

UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « *Sciences de l'Homme et de la Société* »

ÉQUIPE de RECHERCHE EA 4246 PREFics-DYNADIV

UNIVERSITÉ de MONCTON (CANADA)

Faculté des Etudes Supérieures et de la Recherche (FESR)

THÈSE en cotutelle présentée par :

Marie-Laure TENDING

soutenue le : 24 octobre 2014

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François-Rabelais de Tours / de l'Université de Moncton (Ph.D.)**

Discipline/S spécialité : Sciences du langage / Sociolinguistique

PARCOURS MIGRATOIRES ET CONSTRUCTIONS IDENTITAIRES EN CONTEXTES FRANCOPHONES

Une lecture sociolinguistique du processus
d'intégration de migrants africains en France et en
Acadie du Nouveau-Brunswick

THÈSE codirigée par :

Mme BOUDREAU Annette
M ROBILLARD Didier, de

Professeure, université de Moncton
Professeur, université François-Rabelais de Tours

RAPPORTEURS :

Mme LECONTE Fabienne
Mme MOÏSE Claudine

Professeure, université de Rouen
Professeure, université de Grenoble

JURY :

Mme BOUDREAU Annette
M ROBILLARD Didier, de
Mme LECONTE Fabienne
Mme MOÏSE Claudine
Mme CASTELLOTTI Véronique

Professeure, université de Moncton
Professeur, université François-Rabelais de Tours
Professeure, université de Rouen
Professeure, université de Grenoble
Professeure, université François-Rabelais de Tours

A ma famille...

Remerciements

Ma gratitude s'adresse en tout premier lieu à mes deux directeurs de thèse, Annette Boudreau et Didier de Robillard.

Les circonstances ont fait que vous soyez celui qui m'a ouvert les voies de la recherche. Merci Didier pour ce compagnonnage de longue date et pour la confiance accordée avec une vigilante bienveillance.

Le projet de cotutelle a mené mes pas en terre inconnue et m'y a fait rencontrer de formidables personnes. Merci Annette pour le soutien constant et indéfectible, malgré les distances spatiale et temporelle.

Mes pensées vont également à l'équipe de recherche et formative « sodynadiv » et à chacun de ses membres, qui m'ont vue évoluer et ont supporté mes questionnements – parfois insistants –, en n'étant jamais avares d'un temps pourtant précieux... Merci pour la stimulante aventure intellectuelle que je partage avec vous.

Je remercie particulièrement Véronique Castellotti pour le temps accordé à la lecture du travail en cours d'élaboration, et pour son regard critique et constructif qui m'a beaucoup apporté.

Un grand merci aussi à Emmanuelle, Joana et Aurélie, mes relectrices, dont le concours apporté à des moments difficiles a été très précieux, et à Valentin Feussi pour la dernière ligne droite.

Aux doctorants, compagnons de routes, pour certains arrivés au bout du voyage, pour d'autres, arrivés chemin faisant, merci pour les errements, les angoisses parfois, partagés ; merci pour les séances de coaching mutuels entre deux thés/café et/ou grignotages divers...

Aux membres de ma famille, à qui je dédie le fruit de ces longues années de travail, merci pour le support affectif que rien ne saurait remplacer. Je suis heureuse de vous avoir.

A mes amis – de longue date ou plus récents mais non moins chers – merci pour les moments de détente, échappatoires et fous rires salutaires.

Cette thèse ne serait rien – ne serait pas tout court – sans les personnes dont les expériences de vie constituent le cœur de celle-ci et de ce qui l'a motivée. Merci à

tous ceux qui ont donné de leur temps dans le cadre d'un entretien – formalisé ou non –, pour partager avec moi ces expériences.

Je voudrais aussi souligner le concours financier apporté, quelques années durant, de façon ponctuelle ou de façon régulière, par les différentes institutions qui ont ainsi contribué à la réalisation de cette thèse. Merci : au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) pour la bourse doctorale, à l'Association des Universités de la francophonie canadienne (AUFC) pour la bourse d'aide à la recherche de terrain, à la faculté des études supérieures et de la recherche de l'Université de Moncton (FESR), à l'école doctorale de l'Université de Tours et enfin à l'équipe de recherche PREFics-DYNADIV pour les nombreux financements de déplacements à des colloques, notamment à l'étranger.

Je tiens également à remercier chaleureusement chacun des membres de mon jury de thèse, et notamment les deux membres extérieures et rapporteuses Fabienne Leconte et Claudine Moïse, d'avoir accepté de participer à « la fin » de cette aventure, et d'en ouvrir, je l'espère, au jour de la soutenance, une toute nouvelle...

Et enfin, à toi Hervé, mon cher et tendre, aucun mot ne saurait être à la hauteur de ma gratitude et de ce que je te dois...

Résumé

Cette recherche doctorale interroge la construction des identités linguistiques dans les trajectoires migratoires et le processus d'intégration de migrants africains plurilingues, dont les parcours de vie s'inscrivent dans les espaces francophones pluriels et diversitaires que constituent l'Afrique subsaharienne, la France hexagonale et l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Elle donne à voir des environnements sociolinguistiques différents, au regard du statut divergeant que le français revêt dans chacun de ces espaces, fruit d'histoires (coloniales) diverses. La mise en regard des sociétés d'accueil française et acadienne néo-brunswickoise, par le fil directeur des expériences sociolinguistiques et identitaires des migrants vécues dans chacune d'elle, met en lumière un certain nombre de divergences, notamment sur le plan de leurs politiques d'immigration respectives et du traitement de la diversité linguistique et culturelle qu'elles induisent. Ces politiques sont axées, pour ce qui est de la Province du Nouveau-Brunswick, sur « l'attraction et la rétention » d'immigrants d'expression française et articulée à la politique du gouvernement fédéral canadien de dynamisation des communautés francophones minoritaires hors Québec, par l'accroissement de l'immigration au sein de ces communautés. Elles se traduisent toutefois, du côté de la France, par une politique volontariste de régulation de l'immigration accompagnée d'une importante médiatisation et politisation de la lutte contre l'immigration illégale. La recherche repose ainsi sur une démarche comparée ayant pour but de chercher à comprendre comment et dans quelle mesure les migrants originaires d'Afrique noire dite « francophone », au regard de leurs histoires de vies et de leurs expériences migratoires, s'inscrivent respectivement dans les contextes d'intégration particuliers que constituent l'Acadie du Nouveau-Brunswick et la France, en misant ou pas sur leur identité et compétence francophones. Cette recherche s'inscrit par ailleurs dans une perspective qualitative herméneutique accordant une place primordiale aux expériences des personnes et à l'historicité des processus et des phénomènes sociaux innervant ces expériences. L'étude menée propose, dans cette perspective, une lecture sociolinguistique des histoires de vie et biographies langagières des migrants rencontrés : approche qui permet d'interpréter les expériences mises en mots par ces derniers, et de saisir la portée des reconfigurations de leurs rapports aux langues et plus spécifiquement à la langue française, engendrées par la mobilité et la confrontation à des environnements sociolinguistiques et socioculturels autres que ceux qui les ont institués

en tant qu'individus-locuteurs. Est ainsi questionné le sentiment d'identité francophone, non donné d'avance, et apparaissant comme résolument contingent, au regard des divers positionnements adoptés par les migrants, en fonction des enjeux perçus dans chaque situation.

Mots clés :

Sociolinguistique ; Migrant ; Récits de vie ; Intégration ; Francophonies (minoritaires) ; Représentations, idéologies, imaginaires (linguistiques) ; Identités ; Altérités.

Résumé en anglais

This doctoral thesis explores the construction of linguistic identities in migrants' trajectories and the integration process of multilingual African migrants whose life courses are contextualized by the multiple and diversified Francophone spaces which Sub-Saharan Africa, mainland France and New Brunswick's Acadie represent. It is based on a comparative approach aimed at understanding how, and to what extent, migrants from Black Africa are integrated into each specific settlement context of New Brunswick's Acadie and France, and whether or not their integration validates their Francophone identity and competencies. Further, the research is informed by a hermeneutic qualitative perspective, which places primary importance on the lived experiences of individuals and the historicity of the social processes and phenomena underlying their experiences. Using this perspective, the study presents a sociolinguistic reading of life histories and linguistic biographies of the migrants interviewed. This approach makes it possible to interpret the experiences articulated in their comments, and to define the impact of reconfigurations generated by their contact with sociolinguistic and sociocultural environments different from those in which they first established themselves as individual speakers.

Key words :

Sociolinguistic, Migrant, Life histories, Integration, (minority) Francophone communities, (linguistic) Representations, ideologies, imaginations, Identities, Diversities.

Table des matières

Remerciements	3
Résumé.....	5
Table des matières	8
Prologue	17
INTRODUCTION GENERALE	19
De Fragments en Entrelacs.....	20
Histoires de migrations, histoires de francophonies, histoires langagières, histoires identitaires... ..	24
Construction et écriture de la recherche	34
ACTE PREMIER	38
<i>Tissu sociohistorique et sociolinguistique</i>	38
Regards sur quelques pérégrinations du français et sur son statut en France, en Afrique et en Acadie du Nouveau-Brunswick.....	38
SEQUENCE UNE	44
Chronique d'une langue (pas vraiment) « en partage » : ici, héritage colonial et langue minoritaire dominante ; là, héritage ancestral et langue minoritaire dominée.....	44
1.0 Introduction.....	45
1.1 Importation du français dans le Nouveau-Monde, querelle d'implantation et cohabitation inégalitaire	46
1.1.1 « Tragédie d'un peuple »	46
1.1.2 Renaissance : après le Grand Dérangement, le(s) « Grand(s) Arrangement(s) ».....	50
1.2 Introduction du français en Afrique noire et germes linguistiques d'un rapport de domination historiquement pérenne.....	55
1.2.1 Les prémices de la domination	56
1.2.2 Entrée en scène de la langue, instrument colonial.....	58
1.2.3 Logique coloniale assimilationniste : politique de la « table rase ».....	59
1.2.4 Indépendances et consécration de la langue de l'ancien colonisateur	62
1.3 Conclusion	66
SEQUENCE DEUX	68
Triangle de francophonies non équilatéral : lectures croisées des situations sociolinguistiques française, noire africaine et acadienne.....	68
2.0 Introduction.....	69

2.1	Le français en Afrique noire : langue étrangère importée, minoritaire dominante..	71
2.2	Le français en Acadie du Nouveau-Brunswick : langue identitaire transportée, minoritaire dominée	80
2.3	Le français « de France » : langue nationale diffusée, majoritaire dominante	88
2.4	Conclusion	94
Entracte		96
ACTE DEUXIEME		97
<i>Tissu méthodologique, conceptuel et épistémologique</i>		97
Au fil des expériences et des cheminements identitaires... Construire du sens avec de l'altérité, du divers, de l'hétérogène, du pluriel, du mouvant, etc.		97
SEQUENCE TROIS		102
Construire une recherche qualitative : tisser un réseau complexe de sens expérientiels et discursifs historicisés.....		102
3.0	Introduction.....	103
3.1	Problématisations d'une notion fondatrice en sociolinguistique.....	105
3.1.1	Il était une fois le « terrain » : des origines « prestigieuses » à l'évidence d'une notion.....	105
3.1.2	« L'impensé de la métaphore du terrain ».....	109
3.1.3	« Le terrain n'est pas un lieu... C'est d'abord un ensemble de relations... »	113
3.2	Des entretiens biographiques : récits d'expériences et histoires langagières	116
3.2.1	Pour quoi faire ?.....	116
3.2.2	Comment j'ai fait ?.....	122
3.2.3	Profils des témoins : esquisses figurées par le regard du chercheur.....	124
3.3	Observables documentaires et contextuels : éléments du tissage discursif et expérientiel.....	139
3.3.1	« Faire feu de tout bois ».....	139
3.3.2	Le terrain, la société : un écosystème discursif et expérientiel.....	142
3.4	De l'« observation participante »... au quotidien du chercheur observant et réflexif.....	146
3.4.1	« Observation participante » / « participation observante » : un serpent de mer.....	147
3.4.2	« Je me suis contentée de vivre... ».....	148
3.5	Chercheur du dehors et/ou du dedans ? Un positionnement <i>nécessairement</i> impliqué.....	151
3.5.1	Mon implication ? Résultante d'une historicité visible... mais pas seulement... ..	151

3.5.2	« Soi-même comme un autre » : jeux de positionnements identitaires et gestion de l'implication.....	153
3.5.2.1	« Comme vous savez, c'est difficile pour nous ici... »	155
3.5.2.2	« Il faut exprimer notre sénégalité... »	156
3.6	Conclusion	158
SEQUENCE QUATRE.....		159
Aux sources des constructions identitaires : langues, altérités représentations... Un tissu conceptuel multimodal entre imaginaires, idéologies et autres notions affines...		159
4.0	Introduction.....	160
4.1	Situations de contacts de langues inégalitaires : esquisses de problématiques diglossiques	162
4.1.1	Rapide historique de la notion de diglossie.....	163
4.1.2	De quelques expériences langagières « diglossiques » : « distributions complémentaires » ou « rivalités » de langues ?	165
4.1.3	Représentations diglossiques ou « rivalités » de langues mises en scène : dans les entrelacs des rapports complexes aux langues et sentiments épilinguistiques de Seydou.....	169
4.1.3.1	« J'ai trop souffert pour apprendre cette langue »	169
4.1.3.2	« Je ne l'appelle même pas langue »	171
4.1.3.3	Duel de « prestige » : pot de terre contre pot de fer ?.....	173
4.2	Représentations, Imaginaires, Idéologies... : un ensemble conceptuel à focales variables	180
4.2.1	Essais de problématisations et jeux de chaises musicales	181
4.2.1.1	Jeu des étymologies et (dé) pistage de sens courants	182
4.2.1.2	Rétrospective : un petit tour chez les précurseurs.....	185
4.2.2	Ce qu'en disent quelques auteurs d'horizons divers...	189
4.2.3	Représentations, imaginaires, idéologies et « phénomènes L ».....	191
4.3	Conclusion	195
SEQUENCE CINQ.....		198
Historicité, herméneutique et comparaison : une « épistémologie du divers » et des « inaccessibles de l'altérité »		198
5.0	Introduction.....	199
5.1	Historicité et part du biographique dans la recherche ou comment connaître l'autre à partir de soi	204
5.1.1	Le travail de l'histoire (Wirkungsgeschichte) : tisser le lien et le sens social	205

5.1.2	Le biographique : modalité de production du savoir	210
5.2	Le travail du sens (compréhension/interprétation) : l'herméneutique ou la réhabilitation du <i>préjugé</i> en sciences.....	214
5.2.1	Le travail de l'altérité.....	216
5.2.2	De la « confrontation au terrain » à la rencontre d'autres : la <i>relation</i> comme maître mot.....	219
5.2.3	Le <i>préjugé</i> comme condition de possibilité de la compréhension	223
5.3	La comparaison ou croisements de significations comme mode d'être particulier au savoir.....	225
5.4	Conclusion	229
Entracte	233
ACTE TROISIEME	234
<i>Tissu interprétatif d'histoires croisées</i>	234
Espaces francophones diversitaires et migrations noires africaines : Rapports aux <i>autres-en-</i> <i>langue(s)</i> et dynamiques identitaires au sein des processus migratoires.....		234
SEQUENCE SIX	243
Zoom sur les sociétés d'origine : du fil des histoires langagières aux entrelacs des constructions identitaires.....		243
6.0	Introduction.....	244
6.1	La question migratoire : entre héritages et reconfigurations.....	246
6.1.1	La fabrique de l'immigré : un déni d'origine ?.....	250
6.1.2	Portraits et récits d'expériences : des racines en sciences humaines, une tradition socio-anthropologique... ..	257
6.2	Portraits de migrants : esquisses de figures francophones ?	260
6.2.1	Les SO : environnements sociolinguistiques particuliers où se tissent les histoires langagières des migrants	260
6.2.2	Histoires s'inscrivant dans des environnements sociolinguistiques caractérisés par la présence de véhiculaires locaux importants.....	267
6.2.3	Histoires s'inscrivant dans des environnements sociolinguistiques où le français joue le rôle de langue de communication interethnique	284
6.3	Conclusion	298
SEQUENCE SEPT	302
Zoom sur les sociétés d'installation : Rencontres de francophones diversitaires et (més)aventures sociolinguistiques.....		302

7.0	Introduction.....	303
7.1	Dynamiques migratoires noires africaines : du cordon ombilical colonial à la <i>différenciation</i> ... des parcours.....	307
7.1.1	Du lien entre histoire coloniale et dynamiques migratoires.....	312
7.1.2	L'ancienne Métropole, une destination qui coule de source : entre fantasmes et revendications... ..	316
7.1.2.1	Le cercle (viciieux) de l'entretien du mythe de « l'eldorado » : « illusions de l'émigré ».....	317
7.1.2.2	L'argument de la « dette coloniale » ou la logique du prêté pour un rendu.....	321
7.1.3	« L'avenir est ailleurs »... quel que soit cet ailleurs... ..	326
7.1.3.1	« La France ce n'est plus le terminus » : « souffrances de l'immigré ».....	326
7.1.3.2	Nouvelles sirènes : l'attrait de l'Amérique et le « prosélytisme » canadien.....	333
7.2	Regards croisés sur la question de l'immigration en France et au Canada (Nouveau-Brunswick) : contours d'une problématique bicéphale	338
7.2.1	Une problématique migratoire entre maîtrise des flux et « problème » de l'intégration.....	341
7.2.2	Problématique des francophonies minoritaires hors-Québec ou comment « attirer » plus de migrants « francophones ».....	345
7.2.2.1	La ruée vers le migrant francophone : du pain béni pour les francophonies minoritaires ?.....	346
7.2.2.2	La bannière du bilinguisme : vitrine opaque masquant un bilinguisme asymétrique et une inégalité linguistique persistante	351
7.2.2.3	Le front de l'aménagement linguistique : un combat perpétuel pour l'égalité des langues et des communautés linguistiques	353
7.3	Centration sur les migrants : de leurs expériences en terres étrangères et de l'évolution de leurs constructions identitaires	357
7.3.1	De l'impossible définition des identités (linguistiques) à une problématisation des positionnements identitaires.....	357
7.3.1.1	De l'équation langue/identité : rapport simple ou pluridimensionnel et à plusieurs inconnues ?.....	359
7.3.1.2	De la dynamique des positionnements identitaires comme diacritique ou de l'inextricable dimension altéritaire des constructions identitaires.....	367
7.3.2	Vues sur le Nouveau-Brunswick : quand l'intégration en francophonie minoritaire se fait à l'épreuve des constructions identitaires.....	370

7.3.2.1	Mahete et Véronique ou le « rachat » français.....	372
7.3.2.2	Souley ou la « défense du plus faible ».....	376
7.3.2.3	Germaine ou le « choix d'un camp »; Sylla ou le refus d'une seconde imposition linguistique et le passage de l'« opposant » au « défenseur ».....	379
7.3.3	Vues sur la France : « <i>Va te faire intégrer !...</i> ». Le défi de l'intégration "à la française", ou l'art du funambulisme sans attaches... ..	384
7.3.3.1	Sékou le « francophone autodidacte » ou la déclaration de « reconnaissance pour services rendus ».....	384
7.3.3.2	Le paradoxe du français langue d'intégration : où il est question du « syndrome d'Obélix » et autres particularités notables... ..	389
7.4	Conclusion	393

SEQUENCE HUIT 396

France, Acadie du Nouveau-Brunswick : sociétés francophones vues à travers le prisme des dynamiques migratoires noires africaines..... 396

8.0	Introduction.....	397
8.1	« Creuset français » vs Acadie « inclusive » : même défi, stratégies divergentes... Mêmes causes, mêmes effets ?.....	402
8.1.1	De la « Mosaïque France » à la crise identitaire : l'« égalité des chances » en questions.....	404
8.1.1.1	Code « BBR ».....	406
8.1.1.2	Une question de mots ? Du caractère « magique » des catégorisations... ..	408
8.1.1.3	Inintégrables ?.....	414
8.1.2	Intégration d'une minorité dans une minorité et notion de « communauté accueillante » : processus « gagnant-gagnant » ou jeu de dupes ?.....	418
8.1.2.1	Francophones « venus d'ailleurs » face à la minorité Acadienne : pris entre deux feux.....	421
8.1.2.2	La « communauté accueillante » : une « boîte d'outils » pour « recruter sa part d'immigrants » ?.....	425
8.1.2.3	« L'Acadie, terre d'accueil ? »	429
8.2	Problématiques notionnelles : <i>sous les pavés des mots, la plage</i> des représentations... ..	433
8.2.1	Un florilège de notions pour un même processus : l'intégration dans tous ses états lexicaux.....	435
8.2.2	Détricoter la notion d'intégration?... Certes, mais pour quel autre tissage ?.....	444
8.3	Existe-t-il une « condition noire »?.....	452

8.3.1	L'émergence d'une « question noire ».....	453
8.3.2	La valse du tryptique identitaire : de l'« afropessimisme à l'« afrocentrisme » en passant par le masque du « politiquement correct » et vice versa.....	461
8.3.2.1	Le paradoxe du sceau d'invisibilité	466
8.3.2.2	Un syndrome particulier : la « laïcité ethnique » (socioculturelle et/ou sociolinguistique)	474
8.4	Epilogue aux parcours migratoires noirs africains	478
8.4.1	Quels éclairages pour la question de la francophonie ?	481
8.4.2	Es-tu francophone ? <i>Ça dépend...</i>	485
CONCLUSION GENERALE		489
	Retours sur le sujet de recherche	490
	Retours sur les éléments d'interprétations	492
	Retours sur la démarche et les postures théoriques et épistémologiques accompagnant ces productions de sens.....	499
	Evaluation critique de la thèse et perspectives de recherche.....	502
	Prendre congés.....	506
Bibliographie		507
Sitographie		532
Annexes		536
	Annexe 1 – Tableau synthétique des éléments de parcours des témoins.....	537
	Annexe 2 – Portraits des témoins	539
	Portrait 1 – Alioune	539
	Portrait 2 – Aminta	542
	Portrait 3 – Bernadette	543
	Portrait 4 – Bocar	545
	Portrait 5 – Germaine	546
	Portrait 6 – Grégoire	548
	Portrait 7 – Hugues.....	550
	Portrait 8 – Jules	551
	Portrait 9 – Laurianne	553
	Portrait 10 – Mahete	555
	Portrait 11 – Malik.....	558
	Portrait 12 – Mokhtar.....	559
	Portrait 13 – Moussa.....	560
	Portrait 14 – Otto	561

Portrait 15 – Patrick.....	563
Portrait 16 – Sékou.....	565
Portrait 17 – Seydou	566
Portrait 18 – Souley.....	567
Portrait 19 – Sylla.....	569
Portrait 20 – Thomas.....	572
Portrait 21 – Véronique.....	573
Annexe 3 – Monographies des pays d’origine des témoins	575
Bénin.....	575
Burkina Faso	578
Cameroun	581
Congo Brazzaville.....	584
Congo Kinshasa	586
Gabon	591
Guinée Conakry.....	594
Mali.....	598
Niger	603
Sénégal.....	605
Togo	611
Annexe 4 – Cartes thématiques	613
Afrique francophone	613
Afrique coloniale	614
Acadie historique (avant la Déportation)	615
Déportation des Acadiens (Grand Dérangement)	616
L’Acadie aujourd’hui	617
Annexe 5 – Sources diverses.....	618
<i>Les sœurs</i> , nouvelle de Marie Ndiaye, préface de <i>La condition noire</i> de Pap Ndiaye.....	618
« Pulchérie », extrait de MIANO, L., 2012, <i>Ecrits pour la parole</i>	625
<i>Le Discours de Dakar</i>	627
Lettre ouverte de Pierre Dumont à Nicolas Sarkozy : « Réponse au Discours de Dakar ».	639
Lettre ouverte d’une citoyenne sénégalaise, lauréate du Concours National d’Orthographe, au Consul Général de France.....	642
MBOKOLO, E., SAINTENY, P. & A. FERRARI, <i>Afrique(s). Une autre histoire du XXe siècle</i> , INA, France 5.....	645

Extrait entretien Aminta : un exemple d'évocation de questions relatives à la « *La condition noire* »... 649

Prologue

« L'histoire d'une vie ne cesse d'être refigurée par toutes les histoires véridiques ou fictives qu'un sujet se raconte sur lui-même. Cette refiguration fait de la vie elle-même un tissu d'histoires racontées. » (Ricœur, 1985)

Au seuil de l'exposition du processus de recherche qui a donné corps à cette thèse, le caractère éminemment narratif de cette action s'est imposé comme une évidence. Ecrire une thèse, c'est en effet rendre compte d'un processus de recherche mené plusieurs années durant. C'est retracer le fil d'une réflexion, d'une démarche. Dire le comment, le pourquoi de cette réflexion et de cette démarche. Dire ce qui a permis qu'elle soit. Donner à voir l'écheveau des mille et une petites ou plus grandes histoires qui ont accompagné, participé à la construction du processus de recherche. Ecrire une thèse revient ainsi à faire le récit de son élaboration.

Cette thèse est donc un récit. Le récit d'une recherche tissée de diverses histoires, racontées, lues, entendues, vécues... Elle se présente plus spécifiquement comme un *tissu d'histoires croisées* fabriqué fil à fil par le récit interprétatif que constitue l'écriture de la recherche. Cette écriture comporte à ce titre certains éléments jouant avec les codes et conventions explicites et implicites du genre académique de la thèse. Le fil conducteur donnant sens aux particularités formelles et stylistiques contenues dans cette thèse réside dans une conception particulière faisant de son écriture le récit des « lectures de significations » (Taylor, 1997) qui y ont été produites et soumises au travers de ce récit à l'interprétation du lecteur.

La première de ces particularités se manifeste dans l'architecture du récit, organisé en *actes* et en *séquences*. Les actes figurent les différentes parties thématiques de la thèse, et les séquences, les chapitres qui composent ces parties thématiques. Cette structuration particulière de l'écriture de la thèse n'a d'autre volonté que la matérialisation, dans la forme autant que dans l'esprit, de cette métaphore du tissage – qui suppose deux composants – emblématique de l'écriture et de la parole dans de nombreuses traditions¹. Cette métaphore, qui s'articule par ailleurs au champ théâtral²,

¹ « Toutes les paroles du monde forment comme une immense bande tissée qui unit les générations ; cesser de parler serait cesser de tisser le monde et les rapports des humains entre eux » (Calame-Griaule, 1965, 85). Voir également François Jullien, *La chaîne et la trame. Du canonique, de l'imaginaire et de l'ordre du texte en Chine* (2004).

est ainsi filée, d'une part, par les actes : fils de trame qui représentent le principe organisateur des histoires croisées constituant le tissu de mon récit de recherche, et d'autre part, par l'axe des fils de chaîne au long duquel se déroulent ces histoires croisées, et figuré par les séquences. Les actes incarnent ainsi à mes yeux la construction d'une « action » (au sens dramaturgique du terme), c'est-à-dire un faisceau d'éléments ou phénomènes de nature diverse convergeant à la réalisation de cette action. Ils constituent également, d'un autre point de vue, le compte-rendu de cette « action », au sens notamment des *Actes de la recherche* de Bourdieu. Les séquences, quant à elles, peuvent s'entendre – selon l'étymologie³ du terme – comme une « succession d'images constituant une sorte de narration » (Larousse)⁴. Les « images » seraient ici représentées par les différentes histoires formant le tissu de la recherche évoqué ci-dessus.

D'autres partis pris sont importants à signaler, comme l'emploi de la première personne du singulier, des adresses ponctuelles au lecteur ou encore quelques variations stylistiques. Ils trouvent leur justification dans la volonté de mise en œuvre d'une écriture qualitative, impliquée⁵ et *altéro-réflexive* (Robillard, 2009) en cohérence – une fois encore tant dans la forme que dans l'esprit – avec les principes théoriques et épistémologiques⁶ qui sous-tendent la construction de cette recherche.

² L'écriture de la thèse mobilise en effet tout un réseau de connotations « littéraires » (récit, histoires, théâtre, écriture), sans pour autant vouloir faire de la recherche une « fiction ».

³ *Sequentia*, -ae : « suite, succession », cf. <http://www.cnrtl.fr/etymologie/s%C3%A9quence>, consulté le 10 juin 2014.

⁴ Cf. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/s%C3%A9quence/72226>, consulté le 10 juin 2014.

⁵ Et donc *impliquante*, d'où les adresses au lecteur, cet écrit (compte rendu de recherche fait à la communauté de chercheurs et de façon plus large à la société civile) se construisant en partie en fonction d'une interlocution, et non dans le cadre d'un monologue autoréflexif.

⁶ Ils seront présentés dans la seconde partie du récit de recherche (notamment à la séquence cinq). Sur la question plus spécifique de l'écriture de cette thèse en « je », voir la conclusion de la séquence cinq (5.4).

INTRODUCTION GENERALE

De Fragments en Entrelacs

Notre aujourd'hui est immiscé d'hiers et de demains...

La pensée herméneutique (Gadamer, 1976 et Ricœur, 1969 notamment) induit une conception du temps où des actions, événements ayant eu lieu dans le passé, peuvent prendre un sens particulier en un moment *T* (temps présent) et au regard de projections spécifiques dans le futur. Dans ce processus où, comme nous le dit Didier de Robillard (2013 : 51), cette « projection dans l'avenir [...] transforme des ressources de l'expérience, de l'histoire, pour « anticiper » la relation avec les autres à partir de l'expérience passée », la construction d'une recherche, « pour être intelligible, doit [alors] s'effectuer dans deux directions à la fois : vers le « terrain » de la vie passée du chercheur, et vers le « terrain » de sa projection dans l'avenir » (*idem*). Se dessine ici une conception du savoir et de la recherche, d'inspiration philosophique, représentant un apport épistémologique conséquent pour le champ de la sociolinguistique et de la didactique des langues, constitué de disciplines travaillées et travaillant en profondeur l'altérité, la complexité, la diversité, l'hétérogénéité, etc., propres à l'expérience humaine ainsi que les interactions socio-langagières protéiformes dont elle est porteuse. Le processus de construction du sujet de cette thèse et de la recherche elle-même s'inscrit pleinement dans cette perspective, au regard des quelques *fragments* d'expériences⁷ – significatifs *autrement a posteriori* – qui ont mené aux premiers *entrelacs* de questionnements jetant les bases de cette recherche. Les fragments expérientiels que je souhaite évoquer en exergue de cette introduction mettent ci-dessous en lumière, de façon rétrospective, les éléments clés ayant sous-tendu l'élaboration du projet de recherche doctorale et conduit à la construction de la thèse.

Du « migrant qualifié » à l'aveuglante évidence de la « francophonie »

Ma recherche doctorale s'est profilée dans la continuité de mes deux premières expériences de recherche effectuées en master. Lorsqu'il s'était agi en première année de master de réfléchir à un sujet de recherche, c'est mon parcours personnel qui m'a de suite fourni des éléments de questionnement. Ce parcours est celui d'une étudiante d'origine sénégalaise, certes née en France, mais n'ayant passé que la première année de

⁷ Expériences de vie de l'apprentie chercheuse que j'étais alors.

sa vie sur l'hexagone et ayant vécu les dix-sept années qui suivirent au Sénégal, avant de revenir en France entamer des études universitaires. Cette expérience a en effet suscité un intérêt tout particulier relatif aux conditions d'intégration des étudiants Africains en contexte interculturel⁸. Le choix de ce premier sujet de recherche s'est révélé fondateur. On y retrouve (en lien avec ma thématique actuelle), d'une part, l'évocation d'une population bien spécifique (les « étudiants africains »), et d'autre part, la problématique de l'intégration avec les prémises d'un questionnement gravitant autour de l'impact de la mobilité (notamment à long terme – l'appréciation de cette longueur étant tout à fait relative) sur les identités en construction continue. Ma recherche de Master 2 prolongera la réflexion initiée en introduisant la question particulière du potentiel migratoire de ces mobilités estudiantines⁹. Potentiel migratoire résidant dans le fait que les étudiants étrangers – en particulier d'origine africaine – venus en France poursuivre leurs études, constituent de potentiels futurs migrants officiels puisqu'un certain nombre d'entre eux choisit à la fin du cursus académique, si possible, de travailler en France, et à défaut, de se diriger vers d'autres pays d'Europe, les Etats-Unis ou – de façon de plus en plus marquée – vers le Canada.

Plusieurs éléments peuvent être dégagés de ces expériences qui m'ont menée – directement ou indirectement – au sujet actuel de ma thèse (que je détaillerai dans la seconde partie de cette introduction). Un des plus significatifs, au regard de ce qui s'est révélé être, au terme du processus de recherche, un aspect saillant de celui-ci, concerne le profil des personnes ciblées dans la thèse. Profil qui s'est précisé au fil de l'affinement du questionnement. Dans sa première formulation, mon projet de thèse mettait en effet en avant l'idée de « migrant qualifié » : référence directe à la figure du « migrétudiant » évoquée dans ma recherche précédente. L'expression « migrant qualifié » désignait par défaut dans la conception que je m'en faisais¹⁰, un migrant non allophone, d'un niveau académique universitaire, en situation régulière. Elle rassemblait non pas les éléments de profils précis et explicites à partir desquels je souhaitais construire ma réflexion,

⁸ TENDING, M. -L., 2006, *Interculturel et intégration des étudiants Africains*, Mémoire de Recherche de Master 1, sous la direction du Pr. Didier de Robillard, Université François-Rabelais de Tours.

⁹ TENDING M. -L., 2007, *Les « migrétudiants » et les langues : de la mobilité temporaire au séjour provisoire ? Accueil et intégration à Tours*, Mémoire de Recherche de Master 2, sous la direction du Pr. Didier de ROBILLARD, Université François-Rabelais de Tours.

¹⁰ Ou, pour être plus précise, selon les éléments non encore explicites pour moi à ce moment là, qui concourraient à circonscrire le sujet de recherche et le questionnement qui le sous-tendait.

mais plutôt ceux que je ne souhaitais pas intégrer à celle-ci pour diverses raisons. La première d'entre elles repose sur le caractère très largement investi, tant dans l'espace politico-médiatique qu'au niveau des travaux de recherche en sciences humaines, de la question de l'immigration clandestine en France et en Europe. Elle reposait donc également, en ce sens, sur ma volonté de rendre compte d'autres types d'expériences de migration, un peu moins questionnés en comparaison. Une autre de ces raisons (située sur le même ordre d'idée que la précédente) se traduit par une volonté d'écarter de ma problématique celle (également largement traitée dans de nombreuses recherches en sociolinguistique et didactique des langues) des personnes considérées comme « allophones »¹¹ du point de vue de la société d'installation¹². L'idée principale était ainsi d'appréhender la question de l'intégration sous un angle autre que celui très (trop ?) souvent investi de la/des langue(s) principale(s) du pays d'installation à maîtriser comme condition *sine qua non* de cette intégration. Ce qu'actuellement un certain nombre de travaux menés dans les domaines de la sociolinguistique et de la didactique des langues (Castellotti & de Robillard dir., 2001 ; Chiss dir., 2008 ; Cadet, Goes & Mangiante dir., 2010, notamment) tend d'ailleurs à relativiser de plus en plus ¹³.

¹¹ Terme à considérer ici du point de vue de la catégorisation française (plutôt sociologique) puisqu'il représente au Canada une catégorie officielle démolinguistique, renvoyant à « une personne ou un groupe dont la langue maternelle ou la langue d'usage (celle qui est parlée à la maison) est autre que la ou les langues officielles du pays où il se trouve. » (OQLF, 2005) URL : <http://www.granddictionnaire.com>, consulté le : 11/01/08.

¹² La notion de « société d'accueil » étant assez problématique, je lui substitue celle, bien que non totalement satisfaisante, de société d'installation. Elle permet, dans le cadre spécifique du sujet de cette thèse, de pouvoir évoquer les sociétés successives traversées par certaines des personnes rencontrées dont les parcours migratoires sont émaillés par des étapes multiples. Cette notion permet aussi de faire notamment référence aux expériences des personnes installées dans ces « sociétés d'accueil » depuis de très nombreuses années – et parfois un nombre d'années supérieur à celui passé dans leur propre pays d'origine. La notion d'« accueil » occulte en effet l'épaisseur expérientielle de ces parcours inscrits dans la durée. En ce sens, l'expression « société d'adoption » pourrait également convenir, mais cette formulation trouve elle aussi ses limites lorsque sont par exemple mis en avant ou questionnés certains aspects de la problématique de l'intégration. C'est pourquoi, tout en conservant de façon générale une utilisation du terme « société d'installation » (dans un sens neutre), sera également privilégiée, lorsque le besoin s'en fera sentir, celle de « société d'adoption » (notamment lorsque le regard se focalisera sur l'expérience des personnes engagées explicitement dans une dynamique d'intégration) ; de façon ponctuelle, celle de « société d'accueil » sera aussi utilisée, lorsque le point de vue envisagé sera celui de ces sociétés et que l'attention se portera sur leurs actions politiques ou associatives relatives à la gestion des dynamiques migratoires.

¹³ L'importante controverse provoquée par la mise en place du Référentiel FLI (Français Langue d'Intégration) a ravivé cette problématique et donné lieu à de nouveaux travaux, réflexions, publications, mettant en tension la relation entre langue et intégration/insertion et remettant en cause un cadre de pensée envisageant celle-ci uniquement de façon « causale ». (Voir sur ce point BRUNEAU, A., CASTELLOTTI, V., DEBONO, M., GOÏ, C. & E. HUVER, 2007, « Langue(s) et insertion : quelles relations, quelles orientations ? Autour d'une controverse : le FLI », *Diversité*, n° 151, décembre 2007, pp. 185-192.)

Ma recherche doctorale a également la particularité d'avoir été réalisée dans le cadre d'une cotutelle entre l'université française François-Rabelais de Tours et l'université canadienne de Moncton située dans la province maritime du Nouveau-Brunswick. Le premier séjour effectué à Moncton dans le cadre de cette cotutelle a fait basculer de façon significative et décisive pour la suite de ma recherche, la construction du sujet et notamment la réflexion menée autour de ce terme, « migrant qualifié ». La rencontre avec le nouvel espace sociétal que représentaient tout à la fois pour moi le Canada et l'Acadie du Nouveau-Brunswick, et principalement la situation sociolinguistique¹⁴ qui caractérise cet espace de façon très spécifique, a joué un rôle primordial dans ce basculement. Je découvrais en effet un contexte où le fait de parler français ou anglais (ou les deux) revêt une signification importante en terme de positionnement au sein de cette société, plurilingue mais duelle¹⁵. Cette dualité peut notamment impliquer la nécessité, pour les migrants, d'une intégration au sein de l'une ou l'autre communauté ou réseaux communautaires¹⁶.

Un nouveau terme s'est ainsi imposé à ce moment charnière de ma recherche : « francophone ». Transparent¹⁷ depuis le début de ma recherche en France ; omniprésent, signifiant et comportant de nombreux enjeux en Acadie du Nouveau-Brunswick où, comme ailleurs au Canada, l'on est censé être *soit* Francophone, *soit* Anglophone¹⁸, ou alors aucun des deux, c'est-à-dire allophone. « *Etre francophone en Afrique, ça ne veut rien dire* », « *c'est être allé à l'école* », « *ça veut dire que tu es*

¹⁴ Les différentes situations sociolinguistiques des trois espaces – dont celui de l'Acadie du Nouveau-Brunswick – traversés par les parcours de vie des migrants et mis en scènes à ce titre dans cette recherche, seront abordées dans le premiers acte (séquence deux, 2.1 ; 2.2 ; 2.3).

¹⁵ La dualité canadienne est basée sur les deux langues officielles de la confédération : le français et l'anglais, langues des deux seuls peuples fondateurs reconnus de celle-ci (les premières nations, bien que reconnues en tant que telles au travers de cette appellation, ne sont en effet pas prises en compte dans ce processus fondateur), conférant dans ce cadre un caractère *ethnique* aux catégories « francophone » et « anglophone ».

¹⁶ Cette dualité se traduit en effet par le dédoublement d'un certain nombre de secteurs clés de la vie sociale : système éducatif francophone vs anglophone (ou école d'immersions françaises pour les anglophones) ; système de santé francophone vs anglophone ; universités francophones vs anglophones (l'université de Moncton est la seule université entièrement francophone de la province du Nouveau-Brunswick et au-delà, des provinces maritimes canadiennes) ; Eglises francophones vs anglophones ; etc., etc.

¹⁷ Terme « transparent » y compris à mon propre égard, ne m'étant jamais posée la question de façon explicite sur le fait d'être francophone ou non (tout comme par ailleurs de nombreux Français ne se la posent pas non plus, mais certainement pour des raisons différentes, que nous évoquerons dans le troisième acte de ce récit de recherche).

¹⁸ J'utilise ici les majuscules à dessein pour marquer plus spécifiquement le caractère *ethniques* de ces catégories évoqué précédemment. Je conserverai les minuscules pour les autres occurrences de ces termes dans la thèse.

intellectuel », ai-je plusieurs fois entendu en entretien. Propos qui m'ont fait prendre conscience que « migrant qualifié », dans le cadre de ma recherche en construction, rimait de fait avec migrant « francophone », dans la mesure où la catégorie de population à laquelle je me consacre depuis mes années de master (étudiant africain puis « migrétudiant »), pouvait être désignée comme telle (« francophone ») du fait principalement d'un cursus scolaire effectué en français. Ce qui m'intéressait et s'avérait le plus pertinent dans le profil que je cherchais à dégager, ce n'était, en fin de compte, pas tant un quelconque degré de qualification¹⁹, que cette compétence francophone présente de fait dans le profil des personnes ciblées, mais diversement valorisée et significative dans les différents espaces sociolinguistiques évoqués dans la recherche. Cette caractéristique « francophone », contrairement au Canada, est par ailleurs plus rarement prise en compte en France dans les études portant sur la question de l'immigration ; de la même façon qu'elle est généralement mise au second plan au niveau de l'élaboration des politiques migratoires françaises.

Histoires de migrations, histoires de francophonies, histoires langagières, histoires identitaires...

Ma recherche doctorale porte ainsi sur la construction des identités linguistiques et le processus d'intégration de migrants²⁰ originaires d'Afrique noire dite « francophone » dans d'autres contextes *diversement* francophones. Elle se veut, comme son titre l'indique, une lecture sociolinguistique de ces différents processus à l'œuvre de manière transversale dans les dynamiques migratoires mais se traduisant d'une manière bien spécifique dans le cadre des francophonies diversitaires²¹ que représentent les espaces sociolinguistiques évoqués : l'ensemble représenté par les anciennes colonies belges et françaises, la France hexagonale et l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

¹⁹ A noter tout de même une autre incidence de ce trait de profil spécifique : l'inscription socio-identitaire d'une très large majorité des personnes rencontrées dans le cadre d'une classe sociale moyenne/élevée, définie notamment par l'appartenance à un certain type de catégorie socioprofessionnelle indexée à un niveau d'étude élevé.

²⁰ Bien que consciente du caractère problématique de cette catégorisation, générique et figeante (comme toute catégorisation), je choisis, faute d'alternative satisfaisante et par commodité énonciative, d'utiliser le terme « migrant » pour nommer les personnes ayant vécu cette expérience de migration dont il sera question tout au long de la thèse. Cette question de catégorisation fera par ailleurs l'objet d'un questionnement spécifique dans le cours de l'analyse (séquence huit, 8.1.1.2) appuyé sur les perceptions et conceptions croisées des migrants eux-mêmes et de celles renvoyées par les sociétés au sein desquels ils se sont installés.

²¹ Des espaces francophones diversitaires parce que divergeant les uns par rapport aux autres au regard de la place et du statut particulier que le français peut avoir dans chacun d'eux.

La thèse met en scène, au fil des parcours des migrants – principaux protagonistes de ce récit de recherche et des histoires qui s’y croisent – différents théâtres où se donnent à voir, ressentir, appréhender les dynamiques identitaires et processus sociaux liés aux rencontres altéritaires au centre de cette étude. Nous avons tout d’abord les sociétés d’origines où les futurs migrants se sont construits en tant qu’individus-locuteurs et ont tissé leurs premiers rapports au monde et aux autres en étroite relation aux langues présentes dans leurs environnements sociolinguistiques et constitutives de leurs répertoires langagiers. Viennent ensuite les sociétés d’installation (ou de transit le cas échéant) où ces personnes sont appelées à construire un nouveau projet de vie et nouer de nouveaux rapports au monde et aux autres dans un cadre contextuel tout autre que celui dont elles ont hérité leurs différents ancrages anthropo-socio-historiques et à partir desquels elles vont à la rencontre de sociétés porteuses d’autres types d’ancrages, d’autres histoires, d’autres héritages...

Histoires de migrations...

J’ai commencé l’écriture de cette thèse en la présentant comme un tissu d’histoires croisées. Ces histoires sont d’abord des histoires de parcours migratoires. Du point de vue du principal ancrage disciplinaire, sociolinguistique²², qui est le mien (fruit de ma formation universitaire), la thématique migratoire constitue une entrée privilégiée pour approcher les processus humains plus généraux et plus transversaux qui se jouent dans le cadre migratoire et les rencontres altéritaires, donc plurilingues et interculturelles qu’il induit. La question des dynamiques de constructions identitaires au travers des rapports construits aux langues concerne ici au premier chef les personnes engagées dans ce processus de mobilité. Elle interroge dans ce cadre les « transformations identitaires successives (et/) ou simultanées que vivent les acteurs sociaux dans de nouveaux environnements, eux-mêmes organisés en réseaux « fragmentés », dans lesquels les individus et les familles en situation de mobilité doivent se rassembler, se reconstruire et se redéfinir » (Gohard-Radenkovic & Rachedi, 2009 : 7). Mais cette problématique identitaire s’ancre avant tout dans un cadre contextuel qui est celui des

²² Ce qui n’empêche pas, bien au contraire, une approche résolument transdisciplinaire, avec des références – conséquentes ou plus ponctuelles selon les thèmes abordés – à d’autres domaines comme la sociologie, l’anthropologie, la didactique des langues, la philosophie ou la littérature.

différentes sociétés²³ concernées et impactées à divers titres par le phénomène migratoire. Catherine Wihtol de Wenden dresse à ce propos dans les toutes premières pages d'un de ses ouvrages dédié aux migrations internationales – thématique dont elle représente actuellement l'une des figures éminentes – un tableau éloquent des causes principales de l'accroissement et de la mondialisation des migrations marquant l'ouverture du XXI^e siècle :

« 854 millions de sous-alimentés dans un monde plus riche selon le rapport de la FAO de novembre 2006, la moitié de la population qui ne peut satisfaire ses besoins fondamentaux en 2009, une urbanisation galopante dans les pays du Sud, source de concentration de candidats au départ, mais aussi indice de leur développement, réchauffement climatique et sécheresse accrue, manque d'eau potable et d'électricité pour 17% de la planète, révolution démographique en Afrique et en Asie avec une chute de la mortalité et un taux de natalité qui reste encore élevé dans certaines régions mais a beaucoup baissé ailleurs, guerres civiles à répétitions, corruption et clientélismes politiques, [...] la liste est longue et accrédite l'absence d'espoir de populations qui cherchent travail, refuge, envie d'ailleurs et réalisation de soi dans le projet migratoire. La persistance des grandes lignes de fracture du monde entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée [...] active un imaginaire migratoire nourri par les médias, par les transferts de fonds des migrants et par les immigrés de retour [...] » (Wihtol de Wenden, 2009 : 1-2 ; 3)

Dans le contexte africain, théâtre des sociétés d'origines des migrants, les enjeux sont ainsi le plus souvent d'ordre socio-économique. On migre pour chercher un meilleur cadre de vie et d'accomplissement personnel, et aussi, pour beaucoup, afin d'être à même de pouvoir subvenir aux besoins d'autres membres de la famille « restés au pays ». Dans les sociétés d'arrivée, la question qui se pose en priorité est celle de la capacité d'accueil et d'intégration des nouvelles populations.

« [...] l'opinion publique vit souvent l'arrivée et l'installation des migrants comme un traumatisme, le multiculturalisme s'essouffle parfois dans le replis communautaire, l'ethnisation de la pauvreté s'exprime dans les banlieues en colère dans la France de l'automne 2005, l'islam inquiète et sert de légitimation, avec l'immigration clandestine, à la sécurisation accrue des frontières. » (Wihtol de Wenden, 2009 : 2)

²³ Sociétés de départ comme sociétés d'arrivée.

Sur cette question de l'accueil et de l'intégration des migrants, la France (hexagonale) et l'Acadie du Nouveau-Brunswick, théâtres des sociétés d'arrivées, donnent à voir des jeux de positionnements différents²⁴ voire divergents à bien des égards²⁵. Un de ces points de divergence, et non pas des moindre, se situe en amont même de la problématique posée : au niveau de la politique d'accueil ou non de populations nouvelles au sein de ces sociétés. Ces dispositions²⁶ respectives des sociétés à l'égard de l'immigration conditionnent en grande partie les politiques migratoires développées et rejaillissent en retour sur les positionnements des personnes migrantes dans ce cadre. La société française s'inscrit globalement, tel que C. Wihtol de Wenden (*op. cit.*) l'a rapidement esquissé ci-dessus, et ce depuis plusieurs décennies, dans une dynamique de régulation forte des flux migratoires au sein de son territoire. Elle se traduit par une politique volontariste axée prioritairement sur la lutte contre l'immigration clandestine, comme en témoigne l'exposé des motifs du *Projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration* présenté à l'Assemblée Nationale le 29 mars 2006 par le Ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy :

« Depuis 2002, la maîtrise de l'immigration est redevenue une priorité essentielle de l'action conduite par le Gouvernement. La loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité a constitué le premier temps de la réforme de la politique d'immigration. La lutte contre l'immigration clandestine est déterminée. »²⁷

La politique française actuellement menée en matière d'immigration, contrairement à celle qui prévaut au Canada et au niveau de la province du Nouveau-Brunswick, se

²⁴ Jeux de positionnements divergents, non seulement de la part des sociétés, en tant que sociétés « d'accueil », mais aussi, et de façon relativement corollaire, de la part des migrants qui s'y installent.

²⁵ Différences et/ou divergences qui ressortissent en grande partie des spécificités contextuelles caractérisant l'Acadie du Nouveau-Brunswick et la France hexagonale et apparaissant comme telles lorsque que l'on appréhende ces deux espaces sociétaux l'un en regard de l'autre : contexte francophone minoritaire/contexte francophone majoritaire ; politique « d'attraction et de rétention » des migrants / politique de régulation de l'immigration ; facteur « francophone », un capital linguistique significatif en Acadie / non spécifiquement significatif en France ; problématique linguistique de sauvegarde du français, cruciale pour la communauté francophone acadienne / secondaire au niveau de la société française ; problématique récente de l'immigration / problématique ancienne de l'immigration ; Etat fédéral canadien / Etat unitaire français ; unité nationale française / absence d'unité nationale acadienne ; contexte hexagonal qui serait situé au centre de la francophonie / contexte acadien à la périphérie de la francophonie ; passé colonial français / passé non colonial canadien ; etc.

²⁶ Ici au sens secondaire d'« état d'esprit » de ces sociétés face à l'immigration et à l'évaluation politique de son degré de nécessité (ou de nuisance selon les cas) pour le pays.

²⁷ <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/projets/pl2986.pdf>, consulté le 05 mai 2014.

traduit également par une restriction drastique de l'immigration légale²⁸ ainsi que celle de l'octroi de visas d'entrée pour des séjours courts – touristiques ou autres – à un nombre croissant de catégories de populations bien ciblées²⁹, notamment originaires d'Afrique³⁰. A noter sur ce point et à titre anecdotique, le cas très frappant à la fois par sa singularité et son côté symbolique, d'une jeune Sénégalaise, Bousso Dramé, lauréate du Concours National d'Orthographe 2013 qui a décidé de refuser le visa français obtenu en signe de protestation contre les procédures de demandes de visas parfois « vexatoires » (selon l'expérience exposée dans une lettre ouverte qu'elle a adressée au Consulat de France à Dakar) subies par une très large « majorité de Sénégalais demandeurs de visas »³¹. Cette difficulté croissante pour les ressortissants d'un certain nombre de pays africains à obtenir ce « sésame » que représente pour certains d'entre eux un visa français (d'où l'aspect hautement symbolique, et à ce titre largement relayé par les médias et réseaux sociaux sénégalais, du « non merci » adressé au Consul de France par la lauréate du concours, clôturant sa lettre) a un écho bien concret dans ma recherche, évoqué dans le dernier acte de la thèse sous les traits des expériences – pas toujours heureuses en la matière – de quelques uns des participants.

A l'opposé de cette perspective française plutôt restrictive, le Canada fait figure de terre d'immigration bien plus accueillante, du moins sur la base de son besoin bien connu d'apport de populations nouvelles permettant de favoriser une certaine dynamisation à la fois économique et démographique du pays et de ses provinces, notamment celles entrant dans le cadre dit des « francophonies minoritaires hors Québec ». Ce besoin se traduit pour sa part plus concrètement par le développement depuis le début des années

²⁸ Cf. Propositions de l'ancien Président de la République, Nicolas Sarkozy visant à diviser par deux les chiffres de l'immigration légale, notamment par la voie du regroupement familial ; ou encore, circulaire Guéant du 31 mai 2011 (abrogée un an après sa mise en application) relative à l'accès au marché du travail des étudiants étrangers et restreignant la possibilité pour les étudiants étrangers diplômés de travailler en France ; etc.

²⁹ Limitation des visas octroyés aux étudiants de premier cycle en faveur des cycles supérieurs, second et troisième cycle ; limitation des visas touristiques ou visa octroyés pour raisons de santé, notamment à une catégorie de la population désormais dans le viseur des autorités, soupçonnant leur non retour à la fin du séjour légal : les seniors, parents de personnes résidant en France, y compris françaises mais d'origine africaine et qui ont donc de plus en plus de difficultés à obtenir ce droit de visite.

³⁰ Cet aspect sera abordé dans la séquence sept (acte trois), et ses conséquences discutées dans la séquence suivante (séquence huit) dernière séquence de ce récit de recherche.

³¹ Lettre ouverte de la lauréate Bousso Dramé adressée « *A Son Excellence, Monsieur le Consul Général, A Monsieur le Directeur de l'Institut Français du Sénégal* ». Lettre datée du 20 juin 2013 et disponible en intégralité via le lien : http://www.vipeoples.net/Bousso-Drame-laureate-du-Concours-National-d-Orthographe-refuse-le-visa-de-la-France-a-cause-du-comportement-vexant-du_a2773.html, consulté le 03 mars 2014 (voir annexe 5, page 642).

2000 par le gouvernement fédéral canadien (en collaboration avec les différents gouvernements provinciaux concernés – dont celui du Nouveau-Brunswick) d'une politique migratoire dite « d'attraction et de rétention³² » des migrants au sein des communautés francophones en situation minoritaire³³. Politique qui a pour principale visée, en accord avec le cadre initié par la *Loi sur les langues officielles* de 1969 (révisée en 1988), d'accroître la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, en les faisant bénéficier elles aussi de la « manne » (Belkhodja, 2011) de l'immigration qui, comme l'a montré le recensement de 2001, profitait jusqu'alors très majoritairement aux populations anglophones et aux grandes agglomérations comme Toronto, Vancouver ou Montréal.

Migrations en francophonies diversitaires

Les histoires de migrations évoquées dans cette recherche s'inscrivent à divers titres et au vu de ce qui précède, de plain pied dans la dimension francophone mise au jour, comme explicité dans la première partie de cette introduction, à la faveur de l'enquête menée au Canada. Les enjeux et dynamiques qui s'expriment dans ce cadre peuvent en effet difficilement être appréhendés sans prise en compte de la composante sociolinguistique duelle et plurielle à la fois de la société canadienne. Dualité située aux fondements même de celle-ci, ainsi que le soulignent deux ministres successifs de la Citoyenneté et de l'Immigration :

³² Ce terme « rétention » peut paraître assez étrange dans ce cadre pour un lecteur français, les « centres de rétention administrative » étant par exemple les lieux de détention des clandestins dans les aéroports français (http://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_de_r%C3%A9tention_administrative_en_France). Il traduit dans cette formulation consacrée (plus significative pour un Canadien informé) un aspect crucial de la problématique de l'immigration dans les milieux minoritaires (à savoir hors des grands centres) et donc au potentiel « attractif » bien moins important sur de nombreux aspects – et notamment celui des débouchés professionnels et économiques – que les grandes agglomérations. La politique « d'attraction et de rétention » des migrants est donc une politique consistant non seulement à « attirer » le plus de migrants possibles au Canada et de préférence au sein des communautés minoritaires francophones, mais aussi et surtout à mettre tout en œuvre pour que les migrants, une fois « attirés », demeurent au sein de ces communautés. Ces différents aspects et les questions qu'ils soulèvent (notamment en termes d'adéquation des attentes à la fois du côté des migrants et de la société « accueillante » par rapport à « l'offre » présentée par ces deux parties) seront évoqués dans le dernier acte du récit de recherche (séquences sept : 7.1.2 ; 7.1.3 et huit : 8.1.2).

³³ Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2003, *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, www.cic.gc.ca.

« La dualité linguistique est à la base de l'identité canadienne » (Denis Coderre, 2003)³⁴

« L'histoire de notre pays ainsi que nos racines nous indiquent qu'il est de notre devoir de préserver ce que nous avons déjà bâti, c'est-à-dire la dualité linguistique. » (Monte Solberg, 2006)³⁵

De même que pour les problématiques migratoires spécifiques à chaque espace esquissées dans les lignes précédentes, la recherche donne également à voir, au travers des différents théâtres évoqués (ceux des sociétés d'origines des migrants et des sociétés où ils s'installent à plus ou moins long terme), des situations sociolinguistiques tout aussi différentes – et sur certains points précis, diamétralement opposées – tout en étant convergentes sur d'autres, selon l'angle de lecture privilégié. Le caractère diversement « francophone » de ces espaces³⁶ – sorte de triangle de francophonies non équilatéral³⁷ – constitue l'horizon réflexif à partir duquel se construit la mise en regard des histoires migratoires et des constructions identitaires qui s'y nouent³⁸. Il est constitué, d'un côté, par les francophonies minoritaires que représentent tant l'Acadie du Nouveau-Brunswick que l'Afrique noire francophone³⁹, et de l'autre, par la France hexagonale qui se distingue pour sa part par une francophonie plus nettement majoritaire en comparaison⁴⁰. L'inscription de la recherche dans ce cadre permet de mettre l'accent sur les parcours de vie et de voir à travers eux comment les migrants originaires d'Afrique noire francophone caractérisée par un contexte de pluralité linguistique inégalitaire – situation de diglossie où le français joue le rôle de langue

³⁴ Mot d'introduction au *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés en situation minoritaire*, CIC (2003).

³⁵ Mot d'introduction au *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, CIC (2006), faisant suite et constituant la mise en œuvre du *Cadre stratégique (op. cit.)*.

³⁶ Caractère « diversement francophone » lié aux ancrages socio-historiques de ces espaces et aux implications, variables selon les cas, induites sur leurs tissus sociétaux respectifs.

³⁷ Triangle dessiné par les parcours de vie des migrants traversant les trois espaces ici mis en scène et les reliant symboliquement dans un même paradigme réflexif. Mais triangle non équilatéral du fait du statut très différent que revêt le français dans chacun d'eux.

³⁸ La réflexion sera donc amorcée par la présentation initiale, dans le premier acte, des différentes situations sociolinguistiques et sociohistoriques caractérisant et faisant de ces espaces des espaces francophones.

³⁹ Francophonies toutes deux minoritaires, certes, mais inscrites dans des situations symboliques inversées : quantitativement minoritaire des deux côtés, le français est dominé en Acadie, alors qu'il domine socialement en Afrique en tant qu'ancienne langue coloniale et actuelle langue officielle dans la plupart des anciennes colonies belges et françaises.

⁴⁰ Et par définition devrais-je même rajouter au regard du caractère centralisateur de ce que représente le français en tant que symbole.

dominante face aux diverses langues locales –, s’inscrivent respectivement dans ces espaces sociolinguistiques ayant la francophonie en commun mais où le français est donc tantôt dominant, tantôt dominé.

La recherche repose de ce fait sur une posture comparative⁴¹ ayant pour but de chercher à comprendre comment et dans quelle mesure les migrants originaires d’Afrique noire francophone, au regard de leurs histoires de vies et de leurs parcours migratoires, se positionnent dans les contextes d’intégration particuliers que constituent l’Acadie du Nouveau-Brunswick et la France, en misant éventuellement ou non sur leur identité et compétence francophones. L’objectif visé dans cette perspective est d’appréhender les parcours migratoires des personnes interrogées en Acadie du Nouveau-Brunswick et en France à travers leurs relations complexes et évolutives vis-à-vis de la langue française, dans ses variations, pour tenter de mieux comprendre ce que signifie être francophone et/ou se dire francophone d’un espace à un autre.

Pour ce qui est de l’Acadie du Nouveau-Brunswick, l’ensemble de la communauté de chercheurs, politiques et représentants communautaires s’accordent à souligner l’importance des défis que posent les processus migratoires aux sociétés qui y sont confrontées de façon générale, et de façon encore plus accrue dans le cadre du développement de l’immigration au sein des communautés minoritaires (CIC, 2003 et 2006 ; Belkhodja, 2008 ; Violette, 2010). Le principal défi se traduit par la problématique complexe que constitue l’accueil et l’intégration de minorités au sein de communautés elles-mêmes minoritaires et à ce titre confrontées à des enjeux cruciaux de préservation de leurs spécificités et donc de ce qui participe au premier plan de la définition de leurs identités (Belkhodja dir. 2008 ; Boudreau & Dubois, 2003 ; Violette, 2008 entre autres.). La recherche menée contribue en ce sens à souligner les enjeux et l’impact de l’intensification de la migration francophone au sein des communautés hors Québec en situation de francophonie minoritaire. Mais elle questionne par ailleurs cette politique « d’attraction et de rétention » – déployée à grand renforts de moyens fédéraux et provinciaux et dans laquelle s’investissent résolument les communautés minoritaires – à l’aune des expériences concrètes vécues par les migrants à qui s’adresse cette politique

⁴¹ Cette dimension comparée liée à la constitution même du sujet de recherche, mais envisagée de façon plus fondamentale dans ses aspects épistémologiques, sera évoquée dans la deuxième partie de la thèse (séquence cinq, 5.3).

comportant au demeurant des signes manifestes de la logique bien connue du « *gagnant-gagnant* ».

De ce point de vue, la « compétence francophone » que ces derniers transportent – entre autres choses – avec eux, apparaît comme un des éléments clés de la politique mise en œuvre et sur laquelle misent les communautés minoritaires candidates à l'accueil d'un nombre croissant de migrants d'expression française. La question se pose néanmoins, pour beaucoup d'entre eux, du caractère central ou non de cette compétence linguistique dans leurs (auto)définitions identitaires, alors même qu'ils représentent dans le cadre de cette politique, et au vu des attentes des communautés minoritaires, des figures principalement courtisées pour cet aspect précis de leur profil.

Le tissu contextuel qui vient d'être esquissé a ainsi pour effet, dans la mise en regard effectuée entre les sociétés d'accueil acadienne et française, de projeter sur la situation hexagonale un éclairage contrasté⁴² sur les liens traditionnellement établis entre langue et intégration, renforcé par le choix délibéré explicité plus haut, d'une recherche s'intéressant de manière ciblée aux expériences de personnes non allophones. J'interroge ces expériences d'un point de vue sociolinguistique, au travers des histoires langagières de chaque migrant rencontré⁴³ constituant des fils conducteurs importants de leurs constructions identitaires.

Histoires langagières et identitaires

« Parler de l'immigration, c'est parler de la société en son entier, en parler dans sa dimension diachronique, c'est-à-dire dans une perspective historique [...] et aussi dans son extension synchronique, c'est-à-dire du point de vue des structures présentes de la société et de leur fonctionnement ; mais à condition qu'on ne prenne pas délibérément le parti de mutiler cet objet d'une partie de lui-même, la partie relative à l'émigration » (Sayad, 1997 : 15)

Sayad nous montre que « l'immigré, avant de « naître » à l'immigration, est d'abord un émigré » (1997 : 17) ; c'est-à-dire qu'il a d'abord eu une consistance expérientielle

⁴² D'où l'importance de cette mise en regard qui, sans nécessairement révéler des phénomènes nouveaux, met plutôt à mon sens au jour – par un « effet zoom » – des aspects difficilement percevables autrement que par ce jeu de miroir entre situations différentes s'éclairant l'une autre sur un certains nombre de points.

⁴³ Ces histoires langagières sont présentées à la séquence six, ouvrant le troisième acte du récit de recherche.

construite en amont de l'espace-temps sociétal qui le voit « naître » à l'immigration, comme le dit Sayad, et donc l'appréhende dans ce cadre en tant que tel. La réhabilitation des origines effectuée par le sociologue nous rappelle ainsi qu'au cœur des histoires migratoires, se trouvent aussi et surtout des histoires de constructions individuelles dans la matrice collective des environnements sociaux et des histoires et héritages dont ces environnements et les individus qui s'y inscrivent sont tissés.

Soucieuse de donner toute sa part à cette « partie relative à l'émigration »⁴⁴, je me suis attachée dans cette recherche à l'exploration des histoires de vies des personnes rencontrées et à la présentation des sociétés où se tissent leurs origines. Le postulat sur lequel repose cette démarche se traduit en effet dans cette idée simple : pour tenter de comprendre qui sont les migrants, il faut se demander d'où ils viennent et comment ils se sont construits avant de se retrouver en France, en Acadie ou ailleurs... Les histoires que je rapporte dans cette thèse sont à ce titre celles des biographies individuelles des personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de mon enquête et qui ont accepté de participer à cette recherche. Des biographies qui donnent la part belle aux histoires d'appropriation des langues constitutives de leurs répertoires langagiers et des rapports souvent complexes et nécessairement imprégnés des imaginaires et représentations construits à ces langues. Le rôle de ces représentations, imaginaires et idéologies, notamment linguistiques, est en effet fondamental dans les dynamiques de constructions identitaires, tant individuelles que collectives. Et c'est à ce titre qu'ils interrogent, chacun à leur niveau, les phénomènes migratoires et le processus d'intégration comme une forme particulière d'expérience sociale impliquant la personne dans sa dimension d'être historicisé et tributaire, de manière contingente, des rapports altéritaires. Ces récits *biographiques* sont donc, à plus d'un titre, *sociobiographiques*, dans la mesure où les biographies qui sont données à voir dans cette thèse sont très riches d'enseignements sur les milieux – pris en tant qu'ensembles sociétaux – dont sont originaires les migrants participant à cette recherche.

De façon plus transversale, les entretiens menés ont eu pour objectif de questionner les représentations que les migrants construisent (et ont construit) vis-à-vis des différentes langues d'intégration des sociétés d'accueil, ainsi que celles qu'ils ont (ont eues) du

⁴⁴ Qui recouvre, selon mon entendement et la perspective herméneutique dans laquelle je me situe, une histoire vaste et longue (celle des migrants, de leurs familles, de leurs sociétés et au-delà).

bilinguisme officiel (s'agissant du Canada) et du rapport à la norme (s'agissant de la France). Quelles relations sont établies à la francophonie – minoritaire ou dominante ? Comment se vit et se perçoit sa diversité (Heller & Labrie, 2003) que les migrants expérimentent dans le cadre de leurs parcours et à travers les multiples rencontres interculturelles que la migration induit ? Et donc, comment sont appréhendés les enjeux d'un processus d'intégration construit tout au long d'un parcours migratoire qui confrontera les migrants à la diversité des situations francophones ?

La réflexion s'articule ainsi autour du processus migratoire comme vecteur de construction d'identités linguistiques plurielles émergeant dans cette diversité de la francophonie et induisant un questionnement nouveau sur les identités francophones. L'étude des positionnements identitaires et des rapports aux langues de populations originaires d'Afrique noire francophone permet en outre, plus généralement, de projeter un éclairage renouvelé sur les différentes sociétés par le jeu de positionnements complexes adoptés ou affichés par les uns et les autres (migrants et membres des sociétés d'accueil).

Construction et écriture de la recherche

L'écriture de la recherche formalisant et construisant tout à la fois la réflexion mise en œuvre dans cette thèse comporte trois actes thématiques organisant le récit qui se déploie sur huit séquences⁴⁵. Le premier acte présente en deux séquences les arrière-plans socio-historique et sociolinguistique dans lesquels s'inscrit la thèse. Les différents processus de « francisation » et de « francophonisation » des trois espaces, France Acadie, Afrique noire – aujourd'hui considérés comme francophones mais ne l'ayant pas toujours été – y sont évoqués de manière cursive (séquence une). L'accent est mis sur les conditions de réception du français pouvant éclairer le statut diversifié dont il jouit, notamment dans ses relations aux autres langues en présence et aux différentes communautés qui y sont exposées ou dont il constitue un référent identitaire (séquence deux). Cet acte liminaire pose ainsi les principaux jalons historiques qui ont pu contribuer à la construction des imaginaires et idéologies linguistiques gravitant autour

⁴⁵ Pour rappel, les actes représentent les différentes grandes parties subdivisant la thèse, et les séquences, les chapitres composant chacune de ces parties. Voir le prologue pour des éléments complémentaires d'explicitation de ce parti pris formel.

du français, ici, dialecte érigé en symbole national absolu ; là, héritage ancestral à préserver vaille que vaille ; et ailleurs, héritage colonial avec lequel il faut composer tant bien que mal.

Le second acte est consacré à la « fabrication » de la recherche : explicitant le processus de construction d'observables à la base des productions de sens proposées (séquence trois) ; exposant le cadre conceptuel à partir et en fonction duquel ces productions de sens sont appréhendées (séquence quatre) ; et enfin, présentant la posture épistémologique qui « colore » le sens produit par le type d'interprétation privilégié en cohérence avec la conception du savoir sur laquelle repose cette posture (séquence cinq). La recherche que j'ai construite et que je présente dans cet écrit s'inscrit ainsi résolument dans une perspective qualitative herméneutique accordant une place primordiale aux expériences des personnes et à l'historicité des processus et phénomènes sociaux innervant ces expériences (Gadamer, 1976 ; Ricœur, 1969 ; Taylor, 1997 ; Robillard, 2008, 2009). Cela se traduit au niveau de la démarche méthodologique mise en œuvre, par le choix du matériau biographique comme principale (mais pas unique) source d'observable. Je me raccroche en cela à la tradition méthodologique de l'École de Chicago et notamment à l'important opus de William Isaac Thomas et Florian Znaniecki, *Le paysan polonais*, dans lequel ils vont jusqu'à considérer le matériau biographique comme « le type parfait de matériau sociologique » (Thomas & Znaniecki, 1998 : 5). Cette démarche répond également à la volonté de prendre en compte les expériences migratoires des personnes dans leur ensemble et non pas « amputées » d'une part importante et même fondamentale de celles-ci, selon la logique impulsée par Sayad. Mais elle constitue surtout un moyen idéal de rendre compte en profondeur des transformations, évolutions, (ré)interprétations dues aux « effets de l'histoire » ou « travail de l'histoire » (Gadamer, 1976) bien mis en évidence par la perspective herméneutique gadamérienne.

C'est au regard de cette perspective épistémologique imprégnant toute la thèse que le troisième et dernier acte qui constitue le tissu plus spécifiquement interprétatif de ce travail, prend tout son sens. Il déroule le fil des histoires de vie des migrants dont les parcours sont présentés et les expériences analysées dans la thèse. J'y effectue dans un premier temps un zoom sur les sociétés d'origine des migrants (séquence six). On y découvre les histoires d'appropriations langagières des (futurs) migrants, présentées au

travers d'une articulation étroite entre les histoires individuelles de ces migrants et les contextes macrosociolinguistiques dans lesquels ces histoires prennent place et se tissent au gré des aléas et choix de la vie. On suit par la suite (séquence sept) les migrants dans leurs périple qui les mènent, entre « illusions d'émigrés » et « souffrances d'immigrés », vers des horizons tout autres que ceux qu'ils ont connus (ceux qui ont contribué à les construire), au travers d'un second zoom effectué cette fois sur les sociétés d'arrivée et/ou d'installation – selon les cas. Il est en effet frappant de constater à quel point la fresque sociologique si justement esquissée en son temps par Abdelmalek Sayad (1991, 1999) peut encore aujourd'hui être si porteuse de sens. La dernière séquence (séquence huit) qui clôt (provisoirement) la réflexion développée dans cette recherche, se nourrit d'un certain nombre de débats de société liés à la question de l'immigration, propres à chacun des deux contextes sociétaux que représentent – selon les pistes de lecture – la France et l'Acadie du Nouveau-Brunswick. La migration africaine et la présence noire – ancienne ou plus récente – qu'elle inscrit de façon durable dans les « creusets » de ces sociétés occidentales, interroge avec acuité ces sociétés dans leurs spécificités sociolinguistiques, culturelles et historiques, par une mise en tension forte de leurs rapports à l'autre et au semblable.

En résumé, on peut ainsi voir dans le récit de recherche que je propose, en suivant le fil des histoires et expériences de vie des migrants : qui ils ont pu être avant de s'engager dans une importante aventure de mobilité (avant de « naître en tant qu'immigré » comme le dit Sayad). On peut voir comment cette mobilité (cette naissance à l'immigration sous le regard des sociétés d'accueil) les fait changer par le processus herméneutique de réinterprétation de l'histoire qu'ils effectuent nécessairement. Processus étroitement articulé à celui – également nécessaire – de la projection dans un possible futur commun dépendant de ce processus de relecture/réinterprétation... On voit ainsi au bout du compte comment les diverses sociétés changent elles aussi (et/ou résistent à ces changements) par l'action et les effets de cette rencontre (et des relations complexes qui en résultent) entre sociétés occidentales et migrants africains issus des anciens mondes coloniaux...

Les mises en regard, évitements, croisements, frottements, échanges effectués entre deux sociétés d'accueil que beaucoup de choses opposent de prime abord (entre francophonies « diversitaires » et expériences sociolinguistiques et identitaires,

considérées dans la durée et au travers de l'épaisseur du « travail de l'histoire ») tissent par-dessus ces histoires un autre synoptique : celui des différentes manières pour les migrants et les sociétés qu'ils traversent, de se vivre et de se dire ou non et selon divers enjeux et de différentes manières, « *francophones* ».

ACTE PREMIER

Tissu sociohistorique et sociolinguistique

Regards sur quelques pérégrinations du
français et sur son statut en France, en Afrique
et en Acadie du Nouveau-Brunswick

« « Ah t'es francophone? » Je disais : « non je ne suis pas francophone! » Je veux dire, j'ai une identité. Je suis sénégalais, ma mère est wolof, mon père est toucouleur. Le français n'est pas ma langue maternelle. Le français je l'ai appris à l'école. Et puis là je commençais à me poser des questions. [...] Est-ce que identitairement je peux me définir aussi en tant que francophone? Pourquoi les gens me voient et ils m'identifient comme un francophone? » (Moussa)

Moncton, un après-midi glacial au plein cœur de l'hiver canadien à peine adouci par la luminosité cristalline qui émane du ciel d'un bleu immaculé, mais qui, pour brillante qu'elle soit, ne dégage pas une once de chaleur. Ce paysage hivernal engoncé dans l'épais manteau neigeux qui a pris possession des lieux depuis cinq mois déjà, ne laisse poindre du sol qu'un long ruban de bitume grisâtre flanqué de chaque côté de deux tout aussi longs monticules de neige hauts de cinquante centimètres au moins, entre lesquels quelques rares piétons se risquant à braver cette patinoire à ciel ouvert, entreprennent prudemment de se frayer un chemin. Bien au chaud dans l'immeuble cossu abritant les bureaux de l'entreprise qui emploie Moussa, il me rapporte, le visage empreint d'une gravité énigmatique comme s'il la revivait à l'instant présent, cette anecdote particulière : marquante pour lui. Une de celles que toute personne ayant vécu une expérience de migration a en stock parmi les mille et une petites histoires qui émaillent son parcours comme autant de points d'interrogations nouant au hasard des rencontres les fils tortueux de son identité en construction permanente.

Cette anecdote, sa petite histoire à lui, c'est celle d'un jeune homme, fleurant à peine la quarantaine – que ne laissait d'ailleurs pas deviner sa frêle silhouette évoquant discrètement celles des fiers guerriers toucouleurs⁴⁶ – qui, ayant quitté son Sénégal natal pour poursuivre des études supérieures au Canada, se voit identifié dans ce cadre particulier, de prime abord, comme francophone. Son anecdote, sa petite histoire qu'il me rapporte et que je partage avec vous ici, en introduction du premier acte du récit de recherche que je m'appête à vous faire au long de ces quelques centaines de pages, c'est donc celle d'un étonnement. Celui que provoque l'incongruité d'un rapprochement pour lui improbable, saugrenu : son identité auto-perçue, auto-définie (Sénégalais, fils d'une mère wolof et d'un père toucouleur) et celle, étrange, d'une « francophonité » assignée de l'extérieur comme une cinquième roue de carrosse. Une identité hétéro-perçue,

⁴⁶ Groupe ethnique sénégalais, proche culturellement de celui des Peul.

hétéro-définie, alors même que « le français n'est pas sa langue maternelle » ; il l'a juste « appris à l'école ». Histoire d'un étonnement faisant émerger dans le même temps un questionnement : mais pourquoi donc le croit-on francophone ? Et questionnement qui, par son inscription soudaine – au regard d'un parcours de vie tout de même bien entamé – dans un *ici et maintenant* de la migration, ne peut que renvoyer à un *avant et là-bas* de la société d'origine.

C'est précisément dans cette jonction spatio-temporelle que se fonde une partie essentielle du sens de l'acte d'exposition que constitue cette première partie de mon récit de recherche. C'est dans cette porosité des bornes classiques du temps et de l'espace⁴⁷ que s'inscrit la démarche d'historicisation des expériences migratoires et des constructions identitaires inséparables du processus de mobilité. Processus qui prend place dans une durée et s'ancre en divers lieux. C'est dans la mise en regard multidimensionnelle, embrassant dans un même mouvement réflexif l'*ici et maintenant* d'une situation migratoire et l'*avant et là-bas* de son assise expérientielle, que se dessinent pour Moussa les premiers éléments de réponse à son questionnement. Questionnement provoqué, lui aussi, par le rapprochement, la mise en relation de deux espaces-temps distincts, dont son expérience, son parcours – comme ceux de tous ceux que j'évoquerai au cours de ce récit – constituent le trait d'union, le point de rencontre.

« Le français, comme chacun sait, est arrivé en Afrique subsaharienne à la faveur de la colonisation. » (Amédégnato, 2013 : 73)

L'Afrique noire dite francophone dont est originaire Moussa, avec cette catégorisation qui pousse spontanément « les gens qui le voient » à « l'identifier comme un francophone » (même si de toute évidence pour lui cette association de cause à effet ne va pas forcément de soi), n'a certes pas toujours été « francophone ». Et l'Acadie du Nouveau-Brunswick, espace sociolinguistique au sein duquel prend place le questionnement identitaire de Moussa, procède également de processus socio-historiques particuliers. Le peuple français a, en effet, beaucoup voyagé *Avec sa langue en poche* (Forlot, 2008). Et de ses déplacements par monts et vallées et par-delà les océans résulte l'expansion du français hors des frontières hexagonales et le

⁴⁷ Temps herméneutique qui met en tension passé et présent, lequel prend sens à la fois au regard de ce passé et du futur dans lequel il se projette et qui, en un sens, est lui aussi déjà contenu dans ce présent (Robillard, 2011 ; 2013).

développement de cet espace sociolinguistique complexe et à dimensions variables que constitue la francophonie (avec un *f* minuscule). Cette entité, difficile à définir, a fait l'objet de diverses typologies. Celle de Jean-Marie Klinkenberg, basée sur les rapports des usagers à la langue française est à ce titre très intéressante pour le sujet qui nous occupe. Klinkenberg distingue en effet :

« 1/ Les usagers qui ont le français pour langue maternelle et ont la chance de pouvoir faire tout ou presque dans cette langue ; 2/ ceux qui l'ont pour langue maternelle mais doivent se battre pour qu'elle soit autre chose que la langue de la maison ; 3/ ceux qui l'ont momentanément choisie parce qu'elle est intéressante pour eux, mais qui pourraient s'en détacher si cet intérêt venait à baisser ou si le français devait devenir moins rentable ; 4/ ceux enfin à qui elle s'est imposée, et qui rêvent peut-être de s'en débarrasser. » (Klinkenberg, 2001 : 75-76)

Sans se lancer dans une analyse fine de cette typologie, on pourrait assez facilement associer à la première catégorie, les Français hexagonaux qui jouissent d'une situation opposée à celle des Acadiens, lesquels se retrouveraient plutôt dans la seconde⁴⁸. Par ailleurs, ce serait vis-à-vis des populations des pays d'Afrique noire que la langue française représenterait à la fois, ou selon les cas, « ceux à qui elle s'est imposée », mais aussi « ceux qui l'ont momentanément choisie ». Le français y est, en effet, historiquement une langue étrangère importée par les anciens colonisateurs, mais y constitue également une langue de prestige, et un des principaux vecteurs de promotion sociale. On constate ainsi « qu'une même langue peut être prise dans des situations bien différentes [...]. Car le français peut être langue majoritaire ici, langue minoritaire là-bas ; langue d'une minorité, elle peut être ici l'apanage d'une minorité riche et influente⁴⁹ et là-bas stigmatisée d'une minorité dominée ⁵⁰ » (Klinkenberg, 2001 : 76). Ces statuts diversifiés du français, de part et d'autre de l'Atlantique et à travers le monde, ne sont autres que les résultantes de processus socio-historiques, culturels, géopolitiques,

⁴⁸ A la nuance près, pour cette caractérisation du français qui apparaîtrait pour les Acadiens comme spécifiquement « langue de la maison », que celui-ci se vit tout de même, pour une majorité d'entre eux, en dehors de la maison : soit dans une perspective de différenciation du standard et des variétés effectivement pratiquées à la maison, soit également, que l'on prenne justement en compte l'aspect le plus important du point 2) de cette typologie, à savoir, la dynamique du combat qui est mené et qui de fait s'accompagne d'un investissement du français dans de nombreuses sphères de la vie publique partagée en réseaux parallèles anglophones et francophones.

⁴⁹ C'est notamment le cas en Afrique noire francophone.

⁵⁰ Comme en Acadie, dans les régions des maritimes, ainsi que dans d'autres niches francophones hors Québec.

linguistiques, voire économiques, spécifiques à chaque situation et contribuant à former un contexte sociolinguistique particulier identifiable en tant que tel.

C'est pourquoi il me semble important, dans cette logique induite par le temps herméneutique mettant en tension dans un moment réflexif l'ici et maintenant à l'avant et là-bas d'une expérience migratoire ainsi que les différents processus sociolinguistiques et identitaires qu'elle enclenche, de commencer ce récit de recherche par une rapide historicisation des processus entrant en ligne de compte dans la constitution des configurations sociolinguistiques au sein desquelles s'inscrivent ces expériences. Car tout processus, y compris scientifique, prend place dans une historicité. Une pièce de théâtre – pour ne prendre que cet exemple – est en effet traditionnellement précédée d'un moment d'exposition où le dramaturge définit le cadre général du morceau d'histoire qui va être mis en scène en présentant les événements, proches ou lointains qui ont mené à la constitution de l'intrigue principale. De même, une recherche scientifique doit-elle également pouvoir se situer de façon globale et plus particulièrement dans un contexte (au sens large) que le chercheur définit en fonction des principaux enjeux qu'elle soulève.

Ce moment d'exposition correspondra ici à l'évocation de certains⁵¹ des éléments socio-historiques liés à l'introduction du français en Afrique noire et à son implantation au Canada⁵² (séquence une). Dimension socio-historique qui constitue en effet, selon moi,

⁵¹ Le but n'est effectivement pas de refaire une histoire de la langue française. De nombreuses références existent déjà pour ce qui concerne sa « diffusion » à la fois sur le territoire français (Bruneau, 1905-1938 ; Brunot, 1939-1979 ; Balibar, 1985 ; Lodge, 1997[1996] ; Antoine & Cerquiglini, 2000 ; etc.) et en dehors des frontières hexagonales, notamment en Nouvelle France (POIRIER, C., 1994, « La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications », dans MOUGEON, R. & E. BÉNIAC (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, pp. 237-273) et en Acadie (FLIKEID, K., 1994, « Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine », dans MOUGEON, R. & E. BÉNIAC (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, pp. 275-326). La problématique est toutefois un peu plus complexe pour le pendant africain de cette histoire. Les modalités d'introduction et de diffusion progressive du français en Afrique sont effectivement bien connues des historiens (africanistes et/ou de la colonisation) et didacticiens (du FLE/S). Par contre, du point de vue de sa « réception » et des effets produits (sur le long terme) par les conditions de cette « réception » (aspects sociolinguistiques liés aux représentations/imaginaires linguistiques accompagnant cette « réception », générés par les modalités spécifiques de l'introduction de cette langue) les sources se font quelque peu rares, cet aspect semblant avoir moins suscité d'intérêt scientifique que d'autres jusqu'à présent. (Sur cette nouvelle perspective d'une histoire de la « diffusion » du français, pensée du point de vue de sa « réception », à noter, un projet de publication en cours de Valentin Feussi et Didier de Robillard sur la « Francophonie », édité par Ursula Reutner, dans la série *Manuals of Romance Linguistics*, auquel j'ai contribué).

⁵² Je parle de « d'introduction » du français pour l'Afrique et d'implantation pour le Canada, dans la mesure où, dans un cas il s'agit d'une langue étrangère introduite au sein des communautés africaines parmi

une entrée pertinente et très intéressante d'un point de vue heuristique, pour éclairer de façon contrastive la situation du français dans ces contrées (séquence deux) ainsi que la dynamique complexe des positionnements identitaires qui s'y jouent et que nous évoquerons par la suite.

d'autres langues locales et dans l'autre d'une langue qui s'est implantée sur les terres d'Amérique du Nord en même temps que ceux qui la parlaient. Du point de vue respectif des communautés africaines et francophones canadiennes : l'introduction résulte de l'action extérieure d'une communauté imposant sa langue à une autre, tandis que l'implantation résulte de l'action d'une seule et même communauté voyageant et s'installant sur des terres colonisées, avec sa langue. Un débat existe cependant chez les historiens linguistes au sujet de la langue que parlaient les colons français à leur arrivée en Nouvelle-France. Certains pensent qu'il s'agissait de différents patois, et pas du français (d'Île de France, celui qui donnera le français moderne) et d'autres, au contraire, pensent qu'ils ont eu, même s'ils étaient effectivement patoisants (Poitevins, Saintongeais, Champenois, etc.) tout le temps durant leur périple et notamment la traversée en bateau, de s'approprier une variété commune de communication et qu'ils parlaient donc « un français » en arrivant en Nouvelle France. (Voir sur ce débat Poirier, 1994, *op. cit.*).

SEQUENCE UNE

Chronique d'une langue (pas vraiment) « en partage » : ici, héritage colonial et langue minoritaire dominante ; là, héritage ancestral et langue minoritaire dominée

1.0 Introduction

Paul Veyne (1995 : 466) voit dans l'histoire un moyen de « mettre en valeur dans le passé, les [actions], les événements, les tendances qui préparent [rétrospectivement] le temps présent [et futur], qui permettent de la [comprendre] et qui aident à le[s] vivre », car « tout, jusqu'à la moindre coutume, au moindre geste humain, si insignifiant soit-il en apparence, recèle sa signification spécifique et intéressera l'historien, le sociologue, l'ethnographe, le démographe... » ou la jeune chercheuse que je suis. Cette « mise en valeur dans le passé des actions, événements ou tendances qui prépareraient le temps présent ou futur » (*ibid.*), se fait à travers des représentations particulières du passé. L'histoire est en effet le produit de représentations qui peuvent varier d'un individu à un autre, d'un groupe social à un autre, en fonction des motivations qui les poussent à revisiter à leur manière cette histoire. Et il peut arriver, comme ce fut le cas avec le débat qui a eu lieu en 2005 sur les aspects positifs de la colonisation par exemple, que l'histoire, fruit de diverses représentations parfois antagonistes, soit l'objet d'enjeux importants pour la construction de l'avenir des sociétés.

Il ne s'agit néanmoins pas pour moi, comme je l'ai déjà signifié, de me lancer dans un traité d'histoire, mais uniquement de faire ressortir les éléments qui, de mon point de vue – et en fonction de mes propres représentations d'une histoire (celle de la francophonie avec un « f » minuscule) –, peuvent être significatifs dans le cadre d'une recherche se donnant pour objectif de proposer une lecture spécifique de parcours migratoires et constructions identitaires plurielles en contextes francophones diversitaires. Le rôle de l'histoire de l'introduction du français en Afrique noire et de son implantation au Canada français de façon générale, est, de mon point de vue, déterminant pour la compréhension des phénomènes à l'œuvre dans les processus migratoires et la construction des identités en contextes francophones, thématique centrale de ma recherche.

Comme je l'ai déjà indiqué, le processus d'intégration des migrants ne se limite en effet pas uniquement à l'histoire de vie de la personne en déplacement (bien que celle-ci soit une des pièces maîtresses de ce dernier). Ce processus englobe également des événements qui peuvent aller au-delà de son vécu, et qui s'inscrivent dans une dynamique d'influences. Des éléments présentant certains points de convergence entre

société d'origine et société d'accueil (tels que le passé commun par exemple), entrent en relation pour former cette dynamique d'influence. C'est le cas pour la France et son passé colonial – diversement appréhendé selon les points de vue – qu'elle a en commun avec un certain nombre de pays de par le monde et principalement en Afrique. L'entreprise impérialiste et coloniale de la France s'est accompagnée de l'insertion de la langue et culture françaises dans ces pays et bien souvent, de leur imposition aux populations autochtones. Ce qui fut le cas en Afrique noire. Mais l'expansionnisme français s'est également étendu – et ce, bien avant d'atteindre les terres africaines – outre-Atlantique, sur les terres nord-américaines.

1.1 Importation du français dans le Nouveau-Monde, querelle d'implantation et cohabitation inégalitaire

L'explorateur italien Giovanni de Verrazano, dûment mandaté par le roi de France, François 1er⁵³, accosta en 1524 sur les terres nord-américaines (vers Terre-Neuve) qu'il rebaptisa « Arcadie ». Tandis que du côté du fleuve Saint Laurent, les premiers colons, avec à leur tête Samuel de Champlain arrivés en 1604, nommèrent cet endroit (le Québec actuel) « Nouvelle France ». La France, dans ses velléités colonisatrices ainsi affichées, a cependant eu maille à partir avec la couronne britannique non moins expansionniste et de plus victorieuse en 1763 après de nombreux conflits pour la conquête de cette partie du Nouveau-Monde.

1.1.1 « Tragédie d'un peuple »⁵⁴

La défaite française eut pour conséquence – déterminante dans l'histoire des Acadiens – la déportation massive de 1755 à 1763 des descendants des premiers colons français qui refusèrent de prêter allégeance à la couronne britannique. Ils se retrouvèrent ainsi dispersés aux quatre coins du globe, acheminés par vagues successives vers la Nouvelle-Angleterre (du Massachusetts à la Géorgie), la Nouvelle-France, la France, la Louisiane, les Antilles et même l'Angleterre⁵⁵. Cet événement tragique connu sous le nom de

⁵³ Un des intérêts majeur que le souverain comptait tirer de cette aventure exploratoire, se traduisait dans sa volonté de concurrencer le Portugal et l'Espagne et partager avec ces puissances « les avantages du Nouveau-Monde et chercher un passage vers l'ouest jusqu'à la Chine » (Babineau, 1988[1981] : 10).

⁵⁴ Cf. LAUVRIERE, E., 1922, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Editions Bossard.

⁵⁵ Pour un exposé plus détaillé de cette histoire, voir la thèse d'Isabelle Violette (*Immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick : langues et identités. Une approche sociolinguistique de parcours*

« Grand Dérangement » est devenu, par une forme particulière de résilience, un mythe fondateur. Celui-ci prend appui sur un certain nombre de récits du retour vers la terre promise comme *Pélagie la charrette* d'Antonine Maillet, ou d'autres évoquant le périple de la déportation comme *l'Évangeline* d'Henry-Wadsworth Longfellow. Ce poème, publié en 1847 et traduit en français par Pamphile Le May, évoque l'histoire d'une « jeune fille, Évangeline Bellefontaine, et de son amant, Gabriel Lajeunesse, auquel elle est fiancée, qui sont cruellement séparés l'un de l'autre lors de la déportation de Grand Pré (Nouvelle-Ecosse) en 1755 »⁵⁶. Érigé en véritable mythe identitaire, il a contribué à faire du Grand Dérangement l'un des plus importants piliers de l'identité collective acadienne. Seraient par exemple véritablement acadiennes, comme je l'ai plusieurs fois entendu dire lors de conversations avec certaines personnes (portant justement un nom de famille qui ne serait pas « réellement » acadien), les familles dont les ancêtres ont subi ce Grand Dérangement⁵⁷.

Cette histoire demeure en effet jusqu'aujourd'hui, très prégnante dans les consciences, car la référence à ce passé traumatique sert assez souvent de point de départ à des éléments d'explication de spécificités culturelles acadiennes⁵⁸ et *d'explication de soi*, comme le soulignent Annette Boudreau et Lise Dubois dans l'extrait ci-dessous:

d'immigrants francophones à Moncton), soutenue en Décembre 2010 sous la co-direction d'Annette Boudreau et Didier de Robillard. Elle en propose une lecture intéressante et pertinente pour la compréhension de la situation sociolinguistique actuelle de l'Acadie en général et de l'Acadie du Nouveau-Brunswick plus particulièrement. Voir aussi : Cazaux (1992) ; Daigle, (1993) ; Griffiths (1997) ; Landry & Lang (2001) ; Roy (1881) ; etc. ; le site du GRHESUM (Groupe de recherche en histoire économique et sociale de l'Université de Moncton) : <http://www.cuslm.ca/~clio/fenetre/frame1.htm> (consulté le 05 mai 2011) ; ou encore celui créé par Daniel Robichaud, *CyberAcadie, l'Histoire acadienne au bout des doigts* : <http://cyberacadie.com/> (consulté le 05 mai 2011).

⁵⁶ Cf., Cyberacadie : <http://cyberacadie.com/index.php?/symboles/Evangeline-mythe-d-Acadie.html> (consulté le 26 janvier 2014).

⁵⁷ Il est intéressant de noter sur ce point une certaine tension représentationnelle entre, d'une part, une perception de l'identité collective acadienne essentiellement rattachée à cet événement. Et d'autre part, une tendance de plus en plus marquée, non pas nécessairement de distanciation, mais tout du moins de glissement d'un point de gravité se détachant quelque peu de la référence à ce passé historique pour tendre vers une posture identitaire conçue de manière plus inclusive. Nous y reviendrons.

⁵⁸ En témoigne une conversation que j'ai eue avec une jeune acadienne néo-brunswickoise quelques jours seulement après mon arrivée à Moncton lors de mon tout premier séjour ; moment où j'ai entendu évoquer pour la première fois le passé problématique des Acadiens. Nous participions à un grand repas organisé par les membres de l'association des étudiants sénégalais à l'occasion de la fête de fin du Ramadan (Aïd ou Korité) et avons mis les mains à la pâte pour aider en cuisine. Le menu étant constitué exclusivement de spécialités sénégalaises, j'ai questionné cette jeune fille avec qui je venais de faire connaissance, sur les spécialités culinaires acadiennes. Elle me répondit en substance (sans prononcer les mots de déportation ou Grand Dérangement) que comme les Acadiens ont longtemps été très pauvres (c'est les Anglais qui avaient les meilleures positions économiques et sociales, tandis que eux vivaient

« On ne peut nier les marques indélébiles des déportations non seulement sur l'évolution de l'Acadie, mais aussi sur l'imaginaire de toute une collectivité. En effet, dans les entretiens que nous avons réalisés, les déportations, dont le nom populaire en Acadie est le Grand Dérangement, servent souvent de point de départ à toute explication de soi et de son appartenance. L'événement tragique agit véritablement comme l'élément fédérateur qui traverse la quasi-totalité de l'ensemble discursif acadien. » (2003 : 94)

Un des éléments contextuels les plus importants à retenir pour la suite de ce récit de recherche réside ainsi dans le rôle fondateur des Anglais dans la construction de cet imaginaire collectif acadien. Celui-ci prend essentiellement sa source dans l'instauration de rapports de forces inégalitaires à la fois socio-économiques, géopolitiques et linguistiques défavorables à la communauté acadienne qui fut dispersée durant la déportation, puis disséminée sur les côtes maritimes au moment du retour. Emile Lauvrière, auteur de *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, œuvre monumentale publiée en 1922, et résumée plusieurs années après, suite à son succès, dans la *Brève histoire tragique du peuple acadien. Son Martyr et sa Résurrection (1604-1947)*, détaille en effet de façon très minutieuse ce qu'il désigne comme « la systématique perpétration du crime acadien » et « les multiples malheurs qui en résultèrent ». Il se fait tout de même à l'occasion bien volontiers l'écho des « jugements rendus par certains Anglais équitables, dont [il apprécie] hautement les sentiments », pour mieux souligner par contraste le caractère tout aussi hautement condamnable, de ces terribles actes. Lauvrière (1947 : 108) rapporte à ce propos « ce que dit un juge néo-écossais de cette « épouvantable affaire » du grand « Grand Dérangement » » :

« La somme de misère causée par cet événement fut incalculable, déclare le juge néo-écossais Savary ; c'est l'un des plus poignants tableaux de la souffrance humaine. Des gens paisibles et prospères, qui, ardemment attachés à leur religion, vivaient dans l'abondance, sinon dans l'opulence, sont soudain arrachés à leurs foyers par la violence militaire ; leurs terres sont confisquées ; leurs maisons pillées et brûlées ; leurs églises détruites, après avoir été profanées ; ils sont entassés à bord de navires nullement appropriés à cet usage et pourvus

chichement de l'agriculture et de la pêche), leur nourriture était principalement composée de pommes de terre qu'on accommodait de plusieurs façons (bouillie, râpée, fricassée, à l'étouffée, en ragoût, etc.). Cette réponse m'a d'autant plus marquée que cette jeune acadienne ne m'a donné aucun nom de plat en particulier. Mais j'ai pu retenir de cet échange que la pomme de terre est devenue un des aliments de base des Acadiens ... "à cause des Anglais".

d'insuffisantes provisions ; il n'y a nul confort pour les vieillards ni pour les malades ; des maris sont séparés de leurs femmes ; des pères et des mères, de leurs enfants ; des amis, de leurs amis ; par un temps inclément, à la fin d'un automne septentrional et au début de l'hiver, ils sont emmenés dans le dénuement et dans l'exil en captifs chez un peuple d'une autre religion, ignorant leur langue, ayant pour eux une aversion nationale et superstitieuse [...] ; tout languissants, en proie à la nostalgie, ils meurent en grand nombre, désespérés ; enfin, les misérables survivants dirigent leurs pas fatigués vers leur patrie désolée où ils espèrent finir leurs jours en paix ; ils n'y trouvent que l'opresseur hostile installé à leurs foyers reconstitués. » (Lauvrière, 1947 : 108)

Ainsi « dépossédés et chassés des terres fertiles qu'ils avaient apprivoisées »⁵⁹, les Acadiens ont en effet connu après cet épisode de la Déportation, une période de cohabitation problématique avec les anglophones. Ces derniers jouissaient d'un statut politique, économique et social plus élevé que les francophones puisqu'ils tenaient entre leurs mains les principales rênes du système politique et économique des colonies. Le tout accompagné d'un processus de minorisation linguistique allant de pair avec la minorisation socio-économique résultant de cette dépossession. Et minorisation qui devient, en plus de son fondement structurel, également symbolique (forme de dépossession identitaire passant par l'assimilation linguistique).

« Un autre mal dont souffre le peuple acadien, c'est l'anglicisation qui le dénature, surtout en ces petits groupes isolés où il est condamné à ne parler qu'anglais. Ce mal n'est pas seulement dû aux influences britanniques qui se manifestent par l'administration et par la politique, par l'école et par la presse ; il est encore aggravé par certaines interventions allogènes qu'on ne saurait entièrement méconnaître. « *Keep them in ignorance and poverty* » disent volontiers les persécuteurs organistes. » (Lauvrière, 1947 : 160)

Mais au-delà de la tragédie qu'a constituée la Déportation du peuple acadien avec les désastreuses conséquences qui s'en suivirent, ce qui retient le plus l'attention, c'est la portée symbolique que revêt encore aujourd'hui cet événement historique dans l'imaginaire collectif, comme nous avons pu le voir, en tant que fondement d'une identité et d'une nation renée de ses cendres.

⁵⁹ Daniel L. Robichaud, « CyberAcadien », <http://cyberacadie.com/index.php/?/histoire/Le-deracinement-1755-a-1763.html>, consulté le 05 mai 2011.

1.1.2 Renaissance : après le Grand Dérangement, le(s) « Grand(s) Arrangement(s) »⁶⁰

Plusieurs siècles après ces événements, la situation socioéconomique des francophones s'est largement améliorée. Néanmoins, la domination symbolique de l'anglais sur le français perdure encore. Un exemple patent de la manifestation de ce rapport inégalitaire profondément ancré dans les représentations et imaginaires, se traduit dans cette convention sociale, implicite, considérant qu'au Canada « c'est impoli de parler français devant un anglophone » (Heller, 2002 : 28). Prégnance et persistance d'une attitude également soulignée par Ulysse Landry⁶¹, auteur acadien romancier et poète, qui épingle les contradictions d'une société tiraillée dans/par ses divers combats (« combat pour la survie de la langue », « course vers le progrès et la modernité »...) ⁶².

« Moncton est une ville de contradictions. Ça pourrait être le paradis, mais c'est souvent l'enfer, ou du moins le purgatoire. Pendant longtemps, ce fut une ville où la seule langue officielle était l'anglais et où les Acadiens, qui formaient pourtant une bonne partie de la population, étaient tolérés à condition de ne parler que l'anglais quand venait le temps de faire des affaires ou quand au moins un anglophone se trouvait en leur présence. La plupart des Acadiens ont fini par s'adapter. Et cet état de choses existe encore bien plus qu'on voudrait le prétendre. » (Landry, 2002 : 27)

De nombreux écrits émanant notamment de la littérature⁶³ tout aussi bien que des sciences humaines, témoignent ainsi, chacun à leur manière, de cette situation de minorisation des francophones à travers la dévalorisation de leur langue et sa place problématique au sein de l'espace communicationnel public. Mais comme le précise également Ulysse Landry à la suite de la citation précédente :

⁶⁰ Lauvrière, 1922, *op.cit.*

⁶¹ LANDRY, U., 2002, « La vérité en mange une claque », *Eloizes*, La revue canadienne de création, n° 31, *Les langues déliées. L'écrivain acadien et la langue*, pp. 27-30.

⁶² Sur ce point, ce passage est assez illustratif : « On ne sait plus s'il faut mettre de l'avant l'image de la modernité, ou celle du folklore et de la mythologie, et on se perd en toutes sortes de considérations philosophiques futiles en oubliant de tenir compte qu'il n'est peut-être pas réellement possible de séparer l'un de l'autre. C'est une question d'équilibre. En dépensant tant d'énergie à se demander qui on est, on néglige trop souvent simplement d'être. » (Landry, 2002 : 29-30).

⁶³ Avec des auteurs comme Herménégilde Chiasson, France Daigle, Michel Roy ou des poètes comme Guy Arsenault, Gérard Leblanc, etc.

« à partir de la fin des années 60, les choses ont commencé à changer et la communauté acadienne a fini par imposer une certaine présence, en grande partie, j'imagine, à cause de l'université qu'on y a établie et qui n'a cessé d'attirer des francophones d'un peu partout » (Landry, 2002 : 27).

Le domaine littéraire et artistique, plus que tout autre en Acadie, par sa prégnance dans la vie sociale communautaire, rend bien compte de cette forme d'« effervescence de la prise de conscience nationale, identitaire et linguistique » qu'évoquent par exemple Annette et Raoul Boudreau (2004 : 172) dans un article interrogeant le rôle de la littérature comme moyen de reconquête de la parole. Une parole symbolisant justement cette identité renaissante et cherchant à s'affirmer comme ayant une légitimité à exister tout simplement. Et donc, à conquérir une place tout aussi légitime dans l'espace discursif socioculturel et glottopolitique. Les deux auteurs montrent ainsi dans quelle mesure cette parole littéraire et expression artistique, « par des stratégies de légitimation de la culture dominée ont agi sur les représentations linguistiques de leur communauté [celle des écrivains] » (p.166-167). C'est ainsi que la parution de *La Sagouine*⁶⁴ d'Antonine Maillet a, dans cette perspective, eu pour effet comme nous l'expliquent Annette et Raoul Boudreau, « non seulement de fixer une langue orale mais de la revaloriser en en faisant une langue littéraire à laquelle on peut désormais fièrement s'identifier au lieu d'en avoir honte » (p.171).

« Cette prise de parole en entraînera d'autres qui oseront aussi affirmer leur différence, voire leur différence par rapport à Antonine Maillet elle-même. La poésie acadienne des années 1970 s'écrit dans cette effervescence de la prise de conscience nationale, identitaire et linguistique. Le poète Guy Arsenault publie le recueil *Acadie Rock* qui utilise aussi la langue orale acadienne, mais dans une version moderne, plus réaliste que celle d'Antonine Maillet car elle puise aussi bien aux anglicismes qu'aux archaïsmes. [...] La version violente de cette affirmation d'une identité par la différence linguistique, on la trouve chez le poète Gérald Leblanc qui, dans des textes publiés dans des revues au cours des années 1970, défend la variété la plus stigmatisée de la langue orale acadienne, c'est-à-dire le chiac. » (Boudreau & Boudreau, 2004 : 172-173)

⁶⁴ Monologue théâtral qui constitua une véritable tribune offerte à la langue populaire, traditionnellement réservée à la sphère privée, projeté pour la première fois dans l'espace public ; ce qui explique certainement son succès retentissant non seulement en Acadie, mais également au Québec et même dans l'Hexagone (Boudreau & Boudreau, *op. cit.*).

Nous reviendrons dans la séquence suivante sur les rapports complexes et parfois complexés qu'entretiennent les Acadiens néobrunswickois aux différentes variétés de langues qui composent la mosaïque sociolinguistique de cet espace socio-identitaire. Mais pour l'heure, ce qu'il est intéressant de relever à la faveur de cette excursion dans le domaine littéraire, c'est le rôle primordial qu'ont joué dans l'histoire de cette Renaissance acadienne depuis la fin du 19^e siècle, différentes figures de proue⁶⁵. Elles sont les instigatrices d'une prise de conscience du peuple acadien et de ses problématiques spécifiques, parfois vitales. La « Renaissance » acadienne, autrefois nommée – comme dans un acte conjuratoire – « Grand Arrangement », a ainsi pris forme et consistance au fil du temps : des Conventions Nationales Acadiennes⁶⁶, aux différentes lois⁶⁷ votées en faveur de la reconnaissance de l'égalité des communautés francophone et anglophone, en passant par la fondation d'institutions dédiées à la communauté (comme le *Moniteur Acadien*⁶⁸ ou *L'Évangéline*⁶⁹ dans le domaine de la presse, ou encore la Société mutuelle l'Assomption⁷⁰ dans le domaine de l'entraide solidaire). Isabelle Violette (2010) a très bien montré dans sa thèse comment cette période de Renaissance s'est en partie jouée sur la base d'un processus initial de repli de la communauté acadienne sur elle-même, fuyant les influences du dominant anglophone protestant, pour mieux se resserrer autour de valeurs religieuses catholiques fortes, maillon identitaire de la communauté.

⁶⁵ Personnalités physiques ou entités morales.

⁶⁶ A l'issue de la première édition furent choisis des symboles d'identifications, tels que l'hymne national (*l'Ave Marie Stella*), un drapeau (bleu, blanc, rouge avec l'étoile jaune sur fond bleu de la Vierge Marie) et une date de célébration de la fête nationale acadienne : le 15 août, jour de la fête de l'Assomption.

⁶⁷ *Loi Fédérale sur les langues officielles* de 1969 ; *Loi provinciale sur les langues officielles* de 1969 ; *Loi provinciale sur la reconnaissance de l'égalité des deux communautés linguistiques* de 1981 (loi 88) ; *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 (article 23 stipulant l'obligation pour les provinces d'offrir l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle « là où le nombre le justifie »), etc.

⁶⁸ Premier journal en français des Maritimes, lancé en 1867 à Shediac (Nouveau-Brunswick) par Israël-J.D. Landry. « Le journal fut le porte-parole et le vaillant défenseur des droits des Acadiens pendant toute son existence. Interrompu en 1918, il recommença ses activités en 1924 pour cesser définitivement de paraître en 1925. » (Cf. http://cyberacadie.com/index.php?/Renaissance_histoire/Les-journaux-Acadiens.html, consulté le 26 janvier 2014).

⁶⁹ Créé en 1887 par Valentin Landry (premier Acadien à devenir inspecteur d'école en 1879) à Digby (Nouvelle-Écosse), qu'il déménage par la suite à Weymouth puis à Moncton en 1905. Le journal a cessé de paraître suite à un certain nombre de conflits en 1983, puis est devenu quotidien en 1949 en se faisant le porte-parole national des Acadiens jusqu'à sa disparition après 96 ans d'existence (cf. René Babineau, 1988[1981], *Résumé d'histoire d'Acadie*, pages 39 sq.).

⁷⁰ Société fondée en 1903 et qui affiche dans l'article 2 de sa constitution la volonté de « Rallier sous le même drapeau tous les Acadiens; secourir ses membres malades; assurer une aide pécuniaire aux héritiers légaux des membres défunts; conserver notre langue, nos mœurs et notre religion » (Cf. http://cyberacadie.com/index.php?/Renaissance_histoire/La-Societe-mutuelle-l-Assomption.html, consulté le 26 janvier 2014).

« Délaissant la politique à la majorité anglophone, qui ne semble d'ailleurs pas prête à les intégrer, les Acadiens s'organisent en marge des lieux de pouvoir à travers un réseau d'institutions catholiques françaises qui leur est propre et ce, afin d'éviter les contacts avec l'extérieur pouvant nuire à l'homogénéité du groupe (Thériault, 1995 : 35). La reproduction culturelle du groupe est ainsi assurée par un ensemble d'églises, d'écoles, de collèges classiques, d'hôpitaux gérés par l'élite acadienne. Il est important de retenir cette notion de réserve puisque c'est à travers elle que se construit une identité acadienne repliée sur elle-même, retranchée à l'intérieur de frontières bien définies et amputée d'une tradition plus citoyenne. Il faut attendre les années 1960 pour que les Acadiens du Nouveau-Brunswick contestent l'ordre social établi par le système anglo-protestant dominant et intègrent véritablement la scène politique à partir de Fredericton, la capitale provinciale. » (Violette, 2010 : 135)

La création d'une université entièrement francophone constituera de ce point de vue un des symboles forts de victoires obtenues de haute lutte, et du terrain gagné progressivement sur l'inégalité historique des deux peuples fondateurs du Dominion. Ces années charnières représentent ainsi, d'un point de vue historique, le passage pour l'Acadie à l'époque moderne. Un des points de repère temporels les plus marquants et significatifs de ce basculement, constitue l'élection en 1960 de Louis-J. Robichaud au poste de Premier Ministre de la province du Nouveau-Brunswick. Ce dernier a énormément contribué à la réduction des inégalités entre la communauté francophone acadienne et la communauté anglophone (Babineau, 1988 : 47). On lui doit, notamment, le statut officiellement bilingue de la province (première et seule province pendant des décennies à posséder ce statut au même titre que le niveau fédéral) ; l'université française de Moncton ; un réseau scolaire francophone ou encore une répartition plus équitable des taxes scolaires⁷¹.

Une dernière étape pourrait être ajoutée à cette rétrospective historique, à la suite des « transformations idéologiques et identitaires entamées dans les années 1960 (voir Labrie et Heller, 2003 ; Thériault, 2007) » (Violette, 2010 : 19) et durant lesquelles « la référence collective des francophones, plus particulièrement ceux hors Québec, s'articule autour de la conscience de former un groupe minoritaire » (*ibid.*). En lien étroit avec cette conscience de former un groupe minoritaire francophone hors Québec, notion qui deviendra par ailleurs un des éléments clés de justification des revendications

⁷¹ Cf. cyberAcadie : <http://cyberacadie.com/index.php?/histoire/L-Acadie-contemporaine-1960-a.html> (consulté le 26 janvier 2014).

francophones auprès des instances politiques provinciales comme fédérales, il est important de mettre en lumière, et de façon contrastive, un questionnement parallèle sur les critères traditionnels d'identification collective de la communauté acadienne.

« En Acadie du Nouveau-Brunswick, les leaders acadiens s'interrogent également sur la capacité d'inclusion de la communauté acadienne et s'engagent dans un processus de révision de ses critères d'appartenance traditionnels. Par l'intermédiaire d'une confrontation des regards des militants acadiens et des immigrants francophones, l'analyse des discours identitaires révèle des points de tension et de divergence, notamment autour du poids accordé à la dimension ethnique de l'identité acadienne. » (Violette, 2010)

Cet extrait du résumé de la thèse d'Isabelle Violette met ainsi le doigt sur une des problématiques majeures auxquelles est actuellement confrontée la communauté francophone acadienne du Nouveau-Brunswick. Problématique qui s'articule aux nouveaux défis apportés par la mondialisation. Ces défis se traduisent entre autres, comme évoqué dans cet extrait, par l'engagement de la province dans le marché concurrentiel de l'immigration pour en partager les bénéfices. Ils se traduisent également par la difficile équation pour la minorité acadienne de se poser, non seulement en tant que communauté d'accueil, mais communauté d'accueil auprès d'une autre minorité aux origines ethnoculturelles différentes, issue d'une autre sphère de la francophonie, avec une autre histoire.

Concernant cette histoire autre, le parallèle s'avère assez facile, en regard de ce qui vient d'être présenté, entre le passé traumatique des Acadiens et l'histoire des Africains ayant subi tour à tour, dans des temporalités différentes, la Traite négrière⁷², l'impérialisme puis la colonisation. Cette mise en regard particulière est d'autant plus justifiée, à mon sens, que plusieurs personnes rencontrées dans le cadre de mes enquêtes ont verbalisé en cours d'entretien un certain sentiment de proximité, pour ne pas dire d'empathie, à l'égard de ce qu'ont vécu les Acadiens au moment de la Déportation. Sentiment qui s'étend également à ce que les membres de cette communauté continuent de vivre aujourd'hui et au quotidien, en tant que francophones minoritaires. Nous verrons que c'est précisément ce statut de francophones minoritaires démographiquement parlant, mais surtout minorisés sur le plan symbolique, qui va induire d'une certaine manière, un

⁷² Traite qui fut historiquement précédée du commerce d'esclaves noirs par les Arabes, avant d'être systématisée à grande échelle par les Occidentaux.

sentiment de proximité existentielle, et impulser pour partie un choix conscientisé (ou non) d'intégration à la communauté francophone acadienne.

1.2 Introduction du français en Afrique noire et germes linguistiques d'un rapport de domination historiquement pérenne

L'Afrique noire francophone, constituée des anciennes colonies belges et françaises, comprend près d'une vingtaine de pays⁷³ présentant des situations sociolinguistiques diverses mais caractérisées par un trait commun essentiel : les dirigeants de ces pays, au lendemain des indépendances, ont pratiquement tous opté pour le français – « par commodité et sans réelle analyse » (Amédégato, 2013 : 73) – comme langue officielle ou co-officielle. Il y remplit à ce titre jusqu'à présent, les fonctions de langue d'enseignement, de diffusion des médias, de fonctionnement de l'administration publique, de l'armée, de la justice, du gouvernement, etc.

« Les raisons de cette politique linguistique par défaut se trouvent probablement du côté des pesanteurs du discours colonial, qui avait préalablement relégué les langues africaines au rang de « dialectes », dans le sens péjoratif hérité du XIX^e siècle. L'adoption du français comme langue officielle s'est accompagnée d'un engagement à atteindre l'objectif de 100% de scolarisation en vingt ans. Cinquante ans plus tard cependant, cet objectif est loin d'être atteint. La moyenne continentale stagne autour de 30% ; une moyenne qui cache d'importantes disparités selon les pays : 4-5% pour le Mali et le Niger, contre 15-20% au Rwanda et 45% pour le Congo. » (Amédégato, 2013 : 73)

De plus, et en conséquence :

« il n'y est pratiquement jamais l'idiome d'un groupe et n'y assume que fort inégalement le rôle de "lingua franca" entre communautés de langues maternelles différentes. Il s'agit là, bien évidemment, d'un héritage direct de la colonisation » (Manessy, 1994 : 18).

La partie initiale de ce propos mérite certainement aujourd'hui d'être quelque peu nuancée. Notamment en ce qui concerne les configurations sociolinguistiques en zones urbaines, où le français, selon les pays et les situations sociolinguistiques qui les

⁷³ Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (ex. Zaïre), République du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, etc.

caractérisent, joue parfois le rôle de véhiculaire entre membres de communautés linguistiques différentes⁷⁴. Mais la situation du français, langue officielle ou co-officielle dans la presque totalité des anciennes colonies belges et françaises en Afrique noire, constitue bel et bien, comme le souligne Gabriel Manessy, « un héritage direct de la colonisation » (*op. cit.*). Ce legs de la colonisation, désormais partie intégrante du patrimoine linguistique et culturel des anciennes colonies, participe pleinement à la construction des représentations et imaginaires linguistiques qui sont attachés à la langue française en Afrique et influencent les attitudes et positionnements identitaires de ses locuteurs, quotidiens ou occasionnels.

1.2.1 Les prémices de la domination

Les premiers contacts entre l'Europe et le continent noir auraient débuté avec le cabotage des marins explorateurs sur les côtes de l'Ouest Africain initiés dès le XV^e siècle, puis poursuivis avec la Traite négrière jusqu'au XIX^e siècle. Mais ces contacts se sont limités dans un premier temps à l'implantation de bases fortifiées et de comptoirs en des points stratégiques. Louis-Jean Calvet (2010 : 12) voit dans ces premiers contacts, les prémices du rapport de force qui sera instauré, à travers le processus de nomination des contrées accostées :

« Apparaît ici le droit de nommer l'autre : de la même façon que des parents choisissent le prénom de leurs enfants, les premiers navigateurs européens atteignant les côtes africaines décidaient du nom d'un fleuve, d'un territoire, plus tard d'un Etat et donc d'une population. (Calvet, 2010 : 13).

Sur ce point, les explorateurs qui ont accosté sur les rives du continent noir ne se distinguent guère de ceux partis à la conquête du Nouveau-Monde. De même que le

⁷⁴ La place du français et le symbole que représente son usage quotidien en situation non formelle diffèrent selon les pays et en fonction de la présence ou non de véhiculaires locaux importants, comme c'est le cas par exemple pour le wolof au Sénégal. Dans d'autres pays comme en Côte d'Ivoire ou au Cameroun, caractérisés par une diversité linguistique beaucoup plus importante qu'au Sénégal ou au Mali (où l'on comptabilise, au plus, une vingtaine de langues contre plusieurs centaines pour les précédents), cette importante diversité linguistique n'est pas sous-tendue par la présence de véhiculaires aussi importants que le wolof au Sénégal ou le bambara au Mali. Le français (quelque soit son niveau d'appropriation par ses locuteurs) va de fait y jouer, selon les zones géographiques considérées (et donc plus spécifiquement en milieu urbain qu'en milieu rural) le rôle de langue de communication interethnique. Pour de plus amples informations sur les situations sociolinguistiques des pays évoqués, voir le site de Jacques Leclerc : *L'aménagement linguistique dans le monde*, <http://www.tlq.ulaval.ca/AXL/> (consulté le 08 mai 2012).

fleuve Wuri, s'est vu rebaptisé « Rios dos Camerãos »⁷⁵ parce qu'il était plein de crevettes ; de même, le lieu-dit « Port-au-Mouton » à l'est de la Nouvelle-Ecosse, s'est-il vu nommé ainsi parce qu'un mouton y était tombé à l'eau. Et comme le souligne fort à propos L.-J. Calvet, si l'un des plus célèbres explorateurs que l'histoire a fait entrer dans la postérité était arrivé aux abords de la côte brésilienne la veille du 1^{er} janvier 1502, et non ce jour même, à un jour près, l'actuelle plus grande ville de ce pays eût porté le nom de « fleuve de Décembre » ! Dans cette « fureur baptismale » (Calvet, 2010 :10) qui semble saisir les explorateurs européens, ces derniers, du haut de leur sereine légitimité ne semblent guère « se demander si les indigènes, Caribes ou Arawaks, [Micmacs ou Pygmées], n'avaient pas déjà nommé leur environnement » (*ibid.*).

« Tout commence donc par une nomination des lieux qui apparaît comme la traduction toponymique d'un rapport de force » (Calvet, 2010 : 12).

Ce rapport de force, situé du côté du Nouveau-Monde dans le camp des colons (et donc au détriment des autochtones), fera basculer une partie de ces colons (les français) de l'autre côté de la barrière à la faveur de la suite de l'histoire qui s'écrira sur ces terres. Il demeure pour ce qui est de l'Afrique, et toutes époques confondues depuis le début de cette histoire, indéniablement dans le camp de l'explorateur, esclavagiste, colonisateur... Le tracé arbitraire (vu du côté africain) des frontières des colonies et futurs pays découlant du partage de l'Afrique entre les puissances coloniales s'inscrit dans la continuité des prémisses de ce rapport de force inscrit dans le droit de nommer l'autre, sa terre, son environnement. Et au bout du compte, de le redéfinir de façon exogène et avec des conséquences parfois dramatiques.

« C'est ainsi qu'aujourd'hui des membres de l'ethnie fang sont, d'un côté d'une frontière des Camerounais, et de l'autre des Gabonais. Ou que des Baoulés, des Malinkés, des Sénoufos sont tous des Ivoiriens. C'est sur cette toile de fond toponymique, sur cette cartographie précoloniale, que va se dérouler l'introduction du français en Afrique, et tout d'abord au Sénégal. » (Calvet, 2010 : 13)

⁷⁵ « Forme qui donnera en allemand *Kamerun*, puis en anglais *Cameroon* et en français Cameroun » (Calvet, 2010 : 12).

1.2.2 Entrée en scène de la langue, instrument colonial

C'est en effet sur les terres sénégalaises, à Saint-Louis, que fut fondée au début du processus de colonisation française, la toute première école occidentale en Afrique, par l'instituteur Jean Dard. Celui-ci est entré dans la postérité de l'histoire de l'enseignement, pour la création de ce qui sera nommé « *école wolof française* »⁷⁶. Jean Dard avait suggéré en 1816, au moment de sa nomination, que le wolof devienne une langue d'enseignement scolaire. Il justifiera sa proposition par le fait que l'usage exclusif du français rendait difficile l'enseignement qui était destiné à des enfants dont la langue de tous les jours était le wolof⁷⁷. Ces derniers ne comprenant pas ce qui leur était enseigné, se contentaient de tout apprendre par cœur. En effet, les élèves n'étaient en contact avec le français que dans le cadre de la classe, et une fois de retour dans leur environnement familial, ils retrouvaient leurs langues et oubliaient le français jusqu'au lendemain. Face à cette situation, Jean Dard avait choisi d'enseigner le français par la méthode de traduction, à savoir, passer par la « langue maternelle » des enfants, qu'ils devaient au préalable maîtriser et donc être alphabétisés dans cette langue, avant de la traduire pour accéder au français.

Cette expérience aurait porté ses fruits, de l'avis de Jean Dard. Il assura en effet que les progrès des enfants furent si rapides qu'au bout de deux ans à peine, plus de quatre-vingt jeunes Noirs ou Mulâtres furent capables d'écrire le wolof en caractères français, calculaient correctement et exprimaient leurs idées aussi bien que les enfants européens de Saint-Louis formés aux mêmes leçons (Makouta-Mboukou, 1973). Cependant, même si « l'école wolof française » fut bien accueillie à ses débuts, au point que Jean F. Roger, gouverneur du Sénégal de 1822 à 1827, demanda que l'on imprime des ouvrages sur le wolof rédigés par Jean Dard, celle-ci ne tarda pas à s'attirer les foudres de ses détracteurs.

⁷⁶ MAKOUTA-MBOUKOU, J. -P., 1973, *Le français en Afrique noire*, Paris, Bordas, p. 18.

⁷⁷ La ville de Saint-Louis située tout au nord du pays, constitue un des fiefs historiques des Wolof et des Lébou dont la langue est sensiblement la même que le wolof, à quelques détails près.

1.2.3 Logique coloniale assimilationniste : politique de la « table rase »

L'opposition radicale à l'expérience de Jean Dard sera notamment incarnée par l'enseignement congréganiste⁷⁸ qui ne tolérait pas l'utilisation des langues locales à l'école. Les missionnaires ont instauré l'internat pour tous les élèves afin de les couper des influences du milieu wolof. Avec l'introduction du wolof à l'école, les antagonistes de Jean Dard craignaient en réalité l'abandon de l'enseignement du français, ce qui n'était pas envisageable dans ce contexte particulier, car leur programme d'expansion économique s'en serait trouvé compromis. En effet, les colons devaient former des « auxiliaires » parlant certes le wolof si possible, mais surtout français, afin de posséder les compétences linguistiques et pratiques nécessaires à la réalisation du « programme d'expansion politico-économique » (Makouta-Mboukou, 1973 : 19) de la France en Afrique. Comme le souligne à ce propos Jean Suret-Canale, l'éminent géographe et historien de l'Afrique⁷⁹ :

« l'appareil d'exploitation économique, d'oppression administrative et politique, ne peut fonctionner sans un minimum de cadres subalternes autochtones, courroies de transmission et agents d'exécution entre l'« encadrement » européen et les masses. Avec l'extension de l'économie de traite, avec le progrès de la technique – si lent soit-il à se manifester – avec le perfectionnement (ou l'alourdissement) de la machine administrative, la colonisation est obligée de former de tels cadres en nombre croissant. » (Suret-Canale, 1962 : 474)

L'écrivain Amadou Hampâté Bâ relève, lui aussi, dans sa description biographiée de la vie de toute une classe d'âge sous l'époque coloniale, le caractère avant tout intéressé et donc instrumental de l'enseignement du français devant prioritairement servir les intérêts du colon.

⁷⁸ Son plus farouche opposant et qui a certainement le plus contribué à son éviction et celle de ses idées, est sans conteste le préfet apostolique au Sénégal, l'abbé Giudicelli, qui l'accusa notamment de « vivre en concubinage avec une femme noire qui lui a donné un enfant, de faire des affaires en exportant de la gomme, du corail, en important des vêtements, d'être corrompu » ; qualifiant au passage d'une de ses violentes diatribes contre l'instituteur, la langue pour laquelle celui-ci se serait incompréhensiblement pris d'intérêt, de « jargon informe » : « Le sieur Dard, pour s'instruire lui-même de la langue du pays (jargon informe), au lieu de la langue française fait apprendre et continuellement parler wolof à ses élèves. D'ailleurs, le 20 octobre dernier, la boiserie pour l'enseignement mutuel n'avait pas encore été faite » (Hardy, 1921 : 108-109), cité par Calvet (2010 : 20-21).

⁷⁹ Il est notamment présenté dans la page Wikipédia qui lui est dédiée, à la fois comme : « français, géographe, historien de l'Afrique, homme de lettres, militant communiste, résistant, anticolonialiste et spécialiste éminent de l'Afrique » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Suret-Canale, consulté le 25 janvier 2014).

« Une entreprise de colonisation n'est jamais une entreprise philanthropique, sinon en paroles. L'un des buts de toute colonisation, sous quelques cieux et en quelque époque que ce soit, a toujours été de commencer par défricher le terrain conquis, car on ne sème bien ni dans un terrain planté, ni dans la jachère. Il faut d'abord arracher des esprits, comme de mauvaises herbes, les valeurs, coutumes et cultures, locales pour pouvoir y semer à leur place les valeurs, les coutumes et la culture du colonisateur, considérées comme supérieures et seules valables. Et quel meilleur moyen d'y parvenir que l'école ? » (Hampâté Bâ, 1991 : 382).

A partir de 1903, de nouvelles considérations viennent ainsi s'ajouter à celles déjà évoquées pour tenter d'écartier définitivement l'utilisation des langues locales dans les apprentissages scolaires. Car la diversité des langues locales était perçue à l'époque comme constituant en soi un obstacle à l'expansion du français, de sa civilisation et surtout à la réalisation du programme d'exploitation évoqué ci-dessus. Georges Hardy (1921) déclarait à ce propos qu'il était indispensable d'apprendre une langue commune puisque, selon lui, « les dialectes de l'A.O.F.⁸⁰ sont innombrables et aucun d'eux à ce jour n'est parvenu à se faire admettre comme langue véhiculaire ». Mais il souligne dans le même temps « l'effort méritoire » de Jean Dard et l'intérêt pédagogique de l'enseignement en langues locales qu'il a initié, permettant à l'élève qui parle sa langue en classe, de ne pas se sentir dépaysé puisqu'ayant le sentiment « qu'une conversation commencée au village se poursuit dans la classe et que l'école est réellement le prolongement de la famille » (Hardy, 1921 : 96). Cette concession à « l'effort méritoire » de l'instituteur (évincé par ses plus farouches détracteurs⁸¹ et en partie aussi par l'idéologie d'un système colonial avec laquelle les principes de son enseignement entraient en contradiction) fait ainsi apparaître cette aventure linguistico-didactique comme une sorte de « rendez-vous manqué », comme le laisse entendre Louis-Jean Calvet. Il souligne en effet à ce propos que :

« la prise en compte de la co-présence du français et des langues des élèves dans la classe aurait peut-être considérablement modifié l'histoire des rapports entre le français et les langues africaines »⁸² (Calvet, 2010 : 25)

⁸⁰ Afrique Occidentale Française.

⁸¹ « Il est facile de considérer que Jean Dard a été victime du préfet apostolique du Sénégal et des préjugés des autorités locales, et qu'il fut pour cette raison rappelé en France. » (Calvet, 2010 : 25).

⁸² Mais il précise également que cette vision des choses et notamment de l'action de Dard, érigé en héros et défenseur, des langues africaines, comme le laisse transparaître la dédicace de son ouvrage faite par Makouta-Mboukou (« à la mémoire de Jean Dard, l'instituteur français qui comprit, dès l'abord, que le

Loin de ce scénario hypothétique à la fin heureuse, la poursuite de l'imposition du français en Afrique au travers de l'enseignement colonial, tant administratif que confessionnel, prendra résolument au Sénégal, comme dans toutes les colonies françaises, la voie de la méthode directe assimilationniste.

« Le contrôle strict de l'enseignement et la dépersonnalisation des élèves exigent que l'on écarte l'emploi des langues locales. » (Suret-Canale, 1962 : 476)

Ce qui permet, entre autres, de réaffirmer les finalités premières de cet enseignement.

« Le français doit être imposé au plus grand nombre d'indigènes et servir de langue véhiculaire dans toute l'étendue de l'Ouest africain français. Son étude est rendue obligatoire pour les futurs chefs, et cette mesure constitue une innovation de l'arrêté⁸³. Il n'est pas admissible, après quarante ans d'occupation, que tous les chefs sans exception, avec lesquels nos relations de service sont journalières, ne puissent entrer en conversation directe avec nous⁸⁴. » (Carde, 1924 : 115)

De ce passage d'une stratégie d'enseignement prenant en compte l'existence des langues des Africains (représenté par « l'épisode Dard »), à une politique très clairement assimilationniste⁸⁵, émerge, en fin de compte, une ligne directrice très claire de l'idéologie coloniale. Celle-ci oscille entre nécessité de l'instruction des indigènes, pour les raisons plusieurs fois évoquées précédemment, et « risques » de cette instruction dont le but premier n'est en aucun cas l'émancipation de ceux qui la reçoivent. Cette ligne idéologique est minutieusement décortiquée – et dans des termes sans concession – par Suret-Canale :

« Pour la colonisation, l'instruction est un mal nécessaire. On s'efforcera donc de limiter sa diffusion au minimum strictement indispensable, en quantité comme en qualité. Et, puisqu'on ne peut se passer de l'enseignement, on cherchera à l'utiliser au mieux des intérêts de la colonisation. La dépersonnalisation culturelle entre ici

français qu'il enseignait aux jeunes Wolof était une langue étrangère »), mérite d'être quelque peu nuancée : « Il était sans aucun doute un instituteur qui, devant la difficulté des élèves à apprendre le français, imagina une autre solution. Il fut aussi l'un des premiers à considérer les langues africaines comme ce qu'elles étaient, des langues comme les autres. Et c'est déjà beaucoup. Mais pour autant, il n'apparaît pas comme un précurseur de la défense des langues, et, « l'épisode Dard » n'est pas aussi limpide que certains l'imaginent aujourd'hui, lui attribuant un statut de héros des langues africaines victime des préjugés coloniaux. » (Calvet, 2010 : 28).

⁸³ Arrêté du 1^{er} mai 1924, commenté par la circulaire de Carde.

⁸⁴ CARDE, J., 1924, « La réorganisation de l'enseignement en Afrique occidentale française », *R.I.*, n° 185-186, mai-juin, p. 115.

⁸⁵ Changement de perspective très bien illustré par Makouta-Mboukou (1973).

dans les moyens de cette politique. On donnera à ces agents subalternes une formation purement française, on les convaincra de la supériorité exclusive de cette culture européenne dont ils ont le privilège d'obtenir quelques miettes, et on leur inculquera qu'elle les place bien au-dessus de leurs frères restés « sauvages », « incultes ». En même temps on s'efforcera de les modeler suivant les règles du « bon esprit » : ils doivent reconnaître la supériorité du blanc, de sa civilisation qui les a sauvés de la cruauté sanguinaire des « roitelets barbares », lui vouer respect, reconnaissance et surtout obéissance. S'ils sont autorisés à marquer la distance qui les sépare de la vile multitude, ils sont expressément invités à ne pas oublier celle qui les sépare des maîtres européens : on leur rappelle qu'on ne peut, en quelques années, s'élever au niveau d'une civilisation millénaire. » (1962 : 474-475)

Bien des décennies plus tard, les marques (ou devrais-je plutôt dire « stigmates » au regard ce qui précède ?) de ce passé colonial, transparaissent de la façon la plus visible (et en un sens à la fois paradoxal et compréhensible), à travers l'adoption du français comme langue officielle dans la quasi-totalité des anciennes colonies françaises et belges. Avec, en prime de cet héritage, le statut particulier d'une langue qui représente dans la plupart des cas un des vecteurs incontournables de la réussite sociale et demeure l'apanage des élites.

1.2.4 Indépendances et consécration de la langue de l'ancien colonisateur

Comme nous l'avons déjà vu, le maintien de la langue coloniale comme langue officielle ou co-officielle aux côtés, soit d'une autre langue européenne, soit d'une langue locale⁸⁶ dans la majorité des pays africains accédant à l'indépendance, a, en quelque sorte, relevé d'une forme d'évidence imposée par l'urgence de la situation. Une « politique linguistique par défaut », selon les termes d'Ozouf Sénamin Amédégato, cité dans les pages précédentes⁸⁷. Cette politique par défaut et les principaux facteurs qui la sous-tendent méritent donc d'être questionnés. Et ce, essentiellement au regard des très importantes conséquences à long terme pour la vie de tout une population qu'implique la détermination officielle de la langue de fonctionnement d'un Etat, d'instruction de ses citoyens et donc de consécration de celle qui représentera par excellence la voie principale (et parfois unique dans certains cas) de formation des élites du pays et de promotion sociale.

⁸⁶ Comme l'anglais au Cameroun, ou africaine comme le malagasy à Madagascar par exemple.

⁸⁷ Voir citation au début de la section 1.2.

Considérons très rapidement quelques uns des positionnements officiels exprimés à ce sujet. Le président Senghor⁸⁸ a par exemple fait la promotion des langues africaines, et est d'ailleurs le premier homme politique africain à avoir conféré dans son pays à six d'entre elles⁸⁹ le statut de langues nationales. Mais il soulignait dans le même temps, en voulant se justifier du statut supérieur réservé au français⁹⁰ que :

« remplacer le français comme langue officielle n'est ni souhaitable, ni possible. Si du moins nous ne voulons pas être en retard au rendez-vous de l'an 2000. En effet, il nous faudrait au moins deux générations pour faire de l'une de nos langues nationales, un instrument efficace pour l'enseignement des sciences et des techniques. Et à condition que nous en eussions les moyens financiers et humains, c'est-à-dire des savants et des techniciens assez qualifiés. Or, en cette seconde moitié du 20^e siècle, quarante à cinquante ans de retard, ça ne se rattrape pas. » (Leclerc, 1992 : 304)

Plus de quarante ans après, et avec le constat évident d'un second rendez-vous manqué (après celui évoqué par Calvet au sujet de l'épisode Dard), les termes du débat semblent, d'une certaine manière, n'avoir pas beaucoup changé.

« Peut-on alors envisager que le wolof remplace le français et devienne ainsi la langue nationale et officielle du Sénégal et le ciment de son unité nationale ? Rien pour l'instant ne permet de supposer une telle volonté politique de la part des autorités sénégalaises. Le statut privilégié du français n'est pas encore remis en question. Pour les partisans du statu quo, et l'Etat en premier, le français doit rester la seule langue officielle. Il assure la sauvegarde de l'unité nationale et la

⁸⁸ L'exemple du président-poète Léopold Sédar Senghor est ici intéressant, de par sa stature de fervent défenseur, à la fois de la francophonie et de la négritude. Cette évocation permet aussi d'établir ici une certaine forme de continuité avec l'histoire de l'introduction du français en Afrique, dont le Sénégal constitue, comme nous l'avons vu, l'un des tout premiers points d'entrée significatifs, si on fait coïncider cette histoire avec l'enseignement institutionnalisé de la langue.

⁸⁹ Wolof, sérère, diola, peul, mandingue, soninké. Six autres vont suivre par la suite : l'arabe hasanya, le balante, le mancagne, le noon, le manjaque, l'onnyan et le saafi (cf. site de l'aménagement linguistique dans le monde de Jacques Leclerc : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/senegal.htm>, consulté le 20 janvier 2013).

⁹⁰ En 1971, le décret présidentiel n° 71566 du 21 mai retenait les six langues promues au rang de « langues nationales » citées ci-dessus. Suite à ce décret, le gouvernement a élaboré une politique d'éducation bilingue comprenant le français, d'une part, et les six langues « nationales », d'autre part. Selon cette disposition, le français continuait en effet de jouer un rôle prédominant dans la société, même si de nombreuses personnalités de l'époque, se faisant les porte-paroles d'un projet nationaliste pour le Sénégal, comme Cheik Anta Diop (Égyptologue qui publie en 1954 *Nations nègres et cultures* et qui défend, entre autres, la thèse selon laquelle toute langue, pour peu qu'elle soit codifiée, peut être le support de la connaissance scientifique et technique. Il a notamment traduit en wolof la théorie de la relativité pour illustrer ce postulat) ont activement défendu la thèse de la scolarisation et de l'alphabétisation uniquement en langues nationales.

coexistence harmonieuse des différents groupes ethniques incarnés par les langues nationales » (Cisse, 2005 : 106).

Quelle serait la réponse à la même question posée aujourd'hui, près d'une dizaine d'années après l'établissement de ce constat de « statu quo » ? Les Sénégalais sont-ils prêts à accepter qu'une de leurs langues nationales endosse les attributs actuels du français, langue étrangère importée devenue langue officielle, appropriée diversement par diverses couches de la société, mais surtout langue dont on accepte la domination peut-être parce que justement elle est historiquement une langue venue d'ailleurs ? Gabriel Manessy soulignait déjà à propos de cet héritage de la colonisation que :

« le fait remarquable est qu'il ait survécu à l'abolition de celle-ci et qu'il ne paraisse être nulle part effectivement remis en question, en dépit de la variété des structures socio-économiques et des orientations politiques. Cela donne à penser que le mince vernis linguistique dont les autorités belges et françaises avaient couvert leur édifice colonial pour lui donner l'apparence de la cohésion a pénétré, plus ou moins profondément, les couches sous-jacentes » (Manessy, 1994 : 18).

Il semblerait donc qu'au-delà du simple legs formel d'une langue introduite et imposée aux Africains durant la colonisation, la part la plus importante de cet héritage, et qui continue jusqu'aujourd'hui de se manifester de diverses manières, se situe sur le plan symbolique des représentations et imaginaires sociolinguistiques⁹¹ qui la confortent, de façon plus ou moins claire ou ambiguë, dans son statut de langue dominante socialement, bien que minoritaire en terme de locuteurs la pratiquant quotidiennement.

En ce sens, les cas d'autres pays emblématiques comme la Côte d'Ivoire, dont le premier président, Félix Houphouët Boigny, fut également un des fervents soutiens du projet francophone aux côtés de Senghor et Habib Bourguiba (Tunisie), ou encore d'un pays comme le Congo Kinshasa (ex. Zaïre) colonisé par les Belges et soumis à ce titre à un système colonial opposé à celui des Français du point de vue de la politique de diffusion de la langue, sont également très intéressants à considérer par leurs différences

⁹¹ D'où l'importance pour moi de prêter une attention spécifique à l'histoire de l'introduction du français en Afrique, en essayant, autant que faire se peut, d'en souligner les aspects relatifs à sa réception (notamment les conditions d'imposition et les effets de cette imposition). De là prennent en effet leurs source un certain nombre de représentations et le développement des imaginaires nourris dans le rapport inégalitaire instauré par le système colonial, dont le pendant linguistique (et pas uniquement lui) perdure dans le temps. Les expériences langagières et identitaires des personnes qui sont évoquées dans la thèse, rendent assez bien compte de la prégnance de ces représentations et imaginaires sociolinguistiques en partie nourris par ce passif historique.

significatives sur des points spécifiques importants. En effet, nous avons vu ci-dessus que l'un des principaux arguments mis en avant pour justifier le choix du français comme langue officielle par les jeunes Etats africains indépendants, c'est, tout d'abord, l'importante pluralité linguistique et ethnique (argument de la « balkanisation linguistique souvent évoqué et considéré notamment dans les années 1980 par Pierre Dumont (1983) comme caduc). Le choix d'une langue non locale était donc censé garantir de ce point de vue une forme de neutralité du pouvoir, n'instaurant pas un nouveau rapport de force entre groupes linguistiques et ethniques, et donc une forme de paix sociale, par prévention. Un autre argument récurrent est celui convoqué dans la citation du président Senghor, reposant sur la capacité de la langue devant jouer le rôle de langue officielle, à constituer un « instrument efficace pour l'enseignement des sciences et des techniques » (Senghor, *op. cit.*).

La confrontation des trois différentes situations présentées par le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Congo Kinshasa, permet de souligner quelques limites à ces arguments en en faisant ressortir leur valeur de « prétexte » camouflant opportunément des raisons plus complexes, comme relevé ci-dessus. En effet, si l'argument de la pluralité linguistique vaut éventuellement pour la Côte d'Ivoire qui comprend plus de 200 langues, sans véritable langue véhiculaire dominante (du moins au plan national), il vaut dans une moindre mesure pour le Congo Kinshasa qui comporte, certes, plus d'une centaine de langues de plus que la Côte d'Ivoire, mais possède à contrario quatre grands véhiculaires régionaux. Cet argument ne vaut en outre quasiment pas pour le Sénégal qui lui, compte une vingtaine de langues à peine, et surtout, un important véhiculaire compris et parlé par plus de 90% de la population⁹². Sans oublier le fait que le système colonial belge qu'a connu le Congo, à l'inverse du système colonial français, privilégiait un enseignement à destination des « indigènes » (ainsi que leur évangélisation) essentiellement en langues locales⁹³ (selon les zones concernées, un des quatre grands

⁹² Cf. Site de Jacques Leclerc, L'aménagement linguistique dans le monde : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/senegal.htm>, consulté le 20 janvier 2013.

⁹³ Il est très intéressant de noter à ce propos que ce qui représente ici une pratique allant tout à fait dans le sens de ce que nombre de linguistes et didacticiens préconisent (une introduction aux savoirs fondamentaux dans les langues comprises par les enfants), et à ce titre pourrait paraître comme tout à fait louable de la part des colons belges, ne repose dans les faits que sur une conception séparatiste et élitiste considérant que les Noirs ne méritaient pas d'accéder à la langue de leurs maîtres Blancs. De ce point de vue, que ce soit le système colonial assimilationniste français ou séparatiste belge, tous deux reposent sur

véhiculaires régionaux du pays). Le français et le flamand étaient en effet réservés aux administrateurs blancs de la colonie. Ce système séparatiste aurait d'ailleurs eu pour conséquence, qu'au moment des indépendances, très peu de cadres et d'élites congolais avaient été formés en français⁹⁴. Ce qui rend le choix de celui-ci comme langue officielle d'autant plus particulier⁹⁵.

Au regard de ces rapides considérations, la place prépondérante que continue de jouer le français comme principale, voire unique langue de fonctionnement des institutions clés des pays africains n'ayant pas franchi le pas, comme d'autres, de l'officialisation d'une de leurs langues nationales (ce, au désavantage de milliers de citoyens maintenus en ce sens en dehors du système au sein duquel devrait pouvoir s'exprimer leur identité citoyenne) pose véritablement question⁹⁶.

1.3 Conclusion

En guise de conclusion succincte à cette première séquence d'exposition des éléments clés de l'histoire de d'introduction et d'implantation du français, respectivement en Afrique noire et en Acadie, nous pouvons retenir quelques points essentiels résumés ci-dessous. Cette synthèse servira à la fois de caisse de résonance et de transition vers la

une même conception de l'infériorité des peuples colonisés, justifiant leur assujettissement et exploitation au service des intérêts supérieurs de l'administration coloniale et de la Métropole.

⁹⁴ Cet extrait, tiré de la page consacrée au Congo dans le site de l'Aménagement linguistique dans le monde de Jacques Leclerc, est à ce propos très édifiant : « À la fin des années cinquante, le domaine de l'éducation, resté le monopole des missions catholiques, n'avait produit que 15 universitaires congolais, aucun médecin ni ingénieur, mais avait formé plus de 500 prêtres autochtones! Les Noirs congolais les plus instruits étaient devenus des imprimeurs, charpentiers, mécaniciens, infirmiers, menuisiers, etc. Le français et le néerlandais étaient enseignés dans les écoles d'État qui formaient les fonctionnaires d'origine belge ; il existait aussi des écoles d'État pour le primaire et le secondaire (en français ou en néerlandais) à l'intention des enfants des Blancs, notamment à Stanleyville, Élisabethville, et Panda-Likasi. Dans les séminaires, les futurs prêtres congolais apprenaient le français et le latin. Le Congo belge s'est donc trouvé dépourvu du personnel politique et technique prêt à prendre la relève, lorsque les autres pays firent leurs premiers pas vers l'indépendance. » (<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/czaire.htm>, consulté le 20 janvier 2013).

⁹⁵ Ici encore nous pouvons constater que parallèlement aux considérations d'ordre pragmatique ayant favorisé l'élection d'une langue « non congolaise » comme langue officielle censée minimiser les tensions liées au tribalisme très prégnant (ce qui n'a toutefois pas empêché le Congo belge de connaître dès le lendemain de son indépendance d'importants conflits à répétition qui ont longtemps perduré et se sont même en partie déportés aux pays voisins), « la valorisation sociale du français, jadis refusée aux « indigènes », [a également exercé] une profonde attraction chez les Congolais francophiles qui désiraient s'approprier cette langue prestigieuse et génératrice de développement économique » (*op. cit.*).

⁹⁶ Voir notamment sur cette problématique et pour des avis contrastés : Chaudenson (1989, 2006), Dumont (1990, 2008) ou encore Amédégato (2013).

séquence suivante, qui s'attachera à l'évocation contrastée des conséquences sociolinguistiques de cette histoire « outre-hexagonale » du français.

- Nous avons, d'une part, une introduction du français sur les terres africaines et canadiennes par le biais de la colonisation, mais sous deux formes distinctes : une colonisation de peuplement au Canada français, et donc en Acadie, induisant le caractère ethnique du statut de francophones acadiens ; par opposition à une colonisation d'exploitation et/ou à mission civilisatrice en Afrique noire, ne comportant pas ce facteur identitaire et faisant du français une langue étrangère importée.
- Et d'autre part, la situation spécifique de contacts de langues vécue dans ces différents espaces sociolinguistiques positionnant le français dans des rapports de force inversés : langue dominante face aux langues africaines sur le plan des valeurs qui lui sont socialement conférées ; mais langue minoritaire d'un point de vue statistique et également minorée face à l'anglais, bien que dominante face aux langues des migrants en Acadie.

Les contextes sociolinguistiques dans lesquels s'inscrivent les parcours de vie des migrants : ceux qui les ont constitués en tant qu'individus-locuteurs et ont contribué à la construction de leurs imaginaires et représentations linguistiques (mais aussi du monde de façon plus globale), et ceux dans lesquelles leurs expériences migratoires se dessinent par la suite, présentent ainsi tout à la fois des points de résonances et dissonances, selon l'angle d'appréhension, qu'il sera très intéressant de considérer de plus près et voir évoluer tout au long de ce récit de recherche.

SEQUENCE DEUX

Triangle de francophonies non équilatéral :
lectures croisées des situations
sociolinguistiques française, noire africaine
et acadienne

2.0 Introduction

Les conséquences des pérégrinations diverses du français, ce « dialecte devenu langue » (Lodge, 1997) et l'histoire de son introduction en Afrique noire et de son implantation en Acadie, dont nous avons eu un aperçu dans la séquence précédente, se traduisent concrètement par les situations actuelles de francophonies diversifiées que constituent les trois espaces sociolinguistiques concernés par cette recherche. Formant un triangle de francophonies non équilatéral, dessiné par les parcours des migrants avec comme point de départ l'Afrique noire dont ils sont originaires, et comme points de chutes (uniques ou successifs) la France et le Canada, ces différents espaces prennent en effet sens et consistance dans cette recherche au regard des expériences qui s'y construisent et des croisements interprétatifs découlant de leurs mise en regard. Considérer les statuts respectifs du français en France, en Acadie du Nouveau-Brunswick et en Afrique, c'est ainsi avant tout mettre en évidence des particularités ou convergences qui apparaissent comme telles dans le prisme d'un jeu d'oppositions contrastives.

Est ici exprimé, au travers de cette posture, une conception de la notion de contexte, comme un élément en partie construit par le regard de celui qui l'appréhende. S'il est indéniable que d'un point de vue géographique, des lieux physiques nommés Afrique, France et Nouveau-Brunswick existent bel et bien, leurs « réalités », ou plus exactement leurs significations sociales, historiques, linguistiques, identitaires, sont, elles, étroitement liées aux diverses appréhensions dont ils font diversement l'objet par les individus et collectivités qui les investissent. Le regard du chercheur s'inscrit lui aussi dans cette dynamique. Et le projet à l'aune duquel un ou des contextes seront évoqués, tout comme l'histoire dont nous avons vu qu'elle est également le fruit de divers investissements représentationnels, contribuent à mettre en relief (ou masquer) tel ou tel aspect des situations évoquées. Didier de Robillard (2005), dans un article mettant en scène le désordre des pratiques langagières à partir d'un corpus d'affiches plurilingues relevées à l'Île Maurice, se démarquait par exemple du « genre un peu particulier qu'est le tableau sociolinguistique synthétique, [où] le linguiste énumère le répertoire des langues selon une liste canonique [...] en montrant comment elles se partagent l'espace énonciatif [...], en essayant d'aboutir à un tableau aussi net que possible (peu d'intersections) » (Robillard, 2005 : 148-149). Construisant parallèlement une réflexion sur le rôle que joue le linguiste dans la catégorisation et, partant, la construction des

langues dans les représentations des locuteurs, il y privilégiait ainsi une approche basée sur le postulat selon lequel :

« ce qui est constitutif des langues, ce n'est ni leur matérialité, ni leur structure, mais la croyance dans leur existence, ancrée dans le besoin qu'elles existent » (Robillard, 2005 : 129).

De la même manière, pourrait-on dire d'un contexte/une situation (social(e), culturel(le) sociolinguistique, sociohistorique, économique, géopolitique, etc.), que ce qui les constitue, « ce n'est ni leur matérialité, ni leur structure, mais la croyance dans leur existence, ancrée dans le besoin [qu'ils/] qu'elles existent ». A ce titre, l'évocation d'une des conséquences directes de l'expansion du français en France et hors de France que constitue la formation de francophonies à géométries variables, ainsi que celle du statut qu'y revêt le français, trait d'union entre ces différents espaces, est très emblématique. Et ce, tout d'abord au regard de l'extrême variabilité et diversité des pratiques et représentations, tant socialement codifiées qu'individuellement appropriées, que recouvre ce générique, commode à utiliser : *le français*⁹⁷. C'est en effet pour ces raisons pratiques de commodité lexicale que ce générique sera le plus souvent utilisé tout au long de cet écrit, ne pouvant en effet pas toujours être remplacé à chaque fois qu'il devra être évoqué par des expressions alternatives satisfaisantes⁹⁸. Mais il va de soi que cette commodité ne laisse en aucun cas supposer une quelconque volonté de ma part de subsumer la complexité sociolinguistique propre à chaque situation, dans l'affichage d'une seule et unique variété de langue, qui par ailleurs n'a pas d'existence en soi (Auroux, 2000 ; Robillard 2005 et 2008 ; Blanchet, Calvet & Robillard, 2007).

Dans cette perspective, le statut du français dans les différents espaces traversés par les parcours des migrants, sociétés d'origines et sociétés d'installations où ils seront amenés à construire leurs processus d'intégration, sera envisagé, comme dans la typologie de Klinkenberg (2001, *op.cit.*), sous l'angle historicisé des rapports collectifs et

⁹⁷ Générique qui peut tout à la fois évoquer une norme standard internationale ; une norme endogène québécoise, acadienne, voire africaine ; des formes régionales diverses (françaises, acadiennes, africaines) ; des variétés socialement/fonctionnellement marquées : français de l'école, de la rue, de la maison ; français d'apparat, français « de France », français de connivence, français de distanciation, etc., etc. sans oublier le(s) français des colons des XVI^e, XVII^e siècles, introduits et implantés respectivement au Canada français (Nouvelle France / Acadie) et en Afrique (avec les formes d'appropriations diverses qui se sont à chaque fois produites selon les lieux, durées et circonstances ; et bien d'autres encore...

⁹⁸ Seront cependant ponctuellement spécifiées, lorsque cela sera nécessaire, les variétés particulières de français auxquelles il sera à de très nombreuses reprises fait référence au fil du récit de recherche.

individualisés des personnes dont il intègre, à divers niveaux, le paysage sociolinguistique.

2.1 Le français en Afrique noire : langue étrangère importée, minoritaire dominante

Le français, héritage et symbole commun, mais inégalement partagé dans ce triangle de francophonies non équilatéral que représentent les divers espaces traversés par les parcours des migrants auxquels cette recherche est consacrée, y est engagé avec les autres langues en présence dans des rapports de type diglossiques⁹⁹. Lecture qui vaut, y compris pour le territoire français, si l'on insère dans l'équation les langues de la migration dont plusieurs ont acquis le statut de langues de France¹⁰⁰ au même titre que les langues régionales depuis la publication du rapport Cerquiglini (1999). Le français jouit plus spécifiquement en Afrique, avec le contexte de pluralité linguistique inégalitaire, bien plus marqué, caractérisant cet espace, d'un certain prestige qui est rattaché à sa pratique, sa maîtrise, et par ricochet à ses locuteurs, quotidiens ou occasionnels. Comme le dit Klinkenberg (2001), « le langage donne le pouvoir. Et une manière d'exercer ce pouvoir est de recourir à une langue qui distingue ». En tant que langue qui distingue ses locuteurs du fait de ce prestige, il constitue dans la plupart des pays d'Afrique noire francophone un des principaux médiums d'ascension sociale (Duponchel, 1979 : 399 ; Renaud, 1979 : 434). Ce statut particulier est notamment renforcé par le fait que son principal outil de diffusion et d'apprentissage, contrairement à une grande majorité de langues africaines, c'est l'école.

Nous avons en effet vu à la fin de la séquence précédente, que le choix du français comme langue officielle dans la majorité des pays africains, a principalement reposé sur l'argument de la trop grande pluralité linguistique et du risque de conflit ethnique. Ce qu'a diversement relevé une bonne partie des chercheurs et analystes qui se sont intéressés à la question.

« Evidemment il serait hasardeux pour une nation en voie de développement de se lancer dans l'instrumentalisation d'une langue nationale pour lui permettre de

⁹⁹ Voir séquence quatre (4.1.1) ; et pour plus de détails : Ferguson (1959), Fishman (1969), Aracil (1965) et Ninyoles (1969), Lafont (1984), Boyer (1991), Prudent (1981), etc.

¹⁰⁰ Ce qui constitue une reconnaissance institutionnelle de leur appartenance « au patrimoine culturel indivis de la France » (Guy Carcassonne, Rapport au Premier Ministre, p. 128.)

concurrencer ou de remplacer une grande langue de culture et de communication internationale comme le français. Par surcroît, le choix d'une ou de plusieurs langues nationales qui bénéficieraient de tel ou tel niveau d'instrumentalisation risquerait d'envenimer les rapports entre les divers groupes ethniques et de menacer l'équilibre de jeunes Etats multiethniques fragiles. » (Valdman, 1978 : 14)

C'est donc tout d'abord par ce choix historique, résultant, selon ces arguments, tout à la fois d'une conjoncture particulière et de positionnements géopolitiques spécifiques (se doter d'un instrument de communication et donc de coopération interafricaine en plus de son caractère international) que le français s'est imposé dans la grande majorité des anciennes colonies africaines comme principale langue de scolarisation et représente, en conséquence, pour nombre de citoyens, ce médium par excellence d'ascension sociale déjà évoqué. L'apprentissage du français a en effet souvent été assimilé, depuis l'époque coloniale, à un passage d'un état socioculturel et identitaire à un autre. Ce qui d'ailleurs constituait une source de conflits intergénérationnels, ou encore entre monde urbain et rural. Ces deux catégories sont de surcroît corolaires puisque l'exode rural vers les attraits de la ville et de la nouvelle civilisation qu'elle reflétait, étant beaucoup plus le fait des jeunes que des plus anciens, bien plus ancrés dans leurs fondements socio-identitaires traditionnels et ancestraux. Plusieurs ouvrages de littérature africaine¹⁰¹ se sont en particulier fait l'écho de ce bouleversement sans précédent qu'a entraîné, dans les modes de vies et l'organisation sociale des peuples africains, le choc d'une rencontre entre une pluralité linguistique historique, datant de plusieurs siècles, et l'introduction d'une nouvelle langue-civilisation qui s'est imposée, d'abord par la puissance coloniale, et par la suite par son pouvoir économique, politique et social. L'auteur malien Amadou Hampâté Bâ relève à ce sujet dans l'extrait ci-après, un aspect peu décelé dans les processus transformationnels des sociétés africaines et directement liés à la présence coloniale : l'envoi en nombre important de toute une classe d'âge de jeunes africains au front durant la Grande Guerre, qui a provoqué de façon inédite l'apparition d'un chaînon manquant dans les rouages bien établis de la transmission intergénérationnelle des connaissances traditionnelles.

¹⁰¹ *Sous l'orage* de Seydou Badian (1963), *L'enfant noir* de Camara Laye (1953), *Les Soleils des indépendances* d'Ahmadou Kourouma (1968), *L'aventure ambiguë* de Cheikh Amidou Kane (1961), ou encore *Amkoullel l'enfant Peul* et *Oui mon commandant !* d'Amadou Hampâté Bâ (1991 et 1994).

« L'un des effets majeurs, quoique peu connu, de la guerre de 1914 a été de provoquer *la première grande rupture dans la transmission orale des connaissances traditionnelles*¹⁰², non seulement au sein des sociétés initiatiques, mais aussi dans les confréries de métier et les corporations artisanales, dont les ateliers étaient jadis de véritables centres d'enseignement traditionnel. L'hémorragie de jeunes gens envoyés au front – d'où beaucoup ne devaient pas revenir –, le recrutement intensif pour les travaux forcés liés à l'effort de guerre et les vagues d'exode vers la Gold Coast privèrent les vieux maîtres de la relève nécessaire et provoquèrent, de façon plus ou moins marquée selon les régions, la première grande éclipse dans la transmission orale de ce vaste patrimoine culturel, processus qui, au fil des décennies, irait en s'aggravant sous l'effet de nouveaux facteurs sociaux. » (Hampâté Bâ, 1991 : 360)

Bien que dans cet exemple ce ne soit pas le facteur linguistique en tant que tel (imposition de la langue et civilisation occidentale au travers de la scolarisation et de l'évangélisation) qui soit directement en cause, les mêmes effets soulignés par l'auteur ont bel et bien été induits dans le processus (relativement resserré, à l'aune de l'histoire de l'humanité) de marche des sociétés africaines vers un autre modèle civilisationnel, nommé modernité. La même *rupture* – quoique de façon moins brutale que « l'hémorragie de jeunes gens envoyés au front » – *dans la transmission orale des connaissances traditionnelles* (Hampâté Bâ, *op. cit.*) a été provoquée par l'abandon progressif des apprentissages traditionnels au profit de l'enseignement scolaire. C'est ainsi par exemple que le petit *enfant noir*, dont le processus initiatique d'apprentissage de la vie est mis en scène par Camara Laye, se demande au moment où il découvre le totem¹⁰³ de son père et du clan des forgerons, s'il en héritera lui aussi¹⁰⁴ ou plutôt s'il lui préférera le chemin de l'école, autre voie concurrentielle dans ce contexte colonial des années 1930 dans lequel s'inscrit ce récit romanesque. C'est ainsi également que Nianson et Karamoko, deux des personnages pris *Sous l'orage* que décrit Seydou Badian, et qui figure ce conflit intergénérationnel et le débat qui oppose radicalement tenants des traditions et tenants de la modernité apportée par le savoir du Blanc, vont soupeser

¹⁰² Soulignements de l'auteur.

¹⁰³ Etre mystique (mythique pour certains), généralement d'espèce animale (un serpent dans le roman de Camara Laye), notamment dans les sociétés traditionnelles africaines, dont la fonction principale est d'assurer la protection de la personne, famille, clan, village ou groupe ethnique dont il est le représentant désigné.

¹⁰⁴ Cet engagement dans la voie initiatique, en principe toute tracée, devra l'introduire au métier de son père et dans le même temps à la maîtrise des esprits du feu et de la matière qu'elle implique.

les avantages et inconvénients des deux modes de vie qui s'affrontent, et rapidement faire leur choix.

« Nianson et Karamoko n'hésitèrent pas longtemps, entre la vie rude de Sibiri et la civilisation de Birama. Ils choisissent d'être modernes et considèrent comme Birama que Sibiri est un ignorant. Comment du reste, lui qui ne savait ni lire, ni écrire, pouvait-il les guider, eux ? Ils se rangèrent du côté de Birama et laissèrent Sibiri et le père Benfa s'accrocher en vain à ce passé qui est la vie du village. » (Seydou Badian, *Sous l'orage*, 1963 : 30-31)¹⁰⁵

La même tension provoquée par l'entrée dans un schéma de vie autre que celui du village – et tout ce qu'il représente – avec la poursuite des études au-delà d'un certain stade, s'est ainsi manifestée dans les histoires de certaines des personnes que j'ai rencontrées pour cette recherche. Sylla et Bocar, représentant dans ce cadre deux personnages différents, avec des origines différentes mais des parcours assez similaires sur de nombreux aspects¹⁰⁶, ont effectivement ce point commun d'avoir évolué dans des milieux où l'école était, au pire, vue d'un mauvais œil par la communauté traditionnelle, au mieux, jugée inutile au-delà d'un certain stade. Sa fonction principale, telle qu'elle y était perçue, consisterait, non pas à l'acquisition de différents savoirs, mais, de façon plus restreinte, uniquement à l'apprentissage du français, langue du colon. La raison principale en étant qu'une très large majorité de personnes – tout particulièrement en milieu rural et surtout à cette époque à cheval entre la fin de la colonisation et les années 1970 – n'apprenait le français, voire n'entraînait véritablement en contact avec le français

¹⁰⁵ Les citations de type littéraire convoquées dans la thèse seront spécifiées par l'utilisation d'une police distincte.

¹⁰⁶ Sylla est originaire du Mali. Il est né au début des années 1950 dans un petit village situé aux alentours de la ville de Ségou, nommé Sévéré et à composition ethnique très majoritairement – voire exclusivement à cette époque – peule. Il a donc été scolarisé dans ses premières années (et n'est entré en contact avec le français qu'à ce moment-là, vers l'âge de six/sept ans) pendant la colonisation. Il s'est rendu au Québec en 1970 pour y effectuer un cursus universitaire et est actuellement enseignant-chercheur titulaire à l'université de Moncton, où il est installé depuis 1988. Bocar est pour sa part originaire du Niger. Il est né au début des années 1970, également dans un petit village, Diomona, situé dans le chef-lieu d'arrondissement de Tillabéri. Il fait partie du groupe ethnique des Sonraï, dont sont issus ses deux parents. Ce groupe ethnique est majoritaire dans l'ouest du pays où il a grandi. Le système scolaire postcolonial qu'il a connu était encore très empreint des pratiques qui prévalaient durant la colonisation, comme l'interdiction de pratiquer les langues locales à l'école, ainsi que la pratique du symbole, punition consistant à remettre un objet infamant à tout contrevenant qui devait le porter jusqu'à ce qu'il prenne quelqu'un d'autre sur le fait et le lui remette à son tour. Bocar, dont les parents n'ont jamais été à l'école française (tout comme ceux de Sylla) a effectué ses premières années universitaires en Tunisie dans le cadre d'un programme de bourses d'excellences octroyées par l'Etat nigérien aux meilleurs bacheliers. Il s'est ensuite rendu en France (en 2003) où il a effectué un doctorat à l'université de Reims, avant de se rendre au Canada (en 2008), où il est actuellement lui aussi enseignant-chercheur titulaire à l'université de Moncton.

pour la première fois, qu'une fois scolarisée à l'âge de six/sept ans en moyenne. C'est ce dont témoigne l'expérience de Bocar (similaire sur ce point à celle de Sylla et bien d'autres également parmi ceux que j'ai rencontrés dans le cadre de ma recherche¹⁰⁷) :

« J'ai commencé à apprendre le français à l'âge de 7 ans. C'est-à-dire que jusqu'avant d'aller à l'école là, je parle aucun mot. Moi mes parents n'ont jamais été à l'école française comme on dit. Mon père est un marabout et ma mère n'a jamais été à l'école. Donc si bien qu'il n'y avait aucune possibilité pour moi de parler le français. Ça, il faut même pas le chercher dans les villages au Niger par exemple. C'est quand j'ai commencé à aller à l'école, au CI¹⁰⁸, qu'on a commencé par l'alphabet A, B, C ; on criait ; et puis bon, c'est parti de là. » (Bocar)

Ainsi, du côté de chez Sylla, on disait de quelqu'un qui allait à « l'école des Blancs », qu'il était « perdu » (pour la communauté et ce qui fait sa cohésion). Tandis que Bocar s'est pour sa part vu plaindre et même railler par ses jeunes camarades ; lesquels avaient échoué à l'examen du certificat d'études parachevant les années du primaire et donnant accès aux études secondaires (niveau collège).

« [L'école] c'est d'abord l'endroit où on apprenait le français. C'est vrai que moi dans mon village, les jeunes le plus souvent s'arrêtaient juste après les six premières années. Il y en a qui n'arrivaient même pas. Quand ils arrivaient déjà à se présenter au certificat et qu'ils échouent, ils prenaient ça plutôt comme étant quelque chose de positif, parce que pour eux ils devraient s'en aller de l'école aller chercher de l'argent ailleurs. Je me souviens moi quand j'avais eu mon certificat qui me permettait d'aller au collège, beaucoup de mes camarades (ceux avec qui je sortais, je m'amusais tout le temps) avaient échoué et ils se moquaient de moi : « Voilà toi tu vas aller là bas, nous on va rester ; vas-y ! » (Bocar)

En effet, comme on peut le voir dans cet extrait, réussir à son certificat d'études primaire et poursuivre ses études au-delà de ce niveau minimal impliquait de se rendre dans une autre ville et donc de vivre une forme de déracinement en quittant l'environnement familial et rassurant du village, pour un autre horizon. Cet horizon pouvait se révéler attirant pour certains par sa nouveauté et les perspectives qu'il offre ; mais aussi inquiétant pour d'autres et pour les mêmes raisons (les perspectives en moins, au

¹⁰⁷ Sur ce point, le facteur âge et géographique joue beaucoup, ne serait-ce que sur le potentiel d'exposition à la langue plus important en milieu urbain qu'au village, le plus souvent plus homogène linguistiquement puisque situé dans une zone d'influence d'un groupe ethnique en particulier (ce qui n'empêche pas les contacts avec d'autres groupes, soit par le voisinage ou les mariages par exemple.

¹⁰⁸ Première classe du primaire.

demeurant peu perçues concrètement, un des rares débouchés dont ils pouvaient se rendre compte directement dans leur quotidien étant le métier d'instituteur¹⁰⁹).

Parallèlement à ces considérations contrastées sur l'école et son rôle principalement perçu, comme nous avons pu le voir, d'enseigner le français¹¹⁰, langue du colon puis langue officielle des nouveaux Etats indépendants, se mêlent également d'autres représentations sur cette langue. Des représentations en provenance directe des rapports institués du temps de la colonisation. Représentations fortement ancrées dans tout l'imaginaire du pouvoir symbolique auréolant la maîtrise de la langue du maître (ici au sens de l'instituteur comme du maître blanc face à ses domestiques¹¹¹), de l'administrateur colonial, ou encore de ses subordonnés (« courroies de transmission et agents d'exécution entre l'« encadrement » européen et les masses » (Suret-Canale, 1962 : 474). Ici, la question de la hiérarchisation des rôles et des statuts socialement perçus entre étroitement en ligne de compte dans ces représentations et l'esquisse de l'imaginaire sociolinguistique construit autour de la pratique du/d'un certain français. Ce court passage tiré d'une autre œuvre d'Amadou Hampâté Bâ, met particulièrement bien en scène cette hiérarchisation des pratiques, statuts des individus, rapports sociaux et représentations qui en découlent (et/ou les organisent) :

¹⁰⁹ C'est ce que Bocar explique dans cet extrait : « Il est vrai que les gens ne voyaient pas tout de suite (à l'époque en tout cas) qu'est-ce qu'on peut devenir en allant à l'école, à part d'être peut-être un enseignant, maître comme ils disent. Ça les gens ne voyaient pas forcément d'un bon œil. Du coup beaucoup justifiaient, surtout les jeunes filles, les parents aimaient que avant d'atteindre l'âge de 12, 13 ans là, quand elles ont fini le primaire, qu'elles soient déjà renvoyées, il y a déjà un mari qui est prévu pour elles. Tout ça là. ».

¹¹⁰ Ce qui en un sens n'est pas très étonnant et ne fait que rejoindre la logique de départ accompagnant l'introduction du français en Afrique (même si elle est ici à coup sûr implicite, ce qui montre la prégnance des imaginaires induits par l'inégalité des rapports institués). Nous avons en effet pu voir que l'entreprise coloniale française elle-même était en grande partie basée sur une nécessité d'instruction des « indigènes », non pas pour leur propre édification, mais plus pragmatiquement pour assurer la formation de « cadres subalternes autochtones [...] », comme le souligne Suret-Canale (1962 : 474) dans la citation évoquée ci-dessus dans le corps du texte. Il poursuit : « Le rôle des Africains passés par l'école étant de servir d'intermédiaires au commandement français, l'apprentissage de la langue française est le premier objectif de l'enseignement. Carte fixe cet apprentissage comme thème exclusif du degré inférieur (cours préparatoire) de l'école de village » (p. 476).

¹¹¹ Voir par exemple *Une vie de boy* de Ferdinand Oyono (1956), récit romanesque des aventures d'un jeune Noir élevé par un Père Blanc qui lui a appris à lire et à écrire, et qui [le jeune Noir] « a pris, à l'instar de son maître, l'habitude de tenir un journal. Dès lors, il enregistre tout ce qui se passe dans le milieu des colons où, malgré lui, à la mort du Père Blanc, il est devenu le « boy » de l'administrateur des colonies, le « commandant » de l'endroit » (Quatrième de couverture).

« Ah ! Moussé Lekkol, toi parler beaucoup beaucoup avec commandant. Mais toi pas parler en « foforifon naspa », toi parler le français tout neuf, couleur vin rouge de Bordeaux » (Amadou Hampâté Bâ, *L'étrange destin de Wangrin*, 1973 : 32-33).

Ces quelques lignes donnent à voir une savante mise en scène d'une partie de ce que Chiara Molinari (2005 : 33) nomme la « constellation linguistique malienne », qu'elle décrypte à partir de l'analyse des représentations écrites de l'oralité, présentes dans l'œuvre d'Amadou Hampâté Bâ¹¹². Sont en effet évoqués ici trois types de personnages différents, aux statuts sociaux bien distincts au regard du contexte colonial dans lequel s'insère cette action. A ces personnages correspondraient respectivement des pratiques de différents niveaux/variétés de français rendant compte de leur statut au sein de la société coloniale. On peut en effet relever – sans souci de hiérarchisation stricte de ma part – en premier lieu la figure du commandant qui représente le locuteur-type du « français hexagonal » (« *le français tout neuf, couleur vin rouge de Bordeaux* »), importé par les colons et symbole par excellence de la domination en place. Viennent ensuite les différentes figures que l'on peut rassembler pêle-mêle dans la catégorie des fameux « cadres subalternes autochtones, courroies de transmission et agents d'exécution entre l'« encadrement » européen et les masses » (Suret-Canale, *op. cit.*) évoqués plus haut. Ces figures sont représentées dans cet extrait par celle de l'interprète, dont Chiara Molinari (2005 : 40) explique qu'« en général, cette catégorie est composée d'anciens tirailleurs : leurs connaissances linguistiques et, plus précisément la maîtrise de la variété véhiculaire leur octroie l'accès au pouvoir colonial. » Cette catégorie intermédiaire se

¹¹² Elle considère en effet qu'« en tant que témoin des événements de son siècle, auxquels il a participé de manière active, Hampâté Bâ est l'un des acteurs principaux de la littérature malienne qu'il considère comme un instrument pour conserver et pour transmettre la culture orale de son pays » (Molinari, 2005 : 33) et cite celui-ci à ce sujet : « Hâtons-nous de sauvegarder, grâce à l'enregistrement et à l'écrit, ce qui peut encore être sauvé de ce grandiose héritage » (Hampâté Bâ, 1984 : 10). Ses principaux romans, (*L'étrange destin de Wangrin* (1973), dont il est ici question, *Amkoullel, l'enfant peul* (1991) et *Oui mon commandant !* (1994), qui constituent ses Mémoires rassemblées en deux tomes consacrés, l'un à son éducation de sa plus tendre enfance à l'entrée dans la vie active professionnelle, et l'autre à cet autre parcours initiatique que représente pour lui tout ce cheminement de vie) retracent en effet des faits véridiques. L'auteur a dans un premier temps minutieusement conservé dans sa mémoire la marque des événements dont il a personnellement été témoin. Puis il a systématiquement consigné par des enregistrements et des écrits « ce qui peut encore être sauvé de ce grandiose héritage », comme il l'évoque lui-même dans la citation ci-dessus. (Voir notamment les premières pages d'*Amkoullel, l'enfant peul*, au sujet de cette capacité extrêmement développée de mémorisation qu'il dit tenir de l'éducation traditionnelle basée sur l'oralité qu'il a reçue dans ses jeunes années). Le personnage de Wangrin a ainsi réellement existé. Et c'est d'ailleurs à la demande expresse de celui-ci, que le jeune écrivain, qui l'a longuement côtoyé dans les rouages de l'administration coloniale, a retranscrit ses aventures picaresques avant de les publier plusieurs années plus tard (ces éléments seront notamment rappelés par la suite dans les Mémoires de l'auteur).

distingue ainsi des « masses » par un degré variable d'appropriation du français s'échelonnant sur un continuum de maîtrise relative de variétés, allant de ce qui se rapprocherait du « foforifon naspa »¹¹³ ici évoqué, au français tel que pratiqué par les Européens. Ce continuum d'appropriations et pratiques diversifiées du français par les populations africaines s'accompagne donc, comme on peut le constater dans l'évocation qui en est faite par le personnage¹¹⁴ qui prend la parole dans cette séquence, de représentations graduées selon le degré de proximité ou d'éloignement avec la variété la plus hautement valorisée : le « français couleur vin rouge de Bordeaux ». Ces représentations s'accompagnent par ailleurs d'une conscience très nette de l'écart séparant chacune d'elles des autres. Ainsi apprend-on que Racoutié avait « une peur bleue de Wangrin parce que celui-ci savait parler au commandant non pas en « foforifon naspa » mais en français couleur vin de bordeaux » (Hampâté Bâ, *op.cit.*). Ce qui met symboliquement ce dernier sur un pied d'égalité (vu de la sphère de Racoutié) avec le commandant blanc. Et ainsi voit-on également Wangrin « outré de voir ainsi maltraiter la belle langue française » (*ibid.*) par Racoutié et son « foforifon naspa ».

Une telle maîtrise de la variété pratiquée par les colons eux-mêmes étant à l'époque difficilement imaginable de la part d'un Africain non scolarisé ou scolarisé en deçà d'un certain niveau d'études¹¹⁵, on peut comprendre la marque que cette configuration a laissée dans les imaginaires gravitant jusqu'aujourd'hui autour du prestige de la langue française. Ce prestige ne se limite pas à la seule langue et s'étend aussi au parcours académique « avancé »¹¹⁶ devant – en principe – mener à sa « maîtrise » (et portant dans le même temps caution de la maîtrise cette langue de pouvoir). C'est en ce sens que le français constitue une voie par excellence d'ascension sociale. Non pas qu'il ouvre à lui

¹¹³ Appelé aussi « français tirailleur » ou « petit nègre » selon les cas. Dans ce roman, l'action se situe au Mali, et les évocations de variétés de langue qui y sont faites relèvent de ce contexte.

¹¹⁴ Il s'agit de Racoutié, l'interprète du commandant. Il s'adresse ici à Wangrin, personnage principal du roman, qu'il interpelle à travers l'épithète « Moussé Lekkol », en référence à son statut d'instituteur tout autant qu'interprète (et donc pour sa part passé par l'école pour apprendre le français – celui « couleur vin rouge de Bordeaux »).

¹¹⁵ Cela, en plus des représentations déjà évoquées sur l'école perçue « d'abord [comme] l'endroit où on apprenait le français », selon les termes de Bocar (voir extrait entretien, p. 75).

¹¹⁶ Selon les périodes et les lieux, différents seuils peuvent symboliser le caractère avancé d'un parcours académique. Pendant la colonisation un certificat d'études pouvait par exemple suffire pour devenir instituteur et donc endosser le rôle prestigieux de celui qui initie les jeunes africains aux codes de la langue française.

seul les portes du pouvoir ou de l'accèsion à des postes clés¹¹⁷ mais plus par les compétences diverses apportées par la formation académique au travers de laquelle il est approprié par une partie de la population, constituée en élite face aux autres. Et c'est également en ce sens que l'école joue un rôle prépondérant dans les représentations, avec cette idée sous-jacente que plus les études seront poussées, plus grande sera la valeur symbolique de la maîtrise du français qui rejaillira sur les personnes concernées. On retrouve cette idée parfaitement exprimée par Makouta-Mboukou, évoquant le statut du français en Afrique noire francophone :

« La réalité est que le français est une langue de promotion, que quiconque ne parle pas français n'est bon à rien, que les portefeuilles ministériels sont confiés aux titulaires de *licences*¹¹⁸ obtenues à Paris [...]; qu'en Afrique noire francophone (et cela de Bamako à Brazzaville, et de Bujumbura à Abidjan), dès qu'un Africain est nommé à un poste de grande responsabilité, les gens cherchent à voir si son nom n'est pas suivi du titre de « docteur » ou autres. Que de bon vieux sages africains on écarte des affaires de l'Etat parce qu'ils ne parlent pas français, au profit de ceux qui ont l'avantage d'avoir été à l'école ! » (Makouta-Mboukou, 1973 : 22).

Sur ce dernier point, il est facile de constater à l'heure actuelle une relative évolution de la situation, selon les pays et leurs spécificités sociolinguistiques propres. L'ancien président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade, avait par exemple durant un de ses mandats, nommé à la tête d'un ministère une femme analphabète, envoyant ainsi un signal symbolique fort à la très large majorité de la population sénégalaise peu ou pas scolarisée, et donc peu ou pas « francophone » en pratique. Le Sénégal fait, en effet, partie (je l'ai rapidement évoqué dans la séquence précédente) de ces pays qui disposent d'un important véhiculaire. Pour tous les pays entrant peu ou prou dans ce cas de figure¹¹⁹, cela implique une mainmise du français dans les espaces communicationnels qui sont censés lui être exclusivement dévolus au regard du modèle classique de la diglossie. Cette mainmise se voit toutefois peu à peu érodée par l'avancée des véhiculaires, comme c'est très clairement le cas au Sénégal (Cisse, 2005) avec le

¹¹⁷ Il y contribue fortement puisque, en tant que langue officielle et de fonctionnement de l'administration et des diverses institutions, le français est indispensable pour accéder aux postes importants (ou pour être plus exacte, ce sont les diplômes et le niveau d'études exigés pour accéder à ces postes qui sont indispensables, mais étant donné que l'accès à ce niveau d'étude implique très concrètement l'acquisition d'un certain degré de compétence en français, cela revient au même par métonymie).

¹¹⁸ Soulignement de l'auteur.

¹¹⁹ Cf. Typologies Albert Valdman (1978), Gabriel Manessy (1994) ou Louis-Jean Calvet (2010).

wolof. Mais parallèlement, le français (toutes variétés confondues) constitue également, à divers degrés, une langue véhiculaire dans les pays ne disposant pas de langue locale endossant ce rôle. Ce qui a un certain nombre d'implications, à divers titres, en termes de rapports construits collectivement et individuellement aux diverses langues en présences et sur lesquelles nous reviendrons au courant de la séquence six (qui sera centrée sur les histoires d'appropriations langagières des migrants). L'élément le plus significatif à retenir au regard du sujet ici traité et des profils des migrants rencontrés pour cette recherche, est en fin de compte ce caractère particulier pour le français¹²⁰ de représenter en contexte africain une langue non autochtone, venue d'ailleurs, et donc historiquement étrangère, imposée par le système colonial, adoptée en tant que langue officielle au lendemain des indépendances des anciennes colonies, et continuant de ce fait à s'imposer comme langue dominante.

2.2 Le français en Acadie du Nouveau-Brunswick : langue identitaire transportée, minoritaire dominée

La communauté acadienne de la province du Nouveau-Brunswick est marquée pour sa part par une situation complexe de contacts de langues qui met en jeu, d'une part, deux langues officielles, le français standard et l'anglais et, d'autre part, des vernaculaires régionaux, en l'occurrence le français acadien¹²¹ et le chiac¹²² dans le Sud-est de la province (Boudreau et Dubois, 2001). Le français (et donc les diverses variétés qu'il recouvre) se positionne par ailleurs dans une situation, comme nous l'avons vu à la fin de la séquence précédente, quasiment inversée par rapport au statut global qu'il revêt dans les pays d'Afrique noire d'expression française. Langue importée et imposée par un système colonial d'exploitation d'un côté ; de l'autre, langue transportée du vieux continent vers le Nouveau-Monde et implantée par des colonies d'habitation. Langue allogène, du fait de cette importation, et dominante, du fait de son imposition par une

¹²⁰ Avec le symbole qu'il représente, quel que soit son type d'appropriation et les pratiques diverses qui en découlent.

¹²¹ « L'acadien présente [...] un ensemble de traits hérités de la grande région du Sud-ouest du domaine d'oïl (notamment du Poitou et de la Saintonge). Ses caractéristiques phonétiques et morphologiques se rattachent, dans une large mesure, au français de jadis. L'acadien est donc une variété de français différente de celles qu'on trouve aujourd'hui en France et originale à maints égards par rapport au québécois avec lequel il est plus immédiatement apparenté. » (Poirier, 1994 : 262).

¹²² Vernaculaire parlé dans la région du Grand Moncton et des environs par une certaine partie de la population, décrit comme « l'intégration et la transformation, dans une matrice française, de formes lexicales, syntaxiques, morphologiques et phoniques de l'anglais » (Boudreau, 2008 : 64). Voir notamment Louise Péronnet (1988) et Marie-Eve Perrot (1995) pour une présentation plus détaillée de cette variété.

puissance ayant eu raison des vellétés de résistance opposées localement, et dominante également du fait de son poids symbolique hérité de rapports inégalitaires, d'un côté ; de l'autre, langue identitaire parce que langue d'un peuple mais langue dominée parce que ce peuple n'a, lui, pas eu raison des vellétés de conquêtes d'un autre peuple concurrent, et donc conquérant des terres colonisées par le premier et convoitées puis expropriées par le second. Mais de surcroît, langue doublement, voire triplement minoritaire, si l'on fait jouer différents niveaux d'échelle, et minoritaire selon deux critères : symbolique et quantitatif. Minoritaire en Acadie du Nouveau-Brunswick sur une échelle provinciale ; minoritaire sur une échelle nationale en tant que francophonie minoritaire *hors Québec* ; et enfin minoritaire sur une échelle beaucoup plus large, à l'aune de la mondialisation, en tant que francophonie américaine face au centre névralgique « France ».

Ces minorisations emboîtées du français en Acadie (et des diverses variétés qu'il recouvre comme je l'ai déjà dit) ne sont pas sans rappeler certaines situations de diglossies enchâssées prévalant en Afrique noire (Lafage, 1988, 2002). Mais une situation complexifiée par le générique à la fois commode mais aussi simplificateur de la désignation de ce français (par rapport à l'anglais) masquant un autre jeu de minorisations entre français traditionnel acadien, chiac et français « standard ». Ce jeu de minorisations transparait par exemple, en creux, dans la réflexion ci-contre menée par Herménégilde Chiasson (2002) autour des rapports complexes des écrivains acadiens à leur « outil » de travail.

« Le français est un code qui fait partie d'un ensemble de stratégies de communication. C'est une langue qui peut s'apprendre et, en dehors des contraintes qu'elle génère pour nous qui avons à en mesurer les enjeux, elle peut devenir un espace de libération ou un simple couloir qui permet d'accéder à d'autres réalités. Le fait que ce soit notre langue maternelle m'a souvent fait penser qu'il s'agissait là d'un handicap car si j'étais un auteur africain j'aurais cette langue, le français, avec laquelle j'aurais sans doute des problèmes de type colonial et économique mais peut-être moins de problèmes de type colonial et culturel comme c'est le cas pour nous car j'aurais une langue maternelle qui serait comme une sorte de réservoir, de refuge et de résistance. » (Chiasson, 2002 : 20)

Le reflet de ce jeu de minorisations évoqué ci-dessus transparait dans la fusion ici effectuée par l'auteur des différentes variétés de français présentes dans la sphère sociolinguistique acadienne, et notamment acadienne néo-brunswickoise. Herménégilde

Chiasson, en parlant de la langue dans laquelle il écrit, parle en effet *du* français, un français qui, si on en juge par l'écriture ici mise en scène, correspondrait plus volontiers à ce qu'il est commun de désigner comme la norme standard, internationale, partagée par un plus grand nombre par delà les spécificités régionales. Mais en même temps, il parle de ce français comme étant sa langue maternelle. De là, on peut déduire deux choses – pas nécessairement contradictoires mais distinctes tout de même. Soit il se situe bien dans une perspective de fusion des frontières entre variétés standard et acadiennes. Soit, au regard d'une histoire personnelle, ce code standard a éventuellement représenté le principal référent identitaire dans lequel l'auteur se serait en grande partie construit. Même si cette dernière hypothèse est tout à fait plausible, le fait que Chiasson parle de « notre langue maternelle », incluant ainsi dans ce pluriel un collectif désignant les auteurs acadiens au regard de la réflexion ici menée, ou même les Acadiens de façon plus globale, indique qu'il ne fait pas de distinction entre les diverses variétés co-existantes et au regard desquelles tous les Acadiens ne se positionnent pas nécessairement de la même manière.

Il semblerait donc bien que la première lecture soit à privilégier, car l'on peut voir dans le passage suivant, comment la mise en scène d'un générique subsumant les différentes variétés de français présentes dans l'espace sociolinguistique acadien que l'auteur effectue, relève d'un choix posant le refus de la différenciation comme posture d'écriture (et éventuellement positionnement identitaire ?) :

« Je me suis appliqué à ne pas zoner mon écriture autrement que dans mon propos. Je parle de l'Acadie, en Acadie et depuis l'Acadie. Il me semble que ce dont je parle est déjà assez marginal sans avoir à le marginaliser encore plus en le colorant »
(Chiasson, 2002 : 21)

Ce choix d'écriture relevant d'une posture à la fois esthétique et « politique » d'une certaine manière, voire épistémologique, bien qu'il concerne ici une individualité qui ne préjuge en rien de postures plus collectives, est ici intéressant pour moi dans la mesure où il met en lumière un débat qui traverse l'espace discursif acadien. Il s'agit d'un débat mettant en tension deux tendances fortes au sein de la communauté minoritaire. Elle est prise, d'un côté, entre le besoin de préserver son identité et les spécificités notamment linguistiques qui participent/constituent des marqueurs essentiels de cette identité collective minoritaire. D'un autre côté, cette communauté est consciente d'une nécessité

d'ouverture au monde pour ne pas rester isolée, crispée sur ces/ses particularités revendiquées. Du point de vue linguistique, notamment dans le domaine artistique et littéraire, cette ouverture impliquerait donc le choix préférentiel de l'intercompréhension au travers d'un code moins marqué. Ce qui rejoint également la question de la participation à la francophonie (de manière différentielle ou convergente) avec des enjeux, notamment pour le domaine des arts (littéraires certes, mais artistiques de façon générale), de visibilité/accessibilité de leurs œuvres à plus grande échelle.

« Dans la francophonie internationale, les rapports entre les francophones périphériques et la France sont caractérisés par un sentiment d'étrangeté et d'inconfort ; leur langue est française mais n'est pas celle qui est parlée par le *centre* ; elle a évolué dans un milieu parfois hostile à son développement mais en même temps, elle est à la base de la construction identitaire des gens qui la parlent. Les francophones ont toujours à vivre une tension entre le désir de se singulariser (en maintenant les traits linguistiques qui les caractérisent et qui fondent leur identité linguistique) et celui de se fondre dans la grande famille francophone (pour assurer la communication hors frontières) » (Boudreau & Boudreau, 2004 : 166)

Entre brouillage des frontières, passant par la référence à un générique (le français) – tel qu'exprimé par exemple dans le texte de Chiasson – et affichages de particularités constitutives de cette identité communautaire, telle se définit donc, en un sens, une partie de la complexité du tissu sociolinguistique acadien de façon générale et acadien néo-brunswickois de façon plus particulière. Est ici questionnée en biais cette complexité relevant du fragile équilibre des rapports ambivalents à un ensemble linguistique nommé « français » : symbole identitaire vital au nom duquel la communauté francophone acadienne minoritaire se bat pour obtenir plus de droits, en vertu des lois en vigueur sur l'égalité des deux communautés de langues officielles canadiennes. Mais la communauté est dans le même temps prise en étau dans cette tension permanente entre référence au vernaculaire¹²³ et accommodation des pratiques à la variété internationale imposant ses normes de l'extérieur et au regard de laquelle

¹²³ Acadien traditionnel et/ou chiac, plus proches de ce qu'il conviendrait d'identifier comme langue maternelle avec tout ce qu'elle représente d'affectivité et de dynamique d'identification fondamentale pour les individus et la communauté linguistique d'appartenance.

nombre d'Acadiens se trouvent parfois – voire souvent pour certains – en situation d'insécurité linguistique¹²⁴.

« C'est donc le défi d'un difficile et périlleux exercice de jonglerie et de funambulisme que les francophones sont appelés à relever : assez de variation pour préserver les fragiles processus d'identification qui sous-tendent l'actuelle dynamique du français, mais au moins un modèle fédérateur pour que le français fonctionne efficacement comme véhiculaire, notamment international. » (Robillard, 2000 : 88 ; cité par Boudreau & Boudreau, 2004 : 166)

Cette image du « difficile et périlleux exercice de jonglerie et funambulisme¹²⁵ » auquel les francophones acadiens sont confrontés, pris entre diverses logiques identitaires difficiles à concilier – parfois même antagonistes – n'est pas sans rappeler cet anthologique passage de *La Sagouine* où le personnage semble avoir bien du mal à se situer, et donc à définir ce que sont les Acadiens face à ces Messieurs les « *encenseux* » qui lui opposent des grilles de définitions (catégories de classement) où l'Acadie ne peut trouver de place ; et où donc l'Acadie ne peut, au final, pas exister.

« (...) je vivons en Amarique, ben je sons pas des Amaricains. Non, les Amaricains, ils travaillent dans des shops aux Etats, pis ils s'en venont se promener icitte sus nos côtes, l'été, en culottes blanches pis en parlant anglais. Pis ils sont riches, les Amaricains, j'en sons point. Nous autres je vivons au Canada ; ça fait que je devons plutôt être des canadajens, ça me r'semble.

¹²⁴ D'où le choix pour certains de l'utilisation de l'anglais ou d'anglicismes comme échappatoire à cette sorte de « guerre intestine » entre variétés françaises. Herménégilde Chiasson en donne, à sa manière, une belle illustration : « Devant une telle incompréhension plusieurs optent tout simplement pour l'anglais ayant l'impression de neutraliser ainsi toute nuance en ayant recours à un véhicule où n'interviennent pas pour eux la dimension affective, étant persuadé [*sic*] souvent qu'ils impressionnent en offrant une performance qui confond. [...] Ceci dit je ne suis pas un fanatique de la pureté de la langue. Les anglicismes, les verbes anglicisés ou même les emprunts directs à l'anglophonie me semblent une conséquence inévitable d'une proximité qui souvent nous est moins étrangère et plus accessible que celle de la France [je souligne] où se trouve l'Académie française qui nous dit qu'un *banc de neige* est un anglicisme qu'il faut chasser de notre vocabulaire pour lui substituer le mot si étrange, si exotique et si lointain de *congère* qui nous laisse un peu confus et sûrement perplexe à plus d'un titre. Devant une telle incompréhension plusieurs ont choisi la solution de Kérouac, le patois pour la parlure, l'espace, la familiarité, bref l'affection, et l'anglais pour le reste. Entre l'affectif et l'effectif, il n'y a après tout qu'un changement de voyelle vite franchi. » (Chiasson, 2002 : 20-21).

¹²⁵ Image que j'aurais par ailleurs l'occasion de mobiliser (séquence sept, 7.3.3) au sujet de l'épineuse problématique de l'intégration se posant en France, telle que perçue le plus souvent par les ressortissants des anciennes colonies françaises comme une « injonction » ; et une injonction parfois à peine masquée à l'assimilation linguistique et culturelle ; alors même que ces mêmes ressortissants, font parallèlement l'objet de représentations et formes de stigmatisations (inconscientes ou non), les renvoyant inexorablement à leurs origines, leur extranéité, posée comme irréductible, et cause de leur non intégration ou difficile intégration. Ou comment exiger une intégration tout en suggérant qu'elle n'est en fin de compte pas possible...

(...) *Ben ça se peut pas non plus, parce que les Dysart, pis les Caroll, pis les Jones, c'est pas des genses de notre race, ça, pis ça vit au Canada itou. Si i' sont des Canadjens, je pouvons pas en être, nous autres. Par rapport qu'ils sont des Anglais, pis nous autres, je sions des Français.*

(...) *Non, je sions pas tout à fait des Français, je pouvons pas dire ça ; les Français, c'est les Français de France. Ah! pour ça, je sions encore moins des Français de France que des Américains. Je sions plutôt des Canadjens français, qu'ils nous ont dit.*

(...) *Ça se peut pas non plus, ça. Les Canadjens français, c'est du monde qui vit à Québec. Ils les appellent des Canadyens, ou ben des Québécois. Ben comment c'est que je pouvons être des Québécois si je vivons point à Québec ? ... Pour l'amour de Djeu, où c'est que je vivons, nous autres ?*

(...) *En Acadie, qu'ils nous ont dit, et je sions des Acadjens. Ça fait que j'avons entrepris de répondre à leu question de natiounalité coume ça ; des Acadjens, que je leur avons dit. Ça, je sions sûrs d'une chouse, c'est que je sions les seuls à porter ce nom-là. Ben ils ont point voulu écrire ce mot-là dans leu liste, les encenseux. Parce qu'ils ont eu pour leu dire que l'Acadie, c'est point un pays, ça, pis un Acadjen c'est point une natiounalité, par rapport que c'est pas écrit dans les livres de Jos Graphie » (Antonine Maillet, *La Sagouine*, 1986[1971] : 191-192)¹²⁶*

Comme l'expliquent Annette et Raoul Boudreau en introduisant cet extrait cité dans leur article, cette scène du « recensement » participe, comme l'ensemble de la dynamique de cette œuvre précurseur d'Antonine Maillet, d'une revendication politique et identitaire. Elle repose, entre autres, dans cet exemple, sur la démonstration par l'absurde du caractère potentiellement néfaste – par leur inadéquation – de catégories d'identification exogènes. Cette entreprise pourrait être interprétée à partir de deux niveaux de lecture, étroitement intriqués. 1) La mise en scène – inédite dans le domaine de la littérature – du parler acadien, dans sa prosodie comme dans ses spécificités lexicales et syntaxiques (archaïsmes), qui casse ainsi les codes établis d'une littérature acadienne exprimant des expériences acadiennes *uniquement* par le véhicule d'un code qui les fait en quelque sorte « inexister » puisque rendues transparentes par la norme standard. 2) Par cette action significative de visibilisation à l'écrit et à l'oral (puisqu'il s'agit d'une pièce de théâtre), donc d'exposition sur la sphère publique d'une langue qui était « la langue de la maison » (comme l'aurait dit Jean-Marie Klinkenberg, 2001 : 75-76), la revendication forte de ce droit à une reconnaissance d'existence de spécificités et d'identifications des personnes au travers de ces spécificités. Et ce, en dépit du fait que

¹²⁶ Citée par Boudreau & Boudreau (2004 : 171-172).

« *l'Acadie, c'est point un pays, ça, pis un Acadjen c'est point une natiounalité, par rapport que c'est pas écrit dans les livres de Jos Graphie* » (Maillet, *op.cit.*).

Ces différentes considérations ayant eu comme point de départ la complexité de la situation de contacts de langues aux rapports inégalitaires, y compris entre variétés relevant d'un même ensemble de définitions au regard de la principale langue dominante, me mènent pour finir à poser la question de la place et du rôle des vernaculaires dans les dynamiques identitaires¹²⁷, en repartant d'une partie de la citation d'Herménégilde Chiasson évoquée plus haut.

Le fait que ce soit notre langue maternelle m'a souvent fait penser qu'il s'agissait là d'un handicap car si j'étais un auteur africain j'aurais cette langue, le français, avec laquelle j'aurais sans doute des problèmes de type colonial et économique mais peut-être moins de problèmes de type colonial et culturel comme c'est le cas pour nous car j'aurais une langue maternelle qui serait comme une sorte de réservoir, de refuge et de résistance. » (Chiasson, 2002 : 20)

La langue maternelle (le vernaculaire donc) comme « réservoir, refuge et support de résistance ». En d'autres termes, fondement identitaire à partir duquel le contact, la rencontre avec les autres (langues) même dominant(e)s pourrait se négocier de manière éventuellement moins « anxiogène »¹²⁸ qu'elle paraît l'être dans certaines situations et notamment en Acadie.

Cette lecture pourrait en un sens assez bien s'accorder avec l'expérience de certains de ces auteurs africains que Chiasson évoque, et en regard desquels il situe sa propre expérience. Considérons par exemple celle d'Amadou Hampâté Bâ, pour prendre le cas d'un auteur que nous avons déjà rencontré dans les pages précédentes. Son cheminement de vie, retracé sur les deux ouvrages regroupant ses *Mémoires, Amkoulel, l'enfant peul* et *Oui mon Commandant !*, montre en effet très bien dans quelle mesure le sentiment très fort d'appartenance, non seulement à un groupe mais aussi à toute une lignée au sein desquels il a commencé à se construire, le fait aborder avec une assurance et une sérénité manifestes dans ces écrits, le monde extérieur, notamment celui des

¹²⁷ Qui sera examinée de façon plus fine dans les séquences ultérieures et notamment dans la séquence six (6.2.3).

¹²⁸ Cf. « exercice difficile et périlleux de funambulisme » évoqué par Didier de Robillard, *op. cit.*

Blancs, ainsi que l'appropriation de leur langue. On retrouve effectivement cette idée exprimée dans le premier volet de ses Mémoires :

« Dès cette époque, j'ai appris à accepter les gens tels qu'ils étaient, africains ou Européens, tout en restant pleinement moi-même. Ce respect et cette écoute de l'autre quel qu'il soit et d'où qu'il vienne, dès l'instant que l'on est soi-même bien enraciné dans sa propre foi et sa propre identité, seront d'ailleurs plus tard l'une des leçons majeures que je recevrai de Tierno Bokar » (*Amkoullel, l'enfant peul*, 1991 : 193).

Cependant, le parcours particulier et l'envergure certaine de l'écrivain, poète, philosophe, ethnologue, conteur et religieux tout à la fois, que représente la figure d'Amadou Hampâté Bâ, indique également que cette posture, fruit d'un *travail* particulier de l'histoire, son histoire, telle qu'il la mobilise pour en faire sens et la retraduire, pour lui-même et ses lecteurs, n'est pas une généralité. Loin s'en faut. Mais cette posture recèle tout de même une part de sens¹²⁹ que l'on ne peut pas négliger. Une partie de la question est de savoir si la distinction vernaculaire (acadien, chiac) / véhiculaire (français standard international), induite en fin de compte par le parallèle effectué par Chiasson entre expérience(s) acadienne(s) et africaine(s), se révèle productive, et dans quelle mesure. Question qui sera également intéressante à mettre en regard de la situation du français, symbole commun à ces expériences, au sein de l'espace géographique et socio-historique auquel il fait en principe prioritairement référence.

¹²⁹ Ces quelques considérations entrent en effet en résonance, par contraste, avec le cas de certains profils de migrants (qui seront évoqués dans la séquence six), ayant la particularité, au contraire de la grande majorité de tous ceux que j'ai rencontrés (qui ont appris le français uniquement à compter de leur scolarisation), d'avoir été élevé par leurs parents ou référents parentaux principalement en français (dans le sens où la seule langue de communication parents/enfant était le français), avec pour conséquence le constat évoqué et regretté par tous, de ne pas pouvoir pratiquer les langues correspondant à leurs groupes ethniques de référence. De façon globale, j'ai pu noter une grande différence entre ces personnes, et celles (un nombre réduit également) qui ont bénéficié d'une éducation passant à la fois par le français et les langues de référence ethniques, assurant une transmission conjointe du français et de celles-ci. Cette différence se manifeste dans la même forme de sérénité sociolinguistique et identitaire que celle évoquée ci-dessus, semblant reposer sur cette double transmission les insérant à la fois dans des repères socioculturels africains et occidentaux.

2.3 Le français « de France » : langue nationale diffusée, majoritaire dominante

La traduction en français du titre original du célèbre ouvrage *French, from Dialect to Standard* d'Anthony Lodge, mettant en lumière le processus historique *d'un dialecte devenu langue*, rappelle à elle seule, en quelques mots, ce détail historique parfois oublié : le « français de France », comme la plupart des langues des nations européennes qui ont accompagné les processus d'institution des Etats au XIX^e siècle, est le fruit d'une construction historique et idéologique. Je ne vais pas retracer ici ce processus ; nous y référer¹³⁰ convient pour la poursuite de cette évocation contrastée des situations respectives de l'ensemble linguistique nommé français, en Afrique noire, en Acadie du Nouveau-Brunswick, et donc également en France, un des pôles de ce triangle de francophonies non équilatéral tracé par les parcours des migrants évoqués dans cette recherche. Et nous y référer, notamment en ce qui a trait aux représentations qui ont accompagné ce processus et qui, jusqu'aujourd'hui encore, continuent de jouer dans les conceptions de ce qu'est une langue, et dans les rapports induits par cette conception.

« L'émergence des grandes langues standard d'Europe a profondément marqué la culture de ce continent, surtout la représentation inconsciente que les Européens se font de la langue et de son rôle dans la société. C'est ainsi que les trois propositions suivantes sont très largement admises : (I) l'homogénéité et l'uniformité représentent, par opposition à la diversité, l'idéal vers lequel toute langue doit s'efforcer de tendre ; (II) la forme écrite de la langue, par opposition à la forme parlée, est seule qualifiée pour représenter cet idéal ; (III) dans une répartition parfaite, ou idéale, des langues, à chaque « nation » correspondrait une langue différente (cf. Deutsch, 1968). » (Lodge, 1997 : 11)

Cette « représentation inconsciente que les Européens se font de la langue et de son rôle dans la société » a largement été répandue au delà des limites du Vieux Continent, à la faveur des divers processus de colonisations, conquêtes, occupations des territoires du Nouveau Monde, de l'Afrique et des autres continents. Du moins pour ce qui concerne la France et le français, dont le caractère encore plus marqué que pour d'autres langues (anglais, allemand, espagnol, italien, etc.) de ces conceptions, est lié à la longue tradition d'universalisme héritée de la philosophie des Lumières. Celle-ci est d'ailleurs elle-même

¹³⁰ Brunot (1905-1979) ; Caput (1972-1975) ; Balibar (1985) ; Antoine & Martin (1985) ; Lodge (1997) ; Chaurand (2011[1972]) ; Thiesse (2001) ; Antoine et Cerquiglini (2000) ; ect.

adossée sur son versant linguistique (véhicule dans lequel est pensé et par lequel est diffusée cette philosophie) à l'aura d'une langue patiemment et passionnément tissée par d'illustres et fervents défenseurs comme les poètes de la Pléiade, ou encore, quelques siècles plus tard, par Rivarol et son célèbre discours. Langue institutionnalisée, de son « acte de naissance » inscrit dans les manuscrits des Serments de Strasbourg (842), à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), puis à la Révolution française, la formation de la langue française a, de longue date, été consubstantiellement liée à celle de la France, d'abord en tant que royaume, puis en tant que Nation. Et l'idée de ce qu'elle représente est étroitement liée à l'idée de la Nation France, inscrite dans son code génétique par la Révolution (Morin, 2012 : 18).

« Renforçant le lien constitutif de l'Etat et du français, scellé depuis longtemps par la Monarchie, en l'étendant à l'idée neuve de Nation, la société politique issue de la Révolution s'est ainsi formée au travers de la langue imposée à tous. » (Antoine & Cerquiglioni, 2000 : 600)

Ce processus d'imposition, comme chacun sait, s'est accompagné d'une campagne d'uniformisation linguistique du paysage linguistique français qui, bien souvent, a pris les accents d'une répression poussée contre tous les particularismes, régionalismes et langues des migrants (et/ou frontaliers), au nom de cette unité linguistique et politique aux fondements idéologiques. Mona Ozouf, dans la préface à la *Composition française*, illustre à merveille la dichotomie issue de ce processus de création d'une Nation, sur la base, non pas de ses identités enracinées dans des terroirs, mais sur la seule force de l'idée de ce que doit être cette Nation, forgée du haut de la structure politique, avant de s'imposer, vaincre et dominer – et non pas dissoudre – ces identités, reflet d'une diversité considérée comme néfaste à l'unité recherchée.

« Quand je réfléchis à la manière dont les Français ont senti, pensé, exprimé leur appartenance collective, deux définitions antithétiques me viennent à l'esprit. Elles bornent le champ de toutes les définitions possibles de l'identité nationale. L'une, lapidaire et souveraine, « la France est la revanche de l'abstrait sur le concret », nous vient de Julien Benda. L'autre, précautionneuse et révérente, « la France est un vieux pays différencié », est signée d'Albert Thibaudet. Rien de plus éloigné que ces deux conceptions de l'idée nationale. La France de Benda est un produit de la raison, non de l'histoire. Une nation politique et civique, faite de l'adhésion volontaire des hommes, surgie du contrat, bien moins héritée que construite. Une nation dont la simplicité puissante, obtenue par l'éradication des différences, unit

toutes les communautés sous les plis du drapeau. *La France est alors la diversité vaincue.*

De l'autre côté, celui de Thibaudet, la France, ni civique ni politique, est faite de l'identité ethnique et culturelle des « pays », au sens ancien du terme, qui la composent ; concrète et non abstraite ; profuse et non pas simple ; faite de l'épaisseur vivante de ses terroirs, de ses paysages, de ses villages, de ses langages, des milles façons de vivre et de mourir qui se sont inscrites dans la figure de l'Hexagone. La France, cette fois, c'est la diversité assumée.

Les deux définitions ont longtemps figuré les aiguilles d'une même horloge, étroitement solidaires donc. Elles ne coexistent pourtant pas sur un pied d'égalité. Dans les représentations que les Français se font de leur pays, *la France une et indivisible de Benda l'a emporté sur l'autre.* [...] la France de Thibaudet se présente avec humilité devant la France de Benda. À la glorieuse légitimité du droit elle ne peut opposer que de modestes données de fait ; elle se sent plus ou moins en situation défensive ; elle sait que la nation politique, sûre d'elle-même et dominatrice, n'a jamais été amicale pour la nation culturelle ; et que celle-ci, pour l'essentiel, a perdu la bataille des symboles. » (Ozouf, 2009 : 13-14 [soulignements de mon fait])

« *La France une et indivisible de Benda l'a emporté sur l'autre* »... Celle de « la diversité vaincue » contre celle de « la diversité assumée » ; celle « faite de l'adhésion volontaire des hommes, surgie du contrat, bien moins héritée que construite » contre celle « faite de l'épaisseur vivante de ses terroirs, de ses paysages, de ses villages, de ses langages, des milles façons de vivre et de mourir qui se sont inscrites dans la figure de l'Hexagone » (*ibid.*). C'est dans cette opposition que se traduit peut-être le mieux ce paradoxe apparent d'une nation qui a fini par reconnaître de façon officielle l'existence sur son territoire de soixante-quinze langues (Cerquiglini, 1999), mais qui, dans le même temps, continue de fonctionner selon une conception monolithique de son espace identitaire national. C'est en ce sens que la mise en regard de cette situation, particulière par l'historicité qui la tisse, avec les deux autres présentées dans cette recherche et héritant d'une certaine manière d'une part de cette historicité constitutive, est riche d'enseignements.

On peut en effet considérer, à la lumière des éléments évoqués, que la situation sociolinguistique de l'Hexagone se distingue à la fois, sur un certain nombre de points : et de celle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, et de celle des différents pays de l'Afrique noire francophone, tout en s'en rapprochant sur d'autres. La ligne de bascule se situerait

de ce point de vue au niveau de la prise en compte ou non de la réalité de la diversité linguistique et culturelle présente dans l'espace sociétal. En reconsidérant la première catégorie de la typologie des situations francophones établie par Jean-Marie Klinkenberg (2001, *op.cit*) : celle où « les usagers qui ont le français pour langue maternelle ont la chance de pouvoir faire tout ou presque dans cette langue », on peut à cet égard la mettre en contraste avec sa dimension historique universelle sur laquelle s'est élaborée la variété standard (celle avec laquelle selon l'expression d'Herménégilde Chiasson, s'il était un auteur africain, il aurait « des problèmes de type colonial et économique, mais peut-être moins de problèmes de type colonial et culturel » (2002 : 20)).

« A observer de près les diverses attitudes qu'adoptent les Français d'aujourd'hui à l'égard de leur langue, on ne peut d'abord manquer d'être frappé par le profond respect qu'elle inspire à tous. Ainsi, tant le prescriptivisme (la propension à condamner les emplois non standard de la langue) que le purisme (le désir de protéger le modèle légué par la tradition de toute « contamination » d'où qu'elle vienne, tant des emprunts lexicaux à d'autres langues que de la variation et des changements internes à la langue) ont pris en France une extension et une ampleur toute particulières avec, plus fermement ancrée que nulle part ailleurs, la conviction que l'uniformité représente l'état idéal d'une langue et que l'hétérogénéité ne peut que faire obstacle à la communication. Cette conviction se retrouve du reste concrétisée dans le fait que la langue française s'est donné une forme standard dont la codification rigide s'impose à tous les usagers du français. » (Lodge, 1997 : 12-13)

La situation de la France où le français, « langue d'une majorité », est à la fois « celle des couches dominantes » et « celle des couches dominées » (Klinkenberg, 2001) est donc très intéressante dans le cadre de cette mise en regard, dans la mesure où le fait d'être francophone pour un migrant candidat à l'intégration dans ce contexte hexagonal où une « codification rigide s'impose à tous les usagers du français » (Lodge, *op. cit*), constituera plus difficilement qu'en Acadie du Nouveau-Brunswick un capital significatif et valorisant à mobiliser. L'expérience de Seydou¹³¹ est en ce sens très éclairante.

A son arrivée sur le territoire français, Seydou, pourtant convaincu d'une sécurité linguistique qui le positionnait d'office en tant que locuteur légitime de la langue

¹³¹ Jeune homme originaire du Sénégal, âgé de 32 ans au moment de notre entretien et arrivé en France en 2000 pour y poursuivre ses études universitaires après l'obtention dans son pays d'une licence en lettres modernes et littérature comparée.

française grâce à des études poussées de littérature française, s'est en effet brutalement retrouvé en situation d'insécurité linguistique face à des interlocuteurs qui semblaient afficher des compétences dans la pratique de l'oral, communément partagées par l'ensemble des locuteurs « natifs », mais que lui, ne possédait apparemment pas. Il a ainsi exprimé durant notre entretien son désarroi face au fossé qu'il a constaté entre l'idée qu'il se faisait, avant son voyage, de l'excellence de ses compétences linguistiques, et les difficultés de compréhension manifestes que lui renvoyaient ses interlocuteurs :

« Quand je venais ici, j'avais une licence mais avec une très bonne mention en Littérature Moderne et Comparée ! Donc pour moi, la langue française, ses secrets n'étaient pas énormes. Mais une fois arrivé ici, je me suis senti que je ne suis pas un locuteur légitime par rapport à mon accent. Quand je parle avec un Français, normalement ça doit être naturel, il doit me comprendre ; mais pas me demander de répéter à chaque fois : « pardon, t'as dit quoi ? » Je m'disais : « Est-ce que c'est moi qui parle pas français ou bien y'a un problème sur mon français ? » (Seydou)

Du coup, ses rapports au français ont semblé devenir problématiques, et son identité linguistique (telle qu'il la laissait transparaître dans le portrait de celui qui avait « une licence mais avec une très bonne mention en Littérature Moderne et Comparée ») plutôt secouée. Car ce soudain constat de ne pas être à la hauteur des « natifs »¹³² (ceux, de l'avis de Klinkenberg, dont le français représente cette langue maternelle dans laquelle ils auraient, contrairement à d'autre la chance de pouvoir tout faire ou presque) lui a enlevé d'un coup tout le prestige dont il jouissait et qui habillait son identité linguistique ; la mettant ainsi à nu. Dans le même temps, ce constat le précipitait également dans le camp non enviable des locuteurs en position d'insécurité linguistique. Cette situation n'est au demeurant pas exceptionnelle, et une bonne partie des personnes que j'ai rencontrées ont eu – à un moment ou à un autre, d'une manière ou d'une autre – à vivre des expériences similaires, toutes scolarisées qu'elles soient, et possédant un niveau de compétence en français *en principe* proche du standard.

Mais si la langue peut parfois être délégitimante dans certaines situations, elle peut également, dans d'autres, favoriser l'émergence d'un sentiment de légitimité par rapport à des compétences particulières que certains interlocuteurs peuvent ne pas avoir, ou

¹³² Alors que dans son pays d'origine il pouvait se positionner légitimement dans cette petite minorité, enviée et/ou détestée selon les cas par les autres, possédant la langue officielle, symbole et vecteur par excellence de promotion sociale en Afrique, comme nous avons pu le voir.

posséder à minima. Seydou a en effet également vécu une expérience linguistique intéressante, dans le cadre d'un travail qu'il avait décroché pour financer ses études, et qu'il a longuement rapportée au cours de l'entretien. Cette expérience fait partie – il me l'a répété à plusieurs reprises – de celles qui lui ont beaucoup posé question. Seydou s'est en effet rendu compte qu'il était le seul, dans une équipe de trente (ses collègues étant tous Français « natifs »), à avoir fait de longues études, et que certains d'entre eux, comme il l'a dit lui-même, « n'avaient même pas le CAP ».

« C'est ça qui m'a plus légitimé. Parce que quand on vient me voir pour me dire : « Est-ce qu'on doit dire ça ? Est-ce que je l'ai bien dit ? Est-ce que c'est comme ça ? Regarde, est-ce que mon rapport c'est bien fait ? » Et c'est sur sa langue à lui, le Français ! Mais c'est toi qui corriges, c'est toi qui dit : « Non c'est pas ça, j'ai compris ce que tu voulais dire, mais c'est pas ça. Faut dire tel mot à la place de tel mot ». Et même un jour, mon patron a dit que « C'est bizarre que ce soit un Sénégalais qui vous apprenne votre langue ! » (Seydou)

Pour le coup, le volet en « happy end » de cet épisode (du moins pour la légitimité retrouvée de « locuteur du français » digne de ce nom, et dans le même temps pour son identité à nouveau parée du doux sentiment de sécurité linguistique), n'est, quant à lui, pas nécessairement plus courant que celui où il semble ne pas se faire comprendre par ses interlocuteurs français lorsqu'il s'exprime. Mais il est, par contre, intéressant à prendre en compte dans le cadre du contexte acadien où, nous l'avons vu, les mécaniques du jeu de minorisations emboîtées entre anglais et français d'une part, et entre vernaculaires régionaux et français standard d'autre part, conduisent également plus d'un Acadien à ressentir parfois cette pointe d'insécurité, notamment au moment de prendre publiquement la parole avec le standard comme référence.

Ces mécanismes ne se traduisent pas nécessairement de la même manière que pour les ressortissants africains vivant en Acadie, leur compétence francophone résultant, pour la plupart d'entre eux, de processus d'appropriation de la langue en milieu institutionnel. Ces derniers n'ont par ailleurs pas nécessairement (ou encore une fois, pas pour la plupart d'entre eux) de rapports au français représentant, comme c'est le cas pour les Acadiens, à la fois leur langue de référence identitaire, sous les traits de particularités régionales, et un symbole commun de rattachement à un ensemble plus

large¹³³, sous les traits de la variété standard internationale. Les migrants africains arrivant dans ce cadre pourront donc plus facilement, contrairement à ceux jetant leur dévolu sur la France, et au regard de rapports plutôt complexes que les Acadiens entretiennent pour leur part au français (dans sa tension entre les diverses variétés), se sentir comme des locuteurs légitimes de la variété standard¹³⁴. Ce qui montre bien au passage le caractère essentiellement représentationnel de cette notion d'insécurité linguistique¹³⁵, un même individu pouvant se sentir en sécurité ou en insécurité linguistique selon les situations et éléments contextuels, sociaux, historiques, etc. d'interprétation de ces situations.

2.4 Conclusion

Les différentes situations sociolinguistiques évoquées ici, avec le symbole commun qui les relie, le français, résultent des processus historiques respectifs de diffusion, d'implantation, et d'introduction de celui-ci sur le territoire hexagonal, en Acadie et en Afrique noire. Ce triangle de francophonies non équilatéral représente, dans le cadre de cette recherche, un espace spécifique, dont les différents pôles sont reliés entre eux par les expériences et parcours des migrants rencontrés pour cette recherche. Expériences elles-mêmes sous-tendues, tissées par leur historicité¹³⁶ qui va ainsi croiser et entrer en résonance avec celles des espaces autres qu'ils intègrent par leur migration.

C'est donc à ce titre principal et non pas du fait de leurs spécificités intrinsèques qu'elles apparaissent chacune dans cette mise en regard, sous l'angle des contacts de langues inégalitaires, mais selon des modalités différentes, et parfois inversées comme nous

¹³³ Et également de différenciation, en principe égalitaire en vertu du partage du statut officiel, avec l'anglais.

¹³⁴ De façon plus concrète cela peut se traduire par une plus-value sur le marché de l'emploi dans des secteurs bien spécifiques, comme en témoigne, par exemple, l'expérience de Jules, une des personnes que j'ai rencontrées, originaire du Congo Kinshasa et en poste à l'Université de Moncton en tant qu'enseignant-chercheur titulaire depuis 2008. Il m'a assuré avoir été recruté, pour une part importante, sur la base de ses compétences en français (standard), un français qui ne présenterait pas les mêmes potentielles interférences que celui d'autres candidats locaux, avec le chiac, notamment. Je ne sais si cette interprétation est fondée sur une information précise, ou si elle résulte d'une analyse personnelle de sa part. Toujours est-il qu'elle s'inscrit dans le cadre de représentations collectivement construites, résultant de cette situation particulière de francophonie minoritaire caractérisée par les rapports complexes qui se jouent entre les langues en présence et les rapports particuliers que les Acadiens entretiennent avec ces différentes langues.

¹³⁵ Tout comme tout ce qui touche aux phénomènes sociaux de façon générale.

¹³⁶ En tant que prise en charge de l'histoire, son appropriation au travers d'une nécessaire (ré)interprétation et sa mise en cohérence avec un projet particulier.

avons pu le voir. Ainsi, la langue française, principale langue d'intégration des migrants en France et en Acadie du Nouveau-Brunswick avec l'anglais, si elle est dominée par ce dernier dans ce contexte de francophonie minoritaire, n'en constitue pas moins en Afrique noire – également contexte de francophonie minoritaire –, au même titre que l'anglais, une langue coloniale dominante, cette même langue qui s'est imposée en France au détriment des diverses langues régionales de l'hexagone, aujourd'hui quasiment toutes éradiquées à l'exclusion de certaines comme le basque, le corse, le breton, l'alsacien, l'occitan ou le catalan¹³⁷.

« Oppression d'un peuple par un autre à travers les avatars des langues parlées par ces peuples » (Calvet, 2002 : 21), cette vision particulière du processus de colonisation – et par extension de tout processus de domination accompagné d'un versant linguistique – dessinée par Calvet, traduit la violence des rapports qui peut parfois être sous-jacente à certaines formes historiques de contacts de langues, plus subies par les membres des communautés qu'acceptée, encore moins souhaitée, bien que parfois intériorisée. C'est ici une manifestation patente des représentations, imaginaires et idéologies linguistiques et sociales qui entourent ces processus de rencontres et relations inégalitaires entre peuples, où, bien souvent, la langue agit comme prétexte assez commode pour contribuer à justifier et nourrir toute situation de domination, même passive.

¹³⁷ Il est intéressant de noter à ce sujet que ces diverses langues, toujours en survivance et faisant l'objet pour la plupart d'un enseignement scolaire et universitaire, constituent, contrairement au champenois, au poitevin ou au berrichon par exemple, des systèmes linguistiques proches génétiquement de langues pratiquées dans des pays voisins de la France : alsacien (Allemagne), corse et occitan (Italie), catalan et basque (Espagne).

Entracte

Maintenant que nous avons esquissé le cadre général, tissu sociohistorique et sociolinguistique dans lequel prend place ce récit de recherche et s'inscrivent les parcours des migrants, principaux protagonistes des histoires qui le constituent, ouvrons un second acte important de sa construction. Celui du tissu méthodologique, conceptuel et épistémologique qui le sculpte et lui donne sens et fondement au regard d'une pluralité de cheminements intellectuels possibles, poussant nécessairement à faire des choix :

- le choix du tissu expérientiel biographique (récits de vie, ou plutôt récits d'expérience tels que je les conçois) comme matériau méthodologique empirique principal et privilégié pour l'élaboration de cet édifice et qui en constitue la pierre angulaire ;
- le choix des représentations, imaginaires et idéologies comme outils théoriques à partir desquels ce matériau (et tous ceux qui l'enrichissent) seront travaillés, triturés, ciselés, mis en valeur selon le projet architectural défini par la problématique principale de la construction des identités linguistiques dans les parcours migratoires et dans des contextes francophones diversitaires ;
- et enfin le choix incontournable dans ce cadre, de l'historicité (le travail de l'histoire gadamérien), centrale dans la perspective herméneutique, et la comparaison qui lui est étroitement liée, comme posture épistémologique représentant à mes yeux le ciment, le liant qui donne sens et fait tenir ensemble tout l'édifice.

Des choix qui seront donc explicités au cours de l'acte et des trois séquences qui vont suivre.

ACTE DEUXIEME

Tissu méthodologique, conceptuel et épistémologique

Au fil des expériences et des cheminements identitaires... Construire du sens avec de l'altérité, du divers, de l'hétérogène, du pluriel, du mouvant, etc.

Vivre, c'est naître lentement. Il serait un peu trop aisé d'emprunter des âmes toutes faites ! (Antoine de St-Exupéry)

J'ai appris que, quand on va au plus intime, on ne va pas qu'à soi, on trouve les autres aussi. (Eric-Emmanuel Schmitt, 2001)

Parcours migratoires, histoires langagières et constructions identitaires en contextes francophones diversitaires. Telle se définit la thématique centrale de ma recherche doctorale qui a pour objectif, comme nous l'avons vu dans la partie introductive de ce récit de recherche, d'interroger la construction des identités linguistiques dans les trajectoires migratoires et le processus d'intégration de migrants africains dont les parcours de vies s'inscrivent dans les contextes francophones diversifiés¹³⁸ que constituent l'Afrique noire francophone, la France hexagonale et l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Sur quels éléments théoriques s'appuie le travail de recherche effectué et comment est-il précisément mis en œuvre ?

Effectué dans le cadre d'une thèse en cotutelle réunissant une université française et une université francophone canadienne, il se situe à la croisée de deux types de traditions académiques et scientifiques distinctes – parfois divergentes. Cela implique de ma part une réflexivité et une vigilance particulières dans les prises de positions qu'il est de ce fait nécessaire de rendre visibles et intelligibles dans la phase finale de traduction du sens construit au cours de cette recherche.

« Un carrefour est un lieu exposé de croisement, de rencontre, de collision possible, de choix. Ce n'est ni un lieu de repos, ni de séjour. Le carrefour est un espace stratégique d'« agir communicationnel », de transition, de transactions avec enjeux multiples [...]. Le passage au carrefour, sous peine d'accident ou d'égarement, avive l'attention, la vigilance et oblige à réexpliquer les options et orientations. » (Pineau, 1996 : 89)

En effet, cette recherche est, par définition, marquée au cœur même de sa constitution par le sceau de la diversité et de la pluralité, sur plusieurs plans. Diversité inhérente tout d'abord à son inscription (dans le cadre de cette cotutelle) dans des espaces intellectuels construisant des rapports au savoir et à son élaboration qui peuvent être distincts¹³⁹,

¹³⁸ Ces contextes diversifiés sont reliés, comme nous avons pu le voir dans l'acte précédent, par l'élément transversal constitué par la référence au symbole commun que représente « le français ».

¹³⁹ Parmi les points de différenciation les plus remarquables, je peux évoquer celui des codes d'écriture de communication de réflexions et de recherches scientifiques, répondant de part et d'autres à des logiques différentes. Pour dire partiellement les choses (et peut-être de ce fait de façon un peu caricaturale, mais tout de même significative) la tradition intellectuelle française s'inscrit plus volontiers dans une valorisation de la capacité d'abstraction et de théorisation tandis que celle nord-américaine imprégnant les pratiques universitaires canadiennes, met plutôt en avant une certaine forme d'efficacité pragmatique d'un propos énoncé de façon concise ; ce qui en favoriserait la clarté. C'est un des nombreux aspects avec lesquels j'ai notamment dû négocier pour pouvoir trouver un positionnement, intercalaire, mais personnel, entre codes et exigences parfois divergents. La construction et l'écriture de cette recherche en

comme je viens de le signaler. Diversité liée ensuite à la construction du sujet délimitant un espace géographique multi sites dessiné par les parcours des migrants africains, principaux protagonistes de cette recherche. Diversité découlant de ces trois espaces (Afrique noire « francophone », France hexagonale, Acadie du Nouveau-Brunswick) qui, d'un point de vue sociolinguistique et au regard du statut diversifié que peut y avoir le français, constitue une forme de triangle de francophonies non équilatéral, comme nous l'avons vu dans la séquence précédente. Diversité produite également par la mise en regard de deux sociétés d'accueil distinctes voire opposées à bien des égards, comme nous le verrons plus en détail dans le troisième acte (séquence sept) et se manifestant concrètement justement dans la diversité des processus d'intégration interrogés dans cette étude. Diversité induite par ailleurs, et dans une certaine mesure, à l'historicité de chacun de ces espaces, transformés par les regards et les projets des migrants qui les relient par leurs trajectoires. Diversité en fin de compte, dans une toute autre mesure, de mon positionnement dans la recherche que j'ai construite, en relation avec diverses altérités et constituant à ce titre le fruit du tissage de négociations altéritaires et de projections de sens faites à partir de différents ancrages anthropo-socio-historiques.

Comment alors produire du sens, traduisible à d'autres¹⁴⁰ avec de l'altéritaire, du divers, de l'hétérogène, du mouvant, etc. puisque tel est un des objectifs principaux de toute recherche : « construire du sens » (Taylor, 1997 ; Gadamer, 1976) pour produire des connaissances ?

Mon travail, dans cette optique, en s'inscrivant dans une logique interprétative des observables construits, constitue un travail de « traduction » et donc de « comparaison » puisque la traduction et l'interprétation impliquent la mise en regard et en relation d'univers différents à travers la volonté de les rendre intelligibles les uns aux autres. Cela a des implications concrètes sur la façon que j'ai d'aborder et de construire ma

témoigne ainsi au travers de certains choix comme, pour n'évoquer que celui-ci, celui des concepts notionnels à partir desquels j'aborde les problématiques sociolinguistiques et identitaires au cœur de ma réflexion. Comme nous le verrons dans la seconde séquence de ce tissu méthodologique, conceptuel et épistémologique (séquence 4), j'ai choisi de travailler avec un ensemble conceptuel multimodal, constitué notamment des représentations, des imaginaires et des idéologies (socio)linguistiques. Chacune de ces notions, se recoupe largement avec les autres sans toutefois se confondre tout à fait les unes aux autres ; et chacune d'elles se développe dans des champs disciplinaires spécifiques (sociolinguistique française pour les représentations et imaginaires linguistiques ; anthropologie linguistique d'expression anglaise pour les idéologies linguistiques) et donc géographiquement situés.

¹⁴⁰ La communauté scientifique de façon générale, et plus précisément tous ceux qui prendront connaissance de ce travail et de son écriture.

recherche, tant d'un point de vue strictement processuel – c'est-à-dire ce qui relèverait de la méthode (mais que je ne dissocie pas forcément pour ma part d'une méthodologie intégrant une réflexion théorique sur la méthode) –, que du point de vue d'un positionnement « éthique » vis-à-vis de la recherche et des savoirs produits sur la base de significativités plurielles et parfois divergentes. La question posée *supra* : comment construire du sens avec de l'altérité, du divers, de l'hétérogène, du mouvant, etc. ; en un mot, comment construire une recherche « au cœur » de la diversité, est sans conteste l'une des questions fondamentales que pose le travail de recherche qui prend forme dans ce récit.

Ce deuxième acte constitue ainsi un espace de réflexion sur la démarche adoptée pour construire cette recherche, à savoir : « comment j'ai fait » ; mais aussi et surtout : « pourquoi j'ai fait comme j'ai fait » et comment cette démarche me positionne rétrospectivement au sein du prisme irisé que constitue le champ de la recherche qualitative.

« La compréhension et l'interprétation [...] ne sont pas seulement affaire de science, mais relèvent bien évidemment de l'expérience générale que l'homme fait du monde » (Gadamer, 1996 [1976] : 11).

C'est dans cette conception expérientielle des modalités de production de sens, développées notamment par les postures herméneutiques et impliquant un mode d'être au savoir comparatif, dans la mesure où « *la comparaison est une herméneutique* »¹⁴¹ (Jucquois, 1989) que j'inscris mon travail de recherche (séquence cinq) dont le fondement théorique s'arrime à la problématique des constructions identitaires (séquence quatre). Prenant sa source à partir d'une interrogation sur le processus complexe des constructions identitaires de personnes engagées dans un parcours migratoire – impliquant de fait une mobilité physique d'un espace à un autre mais

¹⁴¹ En effet, l'herméneutique, en tant que posture interprétative, implique elle aussi une posture comparative de fait, puisque l'interprétation *suppose* la comparaison. On se situe bien ici sur un « mode d'être au savoir » et pas uniquement sur un « savoir faire » méthodologique correspondant à la conception traditionnelle de la comparaison. Mode d'être au savoir qui, dans les conditions de possibilités de la compréhension (donc de l'émergence du sens) se posant comme une des principales problématiques de l'herméneutique, implique cette posture comparative *qui est une herméneutique* comme le souligne Guy Jucquois. C'est par ailleurs une posture qui est particulièrement pertinente pour moi, dans la mesure où elle recèle une dimension « consubstantielle » à la recherche que je construis et dont la configuration axée sur la diversité, ne serait-ce que des trois espaces différents concernés, implique nécessairement de les mettre en regard mutuellement et donc : de les comparer.

également une mobilité symbolique inscrite dans une dimension temporelle de soi à soi et de soi à d'autres –, ce travail de recherche doctorale fait une place privilégiée aux représentations, imaginaires et idéologies linguistiques au travers desquels se manifestent les expériences que les individus font du monde. Ainsi centrée sur les constructions identitaires et s'appuyant dans cette optique sur les représentations, ma recherche se définit également par son mode de production d'observables esquissant, par les chemins de traverse parfois empruntés, une vision élargie du « terrain » que je conçois comme un *tissu complexe de relations et de sens expérientiels et discursifs historicisés* (séquence trois). Il s'agit d'une conception particulière qui s'accompagne d'une réflexion renouvelée sur la posture du chercheur, essentielle dans toute recherche qualitative, mais particulièrement prégnante dans le cadre de la recherche que j'ai menée.

SEQUENCE TROIS

Construire une recherche qualitative : tisser un réseau complexe de sens expérientiels et discursifs historicisés

3.0 Introduction

Si je devais répondre à la question : quelle sociolinguiste êtes-vous ? Je dirais que je me situe dans une sociolinguistique qui serait celle des représentations, des imaginaires et des idéologies linguistiques intervenant dans les processus complexes des constructions identitaires et des appartenances sociales¹⁴² ; une sociolinguistique ancrée dans les dynamiques de mouvances : mobilités des personnes, des identités, des langues et cultures¹⁴³ ; une sociolinguistique interpellée par les phénomènes de contacts et mixités qui en découlent et interroge les diverses situations que ces dynamiques peuvent engendrer (pluralités linguistiques inégalitaires, hégémonies, minorisations, etc.)¹⁴⁴. Mon entrée principale pour aborder ces situations derrière lesquelles se trouvent des personnes – inscrites dans des histoires individuelles et collectives – vivant au quotidien ces situations en question, c'est justement à travers leurs expériences de vies et les représentations qu'elles en ont. Car ce que je cherche principalement à comprendre c'est comment les personnes (individus-locuteurs) se construisent *dans, par, avec, malgré...* les langues présentes dans les environnements où elles évoluent ; qu'elles les pratiquent ou non, les comprennent ou non. Et donc, dans cette recherche, comment les migrants africains, dont les parcours de vies s'inscrivent dans une diversité d'espaces (notamment francophones) évoqués dans l'acte premier, se sont construits et continuent à se construire en mobilité, dans la complexité des rapports labiles aux langues qui les constituent.

C'est dans cette perspective, centrée sur les représentations, imaginaires et idéologies linguistiques influençant les rapports aux langues des individus-locuteurs et se manifestant à divers degrés au travers de leurs expériences vécues, que je situe ma recherche et questionne les processus d'intégration de migrants africains et la construction de leurs identités linguistiques dans les contextes francophones diversitaires au sein desquels leurs parcours de vie sont inscrits. Elle est ainsi basée sur une démarche qualitative qui s'inscrit dans la tradition méthodologique du récit de vie, que j'appréhende personnellement – au travers de la pratique des entretiens que j'ai

¹⁴² Anne-Marie Houdebine-Gravaud, Cécile Canut, Annette Boudreau, Monica Heller, Aude Bretegnier, etc.

¹⁴³ Claudine Moïse, Gilles Forlot, Fabienne Le Conte, Christine Deprez, Jean-Michel Eloy, etc.

¹⁴⁴ Didier de Robillard, Philippe Blanchet, Louis-Jean Calvet, Jean-Marie Klinkenberg, Henry Boyer, Alexandre Duchêne, Philippe Hambye, etc. (Ces noms figurent ici à titre illustratif, étant entendu que les champs de réflexion de chacun de ces chercheurs ne se limitent pas aux thématiques ainsi évoquées).

menés – plus spécifiquement comme une construction de récits d’expériences diverses. Expériences langagières verbalisées par les personnes rencontrées dans l’évocation de leurs histoires d’appropriation des langues constitutives de leurs répertoires langagiers. Et également expériences migratoires, ne se circonscrivant pas uniquement, du point de vue spatio-temporel, au pays d’accueil, mais bien en amont, dès le pays d’origine, où se forge le projet de migration et où ces personnes se sont construites en tant qu’individus et en tant que locuteurs, dans l’entrelacs des histoires collectives dont elles sont partie prenante et des fils de leurs histoires individuelles.

*« Ce qui lie, ce qui délie, ce qui relie :
Histoire de vie »*

« Nous venons d’un lien, nous évoluons tous à travers des liens. Toute notre existence biologique, psychologique, sociale, spirituelle dépend de ces liens où nous recevons et où nous transmettons. Ces liens sont imposés et choisis. Ils ne sont pas établis une fois pour toutes. Il y a une histoire de ces liens accueillis, rejetés, tissés, rompus, maintenus, renforcés, modifiés, reconnus.

Par l’histoire de vie, tracer la trajectoire de nos liens, c’est retrouver la trace des individus, des groupes, des institutions, des milieux, des événements qui marquent ce que nous sommes devenus. On peut observer la face externe de cette trajectoire, mais il revient à chaque personne de rendre compte de sa face interne.

C’est ainsi que se fertilisent réciproquement l’histoire individuelle et l’histoire collective. Des traces des histoires individuelles se retrouvent dans l’histoire collective. Des représentations de l’histoire collective s’inscrivent dans les histoires individuelles. Collectivement, individuellement, nous nous formons en formant et reformant ce qui a été formé avant nous, nous transmettons ce que nous avons formé dans des liens à faire, à défaire et refaire. »¹⁴⁵

Cette approche biographique me permet d’interpréter les expériences traduites par les migrants ainsi que les possibles reconfigurations de leurs rapports aux langues et plus

¹⁴⁵ LEAHEY, J. & C. YELLE (coord.), 2003, *Histoires de liens, histoires de vie. Lier, délier, reliaer*, Paris/Budapest/Torino, l’Harmattan, p. 14.

spécifiquement à la langue française, engendrées par la mobilité¹⁴⁶ et par la confrontation à des environnements sociolinguistiques autres que ceux qui les ont institués en tant qu'individus-locuteurs. Matériau principal à partir duquel j'ai conçu ma recherche, les observables construits par le biais de cette approche et au travers des divers entretiens menés dans cette perspective, sont par ailleurs complétés et éclairés par d'autres types d'observables : des observables documentaires et contextuels de sources diverses, ainsi que des éléments d'interprétation construits à partir des observations menées tout au long du processus de recherche. Cette organisation particulière de la démarche d'enquête et de production d'observables prend son sens dans une conception particulière du terrain de recherche qui a évolué au cours de mon cheminement et qu'il est donc nécessaire ici de vous exposer, vous donnant par là les clés d'interprétation du processus par lequel j'ai construits des *lectures de significativités* (Taylor, 1997).

3.1 Problématisations d'une notion fondatrice en sociolinguistique

3.1.1 Il était une fois le « terrain » : des origines « prestigieuses » à l'évidence d'une notion

La notion de « terrain », héritée des traditions ethnographique et anthropologique, a été placée, avec le succès des méthodes d'enquêtes empiriques promues par l'Ecole de Chicago, au cœur des dispositifs de recherche qualitatives en sciences sociales, avant de constituer l'un des fondements majeurs du développement de la recherche en sociolinguistique. Elle s'inscrit ainsi dans une longue histoire transdisciplinaire plongeant une partie de ses racines dans une généalogie ponctuée de noms prestigieux comme celui de Bronislaw Malinowski (1884-1942). Sans être le véritable « inventeur du terrain », il a formalisé les canons professionnels de l'enquête de terrain (par la pratique de l'observation participante notamment) à un moment où l'anthropologie se résumait encore largement à une « science de cabinet ». C'est ce qu'évoque à ce propos,

¹⁴⁶ Mobilité qui, comme je l'ai déjà souligné dans l'introduction de cet acte, est à la fois spatiale (déplacement d'un endroit à un autre), mais aussi intérieure et donc symbolique (relation de soi à soi et de soi vis-à-vis des autres) à travers le glissement des représentations auto et/ou hétéro définies qui s'effectue dans ce mouvement plurimodal. C'est précisément à cette dimension que renvoie l'étymologie « *migrare* » (changer) qui sera notamment mobilisée dans la séquence six. Pour plus d'éléments sur ces questions de circulations induisant des transformations, mutations, voir notamment Blommaert (2010) et Appadurai (2005[1996]).

non sans une pointe d'esprit, Georges W. Stocking Jr. dans un texte fondateur de 1983 où il évoque notamment l'émergence du mythe du « héros Malinowski » :

« Commençons par l'état des lieux de la méthode anthropologique avant que notre héros n'entre en scène, car cela fait aussi partie du mythe que nous cherchons à historiciser. Un bon point de départ pourrait être l'année précédant la naissance de Malinowski. Dans le temps du mythe, ce moment fait encore partie de l'époque *anté-prométhéenne où des titans évolutionnistes, calés dans leurs fauteuils, recueillaient des données ethnographiques dans des récits de voyages*¹⁴⁷ afin de documenter leur vision des étapes de la création des formes culturelles. » (Stocking, 2003 : 90)

On retrouve dans cette lignée quelques grandes figures de l'Ecole de Chicago comme William I. Thomas et Robert Park, ayant marqué de leur empreinte la première vague de ce prolifique courant théorique et méthodologique-qui en connaîtra bien d'autres. Ces illustres chercheurs ont largement contribué à faire du travail de terrain le nouvel acmé de la production de connaissances sur le monde social, par la valorisation et la systématisation du recueil de « données de première main ». Ils ont ainsi instauré comme critère fondamental de toute recherche se voulant qualitative, l'absolue nécessité de se « frotter » au terrain. Nécessité résumée dans cette célèbre citation de Robert Park (reprise par Jennifer Platt dans un article de 1994 dont une traduction française a été présentée par Daniel Céfaï (2003)¹⁴⁸ dans un recueil de textes classiques britanniques et américains abordant sous divers angles la question du terrain en sciences sociales) :

« Une chose supplémentaire est nécessaire : l'observation de première main. Allez vous installer dans les salons des hôtels de luxe et sur les marches des asiles de nuit, allez vous assoir dans les canapés de la Gold Coast¹⁴⁹ et vous allonger sur les paillasses des taudis, prenez place à l'Orchestra Hall et au Start and Garter Burlesk [théâtre de vaudeville]¹⁵⁰. En bref messieurs, allez salir vos fonds de culotte (*get the seat of your pants dirty*) dans la recherche réelle » (Platt, 2003 [1994] : 143).

¹⁴⁷ Soulignements de mon fait.

¹⁴⁸ PLATT, J., 2003, « La première vague de l'école de sociologie de Chicago. Le mythe des données de première main », dans CEFAÏ, D. (coord.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, pp. 139-161 ; pour la version originale : Jennifer PLATT, « The Chicago School and Firsthand Data », *History of the Human Sciences*, 1994, 7, 1, p. 57-80.

¹⁴⁹ « *Le quartier huppé du Chicago des années vingt, habité par les élites de la ville* », note (n° 34) de Jennifer Platt (2003 : 159).

¹⁵⁰ Incise de l'auteur (J. Platt, *op.cit.*).

Il est intéressant de noter que Jennifer Platt évoque cette citation dans le cadre d'un article¹⁵¹ dont l'objectif, comme son sous-titre (*Le mythe des données de première main*) l'indique, est de remettre en cause la primauté de l'École de Chicago dans l'utilisation des données et observations de première main, telle que la tradition l'a par la suite instituée. Se posant le double questionnement de savoir « dans quelle mesure les données mobilisées dans les études classiques de Chicago étaient de « première main » »¹⁵² et si le département de sociologie de l'université de Chicago a réellement été « le pionnier de la collecte de données empiriques systématiques »¹⁵³, l'auteure nous explique en effet qu'une large proportion de ces données mobilisées dans le cadre des grandes études menées dans les années vingt-trente par les membres du département de sociologie de l'Université de Chicago (période identifiée comme marquant *La première vague de l'école de sociologie de Chicago*), auraient été recueillies non pas directement par les universitaires, mais par des travailleurs sociaux de la ville.

« Plusieurs auteurs ont signalé que les femmes associées à Hull House¹⁵⁴ ont collecté des données systématiques sur Chicago avant que le département de sociologie n'ait produit des travaux de ce genre. [...] Le « mouvement d'enquête sociale » (*social survey movement*) avait auparavant mené une vaste collecte d'informations sur des communautés locales – cet état de fait est suffisamment connu pour que nous ne le documentions pas davantage. » (Platt, 2003 [1994] : 140).

Que « la première vague de l'école de sociologie de Chicago » ait été *réellement* pionnière ou pas dans la pratique de collecte de données empiriques systématiques, ou que les données mobilisées dans les études classiques de Chicago aient été *réellement* de « première main » ou pas, ce qui fait consensus – et Jennifer Platt le reconnaît volontiers – c'est l'importance capitale pour l'histoire des sciences sociales (telle qu'elle a été majoritairement construite, notamment par ceux qui s'en réclament pour s'insérer dans une généalogie reconnue) de cette école de sociologie de Chicago. Tout en relevant, dans la logique de son entreprise de démythification, qu'« il n'est pas évident que les

¹⁵¹ *Op. cit.*

¹⁵² *Op. cit.*, p.139.

¹⁵³ *Op. cit.*, p. 140.

¹⁵⁴ « Un *social settlement* était une sorte de coopérative de vie, de réflexion et d'action, installée dans les quartiers défavorisés et engageant des opérations de philanthropie sociale. Hull House était le plus fameux d'entre eux à Chicago, comme celui de l'université de Chicago, qui commanditait des enquêtes », note (n° 4) de Jennifer Platt (2003 : 157).

chercheurs de l'Université aient ajouté grand-chose au répertoire des méthodes de collecte et de présentation des données déjà en usage ailleurs » (p. 142), l'auteure admet par ailleurs qu'ils ont contribué utilement à la rationalisation et à la qualification de ces méthodes, cultivant ainsi une conscience appréciable de celles-ci » (pp. 142-143). Et d'ajouter :

« Un des domaines méthodologiques dans lequel le département a été le plus actif est celui des études de cas, considérées à l'époque comme la principale approche qualitative. Elles incluaient comme types de données les « récits de vie » et les « documents personnels » (Platt, 2003 : 143).

Ce qui m'intéresse dans cette histoire (au sens positif du terme), et pour les besoins de l'analyse que je mène ici, c'est le caractère indéniable de la postérité fructueuse des travaux menés dans le département de sociologie de l'université de Chicago. Certain de ces travaux¹⁵⁵ ont eu un « effet projecteur » sur les méthodes qualitatives empiriques en plaçant le « terrain » à la source de toute théorisation sociale (cf. Anselm Strauss et la « grounded theory »). Le « terrain », pour en revenir à notre point de départ, s'est ainsi offert de nouvelles lettres de noblesses en sociologie, après les avoir largement déclinées en anthropologie, discipline qui l'a en premier lieu institué. En effet, quel que puisse être le bien fondé des doutes émis sur la primauté de l'école de sociologie de Chicago dans la pratique du recueil systématique de données « de première main » et le statut avéré ou pas de « première main » de ces données¹⁵⁶, l'entreprise de démythification dont participe Jennifer Platt, en réponse avec d'autres¹⁵⁷ à toute la « littérature mythologique » traitant des apports de cette école de sociologie (p. 139), n'ôte pas, bien au contraire, la haute considération dont le « terrain », demeurant ainsi centre de toute la littérature (mythologique comme démythificatrice)¹⁵⁸, est depuis lors auréolé. Et ce, toutes sciences sociales confondues, pour peu que les orientations qualitatives y trouvent *terrain fertile*.

¹⁵⁵ Il ne faut en effet pas occulter le fait que l'École de Chicago a également produit un certain nombre de travaux quantitatifs (Chapoulie, 2001) dont l'épistémologie positiviste, opposée à celle des pratiques qualitatives, finira d'ailleurs par s'imposer et s'exporter outre-Atlantique, notamment dans la sociologie française d'inspiration durkheimienne.

¹⁵⁶ Statut qui peut varier selon la définition que l'on donne à la notion de données « de première main ».

¹⁵⁷ BULMER, M., 1984, *The Chicago School of Sociology*, Chicago, University of Chicago Press ; DEEGAN, M.-J., 1988, *Jane Addams and the Men of the Chicago School*, New Brunswick, NJ, Transaction ; HARVEY, L., 1987, *Myths of the Chicago School of Sociology*, Aldershot, Hants, Avebury, Gower.

¹⁵⁸ Toutes deux procèdent en fin de compte d'une même logique valorisante du terrain.

Les sciences du langage ne sont donc, de ce point de vue, pas en reste. Pour compléter de quelques autres noms célèbres l'égrenage de la lignée prestigieuse (encore une fois transdisciplinaire) dont la notion de « terrain » peut s'enorgueillir, on peut évoquer ceux de Hymes, Gumperz ou Goffman pour l'interactionnisme ou ethnographie de la communication ; Garfinkel pour le courant ethnométhodologique ; Labov pour la sociolinguistique variationniste, etc. Sans pour autant subsumer ces différents courants sous une même étiquette¹⁵⁹, on peut tout de même les ranger du côté des disciplines qui se sont construites et ont fondé leur légitimité – donc leur raison d'être – dans la pratique du « terrain ».

« Le terrain, on ne peut le nier, est très valorisé dans les milieux de la recherche, et ce, souvent *à priori*. Tout simplement parce que là « poussent les faits » (Dachet 1985 : 191), pense-t-on souvent paresseusement, en opposant implicitement à un artificiel du laboratoire, le naturel, le réel du quartier, du village... (Achard 1981). Cette opposition manichéenne sort par ailleurs renforcée par toutes les connotations positives, voire morales du terme même de « terrain » [...]. Le terrain permettrait (enfin) d'atteindre la vie sociale dans sa vérité, la culture dans son épaisseur [...]. (Ces connotations, selon les disciplines, ethnologie ou sociologie, consacrent ou au contraire discréditent les enquêtes de longue durée sur le terrain, mais valorisation ou dévalorisation procèdent en fait d'une même définition implicite du terrain.) » (Soudière, 1988 : 3)

Mais qu'est-ce donc au juste que ce « terrain » qui participe de la définition des méthodes et méthodologies qualitatives et se retrouve au fondement même de certaines disciplines ? Que désigne-t-il et qu'est-ce qu'il sous-entend ?

3.1.2 « L'impensé de la métaphore du terrain »¹⁶⁰

Le terrain, ce « mot magique », nous dit Marc Abélès, est :

« [...] avant tout une de ces évidences qui font le tout venant de nos sciences sociales. Le terrain a l'avantage, sur le plan métaphorique, d'avoir quelque chose

¹⁵⁹ Ces différents courants, pour apparentés qu'ils soient par le dénominateur commun des pratiques langagières appréhendées sous leur aspect socialement construit et étudiées en fonction de leur cadre social de production, sont en effet suffisamment distincts (ou du moins se positionnent comme tels) pour se constituer en ensembles disciplinaires tout aussi distincts les uns des autres.

¹⁶⁰ C.f., ROBILLARD, D. de, DEBONO, M., RAZAFIMANDIMBIMANANA, E., & TENDING, M.-L., (2012), « Le sociolinguiste est-il (sur) son terrain ? Problématisations d'une métaphore fondatrice », dans BLANCHET, P., KEBBAS, M. & A.-Y. KARA (dir.), Pluralité linguistique et démarche de recherche. Vers une sociolinguistique complexifiée, *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n°2, pp. 29-36.

de profondément rassurant. Comme son nom l'indique, c'est le substrat terrestre, matériel de la pensée anthropologique. [...] Combien de fois m'est-il arrivé dans des comités spécialisés où l'on comparait des dossiers de candidats chercheurs d'entendre ce genre de remarque : « *mais celui-ci a fait un vrai terrain* », ou « *c'est un terrain solide* », « *il y a derrière un terrain sérieux* »¹⁶¹ (Abélès, 2002 : 35).

Ce caractère d'évidence revêtu par la notion de terrain profondément inscrite dans le paysage des pratiques d'enquêtes en sociolinguistique mais par ailleurs assez peu problématisée dans ce cadre¹⁶², a été souligné dans un article collectif auquel j'ai participé¹⁶³. Posant le constat selon lequel la notion de terrain tend à prendre – dans le traitement discursif qui en est fait par les sociolinguistes – l'importance que la notion de *corpus* a dans celui des linguistes, nous y voyons la manifestation d'une conception implicite du terrain. Selon ce parallèle établi, le terrain serait conçu comme le lieu où l'on va *recueillir les discours, observer les pratiques langagières*, etc. Et il deviendrait, dans ce glissement paradigmatique, une sorte d'*hyper-corpus sémiotique*¹⁶⁴ à décrire, décortiquer et décrypter pour en tirer tout le sens qu'il pourrait contenir.

Dans cette conception particulière, mon travail de recherche se définissant (du moins tel que je l'appréhendais au tout début) comme une étude comparative de processus migratoires entre la France et l'Acadie du Nouveau-Brunswick, s'inscrirait alors dans *deux terrains distincts*. Et c'est d'ailleurs selon cette logique non questionnée que j'ai dans un premier temps abordé mon questionnement ; et interrogé, sous l'angle des rapports construits aux langues, les processus d'intégration de personnes originaires d'Afrique noire en France et en Acadie du Nouveau-Brunswick. Cette conception, pour le moins problématique – car très peu dynamique – de ce qui pour moi constituait « mon terrain français » et « mon terrain canadien » (que je devais comparer pour voir *ce qu'ils me racontent* tous deux et ce que je pouvais en tirer d'intéressant pour construire ma

¹⁶¹ Italiques de l'auteur.

¹⁶² L'article évoqué ci-dessus (ROBILLARD et alii., 2012) cite à titre d'exemple quelques ouvrages : *Sociolinguistique, concepts de base* (Moreau, 1997) ; *Dictionnaire des sciences humaines* (Mesure et Savidan, 2006) ; *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines* (Mucchielli, 2009 [1996] : troisième édition mise à jour et augmentée) ; *Dictionnaire de sociologie* (Ferréol et Noreck, 2010) qui, pour ne pas être forcément représentatifs de toute la réflexion menée à ce sujet, sont tout de même significatifs – en leur qualité d'ouvrages de références dans le domaine des sciences sociales et de la sociolinguistique – d'une propension à la non problématisation de la notion de terrain, laquelle ne figure pas dans la liste des notions clés qu'ils ont choisi de référencer et d'expliciter.

¹⁶³ Cf. ci-dessus.

¹⁶⁴ Dans le sens où le « terrain » serait appréhendé et transformé comme/en un ensemble de signes décryptables et desquels *tout* le sens contenus dans/véhiculé par ce « terrain-corpus » serait en conséquence potentiellement déductible par le chercheur.

problématique de recherche), a très vite achoppé sur son principal point aveugle. Appréhendant moi-même, à priori, ces deux terrains – tels que je les percevais alors – comme deux entités physiques, distinctes, ils *me racontaient*, de fait, des choses complètement différentes.

J'étais ainsi bien embêtée pour trouver le précieux fil rouge qui allait me permettre de tricoter ma problématique et donner du sens à ma recherche ! J'avais pourtant intuitivement conscience¹⁶⁵ du caractère construit et multidimensionnel du terrain de recherche. Je l'ai d'ailleurs explicité dans mon mémoire de master (Tending, 2007), sur la base des références dont je disposais à l'époque. Mais le fait d'identifier spontanément au départ dans le cadre de ma recherche doctorale, l'Acadie et la France comme « mes deux terrains », me les faisait alors représenter avant tout comme des entités physiques, données d'avance dans lesquelles il n'y aurait plus qu'à *décrire* ce qui s'y passe. Ce qui, comme l'arbre cachant une forêt de possibilités autres, brouillait ma perception des choses et donc parasitait en quelque sorte mon raisonnement. La suite de l'histoire nous dira comment je suis sortie de l'impasse où m'avait menée, sans que je n'y prenne garde, cette conception implicite du terrain que je savais pourtant, théoriquement parlant, pas fonctionnelle ; mais qui d'un point de vue pratique s'imposait immédiatement à moi lorsque je devais parler de ma recherche.

Pour l'heure, ce qui nous intéresse ici, c'est précisément ce caractère *implicite, impensé*, donc *évident* de la métaphore du terrain qui l'inscrit *d'abord* dans une matérialité spatiale (*cf.* Soudière et Abélès ci-dessus) et implique, de manière sous-jacente, une forme d'extériorité du terrain au chercheur, si ce « terrain » lui préexiste en tant que lieu physique. Pourtant, le chercheur est partie prenante du terrain qu'il construit à travers le regard qu'il porte sur lui et dans sa manière spécifique de le questionner à partir du projet de recherche qui l'a amené à choisir *ce* « terrain » particulier (perçu en ce sens comme potentiellement *fertile*) plutôt qu'un autre. En ce sens, le terrain devient d'abord et surtout une entité immatérielle (pouvant référer à un espace géographique, mais recouvrant beaucoup d'autres types d'éléments).

¹⁶⁵ Depuis les recherches menées dans le cadre de mes deux mémoires de master 1 et master 2.

Cet *impensé* de la métaphore spatiale du terrain constitue éventuellement une piste explicative du fait qu'il soit central dans les pratiques de recherche, en sociolinguistique notamment, mais paradoxalement et pendant de longues années, assez peu problématisé. En témoigne l'absence du terme dans la liste de notions clés (identifiées comme telles par les auteurs et/ou coordinateurs) des ouvrages de référence évoqués plus haut. Une absence révélant en creux le signe d'une évidence intériorisée par une tradition collégiale ? C'est en tous les cas, ce que reflète la dimension emblématique de certains de ces ouvrages pour nos disciplines : notamment, Moreau (1997), (Mucchielli, 2009 [1996]), Mesure & Savidan (2006). Et c'est de ce point de vue le sens de l'argumentaire développé dans l'article collectif évoqué au début de cette section :

« Les problématisations de « terrain » sont, on l'a vu, rares (voir cependant celle de Billiez, 2011, qui a été mise en ligne au moment où nous terminons ce texte) ambiguës, et, pour celles qui existent, ne problématisent pas les métaphores sous-jacentes à ce terme. Si le terrain est principalement défini comme une notion abstraite, métaphorisant par exemple, un ensemble de problèmes méthodologiques ou un espace de relations, on peut se demander d'une part pourquoi conserver l'opacité du terme « terrain » et ses connotations (cf. Hagège, 2011 en épigraphe)¹⁶⁶, et d'autre part où se problématisent les questions sous-jacentes. » (Robillard et *alii.*, 2012)

Il en résulte en effet, une mise en tension des conceptions spatiale et dématérialisée du terrain de recherche, perceptible dans certaines définitions :

« Les terrains » ne sont pas des lieux objectifs et extérieurs au chercheur. De même qu'il construit ses données à partir des matériaux bruts qu'il recueille, le chercheur doit construire son terrain, c'est-à-dire prendre un ensemble de décisions : choisir les lieux les plus pertinents au regard de sa problématique, convaincre l'ensemble des acteurs concernés, expliquer le sens de sa présence, obtenir des autorisations quand, comme c'est le cas dans les situations de travail, le chercheur se trouve dans des lieux régis par le droit privé, construire ses observations (quand ? où ? combien de temps ? avec qui ?), décider des méthodes de recueil des données : écrire sur un petit cahier à la manière des ethnographes, enregistrer avec un magnétophone, équiper les acteurs avec des microcravates, placer des caméras vidéos. → Corpus » (Boutet, 2002 : 569-570).

¹⁶⁶ « Ce qu'on appelle terrain, c'est un travail financé par un organisme de recherche comme le CNRS, et qui consiste à se rendre en des lieux lointains, où se parlent encore des langues peu ou pas étudiées, et le plus souvent menacées ou en voie d'extinction. Il est bien évident que jamais un linguiste n'irait faire de terrain sur l'allemand, l'italien, sur le français, sauf peut-être sur certains dialectes du bourguignon » (Hagège, 2011 : 17).

Cette dématérialisation du terrain, formulée en début de définition, s'inscrit dans la logique des postures qualitatives/réflexives caractérisant, à l'heure actuelle, une partie des travaux menés dans le domaine de la sociolinguistique. Mais elle entre ici en tension, comme souligné précédemment, avec la métaphore spatiale induite par l'idée de prendre un ensemble de décisions sur des lieux – physiques, concrets, donc de fait *extérieurs* au chercheur –, pour construire son terrain. La prégnance de cette métaphore dans la construction discursive du « terrain » est révélatrice du statut qui lui est accordé en tant que lieu où l'on va récolter des « données brutes »¹⁶⁷ (« écrire sur un petit cahier à la manière des ethnographes, enregistrer avec un magnétophone, équiper les acteurs avec des microcravates, placer des caméras vidéos »), pour constituer un « corpus » de signes à analyser. « Corpus » de signes qui constituerait – toujours selon les éléments de réflexion induits par cette métaphore spatiale – la principale, voire la seule source empirique *légitimée* (et légitimante pour le chercheur) de production de connaissance sociale. Le renvoi au terme « corpus » dans cette définition de « terrain »¹⁶⁸ illustre d'ailleurs bien cette image du terrain comme *hyper-corpus sémiotique*, que j'évoquais précédemment.

3.1.3 « Le terrain n'est pas un lieu... C'est d'abord un ensemble de relations... »¹⁶⁹

Relation. C'est en définitive le maître mot qui, s'il n'en fallait choisir qu'un, syncrétiserait selon moi l'idée de « terrain » et les divers aspects qu'il peut recouvrir. Au vu du rapide examen qui vient d'être fait des implicites sous-jacents à la métaphore spatiale du terrain, je souscris à l'idée que :

« le *terrain* n'est pas une chose, ce n'est pas un lieu, ni une catégorie sociale, un groupe ethnique ou une institution [...] c'est d'abord un ensemble de relations personnelles où on « apprend des choses ». « Faire du terrain », c'est établir des relations personnelles avec des gens » (Agier, 2004 : 35 ; cité par Blanchet, 2012 : 31).

¹⁶⁷ Contestées par Charles Taylor (1997).

¹⁶⁸ Nous remarquons à ce propos dans notre article qu'il est intéressant de noter que la notion de corpus est traitée dans le même ouvrage par Jean-Claude Béacco ; lequel fait également un renvoi à terrain : mouvement circulaire rendant au final ces deux notions (terrain et corpus) en quelque sorte désémantisées par ce processus de métonymisation (ROBILLARD & *alii.*, 2012, *op. cit.*).

¹⁶⁹ Cf., AGIER, M., 2004, *La sagesse de l'ethnologue*, Paris, L'œil neuf.

Cette définition *particulière* du « terrain » de recherche remet en cause une vision de cette entité, perçue *d'abord* comme un espace physique donné et géographiquement situé, en lui intégrant tout le réseau de sens tricotés sur ou à propos de ce qui le constitue comme tel. Le terrain d'une enquête de recherche qualitative en sociolinguistique et plus généralement en sciences humaines, ne peut en aucun cas se résumer à un espace géographique matériellement circonscrit. Il transcende cette dimension dans la mesure où il englobe tout le processus de recherche, de l'émergence du premier questionnement à l'écriture finale du récit de cette recherche. C'est en ce sens que le terrain est construit, comme le souligne effectivement Josiane Boutet¹⁷⁰ dans la définition qu'elle en propose, mais où, comme nous l'avons vu, cette construction demeure en définitive subordonnée à la matérialité des lieux où s'ancre la recherche et à partir/en fonction desquels le terrain serait construit. C'est précisément la difficulté à laquelle je me suis heurtée au début de mon processus de recherche et que j'ai évoquée plus haut : être consciente du caractère construit (par le chercheur) du terrain de recherche, mais rester prisonnière du mode représentationnel et d'appréhension spatial des *réalités* sociales. Puisque mon sujet de réflexion et d'interrogation porte sur une/des situations *données*¹⁷¹, spontanément, je ne l'envisageais que dans le cadre des différents espaces, certes, pas toujours physiques au sens géographique du terme (Nouveau-Brunswick/France), mais espaces tout de même (contexte sociolinguistique, social, politique..., acadien/français) au sein desquels il s'inscrit. Ce qui induit comme conséquence une forme de congruence entre ces espaces et mon terrain de recherche, ainsi aplati par l'immanence de la métaphore qu'il véhicule ; traduisant dans le même temps nos cadres de pensée en la matière. C'est à ce niveau que réside à mon sens « l'impensé de la métaphore du terrain » : impensé d'un terme diffusant, au travers de l'image qu'il renvoie, ce qui le constituerait essentiellement. Et donc impensé d'une notion (fondamentale dans nos champs) qui récupère, avec le terme qui la constitue, cette même image.

¹⁷⁰ Voir citation Robillard & alii. (2012) évoquée plus haut.

¹⁷¹ Il est d'ailleurs intéressant de souligner à quel point notre mode d'appréhension des choses est imprégné, jusque dans la logique discursive – au sens d'arsenal linguistique à notre disposition – à travers laquelle nous formalisons et verbalisons notre pensée et extériorisons cette préhension, à sa source même, d'une idée de matérialité. Ce qui est *donné* est en effet à priori ce qui nous *préexiste* et est *ancré* dans une *réalité* qui nous englobe.

Introduire la *relation* dans le cadre conceptuel de la notion de terrain, c'est ainsi lui donner une épaisseur, un relief dont son sens premier est dépourvu.

« Un terrain c'est avant tout un ensemble d'interactions (de relations, d'échanges, d'expériences) entre un chercheur et d'autres personnes, relations certes situées dans le temps, dans l'espace, dans des sociétés, dans des cultures, etc., mais interactions avant tout. J'emploie ici [...] le terme *interaction* au sens de « relation », notamment d'échanges langagiers, par des dialogues, des conversations. Et l'on peut envisager des interactions indirectes telles que celles qui se produisent ordinairement à travers la communication écrite, par exemple lorsque l'on travaille sur des témoignages historiques ou sur des textes littéraires ou encore sur des documents médiatiques [...] (en prenant bien sûr en compte les effets de *médiation* produits par ces *intermédiaires*, ces *filtres*, ces *metteurs en scènes*¹⁷², que constituent ces supports) » (Blanchet, 2012 : 31).

Si Philippe Blanchet précise bien ici qu'il emploie le terme *interaction* au sens de *relation*, j'aurais pour ma part une préférence pour le second terme qui, selon moi, inclut le premier¹⁷³ par une dimension qualitativement autre qu'il induit en plus : à savoir, *ce avec quoi/ à partir de quoi on entre en contact avec l'autre, le monde et ses phénomènes observables* et qui se situe à un autre niveau que l'interaction à proprement parler. En un mot : notre historicité¹⁷⁴.

Selon cette perspective relationnelle¹⁷⁵, le terrain représentera la construction des différentes phases émaillant une recherche, et l'intrication des éléments dont ces phases

¹⁷² Soulignements de l'auteur.

¹⁷³ D'autant plus que « relations » semble être en quelque sorte subsumé dans la suite de la citation par les aspects « communicationnels », donc plus « interactionnels » que globalement et essentiellement « relationnels ».

¹⁷⁴ Entendue comme une prise en charge – individuelle ou collective – de l'histoire, et relecture, réinterprétation et mise en cohérence de cette histoire en vue d'un projet (notre projection dans le monde, cf. Gadamer, 1976). Ce point sur l'historicité du chercheur, comme élément constitutif du processus d'interprétation des observables construits, en d'autres mots, sur la part non extérieure au chercheur, donc biographique, des processus de construction du savoir sera développé dans la dernière séquence de cet acte (séquence 5). Il s'appuie notamment sur les postures herméneutiques théorisant une conception de la compréhension résultant d'un processus anthropologique, au sens fort du terme, c'est-à-dire engageant l'être, dans sa manifestation et le transformant au passage. Ce qui justifie pleinement l'importance accordée à l'historicité du chercheur dans le processus de construction du savoir. Historiciser sa recherche (en d'autres termes, s'historiciser en tant qu'être engagé dans ce processus), c'est ainsi montrer comment l'on s'est *trans-formé* au cours de cette recherche, et donc, d'un point de vue herméneutique, montrer comment on a compris des choses et construit à partir de cela du sens particulièrement situé, et des connaissances de ce fait également particulières et situées.

¹⁷⁵ Développée, en un sens en anthropologie (cf. Geertz Clifford) quoi qu'avec des arguments différents de ceux que développe l'herméneutique, notamment gadamérienne, perspective dans laquelle je me situe et qui sera présentée dans la dernière séquence (séquence 5) de ce second acte.

sont tissées : observations, prises de notes, enregistrements, transcriptions ; rencontres diverses – avec les témoins, mais pas seulement –, relations nouées au cours de ces différentes rencontres ; « frottement » régulier des observables produits (Kaufmann, 1996), entre eux d’une part, et d’autre part avec les discours scientifiques existants ou en cours d’élaboration susceptibles de les éclairer ; mais aussi, et je dirais même surtout, interprétation de ces observables à partir de sa propre historicité.

De ce fait, si le terrain, dans une perspective empirique, représente, non pas uniquement le lieu, mais le processus au travers duquel nous proviennent les éléments qui nous permettent de produire des connaissances et les justifient, alors, mon terrain devient ma recherche en elle-même. C’est dire, dans cette conception particulière où le terrain et la recherche ne font plus qu’un, qu’il représente en fin de compte, un *réseau complexe de relations et de sens expérientiels et discursifs historicisés* que le chercheur tisse au fur et à mesure qu’il évolue dans sa réflexion et construit son travail. Dit autrement, il devient un « interprétable »¹⁷⁶ à construire, questionner, analyser, interpréter et traduire de façon située (y inclue son historicité) à d’autres (la communauté de chercheurs et la société). Ce qui correspond bien à une définition de la recherche.

La démarche que j’ai adoptée dans cette optique s’articule globalement autour de plusieurs composantes, complémentaires et intriquées¹⁷⁷ : la construction d’observables sollicités au moyen d’entretiens individuels, constituant le matériau principal de production de sens autour duquel j’ai construit ma recherche ; la production d’observables documentaires et contextuels ; et l’observation.

3.2 Des entretiens biographiques : récits d’expériences et histoires langagières

3.2.1 Pour quoi faire ?

« La richesse du matériau est dans la densité complexe de la chair biographique. » (Kaufmann ; 2004 [1996] : 15)

Les termes ou expressions « histoire » et « récit » de vie, sont souvent utilisés l’un pour l’autre, l’un dans le même sens que l’autre, car actuellement subsumés sous la catégorie

¹⁷⁶ Pour ne pas dire dans ce cadre précis « observable », lequel supposerait une certaine « extériorité » à ce qui est observé, sachant que le parallèle est ici fait avec le « terrain » dans sa globalité, incluant le chercheur « observant ».

¹⁷⁷ Reliées entre elles et sous-tendues tout au long du processus par ma propre expérience.

des « méthodes biographiques ». Nous verrons dans l'acte troisième du récit de recherche (séquence six¹⁷⁸) que ces démarches s'inscrivent dans une longue tradition anthropologique et sociologique américaine, alors même qu'elles ont eu du mal à se faire une place, outre-Atlantique, parmi les pratiques d'enquêtes et modalités de construction du savoir dominantes en sciences humaines.

« En France plus qu'ailleurs, la méthode biographique a mis du temps à trouver sa place. Depuis une dizaine d'années, des groupes plus ou moins informels ont choisi de systématiser le recueil de *récits de vie*¹⁷⁹ et d'en faire autant une méthode d'enquête qu'une « nouvelle approche sociologique » (D. Bertaux, E. de Dampierre, J. Poirier et S. Clapier-Valladon). » (Fieloux, 2010 [1991] : 333)

Outre la valeur illustrative de cette citation venant en appui de ce que j'écris ci-dessus au sujet de la difficile reconnaissance des pratiques biographiques dans le domaine de la recherche française en sciences sociales, j'aimerais plus particulièrement souligner le choix de l'expression utilisée ici par l'auteur : *récit de vie*, dans ce qui constitue le paragraphe conclusif de l'article « *Histoire de vie* » figurant dans le *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* (Bonte & Izard, dir.). Il est en effet intéressant de noter que cet article, identifié par son titre comme traitant de l'« histoire de vie », non seulement ne fait apparaître qu'une seule et unique fois cette expression dans le corps du texte en dehors du titre, mais en plus, convoque successivement les expressions « biographie », « techniques de recueil biographiques », « récit » et en dernier lieu « méthode biographique » et « récit de vie » – ces deux derniers termes figurant dans la citation ci-dessus. Et le tout se fait en discourant toujours sur le même sujet, « histoire de vie », puisque l'auteur ne marque pas de rupture ou de variation dans son argumentaire, signifiant ainsi au lecteur un éventuel changement à ce propos.

Ce court exemple – qui n'a de valeur qu'illustrative – me permet ici, en rappel de la remarque introductive à cette section, d'évoquer en quelques lignes sans m'étendre outre mesure, le « flou artistique » auquel j'ai été confronté lorsque que je me suis documentée sur les notions de récit et histoire de vie, renvoyant toutes deux à des champs sémantiques similaires sans toutefois se confondre totalement, notamment au

¹⁷⁸ Qui explicitera notamment, après le *pour quoi* et le *comment* qui seront abordés dans la présente section et celle qui va suivre, la question du *pourquoi* (faire/travailler avec des récits/histoires de vie ou récits d'expériences).

¹⁷⁹ Je souligne.

niveau de leurs histoires différentes. Néanmoins, sans entrer ici dans le débat de la distinction sémantique et conceptuelle des deux notions¹⁸⁰, permettez-moi tout d'abord de m'attacher prioritairement à la question de la finalité posée ci-dessus : le *pour quoi* de l'entretien biographique. En d'autres termes : que me permet cette approche, que ne me permettraient peut-être pas, ou de façon moins optimale que celle-ci, d'autres approches ? Je fais le choix, dans cette optique, et au regard du constat fait ci-dessus, de mettre sur le même plan – méthodologiquement parlant – *histoire* et *récit de vie*, que je mets en parallèle avec ce que je préfère nommer dans le cadre de ma propre pratique : « récits d'expériences ».

Gaston Pineau et Jean-Louis Le Grand (2002 [1993] : 3) définissent l'histoire de vie comme une « recherche et [une] construction de sens à partir de faits temporels personnels [engageant] un processus d'expression de l'expérience ». Daniel Bertaux (2010 [1997] : 14) considère pour sa part qu'« il y a du récit de vie dès qu'il y a description sous forme narrative d'un fragment de l'expérience vécue ». C'est cette idée d'expérience, exprimée, décrite, ou racontée (peu importe ici le terme) qui pour moi est essentielle et centrale dans les processus auxquels je m'intéresse. S'il s'agit bien d'histoires de vie racontées au cours d'un entretien, autrement dit, des récits de vie et donc littéralement des récits d'histoires de vie, ce sont d'abord des expériences particulières qui sont mises en mots. Expériences se situant dans le cours d'une histoire, qui ne saurait être entièrement retraduite dans l'espace de cet entretien. L'expression « récit d'expériences » se situera donc au plus près de ce que je construis avec les témoins, même si j'entends bien la logique signifiante mise en œuvre au travers de la synecdoque que constitue dans la lettre « récit » et « histoire de vie », au sens où l'explique clairement D. Bertaux et où il est *de fait* couramment entendu, mais pas toujours explicité justement.

Par ailleurs, cette distinction me permet plus spécifiquement, tout en m'inscrivant dans une tradition bien instituée, de signifier, par une appellation autre, une différence¹⁸¹ entre certaines pratiques de récit ou histoires de vie inscrites dans des domaines

¹⁸⁰ Comme souligné précédemment, ces questions seront développées dans l'acte troisième (séquence six) de mon récit de recherche, qui explicitera plus précisément, en lien avec le traitement de la question migratoire, pourquoi il est pertinent de s'intéresser aux récits de vie (d'expérience) des migrants.

¹⁸¹ En termes de finalité de recherche.

disciplinaires (qui en influencent peu ou prou les orientations tant conceptuelles que méthodologiques) et mon appropriation de cette approche. C'est notamment le cas de l'histoire de vie en formation¹⁸² qui constitue un des axes les plus développés actuellement en France dans le cadre des pratiques biographiques, particulièrement en sciences de l'éducation. L'histoire de vie constitue dans ce cadre une pratique formative le plus souvent destinée à des adultes « chargés d'histoires » (Gaston Pineau¹⁸³), ou auto-formative par le récit de soi. Gaston Pineau, qui représente l'une des figures phares de cette orientation de recherche-formation, conceptualise l'histoire de vie comme une « pratique autopoïétique¹⁸⁴, c'est-à-dire qui travaille à produire elle-même sa propre identité en mouvement et à agir en conséquence » (Pineau & Legrand, 2002 [1993] : 4).

L'entretien biographique, interaction discursive où une individualité se dit en déployant dans une synchronie relative (le temps de l'interaction) la diachronie d'une historicité identitaire, procède bien de cette logique « *altéro-* » ou « *hétéro-* » poïétique génératrice de sens au travers d'une parole revêtant dans ce mouvement une valeur performative (au sens large). Gaston Pineau parle de l'avènement d'« un sujet anthropologique interloquant »¹⁸⁵, pour traduire ce moment particulier où « le devenir individué s'involue en des êtres capables de penser-parler instantanément le monde dont ils sont issus et auquel ils continuent de participer » (Jacob, 1991 : 219). Le temps de l'entretien biographique représenterait dans cette vision une forme de « moment interloquant de cosmogénèse personnelle, de genèse d'un sujet créant son monde avec ses cahots et même parfois du chaos » (Pineau, 2004 : 271).

Si je peux considérer, à ce titre, que les personnes rencontrées dans le cadre des entretiens biographiques que j'ai réalisés sont bel et bien engagées dans un tel processus de production d'un sens de soi, et donc de construction identitaire synchrone

¹⁸² Pineau (2004, 1996) ; Pineau & Le Grand (1993) ; Bertaux (2010[1997]), Leray (2000), etc.

¹⁸³ *Op. cit.*, p. 18.

¹⁸⁴ On peut cependant s'interroger sur la dimension exclusivement « auto » de ce processus, dans la mesure où elle prend place dans le cadre d'une interaction impliquant de fait la prise en compte dans la relation (dans les deux sens à la fois de raconter et être en lien avec) de soi à l'autre d'une dimension « altéro-réflexive » (Robillard, 2009) tissée à la parole émise. Ne serait-elle donc pas, à ce titre, partiellement « hétéro », non pas parce qu'effectivement un « autre » (le chercheur, le formateur) « impulserait », ou « organiserait » le processus, mais, plus essentiellement, parce que les représentations qu'on a de ceux auxquels on s'adresse influencent la façon de se raconter ?

¹⁸⁵ PINEAU, G., 2004, « Un sujet anthropologique interloquant », dans ROBIN, J.-Y., MAUMIGNY-GARBAN, B. de & M. SOËTARD (dir.), *Le récit biographique. De la recherche à la formation. Expériences et questionnements*, Tome 2, Paris, l'Harmattan, pp. 267-279.

au discours qui l'institue, ces personnes ne s'engagent par contre pas du tout avec moi dans une démarche de formation par le récit ou l'histoire de vie. Cette distinction est fondamentale par les positionnements différenciés qu'elle implique. Positionnements qui sont induits par les différentes subjectivités en jeu dans la situation d'interlocution et qui modifient le type de relation qui s'y noue.

Considérons ceux que le chercheur adopte dans différents cas. Il va en effet déployer – dans tous les cas de figure – une démarche questionnante au regard d'une/de problématique(s) spécifique(s) définissant son projet de recherche. Et il va aborder les participants à sa recherche – également dans tous les cas de figure – dans une position d'attente de significations en provenance (en partie) de ces derniers. Cette position d'attente est doublée, dans le cadre de la recherche-formation, par une posture d'accompagnement du participant dans la démarche de formation où il est engagé. La relation qui s'instaure dans ce cas de figure est doublement tissée dans la trame qui la sous-tend par les projets croisés des interactants : conditions de possibilités l'un de l'autre. La recherche s'accomplit ici au travers de la démarche de formation, qui se réalise elle-même à son tour au travers de la mise en place de cette recherche. Dans le second cas de figure – celui où je me situe – je dirais que mon positionnement de chercheuse me place d'emblée dans une posture à sens unique de sollicitation du sens d'autrui. J'ai un projet de recherche, et dans le cadre de ce projet de recherche, je sollicite, au titre de chercheuse, des personnes qui acceptent de bonne grâce et à titre personnel, de donner témoignage d'une partie de leurs expériences de vie, matériau signifiant qui me permet de construire ma recherche.

L'approche dans laquelle je me situe se révèle ainsi très différente de celle caractérisant les pratiques du récit ou histoire de vie en formation bien que ce soit dans ce cadre (mais pas uniquement¹⁸⁶) que s'est développé et théorisé en France notamment, le plus intensivement l'approche biographique comme modalité d'enquête qualitative et de production de sens empiriques.

¹⁸⁶ A titre d'exemples (non exhaustifs) : les approches cliniques représentées par Vincent de Gaulejac, et sociologiques où l'on retrouve, sans qu'ils n'en fassent une part centrale de leur activité de recherche des personnalités telles que Sayad ou encore Bourdieu, lequel, après s'être défié de ce type d'approche y a tout de même vu un intérêt particulier pour les thèses qu'il défend (cf. *Esquisse pour une auto-analyse*, 2004). Mais il est important de souligner au sujet de la question de la réflexivité que Bourdieu évoque notamment dans ce cadre, quelques différences d'appréciation, malgré une identité terminologique (comme nous avons de la même manière pu le voir pour le débat autour de « terrain »).

Pour en revenir à nos considérations terminologiques de départ, la désignation de ma pratique par l'expression « récits d'expériences », me permet donc de me situer essentiellement en dehors de ce champ très particulier dont je ne développe pas les finalités formatives – essentielles à sa définition – qui contribuent à ce titre à nourrir son soubassement méthodologique. Ce qui n'empêche nullement des points de convergences. En effet, comme nous l'avons vu ci-dessus, construire des récits/histoires de vie, ou des récits d'expériences, implique « avant tout d'approcher un processus humain, un phénomène, au sens fort du terme, anthropologique, qui concerne en permanence la construction d'une personne dans son être en devenir » (Pineau & Legrand, 2002 [1993] : 4). Autrement dit :

« Par l'histoire de vie, tracer la trajectoire de nos liens, c'est retrouver la trace des individus, des groupes, des institutions, des milieux, des événements qui marquent ce que nous sommes devenus. » (Leahey & Yelle, 2003 : 14)

Les récits d'expériences et les biographies langagières, que je construis dans le cadre des entretiens biographiques réalisés, représentent ainsi pour moi des procédés pertinents et particulièrement féconds par leur dimension heuristique. Ils permettent notamment aux personnes rencontrées de réaliser un acte significatif dans leur parcours de personnes inscrites dans la mobilité (géographique, identitaire, linguistique, culturelle...) : celui de construire un regard réflexif sur ce parcours. Parcours chamarrés, tissés de différents processus en cours et héritiers d'histoires de liens noués, « accueillis, rejetés, rompus, maintenus, renforcés, modifiés, reconnus »... (Yelle & Leahey, 2003 : 14). Processus d'intégration aux sociétés d'accueil traversées ou d'installation, histoires d'appropriation des langues constitutives des répertoires langagiers et qui sont identifiées comme telles, histoires d'interactions diverses, et au bout du compte, histoires de constructions identitaire. C'est cela qu'apporte la relation d'entretien biographique aux personnes qui, en donnant témoignage de leurs expériences vécues dans leur mise en récit rétrospectif, construisent ce regard réflexif sur leur propre construction en tant qu'individus engagés dans une société d'adoption et donnent un sens particulier à cet engagement au regard de leurs projections *rétroanticipatives* (Robillard, 2007 ; 2009). En cela, ces entretiens biographiques m'aident, pour ma part, à mieux appréhender la construction complexe des identités plurielles de ces personnes dont les histoires de vie et les parcours migratoires s'inscrivent dans les espaces

francophones diversitaires au cœur de ma thématique de recherche et esquissés dans l'acte premier.

3.2.2 Comment j'ai fait ?

Les entretiens que j'ai menés¹⁸⁷ sont inspirés du modèle de l'entretien compréhensif développé par Kaufmann (1996). Mais ils consistent plus précisément, comme nous venons de le voir, en la construction de biographies ou histoires langagières et de ce que j'ai préféré appeler des récits d'expériences. M'interrogeant sur le réseau de représentations linguistiques qui entrent en jeu dans des situations migratoires particulières où les personnes en mobilité évoluent dans des contextes de pluralité linguistique inégalitaire et dont les langues présentent un déséquilibre sur le plan des statuts et valeurs socialement conférés, je me suis intéressée à l'évolution de leurs répertoires linguistiques. Et ce, afin de mettre au jour les rapports que ces personnes ont entretenus ou entretiennent encore avec les langues qui font partie de leurs univers langagiers. Parmi ces diverses langues, le français¹⁸⁸ occupe une place particulière. 1) Tout d'abord, de par son statut de principale langue dans laquelle l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de ces entretiens ont été scolarisées (à l'exception de deux, nous verrons pourquoi). 2) Ensuite, par le fait qu'il jouit du statut de langue officielle dans leurs pays d'origines, raison principale pour laquelle ces personnes ont été scolarisées uniquement (ou postérieurement à certaines langues locales), en français. 3) Et enfin, parce qu'il représente, dans le cadre de cette recherche, la principale, voire unique langue d'intégration au sein des sociétés d'installation des personnes rencontrées.

En prenant en compte les caractéristiques saillantes des environnements sociolinguistiques dans lesquels ces personnes ont grandi et se sont constituées en tant que locuteurs et en tant qu'individus – dans leurs rapports aux différentes langues en présence dans ces situations –, quelle place occupait le français¹⁸⁹ dans leurs vies ? Et comment cette place a-t-elle évolué au cours de leurs parcours migratoires ? Tel était le

¹⁸⁷ 21 au total : 09 côté français et 12 côté acadien (dont un entretien téléphonique avec une personne vivant actuellement au Canada et ayant séjourné huit ans en France (Montpellier) et trois ans à Moncton.

¹⁸⁸ Tel qu'il a été problématisé dans le premier acte comme symbole commun et transversal à diverses situations où il recouvre des significations et valeurs complexes, diverses et variées.

¹⁸⁹ Parmi les autres langues en présence et notamment celles identifiées par les témoins comme leurs langues « maternelles ».

questionnement principal sous-tendant la construction des biographies langagières réalisées au cours des entretiens. Questionnement lui-même induit par l'une des principales interrogations qui m'animaient sur le processus d'intégration des migrants africains en France et en Acadie du Nouveau-Brunswick à la source de mon projet de recherche. Comment se déroule ce processus d'intégration de personnes étrangères, dont la langue, ou l'une des langues du pays/de la société d'accueil – le français – ne leur est absolument pas étrangère¹⁹⁰ ? Cette question revient à interroger la part du langagier, du linguistique dans les processus d'intégration. La problématique du processus d'intégration dans les sociétés occidentales doit-elle prioritairement être posée en termes linguistiques comme c'est très souvent le cas en France notamment, tant par les chercheurs (dans le domaine de la sociolinguistique et de la didactique des langues notamment, mais pas uniquement) que par les politiques et les médias ? Le cas échéant, que penser alors du cas des migrants ne correspondant pas à la catégorie des personnes « allophones », selon le terme consacré, administrativement parlant au Canada, et dans le domaine de la recherche et des instances politico-sociales en France, pour désigner toute personne étrangère, venue s'installer (provisoirement ou définitivement) dans le pays et ne parlant aucune des langues officielles du pays¹⁹¹ ?

C'est ce réseau de questionnements, affinés au fur et mesure de l'avancée dans ma recherche, qui a guidé l'élaboration des entretiens réalisés entre 2007 (pour les premiers¹⁹²) et 2011, la majorité des entretiens ayant été réalisés en 2008 pour la France et 2009 pour le Nouveau-Brunswick. La construction de ces entretiens est de ce fait basée sur une trame de sujets thématiques souple et évolutive servant de canevas général à l'ensemble des entretiens mais s'adaptant au cas particulier de chaque personne sollicitée, puis au déroulement spécifique de l'interaction.

Il m'est par exemple arrivé de solliciter un entretien avec une personne (Sékou) sur un à priori qui s'est par la suite révélé complètement erroné. Ce dernier, que je pensais être

¹⁹⁰ Puisque ces personnes proviennent de pays dits « francophones », et en ont par ailleurs la compétence que procure, entre autres, une scolarisation complète dans cette langue (même si elle n'est pas, dans la grande majorité des cas, la seule langue de ces personnes).

¹⁹¹ Cf. définition « allophone » indiquée dans l'introduction générale.

¹⁹² Sur l'ensemble des entretiens réalisés côté français (à Tours) comme indiqué précédemment, trois ont en effet été réalisés dans le cadre de ma recherche de Master, obtenu en 2007. Comme je l'ai explicité dans l'introduction de cette thèse, elle a été réalisée dans le droit fil de mes problématiques de recherche de master, pour lequel j'ai réalisé des entretiens dans le même esprit que ceux de la thèse : biographies langagière et récits d'expériences, bien que je ne les nommais pas encore de cette façon à ce moment là.

un étudiant en fin d'études et à la recherche d'un emploi, était finalement un ancien enfant migrant allophone, demandeur d'asile durant sept années consécutives, et « francophone autodidacte », entre autres choses. En somme, tout sauf ce que j'avais pu m'imaginer et qui m'avais poussé à l'identifier comme témoin intéressant potentiel au regard de mon questionnement de recherche. Son profil présentait de surcroît, certaines caractéristiques précises à l'opposé desquelles j'avais dans un premier temps circonscrit mon champ de réflexion, à savoir, celles d'un « migrant allophone en situation irrégulière ». La trame que j'avais élaborée à l'attention de cette personne s'en est donc trouvé quelque peu bouleversée, mais de façon très stimulante et enrichissante pour ma problématique de recherche¹⁹³ ; alors même qu'elle ne correspondait pas (à priori) au type de profils¹⁹⁴ qui m'intéressait prioritairement dans le cadre de cette recherche.

3.2.3 Profils des témoins¹⁹⁵ : esquisses figurées par le regard du chercheur

Les parcours migratoires que je présente dans cette recherche – nous le verrons de façon plus approfondie dans l'acte troisième –, sont ceux de femmes et d'hommes adultes, originaires d'Afrique noire « francophone », en référence à une histoire coloniale commune dont l'héritage sociolinguistique est toujours présent, sous diverses formes et avec des statuts divers dans les sociétés qui la composent. Principaux protagonistes du récit de recherche que je construis, ces personnes qui ont bien voulu, le temps d'une entrevue, partager avec moi leurs expériences de migration – inscrites et indissociables de leurs histoires de vies – ne constituent pas ce que l'on appelle traditionnellement une palette *représentative* de témoins. Le plus important dans la perspective qualitative et interprétative dans laquelle je me situe, ce n'est pas tant la

¹⁹³ Cet entretien a donné lieu à la publication d'un article problématisant la notion d'intégration à travers l'évocation et la mise en regard de deux figures opposées de migrants : un « francophone autodidacte » et un migrant élevé par ses parents uniquement en français (TENDING, M.-L., 2010, « "Intégration" linguistique et culturelle : une notion en souffrance ? Rôle et enjeux des représentations dans les processus migratoires », dans CADET, L., GOES, J. & J.-M. MANGIANTE (dir.), *Langue et intégration. Dimensions institutionnelle, socio-professionnelle et universitaire*, Bruxelles, P. I. E. Peter Lang, pp. 21-37).

¹⁹⁴ Ce profil sera présenté dans la section suivante.

¹⁹⁵ J'ai choisi, au regard de la fécondité sémantique des termes servant à désigner dans le domaine de la recherche une personne participant à un entretien, celui de témoin, dont le sens propre et primitif selon le *Littre* fait référence à « ce qui fait connaître » (<http://francois.gannaz.free.fr/Littre/xmlittre.php?rand=&requete=t%E9moin&submit=Rechercher>, consulté le 05 janvier 2012). Cette acception m'a confortée dans la fonction que je prête au récit des personnes rencontrées en entretien, de témoignage d'expériences vécues, comportant cette dimension essentielle à mes yeux de construction (a posteriori) du sens d'une trajectoire de vie et du processus d'intégration que j'interroge.

représentativité des types de parcours évoqués – de quoi pourraient-ils bien être représentatifs puisqu’il s’agit d’histoires individuelles reconstruites a posteriori dans l’acte d’énonciation et à ce titre uniques ? – mais plutôt l’aspect *significatif* de ces expériences dans leur dimension humaine. C’est en effet de cela qu’il s’agit : des histoires d’hommes et de femmes tout simplement, inscrits dans des parcours de mobilités comportant à ce titre des aspects intéressants à étudier dans le domaine de la science qui s’intéresse à l’homme, à la femme et à la société. Car « les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, donc des dépositaires d’un savoir important » (Kaufmann, 1996 : 23) que le chercheur se propose d’interpréter et de traduire à d’autres (avec toute la dimension d’incomplétude que suppose l’activité de traduction).

Les différents critères ayant guidé la recherche des personnes à interroger sont tout d’abord liés à la construction de mon sujet de recherche, lequel est circonscrit aux personnes originaires d’Afrique noire francophone. Le second élément important de profil retenu découle de ma conception première du sujet, dont la formulation a évolué au cours de l’élaboration de ma recherche et de la progression de ma réflexion et que j’ai explicité dans la première partie de l’introduction générale¹⁹⁶. Les migrants originaires d’Afrique noire auxquels je m’intéressais, devaient être « qualifiés ». Un qualificatif que je convoquais initialement (et que j’ai finalement abandonné dans la lettre mais non pas dans l’esprit) qui excluait en creux toutes les catégories que je ne souhaitais pas intégrer dans ma recherche : les migrants allophones, clandestins et autres réfugiés, comme évoqué précédemment, à travers l’exemple de Sékou. Dans la mesure où il est question de personnes originaires de pays plurilingues dont la langue ou une des langues officielle(s) est le français et le plus souvent apprise ou du moins perfectionnée à l’école, j’ai priorisé un public scolarisé et ce au moins jusqu’au niveau de l’enseignement supérieur. Ce qui me conduit à des personnes adultes âgées de dix-huit ans minimum.

En France, j’ai interrogé principalement des étudiants, en thèse ou en fin d’études professionnelles (Thomas, Malik, Hugues, Mokhtar, Laurianne et Seydou)¹⁹⁷, sans

¹⁹⁶ « De fragments en entrelacs », page 17 *sq.*

¹⁹⁷ J’ai préféré désigner chacun de ces témoins par un prénom, et non par les abréviations couramment utilisées dans nombre de travaux, afin de mieux redonner chair à leurs personnages et aux parcours migratoires qu’ils incarnent. J’ai tenté par ailleurs de respecter, dans le choix des pseudonymes, l’origine

oublier Sékou, dont j'ai déjà évoqué le cas particulier ; ainsi que deux personnes engagées dans la vie professionnelles depuis de longues années (Bernadette et Patrick). Ayant longtemps vécu à Tours en résidence universitaire (milieu regroupant généralement de nombreux étudiants étrangers) et fréquenté des chorales africaines, c'est en partie par le biais de ces différents réseaux que je les ai rencontrés. A Moncton, ville où se trouvait l'Université partenaire dans le contrat de cotutelle de doctorat effectué avec l'Université François-Rabelais de Tours, j'ai essentiellement pris contact avec des enseignants-chercheurs : Véronique, Alioune, Sylla, Bocar, Mahete, Jules, Grégoire, et Otto. Mais aussi des personnes travaillant à l'université ou impliquées dans le milieu associatif et artistique acadien : Souley, Germaine, Aminta et Moussa. Je reviendrai plus en détail dans les sections suivantes (3.4 ; 3.5) sur les stratégies que j'ai mises en place afin de pouvoir entrer en contact avec des personnes originaires d'Afrique noire, installées à Moncton et les raisons pour lesquelles, comme nous le verrons, je n'ai pas choisi dans ce contexte de solliciter des étudiants comme je l'ai fait du côté français.

Mais avant cela, vous trouverez ci-après, un tableau présentant les 21 personnes rencontrées permettant d'avoir une vue d'ensemble de leurs différents parcours et de certains éléments de portraits saillants, pour situer leurs expériences et mieux se familiariser dans un premier temps avec elles. Leurs portraits historicisés, qui seront croqués dans le troisième acte de ce récit de recherche (séquence six)¹⁹⁸, avec les histoires d'appropriation des langues comme toile de fond, constituent le cœur de mon matériau interprétatif. Ils représentent une source importante d'éléments informatifs qui permettront de mieux comprendre certains des positionnements identitaires adoptés par les uns et les autres au cours de leur processus d'intégration dans les sociétés où ils s'installent, à plus ou moins long terme. Mais ils permettront également, de façon plus particulière, de bien mettre en lumière les rapports évolutifs de chacune

judéo-chrétienne, musulmane, ou de tradition africaine, des véritables prénoms des témoins, en raison de la pertinence que recouvre selon moi ce facteur.

¹⁹⁸ Tous ne seront pas présentés dans le corps du texte, afin de privilégier les recoupements synthétiques en mettant en évidence les aspects les plus significatifs à mes yeux de ces portraits qui serviront notamment d'arrière-plans éclairants aux expériences vécues dans les pays d'installation, qui seront évoquées à la séquence suivante (séquence sept). En revanche, l'intégralité des portraits, classés par ordre alphabétique des noms des témoins, est disponible en annexe, afin de permettre au lecteur de pouvoir s'y reporter à sa guise, parallèlement à la lecture du récit de recherche.

des personnes biographiées, à la langue française, censée être la principale langue d'intégration en France et en Acadie comme je l'ai déjà signalé.

Tableau 1 - Profils des témoins

Pseudonyme	Pays d'origine	Durée du parcours ¹⁹⁹	Né(e) vers ²⁰⁰	Profession / niveau d'études	Ethnie(s) de référence	Langues déclarées	Eléments de portraits
<i>Parcours migratoires Afrique → France</i>							
Hugues	Gabon	5 ans	1979	Etudiant : doctorat de littérature africaine	Fang	français, anglais, fang, espagnol	Elevé en français par ses parents, ne parle pas fang et regrette que ses parents ne lui aient pas transmis cette langue.
Malik	Bénin	3 ans	1978	Etudiant : master professionnel d'ingénierie politique et financière	Yoruba	yoruba (Bénin), lingala, munukutuba (Congo)	Est né et a grandi au Congo Brazzaville jusqu'à ses vingt ans. Il est retourné vivre au Bénin au niveau de la dernière année du secondaire et y a poursuivi un cursus universitaire jusqu'à la Maîtrise avant de migrer vers la France. Il a appris le français à l'école parce que leur principale langue de communication familiale était le yoruba.
Bernadette	Cameroun	20 ans	1970	Médecin pédiatre	Bamiléké	bayangam, éwondo, français	Est née et a grandi au Cameroun, dans un milieu relativement aisé, en présence à la fois du français et de sa langue de référence ethnique, le bayangam. Celle-ci était utilisée, avec le français pour la communication entre parents et enfants, mais la

¹⁹⁹ En fonction des dates d'entretiens réalisés de 2007 à 2008 pour la France et entre Octobre 2008 et Avril 2009 pour le Canada. Deux derniers entretiens ont été réalisés en 2011, dont un par téléphone.

²⁰⁰ Ayant rencontré une personne ne souhaitant pas renseigner son âge, c'est une donnée informative que je n'ai plus demandée à partir de ce moment, la présentant comme facultative au moment de remplir la fiche biographique que je préparais pour chaque entretien et comportant des éléments de type : lieu de naissance, ethnie(s) des parents, langues du répertoire, dates d'arrivées en France et/ou au Canada, dernier diplôme obtenu, etc. Cependant certaines indications au cours de l'interaction permettent de recouper diverses informations et de trouver de façon indirecte l'année de naissance – exacte ou approximative – de la personne, si elle ne l'a pas fournie. C'est le cas par exemple lorsque l'on m'indique la première année de scolarisation ou une année précise durant une étape comme l'entrée au lycée ou l'obtention du baccalauréat (diplôme de fin d'études secondaires) et l'âge lié à ces périodes de scolarisation ; ou encore une date liée à une étape de migration (date d'arrivée ou de départ à/vers un endroit particulier) et l'âge de la personne à ce moment-là. Ex : « Quand j'arrive j'ai dix neuf ans. A dix neuf ans on est très souple encore » (Otto, arrivé en France en 1993, donc par déduction né en 1974).

							fratrie privilégiait une communication en français qui était également indispensable avec les amis n'appartenant pas au même groupe ethnique. Mère de quatre enfants tous nés en France, elle ne leur a pas transmis le Bayangam, mais les sensibilise tout de même à leurs origines camerounaises en leur faisant passer des vacances au Cameroun.
Sékou	Guinée Conakry	14 ans	1982	Sans profession particulière ; était en recherche d'emploi au moment de notre entretien	Dialonké	dialonké, soussou, peuhl, français	Est arrivé en France à l'âge de 12 ans, n'a été scolarisé qu'au tout début du primaire et ne comprenait donc pas français à son arrivée en France. A été demandeur d'asile pendant sept ans.
Mokhtar	Sénégal	6 ans	1979	Etudiant : master d'immunologie	Wolof	wolof, français, anglais	Avait achevé son cursus universitaire au moment de notre entretien, mais avait dû se réinscrire en master 1 de biotechnologie et de droit pour pouvoir renouveler son titre de séjour, en attendant de décrocher un emploi et pouvoir ainsi changer son statut de résidence. Parallèlement à sa recherche d'emploi, il a entamé une demande de résidence permanente au Canada qu'il a obtenue peu après l'entretien. Il est actuellement assistant de recherche dans un laboratoire à Montréal.
Laurianne	Gabon	6 ans durant son enfance ; puis 5 ans à l'âge adulte	1977	Etudiante : doctorat de littérature africaine	Punu	français, punu	A vécu en France avec sa famille durant son enfance, du primaire au secondaire, puis est retournée vivre au Gabon avant de revenir en France pour effectuer un troisième cycle. Se montre très préoccupée par la sauvegarde et la transmission de son patrimoine culturel à ses enfants, ses parents ne lui ayant pas transmis la langue punu. Elle en avait toute fois une compréhension passive puisque ses parents parlaient punu entre eux. Développe une fibre artistique s'exprimant à travers la chanson, le dessin et la poésie.
Patrick	Cameroun	20 ans	1962	Ingénieur	Ewondo	français,	Ne parle pas la langue de son ethnie.

				statisticien		anglais	A effectué ses études secondaires dans un collège missionnaire canadien à Yaoundé. Est désormais installé aux Etats-Unis où il a émigré pour des raisons familiales mais aussi professionnelles : recherche d'un niveau de vie beaucoup plus élevé aux Etats-Unis qu'en France, à compétences professionnelles équivalentes.
Seydou	Sénégal	6 ans	1974	Etudiant en double cursus : Littérature Comparée ; Linguistique et interventions sociales	Wolof	wolof, français, anglais	Est venu en France pour poursuivre ses études mais aussi « fuir le régime de Wade ²⁰¹ ». Est né à Tivaouane ²⁰² , là où se parle selon lui, le wolof « pur ». Fervent défenseur de sa langue, souhaite faire un manifeste de « <i>Défense et illustration</i> du wolof ».
Thomas	Gabon	5 ans durant son enfance ; puis 15 ans à l'âge adulte	1971	Etudiant : doctorat de gestion des administrations	Awandji	français, anglais (académique), awandji (compréhension orale uniquement)	Sa principale langue de communication est le français, car en dépit de la présence de la langue awandji au sein de la communication familiale au côté du français, ses frères et lui ne parlaient qu'en français même si leurs parents s'adressaient parfois à eux en awandji. Il a donc une certaine compréhension orale de cette langue, mais déclare la parler très mal. Espère rentrer le plus tôt possible dans son pays avec suffisamment d'expérience pour participer à son développement.
Parcours migratoires Afrique → Canada							
Souley	Guinée Conakry	1 an à Montréal + 10 mois	1970	Agent de liaison en milieu	Peulh	peulh, sousou, manding,	A été scolarisé sous le régime de Sékou Touré en langue sousou. Considère que c'est très important de parler plusieurs langues. Désirait faire des études à l'étranger pour pouvoir enrichir son répertoire

²⁰¹ Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, successeur du président Abdou Diouf depuis 2000, tout juste réélu pour un second mandat présidentiel au moment de l'entretien, et à nouveau candidat en Février 2012 pour un mandat de plus à l'âge de 85 ans. Il a perdu ces élections et cédé sa place à l'actuel président, Macky Sall, élu le 25 mars 2012.

²⁰² Ville du centre du Sénégal, haut lieu de culte et de pèlerinage de la confrérie religieuse musulmane des Tidjanés [la tidjanyya est un courant du soufisme] et zone principalement dominée par les Wolof.

		aux USA ²⁰³ + 14 ans à Moncton = 12 ans		associatif		français, anglais, arabe (classique et dialectal)	linguistique d'une nouvelle langue : l'anglais. A choisi pour cela le Canada plutôt que les Etats-Unis afin que cette acquisition se fasse en douceur.
Véronique	Togo	25 ans au Québec + 1 an et demi à Moncton = 26 ans et demi	1955	Enseignant e-chercheure	Père ouatchi, mère Ana	Ana, ouatchi, mina, éwé, français, anglais	A appris le français dans une école dirigée par des religieuses qui interdisaient la pratique des langues locales à l'école. Elle n'aimait pas le français et la manière qu'on a eu de le lui imposer. S'est donc révoltée contre ce qu'elle appelle le « fait français », la colonisation et son héritage.
Jules	Congo Kinshasa	11 ans et demi à Montréal + 7 mois à Moncton = 12 ans	1970	Enseignant-chercheur	Mongo	kimongo, lingala, kikongo, swahili, tshiluba, français, anglais	N'a été en contact avec le français qu'une fois scolarisé. Pas d'identification personnelle à la langue française, perçue comme utile pour les études et pour pouvoir travailler ; mais fierté tout de même de parler « la langue des Blancs ».
Moussa	Sénégal	6 ans à Montréal + 10 ans à Moncton = 16 ans	1970	Gestionnaire de projets	Père toucouleur, mère wolof	wolof, toucouleur (un peu), arabe littéraire (appris à l'école coranique), français, anglais	Il a appris français à l'école. Il se dit surpris, à son arrivée au Canada, de se voir identifier comme un francophone (comme il vient d'un pays francophone), parce qu'il considère avoir « déjà une identité », c'est-à-dire, selon ses termes, qu'il est Sénégalais, sa mère est wolof et son père est toucouleur, le français, il l'a appris à l'école, donc de ce point de vue, il ne se considérait pas comme francophone (du moins avant sa migration).

²⁰³ Un an après son arrivée au Canada pour ses études universitaires, le franc CFA a été dévalué, ce qui rendait le financement de ses études par son père assez difficile. Il s'est donc rendu aux Etats-Unis pour travailler et participer au financement de ses études.

Germaine	Congo Kinshasa	3 ans au Manitoba + 17 ans à Moncton = 20 ans	1965	Agent administratif universitaire	Lunda	kikongo, lunda, lingala, français, anglais	Plurilingue dès son plus jeune âge. Considère que le français au Congo c'est la langue de l'école, des intellectuels.
Sylla	Mali	18 ans au Québec + 21 ans à Moncton = 39 ans	1950	Enseignant-chercheur	Peulh	peulh, bambara, français, anglais	Scolarisé durant l'époque coloniale. N'est entré en contact avec la langue française qu'à l'école. Cet apprentissage est vécu à son époque et dans son village natal (Sévéré) comme une fatalité, car selon ce qui se disait dans cette communauté peul traditionnelle, « quand on va à l'école, on est perdu ».
Mahete	Congo Kinshasa	5 ans à Winnipeg + 6 ans à Québec + 20 ans à Moncton = 31 ans	1951	Enseignant-chercheur	Père Chokwè, mère lunda	lunda, chokwè, kikongo, lingala, français, anglais, portugais, kipendè, tshiluba	Scolarisé durant l'époque coloniale. N'est entré en contact avec la langue française qu'à l'école. Depuis qu'il a quitté sa famille pour aller à l'école, n'a jamais revécu chez lui. A connu plusieurs étapes de mobilités où il rentrait à chaque fois en contact avec une ou plusieurs nouvelles langues venant enrichir son répertoire linguistique.
Aminta	Mali	8 ans	1970	Artiste	Père dogon, mère songhaï	Songhaï, bambara, peulh, kasonké, français, anglais	Elevée par sa grand-mère (Songhaï) dans une localité où dominant le bambara et, dans une moindre mesure, le peul. La langue de communication familiale était le Songhaï; celle de l'extérieur, avec les amis, le bambara. Elle n'a appris le français qu'une fois scolarisée et a connu le système du symbole, interdisant l'emploi des langues locales dans l'enceinte de l'école. Elle considère tout de même avoir eu une bonne base en français au travers de cet enseignement (que n'auraient plus actuellement les jeunes maliens). Sa migration est liée à sa situation familiale. Elle a rencontré son mari au Canada lors d'un séjour lié à son activité professionnelle, et s'est installée

							à Moncton pour l'y rejoindre.
Parcours migratoires Afrique → France → Canada							
Grégoire	Gabon	10 ans en France et 8 mois à Moncton = 10 ans et 8 mois	1973	Enseignant-chercheur	Fang	fang (notions), punu (notions), français, anglais (scientifique)	A été élevé en français par son père, un instituteur qui ne parlait pas fang à la maison. Ayant grandi dans un environnement linguistique majoritairement fang, il en a une certaine compréhension orale. Considère le français uniquement comme une nécessité pour la communication interethnique et pour le fonctionnement de l'Etat et de ses institutions puisque c'est la langue officielle du pays.
Bocar	Niger	5 ans en France et 8 mois à Moncton = 5 ans et 8 mois	1972	Enseignant-chercheur	Songhaï	songhaï, zarma, français	Père marabout et, mère n'ayant jamais été à l'école des « Blancs », il n'est entré en contact avec la langue française pour la première fois qu'à l'âge de sept ans, âge de sa scolarisation dans l'école de son village. A fait des études universitaires en Tunisie grâce à une bourse d'excellence de son gouvernement, puis a effectué un troisième cycle en France avant de migrer vers le Canada
Otto	Togo	8 ans en France et 9 ans au Canada (3 ans à Moncton + 6 ans en Alberta) = 17 ans	1974	Enseignant-chercheur	Père éwé, mère kabiyé	ewé, kabiyé, français (langues maternelles), tem, anglais	Otto a grandi à la fois avec le français, l'éwé et le kabiyé, ces deux dernières langues représentant celles des groupes d'appartenance ethniques de son père et de sa mère, originaires l'un du nord du Togo et l'autre du sud et constituant également des langues très différentes l'une de l'autre. Cette configuration particulière a fait que les caractéristiques phonétiques de ces différentes langues se seraient, de son propre avis, en quelque sorte « neutralisées » dans la pratique que Otto a de chacune d'elle et notamment du français, le rendant difficilement identifiable par son « accent ». Trait particulier dont il joue dans ses relations aux autres.
Alioune	Burkina Faso	<u>7 ans</u> et demi en France et <u>11 ans</u> au Canada (8 ans à	1970	Enseignant-chercheur	Mossi	mooré, français, anglais	N'a appris le français qu'une fois scolarisé. Considérait cette langue comme une langue étrangère difficile à apprendre et à apprivoiser. Cependant a pris plaisir au bout de quelques années à l'apprendre et à la pratiquer, grâce notamment à des jeux pédagogiques organisés autour du français à l'école et entre différentes écoles par des maîtres qu'il considère comme dévoués et passionnés.

		Montréal + 3 ans à Moncton) = 18 ans					Prenait plaisir à se « challenger » en français avec ses amis.
--	--	--	--	--	--	--	--

Comme vous le constatez en parcourant ce tableau, les profils et types de parcours ici présentés sont divers et variés. Plusieurs recoupements peuvent cependant être faits pour esquisser une première grille de lecture.

Un premier recoupement peut être fait sur la base des différents types de mobilités qui sont ici données à voir : mobilités à destination principale unique (pouvant être séquentielles pour certaines²⁰⁴), ou mobilités à étapes multiples. J'ai ainsi fait figurer sur le tableau trois différents types de parcours migratoires selon le sens de la trajectoire effectuée : vers la France ; vers le Canada ; ou encore vers la France puis le Canada. Il est intéressant de noter à ce sujet que le trajet Afrique, Canada, France ne figure pas dans les différents cas exposés ici, ce qui ne veut bien évidemment pas dire qu'il n'y a pas de personnes migrantes originaires d'Afrique noire ou d'ailleurs, venues s'installer en France après avoir vécu au Canada. Mais cela est sans doute moins courant au vu de la conjoncture économique actuelle, sans parler des situations respectives du marché de l'emploi dans ces deux pays et de leurs dynamiques démographiques inversées. Ces différents aspects, qui contribuent à définir, les uns en regard des autres, les contextes des sociétés d'installation, seront développés dans le troisième acte de mon récit de recherche. Mais, je peux d'ores et déjà évoquer ici deux choses. Pour le profil de migrants étudié ici, la France ne représente plus la principale destination des personnes originaires d'Afrique noire francophone, le lien au pays de destination étant clairement celui du passé colonial. Et lorsqu'elle constitue la première destination, elle se mue parfois – et de plus en plus depuis quelques années – en tremplin vers d'autres destinations telles que l'Angleterre, les Etats-Unis et, dans une grande proportion, le Canada. Cette nouvelle tendance a été précisément évoquée par l'un des témoins, Alioune, (originaire du Burkina) qui a déclaré à juste titre que : « La France, ce n'est plus le terminus ! ».

²⁰⁴ C'est le cas pour ceux qui, comme Laurianne et Thomas, ont connu une première expérience migratoire dans leur enfance, leur famille ayant séjourné plusieurs années en France avant de retourner s'installer dans leurs pays d'origine. Puis ils sont revenus seuls s'installer en France (provisoirement ou plus durablement – la suite de l'histoire nous éclairera sur ce point) pour poursuivre des études supérieures. Cet élément de séquentialisation du parcours n'est pas insignifiant, dans la mesure où le séjour de la famille dans un contexte sociolinguistique autre que celui du pays d'origine et donc l'inscription de l'histoire d'appropriation des langues des futurs migrants (individuels) qu'ils seront, impactera d'une manière ou d'une autre les processus de constructions identitaires dans les rapports complexes aux langues et environnements sociolinguistiques au sein desquels ces langues entrent en contact.

Ceci nous amène au deuxième point d'analyse de ce tableau de présentation des personnes rencontrées dans le cadre de mon enquête : les profils des témoins. Vous avez constaté qu'une très large part de ces personnes, du point de vue de leur activité professionnelle, est soit enseignant-chercheur, soit étudiant (le plus souvent en thèse de doctorat), au moment où les entretiens se déroulent. Ceci ressortit en partie du fait que j'ai moi-même sollicité ces personnes en leur qualité d'universitaires, comme nous l'avons vu *supra*, puisque c'est dans la liste des enseignants de chaque département disponible sur le site de l'Université de Moncton que j'ai identifié les noms me semblant correspondre à une consonance africaine et que j'ai sollicité des entretiens. Et, pour ce qui concerne les étudiants (tous rencontrés à Tours), il s'agit de personnes faisant partie peu ou prou d'un large cercle de connaissances, que j'ai ainsi sollicitées en connaissance de cause.

En revanche – et si l'on excepte le cas des étudiants que j'ai rencontré à ce titre comme je viens de l'expliquer – ces éléments n'ont que peu d'incidence sur le fait que la grande majorité des autres personnes rencontrées (toutes professions confondues) ont quitté leurs pays d'origines dans le but initial d'effectuer ou de poursuivre des études supérieures à l'étranger²⁰⁵. Je n'ai, certes, pour ma part, pas pu induire cette particularité par mon mode d'entrée en contact avec les participants à ma recherche. En effet on peut considérer qu'il n'est pas étonnant que des personnes venues en France ou au Canada pour effectuer ou poursuivre des études supérieures, finissent au bout du compte, enseignants-chercheurs, médecins ou ingénieurs en exercice dans ces pays. Mais ce constat doit toutefois être relativisé, notamment côté français, où nombre d'étudiants étrangers peinent en fin de cursus à décrocher un emploi à la hauteur de leur niveau de formation (d'où la tendance déjà signalée à se rendre ailleurs pour tenter sa chance – le Canada figurant en bonne position de ce point de vue avec son programme de sélection de migrants qualifiés). Par ailleurs, la réciproque au constat posé ci-dessus, à savoir que les enseignants-chercheurs, médecins et autres ingénieurs, d'origines étrangères au pays où ils exercent, y auraient majoritairement effectué leurs études, ou tout du moins dans un autre pays d'immigration (occidental), constituerait par contraste un indicateur

²⁰⁵ A l'exception uniquement de Sékou (arrivé en France en tant que mineur isolé et très peu scolarisé antérieurement) et Aminta, ayant effectué un premier séjour à Moncton dans le cadre de son activité professionnelle artistique, puis revenue s'installer plus durablement auprès de son époux rencontré lors de son premier séjour...

d'une reconnaissance éventuellement problématique des diplômes et expériences professionnelles acquis dans les pays d'origine (notamment du sud). Ce constat soulignerait par conséquent une moindre possibilité pour les migrants (quelle que soit la raison de leur migration) d'exercer certaines professions sans avoir effectué les formations qui y donnent accès dans ces pays d'installation²⁰⁶.

Le troisième point d'analyse de ce tableau de présentation des témoins s'articule autour des éléments de portraits, dont une lecture croisée, arrimée à mon questionnement sur les rapports construits aux langues et plus particulièrement à la langue française, met en exergue un certain nombre de faits marquants.

Considérons tout d'abord le moment et le mode d'entrée en contact avec la langue française, langue officielle dans les pays d'origine des migrants, et donc, principale langue de scolarisation et de fonctionnement des administrations et institutions diverses, publiques comme privées.

La majorité des témoins ne sont entrés (parfois pour la toute première fois de leur vie) en contact avec le français qu'au moment de leur scolarisation à l'âge de six, sept, parfois huit ans. Pour certains, nous le verrons plus en détail à la séquence six, ce premier contact s'est fait de façon plutôt abrupte, par un enseignement du français correspondant à la méthode directe. Cet enseignement était souvent accompagné d'une interdiction formelle d'utilisation des langues de communication locales²⁰⁷, même – voire surtout – lorsqu'elles étaient partagées par tous les participants : enseignants comme élèves. D'autres sont entrés en contact avec le français plus précocement, dès leur plus jeune âge. Pour ceux-là, le français faisait partie de leurs langues de communication familiales, soit conjointement aux langues de référence ethniques (ou langues locales en usage au sein et/ou en dehors de la cellule familiale), soit en qualité d'unique langue de communication parents-enfants. Dans ce dernier cas, il représentait donc l'unique langue concrètement transmise par les référents parentaux, au détriment des autres langues en présence dans l'environnement des témoins. Certains (Patrick,

²⁰⁶ La figure emblématique du vigile noir ou maghrébin dans un grand magasin français ayant un doctorat en poche ou encore celle du chauffeur de taxi d'origine haïtienne, médecin dans son pays d'origine n'ayant pu exercer sa profession au Canada, souligne avec acuité cette problématique (que j'évoquerai dans le troisième acte (séquence sept).

²⁰⁷ Comme ce fut le cas en France durant le processus de nationalisation du français et, parallèlement, de quasi éradication de la grande majorité des diverses langues régionales.

Laurianne, Hugues, Grégoire et Thomas), vont donc dans leurs éléments de portraits, présenter la caractéristique – suffisamment particulière pour être soulignée –, d’avoir été élevés exclusivement en français. Lequel va de fait constituer la seule langue dans/par laquelle ils ont pris conscience d’eux-mêmes en tant qu’êtres (pensant et parlant) et donc se sont construits en tant que locuteurs.

Un autre élément important à noter du point de vue de la lecture croisée effectuée sur l’ensemble des éléments de portraits que je vous présente dans un premier temps ici, c’est la question de l’âge distinct des différents témoins. L’écart – parfois relativement important – entre les âges (approximatifs) des uns et des autres, induit des temporalités et donc des profondeurs d’expériences migratoires à degrés variables, au vu, notamment, de leur exposition à des conjonctures (socio-historiques, linguistiques, politiques, économiques, etc.) évolutives en diachronie. Il s’est ainsi révélé particulièrement intéressant pour moi d’explorer les expériences de vie et histoires langagières de personnes (Mahete, Véronique et Sylla) nées à peu de choses près dans la décennie précédant les indépendances des anciennes colonies (1960) et qui ont de ce fait en partie connu le système scolaire et administratif colonial. Sans compter le fait que ceux qui sont nés dans la décennie suivante, en ont également plus ou moins connu les prolongements, dans la mesure où l’évolution d’un système à un autre ne s’est faite que très progressivement²⁰⁸.

Ces différents éléments significatifs de portraits, rapidement évoqués ici mais qui seront un peu plus développés dans la suite de ce récit²⁰⁹, vont, d’une manière ou d’une autre, induire des rapports différenciés construits au français et aux langues en général. Ils constitueront ainsi par la suite, des clés potentielles d’explicitation ou d’éclairage de certains positionnements identitaires qui pourront être adoptés dans le processus d’intégration dans les sociétés d’installation. Au delà de ces considérations globales²¹⁰, l’essentiel, à ce stade de ma présentation, c’est de les envisager pour ce qu’elles

²⁰⁸ Quand le second ne s’inspirait pas, dans une très large mesure – du moins dans un premier temps –, du système précédent.

²⁰⁹ Avec une évocation notamment des circonstances variables de l’entrée en contact avec la langue française et de la place prépondérante ou non qu’elle va occuper au regard des autres langues en présences ; ou encore de la question des différentes tranches d’âges ici représentées.

²¹⁰ Considérations qui ne se veulent en aucun cas généralisantes (puisque non inscrites dans la logique d’analyse d’un échantillon de témoins supposément représentatif), mais qui ont cependant pour inconvénient de simplifier des processus autrement plus complexes que ce qu’elles laissent paraître dans une formulation rapide.

représentent potentiellement : des clés de lectures ; des éléments interprétatifs d'expériences verbalisées en entretien, qui prennent sens dans ce cadre discursif particulier. Ces clés de lectures et éléments interprétatifs sont donc, de ce point de vue, construits par mon regard de chercheure et la compréhension que j'ai pu élaborer d'une part, à partir de ce qui m'a été rapporté, et d'autre part, en fonction de ce qui faisait écho à d'autres formes d'expériences que je pouvais faire entrer en résonance.

Elles sont par ailleurs mises en perspective, dans le processus global de construction de sens mis en œuvre dans ma démarche de recherche, par le fruit d'observations personnelles et diverses. Ces sources d'observables ont – et c'est un point important à prendre en compte – l'intérêt principal de se situer à la portée, non seulement du chercheur²¹¹ mais aussi des personnes²¹² qu'il rencontre. J'avancerai en effet *infra* l'idée « d'écosystème sociétal » dans lequel nous évoluons tous, individus-chercheurs, individus-participants à la recherche à divers titres et degrés variables, ainsi que tous les autres membres constitutifs du corps sociétal : individus, personnes morales (institutions de tous ordres) et entités diverses. C'est dans cette perspective de fonctionnement de la société comme *écosystème discursif et expérientiel* et, par analogie, de ce qui constitue mon terrain de recherche selon la problématisation qui en a été proposée plus haut, que j'ai opéré une forme de colligeage de divers observables, globalement qualifiés ici (pour ratisser large) de documentaires et contextuels.

3.3 Observables documentaires et contextuels : éléments du tissage discursif et expérientiel

3.3.1 « Faire feu de tout bois »

Nous avons évoqué précédemment l'avènement de l'Ecole de Chicago et le développement dans les années vingt et trente des méthodes de recherche qualitatives basées sur la systématisation de la collecte de « données brutes ». Au-delà du débat qui a pu entourer les têtes de files de ce qui a été constitué a posteriori en Ecole²¹³, le plus important dans cette généalogie, comme nous l'avons vu, c'est le statut privilégié

²¹¹ Questionnant pour sa part un certain nombre de phénomènes et partant à la chasse, si je puis m'exprimer ainsi, d'éléments susceptibles de faire avancer son raisonnement.

²¹² Personnes, en ce qui concerne mon étude, invitées à faire part de leurs expériences migratoires et susceptibles de ce fait, tout comme moi, d'en faire une lecture particulière.

²¹³ Autour de la primauté de ces pratiques novatrices dans le champ de la recherche en sciences sociales.

accordé aux matériaux d'investigation sur lesquels elle repose. Au nombre de ceux-ci, les sources documentaires (au sens large du terme), sont devenues d'importants moyens de production d'observables qualitatifs dans les enquêtes en sciences sociales (Coulon, 1997 : 112). Et c'est dans la logique qu'ils induisent, consistant à « faire feu de tout bois » (Kaufmann, 1996) que je me situe pour l'analyse et l'interprétation des processus socio-identitaires et sociolinguistiques en œuvre dans les situations migratoires envisagées. De ce point de vue, tout est bon à prendre, de l'extrait de journal télévisé aux forums de discussion sur internet en passant par les discours officiels des élus politiques. L'important est de bien analyser et définir le statut que le chercheur confère à ce type d'observable dans le processus de construction du savoir et de légitimation du discours scientifique. En effet :

« Lorsqu'il s'agit de prendre comme données des discours produits par d'autres sous forme textuelle (documents, émissions radiophoniques ou télévisées, films, productions artistiques, etc.), on ne peut esquiver la question de la re-représentation de ces données [...]. Il reste qu'on peut tenir compte de nos choix, et tenter d'en saisir les conséquences pour notre manière de produire le savoir » (Heller, 2002 : 32-33).

Cette problématique de la « re-représentation » ne se pose toutefois pas uniquement pour ce type d'observables : « produits par d'autres », en d'autres termes, des observables « de seconde main ». Quel que soit le type d'observable, produit par le chercheur lui-même ou auquel il aura eu accès par un biais ou par un autre, l'appréhension qu'il en fait, constitue déjà une étape supplémentaire (en deuxième, troisième ou n^{ième} instance, peu importe) dans le processus représentationnel en œuvre à la source même de ce qui fait émerger ces observables (ou plus précisément de ce qui leur confère ce statut d'« observable » aux yeux du chercheur, au-delà du simple « fait »). Ce processus représentationnel est indissociable de l'émergence des phénomènes observables et de leur appréhension par l'être humain ; il est leur condition de possibilité. Pourquoi ? Parce qu'un élément fondamental est inscrit dans l'essence même de ce phénomène ; tissé dans sa lettre : l'altérité. Laquelle suppose le déclenchement du processus représentationnel lorsqu'elle se donne à voir. Je m'explique. Tout phénomène, en tant qu'élément se manifestant à la conscience de l'individu, est tributaire de la perception qui relie élément perçu et être percevant ; impliquant de fait l'altérité de l'un par rapport à l'autre, l'un n'étant pas confondu à l'autre mais les deux étant

phénoménologiquement reliés par l'expérience qui acte leur mise en contact. Merleau-Ponty (1945), théorisant la *Phénoménologie de la perception*, explique en effet que savoir ce qu'est la perception, implique « de retrouver l'expérience qui en est à la source » (Huneman & Kulich, 1997 : 94). Et qu'est-ce donc que cette expérience, sinon une forme de représentation du vécu ? Le processus représentationnel de cet instant furtif où « le sensible fait le lien entre le monde et notre vie »²¹⁴ ; où percevant et perçu tissent le lien qui les institue comme tels ? L'observable : contraction elliptique d'un phénomène, est donc et toujours la résultante d'une perception expérientielle à la fois sensible, physique, et intellectuelle-affective. Il est la résultante d'un processus représentationnel qui rend cet observable disponible à nos sens au moment où il est construit par eux comme cet observable (c'est-à-dire comme élément dores et déjà identifié par le regard et l'intellection du chercheur comme questionnant pour sa recherche).

« Pour HGG²¹⁵, nous ne devons pas nous laisser prendre à l'illusion de l'immédiateté de la présence de la « réalité », parce que, sans le vouloir parfois, sans le savoir, nous sélectionnons dans ce qui fait partie de notre expérience et ce qui nous apparaît²¹⁶ saillant » (Robillard, 2013 : 77).

La construction d'observables par le chercheur dans le cadre de son activité de recherche²¹⁷ implique ainsi nécessairement une forme additionnelle de représentation construite sur ces observables dévoyés de leur cadre d'émergence originel pour être institués en tant qu'observables de recherche. Ce glissement sémiotique est enclenché par l'intentionnalité du chercheur qui effectue ainsi une sorte de tri parmi la myriade de phénomènes qui se manifestent à lui et dont il ne retraduit en fin de compte qu'une part infinitésimale, mais signifiante pour lui, au regard du questionnement qui l'anime. Tous ces observables, dans la logique de la conception que je me fais du « terrain » de

²¹⁴ *Op. cit.*, p. 96.

²¹⁵ Hans-Georg Gadamer.

²¹⁶ « Le terme « apparaît » est courant dans la littérature phénoménologique et herméneutique. Il ne s'agit pas d'une réminiscence positiviste, selon laquelle ce qui n'est pas nous serait doué d'une existence autonome, et s'imposerait à nous. Il s'agit du point de vue phénoménologique et herméneutique selon lequel, ce qui n'est pas nous existe pour nous sous la forme de « phénomènes », d'apparences donc, dont il faut se demander comment nous leur donnons sens. « Apparaître » a aussi pour fonction de traduire le sentiment, pour celui qui perçoit des phénomènes, que le phénomène échappe partiellement à son contrôle : « Ça apparaît », comme « Il pleut ». La troisième personne grammaticale de « Il apparaît », sans en avoir l'air, est sémantiquement impersonnel. » (Robillard, 2013, note de bas de page n°78, page 77).

²¹⁷ Que ces observables soient sollicités (en entretiens), de nature savante (lecture d'ouvrages et articles de recherches), fruit de recherches thématiques à partir de différents supports de communication (télévision, radio, internet, presse écrite, etc.) ou fortuits : fruits du hasard, glanés au gré de la vie quotidienne.

recherche défini plus haut, représentent autant de construction de sens discursifs et expérientiels, en lien les un avec les autres, ou mis en lien par mon regard questionnant de chercheure.

3.3.2 Le terrain, la société : un écosystème discursif et expérientiel

La conception mise en avant, du terrain de recherche constituant un réseau ou tissu complexe de relations et de sens expérientiels et discursifs historicisés, entre en résonance avec celle d'une forme d'écosystème dans le sens où les différents éléments le composant sont en relation les uns avec les autres en développant un réseau d'échanges de divers types permettant le maintien et le développement du système qu'ils représentent²¹⁸. Il en va de même pour les ensembles sociétaux dans la mesure où ces derniers, selon le mode de pensée complexe (Morin, 1990), sont constitués par leurs constituants (individus, institutions), étant eux-mêmes constitués par les premiers. C'est ici une caractéristique éminemment complexe, que cette capacité du social à s'auto-instituer et s'auto-organiser (Dupuy, 2006 : 171). De ce point de vue, tout comme dans la logique de fonctionnement d'un écosystème tel que défini ci-dessus, les divers éléments constitutifs d'une société sont, à divers degrés, interreliés les uns aux autres, et par conséquent diversement interdépendants les uns des autres. Ce qui veut dire que les individus et les phénomènes sociaux auxquels ils participent, seront à la fois tributaires des ensembles sociétaux dans lesquels ils s'inscrivent, et en fonction desquels ils prennent sens en tant que tels. Les individus et les phénomènes sociaux sont aussi acteurs, au sens fort du terme, imprimant leur marque sur l'évolution de ces ensembles sociétaux. Ainsi, la problématique des constructions identitaires des personnes engagées dans les processus complexes de mobilité à dimensions multiples (Appadurai, 2001 ; Blommaert, 2010) qu'induisent les phénomènes migratoires et processus d'intégration réfléchis dans cette thèse – branche parmi d'autres dans l'arbre aux mille ramifications de l'écosystème sociétal – est irriguée par un flux continu de facteurs divers et variés gravitant, s'inter-croisant, s'inter-influençant ou traversant de façon plus ponctuelle les

²¹⁸ Cf. définition de l'écosystème : « En écologie, un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement biologique, géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. (le biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie » (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Écosystème>, consulté le 23 décembre 2012).

ensembles dans lesquels tous ces éléments s'inscrivent. Quelles implications alors pour la construction de mes observables de recherche ?

Considérant les sociétés au sein desquelles les personnes auxquelles je m'intéresse évoluent et construisent leur processus d'intégration en interaction avec leur perception de ce que ces sociétés représentent à leurs yeux (images qu'elles leur renvoient) et la façon dont ces personnes migrantes perçoivent leur place au sein de ces dernières, tout élément en relation avec ou contribuant à construire ces perceptions croisées (des phénomènes migratoires, des politiques d'intégrations, de l'étranger, etc.) est potentiellement intéressant à prendre en compte pour mon analyse. J'ai ainsi enregistré de façon régulière, à compter du long séjour passé à Moncton (2008/2009), des extraits du téléjournal Acadie évoquant dans l'actualité, les francophones de façon générale, et plus particulièrement toutes sortes de problématiques (ayant des répercussions directes sur leur vie quotidienne)²¹⁹ liées à leur statut de minoritaires en Acadie et dans leurs provinces respectives²²⁰. J'ai également compulsé durant les premiers mois de la recherche, quelques sujets de discussion de membres de la diaspora africaine²²¹ (et d'Africains non expatriés) sur des sites internet dédiés²²² qui, à partir de faits divers, ont débouché sur la question de la francophonie et le sentiment d'identification francophone

²¹⁹ L'exemple du problème de l'affichage dans la ville de Dieppe est sur ce point éclairant. La ville de Dieppe (également nommée Etoile de l'Acadie) est située au Nouveau-Brunswick dans la continuité de la ville de Moncton et fait partie de l'agglomération du Grand Moncton (Moncton, Dieppe, Riverview). C'est une ville majoritairement francophone mais dont l'affichage public publicitaire et commercial se faisait quasi exclusivement en anglais. Un « groupe pour le bilinguisme dans l'affichage commercial à Dieppe », soutenu par la SANB (Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick) s'est constitué pour réclamer à la municipalité de Dieppe un affichage bilingue. Il a fini par obtenir gain de cause. Un autre exemple, très édifiant, concerne le problème de la dualité linguistique et ses répercussions (inattendues) dans le domaine de la santé. Un comité Égalité en santé s'est formé et est allé en justice pour dénoncer la fusion des deux régies de santé du Nouveau-Brunswick. Cette fusion (ou la suppression de l'une des deux) aurait en effet pour conséquence une inégalité des patients face aux différentes possibilités de soins. Il existe deux grands hôpitaux à Moncton (un avec un personnel majoritairement anglophone et pas forcément bilingue, et l'autre possédant un personnel médical majoritairement francophone et le plus souvent bilingue). Les spécialisations n'étant pas les mêmes dans ces deux hôpitaux, il vaudrait mieux par exemple pour un francophone (c'est une extrapolation fictive que je fais) souffrir de problèmes cardiaques, plutôt que développer un cancer.

²²⁰ Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Île-du-Prince-Edouard, et également Terre-Neuve qui fait partie des Provinces de l'Atlantique.

²²¹ Non pas pour en extraire des « données » à exploiter directement, mais pour me tenir en quelque sorte informée des diverses actualités traitées dans ces espaces investis de façon assez importante par des Africains de la diaspora (comme peuvent en témoigner les commentaires postés sur les forums de ces sites) et pouvant nourrir à ce titre d'une manière ou d'une autre ma réflexion.

²²² <http://www.cameroon-info.net/> (Cameroun) ; <http://www.abidjan.net/> ; <http://www.ivorian.net/> (Côte d'Ivoire) ; <http://www.seneweb.com/> (Sénégal).

ou non²²³. L'actualité française de ces dernières années a par ailleurs été riche en débats, discussions, forums de toutes sortes gravitant peu ou prou autour de la problématique de l'immigration et de l'intégration. C'est ainsi que j'ai eu à enregistrer quelques extraits de journaux télévisés, reportages, émissions radiophoniques ou télévisuelles portant sur ce sujet.

Le but de ces enregistrements de discours, pris au gré de leur émergence dans le contexte discursif global de mon environnement de recherche, et de façon plus générale de ce procédé de colligeage de sources documentaires d'origines diverses, est de parvenir à tisser en quelque sorte différents fils discursifs et représentationnels contribuant à construire le réseau d'images et de perceptions de soi, de l'autre, de la société²²⁴, gravitant dans les espaces socio-identitaires au sein desquels les personnes en mobilités se meuvent et peuvent puiser pour construire leurs parcours migratoires à travers les différents positionnements (identitaires) qu'ils induisent. J'ai envie de reprendre, pour mieux illustrer cette idée, l'image de « fusée éclairante » évoquée par Daniel Bertaux au sujet des récits de vie et de leur fonctionnalité en termes de moyen de production de sens :

« [...] un récit de vie, qui décrit un parcours dans l'espace social-historique d'une société, peut être comparé – sous l'angle de la connaissance de cette société – à une fusée éclairante. L'approche développée ici propose de considérer les récits de vie comme autant de fusées éclairantes des contextes sociaux traversés. Des soldats progressant de nuit dans un environnement accidenté dont ils n'ont pas la moindre idée tirent des fusées pour illuminer un instant les contextes physiques, les reliefs, les dangers potentiels, et ainsi apprendre à mieux les connaître. Chaque fusée en révèle quelques détails – pour peu évidemment que l'on concentre l'attention non

²²³ L'auteure écrivain Calixthe Bélyala d'origine camerounaise ayant présenté sa candidature en 2010 au poste de secrétaire général de la Francophonie face à Abdou Diouf, ancien président de la République du Sénégal et candidat à sa propre succession à ce poste après un bilan plébiscité par une large majorité de sympathisants, avait fait état publiquement par voie d'interview et à travers une lettre ouverte, d'une campagne de dénigrement à son encontre et du refus du président Sarkozy de soutenir sa candidature. Attitude largement commentée dans les forums de discussion sur cameroon-info.net (site ayant diffusé l'interview et la lettre en questions) et qui a suscité, au-delà du jugement personnel, des réactions diverses autour de la francophonie et l'évocation de problèmes linguistiques qui y sont liés, notamment de la part de personnes résidant au Canada, si l'on en croit les indications de lieu de résidence accompagnant chaque message posté.

²²⁴ Ne pas confondre ici cette conception d'écosystème sociétal avec les arrière-plans systémiques du « Holisme », dont elle se différencie par le fait qu'elle ne cherche pas à circonscrire la totalité des phénomènes observés, mais adopte différents angles de vues qui entrent en résonance les uns avec les autres, sans jamais donner à voir cette « totalité ».

pas sur elle, mais sur ce qu'elle révèle autour d'elle dans sa course. » (Bertaux, 2010 [1997] : 7)

En tant que médium complémentaire de production de sens, les divers observables documentaires et contextuels que j'ai compulsé pour la construction de ma recherche constituent à mes yeux autant de « fusées éclairantes ». L'intérêt de chaque fusée n'étant pas intrinsèque, mais résidant comme le dit Daniel Bertaux, en ce qu'elle révèle. Je voudrais toutefois relever un aspect particulier que pourrait implicitement revêtir cette métaphore telle qu'explicitée ici, à savoir l'idée de simple révélateur de l'existant (« les contextes physiques, les reliefs, les dangers potentiels... ») qui s'en dégage. Elle peut en effet induire l'idée que la réalité sociale serait masquée aux yeux du chercheur par la pénombre, qu'il dissipe avec sa fusée, la vérité se révélant ainsi à lui, jaillissant de la lumière produite.

Dans la perspective que je développe, si les fusées-observables documentaires révèlent effectivement des choses – et c'est ce en quoi réside leur intérêt principal comme je l'ai déjà dit –, elles en révèlent autant sur leurs contextes d'émergence et de diffusion que sur ceux ou celles qui les voient passer : « soldats progressant de nuit » (dans le rôle du chercheur) comme éventuels promeneurs nocturnes ou insomniaques (dans le rôle des participants à la recherche et des autres membres de la société). Une autre image me vient à l'esprit pour préciser ma pensée : la forme des nuages ou les tâches sombres (telles qu'on les perçoit de la terre) sur la surface de la lune. Ces éléments ont ainsi pour avantage supplémentaire, par rapport aux fusées terrestres des soldats, d'être visibles par tous, en tous points du globe, et traduisent bien l'idée qu'ils sont interprétables de façon située et individualisée par tous. Là où la fusée constitue un outil manipulé et opérationnalisé par le soldat-chercheur révélant une réalité non visible au premier abord (mais donc préexistante), la forme changeante à l'infini des nuages et les ombres fantasmagoriques du clair de lune²²⁵ suggèrent des images à la portée de tous, et que chacun interprète diversement, constituant ainsi le produit de lectures de significations collectives et/ou individuelles.

²²⁵ Bien que celles-ci soient fixes contrairement aux nuages qui changent de forme, ces ombres causées par la structure accidentée de la surface lunaire, ne renvoient pas non plus aux yeux de tout un chacun aux mêmes images (qui peuvent être collectivement partagées/transmises de la même façon par exemple que l'on apprendrait à reconnaître la Grande Ourse).

C'est précisément l'aspect qui m'intéresse dans la construction d'observables documentaires et contextuels. Le traitement du « problème » de l'intégration des migrants de « première, deuxième, troisième... x^{ième} génération » par les médias français, ou encore la problématique de l'affichage bilingue à Moncton côtoyant celle de « l'égalité santé en français » au Nouveau-Brunswick dans l'édition quotidienne du Téléjournal Acadie, constituent des éléments interprétatifs des contextes sociaux dans lesquels les migrants s'inscrivent et que ces éléments contribuent à construire en retour. Ces différents éléments, à la portée du regard questionnant du chercheur, le sont tout autant – et c'est ce qui est important à mon sens – à celle des acteurs sociaux en général et parmi eux des participants à ma recherche. Car ils participent d'une manière ou d'une autre de leurs positionnements multiples et circonstanciés que j'interprète à mon tour dans le cadre de ma recherche, et traduis dans l'écriture de cette recherche.

De ce point de vue, ce mode de production d'observables qualitatifs et situés s'articule étroitement aux pratiques d'observation qui ont également pour objectif de donner du sens à un ensemble de pratiques, phénomènes, représentations sociales en les situant dans leur contexte d'émergence. Qualifiée « d'observation participante » en anthropologie, depuis Bronislaw Malinowski (1922) qui, comme nous l'avons vu plus haut, fut l'un des premiers à rompre la pratique de « l'anthropologie de cabinet », et à se rendre lui-même²²⁶ sur le terrain pour observer les habitants des îles Trobriand et étudier leur organisation sociale, cette pratique d'enquête de terrain très courue dans le domaine de la recherche qualitative en sciences sociales, nécessite quelques précisions sur la manière spécifique dont je l'appréhende. Arrêtons-nous donc un bref instant sur ce qu'elle sous-entend, pour en tirer par la suite quelques conséquences logiques du point de vue du travail de recherche effectué, notamment en termes de prise en compte de mon historicité particulière et de la façon dont elle m'implique *de fait* dans ma recherche.

3.4 De l'« observation participante »... au quotidien du chercheur observant et réflexif

L'observation participante :

²²⁶ A son corps défendant cependant, puisqu'il avait été obligé durant la guerre de 1914, en tant que ressortissant de l'empire austro-hongrois, à demeurer sur les îles Trobriand (Godelier, 2006 : 28). Il y a ainsi effectué ses observations et vulgarisé par la suite cette pratique d'observation directe.

« consiste, [...] à vivre au contact direct d'une population indigène et à participer à ses activités » et « relève plus de méthodes informelles (entretiens ouverts, observations tous azimuts et participation aux activités) que de méthodes formelles (entretiens structurés, protocoles d'analyse). C'est d'abord l'expérience directe qui compte dans l'étude des individus et de leur culture » (Dortier, 2004 : 608).

Cette méthode d'enquête *in situ*²²⁷ pose les fondements de l'anthropologie nord américaine et devient centrale dans des domaines connexes développant des méthodes d'enquêtes qualitatives comme l'interactionnisme symbolique (Goffman) et l'anthropologie linguistique ou l'ethnographie de la communication (Gumperz et Hymes). L'idée transversale à ces différents courants et s'appuyant sur la méthode de l'observation participante, est celle d'une conception de « la réalité sociale non comme une donnée naturelle mais construite par les acteurs sociaux en interaction » (Moïse, 2009 : 28). Cependant, la notion d'observation participante constituerait en elle-même, comme l'exprime Jean Copans (1998 :36), « un non sens », faisant ainsi référence à la problématique largement traitée, mais toujours prégnante, du degré variable d'implication de l'enquêteur – participant-observant – aux activités et à la vie sociales du groupe étudié.

3.4.1 « Observation participante » / « participation observante » : un serpent de mer...

Le chercheur dans cette situation est en effet pris dans une tension entre « sa volonté de participer pour tout simplement observer, écouter et comprendre »²²⁸, et les enjeux liés à sa présence et son activité d'observation nécessairement participante « parce qu'elle sous-entend la participation à la vie sociale, culturelle, rituelle telle qu'elle est »²²⁹. Sans entrer dans le débat notionnel opposant « observation participante » et « participation observante » – expression posée comme alternative à la première²³⁰ –, considérons cette

²²⁷ On peut se demander par ailleurs si le fait d'être au contact « direct » garantit la compréhension. En d'autres mots si celle-ci est déductible d'une observation ou si au contraire elle ne relèverait pas partiellement de processus autres (modalités de *jection* (cf. Gadamer, cité séquence cinq) en fonction des différents ancrages individuels et collectifs (historicité) des participants dans la situation observée et de la qualité de(s) la relation(s) qui en résulte)?

²²⁸ Copans (1998), *op. cit.*

²²⁹ *Idem.*

²³⁰ Pour une synthèse des différentes acceptions et utilisations de ces termes, voir SOULE, B., 2007, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, Vol. 27(1), pp. 127-140. En ligne :

« typologie des rôles (qui n'existent pas dans une forme pure) endossés par l'ethnographe » que nous propose Christian Ghasarian (2002 :9). Il évoque dans ce cadre : « le participant total, le participant comme observateur, l'observateur comme participant, l'observateur total et le simple fait d'« être là » ». Cette palette graduée de positionnements distincts du chercheur dans son activité d'observation, si elle a le mérite de les décliner clairement de la plus impliquante à la moins impliquante, ne résout pas pour autant le problème épineux de la mesure quantitative d'une posture qualitative. Comment évaluer et départager le *degré de participation* et le *degré d'observation* pour juger qu'une posture est plutôt *observante* ou *participante* ou un savant mélange strictement équivalent des deux ? Claudine Moïse résout pour sa part la question en déclarant à ce propos :

« Je suis dans une nécessaire « observation participante », comme on le dit traditionnellement [...], dans les traces de l'Ecole de Chicago ; je fais et j'observe mais je fais aussi quand j'observe. Bref, le travail d'enquête est observation et action imbriquées » (Moïse, 2009 : 74).

3.4.2 « Je me suis contentée de vivre... »

« Nous ne pouvons pas seulement étudier les autres : toujours, partout, en toutes circonstances, nous *vivons* avec eux. » (Tzvetan Todorov, 1989, quatrième de couverture)

Je dirais, en ce qui concerne mon propre positionnement dans ma recherche, que j'ai effectué des observations « tout court », puisque « l'observation et l'action sont toutes deux imbriquées dans le travail d'enquête », donc que l'observation implique la participation, et que je me suis contentée de vivre dans les sociétés acadienne et française²³¹ ; partageant, par « le simple fait d'être là », un certain quotidien²³² avec les membres de ces sociétés. Je reprends donc à mon compte la conviction de Monica Heller affirmant que :

[http://www.recherche-qualitative.qc.ca/numero27\(1\)/soule.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/numero27(1)/soule.pdf), © 2008 Association pour la recherche qualitative, consulté le 05 mai 2011.

²³¹ Sans oublier la société sénégalaise dans laquelle j'ai grandi et été socialisée et qui, tout comme pour les migrants dont je me propose d'étudier les parcours, constitue pour moi un socle de références linguistico-culturelles à partir duquel j'appréhende en partie les situations plus ou moins nouvelles rencontrées au cours de cette recherche.

²³² Il va de soi que ce quotidien n'est pas strictement le même pour tous d'un point de vue individuel, y compris pour les membres d'une même famille vivant sous le même toit, mais peut relativement être partagé à un niveau plus global.

« la distinction traditionnelle entre observation participante et non participante [...] semble hors propos, dans la mesure où [elle prend] pour acquis que toute chercheuse participe à sa propre [construction d'observables], la question est de savoir comment » (Heller, 2002 : 32).

Ainsi, lorsque je parle d'observables construits à partir de/ou constituant le fruit d'observations réalisées au cours de la recherche, plus que des observations traditionnelles au sens ethnographique du terme, il s'agirait de productions de sens tirées de mon quotidien d'individu – *i.e.* en tant qu'être social historicisé – engagé dans une démarche de recherche²³³. Cela se traduit très concrètement tout d'abord par le mode d'entrée en contact avec les participants à ma recherche, répondant au besoin pratique d'accès au « terrain » – au sens commun de lieu d'investigation, bien que problématique s'il est limité à cet aspect, comme nous avons pu le voir.

A Tours, bien avant de m'engager dans la recherche, j'ai été membre d'une chorale africaine composée en majorité de ressortissants de pays d'Afrique noire²³⁴. C'est dans ce cadre et celui plus large de mon réseau de connaissances dans le milieu africain étudiant, tissé au courant de mes années passées en résidence universitaire, que j'ai entamé mes démarches d'enquête. Comme le souligne à juste titre Philippe Blanchet (2012 : 47), « la plupart des sociolinguistes travaillent sur des situations qu'ils vivent ou côtoient personnellement et la plupart des spécialistes de minorités linguistiques en sont issus ou y sont profondément intégrés ». Mes préoccupations de recherche sont en effet directement issues de mon environnement de vie immédiat et c'est non seulement par ce biais que j'ai rencontré les participants à ma recherche (directement ou par effet « boule de neige »), mais que j'ai effectué un certain nombre d'observations tirées de mon quotidien ; j'y reviendrai.

A Moncton par contre, étrangère moi-même et découvrant à peine la société acadienne néo-brunswickoise de cette ville tapissée également de différents réseaux (ne se croisant pas forcément), ma première stratégie a été d'intégrer l'Association des

²³³ Celle-ci, une fois enclenchée, ne connaîtra son aboutissement (provisoire) qu'au moment où sera, d'une part, inscrit le point final de l'écriture de cette recherche, et d'autre part, au moment où elle sera soutenue devant le jury chargé de l'évaluer.

²³⁴ Les principaux pays représentés étaient, le Bénin, le Rwanda, le Burkina, le Gabon, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, les deux Congo (Kinshasa et Brazzaville), la Centrafrique, le Sénégal.

étudiants internationaux²³⁵ de l'Université de Moncton par le biais de la chorale. Cette démarche répondait à la fois aux besoins de ma recherche de terrain à construire dans ce cadre tout nouveau, mais aussi et surtout à celui de pouvoir m'intégrer en tant qu'individu nouvellement arrivé en m'insérant dans la vie communautaire²³⁶ par une porte d'entrée familière (l'un menant par ailleurs à l'autre par quelque bout qu'on le prenne). A la faveur de cette insertion au sein de l'association et plus spécifiquement de la chorale (de taille plus réduite et composée essentiellement d'étudiants d'origine africaine et caribéenne) et au gré des activités auxquelles j'ai participé (récital de Noël et spectacle annuel), j'ai constaté que les étudiants internationaux de l'Université de Moncton, contrairement aux étudiants étrangers en France que je pouvais légitimement associer dans ma recherche à la catégorie des migrants, ne présentent pas les mêmes pratiques d'intégration et de socialisation que les migrants qui envisagent de s'installer à plus long terme dans la province. Ce que souligne également I. Violette (2010 : 114) dans sa thèse. Bien que les étudiants soient plus ou moins confrontés, de chaque côté de l'Atlantique, aux mêmes types de problématiques socioculturelles et socio-identitaires que toute personne étrangère dans une société différente de sa société d'origine, les étudiants internationaux, pour ce que j'ai pu en percevoir au cours de mon séjour à Moncton, se mêlent assez peu à la vie sociale en dehors du contexte universitaire. Ou, pour être plus précise, en intégrant le réseau des étudiants internationaux, notamment ceux originaires d'Afrique noire, je n'ai pas pu avoir accès par ce biais à d'autres réseaux. C'est-à-dire, pouvoir fréquenter ou même rencontrer des personnes non étudiantes dans des milieux non étudiants. Cela ne me permettait pas d'avoir un plus large aperçu de la vie sociale à Moncton.

Me demandant alors comment faire pour pouvoir rencontrer des personnes migrantes d'origine africaine, j'ai entendu parler du CAIIMM²³⁷, structure d'accueil exclusivement francophone qui avait pour principal objectif de mettre en relation nouveaux arrivants et membres de la communauté francophone acadienne afin de favoriser leur intégration

²³⁵ Dénomination propre à l'université, désignant les étudiants étrangers.

²³⁶ Autre dénomination courante (et valorisée) au Canada. En France on privilégierait plutôt le terme « social » que « communautaire » souffrant en comparaison d'une relative mauvaise presse avec les problèmes de communautarismes de tous bords souvent évoqués dans les médias.

²³⁷ Centre d'Accueil et d'Intégration des Immigrant.e.s du Moncton Métropolitain, devenu CAFI (Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick) depuis Septembre 2011 : <http://caiimm.org/> (consulté le 20 juin 2102).

socioculturelle, professionnelle et économique au sein de cette communauté. J'ai intégré l'association et j'ai activement participé à plusieurs de ses activités (Cafés diversités, 5 à 7²³⁸, fête de la francophonie). Cela m'a permis très concrètement de m'insérer dans quelques réseaux d'évolution et de rencontre des francophones acadiens et des migrants d'expression française, parmi lesquels des migrants originaires d'Afrique subsaharienne. J'ai ainsi eu l'opportunité de mener quelques entretiens en dehors du cadre universitaire qui avait constitué mon premier réseau de socialisation à Moncton et vers lequel je m'étais dans un premier temps naturellement tournée pour la réalisation de mes premiers entretiens.

On voit bien au travers de ces différentes situations, dans quelle mesure les conditions d'accès au terrain et les productions de sens qui en découleront sont en partie liées, dans une grande proportion, au statut biographique du chercheur. Cette question du statut biographique fait pendant à celle de l'observation posée ci-dessus, au travers d'un autre débat autour de la relation du chercheur au terrain, selon qu'il se dise plutôt « du dehors » ou « du dedans ».

3.5 Chercheur du dehors et/ou du dedans ? Un positionnement *nécessairement* impliqué

3.5.1 Mon implication ? Résultante d'une historicité visible... mais pas seulement

Il est temps pour moi d'explicitier au travers des quelques lignes qui vont suivre, d'où je parle, dans le cadre de cette recherche et du processus de construction de sens qu'elle donne à voir dans son écriture. Tissées d'histoires diverses, ces histoires dont je parle, sont celles des différentes langues en présence dans les espaces traversés par les parcours de vie des migrants africains et participant à la construction évolutive de leurs identités linguistiques. Langues qui participent à l'écriture de l'histoire des peuples : celle de la déportation du peuple acadien et du processus de minorisation, celle de la colonisation des peuples africains et du processus d'assimilation, celle de l'unification linguistique de la France et de l'instauration d'un système de fonctionnement étatique monolithique. Mais ces histoires sont également et surtout individuelles, tout en

²³⁸ Séances d'information sur des thématiques diverses telles que le système de santé, les impôts, la police au Nouveau-Brunswick, etc.

s'inscrivant dans la dynamique des histoires collectives qu'elles contribuent aussi à forger. Ma recherche est constituée du récit de ces histoires croisées. Des histoires qui sont celles des parcours migratoires de personnes originaires d'Afrique noire dite francophone, celles de la construction de leurs identités à travers ces histoires de vies, et celles des rapports aux langues en interaction étroite et continue avec les divers espaces francophones qui ont traversé ces histoires et au sein desquels elles s'inscrivent. Ce sont des histoires que j'ai étudiées dans des livres ou autres supports scientifiques et académiques, des histoires que l'on m'a racontées, des histoires que j'ai entendues, et pour certaines que j'ai vécues. C'est cet écheveau d'histoires, qui se croisent dans mon processus de recherche, que j'ai mises en regard les unes avec les autres, réinterprétées, puis traduites à partir de ma propre historicité.

Mon historicité dans le cadre de la recherche que je construis est, elle, immédiatement visible. Quand bien même je serais tentée de le faire, je ne pourrais en aucun cas la masquer, et cette vaine tentative me serait alors légitimement reprochée. Originnaire moi-même d'un pays d'Afrique noire francophone (le Sénégal²³⁹) je suis à ce titre, comme les principaux protagonistes de ma recherche, partie prenante des histoires collectives qui s'y nouent. Et les parcours individuels de chaque migrant rencontré, entrent en résonance particulière avec le mien propre.

Je me positionne ainsi, dans le cadre de cette recherche, comme un chercheur *à la fois* « du dehors » et du « dedans » (Le Ménestrel, 1999). Comme dans tout parcours biographique, les lignes de tensions et de démarcations qui le traversent sont aussi nombreuses et labiles que les diverses appartenances et positionnements identitaires qui le constituent. Il serait de ce point de vue difficile, voire impossible, de fixer un curseur désignant le point exact où je me situerais entre le *dedans* et le *dehors*. Ces lignes de tension et de démarcation traversant mon histoire – filaments d'une trajectoire familiale – scindent mes appartenances qui, au gré des situations, s'agrègent et s'écartèlent tout à la fois de part et d'autre de ces frontières invisibles et impalpables dont elles creusent pourtant le sillon : Lignes Maginot de mon paysage identitaire accidenté.

²³⁹ Pays où j'ai grandi et été socialisée ; mais je suis née en France et y vit à nouveau depuis plus d'une dizaine d'années.

Originnaire d’Afrique ; née en France. Elevée en Afrique par des parents appartenant tous deux au même groupe ethnique et partageant une même langue d’appartenance ethnique²⁴⁰ ; éduquée dans la langue de Molière sans transmission de la langue que tous les cousins/cousines, oncles/tantes et aïeux parlent au quotidien. Etudiante en France, fraîchement débarquée du pays où s’enracinent tous les souvenirs de ma petite existence jusqu’aux plus lointains que peuvent couvrir les plis de ma mémoire ; *étrangère sociologique en mon pays natal*. En Acadie : Française/Africaine... *francophone d’ailleurs*... Besoin de m’intégrer (une année, c’est long) ; mais après, je rentre *chez moi*... *en France*...

Voilà comment un détail biographique – somme toute très banal dans la logique des mobilités humaines – se trouve avoir des répercussions qui, pour ordinaires également qu’elles peuvent être à grande échelle, se sont fait ressentir par intermittence à l’aune plus modeste de ma trajectoire personnelle tout au long de celle-ci, et jusqu’au cœur de mon questionnement et de mon activité de recherche. Cela se traduit au niveau des diverses relations nouées au cours de la recherche par un jeu constant de positionnements identitaires à ajuster, selon les interlocuteurs, et en fonction des diverses situations communicationnelles construisant fil à fil mon travail de recherche, avec les différents enjeux sous-jacents que chacune de ces situations peut comporter.

3.5.2 « Soi-même comme un autre » : jeux de positionnements identitaires et gestion de l’implication

Comme je l’explicitais précédemment, le positionnement qui résulte de mon historicité croisée à la thématique de recherche développée dans cette thèse, me définit à la fois comme chercheuse du dedans et du dehors, c’est-à-dire partageant à degrés divers et sur certains points, les mêmes groupes d’appartenance que les groupes sociaux considérés, mais s’en distinguant dans le même temps sur d’autres, certains pouvant être à la fois facteurs exclusifs ou inclusifs selon la situation. On aura compris que ce qui se trouve au centre de ces variations identitaires et altéritaires, ce sont bien évidemment les processus de représentations socio-identitaires à la source des dynamiques dialogiques d’identification/distanciation en jeu dans toute relation qui se noue. Il est donc à ce titre malaisé, je le disais également ci-dessus, de pouvoir signifier avec

²⁴⁰ Le diola, langue du groupe majoritaire au sud du Sénégal, dans la région de la Casamance.

précision (comme pour la question du degré de participation ou d'observation dans la pratique du terrain) à quelle distance ou sur quel point virtuel je me situerais entre le dehors et le dedans du terrain que je construis et dont je fais partie intégrante.

Il est toutefois envisageable, pour en mesurer les implications, de se référer à la perception que j'ai du regard de mes interlocuteurs et de la place qu'ils me donnent : jeux de positionnements orchestrant les ballets d'identifications/distanciations en représentation à chaque rencontre et qui sont autant de mises en scènes relationnelles où les identités se donnent en spectacle privé ou public. En l'occurrence, s'agissant des membres de la communauté noire africaine, à Tours comme à Moncton, je me suis toujours sentie perçue (par les autres), d'emblée, comme faisant partie du « nous »²⁴¹ communautaire inclusif. Cela pourrait s'expliquer tout d'abord par mon propre positionnement au sein de ces communautés et mon engagement dans diverses structures en relevant. Si par exemple, dans le cadre des activités du CAIIMM, j'ai été clairement identifiée dans un premier temps comme « étudiante en doctorat menant une recherche sur le processus d'intégration des migrants » (ce qui légitimait en quelque sorte ma démarche d'intégrer la structure au niveau organisationnel et pas en tant que simple membre participant aux activités mises en place par le bureau)²⁴², j'ai néanmoins progressivement glissé par la suite vers un pôle plus impliquant. Je ne m'y inscrivais plus uniquement avec ma casquette de chercheuse, mais en tant qu'individu nouvellement arrivé dans une société et ressentant le besoin de s'impliquer dans les activités communautaires de sa société « d'accueil » pour se faire une place, celle qu'il se donne et qu'on lui accorde en retour.

Mais cette inclusion automatique (au « nous » communautaire) relève aussi de dynamiques sociales, fonctionnelles et structurantes, à l'instar des catégories qui aident à organiser le monde environnant, auxquelles se réfèrent consciemment ou non les

²⁴¹ En témoignent ces expressions : « chez nous en Afrique », ou encore « comme vous savez, c'est difficile pour nous ici », second exemple que je développe dans les lignes qui suivent.

²⁴² En tant qu'étudiante présente à Moncton pour un séjour temporaire (une année scolaire), je ne me trouvais pas dans la même situation que les nouveaux arrivants auxquels cette structure d'accueil est destinée en priorité et pour lesquels elle a été mise en place, puisque je n'avais pas de projet d'installation à long terme. Et je n'étais pas non plus, en principe, la mieux placée pour me situer du côté des « accueillants », constitués d'Acadiens francophones et de migrants installés à Moncton depuis un certain temps.

individus en entrant en relation avec d'autres en fonction de leurs groupes d'appartenance et de ce qu'ils supposent être celui de leurs interlocuteurs.

3.5.2.1 « Comme vous savez, c'est difficile pour nous ici... »

Cette sortie du jeune Sékou²⁴³ (et qui m'avait d'ailleurs poussée à solliciter un entretien avec lui) résume assez bien ce phénomène. Mon réflexe de solliciter un entretien, également basé sur des projections identitaires hétéro-définies, ne fait d'ailleurs, d'une certaine manière, que le consolider. L'historique de l'interaction dans laquelle se situe cet énoncé particulier, même s'il paraît anecdotique, me semble un élément important de contextualisation permettant de mieux comprendre les implicites qui l'ont sustentée. Nous nous étions rencontrés par hasard à un arrêt de bus et, dans la logique des salutations d'usage, je lui ai demandé comment ça allait pour lui. Ce à quoi il a répondu par ces mots : « Comme vous savez, c'est difficile pour nous ici ». Il s'agissait juste d'une connaissance, également fruit du hasard, puisque je travaillais à l'époque à mi-temps dans une pizzeria où ce jeune homme venait de temps à autre commander toujours la même pizza (une pizza au thon). Lorsque nous nous sommes rencontrés à cet arrêt de bus (qui se trouvait d'ailleurs juste en face de la pizzeria en question), j'avais cessé d'y travailler depuis plusieurs mois et il s'était alors étonné de ne plus m'y voir. Nous ne nous connaissions pour ainsi dire pas vraiment, notre histoire d'interactions se limitant à la vente des pizzas au thon qu'il venait commander ; d'où la significativité pour moi d'une telle marque de connivence traduisant assez clairement son positionnement inclusif vis-à-vis de moi. Dans cette situation, cette phrase : « comme vous savez, c'est difficile pour nous ici » fait référence à un univers représentationnel que je suis censée partager (en tous les cas dans lequel il m'inclut d'emblée de par mon origine *visible*).

Le plus intéressant dans cette histoire, et montrant bien dans quelle mesure nous abordons le monde et les autres à partir de nos propres projections, c'est que, de la même manière que j'ai pu penser spontanément qu'il faisait référence à la difficulté pour

²⁴³ Jeune Guinéen rencontré en France dans des circonstances particulières que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer dans les sections précédentes.

les étudiants africains en fin de cursus de trouver du travail en France²⁴⁴, ce jeune homme a lui aussi établi sur moi des hypothèses (en partie) erronées.

3.5.2.2 « Il faut exprimer notre sénégalité... »

La marque de cette forme d'inclusion automatique dans le « nous communautaire » qui, de mon point de vue et selon mes propres dynamiques de positionnements identitaires, ne va pas forcément de soi, ou du moins induit différents degrés d'inclusion (plus ou moins du dehors et du dedans), s'est également manifestée en d'autres occasions. Elle a notamment mis au jour une dialectique du processus d'hétéro/auto- définition identitaires croisées dans le cadre plus spécifique de la relation d'entretien. J'ai ainsi été personnellement interpellée en cours d'entretien par un étudiant sénégalais de Tours (qui faisait partie de mon réseau de connaissances), alors que je l'interrogeais sur ses rapports à sa/ses langues d'origine ; en l'occurrence ici, le wolof²⁴⁵ :

« On est en France, on est loin de notre Sénégal, mais ce qui nous caractérise ici c'est cette identité sénégalaise. Il y a une langue véhiculaire qui est connue par tout le monde, qui est le wolof. Donc étant Sénégalais je dois manifester ma sénégalité par le wolof. C'est pas écrit, c'est pas légiféré, mais quand je rencontre Marie-Laure qui est sénégalaise, je m'attends à ce qu'elle parle wolof. Moi je manifeste ma sénégalité, elle aussi elle est sénégalaise, elle doit manifester cette sénégalité. En quoi ? En essayant de trouver un compromis en utilisant notre langue véhiculaire. » (Seydou)²⁴⁶

²⁴⁴ Problématique ressortie de ma recherche de master 2 ; et problématique qu'un certain nombre de mes connaissances (proches ou moins proches) vivaient à ce moment là.

²⁴⁵ Langue véhiculaire du Sénégal comprise et pratiquée par plus de 90% de la population comme nous l'avons déjà vu dans le premier acte de ce récit de recherche (séquences une et deux). Et langue identifiée par ce témoin comme sa seule et unique langue maternelle dans la mesure où ses deux parents appartiennent au groupe ethnique majoritaire des Wolof situé au nord du Sénégal). Mais langue que je ne comprenais pas étant enfant, notre seule langue de communication familiale étant le français. Mes parents (et donc moi-même) appartenons au groupe ethnique des Diola, situé au sud du Sénégal dans la région de la Casamance, lesquels sont réputés plus enclins à utiliser le français comme langue de communication interethnique et beaucoup moins le wolof. Par ailleurs, – d'après mes souvenirs d'enfant des représentations épilinguistiques et *politiques linguistiques familiales* (Deprez, 1994) [ou plutôt personnelles mais que j'identifiais comme telles en me les réappropriant en retour] – le wolof n'avait pas droit de cité chez nous parce que considéré comme « langue de la rue ». J'ai tout de même progressivement acquis cette langue (de façon passive si je puis dire) puisqu'elle est massivement présente dans l'environnement sociolinguistique citadin dakarois où j'ai grandi. Je ne lui attache cependant aucun sentiment identitaire et en ai d'ailleurs une pratique très sporadique voire inexistante, comme je l'indiquais précédemment, en dehors du Sénégal où je ne l'utilise qu'en cas de nécessité.

²⁴⁶ Seydou faisait partie, au moment de la tenue de cet entretien, de mon réseau de connaissances, dans la mesure où nous avions suivi la même formation universitaire au niveau du Master (Maîtrise). Peu avant cet entretien, nous avions eu quelques échanges au sujet de mon attitude face au wolof, identifiée par la communauté des étudiants sénégalais de Tours comme un « refus de parler cette langue ».

Seydou explicite son positionnement face au wolof en incluant dans son argumentation ce qu'il perçoit du mien, à travers ma propre attitude face à cette langue. Ce positionnement, traduisant à ses yeux la manifestation concrète de son « identité sénégalaise », laquelle se cristalliserait d'une certaine façon dans l'utilisation du véhiculaire national, s'oppose de ce point de vue frontalement au mien, puisque j'ai toujours eu une pratique très sporadique du wolof (désormais devenue quasi inexistante). Ces quelques mots portent à eux seuls toute la complexité des processus identitaires en construction permanente et l'ambiguïté du jeu de positionnements qu'ils peuvent parfois induire. Ils disent : « Je te reconnais comme faisant partie du « nous » puisque tu es sénégalaise comme moi ». Mais ils disent aussi : « tu es à la marge, à la périphérie de ce « nous » parce que tu ne manifestes pas cette « sénégalité ». Ces mot le disent lui (témoin invité à partager un morceau d'histoire personnelle), tout en me disant moi (chercheure rattrapée par sa propre histoire personnelle²⁴⁷ dans le cadre de ses fonctions), dans le prisme de ses repères socio-identitaires.

Chercheur « du dedans » et « du dehors » ou *Soi-même comme un autre*²⁴⁸, tel fut mon positionnement dans cette relation spécifique, et tel est plus globalement mon positionnement dans ma recherche. Ce lien étroit, intriqué et inextricable entre recherche et biographie²⁴⁹, rend caduque – du moins en ce qui me concerne – une certaine vision duelle de l'activité du chercheur. Celle qui reviendrait finalement à établir implicitement une forme de séparation entre activité de recherche et vie quotidienne de la personne-chercheur. Le chercheur endosserait dans cette vision ses attributs d'enquêteur lorsqu'il se rend « sur le terrain », et les laisserait ensuite sur le seuil de ce « laboratoire à ciel ouvert »²⁵⁰, lorsqu'il retourne à sa vie sociale de personne lambda. Il existe au contraire un lien très fort entre l'histoire de vie du chercheur, les éléments qui ont émaillés et marqués sa trajectoire personnelle – éléments participant à la définition de son individualité – et la construction de sa recherche ; car « les

²⁴⁷ Ou plutôt celle du groupe dominant à laquelle il m'assigne de façon automatique, n'ayant pas connaissance, ni conscience qu'il ne constitue pas mon principal groupe de référence.

²⁴⁸ RICOEUR, P., 1997, *Soi-même comme un autre*, Points essais.

²⁴⁹ Celle du chercheur, mais aussi celles des personnes avec qui il noue des relations diverses au cours de sa recherche.

²⁵⁰ Par opposition au laboratoire du chercheur en blouse blanche pratiquant ses expérimentations entre quatre murs pour valider ses hypothèses dans le cadre d'une recherche hypothético-déductive. J'exagère bien entendu le trait à dessein, mais la vision duelle demeure la même dans les deux cas : on se rendrait sur son terrain d'enquête comme on se rend à son lieu de travail avant de rentrer chez soi.

connaissances scientifiques ne sont indépendantes ni des individus qui les construisent, ni des contextes sociaux (au sens large) qui les stimulent » (Blanchet, Calvet & Robillard, 2007).

3.6 Conclusion

L'exposition des différents éléments participant au tissage des constructions de sens produites dans cette recherche montre tout d'abord que celles-ci peuvent provenir de sources diverses et de différentes nature. Mais de façon plus essentielle, ce que l'on peut retenir c'est que, quelles que puissent être la source et la nature de ces éléments, leur appréhension²⁵¹ repose principalement sur le regard du chercheur qui les construit comme observables significatifs pour sa recherche, et construit dans le même temps le « terrain » de sa recherche dont nous avons vu qu'il est partie prenante à part entière. Ce regard étant fondamentalement empreint de l'historicité du chercheur dans son mode d'entrée en relation avec monde, il est à ce titre important pour moi de prendre en compte cette dimension dans la lecture des processus migratoires et des dynamiques identitaires au cœur de cette recherche. Nous verrons ainsi dans la prochaine séquence, nouant les fils conceptuels qui sous-tendent ma recherche, de quelle manière ceux-ci nourrissent et enrichissent, par leurs spécificités théoriques, les interprétations proposées – à partir de regards situés – autour des phénomènes sociaux et sociolinguistiques intervenant dans ces processus migratoires et dynamiques identitaires.

²⁵¹ Et de fait d'une partie de leur interprétation, celle-ci étant consubstantiellement liée à la première.

SEQUENCE QUATRE

Aux sources des constructions identitaires :
langues, altérités représentations... Un tissu
conceptuel multimodal entre imaginaires,
idéologies et autres notions affines...

4.0 Introduction

« Les codes fondamentaux d'une culture – ceux qui régissent son langage, ses schémas perceptifs, ses échanges, ses techniques, ses valeurs, la hiérarchie de ses pratiques – fixent d'entrée de jeu pour chaque homme ou femme les ordres empiriques auxquels il aura affaire et dans lesquels il se retrouvera [qui peuvent être pluriels pour chacun et chacune de ces hommes/femmes]. A l'autre extrémité de la pensée, des théories scientifiques ou des interprétations de philosophes expliquent pourquoi il y a en général un [des] ordre[s], à quelle loi générale il[s] obéi[ssent], quel[s] principe[s] peu[vent] en rendre compte, pour quelle[s] raison[s] c'est plutôt cet ordre-ci qui est établi et non pas tel autre. Mais entre ces deux régions si distantes, règne un domaine qui, pour avoir surtout un rôle d'intermédiaire, n'en est pas moins fondamental : il est plus confus, plus obscur, moins facile sans doute à analyser. » (Foucault, 1966 : 11-12)

Quel est donc cet entre-deux : « intermédiaire » mais « fondamental », apparemment indispensable mais « confus », « obscur », et se prêtant moins facilement à l'analyse que ces « deux régions » qui l'encadrent dans une certaine distance l'une de l'autre ? Michel Foucault, dans une réflexion prenant sa genèse dans les écrits de Jorge Luis Borges (1899-1986), interroge la rencontre des improbables, « *de l'incongru et du rapprochement de ce qui ne convient pas* »²⁵², de l'insolite déconcertant de la « *proximité des extrêmes* »²⁵³ à partir de l'exemple emprunté à ce dernier d'« une certaine encyclopédie chinoise »²⁵⁴. La question posée est celle de l'identité des choses et de leur différence, du « *Même et de l'Autre* »²⁵⁵, de la désignation des choses et à travers elles, de la création de cohérences, de liens d'identités : d'ordre. Cette question est donc celle de l'avènement de la connaissance – des « ordres empiriques » aux « théories scientifiques ou interprétations de philosophes » – et des conditions de possibilité de cette connaissance. Conditions de possibilité qui s'insinuent entre les deux extrémités du continuum de la connaissance ainsi établi. Elles se laissent alors deviner au travers des plis de ce continuum dans une « région médiane [qui] manifeste les modes d'être et de l'ordre, [et] peut se donner comme la plus fondamentale : antérieure aux mots, aux perceptions et aux gestes qui sont censés alors la traduire avec plus ou moins d'exactitude ou de bonheur [...] ; plus solide, plus archaïque, moins douteuse, toujours

²⁵² FOUCAULT, M., *op. cit.*, p. 9.

²⁵³ *Ibid.*, p. 8.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 6.

²⁵⁵ *Idem.*

plus « vraie » que les théories qui essaient de leur donner une forme explicite, une application exhaustive, ou un fondement philosophique »²⁵⁶. Espace interstitiel où « les modes d'être et de l'ordre » se glisseraient, furtifs, échappant au moule du sens commun et de la doxa scientifique comme autant de carcans brisés dans cette échappée, cette « région médiane » représente-t-elle un entre-deux comme un non-lieu inscrit dans la dialectique du « ni.../ni... » ou un entre-deux inscrit dans celle du « et... ; et... » : ordre à la fois empirique et théorique ?

Je verrais pour ma part dans cet espace interstitiel, certes, une forme d'*hétérotopie*, mais qui, en dépit de cette désignation comme « espace autre », peut être intégrée légitimement – et non de façon fortuite dans ses replis cachés – dans le continuum de la connaissance, dans une dynamique transversale et non uniquement localement située. J'y vois l'avènement des représentations – y incluses l'ensemble des formes qu'elles peuvent revêtir – à la source de toute relation et de nomination des choses (donc de leur identification) et constitutives, à ce titre, de ce continuum de connaissance et du fonctionnement des sociétés²⁵⁷.

Interroger les constructions identitaires de migrants dont les parcours de vie s'inscrivent dans les espaces sociolinguistiques aussi diversifiés que sont l'Afrique noire francophone, l'Acadie du Nouveau-Brunswick et la France hexagonale, implique nécessairement de questionner leurs rapports aux langues constitutives de ces espaces, d'une part, et à autrui, d'autre part. Puisque le processus identitaire va de pair avec l'altérisation de soi au contact du non soi, lequel participe à instituer ce soi en tant qu'entité distincte des autres et donc en tant qu'individualité existentielle. Et questionner les rapports aux langues de ces migrants, issus de situations de contacts de langues inégalitaires marquées par la domination d'une ancienne langue coloniale devenue langue officielle (de ce fait principale, voire unique), langue de scolarisation donc de promotion sociale, implique pour sa part de s'appuyer sur les phénomènes instituants et fondamentaux des représentations, telles qu'évoquées ci-dessus.

²⁵⁶ *Ibid.* p. 12.

²⁵⁷ C'est ici une lecture particulière et personnelle que je fais de ce court extrait de l'ouvrage de Foucault. Bien que ce dernier ait été associé au structuralisme, au regard notamment de l'époque à laquelle il publie ses premières œuvres, dont *Les mots et les choses*, il est possible de faire une lecture herméneutique des écrits du philosophe – et c'est ce que n'a eu de cesse de faire Paul Veyne (2008, notamment) – dont les derniers ouvrages sont plus clairement inscrits dans ce type de perspective (cf. série sur « le Souci de soi »).

Placer les représentations au cœur du fonctionnement de l'être humain²⁵⁸, des « modes d'être » selon l'expression de Foucault, est un choix théorique qui me permet d'envisager ces constructions identitaires individuelles et collectives d'un point de vue processuel en examinant à la fois ce qui les impulse et le rôle de ces dynamiques identitaires dans les contacts interculturels et interindividuels, notamment en situation migratoire. Mais lorsque je dis « représentations », notamment linguistiques (et par conséquent socialement constituées), je vois dans le même temps se profiler dans un même horizon teinté de diverses nuances, imaginaires et idéologies... Autant de notions pour dire l'infinie complexité de l'homme et de ses relations à autrui. Notions que plus d'un s'est escrimé à définir, délimiter, hiérarchiser, distinguer, les unes par rapport aux autres.

Représentations, imaginaires et idéologies constituent ainsi, dans le cadre du travail interprétatif des histoires croisées que je construis, différents fils notionnels à partir desquels se tressent et se détricotent les processus complexes des constructions identitaires, notamment, et de façon particulièrement sensible en situation de contacts de langues inégalitaires et donc de rapports problématisés à l'autre et à sa/ses langue(s). En partant de quelques expériences langagières de personnes rencontrées dans le cadre de ma recherche, articulées aux situations sociolinguistiques de contacts de langues inégalitaires dans lesquelles elles s'inscrivent, nous constaterons l'extrême complexité des rapports aux langues au cœur des processus de constructions identitaires. Cette problématique, transversale à ma recherche, s'appuie ainsi sur la notion pivot des représentations, mais de façon plus ouverte, sur l'ensemble conceptuel multimodal dans lequel j'ai choisi de l'insérer.

4.1 Situations de contacts de langues inégalitaires : esquisses de problématiques diglossiques

J'ai évoqué dans l'acte premier de ce récit de recherche, l'histoire de ce qui est communément dénommé aujourd'hui en divers endroits du globe « langue française »²⁵⁹. Laquelle fut transportée par d'illustres (et d'autres plus anonymes) colons et aventuriers divers, de leur mère patrie, la France, au-delà des océans en Amérique et

²⁵⁸ Dans sa dimension d'être social et socialisé.

²⁵⁹ Avec et malgré ses nombreuses variations de formes et de statut.

sur d'autres continents, notamment pour ce qui nous concerne ici en Acadie et en Afrique noire. Il en résulte – de même que pour leurs homologues du vieux continent (adversaires conquérants) Anglais, Espagnols, Portugais et (dans une moindre mesure et avec beaucoup moins de postérité) Allemands, Italiens et Hollandais – la constitution de divers espaces où la langue française est présente avec des statuts divers et pratiquée à des degrés divers. Espaces qui sont donc considérés à ce titre comme des espaces francophones. La plupart d'entre eux, dont ceux qui nous intéressent ici (Afrique noire francophone, Acadie du Nouveau-Brunswick et France hexagonale) comme nous avons pu le voir, sont caractérisés, à degrés variables, par des situations sociolinguistiques de contacts de langues inégalitaires. Ce qui est classiquement considéré dans notre discipline comme relevant d'une situation de diglossie.

4.1.1 Rapide historique de la notion de diglossie²⁶⁰

Le concept de diglossie a en effet été développé dans le domaine de la sociolinguistique pour appuyer l'étude de situations linguistiques caractérisées par des phénomènes de contacts de langues. Utilisé en premier lieu par Jean Psichari (1886) qui aurait emprunté le terme, selon Prudent (1981 : 15), à un certain M. Roïdis, il a d'abord servi à la description de situations de contacts entre des systèmes linguistiques génétiquement apparentés, comme par exemple le démotiki²⁶¹ et le katharévoussa²⁶² en Grèce. Puis il s'est imposé dans la linguistique nord-américaine avec les travaux de Ferguson (1959) qui le rattache à des situations linguistiques relativement stables dans lesquelles les variétés linguistiques coexistant sur un même territoire évoluent dans cet espace selon une *distribution fonctionnelle complémentaire et hiérarchisée*. Selon cette configuration, et d'après le point de vue développé par Ferguson, les variétés linguistiques en contact ne seraient pas engagées dans un rapport conflictuel, mais classées selon une hiérarchie socialement instaurée, à priori reconnue et/ou intériorisée par les membres des communautés linguistiques. Il introduit les termes de variétés « haute » et « basse », la première se référant aux communications formelles et la seconde aux communications quotidiennes et familiales. Fishman (1969) étendra le concept dix ans plus tard à toutes les formes de contact de langues, et l'applique ainsi non seulement aux variétés d'une

²⁶⁰ Pour un exposé détaillé voir Tabouret-Keller (1978), Jardel (1979) ou Prudent (1981).

²⁶¹ Variété populaire pratiquée par une large majorité de locuteurs grecs.

²⁶² Variété écrite, inspirée du grec classique, qu'une minorité de puristes a longtemps imposée, mais qui aujourd'hui a perdu du terrain face au démotiki.

même langue mais aussi à deux langues différentes, d'où l'introduction des notions de « langues hautes » et « langues basses ».

Les concepts dérivés de *diglossie conflictuelle*, développée par Aracil (1965), ainsi que celui des *fonctionnements diglossiques* (Lafont, 1984), ont ouvert la voie à des conceptions différentes de la diglossie, prenant en compte des situations plus complexes que la seule *distribution fonctionnelle hiérarchisée complémentaire* de variétés ou langues distinctes. Henri Boyer (1991) étudie ainsi les *représentations diglossiques*, à la suite de Robert Lafont (1984) qui met l'accent à travers sa théorie des fonctionnements diglossiques sur une palette de formes d'actes de communications beaucoup plus large que la stricte distribution fonctionnelle complémentaire « langue(s) haute(s) / langue(s) basse(s) ; situations formelles / situations informelles », très rigide et à ce titre peu pertinente pour de nombreux cas dont l'Acadie du Nouveau-Brunswick et l'Afrique noire francophone. Cette théorisation descriptive, simplificatrice et statique du concept de diglossie initialement développé par Ferguson (1959) et étendu par Fishman (1969), a ainsi été battue en brèche par la sociolinguistique catalane²⁶³, notamment, avec la prise en compte de l'aspect potentiellement – et le plus souvent – conflictuel des situations de contacts de langues. La sociolinguistique catalane de même que la sociolinguistique occitane qui s'en inspire, s'opposent de ce point de vue à une mouvance plus *consensuelle* de la diglossie développée par la sociolinguistique suisse incarnée par le groupe Bâle-Neuchâtel avec entre autres, Lüdi, Py, Matthey et De Pietro (Boyer, 2008 : 52). Et ce, bien qu'elles s'appuient toutes par ailleurs sur une perspective considérant que « le jeu des représentations sociolinguistiques en vigueur est un facteur décisif dans l'économie des usages linguistiques (Lüdi et Py, 1986 et 2002 ; Matthey et De Pietro 1997 ; Boyer et De Pietro 2002) »²⁶⁴.

Les représentations diglossiques mettent en effet l'accent sur les rapports à la fois collectifs et individuels construits aux langues en présence dans un même environnement sociolinguistique et à travers eux, la dynamique de construction identitaire tout à la fois collective et individuelle des personnes. C'est cette dimension

²⁶³ Cf. Aracil (1965) et Ninyoles (1969). Les créolistes ne sont pas en reste dans cette mouvance critique vis-à-vis du concept. Voir notamment Prudent (1981), Chaudenson (1984) ou plus récemment Simonin et Wharton (2013) et Robillard (2013, dans Simonin et Wharton).

²⁶⁴ Boyer, *op. cit.*

représentationnelle dans les rapports particuliers construits aux langues et induits par leurs valeurs et statuts inégalitaires socialement conférés qui constitue le fondement de mon étude. Le concept de diglossie, bien que largement remis en cause dans ses premières formalisations, dans la mesure où il contribue à mettre en évidence les jeux, souvent complexes, de concurrences de langues cohabitant – de façon visiblement conflictuelle ou non – au sein d’un espace sociolinguistique donné et se traduisant dans la majorité des cas par un sentiment de domination/minoration de certaines langues sur d’autres, s’avère ainsi être un outil pertinent pour rendre compte des dynamiques diverses et plurielles à l’œuvre dans les processus migratoires et les constructions identitaires au cœur de mon étude.

4.1.2 De quelques expériences langagières « diglossiques » : « distributions complémentaires » ou « rivalités » de langues ?

De fait, bien que le modèle conceptuel de la diglossie, tel que défendu par Ferguson et Fishman et basé sur le principe de distribution complémentaire, ait été remis en question par d’autres conceptualisations, plus souples, et focalisées sur les représentations des locuteurs (plus que sur les statuts « officiels » des langues observées), il est tout à fait intéressant de noter qu’un certain nombre des témoignages des personnes rencontrées en entretien sur leurs rapports aux langues présentes dans leurs environnements sociolinguistiques d’origines, rendent précisément compte de ce modèle distributionnel complémentaire :

« Quand on est en Afrique on considère le français seulement comme langue de travail, langue de scolarisation ça se limite là. Quand on rentre dans la famille le soir après les activités, pouf on retourne directement à nos langues ! » (Mahete)

« Moi je le voyais comme langue de travail professionnel. C’est que pour avoir un boulot, je veux dire s’accomplir, y faut parler français sinon on peut rien faire. Le wolof²⁶⁵ tu le parles juste quand tu manges ou bien quand tu as tes amis. Mais tout ce qui est sérieux se faisait en français. » (Moussa)

On voit bien ici comment, dans deux pays aussi différents – tant sur le plan culturel, démographique, politique, voire économique –, et éloignés géographiquement que le

²⁶⁵ Langue vernaculaire de l’ethnie wolof, majoritaire sur le territoire (40% de la population), et langue véhiculaire pratiquée par près de 90% de la population sénégalaise toutes ethnies confondues (chiffres du site de l’aménagement linguistique dans le monde de Jaques Leclerc : <http://www.tlfg.ulaval.ca/AXL/afrique/senegal.htm>, consulté le 10 Juin 2011).

sont le Congo²⁶⁶ et le Sénégal²⁶⁷ dont sont respectivement originaires Mahete et Moussa, se traduit cette distribution complémentaire qui s'exprime très clairement à travers l'affectation de chaque langue (officielle et nationale) à une sphère d'utilisation bien identifiée par les locuteurs. Le français, associé à la sphère publique professionnelle, est considéré comme langue du travail et de l'école ; les langues vernaculaires associées pour leur part à la sphère privée, représentent ici sans conteste les langues utilisées à la maison et avec les amis.

Une fois posé ce premier constat, il convient toutefois de le mettre en perspective. Quelles sont les situations ici évoquées ? Dans quelle mesure se recoupent-elles ou non avec d'autres ? Nous aborderons de façon plus détaillée dans le troisième acte du récit de recherche les différentes situations sociolinguistiques des pays dont sont originaires les participants à ma recherche, par ailleurs rapidement évoquées de façon plus générale dans le premier acte²⁶⁸. Ce qu'il est utile de souligner ici, c'est tout d'abord quelques uns des principaux points de convergence que l'on peut dessiner dans la trame contextuelle des histoires mises en scène au travers de ces deux extraits de biographies langagières.

Moussa et Mahete sont tous deux entrés en contact avec la langue française – ici identifiée comme « langue du travail » et « langue de scolarisation » – justement à compter de leurs scolarisations, puisqu'ils ont principalement évolué, dans leur prime enfance et dans le cadre de leur environnement familial, avec leurs langues de référence ethniques respectives et (dans une moindre mesure pour Moussa, mais en comparaison de façon plus significative pour Mahete) d'autres langues locales²⁶⁹. Cette postériorité sur un plan diachronique de l'entrée en contact avec la langue française et son apprentissage dans le cadre formel et institutionnel de l'école, en regard de l'acquisition

²⁶⁶ Pays d'Afrique centrale (centre-est), ancienne colonie belge : superficie 2 345 409 km² (4 fois la superficie de la France) ; population en majorité chrétienne ; plus de trois cents groupes ethniques ; quatre grands véhiculaires (kikongo, swahili, thsiluba, lingala).

²⁶⁷ Pays d'Afrique de l'Ouest, ancienne colonie française : superficie 196 190 km² ; population en très grande majorité musulmane (96%) ; une vingtaine de groupes ethniques tout au plus ; une langue véhiculaire (wolof). Pour plus de détails sur ces différents pays, voir leurs monographies présentées en annexes.

²⁶⁸ Qui brosse la situation du français en Afrique noire.

²⁶⁹ Moussa identifie trois langues (dont l'une des langues officielles du Canada où il vit : l'anglais) comme faisant partie de son répertoire langagier, en dehors du wolof et du français ; tandis que Mahete (lui aussi vivant au Canada) en égrène pas moins de six (parmi elles l'anglais également, en plus du français et de ses deux langues de références ethniques : le lunda (langue de sa mère) et le chokwè (langue de son père).

des langues de référence ethniques intervenant dès le plus jeune âge, constitue, nous le verrons dans le dernier acte, un élément commun à beaucoup d'autres participants à la recherche, exprimant pour la plupart ce même type de distinction de statut accordé à la langue officielle et aux langues vernaculaires et/ou véhiculaires de leurs pays.

Cela ne veut pas pour autant dire qu'il y aurait ainsi une forme de corrélation *automatique* – ce serait inexact et abusif de le laisser entendre – entre le fait particulier pour de nombreux Africains, d'origines diverses, d'avoir appris et/ou de n'être entrés en contact pour la première fois avec le français qu'une fois scolarisés (donc bien après avoir été socialisés dans leur(s) langue(s) respectives), et le type de distribution particulière français/langues vernaculaires et/ou véhiculaires évoquée dans les extraits ci-dessus. Mais il constitue tout de même un des facteurs explicatifs non négligeables à prendre en compte dans l'observation de ce type de fonctionnements diglossiques particuliers. Par ailleurs, la parfaite concordance avec le modèle conceptuel de la diglossie tel que développé par Ferguson et Fishman, se révèle être plus limitée lorsque l'on aborde les choses sous un angle différent. Henri Boyer rappelle en effet à propos de leur conceptualisation première de la diglossie que

« c'est la société dans son ensemble qui est observée (perception macrosociolinguistique) et dans ses fonctionnements sociolinguistiques synchroniques. La situation de diglossie est considérée dans cette modélisation comme une situation où la complémentarité des fonctions sociales de deux langues ou de deux variétés de la même langue en présence garantit la stabilité du système. Et on décrit avant tout ce système, sans plus. » (Boyer, 2008 : 52).

Et c'est précisément, comme je l'ai souligné *supra*, sur le caractère statique et imperméable à la variabilité des comportements langagiers des individus que le modèle a été fortement critiqué et remis en cause. Au niveau d'une analyse macrosociolinguistique, les statuts respectifs des langues, sur un plan national, confèrent en effet au français en Afrique noire, en sa qualité de langue officielle, le rôle de principale langue de communication en situation formelle. Mais, selon les spécificités sociolinguistiques des endroits considérés et du type de zone géographique qu'ils représentent, cette prédominance du français sur la scène des communications en situations formelles peut être largement concurrencée par les langues locales. Parallèlement, cette même langue française indexée par le modèle classique de la

diglossie, uniquement sur des types de communications formels, constitue également dans un certain nombre de situations une langue de communication quotidienne, informelle et/ou familiale. Nous verrons cela de façon plus développée dans le troisième acte (séquence six).

En abordant ainsi sous un angle différent les deux extraits présentés plus haut, on peut lire à travers ces témoignages de pratiques, avant tout, une explicitation de rapports construits respectivement aux langues évoquées. Il s'agit d'une expression de représentations de types diglossiques telles que théorisées, par exemple, par la sociolinguistique catalane et occitane. On peut lire de ce point de vue dans les propos de Moussa, qu'en associant à la langue française « tout ce qui est sérieux » et rejetant du même coup toutes les interactions en wolof (langue maternelle de Moussa) du côté de ce qui ne serait, par conséquent, pas sérieux, celui-ci verbalise une forme implicite de dévalorisation de sa propre langue. De la dévalorisation de sa langue de référence identitaire à la dévalorisation symbolique de soi, il n'y a qu'un pas... qui mène éventuellement à l'antichambre de l'« *auto-odi* » (Ninyoles, 1969). Une des conséquences qui peut résulter de la hiérarchisation sociale des langues dans des situations de type diglossique, se manifeste en effet dans certains cas, par l'incorporation de la part des locuteurs des langues dévalorisées, de positionnements de dénigrement, voir de rejet, de ce qui participe par ailleurs de leur « identité socio-ethnique ».

Mais, en définitive, plus qu'une question de *réelle* distribution fonctionnelle complémentaire²⁷⁰ français / langues vernaculaires et/ou véhiculaires axée sur la seule perspective descriptive de la dynamique de contacts de langues en une situation donnée et des comportements langagiers des individus-locuteurs supposés prédictibles selon la modélisation qui en est faite, on peut aisément constater que c'est bien cette question des *représentations* qui est avant tout en jeu dans les témoignages de Mahete et Moussa. Et qui se retrouve plus largement dans les dynamiques de contacts de langues inégalitaires français / langues locales qui prévaut en Afrique noire, au sein desquelles les migrants protagonistes de mon récit de recherche ont tout d'abord évolué. En définitive, plus que des situations ou *contextes* diglossiques, sortes de moules dans lesquels se couleraient, sans anicroche et sans heurts, les langues en présences en

²⁷⁰ Prise ici dans sa dimension systématique, rigide et mécanique.

fonction de leurs statuts respectifs sur un plan macro-sociétal, ce sont surtout des *rappports complexes* aux langues qui se donnent à voir.

4.1.3 Représentations diglossiques ou « rivalités » de langues mises en scène : dans les entrelacs des rapports complexes aux langues et sentiments épilinguistiques de Seydou²⁷¹...

Nous allons ainsi, le temps d'une plongée dans les méandres d'une partie de l'histoire d'appropriations langagières de Seydou, voir comment les « langues », de simples objets de communication doublement articulés (tel que nous l'a enseigné la tradition fonctionnaliste qui régit en grande partie leurs modes d'apprentissages, et donc d'entrée en contact pour beaucoup d'entre elles) peuvent se muer en véritables cristalliseurs de passions diverses. Langues pour ainsi dire personnifiées, qui deviennent capables de susciter des sentiments – certains conflictuels, ambivalents – chez les individus-locuteurs qui vivent avec elles, entretiennent des relations particulières avec elles. Et parfois, langues « rivales », qui se disputent dans les univers représentationnels, imaginaires et affectifs de ces individus-locuteurs (sans qui elles ne sauraient exister), les meilleures places dans leurs échelles de valeurs.

4.1.3.1 « J'ai trop souffert pour apprendre cette langue »

Seydou est né, a été élevé et scolarisé au Sénégal, pays dont la situation sociolinguistique présente, dans ses grandes lignes, les principaux aspects et caractéristiques d'une situation classique de diglossie évoqués plus haut. S'y adjoint l'aspect particulier – mais non moins classique dans les situations de plurilinguisme, notamment en Afrique – d'une forme de diglossie enchâssée français / langues véhiculaires et vernaculaires ; langues véhiculaires / vernaculaires (avec ici le wolof dans le rôle principal de langue véhiculaire). Le français est la langue officielle et y joue à ce titre le rôle de langue de scolarisation et de fonctionnement des instances administratives, politiques, juridiques, économiques, etc. du pays. Cette langue, dont Seydou avoue ainsi avoir trop souffert pour l'apprendre, c'est le français : parce que langue officielle, hautement valorisée socialement. En effet, il explique ci-dessous avoir développé dès sa plus tendre enfance à l'égard du français, un profond sentiment de respect.

²⁷¹ Jeune homme originaire du Sénégal, effectuant un master de sociolinguistique et de littérature comparée en France, au moment de l'entretien.

« Je sais que le français je l'ai toujours respecté, mais trop même ! Parce que bon, j'ai souffert à cause de cette langue quoi. Comme je te l'ai dit, mon père y nous faisait faire des dictées. Tous les soirs on avait droit à une dictée et fallait pas faire de fautes ! Ça c'était hors de question sinon on était bien bien punis quoi (*rires*), mais très bien sanctionnés ! »

Ce sentiment de respect pour la langue est mesuré, comme vous pouvez le constater, à l'aune du degré de souffrance que l'apprentissage formel et rigoureux dont cette langue a été l'objet, a apparemment généré. Seydou, qui n'était dans ses jeunes années qu'un locuteur occasionnel de la langue française du fait de la configuration sociolinguistique familiale qu'il a connue²⁷², pousse cette logique du respect – peut-être par analogie et souci de cohérence avec la conception particulière qu'il se faisait de cette langue – jusqu'à dépeindre le sentiment qu'il lui voue, dans des termes qui relèveraient presque du domaine de la « vénération ».

« Pour moi le français c'était pas une langue qu'on utilisait dans la rue, dans la cour de l'école. Pour moi c'était une langue uniquement réservée à la classe quoi. Je viens dans la classe, le maître il parle, j'écoute et j'écris mes leçons. Pour moi c'était ça la langue française. Mais pas une langue qu'on va utiliser avec ses copains. Fallait même pas jouer avec ! Donc pour moi, sortir cette langue de la classe, dans la cour, dans la rue, c'était un peu diminuer sa valeur quoi. La désacraliser »

Seydou évoque ici un épisode de sa trajectoire de vie qui l'a mené, dans ses jeunes années, dans une autre ville du Sénégal, Ziguinchor, située dans le sud du pays (région casamançaise) où il a vécu, selon sa propre analyse, une expérience assez déstabilisante pour lui. Cette région, dont le groupe ethnique dominant est celui des Diola, était notamment caractérisée par une présence du véhiculaire national, le wolof, moins forte que dans les autres régions du Sénégal. Ce qui pouvait avoir pour effet de donner, en situation de communication interethnique, contrairement à ce qui constitue quasiment une règle dans la capitale dakaroise, la préférence au français plutôt qu'au wolof²⁷³.

²⁷² La mère de Seydou n'ayant pas été scolarisée et ne comprenant donc pas français, l'unique médium de communication familiale pour eux était le wolof, langue véhiculaire du Sénégal, mais aussi leur langue vernaculaire. Seydou précise d'ailleurs être originaire de la localité (Tiawane) où se parlerait – ce sont ses termes – le « wolof le plus pur » : comprendre ici, non corrompu par sa véhicularisation dans le reste du pays et principalement dans les zones urbaines.

²⁷³ Voir, pour des éléments explicatifs circonstanciés et historicisés : DREYFUS, M. & C. JULIARD, 2005, *Le plurilinguisme au Sénégal. Langues et identités en devenir*, Paris, Karthala.

Le fait de « sortir » le français de la classe, comme le dit Seydou, de l'utiliser avec les copains, ce qui revient littéralement pour lui à « jouer avec » – en d'autres mots, et plus « diglossiquement » parlant, de faire usage du français dans des situations autres que celle très institutionnelle et formelle de la salle de classe –, a donc été pour lui une expérience inédite dans son compagnonnage particulier avec le français, depuis le début de sa scolarisation et de l'apprentissage du français. Expérience, si on se replace dans son univers représentationnel, relevant de l'ordre du passage du sacré au profane.

4.1.3.2 « Je ne l'appelle même pas langue »

En conservant le fil conducteur du critère du « degré de pénibilité dans l'apprentissage d'une langue », comme aune à partir de laquelle serait évaluée sa valeur (de même que le fait Seydou pour le français), on comprend ici le jugement en quelque sorte péjoratif (ou tout du moins peu valorisant) porté sur l'objet de l'assertion ci-dessus, qui ne mériterait pas, selon les catégories évaluatives de Seydou, de porter le nom de « langue ». Quand bien même cela pourrait paraître surprenant au premier abord, ce n'est rien moins que la langue que Seydou désigne lui-même comme *sa langue maternelle*, le wolof, de surcroît langue véhiculaire comprise et parlée par plus de 90% de la population sénégalaise, dont il s'agit.

« C'était juste une langue que je parlais comme ça. Je ne l'appelais même pas langue quoi. C'était naturel quoi, tout le monde parlait wolof quoi. Même ceux qui n'ont pas été à l'école parlaient wolof. Tu vois, on n'a pas souffert pour apprendre cette langue-là. Alors que je sais que j'ai souffert pour apprendre la langue française ! Par contre, le wolof... Bon du coup, pour moi y avait même pas photo quoi entre le français et le wolof. »

Il est important de préciser ici que ces propos se rapportent essentiellement à la vision que Seydou se faisait, lorsqu'il était jeune, des différentes langues ou entités langagières faisant partie de son environnement linguistique, qu'il identifie au moment de l'entretien comme constitutives de son répertoire langagier. La place qu'il leur attribue dans son échelle évaluative est donc à considérer en conséquence. Ces paroles, ainsi tissées en aval d'un parcours d'appropriation sociolangagière, sont en effet comme autant de fils, brodant par-dessus une expérience déjà constituée, une lecture spécifique de celle-ci. Elles détricotent et tissent tout à la fois l'univers représentationnel langagier d'un jeune garçon sénégalais des années 70/80. Années fraîchement postcoloniales, elles

sont encore à l'époque, fortement imprégnées de l'héritage d'un ensemble de symboliques idéelles autour des systèmes culturels, sociolangagiers, religieux voire politiques (fondements anthropologiques cardinaux), issu de la rencontre et du rapport – tant symbolique que concret – inégalitaire de deux peuples. Les problématiques diglossiques ici esquissées, et leurs implications représentationnelles complexes, pour ce qui concerne le versant linguistique de ce rapport, n'en sont qu'une des multiples expressions. Mais une expression centrale dans les processus de constructions identitaires collectives et individuelles auxquels je m'intéresse dans cette thèse.

Replacer ce bout d'expérience partagée dans ce cadre, éclaire ainsi sous un jour particulier, les contours mouvants des représentations exprimées. Dans ce sens, le fait, pour le Seydou des années 70/80 (et certainement pour beaucoup d'autres aussi, même sans en avoir une conscience aussi explicite) qu'il puisse y avoir plus de mérite à être compétent dans une langue scolaire apprise à la sueur de son front (et sous les coups) que dans une langue acquise tout naturellement dans le giron de sa mère, prend une résonance toute particulière. Après tout, l'un des principaux signes de distinction sociale au Sénégal, n'est-il pas, effectivement, cette capacité à faire montre d'un certain degré de compétence en français, langue de l'élite que (généralement) seuls les scolarisés maîtrisent à des degrés variables²⁷⁴ ? Sachant, de surcroît, que le nombre de ces scolarisés était de très loin inférieur (il est aujourd'hui d'environ 50%²⁷⁵) à celui des non scolarisés.

Au regard de cette valeur sociale distinctive, que représente une compétence linguistique, même parfaite – si tant est que cela soit possible –, que pourrait posséder un locuteur lambda en wolof, véhiculaire national que la quasi-totalité de la population pratique couramment sans avoir eu pour cela à user ses fonds de culottes sur les bancs de l'école ? Et plus largement, si l'on étend cette logique évaluative très particulière mise en avant par Seydou, que dire des langues vernaculaires, y compris celles qui constituent par endroits des véhiculaires nationaux, comme le wolof au Sénégal, ou régionaux comme le lingala ou le swahili au Congo Kinshasa, face à la langue se présentant vis-à-vis

²⁷⁴ Tout du moins dans la période ici évoquée de la charnière des années 70-80 ; les rapports français/langues nationales et notamment français/wolof dans la capitale et les grands centres urbains, s'étant complexifiés dans le temps.

²⁷⁵ Cf., www.unesco.org/new/.../EFA%20Country%20Profile-%20Senegal.pdf consulté le 06 juin 2013.

d'elles comme langue par excellence de l'écrit et de l'appropriation des savoirs, ouvrant la voie à la forme instituée la plus directe de promotion sociale ?

Mais le français et les autres langues européennes coloniales introduites en Afrique ne sont pas les seules langues enseignées à l'école. Certaines langues nationales constituent des langues d'enseignement durant les premières années du cursus scolaire des enfants ; d'autres, des langues d'alphabétisation pour les adultes non scolarisés ou très peu scolarisés antérieurement ; d'autres encore sont enseignées comme langues vivantes durant certaines années, et parfois jusqu'à un niveau universitaire. Comment expliquer alors le prestige tout particulier dont jouit la langue française et dont on retrouve la manifestation sous diverses formes dans les quelques expériences rapidement évoquées ici ?

4.1.3.3 *Duel de « prestige » : pot de terre contre pot de fer ?*

La réponse à cette question peut sembler évidente tant le constat du français, langue valorisée et valorisante en Afrique, relève du truisme. Et elle l'est d'une certaine manière. Mais il est des évidences qui, pour ne plus être questionnées du fait même de leur évidence s'imposant²⁷⁶ sans conteste à l'esprit, laissent échapper à la vigilance de menues choses, éventuellement insignifiantes, mais pouvant parfois se révéler être de précieuses pépites heuristiques, pour peu que l'on se donne la peine de gratter patiemment la croute de déjà-vu qui constitue leur première épaisseur. Avant de découvrir ensemble ce que je considère (plus modestement pour ce qui se réfère à mon travail) comme des éléments de réflexion heuristiques, attachons-nous tout d'abord à les construire comme tels. Car en effet, ces « précieuses pépites heuristiques » dont je parle n'existent pas en soi, bien que l'usage de cette métaphore puisse laisser penser qu'il n'y aurait qu'à se transformer en chercheur d'or chevronné, à la fois chanceux et intuitif, pour débusquer le trésor... Le sens que je pense déceler sous les différentes épaisseurs de l'évidence constatée ci-dessus doit nécessairement être construit, puisque,

²⁷⁶ Cf. Gadamer (1976) développant l'idée que ce qui s'impose par héritage, par la tradition, par une histoire longue, semble/devient évident et donc difficile à penser « autrement », à moins de réexaminer les processus de transmission/appropriation de cette histoire/tradition/héritage.

comme nous le verrons plus amplement dans la séquence suivante²⁷⁷, toute signification est construction. Construction à *partir* et *en vue de*.

Voici la lecture (une parmi d'autres possibles) que je vous propose, à partir de l'interrogation première sur les sentiments d'une certaine manière assez ambivalents de Seydou à l'endroit de cette langue particulière, à la fois cause de souffrances, mais aussi (et à cause de cette « souffrance ») objet de respect quasi religieux. Nous aurions pu, en effet nous attendre dans de telles conditions d'apprentissage, à ce qu'il y ait plutôt rejet, du moins prise de distance (même mêlée de respect, ce qui n'est point contradictoire), mais en tous les cas pas cette forme de « vénération » palpable dans les propos de Seydou. C'est d'ailleurs ce scénario, disons plus « attendu », qui s'est écrit pour les frères de Seydou. Ces derniers auraient toujours eu, eux, beaucoup de mal avec le français, comme Seydou me l'a indiqué. Ils ont même fini par abandonner l'école à cause du rude traitement que leur faisait subir leur père, au nom d'une volonté (chimérique ?) de maîtrise parfaite d'une langue, étrangère pour eux au moment où ils entrent frontalement en contact avec elle.

Cet apparent paradoxe, renforcé par l'attitude du père, s'inscrit dans un ensemble de représentations touchant notamment au caractère fortement « normatif » de la langue française. Lequel s'exprime au travers d'une conscience aiguë de « ce qui se dit » et de « ce qui ne se dit pas », de « ce qui est correct » et de « ce qui n'est pas correct », de « ce qui est français » et de « ce qui ne l'est pas ». Il constitue, dans une certaine mesure, une sorte de socle commun d'apprentissage de la langue française, auquel les personnes scolarisées dans ces pays en situation de diglossie ont généralement été formées. Car ces situations de conflits linguistiques entre des langues qui « s'affrontent » en combat inégal dans des rapports de « dominant » (français) à « dominées » (langues autochtones africaines), induisent parfois, voire souvent, des sentiments d'insécurité linguistique conduisant certains locuteurs de langues « minorées » (et se vivant comme tels), à

²⁷⁷ Avec notamment la question du préjugé, réhabilité dans les postures herméneutiques, en tant que projections de sens anticipatives (liées à nos différents ancrages) qui nous permettent d'appréhender le monde environnant et donc d'entrer en relation avec les autres.

adopter des comportements linguistiques marqués par un besoin quasi « vital »²⁷⁸ de se rapprocher le plus possible de « la norme » enseignée par l'école.

Cette norme, qui s'impose d'une manière ou d'une autre à ses locuteurs, transparait très clairement par exemple dans l'évocation des séances de dictées où la correction corporelle infligée par le père (à cheval sur ces règles normatives du français) était, semble-t-il, proportionnelle aux transgressions à cette norme commises par Seydou et ses frères. Parallélisme troublant dans la logique ici sous-jacente et inconsciente de la loi du talion appliquée par le père de Seydou : « *nombre de fautes, nombre de coups* »²⁷⁹ ... Et vibrant écho à la non moins célèbre pratique du *symbole* que nous aurons l'occasion de croiser chemin faisant dans la suite de ce récit de recherche.

Décennie des années quatre-vingt : *Stella Maris*, une école primaire, privée catholique, dans un quartier résidentiel de la capitale sénégalaise. Je me souviens de la brûlante morsure d'une dure règle de bois dans les chairs tendres de nos petites mains d'écoliers. Elle y a imprimé, à force de persuasion, d'autres règles, encore plus dures et inflexibles à nos jeunes cerveaux rétifs, les logiques alors pour nous incompréhensibles d'un *éléphant* peut-être trop majestueusement imposant pour se contenter d'un maigre « *f* » quand celui-ci sied si bien pourtant à la svelte *girafe*, certes moins impressionnante (mais d'une non moindre majestueuse gracilité ?) ; ou encore de cette première personne du singulier voulant *singulièrement* se distinguer des autres dans un pompeux « c'est moi qui *ai* », sommes toutes plus élégant qu'un « c'est moi qui *a* » malencontreusement fautif...

La « norme ». Ecrite. Dans ce « duel de prestige » de langues rendues « rivales » par le partage inégal des valeurs représentationnelles – mélioratives comme péjoratives – socialement construites et individuellement appropriées/intériorisées, se dessine en effet en filigrane une transposition assez intéressante de l'opposition traditionnelle de l'écrit face à l'oralité. En ces contrées africaines, théâtres du choc frontal entre civilisations européennes fondées sur l'écrit, et traditions africaines ancestralement perpétuées par la voix de l'oralité ; bien souvent instruction (et donc maîtrise de codes de l'écrit venus d'ailleurs) a été avant tout synonyme de respectabilité :

²⁷⁸ Leur légitimité de locuteurs de « la langue valorisée par excellence » étant en jeu.

²⁷⁹ Pratique assez répandue à une certaine époque – tout du moins en Afrique.

« Tout cela est dépassé, disait Birama autour de lui, la civilisation demande autre chose. Nous ne sommes pas faits pour cette vie dont parle Sibiri ; elle est bonne pour les ignorants. Aujourd'hui il faut être instruit si l'on veut être respecté. Voyez, les Blancs ne respectent que ceux qui parlent leur langue et s'habillent comme eux ; car ceux-là seuls sont civilisés. L'instituteur le dit bien souvent ; vous deux, Nianson et Karamoko, si vous voulez suivre l'exemple de Sibiri, tant pis pour vous ! Allez dans un bureau, dans un magasin, vous verrez que le Blanc vous accueillera différemment selon vos habits ; il aura quelque égard pour vous si vous êtes comme lui, il n'hésitera pas à vous souffleter si vous êtes autrement. Les agents de police ne vous épargneront aucun mauvais traitement si vous ne savez leur parler correctement la langue du Blanc. Pour ma part j'ai choisi et je ne me laisserai jamais dépasser par les autres. » (Seydou Badian, 1972[1963], *Sous l'orage*, p. 30)

Choc des civilisations et des cultures. Une certaine logique, raisonnablement fondée (et que je partage par ailleurs), voudrait que ce « prétendu » choc n'existe pas, ou que si choc il y a, ce n'est évidemment pas entre des « cultures » et des « civilisations » qui ne sont pas des objets autonomes (tout comme les langues), mais plutôt entre collectivités humaines ayant fondé, partiellement ou principalement, leur(s) identité(s) dans ces langues-cultures-civilisations (Klinkenberg, 2001 : 27). Permettez-moi malgré tout de poursuivre ici la personnification de ces éléments hautement symboliques : emblèmes empreints d'enjeux de toutes sortes au nom desquels se construisent les processus de domination/minoration sociales et linguistiques. Qu'on demande, en effet, leur avis à tous les « souffletés » coloniaux – au sens propre comme figuré – qui n'ont pas eu la présence d'esprit de se couler, dès les premières heures, dans le moule (non taillé à leur mesure) que le Blanc conquérant leur apportait inopinément. Tel est *l'orage* qui alors renversa les repères séculaires des peuples africains et dont Seydou Badian se fait l'écho dans son roman²⁸⁰. Des millénaires de traditions face à une nouvelle venue nommée « civilisation »²⁸¹... Les pères contre les fils, les villes contre les campagnes, les instituteurs face aux griots, guérisseurs et vénérables anciens... Ce script n'est pas inédit. Il retrace l'intrigue d'un film qui s'est déjà joué et dont on a ici une énième rediffusion couleur locale. L'Europe et la France ont, elles aussi, connu ces bouleversements de

²⁸⁰ « D'une part le poids du passé, l'autorité de la tradition, le prestige des anciens ; d'autre part, l'appel des temps nouveaux, l'ouverture et les émois de la jeunesse ; la profondeur millénaire de l'Afrique et les horizons stimulants dévoilés par d'autres formes de savoir, ce débat est celui des pères et des fils, et tel est l'orage subi par les peuples africains. » (Badian, *op. cit.*, quatrième de couverture).

²⁸¹ On peut également évoquer le choc civilisation écrite / orale ou civilisation écrite / culture orale, avec les diverses conséquences que cela induit sur les plans culturel, religieux, juridique, politique, etc.

sociétés dans de nombreuses étapes de leurs histoires – quoique sur des durées généralement beaucoup plus étalées que les dizaines d’années de colonisation de l’Afrique.

Le caractère normatif du français dont il a été question ci-dessus (et qui fait en grande partie sa spécificité par rapport à d’autres langues occidentales inscrites dans la même tradition de la conservation et transmission des codes par l’écrit) est, lui aussi, historiquement situable et fruit d’une construction particulière. Nous avons pu voir, dans l’acte premier, que la langue française possède une longue et tumultueuse histoire, dont un des piliers fondamentaux de son institutionnalisation est, sans conteste, sa codification progressive, et les efforts constants de fixation de sa norme, minutieusement surveillée par sa célèbre Académie. Combien de langues dans le monde peuvent ainsi se targuer d’avoir à leur disposition une institution de renommée chargée de veiller jalousement à sa défense et au respect de son intégrité ? Je remonte décidément bien loin dans l’histoire me direz-vous pour apporter un point d’éclairage sur de quelconques situations contemporaines et individuelles. Ce n’est point digression inutile et je me permets de convoquer un auteur reconnu à mon appui :

« Le français offre sans doute l’exemple le plus poussé qui soit de centralisation et d’institutionnalisation linguistiques. Un Francophone, c’est d’abord un sujet affecté d’une hypertrophie de la glande grammaticale ; quelqu’un qui, comme Pinocchio, marche toujours accompagné d’une conscience volontiers narquoise, lui demandant des comptes sur tout ce qu’il dit ou écrit. Cette situation a des origines historiques, lointaines et complexes, bien décrites par toutes les histoires de la langue. » (Klinkenberg, 2001 : 25-26)

Donc, et au risque de sembler faire des raccourcis un peu trop rapides, j’ose, et poursuis ici les traits d’unions diachroniques. En effet, si Seydou, jeune Sénégalais élevé en wolof (sa langue de référence ethnique) et dont la mère non scolarisée ne parle pas français, s’est retrouvé en situation d’apprendre cette langue dans les conditions qu’il évoque, n’est-ce pas après tout parce qu’un des épisodes de la tumultueuse aventure de la langue française (pas si ancien que cela selon les échelles de mesure considérées) l’a menée jusqu’en terre africaine ? Et si l’on prend tout simplement en compte les conditions d’imposition et de développement de cette langue dans ces contrées plurilingues, au regard du processus (quelque peu équivalent sous certains aspects) de francisation à pas forcés de l’Hexagone, non moins plurilingue (qualitativement parlant) au détriment

d'ailleurs d'une grande majorité des langues régionales qui y étaient parlées, ne retrouve-t-on pas, des deux côtés, les mêmes dynamiques de valorisation d'une certaine idée de la langue et d'attachement au respect de sa norme établie ?

« Ce tableau noir était notre cauchemar : son miroir sombre ne reflétait que trop exactement notre savoir ; et ce savoir souvent était mince, et quand bien même il ne l'était pas, il demeurait fragile ; un rien l'effarouchait. Or, si nous voulions ne pas être gratifiés d'une solide volée de coups de bâton, il s'agissait, la craie à la main, de payer comptant. C'est que le plus petit détail ici prenait de l'importance : le fâcheux tableau amplifiait tout ; et il suffisait en vérité, dans les lettres que nous tracions, d'un jambage qui ne fût pas à la hauteur des autres, pour que nous fussions invités soit à prendre, le dimanche, une leçon supplémentaire, soit à faire visite au maître, durant la récréation, dans une classe qu'on appelait la classe enfantine, pour y recevoir sur le derrière une correction toujours mémorable. Notre maître avait les jambages irréguliers en spéciale horreur : il examinait nos copies à la loupe et puis nous distribuait autant de coups de trique qu'il avait trouvé d'irrégularités. Or, je le rappelle, c'était un homme comme du vif-argent, et il maniait le bâton avec une joyeuse verveur ! » (Camara Laye, 1993[1953], *L'enfant noir*, pp. 84-85)

« Pour mon père, le patois était quelque chose de vieux et de laid, un signe d'infériorité. Il était fier d'avoir pu s'en débarrasser en partie, même si son français n'était pas bon, c'était du français. [...] Quand le médecin ou n'importe qui de haut placé glissait une expression cachoise dans la conversation comme « elle pète par la sente » au lieu de « elle va bien », mon père répétait la phrase du docteur à ma mère avec satisfaction, heureux de croire que ces gens-là, pourtant si chics, avaient encore quelque chose de commun avec nous, une petite infériorité. Il était persuadé que cela leur avait échappé. Car *il lui a toujours paru impossible que l'on puisse parler « bien » naturellement. Toubib ou curé, il fallait se forcer, s'écouter, quitte chez soi à se laisser aller*²⁸². » (Annie Erneaux, 1983, *La place*, p. 56).

Deux situations mises en scènes ; deux ancrages socioculturels, historiques et géographiques différents ; mais deux mêmes évocations en filigrane d'un rapport complexe, complexé ou complexant à cette fameuse « norme » qui, d'un bout à l'autre d'un processus de diffusion et d'expansion de la langue qu'elle sert, semble infliger le même type de tourments à ses locuteurs, inégalement légitimes face à elle.

²⁸² Italiques de mon fait.

Ce trait d'union diachronique et diatopique ainsi établi entre des périodes et des territoires bien différents (si ce n'est un lien commun avec une langue, mais aux statuts tout aussi différents de part et d'autre), il est de fait important de souligner que ces dynamiques évoquées ont eu, côté africain, une évolution et des effets plus spécifiques. Si aujourd'hui en France (hexagonale) il peut toujours être quelque peu mal venu, disons, en contextes formels (voire parfois plus familiers), de s'exprimer en faisant ce qui sera perçu (selon la situation d'interlocution) comme étant des « fautes » de français, le fait de parler « correctement » la langue pour un individu lambda n'est lui, corolairement, pas plus valorisant. Cela paraît comme une chose normale, attendue. C'est une compétence assez largement partagée (ou perçue comme telle ?) donc à ce titre peu discriminante (sauf dans certaines situations), mais dont personne, en règle générale, ne pense à s'enorgueillir vis-à-vis d'autrui. C'est plutôt l'inverse qui se remarque (comme par exemple ne pas savoir faire du vélo quand tout le monde ou presque sait en faire), comme en témoigne l'expérience d'Otto, originaire du Togo, étudiant en France au moment des faits qu'il rapporte, et actuellement enseignant-chercheur à l'Université de Calgary.

« Quand les gens parlent avec moi et qu'ils disent : « bon vraiment les étrangers etc. Mais bon pas toi hein, parce que toi tu parles bien ! ». Ça j'ai entendu ça toute ma vie. Les 8 ans que j'ai passés à Montpellier c'était sans arrêt ça. On les stigmatise, on les fustige, on les critiques. On revient invariablement vers moi et on me dit : « je parle des étrangers, pas les personnes comme toi qui parlent bien ! C'était toujours amusant de voir le rapport qu'il y a entre l'étrangeté et la langue ! C'est ça que j'appelle le rapport bizarre à la langue. » (Otto)

En revanche, la situation est quelque peu différente en Afrique (de façon générale mais plus ou moins marquée selon les endroits considérés) et c'est ce dont témoigne pour sa part et d'une certaine manière l'expérience particulière de Seydou : une mise en scène du « prestige » de la langue coloniale devenue langue officielle et de son « pouvoir » symbolique, s'exprimant au travers de multiples situations communicationnelles et des histoires croisées dans lesquelles elles s'inscrivent.

Les éléments de réflexions construits au cours de ce premier point théorique sur les contacts de langues inégalitaires et les problématiques de types diglossiques qu'ils induisent le plus souvent, ont ainsi mis en lumière la prégnance des phénomènes représentationnels dans les divers processus complexes intervenant dans les rapports

que les individus construisent aux langues présentes dans leurs environnements sociolinguistiques et participant ainsi, pour une part importante, de leurs constructions identitaires. Nous prendrons donc le temps, dans la section qui va suivre, d'examiner de plus près les modalités d'appréhension conceptuelle de ces phénomènes.

4.2 Représentations, Imaginaires, Idéologies... : un ensemble conceptuel à focales variables

Représentations, imaginaires et idéologies, notions auxquelles on peut adjoindre celle des expériences au regard des considérations précédentes, fonctionnent, pour la recherche que je construis, comme un ensemble complexe dont les divers éléments sont à la fois distincts, intriqués et interdépendants (puisque reliés à divers niveaux et à des géométries variables par différentes logiques implicatives). Cette conception théorique en quelque sorte *rhizomorphique*²⁸³ (Deleuze & Guattari, 1980) a pour avantage, ainsi appréhendée, de ne pas limiter les zones d'influences de l'une ou l'autre notion aux frontières de ses voisines – arbitrairement établies selon les situations considérées – et de permettre de s'appuyer plus particulièrement sur l'une ou l'autre, tout en gardant en perspective les autres dans un même champ.

L'ensemble conceptuel formé par ces trois notions représente ainsi, au regard de ma thématique principale de recherche, une forme de *paradigme-terreau* des constructions identitaires²⁸⁴. Non pas que je cède par-là à la tentation du « tout-système » qui se tient, et dans lequel se résoudraient les épineuses équations ontologiques qui se posent à l'homme – *homo sociabilis* – depuis, au bas mot, l'époque des présocratiques. Mais dans

²⁸³ Un rhizome, du grec ancien *rhidzôma* qui signifie touffe de racines, désigne en morphologie végétale « une tige souterraine garnie de racines adventives, à feuilles réduites à des écailles ou absentes, et terminée par un bourgeon, souvent d'abord horizontal (portion rhizomateuse à sa première année), puis vertical (pousse aérienne florifère apparaissant lors de la deuxième année de cette même portion), puis, après floraison, remplacé par un bourgeon axillaire qui donne une nouvelle portion et accroît, à son tour, le rhizome, et ainsi de suite d'année en année » (Jacques Dauta, *Encyclopédia Universalis*, <http://0-www.universalis-edu.com/portail.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/rhizome/>, consulté le 1^{er} mars 2013). En philosophie, ce terme a été repris par Gilles Deleuze et Félix Guattari pour conceptualiser des formes d'organisations dont les éléments ne sont pas soumis les uns aux autres par une relation de subordination hiérarchique, mais où tout élément peut influencer et être directement relié, connecté à chaque autre élément de la structure, quelle que soit sa position dans la structure. Cf. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Rhizome_\(Philosophie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Rhizome_(Philosophie)), consulté le 1^{er} mars 2013.

²⁸⁴ Cette formulation vise à souligner le caractère fondamental pour moi de ces constructions identitaires et de leur place dans les parcours migratoires et le processus d'intégration – ou non – aux différentes sociétés d'installations identifiées par ma recherche. Elle me permet, à ce titre, de questionner ces divers processus par le point d'entrée spécifique des représentations et de leurs corollaires, qui constituent, selon moi, une grande part des *conditions de possibilité* des phénomènes sociaux.

un sens ici plus modeste de « conditions de possibilités » de ce qui nous constitue collectivement et individuellement ; et, en ce sens, à valeur propédeutique pour l'étude des dynamiques identitaires. Excursion notionnelle qui m'inscrit tout à la fois dans une logique sociolinguistique mais également interdisciplinaire de l'étude des phénomènes sociaux et des processus identitaires qui les impulsent, cet élément de théorisation que représente le rhizome – bien qu'épistémologiquement *marqué* et historiquement ancré dans un courant de pensée spécifique²⁸⁵ – interroge, à sa manière, leurs conditions de réalisation : les représentations, imaginaires et idéologies²⁸⁶, racines adventives à partir desquelles ils se ramifient.

Le tout n'est néanmoins pas de gloser sur les intérêts patents de ce choix de préhension complexe et dynamique des phénomènes sociaux – particulièrement ceux à caractère linguistique – prenant ainsi pleinement en compte leur dimension fondamentalement et intrinsèquement diverse, plurielle et hétérogène. Encore faut-il se livrer à l'exercice périlleux, mais nécessaire, du jeu de problématisations sémantiques des notions convoquées.

4.2.1 Essais de problématisations et jeux de chaises musicales

En introduction à une réflexion croisée sur les concepts de représentation sociale et d'idéologie, Marc Lipiansky disait ceci :

« [...] l'étude d'un concept peut relever d'une triple approche : une approche épistémologique tendant à fixer sa définition et son opérationnalisation au sein d'un champ théorique, une approche sémiologique visant à établir les champs sémantiques qui sont les siens dans les contextes discursifs où il apparaît ; et une approche « idéologique »²⁸⁷ analysant les conditions historiques et sociales de sa production et sa formation à l'intérieur d'un espace socioculturel donné. C'est cette triple démarche qu'il faudrait, en bonne méthode, mettre en œuvre si l'on voulait cerner l'usage des concepts de *représentation sociale* et d'*idéologie* » (1992 : 35).

²⁸⁵ D'ailleurs réinterprété et investi par des courants – quelque peu inattendus au regard de cet ancrage originel philosophique – tels que le management et les réseaux informatiques ; ce qui, au bout du compte, correspond bien à l'idée même de rhizome dont n'importe quel segment peut se ramifier et fonctionner comme point de développement d'un ensemble signifiant.

²⁸⁶ Ainsi que les expériences dans lesquelles les phénomènes (auxquels ces différentes notions renvoient) s'inscrivent.

²⁸⁷ « Au sens premier où l'avait utilisé Destutt de Tracy comme « science des idées » », précise l'auteur en note infrapaginale.

La logique de cette démarche paraît rigoureuse et imparable, mais plutôt ambitieuse. Ce que l'auteur souligne d'ailleurs en indiquant qu'« il apparaît à l'évidence qu'un tel projet excède considérablement les limites de cette étude » (*ibid.*) et choisit, de fait, de ne se situer que dans l'une des trois optiques évoquées. Tout ceci pour dire – si tant est qu'il soit nécessaire de le rappeler – toute la difficulté d'une telle entreprise de problématisation conceptuelle, y compris dans le cadre (aux limites bien plus extensives) d'une thèse. Et encore plus particulièrement dans une confrontation de notions ancrées dans des traditions scientifiques et intellectuelles aussi prolixes que variées. Je n'aurais, moi non plus, pas la prétention de baliser l'intégralité de leurs champs conceptuels. Car l'intérêt de leur confrontation réside justement dans l'essai d'identification des liens qui peuvent être tissés entre elles, et les dynamiques particulières des relations/tensions qui les impulsent.

Commençons tout d'abord (de façon somme toute assez classique) par un examen des sens étymologiques et courants des termes. Nous verrons par la suite de quelle manière l'utilisation première des termes est à même d'apporter un éclairage particulier à leur évolution postérieure, avant de confronter quelques-unes des acceptions mises en avant dans différents domaines disciplinaires (en fonction de ceux-ci) par quelques auteurs, et de finir par une problématisation/mise en perspective de ces divers éléments.

4.2.1.1 Jeu des étymologies et (dé)pistage de sens courants

Que nous apprennent les étymologies respectives de nos trois notions impétrantes ? Idéologie viendrait du grec ancien *ἰδέα* (*idea, eidos*), « idée », et de *λόγος* (*logos*), « science, discours », ce qui désigne étymologiquement l'idéologie comme « discours sur les idées, science des idées ». Par ailleurs, le substantif *ἰδέα* apparenté en grec ancien au verbe *ἰδεῖν*, « voir », suggèrerait plutôt le sens d'« image ». Il est donc déjà intéressant de remarquer sous cet angle, une certaine porosité des frontières sémiotiques entre idéologies et imaginaires, puisque ce dernier terme, qui viendrait pour sa part du latin *imaginarius*, « simulé », qui n'existe qu'en imagination », est lui dérivé de *imago*, « image », « représentation », mais aussi « portrait » ou « apparence »²⁸⁸ entre autres. Tandis que représentation, issu du verbe latin *repraesentare*, « action de mettre devant les yeux ou devant l'esprit de quelqu'un », induit, lui aussi, cette même idée de

²⁸⁸ Cf. *Le Robert* et Wikipédia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Idéologie> (consulté le 28 janvier 2013).

figuration, puisque « mettre devant les yeux ou l'esprit de quelqu'un » c'est, de fait, mettre une *image* devant les yeux ou l'esprit de cette personne.

Ainsi, par un jeu de glissements et d'analogies lexicales, voit-on apparaître un premier niveau de convergence sémantique de ces trois notions. Néanmoins, en dehors du fait commun de pouvoir désigner/évoquer l'idée d'« image », comme nous venons de le voir, les étymologies respectives les termes imaginaires et idéologies dessinent, d'un autre point de vue, un champ de significations plaçant l'un plutôt du côté de la science et du discours rationalisant ; tandis que l'autre se situerait plus volontiers avec l'imagination du côté de l'idéal, du non concret : de « ce qui n'existerait pas en réalité ». C'est cette opposition (dans un sens un peu artificielle d'ailleurs) qui semble s'être prolongée dans les acceptions actuelles les plus courantes, telles qu'on peut les retrouver dans diverses sources de références classiques.

Le *Trésor de la langue française* désigne ainsi l'idéologie comme l'« ensemble plus ou moins cohérent des idées, des croyances et des doctrines philosophiques, religieuses, politiques, économiques, sociales, propre à une époque, une société, une classe et qui oriente l'action »²⁸⁹. Deux éléments importants à souligner ici : le caractère plus ou moins cohérent – donc construit – des idéologies, et la propriété d'orienter les actions. C'est-à-dire un construit *en vue de*. Ce qui correspond bien également à l'idée de discours rationalisant et comportant dans sa construction sa propre justification. On retrouve cette même idée dans la définition proposée par le *Dictionnaire de sociologie* (Akoun & Ansart, 1999 : 265), où l'idéologie est en effet présentée comme un « système de significations, de représentations et de valeurs propre à un groupe social, concernant l'organisation et les normes, les légitimant ou les contestant, et participant à la régulation des attitudes et des comportements ». Ce caractère « structurant » de ce que l'on nomme/perçoit comme « réalité sociale » au travers de l'orientation des actions qu'elles induisent, est également partagé par les représentations, considérées pour leur part, comme « forme de savoir individuelle et collective distincte de la connaissance scientifique, qui présente des aspects cognitifs, psychiques et sociaux en interaction »²⁹⁰,

²⁸⁹ En ligne : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/affart.exe?19;s=1353688920;?b=0> (consulté le 17 février 2013).

²⁹⁰ Akoun & Ansart, *op. cit.* p. 450.

ou encore « savoir de sens commun, socialement élaboré et partagé, construit pour et par la pratique et qui concourt à la structuration de notre réalité »²⁹¹.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'opposition relevée tout à l'heure entre rationalisation d'un côté, et « ce qui n'existe pas dans la réalité » de l'autre, on peut voir que la notion d'imaginaire est communément conçue, pour sa part, comme le « fruit de l'imagination d'un individu, d'un groupe ou d'une société, produisant des images, des représentations, des récits ou des mythes plus ou moins détachés de ce qu'il est d'usage de définir comme la réalité »²⁹². Cette « réalité » même, qui est de ce fait construite par les perceptions qu'en ont les acteurs sociaux, que ce soit au travers des représentations, imaginaires ou idéologies qui organisent ces perceptions, et que ces perceptions soient considérées comme vraies ou fausses, rationnelles ou imaginées.

Ainsi, l'opposition discours rationalisant d'une part, et imagination d'autre part – dont je soulignais justement qu'elle peut paraître artificielle – n'est plus centrale dans cette perspective, et est par exemple substantiellement atténuée, voire gommée, dans la définition que proposent Akoun et Ansart, précédemment cités, dans leur dictionnaire. L'imaginaire y est en effet décrit de façon très englobante comme l'« ensemble des formes et des contenus imaginés s'inscrivant dans des expressions et des pratiques sociales » (Akoun & Ansart, 1999 : 270). Cette proposition très ouverte qui n'a d'autre spécification que l'inscription de ces « contenus imaginés » dans le cadre des pratiques sociales, peut, de ce point de vue, inclure et les idéologies et les représentations qui sont *également* « des formes et des contenus imaginés s'inscrivant dans des expressions et des pratiques sociales ».

On en arrive ainsi à un second niveau de convergence sémantique, après le jeu des analogies lexicales. Mais convergences qui se rapprochent peut-être plus de la confusion pour qui voudrait dégager les spécificités de chacune de ces notions, et, éventuellement, détricoter le fil d'une dynamique architecturale semblant ici entremêler idéologies, imaginaires et représentations, entre opposition sémantique ou non, et relation subordonnante, intercalaire ou d'un autre ordre. Il est vrai que les définitions

²⁹¹ FERREOL, G., CAUCHE, P., DUPREZ, J.-M., GADREY, N. & M. SIMON, 2011, *Dictionnaire de sociologie*, 4^e édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin, p. 259.

²⁹² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Imaginaire> (consulté le 24 janvier 2013).

présentées ici, et puisées dans des références à caractère généraliste ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble des acceptions que l'on pourrait trouver sous d'autres plumes ou dans d'autres cadres de pensée qu'il est par ailleurs impossible de reproduire de façon exhaustive. Mais elles reflètent chacune une tendance particulière, et m'intéressent de ce fait non pas en soi, mais par leur valeur heuristique, au regard des dynamiques conceptuelles dans lesquelles elles s'inscrivent et/ou qu'elles dessinent.

4.2.1.2 Rétrospective : un petit tour chez les précurseurs...

« [...] il y a dans la société occidentale deux « pouvoirs », l'un fort – celui du rationalisme classique issu d'Aristote et culminant avec Newton et les Lumières –, l'autre faible, dérisoirement faible, portion congrue et « part maudite » tolérées à l'imaginaire, à ses pompes poétiques et à ses œuvres artistiques » (Durand, 1996 : 30)

Il semblerait, d'après ce constat sans détours de Gilbert Durand, que le domaine de l'imaginaire, avec ses « pompes poétiques » et ses « œuvres artistiques »²⁹³ (si l'on en revient aux définitions précédemment évoquées), n'ait point fait le poids au cours des siècles face au « rationalisme classique » triomphant. Est-ce à dire que les idéologies, au sens induit par leur étymologie dont nous avons vu précédemment qu'elle plaçait l'idéologie du côté du discours rationalisant (*ἰδέα* (idée) – *λόγος* (science) : « science des idées »), contrairement à l'imaginaire (« la folle du logis ») renvoyant de son côté à ce qui n'existerait pas dans la « réalité », seraient plus rationalo-compatibles ? Cette idée semble trouver consistance dans la conception première du terme :

« Créé par le philosophe Destutt de Tracy, dans un mémoire présenté à l'Institut en 1796 [il a] vite connu le succès. « Idéologie » signifie alors une science, plus précisément l'analyse scientifique de la faculté de penser ; on l'oppose à « métaphysique » et à « psychologie » ; le terme « ne suppose rien de ce qui est douteux ou inconnu, dit Tracy ; il ne rappelle à l'esprit aucune idée de cause » (*in* Gouhier, 1973, p. 84). A l'origine, idéologie est donc synonyme de science positive de l'esprit » (Reboul, 1980 : 17).

L'idéologie constitue-t-elle alors (ou a-t-elle constitué) une notion-concept au potentiel heuristique plus évident pour les sciences sociales, que la notion d'imaginaire se prêtant

²⁹³ Qui n'existent qu'au travers de l'imagination de l'esprit inspiré qui les a créées et de ceux qui les appréhendent comme telles.

– à priori – plus volontiers aux domaines littéraire, artistique, philosophique ou encore religieux ? René Barbier, dans une construction particulière de l'histoire du concept d'imaginaire, signifie qu'elle serait liée à la « dynamique des représentations intellectuelles dichotomiques depuis l'Antiquité »²⁹⁴ avec une opposition constante de catégories telles que « réel et imaginaire », « raison et imagination » ou encore « objectivité et subjectivité »²⁹⁵ (*idem*). Ce qui rejoint en un sens la lecture de Durand sur l'opposition « pouvoir fort » et « pouvoir faible » dans lesquels s'insèrent respectivement ces différentes catégories : « réel, raison et objectivité » d'un côté ; de l'autre, « imaginaire, imagination et subjectivité ».

Que dire de la notion de représentation sociale, appartenant au premier chef au domaine de la *psychologie de la connaissance* (Jodelet, 1992 : 15), perspective ouverte par Moscovici en 1961 posant la représentation sociale comme « savoir pratique de sens commun, socialement partagé et tenu pour évidence consensuelle dans la quotidienneté (Berger et Luckman, 1966 ; cités par Jodelet) » ?

Dans un ouvrage collectif issu d'un colloque organisé par les chercheurs en Psychologie sociale de Paris X en 1987, Denise Jodelet met en évidence la préséance du concept d'idéologie qui aurait pour lui, contrairement aux représentations, « la force de l'âge et le pouvoir de la légitimité académique ou politique »²⁹⁶. Les représentations sociales, de théorisation plus récente en comparaison (Moscovici²⁹⁷, 1961), bien que largement répandues à l'heure actuelle, ont donc connu une période de latence d'une dizaine d'années environ, avant de construire leur légitimité scientifique et de bénéficier d'une certaine assise dans les pratiques de recherche. Cette période de latence, précise D. Jodelet, serait due en partie à la concurrence du courant structuraliste et d'« un

²⁹⁴ Cf. <http://www.barbier-rd.nom.fr/Histoiredimaginaire.htm>, consulté le 12 juillet 2013.

²⁹⁵ On pourrait, dans le même ordre d'idée, rajouter à cette liste d'oppositions binaires : « implicite / « explicite » par exemple.

²⁹⁶ JODELET, D., 1992, « L'idéologie dans l'étude des représentations sociales », dans AEBISCHER, V., DECONCHY, J.-P. & E. M. LIPIANSKY (Eds.), *Idéologies et représentations sociales*, Fribourg, Delval, pp. 15-33.

²⁹⁷ « Dans *La psychanalyse, son image et son public* ([1961] 2003), ouvrage centré sur la connaissance sociale et examinant l'intrication entre science et sens commun, [Moscovici] reprend de Durkheim le « concept oublié » de représentation collective, qualifiée préférentiellement de « sociale » pour rendre compte du fonctionnement du sens commun dans les sociétés contemporaines qui se distinguent des sociétés traditionnelles par le pluralisme des idées, le changement, la mobilité sociale, l'autonomisation des acteurs sociaux par rapport aux contraintes sociales, la pénétration de la science dans le quotidien et l'importance des communications. » (Jodelet, 2006, « Représentation sociale » dans *Mesure & Savidan* : 988).

marxisme de type mécaniste dont la conception des rapports entre infra- et super-structure enlevait tout intérêt à ce champ d'étude, considéré comme peuplé de purs reflets, ou faisait peser un véto sur son développement, le stigmatisant comme l'un des rejetons de l'idéalisme bourgeois, rejeton dangereux sur le front de la lutte théorique » (Jodelet, 1992 : 16).

En d'autres termes, la lente percée des représentations sociales comme objet légitime et heuristique d'étude des dynamiques sociales et du comportement humain, si l'on en croit Denise Jodelet, serait pour partie liée à trois principaux facteurs.

- D'une part, le poids du structuralisme – s'inscrivant dans la lignée du « rationalisme classique », « pouvoir fort » tel que défini ci-dessus par Durand (1996 : 30).
- D'autre part, la préséance des idéologies dans les discours scientifiques (reste à savoir de quelle conception des idéologies il s'agit).
- Et dans le même temps (et d'une certaine manière de façon un peu paradoxale) la prégnance d'un marxisme historiquement critique vis-à-vis d'une idéologie considérée comme trompeuse, dont les représentations sociales naissantes seraient un des derniers « rejetons ». Rejeton éventuellement à abattre ou tout du moins, à empêcher de nuire grâce à, et sous la bannière de la « lutte théorique » qui opposerait donc à l'« idéalisme », un discours rationnel démystificateur et émancipateur pour le prolétariat.

Deux conceptions distinctes de l'idéologie semblent en effet se télescoper dans cette présentation. Celle historique et positivement connotée de Destutt de Tracy. Et une autre plus négative, voire péjorative, qui lui est dans un premier temps contemporaine puisque venant de Napoléon. Farouche détracteur du philosophe et du groupement des « idéologues » que ce dernier a créé, Napoléon voyait en effet en eux « des doctrinaires abstraits, nébuleux, idéalistes, et dangereux (pour le pouvoir) » (Reboul, 1980 : 20). C'est de ce sens péjoratif et polémique que s'emparera Marx dans son combat politique (Etienne, Blois et *alii.*, 2004 : 237) puisque c'est avec lui que le terme prendra le sens de « conscience fausse ou aliénée » (Alpe, Beitone, et *alii.*, 2010 : 163). Une autre conception de l'idéologie, plus neutre, est aujourd'hui opposée de façon binaire à cette conception négative diffusée par différents courants du marxisme (mais entrant en conflit avec d'autres).

« L'idéologie reçoit une connotation soit négative (l'idéologie s'oppose à la science, même si elle revêt une « allure » scientifique), soit neutre (nous sommes pris, en tant que personnes historiquement et socialement situées, dans des complexes idéologiques qui participent de la constitution de notre identité). Dans le premier cas, c'est une notion polémique : on parle d'idéologie pour discréditer l'adversaire, en général politique. Dans le second, on accepte de définir son propre propos comme idéologique. » (Tenzer, 2006 : 587)

L'idéologie porte ainsi en elle sa propre contradiction irréductible. Mais c'est cette dernière conception plus neutre de l'idéologie, développée par les sociologues de la connaissance (Reboul, 1980 : 20) qui conflue vers une certaine zone de porosité avec les imaginaires, de même qu'avec les représentations, notamment dans leur caractéristique commune, évoquée plus haut, d'organiser les perceptions et de participer, de ce fait, à la construction de ce qui est diversement perçu comme « réalité ».

Cette rapide rétrospective, bien que peu développée, permet de situer les trois notions les unes par rapport aux autres sous l'angle de leur profondeur historique dans le champ de la recherche et de la réflexion intellectuelle et philosophique de façon plus globale. Les idéologies, celles synonymes de science (inscrites à ce titre dans la lignée du « pouvoir fort »), tout comme celles considérées – à tort ou à raison – comme contraire de la science (et donc faussement véridiques) contre lesquelles il faut lutter justement à l'aide d'un discours, lui, rationnel et éclairé, ont quelque peu cédé leur préséance avec la lente percée des représentations sociales dont le succès n'est plus à démontrer. Dans le même temps, comme le dit si bien Gilbert Durand, l'imaginaire, « part maudite » de la « portion congrue » que représentait l'autre « pouvoir », semble tirer son épingle du jeu avec un changement de perspectives épistémologiques.

« [...] on peut conjecturer que si le pouvoir fort s'effrite, se lézarde et même s'effondre, le pouvoir faible se trouve occuper automatiquement toute la place stratégique ainsi laissée vacante par une sorte d'effet de « vases communicants » : lorsque l'un se vide, l'autre se remplit ! Bien mieux : la dialectique féroce, les exclusions axiologiques, les excommunications épistémologiques disparaissent : dès lors, les limites entre la démarche scientifique et le discours poétique s'effacent. C'est ce qu'a signifié, et corroboré, la mémorable rencontre de Cordoue en 1979 où, pour la première fois depuis des siècles, la physique la plus moderne

venait s'asseoir à même la table conviviale que les anthropologues et les poètes²⁹⁸. »
(Durand, 1996 : 29-30)

Cornélius Castoriadis, autre théoricien précurseur de l'imaginaire considérant qu'il « est premier et constitutif même de la psyché »²⁹⁹, ne désavouerait sans doute pas cette lecture mettant en scène, d'une certaine manière, une forme de « revanche » du « pouvoir faible ». Puisqu'il a, comme Gilbert Durand dont il est contemporain (1921-2012 pour ce dernier et 1922-1997 pour le premier), largement contribué au début du 20^e siècle³⁰⁰ à « donner corps à la notion [et à la] rehausser au rang de concept » (Dortier, 2004 : 331-332).

4.2.2 Ce qu'en disent quelques auteurs d'horizons divers...

Les définitions diverses et variées que l'on peut trouver çà et là de ces trois notions, imaginaires, idéologies et représentations, aujourd'hui diversement investies par plusieurs disciplines des sciences humaines, montrent, comme nous l'avons déjà vu, que tout en n'étant pas entièrement réductibles les unes aux autres, elles partagent tout de même une grande part d'intrication. Ainsi, dans la lignée d'une conception très englobante des imaginaires esquissée plus haut par Akoun et Ansart (« ensemble des formes et des contenus imaginés s'inscrivant dans des expressions et des pratiques sociales »), Maurice Godelier situe ces imaginaires au même niveau que les représentations, en tant que monde idéal, et leur confère également (tout comme pour les idéologies – (ou tout du moins une des conceptions de l'idéologie) une fonction interprétative et organisatrice du sens humain et social.

« L'imaginaire a sa source dans la pensée. Il est constitué de toutes les représentations que les humains se sont faites de la nature et de l'origine de l'univers qui les entoure et des êtres qui l'habitent. L'imaginaire, c'est d'abord un monde idéal, le monde des représentations. Et comme toute représentation est en même temps le produit d'une interprétation de ce qu'elle représente, l'imaginaire c'est l'ensemble des interprétations que l'humanité a inventé pour s'expliquer l'ordre ou le désordre qui règne dans l'univers et pour en tirer des conséquences

²⁹⁸ *Science et conscience, les deux lectures de l'Univers*, Colloque de Cordoue (collectif), Stock, 1980.

²⁹⁹ Barbier, *op. cit.*

³⁰⁰ Avec de nombreux autres auteurs et penseurs d'horizons divers (psychanalyse et philosophie notamment) dont Carl G. Jung (1875-1961), Jacques Lacan (1901-1981), Jean-Paul Sartre (1905-1980) ou encore Gaston Bachelard (1884-1962).

pour la manière dont les humains doivent organiser leur vie sociale » (Godelier, 2006 : 591).

Dans une toute autre perspective, et notamment dans le champ sociolinguistique, Philippe Blanchet met également en avant cette idée d'organisation des perceptions, mais à un niveau explicitement pré-conscient, si je puis dire, puisque l'idéologie, si elle organise le perçu, est aussi, dans cette optique, à la base du non perçu ou, plus précisément, du non percevable par le sujet pris dans une certaine idéo-*logique*.

« Une idéologie est un prêt-à-penser collectif auquel on adhère sous la forme d'une conviction totale, qui empêche de penser par soi-même, un filtre qui organise une certaine perception / interprétation (voire une non perception) des inévitables expériences empiriques de chacun » (Blanchet, 2010).

On peut se demander également dans quelle mesure les représentations, tout comme les imaginaires, sans prendre la forme d'une « conviction totale » – ce qui fait ici la spécificité de l'idéologie « par définition partisane » (Reboul, 1980 : 22) –, ne se situent pas aussi à ce niveau pré-conscient, induisant la non perception de certaines de ces « inévitables expériences empiriques ». Questionnement quelque peu rhétorique dans la mesure où une représentation (sociale), comme sa consœur l'idéologie, ne se présente pas toujours à l'esprit comme telle, et nécessite parfois, voire le plus souvent (notamment lorsqu'elle prend la forme de préjugés – au sens gadamérien de *préjugement*) une conscientisation de celle-ci par l'altérisation, intervenant dans la relation à autrui et au monde.

Par ailleurs, la représentation, nous dit Denise Jodelet (2006 : 988) :

« est un phénomène qui, sous des formes diverses (événement mental, énoncé verbal, image picturale, sonore, etc.) possède un caractère symbolique. En tant que telle, elle tient lieu, est à la place d'une entité (son objet) qui peut appartenir à l'univers matériel, événementiel, humain, social, idéal, imaginaire ».

On voit bien apparaître, ici encore, une certaine circularité des termes, d'une définition à une autre³⁰¹. Les relations subordonnantes, « intricatives », intercalaires ou autres liant

³⁰¹ Encore une fois, les définitions proposées ici, comme je l'ai signalé au début de cette section, ne sont que des morceaux choisis parmi d'autres, et ne sauraient préjuger d'une quelconque représentativité de l'ensemble des problématisations possibles des imaginaires, idéologies et représentations. Leur valeur est donc ici purement heuristique en ce qu'elles me permettent, au-delà de leur teneur dénotative, d'opérer

les trois notions les unes aux autres, transparaisent dans des formulations où l'une va se définir en appui ou référence à une autre ou aux deux autres. Ainsi, l'idéologie, nous dit Althusser « représente le rapport imaginaire des hommes à leurs conditions réelles d'existence »³⁰² ; lorsque Godelier voit avant tout dans l'imaginaire « le monde des représentations ». Si l'idéologie est un rapport imaginaire et l'imaginaire une représentation : idéologies comme imaginaires seraient donc des représentations.

4.2.3 Représentations, imaginaires, idéologies et « phénomènes L »³⁰³

Partons d'un exemple pour poursuivre notre réflexion sur ces différentes notions, en les articulant aux problématiques sociolinguistiques. Celui de Seydou, dont nous avons dans cette même séquence suivi un tant soit peu les tribulations épilinguistiques dans ses rapports complexes aux langues constitutives de son répertoire langagier (et de façon plus remarquable, à la langue française) est, dans cette optique, très fécond. Quelle caractéristique donner au type de sentiment exprimé par Seydou, lorsqu'il explique que le français, pour lui, c'est une langue exclusivement circonscrite au domaine scolaire (par extrapolation au domaine des activités intellectuelles, donc dans un certain sens nobles), et que la « sortir de la classe » pour « jouer avec » dans la cours de l'école avec les copains (*ie.* activités prosaïques, par analogie « roturières ») c'est en quelque sorte la « désacraliser »³⁰⁴ ?

Le français apparaît ici pour Seydou comme une langue « sacrée ». Une langue « sacrée » pour le Seydou qui a dû user ses fonds de culottes sur les bancs de l'école pour l'apprendre, et parfois payer le prix d'un certain nombre de punitions pour bien le maîtriser, alors que, dans le même temps, il constate que d'autres langues – dont sa propre langue maternelle, et plus accessoirement celle de ses voisins, il les a, elles, apprises sans effort aucun. Ce qui à ses yeux, diminue visiblement leur valeur. « Je ne l'appellerais même pas langue » dit-il en effet au sujet du wolof, langue de ses deux

une mise en regard mettant en évidence leurs résonances, dissonances et circularités bien plus significatives pour mon propos.

³⁰² ALPE, Y., BEITONE, A., DOLLO, C. et *alii.*, 2010, *Lexique de sociologie*, Paris, Lexique, p. 163.

³⁰³ Cf. Robillard, 2003 ; 2007 ; 2008.

³⁰⁴ Cf. Extrait cité précédemment : « Pour moi c'était une langue uniquement réservée à la classe quoi. Je viens dans la classe, le maître il parle, j'écoute et j'écris mes leçons. Pour moi c'était ça la langue française. Mais pas une langue qu'on va utiliser avec ses copains. Fallait même pas jouer avec ! Donc pour moi, sortir cette langue de la classe, dans la cour, dans la rue, c'était un peu diminuer sa valeur quoi. La désacraliser » (Seydou).

parents et langue qu'il reconnaît de ce fait comme sa langue maternelle : « Parce que je n'ai pas souffert pour l'apprendre » ; alors que le français, lui, il a effectivement « souffert » pour l'apprendre.

Dans quel cadre interprétatif situer ce mode de hiérarchisation ou classement des langues sur une échelle de valeur basée principalement sur le degré de pénibilité à l'apprentissage ? Imaginaires ? Représentations ? Idéologies... linguistiques ?

Si la représentation du français comme langue de l'école est plus ou moins répandue auprès de tous ceux qui, effectivement, sont entrés en contact avec elle et l'ont apprise dans ce cadre formel et institutionnel, l'expression du ressenti presque physique d'une déchirure du filtre représentationnel et relationnel de Seydou à la langue française, lui, est somme toute assez personnel. Expérience « déstabilisante » s'il en est, comme il l'a dit lui-même, que ce spectacle pour lui inédit d'une langue (dont il prend alors conscience de ce qu'elle a toujours représenté à ses yeux) pouvant constituer un médium de communication entre pairs, complices de jeux de récréation enfantins : dévoiement de son rôle premier d'ouverture au monde du savoir et de la littérature ; forme d'atteinte à son intégrité ainsi figurée.

Cet exemple nous montre que les imaginaires, représentations et idéologies, notamment en ce qui a trait aux processus langagiers, ne sont pas spécifiques en soi, mais se teintent de diverses nuances selon les perspectives d'appréhension des phénomènes étudiés auxquels ils renvoient. Ces nuances peuvent, par exemple, tenir à des traditions disciplinaires. Il résulte en effet des diverses mises en regard effectuées plus haut que, parler en termes d'imaginaires ou d'idéologies, c'est, d'une certaine manière, déjà s'inscrire dans un univers interprétatif particulier. Un univers par conséquent orienté, soit de façon disciplinaire, soit/ou (le tiers n'étant pas exclus) par un positionnement intellectuel *idéologique*. C'est-à-dire posant de façon explicite, conscientisée ou non, un objectif d'analyse, dont découle justement le choix du terme. Pour dire les choses autrement : parler en termes d'idéologies ou d'imaginaires (encore plus qu'en termes de représentations) c'est déjà poser un regard interprétatif, donc orienter son discours sur les phénomènes étudiés dans un sens ou un autre. C'est pourquoi les notions d'imaginaires et d'idéologies ne sont pas réductibles l'une à l'autre, bien que renvoyant, tout comme la notion de représentations, aux mêmes processus. Ce qui diffère, à mon

sens, c'est le *regard* et le *projet* du chercheur, intellectuel ou toute personne s'intéressant à ces processus, portés sur eux³⁰⁵.

C'est peut-être une des pistes de compréhension de la quasi synonymie que prennent les représentations, les idéologies et les imaginaires, dès lors qu'ils sont attachés aux langues et processus langagiers (« phénomènes *L* » dirait Didier de Robillard (2008)). Il est, en effet, relativement complexe de démêler une fois pour toutes les différences entre représentations, imaginaires et idéologies, *linguistiques* ou *langagières*, sinon en termes de focalisation sur certains des aspects particuliers mis en avant dans les phénomènes langagiers étudiés. Ce qui en fait des différences circonstanciées, et non pas intrinsèques ; liées essentiellement au type d'approche qui sous-tend leur utilisation. Ainsi, les notions de représentations et d'imaginaire linguistique s'inscriront plus volontiers dans le domaine d'une sociolinguistique francophone. Quand les idéologies linguistiques ou langagières constituent, pour leur part, un champ assez développé et fécond en anthropologie linguistique³⁰⁶, très majoritairement de langue anglaise (Trimaille et Eloy, 2012 :12-13).

C'est donc tout l'intérêt pour moi, du choix d'un ensemble conceptuel pluri-notionnel empruntant au rhizome, pour revenir sur la terminologie de Deleuze et Guattari, certaine de ses principales caractéristiques :

« [...] *carte et non pas calque*. [...] La carte est ouverte, elle est connectable dans toutes ses dimensions, démontable, renversable, susceptible de recevoir constamment des modifications. Elle peut être déchirée, renversée, s'adapter à des montagnes de toute nature, être mise en chantier par un individu, un groupe, une formation sociale. On peut la dessiner sur un mur, la concevoir comme une œuvre d'art, la construire comme une action politique ou comme méditation. Une carte a des entrées multiples, contrairement au calque qui revient toujours « au même » (Deleuze & Guattari, 1980 : 20).

Le rhizome conceptuel formé dans le cadre de ma recherche par les trois notions représentations, imaginaire et idéologies, fonctionne en définitive, d'une certaine

³⁰⁵ Ce qui impliquerait presque en un sens une nécessaire (re)problématisation de ceux-ci, à chaque fois qu'ils sont mobilisés de façon significative.

³⁰⁶ Voir les travaux des anthropologues du langage américains comme R. Bauman, K. Woolard, B. Schiefflin, M. Silverstein, S. Gal, A. Jaffe, P. Kroskrity, J. Irvine, M. Heller, ou européens (A. Duchêne, notamment).

manière, comme l'ensemble des touches³⁰⁷ d'un piano. Chacune d'elle a une résonance particulière, unique. Mais cette résonance peut être altérée, modifiée à la perception, lorsqu'on l'associe à une ou d'autres sonorités produites par les autres³⁰⁸. Chaque touche a pour fonction principale d'exprimer une musicalité et peut le faire seule, de concert, ou en alternance avec les autres. Chaque touche est façonnée pour produire une note lorsqu'on effectue une pression sur elle, mais cette note peut être diversement altérée ou nuancée selon les conditions qui accompagnent le geste qui la met en action. Ainsi en va-t-il du complexe notionnel évoqué ci-dessus. Chacune des notions convoquées ici, représente un univers de sens et de relations propres, mais est engagée dans une dynamique d'interdépendance avec les autres. Selon les situations rencontrées dans le cadre de la réflexion ici construite, je peux ainsi, tour à tour, me référer plus particulièrement à l'une ou l'autre de ces notions, opératoires à la fois conjointement et distinctement dans cette réflexion.

Pour aller dans le sens de la métaphore induite par l'image du rhizome, on peut dire que le complexe notionnel formé à partir de ces différentes notions, à l'instar de cette catégorie végétale polycentrique aux propriétés réticulaires, présente l'avantage particulièrement opérant de la flexibilité et de l'adaptabilité au caractère fondamentalement divers, hétérogène, mouvant et complexe des phénomènes linguistiques et socio-identitaires au cœur de mon étude. C'est précisément cette propriété spécifique du rhizome, dont un des caractères les plus importants est d'être toujours à *entrées multiples* (Deleuze et Guatari, 1980 : 20), qui a dû, entre autres choses, retenir l'attention des deux philosophes dont les concepts de prédilection sont créés à partir d'analogies travaillant le plus souvent l'image d'*espaces fragmentés* (Maigné, 2013 : 165). Ce qui confère une idée du concept lui-même comme multiplicité et non comme système *hyperlogique* et *clos*.

« Un concept est constitué de multiplicités, ce qui signifie qu'il n'est pas une entité simple, mais se situe au carrefour de problèmes qui lui sont liés. Il se caractérise par une relativité géographique : il a des contours irréguliers, relève de

³⁰⁷ Et l'ensemble des cordes auxquelles les touches du piano sont reliées.

³⁰⁸ Précision complémentaire qui m'a été faite sur ce point par une personne bien informée sur le sujet : chaque touche d'un piano correspond, non pas à une seule corde, mais à trois : une accordée juste, sur la note ; une accordée 50hertz en-dessous de la première ; une autre 50hertz au-dessus. Le tout est par la suite relié à la même table d'harmonie, plusieurs cordes s'influençant donc ainsi. Ce qui amplifie d'autant plus le sens de cette métaphore instrumentale.

découpages, de recouvrements. Il ne vaut donc pas tout seul, isolé, mais au sein d'un réseau de concepts qui lui sont apparentés, avec lesquels il entretient des relations de voisinage ou de débordement. » (Maigné, 2013 : 165)

J'aurais en effet pu choisir d'asseoir la réflexion que je conduis sur l'une ou l'autre de ces notions recouvrant des champs sémantiques relativement proches, voire intercalés et entretenant donc des « relations de voisinage ou de débordement », comme souligné ci-dessus. Mais, me rendant compte, d'une part, d'une tendance marquée que j'avais tout au long de ma recherche, à utiliser de façon indifférenciée ces trois notions, et d'autre part, le choix obligatoire d'une seule notion comme cadre conceptuel n'étant pas une règle en soi, il m'a paru plus judicieux de les convoquer toutes afin de pouvoir m'appuyer sur chacune d'elles, selon les besoins de l'analyse. Toutes, à des géométries variables, m'aident de façon spécifique à réfléchir les processus socio-identitaires et langagiers, alors questionnés différemment selon le point d'appréhension. Dit autrement : à jouer sur différentes touches d'un piano pour en faire résonner ou dissoner diverses nuances, spécificités, convergences ou accords...

4.3 Conclusion

Cette démonstration étant faite, il me faut préciser au terme de ce parcours théorique, qu'une notion parmi celles ici convoquées occupe une place assez particulière dans mes processus d'appréhension du sens et de lecture des expériences socio-identitaires et langagières mises en lumière dans les histoires qui se croisent dans cette thèse. Il s'agit des imaginaires (notamment linguistiques). Comme je l'ai signalé plus haut, le caractère assez largement intriqué des phénomènes représentationnels que sont les imaginaires et les idéologies, me pousse, dans certains contextes d'utilisation, à les indifférencier. La part plus spécifique de sens à laquelle peuvent renvoyer les imaginaires me semble cependant mieux à même de réfléchir certains des aspects des expériences identitaires et langagières des migrants, au regard de l'inscription de ces expériences dans une histoire longue et vaste. Cette histoire met en scène, nous l'avons vu dans le premier acte de ce récit de recherche, la rencontre de différents peuples et, au travers des relations particulières qui se sont construites dans cette histoire, l'introduction d'une langue hexogène qui s'est imposée comme langue dominante dans le paysage sociolinguistique pluriethnique et plurilingue africain. Les conditions particulières ayant accompagné ce processus d'introduction de la langue française en Afrique noire et son développement

dans l'ensemble des anciennes colonies, à la faveur de son statut de langue officielle, a été à la source de l'émergence de tout un univers représentationnel construit autour du français, non pas uniquement en tant que langue au sens strictement linguistique du terme, mais comme je l'ai déjà indiqué, en tant que symbole englobant cet univers représentationnel. Comprendre les rapports aux langues construits dans ce cadre particulier, c'est ainsi tenter d'approcher, autant que faire se peut, la part la plus volatile, difficilement « saisissable », de ces univers représentationnels que constituent les imaginaires. L'exemple de Seydou a montré dans cette séquence qu'une part essentielle de ce qui tisse ses rapports aux langues présentes dans son environnement sociolinguistique et constitutives de son répertoire linguistique, si elle est bien socialement et donc collectivement fondée, se manifeste toutefois de façon très personnelle dans sa construction narrative (Ricoeur, 1985). C'est ce qui fait par exemple une des différences entre idéologies et imaginaires : les premières étant collectivement fondées, les seconds pouvant s'individualiser et renvoyer à un univers de sens personnel et original, dans leurs manifestations.

L'importance que j'attache aux imaginaires explique aussi (ou rejoint) la relative importance de la place accordée aux œuvres littéraires dans la construction de ma recherche. Ce recours a d'abord répondu au besoin d'accéder à des témoignages sur la réception du français en Afrique coloniale. C'est au travers des œuvres de littérature africaine, bien plus que par les histoires de la colonisation ou du français en Afrique (se confondant assez souvent à l'histoire de son enseignement institutionnel), que j'ai pu, d'une certaine manière, avoir accès à ces témoignages. Les œuvres romanesques (comme celles de l'écrivain Amadou Hampâté Bâ évoquées à plusieurs reprises dans le premier acte) donnent ainsi à voir, au-delà de leur dimension fictionnelle, des personnages en prise avec les problématiques socio-identitaires induites par le rapport colonial et la rencontre frontale avec une civilisation très différente de la leur, pouvant ainsi faire figure de « témoins » particuliers de ce type d'expériences. Mais ce recours à la littérature s'est également vu consolidé par son lien particulier aux imaginaires, en tant que domaine disciplinaire le plus empreint de cette dimension, nous l'avons vu, longtemps écartée du domaine du savoir ; ce que Gilbert Durant évoque fort bien ci-dessous.

« De même que l'image envahit notre civilisation iconoclaste, l'hypothèse d'un imaginaire riche de tous ses pluriels et systémique « s'injecte » peu à peu dans toutes les disciplines. Cette révolution ne s'est pas faite en même temps dans les différentes disciplines nées du vieux trivium³⁰⁹ et du quadrivium³¹⁰. Ce sont bien entendu les « lettres » qui furent les premières sensibles et les dernières les sciences « dures » qui avaient servi de modélisation iconoclaste à notre culture. Entre les deux progressivement, les « disciplines molles », en commençant par les moins refermées sur les positivismes issus de l'historicisme et les sociologies naissantes au XIX^e siècle. » (Durand, 1996 : 216)

L'imaginaire peut également s'inscrire dans la tradition herméneutique de Gadamer, en ce qu'il a trait à une certaine forme d'« inaccessibles de l'altérité »³¹¹. Problématique altéritaire que l'herméneutique, nous le verrons dans la séquence qui suit, « en tant que philosophie de la relation [...] met au centre de ses préoccupations » (Debono & Goï, 2012).

³⁰⁹ Grammaire, rhétorique et dialectique.

³¹⁰ Arithmétique, géométrie, astronomie et musique.

³¹¹ GOÏ, C., HUVER, E. & E. RAZAFIMANDIMBINANANA, 2014, « Les inaccessibles de l'altérité et de la pluralité linguistiques et culturelles. Enjeux et perspectives pour l'éducation », *Glottopol*, n° 23.

SEQUENCE CINQ

Historicité, herméneutique et comparaison : une
« épistémologie du divers »³¹² et des
« inaccessibles de l'altérité »³¹³

³¹² DEBONO, M. & C. GOÏ (éds.), 2012, *Regards interdisciplinaires sur l'épistémologie du divers. Interculturel, herméneutique et interventions didactiques*, Bruxelles, E.M.E.

³¹³ ³¹³ Goï, Huver & Razafimandimbinana, (2014, *op. cit.*).

5.0 Introduction

« J'ai eu le malheur, dit [...] Proust, de commencer mon livre par le mot *je* et aussitôt on a cru que, au lieu de chercher à découvrir des lois générales, je m'analysais au sens individuel et détestable du mot. » (Jean d'Ormesson, *Odeur du temps*, 2007 : 44)

Cet *incipit* figure en exergue d'un article³¹⁴ proposant une réflexion autour de la problématique de l'écriture de la recherche où je revenais, pour entrer dans le sujet, sur une expérience de soutenance de thèse qui m'a beaucoup questionnée :

« La présence du chercheur dans son écriture serait-elle *obnubilante* pour son lecteur ? Cette question s'est posée au cours d'une soutenance de thèse à laquelle j'assistais, au détour du commentaire d'un des deux rapporteurs, se faisant, pour moi – alors extrêmement concernée par cette question – lancinante, troublante, aussi obsédante que ne le laisse supposer la signification du mot prononcé par ce lecteur/évaluateur. « Obnubiler » : *Envelopper (les facultés mentales, les sentiments) comme d'un brouillard*³¹⁵. Obscurcir l'esprit et les facultés mentales de son lecteur serait bien fâcheux pour un chercheur dont le but, dans la phase ultime d'élaboration de sa recherche – telle que je la conçois – que constitue l'acte d'écriture de celle-ci, est justement d'éclairer son lecteur sur le processus de construction de cette recherche. Pourquoi ce paradoxe ? Comment expliquer ce hiatus entre une visible attente de discrétion de l'auteur dans son écriture, et l'inconfort du lecteur ici verbalisé, lequel semble envahi dans son espace de lecture et de réflexion personnel par un énonciateur apparemment intrusif ? Cette attente d'effacement serait-elle si évidente et répandue dans les pratiques qu'elle ne puisse questionner ses fondements théoriques et envisager l'existence de pratiques autres ? L'intensité du sentiment d'inconfort exprimé par le lecteur, à travers le choix du terme *obnubiler*, est peut-être à la mesure du mouvement de décentration occasionné par la confrontation à une pratique autre, questionnant la sienne propre. » (Tending, 2014)

Ce mouvement de décentration est à l'image d'une forme de « défenestration »³¹⁶ figurée de l'être au monde (*Dasein*) présenté par Heidegger comme *constitutivement* ouvert (Vaysse, 2002 : 12-13), exposé aux atteintes altéritaires et altérisantes inhérentes à son statut d'être au monde et dans le monde, donc engagé dans des relations de sens

³¹⁴ TENDING, M.-L., 2014, « Jeune chercheur, écriture et réception des thèses *impliquées* : entre conventions et émancipation ? Essais « altéro-réflexif » » dans RAZAFIMANDIMBIMANANA, E. & V. CASTELLOTTI (dir.), *Chercheur(e)s et écriture(s) de la recherche*, Fernelmont, E.M.E. éditions.

³¹⁵ Cf. Le Petit Robert.

³¹⁶ Cf. note *infra*.

inégalement partagées avec d'autres³¹⁷. Ici, cette altérisation de l'être de ce membre de jury de thèse (lecteur/évaluateur d'un écrit de recherche ne semblant pas correspondre, dans le choix de modalité énonciative mise en avant par l'auteur, aux horizons d'attentes de ce lecteur) met en lumière une tension perceptible dans le choix symptomatique du mot obnubiler portant en lui le conflit de sensibilités fortement antagonistes. Ceci, sans qu'il y ait toutefois à priori, rejet frontal du fait de cet antagonisme manifeste, mais plutôt interpellation : porte ouverte au mouvement. Sensibilités antagonistes se traduisant, pour l'une, dans une conception de l'écriture de la recherche – ici d'une thèse – où le responsable des connaissances produites et proposées à la critique (au sens neutre) de la communauté de chercheurs, ne devrait pas transparaître dans le processus d'écriture. Et pour l'autre, à l'inverse, dans une conception où le responsable des connaissances produites les assumerait par un « je » apparemment incongru aux yeux de la première conception de l'écriture évoquée.

La même tension court en filigrane dans la citation de Proust *supra*. D'un côté, une conception de la recherche ou de la réflexion intellectuelle, de façon plus générale, qui devrait « chercher à découvrir des lois générales » ; cet objectif affiché fonctionnant comme critère à l'aune duquel sont considérés comme valides et dignes d'intérêts les résultats produits par la recherche ou la réflexion. De l'autre, le soupçon par la présence du « je », d'une auto-analyse « au sens individuel et détestable du mot », *i.e.* empreint de cette tendance narcissique, épée de Damoclès pesant sur une subjectivité assumée à la sulfureuse réputation.

« On affirme souvent qu'il n'y a de science que du général et de l'universel ou de l'universalisable. De fait, on refuse fréquemment le caractère de scientifique à une démarche qui se bornerait à comprendre le particulier. Dans cette perspective, la scientificité d'une description ne pourrait concerner que la partie récurrente d'une *[sic]* phénomène, soit ce qui se reproduit indépendamment de l'homme, soit ce que l'homme peut reproduire expérimentalement. »³¹⁸

³¹⁷ Robillard (2013 : 50-51 ; citant Vaysse, 2000 : 12-13) explique que « Le *Dasein*, qui est une notion alternative à celle de sujet en le problématisant résolument de manière processuelle, est donc *constitutivement ouvert, qu'il le veuille ou non, aux autres* [...] « [I] est toujours déjà défenestré et en-dehors de lui-même » dans le sens où un être n'« est » que lorsqu'il se projette dans l'avenir, avec les autres ».

³¹⁸ JUCQUOIS, G., 1999, « La diversité... de la diversité », *DiversCité Langues*, Vol. IV, En ligne : <http://www.uquebec.ca/diverscite>, consulté le 12 novembre 2012.

Ce type d'opposition, manifeste dans la conception du savoir et des représentations intellectuelles, est, comme on peut le voir, assez récurrente car elle s'inscrit dans une histoire, longue, que certains auteurs font parfois remonter jusqu'à l'Antiquité. Ainsi, Guy Jucquois, situant dans un de ses ouvrages³¹⁹ « le comparatisme dans l'histoire de la pensée », identifie trois « époques charnières » d'expérimentation de la comparaison en Europe Occidentale. Celle de la *Première Sophistique*, celle de la *Renaissance* et celle qui va des *Lumières* à nos jours. La ligne de partage entre ces différentes périodes identifiées se situerait entre deux types d'approches du comparatisme : une approche, selon Guy Jucquois, « méthodologique », qu'il qualifie de « positiviste », et une approche « historiciste » (Jucquois, 1089 : 9 *sq.*). Nous avons vu également dans la séquence précédente sur la question de l'imaginaire et de sa place dans la pensée intellectuelle et scientifique, que René Barbier lie, de façon étroite, l'histoire du concept à la « dynamique des représentations intellectuelles dichotomiques depuis l'Antiquité »³²⁰, opposant de façon assez binaire différentes catégories se situant soit du côté du réel, de la raison et de l'objectivité, donc du « positivisme » ; soit du côté de l'imaginaire (imagination) et de la subjectivité. Second ensemble de catégorisations que nous pouvons rapprocher de l'approche « historiciste », en tant que dynamique représentationnelle intellectuelle, au regard de la définition qu'en donne Guy Jucquois :

« Nous entendons ce terme d'une manière peut-être un peu particulière et restreinte dans le sens « que toute connaissance objective³²¹ du passé ne se réalise qu'à travers l'expérience subjective³²² de celui qui l'étudie » (Dumoulin. 1986. 329) » (Jucquois, 1989 : 14).

Par ailleurs, nous avons également vu (toujours sur cette question du statut de l'imaginaire dans l'histoire de la pensée) que cet imaginaire est placé par Gilbert Durand du côté du pouvoir faible, « portion congrue » et « part maudite » concédée par le « pouvoir fort » : « celui du rationalisme classique issu d'Aristote et culminant avec Newton et les Lumières » (Durand, 1996 : 30). Il en est de même, pour en revenir à notre point de départ, pour les pratiques d'écriture de la recherche, domaine dans lequel

³¹⁹ JUCQUOIS, G., 1989, *La méthode comparative dans les sciences de l'homme*, Louvain-la-Neuve, Editions Peeters.

³²⁰ Cf. <http://www.barbier-rd.nom.fr/Histoiredimaginaire.htm>, consulté le 12 juillet 2013.

³²¹ Nous pouvons toutefois nous interroger sur le statut véritablement « objectif » de cette connaissance, quelle qu'elle soit, si, comme il est précisé dans la suite de cette proposition, elle « ne se réalise qu'à travers l'expérience subjective » de son auteur.

³²² Soulignement de mon fait.

règne également une certaine dualité épistémologique se traduisant par des conceptions très différentes du texte scientifique. Lorenzo Bonoli évoque à ce propos « une conception qui – sous l’influence du paradigme épistémologique du positivisme – considérerait le texte comme un lieu transparent de fixation et de transmission de représentations adéquates du monde ne méritant pas, en raison de sa transparence, une attention particulière » (Bonoli, 2006 : 108-109).

Dans le domaine des recherches qualitatives, au niveau de la sphère disciplinaire des sciences du langage, Philippe Blanchet (2007) évoque également ce qu’il nomme les « structurilinguistiques »³²³ qui présenteraient le paradoxe majeur d’appliquer des modes de procédures de recherche « asociaux » à un objet éminemment « social », l’être humain et ses interactions en société³²⁴. Il fournit dans le même temps des éléments d’explicitation de « cette démarche probablement inconsciente et non questionnée » (*ibid.*) en pointant leur contexte d’élaboration :

« [...] d’une part, le mythe de la monogenèse et tout ce qui en découle, notamment la sacralisation de l’homogénéité, la pensée arborescente, la construction monolingualisée des États-nations, et, d’autre part, la confusion *rationalité/langage-langue* issue du « logos » platonicien et la survalorisation de la rationalité binaire logicomathématique qui en découle et qui inonde la pensée occidentale jusqu’à l’élaboration des « sciences modernes » dites « dures » ou « exactes » (les termes ne sont pas neutres) en passant par Aristote, et, notamment en France, Descartes » (Blanchet, 2007 : 249).

Les épistémologies en vigueur au sein des disciplines qu’elles contribuent à configurer, tout comme les conceptions du savoir et de la connaissance qui les sous-tendent, sont ainsi, comme nous avons pu le constater, la résultante de processus historiques spécifiques – du « travail de l’histoire », en termes gadamériens – qui les ont constituées comme telles. Ainsi, comme le souligne Didier de Robillard :

« Il était cohérent, pour des sciences humaines qui pensaient traiter par des *métalangages en surplomb*, et d’« objets », d’aller chercher des procédures dans les

³²³ Didier de ROBILLARD et Louis-Jean Calvet, dans le même numéro, parlent respectivement de « technolinguistique » et de « linguistique de l’ordre » ou linguistique « digitale » (qui repose sur des éléments conçus comme/ rendus « discrets », binaires par celle-ci).

³²⁴ « Mais qu’est-ce qui a bien pu pousser ces linguistes à imaginer d’étudier dans leurs bureaux avec des méthodes hypothético-déductives les mécanismes internes supposés logiques d’un « objet » virtuel qu’ils ont inventé et nommé Langue ? » (Blanchet, 2007 : 248).

sciences dures (qui traitent d'objets pour les maîtriser, les « technologiser » en situation contrôlée) » (Robillard, 2008b : 8, soulignements de l'auteur).

Mais le travail du chercheur en sciences humaines consistant – si on accepte cette vision des choses – à construire des « discours savants » à partir et à propos de diverses altérités, « dès lors qu'on place [cette] altérité au cœur des sciences humaines, il devient logique d'aller chercher l'inspiration du côté des pratiques paritaires de l'autre, des politiques de l'autre » (*ibid.*). Ce travail, éminemment qualitatif, représente à ce titre l'une des activités scientifiques et intellectuelles les plus exposées et tributaires de l'historicité consubstantielle à l'homme et ce qui le touche (comme le sont les constructions des épistémologies et courants scientifiques dominants). Construisant une recherche *qualitative* et, comme je le disais dans l'introduction de ce deuxième acte, marquée au cœur même de sa constitution par le sceau de la diversité et de la pluralité (ceci sur plusieurs plans³²⁵), la principale question qui m'est posée et qui innerve cette partie ainsi que l'ensemble de ma recherche, est ainsi celle des conditions de possibilité de construction de sens traduisible à d'autres (et donc de connaissance) à partir et avec cette diversité ; à partir et avec l'altérité qui la constitue au premier chef.

La dimension située des processus étudiés (parcours migratoires, appropriations langagières, dynamiques identitaires – francophones ou non – et processus d'intégrations), travaillée en profondeur par l'épaisseur historique et la densité biographique des personnes en prise dans ces processus, place l'*historicité*, en tant que moyen privilégié de suivre les évolutions complexes de sens, au premier rang de ces conditions de possibilités. Nous verrons dans un premier temps que, dans la mesure où « [...] (s')historiciser, c'est revendiquer sa construction dans le temps [...], son humanité » (Robillard, 2007), l'*historicité* pose également la dimension biographique qu'elle implique, comme modalité de production de connaissance³²⁶. Ce qui pousse par la suite, à poser de façon plus explicite la question de l'avènement de cette connaissance au travers de celle du processus de compréhension qui doit y conduire. Question de la « compréhension » et du travail du sens qui se situe historiquement au cœur des préoccupations de la pensée herméneutique. Celle-ci, par le biais notamment de la

³²⁵ Voir introduction acte deuxième, page 98.

³²⁶ Sans en exclure la dimension sociale qui traverse de part en part ce tissu biographique.

réhabilitation du statut du *préjugé*³²⁷, constitue pour nous et par essence, une voie pertinente d'accès à ces conditions de possibilités de construction du sens explorées dans cette séquence et travaillées dans ma recherche. La dernière se présente comme le mode d'être particulier au savoir construit et à construire que représente la comparaison. Non pas comme méthode, mais véritable posture épistémologique interprétative puisque, comme cela a déjà été souligné, *la comparaison est une herméneutique* (Jucquois, 1989), et que l'historicité, caractéristique fondamentale témoignant de notre humanité au travers des préjugés qui eux, témoignent de notre historicité (notre « construction dans le temps »), implique nécessairement une posture comparative vis-à-vis des diverses évolutions de sens qui émaillent et tissent la diversité de nos expériences.

5.1 Historicité et part du biographique dans la recherche ou comment connaître l'autre à partir de soi

« À s'ignorer soi-même on ne parvient jamais à connaître les autres [...] ; connaître l'autre et soi est une seule et même chose. » (Todorov, 1989 : 27)

Le travail de recherche que j'effectue s'inscrit résolument (tel que je l'ai montré dans la séquence exposant ma démarche de recherche) dans le courant des approches qualitatives. La démarche et le positionnement interprétatifs que j'adopte sont marqués par ce que ces courants méthodologiques définissent comme une posture impliquée du chercheur, et ceci à tous les niveaux du processus de construction de cette recherche. Mais les approches qualitatives, pour autant qu'elles se reconnaissent sous cette même étiquette « qualitatif », n'en sont pas moins diversifiées du point de vue des modes de production d'observables, du statut accordé à ces observables dans la construction du savoir et sa mise en récit, et plus particulièrement de la reconnaissance (plus ou moins importante selon les cas) de la part des éléments d'interprétation issus de nos enracinements sociaux, historiques et anthropologiques.

La perspective dans laquelle je me situe considère en effet que c'est chargés de ces enracinements que nous allons à la rencontre de diverses altérités dans le cadre de nos recherches. Et c'est à partir du regard particulier que ces divers enracinements

³²⁷ Préjugé intervenant de façon cruciale dans l'appréhension de l'altérité et des processus d'attribution de sens à cette altérité sous-jacente à l'avènement de la compréhension.

(germant et fleurissant tout au long de nos ramifications expérientielles) nous font porter sur le monde, que nous appréhendons, interprétons et traduisons ces diverses altérités dans nos écrits. De même que les morceaux d'histoires et expériences de vies présentés dans ce récit de recherche – ainsi que l'ensemble des parcours biographiques historicisés construits dans ce cadre – me semblent important à explorer pour mieux faire ressortir les dynamiques identitaires à l'œuvre dans la construction des parcours migratoires et des processus d'intégration, de même, la question de la dimension biographique de « l'opérateur de la connaissance » qui, selon Edgar Morin (1986 : 27), devrait « devenir en même temps l'objet³²⁸ de la connaissance », doit-elle ainsi être questionnée.

Biographique et historicité sont en effet noués dans une relation dialectique où se mêlent expérience et temps. L'une tissée par les fils expérientiels constituant le biographique ; ce dernier traversé de part en part, travaillé, épaissi et mis en relief par la trame historique, la profondeur du temps.

5.1.1 Le travail de l'histoire (Wirkungsgeschichte) : tisser le lien et le sens social

Je mettais en évidence dans la séquence précédente les liens, parfois étroits, entre les rapports complexes établis à la langue française dans les anciennes colonies en Afrique noire et certaines des représentations qui lui sont étroitement attachées en France hexagonale, ce, depuis son expansion sur tout le territoire. Le cas de Seydou³²⁹, pour rester sur un exemple déjà mobilisé, s'est révélé en ce sens assez frappant et symptomatique de cette langue qui s'est construite et imposée de part et d'autre de l'Atlantique sur une image (mythifiée ?) de langue à la fois noble et universelle, porteuse de civilisation et, à ce titre, d'émancipation pour les populations à qui elle fut « gracieusement » apportée³³⁰. Cette construction particulière d'une langue naguère « barbare et vulgaire » (dont le poète Joachim Du Bellay et ses homologues du mouvement de la Pléiade ont fortement affirmé dans leur manifeste, la vocation à devenir une langue « élégante et digne » au même titre que le latin et le grec) a, de fait,

³²⁸ Je dirais, de préférence, le « sujet ».

³²⁹ Voir présentation de ses expériences socio-langagières dans la séquence quatre (4.1.3).

³³⁰ Sans rentrer dans le débat houleux provoqué par la loi française du 23 février 2005 soulignant « le rôle positif » de la colonisation, il va sans dire que mon propos est ici clairement ironique.

laissé une certaine forme d'empreinte (indélébile ?) au travers des moyens qui ont contribué à en asseoir la légitimité et la portée. Empreinte qui, aujourd'hui, est éventuellement passée dans l'oubli, mais affleure dans ce qui peut diversement prendre la forme de représentations, imaginaires ou idéologies linguistiques relatifs à cette langue. Didier de Robillard souligne d'ailleurs à ce propos, en s'appuyant sur l'exemple de la pratique du symbole (transposée des relations latin/français ; français/langues régionales et dans un dernier temps français/langues africaines)

« [qu'] il ne suffira donc vraisemblablement pas d'actions et d'interventions à court ou moyen terme pour modifier les attitudes face aux langues en France, si certaines composantes de celles-ci viennent du fond des âges, une France d'Ancien Régime, « fille aînée de l'Église », continuant à colorer les attitudes d'une France laïque, démocratique du 21^{ème} siècle » (Robillard, 2013 : 64).

En effet, précise-t-il :

« Lorsqu'on lit P.J. Hélias lorsqu'il évoque la pratique du « symbole » dans les écoles bretonnes, on pourrait, de manière crédible en faire un emblème de la lutte des couches sociales entre elles (les « blancs » et les « rouges »), et / ou, à la façon de certains militants celtisants, des couches sociales urbanisées pro-francophones et « étrangères » à la Bretagne, qui auraient imposé le français aux Bretons, et ce ne serait pas faux. Sauf qu'A. Chervel nous met en garde : la pratique du « symbole » est une pratique ancienne héritée des collèges jésuites, contre le français, et pour privilégier le latin. Cela signifie donc que, malgré le changement de langues en lice (latin/français – français/breton – français langues africaines), une attitude face aux relations entre langues perdue dans la sphère du français et de la francophonie, ce qui explique que l'on puisse sentir une attitude quasi religieuse face au français en France, héritée sans doute du Concile de Trente, qui fait du latin « la » langue de la traduction autorisée de la Bible. » (Robillard, 2013 : 64)

C'est à cela que renvoie la notion heideggérienne reprise par Gadamer de « travail de l'histoire » : *Wirkungsgeschichte*. Qu'une « attitude quasi religieuse face au français » ait perduré en France et ait été transposée en Afrique (comme en témoigne symboliquement l'expérience de Seydou dans sa jeunesse face au français, « désacralisé » à ses yeux parce qu'exposé en dehors du sanctuaire de la salle de classe, et mêlé aux jeux infantiles de ses jeunes camarades dans la cour de l'école) ressort ainsi de ce travail de l'histoire (littéralement « effets » (*Wirkungen*) de l'histoire (*Geschichte*)). Ce « travail de l'histoire » relève – de façon assez remarquable et importante pour la suite de mon propos – à la fois du processus et du résultat. Processus qui lie un

phénomène constaté à des origines historiques dont on ne soupçonne plus la prégnance. Et résultat de ce processus rendant « évident » un état de fait dont on ne sait plus (par l'écart temporel notamment mais pas uniquement) quel(s) processus a/ont conduit à sa construction.

C'est de ce point de vue que se place D. de Robillard (2011 : 23) – pour revenir sur la question évoquée en introduction des constructions divergentes des épistémologies organisant nos champs scientifiques disciplinaires – lorsqu'il situe une partie des sources ayant inspiré la sociolinguistique actuelle, comme l'analyse du discours, dans la lignée de perspectives élaborées dans le cadre des philosophies analytiques et du pragmatisme. Les sciences humaines en Europe, explique-t-il, ont « subit de puissantes influences de la part des sciences humaines telles qu'envisagées en Amérique du Nord et en Grande-Bretagne, influencées par le cadre de la philosophie analytique³³¹ » (*ibid.*, p. 22). C'est en effet dans un mouvement de distanciation vis-à-vis de la linguistique structuraliste, « noyau dur » des sciences du langage, que la sociolinguistique actuelle aurait été indirectement influencée par le pragmatisme³³². Ce courant disciplinaire constituerait une des principales sources théoriques évoquées ci-avant, dont la sociolinguistique se serait inspirée afin de s'émanciper du statut, non enviable, de discipline périphérique d'un champ scientifique où elle représentait, par rapport à son « noyau dur », ses « marges »³³³ (molles ?). Cependant, en se réfugiant dans ce nouvel « asile épistémologique » (Robillard, 2012b : 14), la sociolinguistique se serait, par inadvertance, coulée dans un moule théorique héritier

« [d']une conception des connaissances où une connaissance est valable quand elle est explicitable rationnellement en signes, discours, ce qui nécessite, notamment, des langues standardisées comme instruments de discours régulés, et dévalorise par conséquent les savoirs d'expérience, souvent liés à des formes de langues et de discours permettant mal l'explicitation rationnelle. La sociolinguistique majoritaire actuelle, par ces choix *implicites*, fait l'hypothèse que toute connaissance valable

³³¹ Pour un résumé des différences entre philosophies analytique et continentale, voir. R. Pudal (2008) ou Robillard (2011 : 23).

³³² Peirce, Mead et Dewey, entre autres, dont les conceptions imprègnent les travaux de Garfinkel, fondateur de l'ethnométhodologie, ainsi que d'autres disciplines proches, comme l'interactionnisme ou l'ethnographie de la communication, avec des auteurs princeps comme Gumperz et Hymes dont les travaux ont également été « préparés », en quelque sorte, par l'interactionnisme symbolique de G.H. Mead (Robillard, 2012b : 11, *sq.*).

³³³ Cf. Blanchet (2007 : 233) : « *Ni marges ni noyau dur : une autre configuration du champ scientifique et institutionnel* ».

est explicitable rationnellement, et par conséquent que son type d'approche à elle est universelle et omnipotente, y compris pour comprendre des formes de connaissances autres, comme celles liées à l'expérience, et parfois malaisément explicitables rationnellement » (Robillard, 2012b : 16).

C'est encore une fois ici une illustration des « effets » et du « travail de l'histoire » (du *Wirkungsgeschichte*) à la fois processus historicisé qui donne sens, et résultat d'un processus historique, donc historicisable.

« Une partie du travail de l'histoire, des effets de l'histoire consiste précisément, surtout lorsqu'il n'y a qu'une histoire unique sans concurrence, à avoir pour effet qu'on la prend pour une simple consignation de faits indiscutables, ce qui provoque la confusion entre la narration et ce à quoi elle se réfère, les « faits » » (Robillard, 2013 : 76).

Cette « confusion », comme nous l'explique D. de Robillard s'inspirant pour cela de l'ouvrage édité par Barbara Cassin (2004 : 554 sq.), provient de l'origine même du mot « histoire », ayant d'une certaine manière influencé le choix du terme allemand *Geschichte* (« désignant ce qui est advenu, mais aussi le compte rendu qu'on en fait »), plutôt que son alternative *Historie* (« traduction de l'*historia* latine »). Ainsi, « si HGG opte pour *Wirkungsgeschichte*, c'est sans doute pour signifier une conception de l'histoire où les événements et ce qu'on en dit sont considérés, initialement au moins, comme indissociables, inextricables »³³⁴.

Par ailleurs, étymologiquement, le terme *histôr* (personnage de l'épopée grecque antique), tout comme *historia*, renvoie à la fois à la notion de voir et de savoir (supposément parce qu'on a vu). Ce qui fait de l'*histôr*, un témoin de ce qui s'est passé, par l'intrication *dans la lettre* du voir et du savoir. Mais plus qu'un « témoin qui a vu », l'*histôr* est plus essentiellement « le garant, pour l'avenir, du contenu d'un accord convenu entre deux parties adverses » (Robillard, 2013 : 76). Ce qui met en lumière, nous signale D. de Robillard, « le caractère de *témoin pour l'avenir* », transposable dans le domaine de la recherche, notamment en sciences humaines, en « celui qui vient présenter en public, en son nom propre sa recherche » (*ibid.*).

³³⁴ Robillard, 2013, *op. cit.*

Cela a pour conséquence, et non des moindre, de faire du travail de recherche en sciences humaines, un processus pleinement historicisé et historicisable, en tant que construit dans, par et à partir du corps sociétal dont les liens et sens, complexes, pluriels et mouvants, sont tissés avec les fils de diverses histoires et historicités croisées. Ce qui donne toute sa pertinence au sens étymologique de cette complexité caractéristique et inhérente au fait social avec laquelle le chercheur doit composer (*complexus* : tissé avec). De fait, nous dit encore D. de Robillard (2007 : 28), « ce qui organise les sciences humaines, c'est l'historicité de l'homme, donc le fait qu'il se construit, dans le temps ». Par conséquent, « une façon de comprendre le monde auquel nous participons est de tenter d'en raconter réflexivement la construction quotidienne » (*ibid.*, p. 18). Ce qui veut dire également que le chercheur, à l'instar de l'*histor*, est aussi garant du discours qu'il produit et engage de ce point de vue sa responsabilité. Cependant, « la compréhension n'[étant] pas affaire de maîtrise et de contrôle, [mais] un advenir, un événement dont nous faisons partie » (Grondin, 2004)³³⁵, cette responsabilité repose alors sur notre historicité, dont fait partie, à part entière, notre activité de recherche.

« Ce qui a frappé Gadamer dans l'herméneutique heideggérienne [...] [c'est] le fait que le comprendre n'était plus à concevoir à partir de l'idéal d'objectivité imposé par la science moderne, selon lequel la vérité serait absolument indépendante de l'interprète. Peut-on, doit-on éliminer celui qui comprend de la compréhension ? Celui qui comprend n'est-il pas, en un sens essentiel, toujours impliqué dans ce qu'il comprend ? S'il en est ainsi, l'historicité ne sera [*sic*] plus être un facteur qui viendrait seulement limiter la compréhension, puisqu'elle en apparaîtra, au contraire, comme le moteur. C'est ce qui conduit Gadamer à sa « réhabilitation des préjugés et de l'historicité comme principes de la compréhension. » (Grondin, 2004)³³⁶

Poser les préjugés, comme nous le verrons dans la seconde section de cette séquence, ainsi que l'historicité, comme principes de la compréhension, fait donc de celle-ci, au regard de la précédente, un processus inscrit dans l'épaisseur temporelle, par conséquent dépendante du récit qui l'institue en tant que telle aux yeux des autres. Mettant en évidence cette « historicité de la compréhension » (Gadamer, 1976), Paul Veyne en illustre le mécanisme, adossé ici au principe du récit.

³³⁵ « Le passage de l'herméneutique de Heidegger à Gadamer », article en ligne : mapageweb.umontreal.ca/grondinj/pdf/heidegger_a_gadamer.pdf, consulté le 17 juin 2013.

³³⁶ *Idem.*

« Chacun sait qu'en ouvrant un livre d'histoire il le comprend, comme il comprend un roman ou ce que font ses voisins ; autrement dit, expliquer, de la part d'un historien, veut dire « montrer le déroulement de l'intrigue, le faire comprendre ». Telle est l'explication historique : toute sublunaire et pas scientifique du tout ; nous lui réservons le nom de compréhension. » (Veyne, 1971 : 124)

C'est pourquoi, dit-il encore, « l'histoire explique moins qu'elle n'explique » (Veyne, 1974 : 92). Ou encore, pour dire les choses autrement, « la connaissance historique, ou l'histoire en tant que connaissance, est reconstruction ou reconstitution de ce qui a été à partir de ce qui est » (Aron, 1989 : 119). Ce qui veut dire que cette connaissance, et plus largement toute connaissance (puisque les connaissances sont situées et relèvent d'un processus historique à plus ou moins petite ou grande échelle), constitue une reconstitution rétrospective à partir d'une historicité présente (« ce qui est », comme le dit R. Aron) et donc ce qui fait que nous sommes *nous* à un moment *T*. C'est-à-dire, la résultante – qualitative et non pas quantitative donc indivisible en ce sens –, et l'épaisseur des expériences qui ont construit ce moi et font de lui une individualité située à ce moment *T*, en fonction de tout cela et de projections diverses vers l'avenir³³⁷. Autrement dit, notre tissu biographique historicisé, qui se révèle à cet égard indissociable des processus de production de sens, représente, dans le cadre de la recherche, une modalité *à part entière* de production du savoir. Ce qui n'est nullement surprenant dans la mesure où, comme le dit très justement D. De Robillard (2011 : 26), « si notre faculté à donner sens est indissociable de notre historicité, notre activité scientifique en est pétrie, et elle ne pourrait pas exister sans cela ».

5.1.2 Le biographique : modalité de production du savoir

L'historien François Dosse, coéditeur d'un ouvrage de synthèse sur les problématiques de l'histoire³³⁸, déclare à propos de la biographie, à la suite de Walter Benjamin, qu'elle « peut être une entrée privilégiée dans la restitution d'une époque avec ses rêves et ses angoisses ». W. Benjamin « considérait le rôle de l'historien comme devant procéder à une déconstruction de la continuité d'une époque pour en distinguer une vie

³³⁷ « Pour définir cette manière de penser le temps [...] Ricœur prend appui sur les deux catégories métahistoriques utilisées par Koselleck d'espace d'« expérience » et d'« horizon d'attente ». Ces deux notions s'enracinent dans le présent. L'espace d'expérience renvoie à un tissage du passé et du présent en fonction de multiples trajectoires. De la même manière, l'horizon d'attente renvoie à un futur lui aussi rendu présent, « tourné vers les pas-encore » [Ricœur, 1991, p. 376]. » (Dosse, 2009 : 115).

³³⁸ DELACROIX, C., DOSSE, F. & P. GARCIA (éds.), 2010, *Historiographies : concepts et débats*, Paris, Gallimard.

individuelle [dans le but de] faire voir comment la vie entière d'un individu tient dans une de ses œuvres, un de ses faits [et] comment dans cette vie tient une époque entière » (*ibid.*). Wilhelm Dilthey, « au XIXe siècle, [...] ne disait pas autre chose, considérant la biographie comme le moyen privilégié d'accéder à l'universel. » (Dosse, 2006 : 92).

La biographie, en tant que processus de recherche et mode de production du savoir, représente pour moi une modalité de recherche féconde, qui me permet, en m'attachant à l'histoire individuelle des principaux protagonistes mis en scène dans cette recherche, d'explorer les arrière-plans dans lesquels s'inscrivent des parcours et se forment des identités et représentations fondatrices des futurs positionnements identitaires adoptés en situation de migration et d'intégration dans une nouvelle société. La biographie constitue, en effet, comme Dosse l'écrit, « la restitution [ou plutôt la réinterprétation³³⁹] d'une époque avec ses rêves et ses angoisses ». Ici, cette époque « restituée », réinterprétée³⁴⁰, est celle de l'introduction de la langue française en Afrique noire et des représentations diversifiées, parfois ambiguës, que son statut de langue à la fois dominante et valorisée génère, comme nous avons pu le voir dans la séquence précédente. Elle imprègne les expériences biographiques d'hommes et de femmes emportant avec eux dans leurs projets migratoires, cette langue en héritage qui les lie d'une certaine manière aux sociétés acadienne et française avant même l'élaboration de ces projets.

Le récit de recherche que je construis résulte, en fin de compte, du fruit de mes représentations croisées avec celles des personnes que j'ai rencontrées au cours de cette recherche, et donc, de l'entrelacs des fils biographiques tissant nos historicités respectives dont dépendent, pour une large part, nos productions de sens. Les relations que nous nouons avec des « autres-que-soi » (Affergan, 2006 : 23) sont profondément marquées du sceau de nos histoires, car « le sens ne "surgit" pas spontanément, mais il est construit par le travail du chercheur ou de n'importe quel être humain » (Robillard, 2009 : 155). C'est en ce sens que toute recherche s'inscrivant dans le domaine des sciences humaines et sociales et se proposant de dire quelque chose de l'homme et de sa

³³⁹ Robillard (2008), inspiré par Ricœur (1969), souligne en effet que la restitution *fidèle* d'une histoire, d'un temps, d'une époque, ou d'un contexte par exemple, ne peut être possible.

³⁴⁰ À l'aune des problématiques auxquelles sont confrontés les participants à ma recherche et les sociétés dans lesquelles leurs parcours s'inscrivent.

manière d'être en société, doit s'interroger sur les implications méthodologiques et épistémologiques de la relation qui s'établit entre le chercheur – scientifique dans l'exercice de ses fonctions, mais d'abord et avant tout être social ancré dans l'historicité de sa biographie et de son histoire sociale – et ce que l'ensemble de la communauté scientifique s'accorde à nommer « terrain », mais qui constitue une entité investie de façon différentielle d'un positionnement scientifique à un autre, comme nous avons pu le voir dans la troisième séquence de ce récit de recherche.

La part du biographique dans la recherche est ainsi prioritairement inscrite dans la relation à l'autre et est, de ce fait, indissociable de ce « terrain » que j'ai défini précédemment comme un *tissu complexe de sens discursifs et expérientiels historicisés*. Elle est dans le processus même d'interprétation des phénomènes vécus dans ce lacs relationnel de compréhension et, à partir de là, de construction du savoir. Le biographique est inhérent à toute action humaine, ancrée dans l'historicité des personnes. Il est à ce titre également présent dans tout processus de recherche, d'autant plus que les préjugés, comme nous le verrons plus en détail *infra*, entendus selon Gadamer (1976) comme « *projections de sens* » ou préjugements, constituent une des « conditions de la compréhension » (Grondin, 2006 : 54).

La question, à ce moment-là, est de savoir si on l'ignore ou si on l'intègre dans nos pratiques comme élément constitutif *légitime* de production de connaissance. Claudine Moïse souligne à ce titre et fort à propos :

« C'est pour moi passionnant de voir le poids de nos histoires subjectives. Elles orientent les choix de recherche, les modes d'explication, la construction du savoir et des disciplines. Reste à organiser des espaces de parole institutionnels possibles. » (Moïse, 2009 : 16).

Pour ma part, mon choix transparait clairement ici au travers de la construction de ce récit de recherche. Il s'est, d'une certaine manière, assez logiquement imposé dans la mesure où mon historicité, comme je le signalais dans une séquence précédente, est, de fait, dans le cadre de la recherche que je construis, immédiatement visible, frappée d'un sceau d'invisibilité puisqu'inscrite dans une histoire commune avec celle des personnes dont j'étudie les parcours migratoires et le processus d'intégration en France et en Acadie du Nouveau-Brunswick, originaires d'Afrique noire comme moi. Ce qui ne

va pas sans conséquences dans le cadre d'une perspective plaçant le relationnel (le « être avec » du *Dasein* heideggérien) au centre du processus de construction de sens et de connaissances. En effet, pour en revenir à un exemple déjà évoqué mais qui traduit on ne peut mieux la portée de cette réflexion, lorsque je suis par exemple interpellée au beau milieu d'un entretien par mon interlocuteur qui me dit :

« Quand je rencontre Marie-Laure qui est sénégalaise, je m'attends à ce qu'elle parle wolof. Moi je manifeste ma sénégalité, elle aussi elle est sénégalaise, elle doit manifester cette sénégalité en utilisant notre langue véhiculaire parce que nous sommes loin de notre Sénégal » (Seydou),

c'est toute la complexité et parfois l'ambiguïté du jeu des positionnements identitaires qui se manifeste. A ce moment précis de l'interaction, ce n'est pas à la jeune chercheuse ayant sollicité un entretien avec lui que mon interlocuteur s'adresse ; mais bien à Marie-Laure, qui est sénégalaise comme lui (bien que mon identité ne se résume évidemment pas à ce seul trait), et qui devrait³⁴¹, *comme lui*, manifester sa sénégalité en parlant wolof (ce qui dans mon cas, comme nous avons pu le voir n'est pas pertinent comme marque et donc « preuve » de « sénégalité »).

Et lorsque, également, je découvre l'histoire acadienne (le Grand Dérangement et ce qui s'en suit), histoire érigée en ciment de l'identité acadienne collective, c'est en effet une fois de plus au regard de mon histoire personnelle, inscrite dans une autre histoire (celle de la colonisation en Afrique³⁴²), que je fais le lien entre ces deux histoires et que je vais décider d'explorer comme nous le verrons dans le dernier acte de ce récit de recherche (séquence sept), le facteur affectif lié au choix de plusieurs migrants africains de s'intégrer à la communauté francophone minoritaire acadienne, et même pour certains, de participer activement à sa cause.

Je suis, par conséquent, inéluctablement partie prenante des histoires collectives qui s'entrelacent dans ma recherche. Ma posture se veut donc herméneutique – se doit d'être herméneutique – dans le sens où une part non négligeable des éléments qui me permettent de proposer une interprétation aux observables construits proviennent de

³⁴¹ Selon le point de vue affiché par mon interlocuteur.

³⁴² Et son principal héritage : le français, langue officielle minoritaire dominante.

mes différents ancrages anthropo-socio-historiques. Posture qui s’ancre notamment sur l’idée fondamentale clairement exprimée ci-dessous par Charles Taylor, qu’il y a

« un lien étroit entre les définitions de soi qui contribuent à constituer ce que nous sommes et ce que nous pouvons comprendre ou non d’autres définitions de soi. [...] Notre incapacité à comprendre s’enracine en effet dans nos propres définitions de nous-mêmes, donc dans ce que nous sommes. Rien n’est dit là qui soit nouveau : Aristote développe un argument similaire au livre I de l’Éthique. Mais c’est encore radicalement choquant et inassimilable pour le courant dominant de la science moderne » (Taylor, 1997 : 189 ; 194).

En somme, reconnaître et éventuellement identifier la part du biographique dans nos recherches, revient à essayer de mettre le doigt sur ce qui nous permet de comprendre les phénomènes que nous étudions, de les interpréter, de leur donner du sens. Et pouvoir expliquer comment on a compris, c’est en quelque sorte une autre façon de légitimer le savoir qu’on a construit.

5.2 Le travail du sens (compréhension/interprétation) : l’herméneutique ou la réhabilitation du *préjugé* en sciences

« Ce n’est qu’en reconnaissant ainsi que toute compréhension relève essentiellement du préjugé, que l’on prend toute la mesure du problème herméneutique » (Gadamer, 1996[1976] : 291)

Comment on comprend ? Comment on perçoit les choses ? Comment et par quel processus on leur donne du sens ? C’est la question fondamentale que se pose la pensée herméneutique.

« Au sens le plus restreint et le plus usuel du terme, l’Herméneutique sert aujourd’hui à caractériser la pensée d’auteurs comme Hans-Georg Gadamer (1900-2002) et Paul Ricœur (1913-2005) qui ont développé une philosophie universelle de l’interprétation et des sciences humaines qui met l’accent sur la nature historique et linguistique de notre expérience du monde » (Grondin, 2006 : 5).

Didier de Robillard (2009 : 157), s’inscrivant dans ce paradigme interprétatif, formule ainsi une « hypothèse herméneutique » – posée également de fait par les postures qualitatives qu’il relie à l’herméneutique en passant par la réflexivité, – stipulant « que le sens du monde [...] n’est pas préexistant, et que c’est l’être humain qui investit le monde de sens, parce que, pour y vivre, pour s’y projeter, il lui faut impérativement partir de

l'hypothèse de l'intelligibilisation du monde, ou refuser de s'y projeter et d'y vivre ». Autrement dit et selon une traduction de l'herméneutique gadamérienne :

« [...] agir dans le monde, est une expérience qui exige d'un être humain qu'il se situe dans le monde et face aux autres, qu'il produise du sens. La construction du sens est donc considérée comme consubstantielle et nécessaire à l'expérience de la vie. [...] Si l'expérience est au centre de la construction de sens, alors l'intentionnalité influence ce processus : c'est parce qu'un être humain se projette dans le monde, avec d'autres, qu'il a besoin d'hypothèses de sens. Le sens produit est alors informé par l'intentionnalité humaine, donc à la fois par l'expérience passée, et la projection politique et éthique dans le monde, la construction du sens constituant le processus où l'histoire se transforme en projet. » (Robillard, 2012a : 69).

L'herméneutique montre en effet que « la compréhension se tient au sein d'une structure d'anticipation, d'une anticipation de significativité, régie par l'existence et son besoin d'orientation. » (Grondin, 2006 : 37). Elle place ainsi, avec Paul Ricœur (1969) l'émergence du sens dans *Le Conflit des interprétations* ; de même que l'altérité et la pluralité au centre du processus de la connaissance. Ce positionnement particulier vis-à-vis du savoir construit (le discours sur les autres) implique de pouvoir expliquer comment on a compris, en d'autres termes historiciser nos recherches, nos méthodologies, nos parcours, etc. Ce qui revient finalement à montrer comment on s'est transformé³⁴³, en rendant « disponible aux autres une somme d'expériences »³⁴⁴ à travers un processus de « rétroanticipation » (Robillard, 2007) qui nous amène à donner sens à des discours et des expériences, à partir de notre histoire et de nos anticipations (Debono, 2010 : 191).

³⁴³ De même qu'il y a un « travail de l'histoire » (*Wirkungsgeschichte*), au sens d'« effets de l'histoire » comme nous l'avons vu, il y a aussi, à mon sens, un « travail du comprendre », au sens ici des effets du processus de compréhension sur le sujet engagé dans ce processus. Le processus de compréhension n'est en aucune manière, neutre, puisqu'impliquant la transformation de l'être au cours du processus historique *altérisant* que constitue le « comprendre ». Cette transformation est constitutive du mouvement ontologique faisant passer l'être d'un état A à un état B, voyage expérientiel au cours duquel le A, confronté à une altérité donnée ou phénomène autre donné est « travaillé » par cette altérité (donc altéré au sens de modifié dans son être : être toujours *jeté* dans le monde – *Dasein* heideggérien). Ce qui fait qu'il ne peut plus être tout à fait A, du fait de cette altérisation. Cela peut rejoindre d'un certain point de vue la théorisation du « conflit » développée par D. de Robillard, dans le sens où la compréhension a ainsi un *coût* payé par cette transformation de l'être. Ce qui explique également que plus il y a des enjeux, plus le coût sera élevé, car plus importante, symboliquement et significativement, sera la transformation. Expliquer comment on s'est transformé pour expliquer comment on a compris, revient donc à expliciter les différents enjeux (parfois implicites et identifiés après coup) liés à cette compréhension et la transformation de son *être-dans-le-monde* qu'elle implique.

³⁴⁴ Guy Jucquois, intervention à la table ronde organisée par l'EA DYNADIV 4246, « Les démarches qualitatives : histoire, problèmes, diversité, critères, typologies », le 2 Décembre 2010.

5.2.1 Le travail de l'altérité

L'anthropologie, l'ethnologie ou encore l'ethnographie ont longtemps constitué les disciplines par excellence de la recherche d'un « autre », en ce qu'il peut représenter de radicalement différent par rapport à un « soi », celui du chercheur et de sa/ses culture(s) d'origine ou traditions culturelles de référence. Les grandes missions exploratoires du XV^e siècle, comme celle qui a abouti à la découverte des Amériques par Christophe Colomb en 1492, ont en effet ouvert les fenêtres du vieux continent sur les rives d'un nouveau monde riche en cultures « exotiques » que les ethnographes ont eu à cœur d'explorer et d'étudier, non pas directement, à l'origine, mais par le biais de

« la lecture de documents, rapports et lettres de voyageurs, d'aventuriers, d'explorateurs, de missionnaires, d'administrateurs coloniaux, de militaires, de membres d'expéditions scientifiques, voire de correspondants qui interprétaient spontanément l'inconnu – le comportement d'autres humains – dans les termes du connu – son propre comportement et celui de ses pairs » (Ghasarian, 2002 : 6).

Cet « Autre lointain et porteur d'une altérité absolue », ne constitue cependant plus l'objet d'étude principal de l'anthropologie, et « l'anthropologue n'est plus confronté à cet étrangeté de l'ailleurs qui faisait rêver les émules de Malinowski et autres Evans-Pritchard » (Abélès, 2002 : 36). Mais, qu'elle soit proche ou lointaine, l'anthropologie tout comme l'ensemble des sciences humaines, pose toujours la question primordiale de la rencontre ; et à travers elle, celle du rapport construit à l'altérité.



³⁴⁵ Qu'est-ce qui, au moment de la rencontre de Christophe Colomb et de son équipage avec les tribus amérindiennes de l'île de Guanahani³⁴⁶, dicte aux différents protagonistes, en présence de façon si improbable – du moins du point de vue des

autochtones voyant leur quotidien soudainement perturbé par l'apparition de ces étranges personnages venus de la mer –, l'attitude qu'ils ont choisi d'adopter, le premier moment de stupeur passé³⁴⁷ ? Plusieurs schémas auraient pu être envisagés³⁴⁸, mais selon une certaine légende propagée par les récits épiques, romanesques et/ou cinématographiques des *conquistadores* espagnols, les habitants des contrées « découvertes » par les européens, inspirés dit-on par leurs croyances cosmogoniques, ont décidé que c'étaient des dieux et ont adopté envers eux une attitude pacifique et soumise. Fable, réalité, ou un peu des deux, mon propos ici n'est pas de chercher à établir la réalité des faits qui se sont déroulés il y a plusieurs siècles, mais de questionner le processus à l'œuvre dans ce type de « rencontres », et plus largement dans la rencontre avec les autres, qu'ils soient plus ou moins proches ou lointains et donc quel que soit le « degré de xénité » (Weinrich, 1986) ressenti au moment de la rencontre.

³⁴⁵ « Découverte de l'Amérique - Christophe Colomb débarque sur l'île de San Salvador en 1492 », <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/rostand.chambery/articles.php?lng=fr&pg=960>

On peut lire dans ce tableau, représentant la rencontre de Christophe Colomb avec les amérindiens, une sorte d'allégorie de cet événement : face-à-face entre deux altérités, deux civilisations ayant évolué pendant des siècles dans l'ignorance mutuelle totale l'une de l'autre, marquant, par le symbole des offrandes, ainsi qu'une attitude visiblement pacifiste et soumise, l'avènement de l'allégeance (contrainte ?) de l'une envers l'autre.

³⁴⁶ Actuel San Salvador, situé dans l'Archipel des Bahamas.

³⁴⁷ Lorsqu'on est surpris, tant que dure cet état de stupeur, laps de temps durant lequel on n'arrive pas à donner sens, à l'objet de notre surprise, on ne peut pas agir. Dans le mime, le cinéma, le théâtre, etc. c'est presque toujours par un temps d'arrêt par rapport à l'action qui se déroule, qu'on représente ce sentiment particulier. C'est seulement lorsque l'on projette du sens que l'on peut à nouveau agir.

³⁴⁸ Hostilité, peur, indifférence, etc.

« Lorsqu'un autre me paraît étranger (et que moi aussi probablement je lui parais étranger), qu'est-ce alors, au juste, cette xénité qui le rend étranger à mes yeux ? » (Weinrich, 1986 : 187)

Ainsi s'interrogeait Weinrich en préambule à sa *Petite xénologie des langues étrangères*. Mais plutôt que de tenter d'identifier ce qui *objectivement* rendrait l'autre étranger à nos yeux, penchons-nous plutôt sur le phénomène mis en œuvre pour nous permettre d'entrer en relation avec lui en dépit de ou grâce à sa xénité, réelle ou supposée, mais en tout cas ressentie (donc construite). En d'autres termes, passer de l'interrogation : « Qui est l'Autre ? » à « Selon quelles modalités peut-on et/ou doit-on [...] l'appréhender ? » (Affergan, 2006 : 22).

« Inventer l'autre, c'est se comprendre soi-même comme vivant dans un monde dont on peut, par comparaison avec celui de l'autre, dessiner les contours » (Kilani, 2000[1994], quatrième de couverture).

« Inventer l'autre ». S'interrogeant sur la façon de « dire » et donc de « décrire l'inédit », Mondher Kilani prend pour exemple l'épisode de la découverte des Amériques par Christophe Colomb et son équipée, que j'ai évoquée plus haut, en partant du principe que, de la description de l'inédit, découle sa définition. Ce qui revient, pour cet inédit, à être « inventé » ; comme Christophe Colomb aurait inventé le Nouveau Monde tel qu'appréhendé par un esprit occidental³⁴⁹.

« Les choses « vues » dans le Nouveau Monde furent, suite à Christophe Colomb, rapportées à des choses « connues » et expérimentées dans l'Ancien. La Bible, l'Antiquité gréco-romaine, l'Égypte ancienne ou le monde musulman furent mobilisés pour rendre compte du nouveau. C'est ainsi que les imposants édifices des Incas et des Mayas furent comparés en grandeur et en ingéniosité aux pyramides d'Égypte et aux ouvrages romains, les temples aztèques aux mosquées, que la belle indigène évoqua la belle mauresque, ou que le lama fut tout à la fois un âne, une brebis et un chameau. On l'aura compris, c'est dans cette suite de comparaisons que réside proprement l'invention de l'Amérique. C'est dans le mouvement même où ils le rapportent au connu que les découvreurs inventent le Nouveau Monde. » (Kilani, 2000[1994] : 64-65)

L'autre n'est donc autre, qu'en tant qu'il est perçu comme tel par d'autres individualités (socialement innervées). Ce qui revient à dire comme M. Kilani, qu'il est construit dans

³⁴⁹ Et comme les habitants de l'île de Guanahani ont également construit une figure altéritaïre de ces êtres fantastiques chevauchant les flots sur d'étranges embarcations.

ses contours – construisant dans le même temps ceux des individualités qui le perçoivent – et en ce sens « inventé » (dans les termes de cette perception) en tant qu'autre, plutôt que « donné » et s'imposant comme altérité intrinsèque. Cela revient à dire également que la perception et la production de sens impliquent nécessairement une construction ancrée dans une histoire et que rien (d'humainement perceptible) n'échappe à cette empreinte historique. C'est pourquoi, comme nous avons pu le voir précédemment, l'histoire en tant que dimension fondamentale intervenant dans le processus de production de sens et de construction de connaissance, constitue, au travers du *Wirkungsgeschichte*, un des piliers de la pensée herméneutique. Celle-ci, comme nous le verrons plus loin, problématise autrement la notion de l'être, à partir de celle alternative du *Dasein* heideggérien.

« Le *dasein* a l'intérêt fondamental de permettre une manière de poser l'être comme foncièrement *social*. On ne peut être [que] si on *est avec* : avec les autres, avec/dans le monde [...]. Dit autrement, cela consiste à proposer que le foyer des sciences humaines est essentiellement la *relation*, donc le processus, la dimension dynamique, et la narration (relation) de tout cela. On voit bien les conséquences que cela peut avoir : le paradoxe de l'observateur n'a plus raison d'être, car si l'on ne peut qu'être avec, tenter d'appréhender l'autre isolé de toute relation n'a pas de sens » (Robillard, 2008b :35).

On en revient donc à la problématisation de la notion de terrain effectuée au début de la troisième séquence, mettant au centre des processus qui lui donnent consistance, cette *relation* aux autres, « terrain » véritable où se situe la fécondation des savoirs construits.

5.2.2 De la « confrontation au terrain » à la rencontre d'autres : la *relation* comme maître mot

Traitant de ce thème « de la rencontre » dans *Les non-dits de l'anthropologie*, Sophie Caratini écrit que :

« La pratique du terrain, c'est d'abord un ensemble de relations qu'il faut établir avec des inconnus sur leur propre territoire » se demandant « quelle cacophonie d'images [le chercheur] projette [...] sur cet Autre tant espéré au fur et mesure qu'il avance dans son voyage et qu'il est pris dans le filet des rapports quotidiens » (Caratini, 2004 : 22).

Son questionnement entre d'une certaine manière en résonance avec cette idée, empruntée à Bourdieu, selon laquelle, « en sciences humaines, le plus gros travail consisterait à combattre ce avec quoi on est allé rencontrer l'autre » (Robillard, 2010³⁵⁰).

« Il n'existe donc pas, à proprement parler de données ethnographiques, mais d'emblée partout et toujours, la confrontation d'un ethnologue (particulier) avec un groupe social et culturel (particulier), l'interaction entre un chercheur et ceux qu'il étudie. C'est précisément cette rencontre qui mérite d'être appelée « terrain » ». (Laplantine, 1996 :38)

Ce qui rejoint on ne peut mieux l'idée que j'ai défendue dans la troisième séquence de mon récit de recherche, inscrivant cette source d'observables multimodale à partir de laquelle le chercheur en sciences humaines fonde la légitimité des connaissances produites, dans un réseau complexe de sens discursifs et expérientiels historicisés. Les relations que nous nouons avec diverses personnes, et notamment les participants à nos recherches, sont donc à la base de notre travail, et comme le disait D. de Robillard dans une citation précédente, le « foyer » des sciences humaines.

Mais nous l'avons également vu, nous allons à la rencontre des autres et les percevons comme autres à partir de notre propre historicité. Ce qui constitue un aspect primordial dont il importe de tenir compte puisque le chercheur, faut-il encore le rappeler, est en effet avant tout « une *personne totale* : inscrite dans un continuum biographique, en interaction et donc mise en jeu dans une dimension diachronique éminemment singulière, liée à sa propre histoire, en même temps que dans une dimension synchronique, liée à la situation et aux interactions qui y sont inhérentes » (Goï, 2013 : 11). Ce qui veut dire que, tout comme n'importe quel autre être humain, sa personne, dans sa dimension d'être *jeté dans le monde (Dasein)*, est, y compris dans ses activités de recherches, « altérée/altérisée dans ses certitudes, habiletés, espoirs, craintes, représentations, habitudes, images de soi et de l'autre... par la situation, la relation à l'autre, l'événement » (*ibid.*, p. 12).

Il nous est, je pense, tous arrivé de nous trouver dans des situations où nous avons été pris pour ce que nous ne sommes pas (ou inversement), avec des conséquences diverses

³⁵⁰ Extrait audio transcrit de la journée d'étude « Diversité, pluralité, hétérogénéité : quelles recherches qualitatives en sciences humaines ? », organisée par l'Equipe d'Accueil Dynadiv à Tours en juin 2010 et qui a été intégralement enregistrée.

sur la nature de la relation ou simple interaction engagée entre les protagonistes³⁵¹. Le roman primé de Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*, comporte une scène dialoguée illustrant de façon assez édifiante ce type de situations :

–« Ta carte d'identité ? Dis à ton client qu'il doit d'abord payer la chambre, avait-il déclaré.

–Mais quel client ? Ça ne va pas non ? avais-je rétorqué, avant de me raviser. Je suis en vacances, voilà mon passeport et ma carte de résident.

–Ah, une Francenabé ! Excusez-moi, madame. Bienvenue chez nous. Donnez-moi votre sac, je vais vous montrer votre chambre.

Après avoir inspecté les lieux et constaté que tout était à peu près en ordre, je m'étais affalée sur le lit. Les phrases du réceptionniste dansaient dans ma tête : Bienvenue chez nous, comme si ce pays n'était plus le mien ! De quel droit me traitait-il d'étrangère, alors que je lui avais présenté une carte d'identité similaire à la sienne ? Etrangère en France, j'étais accueillie comme telle dans mon propre pays : aussi illégitime avec ma carte de résident qu'avec ma carte d'identité ! Aussi bizarre que cela puisse paraître, c'était grâce à ma carte de résident française, synonyme de solvabilité, que j'avais pu obtenir une chambre d'hôtel dans mon propre pays. Puis ces mots vinrent chasser mes questions identitaires : Dis à ton client... Avant de savoir que je venais d'Europe, il avait prêté des motifs peu respectables à ma venue à l'hôtel. Je ne lui en voulais pas : d'ordinaire, les hôtels du tiers-monde ne profitent qu'aux touristes. » (Diome, 2003 : 197-198)

On voit bien ici le procédé d'intersubjectivation à l'œuvre dans le dialogue et analysé dans les lignes qui suivent par le narrateur. Il est très intéressant par ailleurs de noter la reconfiguration de la relation entre les deux protagonistes qui s'opère au cours de l'interaction. Elle se manifeste par le changement de statut de l'un aux yeux de l'autre et est incarnée par le passage du tutoiement réservé à « *celle-qui-vient-pour-un-client* », au vouvoiement adressé à la « *Francenabé* ». Reconfiguration n'impliquant pas uniquement le statut social du personnage, mais bien une part de son « identité » auto-perçue et définie, prise dans les filets d'un processus d'hétéro-perception et redéfinition. Ce processus va en effet l'inclure, dans un premier mouvement, dans le « nous » du national, lorsqu'elle est « tu » (celui dans les faits inexact de « *celle-qui-vient-pour-un-client* ») ; avant de la rejeter dans le « vous » (justifié ?) de l'étranger, lorsqu'elle devient

³⁵¹ Conséquences potentiellement plus problématiques dans le cadre des recherches qualitatives justement basées sur les relations que le chercheur noue avec les personnes, rencontrées dans le cadre de sa recherche.

la « *Francenabé* ». Le réceptionniste ira même jusqu'à tenter de soutirer quelque pécule (pour sa femme sortant d'un premier accouchement difficile) à la vacancière, la même à qui il n'aurait accordé de chambre quelques heures plus tôt qu'à la seule condition que son « client » règle l'addition d'avance, entérinant par cette demande symboliquement signifiante dans ce contexte touristique³⁵², son exclusion du groupe d'appartenance des locaux.

On peut ainsi aisément constater à travers ce passage, exemple parmi d'autres de négociations et renégociations du sens donné aux personnes inconnues que l'on rencontre, le lien indubitable entre nos attitudes (la façon dont on entre en relation avec les autres), et nos *préjugements* (Gadamer, 1976). Il en va donc de même pour la recherche en sciences humaines, puisque celle-ci s'inscrit, au même titre que toute interaction en société, dans le cadre des rapports socialement construits au monde. Dans la mesure où, le rapport qu'on a au monde se construit sur un faisceau de représentations comme nous l'avons vu *supra*, la recherche en général, et de façon encore plus prégnante celle qui se donne pour principal objet d'étude l'homme dans sa dimension sociale, n'échappe pas à ce principe. C'est en ce sens que la dimension biographique, à la fois des enquêtés mais aussi – et je dirais même *surtout* – celle du chercheur, ne doit pas être ignorée, dans la mesure où elle fait partie intégrante des éléments qui fondent la construction du savoir dans nos processus de recherche. Et ce, à commencer par notre façon d'entrer en relation avec cet *autre que soi* dont nous nous proposons d'étudier et comprendre les phénomènes sociaux, culturels et autres processus identitaires dans lesquels il s'inscrit. Le chercheur, en tant qu'individu social, au même titre que ce dernier, est, de fait, engagé dans les mêmes types de processus qu'il étudie, à travers ses différents ancrages anthropo-socio-historiques : en un mot, sa chair biographique.

³⁵² « L'hôpital, les médicaments, les trémolos dans la voix, c'était bon pour les gogos. Il n'était pas le seul à utiliser de telles ficelles pour essayer de soutirer quelque argent à des supposés nantis venus de France. » (Diome, 2003 : 196)

Par conséquent, « nous travaillons en sciences humaines avec nos préjugés »³⁵³, c'est-à-dire ce qui nous permet d'entrer en relation avec l'autre, parce que :

« Bien avant que nous accédions à la compréhension de nous-mêmes par la réflexion sur le passé, nous nous comprenons de manière spontanée dans la famille, la société et l'Etat où nous vivons. [...] *C'est pourquoi les préjugés de l'individu, bien plus que ses jugements, constituent la réalité historique de son être.* » (Gadamer, 1996[1976] : 298, soulignements de l'auteur).

5.2.3 Le préjugé comme condition de possibilité de la compréhension

Gadamer propose, à partir des acquis de l'herméneutique heideggérienne, mais sans toutefois en constituer une continuité sans ruptures ou contournements, ce que Jean Grondin (2004) identifie comme *une phénoménologie de l'événement de compréhension*. Compréhension qui nécessite selon Gadamer de partir de ses préjugés, c'est-à-dire, de ses « anticipations de sens »³⁵⁴, dans la mesure où celle-ci est inscrite dans le tissu historique, donc « ancrée dans le temps et projetée vers l'avenir » (Debono, 2010 : 297). Cette réhabilitation du préjugé (combattu par les philosophes des Lumières)³⁵⁵ qu'effectue Gadamer repose ainsi essentiellement sur le projet, fondamental, de réhabilitation parallèle de l'être humain en sa « réalité historique » (Gadamer, 1996[1976] : 115).

« Ce qui donne corps et sens à l'appartenance, c'est-à-dire au facteur de la tradition dans l'attitude historico-herméneutique, c'est la possession commune de préjugés fondamentaux et porteurs. L'herméneutique doit partir de l'idée que quiconque veut comprendre a un lien à la chose qui s'exprime grâce à la transmission, et qu'il relaie spontanément ou de propos délibéré la tradition à partir de laquelle la transmission prend la parole. » (Gadamer, 1996[1976] : 317)

Une des conséquences d'une telle conception de la construction du sens, basée sur la prise en compte des préjugés en tant que phénomènes constitutifs de ce sens, résulte

³⁵³ Notes prises durant une intervention de Didier de Robillard à l'Ecole d'Eté du GIS-PLC (Groupement d'Intérêt Scientifique Pluralité linguistique et Culturelle), « *Démarches qualitatives* », Strasbourg, 2-3 Septembre 2010.

³⁵⁴ « En soi, préjugé veut dire jugement porté avant l'examen définitif de tous les éléments déterminants quant au fond. Dans la pratique de la justice, préjugé voulait dire décision juridique antérieure au jugement définitif proprement dit. » (Gadamer, : 1996[1976] : 291)

³⁵⁵ « Il n'est donc absolument pas nécessaire que « préjugé » veuille dire erreur de jugement ; au contraire, le concept implique qu'il puisse recevoir une appréciation positive ou négative. Ici est manifeste la persévérance active du latin *praejudicium*, qui fait que le mot peut avoir une signification non seulement négative mais également positive. Il y a « des préjugés légitimes ». » (Gadamer, : 1996[1976] : 291)

pour le chercheur de pouvoir expliquer comment il a compris, à savoir, historiciser les processus de construction de ses recherches, ses méthodologies et également son parcours. Car une des tâches principales de la posture herméneutique consiste en effet, nous dit Gadamer, « à éclairer les conditions dans lesquelles [la compréhension] se produit » (1996[1976] : 317).

« Or, ces conditions n'ont pas toutes le caractère d'une « procédure » ou d'une méthode, que celui qui s'emploie à comprendre pourrait à volonté mettre en œuvre ; elles sont au contraire nécessairement quelque chose de donné. Les préjugés et les préconceptions, qui occupent la conscience de l'interprète [donc du chercheur], ne sont pas, en tant que tels, à sa libre disposition. Il n'est pas de lui-même en mesure de distinguer préalablement les préjugés féconds qui permettent la compréhension, de ceux qui lui font obstacle et mènent à des contresens. Cette séparation doit au contraire se produire dans la compréhension même. L'herméneutique doit donc demander comment cela se produit. Or cela signifie qu'il lui faut mettre au premier plan ce qu'elle laissait jusqu'alors complètement en marge : la distance temporelle et son importance pour la compréhension. » (Gadamer, 1996[1976] : 317)

Ce qui revient finalement à montrer comment on s'est transformé, comme j'ai déjà eu à le signaler, en rendant « disponible aux autres une somme d'expériences »³⁵⁶ à travers un processus de « rétroanticipation » (Robillard, 2007) qui nous amène à donner sens à des discours, à partir de notre histoire et de nos anticipations (Debono, 2010 : 191). Dans ce qui consisterait ainsi à dire, selon la formulation de Ricœur (1969) : « Expliquer plus, c'est comprendre mieux », la conception gadamérienne de ce processus de production du sens transcende ce « comprendre mieux » en « comprendre autrement ».

« Comprendre, en vérité, ce n'est pas comprendre mieux, ni au sens où l'on aurait un savoir meilleur de la chose grâce à des concepts plus clairs, ni au sens de la supériorité fondamentale que le conscient aurait par rapport au caractère inconscient de la production. Il suffit de dire que, *dès que l'on comprend, on comprend autrement*³⁵⁷. » (Gadamer, 1996[1976] : 318).

Et c'est précisément dans cet « autrement » que réside la dimension comparative de la production du sens ; et c'est en cela que « l'herméneutique est une comparaison », comme le dit Guy Jucquois.

³⁵⁶ Guy Jucquois, intervention à la table ronde organisée par l'EA DYNADIV 4246, « *Les démarches qualitatives : histoire, problèmes, diversité, critères, typologies* », le 02 Décembre 2010.

³⁵⁷ Soulignements de mon fait.

5.3 La comparaison ou croisements de significations comme mode d'être particulier au savoir

Mon travail de recherche doctoral, comme l'indique son titre, porte sur la construction des identités linguistiques dans les trajectoires migratoires, et le rapport aux langues de populations originaires d'Afrique noire francophone, au cours de leur processus d'intégration en France et/ou en Acadie du Nouveau-Brunswick. La mention de la France et de l'Acadie du Nouveau-Brunswick dessine un espace d'observation du processus d'intégration multi-site, supposant la localisation des phénomènes à observer dans deux endroits spécifiques et distincts. Tandis que celle de l'Afrique noire francophone inscrit ces mêmes phénomènes à questionner, problématiser, interpréter et traduire dans le cadre de l'écriture de cette recherche, dans un troisième espace élargissant les précédents et ayant fonction spécifique de dénominateur commun pour ces derniers. Une telle présentation de cette recherche la place visiblement dans le domaine des recherches comparatives, l'objectif étant de questionner les dynamiques identitaires sociolinguistiques à l'œuvre dans les parcours migratoires, en « comparant » les processus d'intégration de migrants originaires d'Afrique noire francophone en France d'une part, en Acadie du Nouveau-Brunswick d'autre part. Ceci implique également une comparaison de la France et du Nouveau-Brunswick, en plus de la dimension comparative nécessairement induite entre sociétés d'origine(s) et sociétés d'installation(s), par l'appréhension des trajectoires de vie, embrassant l'expérience de l'émigré comme de l'immigré (cf. Sayad, 1999).

Cette construction particulière du sujet de recherche – une parmi d'autres – induit un certain nombre de considérations qu'il serait instructif de questionner afin d'en soupeser la pertinence, à l'aune de la diversité complexe des éléments constitutifs de ce sujet. Considérons tout d'abord les diverses caractéristiques des éléments en question. D'un point de vue géographique et statutaire, nous sommes en présence d'entités aux statures différentes : la France qui est un Etat-Nation, l'Acadie du Nouveau-Brunswick constitutive d'un espace diffus, non incarné physiquement par des frontières ou des institutions de type étatique, mais disséminé et s'incluant dans quelques provinces du

Sud-est du Canada³⁵⁸ formant avec les autres provinces du pays la confédération Canadienne et, enfin, l'Afrique noire francophone, autre espace pluriel et complexe, constitué des anciennes colonies belges et françaises situées au sud du Sahara.

Nous avons pu voir dans le premier acte de ce récit de recherche, dans quelle mesure les deux sociétés d'installation mises en regard l'une de l'autre pour considérer les processus d'intégration des migrants, différent, d'un point de vue socio-historique et géopolitique. Nous pourrions également le constater sur les plans socioculturel, politique et socio-identitaire, dans le dernier acte du récit de recherche.

Pour rappel, l'espace sociétal français est caractérisé par une situation de francophonie dominante, véhiculant une idéologie du monolinguisme accompagnée d'une certaine pression du rapport à la « norme ». Alors que l'Acadie du Nouveau-Brunswick se retrouve dans une situation de francophonie minoritaire à plusieurs niveaux :

- à l'intérieur de l'espace géographique dans lequel elle se situe, démographiquement parlant et par rapport aux pratiques face à l'anglais ;
- comparée au Québec qui constitue, lui, pour sa part, une francophonie majoritaire sur son propre territoire ;
- et par rapport à la France, en tant que francophonie nord-américaine.

Ces deux contextes d'intégration sont par ailleurs marqués, l'un par une politique migratoire « d'attraction et de rétention » des migrants francophones (du fait de sa situation de francophonie minoritaire canadienne hors Québec), et l'autre par une politique volontariste de régulation de l'immigration (pour des raisons plus complexes que sa seule situation de francophonie majoritaire). Ceci impliquant que le capital linguistique des migrants francophones candidats à l'intégration dans ces différents contextes soit, dans un cas, fortement valorisé et recherché, et, à contrario, assez peu considéré en tant que tel dans l'autre. Dans un cas, on a donc la question de l'intégration de minorités (les migrants africains) au sein d'une communauté elle-même minoritaire dont l'enjeu principal est celui de vivre et s'épanouir dans sa langue. Et dans un autre, se

³⁵⁸ Les Provinces des Maritimes : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Île-du-Prince-Edouard ; auxquelles il faut rajouter Terre-Neuve & Labrador, formant avec ces dernières la région de l'Atlantique, et où l'on trouve également une minorité de francophones acadiens.

pose la question de l'intégration, dans des termes plus sociopolitiques et économiques que linguistiques.

L'hétérogénéité des divers éléments mis en présence dans le cadre de cette étude pointe la complexité du sujet ainsi construit, renforcée par la double problématique qui en découle. Elle pose, de fait, la question de la comparaison et de ses modalités de fonctionnement en sciences humaines et sociales : comment comparer avec de l'hétérogène, du divers, du pluriel, du complexe ? Mais aussi plus fondamentalement : peut-on ne pas comparer (ici dans le sens d'adopter un regard/une posture comparati(f)ve) du divers, de l'hétérogène, du pluriel, du complexe ? Marcel Détienne (2009[2000] : 9) fustige la prégnance de l'idée (défendue par certains historiens) selon laquelle « on ne peut comparer que ce qui est comparable », et qui s'inscrit dans une conception traditionaliste des méthodes comparatives, à priori incompatible avec le sujet qui nous occupe, tel que retraduit ci-dessus.

C'est cette conception particulière de la comparaison, la limitant à une dimension purement méthodologique, qui m'a dans un premier temps poussée à contourner cette question pour éviter un des principaux écueils de ce type d'études comparatives : confronter de manière très peu dynamique des éléments considérés comme stables et non construits par le regard du chercheur. Alors que le processus de comparaison implique, au contraire, la transformation des différents éléments prenant part à cette comparaison, par les effets mêmes de leur mise en relation contrastive, et donc leur construction en tant que « comparé(e)s par le regard du chercheur comparant, pris lui aussi dans ce processus (Détienne 2009 ; Werner et Zimmermann, 2004). Plutôt que de terrains à comparer ou de contextes distincts donnés, il est en effet question dans ma thèse de parcours historicisés, s'inscrivant dans des contextes construits et dont les éléments significatifs (pour cette recherche, et au regard de la problématique conçue) se définissent dans le jeu de leur mise en regard.

La dimension comparative est ainsi non seulement inhérente à la construction de cette recherche, mais cette question se pose également de manière plus transversale pour la recherche en sciences humaines. Pas uniquement d'un point de vue méthodologique dans le cadre des études comparatives en tant que telles, mais plus fondamentalement et pour toutes les recherches, du point de vue de la construction des savoirs dans ce

domaine. Car, il y a effectivement, nous dit Guy Jucquois (1989 : 12) « quelque chose de spécifique aux sciences de l'homme qui rend le recours au comparatisme plus nécessaire, sinon indispensable dans ces disciplines ». Les travaux se situant dans le champ des études comparatives ont en effet tendance à être axés sur les aspects pragmatiques de la comparaison – mis en évidence à travers des études de cas – et sans nécessaire mise en lien de ces aspects méthodologiques – au sens strict du terme – avec les aspects épistémologiques de la comparaison, à savoir, la comparaison en tant que posture, mode d'être face au savoir, et non pas uniquement démarche de recherche.

Emmanuelle Huver évoque cette question dans son HDR³⁵⁹, en lien avec les réflexions suscitées par le projet de recherche *Diffodia*³⁶⁰ mené au sein de l'équipe Dynadiv et qui a constitué, selon ses termes, « un espace privilégié de réflexion sur les enjeux et les conséquences relatifs à la mise en œuvre d'une conception herméneutique de la comparaison en DDL, qui a notamment débouché sur une critique de la notion de culture d'enseignement / apprentissage d'une part et de la démarche comparative formelle d'autre part » (Huver, 2014 : 162). En partant du constat que « peu de travaux sont consacrés à réfléchir à l'usage et à l'élaboration de la comparaison, comme si cette démarche allait de soi » (*ibid.*, p. 159)³⁶¹ et ce, en dépit de « l'intense foisonnement³⁶² » (*idem*) des recherches et travaux s'inscrivant dans et/ou mobilisant une démarche comparative, Emmanuelle Huver souligne, elle aussi, cette dichotomie conceptuelle de la comparaison traversant l'ensemble des sciences humaines et sociales :

« Jucquois (2000) oppose [...] deux conceptions – formelle et herméneutique – de la comparaison, opposition que l'on retrouve également, sous d'autres formes (et sans que celles-ci se superposent ni complètement, ni nécessairement), en histoire chez Werner et Zimmermann (2004), en philosophie chez Jullien (2008, 2010 et

³⁵⁹ Habilitation à diriger des recherches.

³⁶⁰ *Didactique du français, formation et diversité/altérité en contextes universitaires : pratiques, représentations et évolutions dans différents environnements.*

³⁶¹ Faisant référence sur ce point à Vigour (2005 : 18).

³⁶² « [...] on connaît l'importance actuelle des travaux sur l'intercompréhension en DDL (Pour une synthèse récente, cf. Escudé et Janin, 2010). La comparaison culturelle n'est pas en reste puisqu'elle est au fondement des démarches interculturelles en DDL. Les « approches plurielles » (Candelier, 2008), par exemple, considèrent la comparaison comme une catégorie de base, puisque dans le CARAP (Candelier et al., 2007), « savoir comparer » est un des sept « prédicats » qui organise et structure la liste des descripteurs de ressources. En DDL enfin, la comparaison peut constituer, outre une démarche de recherche, une démarche d'enseignement : c'est par exemple la voie proposée par Auger (2005) ; c'est également la démarche qui fonde la plupart des activités interculturelles, telles qu'on les retrouve dans les manuels par exemple (comparaison de groupes nationaux notamment). » (Huver, 2014 : 159).

2012) ou encore en anthropologie chez Détienne (2009), Kilani (1992), Affergan (1999 et 1997) » (Huver, 2014 : 160).

Les différents auteurs évoqués ci-dessus travaillent tous, à leur manière, sans nécessairement se réclamer d'une posture herméneutique, une conception de la comparaison qui en rejoint, dans les grandes lignes, la philosophie. La perspective herméneutique, comme le souligne Marc Debono (2010 : 163), se révèle en effet (et s'est révélée pour moi au cours de mon cheminement expérientiel de construction de cette recherche) comme celle permettant d'« aider à sortir d'une comparaison hiérarchisante et « excluante » ». Car, qui dit « comparaison », dit rapport à l'altérité et « auto-implication » (Jucquois, 1989). En d'autres termes, implication du comparant aux éléments comparés et prise en compte de son regard spécifique qui construit d'une manière particulière ces éléments. Et donc, prise en compte de son historicité qui forge ce regard spécifique. La comparaison est ainsi bel et bien une herméneutique, puisque prendre en compte son historicité³⁶³ dans la construction d'un processus de production de sens, est en soi un processus herméneutique dans la tradition gadamérienne à laquelle je me réfère.

5.4 Conclusion

« Un européen qui vit à Pékin pendant les années vingt, reçoit des leçons d'écriture d'un professeur chinois ; celui-ci lui demande de traduire une phrase composée de trois idéogrammes : le héros les déchiffre correctement : « rondeur », « être assis », « eau ». Il s'efforce de combiner les concepts en une assertion (nous dirons les traduire en langage digital) et il décide que cela signifie : « quelqu'un prend un bain de siège », au grand dam du distingué professeur, car cette phrase est une manière particulièrement poétique de parler d'un coucher de soleil sur la mer. » (Danièle Varè, *The Gate of Happy Sparrows.*)³⁶⁴

La recherche (et le processus d'interprétation qui la sous-tend) ressemble à cette édifiante entreprise de traduction : des processus de déchiffrement de signifiants, dont le code est communément partagé, aboutissant à une construction de signification non

³⁶³ En tenant également compte du fait que « la comparaison implique le sens de l'histoire et du temps, ce qu'on appelle aujourd'hui la longue durée, ou plutôt, selon les termes de Fernand Braudel (1986 :69 sq.), l'histoire selon la longue durée ne peut être que comparative » (Jucquois, 1989 : 17).

³⁶⁴ Citation tirée de BOUVIER, B., 2003, « Chinois et français : quand les habitudes culturelles d'apprentissage s'opposent », *Ela. Études de linguistique appliquée.*, no 132, p. 399-414 : 410.

nécessairement partagée. « [...] il décide que cela signifie... ». C'est dans ce passage du signifiant au signifié – processus donc non automatique, non transparent – que se situe l'action du chercheur et son historicité biographique qui le constitue fondamentalement. Une conséquence de cette non transparence du signe (qui ne représente pas le réceptacle ou véhicule *unique* du sens³⁶⁵) est alors de faire transparaître la part singulière qui le constitue.

Cela se traduit dans l'écriture de la recherche, par exemple, par une prise en charge de l'énonciation n'ayant pas pour fonction de nier les dettes et héritages constitutifs de l'écriture (sa plurivocité), mais la volonté de souligner la responsabilité du chercheur dans la production des savoirs qu'il construit. La tendance dominante est en effet à l'effacement du chercheur et de son empreinte dans sa recherche, manifestée par son effacement dans son écriture, gage présumé d'objectivité par la minimisation de sa subjectivité. J'ai ainsi expliqué dans l'article consacré à l'écriture de la recherche évoqué dans l'introduction de cette séquence (Tending, 2014) que c'est en réaction à ce que Blanchet, Calvet et Robillard (2007 : 12) ont nommé, « diglossie scientifique et institutionnelle »³⁶⁶, poussant les minoritaires à devoir toujours justifier leurs pratiques quand les majoritaires sont, eux, dispensés de le faire et donc oubliés, chemin faisant, ce qui fonde leurs pratiques hégémoniques, reprises³⁶⁷ et revendiquées comme légitimes du seul fait de leur hégémonie et non pas pour ce qu'elles sous-tendent (une certaine vision de la science appuyée sur une certaine vision de l'homme³⁶⁸), que j'ai décidé de rédiger le texte de mon examen pré-doctoral³⁶⁹ à la première personne,

³⁶⁵ Celui-ci étant en partie investi (en plus de son réceptacle/véhicule sémiotique) par d'autres sources d'intelligibilisation, dont l'expérience.

³⁶⁶ « [...] plutôt que d'accepter sans question et sans vague une apparente répartition complémentaire et hiérarchisée de « sous-disciplines » linguistiques dans un champ « consensuel », plutôt que d'accepter cette *diglossie scientifique et institutionnelle* et l'idéologie qui la sous-tend, nous croyons plus pertinent, de proposer d'autres analyses des configurations épistémologiques des différentes linguistiques. » (Soulignements des auteurs).

³⁶⁷ L'automatisation de la pratique énonciative du « nous », parfois intégrée de façon contradictoire dans des travaux se réclamant par ailleurs d'une perspective qualitative, traduit ainsi une forme de déficit de réflexion approfondie sur les fondements épistémologiques de ces pratiques d'écriture. Cela traduit peut-être également un point de vue considérant ces questions comme secondaires (intéressantes à aborder, mais pas forcément importantes) par rapport au travail plus concret de la recherche elle-même.

³⁶⁸ Voir sur ce point Robillard (2014), texte issu du même volume que l'article évoqué, et également Robillard (2007 et 2009).

³⁶⁹ Examen spécifique au système académique canadien, constituant la dernière étape à franchir avant la soutenance de thèse. Il consiste officiellement en la rédaction d'un texte présentant le cadre théorique et la méthodologie de la recherche, d'une part et, d'autre part, d'un échantillon d'analyses. Ce travail est

n'explicitant ce parti-pris, qu'au bout de la soixante-septième page sur les soixante-dix que comporte cet écrit³⁷⁰.

« Ma recherche (et le morceau d'écriture que je viens d'en faire) est un récit interprétatif. Je la conçois comme telle, parce qu'elle est tissée d'histoires (que l'on m'a racontées, que j'ai entendues, auxquelles j'ai participé ou dont j'ai été témoin ; que j'ai réinterprétées et traduites à partir de ma propre historicité). Des histoires qui sont celles des parcours migratoires de personnes originaires d'Afrique noire dite francophone ; celles de la construction de leurs identités à travers ces histoires de vies ; et celles des rapports aux langues en interaction étroite et continue avec les divers espaces francophones qui ont traversé ces histoires et au sein desquels elles s'inscrivent. Le récit que je construis se fait donc à la première personne parce que je ne pouvais que dire « je » dans cette perspective. Pourquoi l'explicitier dans les toutes dernière lignes de ce texte me demanderez-vous certainement ? Parce que j'aurais souhaité ne pas avoir à justifier cette modalité énonciative, implicitement entachée d'illégitimité par le seul fait de devoir se justifier. Parce que je pense que le « je » ne devrait avoir à se justifier que dans la mesure où le « nous » se justifie également, et non que le premier constitue l'exception confirmant la règle incarnée par le second. Je pense que l'une et l'autre modalités d'énonciation, dans la mesure où elles reposent sur des logiques discursives et épistémologiques différentes sont *également* légitimes dans l'écriture de la recherche, y compris pour des formats académiques tels que celui-ci, à condition d'en visibiliser les enjeux. » (Tending, 2014)

En écrivant ces lignes à la conclusion d'un texte destiné aux membres d'un jury chargés de l'évaluer, je faisais le pari de l'explicitation, à la fin et non au début du processus de l'écriture, d'un postulat qui aura eu tout le loisir de se démontrer chemin faisant, et qui apparaîtrait comme une évidence au terme de la lecture de mon récit de recherche. Au-delà de ces considérations ponctuelles sur l'écriture de la recherche – qui n'en demeurent pas moins essentielles au regard de ce que cette dimension consubstantielle à la construction de la recherche véhicule – un point important (parmi d'autres) apparaît à la lumière des perspectives herméneutiques : il ne saurait (en principe) exister de « je » *égo-centré*³⁷¹, puisqu'il n'y a de « je » qu'*alter*³⁷² et donc *socialement*

présenté lors d'une soutenance devant un jury, au terme de laquelle il est sanctionné par la mention « succès » ou « échec ».

³⁷⁰ Le propos en lui-même, sans compter les références bibliographiques et les annexes.

³⁷¹ Quoi qu'en dise Pascal, considérant le « moi » comme haïssable, positionnement que semble également partager Bourdieu, dans ses oxymoriques « confessions impersonnelles » (Cf. *Science de la science et réflexivité*, 2001 : 186), et *Méditations pascaliennes*, 1997 : 44 – 53).

³⁷² Cf. Ricœur, *Soi-même comme un autre* (1997).

institué. C'est notamment pour cette raison que Didier de Robillard (2008) a mis en avant le terme d'« *alter-réflexivité* » face à celui de réflexivité tout court, pour en souligner la dimension *nécessairement* altéritaire. Dans cette conception herméneutique de la réflexivité (qu'il oppose par exemple à la réflexivité « réaliste » de Bourdieu³⁷³), celle-ci est appréhendée comme un « processus de constitution du sens des autres solidairement par transformation à partir du nôtre » (Robillard, 2013 : 48). Le procès en « narcissisme », souvent adressé aux tenants des perspectives se réclamant d'une subjectivité assumée (comme le montre si bien Proust dans la citation en exergue de cette séquence³⁷⁴), est en ce sens caduc, dans la mesure où il repose sur des bases tronquées, faussant les termes du débat. La question est dès-lors de savoir dans quelle mesure prendre en compte – y compris dans les processus d'évaluation, de valorisation et de vulgarisation de la recherche, encore largement dominés par les canons positivistes – cette dimension subjective (la part du biographique) dans nos processus de construction du savoir.

³⁷³ Emmanuelle Huver (2014 : 68-69) note par exemple à ce sujet que « Bourdieu réfute en effet vigoureusement la conception herméneutique de la réflexivité (Bourdieu et Wacquant, 1992 : 227) et lui oppose une réflexivité construite sur la base de sa théorie de la reproduction sociale comme « *le travail par lequel la science sociale, se prenant elle-même pour objet, se sert de ses propres armes pour se comprendre et se contrôler (...) [en **objectivant**] sa position dans l'espace social global (...), sa position occupée dans le champ des spécialistes* » (Bourdieu, 2001 : 174) » (soulignements d'E. Huver).

³⁷⁴ Cf. introduction séquence cinq (5.0).

Entracte

Les éléments de lecture et d'interprétation présentés dans les séquences qui vont suivre, tout comme l'ensemble du processus de construction de la recherche jusqu'à sa mise en écriture, peuvent être appréhendés, à la lumière de ce qui précède, comme le produit (au stade actuel de maturation de mon expérience de chercheuse) d'une conception expérientielle de la production de connaissances. Si, au départ, elle ne s'est pas dite herméneutique, elle en portait toutefois intérieurement les germes. Des modalités de « fabrication » de cette recherche, reposant sur une vision du « terrain » élargie – voire éclatée –, à la conception épistémologique de la comparaison comme mode d'être herméneutique face au savoir, ma démarche s'est progressivement élaborée avec la conscience – fondamentalement différentielle vis-à-vis d'autres types de postures – de travailler *à partir et avec*³⁷⁵ l'altérité et l'historicité dont je suis porteuse. Altérité et historicité *avec* lesquelles je suis allée à la rencontre d'autres altérités et suis entrée en relation avec d'autres personnes, porteuses d'historicités autres (ou en partie partagées), le tout socialement institué.

Le dernier acte de ce récit de recherche, représentant de manière plus spécifique le tissu interprétatif des observables construits, pourra ainsi être lu comme la traduction d'un processus herméneutique de (ré)interprétation de l'histoire reposant sur des lectures de significations (Taylor, 1997) des expériences sociolinguistiques et identitaires des migrants rencontrés, et celles des sociétés dans lesquelles leurs parcours de vie s'inscrivent, de façon différenciée. Il déroulera le fil de ces histoires de vie, depuis les sociétés d'origines où les migrants se sont construits en tant qu'individus-locuteurs et ont façonné, dans un premier temps, leurs relations aux *autres-en-langue(s)*³⁷⁶, jusqu'à leur entrée en migration, manifestant, dans les cadres sociolinguistiques et socio-historiques spécifiques à chaque société d'installation, la rencontre de francophones diversitaires, avec toutes les conséquences qui s'en suivent.

³⁷⁵ Et non pas *contre*, ou en *dépit de...*, ce que manifesterait une posture consistant à masquer ou à ne pas prendre en compte cette dimension comme constitutive des processus de compréhensions et de construction du sens, en œuvre dans l'élaboration de la recherche.

³⁷⁶ Cf. *infra*.

ACTE TROISIEME

Tissu interprétatif d'histoires croisées

Espaces francophones diversitaires et migrations noires africaines : Rapports aux *autres-en-langue(s)*³⁷⁷ et dynamiques identitaires au sein des processus migratoires

« Nous avons tous été un jour des nomades en cours de sédentarisation, des gens venus « d'ailleurs » et destinés à vivre « ici » » (Ricœur, 2000 : 15)

³⁷⁷ Debono (2010 : 523), s'inspirant du juriste-comparatiste Pierre Legrand (2006) qui évoque les « autres-en-droit ».

Le thème de l'immigration à la base de cette étude constitue un grand classique dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales depuis l'explosion démographique des grands centres urbains tels que Chicago – due principalement à une immigration massive vers les Etats-Unis – et la naissance de l'Université de Chicago³⁷⁸ avec son éminent département d'anthropologie et de sociologie³⁷⁹ qui verra éclore à son tour les bourgeons de ce qui sera nommé par la suite l'Ecole de Chicago³⁸⁰. Ce mouvement, précurseur dans le domaine de la sociologie de l'immigration, constitue

« une sociologie urbaine qui a entrepris une série impressionnante d'études sur les problèmes auxquels la ville de Chicago était confrontée. Mais elle a surtout consacré nombre de ses travaux à un problème politique et social majeur qui concernait alors toutes les grandes villes américaines et débordait le seul cadre d'une sociologie de la ville : celui de l'immigration et de l'assimilation des millions d'immigrants à la société américaine » (Coulon, 1992 : 4).

Depuis cette époque, les universitaires et chercheurs de tous bords ont été rejoints dans leur intérêt pour la problématique migratoire, par les politiques et médias qui se sont emparés de ce phénomène toujours grandissant et semblant perpétuellement être d'une actualité brûlante³⁸¹. Ce fait migratoire répondant à la nécessité des personnes de se mouvoir d'un endroit à un autre³⁸² et de s'y installer définitivement ou à plus ou moins long terme, semble avoir été accentué par la mondialisation. Elle donne une ampleur inédite aux échanges et contacts interculturels et interethniques, tant dans leur réalisation effective que dans la potentialité de cette réalisation en latence, induite par le développement fulgurant des moyens de transport et de communication toujours plus

³⁷⁸ « Lorsqu'à l'automne 1882 l'Université de Chicago voit le jour, la ville est devenue, avec New York et Philadelphie, l'une des trois plus grandes villes américaines, en ayant connu un taux de croissance stupéfiant : la bourgade qui comptait 4470 habitants lors du recensement de 1840 et qui représentait alors la frontière de l'ouest des Etats-Unis, en comptait 1 100 000 cinquante ans plus tard, en 1890 et en comptera près de 3 500 000 en 1930 ! » (Coulon, 1992 : 5).

³⁷⁹ Qui ne serait pas, contrairement à ce que diverses sources indiquent et comme le souligne Jean-Michel Chapoulie (2001 : 14) le premier département de sociologie créé aux Etats-Unis, bien qu'appuyé sur une « nouvelle discipline universitaire tournée vers l'observation et l'analyse du monde contemporain » (*Ibid.*, p. 25).

³⁸⁰ Qui a notamment produit un ouvrage emblématique de ces problématiques : *The Polish Peasant in Europe and America* de Thomas et Znaniecki publié en cinq tomes entre 1918 et 1920.

³⁸¹ « Il ne se passe plus une semaine sans que la presse écrite, la radio et la télévision ne rapportent des expériences funestes de candidats malheureux à l'immigration [en Europe]. Le matraquage médiatique est tel qu'on se croirait confronté à un phénomène entièrement nouveau. En fait, il n'en est rien. Depuis ses débuts, l'histoire de l'humanité elle-même est une histoire de migrations » (Amédégno, 2007 : 4).

³⁸² Pour des raisons économiques, politiques, démographiques, écologiques ou autres.

étendus, toujours plus sophistiqués, toujours plus rapides voire instantanés³⁸³. Le phénomène de globalisation des échanges (technologiques, commerciaux, culturels) « accélère l'entrée dans l'âge des migrations » (Castle & Miller, 2003 : 3), et est principalement lié au développement économique et social des sociétés occidentales dites du « Nord ». Un développement porteur de promesses (réelles ou chimériques, comblées ou déçues) par les voies de ces multiples supports communicationnels (petits et grands écrans) auprès de milliers d'hommes et de femmes de pays dits du « Sud » à la recherche d'un à-venir meilleur que ne leur laisse paraître leur horizon quotidien.

« Alors que plusieurs Etats européens ont alimenté les flux migratoires vers l'outre-Atlantique au XIXe siècle, puis les flux intra-européens au XXe siècle, ils restent ou deviennent une destination recherchée des nouvelles migrations internationales » (Rea & Tripier, 2008 : 3).

Les phénomènes migratoires ne datent certes pas d'aujourd'hui et, quelles que soient leurs causes – qui peuvent faire l'objet d'études dans des domaines aussi variés que la démographie, la géographie, les sciences politiques, économiques et sociales – les effets de leur intensification sur les sociétés de départ et d'arrivée ainsi que sur le plan des relations intergroupes, particulièrement du point de vue des positionnements identitaires, n'en sont que plus prégnants, voire problématiques selon les situations. Catherine Wihtol de Wenden (2009 : 3) parle de « bricolages identitaires individuels et collectifs », dans le cadre de cette mondialisation des migrations internationales, qu'elle considère comme « l'un des grands défis du XXI^e siècle ».

L'Afrique noire ne fait pas exception à cette mouvance :

« Nombreux sont les Africains qui veulent partir de chez eux, quel qu'en soit le prix. On distingue une double immigration : intra africaine et extra africaine. Les causes sont essentiellement les mêmes dans l'un et l'autre cas. A l'échec des différents modèles de développement mis en place s'ajoutent différents facteurs dont les guerres civiles, les calamités naturelles et l'instabilité politique, économique ou sociale » (Kasanda Lumembu, 2004).

³⁸³ L'avènement des révolutions dans le monde arabe qui ont bouleversé en quelques semaines un certain nombre de rapports de forces établis depuis des décennies dans cette région du monde, en partie grâce à Internet et aux réseaux sociaux, en constitue un des exemples les plus frappants.

Que cette migration africaine touche les élites intellectuelles, économiques, politiques, sportives et autres, ou qu'elle concerne les populations déshéritées, toutes ou presque sont à la recherche d'un eldorado quelconque, le plus souvent situé quelque part en Occident et principalement entre l'Europe, les Etats-Unis et le Canada. Beaucoup d'entre elles vous diront qu'elles n'auraient pas quitté leurs patries respectives si les conditions de vie et d'épanouissement personnel répondant à leurs aspirations³⁸⁴ y étaient réunies et qu'elles souhaiteraient rentrer chez elles au crépuscule de leur vie active pour y goûter une retraite bien méritée. D'autres cependant considèrent que *L'avenir est ailleurs*³⁸⁵ et ne se projettent que vers l'extérieur.

Partir. *Aller se chercher en Mbeng*³⁸⁶ : voilà le maître mot. Il se trouve que des décennies de domination économique, politique, sociale et surtout *linguistique* des principales puissances européennes sur le monde et tout particulièrement en Afrique noire ont laissé des traces encore vivaces dans les imaginaires africains et dans la construction des identités tant collectives qu'individuelles. L'histoire du processus d'introduction du français en Afrique (langue étrangère importée, minoritaire mais dominante) est en effet, comme nous l'avons vu dans les deux premières séquences de cet écrit, également celle des relations interethniques Noirs/Blancs, consacrant la supériorité symbolique des seconds sur les premiers et l'intériorisation de cette hiérarchisation par un imaginaire collectif hérité et transmis de générations en générations. Processus historique remontant loin dans l'histoire des rencontres altéritaires, on en retrouve une forme d'incarnation particulière au cours de la longue histoire des relations (pas toujours égalitaires) entre l'Europe et l'Afrique. De la Conférence de Berlin (1885) entérinant la division et le partage du continent africain³⁸⁷ entre les grandes puissances

³⁸⁴ Elles-mêmes influencées par les idéologies émanant des pays cibles.

³⁸⁵ Long métrage français réalisé par Antoine Léonard Maestrati, avec la collaboration de Lilian Thuram, distribué par Cinéma Public Films, 2006 (année de production), 28 Mars 2007 (date de sortie cinéma).

³⁸⁶ Expression camerounaise désignant le fait d'aller en Occident pour améliorer ses conditions de vie (et accessoirement celle des membres de la famille – parfois/souvent élargie). Le mot « Mbeng », connu de tous les Camerounais et faisant partie du langage courant désigne l'occident de façon générale. C'est un mot de la langue duala qui veut dire « Europe ». A titre informatif : *Mbenguétaire* ou encore *Mbenguiste* sont les noms par lesquels les personnes restées au pays désignent les expatriés. Une émission intitulée « Mbengué », diffusée sur Cameroon-info.net, conçue et présentée par Hortense Penda, se définit comme « La vitrine des Réussites de la diaspora Africaine et Caribéenne » : <http://www.cameroon-info.net/MBENGUE/> (consulté le 1^{er} Juin 2012).

³⁸⁷ Les frontières des pays actuels furent dessinées à cette occasion, en fonction des parts du gâteau africain attribuées à chaque puissance, ce qui eut notamment pour conséquence la séparation de plusieurs ethnies se retrouvant de part et d'autre de différentes frontières comme les Fang que l'on retrouve au Gabon, au Cameroun et en Guinée équatoriale ; les Ewé, au Ghana et au Togo ; les Fon, au Togo et au

coloniales européennes, au Discours de Dakar³⁸⁸ (2007) – pour ne prendre que ces exemples à portée symbolique – l'idée de l'infériorité de l'Africain par rapport à l'Européen, du Noir par rapport au Blanc (théorisée, démontrée et servant de justification à la mission civilisatrice accompagnant le processus de colonisation³⁸⁹) a souvent joué dans les rapports établis. Et bien qu'unaniment considérée aujourd'hui comme caduque, elle demeure encore quelque part, enfouie dans les imaginaires, comme une vieille blessure mal cicatrisée dont le souvenir inconfortable affleure parfois à la surface des mémoires, et influe sur les comportements. Cette domination symbolique s'est établie en partie par le truchement de l'outil de propagande redoutablement efficace que constitue l'élément linguistique dans l'arsenal colonial : l'enseignement de la langue française aux quelques « privilégiés » qui en ont bénéficié à cette époque, comme en témoigne l'exposition de la logique sous-jacente de cette entreprise faite par Suret-Canale³⁹⁰ que nous avons évoquée dans le premier acte.

Bénin ; les Malinké au Mali et au Sénégal, etc. Une autre particularité découlant de ce partage est l'enclavement d'un pays anglophone, la Gambie, dans un pays francophone, le Sénégal.

³⁸⁸ « Je ne suis pas venu, jeunesse d'Afrique, te donner des leçons. Je ne suis pas venu te faire la morale.

Mais je suis venu te dire que la part d'Europe qui est en toi est le fruit d'un grand péché d'orgueil de l'Occident mais qu'elle n'est pas indigne. Car elle est l'appel de la liberté, de l'émancipation et de la justice. Car elle est l'appel à la raison et à la conscience universelle.

Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès. Dans cet univers où la nature commande tout, l'homme échappe à l'angoisse de l'histoire qui tenaille l'homme moderne mais il reste immobile au milieu d'un ordre immuable ou tout est écrit d'avance.

Jamais il ne s'élance vers l'avenir.

Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin.

Le problème de l'Afrique est là. »

(Extrait du discours de Nicolas Sarkozy à la jeunesse africaine, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal, le 26 juillet 2007 : <http://lepetitlexiquecolonial.blogspot.fr/548145/c-est-que-l-homme-africain-n-est-pas-assez-rentre-dans-l-histoire/>, consulté le 19/08/2011).

³⁸⁹ Je fais ici référence aux travaux de l'anthropologie coloniale, d'inspiration biologiste notamment.

³⁹⁰ Pour rappel : « Pour la colonisation, l'instruction est un mal nécessaire. On s'efforcera donc de limiter sa diffusion au minimum strictement indispensable, en quantité comme en qualité. Et, puisqu'on ne peut se passer de l'enseignement, on cherchera à l'utiliser au mieux des intérêts de la colonisation. La dépersonnalisation culturelle entre ici dans les moyens de cette politique. On donnera à ces agents subalternes une formation purement française, on les convaincra de la supériorité exclusive de cette culture européenne dont ils ont le privilège d'obtenir quelques miettes, et on leur inculquera qu'elle les place bien au-dessus de leurs frères restés « sauvages », « incultes ». En même temps on s'efforcera de les modeler suivant les règles du « bon esprit » : ils doivent reconnaître la supériorité du blanc, de sa civilisation qui les a sauvés de la cruauté sanguinaire des « roitelets barbares », lui vouer respect, reconnaissance et surtout obéissance. S'ils sont autorisés à marquer la distance qui les sépare de la vile multitude, ils sont expressément invités à ne pas oublier celle qui les sépare des maîtres européens : on leur rappelle qu'on ne peut, en quelques années, s'élever au niveau d'une civilisation millénaire » (Suret-Canale, 1962 : 474-475).

En ce 21^e siècle et plus de cinquante ans après les indépendances des pays issus du découpage de l'Afrique par les occidentaux, cette « élévation au niveau d'une civilisation millénaire » (*ibid.*) que Suret-Canale évoque est-elle considérée comme accomplie (si tant est que cette question puisse être pertinente) ? L'eau a-t-elle suffisamment coulé sous les ponts pour ramener les rapports entre anciens dominants et anciens dominés sur un pied d'égalité ? La réponse est sans aucun doute oui, d'un point de vue « humaniste », celui qui consacra les Droits de l'Homme et inscrivit dans le marbre l'égalité de tous les êtres humains. Mais qu'en est-il du point de vue des dynamiques de constructions identitaires des individus et des sociétés pétries de multiples et diverses représentations croisées des uns sur les autres ; d'imaginaires et d'idéologies hérités d'histoires communes mais reconstruisant tout à la fois ces mêmes histoires ? Sur le plan linguistique, comment se construisent ces hommes et femmes d'Afrique noire dite francophone parce qu'ayant hérité de la langue française, suprême faveur de l'ancien colonisateur et support de la « culture européenne [dont ils ont eu] le privilège d'obtenir quelques miettes » (*idem.*) ? Quels rapports entretiennent-ils à cette langue dite aujourd'hui « en partage » par certains ou « en copropriété »³⁹¹ par d'autres ?

Jean-Marie Klinkenberg (2001 : 27) montre bien qu'à travers la langue – située au cœur des processus sociaux – « se nouent les relations de pouvoir » et que, corrélativement, elle participe au premier plan aux constructions identitaires tant collectives qu'individuelles.

« Dans un monde où communiquer est capital, régner sur les usages et les normes linguistiques représente en effet un enjeu de taille. Car qui maîtrise la parole a la maîtrise des choses et des relations. C'est déjà vrai pour des petits groupes – du couple à la table familiale –, mais c'est encore plus vrai pour l'univers entier, balayé par la télévision et par les réseaux informatiques, moyens de communication autours desquels les guerres font rage. Il n'est pas nécessaire d'être Bouygues ou Berlusconi pour le savoir : contrôler le verbe, c'est régner sur l'univers » (Klinkenberg, 2001 : 28).

C'est donc principalement sur un axe sociolinguistique que va s'ancrer la définition de la problématique migratoire dans les espaces francophones au cœur de mon travail de recherche. Cette problématique migratoire est plus spécifiquement celle de parcours et

³⁹¹ CALVET, L.-J., 2010, *Histoire du français en Afrique. Une langue en copropriété ?*, Paris, Editions Ecriture.

histoires de vie de personnes inscrites dans la pluralité d'espaces francophones diversitaires, c'est-à-dire caractérisés par des situations sociolinguistiques divergeant partiellement les unes par rapport aux autres au regard notamment de la place et du statut particulier que le français occupe dans chacun de ces différents espaces. Dans cette perspective, la principale question qui se pose est celle de la construction des identités linguistiques, la migration se posant alors comme processus particulier où prennent place ces constructions identitaires et qui est révélateur de dynamiques francophones plurielles.

Le troisième acte de cette thèse constitue ainsi, après le tissu sociohistorique et sociolinguistique, suivi par le tissu méthodologique, conceptuel et épistémologique de sa construction, celui de la présentation et de l'interprétation des diverses histoires qui s'y croisent. Histoires que je conçois ici comme autant d'entrelacs de fils de chaînes et de trame représentant tout à la fois la matière brute et le patron de cette recherche. Histoires qui sont tout d'abord celles des parcours de vies et des parcours migratoires de personnes originaires d'Afrique noire cherchant à se faire une place en Occident, entre la France et le Canada. Histoires qui sont également celles de rencontres de francophones issus d'environnements sociolinguistiques différents où le français est tantôt langue minoritaire dominante non vernaculaire, tantôt langue minoritaire dominée mais revêtant un caractère ethnique ou encore langue majoritaire dominante tendant à s'imposer comme principale, voire unique langue de référence pour tous. Mais histoires qui sont en fin de compte celles de (més)aventures linguistico-identitaires sur fond de (mal)entendus autour de la perception des francophones et donc de la définition des francophonies.

Ces (mal)entendus sont notamment mis en lumière par le hiatus qui sépare assez souvent les politiques migratoires d'accueil et d'intégration telles que définies par les instances politiques et les besoins, projections et/ou attentes des migrants candidats à l'intégration au sein de leurs sociétés d'installation à plus ou moins long terme. Ces différentes politiques migratoires sont en effet pensées à l'aune des projets sociétaux portés par les gouvernements. Elles véhiculent une vision de la société que ces derniers construisent au travers de leur gouvernance et des arbitrages effectués, éclairant ainsi un type de rapport à l'autre sous-jacent à ces politiques. Rapport à l'autre qui est également historiquement construit et porté par les imaginaires liés à la/aux figure(s)

représentationnelle(s) de l'étranger, en lien, dans le cadre de ma réflexion, avec celle(s) du francophone/non francophone et/ou allophone/non allophone. Les phénomènes migratoires, par cette nécessaire gestion du rapport à autrui qu'ils induisent, constituent ainsi de véritables supports de lecture des dynamiques sociétales et potentiels révélateurs des tensions et rapports complexes – parfois conflictuels – d'ordre socio-identitaire, sociolinguistique et/ou socioéconomique en jeu dans les contextes d'intégration.

Le dernier acte de mon récit de recherche, centré sur les histoires de vie des migrants africains – principaux protagonistes de ce récit de recherche –, comporte trois séquences retraçant en quelque sorte le fil des trajectoires de vie de ces migrants. Pour mieux vous parler de leurs expériences migratoires et de leurs processus d'intégration au sein des deux sociétés d'installation que représentent dans le cadre de cette recherche la France et l'Acadie du Nouveau-Brunswick, je vais tout d'abord vous parler d'eux : de leurs sociétés d'origines. En un mot, pour mieux vous dire qui ils sont : vous dire aussi d'où ils viennent. Evoquer cette partie de leur vie souvent occultée dans beaucoup de recherches portant sur l'immigration et l'intégration de personnes étrangères dans les sociétés occidentales : celle qui s'inscrit au cœur des différents environnements sociolinguistiques, socioculturels, économiques, géopolitiques, etc. dans lesquels ils se sont construits en tant qu'individus-locuteurs avant de forger à un moment donné de leur histoire un projet de migration vers un ailleurs différent et potentiellement plus prometteur. La première séquence de cet acte (séquence six) est ainsi consacrée aux récits d'expériences et constructions identitaires des migrants, présentés au travers de portraits biographiques axés sur les histoires d'appropriation des langues constitutives de leurs répertoires linguistiques. La séquence suivante (séquence sept) reprend la suite du fil biographique déroulé à partir de la précédente, en s'ouvrant sur l'entrée en migration et les expériences vécues dans cette mobilité, géographique mais aussi et surtout mobilité symbolique du point de vue de la reconfiguration des repères socioculturels, sociolinguistiques et socio-identitaires qu'elle induit. La dernière séquence de ce troisième et dernier acte, ultime séquence de ce récit de recherche (séquence huit), opère en fin de compte, à l'aune des positionnements adoptés par les migrants, une (re)lecture des contextes d'intégration français et néo-brunswickois, en partie définis par les politiques migratoires qui y sont mises en œuvre, mais aussi

marqués par des rapports particuliers à l'altérité et à ce qui y est respectivement considéré comme « étranger » ou membre, à part entière, du tissu identitaire collectif.

SEQUENCE SIX

Zoom sur les sociétés d'origine : du fil des
histoires langagières aux entrelacs des
constructions identitaires...

6.0 Introduction

J'explicitais dans le deuxième acte de ce récit de recherche que les parcours migratoires qui y sont présentés sont ceux de femmes et d'hommes adultes, originaires d'Afrique noire « francophone », en référence à une histoire coloniale commune dont l'héritage sociolinguistique est toujours présent, sous diverses formes et avec des statuts divers dans les sociétés qui la composent. Et je soulignais à ce titre l'aspect significatif de leurs expériences de vie, qu'ils ont bien voulu partager avec moi dans la relation particulière nouée au cours de la recherche que j'ai menée. Expériences, non pas forcément représentatives quantitativement parlant, mais *significatives* au regard de la dimension humaine qu'elles véhiculent.

« Les migrations [...] renvoient [en effet] [...] à des traits relevant de la condition humaine en tant que telle, à savoir le sentiment fondamental d'exil, résultant du rapport contingent de chaque être vivant à son environnement. » (Ricœur, 2000 : 16)

Les parcours des personnes que j'ai rencontrées au cours de cette recherche donnent ainsi à penser ; nous y trouvons des éléments intéressants et importants sur les dynamiques de constructions identitaires et linguistiques à l'œuvre dans les différents espaces sociolinguistiques traversés par leurs parcours (ceux dans lesquels ils ont été socialisés et qui les ont constitués comme individus-locuteurs et ceux dans lesquels ils vont s'installer, provisoirement ou à plus long terme dans le cadre de leur migration). Et à travers ces dynamiques de constructions identitaires largement tributaires du regard porté sur les caractéristiques de ces environnements sociolinguistiques, nous trouvons également dans leurs histoires, des effets des enjeux des pouvoirs symboliques qui y sont à l'œuvre (qu'ils soient linguistiques, socioculturels, socioéconomiques, géopolitiques ou d'un autre ordre).

C'est pourquoi il me paraît primordial, pour pouvoir comprendre un tant soit peu les différents positionnements identitaires adoptés par les personnes migrantes dans le cadre des sociétés au sein desquelles elles engagent une démarche d'intégration, de porter une attention toute particulière aux environnements dans lesquels ces personnes se sont initialement construites d'un point de vue socio-identitaire, sociolinguistique et socioculturel. En un mot, s'intéresser à leurs expériences passées pour mieux

comprendre leur vécu présent construit à partir de ces expériences et en fonction de leurs projections futures : ce que Didier de Robillard (2007 ; 2009) désigne dans une perspective herméneutique, comme nous l'avons vu dans l'acte précédent, comme un processus de « rétroanticipation ». L'intérêt d'un tel positionnement dans le cadre de mon étude réside ainsi principalement dans l'éclairage particulier et inédit que les expériences pré-migratoires vécues dans les environnements spécifiques des sociétés d'origines des migrants projettent sur les expériences vécues dans les sociétés d'installation.

Nous verrons au début de cette séquence que ces éléments ne sont pas toujours pris en compte dans la définition de la problématique migratoire, généralement posée du point de vue des sociétés dites « d'accueil », à travers la question spécifique de l'immigration et de l'intégration des populations étrangères en leur sein. Constat à la base de l'œuvre emblématique d'Abdelmalek Sayad (1999) et résultant de longues années de travaux du chercheur, que Pierre Bourdieu résume en quelques mots dans la préface de son ouvrage posthume :

« Il est clair qu'Abdelmalek Sayad avait mille raisons de voir d'emblée ce qui, avant lui, échappait à tous les observateurs : abordant l'« immigration » – le mot le dit – du point de vue de la société d'accueil qui ne se pose le problème des « immigrés » que pour autant que les immigrés lui « posent des problèmes », les analystes omettaient en effet de s'interroger sur la diversité des causes et des raisons qui avaient pu déterminer les départs et orienter la diversité des trajectoires. Premier geste de rupture avec cet ethnocentrisme inconscient, il rend aux « immigrés », qui sont aussi des « émigrés », leur *origine*³⁹², et toutes les particularités qui lui sont associées et qui expliquent nombre de différences constatées dans les destinées ultérieures » (Bourdieu, 1999 : 11).

« Rendre aux immigrés leur(s) origine(s) ». Telle est la volonté profonde qui sous-tend mon travail de recherche. Comment « dire des expériences aussi contradictoires que les conditions sociales dont elles sont le produit »³⁹³ si ce n'est en essayant de remonter le fil des expériences migratoires et tenter de détricoter, pour mieux reconstruire à la lumière de ce regard rétrospectif, le tissu des conditions sociales qui les produisent ? La tradition sociologique de l'École de Chicago, dont les membres fondateurs jetèrent les

³⁹² Gras et italiques de mon fait.

³⁹³ Op.cit.

bases de la sociologie de l'immigration, nous offre le premier récit de vie de migrant de l'histoire de la sociologie (Réa et Tripier, 2008 : 8) avec la publication de l'important opus produit par William Isaac Thomas et Florian Znaniecki rendant compte du parcours de vie de Waldeck Wisniewski, ouvrier boulanger polonais ayant émigré aux Etats-Unis. C'est dans le sillage de cette tradition sociologique du récit de vie, impulsée par *Le Paysan polonais*, confortée par son impressionnante postérité et investie par d'autres disciplines des sciences humaines et sociales, que j'ai choisi d'inscrire l'analyse et l'interprétation des constructions identitaires et du processus d'intégration en France et en Acadie du Nouveau-Brunswick de personnes originaires d'Afrique noire, en l'adossant à une lecture sociolinguistique de leurs expériences de vie respectives.

La deuxième partie de cette séquence s'appuie ainsi essentiellement sur les récits d'expériences des personnes que j'ai rencontrées en entretien. Ces récits constituent un des principaux matériaux de fabrication de ma recherche et ils sont donnés à voir, dans son écriture, sous forme de portraits. Plongeant dans les différents univers sociolinguistiques où les futurs candidats à l'immigration ont évolué depuis leur enfance, nous reconstruirons les fils de leurs histoires d'appropriation des langues constitutives de leurs répertoires langagiers plurilingues, et notamment du français, langue historiquement étrangère³⁹⁴ héritée de la colonisation et principale future langue d'intégration. Quelles figures se dessinent au travers de ces différents portraits au regard des contextes sociohistoriques et sociolinguistiques dans lesquels les expériences qu'ils traduisent s'inscrivent ? Quels individus-locuteurs symbolisent-ils ? Et donc quels futurs positionnements sociolinguistiques et socio-identitaires préfigurent-ils pour la suite des aventures migratoires que nous découvrirons dans les prochaines séquences ?

6.1 La question migratoire : entre héritages et reconfigurations

Quels sont les mots pour dire les phénomènes migratoires ? *Migrer, émigrer, immigrer...* Plusieurs notions avec leurs différentes déclinaisons lexicales pour une même problématique globale. Qu'est-ce qui distingue alors les différentes connotations de chacun de ces termes au regard de cette problématique particulière ? Un rapide tour

³⁹⁴ Nous verrons en effet qu'apprise en tant que telle par une majorité des personnes que j'ai rencontrées, au moment de leur scolarisation, elle occupe une place différentes dans les histoires d'appropriations langagières d'autres personnes, lui conférant un statut particulier.

d'horizon dans *Le Petit Robert* (2011) permet de dresser la liste de définitions³⁹⁵ suivante :

Emigrant, ante : de *émigrer*. Personne qui émigre ➤³⁹⁶ migrant.

Emigration : du latin juridique *emigratio*. Action d'émigrer ➤ expatriation, migration, exode. Hist. Départ hors de France des adversaires de la Révolution ; ensemble des émigrés.

Emigré, ée : de *émigrer*. 1 – Personne qui se réfugia hors de France sous la Révolution. 2 – Personne qui s'est expatriée pour des raisons politiques, économiques, etc., par rapport à son pays ➤ exilé, expatrié.

Emigrer : du latin *emigrare*. Quitter son pays pour aller s'établir dans un autre, temporairement ou définitivement ➤ s'expatrier. Hist. S'est dit des personnes qui quittèrent la France pendant la Révolution.

Immigrant, ante : de *immigrer*. (rare) qui immigre. 2 – (cour.) personne qui immigre dans un pays ou qui y a immigré récemment ➤ immigré. Contr. Autochtone.

Immigration : de *immigrer*. 1 – entrée dans un pays de personnes non autochtones qui viennent s'y établir, généralement pour y trouver un emploi. 2 – ensemble d'immigrés ➤ communauté.

Immigré, ée : de *immigrer*. Qui est venu de l'étranger pour s'installer, par rapport au pays qui l'accueille. Spécialt. Qui est venu d'un pays peu développé pour travailler dans un pays industrialisé. Travailleurs immigrés. Quartiers à forte population immigrée ➤ immigrant. Les immigrés portugais, africains en France. « *Le premier immigré demeure, sa vie durant, un homme de son pays d'origine* » Siegried. Les immigrés maghrébins et leurs enfants (cf. La deuxième génération) ➤ (fam.) beur. Immigré politique ➤ réfugié. Discrimination à l'égard des immigrés. Intégration des immigrés. Foyer pour immigrés. Immigrés clandestins ➤ sans-papiers.

Immigrer : du latin *immigrare*. (rare) entrer dans un pays pour s'y établir.

Migrant, ante : de *migration*. Qui participe à une migration. Spécialit. Travailleur originaire d'une région peu développée, s'expatriant pour des raisons économiques ➤ émigrant, immigrant. L'accueil des migrants.

³⁹⁵ Non exhaustives.

³⁹⁶ Signe introduisant un mot ou une liste de mots ayant « un grand rapport de sens » avec le mot défini (cf. tableau des termes, signes conventionnels et abréviations du dictionnaire, p. XXXI).

Migration : du latin *migratio*. 1 – Déplacement de populations qui passent d'un pays dans un autre pour s'y établir ➤ émigration, immigration. Migration provoquée par une guerre ➤ aussi exode. Migration des barbares ➤ invasion. Déplacement de populations d'un endroit à un autre (➤ migrant). Migrations alternantes, pendulaires : déplacement entre le lieu d'habitation et le lieu de travail. 2 – Déplacement collectif, d'ordinaire périodique, d'une espèce animale sur de grandes distances. 3 – fig. relig. Migration des âmes ➤ transmigration.

Migratoire : du latin *migrare*. Relatif aux migrations. Le phénomène migratoire. Flux migratoires. – Solde migratoire : différence entre les arrivées (immigration) et les départs (émigration) d'habitants sur un territoire.

Migrer : du latin *migrare*. Changer d'endroit, de région, émigrer.

Sans se lancer dans une analyse détaillée de l'ensemble de ces définitions, considérons plus globalement la ligne directrice qui les organise et autour de laquelle la réflexion sur les phénomènes désignés par ces termes semble également le plus souvent s'organiser. La triade « émigration - immigration - migration » évoquant de façon générale une idée de mouvement, de déplacement de personnes, individuellement ou collectivement, chacun des termes la composant ainsi que l'ensemble de leurs corollaires lexicaux, donnent une indication sur la perspective à partir de laquelle ce mouvement est considéré.

Soient les points A et B représentant respectivement les points de départ et d'arrivée du mouvement considéré. Le terme « émigration » (et ses différents corollaires lexicaux) induit, selon les définitions du *Petit Robert* listées ci-dessus, une focalisation du regard sur le point A : l'action de quitter un endroit pour un autre. Le processus verbalisé à travers ces termes est envisagé du point de vue de ce point de départ ; d'où la construction d'un champ lexical autour de l'action de quitter, de sortir (expatriation, exode, exil) traduite dans ces différents exemples par le préfixe « ex- », marque de l'extériorité. Le terme « immigration » induit pour sa part une focalisation du regard inversée par rapport au terme « émigration ». Le regard se porte sur le point B, point d'arrivée ; le mouvement étant envisagé cette fois-ci à partir de cette perspective. L'action désignée est celle de l'arrivée, de l'installation, de l'entrée sur un territoire donné, de l'introduction dans un ensemble particulier d'un ou plusieurs éléments

extérieurs, étrangers à cet ensemble. Le troisième terme de la triade évoquée ci-dessus, « migrer », englobe pour sa part les points A et B dans un ensemble A-B devenu solidaire, indissociable, lié par la trajectoire qui forme comme un pont, un trait d'union entre point de départ et point d'arrivée. Le mouvement est ici considéré dans son ensemble et non plus uniquement à partir d'une seule perspective (point de départ *ou* point d'arrivée). Le terme « migration » aura donc, vu sous cet angle, une dimension sémantique plus large que ses voisins « émigration » ou « immigration » qui, renvoyés dos à dos, orientent le point de vue d'où l'on se place pour appréhender le mouvement ainsi désigné.

Le terme « migration », tel que je viens de l'explicitier et sur lequel repose l'expression « parcours migratoire » convoquée dans cette recherche, a eu de fait ma préférence, eu égard au contenu sémantique plus générique qu'il induit. Moins restreint que les autres termes évoqués, il est à mon sens plus à même d'appréhender les parcours des populations en déplacement dans leur globalité, depuis la convergence des facteurs qui ont contribué à la formation d'un projet de départ jusqu'à l'intégration – ou la non-intégration – dans la ou les sociétés d'installation, en passant par les diverses étapes qui peuvent parfois ponctuer ce genre de mobilité. Le terme « migrant » me permet donc de mettre un accent particulier sur l'expérience et le vécu des personnes non forcément limités à l'entrée en contact avec la société d'accueil. D'où le choix méthodologique exposé dans le deuxième acte de mon récit de recherche, de réaliser des récits d'expériences : récits de vie des personnes rencontrées dans le cadre de mon enquête, basés sur la narration des parcours migratoires et des expériences individuelles et collectives liées à ces parcours (des sociétés d'origines à la/aux société(s) d'adoption et/ou de transit).

De ces trois regards particuliers qu'induit la définition même de chaque terme choisi pour désigner les phénomènes migratoires, celui porté par les sociétés d'installation sur les personnes arrivant sur leur territoire est généralement l'un des plus développé, que ce soit dans les discours politico-médiatiques ou dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales. L'absence des occurrences « émigration » et « migration » au profit du seul terme « immigration » dans deux importants ouvrages de référence du

domaine³⁹⁷ manifeste-t-elle en creux une forme de hiérarchisation implicite des divers positionnements possibles vis-à-vis de cette problématique ?

6.1.1 La fabrique de l'immigré : un déni d'origine ?

Immigration. Un sujet – que dis-je ? – une vaste question qui fait couler beaucoup d'encre depuis de nombreuses décennies et continuera de le faire sans nul doute pendant plusieurs autres encore... Du politique au chercheur, du journaliste au quidam sans oublier quelque intellectuel éventuellement philosophe, tous, à des degrés divers, et selon les aléas de l'actualité politico-médiatique, sont interpellés et s'emparent d'une façon ou d'une autre de ce sujet de l'immigration constitué en « problème de société » en France. Engouffrons-nous donc à leur suite dans la brèche, non, dans le boulevard que constitue un tel sujet de réflexion. Car n'y a là ni thématique émergente, ni terrain vierge à défricher, quoi qu'en laissent paraître – je l'évoquais au début de cet acte – les maints et maints rebondissements de cette actualité politico-médiatique peu avare depuis un certain temps en évènements cristallisant cette question. J'en veux pour exemples (cités au hasard) : l'épisode dramatique des émeutes des banlieues de 2005 ; la Marseillaise sifflée lors de rencontre sportives impliquant des équipes du Maghreb ; le désormais disparu mais néanmoins célèbre *Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire* et le débat sur l'identité nationale qu'il a organisé ; la question des Roms ; les réfugiés tunisiens affluant sur les côtes Italiennes au tout lendemain de ce qui sera nommé « Printemps arabe » initié par la chute de Ben Ali, et en partance pour beaucoup d'entre eux pour la France mais menacés par celle-ci, par la voix de ses ministres, de se faire renvoyer sur leurs bateaux ; la « circulaire Guéant », etc. Les campagnes électorales qui ont eu lieu en France en 2012 (présidentielles puis législatives) ont vu le retour de la gauche au pouvoir en même temps que la consécration du Front National au statut de troisième force politique du pays. Elles ont, à cette occasion, contribué de façon marquante à la montée en épingle dans l'espace politico-médiatique de cette thématique. Ces campagnes ont parfois été transformées en une sorte de référendum « pour ou contre le vote des étrangers non ressortissants de l'UE aux élections locales ». Cela a été particulièrement manifeste entre les deux tours de chaque épisode électoral. Le traditionnel duel gauche/droite devant

³⁹⁷ Le *Dictionnaire des sciences humaines* de Sylvie Mesure et Patrick Savidan (2006) et *Le dictionnaire des sciences humaines* de Jean-François Dortier (2004).

s'accommoder d'un inconfortable ménage à trois avec le Front National (venu « s'inviter à leur table », comme ironisait Marine Le Pen), s'est en effet en grande partie joué sur les sujets politiques emblématiques du FN, érigés en points de clivages – réels ou fantasmés – entre les deux premiers partis politiques.

« Les partis politiques sont des relais de l'opinion publique³⁹⁸ et traduisent les différentes tendances et attitudes des Français. Ceci est d'autant plus vrai pour l'immigration que la question est devenue un enjeu politique de première importance sous la V^e République » (Gastaut, 2000 : 119).

Ce constat posé il y a plus d'une décennie déjà est aujourd'hui d'une criante acuité, au vu de la place de plus en plus importante qu'occupe la thématique de l'immigration dans le débat public français et, dans une autre mesure, dans l'espace communautaire acadien néo-brunswickois. Au Canada, nous le verrons en effet de façon plus détaillée dans la séquence suivante, la problématique migratoire se pose également de façon essentielle sous l'angle de la thématique de l'immigration. Celle-ci est constitutive de la construction de la nation canadienne et se pose, au niveau des provinces hors Québec en situation de francophonie minoritaire, comme une alternative possible au dépérissement démographique des communautés francophones et à l'assimilation galopante de leurs populations – notamment les plus jeunes – à l'anglais.

La question migratoire occupe ainsi d'un côté, une place privilégiée dans les préoccupations des institutions politiques et citoyennes canadiennes, en tant que vecteur de dynamisation des communautés de langues officielles, tant sur le plan démographique qu'économique social et culturel. De l'autre, si elle s'est progressivement et durablement imposée dans le débat public français en interpellant sans cesse les premières pages de nos quotidiens (Green, 2002 : 4), comme nous venons de le voir, elle n'est pas en reste dans le domaine de la recherche. « Chercheurs et acteurs abordent le sujet par de multiples entrées – le politique, la citoyenneté, ou les discriminations –, chacune devenant une métonymie du tout » (*ibid.*), mais un tout qui, au travers de ces différentes métonymies, interroge le phénomène migratoire principalement à l'aune de ses différentes manifestations ressenties au niveau des sociétés d'immigration.

³⁹⁸ Et participent également à la construction de cette opinion publique.

Il en résulte une certaine focalisation de la réflexion sur la problématique migratoire autour des questions induites par la connotation du mot « immigration » : « entrée dans un pays de personnes non autochtones qui viennent s’y établir, généralement pour y trouver un emploi »³⁹⁹. Et par ricochet une construction particulière de la figure de l’immigré : celui « qui est venu de l’étranger pour s’installer »⁴⁰⁰ qui, ainsi considéré du point de vue de celui qui le voit arriver et s’installer, ne semble prendre consistance qu’à compter de ce moment-là. Cette figure de l’immigré est de fait créée par le regard qui l’institue en tant que tel : figure antinomique de l’autochtone, « celui-qui-n’est-pas-d’ici » ; « celui-qui-vient-d’ailleurs », mais un ailleurs paradoxalement invisibilisé. La définition même du terme montre que la naissance de l’immigré est à vrai dire actée par son entrée sur le territoire et la prise de conscience de sa présence parmi eux des membres de la société d’installation. Dans la réflexion sur les implications multiples de la présence des immigrés dans les sociétés, on ne prend pas toujours en compte leurs expériences migratoires antérieures, celles des émigrés qu’ils ont été avant de naître en tant qu’immigrés sous le regard qui leur octroie ce statut à partir du moment où ils s’installent sur leurs nouvelles terres d’accueil. Lorsque l’on s’intéresse à l’immigré et à son expérience, c’est du coup uniquement une expérience débutant en même temps que sa vie d’immigré qui est prise en compte, et non celle de sa personne entière pétrie d’une historicité dépassant largement les bornes ainsi établies par ce mode de préhension ablatif.

Ce regard partiel porté sur la problématique migratoire est ressenti et mis en cause par certains intellectuels, parfois eux-mêmes issus de l’immigration :

« L’immigration est une *question* – c’est la thèse que je défends – dans les sociétés occidentales où nous vivons, parce que l’immigration est de plus en plus décrite à partir de ce que j’appelle la logique des conséquences et non pas à partir de ce que j’appellerais volontiers la logique des causes.

Qu’est-ce que j’appelle la logique des conséquences ?

La logique des conséquences, elle consiste à présenter un phénomène à partir de ce qu’on voit ; maintenant. Chez nous en Afrique on dit : quand quelqu’un tombe, ne te contente pas de dire où c’est qu’il est tombé. Essaie de voir où c’est qu’il a glissé.

³⁹⁹ Cf. Le Petit Robert.

⁴⁰⁰ *Idem.*

[...] On voit, et on montre l'immigré. Mais on ne voit pas et on ne montre pas le processus de l'immigration. »⁴⁰¹

C'est ce déni d'origine implicite qu'Abdelmalek Sayad s'est en son temps attaché à dénoncer car, selon lui :

« toute étude des phénomènes migratoires qui néglige les conditions d'origine des émigrés se condamne à ne donner du phénomène migratoire qu'une vue à la fois partielle et ethnocentrique : d'une part, comme si son existence commençait au moment où il arrive en France, c'est l'immigrant – et lui seul – et non l'émigré qui est pris en considération ; d'autre part, la problématique, explicite et implicite, est toujours celle de l'adaptation à la société d'« accueil » » (Sayad, 1999 : 56).

Or, les sociétés d'origines sont liées aux sociétés d'adoption des migrants, tout comme l'immigration suppose *l'émigration* et que l'immigré est et reste un *émigré* (Tripier, 1999 : 272 ; Sayad, 1999). Sociétés d'origines et sociétés d'adoption forment ainsi une sorte d'ensemble organique dont les différents éléments le composant sont reliés les uns aux autres de façon solidaire et où, de fait, les événements prenant place dans les trajectoires qui s'inscrivent dans ce tout organique nécessitent pour leur interprétation l'éclairage des liens qui le tissent. Sayad défend en effet l'idée selon laquelle :

« Seules des trajectoires d'émigrés intégralement reconstituées peuvent livrer le système complet des déterminations⁴⁰² qui, ayant agi avant l'émigration et continué d'agir, sous une forme modifiée, durant l'immigration, ont conduit l'émigré au point d'aboutissement actuel »⁴⁰³.

La proposition d'Abdelmalek Sayad est intéressante dans la mesure où elle souligne l'importance des différents ancrages culturels, anthropologiques et sociohistoriques dont les migrants sont héritiers. Mais, justement parce que les migrants (et les individus de façon générale) ne sont pas toujours *systématiquement* agis malgré eux par les

⁴⁰¹ Extrait d'une communication du Franco-camerounais Franklin Nyamsi (Professeur agrégé de philosophie) sur « La question de l'immigration et du problème de l'intégration des étrangers en Belgique », donnée lors d'une conférence organisée par le CEBAPH (Cercle Belgo-Africain pour la Promotion Humaine) ayant pour thème *La problématique de l'intégration en Belgique : Le cas de l'Afrique Sub-saharienne* et tenue le 02 juillet 2011 à l'Abbaye de Forest à Bruxelles. Vidéo parue le dimanche 13 mai 2012 sur <http://www.camer.be/index1.php?art=19303&rub=28:24> (consulté le 27 juin 2012).

⁴⁰² Je ne retiendrai pas forcément le terme « déterminations » qui, en tant que dérivé lexical de « déterminisme », provoque d'une certaine manière une collusion avec la théorie durkheimienne et bourdieusienne du déterminisme social fondée sur une hypothèse de l'extériorité des faits sociaux par rapports aux individus qui seraient ainsi *nécessairement* agis par eux, et que je ne partage pas tout à fait.

⁴⁰³ *Op. cit.*, p. 57.

déterminismes sociaux, ils gardent la capacité de se distancier de certains de ces héritages, selon l'évolution de leurs parcours et les différentes formes de rétroprojections qui les construisent.

« En gros, à travers chacune de ces trajectoires dont la période d'immigration n'est qu'une phase, ce sont deux systèmes solidaires de variables qui sont construits : d'un côté, les variables qu'on peut dire *d'origine*, c'est-à-dire précisément cet ensemble de caractéristiques sociales, de dispositions et d'aptitudes socialement déterminées, dont les émigrés étaient déjà porteurs avant l'entrée en France [...] ; de l'autre côté, les variables *d'aboutissement*, c'est-à-dire les différences qui séparent les immigrés (dans leurs conditions de travail, d'habitat, etc.) en France même » (Sayad, 1999 : 57-58).

Ainsi, l'idée de l'ensemble organique et solidaire que formeraient sociétés d'adoption et sociétés d'origines se retrouve dans l'objectif affiché de travailler avec des « trajectoires entièrement reconstituées » pour pouvoir porter un regard ouvert sur l'ensemble du continuum expérientiel de la trajectoire des migrants et non plus sur leur seul vécu post-émigration. Pour illustrer plus concrètement cette idée, considérons l'extrait d'entretien ci-dessous :

« Si tu veux, le mot intégration, moi je trouve qu'on devrait même le bannir quoi ! »

Hugues, le jeune Gabonais qui a émis cette formule lapidaire, explicite son propos en évoquant l'argument de l'injonction à l'intégration masquant une volonté d'assimilation qui ne dirait pas son nom :

« En parlant d'intégration il y a trop de choses qui entrent en compte quoi. C'est comme si en fait la culture de l'autre venait entraver la bonne marche de la société française, un truc comme ça. Et donc comme je t'ai dit, moi je n'ai pas eu de problèmes. C'est-à-dire, je n'ai pas enlevé l'habit de ma culture pour mettre l'habit de la culture française. »

Mais au-delà de cet argument, lié pour une grande part au rôle des représentations dans les choix de positionnement des personnes au sein des sociétés dans lesquelles ils évoluent, c'est dans l'histoire personnelle de Hugues que j'ai trouvé des éléments précieux et indispensables à une compréhension plus globale des propos exprimés, et à travers eux de son processus particulier « d'intégration » à la société française. Lorsque Hugues souligne n'avoir pas eu de problèmes (sous-entendu des problèmes d'intégration) parce que n'ayant pas eu le besoin « d'enlever l'habit de [sa] culture »

pour mettre celui de la culture française, ce qui est ainsi pointé c'est la proximité, voire la fusion qu'il pourrait y avoir entre ce que serait sa culture d'origine et la culture française. Est-ce à dire que la culture gabonaise serait la même que la culture française ? Comment interpréter de tels propos ? Quels éléments principaux Hugues met-il derrière cette notion de culture ? Il n'a certes pas donné de définition de ce terme, mais les questions que nous avons abordées au cours de notre entretien permettent sans difficultés de faire le lien avec son histoire langagière et la constitution de son répertoire linguistique.

Il se trouve que Hugues entre dans la catégorie de personnes que j'ai nommées « francophones précoces exclusifs », c'est-à-dire, marqués par le « syndrome d'Obélix », car tombés dans la marmite de la francophonie depuis leur plus tendre enfance. Qu'est-ce à dire ? Tout simplement que le fait qu'il soit donc un « francophone précoce *exclusif* » – le caractère exclusif est ici important – implique la transmission par ses parents (en l'occurrence sa mère, qui l'a élevé seule avec ses frères, ses parents ayant très tôt divorcé) d'une seule langue : le français. Nous verrons dans la seconde partie de cette séquence que d'autres étant tombés tout petits comme Hugues dans la marmite de la francophonie, tout en étant de ce point de vue des « francophones précoces », ne sont pas pour autant caractérisés par cette forme particulière d'exclusivité de la transmission du français. Ils ont pour leur part eu en héritage la ou les langue(s) de référence ethnique(s) des parents, et en complément, une appropriation du français pratiqué au même titre que ces langues ethniques dans la sphère de communication familiale. Le lien avec le propos lapidaire sur le mot « intégration » et l'allusion à la nécessité « d'ôter l'habit de sa culture pour se revêtir de la culture française » qu'il induirait, réside ici sur le facteur linguistique mais également identitaire, donc culturel, relié au fait particulier que Hugues, bien qu'originaire du Gabon et appartenant à l'ethnie fang, a été élevé par ses parents uniquement en français et s'est donc construit en tant qu'individu-locuteur dans cette langue.

Le fait d'avoir revisité et reconstruit avec lui son histoire langagière a permis de mettre au jour certains éléments biographiques, inscrits dans la trajectoire pré-migratoire de Hugues, et donc dans le cadre de la société dont il est originaire et où il s'est initialement construit. Éléments biographiques qui constituent indéniablement des clés de lecture très particulières et en cela, très précieuses pour moi, permettant d'éclairer

différemment le sentiment de rejet qu'il a exprimé au sujet de l'intégration, et plus largement aussi sur son expérience de migration et de positionnement dans la société française. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, par la suite, de revenir à plusieurs reprises et selon différents angles d'analyse, sur cet exemple particulier qui soulève d'importantes questions parmi celles examinées dans cette recherche.

Un des apports les plus importants d'Abdelmalek Sayad à la sociologie de l'immigration, réside précisément dans cette prise en compte primordiale, dans la définition de la problématique migratoire et le regard porté sur ce phénomène, non plus uniquement d'un questionnement centré sur la société d'installation et les effets que produit l'immigration sur son équilibre, mais également d'une réflexion embrassant *l'ailleurs* et *l'avant* que constitue l'émigration, reliés à *l'ici* et *maintenant* de l'immigration et du processus d'intégration.

« Immigrer c'est immigrer avec son histoire (l'immigration étant elle-même partie intégrante de cette histoire), avec ses traditions, ses manières de vivre, de sentir, d'agir et de penser, avec sa langue, sa religion ainsi que toutes les autres structures sociales, politiques, mentales de la société, structures caractéristiques de la personne et solidairement de la société, les premières n'étant que l'incorporation des secondes, bref avec sa culture. On découvre cela aujourd'hui et on s'étonne (pour ne pas dire qu'on s'en scandalise), alors que la chose était prévisible dès le premier acte de l'immigration, c'est-à-dire dès l'arrivée du premier immigré » (Sayad, 1999 : 18).

Un des meilleurs moyens permettant de sortir de cette forme de déni d'origine c'est justement, comme Sayad l'a fait, de raconter les histoires des migrants. Ce faisant, il permet de rendre « aux « immigrés » qui sont aussi des « émigrés » leurs origines et toutes les particularités qui leur sont associées et qui expliquent nombre de différences constatées dans les destinées ultérieures » (*ibid.*). Programme synthétisé en quelques mots par Bourdieu (1999 : 11), comme nous l'avons vu au début de cette séquence, et qui conforte ainsi mon propre choix de construire cette réflexion à partir du récit des expériences des migrants véritablement inscrites dans l'historicité de leurs parcours de vie. Bien qu'ayant rompu avec ce que Bourdieu nomme un « ethnocentrisme inconscient »⁴⁰⁴, Sayad n'est pour autant pas le premier à avoir raconté des histoires de migrants. Il a plutôt renoué avec une tradition quelque peu délaissée par sa discipline,

⁴⁰⁴ *Ibid.*

impulsée, je l'évoquais plus haut, par l'une des figures prééminentes de l'Ecole de Chicago, William I. Thomas et son collaborateur Florian Znaniecki, avec qui il a réalisé l'un des premiers récits de vie de migrant de l'histoire de la sociologie.

6.1.2 Portraits et récits d'expériences : des racines en sciences humaines, une tradition socio-anthropologique...

The Polish Peasant in Europe and America, titre original de l'immense œuvre que ces deux auteurs ont réalisée : cinq volumes, deux mille pages dont trois cents consacrées à l'autobiographie d'un jeune immigrant (Waldeck) ; et une assertion (Ferrarotti, 1983 : 8) :

« On peut affirmer sans risque de se tromper que les récits de vie personnels, aussi complets que possible, constituent le type parfait du matériau sociologique, et que si les sciences sociales sont obligées de recourir à d'autres matériaux, quels qu'ils soient, c'est uniquement en raison de la difficulté pratique qu'il y a actuellement à disposer d'un nombre suffisant de tels récits pour couvrir la totalité des problèmes sociologiques, et de l'énorme quantité de travail qu'exige une analyse adéquate de tous les matériaux personnels nécessaires pour caractériser la vie d'un groupe social⁴⁰⁵ » (Thomas & Znaniecki, 1989 : 5).

« Avec cette source [particulière] que constituent les documents personnels [et les récits de vie] offrant un accès *direct* à l'univers de sens des acteurs sociaux, *Le Paysan polonais* ouvrait ainsi un nouveau domaine à l'investigation sociologique » (Chapoulie, 2001 : 75). Cette perspective qui place le matériau biographique au centre des démarches de recherche sociologiques, portée par le succès que rencontra l'œuvre, a en effet été exploitée dans le cadre de nombreux travaux de l'Ecole de Chicago réalisés dans les années vingt, trente et jusqu'au début des années quarante, où se produit un basculement vers les méthodes quantitatives qui se développeront rapidement et se positionneront comme méthode de recherche phare⁴⁰⁶.

Nous avons déjà abordé ces questions dans l'acte précédent (séquence 3), d'un point de vue méthodologique, sous l'angle spécifique du *pour quoi* (faire) et du *comment*

⁴⁰⁵ En plus de ces difficultés de production de matériau, il faut également prendre en compte les difficultés d'appropriation par le lecteur des formes particulières de pratiques d'écritures que nécessite la relation (au sens de relater) de la recherche effectuée (notamment dans des écrits de type formels et à visée évaluative tels que la thèse).

⁴⁰⁶ « Après la Seconde Guerre mondiale une autre sociologie devient progressivement dominante, celle des enquêtes quantitatives, des traitements numériques et des formalisations » (Ferrarotti, 1983 : 8).

travailler avec des récits de vie ou plutôt *récits d'expériences*, tels que j'ai déjà indiqué les concevoir pour ma part dans le cadre de la construction de cette recherche. Nous pouvons constater ici, en guise de réponse au questionnement qui serait celui du *pourquoi* (faire ce choix), que ces pratiques s'inscrivent en effet dans une longue tradition anthropologique et sociologique américaine ; alors même qu'elles ont eu du mal à se faire une place (légitime) en France parmi les pratiques d'enquêtes et modalités de construction du savoir dominantes en sciences humaines (Chapoulie, 2001, *op.cit.*). La pratique du récit de vie, inspirée tout d'abord d'importantes productions en anthropologie⁴⁰⁷ et rendue célèbre dans le domaine sociologique par la publication du *Paysan polonais*, a tout de même continué à se diffuser, y compris dans la période où d'autres modèles dominants l'ont éclipsée, quoique dans une sphère plus restreinte.

« Longtemps, les savants qui se sont adonnés à l'écriture biographique ont estimé avoir transgressé un interdit et s'en excusaient auprès de leurs lecteurs. Depuis le milieu des années 1980, la situation a fortement changé. [...] L'« universalisation » du genre biographique est soudain devenue légitime. Toutes les sciences humaines réhabilitent le biographique et investissent ce champ de prospection, mettant en pratique l'invitation de Dilthey de se saisir de ce mode d'entrée par la singularité pour accéder à l'universalité : « L'histoire universelle est la biographie, on pourrait dire presque l'autobiographie de l'humanité » » (Dosse, 2006 : 92)

Cette pratique a en effet été remise au goût du jour, autant en tant que méthode d'enquête que « nouvelle approche sociologique » (Fieloux, 2010 : 333), notamment par Daniel Bertaux (1976) avec d'autres comme E. de Dampierre, J. Poirier et S. Clapier-Valladon et par la suite Gaston Pineau et J.-L. Legrand (1993), pour ne citer qu'eux.

L'expression « récit de vie », nous dit Daniel Bertaux (2010 [1997] : 10) est relativement récente en France (quelques dizaines d'années tout au plus), précédée en sciences sociales par l'expression plus anciennement consacrée d'« histoire de vie ». Cette

⁴⁰⁷ « L'Anthropologie américaine a ouvert la voie, surtout entre les deux guerres (1926-1946, Ecole de Chicago), prenant comme témoins des hommes capables de « fixer le passé » de « mondes » en disparition : Indiens refoulés dans les réserves, ou derniers survivants, tel *Ishi* (Kroeber, 1961), d'une tribu décimée. *Soleil Hopi* (Talayesva, 1941) est considéré comme l'un des chefs-d'œuvre du genre. Lévi-Strauss en fait l'éloge : Ce livre constitue pour l'ethnologue et pour le psychologue un document d'une valeur exceptionnelle [...] parce qu'il réussit du premier coup l'entreprise sur laquelle s'acharne, le plus souvent, vainement, le travailleur sur le terrain : celle qui consiste à restituer une culture indigène, si l'on peut dire par l'intérieur, comme un ensemble vivant et gouverné par une harmonie interne et non comme un empilage de coutumes et d'institutions dont la présence est simplement constatée » (1948). » (Fieloux, 2010 : 332-333).

dernière, poursuit l'auteur, « présenterait l'inconvénient de ne pas distinguer entre l'histoire vécue par une personne et le récit qu'elle pouvait en faire », cette distinction étant selon lui essentielle puisque « l'« histoire de vie » (*life history*) [désignerait] l'histoire réelle telle qu'elle peut être reconstituée par un historien biographe » (de Gaulejac, 1999 : 43) ; tandis que « le « récit de vie » (*life story*) désignerait pour sa part « la narration, par la personne elle-même, de son existence » (*ibid.*). Cette distinction, simple et pratique en un sens (distinction de notions concurrentes – parce que sémantiquement proches – à qui l'on attribue pour ce faire des caractéristiques spécifiques) repose tout de même sur un élément quelque peu ambigu et qui, selon l'interprétation qui peut en être faite, peut poser question.

Ce qui précède pourrait en effet se lire au moins de deux manières différentes.

- 1) Une distinction des deux termes opérée selon *l'aspect* du processus sur lequel on met l'accent en l'évoquant : « histoire de vie » (*life history*) renverrait au « travail de sens unificateur »⁴⁰⁸ des éléments divers et épars d'une vie (travail à priori effectué par le biographe, le chercheur, l'historien, etc.) ; « récit de vie » (*life story*) renverrait pour sa part à la narration en tant que telle de cette histoire, mettant l'accent sur le processus d'interlocution (narration effectuée, elle, par la personne même dont le vécu est considéré)⁴⁰⁹.
- 2) Une autre distinction, plus implicite, se dégage également de cette présentation : elle est induite par l'évocation de l'adjectif « réelle » pour qualifier « l'histoire de vie » (et seulement elle). L'omission du même qualificatif pour le « récit de vie » (alors qu'il est attribué à la première) suppose que celle-ci serait nécessairement « véridique » au contraire du second, sur lequel pèserait ainsi un soupçon de non-conformité absolue à la « réalité » des faits⁴¹⁰.

⁴⁰⁸ Abels (1997, note infra).

⁴⁰⁹ Cette distinction spécifique selon l'aspect considéré et le rôle soit du chercheur, historien, biographe, etc., soit de la personne dont l'histoire est évoquée, se retrouve chez d'autres auteurs : « Pour Alex Lainé, le *récit de vie* est une narration orale spontanée, et *l'histoire de vie* est le travail de sens unificateur des données éparses et diverses qui constituent l'existence. » (Abels, 1997 : 105).

⁴¹⁰ On pourrait même, en poussant jusqu'au bout la logique, considérer que planerait également l'idée dans cette conception, que « l'histoire réelle » ne peut être « reconstituée [que] par un historien biographe » sous la houlette de la rigueur scientifique que ne posséderait pas nécessairement ou dont ne se soucierait pas nécessairement la personne qui raconterait elle-même son existence.

L'auteur tranche ce débat en précisant par la suite et que « cette distinction simple [*life history/life story*] est en fait [effectivement] ambiguë » (de Gaulejac, *op. cit.*), et en reprenant à son compte cette citation de Doubrovsky :

« Quand on se raconte, ce sont toujours des racontars. On parle d'histoires vraies. Comme s'il pouvait y avoir des histoires vraies » (1989 : 75).

Il poursuit :

« Ce que l'on vit conduit à réécrire et à reconstruire, c'est-à-dire à élaborer autrement, ce qui a été vécu auparavant, donc à la « vivre » d'une autre façon. C'est dans ce sens que l'on peut dire que le présent change le passé. En fait ce n'est pas le passé qui change, mais les rapports qu'un sujet entretient avec son histoire. [...] En définitive, ce n'est pas le récit de vie qui est producteur de sens, mais le va-et-vient entre ce qu'un individu peut raconter de sa vie et les éléments d'analyse qu'un chercheur peut produire sur ce « discours » » (De Gaulejac, 1999 : 44).

Les récits d'expérience, tels que je les conçois dans le cadre de cette recherche, et tels qu'ils seront notamment mis en scènes dans les pages qui vont suivre, s'inscrivent également dans cette idée, essentielle, qui en fait le produit d'une *relation alter-réflexive* (Robillard, 2008), tissée avec les personnes témoignant de leurs expériences vécues.

6.2 Portraits de migrants : esquisses de figures francophones ?

6.2.1 Les SO⁴¹¹ : environnements sociolinguistiques particuliers où se tissent les histoires langagières des migrants

Ici commencent les histoires qui constituent un des principaux fils conducteurs de mon récit de recherche et le fil d'Ariane du dernier acte de ce récit, composé, comme son titre l'indique, du tissu interprétatif des multiples histoires qui se croisent dans ma recherche. Histoires qui prennent toutes naissance dans un espace géographique particulier : l'Afrique noire⁴¹². Mais cette Afrique noire n'est pas homogène culturellement, linguistiquement, historiquement et politiquement parlant. En l'appréhendant par le biais de ces trois critères, considérés non pas séparément mais conjointement (l'histoire, le politique et le linguistique), on distinguera en effet plusieurs

⁴¹¹ Sociétés d'origine.

⁴¹² Voir carte en annexe.

Afriques noires⁴¹³ : anglophone, lusophone, hispanophone et enfin francophone, celle qui nous intéresse dans le cadre de cette étude. L’Afrique noire francophone elle-même n’est pas non plus homogène (quel espace linguistique l’est aujourd’hui ?) et présente des situations sociolinguistiques très diverses comme nous l’avons vu au premier acte et comme nous le constaterons de façon plus détaillée dans cette séquence.

Considérons tout d’abord l’ensemble des pays constitutifs de cet espace particulier, qui varie d’une source documentaire à l’autre. Je retiendrai pour ma part trois principaux critères d’identification : historique, géographique et linguistique. Font partie, de ce point de vue, de l’Afrique noire dite francophone, les pays africains⁴¹⁴ ayant subi la colonisation belge ou française, ayant aujourd’hui le français comme langue officielle ou co-officielle, et étant situés au sud du Sahara. Ce qui nous donne la liste des pays figurant sur le tableau ci-contre :

Pays⁴¹⁵	Langues coloniales	Langues officielles	Ex. puissances coloniales
Bénin	Français	Français	France
Burkina Faso	Français	Français	France
Burundi	Français	Kirundi (<i>de jure</i>), français (<i>de facto</i>)	Allemagne, Belgique
Cameroun	Français, anglais, allemand	Français, anglais	Allemagne, Angleterre, France
Centrafrique	Français	Sango, français	France

⁴¹³ Je parle ici de celles (puisque d’autres critères d’appréhension de cet espace peuvent prévaloir) issues du partage du continent effectué entre les principales puissances coloniales suite à la conférence de Berlin : « La conférence de Berlin, qui s’est tenue de novembre 1884 à février 1885, fut organisée par le chancelier Bismarck afin d’établir les règles qui devaient présider à la colonisation de l’Afrique. En effet, depuis 1880 environ, le mouvement des explorations était devenu franchement politique : des expéditions de Brazza dépendait la colonisation française, tandis que celles de Stanley préparaient la colonisation britannique et celles de Serpa Pinto la colonisation portugaise. Bismarck, qui avait engagé l’Allemagne, avec retard, dans le processus de partage de l’Afrique, entendait imposer des règles, en particulier le libre accès commercial aux grands bassins fluviaux et l’obligation d’occuper effectivement un territoire avant d’en revendiquer la possession. Ce dernier point eut pour conséquence le *scramble for Africa*, la « course au clocher » : Britanniques, Français, Allemands, Belges, Portugais, Italiens se lancèrent dans l’intérieur de l’Afrique, qui fut partagé par les Européens en moins de quinze ans, au prix de quelques guerres contre les royaumes africains et d’incidents diplomatiques entre les États européens » (VENAYRE, S., *Encyclopaedia Universalis*, article « Conférence de Berlin », <http://0-www.universalis-edu.com/portail.scd.univ-tours.fr/encyclopedie/berlin-conference-de-1884-1885/>).

⁴¹⁴ Je me permets d’intégrer à cette liste les Comores et Madagascar bien que consciente que leur statut sur ce sujet peut poser question. Leur intégration à ce tableau permet notamment d’offrir une palette diversifiée des situations, telles qu’elles seront commentées ci-après.

⁴¹⁵ Ordre alphabétique. En **gras**, les pays représentés dans les entretiens.

Comores	Français	Shikomor, français, arabe	France
Congo-Brazzaville	Français	Français	France
Congo-Kinshasa	Français	Français	Belgique
Côte-d'Ivoire	Français	Français	France
Djibouti	Français	Arabe, français	France
Gabon	Français	Français	France
Guinée Conakry	Français	Français	France
Madagascar	Français	Malagasy, français	France
Mali	Français	Français	France
Niger	Français	Français	France
Rwanda	Français	Kinyarwanda, français, anglais	Allemagne, Belgique
Sénégal	Français	Français	France
Tchad	Français	Arabe classique, français	France
Togo	Français, allemand	Français	France, Allemagne, + influence britannique ⁴¹⁶

Tableau 2 - Liste des pays d'Afrique noire francophone⁴¹⁷

Quelques éléments sont intéressants à souligner dans cette présentation :

- 1) Un certain nombre de ces pays ont eu une histoire marquée par la présence de plusieurs puissances coloniales, simultanée et/ou successive. Cela implique, pour ces situations, un contact des populations autochtones non pas avec une, mais plusieurs langues européennes, lorsque la présence a été significative (en durée et/ou en intensité) et que le mode d'administration ou de relation avec ces populations se

⁴¹⁶ « Le Togo est le seul pays d'Afrique à avoir vécu sous colonisation allemande, sous domination anglaise et enfin sous mandat français » (Jacques Leclerc, *L'Aménagement linguistique dans le monde* : <http://www.tlq.ulaval.ca/AXL/afrique/togo.htm>, consulté le 24 juillet 2012).

⁴¹⁷ Voir en annexes (annexe 3) les monographies des différents pays dont sont originaires les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche.

faisait (même partiellement ou indirectement⁴¹⁸) par le biais de ces langues européennes.

- 2) Plusieurs pays comptent deux voire trois langues choisies comme langues officielles. La co-officialité de deux langues européennes (anglais et français au Cameroun par exemple), résulte du constat précédent, symbolisant l'importance de la présence coloniale correspondante⁴¹⁹. Cette présence de plusieurs langues officielles, lorsqu'elle inclut une/des langues africaine(s), indique qu'au moins une langue véhiculaire locale à portée nationale a acquis ce statut, contrairement à d'autres. C'est par exemple le cas du sango⁴²⁰ en Centrafrique, langue la plus importante dans le pays en terme de locuteurs. Mais ce n'est pas le cas tous les pays présentant cette caractéristique, puisque le wolof, au Sénégal, n'a pas accédé à ce statut⁴²¹.
- 3) A noter également le cas particulier du Burundi où la langue coloniale, le français, endosse le statut de langue officielle, *de facto* ; en d'autres termes, « *officieusement* »

⁴¹⁸ Avec le concours d'interprètes locaux triés sur le volet pour cette importante charge symbolique.

⁴¹⁹ Le jeu se complexifiant par contre un peu plus dans une situation comme le Rwanda avec le français, l'anglais et le kinyarwanda comme langues officielles, sachant que l'anglais ne constitue pas une langue coloniale et que ce choix résulte donc de logiques autres que celles généralement dictées par l'héritage linguistique et administratif colonial. En effet : « L'article 4 de la Constitution du 10 juin 1991 déclarait que le français et le kinyarwanda étaient les langues officielles de la République: 1) La langue nationale est le kinyarwanda. 2) Les langues officielles sont le kinyarwanda et le français. Cependant, en raison de l'afflux des 800 000 réfugiés tutsis (« anglophones ») qui ont repris le pouvoir après le génocide, cet article a été modifié lors de la révision de la *Loi fondamentale* du 18 Juin 1996 et stipulait que « les langues officielles du Rwanda sont le kinyarwanda, le français et l'anglais ». Puis, en 2003, la nouvelle Constitution du 4 juin 2003 a été promulguée en [confirmant le statut de ces] trois langues officielles à l'article 5 : « La langue nationale est le kinyarwanda. Les langues officielles sont le kinyarwanda, le français et l'anglais. » » (Site de l'Aménagement linguistique dans le monde : <http://www.axl.cefano.ulaval.ca/afrique/rwanda.htm>, consulté le 10 janvier 2013).

⁴²⁰ « Langue créolisée, dérivée du ngbandi et à base de nombreux mots français. Le sango compte environ 350 000 locuteurs de langue maternelle, mais cette langue est parlée par la quasi-totalité de la population centrafricaine comme langue véhiculaire. On pense que le sango serait né du contact des colons français avec les populations indigènes situées sur les bords de l'Oubangui. D'autres croient que le sango existait avant l'arrivée des Européens. Appelé à l'origine *dendi*, le sango était parlé par les Dendi servant de médiateurs dans les conflits entre deux autres groupes rivaux (Zandé-Nzakara et Ngbugu) » (Site de l'Aménagement linguistique dans le monde : <http://www.axl.cefano.ulaval.ca/afrique/centrafrique.htm>, consulté le 10 janvier 2013).

⁴²¹ Une des raisons les plus fréquemment invoquées, en termes de difficultés et/ou motifs de résistances à l'accession d'une langue nationale africaine au statut de langue officielle c'est la pluralité ethnique, faisant éventuellement craindre pour certains ressortissants des autres groupes une accentuation de la domination de celle-ci, sur les autres, (en plus de celle du français) et en plus de son caractère majoritaire en terme de locuteurs et/ou ressortissants du groupe ethnique correspondant. C'est ce qui rend particulier cette situation au regard de celle du Sénégal par exemple, puisque ce dernier avec environs 90% de locuteurs du wolof face à quelques dizaines de langues (et un nombre plus restreint de groupes ethniques) n'a pas conféré à cette langue le statut de langue officielle. Alors que la Centrafrique compterait pour sa part près d'une soixantaine de langues... (Cette question a été abordée sous un angle particulier dans le premier acte (séquence une, 1.2.4).)

d'un point de vue juridique l'unique langue locale, le kirundi⁴²², étant la seule reconnue *de jure*, c'est-à-dire dont le statut est inscrit dans la constitution en vigueur du pays⁴²³.

On voit donc que lorsque l'on parle d'Afrique noire francophone, c'est d'emblée un espace pluriel et complexe d'un point de vue sociolinguistique, historique, politique, etc.⁴²⁴ qui se présente à nous. Il faut donc tenir compte de cette complexité dans l'analyse qui sera faite des parcours de vie des migrants s'inscrivant collectivement et individuellement dans cet espace, en faisant jouer les niveaux d'appréhension macro-sociolinguistiques et micro-sociolinguistique. Chaque histoire individuelle se situe à la fois dans des espaces nationaux, régionaux⁴²⁵ et ceux plus locaux des environnements immédiats (urbains et/ou ruraux) qui s'imbriquent et s'entrecroisent au fil du parcours de la personne. Les onze pays d'origine des migrants figurant dans cette étude (signalés en gras dans le tableau précédent) représentent donc chacun, un tissu sociolinguistique complexe dans lesquels ces futurs migrants se sont construits en tant qu'individus-locuteurs. La place qu'occupe le français au milieu et vis-à-vis des diverses langues locales en présence⁴²⁶ constitue, dans ce cadre, une ligne de démarcation intéressante à exploiter entre ces différents pays. Elle permet en effet d'identifier, d'une part, les pays caractérisés d'un point de vue sociolinguistique par la présence de véhiculaires locaux (nationaux ou régionaux) importants, et d'autre part, ceux qui ne disposent pas de

⁴²² Les autres langues en présence sur le territoire comme l'anglais et même le swahili (arrivé tardivement avec l'installation dans ces contrées de migrants en provenance des pays interlacustres) étant considérées comme des langues d'origine étrangère.

⁴²³ « L'Acte constitutionnel de transition de 1998 constitue la loi fondamentale jusqu'à la date de la promulgation d'une véritable constitution. Ce texte de transition reprend dans l'ensemble les dispositions de la Constitution de 1992 relatives aux droits de l'homme et à la langue. Seul l'article 10 mentionne expressément une disposition concernant la langue : Article 10 : 1) La langue nationale est le kirundi. 2) Les langues officielles sont le kirundi et les autres langues déterminées par la loi. Juridiquement parlant, le texte ne mentionne plus que le français est l'une des langues officielles du Burundi avec le kirundi. Ainsi, seul le kirundi reste une langue officielle *de jure*. Cependant, le français demeure l'une des deux langues officielles dans les faits (ou *de facto*). Qui plus est, le français est même demeuré la « première langue officielle », alors que le kirundi conserve le rang de « seconde langue officielle ». Certains croient que l'expression « et les autres langues déterminées par la loi », constitue une façon de faire entrer l'anglais au pays, comme ce fut le cas au Rwanda et au Congo-Kinshasa. » (Site de *l'Aménagement linguistique dans le monde* : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/burundi.htm>, consulté le 10 janvier 2013).

⁴²⁴ On peut aussi rajouter à ces critères, les points de vue religieux, économique, climatique, géologiques, archéologique, etc.

⁴²⁵ Non pas au sens supra national des grandes sous-régions africaines dont on parle parfois, mais plutôt des divisions régionales internes à chaque pays, tout comme la France est composée de différentes régions.

⁴²⁶ Sans compter les différentes places qu'occupent également ces langues locales les unes par rapports aux autres et dans les répertoires langagiers de chaque individu.

langue locale majoritaire pouvant endosser cette fonction de véhiculaire principal. Dans ce dernier cas de figure, cette fonction est par conséquent assurée par la langue française sur le plan national. En me basant sur la liste des onze pays dont sont ressortissants les différents témoins rencontrés et sur le critère fonctionnel du rôle de langue de communication interethnique (sur un plan régional et/ou national⁴²⁷), j'ai constitué le tableau suivant :

Présence de véhiculaires nationaux ou régionaux importants et/ou français ne jouant pas de préférence le rôle de véhiculaire	Absence de langue majoritaire et/ou rôle de véhiculaire principal assuré par le français
Congo Kinshasa (lingala, kikongo, tshiluba, swahili)	Bénin
Congo Brazzaville (lingala, munukutuba)	Burkina Faso
Guinée Conakry (peul, malinké, soussou)	Cameroun (partie francophone)
Mali (bambara)	Gabon
Niger (haoussa, zarma)	Togo
Sénégal (wolof)	

Tableau 3 - Tableau d'identification des pays selon que le français y joue le rôle de véhiculaire principal ou non

L'intérêt de cette distinction particulière entre pays caractérisés par la présence de véhiculaires ou non, par ailleurs déjà établie à plus grande échelle par des linguistes tels que Albert Valdman (1979), Robert Chaudenson (1989), Gabriel Manessy (1994) ou encore Louis-Jean Calvet (2010), c'est de pouvoir mieux souligner la place du français dans le paysage sociolinguistique de chacun de ces pays et, par conséquent, la significativité de pratiques faisant état du choix du français comme langue de communication en situations non formelles et/ou comme langue de communication familiale, parfois principale. C'est le cas de Hugues, Laurianne, Grégoire et Thomas, tous

⁴²⁷ Et non pas uniquement sur une ville ou une localité donnée où la langue majoritaire locale, surtout en zone urbaine, finit généralement par être pratiquée par des résidents de cette ville/localité, sans qu'ils soient ressortissants de l'ethnie correspondante. Dans ce cas, le rôle éventuel de véhiculaire que jouent ces langues est plus limité et ne sera pas exclusif du rôle de langue véhiculaire que peut également jouer la langue française, si l'on est dans un pays sans présence de véhiculaire national ou régional reconnu en tant que tel.

originaires du Gabon, et de Patrick⁴²⁸, originaire du Cameroun, seuls témoins sur les vingt-un rencontrés au total, à présenter ce profil particulier.

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus – basé sur la liste des pays représentés dans mes entretiens –, les configurations sociolinguistiques où le français ne joue pas ou quasiment pas le rôle de langue de communication interethnique sur le plan national sont les plus nombreuses. Et cela se confirme aussi en considérant l'ensemble des pays d'Afrique noire francophone listés plus haut. Le constat que faisait Gabriel Manessy (1994 :18) sur la place du français en Afrique, soulignant qu'il « n'y est pratiquement jamais l'idiome d'un groupe et n'y assume que fort inégalement le rôle de "lingua franca" entre communautés de langues maternelles différentes », est donc toujours d'actualité, même s'il est à nuancer aujourd'hui, notamment au niveau des classes sociales moyennes et élevées, où le choix du français comme langue de communication familiale se banalise de plus en plus.

Rappelons que l'ensemble de ces pays – que le français y joue le rôle de véhiculaire ou pas – se trouve dans des situations sociolinguistiques de contacts de langues inégalitaires, où le français est toujours une langue minoritaire en nombre de locuteurs, mais dominante sur le plan des valeurs socialement conférées. C'est une situation inverse, comme nous l'avons déjà constaté, à celle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, où le français constitue une langue minoritaire dans tous les sens du terme : tant en nombre de locuteurs que du point de vue des valeurs socialement conférées ; donc à la fois *dominée et minorée*. Le caractère oxymorique de langue dominante minoritaire revêtu par le français en Afrique noire lui provient essentiellement de son double statut d'ancienne langue coloniale et de langue officielle ou co-officielle. C'est donc dans ce rapport à la langue française, langue étrangère importée par la colonisation, mais langue de prestige et principal vecteur d'ascension sociale reléguant de fait les langues locales

⁴²⁸ Témoins que je considère comme ayant été des « francophones précoces exclusifs » ne pratiquant que la langue française depuis tous petits et n'ayant à l'heure actuelle qu'une compréhension orale de leur(s) langue(s) de référence ethnique, parfois limitée ou inexistante. A côté d'eux, j'ai identifié une autre catégorie de témoins, les « francophones précoces non exclusifs » pratiquant la langue française depuis tous petits, mais parallèlement à leur(s) langue(s) de référence ethnique(s) : c'est le cas de Bernadette, originaire du Cameroun et d'Otto, originaire du Togo. Vous noterez que les sept personnes évoquées, « francophones précoces » (exclusifs ou non), sont toutes originaires de pays classés dans la catégorie de ceux où le français joue plus volontiers le rôle de véhiculaire. Il y est par conséquent présent dans l'environnement linguistique des personnes, de façon un peu plus marquée, notamment en zone urbaine, que dans les pays où ce sont des langues autochtones qui jouent ce rôle, limitant ainsi la zone d'influence du français à des domaines spécifiques.

au rang de langues « basses » face à celle-ci, que se sont construits en tant qu'individus-locuteurs les principaux protagonistes de mon récit de recherche. Qui sont-ils et surtout *d'où* viennent-ils ?

Il n'est en effet pas anodin de poser cette question de cette manière, car en Afrique, pour savoir à qui l'on a affaire, la question que l'on pose c'est : « *tu es d'où ?* ». Ce « où », inscrivant l'identité principale (ou plutôt perçue comme telle) de la personne dans un ou des lieu(x) originel(s). Il la rattache à une ou plusieurs lignées, une ou plusieurs langues, en somme à une ou des ethnies particulières. L'ethnie constitue jusqu'aujourd'hui un des premiers marqueurs d'appartenance groupale et aussi l'un des plus significatifs au sein de la société africaine puisqu'elle guide une partie des rapports sociaux établis entre personnes. Pour ne donner que ces quelques exemples, cela peut prendre la forme de la méfiance à l'égard des membres de telle ou telle ethnie (qu'il vaut mieux ne pas trop fréquenter voire ne pas épouser), ou de la grande considération accordée aux ressortissants d'une autre ethnie qui sera réputée pour telle ou telle qualité (honnêteté, propreté, élégance⁴²⁹, etc.).

6.2.2 Histoires s'inscrivant dans des environnements sociolinguistiques caractérisés par la présence de véhiculaires locaux importants⁴³⁰

Nous retrouvons dans cette première catégorie : Germaine, Jules et Mahete, originaires du Congo-Kinshasa, ainsi que Malik (originaire pour sa part du Bénin mais ayant grandi au Congo Brazzaville) ; Sékou et Souley, originaires de la Guinée Conakry ; Sylla et

⁴²⁹ Le cas des Camerounais ressortissants du département du Ndé, situé dans la Province de l'Ouest (zone où l'on retrouve les différentes ethnies bamiléké) est très frappant de ce point de vue. Les Bamiléké du Ndé sont en effet réputés pour leur noblesse, leur dignité et leur élégance, qualités qui, vous l'avez constaté, reprennent les trois lettres du nom de leur département et qui constitue une sorte de devise qu'ils se font un honneur en général de respecter. Mais cette question de l'origine syncrétisant les identités des personnes dans cette simple formule « *d'où es-tu ?* » peut également avoir des influences (parfois négatives) jusqu'au niveau des organisations administratives, politiques et économiques de la société africaine, comme l'a par exemple démontré Léonard Jamfa (2012), politologue camerounais, dans un ouvrage intitulé *L'Etat expliqué aux Africains*. Il y fait en effet la démonstration que les comportements et réactions des individus, basés en priorité sur des sentiments d'identité ethnique, constituent un des facteurs importants entravant le bon fonctionnement des structures étatiques en Afrique.

⁴³⁰ Et donc dans lesquels le français ne joue pas *prioritairement* le rôle de langue de communication interethnique.

Aminta, originaires du Mali ; Bocar, originaire du Niger ; et enfin Mokhtar, Seydou et Moussa, originaires du Sénégal⁴³¹.

Plurilinguisme...

Germaine est originaire du Congo Kinshasa⁴³². Etant née et ayant grandi dans une région dont ses parents ne sont pas originaires, elle se définit comme un individu plurilingue depuis sa plus tendre enfance. Ses parents font en effet partie du groupe ethnique des Lunda, mais sa famille était installée dans la région où le kikongo constitue la principale langue véhiculaire. Elle avait ainsi une langue de communication familiale parents-enfants, qui était le lunda⁴³³, et une autre pour la fratrie, le kikongo, langue qu'elle parlait également avec ses amis. A ces deux langues vint très vite s'adjoindre le français qu'elle a appris et pratiquait à l'école. Sa famille a déménagé lorsqu'elle était au lycée pour s'installer dans la capitale, Kinshasa, dont la langue principale est le lingala qui intégrera à son tour son répertoire linguistique.

Ce profil plurilingue est très courant chez les personnes originaires du Congo Kinshasa, qui constitue avec le Cameroun, l'un des pays quantitativement les plus multilingues du continent africain. Mais à l'inverse de ce dernier ne comportant pas de langue vernaculaire ayant statut de véhiculaire, le Congo Kinshasa reconnaît pour sa part quatre grands véhiculaires dont le statut est officiellement inscrit dans la constitution sous la dénomination de langues nationales – ce qui les distingue des autres langues locales. L'article 4 de la constitution de 2003, promulguée le 4 avril par le président Joseph Kabila et portant sur les langues, stipule en effet aux paragraphes 7 et 8 que : « 7) Les langues nationales sont : le kikongo, le lingala, le kiswahili et le tshiluba. 8) La langue officielle est le français »⁴³⁴.

⁴³¹ A noter que dans les présentations des processus d'appropriations langagières qui vont suivre, de nombreux glossonymes, ethnonymes et noms de localités diverses seront évoqués. Le lecteur est invité à se reporter aux monographies des différents pays d'origines des migrants présentées en annexes, pour une situation globale de ces éléments constitutifs des profils et parcours biographiques des témoins.

⁴³² République Démocratique du Congo, ex. Zaïre.

⁴³³ Ses parents n'étaient pas très à l'aise avec le Kikongo et préféraient donc parler à leurs enfants dans leur langue, le lunda ; d'autant plus que leur grand-mère qui vivait avec eux, trop âgée pour apprendre une nouvelle langue n'était en mesure de communiquer que dans cette langue.

⁴³⁴ Site de l'aménagement linguistique dans le monde : <http://www.tifq.ulaval.ca/axl/afrique/czaire.htm> (consulté le 16 mai 2012).

Le paysage linguistique du Congo est ainsi dominé par ces grands véhiculaires



partageant le pays en quatre grandes aires linguistiques (cf. carte ci-contre⁴³⁵). Le plurilinguisme de Germaine, à l'instar de ses deux autres compatriotes Jules et Mahete, est ainsi étroitement lié à sa trajectoire individuelle (en plus de ses ancrages familiaux), qui l'a mise en contact avec une ou plusieurs nouvelles langues à chaque nouveau déplacement.

Celle de Mahete est de ce point de vue l'une des plus emblématiques. Né vers⁴³⁶ 1950, il compte dans son répertoire linguistique pas moins de neuf langues acquises et/ou apprises au gré des multiples déplacements qui ont ponctué son parcours biographique :

- le lunda, langue de sa mère et le tchokwè, langue de son père ;
- le portugais qu'il a acquis vers l'âge de quatre ans lorsqu'il est parti vivre chez sa grand-mère en Angola⁴³⁷, avant de rentrer au Congo au moment de commencer l'école (à sept ans⁴³⁸) ;

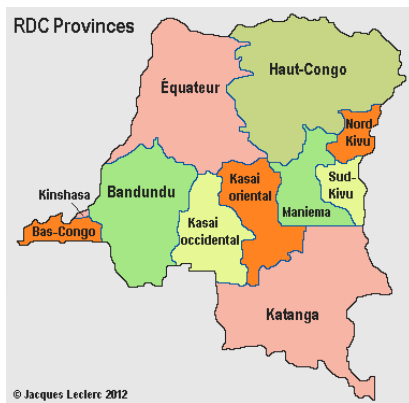
⁴³⁵ Carte représentant les quatre langues nationales de la République Démocratique du Congo, source : <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/afrique/czaire.htm> (consulté le 1er Juin 2012).

⁴³⁶ Ayant rencontré une personne ne souhaitant pas donner d'indications sur son âge, c'est une donnée informative que j'ai cessé de demander à mes interlocuteurs à partir de ce moment, la présentant le cas échéant comme facultative au moment de remplir la fiche biographique que je préparais pour chaque entretien et comportant des éléments de type : lieu de naissance, ethnies des parents, langues du répertoire, dates d'arrivées en France et/ou au Canada, dernier diplôme obtenu, etc. Cependant, certaines indications au cours de l'interaction permettent de recouper diverses informations et de trouver de façon indirecte l'année de naissance exacte ou approximative de la personne, si elle ne l'a pas fournie. Par exemple, lorsque l'on m'indique la première année de scolarisation ou une année précise durant une étape comme l'entrée au lycée ou l'obtention du baccalauréat (diplôme de fin d'études secondaires) et l'âge lié à ces périodes de scolarisation ; ou encore une date liée à une étape de migration (date d'arrivée ou de départ à/vers un endroit particulier) et l'âge de la personne à ce moment-là. Ex : « Quand j'arrive j'ai dix neuf ans. A dix neuf ans on est très souple encore » (Otto).

⁴³⁷ Ancienne colonie portugaise.

⁴³⁸ Il ne passera que la première année de sa scolarité dans son village, et quittera sa (proche) famille dès l'âge de huit ans, pour poursuivre son périple scolaire qui va s'égrener de provinces en provinces et de villes en villes où il est à chaque fois entré en contact avec de nouvelles langues.

⇒ le kikongo, langue véhiculaire de la province du Bas-Congo (cf. carte ci-contre⁴³⁹) où



il est né, mais aussi langue vernaculaire dominante dans la ville où il s'est déplacé après sa première année de primaire effectuée dans son village natal, pour le reste de ce cycle. L'enseignement s'effectuant la première année en kikongo⁴⁴⁰, il l'a à la fois appris et acquis ;

⇒ le français, avec lequel il n'est entré en contact qu'au moment de sa scolarisation.

⇒ le tshiluba, langue véhiculaire de la région du Kasai occidental où il a effectué ses deux premières années de secondaire ;

⇒ le kiphendè, langue de la ville où il résidait pour effectuer ces deux années de secondaire en question ;

⇒ le lingala, langue véhiculaire dans les provinces du Bas-Congo et du Haut-Congo, parlée également dans les grandes villes du pays comme Kinshasa ou celle de Kikwit où il a effectué ses dernières années de secondaire ;

⇒ et l'anglais, langue à laquelle il n'a été réellement confronté⁴⁴¹ que lorsque qu'il a débarqué à Winnipeg au Manitoba en arrivant au Canada vers la fin des années 1970.

Migrance précoce...

Le parcours de vie de Mahete a ainsi été très tôt marqué par la mobilité : du Congo en Angola où résidait sa grand-mère, mais principalement à l'intérieur même du pays, de provinces en provinces au gré de l'évolution de son parcours scolaire ; au point qu'il a fait le constat que le Canada, son pays d'émigration et à l'intérieur duquel il a également transité du Manitoba vers le Québec, puis du Québec à Moncton, représente malgré tout celui où sa trajectoire migratoire a connu ses plus grandes phases de stabilité.

« Moncton c'est la seule ville dans ma vie où je suis resté longtemps. Et je dirais même que le Canada c'est le seul pays où je suis resté un peu plus longtemps dans une ville ; parce que toutes les trois villes que j'ai fréquentées au Canada, j'y suis resté plus

⁴³⁹ Carte des Provinces de la RDC, source : site de l'Aménagement linguistique de Jacques Leclerc : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/czaire_carte.htm (consulté le 20 janvier 2014).

⁴⁴⁰ Il a commencé l'école avant l'indépendance en 1960, et le système colonial belge préconisait un enseignement en langues locales et par la suite, dans quelques rares écoles, en français.

⁴⁴¹ En dehors des cours d'anglais élémentaire dispensés au lycée.

longtemps qu'aucune autre ville au Congo où je suis né [...] J'ai quitté ma famille après la première année du primaire et je ne suis plus rentré dans ma famille jusqu'aujourd'hui. »

Cette mobilité caractérisant la trajectoire mouvementée de Mahete est principalement liée à son parcours scolaire – débuté pendant la période coloniale, vers la fin des années cinquante – qui l'a amené à se déplacer de ville en ville et de province en province, parfois éloignées au point de nécessiter un voyage par avion depuis sa localité d'origine. Dans la mesure où les écoles n'étaient pas répandues partout dans cet immense territoire que constitue l'ex. Zaïre, elles étaient situées stratégiquement dans différents types de localités et limitées chacune, selon l'importance de la localité, à différents niveaux du cursus scolaire. Ainsi, Mahete qui a poursuivi ses études au Congo jusqu'à l'Université, a donc dû franchir (au propre comme au figuré) différents obstacles dans la poursuite de sa scolarité, s'engageant ainsi dès l'âge de huit ans⁴⁴² dans un parcours de « migration » scolaire précoce et continue. Ce parcours peut ainsi se résumer en huit grandes étapes que je récapitule ci-dessous :

1. Retour de l'Angola où il a résidé quelques années durant chez sa grand-mère et est entré en contact avec le portugais : Mahete effectue sa première année du primaire dans son village natal où l'enseignement était dispensé en kikongo et vit ses premiers contacts avec la langue française.
2. Première mobilité à sa deuxième année de scolarisation, vers une des villes de sa province (Bindu) où il est resté jusqu'au niveau de la cinquième année et où l'enseignement s'effectuait cette fois en français. Il y a poursuivi son appropriation du kikongo, principale langue parlée dans la ville.
3. Deuxième mobilité à la sixième et dernière année du primaire, effectuée dans une autre ville de la province : Kamayala (il y reviendra après l'obtention de son diplôme universitaire pour y travailler).
4. Troisième mobilité, nécessitant un voyage en avion⁴⁴³, au terme de son cycle primaire, vers une autre province du Congo⁴⁴⁴ pour le début des études secondaires

⁴⁴² Âge auquel Mahete a quitté le giron familial, pour entamer son marathon scolaire et à partir duquel il n'a finalement plus vécu chez lui, en dehors des périodes de vacances scolaires, jusqu'à l'âge adulte, et par la suite son départ pour le Canada.

⁴⁴³ Ce qui marque, par rapport à son village natal où demeure sa famille, un éloignement non seulement géographique, mais de surcroît temporel, encore plus important que dans les étapes précédentes.

(deux premières années). Il y entre en contact avec le tshiluba, langue véhiculaire de la région, et avec le kiphendè, principale langue de la ville où se trouvait la mission.

5. Nouveau déplacement vers une grande ville de cette province (de plus de cinq mille habitants à l'époque), la ville de Kikwit, où il effectue le reste de son cycle secondaire, non plus dans une mission, mais dans un lycée. Il y entre en contact avec le lingala, autre grande langue véhiculaire du pays. Mahete effectue deux années à l'université dans cette même ville, au bout desquelles il obtient une Régence⁴⁴⁵.
6. Il retourne dans sa province natale (à Kamayala, ville où il avait effectué sa dernière année de primaire) ;
7. y travaille pendant trois années, avant d'être muté de nouveau à Kikwit (ville où il a terminé ses études).
8. Et s'envole finalement quatre ans plus tard vers le Canada où il reprend et achève ses études supérieures.

Le point important que ces divers éléments biographiques apporte⁴⁴⁶, c'est une mise en lumière de liens subtils entre, d'une part des éléments relevant d'une dimension macro-sociétale, et de l'autre, des éléments liés à des trajectoires individuelles. Un des principaux enseignements que l'on peut tirer du parcours de Mahete réside de fait dans la corrélation directe entre le développement de son répertoire linguistique et le processus précoce de « migrance » scolaire dans lequel il s'est trouvé engagé dès l'âge de huit ans, occasionnant quasiment à chaque étape franchie le contact avec une nouvelle langue ou, dans une moindre mesure, une familiarisation plus étroite avec une langue de l'environnement sociolinguistique non strictement familial⁴⁴⁷. Il est par ailleurs non négligeable de noter que l'ensemble des langues citées par Mahete dans le cadre de notre entretien pour répondre à ma question portant sur les langues intégrant son

L'importance et le coût du voyage impliquera en effet une raréfaction de ses retours périodiques en périodes de grandes vacances scolaires.

⁴⁴⁴ Province du Kasai, autrefois nommée Luabour.

⁴⁴⁵ Equivalent de l'ancien DEUG (Diplôme d'Etudes Générales) français et de deux années au niveau du baccalauréat dans le système académique canadien.

⁴⁴⁶ Pour la démarche de compréhension des conditions dans lesquelles les migrants protagonistes de mon récit de recherche se sont construits en tant qu'individus-locuteurs et parallèlement pour la lecture de leurs processus respectifs d'appropriation des langues constitutives de leurs répertoires langagiers.

⁴⁴⁷ Comme ce fut le cas pour le Kikongo, langue véhiculaire de sa province de naissance, mais supplanté dans ses plus jeunes années au village natal et dans le cadre du cercle familial par les deux langues de ses parents, le lunda et le chokwé. C'est au moment de sa scolarisation, avec un enseignement en Kikongo durant les premières années du primaire qu'il est véritablement entré en contact avec cette langue, puis a été confronté de façon plus quotidienne avec elle lors de son premier déplacement dans une des villes de la province où cette langue est majoritairement pratiquée.

répertoire langagier, représentent des langues dont il a acquis, à un moment donné de son parcours, une compétence concrète de communication, et non pas juste une compréhension passive ou compétence réduite à une capacité de production de quelques mots, comme cela pourrait être le cas dans certaines situations de contacts de langues. Si l'on avait intégré à son répertoire langagier les autres langues auxquelles il aura potentiellement pu être en contact, notamment en contexte urbain⁴⁴⁸, ce dernier se verrait du coup exponentiellement « sur-enrichi » ; effet d'amplification résultant du nombre déjà relativement important de langues pratiquées qu'il compte à son actif et reconnaît comme telles⁴⁴⁹.

Bien que le parcours de Mahete puisse nous paraître particulièrement remarquable de ce point de vue, il entre néanmoins en résonance sur certains aspects avec les parcours d'autres témoins que j'ai rencontrés. Un des points de convergence de leurs expériences respectives se situe au niveau de l'organisation des systèmes scolaires de leurs pays d'origines impliquant de quitter le giron familial (et donc de vivre une première forme d'expérience de mobilité) pour pouvoir passer d'un seuil à un autre : généralement du cycle primaire au secondaire et parfois également du collège au lycée, sans parler des études universitaires. Ce fut le cas pour Sylla et Bocar, originaires respectivement du Mali et du Niger. Sylla et Mahete ont la particularité, par rapport à Bocar, d'avoir débuté leur scolarisation avant les indépendances, étant nés tous les deux au tout début des années 1950 ; mais ils proviennent tous les trois de milieux ruraux.

« Francophonisation » par la scolarisation : de l'école du village à l'université...

Sylla est effectivement né en milieu rural dans le village Sévéré situé dans la région de Ségou au centre du Mali. C'est un petit village entièrement peul dont ses parents sont

⁴⁴⁸ La fréquentation de personnes originaires d'autres groupes ethniques que ceux dont il se réclame ou pratiquant d'autres langues que celles qu'il nomme dans le cadre de ses différentes activités professionnelles, académiques ou tout simplement relevant de sa sphère privée, peut éventuellement l'exposer à ces langues, de façon qualitativement signifiante, sans que cette exposition soit forcément quantitativement suffisante du point de vue de l'acquisition de compétences de communication, pour qu'il considère qu'elles puissent être, elles aussi, intégrées à son répertoire langagier.

⁴⁴⁹ Ceci pose plus globalement la question, à priori simple mais au bout du compte plutôt complexe, des éléments à intégrer dans un répertoire langagier, donc de sa définition/délimitation, lorsque qu'on y regarde de plus près.

tous deux originaires, et situé à quelques kilomètres de l'arrondissement⁴⁵⁰ de Saye, où se trouvait l'école primaire. Sylla, monolingue en langue peul jusqu'à ses sept ans, âge auquel il a été scolarisé et se rendait à pied dans le village voisin de Saye, y est entré en contact à ce moment là avec le français, unique langue d'enseignement, mais également avec le bambara, langue dominante du village et de la grande majorité de ses camarades de classe. Il s'est ensuite rendu pour le collège dans le cercle-lieu de Massina, également à dominance peul, puis a effectué ses deux premières années de lycée (seconde et première) à Tombouctou et son année de terminale à Bamako, à l'issue de laquelle il s'est rendu au Canada pour effectuer ses études universitaires.

On voit ici se dessiner, à travers les parcours croisés de Sylla et Mahete, un lien particulier entre parcours scolaires et migration ; la réussite à chacune des étapes ponctuant le système académique de leurs pays impliquant, pour passer à une étape supérieure, un déplacement et donc l'expérience d'une forme de mobilité. Mais elle implique aussi et surtout l'ascension des différentes marches de l'école jusqu'à la dernière, induisant pour sa part et en fin de parcours, une certaine maîtrise de la langue française⁴⁵¹. En considérant leurs histoires langagières individuelles inscrites dans des environnements sociolinguistiques où le français est finalement peu présent, en dehors de la vie scolaire, administrative et professionnelle, les parcours scolaires de Sylla, Mahete – et au-delà de leurs cas spécifiques ceux de beaucoup d'autres Africains – peuvent en effet être lus comme des parcours de francophonisation. Une forme de rite initiatique propédeutique anticipant et provoquant à la fois leur futur statut de migrants non allophones au regard des contextes canadien et français hexagonal, où le français

⁴⁵⁰ Plus petite unité de la structure administrative malienne, suivie du cercle et ensuite de la région.

⁴⁵¹ Dans ces contextes sociolinguistiques particuliers où les personnes ne comptent pas le français parmi leurs langues de communication familiales et où la présence de véhiculaires locaux ne rend pas indispensable l'usage du français en dehors des sphères relevant de la langue officielle (celle-ci s'apprenant de façon générale à l'école), on pourrait en effet corrélérer grosso modo un certain type de maîtrise du français d'une personne, à un niveau approximatif de scolarisation (niveau primaire ou secondaire et plus). De surcroît, plus elle gravit les échelons académiques, plus elle sera amenée à pratiquer le français au quotidien dans le cadre de ses activités intellectuelles et/ou professionnelles. Je réprécise bien que ceci n'est valable que dans le cadre des situations ici évoquées, où la présence d'un ou plusieurs véhiculaires locaux fait que le français sera moins présent dans le quotidien de nombreuses personnes, particulièrement de celles dont les activités professionnelles ne les y exposent pas. Si elles ont quelque peu ou pas été scolarisées, cela s'en ressentira forcément dans leurs pratiques du français, contrairement à d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon ou le Cameroun par exemple, où des personnes peu scolarisées, du fait d'une exposition régulière plus importante au français (qui y joue plus souvent le rôle de véhiculaire avec diverses variétés pratiquées et différentes formes d'appropriations) parviendront éventuellement, selon les cas, à donner le change.

constitue la principale et/ou l'une des langues d'intégration. De ce point de vue, la visée première de l'enseignement durant la période coloniale⁴⁵² – traversant une partie des trajectoires de nos deux protagonistes nés une dizaine d'années avant les indépendances de leurs pays – trouve ici un aboutissement quelque peu inattendu à travers cette machine à fabriquer des « homo francophonus » accomplis (« parfaits francophones » par opposition aux « francophonoïdes » et « franco-aphones » épinglés par Robert Chaudenson (1989 : 41) dans une classification somme toute provocante de la « francophaune » africaine) que constitue d'une certaine manière l'institution scolaire en Afrique. Gabriel Manessy fait justement remarquer à ce propos

« [qu']il ne fait aucun doute que le français parlé en Afrique noire soit un français scolaire, ou une imitation du français scolaire, et ses caractéristiques linguistiques tout comme le statut qui lui est reconnu procèdent pour une large part de cette origine » (Manessy, 1994 : 20).

Etat de faits qui ressortit en grande partie du maintien et de la progression de l'imprégnation de la langue française, notamment au sein des Etats africains indépendants, par l'action de « l'institution scolaire qui est devenue, contre toutes les traditions africaines, une des composantes essentielles de l'organisation socio-politique et socio-économique des Etats contemporains » (Manessy, *op. cit.*). Cette action particulière de l'enseignement scolaire dont la principale finalité serait l'enseignement de la langue avant même les aspects « alphabétisation » et « acquisition de connaissances » est clairement identifiée et verbalisée par les personnes issues de milieux ruraux, notamment Mahete, Sylla et Bocar dont nous avons vu précédemment que cet élément constituait un de leurs points communs.

Bocar est né au début des années 1970 dans un petit village du Niger nommé Diomona, situé dans le chef lieu d'arrondissement de Tillabéri⁴⁵³. Il fait partie du groupe ethnique des songhaï, comme ses deux parents. Ces derniers n'ayant jamais été à « l'école française »⁴⁵⁴ (comme il dit), ce n'est qu'à l'âge de six ans, au moment de commencer

⁴⁵² Définie comme « un mal nécessaire » au bon fonctionnement de l'administration coloniale. Cf. Suret-Canale (1962 : 474-475), cité dans le premier acte (séquence une, 1.2.3) et rappelé en note dans l'introduction de ce troisième acte.

⁴⁵³ Une des huit régions du Niger située au sud-ouest du pays où se trouve notamment la ville de Niamey, capitale administrative.

⁴⁵⁴ Son père étant marabout, il a donc fait l'école coranique et a été alphabétisé en arabe. Mais sa mère n'a jamais été instruite.

l'école, qu'il est entré pour la toute première fois en contact avec la langue française qu'il n'aurait eu aucune possibilité de côtoyer autrement. Il précise d'ailleurs que c'est une situation très courante dans les villages au Niger où il n'existe pas vraiment d'hétérogénéité linguistique⁴⁵⁵ et où, par conséquent, seules les langues locales servent pour les communications en dehors du domaine scolaire. Dans le cadre de ce dernier, elles sont à contrario interdites et leur utilisation clandestine dans l'enceinte de l'école est punie par le système du symbole⁴⁵⁶. Bocar n'en garde toutefois pas un souvenir négatif, car l'école pour lui représentait le lieu où l'on apprend le français et le système du symbole, aussi dur qu'il puisse paraître, constituait d'après ce qu'il en percevait, un moyen comme un autre de faire pratiquer cette langue aux écoliers et donc d'accélérer son apprentissage. Cela faisait partie des règles du jeu et il le prenait comme tel.

Après avoir eu son certificat d'études primaires, il a quitté son village pour la ville de Tillabéry (du même nom que la région), où il a fait ses études secondaires et décroché avec brio un baccalauréat scientifique série C⁴⁵⁷. Il a obtenu grâce à ses bons résultats une bourse d'enseignement supérieur pour les pays du Maghreb, délivrée à l'époque aux deux meilleurs bacheliers de séries scientifiques du pays. C'est ainsi qu'il s'est rendu en Tunisie pour ses études supérieures. Ne souhaitant pas rentrer immédiatement au Niger pour travailler et désirant par ailleurs obtenir un diplôme français en plus de son diplôme tunisien, il a effectué un doctorat de sciences de gestion en finances en France à l'Université de Reims, pour lequel il a également obtenu une bourse puis un poste d'ATER⁴⁵⁸. Ayant soutenu son doctorat en 2007, et n'ayant pas trouvé d'emploi en France, il s'est tourné vers une nouvelle destination plus prometteuse. Bocar se décrit en

⁴⁵⁵ Contrairement aux zones urbaines où des populations de diverses origines ethniques cohabitent et pratiquent respectivement leurs langues et/ou un véhiculaire, les zones rurales sont homogènes linguistiquement dans la mesure où le Niger ne comporte que six grands groupes ethniques répartis dans les différentes régions du pays.

⁴⁵⁶ Le système du symbole consistait à remettre à tout élève surpris en train de parler sa langue maternelle ou toute autre langue locale au lieu du français, un objet dépréciatif (collier d'ossements, de cornes, queues ou pattes de bêtes, etc.) et ce dernier devait à son tour prendre un autre élève en faute pour le lui remettre. Celui qui revenait le lendemain matin toujours en possession du symbole était sévèrement puni. Instauré durant la période coloniale, ce système a en effet été perpétué plusieurs décennies après les indépendances qui ont eu lieu en 1960 dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Les faits relatés se déroulent en effet dans les années 1980, puisque Bocar indique être entré à l'école primaire en 1979. Par ailleurs, je me souviens personnellement que ce système avait également cours, lorsque j'étais à l'école primaire, dans un établissement privé catholique de Dakar (capitale du Sénégal) que j'ai fréquenté de 1986 à 1992.

⁴⁵⁷ Dominantes Mathématiques et Physique.

⁴⁵⁸ Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche.

effet lui-même comme un homme prévoyant, aimant toujours avoir un plan B dans l'élaboration de ses projets et n'aimant pas être soumis aux aléas de la vie qui obligent à des choix contraints par les circonstances et non voulus au départ. Ne sachant pas ce que l'avenir lui réserverait en France après l'obtention de son doctorat, il a anticipé d'éventuelles difficultés de recrutement (et conséquemment de renouvellement de titre de séjour – ce qui s'est finalement avéré), en entamant au cours de sa dernière année une procédure de demande de résidence permanente pour le Canada, qu'il a obtenue. Le choix du Canada comme alternative à la France pour trouver de meilleures perspectives d'avenir, tant sur le plan professionnel qu'économique, constitue un phénomène très récurrent chez les étudiants étrangers venus d'Afrique, fraîchement diplômés des Ecoles ou Universités françaises. Ils sont tenus de trouver un emploi au plus vite (ce qui n'est pas toujours chose aisée) pour pouvoir changer de statut et continuer de demeurer légalement en France, sans avoir à emprunter des voies parallèles parfois à la lisière de la légalité (reprendre des inscriptions fictives à l'université, avoir un enfant avec un ou une Français(e), contracter un mariage blanc, etc.), ou devoir, faute de mieux, rentrer chez eux du jour au lendemain. Nous reviendrons sur ce point au cours de la séquence suivante en évoquant l'expérience de Mokhtar, un jeune Sénégalais âgé de vingt-huit ans au moment de notre entretien, qui utilise à ce propos l'image du « trou noir », pour représenter cette impasse dans laquelle se retrouvent les étudiants étrangers en fin de cursus en France.

Choix de parcours ; parcours contraints...

Né à Dakar et membre de l'ethnie wolof, dominante au Sénégal, Mokhtar était arrivé en France en Septembre 2000 pour poursuivre des études supérieures et avait achevé une formation en master d'Immunologie au moment de notre entretien. En attendant de trouver un emploi correspondant à sa formation, il s'était réinscrit en master 1 de biotechnologie et de droit⁴⁵⁹. Il entreprenait dans le même temps des démarches pour émigrer en tant que travailleur qualifié vers le Canada. Ces démarches ont abouti et il est aujourd'hui assistant de recherche dans un laboratoire à Montréal. Mokhtar n'est pas le seul, avec Bocar (le Nigérien), à avoir été confronté à ce qu'il nomme ce « trou noir » face auquel se retrouvent de nombreux étrangers venus faire leurs études en France

⁴⁵⁹ Pour pouvoir renouveler son titre de séjour étudiant.

lorsqu'ils arrivent au terme de leur cursus justifiant leur présence sur le territoire français. Malik, qui a du faire plusieurs masters pour pouvoir renouveler à chaque fin d'échéance son titre de séjour, résume la situation en quelques mots :

« Etranger en France, n'ayant plus le statut d'étudiant, suppose avoir un CDI ou un CDD dans ton domaine académique. Franchement quand tu n'a pas ça, soit tu deviens Français par naturalisation. Ou tu te marie à une Française, tu enclenches les procédures machin. Ou soit tu n'as pas d'autre choix ; il faut partir, sinon tu deviens sans papiers et puis c'est encore une autre galère. Donc, tu prends la décision qui convient. Et le bonheur n'est pas seulement en France... »

Bien que le bonheur ne soit pas seulement en France comme il le souligne à juste titre, Malik ne fait pas partie de ceux qui ont trouvé une porte de sortie vers l'Amérique du Nord et notamment vers le Canada. Il est resté en France où il persévère dans sa recherche d'un emploi à la hauteur de son diplôme. Son ambition déclarée est en effet d'acquérir le plus d'expérience professionnelle possible, qu'il pourra par la suite mettre au service de ses compatriotes africains. Participer au développement de L'Afrique : un leitmotiv que l'on retrouvera chez plusieurs témoins qui pose question par sa récurrence (c'est le propre d'un leitmotiv) et par le caractère sincèrement convaincu de tous ceux qui se sont ainsi exprimés. C'est le cas de Seydou⁴⁶⁰ par exemple, qui a déclaré avoir des ambitions politiques qui pourraient le mener aux plus hauts niveaux de responsabilité dans son pays d'origine, le Sénégal, mais qui semble pour l'heure, avec femme, enfant et travail (ce qui n'était pas encore le cas au moment où l'entretien a eu lieu), bien installé dans le train-train quotidien de la vie française. Il est vrai cependant que d'autres (des personnes de ma connaissance, ne faisant partie des participants à cette recherche) sont effectivement « rentrés au pays » comme on dit. Mais ceux qui rentrent *effectivement*, ne sont pas nécessairement ceux qui justifient ce retour par une volonté explicite de « mettre leurs compétences au service de leur pays »...

Malik, est né et a vécu à Pointe Noire – République du Congo⁴⁶¹ – jusqu'à ses vingt ans. Ses deux parents sont béninois, de l'ethnie yoruba, mais sa mère est née au Congo parce que son père (le grand-père de Malik) fut l'un des premiers Béninois à se rendre au

⁴⁶⁰ Témoin dont nous avons exploré la biographie langagière dans le deuxième acte (séquence quatre, 4.2.3).

⁴⁶¹ Ancienne colonie française dont la capitale est Brazzaville ; à ne pas confondre avec la République Démocratique du Congo, ancien Congo Belge et ex. Zaïre, dont la capitale est Kinshasa.

Congo Brazzaville. Il y a perdu la vie au cours de la guerre en 1962, alors que sa fille (la maman de Malik) n'avait que onze ans. Ses oncles l'ont alors ramenée au Bénin où elle a grandi et s'est mariée avec le père de Malik. Mais ce dernier étant polygame et elle, seconde épouse, elle décida, pour fuir les problèmes conjugaux avec sa coépouse, de repartir au Congo, sa terre de naissance. A son départ, elle était enceinte du petit Malik qui a ainsi vu le jour au Congo, tout comme sa mère. Et tout comme elle, il quittera le Congo où il a grandi et été scolarisé pour aller vivre au Bénin suite à l'éclatement d'une autre guerre, en 1997, l'année où il passait son baccalauréat, qu'il n'a pas pu obtenir faute de résultats publiés, du fait de la guerre qui a perturbé le bon déroulement des corrections. Ses parents ayant décidé à cause de ces événements de le rapatrier au Bénin, il y a refait son année de terminale⁴⁶² et y est resté jusqu'au niveau de la maîtrise, avant de migrer vers la France en 2004 pour effectuer une formation professionnelle dans un master d'Ingénierie et Politique Financière. Il n'aura vécu au Bénin, pays d'origine de ses parents, que sept années durant, en plus des deux courts séjours de quelques mois chacun qu'il y a effectués pendant les grandes vacances lorsqu'il avait cinq et dix-sept ans.

Au Congo, il vivait chez un des ses oncles maternels où la seule langue de communication familiale était le yoruba, langue de leur ethnie d'origine. Il parle par ailleurs le munukutuba⁴⁶³, principale langue dominant le paysage linguistique de la ville de Pointe-Noire et langue du groupe ethnique majoritaire au Congo Brazzaville, représentant ainsi la plus importante des trois langues véhiculaires⁴⁶⁴ du pays. Lorsqu'il était encore jeune, un de ses oncles maternels (le frère de celui chez qui il vivait) installé au Congo Kinshasa où il avait épousé une de ses ressortissantes, est décédé et ses enfants ont alors été confiés à l'oncle de Malik qui s'occupait déjà de lui. Ses cousins venus du Congo Kinshasa ne parlaient que le lingala, langue que Malik ne comprenait pas. En l'absence de langue de communication commune, c'est lui qui a fait l'effort d'apprendre leur langue, le lingala, qui se trouve être assez proche du munukutuba. Il n'a

⁴⁶² Dernière année du lycée.

⁴⁶³ Egalement appelé kituba.

⁴⁶⁴ Les deux autres langues véhiculaires sont le lingala et le kikongo, également langues véhiculaires au Congo Kinshasa. Mais ce statut de langues véhiculaires l'est *de facto* (comme dans la plupart des pays africains dont une ou plusieurs langues jouent le rôle de langues de communication interethnique sur un plan national ou régional), contrairement au Congo Kinshasa où les quatre langues véhiculaires le sont *de jure*, car inscrites dans la constitution et enseignées à l'école, ce qui promeut davantage à leur véhicularisation.

appris le français qu'une fois scolarisé et ne le pratiquait que dans ce contexte ainsi qu'au marché où il accompagnait ses parents vendre leurs marchandises. La langue française s'imposait en effet pour communiquer avec les clients français, touristes ou résidents étrangers assez nombreux dans la région, ainsi qu'avec les commerçants venant pour la plupart du Sénégal, du Mali et de la Guinée. Ce n'était pas du français « soutenu » comme il dit, mais ils arrivaient tout de même à se comprendre et c'était l'essentiel.

Le parcours de Malik est marqué dès le départ par l'empreinte de la mobilité, à commencer par les circonstances particulières – pour ne reprendre que cet exemple – précédant sa naissance qui l'ont conduit à voir le jour au Congo et non au Bénin, tout comme sa mère. Malik représentait donc ce que l'on identifie bien volontiers dans les sociétés d'accueil occidentales, comme un enfant issu de l'immigration, puisqu'ayant vu le jour en dehors du pays d'origine de ses parents et qui par ailleurs avait, dans ses premières années, une langue de communication familiale distincte de celles de son environnement extra familial : le yoruba. La construction de son répertoire linguistique est ainsi étroitement liée, comme ce fut le cas pour Germaine et Mahete, à son parcours de vie marqué dès avant sa naissance par une histoire migratoire familiale, et par la suite, par la sienne propre.

Mobilité sociale : du village au Ph.D....

Le parcours de Bocar est également ponctué, comme nous l'avons vu, de multiples déplacements à l'instar de ceux de Malik, Mahete et Sylla – déplacements liés pour les deux derniers à leurs parcours scolaire. Mais à la différence des deux premiers, son histoire langagière est quant à elle inscrite, dans le cadre de son pays d'origine le Niger, dans un paysage sociolinguistique beaucoup moins hétérogène que ne l'est celui du Congo Brazzaville ou du Congo Kinshasa, avec notamment ses quatre grands véhiculaires et ses plus de 300 langues vernaculaires. Sa trajectoire est ainsi fortement marquée par une forme de réussite académique qui fonctionne comme un moteur de mobilité à la fois spatiale et sociale. Après de longues années d'études ponctuées par des mobilités successives : de son petit village de Diomona au collège et lycée de Tillabéry, puis de ses études supérieures en Tunisie à ses cinq années de doctorat en France, Bocar, nigérien, de l'ethnie songhaï, entré en contact pour la première fois de sa vie avec

la langue française seulement à l'âge de six ans car fils de marabout et de parents qui n'ont jamais fait l'école des Blancs, est aujourd'hui Résident Permanent au Canada et enseignant-chercheur à l'Université de Moncton depuis Septembre 2008. Le même parallèle peut être fait entre le parcours de Bocar, tel que je viens de le résumer, et ceux de Mahete et Sylla (avec plus d'une décennie séparant le premier des seconds). De leurs villages respectifs où ils ont vu le jour et ne parlaient pas un mot de français avant d'aller à l'école, ils ont gravi les échelons du système scolaire et académique de leurs pays jusqu'à leurs postes de professeurs titulaires, qu'ils occupent depuis de nombreuses années déjà.

Ce lien particulier entre réussite académique et trajectoire migratoire, clairement identifié ici et notable également dans la plupart des parcours de vie des personnes que j'ai rencontrées, se traduit dans le cas de Jules par une volonté clairement exprimée de gravir les plus hauts échelons académiques. Né dans les années soixante dans une localité nommée Monkoto, ce dernier est originaire du Congo Kinshasa comme Mahete et Germaine. Ses parents, originaires tous les deux du même village, font partie du groupe ethnique des Mongo. Jules, dont les deux langues de communications familiales étaient le kimongo, langue de l'ethnie mongo, et le lingala, langue véhiculaire de leur région, n'est rentré en contact avec la langue française qu'une fois scolarisé. Ses parents ont été tous deux scolarisés, mais seulement jusqu'au niveau du primaire, le temps de savoir lire et écrire, pas plus. Ils ne parlaient donc pas couramment le français. La maman de Jules ne parlait d'ailleurs jamais français, alors que son père, qui était chauffeur mécanicien, le parlait tout de même un peu (à sa manière comme dit Jules), principalement lorsqu'il était en contact avec les représentants des administrations coloniale puis étatique dans le cadre de son travail. Mais une fois rentré à la maison, il repassait automatiquement aux langues locales, en l'occurrence le lingala et le kimongo.

Jules ayant été scolarisé au début des années 1970 sous le régime présidentiel de Mobutu⁴⁶⁵ (qui a instauré le « retour à l'authenticité » et favorisé la promotion des

⁴⁶⁵ Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Za Banga (nom qui signifie « le guerrier qui va de victoire en victoire sans que personne puisse l'arrêter »), né Joseph-Désiré Mobutu : second président de la République démocratique du Congo, de 1965 à 1997 et qui rebaptisa le pays « Zaïre » en 1971, nom qui perdura jusqu'au changement de pouvoir en 1997 à la mort de Mobutu (cf., http://fr.wikipedia.org/wiki/Mobutu_Sese_Seko#cite_note-2, consulté le 5 juin 2012.

langues autochtones⁴⁶⁶), le lingala et le kimongo – principales langues du paysage sociolinguistique dans lequel il évoluait – ont ainsi constitué ses langues d’enseignement durant les deux premières années de scolarisation, avec une introduction progressive de la langue française devenant à son tour langue d’enseignement à partir de la troisième année. En plus du lingala et du kimongo, Jules compte également dans son répertoire linguistique les trois autres grands véhiculaires régionaux du pays : le kikongo, le swahili et le tshiluba. Il a en effet quitté Monkoto⁴⁶⁷, sa localité natale, pour rejoindre son frère qui vivait dans la capitale, Kinshasa, et y poursuivre sa scolarité, de l’école secondaire, à la fin de ses études universitaires. Son appropriation des différentes langues véhiculaires est principalement due à son séjour à Kinshasa où il a eu l’occasion de fréquenter des personnes de différentes origines ethniques. Il a par exemple appris le tshiluba grâce à un ami faisant partie du groupe ethnique des Luba, car lorsqu’il lui rendait visite, tout le monde chez lui ne parlait que le tshiluba.

Après ses études, il a travaillé dans une entreprise de consultation en informatique et, dans le cadre de son travail, il a eu à se rendre dans presque toutes les provinces du pays ainsi que dans d’autres pays d’Afrique comme le Sénégal. Son projet de migration s’est dessiné suite à une collaboration établie dans le cadre de son activité professionnelle avec l’Unesco. En sa qualité de consultant en informatique, il avait en charge la gestion informatisée de toutes les bourses de recherches attribuées par l’Unesco et était de ce fait régulièrement en relation avec de nombreux chercheurs, ce qui lui a donné envie de « faire un doc⁴⁶⁸ » comme il dit. Il a tout d’abord envisagé de se rendre en Belgique, mais a finalement considéré que les perspectives d’évolution professionnelles en Belgique et en Europe plus globalement étaient limitées, même avec un doctorat en poche. Sur les conseils d’amis qui vivaient au Canada, il a finalement opté pour cette destination. Il s’est rendu à Montréal en 1998 en projetant de rentrer chez lui à la fin de sa formation. Mais les troubles politiques et la guerre qui ont duré pendant plusieurs années au Congo

⁴⁶⁶ Au lendemain des indépendances, les Congolais ayant mal vécu la ségrégation linguistique appliquée par l’administration coloniale belge ne dispensant que de façon très parcimonieuse l’enseignement de la langue française aux autochtones et uniquement pour les besoins internes de fonctionnement, ont pris en quelque sorte leur revanche en s’arrogeant le droit, leur statut d’indigène aboli en même temps que le régime colonial, d’apprendre et de parler la langue française autrefois réservée uniquement au « Blanc » et quelques privilégiés triés sur le volet. Le président Mobutu, prônant comme nous l’avons vu le retour à « l’authenticité » a réinstauré, dans le cadre de cette politique, l’enseignement des langues locales et en langues locales, durant les premières années de scolarisation comme ce fut le cas sous le régime belge.

⁴⁶⁷ Constitue un regroupement de 18 villages.

⁴⁶⁸ Comprenez ici doctorat.

depuis l'accession au pouvoir de Joseph Kabila⁴⁶⁹ l'en ont empêché et il est finalement resté à Montréal pendant onze ans et demi avant d'être recruté à l'Université de Moncton en Septembre 2008.

La récurrence du facteur académique à la fois comme moteur et motif de l'entrée en migration, qui ressort de l'ensemble des quelques parcours évoqués jusqu'ici, constitue un autre leitmotiv dans ma recherche et dans le profil des personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de cette recherche. Ceci s'explique tout d'abord par l'orientation de mon sujet de recherche résultant de ma volonté, explicitée dans les premières pages de mon récit de recherche, de m'intéresser avant tout aux personnes originaires des pays d'Afrique noire, non clandestines et non allophones. Il est néanmoins frappant de remarquer que, dans la mesure où je ne connaissais pas forcément les personnes sollicitées avant de les rencontrer dans le cadre de notre entretien, la quasi-totalité des vingt-un participants (à deux exceptions près) a quitté l'Afrique pour la France et/ou le Canada, en premier lieu pour poursuivre une formation universitaire. Leur mobilité estudiantine devant constituer au départ un SDD (séjour à durée déterminée), s'est par la suite progressivement muée en SDI (séjour à durée indéterminée).

L'évocation croisée de ces quelques parcours, qui ont la particularité de s'inscrire dans des environnements sociolinguistiques marqués à divers degrés par la présence de véhiculaires nationaux ou régionaux et au sein desquels le français ne joue généralement pas le rôle de langue de communication interethnique en dehors des sphères publiques où il prévaut en tant que langue officielle, met également en lumière un autre élément récurrent et qui se révélera fondamental dans la construction des rapports construits aux langues et plus particulièrement à la langue française : le premier contact établi avec elle ainsi que son apprentissage ont presque toujours eu lieu en milieu scolaire. Qu'il s'agisse de personnes issues de milieux ruraux (comme Bocar, Mahete, Sylla et Jules), ou urbains (comme Germaine, Malik et d'autres non encore évoqués à ce stade) ; qu'il s'agisse de personnes nées avant les indépendances (comme Mahete, Sylla et Véronique dont je parlerai plus bas) ou juste après (comme Bocar et

⁴⁶⁹ Joseph Kabila Kabange, né le 4 juin 1971, est président de la République démocratique du Congo depuis l'assassinat de l'ancien président, son père, Laurent-Désiré Kabila, le 16 janvier 2001, au cours de la deuxième guerre du Congo (cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Kabila, consulté le 17 juin 2012).

Jules), voire bien longtemps après (comme Malik) : tous ont pour trait commun de n'avoir appris le français qu'au moment de leur scolarisation à partir de cinq (pour les plus précoces), six ou sept ans.

6.2.3 Histoires s'inscrivant dans des environnements sociolinguistiques où le français joue le rôle de langue de communication interethnique

Selon la classification établie *supra*⁴⁷⁰, cette catégorie comporte comme nous l'avions vu, cinq pays sur les onze représentés dans cette recherche. Nous y retrouvons : Alioune, originaire du Burkina Faso ; Bernadette et Patrick, originaires du Cameroun ; Hugues, Laurianne, Grégoire et Thomas, originaires du Gabon et enfin, Otto et Véronique, originaires du Togo. J'avais également signalé l'intérêt de cette distinction établie entre les deux types d'environnements distincts que représentent les pays où le français joue éventuellement le rôle de langue de communication interethnique en lieu et place des langues locales et d'autres où il ne joue pas ce rôle particulier du fait de la présence de véhiculaires nationaux et/ou régionaux importants. Cette distinction permet, en resituant la place du français dans les différents tableaux esquissés par les histoires langagières des témoins, de souligner la significativité de certaines pratiques langagières dont il sera fait état, et par la même occasion, la particularité de certains profils sociolangagiers par rapport à d'autres.

« Francophones précoces »...

Les principaux profils qui se démarquent de ce point de vue sont ceux des témoins que j'ai catégorisés comme « francophones précoces *exclusifs* » pour les uns et « francophones précoces *non exclusifs* » pour les autres. Qu'est-ce à dire ?

Il s'agit du cas particulier (que j'ai déjà évoqué) des quelques personnes rencontrées ayant eu une acquisition du français au sein de leur cellule familiale dès leur plus tendre enfance, aux côtés ou à l'exclusion de leur(s) langue(s) de référence ethnique(s) respectives, contrairement à la grande majorité des autres témoins ayant appris le français à l'école et qui, pour la plupart également, entraient en contact avec cette langue

⁴⁷⁰ Voir « Tableau d'identification des pays selon que le français y joue le rôle de véhiculaire principal ou non » (6.2.1).

pour la toute première fois à cette occasion. Sur les vingt-une personnes rencontrées, sept correspondent à cette figure particulière de « francophones précoces ». Et sur les sept « francophones précoces » identifiés, cinq sont des « francophones précoces exclusifs » c'est-à-dire ayant pratiqué uniquement le français lorsqu'ils ont appris à parler ; donc très concrètement ayant le français comme seule langue *dans* et *par* laquelle ils ont pris conscience d'eux-mêmes en tant qu'individus-locuteurs et se sont construits en tant que tels. Tandis que les deux autres sont pour leur part des « francophones précoces non exclusifs », puisqu'ayant le français comme langue de communication depuis leur plus jeune âge, mais, aux côtés de leur(s) langue(s) de référence ethnique(s), transmises, conjointement au français, par leurs parents⁴⁷¹.

Les cinq « francophones précoces exclusifs » sont : Hugues, Laurianne, Grégoire et Thomas, tous les quatre originaires du Gabon ; ainsi que Patrick originaire du Cameroun. Les deux « francophones précoces non exclusifs » sont Bernadette, elle aussi originaire du Cameroun et Otto, originaire du Togo. Ce qui fait que deux personnes originaires du Cameroun que j'ai rencontrées dans le cadre de mes entretiens de recherche sont des « francophones précoces », bien qu'une sur les deux le soit exclusivement, et l'autre non.

« *Vases communicants ?* »...

Commençons donc, pour faire plus ample connaissance avec eux, avec l'histoire de Hugues, que nous avons déjà eu l'occasion de croiser dans les épisodes précédents. Hugues est originaire du Gabon et effectuait un doctorat en littérature africaine au moment de notre entretien. Arrivé en France en 2003, alors âgé de vingt-quatre ans, il a effectué un Master d'anglais à l'Université de Nantes avant de venir à Tours effectuer sa thèse. Né de parents fang, Hugues ne parle pas la langue fang, car il a été élevé en français. Ce choix de ses parents – et plus spécifiquement de sa mère – de l'élever en français pour se conformer à ce qu'il nomme « le modèle occidental français », a eu pour conséquence, dommageable selon lui, qu'il ne puisse pas s'exprimer dans la langue qu'il identifie comme étant sa langue maternelle légitime, même s'il en a une certaine compréhension orale. Il a de plus effectué toute sa scolarité dans des écoles françaises,

⁴⁷¹ Ou représentants de leurs parents pour ceux qui n'ont pas grandi avec leurs parents biologiques.

où prédominait le français dans les cours de récréation. Déplorant ce choix particulier de politique linguistique familiale (Deprez, 1994), il a exprimé son grand regret de ne pas avoir acquis sa « langue maternelle » de façon « naturelle », à savoir par la transmission des référents parentaux aux enfants dès la prime enfance, et a tenté une fois adulte, mais sans succès, de mieux se l'approprier en l'apprenant de façon académique, face au sentiment (bizarre selon lui) qu'il parlait mieux anglais que sa « langue maternelle ».

L'échec de cette forme d'apprentissage scolaire de sa « langue maternelle légitime » (langue de référence ethnique et identitaire) peut être lié au déficit d'appropriation d'une langue subséquent à l'absence de transmission de cette dernière par les parents (ou figures parentales). Comment en effet s'approprier une langue (la faire sienne), si ceux qui la détiennent et sont en position de la transmettre (*l'offrir* pour qu'on puisse *s'autoriser* à la faire sienne en retour) choisissent plutôt – de façon conscientisée ou non – d'en transmettre une autre, faisant ainsi acte de rétention de la première ? C'est sur cet aspect bien particulier d'une forme d'appropriation parcellaire de la ou des langue(s) de référence ethnique(s) non transmise(s) par les référents parentaux, et en particulier lorsqu'ils les pratiquent de leur côté mais sans s'adresser à leurs enfants par ce biais communicationnel spécifique, que se croisent les portraits sociolangagiers de Hugues, Grégoire, Laurianne et Thomas, les quatre Gabonais « francophones précoces exclusifs » de ce panel.

Langues « détrônées »...

Le français, langue dans laquelle ces « francophones précoces exclusifs » (désormais F.P.E.) ont baigné depuis leur plus tendre enfance, constitue ainsi d'un point de vue sociolinguistique leur langue maternelle *de facto*, à savoir la langue dans et par laquelle l'enfant vient au monde et se constitue comme sujet parlant ; langue dans laquelle le sujet construit une représentation de lui-même comme sujet apte à parler, à prendre la parole et à être entendu, à se construire comme locuteur légitime ; celle qui habilite le sujet comme locuteur (Deprez, 1994). Mais, dans les cas de ces F.P.E, cette position de langue maternelle est en quelque sorte usurpée, illégitime. Illégitime, parce qu'ils ne l'ont pas choisie – étant bien entendu que nul ne choisit consciemment la ou les première(s) langue(s) dans la/lesquelle(s) il s'est exprimé pour la première fois et pris conscience de lui-même en tant que locuteur, tout comme on ne choisit pas ses parents

biologiques. Mais illégitime surtout parce que si cette possibilité de choisir leur était offerte, ils réclameraient à leurs parents, tous autant qu'ils sont, de s'adresser à eux dans leurs langues. Ce qui leur donnerait ainsi symboliquement le droit légitime de se les approprier entièrement (de pouvoir les faire siennes puisqu'elles leur seraient offertes dans cet acte de communication). Ils diraient en somme, comme Hugues dirait à sa mère : « surtout parle-moi fang ! »⁴⁷².

Laurianne, jeune maman de trente et un ans inscrite en thèse de littérature africaine à l'Université de Tours au moment de notre entretien, choriste et poète à ses heures perdues, va plus loin dans cette déploration de la forme d'amputation que représente en quelque sorte pour les « F.P.E. » la non transmission de leurs langues de référence ethniques. Elle évoque un vide, un manque qu'elle peine à combler, en pleurant au travers de sa fibre artistique cette part d'elle dont elle se sent amputée : ce « quelque chose qui souffre en elle », tel un membre du corps absent qui se manifeste parfois dans la douleur d'une cicatrice pourtant fermée. Née à Port-Gentil, capitale économique du Gabon, d'un père médecin et d'une mère infirmière appartenant tous les deux au groupe ethnique des Punu, Laurianne déplore ainsi que ses parents, qui parlaient entre eux à la fois en français et en punu, ne communiquent exclusivement avec leurs deux filles qu'en français.

Migrance familiale : regards d'enfant ; migrance personnelle : conscience adulte...

Laurianne a un parcours migratoire qui comporte deux grandes étapes de mobilité du Gabon vers la France. Elle est en effet venue une première fois en France en 1982 avec sa famille lorsqu'elle avait dix ans. Ils vivaient à Créteil (Paris) et elle avait été inscrite en CE2⁴⁷³ dans une école située en ZEP (zone d'éducation prioritaire). Ses parents n'étaient

⁴⁷² Je l'ai en effet questionné sur la possible réaction qu'il aurait s'il avait la possibilité de retourner en arrière, au moment de sa venue au monde, et de choisir la langue que ses parents lui transmettraient.

⁴⁷³ Dans le système scolaire français, la classe de CE2, correspond à la troisième année de scolarisation. L'école commençant à l'âge de cinq ou six ans au plus tard, Laurianne s'est retrouvée dans une classe avec des camarades plus jeunes qu'elle car elle explique qu'au Gabon il existait (ou existe si c'est toujours le cas) deux classes de CP (première année de scolarisation) : le CP1 et le CP2. Ce qui fait qu'ayant fait ces deux classes de CP, avant de faire le CE1 (deuxième année de scolarisation en France, mais troisième au Gabon), elle avait une année d'avance sur ses camarades, tant au niveau de l'âge que des enseignements d'ailleurs puisqu'elle avait déjà étudié par exemple la division que les autres découvraient et s'ennuyait donc au moment des leçons de calculs.

pourtant pas ce qu'elle considère comme les immigrés correspondant au regard qu'en ont généralement les Français.

« L'immigration africaine se produit dans la continuité des rapports de domination hérités de la colonisation, dans un contexte économique mondial où le fossé existant dans la répartition des richesses entre pays pauvres et pays riches ne cesse de s'élargir. De plus, les personnes d'origine étrangère résidant dans les quartiers populaires sont très souvent désignées par la *vox populi* comme responsables de tous les problèmes des banlieues déshéritées voire de tous les maux de la société française. L'image que leur renvoie la société dite « d'accueil » n'est pas toujours très valorisante... » (Leconte, 1998 : 161)

Contrairement donc au portrait qui se dégage de la citation qui précède, les parents de Laurianne, relativement aisés du fait leurs professions, n'avaient en effet pas du tout les mêmes revenus que les autres immigrés et ne vivaient pas en cité mais dans une résidence, m'explique-t-elle. Elle n'a ainsi jamais vraiment compris pourquoi elle s'est retrouvée dans une ZEP et garde de cette première expérience migratoire le souvenir, somme toute plutôt positif du regard naïf et innocent de l'enfant qu'elle était à l'époque ; mais rétrospectivement plus lucide et critique de l'adulte consciente des représentations attachées à l'immigration, notamment africaine, en France.

Sa famille est rentrée au Gabon au moment où elle devait faire sa troisième⁴⁷⁴ et Laurianne y a poursuivi son cursus scolaire jusqu'à l'obtention d'une maîtrise en littérature africaine. Les difficultés qu'elle a rencontrées à ce niveau seront en quelque sorte l'élément déclencheur de sa décision de retourner en France. Idée qui lui trottait déjà dans la tête, mais non concrétisée, du moment qu'elle avait la possibilité de faire ses études sur place (au Gabon) dans un domaine qui la passionnait : la littérature africaine. Or, elle a dû reprendre son année de maîtrise, la soutenance de son mémoire ayant été invalidée pour cause de jury supposément non conforme au motif que ce dernier était composé uniquement de deux personnes : son directeur de mémoire et le président du jury. Voyant dans cette mésaventure le signe manifeste d'un des travers de ce qu'elle nomme les « républiques bananières » (l'excès de zèle d'un fonctionnaire fraîchement nommé à un poste de responsabilité et voulant asseoir son autorité) et constatant de surcroît dans quelles conditions les autres étudiants passaient également leurs

⁴⁷⁴ Quatrième année du secondaire.

maîtrises, elle s'est dit que « cette machine allait la broyer ». Elle a alors demandé à son compagnon installé à ce moment-là en France où il faisait un doctorat⁴⁷⁵ à l'Université de Tours de lui obtenir une inscription. C'est ainsi que Laurianne s'est engagée dans sa seconde mobilité vers la France en novembre 2003 pour y effectuer un DEA⁴⁷⁶, puis une thèse sur la question du métissage dans la littérature africaine : mobilité qui résulte donc d'une démarche personnelle et non plus familiale comme lorsqu'elle était enfant.

Se présentant comme une « africaniste » du fait notamment de sa spécialisation universitaire⁴⁷⁷, Laurianne se dit par ailleurs engagée dans une dynamique de réhabilitation de l'image de l'Afrique et des Africains qui, contrairement aux propos controversés de Nicolas Sarkozy prononcés lors de son fameux discours de Dakar⁴⁷⁸, ont vocation selon elle à être dans l'histoire à laquelle ils participent déjà et ce depuis bien longtemps. Faire de la littérature africaine pour Laurianne c'est ainsi sa façon particulière d'entrer et de participer à cette histoire africaine déjà en marche, remonter à sa source et retrouver ce que le rapport de force établi par la domination occidentale a enfoui dans les méandres d'une autre histoire écrite, elle, par le vainqueur⁴⁷⁹. Un proverbe africain dit en effet : « *Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse continueront de glorifier le chasseur* »⁴⁸⁰.

Cet aspect particulier de la personnalité de Laurianne, se retrouve également dans sa volonté farouche de préserver et transmettre son héritage linguistique et culturel à ses enfants. Un héritage qui, du point de vue linguistique, ne lui a que partiellement été

⁴⁷⁵ Également en littérature africaine.

⁴⁷⁶ Diplôme d'Études Approfondies, équivalent de l'actuel Master 2 en France, et de la deuxième année de Maîtrise au Canada.

⁴⁷⁷ Expression faisant donc ici référence à sa spécialisation dans le domaine africain (dans son cas la littérature) dans le cadre de sa thèse doctorale, à l'instar des germanistes, hellénistes, anglicistes, etc. Le côté « engagé » de Laurianne pourrait en effet laisser croire que ce terme « africaniste » qu'elle emploie recouvrait le sens de « défenseur de la cause africaine ». Peut-être s'agit-il des deux à la fois ? Elle n'a fourni que le premier sens (spécialisation universitaire) à ma demande de précision. Mais un extrait de notre entretien où Laurianne fait à nouveau allusion à cet « engagement » montrera plus clairement que le second sens est aussi valable pour son cas (8.3.2).

⁴⁷⁸ J'ai cité un extrait de ce discours dans l'introduction de ce troisième acte. Voir par ailleurs l'intégralité du discours en annexes (annexe 5).

⁴⁷⁹ Sur cet aspect de l'histoire souvent écrite par le vainqueur, dans des rapports de force, voir notamment Paul Veyne (1971).

⁴⁸⁰ Proverbe figurant en exergue sur la pochette DVD d'une série documentaire : M'BOKOLO, E., SAINTENY, P. & A. FERRARI, 2010, *AFRIQUE[S] : une autre histoire du XX^e siècle*, INA Editions. (Voir annexe 5).

transmis, comme nous l'avons vu, à son plus grand regret. Mais Laurianne et sa sœur ont quand même réussi à bien comprendre le punu, « à la longue », comme elle dit.

Revanche identitaire...

Cette acquisition tardive et la concession qui accompagne son expression – comme une revanche sur tous ceux qui lui reprochaient de ne pas parler sa langue⁴⁸¹ – laissent transparaître en filigrane une forme d'appropriation de la langue qui se serait faite comme par « effraction ». Laurianne et sa sœur se seraient en quelque sorte arrogé un droit qu'on ne leur avait implicitement et inconsciemment pas accordé : celui de faire sienne une langue qui, dans la symbolique de la distribution linguistique des communications familiales, n'était pas pour elles mais pour les autres, ceux qui la parlaient entre eux sans la partager avec elles. En cela, Laurianne a en quelque sorte réussi là où Hugues, candidat malheureux à une réappropriation de sa langue par le biais d'un apprentissage scolaire, à échoué. Il exprime ainsi un profond désaccord avec le choix éducatif de sa mère qu'elle justifie pour sa part, par la volonté de mettre les meilleurs atouts du côté des ses enfants. Mais Hugues considère que

« C'est un peu l'aliénation on va dire quoi que nous avons un peu subie en nous disant que voilà il faut prendre tout ce qui est importé, tout ce qui est hein de l'ancienne colonie etc., etc. [...] Dans la tête des gens le français c'est la langue du futur il fallait donc apprendre cette langue. »

Gardons à l'esprit que tout comme dans l'ensemble des pays d'Afrique noire francophone anciennement colonisés par la France ou la Belgique et ayant actuellement le français comme langue officielle ou co-officielle, l'environnement sociolinguistique dans lequel Hugues et ses autres compatriotes ont évolué au Gabon est marqué par une situation de pluralité des langues inégalitaires sur le plan des valeurs socialement conférées, avec notamment la domination symbolique du français qui représente, du fait de son statut d'unique langue officielle, le principal médium d'ascension sociale. Le choix du français comme principale langue de communication familiale et sa transmission par les parents à leurs enfants en lieu et place des langues d'origines (les langues

⁴⁸¹ Autre point commun à tous les « F.P.E. », qui se retrouvent ainsi coincés dans la position inconfortable de prévenus pour faute de non compétence langagière en langue principale de référence ethnique, et assujettis dans le même temps à une double injonction paradoxale : être compétents dans une langue qu'on ne leur permet pas, dans les faits, de pouvoir s'approprier, puisqu'elle ne constitue pas leur langue de communication familiale.

maternelles détrônées) et qu'Hugues analyse comme un signe de « l'aliénation » résultant de la colonisation, est ainsi symptomatique des enjeux linguistiques, sociaux et économiques à l'œuvre dans ces sociétés⁴⁸².

Hugues déclare ainsi avoir honte de n'être même pas capable de parler sa langue et envier énormément ses cousins qui la pratiquent. Fort cependant d'un bagage culturel fang qui lui a tout de même été transmis – bien que cette transmission se soit faite par le biais de la langue française –, il se dit fier d'appartenir à l'ethnie fang, majoritaire en nombre de ressortissants au Gabon et présente également dans d'autres pays comme le Cameroun, la Guinée Equatoriale, le Congo et la République de Sao Tomé-et-Principe. Il a même été initié selon la coutume, vers l'âge de douze ans, en dépit de la barrière linguistique qui faisait qu'il ne pouvait pas s'exprimer dans cette langue. Cette fierté ouvertement exprimée de l'appartenance à cette ethnie, qui a en effet une certaine renommée⁴⁸³, se retrouve également – et peut-être de façon plus marquée encore – chez Grégoire, autre « F.P.E. » mais à qui nul ne saurait disputer le statut de digne représentant de son ethnie de référence.

Langue-identité : « feuilleté »⁴⁸⁴ (dis)jonctif...

Grégoire, la quarantaine bien entamée au moment de notre entretien, et titulaire d'un doctorat en physique du solide, a effectué ses études supérieures en France. Il est arrivé en 1998 à l'Université de Nice où il est resté jusqu'à sa maîtrise, puis s'est rendu à Montpellier pour son DEA et sa thèse. C'est à Moncton que nous nous sommes rencontrés⁴⁸⁵, huit mois seulement après son arrivée au Canada. Sa mobilité était liée à

⁴⁸² S'agissant des parents de ces « F.P.E. » (la génération précédente), je n'ai pas eu d'éléments d'information sur leur propres processus d'appropriation du français, mais il est tout à fait vraisemblable qu'ils n'aient pas constitué pour leur part des francophones précoces « du moins exclusifs », puisqu'ils ont (comme tous les parents des témoins rencontrés), y compris les plus jeunes, une pratique courante de leurs langues de référence ethniques. Toutefois il est intéressant de relever une anecdote au sujet du grand-père de Laurianne qui, paraît-il, même lorsqu'il rencontrait des Punu, et c'est ce qui semble choquer sa petite-fille me rapportant ces faits, parlait français plutôt que punu, parce que « parler français c'était le must ! » (voir extrait entretien *infra* 8.3.2)

⁴⁸³ Pour découvrir l'histoire du peuple fang, voir notamment la thèse d'histoire de Xavier Cadet (2005) : *Histoire des Fang, Peuple gabonais*, sous la direction du Pr. Jean Martin, Université de Lille III, disponible en ligne : http://documents.univ-lille3.fr/files/pub/www/recherche/theses/CADET_XAVIER/html/these.html (consulté le 16 juillet 2012).

⁴⁸⁴ Cf., Leconte (2011 : 58, 59) évoquant Zarate, (1998 : 150).

⁴⁸⁵ Il est arrivé au Canada en juillet 2008 et notre entretien a eu lieu le 16 Mars 2009. Son expérience en France est de fait beaucoup plus importante que celle du Canada, puisqu'il a vécu une dizaine d'années en France avant de rentrer au Gabon à la fin de son doctorat où il a enseigné quelques temps puis de se

un stage de recherche postdoctoral d'une durée de trois, ans effectué à l'Université de Moncton avec une charge d'enseignement. D'origine fang, comme Hugues, de par ses deux parents et bien qu'ayant baigné durant toute son enfance au sein d'un environnement sociolinguistique très majoritairement dominé par cette ethnie⁴⁸⁶, Grégoire ne maîtrise pas bien la langue fang (dont il a toutefois une certaine compréhension orale) car son père, un instituteur qui ne parlait pas fang chez lui, a lui aussi élevé ses enfants en français⁴⁸⁷. Cependant, en dépit du fait que sa seule langue de communication familiale soit le français (donc la première langue acquise et parlée), Grégoire ne lui attribue qu'un rôle fonctionnel d'instrument de communication. Ce rapport instrumental à la langue française de la part d'une personne l'ayant comme principale, voire unique langue de communication au quotidien, est plutôt inhabituel. Du moins, c'est le seul parmi les « F.P.E. » à avoir défini son rapport au français dans ce sens. Le rapport au français, cantonné à la dimension purement utilitaire de ce médium linguistique communicationnel, est en effet plus souvent présent du côté de ceux qui n'ont pas forcément été en contact avec lui dans leur cadre familial et l'ont appris à l'école et, à la rigueur, du côté de certains autres qui le pratiquaient à la maison, mais en tout état de cause possédaient également une compétence de communication égale ou supérieure à celle acquise en français dans leurs langues de référence ethnique⁴⁸⁸. Pour dire les choses autrement, dans les contextes évoqués, le rapport instrumental au français s'inscrit généralement dans une distribution complémentaire des statuts accordés aux langues en présences et du rapport identitaire entretenu (ou pas) avec elles. Lorsque le français n'est pas investi d'un tel rapport identitaire, c'est que ce dernier est exclusivement alloué à la ou aux langues de références ethniques (la

rendre au Canada pour la poursuite de ses travaux de recherche dans le cadre de ce stage de recherche post-doctoral. Toute sa famille (son épouse et sa fille de dix-huit ans) l'ayant accompagné au Canada, ils n'excluent pas, si tout se passe bien, d'engager une procédure de demande de résidence permanente pour s'établir plus durablement.

⁴⁸⁶ Il est né et a grandi à Bitam, ville située au Nord du Gabon dans une zone majoritairement fang.

⁴⁸⁷ Ses parents ayant divorcé lorsqu'il n'avait que trois ans, son père a de fait été le seul médium de transmission des langues et donc dans son cas, uniquement du français. La compétence de compréhension orale acquise en fang lui venait de l'extérieur (hors de la cellule familiale réduite) dans cet environnement majoritairement fang.

⁴⁸⁸ Je fais ici références aux « francophones précoces non exclusifs » (« F.P.N.E. ») comme Otto et Bernadette, originaires respectivement du Togo et du Cameroun dont j'évoquerai les parcours plus loin, mais aussi à d'autres non encore évoqués qui bien qu'ayant appris le français à l'école, l'ont intégré dans leurs pratiques quotidiennes tous types d'activités confondus à la différence de ceux, comme Mahete ou Jules par exemple qui déclarent clairement ne parler français que dans les situations qui l'exigent, privilégiant les langues locales ou véhiculaires congolaises dès que possible.

réciroque n'étant pas valable puisqu'aucune des personnes rencontrées n'a dissocié sa ou ses langues de référence ethniques de son processus d'identification personnel).

La question que l'on peut se poser est de savoir si, au regard de l'ensemble des histoires langagières évoquées jusqu'ici, et tous types de profils sociolangagiers confondus, l'exception ne se situerait pas plutôt du côté des personnes exprimant un rapport de type identitaire construit au français dans le cadre de leur société d'origine ? Si le rapport utilitaire au français ne s'exprime très explicitement le plus souvent que du côté des personnes ayant grandi dans et avec leurs langues de références ethniques auxquelles elles s'identifient automatiquement, les « F.P.E. » également, bien que ne pratiquant pas pour leur part leurs langues de référence ethnique, ne les considèrent pas moins comme éléments constitutifs de leurs identités grâce à leur dimension culturelle et au lien héréditaire (ou adoptif) qui les rattache à leur groupe ethnique de référence et d'appartenance. Le rapport identitaire à la langue française, quelle que soit sa place dans la vie des différentes personnes rencontrées, s'il existe dans le cadre de leurs sociétés d'origines, est en effet rarement verbalisé, car éventuellement non conscientisé : présent mais latent (ou occulté, passé sous silence, voire nié ?).

Toujours est-il que le cas de Grégoire, n'attachant au français, langue dans et par laquelle il a été élevé par son père, aucun sentiment d'identification quelconque, s'il pose tout de même question, trouve un début de réponse dans les explications qu'il fournit lui-même. Il considère en effet que le français est une nécessité au Gabon, y compris dans sa ville, Bitam, dominée par les Fang, « puisque que tout le monde n'est pas Fang ». Mais c'est une nécessité qui semble circonscrite de façon générale aux communications interethniques ou liées aux différentes sphères d'usage habituelles de la langue officielle : institutions scolaires et académiques, administratives, politiques, juridiques, médiatiques, voire culturelles dans certains cas, etc. De fait, répondre en français à Bitam quand on s'adresse à vous en fang, est une attitude peu appréciée⁴⁸⁹ et qui est par conséquent souvent reprochée à Grégoire, parce qu'on ne s'attend pas à ce qu'il ne soit pas capable de parler fang. Cela ne l'empêche pas malgré tout, comme nous l'avons vu, d'être fier d'être Fang ; comme Hugues est lui aussi fier d'être Fang et le revendique,

⁴⁸⁹ C'est un trait commun à beaucoup de peuples en Afrique et plus largement aux communautés linguistiques prises dans des situations de contacts de langues inégalitaires dont les rapports de force – symboliques notamment – sont en leur défaveur.

bien qu'ayant « honte de n'être même pas capable de parler sa langue » puisqu'il a « même été initié⁴⁹⁰ » ; comme Laurianne également est fière elle aussi de son appartenance ethnique et fière plus généralement d'être Africaine, comme nous le verrons plus loin.

Même si de leur point de vue il leur manque à tous un bagage linguistique qui, pour partie, ne leur a pas été transmis, ils semblent combler ce déficit chacun à leur manière, et dans le cas de Grégoire, par une bonne connaissance de l'histoire de son peuple⁴⁹¹ et de son rayonnement culturel au niveau du pays et même au-delà de ses frontières.

« Les Fang sont en fait très très fiers, non seulement de leur culture, mais du fait aussi qu'ils soient très travailleurs, et en général (je ne le dis pas pour moi ; c'est le constat), en général si vous prenez le Gabon – c'est le cas aussi au Cameroun et en Guinée Equatoriale – eh bien la plupart des intellectuels du pays sont Fang ».

Grégoire présente ainsi la « fierté à être fang », comme une valeur identitaire à laquelle il peut se raccrocher, dans la mesure où, comme le dit lui-même : « le fang, ce n'est pas seulement une langue, c'est toute une culture ».

En fin de compte on pourrait même dire que la non transmission aux « F.P.E. » de leurs langues de références ethniques a en quelque sorte attisé leur processus d'identification, pas uniquement à ces langues bien qu'ils ne les pratiquent pas, mais de façon peut-être encore plus accrue – et en quelque sorte compensatoire – que les autres, à leurs groupes ethniques sans lesquels ces langues n'existeraient pas. Ce besoin de revendiquer et d'affirmer haut et fort leurs appartenances semble n'avoir de justification que celle de mieux combler un manque de légitimité. Celle qui peut se faire sentir dans l'équation « langue-identité » se traduisant pour la plupart des Africains par l'axiome : « appartenance au groupe ethnique X = pratique de la langue X' », mais où dans cas des « F.P.E. », X' est une inconnue⁴⁹². Ainsi, que ce soient Grégoire, Hugues ou Laurianne,

⁴⁹⁰ Rite de passage traditionnel du « statut de l'enfance » au statut officiel « d'adulte ».

⁴⁹¹ Il fait référence aux écrits de Cheikh Anta Diop, célèbre écrivain Sénégalais égyptologue qui évoque dans son œuvre l'épopée du peuple fang qui aurait quitté l'Égypte et traversé des forêts hostiles pour s'établir au cœur de l'Afrique. Le souvenir de cette grande épopée qui aurait fait du peuple fang un grand peuple de guerriers (ce qu'ils n'étaient pas à l'origine) est entretenu par une mythologie contée et chantée lors de grandes cérémonies traditionnelles (Hugues y a également fait allusion lorsqu'il m'informait avec fierté avoir été lui aussi initié, comme pour mieux prouver la légitimité de son appartenance à cette ethnie en dépit du fait qu'il ne parle pas la langue).

⁴⁹² On pourrait aussi considérer, pour nuancer le propos, que le français, seule langue transmise aux « FPE » par leurs référents parentaux, constitue cette langue X', renvoyant à un groupe X qui

tous ont développé (assez tôt pour certains ou plus tardivement pour d'autres) une conscience aigüe de leur appartenance à une culture, véhiculée en partie par la langue (importante à préserver et à transmettre à ce titre), mais aussi des valeurs qui sont propres à cette culture, par cette appartenance revendiquée.

« *Bounty* ? »...

Est-ce une façon de se raccrocher à ses racines, notamment dans le cadre de mobilités les inscrivant dans des environnements où peu de choses en fin de compte (qualitativement parlant) les opposent aux membres des sociétés d'accueil avec qui ils partagent un élément fondamental : la langue dans laquelle ils ont été éduqués et, à travers elle, un nombre relatif de référents culturels ? Serait-ce une façon d'éviter de se faire taxer de « *Bounty*⁴⁹³ » et à travers cette suprême insulte se faire renvoyer au visage le spectre de l'assimilation par ceux-là mêmes à qui ils s'identifient, en tant que membres de leurs groupes d'appartenance identitaire ? Cette tirade, exemple parmi d'autres de la défiance habituelle de certains Africains pour ce qui touche de près ou de loin au phénomène de l'assimilation (qu'ils désignent également par le terme d'acculturation⁴⁹⁴), pourrait éventuellement nous faire abonder dans ce sens :

« Aujourd'hui nous avons des Africains mais qui sont devenus Européens tout en ayant la peau noire. [...] Donc là je parle des acculturés. Les acculturés hein, bien qu'ils sont issus de l'Afrique, ils font dos à leur culture et ils oublient leurs origines. »⁴⁹⁵

correspondrait alors pour eux à une forme de catégorie sociale, certes, hors du champ de la logique des ethnies, mais symbolisant justement une tendance déjà marquée actuellement (le changement vers la mondialisation (cf. Robillard, 1993, sur Maurice)) et qui s'accroît avec le temps et la banalisation du type de profils tels que les « FPE » (chaque génération, depuis les indépendances en gros, construisant progressivement, au regard de la précédente un rapport éventuellement moins « décomplexé » au français). Cependant, il ne faut pas perdre de vue le facteur temporel qui fait que les expériences ici évoquées se situent dans des espace-temps dont les configurations propres à chacune de ces expériences font apparaître, en tout cas dans le ressenti exprimé par les personnes concernées, leur situation comme spécifique au regard de ce qui se présente et se construit socialement comme la « norme » dans ces espace-temps.

⁴⁹³ En référence à une marque de barre chocolatée fourrée au coco, et donc noire à l'extérieur, mais blanche à l'intérieur. Un Noir qui se fait traiter de « *Bounty* » serait donc un Noir perçu comme ayant un comportement de Blanc, par exemple dans sa façon de parler (élément le plus frappant et le plus distinctif), alors qu'il reste noir d'apparence, élément lié à son phénotype qu'il ne peut à priori changer.

⁴⁹⁴ Terme qui en un sens, et au regard des usages localisés qui en sont fait, continue de participer, dans les imaginaires, du vocabulaire de la colonisation, tout comme « évolué » ou « civilisé ».

⁴⁹⁵ Exemple tiré d'une précédente recherche : TENDING, M. -L., 2006, *Interculturel et intégration des étudiants Africains*, Mémoire de recherche de Master 1, pp. 27. Paroles d'un jeune étudiant béninois âgé de vingt-cinq ans au moment de l'entretien, inscrit en première année de musicologie et qui n'était arrivé en France que depuis deux mois seulement.

Séverin, le jeune Béninois qui tenait ces propos – tout fraîchement arrivé de son pays – faisait ainsi référence aux Africains (venus en France pour les études notamment et/ou pour des raisons économiques) qui, s'étant fait naturaliser français ou autre, construisent leur vie en Europe sans plus se soucier de leurs pays d'origine. Dans sa description, à ma demande, du comportement que pouvaient avoir ces « Africains qui sont devenus des Européens tout en ayant la peau noire »⁴⁹⁶ justifiant une telle catégorisation, il s'est particulièrement appesanti sur les attitudes consistant selon lui à copier le comportement des Européens, au point de penser comme eux et de se mettre également à critiquer par exemple l'Afrique, continent ayant du mal à se développer, plutôt que de rentrer chez eux se mettre au service de leurs pays. Se dessine sous cette diatribe, une figure particulière de « l'acculturé africain type » à laquelle Séverin rattache tous ceux qui « pêcheraient » par « amnésie culturelle » en se comportant comme des Européens. Je l'ai questionné sur les principales raisons qui pouvaient, à son avis, pousser un certain nombre de ces Africains à rester finalement en Europe alors qu'ils y étaient initialement venus pour effectuer des études, se former à un métier prometteur et en principe rentrer chez eux au bout de ce processus (selon sa conception des choses). Les principales causes qu'il a évoquées étant d'ordre financier et conjoncturel, je l'ai alors questionné, en citant mon propre cas⁴⁹⁷ parmi d'autres, sur un possible facteur culturel pouvant intervenir dans ce processus. Il arrive en effet que l'on constate lors d'un retour en vacances par exemple, un certain déphasage entre soi et les membres de la société d'origine. Ce qui fait prendre conscience du nouvel effort d'adaptation qu'il serait nécessaire de fournir pour pouvoir se réintégrer dans sa propre société d'origine. Sa réponse fut sans détours :

« Quelqu'un qui parle dans ces termes, ça veut dire que la personne oubliera son patois ! Tant que la personne n'est pas capable d'oublier son patois alors moi je dis qu'elle peut bien retourner et s'adapter avec la même culture de sa région. Mais du moment où cette personne (c'est une démonstration purement mathématique) du moment où cette personne – étant Sénégalaise par exemple et comprenant le wolof – vient en France et qu'après des années rentre chez elle et oublie le wolof, alors là... Mais jusqu'à nouvel ordre, moi je n'ai pas encore rencontré quelqu'un qui rentre chez lui

⁴⁹⁶ Désignation qui correspond tout à fait à la définition du « Bounty », expression circulant à l'époque dans le milieu africain, que Séverin ne connaissait pas mais qu'il a visiblement appréciée lorsque je lui en ai parlé puisqu'elle collait parfaitement à sa pensée.

⁴⁹⁷ Qui sera évoqué, au travers de la présentation de ma biographie langagière, au cours de la séquence suivante (7.3.1.1).

après les études et oublie son patois. Vous voyez ? Donc c'est purement psychologique. »

Alors que je n'avais pas encore introduit la problématique linguistique dans notre entretien, on retrouve ici, l'expression du lien entre langue-identité évoqué plus haut et se traduisant plus précisément par l'équation établie précédemment : « appartenance au groupe ethnique X = pratique de la langue X' ». La non pratique de sa langue « maternelle » ainsi perçue par certains, comme le degré ultime d'acculturation à la civilisation européenne, on peut alors comprendre ce besoin, pour les « F.P.E. » d'affirmer plus que d'autres leurs appartenances et leur attachement à leurs origines ethnoculturelles, quel que soit leur degré de compétence dans les langues correspondantes.

Entrelacs identitaires...

Mais les choses sont-elles aussi tranchées qu'elles ne le paraissent ? Voici, à titre simplement évocateur, et pour clore cette série de portraits, un extrait d'entretien où Laurianne revient en filigrane sur sa construction identitaire, en évoquant plus largement celle des Noirs Africains vivant notamment en France.

Laurianne : Moi j'ai mes neveux, ils sont tous nés ici et ma sœur a plutôt tendance à avoir cette propension à leur dire, à leur répéter, à leur marteler qu'ils sont Français. Non, ils sont Français, certes. Sur les papiers ! Ils sont Français parce qu'effectivement ils ont une identité française parce qu'ils vivent ici, ils consomment, ils boivent français. Mais il ne faut pas qu'ils oublient qu'ils ont une identité originaire. C'est essentiel pour eux. Il faut se construire avec, et en ayant ça comme fond baptismal. Il faut se dire que, parce qu'on a cette identité qui nous différencie des autres, on a quelque **chose** en plus. Je trouve navrant que ceux qui élèvent leurs enfants ici, ont cette espèce d'impératif assez pragmatique là : « Il faut que tu saches que t'es français ! ».

Marie-Laure : Par rapport à ça, est-ce qu'on peut faire le parallèle avec ceux qui déjà au pays, calquent le modèle occidental, et élèvent les enfants en français et nient les langues d'origines ?

Laurianne : Mais cette négation n'est pas toujours consciente. C'est ce que je t'ai expliqué. Parce qu'on est dans un rapport de force qu'on a hérité de la colonisation. On va dire : « encore une fois ». Mais oui ! Parce que la colonisation repose sur un énorme scandale. La colonisation a préconisé la table rase. C'est-à-dire pas de culture, pas d'identité, pas de religion. Et ça, quand tu le martèles pendant des décennies, qu'on le veuille ou non, ça rentre dans la tête des gens !

Moi mon grand-père quand il rencontrait un Punu de la même région que lui (mon père c'était la même chose), il parlait pas punu, il parlait français. Mon Dieu ! Pourquoi ? Parce qu'on avait réussi à leur inculquer qu'il y avait une échelle des valeurs et des connaissances. Donc parler français c'était le must !

Donc c'est pour te dire que c'est hérité de la colonisation. Donc parfois c'est même pas conscient tu vois, ça relève de l'inconscient. Même les Asiatiques que l'on croyait attachés, mais collés à leur identité..., non c'est la même chose. C'est *le*⁴⁹⁸ rapport de force qui fait que, à un moment donné, le plus fort quand il a gagné, il a gagné quoi. C'est maintenant à toi d'essayer de faire la part des choses ; et faire le ménage chez toi ; et de te trouver des repères à toi.

Nous reviendrons plus largement, dans la dernière séquence de ce récit de recherche, sur ces questions de positionnements fondamentaux de personnes issues de l'immigration, soulevées par Laurianne. Nous pouvons cependant d'ores-et-déjà souligner à ce stade, cette tension forte entre différentes composantes identitaires, qui semblent perçues/réfléchies d'une manière « fricative »⁴⁹⁹. Cette dimension traverse une bonne partie des portraits ici dressés, notamment en ce qui concerne l'aspect sociolinguistique des rapports au français de personnes qui ont eu à se l'approprier dans des conditions diverses. Se pose, à partir de là, la question des modalités d'appréhension de la catégorie « francophone », au regard de la diversité des situations où le français (toujours dans ses diverses variations) est présent et intègre (à divers titres) les répertoires langagiers et composantes identitaires des locuteurs.

6.3 Conclusion

Qu'est-ce qui fait qu'un individu est/se dit francophone ? Procédons naïvement à l'examen de cette question. Si l'on infère par exemple la définition de francophone à partir du contenu sémantique de la composition même du mot : « franco-phone » (l'affixe « -phone » étant relatif au langage), on traduirait « qui parle français », sur le même modèle que les génériques « anglo-phone » (« qui parle anglais »), « germanophone », (« qui parle allemand »), « luso-phone », (« qui parle portugais »), etc. Un francophone pourra donc désigner, selon cette logique, « une personne qui parle français ». Mais dans ce cas, une personne qui parlerait à la fois français et anglais ou espagnol ou tout autre langue serait à la fois et francophone et anglophone et

⁴⁹⁸ Insistance sur le mot.

⁴⁹⁹ Pour ne pas dire « antagoniste », ce terme me paraissant trop fort au regard de la complexité phénomènes en jeu.

hispanophone... ? Voilà qui fragilise quelque peu la démonstration axée simplement sur une logique de compétence linguistique dans une langue donnée, et en l'occurrence en français.

Changeons alors d'angle d'appréhension en prenant en compte les représentations sur la question – à tout hasard – des étudiants d'un master de l'Université François-Rabelais de Tours à l'UFR Lettres et Langues. Donnant un cours sur la francophonie, je leur demande pour entamer la discussion de citer les différents pays, régions, localités, faisant partie, selon eux, de la francophonie. Nous sommes en France, les étudiants (un groupe d'une trentaine de personnes environ) sont en majorité des « franco-Français », si je puis m'exprimer ainsi. Plusieurs noms de pays, régions, localités diverses sont cités, spontanément, à l'exception de la France elle-même. Etrange non ? Autre exemple : traversons l'Atlantique et rendons-nous au Canada, plus précisément à l'extrême Sud-est, en Acadie du Nouveau-Brunswick. Lorsque je séjournais à Moncton pour les besoins de ma recherche doctorale, j'ai eu à évoquer un jour avec une connaissance, l'origine d'un des professeurs de la faculté où je me trouvais, que je pensais être anglophone mais bilingue français/anglais⁵⁰⁰. Ce fut certainement une malheureuse méprise, car il semblerait que j'aie quelque peu heurté mon interlocutrice (francophone acadienne). Non pas que ce fût en soit une énorme bavure. Mais c'était plutôt l'idée que je puisse confondre un Francophone avec un Anglophone (je mets ici les majuscules à dessein), *sur la seule base* de son « parfait » bilinguisme, qui était apparue comme saugrenue. Il est vrai que j'avais poussé mon argumentation (pour me justifier de ma méprise) jusqu'à dire « qu'après tout quelqu'un qui parle aussi bien l'anglais, tout Acadien francophone d'origine qu'il soit, pourrait tout aussi bien être *également* anglophone », et vice-versa. Cela ne paraissait pas du tout envisageable pour mon interlocutrice, qui m'a alors expliqué qu'au Canada on était *soit* Francophone *soit* Anglophone⁵⁰¹, ces deux caractéristiques constituant des traits identitaires ethniques et faisant référence à deux peuples bien distincts : les Français et les Anglais, fondateurs historiques de la confédération canadienne.

⁵⁰⁰ Pour les besoins d'une traduction de résumé d'article en anglais.

⁵⁰¹ A moins d'être issu d'un couple mixte Francophone/Anglophone, comme le serait un couple franco-anglais (et on voit bien là le caractère ici spécifique du fait « francophone » directement corrélé à une origine et constituant de fait dans ce cadre une identité ethnique par amalgame (origine française=francophone ; origine anglaise =anglophone).

Mais les Français (de France) qui sont eux aussi tout aussi bien « *ethniquement* » français, et qui *parlent* français, ne semblent pas, d'un point de vue représentationnel, se considérer spontanément comme francophones d'après l'exemple évoqué précédemment. Alors même qu'ils regroupent les deux principales caractéristiques (linguistique et identitaire) ressortant de cette rapide (et naïve) approche du terme et semblant à priori le plus souvent présider à sa définition.

Ces différents éléments, mis bout à bout, ne rendent pas évidente la réponse à la question posée plus haut. Qu'est-ce qui fait qu'un individu est/se dit francophone ? Le fait que l'exemple de la France ne vienne pas spontanément à l'esprit de jeunes étudiants français comme pays faisant partie de la francophonie marque-t-il, par ce signe manifeste de non-indentification à un ensemble particulier, une forme de distanciation implicite : la francophonie ce serait « les autres » ? Mais qui exactement ? Si un Acadien francophone ne peut imaginer être à la fois francophone et anglophone lorsqu'il maîtrise parfaitement les deux langues, cela veut-il dire que le fait de bien parler français (argument linguistique examiné plus haut) ne suffirait pas pour être considéré comme francophone ? Si tel est le cas, que sont donc les milliers d'Africains, n'ayant pas une goutte de sang français coulant dans leurs veines, mais confrontés au français et le pratiquant tous les jours dans leurs diverses activités scolaires, professionnelles, administratives, etc. et dans leur vie privée pour un certain nombre d'entre eux ? N'y aurait-il pas surtout une sorte d'énorme malentendu francophone tournant autour de ces diverses appréciations possibles de ce que serait un francophone rendant caduque ici ce qui vaut là-bas ? Malentendu qui prend toute sa mesure dans le cadre de processus migratoires qui, de la même manière que les principaux effets provoqués par la mondialisation, font se rencontrer et en un sens – symbolique comme concret – entrer en concurrence⁵⁰² des francophones diversitaires.

Tout ceci nous montre l'étendue et la complexité du débat posé. Et la diversité des situations sociolinguistiques et des nombreux paramètres et enjeux parfois antagonistes qu'elles comportent est au cœur de ce débat. Diversité des parcours migratoires évoqués dans cette recherche et s'inscrivant dans cette diversité des situations sociolinguistiques qui les sous-tendent, qui fait écho à la diversité des histoires d'appropriations

⁵⁰² Par le partage de l'espace et des ressources et valeurs liées à cet espace qu'implique l'installation de nouveaux arrivants dans une société donnée.

langagières et histoires de compagnonnage avec le français à dimensions variables dont nous avons eu un premier aperçu dans cette séquence.

Nous retrouverons ce questionnement sur la notion de francophone, et plus globalement à travers elle, celle de la francophonie (et de la diversité des espaces qu'elle recouvre) au terme de ce récit de recherche, sur la base des divers éléments de réflexion qui auront pu être abordés ça et là, chemin faisant, comme autant d'indices divers et variés, corroborants ou contradictoires, mais toujours signifiants. Pour l'heure, ayant au cours de cette séquence, centré notre regard sur les espaces originaires où se sont construits les protagonistes de cette recherche (futurs migrants dont les parcours de vie s'inscrivent diversement dans cet espace protéiforme nommé « francophonie »), transportons-nous avec eux, par delà les frontières continentales. Et de là, continuons à dérouler les fils de leurs histoires qui vont désormais se conjuguer en expériences migratoires, dans ces espaces *autrement* francophones.

SEQUENCE SEPT

Zoom sur les sociétés d'installation : Rencontres
de francophones diversitaires et
(més)aventures sociolinguistiques...

7.0 Introduction

Moi, j'étais intégrée avant de venir ici, donc, il ne faut pas me fatiguer avec ces histoires-là. Je n'ai pas le temps. C'est même quoi ça. Si chacun doit seulement rester attaché là où il est né, comme une chèvre qui reste là où elle peut brouter, il ne fallait pas commencer à venir coloniser les gens. C'est vrai. Il ne fallait pas venir chanter la France partout. L'intégration, c'est quand tu parles français. Donc, c'est bon. Je suis dedans. On m'a bien chicottée à l'école pour que je parle cette langue. Les parents étaient d'accord qu'on nous fouette. Il fallait parler français. Quand la règle en fer du maître faisait gonfler tes doigts, c'était le français qui entraît dans tes os. Quand la chicotte tombait sur ton dos comme la foudre, c'était le français qui pénétrait dans ta chair. J'ai échoué trois fois avant d'avoir le bac. Trois fois. J'ai supporté. Après ça, j'ai bagarré, bagarré, pour venir jusqu'ici. N'entrons même pas dans les détails. J'ai payé mon droit d'intégration, et ce n'était pas moins cher. (« Pulchérie », dans Miano, Léonora, 2012, *Ecrits pour la parole*, p. 19)

Ces paroles sont celles d'une femme – son récit le laisse aisément deviner⁵⁰³ – originaire d'un pays d'Afrique noire anciennement colonisé par la France et venue « se chercher »⁵⁰⁴ sur la terre même de cet ancien colonisateur. L'ouvrage dont elles sont tirées, comme son titre l'indique, est constitué d'une succession de monologues donnant à entendre des voix de femmes, noires, vivant en France et levant un coin de voile sur leurs expériences, vies intérieures qui ne se donnent habituellement pas à entendre. Pulchérie représente une de ces femmes. Elle nous raconte son expérience dans ses mots à elle, non inféodés au dictat du français normé prévalant dans son pays d'adoption qui semble ne pas lui reconnaître pleinement ce droit d'adoption. Sont concentrés dans ce court extrait, premières lignes de son texte courant sur deux pages et demi de tribune à une expérience personnelle oscillant entre souffrance, « bagarres » et revendications⁵⁰⁵, un certain nombre des thématiques abordées dans ma recherche et le récit que j'en fais.

⁵⁰³ Les tournures de phrases, les expressions utilisées et les détails contextuels distillés dans le récit indiquent qu'elle est originaire d'Afrique noire (et plus précisément du Cameroun). Le lecteur non accoutumé à ce type d'expressions (ex : « La femme-là m'a suppliée, *jusqu'à*. ») ne saurait bien évidemment pas aboutir à cette conclusion, et l'auteure joue très certainement sur cette subtilité. Mais ma connaissance du milieu africain, et particulièrement camerounais, m'a tout de suite permis, en lisant ces lignes, de situer le personnage ; impression très vite confirmée par un passage où ce personnage évoque plus loin un film diffusé à la CRTV (*Cameroon Radio Television*), la télévision nationale du Cameroun.

⁵⁰⁴ Expression désignant la volonté de « se battre » *ie.* mettre tout en œuvre pour se réaliser socialement, s'en sortir. Elle pourrait par exemple être mise en parallèle avec le fait pour un provincial de « monter à Paris » pour tenter de réussir dans sa vie (mieux qu'il ne pourrait le faire en demeurant en province).

⁵⁰⁵ L'intégralité de ce texte est présentée en annexes (annexe 5).

« Moi, j'étais intégrée avant de venir ici »...

Entame incisive du texte, posée comme une évidence (« il ne faut pas me fatiguer avec ces histoires-là ») qui donne d'emblée le ton à ce récit quelque peu polémique dans ses entournures. Cette première assertion fait directement écho à une des thèses principales courant en filigrane tout au long de ma recherche : « l'intégration ne commence en effet pas uniquement à l'arrivée sur le sol étranger, mais bien en amont, avec les facteurs socio-historiques qui contribuent à la formation d'un projet de départ » (Tending, 2010b : 116 ; Coulon, 1997 : 28). Cela est d'autant plus pertinent lorsque pays de départ et d'arrivée ont, comme c'est le cas pour la plupart des pays d'Afrique noire francophone, un passé commun. En l'occurrence une longue histoire coloniale ayant succédé à une première phase d'impérialisme, durant laquelle a été introduit en Afrique un des éléments essentiels posé quasi unanimement comme facteur indispensable à tout processus d'intégration : la langue française.

« L'intégration, c'est quand tu parles français. Donc, c'est bon. Je suis dedans. »

Autre truisme – en tous les cas induit comme tel dans une tournure argumentaire sous forme de syllogisme elliptique :

- « l'intégration, c'est quand tu parles français » ;
- « je parle français » ;
- « donc je suis intégrée ».

Logique visiblement imparable d'un argumentaire remplaçant de façon assez provocante (par l'ironie de l'inversion du jeu de rôles) dans la bouche même d'une préposée à cette intégration (objet de tant de débats partageant politiques et médias, chercheurs et acteurs sociaux) la question évidente pour certains, controversée pour d'autres, de son lien direct et obligé avec la maîtrise (à quel degré ?) de la langue du pays « accueillant ». Et parlant de ce pays « accueillant », ici la France, cet extrait, tout comme l'ensemble de l'ouvrage de Léonora Miano, dit une difficulté à donner une place légitime à l'autre, à celui qui vient d'ailleurs et/ou qui est différent ; à faire en sorte que celui-ci ne se sente pas toujours (ou presque) en décalage, à côté, pas où il devrait être et/ou ne devrait pas être...

« Si chacun doit seulement rester attaché là où il est né, comme une chèvre qui reste là où elle peut brouter, il ne fallait pas commencer à venir coloniser les gens. »

Maxime africaine... et droit de réciprocité... Autre logique mise en œuvre dans ce manifeste de Pulchérie pour la légitimité de sa présence sur le sol français. On retrouve ici un argumentaire assez courant chez les défenseurs de la libre circulation des personnes de par le monde au nom de la liberté première de chaque individu d'aller et venir à sa guise⁵⁰⁶. Mais doublée d'une forme de retour à l'envoyeur comme circonstance atténuante (ou aggravante selon les points de vue) dans l'évocation de l'épisode colonial, extrême manifestation de ce droit. Que des ressortissants de pays anciennement colonisés puissent migrer (et non pas *s'expatrier*)⁵⁰⁷ vers la terre de l'ancien colon, semble n'être de ce point de vue qu'un juste retour, dans la mesure où ce dernier n'a certes eu à demander l'aval de personne, en tout cas pas des pays annexés, pour s'y rendre et les exploiter à sa guise. Nous verrons en effet dans la première partie de cette séquence que parmi les destinations les plus courues dans les projets de migrations en provenance des ex. colonies, figure en très bonne place l'ex. métropole, objet de nombre de fantasmes. Mais aussi moyen pour certains de s'octroyer une forme de dédommagement symbolique pour préjudice subi, en bénéficiant (selon leur grille de lecture) dans les pays aujourd'hui développés en partie grâce à l'exploitation des

⁵⁰⁶ Une figure me vient à l'esprit, celle de Tiken jah fakoly, chanteur populaire ivoirien véhiculant cette idée dans un répertoire engagé. Il interpelle notamment le monde occidental, au travers d'une chanson intitulée : « Ouvrez les frontières », sur une inégale liberté de circulation. En voici, pour illustration, un court extrait :

« Vous venez chaque année, l'été comme l'hiver
Et nous, on vous reçoit toujours les bras ouverts
Vous êtes ici chez vous, après tout peu importe
On veut partir alors ouvrez-nous la porte
Ouvrez les frontières, ouvrez les frontières
Du Cap à Gibraltar nous sommes des milliers
À vouloir comme vous, venir sans rendez-vous
Nous voulons voyager et aussi travailler
Mais nous, on vous a pas refusé le visa »

⁵⁰⁷ Nous savons tous en effet que les ressortissants de pays du « Sud » vivant en Occident sont catégorisés comme « migrants » ou « immigrés » ; alors que ceux des pays industrialisés résidant hors de leurs pays d'origines sont plus volontiers désignés comme des « expatriés » ; le Canada étant un des rares pays dont l'administration n'opère pas ce type de distinction sociologique non juridiquement fondée. Même dans un cas spécifique comme la diffusion (le 22 août 2013) d'un reportage sur France télévision réalisé par *Envoyé spécial* portant sur « Les clandestins français de New-York », pas une seule fois le mot « migrant » ou « immigrant » n'apparaît ou n'est mentionné pour désigner ces Français clandestins dont on évoque le parcours présenté et perçu comme « atypique ». Le syntagme « Clandestins-Français », fonctionne d'ailleurs dans ce cadre et aussi dans une frange de l'imaginaire audio-visuel hexagonal, comme un quasi oxymore (certainement choisi pour cette raison comme titre accrocheur).

colonies, de meilleures conditions de réussite sociale et économique. C'est encore une fois ici une manifestation du *Wirkungsgeschichte* gadamérien qui continue de lier, par les projets de générations successives de migrants, pays d'origines et pays d'arrivée au travers de ce passé commun et de ses *effets* qui perdurent encore aujourd'hui sous diverses formes. Tout l'intérêt de l'historicisation du processus d'introduction du français en Afrique opéré dans le premier acte du récit de recherche, repose en effet dans ce lien condensé de façon très expressive, dans cette affirmation très forte (et en un sens plus revendicatrice qu'autre chose) assénée par Pulchérie : « j'étais intégrée avant de venir ici »... C'est bien parce qu'elle a la perception d'un regard porté sur la figure de migrante qu'elle représente comme étant non intégrée ou non suffisamment intégrée (à quelle aune ?) qu'elle exhibe ainsi son expérience pré-migratoire avec en ligne de mire ce qui, déjà dans son pays d'origine, a constitué une première expérience d'acculturation au forceps par l'apprentissage du français.

« On m'a bien chicottée à l'école pour que je parle cette langue. [...] Quand la règle en fer du maître faisait gonfler tes doigts, c'était le français qui entraînait dans tes os. Quand la chicotte tombait sur ton dos comme la foudre, c'était le français qui pénétrait dans ta chair. » (*Miano, op.cit.*)

La seconde partie de la séquence s'intéressera aux politiques migratoires développées par les gouvernements français, fédéral canadien et provincial néo-brunswickois, avec une attention portée notamment au traitement du facteur linguistique dans la définition et la mise en œuvre de ces politiques. De quelles différentes manières peut en effet résonner ce « théorème de Pulchérie » : « l'intégration, c'est quand tu parles français... donc je suis dedans », au regard des postures adoptées par les pays « accueillants » face au phénomène migratoire et traduites de façon concrète par leurs politiques respectives ? N'est-ce pas là un argument à double tranchant, véritable pied de nez à une problématique de l'intégration érigée côté français comme un « problème » à résoudre d'une part, et posé essentiellement en termes de degré de connaissance de la langue d'autre part ? Argument à double tranchant également côté acadien néo-brunswickois, dont un des objectifs affichés de la politique migratoire est la contribution des nouveaux arrivants au dynamisme de la communauté francophone minoritaire. Si l'intégration en France « c'est quand tu parles français », que représente pour un migrant africain le fait

de parler français dans le cadre d'un processus d'intégration en Acadie du Nouveau-Brunswick ?

La troisième et dernière partie de cette séquence aura pour but de mettre en regard des conceptions des processus migratoires prévalant dans les sociétés « d'accueil » (se traduisant notamment par les politiques gouvernementales), les expériences et positionnements des migrants, pour en questionner les effets induits, par la spécificité des parcours et des situations sociolinguistiques et sociologiques concernées. Ainsi se poursuit mon récit de recherche déroulant le fil des parcours de vie des personnes originaires d'Afrique noire que j'ai rencontrées : depuis leurs constructions premières en tant qu'individus-locuteurs dans les situations sociolinguistiques particulières que nous avons évoquées dans la séquence précédente et où ils sont entrés en contact avec le français, jusqu'à leurs projets respectifs de mobilité esquissant des dynamiques migratoires diversifiées entre la France et le Canada. Sans oublier les différents positionnements adoptés au sein de chacune des sociétés d'installation, reflets de constructions identitaires toujours en mouvement, parfois profondément reconfigurées.

Dans la séquence précédente, la principale question a été de savoir qui sont ces migrants dont on se préoccupe tant du processus d'intégration (linguistique et culturelle entre autres) dans les sociétés occidentales⁵⁰⁸. La présente séquence a quant à elle pour objet de mettre en lumière et d'interroger les sociétés dans lesquelles ces migrants choisissent de s'installer – à plus ou moins long terme –, pour mieux appréhender par ce mouvement rétrospectif et projectif à la fois, la complexité de leurs constructions identitaires au travers des positionnements diversifiés qu'ils adoptent au sein de ces sociétés.

7.1 Dynamiques migratoires noires africaines : du cordon ombilical colonial à la *différenciation*... des parcours

« La France et l'Afrique ont une histoire commune, qui s'est traduite conjointement par le rôle joué par la France en Afrique, au nord et au sud du Sahara, depuis plusieurs siècles, et par la présence, plus récemment, sur le sol de l'Hexagone,

⁵⁰⁸ Sociétés pour lesquelles cette question se pose avec insistance depuis longtemps déjà et peut-être avec plus d'écho ces dernières années du fait de l'accentuation des effets multiples de la mondialisation et avec elle, des processus migratoires.

d'Africains qui ont, à leur tour, par leurs actes, leur travail, leur pensée, exercé des effets précis sur le cours de l'histoire française. » (Mouralis, 2012 : 30)

Les parcours que je présente dans cette recherche s'inscrivent pour partie dans la lignée de cette histoire commune liant la France et l'Afrique qu'évoque Bernard Mouralis. Et la spécificité des profils ici rassemblés, bien que pouvant paraître de prime abord anodine ou fortuite au regard de la réflexion menée, participe assez significativement au tissage de cette histoire commune dont cette recherche analyse en quelque sorte les effets de part et d'autre. Nous avons déjà vu lors de la présentation de ces profils (séquence trois) qu'un des éléments intéressants qui ressortait de cette palette de témoins concernait les types de mobilités différenciés qu'elle dégage : à savoir les mobilités à destination principale unique (Afrique – France et Afrique – Canada) ; ou à étapes multiples (Afrique – France, puis France – Canada).

Cette distribution particulière (qui n'exclut pas pour certains migrants la présence d'autres destinations émaillant leurs parcours et se caractérisant de ce fait par de multiples étapes, plus ou moins significatives au niveau de l'expérience vécue) a cela de particulier, de s'effectuer dans ce même ordre pour les personnes que j'ai rencontrées. Ceux qui présentent ce profil de parcours à étapes multiples ont en effet d'abord vécu en France, pour se rendre ensuite au Canada ; et pas l'inverse. Au-delà du caractère mouvant de ces dynamiques migratoires, considérées sur un plan diachronique, il s'en dégage une ligne particulière (qui en épouse en quelque sorte les sinuosités) : le fait que la France, destination privilégiée de la migration en provenance de ses anciennes colonies, tend à être (voire l'est déjà, au regard de certains profils sociologiques) évincée par d'autres destinations plus prometteuses outre Atlantique.

Mais arrêtons-nous tout d'abord quelques instants sur le tableau suivant, qui présente de façon synthétique et contrastive les grandes lignes, ainsi que certains éléments clés, des parcours de l'ensemble des témoins.

Liste des témoins ⁵⁰⁹	Pays d'origine	Pays d'installation ⁵¹⁰		1 ^{ers} contacts avec le français		Période de début de scolarisation			« Francophones précoces » ⁵¹¹ ?			Motif de la migration	
		France	Canada	Milieu familial	Milieu scolaire	Coloniale	Post coloniale		Oui		Non	Etudes	Autre
							Avant 1980	Après 1980	Exclusifs	Non exclusifs			
1 - Alioune	Burkina Faso	1990	1998		X		X				X	X	
2 - Aminta	Mali		2001		X		X				X		X
3 - Bernadette	Cameroun	1998		X			X		X			X	
4 - Bocar	Niger	2003	2008		X		X				X	X	
5 - Germaine	Congo Kinshasa		1988		X		X				X	X	
6 - Grégoire	Gabon	1998	2008	X			X		X			X	
7 - Hugues	Gabon	2003		X				X	X			X	
8 - Jules	Congo Kinshasa		1998		X		X				X	X	
9 - Laurianne	Gabon	2003		X				X	X			X	
10 - Mahete	Congo Kinshasa		1977		X	X					X	X	
11 - Malik	Bénin ; Congo Brazzaville	2004			X			X			X	X	

⁵⁰⁹ Ordre alphabétique.

⁵¹⁰ Avec l'indication de la date d'arrivée dans le pays et en fond de couleur distinct, les parcours qui intègrent la France puis le Canada comme destination.

⁵¹¹ Personnes entrées en contact avec le français en bas âge dans le cadre familial : les « francophones précoces exclusifs » désignant celles à qui la ou les langue(s) de références ethniques n'ont pas été transmises par les parents au profit de la langue française ; et les « francophones précoces non exclusifs » désignant pour leur part celles qui pratiquaient à la maison le français conjointement avec leur(s) langue(s) ethnique(s) de référence.

Liste des témoins	Pays d'origine	Pays d'installation		1 ^{ers} contacts avec le français		Période de début de scolarisation			« Francophones précoces » ?		Motif de la migration		
		France	Canada	Milieu familial	Milieu scolaire	Coloniale	Post coloniale		Oui		Non	Etudes	Autre
							Avant 1980	Après 1980	Exclusifs	Non exclusifs			
12 - Mokhtar	Sénégal	2000			X			X			X	X	
13 - Moussa	Sénégal		1989		X		X				X	X	
14 - Otto	Togo	1993	2002	X			X			X		X	
15 - Patrick	Cameroun	1985		X			X		X			X	
16 - Sékou	Guinée Conakry	1994			X			X ⁵¹²			X		X
17 - Seydou	Sénégal	2000			X			X			X	X	
18 - Souley	Guinée Conakry		1992		X		X				X	X	
19 - Sylla	Mali		1970		X	X					X	X	
20 - Thomas	Gabon	1991		X			X		X			X	
21 - Véronique	Togo		1982		X	X					X	X	

Tableau 4 – Tableau synthétique des éléments clés de parcours des témoins⁵¹³

⁵¹² N'a été scolarisé que la première ou les deux premières années du primaire.

⁵¹³ Cf. également en annexes les portraits croqués de l'ensemble des témoins, consultables par ordre alphabétique en complément des éléments mis en avant au cours du récit et notamment dans ce tableau synthétique.

Ce tableau présente, sur un axe vertical, la liste des vingt-deux personnes rencontrées en entretien. Et sur un axe horizontal, divers éléments clés de leurs parcours : dates d'arrivées dans les pays d'installation et motif de la mobilité entre autres. Comme je l'avais également déjà évoqué, et comme vous pouvez le constater, ce tableau fait apparaître que le motif de migration le plus récurrent est la poursuite des études supérieures à l'étranger, y compris pour les personnes interrogées côté canadien, pour lequel j'ai expliqué n'avoir pas souhaité intégrer de profil étudiant à l'enquête, contrairement au positionnement adopté côté français dont les enjeux et perspectives se distinguent assez sensiblement sur ce point⁵¹⁴. Cette configuration est bien entendue une conséquence directe du choix de profils ciblés pour ma recherche, à savoir des personnes originaires d'Afrique subsaharienne, scolarisées au moins jusqu'au niveau de la fin des études secondaires. Ce qui pour moi impliquait pour celles-ci le fait de parler couramment le français (et donc corrélativement d'être exclues d'une problématique des processus d'intégration posée essentiellement en termes linguistiques (apprentissage et maîtrise de la langue du pays d'accueil, en l'occurrence le français).

⁵¹⁴ Le principal élément de différenciation qui m'a conduit à ce choix, réside sur la frontière plus ou moins poreuse selon ces deux contextes, entre le statut d'étudiant et celui de migrant. En France, les étudiants étrangers, et plus particulièrement les étudiants africains (par opposition aux profils Erasmus par exemple), sont de façon générale inscrits dans une dynamique de mobilité particulière qui, bien qu'elle soit assez souvent perçue au départ comme *temporaire*, tend à s'orienter au fil du temps vers une durée plus *indéterminée*. Par ailleurs, le point le plus important à prendre en compte, en dehors de ce facteur temporel (qui peut aussi prévaloir côté néo-brunswickois), réside surtout dans le mode d'inscription au sein de la société choisie pour les études. En France, la recherche que j'ai menée en 2007 (*Le « migrétudiant » et les langues. Accueil et intégration à Tours*) a en effet montré que la figure de l'« étudiant étranger », cède le pas, au regard de l'ensemble sociétal, à celle d'« étranger » tout court, tendant ainsi à se confondre avec celle de l'« immigré » bien qu'administrativement distincte de celle-ci. La situation me semble quelque peu différente au Nouveau-Brunswick, selon la perception que j'ai pu en avoir lors de mon séjour, où la catégorie officielle administrative d'« étudiant international » occupe le devant de la scène discursive. Ce qui veut dire plus précisément que ce qui prime c'est d'abord le statut d'étudiant impliquant, contrairement à ce que j'ai pu percevoir côté français, une inscription à la société relevant de modalités de projection distinctes de celles de la migration. Ce positionnement est souligné et induit par les catégories administratives organisant le statut des individus et impactant par ailleurs certaines modalités de fonctionnement. Par exemple, le cadre universitaire est organisé de façon fortement fédérative avec l'existence d'une association des étudiants internationaux intégrée à l'organigramme administratif de l'université de Moncton (dépendant de la structure représentative de l'ensemble des étudiants de l'université). Cette association se pose ainsi, avant même l'arrivée des futurs étudiants internationaux, comme organisme de référence pour leur accueil – dès l'aéroport ou la gare – et leur intégration à la vie universitaire, et, à travers elle, à la ville. La situation de l'université, localisée physiquement sur un campus où l'on peut quasiment fonctionner en autarcie (logements, restauration, et même lieu de culte, boîte de nuit et coiffeur s'y trouvent dans un rayon de quelques mètres) accentue encore plus cet effet « sas » faisant des étudiants internationaux (et parmi eux les étudiants d'origine africaine, d'autant plus que sont encouragées les associations par nationalité) une communauté spécifique, reconnue et appréhendée en tant que telle dans le cadre de l'ensemble sociétal monctonien. Isabelle Violette (2010) évoque également dans sa thèse cette caractéristique particulière des étudiants internationaux, pour justifier le fait qu'elle n'ait, elle non plus, pas intégré de profil étudiant dans sa recherche portant sur l'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick.

Mais ce facteur interroge tout de même, d'un autre point de vue les dynamiques migratoires, au prisme des politiques gouvernementales appliquées en la matière, selon les périodes et conjonctures géopolitiques et socio-économiques.

7.1.1 Du lien entre histoire coloniale et dynamiques migratoires

« La décolonisation de l'Afrique noire et les espoirs gaullistes de constitution d'un vaste ensemble économique et culturel sur lequel la France aurait pu maintenir son hégémonie expliquent l'apparition d'autres régimes particuliers. Un accord de 1960 offre en effet une liberté totale de circulation (sur simple présentation de la carte d'identité du pays concerné) et une assimilation complète aux Français (y compris sur le marché du travail) aux membres des ex-colonies françaises d'Afrique noire. » (Noiriel, 1988 : 109-110)

La dimension historique des processus – et leur nécessaire historicisation – apparaît clairement ici dans le lien souligné par Gérard Noiriel entre colonisation et dynamiques migratoires. L'histoire de l'immigration en France est en effet en partie indissociable (du point de vue de la cartographie des flux migratoires successifs que le pays a connus du XX^e siècle à nos jours) de l'action coloniale de la France et des effets induits par la décolonisation. Le champ disciplinaire consacré à cette histoire de l'immigration met en lumière, comme le montre Marie-Claude Blanc-Chaléard, une tendance globale oscillant entre différentes politiques successives d'accroissement puis de limitation des flux migratoires sur le territoire français, au gré du dynamisme économique et des différentes crises qui l'ont traversé. En effet :

« la France a connu une histoire continue d'immigration, avec une série de crises (années 1890, 1930) se reproduisant selon un même scénario : arrêt de l'immigration, stabilisation dans un contexte hostile, puis disparition dans l'exclusion de la mémoire collectives, alors que de nouvelles vagues suscitent à nouveau le rejet » (Blanc-Chaléard, 2006 : 593).

Histoire évoquant ici une France qui se découvre, avec les travaux de Gérard Noiriel (principalement *Le creuset français*), comme un « pays d'immigration qui s'ignore » (Schnapper, 1991). Elle ouvre ainsi la voie à d'autres études s'inscrivant dans le droit fil de cette perspective historicisante des processus migratoires, longtemps ignorés par le champ scientifique et intellectuel, qui « ont fait émerger le rôle moteur des logiques

coloniales dans les années d'arrivée massive de la main-d'œuvre »⁵¹⁵ nécessaire à la France pour la reconstruction du pays après la seconde guerre mondiale.

Toujours dans cette logique soulignée plus haut d'écluses qui s'ouvrent et se referment, un autre tournant important dans cette histoire ondulante des dynamiques migratoires en France est marqué par la « mise en place en 1974 d'une législation restrictive sur les motifs de migration et les profils migratoires » (Tribalat, 1995 : 27). La conséquence en est « la suspension du recrutement de travailleurs étrangers » à compter de cette date charnière que représente l'année 1974, qui « a accentué la sélection dans les pays de départ en élevant le niveau scolaire et social des migrants » et a introduit de nouveaux motifs de migration perdurant jusqu'à la période récente : asile, études et lien familial (Tribalat, 1995 : 27).

« Les flux qui se sont développés après la suspension du recrutement de travailleurs, notamment ceux en provenance d'*Afrique noire*, sont marqués par ce contexte difficile. Le travail n'est plus le motif dominant parmi les hommes mais, lorsqu'il est invoqué, il correspond à une migration spontanée, presque toujours sans demande préalable, ni contrat ou promesse d'embauche. Ainsi, depuis 1974, les études forment le motif dominant justifiant l'entrée en France. » (Tribalat, 1995 : 29)

Le facteur « études », prédominant dans le panel d'expériences migratoires que j'ai constitué pour cette recherche, bien qu'en partie induit par la typologie des profils sélectionnés, constitue donc, comme nous pouvons le voir, une clef de lecture significative, une fois croisée avec l'action des pays « accueillants » en matière de politiques d'immigration. Ainsi, pour en revenir au lien entre processus migratoires et histoire coloniale, on peut retenir, d'une part, l'octroi de la libre circulation sur le territoire français accordé aux ressortissants des anciennes colonies par les autorités gaullistes – avec les arrière-plans stratégiques qui ont été soulignés (Noiriel, *op. cit.*). Et d'autre part, une place de plus en plus importante des visas d'études accordés, au détriment de ceux attribués au titre de « travailleur qualifié ». Cette voie *légitime* d'entrée et de séjour longue durée sur le territoire français constituant, de longue date⁵¹⁶, l'une

⁵¹⁵ Blanc-Chaléard, *op. cit.*, p. 593.

⁵¹⁶ Les demandes de visas d'études pour la France, sont depuis quelques années (tendance initiée sous la gouvernance de Nicolas Sarkozy, qui a affiché sa volonté de réduire l'immigration légale de moitié – regroupement familial y compris) de plus en plus difficiles à obtenir pour les personnes en provenance

des plus faciles d'accès pour les personnes en provenance des anciennes colonies africaines, elle met ainsi en lumière un aspect moins exploité par la recherche et beaucoup moins mis en lumière dans la sphère politico-médiatique. Celui-ci est par conséquent également moins présent dans une forme d'imaginaire sociétal de la figure de l'immigré construit en partie par ces principaux canaux discursifs.

Les profils de migrants qui se dessinent dans ma recherche sont en effet bien différents des figures peuplant d'ordinaire cet imaginaire : clandestin, vendeur à la sauvette de minis Tour Eiffel *made in China* ; balayeur de rue, ancien locataire de la Sonacotra s'exprimant dans un français étonnamment « bricolé » au vu de ses vingt ans de présence sur le sol français ; nounou clandestine pour enfants de Parisiens nantis ; et, dans le meilleur des cas, assistante maternelle à domicile, coiffeuse ou tenancière d'un petit commerce alimentaire de produits exotiques ayant réussi à « trouver son Blanc » qui l'a fait venir légalement en France par les pouvoirs juridiques du mariage et avantages statutaires administratifs qui vont avec... Dans une veine malheureusement plus dramatique, on pourrait également évoquer celles qui tombent dans les réseaux de prostitution, payant dans leur chair le prix d'un aller simple vers la promesse de lendemains qui ont ainsi vite fait de déchanter... Ou encore ces réfugiés politiques, anciens diplomates, médecins ou avocats : déclassés sociaux reconvertis dans la « société refuge » en techniciens de surface, gardiens d'immeubles ou commis de cuisine préposés à la plonge... Des figures comme celle de Bernadette, médecin pédiatre en exercice depuis plus d'une dizaine d'années après de brillantes études effectuées à Rouen et que j'ai rencontrée dans sa demeure cossue à façade rose nichée au cœur d'un quartier résidentiel du sud de la ville de Tours, ne font en fin de compte que rarement l'objet de reportages⁵¹⁷, et sont pour ainsi dire absentes de cet imaginaire, en partie « fabriqué », de la question de l'immigration et des étrangers en France.

Le point commun entre ces multiples visages, s'il fallait en retenir un pour cette réflexion, c'est un même point de départ inscrit dans une histoire partagée d'héritage

d'Afrique. Les partenariats avec la Chine, le Japon et de nouveaux pays émergents comme le Brésil et l'Inde par exemple sont par contre favorisés par les universités et encouragés au plus haut niveau décisionnel.

⁵¹⁷ Et lorsque c'est le cas, l'intérêt journalistique de l'exploitation de ce type de sujets, repose le plus souvent sur le caractère « exceptionnel » (supposé ou réel) mis en avant comme tel, qui ne fait qu'accentuer par cette exposition médiatique, les traits stéréotypés d'une immigration perçue sous son jour le plus sombre.

colonial ainsi qu'un même point de chute (provisoire ou permanent selon les cas) dans le déroulement d'un parcours migratoire. Histoires croisées, parce qu'en partie partagées ; mais destinées à fortunes diverses, au gré des trames individuelles. Pour certaines d'entre elles, celles inscrites dans la clandestinité et/ou empruntant des voies autres que celles favorisées par le pays « accueillant », pourquoi alors ce choix, sensiblement prédominant, de l'ancienne puissance coloniale comme destination privilégiée ? Ici, point d'aspect pragmatique de facilité d'accès comme souligné plus haut à propos des visas d'études. Et d'ailleurs, pour les profils plus « politico-compatibles » (du point de vue de l'administration française), ce n'est pas non plus cet unique aspect qui entre en ligne de compte.

« La catégorie postcoloniale s'appuie aussi sur une « culture commune », héritée du passé colonial, de l'usage du français, de la relation de proximité et de distance, d'amour et de haine parfois avec la puissance coloniale, devenue pays dit d'« accueil ». Il en reste des traces dans les configurations par nationalité de l'immigration en France et dans les autres pays européens d'immigration : des « couples migratoires » se profilent, caractérisés par la présence d'une nationalité dans un seul pays d'accueil, celui de l'ancien colonisateur : 95 % des Algériens en Europe vivent en France, 70 % des Tunisiens aussi, alors que l'essentiel des ressortissants du Commonwealth en Europe se trouve au Royaume-Uni ; le Portugal a accueilli la majeure partie des immigrés du Mozambique, du Cap-Vert, ou d'Angola en Europe, ainsi que les Brésiliens (peu présents ailleurs) ; les Indonésiens ne vivent guère qu'aux Pays-Bas et même l'Espagne est la destination migratoire presque exclusive de l'Amérique du Sud hispanophone. » (Wihtol de Wenden, 2010 : 260-261)

On peut en effet également voir dans l'héritage linguistique colonial qui a fait des langues occidentales les principales langues officielles des Etats africains, une des raisons majeures pour lesquelles les migrants issus des anciennes colonies se rendent le plus souvent dans les anciens pays colonisateurs. C'est, d'une certaine manière, le premier facteur qui logiquement vient à l'esprit (bien avant la facilité d'obtention d'un visa ; la barrière de la langue pouvant constituer une frontière aussi difficile à franchir que les portiques des consulats et ambassades français délivrant le précieux sésame). Il est aussi vrai que la familiarité avec les langues des pays d'installation constitue indéniablement un élément facilitateur au processus d'insertion des personnes nouvellement arrivées. Les nombreuses politiques d'accueil prioritairement axées sur l'apprentissage de la langue pour ceux qui n'en posséderaient pas une maîtrise

suffisante selon les critères établis par les instances officielles des pays concernés, en sont une très concrète manifestation.

Cependant, la corrélation linguistique s'arrête là à mon sens, dans la mesure où une part importante des populations migrantes, bien qu'originaires des anciens mondes coloniaux, selon leurs appartenances socioprofessionnelles et inscriptions biographiques, ne maîtrise pas forcément les langues officielles héritées de ce passé colonial. Cela ne constitue pas pour autant, un frein à leur projet de migration et choix de destination. Par ailleurs, et au vu des questionnements soulevés par l'extrait introductif de cette séquence (faisant largement écho à ceux qui sous-tendent ce travail de recherche), pour ceux qui maîtriseraient la ou les langues du pays d'installation, on peut aussi se demander dans quelle mesure cette compétence linguistique pourrait suffire à garantir le « succès » de leur intégration. Celle-ci fonctionnerait plus comme un indicateur de potentiels autres atouts, constitués notamment par un certain bagage culturel en partie nourri par l'éducation scolaire en français (synonyme d'acculturation⁵¹⁸, au sens sociologique du terme). De quelle manière ces éléments se traduisent-ils alors à l'arrivée ?

7.1.2 L'ancienne Métropole, une destination qui coule de source : entre fantasmes et revendications...

Outre le questionnement sur les rapports aux langues des migrants au travers de la constitution de leurs histoires langagières, je me suis également intéressée lors des entretiens que j'ai réalisés, aux représentations qui étaient les leurs et/ou qui gravitaient dans leur entourage avant l'entrée en migration, sur le pays de destination choisi et les attentes qu'ils nourrissaient éventuellement à cet égard. S'agissant de la France, et de façon assez marquée, s'est progressivement détaché tout un champ lexical autour du lieu commun, fantasmé, de l'eldorado. Sans avoir été nécessairement invoqué de la sorte – je l'ai rencontré dans des recherches précédentes, évoquées dans la suite de cette section –, il a toutefois été suggéré de bien des manières et à plusieurs reprises, en réponse à mes interrogations sur les représentations pré-migratoires se rapportant particulièrement à la France.

⁵¹⁸ Fabienne Leconte (1997) souligne effectivement à ce titre que « le processus d'acculturation est toujours antérieur à la migration puisqu'il s'inscrit dans un contexte historique né de la colonisation et des conséquences de celle-ci sur la situation politique, économique et culturelle des pays de départ ».

D'un point de vue sociologique, une lecture pourrait être faite, à la lumière de cette thématique spécifique, relevant l'expression d'une dynamique représentationnelle de cet « ailleurs » où se situe « l'avenir »⁵¹⁹, idéalisé et convoité avant le départ, et qui se heurte à l'arrivée à une réalité autre. Hiatus entre vécu postérieur et représentations anticipées, qui conduit au final les nouveaux arrivants à redéfinir leur vision de la société « d'accueil » par la reconfiguration de leurs représentations. Cette reconfiguration se traduit, elle, par l'adoption de positionnements identitaires, parfois stratégiques, dont le but explicite ou implicite s'arrime au besoin de survie au sein de la société choisie, adoptée, en dépit des difficultés et éventuelles désillusions rencontrées. Ce type de parcours, qui pourrait sous certains auspices s'apparenter à celui d'une quête – celle du bonheur, d'une vie meilleure – et qui se pare également des attributs d'un parcours initiatique, n'est pas sans rappeler les figures qu'évoque Abdelmalek Sayad dans la fresque sociologique saisissante restituée par son œuvre, et plus particulièrement dans *La double absence* (1999). Cette double absence de l'émigré-immigré à cette quête, jouée sur le pari principal d'une déportation de soi-même et de ses espérances, est symbolisée dans ce pari d'une vie parfois gagnant, mais également, bien souvent soldé par une somme nulle : celle des espoirs de l'émigré qui n'étaient qu'illusions et qui se transforment à l'arrivée en souffrances de l'immigré qu'il devient.

7.1.2.1 Le cercle (vieux) de l'entretien du mythe de « l'eldorado » : « illusions de l'émigré »...

Cette image d'Épinal, bien qu'elle ne soit pas l'apanage des ex-puissances coloniales (puisque l'ensemble des pays occidentaux, vus du Sud, suscitent également ce type de représentations idéalisées) n'en demeure pas moins un produit dérivé du fait colonial et postcolonial.

« Alors euh, déjà, la France, c'est... c'est vraiment l'eldorado. C'est vraiment un pays sans trop de problèmes. Donc pour un début comme moi, c'est ce qui y a de souhaitable. Je suis venue dans cette idée là. Et surtout, les profs au Bénin nous disaient que c'était facile les études ici et tout ça. Donc moi je ne me faisais pas de soucis sur ce plan là. Et pis bah, c'était pas forcément ce qu'ils disaient que j'ai vécu sur le terrain. »
(Célia)⁵²⁰

⁵¹⁹ Cf. *L'Avenir est ailleurs*, film documentaire, *op. cit.*

⁵²⁰ Jeune fille originaire du Bénin, étudiante en première année de Master en pharmacie à l'université de Tours. (Panel d'entretiens, Tending, 2006).

Nous pouvons aisément constater ici ce phénomène classique que constitue l'évolution des représentations pré-migratoires. La France rêvée – dans les deux sens, celui de l'adjectif tout comme celui du participe – cède le pas à la fin du rêve, au « vécu du terrain ». Il est par ailleurs intéressant de noter également les termes porteurs de la représentation exprimée, « eldorado » ou « idée », ici véhiculés par d'autres et intégrés par Célia comme un discours véridique. Ce, d'autant plus qu'ils sont diffusés par une instance représentant une certaine autorité (les professeurs) et dont la parole est parfois même considérée comme « parole d'évangile » dans ce type de contexte. Et c'est d'ailleurs l'ensemble des facteurs constitutifs du contexte spécifique de construction de la représentation qui fait sa force : « Je suis venue dans cette idée là ».

Autre situation, autre témoin⁵²¹ : même type de représentations et même hiatus entre les images construites sur la France avant le départ et le constat de la réalité à l'arrivée. Des images et une vision de la France qui sont elles aussi véhiculées par d'autres puis intégrées par le futur candidat à la migration, comme véridiques.

« Ma vision de la France était vraiment une vision très optimiste, très très positive. Pour moi, la France représentait un pays dans lequel il n'y avait absolument pas de problèmes d'intégration. J'étais très surpris de voir que ça existait. Pour moi ça n'existait pas. L'image que j'avais là de la France, c'était une image à travers les coopérants qui étaient sur place et qui étaient une élite. » (Patrick)⁵²²

D'autant plus que dans ce cadre précis, les diffuseurs de la représentation sont des « Blancs » (avec toute la symbolique que cela pouvait représenter pour un jeune Africain dans les années 1980) : « l'image que j'avais de la France c'était une image à travers les coopérants qui étaient une élite ». La représentation de la France dans ce cadre-ci crée en quelque sorte l'attente de quelque chose de différent, de meilleur que ce que le pays d'origine représente, d'une réalité connue et dont Patrick souhaite se détacher (le tribalisme qu'il déplore, gangrénant comme il l'explique, la société camerounaise). Mais

⁵²¹ La différence d'âge entre les deux témoins (44 ans pour Patrick au moment de l'entretien et 22 ans pour Célia, entretiens réalisés à seulement un an d'intervalle) qui sont arrivés tous deux en France pour y effectuer des études universitaires (20 ans pour l'une et 22 ans pour l'autre), met l'accent sur la dimension spatio-temporelle qui sépare ces deux expériences, pourtant si similaires du point de vue des dynamiques représentationnelles de la France se manifestant de part et d'autre : du Cameroun des années 1980 au Bénin des années 2000.

⁵²² Ingénieur statisticien d'une quarantaine d'années, originaire du Cameroun comme nous venons de le voir et présent en France depuis plus d'une vingtaine d'années.

la déception à l'arrivée est à la hauteur des espoirs entretenus avant le départ ; à la hauteur du déphasage entre une image idéale et la froide réalité.

« Ma vision de la société en France c'était vraiment une très grande déception. Une très grande déception. Je me disais : oh bof, finalement ils ne sont pas vraiment au dessus de nous. Finalement, que c'est triste, ils se croient bien au dessus alors que pour certains... Enfin, je ne veux pas dire que nous on est au dessus pour certains ; mais je veux dire que les travers qu'y a en Afrique, je retrouve les mêmes travers qu'ici. » (Patrick)

On notera tout de même le mouvement – qui demeure assez complexe et circonstancié – de l'évolution de la représentation. Certes, Patrick exprime très clairement une prise de conscience du fait que « *ils* »⁵²³ ne sont finalement pas vraiment au dessus de « *nous* » : les Africains, les anciens colonisés à qui l'instruction coloniale, « ce mal nécessaire » avait pour feuille de route principale de les « convaincre de la supériorité exclusive de cette culture européenne dont ils ont le privilège d'obtenir quelques miettes, et [de] leur inculquer qu'elle les place bien au-dessus de leurs frères restés « sauvages », « incultes » » (Suret-Canale, 1962, *op. cit.*). Mais cette prise de conscience (et la « *très grande déception* » qui va avec) s'accompagne tout de même d'une subtilité argumentaire qui montre bien dans le même temps la résistance de cette représentation, fortement ancrée dans les imaginaires, de la supériorité des uns et de l'infériorité des autres qui en découle. Ainsi, s'il s'avère que finalement les premiers ne sont plus tellement au-dessus, il ne faudrait pas non plus aller jusqu'à s'imaginer que les seconds puissent leur passer devant (« *Enfin, je ne veux pas dire que nous on est au dessus pour certains* »)! Au mieux pourrait-on se permettre de les situer au même niveau (curieusement, celui des « *travers* »...).

Au-delà de ces subtilités qui touchent à mon sens à une dimension psychologique et individuelle que je ne peux explorer dans ce cadre de réflexion, nous verrons par la suite que le même jeu de balancier (représentations pré-migratoires positives / confrontation à l'arrivée à une « réalité » autre) est également perceptible au niveau des expériences afro-canadiennes. Les autorités canadiennes et la promotion faite à l'extérieur des mérites de cette « terre d'accueil », ne sont somme toutes pas étrangères à ce phénomène.

⁵²³ Ce « *ils* » a ici une forte valeur déictique désignant, au-delà de l'ethnicité française, le phénotype « blanc », comme celui des coopérants, qui d'ailleurs comptaient également dans leurs rangs des Canadiens intervenant dans le lycée privé catholique où Patrick a été scolarisé.

Toutefois, ce dernier repose également d'un autre côté sur une tendance compréhensible manifestée par le désir de certains (ou besoin ?) « d'aller de l'avant » ; désir/besoin censés se concrétiser dans l'entreprise migratoire. Mais avec sa contrepartie reposant, au regard notamment des membres de la société d'origine, sur une forme d'obligation de réussite. En ce sens il s'agit là d'une thématique propice au traitement littéraire et cinématographique, largement explorée dans ce domaine et espace de réflexion, peu à peu investi par les sciences humaines et sociales.

« Comment empêcher Madické et ses camarades de laisser courir leur imagination, quand l'homme de Barbès, de retour au pays, gagne en notabilité, escamote sa véritable vie d'émigré et les abreuve de récits où la France passe pour la mythique Arcadie ? Les relations entre Madické et Salie nous dévoilent l'inconfortable situation des « venus de France », écrasés par les attentes démesurées de ceux qui sont restés au pays. » (Fatou Diome, 2003, *Le Ventre de l'Atlantique*, quatrième de couverture)

Exemple parmi d'autres de ce cycle sans fin où le retour au pays de ceux qui ont tenté l'aventure, quel que soit leur propre perception du bilan de leur parcours, nourrit les espoirs des autres, de ceux qui sont restés et qui se mettent alors aussi à rêver de partir. L'expatrié⁵²⁴ de retour « au pays » porte avec lui l'image de la France et fait du coup miroiter, parfois à son corps défendant, cet « *ailleurs* mieux qu'*ici* », communément appelé « eldorado ».

« Quand ils reviennent en vacances, c'est l'été, c'est la grande foule dans le village, c'est la joie partout, ce sont les noces. Avant de savoir, je pensais qu'en France aussi c'était tout le temps comme cela, que ce sont eux qui amenaient avec eux toute cette joie » (Sayad⁵²⁵, 1975, cité par Noiriel, 1988 : 128).

Il me faut reconnaître que ces éléments d'analyse sont tout aussi valables pour la France que le Canada, bien que l'une incarne ce lien historique colonial la situant dans des rapports particuliers à l'Afrique noire, et que l'autre n'a rien en plus, sinon le fait partagé, vu d'Afrique, de représenter un même espace idéal. Mais ce fameux lien colonial induit de fait côté français, et sous un certain angle de vue, un type de positionnement particulier auquel vient s'arrimer une forme de rhétorique justificatrice.

⁵²⁴ Du point de vue des sociétés de départ, du *Sud*, le migrant est effectivement un expatrié, même si à l'échelle mondiale des dynamiques migratoires, cette catégorisation, comme on l'a vu, semble n'être attribuée, de préférence (et sur la base d'aucun argument scientifique, administratif ou politique officiel) qu'aux seuls ressortissants des pays du Nord.

⁵²⁵ Rapportant le témoignage d'un jeune Algérien.

7.1.2.2 L'argument de la « dette coloniale » ou la logique du prêté pour un rendu...

Pourquoi cette expression de « rhétorique justificatrice » évoquée à l'instant ? Elle s'inscrit dans le second volet des rapports construits à l'ancienne métropole « cette destination qui coule de source » pour les migrants en provenance des anciens mondes coloniaux, comme nous avons pu en analyser les raisons. Rapports que je situe pour ma part entre « fantasmes », liés aux représentations survalorisées de l'ailleurs visé par le projet migratoire, et « revendications » liées, quant à elles, au premier moment de désillusion accompagnant l'expérience d'un schéma tout autre que celui dessiné avant le départ. Se rajoute aussi une forme de contre argumentaire élaboré, au regard des éléments de lecture de cette nouvelle donne renvoyée par la société d'installation, à partir de l'exploitation du lien historique colonial, celui-là même qui de façon lointaine et indirecte, a mené à cette expérience migratoire.

« La réalité c'est que y a beaucoup de discriminations. On n'a pas les mêmes chances que les autochtones, ce qui est légitime. L'enfant du pays est prioritaire. Mais les Français ne sont pas seulement blancs. Les Français sont blancs et noirs et jaunes et consort. Et voilà. Le Français a un passé avec l'Afrique, certains diront entre guillemets la dette coloniale » (Malick)⁵²⁶

On retrouve ici une expression assez intéressante, dans sa verbalisation, de ce lien colonial évoqué spontanément par Malick face à l'analyse qu'il effectue lui-même du comportement des Français (non pas pris individuellement mais plutôt ce qui fonctionne plus ici comme un ensemble sociétal) à l'égard des non « autochtones » pour reprendre sa propre terminologie. Les Français, très souvent désignés par le terme générique « blanc » par les Africains, ne seraient ainsi pas seulement blancs, mais aussi « noirs, jaunes et consort ». Cette inclusion du « non blanc » à l'entité en principe « blanche » que représenteraient les Français, fonctionne bien comme une rhétorique discursive ayant pour fonction de rendre légitime, par cette logique argumentative, la présence des migrants africains sur le territoire français. D'autant plus qu'elle s'adosse à ce qui semble être une concession au droit à l'autochtone d'être prioritaire (« On n'a pas les mêmes chances que les autochtones, ce qui est légitime. L'enfant du pays est prioritaire »). Concession immédiatement atténuée par le « Mais » qui suit et qui, dans

⁵²⁶ Etudiant en Master professionnel d'ingénierie politique et financière, né et ayant grandi au Congo Brazzaville, mais originaire du Bénin, âgé de 29 ans et présent en France depuis trois ans environs au moment de l'entretien.

un même mouvement, conforte et remet en cause le constat posé. En effet, si les Français sont aussi noirs, et jaunes et consort, et ce, en vertu de la « dette coloniale »⁵²⁷, la discrimination ne devrait plus avoir lieu d'être. Car l'autre aspect de ce « dette » réside dans la prétention aux mêmes droits que les autochtones, y compris pour un migrant africain, notamment par la faveur du bénéfice du doute sur son statut au sein de la société française : Français noir ou Noir étranger. Ce qui, en tout état de cause, du point de vue de l'expérience de Malick et de bien d'autres aussi, ne semble pas être le cas.

« La droite brandit un peu la peur. Parce que les Français, s'ils sont au chômage, y disent c'est parce que toi et moi ou bien les autres y sont là. Et que la France, c'est une terre d'accueil, et que trop d'accueil tue l'accueil, et ça diminue la richesse. Y savent pas que nous étudiants, on travaille, on paye le loyer, on contribue à la richesse. Pour eux, notre présence, c'est comme si c'est la France qui nous paye tout. Alors que aujourd'hui la France ne peut pas vivre sans l'Afrique. La contribution des pays africains dans la richesse de la France elle est tellement corrélée que la France ne peut pas s'en débarrasser » (Malick).

La même logique argumentative basée sur une rhétorique justificatrice prévaut dans cet extrait. On y retrouve une sorte de mise en abîme (rétroactive) du processus représentationnel : les représentations des migrants africains se greffent sur ce qu'ils perçoivent de la vision que les Français leur renverraient, au sujet notamment des problématiques engendrées par leur présence au sein de la société française. Deux points de vue s'opposent donc dans ce passage, cristallisant autour de la question de la richesse de la France le point d'achoppement de ces représentations au carré :

- *ils* « disent » ceci : « trop d'accueil tue l'accueil et ça diminue la richesse » ;
- mais « *ils* ne savent pas » cela : « la contribution des pays africains est tellement corrélée que la France ne peut pas s'en débarrasser ».

Cet argument de la « dette coloniale » semble trouver ici son aboutissement ultime au travers d'un lien de dépendance en apparence de l'Afrique vis-à-vis de la France, mais de fait inversé et liant de façon vitale cette dernière à la première d'où lui proviendrait une

⁵²⁷ « Dette » dont le « recouvrement » (forcé ?) ou l'« acquittement » (contraint ?) s'inscrirait dans un héritage colonial. Héritage, dans ce cas de figure, qui ne se situerait donc pas du côté africain (legs linguistique et religieux par exemple), mais plutôt du côté français. La migration vers l'ancienne métropole constituerait cet héritage que la France devrait donc accepter (dans la logique de ce type de discours) en guise de paiement de la « dette », mais aussi, en un sens, en signe de reconnaissance de son passé colonial par l'acceptation de ses effets (même indésirables).

part importante de ses richesses⁵²⁸. La France, selon cette logique, apparaît comme étant doublement *l'obligée*⁵²⁹ de ses anciennes colonies : par le fait même de la domination historique et par le fait – qui lui est lié et continuerait de prévaloir – de dépendre des ressources naturelles africaines (pétrole, fer, uranium, etc.)⁵³⁰ qu'elle avait fait siennes et dont elle entendrait encore aujourd'hui pouvoir tirer parti à meilleur compte, à défaut de gratuité.

Cet argument spécifique s'inscrit de ce point de vue plus globalement dans un arrière-plan discursif intellectuel voyant fleurir, depuis une dizaine d'années environ, plusieurs ouvrages, œuvres artistiques ou associations diverses autour du fait colonial et de la nécessité pour la société française de faire face à son histoire « africaine ». Bernard Mouralis, auteur de *République et Colonies. Entre histoire et mémoire* (1999), un des premiers ouvrages (selon les termes même de son auteur) « à insister sur le rôle essentiel joué par le fait colonial dans l'histoire de la France contemporaine et à introduire en quelque sorte à une histoire *africaine* de la France », souligne ainsi dans la préface à la seconde édition publiée en 2012 l'importance du mouvement qui aurait fait suite à la parution de son livre en 1999.

« Depuis cette date, on ne compte plus les ouvrages, les numéros de revues, les colloques, les prises de position politiques, les actes législatifs qui soulignent la nécessité de prendre en compte cette histoire coloniale qui, contrairement à ce que l'on pouvait penser au début des années 1960, au moment où s'opérait le grand mouvement de la décolonisation, demeure plus que jamais présente. Et cela, sous les formes les plus diverses : « livres noirs » dénonçant la violence coloniale⁵³¹, travaux sur les expositions coloniales⁵³², ouvrages et articles visant à mettre en

⁵²⁸ Cf. *Ainsi donc l'Afrique doit du fric* de Tiken Jah Fakoly.

⁵²⁹ « La violence qui caractérise le système colonial pose déjà, sur un plan général, un premier problème. Elle crée un lien entre le colonisateur et le colonisé. Celui-ci, qui bien évidemment n'a rien à voir avec une quelconque relation sadomasochiste, est, au sens propre, une *obligation* [soulignement de l'auteur] qui subsiste tant que l'injustice n'a pas été réparée par celui qui l'a commise. Cette réparation pouvant s'opérer sur un mode symbolique par un travail de mémoire débouchant sur la connaissance et la reconnaissance de la nature réelle de la relation historique ainsi instaurée » (Mouralis, 2102 : 35).

⁵³⁰ En plus du fait également de devoir, en partie, sa position de grande puissance économique à l'exploitation de ces ressources, et, d'un point de vue historique, à son ancien statut de grande puissance coloniale.

⁵³¹ « Voir par exemple : FERRO, M. (éd.), 2003, *Le livre noir du colonialisme. XVI^e-XXI^e : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont. » (Mouralis, *op. cit.*)

⁵³² « Voir BANCEL, N., BLANCHARD, P. & *alii.* (éd.), 2002, *Zoos humains. XIX^e et XX^e siècles. De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte. » (Mouralis, *op. cit.*)

évidence la relation entre idéal républicain et colonialisme⁵³³, prises de positions de catégories sociales se définissant comme « indigènes de la République »⁵³⁴, création d'associations comme le CRAN⁵³⁵, remise en cause de la politique africaine de la France à travers la notion de « Françafrique⁵³⁶ » et l'activité menée notamment par l'Association Survie⁵³⁷, débat public mené autour des lois mémorielles et notamment la loi du 23 février 2005 qui, dans son article 4, énonce que « les programmes de recherche universitaires accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite [et que] les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer [...] », débat autour de la « repentance » exigée de la France par des Etats étrangers ou par des descendants des victimes de l'esclavage et du colonialisme⁵³⁸, émeutes de banlieues à la fin de l'année 2005, retentissement considérable du film de Rachid Bouchareb, *Indigènes*, sorti en septembre 2006 et qui retrace le rôle des soldats africains dans la libération du territoire national, discours de Nicolas Sarkozy à l'Université de Dakar qui devait entraîner de nombreuses protestations, tant en France qu'en Afrique⁵³⁹, intérêt croissant accordé à la notion de « postcolonial » à laquelle pendant longtemps le monde de la recherche française et francophone s'était montré réticent⁵⁴⁰. » (Mouralis, 2012 : I-III)

⁵³³ « Voir BANCEL, N., BLANCHARD, P. & F. VERGES, 2003, *La République coloniale. Essais sur une utopie*, Paris, Albin Michel. » (*ibid.*).

⁵³⁴ « Voir le manifeste publié le 19 janvier 2005 : « Nous sommes les indigènes de la République !... Appel pour les assises de l'anticolonialisme post-colonial ». » (*ibid.*).

⁵³⁵ Conseil représentatif des associations noires de France.

⁵³⁶ « Voir plus particulièrement les ouvrages de François-Xavier Verschave (1945-2005) : *Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, Stock (1999) ; *Noir silence*, Paris, Les Arènes (2000) ; *L'horreur qui nous prend au visage : L'Etat français et le génocide*, Rapport de la commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda, avec Laure Coret, Paris, Karthala (2005). » (*ibid.*).

⁵³⁷ « Créée en 1984. François-Xavier Verschave en a été le président de 1995 jusqu'à sa mort. Outre les travaux précédemment cités, on se reportera également au livre de Boubacar Boris Diop, Odile Tobner et François-Xavier Verschave : *Nérophobie. Réponse aux « Négrologues », journalistes français et autres falsificateurs de l'information*, Paris, Les Arènes (2005), écrit en réponse au livre de Stephen Smith, *Négrologie : pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann-Lévy (2003). Voir encore l'ouvrage d'Odile Tobner : *Du racisme français. Quatre siècles de nérophobie*, Paris, Les Arènes (2007). » (*ibid.*).

⁵³⁸ « Ce débat a été notamment relancé par l'opposition très nette à ce principe manifestée par Nicolas Sarkozy lors de la campagne des élections présidentielles de 2007 et réaffirmée par lui après son élection, par exemple dans son discours de Dakar en juillet 2007. Mais l'expression d'un tel refus est ancienne comme le montre le livre de Pascal Bruckner, *Le sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*, Paris, Seuil (1983). Certains historiens se sont servis de cette notion de repentance pour disqualifier des travaux ayant mis en lumière tel ou tel aspect de la violence coloniale. C'est le cas de Daniel Lefeuvre avec *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion (2006). Rendant compte de son livre, Catherine Coquery-Vidrovitch a souligné le caractère bien flou, sur le plan de la recherche historique, de cette catégorie de la repentance. » (*ibid.*).

⁵³⁹ Parmi les réactions à ce discours, l'auteur cite l'ouvrage publié sous la direction de Makhily Gassama, *L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, Paris, Philippe Rey (2008) qui réunit vingt-quatre contributions d'intellectuels, de chercheurs et d'écrivains.

⁵⁴⁰ « Comme en témoignent un certain nombre d'ouvrages collectifs : Laurent Dubreuil (éd.), 2006, *Faut-il être post-colonial ?*, Labyrinthe, n° 24 ; Marie-Claude Smouts (éd.), 2007, *La situation postcoloniale. Les*

Cette longue énumération ainsi que les nombreuses annotations bibliographiques et documentaires qui l'accompagnent, donne un assez bon aperçu de l'étendue du débat et des lignes de fractures qui agitent et divisent la société française sur la question de l'immigration et du passé colonial à laquelle elle renvoie. Ces turbulences se situent plus spécifiquement au niveau de son « *intelligentsia* » dominant la production et diffusion discursive au sein de la société : sphères politique, associative, artistique, médiatique, intellectuelle et scientifique. Mais comme toute question de société perçue et traitée comme sensible et donc importante au niveau d'une certaine intelligentsia, elle s'élargit le plus souvent au domaine public, à qui d'ailleurs sont destinées la plupart des productions élaborées (filmographies, documentaires, musées, commémorations, débats radiotélévisés, communications sur Tweeter, etc.). Les éléments évoqué ci-dessus par Mouralis en sont un bon exemple : « film de Rachid Bouchareb, *Indigènes* » ; « discours de Dakar » ; « débat public mené autour des lois mémorielles et notamment la loi du 23 février 2005 » ; mais aussi création et inauguration en grandes pompes de musées tel que le *Musée du Quai Branly – Arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques* (2006), ou la *Cité nationale de l'histoire de l'immigration* (2007).

Ainsi peut-on constater que tout comme la France qui s'est à un moment donné découverte comme un « pays d'immigration qui s'ignore » (Schnapper, *op. cit.*), les débats et tensions l'ayant agitée cette dernière décennie (et continuent encore de le faire), l'ont également révélée comme « amnésique volontaire » face à son passé colonial. Lequel a pourtant fini par s'imposer à elle, par un effet « insidieux » du *Wirkungsgeschichte*.

« [...] un peu moins de quarante ans auront suffi à permettre l'oubli d'une histoire franco-africaine qui s'était nouée au début du XIX^e siècle pour l'Algérie et à partir des années 1850-1870 pour les autres territoires d'Afrique. Mais cette volonté d'oubli, consistant à penser et à agir comme si le destin de la France et de l'Afrique n'avait pas été étroitement associé, à ignorer que sans l'Afrique il n'y aurait jamais eu la France Libre et l'épopée de Leclerc, du Tchad au Rhin, est en fait un mécanisme complexe, dans ses motivations comme dans ses manifestations » (Mouralis, 2012 : 33)

postcolonial studies dans le débat français, préface de Georges Balandier, Paris, Sciences Po Les Presses ; Catherine Coquio (dir.), 2008, *Retours du colonial ? Disculpation et réhabilitation de l'histoire coloniale*, Nantes, L'Atalante. Pour une critique de la notion de postcolonial, voir : Jean-Loup Amselle, 2008, *L'Occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes*, Paris, Stock. » (Mouralis, *op. cit.*).

L'expérience vécue par les migrants africains dans ce cadre ne sera de fait pas imperméable à ces différentes tensions avec toutes les représentations, parfois stéréotypées et les préjugés qu'elles finissent par générer de part et d'autre. Comment en effet ne pas s'interroger, lorsqu'on est étranger africain, sur la consistance d'un avenir à la mesure des possibilités de chacun (notamment en termes de débouchés professionnels, mais beaucoup plus largement en termes de possibilités de réalisation et d'épanouissement personnel) si déjà et dans le même temps, des enfants de la nation, ceux qui participent à ce « creuset français » auquel le migrant africain pourrait s'identifier, peinent parfois eux-mêmes – et peut être trop souvent ? – à trouver leur place ?

7.1.3 « L'avenir est ailleurs »... quel que soit cet ailleurs...

7.1.3.1 « La France ce n'est plus le terminus » : « souffrances de l'immigré »

Si dans un premier temps (au début du projet de migration) c'est assez naturellement que cet avenir qui se dessine « ailleurs » est projeté dans l'espace « France » pour les personnes en provenance de ses anciens mondes coloniaux, il finit au bout du compte, et à l'épreuve de l'expérience migratoire, par s'ouvrir à de nouvelles perspectives. La France ne constitue en effet plus *le terminus* de ce parcours, comme me l'a fait remarquer Alioune, ce professeur burkinabé en fonction à l'Université de Moncton qui a fini par se diriger vers le Canada après six années d'études en France où il a pourtant fait sa thèse de doctorat et occupé des fonctions d'ATER pendant deux années successives. « La France ce n'est [donc] plus le terminus », parce qu'après les « illusions de l'émigré », viennent « les souffrances de l'immigré ».

Un combat perpétuel :

« C'est un combat perpétuel quand on vient en France. C'est un combat perpétuel. On se bat pour la chambre, euh les préjugés des gens, machin. T'as des problèmes financiers, parfois, tu flippes, euh tout ça. La dévaluation⁵⁴¹ pour nous, c'était une

⁵⁴¹ Dévaluation du franc CFA intervenue dans les années quatre vingt dix et amputant celui-ci de 50% de leur valeur initiale par rapport au franc français, et donc de 50% du pouvoir d'achat des personnes originaires des pays africains faisant partie de cette zone monétaire, d'une part dans le pays même, en partie alimenté par des produits finis d'exportation française ou européenne, et plus particulièrement pour ceux qui venaient faire leurs études sur la base de capitaux (bourses ou financement personnel) en provenance d'Afrique.

catastrophe ! » (Thomas⁵⁴²).

Ce combat perpétuel dont parle Thomas se situe principalement, comme on peut le constater ci-avant, tant au niveau des conditions matérielles de séjour, que sur le plan des rapports interpersonnels (« les préjugés des gens »), lesquels peuvent avoir une certaine incidence sur ces fameuses conditions matérielles de séjour. Les exemples ne manquent pas sur les difficultés diverses rencontrées par les uns et les autres : trouver du travail, un logement comme évoqué ici, mais aussi, pour ceux qui viennent faire des études, « s'intégrer » à un environnement universitaire complètement nouveau. L'une des difficultés récurrentes signalée étant celle des travaux en groupes, où les Africains se retrouvent souvent entre eux, faute de partenaire français volontaire.

« Moi, en aucun moment je me suis mis avec des Français. Pourquoi ? Parce que les Français ne veulent pas rester avec les étrangers. Cette année ça va bien parce que c'est les profs qui choisissent les éléments constitutifs d'un groupe ; cette année en master 2. Mais en master 1 c'était quoi ? C'est vous-mêmes vous vous démerdez. En marketing on faisait des choix de groupes, et moi je me suis retrouvé sans groupe. J'ai dit mais madame moi je sais pas si on peut constituer un groupe seul ? Je suis partant parce que je n'ai pas de groupe. Et elle pose la question à tout le monde euh « Quels sont les groupes ? Vous êtes combien par groupes ? » Les autres disent oui c'est bon on est au complet ; les Blancs. Y avait un groupe qui était composé des Arabes et des Blacks. Ils étaient déjà six et y zont acceptés que moi je les rejoigne et ça a fait sept. Mais je trouvais ça trop parce que de l'autre côté y avait les groupes des Français qui tournaient autour de cinq. Donc euh je me suis dit finalement la promotion de la différence, les Français y n'aiment pas la différence. Il y en a qui aiment bien rester avec les Noirs ou les Arabes mais à condition qu'ils aient un passé avec eux. C'est la conclusion que je me tire aujourd'hui. Ça c'est une analyse euh a posteriori, mais avant moi je comprenais pas. »
(Malick)

La barrière de l'inconnu semble ici prévaloir, dans le sens où ceux qui ont vécu ces situations évoquent presque tous le même dénouement à ce scénario. En cours d'année, une fois qu'ils ont en quelque sorte « fait leurs preuves » au travers d'un brillant exposé par exemple, ou d'interventions quelconques montrant qu'ils ont un certain niveau de maîtrise du domaine concerné, la première difficulté à intégrer un groupe de travail non

⁵⁴² Etudiant Gabonais âgé de 36 ans, inscrit en thèse de doctorat de sciences économiques, séjournant en France depuis plus de quinze ans, et qui malgré la durée de ce séjour qu'il concevait au départ comme « provisoire » (le temps de faire ses études, avoir un diplôme puis acquérir de l'expérience avec ce diplôme avant de rentrer chez lui mettre cette expérience au service de son pays et de ses compatriotes) continue de s'inscrire dans ce fameux « mythe du retour » malgré les nombreuses déconvenues compromettant la réalisation de ce projet très clairement défini à l'avance.

majoritairement composé d'étrangers (ou en binôme avec un Français) ne se pose généralement plus. Et même, si par hasard il s'avérait que l'un d'entre eux avait peu d'échanges avec les autres, il pourra aussi constater un relatif regain d'intérêt porté à sa personne et sympathiser un peu plus qu'auparavant.

Ce n'est point chose extraordinaire, que ce temps d'observation avant un engagement plus poussé dans une relation avec ce qui nous est relativement inconnu. Mais de fait plane tout de même cette impression insidieuse de n'être, à priori, pas à la hauteur et de devoir faire ses preuves pour gagner la confiance des autres⁵⁴³. Fausses idées ? Cela est possible. Mais les idées ont parfois la vie dure ainsi que la persistance des représentations qui leur donnent corps. Et comme elles, elles peuvent à ce titre influencer les perceptions et les conduites. Le schème représentationnel du « combat perpétuel » introduit plus haut par Thomas s'inscrit en effet dans une trame relationnelle construisant l'espace migratoire (cet « ailleurs » et ceux qui le constituent), comme difficilement accessible. Trame tissée bien en amont, par delà l'expérience individuelle. Car ce fameux « combat » peut commencer pour certains, bien avant le départ ; dès la mise en œuvre du projet de migration.

« J'ai cherché une inscription ici en France. J'ai été à l'ambassade – d'ailleurs pour chercher l'inscription à l'époque il fallait euh faire la queue devant l'ambassade de France au Sénégal et tout. Et je te jure que je me suis battu à quatre heures du matin, parce que j'avais qu'une seule idée : sortir du Sénégal. Donc, tous les moyens étaient bons quoi ! C'est pourquoi aujourd'hui quand je vois les gens au fond des pirogues pour venir en Europe, c'est vrai que c'est écœurant, mais en même temps tu les comprends quoi, lorsque en tant qu'étudiant je me suis battu, j'ai passé des nuits entières devant l'ambassade pour avoir un bout de papier de la France. » (Mokhtar⁵⁴⁴)

« Tous les moyens sont bons lorsqu'on n'a qu'une seule idée : partir »... Ici, le « combat » revêt à la fois une valeur symbolique impliquant de tout mettre en œuvre pour arriver à ses fins, mais aussi, et c'est ce qui accroît cette dimension symbolique, un aspect

⁵⁴³ C'est effectivement devenu presque un leitmotiv dans les conversations, que cette impression de devoir faire plus d'efforts que les autres, devoir être plus brillants que les autres et le prouver, pour recevoir en retour une égale confiance en ce qui concerne les capacités et compétences respectives de tout un chacun. Avec le corollaire accolé que cette confiance durement gagnée peut être perdue au moindre faux pas. C'est ce qu'évoquera Thomas en disant que « nous sommes condamnés à l'excellence ! ». Je reviendrai sur cet exemple plus bas.

⁵⁴⁴ Etudiant sénégalais, âgé de 28 ans, effectuant un master recherche en Immunologie, et présent en France depuis six ans. Après l'entretien, il s'est dirigé vers le Canada où il est aujourd'hui employé dans un laboratoire de recherche.

beaucoup plus concret : physique. Car qui dit se « battre à quatre heures du matin » devant l'ambassade dit en effet l'investissement personnel et l'effort de devoir s'y rendre ainsi aux aurores (en pleine nuit même), mais surtout batailler contre tous les autres qui eux aussi veulent être les premiers devant la porte pour espérer décrocher le sésame tant espéré et ne pas compter parmi les malchanceux qui seront refoulés lorsque le quota d'entrée journalier au sein du bâtiment sera atteint⁵⁴⁵. Encore une fois se mêlent ici facteurs conjoncturels d'ordre sociopolitique, et expériences individuelles se trouvant impactées à divers degrés (parfois même en en faisant les frais) par des orientations et stratégies gouvernementales qui évoluent au gré des contraintes et exigences de l'échiquier géopolitique national et international.

« Avec le gouvernement arrivé au pouvoir [en France] à l'issue des élections législatives de 1993, un certain nombre de mesures précises, d'attitudes et de déclarations sont venues modifier de façon significative cette relation franco-africaine telle qu'elle fonctionnait depuis le début des années 60. Parmi celles-ci, on notera : la réforme en 1993 du code de la nationalité, acceptée par le Conseil constitutionnel ; les restrictions apportées au séjour des Africains en France par la loi contrôlant les flux migratoires ; le dessaisissement des postes diplomatiques au profit de l'administration centrale pour l'obtention des visas permettant d'entrer en France ; la décision prise en janvier 1994 de dévaluer de 50% le franc CFA » (Mouralis, 2012 : 33).

Ces diverses conjonctures, peu favorables, et les rapports complexes populations migrantes/membres des pays d'installation qu'elles induisent, poussent inévitablement à une certaine forme d'adaptation, d'ajustement de leur mode d'être, de la part des migrants africains. C'est-à-dire d'inflexion (parfois de façon significative pour eux) de leur façon de se positionner et de se projeter au sein de la société d'installation pour malgré tout, pouvoir concrétiser certains de leurs projets de vie dont l'entrée en migration a constitué une étape importante.

Se battre autrement :

« En fin de cursus, mais même les Français maintenant y trouvent pas de travail. Donc imagine pour l'étranger. Moi, le truc, c'est que y faut peut-être se poser les questions autrement. Donc c'est pas que tout le monde veut envahir la France et tout ça machin.

⁵⁴⁵ Tout cela peut sembler très étrange vu d'ici, mais il suffit de penser par exemple au cas, pourtant moins « exotique » des préfectures françaises (services des étrangers) où de longues files d'attentes se forment parfois bien avant l'heure d'ouverture, pour se faire un ordre d'idée...

C'est-à-dire que on ne donne même pas les moyens à ceux qui auraient la volonté peut-être de rentrer, de le faire dans de bonnes conditions. On les oblige à se battre autrement. A trouver d'autres moyens. A se faire naturaliser en enceintant une fille, ou je sais plus trop quoi. A faire des mariages blancs » (Thomas).

La problématique posée ici est celle mise en évidence par la recherche que j'ai effectuée précédemment sur le « migrétudiant » (Tending, 2007), notamment africain, et ses difficultés en fin de cursus universitaire à trouver des débouchés professionnels dans le cadre de son domaine de formation et donc à pouvoir transformer son statut administratif officiel d'étudiant en celui de « travailleur ». Dans une conjoncture économique morose avec un taux de chômage élevé toutes catégories confondues, Thomas souligne bien ici la gageure que constitue pour un ressortissant africain, tout diplômé qu'il soit, de trouver un travail en France à la hauteur de sa formation pourtant dispensée par le système français. Le changement de statut représente en effet, pour un étudiant étranger, une procédure particulièrement complexe et parfois dissuasive, à la fois pour un potentiel employeur et pour le demandeur lui-même en cas de refus⁵⁴⁶. Il implique en premier lieu la signature d'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée), ou d'un CDD (Contrat à Durée Déterminée) à temps plein, condition *sine qua non* à l'obtention d'une carte « salarié », conformément à la réglementation en vigueur.

« Conçu comme exceptionnel au regard du principe selon lequel un étudiant étranger a vocation à retourner dans son pays à l'issue de ses études, le changement de statut est une voie très difficile pour les étudiants étrangers et leurs employeurs potentiels. L'obstacle principal – le filtrage étroit qui est institué – consiste à opposer la situation de l'emploi c'est-à-dire à n'accepter le changement de statut que lorsque l'employeur ne peut trouver une autre personne sur le marché du travail local » (Math, Slama & *alii.*, 2005 : 8).

En dehors de cette procédure complexe, laborieuse et finalement périlleuse en cas de refus, les étudiants étrangers, lorsqu'ils ne souhaitent pas retourner dans leurs pays

⁵⁴⁶ « À la complexité des textes s'ajoutent pour les étudiants le flou de certains critères et le caractère imprévisible de la décision. L'incertitude qui en découle quant à l'issue de la demande ne serait pas forcément dissuasive en elle-même, si elle ne s'accompagnait d'une forte crainte de remise en question du droit au séjour [...]. Pour les employeurs la procédure de changement de statut apparaît coûteuse, longue et incertaine. Pour ces raisons, les étudiants interrogés font part des difficultés rencontrées pour convaincre l'employeur de s'engager dans une telle démarche [...]. Le paiement d'une contribution et d'une redevance forfaitaires constitue un surcoût à l'embauche relativement dissuasif. La somme exigible en cas de délivrance d'une carte « salarié » est particulièrement élevée : 1444€ [...]. À cette contribution s'ajoute une redevance forfaitaire fixée à 168€ pour tous les employeurs du commerce, de l'industrie, et des autres activités non agricoles. » (Math, Slama & *alii.*, 2005 : 8-9).

d'origine dans l'immédiat, ont parfois recours à des voies alternatives pour changer de statut et pouvoir décrocher un emploi à temps plein, sans passer par toutes les tracasseries administratives qui viennent d'être évoquées et qui dans plusieurs cas constituent l'une des raisons principales de leur éviction à l'embauche. C'est en ce sens que Malik, dans le même ordre d'idée que Thomas déclinant certaines des mesures impliquées par cette nécessité ressentie de « se battre autrement », a par exemple résumé la situation des étudiants étrangers en fin de cursus universitaire. Ils se retrouvent en effet brutalement, à l'approche de la date d'expiration de leur titre de séjour annuel, devant l'urgence de faire un choix : retourner dans son pays d'origine au pied levé ; se réinscrire dans une filière quelconque pour pouvoir renouveler son titre de séjour ; ou alors se faire naturaliser, par divers moyens⁵⁴⁷.

Au-delà de la problématique économique liée à l'entrée dans la vie professionnelle qualifiée à la suite d'un cursus de niveau universitaire, c'est comme on le voit, plus profondément le cours d'une vie qui est ici mis en balance. Sans compter les répercussions (d'ordre socio-identitaires) qui peuvent intervenir sur la construction individuelle de ces « migrétudiants » : étudiants étrangers d'un point de vue statutaire au regard du visa qui légitime leur présence sur le territoire français, mais plus globalement « migrants », d'un point de vue sociologique, en tant que personne étrangère installée sur le territoire français (et pour certains, souhaitant y construire un projet de vie durable à moyen ou plus long terme). Mokhtar évoque ainsi l'image du « trou noir » pour représenter cet entre deux dans lequel se retrouvent les étudiants étrangers en fin de cursus, avec tout ce qu'ils ont pu vivre tout au long de leur parcours et l'expérience humaine que représente leur long séjour au sein de la société française. Un entre-deux insoluble : celui de l'étudiant étranger déjà migrant ; et celui de l'étranger en fin de droit de séjour.

« Bah une fois qu'on fini les études, là c'est le trou noir anh ! Quand tu as passé six ans en France, quand même, tu ne peux pas rentrer au bout de trois mois ! T'as fini tes études au moi de juin ; tu ne peux PAS rentrer en septembre. C'est six ans où t'as eu des comptes bancaires, t'as eu des factures téléphoniques, t'as eu des amis partout en France. Y faut se préparer pour rentrer quand même. On ne peut pas aujourd'hui imposer aux gens de rentrer dès qu'ils finissent leurs études. » (Mokhtar)

⁵⁴⁷ Cf. Extrait entretien cité dans la séquence précédente (6.2.2) au moment de la présentation de son portrait.

Cette problématique particulière du changement de statut et l'impasse dans laquelle elle plonge bon nombre de migrants africains à la fin des études pour lesquelles et grâce auxquelles ils ont eu leur ticket d'entrée en France, a par ailleurs eu un écho retentissant dans la presse il y a quelques années, lorsque le gouvernement de l'ancien président de la République, Nicolas Sarkozy a durci encore un peu plus ces conditions de changement de statut. Plusieurs salariés qui avaient réussi à se faire embaucher par des employeurs se sont soudainement vus contraints de quitter le territoire, faute de titre de séjour valable, leur demande de changement de statut effectuée à cette période ayant été déclarée caduque. La couverture médiatique accordée à cet événement n'était sans doute pas étrangère au fait que parmi les personnes impactées par cette mesure législative se trouvaient non seulement des figures habituelles de la migration – accoutumées si je puis dire aux tracasseries liées à leurs statut d'étrangers et à l'exposition de leurs difficultés, en tant que minorités –, mais aussi, et de façon beaucoup plus inédite (en terme d'exposition médiatique et du coup dans la construction des imaginaires radio-télévisuels), des personnes originaires de l'espace européen et occidental.

Malick, qui a cumulé de nombreuses difficultés depuis son arrivée en France⁵⁴⁸, semble ainsi ne pas croire en un avenir possible pour lui (et pour les étrangers en général) dans ce pays. Mais il évoque dans le même temps la difficulté parfois à se résigner à rentrer chez soi, tant que les objectifs de départ n'ont pas été atteints, à savoir, avoir une situation professionnelle (et les compétences qui vont avec) et économique aussi stables que possible pour pouvoir être à même de subvenir, 1) à ses propres besoins ; 2) à ceux de ses proches (les proches ne se limitant pas nécessairement à la cellule familiale nucléaire conventionnelle d'un point de vue occidental).

« Parfois ils ont honte de rentrer parce qu'y sont dans la galère ; parce que quand nous on est parti de l'Afrique, c'est comme si on plaçait les espoirs sur nous, entre guillemets, à distance. Tu te rends compte que on te demande des choses : « envoie moi un portable », « envoie moi ceci ». Donc c'est ça être étranger en France comme dans tous les pays de l'Europe hein c'est pas évident, c'est pas facile, mais si on a un projet, on tient à son projet. On va rester à l'extérieur toute notre vie ; un jour il est normal que

⁵⁴⁸ Difficultés à trouver un emploi pour financer ses études engendrant des difficultés financières ; difficultés à trouver un stage pour valider son master 1 professionnel engendrant un redoublement deux ans plus tôt, et même scénario pour l'année en cours : au moment de l'entretien il n'avait toujours pas trouvé de stage pour son master 2 qui aurait dû en principe être commencé depuis au moins 3 mois.

nous rentrions chez nous parce que on n'est jamais mieux que chez soi. » (Malick)

Mais en attendant que puisse se réaliser ce vœu de rentrer « finir ses jours chez soi », véritable leitmotiv dans les récits des migrants, encore faut-il parvenir à en rendre possible la concrétisation, ne serait-ce que du point de vue « matériel ». C'est-à-dire de la capacité financière à se réinstaller à long terme dans un pays que l'on a quitté depuis de longues années – sans parler ici de tout l'aspect socioculturel et identitaire qui rentre en ligne de compte pour un processus qui serait, dans cette configuration, celui d'une réadaptation et réintégration à sa société d'origine. Ceux qui rentrent en vacances « au pays », ne serait-ce que pour quelques semaines, et même après une seule année d'absence, en ont généralement déjà un certain aperçu.

En tout état de cause, s'il s'avère que « le bonheur n'est pas seulement en France »⁵⁴⁹, de l'autre côté de l'Atlantique, sans forcément parler de « rêve américain » (puisque ce n'est pas là le sujet de cette thèse), il semblerait que l'herbe soit plus verte au Canada ou, plus précisément, que d'importants moyens soient investis pour qu'elle le soit et/ou qu'elle soit perçue comme telle.

7.1.3.2 Nouvelles sirènes : l'attrait de l'Amérique et le « prosélytisme » canadien

« Tente le dossier de résidence permanente au Canada. Tu n'as rien à perdre... »

Voilà ce que se font conseiller bien des candidats déçus à l'aventure d'intégration en France. La France – métropolitaine – (et ses quasi 64 millions d'habitants⁵⁵⁰ pour une superficie de 552000 km² et une densité de 115 habitants au km²) voudrait ne plus avoir tant d'immigrés et le fait savoir et sentir aux impétrants. Alors que non loin, de l'autre côté de l'océan, le géant canadien (et ses 9985000 km² – quasiment deux fois plus que la France – pour une population de 35 millions d'habitants⁵⁵¹ et une densité de trois habitants au km²) a besoin de bras supplémentaires (de préférence avec de « bons cerveaux ») et le fait également savoir. La balance est ainsi pour certains, assez vite pesée...

⁵⁴⁹ Comme l'a si bien dit Malick et comme nous avons pu le voir au travers de l'évocation des difficultés auxquelles sont confrontés les migrants africains et en particuliers ceux dont le parcours s'inscrit dans le cadre premier d'une mobilité étudiante.

⁵⁵⁰ 63, 3 en 2011 selon les chiffres de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTF01105, consulté le 15 septembre 2013.

⁵⁵¹ 34, 5 millions en 2011 (INSEE).

Bocar et le « plan B » :

« Moi quand je suis arrivé en France, c'était de finir d'abord le doctorat. J'avais eu quand-même la chance d'obtenir une bourse pour ça et puis d'enseigner aussi dans mes deux dernières années en France. Donc si bien que moi j'ai fini mon doctorat en 2007, il me reste encore un an de contrat d'ATER à l'Université. Quand j'ai terminé, avant de terminer (moi je veux toujours avoir une carte, une deuxième carte en main quoi) donc j'ai déjà fait le processus pour le Canada. Parce que honnêtement, je n'entrevois pas rentrer tout de suite au Niger. Et du coup, c'est soit quand j'ai fini mon doctorat et que mon contrat est fini que je trouve quelque part un poste d'enseignement dans les écoles de commerce et tout ; c'est ça que j'avais visé en France. [...] Je ne suis pas non plus patient, je n'aime pas rester longtemps en train d'espérer⁵⁵². Si bien que je me suis dit : ah au lieu de rester espérer en France peut-être que aller chercher ailleurs et surtout au Canada. Et surtout conditions sociales, vous le savez là sans doute, quand on finit ses études en France, si tu n'as pas un boulot, tu peux pas changer ton statut. »

On retrouve ici tout à la fois les éléments mis en évidence précédemment sur les difficultés de changement de statut avec la problématique de renouvellement du titre de séjour pour pouvoir continuer de résider légalement en France, et l'élaboration d'une stratégie alternative, porte de sortie salutaire en cas de déconvenue. Bocar⁵⁵³, ayant donc tenté la demande de résidence permanente au Canada est ainsi aujourd'hui en poste à l'Université de Moncton. Il se présente en effet lui-même, au regard de sa trajectoire aux multiples réorientations⁵⁵⁴ et principalement des circonstances qui l'ont mené de la France en territoire canadien, comme un homme prévoyant aimant toujours avoir un plan B dans l'élaboration de ses projets afin de ne pas être soumis à des choix difficiles, contraints par des conjonctures pas toujours favorables.

A l'heure actuelle, parmi les personnes que j'ai rencontrées en France au début de ma recherche, deux (Patrick⁵⁵⁵ et Mokhtar⁵⁵⁶) ont franchi le pas d'une nouvelle grande

⁵⁵² Dans le sens ici d'attendre sans rien faire, quelque chose que l'on souhaite ardemment, mais qui peut ne pas arriver.

⁵⁵³ Enseignant-chercheur d'une quarantaine d'années, originaire du Niger, rencontré à l'Université de Moncton.

⁵⁵⁴ Voir sur ce point son parcours biographique évoqué dans la séquence six et les convergences que ce parcours présente du point de vue d'une certaine forme de mobilité précoce, liée au parcours scolaire, qu'ont connue certaines des personnes rencontrées (Mahete, Jules et Sylla), dont Bocar également.

⁵⁵⁵ Vingt quatre ans de séjour en France où il est venu dans les années 1980 effectuer tout son cycle universitaire.

⁵⁵⁶ Huit ans de séjour en France avant de migrer vers le Canada. Il s'agit plus précisément du jeune sénégalais ayant évoqué la métaphore du « trou noir » pour dépeindre l'impasse dans laquelle les étudiants étrangers se retrouvent en fin de cursus, obligés soit de plier bagages du jour au lendemain, faute de possibilité pérenne de renouvellement du titre de séjour en France ; soit de rester indéfiniment « étudiant » en se réinscrivant chaque année dans des cursus quelconques pour pouvoir continuer de

étape de migration vers l'Amérique (Patrick aux Etats-Unis et Mokhtar au Canada). Si je prends en compte le réseau de mes connaissances personnelles – qui n'ont donc pas participé directement à cette recherche par la réalisation d'entretiens en bonne et due forme – le chiffre monte à environ une dizaine de personnes originaires d'Afrique noire parties s'installer au Canada, après avoir effectué des études en France mais sans y avoir trouvé de débouchés professionnels intéressants. Ce n'est pas anodin à une échelle individuelle (puisque'il s'agit de connaissances personnelles) et cela rend symptomatique cette tendance plus large que prend une dynamique migratoire africaine diversifiant ses schémas classiques en saisissant de nouvelles opportunités migratoires et donc de réalisation personnelle. Sans compter le fait que parmi les personnes que j'ai rencontrées en entretien dans le cadre de l'enquête menée à Moncton, quatre (dont je n'avais pas connaissance du parcours au préalable pour trois d'entre elles) se trouvaient avoir passé plusieurs années d'études en France avant de s'installer au Canada.

Au contraire de la France qui elle, comme nous l'avons vu, est moins confrontée au problème démographique de vieillissement de la population qu'un certains nombre de pays occidentaux, l'immigration constitue pour le Canada non seulement un moyen efficace de rajeunissement de la population, mais aussi, et dans une certaine mesure, de dynamisation de son économie. Elle devient ainsi un enjeu primordial saisi par les gouvernements des pays concernés par cette problématique.

« De nos jours, la nouvelle règle en matière d'immigration est celle d'un retour à une immigration de travail, plus précisément d'un recrutement de travailleurs hautement qualifiés pouvant dynamiser les économies nationales. [...] Les mots magiques sont l'agressivité et l'innovation en matière de recrutement des *best and brightest* sur le marché de l'immigration. [...] Dans ce climat, des pays comme le Canada, l'Australie et la Grande Bretagne se font compétition, car ils connaissent des réalités assez comparables et des défis démographiques et économiques similaires. » (Belkhodja, 2011 : 30)

séjourner légalement en France ou encore de se diriger vers les autres voies de sortie évoquées par Thomas et Malick : la naturalisation. Mais en fait ce qui donne plus précisément accès au changement de statut de l'étudiant étranger, c'est non pas la naturalisation qui n'intervient qu'en bout de parcours (et peut ne pas intervenir), c'est le fait de se marier, se paxer, ou avoir un enfant avec un ressortissant français. Ce qui donne droit à un titre de séjour « vie privée et familiale » autorisant un travail à temps plein. Le droit de travail des étudiants étrangers est en effet restrictif ne leur permettant pas de travailler à temps plein. D'où la nécessité du changement de statut légal pour pouvoir accéder au marché du travail à la fin des études.

Ce « marché de l'immigration », comme le souligne le politologue canadien Chedly Belkhodja dans la logique d'exploitation d'une immigration qui se voudrait plutôt sélective et non pas subie, conduit le Canada à un « prosélytisme » assumé le poussant à se « vendre » auprès des meilleurs candidats potentiels, se construisant et projetant une image de ses réalités socio-économiques et culturelles extrêmement valorisée. Les extraits suivants, tirés d'un reportage mené sur l'immigration au Canada et la problématique connue de la reconnaissance des diplômes des migrants qualifiés (sélectionnés principalement sur ce critère), soulignent cependant la part de mirage que ce prosélytisme assumé peut induire.

« La perception qu'on a du Canada, c'est le pays où tout est possible. C'est ça qui pousse les immigrants à venir ici. Parce que c'est une terre d'accueil ; c'est vraiment une terre où les cultures s'expriment. [...] C'est un pays de rêve. »

« Et on va entendre ce qu'on veut entendre aussi. Parce qu'on n'imagine pas l'ampleur de ce qu'on va trouver sur place. On idéalise. » (Michèle Pignol, responsable du bureau de l'emploi. Consulat général de France à Toronto)⁵⁵⁷

Ainsi, comme je l'évoquais plus haut au sujet du cycle représentationnel pré-migratoire et post-arrivée dans le pays d'installation, le Canada présenté et paraissant (notamment en comparaison avec la France) comme la meilleure opportunité de réussite professionnelle et sociale, pourra également réserver quelques surprises aux nouveaux arrivants.

« Le Canada est en compétition avec plusieurs pays qui cherchent à attirer de l'immigration. Nous, on n'a pas le choix ; on a besoin d'immigrants sinon notre économie va flancher ! Et il y a certaines vérités qu'on ne cherche pas à dire parce qu'on a peur, point de vue marketing, que les gens se décourageraient à venir au Canada. » (Joël Etienne, avocat spécialisé en immigration)

« Le Canada se vend bien à l'extérieur vous savez. Quand vous lisez sur les sites de l'immigration et tout, vous avez envie de tout abandonner et de venir au Canada très vite ! Mais c'est déjà parti de l'aéroport que vous vous rendez compte que c'est un mirage difficile à attraper. » (Christophe Mutonji, travailleur juridique communautaire, Centre francophone de Toronto)

⁵⁵⁷ Reportage sur la problématique de la « Reconnaissance des diplômes » au Canada, réalisé par Marta Dolecki. URL : <http://www.youtube.com/watch?feature=endscreen&NR=1&v=tXlg-b4fsf8>, consulté le 28 janvier 2013.

En dépit de ce « mirage difficile à attraper », le Canada représente plus que jamais un puissant pôle attracteur auprès des étudiants étrangers formés en France et peinant à faire reconnaître leurs compétences acquises dans l'Hexagone à leur juste valeur. Ce phénomène de fuite des cerveaux (qui concerne effectivement l'ensemble des jeunes diplômés et donc Français y compris) à même fait l'objet d'un reportage au journal de 20h de la principale chaîne publique française⁵⁵⁸.

David Pujadas : Direction le Canada maintenant. On a souvent parlé de la question des étudiants étrangers formés en France et de la fameuse circulaire Guéant. Eh bien le Québec est en train de devenir le paradis de ces jeunes actifs. Beaucoup se disent découragés par la France : administrations rétives ou tatillonnes, employeurs frileux. Sommes-nous en train de laisser filer les talents ? Reportage de Maryse Burgo et Lauren Desbois.

Maryse Burgo : La star de la soirée c'est lui, même s'il veut rester modeste. Grâce à ce brillant Congolais, ces Québécois ont aujourd'hui un emploi. Ses études, il les a faites en France : deux masters acquis en école de commerce. Une excellente formation qui lui permet d'aider ces jeunes entrepreneurs canadiens. Un métier d'encadrement que la France ne lui offrait pas.

Interviewé (Constantin) : Tout le savoir que j'ai accumulé en France, malheureusement, profite aux Québécois. Et vous voyez, depuis que je suis arrivé ici, j'ai contribué à la création de 47 entreprises.

Maryse Burgo : Montréal attire de plus en plus d'Africains, de Maghrébins formés dans les universités françaises. Des têtes bien faites comme celle de Constantin. Mais en France après ses études il ne se sentait plus vraiment le bien venu.

Constantin : C'est beaucoup plus : pas reconnu à ma juste valeur. C'est surtout ça.

Maryse Burgo : Son frère raconte le même renoncement. Lui aussi vit à Montréal avec femme et enfants. Lui aussi a étudié en France. Mais à Paris à la fin de son troisième cycle en technologie de l'information, il entend souvent cette petite phrase :

Frère de Constantin : On dit ben : « Ecoutez, Monsieur vous arrivez à la fin de vos études ; il faudra songer à rentrer chez vous ».

Maryse Burgo : Il n'est pas rentré. Il a choisi le Canada. Il travaille à l'Université.

Frère de Constantin : Je fais de la recherche quoi, voilà. Alors qu'en France je faisais du remplissage de rayon dans un magasin. Voilà.

Maryse Burgo : Le Québec ne drague pas seulement les Français et repère nos meilleurs étudiants quelle que soit leur nationalité. Madame la Ministre chargée de l'immigration assume totalement cette chasse aux cerveaux, parce que dit-elle l'immigration crée de la richesse.

⁵⁵⁸ « La fuite des cerveaux », reportage de Maryse Burgo, diffusé au journal de 20h, France 2, mercredi 09 mai 2012.

Mme La Ministre chargée de l'immigration : L'immigration c'est beaucoup des gens qui sont des têtes de ponts, qui créent des marchés donc qui vont toujours avoir des liens avec leurs pays. Donc d'un point de vue économique et pour les entreprises c'est très intéressant d'avoir des gens qui viennent d'ailleurs.

Maryse Burgo : A neuf heures de route plus au nord du Québec, la petite ville de Baie Comeau : magnifique estuaire, pluies diluviennes et une maison très confortable. La météo un peu rude de la région n'a pas arrêté ce jeune chirurgien formé à Lyon. A la fin de ses études, les tracasseries administratives liées à son changement de statut lui ont fait fuir la France. Lui et son épouse ne regrettent pas leur choix.

Epouse du jeune chirurgien (*son mari finissant la phrase en même temps qu'elle*) : Le premier jour où on est arrivé à l'aéroport, on nous a dit avec un sourire : « vous êtes bienvenus au Canada ! Vous avez tous les droits vous êtes des citoyens canadiens » point.

Maryse Burgo : Un an après son arrivée dans cet hôpital public, ce chirurgien a un statut qu'il n'aurait jamais eu en France. Dans un Canada qui renoue avec la croissance économique, les immigrés sont recherchés dans beaucoup de secteurs d'activité, et quand ils sont là, tout est fait pour les retenir !

Une agente de l'hôpital : Le docteur xxx est un excellent médecin et c'est pour ça que je disais que je voulais pas qu'il retourne en France ! Parce que en plus d'être compétent, il est beau, il est bon, il a toutes les qualités quoi. Ce qui fait qu'on le garde parmi nous ! Désolés !

Maryse Burgo : Et pour mieux séduire les immigrés, ce pays propose la nationalité canadienne après seulement trois ans de présence sur le territoire. Ces immigrés n'ont jamais rêvé de s'installer sur ces lointaines terres québécoises ! Leur idéal était de réussir en France, là où ils ont été si bien formés : un rêve devenu impossible.

Nous verrons de façon plus détaillée dans les sections qui vont suivre, de quelle manière ce « prosélytisme » assumé des instances gouvernementales dans la déclinaison des politiques menées au sujet de l'immigration est mis en œuvre. Et quels effets ce dernier peut-il induire dans les processus représentationnels et positionnements identitaires des migrants.

7.2 Regards croisés sur la question de l'immigration en France et au Canada (Nouveau-Brunswick) : contours d'une problématique bicéphale

En inscrivant dans le moteur de recherche *Google* les entrées « immigrer au Canada » et « immigrer en France », voici ce que j'ai trouvé :

Google

Environ 233 000 résultats (0,11 secondes) Google.com in English Recherche avancée

Tout

- Images
- Vidéos
- Actualités
- Shopping
- Plus

Tours
Changer le lieu

Le Web
Pages en français
Pays : France
Pages en langue étrangère traduites
Plus d'outils

Immigrer au Canada Annonces

Évaluation gratuite en ligne ou au téléphone 514-982-9584
www.dfalms.ca

Venez Vivre au Canada Venez Vivre au Canada Q

30 ans d'expérience en Immigration Venez Remplir l'évaluation Gratuite
www.michelbeautvion.com

immigration quebec Q

etudiant trav qual parrainage reduction pour les - de 30ans
www.selectioncan.com

Immigrer au Canada Q

Immigrer au Canada de manière permanente est excitant. Par contre, vous devez tenir compte de plusieurs choses avant de présenter une demande de résidence ...
Travailleurs qualifiés et professionnels - Travailleurs qualifiés sélectionnés ...
www.cic.gc.ca/francais/immigrer/index.asp - En cache - Pages similaires

Citoyenneté et Immigration Canada Q

Le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) constitue votre ...
www.cic.gc.ca/francais/index.asp - En cache - Pages similaires

Citoyenneté et immigration Canada (CIC) Q

A été créé dans le but de regrouper les services d'immigration et de ...
www.cic.gc.ca/ - En cache - Pages similaires
[Plus de résultats de cic.gc.ca](#)

IMMIGRER.COM | Immigrer au Québec Q

Immigrer.com vous aide à immigrer, travailler, étudier, séjourner, visiter, à vous installer, ou tout simplement découvrir le Canada et sa Belle Province le ...
www.immigrer.com/ - En cache - Pages similaires

Annonces

Émigration Canada Q

Conseillers experts officiellement reconnus évaluation gratuite
www.migrationbureau.com

Immigration to Canada Q

Canadian Migration Service Online Official Migration Expert Site.
immigration.visas.canada.online

Travailler Au Québec Q

Cadremploi vous guide et propose des offres de postes à l'étranger !
www.cademploi.fr/Emploi-Etrange

Emploi Au Canada Q

Plus de 350 000 offres d'emploi Votre prochain travail est ici!
www.adsdeck.fr/Emplois

Immigrer En Canada Q

Obtenez Immigrer En Canada Cherchez Immigrer En Canada
fr.ask.com

Bourse d'étude gratuite Q

offres de bourses d'étude pour formation ou étudier gratuitement
www.boursedetude.net/gratuite

Image 1 – Recherche Google « immigrer au Canada »

Google

Environ 153 000 résultats (0,17 secondes) Google.com in English Recherche avancée

Tout

- Images
- Vidéos
- Actualités
- Shopping
- Plus

Tours
Changer le lieu

Le Web
Pages en français
Pays : France
Pages en langue étrangère traduites

Tous les résultats
Recherches associées
Chronologie
Plus d'outils

FAQ | Québécois en France, Immigrer en France, est-ce compliqué? Q

en attendant pour pouvoir immigrer en france il te fo une carte de séjour ... Oui, comme le dit Jay Jay pour immigrer en France il faut soit se marier avec ...
www.immigrer.com/.../immigrer-en-france-est-ce-complique.html - En cache - Pages similaires

FAQ | Québécois en France, Immigrer en France pour un Canadien... Q

Immigrer en France pour un Canadien... Ecrit par: yellowstang 3-04 à 11:07 ...
www.immigrer.com/.../immigrer-en-france-pour-un-canadien.html - En cache - Pages similaires
[Plus de résultats de immigrer.com](#)

Secrétariat général à l'Immigration et à l'intégration Secrétariat général à l'Immigration et à l'intégration Q

maîtriser les flux migratoires, favoriser l'intégration, honorer notre tradition d'asile et encourager le développement solidaire (co-développement) ...
Formulaires - Immigration - Immigration.gouv.fr - Contacts - La nationalité française
www.immigration.gouv.fr/ - En cache - Pages similaires

Immigration en France - Wikipédia Q

L'immigration désigne l'entrée, dans un pays, de personnes étrangères qui y viennent pour y séjourner et y travailler. L'Institut national de la statistique ...
fr.wikipedia.org/.../Immigration_en_France - En cache - Pages similaires

Démarches pour immigrer en france / Immigration en france Q

24 févr. 2010 ... Démarches pour immigrer en france : je voudrais savoir quelles sont les démarches à suivre pour immigrer en France. Cordialement.
www.experatoo.com/immigration-en-france/demarches-pour-immigrer-france_61502_1.htm - En cache - Pages similaires

Immigrer en france lorsque l'on est illegal dans un autre pays... Q

20 juin 2007 ... Immigrer en france lorsque l'on est illegal dans un autre ...
www.experatoo.com/immigration-en-france/immigrer-france-lorsque-illegal_1495_1.htm - En cache - Pages similaires
[Plus de résultats de experatoo.com](#)

Annonces

France Québec Immobilier Q

L'expertise d'agents immobiliers Français installés à Québec.
www.france-quebecimmobilier.com

Émigration Canada Q

Conseillers experts officiellement reconnus évaluation gratuite
www.migrationbureau.com

Emploi A Paris Q

le de France: les entreprises recrutent ! Découvrez nos offres
www.cademploi.fr/Emploi-IDF

Immigrer En Europe Q

Voulez-vous travailler au Danemark? Visitez le site officiel danois !
www.denmark.dk/fr/VivreTravailler/

Emploi Canada Français Q

Plus de 350 000 offres d'emploi Votre prochain travail est ici!
www.adsdeck.fr/Emplois

Immigrer En Canada Q

Obtenez Immigrer En Canada Cherchez Immigrer En Canada
fr.ask.com

Immigration en france Q

Immigration légale : Claude Guéant précise ses intentions.

Image 2 – Recherche Google « immigrer en France »

Ces deux impressions d'écran montrent les premiers liens sélectionnés par le numéro un de la recherche en ligne et que l'on peut donc considérer à ce titre comme présentant des taux de pertinence plutôt élevés en fonction des critères de recherche établis, parmi plus de 233 000 résultats trouvés pour « immigrer au Canada » et 153 000 pour « immigrer en France ».

Le principal élément intéressant à noter de mon point de vue dans la comparaison de ces deux résultats de recherche, c'est la mention, dès le second lien dans la première image⁵⁵⁹, d'une invitation à l'immigration : « Venez vivre au Canada » ; tandis que, pour ce qui est de la France, l'on voit apparaître au niveau de la troisième occurrence dans la seconde image, la référence à une volonté de « maîtriser les flux migratoires ». Nous pouvons constater pareillement que la grande majorité des liens mis en avant dans ces deux résultats de recherche, donnent à voir des rhétoriques très différentes : d'un côté, pour aller vite, une sorte de promotion du processus d'immigration au Canada et au Québec, avec des aides proposées pour mieux préparer ce projet (avec comme objectif subliminal un effet déclencheur sur la prise de décision⁵⁶⁰) ; et de l'autre, de multiples questionnements sur les procédures à suivre pour immigrer en France émanant de personnes désireuses de le faire, dénotant vraisemblablement le caractère d'une information moins visible et disponible à ce sujet que pour le Canada. Il est intéressant de noter sur ce point que le seul lien visible en première page renvoyant vers un site officiel des instances gouvernementales françaises relatif à la procédure d'immigration (*Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration*) affiche, comme premier élément informatif, cette référence à la volonté de maîtrise des flux migratoires déjà évoquée, alors que le premier lien vers le site officiel de l'immigration au Canada (*Citoyenneté et immigration Canada (CIC)*), fait pour sa part référence en premier lieu, au caractère « excitant » de la perspective de l'immigration permanente au Canada.

On voit donc se profiler à travers ces deux exemples – qui pourraient faire l'objet d'une analyse plus fine et détaillée, mais dont c'est la valeur plus illustrative que

⁵⁵⁹ Cerclages de couleur de mon fait.

⁵⁶⁰ Les « évaluations gratuites en ligne » proposées jouent en quelque sorte, à l'instar des procédures de marketing classiques, le rôle de « déclencheur d'achat », ici de clic permettant l'engagement dans la procédure, avec le facteur psychologiquement rassurant – pour ceux déclarés éligibles par les résultats de ces tests – d'être de « bons candidats » à qui il n'y aurait à priori pas de raisons fondamentales de refuser le visa, et donc le gage, en quelques sorte, de ne pas se risquer dans une aventure administrative coûteuse perdue d'avance.

démonstrative qui m'intéresse ici – l'image d'une problématique « bicéphale » dans le tableau de la thématique migratoire française et canadienne (plus précisément néo-brunswickoise en ce qui concerne le cadre restreint de ma recherche). J'aborderai cette question, dans les pages qui vont suivre, au travers d'une mise en regard de ces deux orientations politiques opposées, fruit d'histoires sociopolitiques et de rapports à l'immigration très différents⁵⁶¹.

7.2.1 Une problématique migratoire entre maîtrise des flux et « problème » de l'intégration

L'histoire de l'immigration en France remonterait à la « confusion des peuples » de la première Gaule⁵⁶². C'est au XIX^{ème} siècle cependant que « s'accélère l'histoire des mobilités européennes et [que] la France devient un pays d'immigrants dans un continent d'émigrants »⁵⁶³. Phénomène continu où des flux massifs sont suivis de phases de stabilisation, l'immigration a pour la France contemporaine la même importance que pour le Nouveau-Monde (en termes de peuplement et de développement économique), si bien qu'aujourd'hui, un habitant sur cinq a au moins un grand parent d'origine étrangère (Tribalat, 1996).

En dépit de ce facteur important et peu pris en compte durant de longues décennies, l'immigration n'est abordée dans un premier temps, comme nous avons pu le voir au début de la séquence précédente (6.1.1), que du point de vue de la société d'accueil qui ne pose le « problème » des « immigrés » que pour autant que les immigrés lui « posent des problèmes », car les analystes omettaient en effet de s'interroger sur les causes et les raisons qui avaient pu déterminer les départs et sur la diversité des conditions d'origine et des trajectoires (Bourdieu, préface de Sayad, 1991 : 9). Dans le domaine des sciences

⁵⁶¹ « En France, les études sur l'immigration et l'intégration sont somme toute assez récentes. Si l'on excepte quelques travaux économiques et démographiques dans les années cinquante, les premières recherches d'envergure datent des années soixante et soixante-dix. Tandis qu'aux Etats-Unis, là où l'immigration est constitutive de la nation (Beaud et Noiriel, 1990) [de même qu'au Canada], les recherches sur l'ethnicité et l'intégration ont vu le jour dès les années vingt, entre autres avec l'Ecole de Chicago, la France a découvert tardivement que l'immigration, loin d'être un épiphénomène, se trouvait au cœur de son histoire sociale, économique et politique ». DEWITTE, P. (dir.), 1999, *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, Editions La Découverte, pp. 5-6.

⁵⁶² LEQUIN, Y., 1988, *La Mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris : Larousse.

⁵⁶³ BLANC-CHALÉARD, 2006, « Histoire de l'Immigration », dans, MESURE, S. & P. SAVIDAN (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 592-595.

sociales, la différenciation des termes concurrents sera également problématisée, bien que l'accent soit plus généralement mis sur le couple migrant/immigré. En effet :

« Les travaux sur l'immigration sont traversés par des débats sur les catégories utilisées. Le terme immigrant est très usité aux Etats-Unis où l'immigration de peuplement participe au mythe de la constitution de la nation. En Europe, le mot immigré ou migrant est plus fréquent. Il condense deux références. La première est juridique et renvoie au statut d'étranger de l'immigré. La seconde est sociologique et vise le statut socialement inférieur de l'immigré. » (Rea & Tripier, 2003 : 6).

Lorsque l'on fait référence, en France, aux immigrés ou aux migrants, le langage courant qui les désigne se limite effectivement bien souvent aux travailleurs immigrés ou migrants faisant partie des classes défavorisées, au mieux des classes moyennes ; aux immigrés clandestins, aux réfugiés politiques et demandeurs d'asile ou toute population étrangère vivant sur le territoire français dans des conditions difficiles voire précaires. Cependant, les étrangers, opposés sur le plan législatif aux nationaux, rassemblent dans un pays comme la France, les catégories citées ci-dessus, mais aussi « des intellectuels, des cadres et des étudiants » (Beauchesne & Esposito, 1981 : 10), car :

« L'idéal type du migrant rural et peu qualifié cède le pas à d'autres figures d'immigrés. [...] Les nouveaux migrants sont aussi issus des classes moyennes de leurs pays d'origine. Contrairement au passé ils viennent des villes et possèdent des diplômes. » (Rea & Tripier, 2003 : 48).

Ces diverses représentations de la « figure du migrant » découlent en partie d'une certaine conception de la nation remontant à la constitution de la France en Etat-Nation. Construction dont la pierre angulaire (conformément à la volonté des bâtisseurs et selon la conjoncture socio-historique et géopolitique de l'époque) repose sur la notion d'unité⁵⁶⁴ : un pays, une nation, une langue, une culture, un peuple, un droit, etc. Dans *Le creuset français*, Gérard Noiriel (1988) montre en effet que « le projet égalitaire de la nation unie des citoyens, "sans distinction de race, d'origine ou de religion", s'articule à une logique d'exclusion de l'étranger, " envers du national" » (Blanc-Chaléard, 2006 : 593). Mais cette unité dans laquelle on a voulu forger, voire figer, l'identité française, se brise progressivement avec les différentes vagues d'immigrations et la diversification

⁵⁶⁴ Unité qui s'est construite d'ailleurs en partie sur les cendres des diverses langues et cultures régionales de France.

des origines culturelles et linguistiques d'une partie des citoyens français, à juste titre, enfants de la nation.

La problématique qui se pose dans ce cadre, et qui est généralement développée dans de nombreuses recherches sur l'immigration en France, est celle du « problème de l'intégration » de populations étrangères dans une société où la diversité linguistique et culturelle est gommée en surface par un discours dominant sur « l'identité française », la raccrochant à ce désir d'unité qui a fondé la nation et donné ses valeurs à la République française. Ce qui a pour effet pernicieux de donner le sentiment à une partie des citoyens français – ceux qui ne font pas partie des Français « de souche » – de ne pas se sentir véritablement Français, quelle que soit la durée de leur présence sur le territoire (y compris les générations suivantes ayant vu le jour sur le sol français) :

« Intégration on a appris ça en maths, à l'école. On a appris les intégrales, l'exponentielle : c'est la courbe asymptote que l'on peut tirer jusqu'à l'infini et qui ne touchera jamais l'abscisse. C'est comme ça l'intégration, il faut courir après, et plus tu approches et plus on te rappelle que c'est pas tout à fait ça. » (Aïcha, dans Sayad, 1999 : 377).

Il y va donc, de ce point de vue, du migrant (et de sa perception – hétéro autant qu'auto définie) comme d'un éternel étranger : toujours à côté, jamais où il faut, jamais où l'on voudrait qu'il soit, avec la sensation de ne jamais en faire suffisamment et de devoir éternellement faire ses preuves.

« Le migrant est le premier confronté à cette règle première d'avoir à faire la preuve de la légitimité de sa présence dans une société qui n'est pas celle de sa naissance ou de ses attaches principales » (Costa-Lascoux, Hily, Vermès, 2000 : 14).

Jean-Pierre Obin et Annette Obin-Coulon (1999 : 8-9), évoquant la victoire des Bleus à la coupe du monde de football de 1998 dans les premières lignes de leur ouvrage, *Immigration et intégration* – qu'ils commençaient à rédiger à cette même époque –, minimisent les effets euphoriques de cette victoire attribuée à une France à l'image de son équipe nationale de football (« Blacks, Blancs, Beurs ») qui serait « *Mieux intégrée* », et affirment la nécessité d'examiner « le plus sereinement possible ce que l'on appelle communément en France, en cette fin de siècle, *le problème de l'immigration* ». Partant, comme ils le disent, « des questions que se posent les Français : *Faut-il des immigrés ? Veulent-ils s'intégrer ?* », ces deux auteurs nous expliquent qu'ils ont « choisi pour cette étude de restreindre la question [à celle] de l'intégration en France des populations

issues de l'immigration ». On devine d'emblée où se situe le problème : si la question de l'intégration de populations issues de l'immigration, à savoir, de personnes nées en France mais de parents immigrés, se pose, c'est qu'il doit effectivement y avoir un *problème* au sujet de cette intégration qui visiblement ne va pas de soi, bien que ces populations sont logiquement françaises par droit du sol.

« En France, en effet, il existe un paradoxe : d'une part une injonction d'invisibilisation des communautés immigrées, d'autre part une assignation permanente à l'altérité par le langage puisqu'on continue à parler d'immigration alors qu'on évoque des populations installées de longue date, voire souvent françaises et nées en France » (Rea & Tripier, 2003 : 74).

Si ces personnes désignées sous le terme consacré de « populations immigrées issues de première, deuxième voire troisième génération » sont de fait toujours symboliquement considérées dans les représentations socialement partagées comme « autres », n'appartenant pas au cercle fermé et parfois idéalisé des « Français de souche », il s'avère effectivement quelque peu problématique pour les personnes officiellement étrangères de s'identifier, au quotidien, autrement que dans un rapport d'altérité presque toujours présent au cours de leurs différentes interactions sociales.

« Dans leur globalité, les migrants du tiers monde sont souvent perçus comme intrinsèquement « inassimilables », ou à tout le moins difficilement assimilables, ou en tout cas plus difficilement assimilables que ne le furent dans le passé les immigrés européens. » (Dewitte, 1999 : 9)

Il est intéressant de faire ici un rapprochement avec les discours de politiques orientés sur des stratégies électoralistes, comme celui qu'avait tenu le ministre de l'Intérieur (devenu Premier ministre), Manuel Vals, déclarant que seule une minorité de Roms désire s'intégrer et que cette catégorie socio-ethnique a vocation à retourner en Bulgarie et en Roumanie. Pourtant, si l'on se réfère à leurs situations dans ces pays, on ne peut pas dire qu'ils y soient plus intégrés qu'en France. La portée symbolique de ce discours est ainsi d'autant plus importante qu'il est ici incarné par un représentant d'un gouvernement de gauche, formation politique qui, traditionnellement, a toujours critiqué ce genre de positionnement idéologique habituellement incarné par la droite et l'extrême droite. A ce titre, il est intéressant de noter que même les Etats-Unis, par la voix – en principe confidentielle sur ce sujet, mais divulguée dans les nombreuses

révélations faites par Wikileaks – de sa diplomatie internationale, souligne le fait qu'un des principaux problèmes de la France, c'est sa difficulté à intégrer ses ressortissants au phénotype noir et arabe :

« Le vrai problème est l'échec de la France blanche et chrétienne à considérer ses compatriotes à la peau sombre et musulmans comme des citoyens à part entière » (Craig Stapleton, mémorandum daté du 09 Novembre 2005).

L'une des questions intéressantes qu'il faudra se poser à ce titre et dans le cadre de la mise en regard effectuée dans cette recherche des différentes politiques migratoires française et acadiennes néo-brunswickoise, c'est justement celle de l'évolution et du devenir des futures générations de migrants dans une société ayant connu un développement relativement récent de l'immigration étrangère et notamment en provenance d'Afrique noire. Cette question, assez rapidement évoquée ici, constituera très précisément une partie de l'objet de la réflexion menée dans la séquence suivante (séquence huit), dernière séquence de ce récit de recherche.

7.2.2 Problématique des francophonies minoritaires hors-Québec ou comment « attirer » plus de migrants « francophones »

Le Canada représente de longue date une terre d'immigration, tout comme la France, à la différence près que les nations fondatrices de la fédération canadienne – à l'exclusion notable des premières nations – sont constituées des descendants d'immigrés du vieux continent. Cette tradition d'immigration et d'accueil de nouveaux arrivants s'est perpétuée dans le temps et s'intensifie actuellement de plus en plus avec le besoin de développement démographique que connaît le pays. Cependant, la problématique de l'immigration dans la province du Nouveau-Brunswick est, elle, comme évoqué ci-dessus, relativement récente comparativement à d'autres provinces canadiennes comme le Québec ou l'Ontario par exemple. En effet :

« Si la majorité des nouveaux arrivants choisissent de s'établir dans les grands centres urbains et, qui plus est, dans les communautés anglophones, peu d'entre eux optent pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec » (Thomassin, 2008).

De ce point de vue, la dynamique, pour ce qui concerne les provinces canadiennes connaissant un développement récent – au regard des grandes mégapoles comme

Montréal, Toronto ou Vancouver –, est à peu près la même en termes de source principale d'alimentation de la population étrangère. Au Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton constitue un fort « attracteur » (pour reprendre les termes du ministère fédéral *Citoyenneté et Immigration Canada*) d'étudiants internationaux, notamment en provenance des pays africains, où les autorités n'hésitent pas à envoyer des délégations pour faire la promotion de la province. Il est vrai qu'un des moyens les plus efficaces pour assurer le développement d'une immigration hautement qualifiée est encore de former directement les futurs candidats selon les besoins et exigences du pays et des différentes provinces demandeuses⁵⁶⁵. Cela semble aller dans le droit fil de la volonté transparaissant au travers des campagnes de promotion effectuées dans les pays du Sud, nouvelles zones de recrutement de potentiels candidats à l'immigration, consistant à faire en sorte que ces derniers soient « intégrés » avant même d'arriver au Canada⁵⁶⁶. On peut ainsi également se questionner de façon plus spécifique sur la place et les enjeux de la question linguistique dans la conception de ces politiques migratoires.

7.2.2.1 La ruée vers le migrant francophone : du pain béni pour les francophonies minoritaires ?

La recherche menée sur le processus d'intégration linguistique et culturelle des migrants vise aussi à voir comment ils vivent au quotidien cette réalité sociolinguistique complexe et comment ils composent avec elle, en fonction de leurs projets et stratégies d'intégration. La question de leur contribution au développement des minorités francophones se pose dans cette perspective tant du point de vue démographique qu'économique, culturel et social, dans la mesure où ils sont effectivement appelés à construire un projet de vie au sein de ces communautés et à s'y insérer, d'une façon ou d'une autre, qu'elle soit inclusive ou différentielle.

C'est en quelque sorte le pari que semblent avoir fait les gouvernements fédéral et provinciaux dans l'orientation de leurs politiques concertées d'immigration axées sur

⁵⁶⁵ Ce qui pose également et d'une certaine manière la question de la « prédation » des élites à la source même dans les pays ciblés, qui se trouve être pour une bonne part d'entre eux, des pays francophones du Sud.

⁵⁶⁶ Chedly Belkhodja (2011 : 30) souligne par exemple à ce sujet que « lors de la dernière conférence nationale du réseau de recherche Métropolis, la ministre de l'Immigration et des Communautés, Yolande James, déclarait sans aucune gêne que l'intégration doit commencer avant l'arrivée des immigrants. »

l'attraction et la rétention d'immigrants francophones au sein des régions hors Québec en situation de francophonie minoritaire.

« Le déficit démographique est en effet une grande préoccupation pour la population canadienne en général et surtout pour les communautés francophones en situation minoritaire, qui sont généralement aux prises avec le problème de l'assimilation et qui, de surcroît, ont moins bénéficié des vagues d'immigrations, que les communautés anglophones » (Violette, 2008 : 85).

L'orientation de la politique gouvernementale provinciale et fédérale en faveur d'une augmentation de l'immigration francophone dans ces communautés pourrait redonner un second souffle à ces dernières, en favorisant le développement de la population francophone. Cette volonté s'exprime notamment dans les premières lignes du Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire :

« Parce que l'immigration est un facteur important qui contribue à la croissance de la population canadienne, elle doit profiter de façon équitable aux deux communautés linguistiques du pays. Des mesures doivent être établies afin que les communautés francophones et acadiennes bénéficient davantage de l'immigration pour pallier à leur déclin démographique, qu'elles profitent des retombées économiques et culturelles de l'arrivée d'immigrants au sein de leurs communautés et qu'elles rattrapent le retard accumulé. »⁵⁶⁷

Plusieurs objectifs sont mis en avant dans ce cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, à savoir, améliorer les capacités d'accueil des communautés francophones, ou encore assurer l'intégration économique, sociale et culturelle des immigrants. Dans la même perspective, a eu lieu en Juin 2007 le Sommet des communautés francophones et acadiennes du Canada, qui a fait de l'immigration et de la diversité l'un de ses axes directeurs. D'une part, la nécessité de passer à une étape plus active en matière d'immigration francophone travaillant les dimensions du recrutement, de l'intégration et de la rétention, est soulevée. D'autre part, l'inscription de la diversité culturelle et immigrante dans le paysage de la francophonie est soulignée plus clairement (Belkhodja,

⁵⁶⁷ Citoyenneté et Immigration Canada, 2003, Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/cadre-minoritaire.asp

2008 : 4). Les instances gouvernementales et communautaires se sont donc résolument engagées dans cette voie, et la province du Nouveau-Brunswick, officiellement bilingue au même titre que le gouvernement fédéral, n'est pas en reste dans ce domaine, et joue de ce qu'elle considère comme un atout en faisant la promotion de son bilinguisme pour attirer de nouveaux immigrants.

Elle connaît donc depuis quelques années un accroissement important de son taux d'immigration. L'intégration d'une minorité ethnoculturelle à une communauté elle-même minoritaire dans sa propre société pose tout de même, comme nous l'avons vu, un certain nombre de questions.

« Comment les communautés francophones qui sont à la fois désignées et construites en tant que minorités linguistiques peuvent-elles attirer et retenir une population immigrante ? » (Boudreau, Malaborza & Violette, 2006 : 4).

L'importance de ce questionnement cristallisant des enjeux à la fois politiques, économiques, démographiques, linguistiques, mais surtout identitaires, a suscité le développement de l'activité scientifique autour de la thématique migratoire au sein des communautés hors-Québec en situation de francophonie minoritaire. Une étude sur la production scientifique au sujet de l'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire réalisée par Dominique Thomassin a en effet montré que « l'accroissement de l'immigration francophone et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire apparaissent comme étant des priorités pour plusieurs chercheurs et intervenants »⁵⁶⁸. Elle met notamment en exergue, à travers une grille faisant état des différentes recherches réalisées sur le sujet de l'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire (une cinquantaine) depuis 1995, les perspectives thématiques les plus fréquemment abordées. Ces dernières sont aussi diverses et variées que les « stratégies d'intégration », les « stratégies de rétention », la « dimension linguistique » ou les « structures d'accueil ». Je peux souligner à titre d'exemple les travaux de Chedly Belkhodja (2005) qui examine les mesures prises par les Acadiens du Nouveau-Brunswick relativement à la « rétention » des immigrants dans les régions francophones de la province. Ce thème récurrent de la « rétention » des

⁵⁶⁸ JEDWAB, J., 2002, *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité*, Ottawa : Commissariat aux langues officielles.

migrants francophones dans les communautés en situation minoritaire induit également celui de l'inclusion des migrants à qui s'adressent les différentes stratégies de rétention mises en place par diverses instances acadiennes, mais qui paradoxalement semble constituer un des points d'achoppement de cette volonté politique et sociale. Gallant et Belkhodja (2005) ont en effet démontré, dans une étude basée sur l'analyse du discours véhiculé par les sites internet des organismes minoritaires francophones, une difficulté de leur part à adopter un discours inclusif.

Cependant, l'intérêt porté à la problématique identitaire dans l'ensemble des travaux relatifs à l'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire semble moindre si l'on se réfère à la grille d'analyse établie par Dominique Thomassin à ce sujet. Elle a recensé moins d'une dizaine de références traitant cette problématique du point de vue identitaire, contre plus d'une quarantaine abordant pour leur part la question des stratégies d'intégration par exemple. Cette thématique est pourtant liée à certains des enjeux cruciaux de l'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick. Annette Boudreau (2005) soulève ainsi la question des défis que pose l'immigration au Nouveau-Brunswick, défis notamment attribuables à la dualité linguistique de la province, et celle également des rapports complexes qu'entretiennent les immigrants francophones des Maritimes à l'égard des langues (rapports qui se veulent primordiaux dans la construction de l'identité et le sentiment d'appartenance à la société d'accueil (Boudreau, Malaborza, Violette, 2006)). Des travaux postérieurs marquent cependant un glissement, du moins au niveau des discours officiels d'instances communautaires associatives et également politiques, vers un positionnement plus inclusif vis-à-vis de ces migrants considérés comme « une source de vitalité pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire » (Ferron, 2008 : 15) ou encore et de façon plus précise « un *apport concret*⁵⁶⁹ à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire » (Citoyenneté et immigration Canada et Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, 2008 : 20)⁵⁷⁰.

⁵⁶⁹ Soulignements de mon fait.

⁵⁷⁰ Ces deux citations sont les intitulés de deux articles parus dans le numéro du printemps 2008 de la revue *Thèmes canadiens/Canadian Issues*, « Immigration et diversité au sein des communautés francophones en situation minoritaires » dirigé par Chedly Belkhodja, professeur à l'Université de Moncton et directeur de recherche au Centre Métropolis Atlantique. Cette publication réuni en effet un

« La minorité francophone au Canada est de plus en plus appelée à établir un parallèle entre sa survie linguistico-identitaire et l'immigration : devant l'assimilation à l'anglais d'une partie des francophones natifs, les leaders gouvernementaux et communautaires se tournent désormais vers des stratégies d'attraction et d'accueil d'une population francophone « internationale ». Cela impose toutefois une redéfinition du groupe à partir d'un projet de société inclusif. » (Violette, 2010 : 19)

Demeure tout de même un vaste chantier insuffisamment développé de mon point de vue, sur la question du processus d'intégration de migrants dont les parcours de mobilités sont pris en compte dans leur ensemble, des contextes sociolinguistiques dans lesquels ils se sont forgés en tant que locuteurs, au contexte sociolinguistique particulier de leur société d'installation, en passant bien entendu par les différents autres contextes auxquels ils peuvent éventuellement être confrontés dans le cadre de parcours migratoires à étapes multiples. La plupart des études réalisées sur l'immigration en général et l'immigration francophone en milieu minoritaire plus particulièrement, sont le plus souvent traitées du point de vue de la société d'« accueil », comme nous avons pu le voir au début de la séquence précédente (6.1), et des conséquences relatives à l'intégration des nouveaux-arrivants sur cette société. Elles prennent à contrario moins souvent en compte l'expérience de la migration problématisée du point de vue des migrants eux-mêmes et des conséquences de leur mobilité, non seulement sur la/les société(s) d'accueil, mais aussi sur la construction/évolution et éventuelle redéfinition de leurs identités linguistiques.

La complexité de ce processus mouvant et évolutif se situe en effet au cœur même des principaux enjeux de la migration francophone en milieux minoritaires, et plus largement des migrations dans l'espace francophone. L'axe principal à développer serait donc, en ce sens, celui du point de vue diachronique, prenant en compte l'historicité inscrite dans chaque parcours, et participant pleinement de la construction des histoires de vies, des répertoires linguistiques et des expériences migratoires, afin de mieux comprendre les différentes stratégies et positionnements identitaires adoptés en

nombre important d'articles examinant cette question de l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire et son impact jugé à priori positif sur la vitalité de ces communautés dont le poids démographique a marqué une baisse significative entre 2001 et 2006 selon le recensement de *Statistique Canada* de 2006.

fonction des diverses situations d'intégration et des contextes sociolinguistiques qui les caractérisent.

7.2.2.2 La bannière du bilinguisme : vitrine opaque masquant un bilinguisme asymétrique et une inégalité linguistique persistante

« Tout au long de leur histoire, les Acadiens n'ont cessé de revendiquer le droit de vivre en français » (Peronnet, 1993 : 106). « Vivre en français » : c'est en effet jusqu'à présent l'un des enjeux cruciaux de la lutte des Acadiens pour la survie de leur langue-identité et l'égalité des droits linguistiques et communautaires entre francophones et anglophones. Le gouvernement fédéral s'étant engagé, par l'adoption en 1988 de l'article 41 de la « Loi sur les langues officielles », à favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaires (CIC, 2006) a ainsi mis en place une politique « d'attraction et de rétention » des migrants d'expression française dans ces communautés. Un des principaux atouts de cette politique d'attraction reposant sur la promotion du bilinguisme, se pose conséquemment la question de l'adéquation de l'« offre » ainsi publicisée et vantée auprès des potentiels futur candidats à la migration vers le Nouveau-Brunswick, et de la situation telle que constatée par les observateurs dans le contexte acadien et plus précisément dans le sud-est de la province⁵⁷¹.

Selon les chiffres de *Statistique Canada* de 2006, dans la région métropolitaine de Moncton, on compte 62,3% d'anglophones pour 34,6% de francophones ; et 87,7% des francophones déclarent être bilingues contre seulement 24% des anglophones qui déclareraient l'être (Le Blanc, 2008 : 196). Au recensement de 2011, la tendance dessinée s'est renforcée, en ce qui concerne le taux de bilinguisme respectif des francophones (qui passe de 87,7% à 89,6%) et des anglophones (qui régresse pour sa part de 24% à 22%). Le taux de bilinguisme des personnes considérées comme allophones, *ie.* ne déclarant ni l'anglais, ni le français comme langue maternelle, atteint 27,6%, alors que cette catégorie ne représenterait, selon les chiffres indiqués, que 2,5%

⁵⁷¹ La région métropolitaine de Moncton constitue un terrain privilégié pour cette étude, d'un point de vue sociolinguistique tout d'abord, avec une situation complexe de contact de langues (anglais, français standard, français acadien, chiac), et de par son dynamisme économique plus important que dans le reste de la province, ainsi que la présence de l'Université de Moncton entièrement francophone accueillant de nombreux étudiants étrangers, notamment en provenance d'Afrique noire francophone : autant de facteurs favorisant l'accroissement de l'immigration dans cette région.

de la population⁵⁷². Ces données statistiques mettent en évidence la position bien connue des minoritaires, le plus souvent majoritairement bilingues dans des situations de contacts de langues inégalitaires, et conduisent donc à remettre en cause les discours bon enfant sur l'égalité des deux langues officielles dans un contexte linguistique de bilinguisme officiel, à la fois de l'Etat fédéral, de la Province du Nouveau-Brunswick et de la ville de Moncton pendant longtemps, seule municipalité officiellement bilingue au Canada⁵⁷³. De nombreuses recherches ont en effet relevé la problématique ambiguë que constitue la promotion du bilinguisme officiel dans la province. Nécessité institutionnelle reconnaissant l'égalité des communautés de langues officielles et devant à ce titre favoriser l'épanouissement des membres de la communauté francophone minoritaire, le bilinguisme tend à favoriser l'assimilation des francophones à l'anglais. Rodrigue Landry, enseignant-chercheur de l'Université de Moncton, très actif dans les mouvements de revendications linguistiques de la communauté acadienne, souligne ainsi régulièrement « les effets pervers » de ce bilinguisme, bannière agitée par les tenants du discours bon enfant sur l'égalité des deux langues officielles qu'il est en principe censé promouvoir, mais masquant dans les faits une asymétrie et une inégalité linguistique persistante entre les communautés.

« Y a un peu de naïveté sociale dans tout ça. C'est-à-dire que les gens qui ne réalisent pas que si tout le monde, en raison de leur bilinguisme, utilise seulement l'anglais, le français y est absolument pas nécessaire. C'est-à-dire que le français devient une langue de trop. »⁵⁷⁴

Ce point de vue illustre bien les enjeux que cristallise une situation de bilinguisme asymétrique et laisse transparaître en filigrane la question des imaginaires linguistiques et l'intériorisation – souvent non conscientisée – de la situation de minorisation aboutissant, comme Rodrigue Landry le déplore, à l'utilisation automatisée de l'anglais dans les services publics par les francophones. Ce type de gestion de la pluralité linguistique, basée sur le modèle de l'accommodation – qui pourrait tendre vers l'assimilation à la langue dominante à long terme –, ne va pas sans effets sur les rapports

⁵⁷² Cf. *Statistiques Canada*, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-cma-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=305>, consulté le 20 mai 2013.

⁵⁷³ Elle a en effet été rejointe dans ce palmarès où elle trônait seule, par plusieurs municipalités du Manitoba, celle de Sudbury en Ontario, puis d'Ottawa, capitale fédérale, en passe de l'être.

⁵⁷⁴ Propos tenus au cours d'une interview réalisée pour le compte du Téléjournal Acadie le 1^{er} Décembre 2008 dans le cadre du mouvement de réclamation d'un affichage bilingue dans la ville de Dieppe (une des trois villes constituant la région métropolitaine avec Moncton et Riverview) majoritairement francophone, mais où l'affichage public se faisait majoritairement en anglais.

que les migrants vont à leur tour établir aux langues officielles dont ils ont tissé pour l'une d'entre elles des rapports particuliers liés à leurs histoires entrelacées.

L'affichage public, pour ne prendre que cet exemple, représente en effet « le miroir des inégalités sociales et, souvent, le masque sous lequel se cachent des luttes de pouvoir autour d'enjeux matériels et symboliques de toutes sortes y compris l'occupation spatiale de la ville » (Boudreau et Dubois, 2005 : 187). Les nouveaux arrivants s'apercevront ainsi assez rapidement que la promotion du bilinguisme, basée sur le « mythe de la bonne entente entre francophones et anglophones »⁵⁷⁵, n'est absolument pas synonyme d'égalité entre ces langues ni entre leurs communautés linguistiques respectives, et que, par ailleurs, c'est l'anglais qui domine largement la communication dans l'espace public (ainsi que les enjeux d'intégration économiques par exemple). Le paysage linguistique au sein duquel les francophones évoluent quotidiennement ne reflète ainsi pas cette égalité des langues officielles et des communautés francophone et anglophone, inscrite dans la loi depuis 1969, et ce, malgré nombres d'actions entreprises depuis par certains membres de la communauté francophone acadienne pour y remédier et initier la mise en place d'un aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick qui conférerait à la langue française un réel statut d'égalité face à l'anglais.

7.2.2.3 Le front de l'aménagement linguistique : un combat perpétuel pour l'égalité des langues et des communautés linguistiques

« La mise en place d'une politique de bilinguisme au Nouveau-Brunswick est relativement récente puisque ce n'est qu'en 1969 seulement que fut adoptée la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*. Cette loi fut précédée, quelques mois au paravent, de la *Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques au Nouveau-Brunswick* qui spécifiait les principes sur lesquels devait se fonder l'établissement d'un bilinguisme officiel dans cette province. C'était la première fois dans l'histoire du Nouveau-Brunswick qu'il était fait mention dans la loi de l'existence d'une minorité ethnique de langue française. Grâce à ces mesures, le français se voyait enfin conférer un statut officiel au niveau provincial » (Philipponneau, 1991 : 51).

⁵⁷⁵ PHILIPPONNEAU, C. (dir.), 1991, *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Moncton, CRLA, p.56.

Cet extrait des actes du symposium de Moncton sur l'aménagement linguistique en Acadie du Nouveau-Brunswick⁵⁷⁶, montre que la question de l'égalité des langues officielles et des communautés francophone et anglophone dans cette province est portée au plus haut niveau décisionnel, depuis la promulgation de cette loi en 1969. Cependant, comme constaté au moment de ce symposium qui s'est tenu plus de vingt ans après, « le Nouveau-Brunswick est toujours en effervescence sur le plan linguistique » (Philipponneau, 1991 : 14). Ce qui était valable en 1991, l'est, comme nous l'avons constaté, de façon encore plus cruciale aujourd'hui. Je ne reviendrai cependant pas sur l'historique des mesures prises dans le domaine de l'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick, cette question étant par ailleurs largement traitée par plusieurs auteurs (Allard et Landry, 1994 ; Dubois, 1999 ; LeBlanc, 2003 ; Philipponneau, 1991 et 1994 ; Snow, 1981, etc.). Je me contenterai de quelques exemples que j'exposerai d'un point de vue sociolinguistique pour mieux interroger les enjeux de ces interventions au regard de la définition d'un projet de vie social francophone et acadien – « vivre en français » – dans lequel pourront éventuellement s'insérer les migrants francophones.

J'évoquerai, en premier lieu, une action menée par un groupe de francophones acadiens engagés à différents niveaux dans la cause de la sauvegarde du français au Nouveau-Brunswick et notamment dans la grande métropole de Moncton. Cette action (qui a été largement médiatisée⁵⁷⁷) visait à promouvoir un affichage bilingue dans la ville de Dieppe, majoritairement francophone, mais où l'affichage commercial se faisait à ce moment là pratiquement uniquement en anglais. Une pétition a donc circulé parmi les membres de la communauté acadienne sensibilisés à cette cause. On comptait au nombre des signataires de cette pétition certains professeurs de l'Université de Moncton et le directeur – et porte parole à ce titre – de la SANB⁵⁷⁸ (Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick). Leur appui dans cette cause portée au niveau des instances

⁵⁷⁶ PHILIPPONNEAU, C., 1991, « Politique et aménagement linguistiques au Nouveau-Brunswick. Pour de nouvelles stratégies d'intervention », dans, PHILIPPONNEAU, C. (dir.), *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Actes du symposium de Moncton, 3, 4 et 5 Mai 1990, Moncton, CRLA.

⁵⁷⁷ J'ai enregistré à ce sujet un extrait du téléjournal Acadie du Lundi 1^{er} Décembre 2008, qui consacrait un reportage éloquent sur cette actualité.

⁵⁷⁸ La SANB, anciennement SAANB (Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick), a été fondée en 1973 afin de « répondre aux besoins spécifiques de la communauté acadienne de cette province. Elle se veut le groupe de représentation collective de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et est vouée à son développement global » (http://www.sanb.ca/a_propos.htm, consulté le 15/12/2008).

municipales de la ville de Dieppe priées de se prononcer clairement voire au besoin de légiférer sur cette affaire, paraissait déterminant :

Journaliste : Le groupe pour le bilinguisme dans l'affichage commercial à Dieppe dans le Sud-est du NB reçoit des appuis importants dans sa démarche. Le groupe demande à la ville de Dieppe d'adopter une position publique et claire face à la présence du français dans l'affichage commercial.

Reporter : Le groupe pour le bilinguisme de l'affichage commercial à Dieppe frappe toujours sur les mêmes clous. Les commerces de Dieppe qui se définit comme la plus grande ville acadienne au monde, affichent surtout en anglais.

Michel Doucet : Je crois que c'est triste de voir très souvent dans une ville comme celle-ci qui s'appelle l'Etoile de l'Acadie, très souvent un visage linguistique qui ne reflète pas la réalité de cette municipalité

Reporter : Le président de la SANB Jean-Marie Nadeau signe la pétition qui circule à Dieppe au sujet de l'affichage bilingue. La SANB annoncera en Janvier qu'elle entreprend une tournée du Québec et de l'Ontario dans une campagne de sensibilisation linguistique auprès des dirigeants d'entreprises qui œuvrent dans la vente au détail au NB

Jean-Marie Nadeau : Une ignorance grave, une ignorance grave et le manque de vigilance de la part des gens qui achètent je veux dire. Et c'est des choses c'est à la portée de tous les citoyens. Si t'acceptes de te faire servir en anglais ben va pas te plaindre par après qu'on t'a servi en anglais. Lèves toi d'boutT pis fais-toi servir en français. C'est le minimum !

C'est à cette situation que tente également de remédier une association composée de membres de la communauté francophone acadienne et non acadienne, en se constituant en tant que structure d'accueil exclusivement francophone, et en créant des réseaux francophones de relation et de sociabilisation les plus larges possibles entre membres de la communauté d'accueil et nouveaux arrivants. Le Centre d'Accueil et d'Intégration des Immigrants du Moncton Métropolitain (CAIIMM), se donne en effet pour mission de s'engager à favoriser le développement d'une société francophone multiculturelle, dynamique, visible et unifiée : en cherchant à assurer aux immigrants francophones une intégration réussie et à amplifier leur rétention dans la grande région de Moncton ; en soutenant l'immigrant francophone dans son évolution ; en encourageant la sensibilisation au multiculturalisme et la valorisation des autres cultures et en promouvant la diversité culturelle⁵⁷⁹.

⁵⁷⁹ <http://www.caiimm.org/>

L'action du CAIIMM, à travers la création de réseaux francophones au sein desquels les migrants vont pouvoir évoluer et entamer en quelque sorte la construction de leur processus d'intégration linguistique et culturelle autrement que dans la confrontation « sans filets » à la situation sociolinguistique du milieu, se répercute donc ainsi de façon concrète sur le statut du français en lui conférant une plus grande visibilité et en élargissant son espace d'utilisation au domaine socioprofessionnel par exemple, à travers des partenariats avec des entreprises publiques mais aussi privées⁵⁸⁰. Cette question nous amène au point suivant de cette réflexion, à savoir, l'impact de l'immigration francophone sur la situation sociolinguistique particulière des francophonies minoritaires.

Dans la mesure où la situation sociolinguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, comme nous l'avons vu, présente un visage autrement plus diversifié qu'un simple *bilinguisme* officiel, et constitue un contexte de contacts de langues autrement plus complexe que ce qui est présenté lors des campagnes de recrutement, le migrant francophone qui s'était construit une certaine représentation de son nouveau cadre de vie, va être quelque peu surpris au moment de la confrontation avec la réalité du terrain. Il sera donc amené à réorganiser les rapports qu'il construit aux langues en fonction de diverses représentations linguistiques et des enjeux induits par/projetés dans un processus d'intégration, qui peut endosser différentes modalités.

Quid des positionnements identitaires de personnes issues de ce dernier type de francophonies et s'installant dans le cadre particulier du premier ? La politique « d'attraction et de rétention » des migrants dans les communautés en situation de francophonie minoritaire comme réponse possible à l'assimilation linguistique et au faible poids démographique de la population (Farmer, 2008 : 122) pose la question du type de francophones courtisés et débauchés parfois jusque dans leurs pays à travers les campagnes de promotion et de recrutement. Qui sont ces « francophones » sur qui les acteurs militants semblent fonder tant d'espoirs ? Que représente la langue française

⁵⁸⁰ Dans la rubrique « partenaires » du site du CAIIMM, on peut effectivement lire ceci : « Si votre entreprise ou organisme désire collaborer à la réussite de l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants francophones dans le Moncton Métropolitain, veuillez communiquer avec nous afin de discuter plus amplement des opportunités de partenariats possibles. Vous associer au CAIIMM vous permettra de bénéficier d'une importante visibilité en rejoignant une vaste et nouvelle clientèle immigrante. » (<http://www.caiimm.org/>, consulté le 17 janvier 2009).

pour eux dans la situation sociolinguistique que j'ai déjà évoquée ? C'est ce que nous verrons par la suite.

7.3 Centration sur les migrants : de leurs expériences en terres étrangères et de l'évolution de leurs constructions identitaires

Mais avant de nous replonger dans les expériences vécues par les migrants en ces terres étrangères, arrêtons-nous un instant sur la notion d'identité (principalement linguistique), dont il sera essentiellement question dans cette partie de la réflexion.

7.3.1 De l'impossible définition des identités (linguistiques) à une problématisation des positionnements identitaires

« Le moi ne serait peut-être pas le simple et transparent cogito de la philosophie classique, mais une instance multiple, contradictoire et changeante. L'unité de la conscience est un mythe [...] *Je* est toujours (un) autre. »

« Babbalanja et Taji illustrent chacun à sa manière ce qui est la plus secrète et la plus troublante vérité de la condition humaine : la capacité à devenir autre, à dissembler d'avec soi-même, comme disait Diderot, à vivre – comiquement ? tragiquement ? – sous l'empire d'un démon de la multiplicité, de la variation, de l'incohérence. Est vif chez l'homme ce qui bouge et change. »
(Philippe Jaworski)⁵⁸¹

La notion d'identité linguistique, tout comme celle d'identité, est extrêmement fuyante, ses significations pouvant varier en fonction des contextes sociolinguistiques dans lesquels les individus ont évolué, de leur histoires langagières, des rapports qu'ils entretiennent à ces langues généralement marqués par les imaginaires linguistiques environnants et que les locuteurs peuvent s'approprier, ainsi que du fil – continu et discontinu – de leurs relations aux autres au cours desquelles les identités linguistiques comme culturelles se redéfinissent et se reconstruisent. L'identité linguistique, indissociable de cet ensemble complexe, est donc un processus labile et glissant à la fois, qui ne peut donc facilement se laisser « saisir ». Fabienne Leconte (2011 : 52) souligne elle aussi ce caractère particulier de la notion d'identité, en convoquant l'image assez suggestive d'une « substance poisseuse » (comme peut l'être une barbe à papa) qu'utilise Jean-Claude Kaufmann au sujet de cette notion « attrape-tout » (*ibid.*) :

⁵⁸¹ Préface de *Mardi*, Melville, 2011, Editions Gallimard, p. XVII.

« [...] le concept, pour les scientifiques qui l'utilisent est devenu aujourd'hui exactement ce type de substance poisseuse, qui colle et entortille tout et n'importe quoi, le rendant très difficilement utilisable » (Kaufmann, 2004 : 9).

Plutôt que de tenter une définition malaisée du terme et de risquer de n'en donner que des approximations insatisfaisantes, je préfère me baser sur un exemple concret pour interroger cette notion sous un angle particulier et tenter de mettre en évidence quelques uns de ses aspects les plus saillants dans le cadre de ma recherche. Le cas pratique à partir duquel je me propose de réfléchir cette notion est celui des biographies langagières croisées de Seydou⁵⁸² et moi-même, convoquées de façon conjointe lors de l'entretien que nous avons eu et qui s'est révélé être très fécond en termes d'éléments de problématisations. Partant de là, mon objectif, plutôt qu'une théorisation notionnelle, est de mettre en débat cette notion d'identité linguistique si mouvante, par l'évocation croisée de ma propre construction linguistique – basée sur ma représentation actuelle – et de celle de Seydou, telles qu'appréhendées de part et d'autre dans cet échange. Je dresserai pour ce faire ma biographie linguistique en commençant par une rapide présentation du contexte sociolinguistique dans lequel j'ai évolué, avant d'évoquer mes rapports à mes différentes langues à travers mes imaginaires et ceux de mon environnement familial. Ce qui peut apparaître comme une identité linguistique ou plutôt un continuum ou fil identitaire linguistique, tel qu'affleurant au travers de cette biographie linguistique – présentée de façon plutôt imagée – sera donc par la suite brossé dans un rapport dialogique avec celle que Seydou semblait laisser transparaître dans l'évocation de ses rapports à la langue véhiculaire de notre pays d'origine commun, le Sénégal.

L'idée est ainsi de montrer au travers de ce cheminement, à quel point la notion d'identité linguistique peut fluctuer, prenant parfois des aspects (apparemment) paradoxaux, en fonction de la construction particulière de chaque individu ; et à partir de là, mieux saisir la portée des enjeux inscrits dans la dynamique complexe des

⁵⁸² Il s'agit du jeune homme d'origine sénégalaise déjà évoqué dans les séquences précédentes, qui, durant l'entretien et au moment où nous évoquions ses rapports présents (dans le cadre de sa migration) à la langue wolof, langue véhiculaire du Sénégal, mais se trouvant également être sa langue de référence ethnique et qu'il considère donc comme sa langue maternelle, m'a de fait interpellé, personnellement, sur ma propre attitude vis-à-vis de cette langue, en tant que ressortissante comme lui de ce pays, et le fait de devoir exprimer « sa sénégalité » par la pratique de cette langue. Nous verrons cela plus en détail *infra*.

positionnements identitaires adoptés par les individus, notamment en situation migratoire.

7.3.1.1 De l'équation langue/identité : rapport simple ou pluridimensionnel et à plusieurs inconnues ?

« Il faut exprimer notre sénégalité, en faisant quoi ? En parlant notre langue, le wolof »

« On est en France, on est loin de notre Sénégal, mais ce qui nous caractérise ici c'est cette identité sénégalaise. » (Seydou)

La manifestation de cette « identité sénégalaise » qu'évoque Seydou passerait nécessairement pour lui par l'utilisation du véhiculaire national, le wolof qui, de par son statut, représente l'emblème par excellence d'identification et de reconnaissance nationale des Sénégalais de la diaspora. Ces derniers sont généralement assez facilement identifiables par un certain réflexe de regroupement communautaire qui caractérise une part signifiante d'entre eux. En effet, « le wolof ne remplit pas seulement une fonction véhiculaire mais aussi grégaire » (Leconte, 1997).

« Il y a une langue véhiculaire qui est connue par tout le monde qui est le wolof. Donc, étant Sénégalais, je dois manifester ma sénégalité par le wolof. C'est pas écrit, c'est pas légiféré, mais quand je rencontre Marie-Laure qui est Sénégalaise, je m'attends à ce qu'elle parle wolof ! Moi je manifeste ma sénégalité ; elle aussi elle est Sénégalaise, elle doit manifester cette sénégalité. En quoi ? En essayant de trouver un compromis en utilisant notre langue véhiculaire. » (Seydou)

Le concept de « sénégalité » évoqué par Seydou pose question parce qu'en effet, si à travers cela c'est le contenu de l'identité sénégalaise – à supposer qu'il existe « une » identité sénégalaise – qui est sous-entendu, cela signifierait (tel qu'il est généralement perçu par la communauté sénégalaise de la diaspora en général et par Seydou en particulier) que l'essence de cette identité se trouve cristallisée dans la langue, le wolof en l'occurrence, et que le seul fait de parler wolof constituerait un acte d'affiliation à l'identité sénégalaise. Cependant le corollaire de ce postulat serait que la non-pratique du wolof pour un Sénégalais constituerait quant à elle une « trahison », un refus de référence (et donc d'appartenance) à cette identité telle que posée précédemment. De ce point de vue, l'identité linguistique apparaît donc comme un système logique qui pourrait se traduire comme suit : « dis-moi quelle langue tu parles, je te dirai qui tu es » ;

avec son corollaire : « dis-moi quelle langue tu ne parles pas, je te dirai qui tu n'es pas »⁵⁸³.

Cependant les choses ne sont pas aussi simples et nécessitent une petite contextualisation. La communauté sénégalaise étudiante de Tours (puisque c'est dans ce cadre que nous nous sommes rencontrés), bien que relativement importante par rapport à d'autres, a la particularité d'être assez soudée et les membres de cette communauté se connaissent généralement plus ou moins, en fonction des affinités. Seydou fait donc partie de mon cercle de visages connus et nous nous sommes croisés à diverses occasions avant notre entretien. Nous avons ainsi évoqué le fait que j'étais cataloguée parmi les membres de la communauté comme celle qui ne parle jamais wolof, ce que certains n'arrivaient pas à comprendre, comme il me l'a dit. Facteur qui pourrait faire partie des raisons pour lesquelles je me suis, en un sens, assez peu intégrée au sein de cette communauté, en tout cas moins bien que beaucoup d'autres. Seydou émet donc l'hypothèse d'une sorte de sanction sociale à mon égard pour expliquer cela :

« Tu es à Dakar, tu parles français dans la rue ou bien avec tes copines. On dit « *akh de fa beri mana, dey diaye affaires* »⁵⁸⁴ : elle se la raconte, elle se la pète ». C'est ce qu'on dit, tu vois ? C'est encore une fois une preuve de la sanction sociale. C'est comme ça. C'est pas fondé, c'est pas vérifiable, c'est pas scientifique, mais on n'y peut rien. Donc, forcément, quand je viens et que tu refuses de répondre à mon invitation de parler wolof, je dis « ah, elle se la raconte », je me pose pas de questions. »

Cette sanction sociale, au-delà du fait qu'elle condamnerait la non-allégeance supposée à l'identité sénégalaise, serait peut-être aussi d'une certaine manière une condamnation implicite d'une adhésion trop ostentatoire à la langue officielle, non locale, non autochtone, mais langue de l'élite sociale. Le code moral de fonctionnement communautaire ne souffre généralement pas les marques d'individualisme et livre ainsi à la vindicte sociale toute violation du contrat tacite stipulant que tout Sénégalais doit manifester sa « sénégalité » (et donc son « identité sénégalaise ») en parlant wolof. Mais le fait de parler wolof représente-t-il réellement la seule façon d'exprimer son identité sénégalaise ? En d'autres termes, la langue représente-t-elle le seul médium de

⁵⁸³ C'est très exactement ce type de corrélation directement établie entre langue et identité qui sont par exemple mis en évidence dans de célèbres enquêtes comme celle de Martha's vineyard (Labov, 1972) ou encore les travaux de Milroy et Milroy (1985). Ils y démontrent notamment le rôle du vernaculaire comme symbole identitaire dans les communautés à liens étroits.

⁵⁸⁴ Séquence en wolof traduite dans la suite du texte.

manifestation de l'identité ? Si oui, cela voudrait-il dire que l'identité linguistique recouvrirait entièrement, se confondrait totalement, avec l'identité de la personne et que celle-ci n'aurait qu'une identité fondamentale qui s'ancrerait dans cette identité linguistique ?

Dans ce cas, qu'en est-il de l'identité culturelle, religieuse, politique, et toutes les multiples facettes que cette notion peut endosser ? Nous voyons donc ici les limites de cette conception particulière introduite plus haut : « dis-moi quelle langue tu parles, je te dirai qui tu es ». Conception d'autant plus tronquée d'une équation totale langue-identité, que nous avons d'ailleurs eu l'occasion de discuter au travers de l'évocation des figures particulières des « francophones précoces exclusifs » à la séquence précédente, qu'elle ne correspond aucunement à leur autodéfinition et identification de leurs groupes d'appartenances prioritaires. Avec une équation totale langue-identité (plus précisément pratique d'une langue et fondement de *son* identité dans cette langue pratiquée), nulle possibilité de s'identifier à son groupe ethnique de référence (celui par exemple de ses parents) bien que cela soit le cas, quasiment sans exception, de la très large majorité des personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de ma recherche et que cela corresponde également à mon propre cas, pris ici comme caisse de résonance par Seydou dans l'évocation de ses rapports aux langues, au cours de notre entretien.

Considérons à présent, comme annoncé ci-dessus, quelques éléments de mon propre parcours pour mieux comprendre, d'une part, ce qui a posé question à Seydou au point de m'interpeller là-dessus et, d'autre part, les éléments qui sous-tendent cette attitude qui tombe ainsi sous le coup de la « sanction sociale », comme il l'explique. Je commencerai par une rapide description du contexte sociolinguistique dans lequel j'ai évolué, pour faire ressortir les lignes de convergences entre celui-ci et les représentations particulières que je vais exprimer dans les lignes qui vont suivre.

« Le français est roi, le diola est ignoré, le wolof est banni. »⁵⁸⁵

En quelques mots (pour rappel, puisque j'ai déjà évoqué la situation sociolinguistique du Sénégal dans les séquences précédentes), l'environnement dans lequel j'ai grandi

⁵⁸⁵ Petit préambule introductif aux différentes séquences émaillant cette biographie langagière et traduisant de façon imagée ma perception de la place qu'occupaient alors les différentes langues constituant mon environnement sociolinguistique au sein de ma famille.

constitue un contexte de pluralité linguistique inégalitaire, où le français, langue officielle du Sénégal, joue le rôle de langue « *haute* » fortement valorisée et valorisante et constitue l'un des vecteurs de réussite et d'ascension sociale. Au poste des langues « *basses* », on peut compter tout d'abord le wolof, langue à la fois véhiculaire mais aussi vernaculaire. C'est en effet une langue parlée à l'origine par deux groupes ethniques, les Wolof et les Lébou, historiquement établis dans le Nord du pays. Viennent ensuite toutes les autres langues nationales, comportant un certain nombre de variétés et ayant plus ou moins le même statut que le wolof vis-à-vis du français. Ceci constitue le contexte sociolinguistique plus ou moins global du pays.

Celui plus restreint de ma cellule familiale est également plurilingue et inégalitaire. Nous retrouvons le même schéma que précédemment, à savoir :

- en position de prédominance, le français qui représente l'unique langue de communication entre l'ensemble des membres de ma famille (parents / enfants ; frères / sœurs) ;
- en seconde position vient le diola – langue dominante en Casamance, région située au Sud du Sénégal – parlé à la maison uniquement par mes parents entre eux, ainsi qu'avec les oncles, tantes, grands-parents ou cousins en visite, sachant qu'ils sont issus de villages différents, bien que tous situés en Casamance, avec par conséquent, deux variétés du diola⁵⁸⁶ distinctes (faugny pour le côté maternel et bandial pour le côté paternel) ;
- en dernier lieu vient le wolof qui n'avait en principe pas droit de cité à la maison, mais qui était tout de même usité de temps à autre en tant que véhiculaire, avec les bonnes⁵⁸⁷ notamment, lorsque ces dernières ne comprenaient pas le français, ce qui pouvait souvent être le cas.

⁵⁸⁶ Il existe environ une demi-douzaine de variétés de cette langue, chiffre variable en fonction des représentations construites sur les frontières linguistiques. Cependant les groupes ethniques qui les parlent sont quant à eux bien identifiés.

⁵⁸⁷ Il s'agit là du terme local usité par une majorité de personnes, dans le sens (pas nécessairement péjoratif, puisqu'il s'inscrit dans le cadre d'un pays où le tertiaire constitue l'un des secteurs d'activités les plus répandus) de « bonne à tout faire ». Par ailleurs, et concernant l'argumentation développée ci-dessus, lorsque celles que nous engageons étaient elles aussi originaires de la Casamance, c'est le diola qui était de préférence utilisé comme langue de communication avec mes parents, ce qui réduisait d'autant plus la présence du wolof à la maison.

« Ne pas parler wolof, mais plutôt parler français... parce que nous sommes des enfants de « bonne famille ». »

En dehors des exceptions qui viennent d'être évoquées, le wolof était une langue *interdite* pour mes frères, ma sœur et moi (c'est du moins le souvenir que j'en ai), car drainant pour nos parents, selon la perception que j'en avais à l'époque, des valeurs négatives que j'ai fini personnellement par intérioriser. Cependant, parler français ne relevait pas vraiment de l'obligation ; c'était dans l'ordre des choses. C'était naturel. Il en avait toujours été ainsi dans la famille et il ne serait venu à l'esprit d'aucun d'entre nous (la fratrie) de déroger à cette règle implicite, ancrée au plus profond de nous-mêmes⁵⁸⁸. Et puis, après tout, c'était très bien ainsi. Nous n'avions aucune difficulté liée à la pratique du français à l'école – comme c'était le cas pour certains enfants au début de leur scolarisation – et puis nous étions « civilisés », puisque le français est une langue « civilisée » selon les imaginaires que l'on pouvait percevoir à l'époque. Alors que le wolof, lui, c'était la langue de la rue, des commerçants, de ceux qui ne comprennent pas le français, de ceux qui avaient donc moins « d'éducation » que nous et nos pairs pour qui le français était une « seconde nature » : notre langue de socialisation. Actuellement, bien qu'ayant à la longue acquis une certaine compétence en wolof, je ne pratique cette langue que lorsque je me sens obligée d'en faire usage, à savoir lorsque je rentre en vacances au Sénégal et que la situation de communication ne se prête pas, pour diverses raisons, à l'usage du français.

« Comment ça tu ne comprends pas diola ? Honte à toi, indigne représentant de ton ethnies ! »

Les seuls moments où je sentais poindre le titillement d'un sentiment d'illégitimité linguistique, c'est quand je me trouvais face au jugement des oncles et des tantes consternés de constater que mes frères et moi étions incapables d'aligner plus d'une phrase en diola sans buter sur chaque mot. Il était inconcevable que nous, fils et filles d'un père et d'une mère diola, ne comprenions pas ce qui était considéré et ce qui aurait dû être, selon ce qu'ils identifiaient comme la normalité, notre « langue maternelle ». Il se trouve que nous avons été élevés en français, cajolés en français, grondés,

⁵⁸⁸ Ce qui constitue un exemple significatif de *Wirkungsgeschichte* (effets d'une histoire – familiale s'inscrivant dans celle plus large d'un héritage colonial linguistique – se manifestant dans notre comportement sans que nous ayons (nécessairement) conscience des soubassements idéologiques et imaginaires imprégnant ces attitudes.

réprimandés, encouragés, félicités en français... Il y a bien eu quelques berceuses en diola, les disputes entre papa et maman en diola, les conversations avec les autres membres de la famille (oncles, cousins, grands-parents) également en diola, les grandes fêtes familiales et les vacances chez les grands-parents en Casamance... Mais la langue dans laquelle nous nous sommes construits une représentation de nous-mêmes comme sujets *aptes* à parler, à prendre la parole et à être entendus, à nous construire comme locuteurs légitimes (Deprez, 1994), c'est le français. C'est cette langue : langue dominante dans le contexte de pluralité linguistique inégalitaire que nous vivions, qui nous a « *habilités comme sujets locuteurs* » (*idem*), en lieu et place du diola, ou du wolof, langues minorées par rapport au français et paraissant moins utiles que lui dans un projet de réussite sociale.

« Dans cette volonté acharnée – conscientisée ou non – de faire de nous de dignes locuteurs de la langue de Molière, le diola est passé à la trappe. »

Généralement, dans les situations de contacts de langues inégalitaires, il n'est pas rare de constater chez les locuteurs ayant pour « langue(s) maternelle(s) » des langues dominées, une difficulté à les transmettre ou à les maintenir dans le répertoire familial. Je peux aisément constater que cela a été mon cas en ce qui concerne le wolof, qui était implicitement⁵⁸⁹ dévalorisé par l'autorité parentale et que je considérais par conséquent comme une langue effectivement dévalorisante. Mais en ce qui concerne le diola, cette analyse peut difficilement s'appliquer. Peut-être que mes sentiments épilinguistiques de rejet et d'appropriation sont beaucoup plus prégnants, dans leur ambivalence, vis-à-vis du diola.

En effet, il était plus facile pour moi de justifier le fait de ne pas comprendre, parler, voire de refuser de parler le wolof plutôt que le diola. Car bien qu'ayant le statut de langue véhiculaire au niveau national, le wolof n'était pas ma langue et il me semblait véritablement impossible de m'identifier à cette langue (et donc à ce qu'elle pouvait représenter de non valorisant à mes yeux). Je m'y refusais tout simplement. Il ne faut pas oublier en effet le fait que, bien souvent, et surtout en Afrique, les caractéristiques humaines (en termes de traits de caractères, principes et valeurs personnelles), d'un groupe ethnique donné, sont intrinsèquement liées à sa langue et inversement. Celles que je percevais comme étant parfois attribuées aux Wolof et aux Lébou ne me semblaient de fait pas vraiment enviables⁵⁹⁰. Il va de soi que ces considérations relèvent de représentations sociales peu fondées, mais plutôt bien ancrées dans les imaginaires

⁵⁸⁹ Il l'était de façon explicite en ce qui concerne un certain nombre d'expressions très vulgaires, mais couramment utilisées par beaucoup de personnes en situation informelle, et auxquelles nos parents faisaient farouchement la chasse pour s'assurer que nous exprimions (je devrais dire « exprimassions » mais le subjonctif imparfait est quelque peu tombé en désuétude) comme les enfants bien élevés et policés que nous nous devons d'être.

⁵⁹⁰ Je tiens à préciser qu'il s'agit là de représentations (que j'avais intériorisées) telles que je les percevais à l'époque et qu'elles relèvent de stéréotypes courants attribués à cette population, comme la vulgarité par exemple. Cette perception est notamment liée au fait que le wolof dominant très largement l'espace discursif familial et populaire, c'est dans cette langue que l'on entendra dans les rues de la capitale et à longeur de journée, les pires expressions injurieuses qui soient. Il suffit de se promener dans les marchés ou de prendre les transports en communs pour constater cela. Ce n'est bien entendu pas quelque chose de spécifique au wolof, puisque toutes les langues pratiquées en zone urbaine et populaire entrent dans ce schéma, qu'il s'agisse d'une langue africaine ou occidentale. Il se trouve juste que j'avais opéré un raccourci très rapide entre la langue vulgaire de la rue que pouvait effectivement être le wolof dans certaines circonstances, et tout ce qu'il pouvait représenter d'autre, subsumé sous cet aspect négatif, mais le plus visible à mes yeux.

de mon environnement immédiat. Les langues ont des statuts plus ou moins égaux ou inégaux, et il en va de même pour les groupes ethniques qui les parlent. Ou plutôt, pour être plus précise et mettre les choses dans le bon ordre (les langues n'existant pas sans leurs locuteurs), ce sont les attributs, enviés ou non, fondés ou non, assignés à ces locuteurs, que l'on fait glisser sur l'objet « langue »⁵⁹¹. Le diola ne m'a donc pas été transmis, à mon plus grand regret, bien que n'étant pas considéré comme une langue dévalorisée ou dévalorisante (culturellement parlant et peut-être même socialement parlant, mais cela est moins sûr) dans ma famille ; bien au contraire. Car, tout en nous élevant en français, mes parents nous ont, à mes frères et moi, également inculqué un certain nombre de valeurs liées à nos origines, notre culture, nos traditions et nous ont toujours appris à être fiers de ce qu'impliquait le fait d'être « Diola »⁵⁹².

On retrouve ici, comme vous avez pu le remarquer, un certain nombre d'éléments similaires à ceux relevés dans les histoires langagières des quelques personnes rencontrées en entretien et dont la particularité, que je partage donc, est de représenter ce que j'ai appelé des « francophones précoces exclusifs ».

« *Allo maman bobo* » ; « je n'arrive pas à m'approprier cette langue que l'on me reproche de ne pas parler et que tu ne m'as pas transmise... »

Paradoxalement, nos parents nous ont transmis bien des choses, culturellement parlant, mais pas notre langue, *leur* langue. La même question que celle évoquée plus haut se pose alors à nouveau : si la langue constitue le principal médium d'expression identitaire, le fait de ne pas parler diola me priverait-il de mon identité de Diola ? Une réponse par l'affirmative à cette question précise serait très réductrice en ce qui me concerne. Parce que je ressens cette part d'identité aussi fortement que ceux qui parlent diola. Et de même, au sujet de mes origines qui sont sénégalaises, je me sens en droit de pouvoir les revendiquer aussi légitimement que mon interlocuteur Seydou par exemple. La seule différence, à mon sens, c'est que je n'exprime pas ces différentes appartenances à travers l'usage des langues qui sont plus couramment censées les incarner.

⁵⁹¹ De ce point de vue, l'interdiction de parler wolof, était tout simplement une interdiction de parler comme les personnes qui dans la rue, en diverses situations, se laissaient couramment aller à des propos vulgaires. Il est bien évident que la langue en elle-même n'a rien à y voir et que tout cela résulte du fait, bien démontré en sociolinguistique, que la langue n'est pas juste un objet de communication mais qu'elle est investie de divers enjeux sociaux, identitaires, politiques, etc. Ce qui n'en fait pas nécessairement un support *obligé* des identifications personnelles qui peuvent être/sont généralement multiples.

⁵⁹² Ce qui constitue également une constante pour beaucoup d'autres et pas spécifiquement en Afrique.

L'identité linguistique serait donc un processus, certes de construction identitaire, mais une construction qui dépasserait le clivage langue/identité puisque basé sur des représentations, des rapports aux langues et des imaginaires linguistiques transcendant cette adéquation entre langue parlée, et identité du groupe linguistique censé faire usage de cette langue. Partant de cette vision contrastée des choses, construites en lien direct avec mon expérience langagière propre et sa mise en résonance avec celles des personnes que j'ai rencontrées tout au long de ce processus de recherche, il m'a semblé plus pertinent d'aborder la question des constructions identitaires par le biais de la dynamique des différents positionnements qui leur donnent corps.

7.3.1.2 De la dynamique des positionnements identitaires comme diacritique ou de l'inextricable dimension altéritaire des constructions identitaires

« Si les logiques de fermeture et les variantes de l'ostracisme, du racisme, de la xénophobie, etc., perdurent, cela n'induit pas, ou ne devrait pas induire, une référence à l'identité comme une catégorie stable et définie de manière immuable. De fait, la multiplication des contacts et des échanges pulvérise la notion d'appartenance au profit d'une multipolarisation des références. Plus aucun individu ne vit dans un seul cadre, les emprunts, provisoires ou non, structurent désormais les constructions identitaires. On assiste ainsi à une vacillation de la filiation au profit d'une affiliation individualisée et multiple. Cela conduit à des pratiques de « butinage » et de « zapping » complexifiant d'autant les codages et décodages identitaires ce qui devrait conduire à la suspension voire à l'interdiction de processus d'identification *à priori*. » (Abdallah-Pretceille, 2006 : 39-40)

Comme l'indique Martine Abdallah-Pretceille, il est désormais établi que l'identité ne constitue pas une donnée figée et sculptée dans le marbre. Elle représente au contraire un processus en construction permanente : une « métamorphose » en mouvement (*ibid.*). J'émettrais cependant une réserve en ce qui concerne la « pulvérisation » de la notion d'appartenance, notion qui me semble encore significative au regard de certains positionnements. Si l'on prend le cas de la majorité des personnes africaines dont les expériences et parcours de vie sont ici évoqués, une chose dont on peut se rendre compte, c'est leur attachement (à des degrés divers mais manifeste et souvent explicite) à des appartenances considérées comme fondamentales dans leur construction : le plus souvent leur(s) appartenance(s) ethnique(s). Il y a bien des cas où cette appartenance n'est pas affichée comme fondamentale, au contraire de la plupart de ceux que j'ai rencontrés. C'est par exemple le cas pour Otto, dont les deux parents sont originaires de

deux ethnies du Togo très éloignées, tant d'un point de vue géographique (nord/sud), que linguistique et culturel (à l'échelle réduite nationale s'entend). Ceci l'a poussé à développer, tout petit déjà, ce qu'il nomme « le goût de l'étrangeté », c'est-à-dire se positionner – dans ces deux cadres principaux que constituaient les fiefs familiaux respectifs paternel et maternel – en tant qu'étranger ne pouvant maîtriser tous les codes dont on exige la connaissance aux autres membres. Cela permettait qu'on lui passe, d'un côté comme de l'autre, un certain nombre de choses (parce qu'« il n'est qu'à moitié Tem ; il n'est qu'à moitié Kabyé, donc c'est normal qu'il ne connaisse pas »...). Il a ainsi très vite appris à exploiter cette position d'entre-deux le plus possible à son avantage (comme le fait d'ailleurs de ne pas être facilement identifiable par son accent, les marques phonétiques du tem et du kabyé très éloignées, en plus du français qui lui ont été transmis dès son plus jeune âge⁵⁹³ s'étant, selon son hypothèse, neutralisées). Mais il me semble tout de même que cette idée d'appartenance à un ou plusieurs groupe(s) ethniques (celui/ceux des parents ou référents parentaux) constitue de façon générale en Afrique noire⁵⁹⁴ un élément courant d'auto et hétéro-identification organisant en partie les relations interindividuelles et intergroupales. La prégnance des plaisanteries à cousinage dans certaines régions en sont par exemple une évidente manifestation⁵⁹⁵.

⁵⁹³ Il fait donc à ce titre figure de « francophone précoce non exclusif ».

⁵⁹⁴ Des exceptions peuvent exister pour diverses raisons, en fonction de situations personnelles comme nous venons de le voir avec le cas d'Otto, ou encore de configurations socioculturelles particulières, comme dans le cas de tensions interethniques plus ou moins fortes entre différents groupes cohabitant sur un même territoire et pouvant pousser certains individus à ne pas afficher ou faire passer au second plan une appartenance source potentielle conflit ou élément de tension quelconque avec autrui.

⁵⁹⁵ Je signalais par ailleurs, dans la séquence précédente, l'importance également de la question des origines d'un individu, au travers de la question récurrente, « tu es d'où », montrant que ce qui est considéré comme le plus important pour identifier et situer socialement un individu, c'est d'abord et avant tout cette appartenance ethnique (la valeur d'un individu, lui venant traditionnellement de ses groupes d'appartenance et non de ses qualités personnelles). Demander à quelqu'un d'où il est, est ainsi traditionnellement une façon de pouvoir le juger dans un premier temps par rapport aux valeurs rattachées, affichées et/ou attribuées à son groupe, avant de faire plus ample connaissance avec lui, et juger de façon plus individualisée de son caractère propre (qui sera par ailleurs souvent évalué à l'aune de ce que l'on attend d'un ressortissant de son/ses groupes ; on pourra ainsi souvent entendre : « un bon Diola/Bamiléké/Peul, etc. ou un Diola/Bamiléké/Peul, etc. qui se respecte ne fait pas ci, ne fait pas ça ; doit être comme ci, doit être comme ça, etc.). Un de mes proches me racontait ainsi comment, suite à la décision peu courante qu'il avait prise de démissionner de la fonction publique alors qu'il entamait une brillante carrière de professeur à l'université Cheik-Anta Diop de Dakar, le haut fonctionnaire à qui il présentait cette démission, après avoir catégoriquement et à moult reprises refusé d'accepter cette démission (jugant cette décision comme une grave erreur que cette personne pourrait regretter) finit de guerre lasse par lui demander : « Vous êtes même quoi vous ? » ; ce à quoi l'autre répondit : « Je suis Diola ». Et le premier de s'exclamer : « Ah bah je comprends mieux ! Je sais maintenant que vous ne laisserez pas tomber et que vous m'embêterez jusqu'à ce que j'accepte votre démission, car je sais les Diola sont vraiment têtus. Une fois qu'ils ont décidé quelque chose, rien ne les fait changer d'avis ! ». (Ce

Pour revenir à la citation de M. Abdallah-Pretceille, je souscris donc entièrement à sa problématisation dynamique des processus identitaires, en dehors de la remise en cause radicale de la notion d'appartenance pour les cas traités dans cette recherche. Une conception de cette notion d'appartenances (tenant compte de leur multiplicité) mais qui seraient considérées comme identifiables *à priori* et non pas indexées sur ce qui serait plutôt appréhendé avant tout comme un sentiment : celui qui sous-tend le positionnement (appartenance/non appartenance) et ainsi rapporté à sa dimension purement représentationnelle, peut effectivement être considérée comme « pulvérisée » par la « multipolarisation des références » mise en évidence par M. Abdallah-Pretceille.

Mais cette multipolarisation des références n'est, à mon sens, pas principalement en cause dans la remise en question d'une conception qui serait celle décrite ci-dessus. Ce qui dé-solidifie et donc fluidifie les processus identitaires et leurs constructions/évolutions/reconfigurations, serait, bien plus fondamentalement, la dimension *représentationnelle* des références désormais multipolarisées (du moins que l'on sait désormais reconnaître comme multipolarisées), plutôt que cette multipolarisation *sui generis*. Celle-ci met en effet uniquement l'accent sur la multiplication des appartenances possibles pour un même individu, ce qui ne constitue pas à lui seul un indicateur de *complexité*, mais plutôt un facteur *complicationnel* lié à cette multiplicité (quantitative) des variables.

Au-delà donc de ce facteur « multi- » (qui participe à une construction moins figée qu'auparavant des processus identitaires), il me semble que ce sur quoi devrait reposer plus fondamentalement leur problématisation, c'est cette dimension *représentationnelle* de laquelle dépend, et cette « multipolarisation des références », et les modalités de *jection* de chaque individu en tant qu'« être au monde ». Autrement dit, sa façon qualitative d'interpréter (donc de se représenter) l'histoire, et de se projeter en fonction de cette interprétation représentationnelle dans la vie. Avec en arrière-plan l'idée d'une recherche constante, mais presque subliminale (puisqu'généralement inconsciente et implicite) de compréhension et d'adaptation à ce qui traduirait le mieux le sens de son individualité.

dernier était Wolof). Un exemple parmi d'autres de la façon dont les appartenances ethniques peuvent intervenir dans les relations interpersonnelles...

Les constructions identitaires manifestées au travers des dynamiques de positionnements qui les tissent tout au long d'une existence⁵⁹⁶ seraient ainsi une traduction de cette « quête », ce qui en visibilise d'autant plus la dimension altéritaie indissociable du processus, puisque ce n'est qu'à travers la confrontation à un autre que soi, que l'on peut (partiellement) prendre conscience de la différence et donc de ce qui nous constitue. Et c'est cette prise en compte (par le filtre représentationnel des interprétations du monde environnant) de la différence (ou plutôt de la façon dont elle est construite) qui suscite, selon les enjeux perçus (de façon parfois diffuse) les positionnements adoptés, *ie.* les modalités de *jection*⁵⁹⁷.

Nous verrons dans la section suivante comment ces positionnements identitaires se manifestent pour les protagonistes de cette recherche dans le cadre de leurs processus migratoires, espaces par définition, comme nous l'avons déjà vu, de mobilités d'abord physiques mais également intérieures dans les rapports construits au monde (et donc ces fameuses modalités de *jection*).

7.3.2 Vues sur le Nouveau-Brunswick : quand l'intégration en francophonie minoritaire se fait à l'épreuve des constructions identitaires...

« Historiquement, la société francophone canadienne s'est définie à partir d'un idéal de repli et de fermeture afin de préserver un espace vital » (Belkhodja, 2008 : 4). Comment alors concilier en Acadie du Nouveau-Brunswick : lutte pour la préservation d'une identité linguistique fragilisée, et inclusion de minorités socio-ethniques issues d'autres sphères de la francophonie (dont certaines constituent des francophonies également minoritaires en termes de locuteurs, mais où le français est dominant sur le plan symbolique) ? La politique « d'attraction et de rétention » de migrants d'expression française au sein des communautés en situation de francophonie minoritaire développée par les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens est, de fait, considérée comme une « réponse au faible poids démographique de la population et [une] condition nécessaire au renouvellement des communautés » (Farmer, 2008 : 122). Mais elle pose

⁵⁹⁶ Individuelle, familiale, institutionnelle, sociétale, civilisationnelle, etc.

⁵⁹⁷ Voir sur cette question, les éléments de problématisations épistémologiques de modalités de construction du sens et d'appréhension de(s) (l')altérité(s), présentés dans le deuxième acte de ce récit de recherche (séquence cinq, 5.2).

notamment la question du type de francophones courtisés et attirés dans les provinces canadiennes hors Québec et, en ce qui concerne cette recherche, dans le sud-est de la province du Nouveau-Brunswick. Je reprends ici le questionnement introduit plus haut : *qui sont ces « francophones » sur qui semblent se fonder tant d'espoirs ? De quels types de contextes sociolinguistiques sont-ils issus et que représente la langue française pour eux?*

Les réponses à ce questionnement ne peuvent certes pas être collectives et identiques pour tous les migrants ; néanmoins, il faut bien s'intéresser dans un premier temps à leurs avis personnels sur la question pour avancer un début d'hypothèse :

« Quand on est en Afrique on considère le français seulement comme langue de travail, langue de scolarisation ça se limite là. Quand on rentre dans la famille le soir après les activités, pouf on retourne directement à nos langues ! » (Mahete)⁵⁹⁸

Le français : langue de travail, langue de scolarisation. Voici un premier élément d'appréciation de la situation fourni par Mahete sur lequel s'appuyer. Regardons jusqu'où il nous mène. Qui dit langue de travail, langue de scolarisation et pas autre chose, dit langue utilitaire ; et qui dit langue utilitaire exclut la dimension identitaire. Donc le français, de ce point de vue, ne constituerait pas une langue identitaire, du moins pour Mahete qui a tenu les propos cités en exemple. Au-delà de cette rapide analyse (quelque peu tranchée) que je viens de poser, le constat final qu'elle établit n'en constitue pas moins une piste de lecture intéressante des positionnements identitaires adoptés par la suite dans le contexte acadien et au regard du pré-requis de « francité » qui préside à la sélection des migrants recherchés pour favoriser le dynamisme de la communauté francophone minoritaire.

L'intérêt du questionnement ici développé réside en effet très précisément dans le mouvement de mise en regard de la situation de francophonie minoritaire de l'Acadie du Nouveau-Brunswick se posant comme communauté d'accueil pour les migrants comme nous avons pu le voir, et des positionnements identitaires que ces derniers sont

⁵⁹⁸ Enseignant-chercheur à l'Université de Moncton originaire du Congo-Kinshasa. Né dans les années cinquante, il n'est entré – comme beaucoup d'autres – en contact avec le français et ne l'a appris qu'à partir de sa scolarisation vers l'âge de six, sept ans. Il a par ailleurs été scolarisé durant les deux premières années du primaire en Kikongo, langue véhiculaire de la région où il a effectué ces premières années de scolarisation. Il est arrivé au Canada (Winnipeg) en 1977 ; a déménagé dans la ville de Québec cinq ans après en 1982 puis s'est rendu six ans après à Moncton où il est installé depuis 1988.

susceptibles d'adopter dans ce cadre au vu de leurs histoires sociolangagières particulières.

7.3.2.1 Mahete et Véronique ou le « rachat » français....

Je mets en parallèle ici les expériences de Véronique⁵⁹⁹ et Mahete, présentant un certain nombre d'éléments convergents, notamment au niveau des grandes lignes de leurs parcours, dans la mesure où tous deux, nés dans les années cinquante, ont donc connu la période coloniale (expérience suffisamment importante pour être significative) et ont émigré vers le Canada entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. Si pour Mahete le français représentait une langue utilitaire, non identitaire, il n'en soulignait pas moins son rayonnement symbolique de grande langue internationale et la conscience, prégnante dans les imaginaires locaux, que son pays était considéré comme le deuxième pays francophone au monde en termes de locuteurs⁶⁰⁰, juste après la France. Rayonnement qui, d'une certaine manière, rejaillit sur ses compatriotes et lui. Du côté de Véronique en revanche, nul sentiment d'admiration quelconque puisque qu'elle a déclaré ne pas aimer le français, langue sur laquelle elle transférait toute « l'amertume » ressentie à l'égard de ses principaux représentants à ses yeux, les sœurs françaises qui la lui ont imposée à l'école et tout le ressentiment à l'égard du système colonial qui l'a révoltée quand elle l'a étudié au lycée.

Véronique : Moi je suis allée à l'école des bonnes sœurs françaises et quand j'étais à l'école, tu n'avais même pas le droit de t'exprimer dans ta langue ! Si tu t'exprimais dans ta langue tu avais un signal ! C'était une punition⁶⁰¹ ! Tu vois, donc moi à un moment donné, j'étais révoltée contre le fait français ! Contre les français ! vois-tu ? Il y avait une révolte en moi. Et c'est pour ça qu'à l'université, quand on a refusé que j'aie en gestion,

⁵⁹⁹ Enseignante-chercheuse de l'université de Moncton, originaire du Togo. Elle n'a, elle aussi, appris le français qu'au moment de sa scolarisation qu'elle a effectuée dans une école privée catholique dirigée par des religieuses françaises. Elle est arrivée au Canada (Montréal) en 1982 et vit à Moncton depuis 2007.

⁶⁰⁰ Cette classification établit une corrélation quelque peu discutable entre des facteurs d'ordre démographique (nombre d'habitants), des statistiques scolaires, des hypothèses sur l'efficacité des systèmes scolaires et des facteurs linguistiques (nombre de locuteurs du français), car il n'est pas certain que tous les Congolais soient effectivement locuteurs de cette langue, puisque des parcours comme celui de Mahete montrent que le français s'apprenait (et s'apprend encore pour un nombre significatif) généralement à l'école et se pratique par la suite dans certains domaines d'activités. Les personnes non scolarisées, surtout à cette époque (la donne n'est pas forcément la même aujourd'hui), pouvaient assez facilement, dans la mesure où le français se *superpose* (Willy Bal, 1983) aux principaux véhiculaires cités précédemment, ne pas être en contacts réguliers avec le français, y compris dans le cadre de leurs activités professionnelles, pour les celles travaillant dans le secteur informel par exemple.

⁶⁰¹ Le fameux symbole que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, pratique notamment répandue en France durant le processus de quasi éradication des langues régionales accompagnant le processus de francisation par l'éducation scolaire obligatoire et qui a donc été exportée dans les colonies africaines.

on m'avait imposé tu vois les lettres modernes, moi je ne voulais pas, j'ai choisi la littérature africaine, juste par rébellion. C'est une rébellion contre les colonisateurs et c'est en ce moment que j'ai appris comment on a été colonisé ; vois-tu, j'ai appris les atrocités ; ça m'a révolté ! Et puis honnêtement le français je n'aimais pas ! Je n'aimais pas parler le français ! Depuis le secondaire.

Marie-Laure : Depuis que vous avez commencé à vous rendre compte de ce que représentait le français dans le pays?

Véronique : Et la manière dont on nous l'imposait! Et la manière dont on vous catégorisait comme des sauvages! Tu comprends ? Donc moi le rapport au français que j'ai c'est un rapport de, je ne sais pas comment te le dire... je ne peux pas dire rébellion, je ne peux pas dire distance non plus... un rapport... d'amertume d'une certaine manière. C'est un rapport d'amertume parce que j'associais à la langue le comportement des bonnes sœurs, des religieuses à notre endroit. Tu vois ? Donc pour moi quand on m'imposait le français, et quand on m'imposait le fait d'apprendre les mots par cœur, tu comprends, de venir les réciter; et quand on ne me permettait même pas de m'exprimer, d'être moi-même, de retrouver mon identité dans ce cheminement, pour moi c'est comme si je n'avais pas le droit de vivre ; je n'avais pas le droit d'exister.

Ces différents sentiments, qu'il convient de conjuguer au passé, vont en effet évoluer, voire même se reconfigurer à 180° dans la phase canadienne des parcours de vie respectifs de Véronique et Mahete.

« Pour moi le français devenait non pas une deuxième langue, non pas une langue officielle, non pas une langue étrangère, mais j'ai commencé à me rendre compte que le français était ma langue maternelle malgré tout parce que je ne pouvais pas survivre dans ce pays, dans cette région, dans ce monde, et avec ce que j'avais comme aspirations, sans faire du français ma langue maternelle. » (Mahete)

Le basculement au niveau de ses représentations du français – passant du statut de langue seconde, voire étrangère à celui de langue maternelle – que Mahete met en scène dans ce passage, constitue une véritable reconfiguration de ses rapports à cette langue, autrefois « de scolarisation et de travail », qu'il justifie par un impératif de survie dans la société d'installation au sein de laquelle il construit désormais un projet d'intégration. L'intégration serait ainsi un besoin quasi vital, vu sous cet angle, dont une des conditions de réalisation ou du moins d'enclenchement du processus, résiderait dans cette révolution représentationnelle de ses rapports historicisés à la langue française (celle

parmi les langues d'intégration à la société canadienne déjà présente dans son répertoire linguistique)⁶⁰².

Ce processus évolutif de renversement des valeurs affectives attachées au français qui passe du statut de langue instrumentale à celui de langue d'identification personnelle, est perceptible par les modalités discursives qu'il utilise pour mettre en mots cet épisode de son histoire de langues. Ces dernières se traduisent notamment par l'énonciation du procès au présent de l'indicatif, puis le passage à l'imparfait et au passé composé (« pour moi le français devenait... » ; « j'ai commencé à me rendre compte... »), modalités qui s'inscrivent plus volontiers dans une certaine durée et expriment ainsi une idée de progression dans le processus de conscientisation de ce changement.

« [...] la migration, pour ceux qui l'ont vécue, est potentiellement un facteur de reconfiguration identitaire, selon la première définition⁶⁰³. Ce n'est pas le seul, mais c'est un facteur porteur de rupture – plus ou moins brusque et plus ou moins anticipée – et de remise en question. La rupture ouvre le chemin vers la reconfiguration. Et cela n'exclut pas d'en revenir en quelque sorte à la configuration précédent la rupture, mais avec en plus l'enrichissement du cheminement. » (Barontini, 2010 : 48)

Le phénomène de reconfiguration des rapports au français au cours du parcours migratoire observé chez Mahete s'est également manifesté chez Véronique, mais pour des raisons quelques peu différentes, bien que convergentes sur certains points.

Associant au français le comportement des religieuses à son endroit et à celui de ses petits camarades⁶⁰⁴, une fois arrivée au Québec, elle constata que « les Québécois sont blancs comme les Français, mais ils sont différents »; ils sont plus gentils, et particulièrement la secrétaire du département d'administration de l'université avec laquelle elle aurait eu sa première interaction significative avec un membre de la société d'accueil. Celle-ci, contrairement à ses appréhensions de départ basées sur le passif qu'elle avait et gardait en mémoire vis-à-vis du « locuteur type du français » dont elle

⁶⁰² Sans compter le facteur « âge », principe temporel et donc composante d'historicité, qui joue aussi un rôle important dans les processus identitaires.

⁶⁰³ « On peut donner deux définitions, complémentaires, de reconfiguration : le fait de donner une nouvelle forme ou le fait de reconsidérer une forme. » (Barontini, 2010 : 48)

⁶⁰⁴ Comportement qu'elle désapprouvait au point d'en arriver à une forme de révolte symbolique contre le système que ces religieuses représentaient (le système colonial) et son principal outil de propagande (le français).

s'était fait une certaine image, s'est étonnamment bien passée. Ceci l'amena à reconsidérer son *préjugement*.

Deux choses intéressantes à soulever ici : le rôle important et parfois décisif des premiers contacts entre nouveaux-arrivants et représentants de la société d'arrivée dans la perception du nouvel environnement socioculturel, et la capacité particulière parfois attribuée à la langue, qui absorbe les caractéristiques des membres d'un groupe ethnolinguistique, et les identifie ou plus précisément les catégorise en retour. C'est ce type de processus qu'évoque Véronique lorsqu'elle déclare que « l'identité d'un pays se reflète dans la manière dont les gens parlent », afin de mieux me faire comprendre, à travers sa conception du lien langue-identité, son attitude vis-à-vis du français en Afrique, puis la révision de cette attitude au Québec, selon la même logique. Associant les caractéristiques des individus à leur(s) langue(s), comme c'est couramment le cas en Afrique – à tel point que l'appartenance ethnique de quelqu'un, pour qui est informé des différents codes comportementaux, peut justement se déduire à partir de ses attitudes socio-comportementales –, Véronique a jugé nécessaire de reconsidérer ses rapports au français, fruits de son histoire interactive avec les sœurs françaises mais désormais langue des Canadiens français qui l'ont « accueillie à bras ouverts et qui étaient gentils » et donc de s'intégrer dans cette société-là.

« Donc je me suis dit : « ok ; de toutes manières c'est pas la même chose, donc je peux redécouvrir cette langue, aimer cette langue, et aimer les gens qui parlent cette langue et m'identifier, tu vois à cette langue et aux gens qui parlent cette langue. Tu vois ? Donc c'est comme ça que j'ai refais ma construction. » (Véronique)

Par ailleurs, elle qui a tant été marquée dans sa jeunesse par le fait colonial, l'imposition de la langue française et l'interdiction de parler sa propre langue – de vivre comme elle dit puisqu'elle existe de par sa langue – n'en a été que plus sensible à l'histoire et à la situation de minorisation des francophones au Québec, au point de faire de leur cause militante sa propre cause. Arrivée au Québec en 1982 deux ans après le premier Référendum⁶⁰⁵, elle justifie son engagement par ces mots :

« Quand tu subis la colonisation et que tu arrives dans une province, et que tu vois que les gens se battent pour leur identité, pour leur autonomie, pour leur indépendance,

⁶⁰⁵ Référendum ayant pour objet la souveraineté, acceptée ou refusée par les citoyens, de l'Etat québécois. Le second Référendum aura lieu en 1995.

parce que toi tu voudrais avoir ton indépendance et couper ce cordon ombilical avec la France, tu te mets de leur côté ! » (Véronique)

J'ai eu l'occasion de constater ce type de reconfiguration des rapports construits au français chez d'autres personnes. Les raisons qu'elles invoquent sont généralement liées à deux facteurs influençant conjointement ou non leurs positionnements au sein de la société d'installation et corolairement vis-à-vis du français. D'une part, la présence de deux peuples représentant pour les migrants deux communautés d'accueil et la nécessité ressentie de devoir s'intégrer dans l'une ou l'autre ; donc de choisir son camp, ce que nous verrons avec l'expérience de Germaine plus loin. Et d'autre part, ce qu'exprime Véronique : une histoire ou une sorte de destin similaire du point de vue de la situation de minorisation de la communauté francophone, et du passé colonial des Africains, les poussant à se mettre du même côté qu'eux.

7.3.2.2 *Souley ou la « défense du plus faible »*

Cette nécessité de choisir son camp ne se limite pas dans certains cas uniquement au facteur linguistique consistant à se mettre du côté de la communauté avec qui les migrants ont une langue commune, le français. Comme indiqué *supra*, certains migrants africains expriment un certain sentiment de proximité vis-à-vis du peuple acadien, du fait *et* en dépit de sa situation de minorisation. Mais également et *surtout* au regard du passé traumatique qui a marqué l'histoire des Acadiens et rappelle dans une certaine mesure celle des Africains.

« Mon sentiment avec les Acadiens *c'est d'abord* parce que c'est une minorité, et puis c'est un peuple qui a subi un génocide, qui a subi un Grand Déangement, c'est ça d'abord. Nous, dans nos différents pays africains, on a eu des grands dérangements aussi. [...] Et puis ils aiment ça des gens qui viennent de loin et qui parlent français parce que ça renforce leur francophonie, c'est des alliés pour eux. J'ai trouvé ça bien. [...] Donc c'est ce qui m'a poussé à rester ici. Je me suis impliqué au sein de la communauté étudiante internationale d'abord ; acadienne ensuite. J'ai eu des enfants... » (Souley)⁶⁰⁶

⁶⁰⁶ D'origine guinéenne et bien que fils d'un père qu'il décrit comme un « francophile nostalgique de la France et aimant Victor Hugo », il a fait partie de la jeunesse guinéenne qui a soutenu la politique « d'africanité » du Président Sékou Touré (premier président de la République de Guinée). Il considère que dans les écoles on leur avait fait beaucoup de lavage de cerveau et trouvait plutôt normal d'étudier dans leurs langues nationales. Le français (qu'il a lui aussi appris à l'école) ne représentait pour lui qu'un outil, un médium de communication. Arrivé au Canada (Montréal) en 1990, c'est par hasard comme il dit qu'il s'est retrouvé deux ans et demi plus tard à Moncton (dont il ne soupçonnait pas même l'existence auparavant), où il « passait faire un tour pour voir » et où il s'est en fin de compte installé depuis 1994.

Exemple parmi d'autres de choix explicite de construction d'un projet d'intégration au sein de la communauté francophone minoritaire acadienne par « connivence historique » ou « expérientielle » si je puis formuler les choses ainsi, les propos de Souley soulignent bien cette mise en miroir qui peut être faite entre la domination historique du peuple acadien et celle des Africains. Cette mise en miroir peut se résumer du point de vue des contacts de langues inégalitaires par la formule suivante : l'anglais est au français en Acadie ce que le français est aux langues africaines en Afrique. Elle reflète ainsi (toutes proportions gardées) la complexité des situations francophones soulignée par Klinkenberg (2001) dans sa typologie, mais elle fait des Africains, dans le cadre de leurs parcours migratoires, des « alliés », comme dit Souley, de ceux qui représentent, dans leur histoire, la figure du dominant. En arrivant ici, et en s'intéressant à l'histoire des Acadiens, ce dernier a en effet perçu l'importance que le positionnement de personnes comme lui, perçu par les membres de la communauté comme un « ami francophone » pouvait avoir dans les rapports de forces en présence.

Marie-Laure : Toi comment tu penses que tu étais perçu par eux ?

Souley : Moi j'étais perçu comme étant un ami francophone d'abord.

Marie-Laure : Toi c'était parce que tu avais de la sympathie par rapport à leur histoire, et eux c'était parce que tu étais francophone d'abord ?

Souley : Francophone d'abord. Parce que n'oublie pas que ici c'est français/anglais, donc tous ceux qui parlent français sont des amis. Faudrait que ça pèse en apparence là. Donc nous sommes tous des alliés.

Notez dans cet extrait cette sorte de quiproquo, ou plus simplement malentendu (bien heureux au final) sur l'interprétation de son positionnement. S'il se positionne du côté de la communauté francophone, ce n'est pas, à priori, parce qu'il serait « francophone » ou se perçoit spontanément comme « francophone », mais parce qu'il est sensible à l'histoire des Acadiens relue comme similaire à l'histoire coloniale africaine. D'abord perçu comme un ami francophone, Souley introduit une nuance dans cette hétéro-définition, en préférant s'auto définir comme un francophile (à l'instar de son père). Mais dans le même temps, cette nuance semble être une forme de concession reconnaissant la place de plus en plus importante que le français occupe dans sa vie, et qui se traduit notamment dans ses attitudes lorsqu'il déclare par exemple réclamer des services en français, donc au final tenter de vivre en français.

« Maintenant le français... Chuis un grand francophile hein ! Je refuse de parler anglais dans des magasins... Mais bon ça c'est à cause du Nouveau-Brunswick bilingue et puis faut revendiquer. Maintenant, le français c'est ma langue de travail. C'est... Mon Dieu (rires), tu veux me faire dire des choses que je ne veux pas dire ! » (Souley)

Quelle est donc cette chose que selon lui je voudrais lui faire dire et qu'il ne voudrait pas dire, ou plutôt qu'il aurait éventuellement aimé ne pas avoir à verbaliser, cette verbalisation rendant peut-être plus réelle à ces yeux un changement qui se serait effectué, j'ose le terme, insidieusement dans l'organisation de ses rapports aux langues et les processus d'identification de soi qui vont avec ?

Le français est là...

...Malheureusement...

« Malheureusement le français, c'est elle qui est là maintenant. Ok? C'est avec elle que je communique avec beaucoup de personnes, des amis. Même en parlant peul avec des amis à travers le monde, on parle peul, mais le français revient toujours ; pour expliquer des termes, pour expliquer, pour paraphraser, pour citer... Bon. Le français est là. Le français prime. » (Souley)

Comme Véronique, Souley a ainsi pris fait et cause dans le cadre de sa migration pour la communauté minoritaire, parce que justement elle est minoritaire et non pas uniquement ou pas prioritairement parce qu'ils ont migré avec, entre autres choses, la langue française, comme on pourrait le penser à priori⁶⁰⁷. Mais au contraire de Véronique, qui semble véritablement assumer, expliciter la reconfiguration de ses rapports au français qu'elle n'aimait pas parce qu'elle n'aimait pas la façon dont on le lui avait imposé et tout ce qu'il représentait chez elle au Togo (et en Afrique plus globalement), Souley, pour sa part, semble plutôt se débattre entre, d'un côté un statut d'allié, d'ami francophone : une identité hétéro-définie et dont il accepte bien volontiers un des termes (ami, allié, du minoritaire) et, de l'autre, les conséquences que ce positionnement induit dans ses rapports actuels au français (le fait de se reconnaître identitairement parlant comme francophone). Il a en effet cette formulation semblant paradoxale, disant à la fois qu'il n'est pas « dans leur querelle français/anglais là » et dans le même temps « que voilà il faut aider le plus faible ».

⁶⁰⁷ Et comme le sous-entend justement la politique migratoire d'attraction et de rétention des immigrants de langue française au sein des communautés francophones minoritaires hors Québec.

Nous allons voir avec Germaine et Sylla des cas similaires, inscrits dans une forme de relation dialectique tout en tension et négociation entre identification à la communauté acadienne et différenciation, selon des enjeux bien spécifiques.

7.3.2.3 Germaine ou le « choix d'un camp »; Sylla ou le refus d'une seconde imposition linguistique et le passage de l'« opposant » au « défenseur »...

L'élément clé autour duquel gravitent ces mouvements de reconversion survenant dans le cadre du processus d'intégration dans un contexte de francophonie minoritaire, c'est sans conteste le rapport identitaire à la langue française, présent ou *apparemment* absent selon les contextes sociolinguistiques traversés par les parcours de vie des migrants.

« Ça, être francophone c'est rien. Être francophone au Congo ça veut dire que tu es intellectuel. Tu peux parler français, tu peux communiquer en français mais une identification francophone non. C'est né ici parce qu'on a trouvé qu'il y avait deux peuples. Donc il fallait chercher quel côté t'identifier. Donc c'est là où on s'est identifié » (Germaine)⁶⁰⁸

On retrouve ainsi dans l'évocation de la présence de deux peuples distincts et la nécessité de devoir choisir son camp, cet élément identitaire central dans la mise en regard effectuée dans le premier acte du récit de recherche, entre la situation du français en Afrique noire francophone et celle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Mais avec cela, une mise en exergue de cet élément identitaire comme point de bascule dans les dynamiques de positionnements. Facteur identitaire qui est celui évoqué dans le rapport construit à la langue française, de nature instrumental dans le cadre de la société d'origine de Germaine : « être francophone c'est rien », « ça veut dire que tu es intellectuel »... Et qui sera donc lui aussi, comme pour Véronique et Mahete avant elle, reconfiguré du tout au tout dans le cadre de la migration : encore une fois changement de lieu accompagné dans ce cas précis d'un changement radical de positionnement vis-à-vis d'une langue envers laquelle il n'y avait avant cette migration aucun sentiment d'identification personnelle.

⁶⁰⁸ Egalement originaire du Congo Kinshasa et ayant appris le français à l'école. Elle est agent administratif à l'Université de Moncton où elle est installée depuis 1991 (elle est arrivée au Canada en 1988 et a d'abord vécu au Manitoba).

Transparaît ici un des aspects saillants de la problématique de la diversité de cet ensemble hétérogène constitué par la francophonie et rassemblant pêle-mêle sous la houlette d'une langue supposément « en partage » des populations rattachées à celle-ci par des histoires tout aussi diverses, comme nous avons pu le voir dans le premier acte. Le français constitue dans un cas une langue coloniale importée et imposée par le colonisateur et venue se superposer en dominant les langues africaines et ne suscitant pas à priori de sentiment d'appartenance ou d'identification à cette langue⁶⁰⁹. Dans l'autre, le français représente la langue des ancêtres, celle des premiers colons qui ont pu tant bien que mal, malgré la domination et à un moment donné de l'histoire de l'oppression du peuple anglais, la maintenir et continuer de la transmettre de générations en générations.

C'est sur ce point que le même renversement de positionnement vis-à-vis du français, opéré également par Sylla suite à sa migration⁶¹⁰, est intéressant à relever, car il montre bien le caractère véritablement représentationnel (et pour beaucoup imaginaire) lié aux manières propres à chaque individu de se projeter dans le monde en fonction de l'interprétation qu'il en fait tout au long de son parcours de vie.

« Ben c'est ça, parce que ça devient mon médium de communication. Dans ce sens là, je peux dire, je deviens un défenseur. Après être un opposant, je deviens un défenseur parce que c'est le médium de communication avec le reste du monde. Et puis il faut pas encore qu'on... On m'a imposé d'abord pour perdre l'autre, on veut m'imposer encore pour perdre le deuxième ! C'est beaucoup de traumatismes ! [...] Le français devient

⁶⁰⁹ Y compris dans le cas de locuteurs comme Hugues ou encore Grégoire (ces deux « francophones précoces exclusifs » d'origine gabonaise tombés tous petits dans cette grande marmite de la francophonie) dont le français représente la seule langue transmise par leurs parents au détriment de leur langue de référence ethnique, le fang. Hugues porte en effet un regard très critique sur le choix éducatif de ses parents comme nous l'avons vu, l'interprétant comme le signe de « l'aliénation » subie par la colonisation et se manifestant par le besoin de transmettre « tout ce qui vient de l'occident ». Grégoire pour sa part, s'il ne formule pas de critique de ce genre au regard de cet héritage colonial, indique très clairement que pour lui le français, unique langue dans la quelle il s'est construit comme individu-locuteur, ne représente qu'un instrument de communication. Ses références identitaires, tout comme Hugues, se rattachent de façon très revendicative (comme pour mieux contredire les mauvaises langues qui seraient tentées de ne pas les considérer comme de « vrais Fangs », puisqu'ils ne sont pas capables de s'exprimer correctement dans cette langue) à cette appartenance groupale d'origine, fondamentale pour eux et dont ils affichent la fierté de pouvoir s'en réclamer par hérédité, à défaut de l'élément linguistique (le sang serait donc ici plus fort que la langue...).

⁶¹⁰ On a ainsi une véritable illustration de ce principe de la migration, déjà évoqué, qui ne se résume pas pour un individu à un déplacement physique d'un espace-temps à un autre, mais constitue également, et de façon très sensible, un déplacement symbolique dans ses repères identitaires, de soi à soi et de soi au autres ; en somme une modification de ses modalités habituelles de projection dans le monde.

maintenant un médium très important pour rayonner au niveau mondial, au niveau international, au niveau de la carrière. On le supporte ! » (Sylla)

Sylla fait en effet partie des personnes qui sont nées pendant la colonisation française, (pour sa part, à l'orée des années cinquante) et qui sont frontalement entrées en contact avec la langue française par la scolarisation effectuée en partie sous cette domination coloniale. Enseignant-chercheur à l'Université de Moncton, ville où il est installé depuis 1988 après dix-huit années passées au Québec où il est donc arrivé en 1970, il est originaire du Mali et est né précisément dans le petit village de Sévéré (dans la région de Ségou) à composition ethnique exclusivement peul (du moins à époque des faits considérés). Cette précision est importante dans la mesure où, à cette époque, et dans ce village (mais je pense qu'on peut élargir cette problématique à d'autres) l'école était mal considérée, car le point de vue répandu dans la communauté ethnolinguistique était celui-ci : « quand on y va on est perdu ». Pourquoi ? Parce qu'on y apprenait le français, la langue du Blanc, la langue du colon, qui corrompt les esprits en détournant de la tradition⁶¹¹.

Sylla : Pour nous c'était un traumatisme important. Quelqu'un qui est appelé à aller à l'école, parce qu'on ne va pas par gré, on va par obligation, donc c'est un traumatisme pour nous.

Marie-Laure : Ça veut dire que même à la base vous n'aviez pas forcément envie ?

Sylla : Ben oui ! On n'a pas forcément envie d'aller à l'école ! Mais on est forcé d'aller à l'école. C'est le colon qui impose ça, c'est le déracinement, c'est l'acculturation, c'est l'éloignement du pays... on s'éloigne des parents... Chez nous on dit : « quelqu'un qui va à l'école il est perdu »⁶¹² !

[...]

⁶¹¹ A noter que jusqu'aujourd'hui, les Peul sont considérés comme l'un des groupes ethniques où le respect d'un certain nombre de valeurs reste très important pour une part importante de ses ressortissants (suffisamment importante du moins, pour que cela fasse partie des caractéristiques qui leurs sont communément attribuées et auxquelles certains s'identifient ou d'autres (plus rares, en tout cas de façon ouverte) s'en distinguent.

⁶¹² Amadou Hampâté Bâ évoque, dans *Amkoullel l'enfant Peul*, cet aspect particulier au travers de l'épisode, vécu de façon dramatique par la communauté, où le fil du chef est réquisitionné par l'administration coloniale à l'école des Blancs, au point que ce dernier envisage de le faire remplacer par un de ses serviteurs dévoués qui se sacrifierait ainsi en prenant la place de son fils. Il s'agit ici visiblement de *l'école des otages*. « Les écoles des otages sont des établissements scolaires créés par le colonisateur français au Sénégal et au Soudan français où sont recrutés de force les fils de chef et de notable afin de les surveiller et les former pour devenir des auxiliaires au pouvoir colonial. La première école des otages a été créée à Saint-Louis du Sénégal par le gouverneur Faidherbe en 1855. » (cf., http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_des_otages, consulté le 03 septembre 2013).

Sylla : On est arrivé en septembre 1970 et il y a eu les évènements d'octobre. Ça coïncidait aussi avec l'année du mouvement du FLQ, le Front de Libération du Québec. Donc c'était une révolution au Québec. Il y a eu des enlèvements politiques tout ça donc c'était une période un peu agitée du Québec. Donc c'était quand même un choc un peu pour nous. L'armée qui est en ville avec des chars. On sait que dans nos pays c'est des régimes militaires et puis tout ça, mais au Canada !...

Marie-Laure : Oui, vous ne vous attendiez pas qu'il y ait ça. Est-ce que vous saviez qu'il y avait des rivalités entre la communauté anglophone et francophone ?

Sylla : Non non non. On avait appris qu'il y avait la dualité, mais pas des tensions comme telles. Donc, c'est arrivés ici qu'on a vu la vraie tension et puis on l'a vécue avec les événements d'octobre.

L'expérience de Sylla présente ainsi de fortes similitudes avec celle de Véronique, elle aussi scolarisée en partie pendant la colonisation et même révoltée contre le fait français (à cause du processus de dépersonnalisation qui l'accompagne avec l'imposition de la langue française et l'interdiction (à l'école) de s'exprimer dans ses langues⁶¹³), et elle aussi arrivée au Québec à un des moments clés de son histoire de lutte contre la domination anglophone et pour l'autonomie (le Référendum). Mais Sylla se différenciera, dans la reconversion effectuée au niveau de ses rapports au français, par le fait que cette reconversion demeure en quelque sorte conjoncturelle. Il ne va pas en effet, comme Véronique, aller jusqu'à épouser totalement par exemple la cause des Québécois dans leur lutte, et reconsidérer (toujours comme Véronique l'a fait) ses sentiments envers le français. Le français demeure pour lui une langue imposée, source de traumatisme. Il me semble en effet y avoir une nuance, presque imperceptible, mais très importante en fin de compte, entre les positionnements de Véronique et Sylla, tels que je les ai perçus en retravaillant nos entretiens.

La reconfiguration des sentiments de Véronique semble sans réserves. C'est-à-dire qu'à partir du moment où elle a pu constater qu'il y avait aussi des Blancs parlant français qui étaient « gentils », *i.e.* différents de l'image très négative qu'elle avait du Blanc colon qu'elle a connu au Togo et surtout des religieuses françaises dont elle n'a pas du tout apprécié les méthodes d'enseignement, elle a prit acte de ce fait et s'est dit qu'elle peut

⁶¹³ « Donc pour moi quand on m'imposait le français, et quand on m'imposait le fait d'apprendre les mots par cœur, tu comprends, de venir les réciter ; et quand on ne me permettait même pas de m'exprimer, d'être moi-même, de retrouver mon identité dans ce cheminement, pour moi c'est comme si je n'avais pas le droit de vivre ; je n'avais pas le droit d'exister. » (Véronique)

donc, et « aimer cette langue, et les gens qui parlent cette langue ». Sylla, pour sa part, me semble plutôt avoir une réaction de préservation de son équilibre émotionnel personnel, plus qu'un réel mouvement de solidarité « gratuite » envers une communauté en lutte pour sa préservation identitaire et linguistique. On est plus dans un cas de figure de convergence d'intérêts communs. On lui a déjà imposé une langue. C'est un fait. C'est un impondérable. Il se trouve qu'il peut en faire par ailleurs un atout. Il n'a donc pas envie d'adopter un positionnement qui l'obligerait à accepter ce qu'il appelle « un second traumatisme », du fait de la domination d'une autre langue.

La reconfiguration effectuée se situerait donc au niveau des rapports au français qui devient, d'une langue à laquelle il s'opposait, une langue qu'il défend. Mais seulement pour en faire une alliée face à l'anglais ; un atout qu'il possède déjà et qu'il peut capitaliser pour ne pas être obligé de céder à la quasi obligation de fonctionner en anglais. En ce sens, lui aussi a choisi son camp. Mais pour son propre intérêt, en fonction de la lecture faite d'une situation qu'il rencontre au détour de sa migration. D'ailleurs, il considère qu'il n'a pas changé. Il était ouvert avant, il reste ouvert aujourd'hui. Ce qui exprime bien le fait, dans cette autoreprésentation de lui-même n'ayant pas changé malgré ses nouvelles dispositions envers le français (pour n'évoquer que cet unique aspect), que celles-ci ne touchent pas ses sentiments propres, mais uniquement des rapports construits et réorientés en fonction d'enjeux de projection au sein d'une société donnée.

Nous retrouvons ainsi, au travers de toutes ces expériences évoquées, ainsi que celle de Sylla, cette manifestation de la *jection* fondamentale de chaque individualité à la recherche permanente de ce qui constituerait son « centre de gravité » en quelque sorte, mais qui se construit et se reconfigure selon les interprétations anthropo-socio-historiquement centrées du monde dans lequel leur « être » est ainsi « jeté » et en permanence empreint de divers enjeux, pas toujours décelés, et avec, malgré ou en dépit desquels, il faut tout de même composer.

7.3.3 Vues sur la France : « *Va te faire intégrer!...* ». Le défi de l'intégration "à la française", ou l'art du funambulisme sans attaches...

Du côté de ces « enjeux », ceux « imposés » en quelque sorte par la société dominante que constitue d'un point de vue sociologique toute société vis-à-vis de ressortissants étrangers (ou d'origine étrangère, selon les cas), celui du modèle d'intégration « à la française » proposé (imposé ?) aux migrants, constitue parfois un véritable défi diversement appréhendé. Ce, notamment au regard de leurs propres parcours et constructions respectives.

7.3.3.1 Sékou le « *francophone autodidacte* » ou la déclaration de « *reconnaissance pour services rendus* »

Sékou est originaire de la Guinée Conakry et a été demandeur d'asile pendant sept ans avant d'obtenir le droit de séjourner légalement sur le territoire français. Il n'a été scolarisé qu'au tout début du primaire, du fait de ses origines sociales très modestes et ne comprenait donc pas français lorsqu'il est arrivé en France à l'âge de douze ans (il comptabilisait environ quatorze années consécutives de présence sur le territoire au moment de notre entretien). Il n'a pas bénéficié non plus de cours de langue comme il en existe actuellement dans les nombreuses structures d'accueil à caractère associatif ou relevant de collectivités locales par exemple, et a ainsi appris le français de façon autodidacte. Son expérience, dans le cadre de cette recherche et au regard du type de profils que j'ai privilégié pour celle-ci⁶¹⁴, est de ce point de vue à la fois décalée mais éclairante par le contre point qu'elle apporte.

Sa façon à lui de se projeter dans ce nouvel environnement où il est arrivé tout jeune adolescent dans des circonstances sur lesquelles il ne s'est pas étendu, fait également montre d'une évolution notable quant à son positionnement et son ancrage au sein de la société française. La première phase de son parcours entre en effet dans le schéma désormais connu et classique du premier « sas » d'intégration constitué par les membres d'un même groupe d'appartenance, notamment pour des individus ne maîtrisant pas la langue du pays d'arrivée.

⁶¹⁴ J'ai déjà eu à évoquer le détail des circonstances anecdotiques (acte deuxième, séquence trois : 3.2.3) qui m'ont menée à solliciter un entretien avec lui, croyant avoir affaire à un étudiant comme bien d'autres en fin d'études et à la recherche d'un travail.

« Je fréquente des gens comme vous, des gens sénégalais qui savent que je viens de la Guinée [...]. Quand on est sorti, des fois mon copain y parlait avec ses copains français ; moi je comprends rien. Ça commençait à me gêner, ça commençait à m'énerver. Moi je comprends rien ; eux ils parlent bien. Ça me séduit et puis j'avais envie de parler. »

Il explique en effet qu'il a, dans un premier temps, été intégré dans le cocon protecteur d'une communauté de migrants originaires de la Guinée Conakry comme lui, ainsi que du Sénégal⁶¹⁵, et pratiquant le soussou⁶¹⁶, une des langues jouant le rôle de véhiculaire dans son pays d'origine qui leur servait la plupart du temps de medium de communication, dans la mesure où il ne pouvait pas interagir avec eux en français. La langue du pays d'installation lui était donc inaccessible, et nous constatons à travers cet extrait que sa démarche volontaire d'apprentissage du français a été motivée en premier lieu par la prise de conscience d'une différence, du manque créant cette différence et du désir généré par ce manque (« ça me séduit, j'avais envie de parler »). La frustration de se sentir marginalisé dans les interactions qui pouvaient se dérouler en français (« ça commençait à me gêner, ça commençait à m'énerver ») semble ainsi avoir été plus porteuse pour Sékou que le seul désir d'apprendre la langue de son pays d'installation.

On voit bien dans son cas, et c'est ce qui retient l'attention notamment au regard du débat langue-intégration, que si intégration il y a, elle se fait d'abord (et pendant plusieurs années) au sein d'une communauté formée par des membres pouvant s'identifier à un même groupe d'appartenance, dont l'une des langues de communication intergroupale partagée par tous est le soussou. Le besoin de s'appropriier la langue du pays d'installation ne s'est donc pas fait sentir dans un premier temps, du fait de cette intégration au sein de cette première communauté jouant ce rôle de sas ou de bouée lui permettant d'évoluer au sein de la société française – avec les premières démarches administratives à effectuer comme la demande d'asile par exemple – par l'intermédiaire de cette communauté et notamment de son ami qui lui servait à la fois de traducteur et de guide. Le premier élément perceptible d'infléchissement du mode d'ancrage de Sékou dans l'environnement sociétal s'est manifesté par son désir de s'appropriier la langue

⁶¹⁵ Son ami qu'il évoque dans l'extrait, a notamment vécu en Guinée, d'où sa pratique du soussou.

⁶¹⁶ « La langue soussou est rattachée au groupe des langues mandés. Maurice Houis (1963), considère que le groupe soussou actuel s'est constitué à partir de trois fonds culturels, "...un fond mandé qui remonte aux populations qui occupaient l'empire du Ghana; un fond nalou et baga, assez récent (que les Soussou ont assimilé) au cours de leur progression vers la côte; enfin un fond malinké. » http://www.ethnographiques.org/IMG/html/AnGeslin02_03.html, (consulté le 02/11/08).

française enclenché pour sa part, dans un premier temps, par le besoin de pouvoir participer pleinement à toutes les interactions prenant place dans ce groupe d'appartenance, pour mieux s'identifier à ses membres au travers d'une pratique partagée dont il était exclu, et non plus seulement par le seul fait d'être originaire de Guinée et locuteur du soussou comme eux.

Cependant, cette première immersion dans la société française au sein de laquelle Sékou a évolué au début de son séjour, accroché à la bouée linguistique et socialisante de son premier groupe d'appartenance, s'est conjuguée progressivement avec la conscience, explicitée au moment de l'entretien, d'un besoin d'intégration qui passerait par son émancipation linguistique.

« Ben j'ai décidé quelque chose : de s'intégrer à cent pour cent parce que j'ai pas envie d'être mou quoi tu vois. [...] S'intégrer ? Euh essayer de prendre de comportements, parler français et respecter la République française. [...] Il faut que je parle français comme il faut quoi tu vois. Il faut que je parle français que je m'intègre à cent pour cent. » (Sékou)

A noter dans cet extrait, par rapport au précédent, le passage du mode indicatif conjugué à l'imparfait (« j'avais envie de parler »), au présent (« il faut que je parle français que je m'intègre »), qui illustre en quelque sorte cette prise de conscience progressive de sa situation d'immigré allophone donc « non francophone » dans un pays où le principal medium d'évolution socio-économique, d'interaction et de socialisation avec les membres de la société est le français⁶¹⁷. Ce basculement de l'imparfait (évoquant son état antérieur) au présent (marquant la prise de décision) dans le processus de relecture et la mise en mots de son expérience de migration, traduit en quelque sorte le cheminement de la conscience de Sékou, qui l'a conduit à passer de son immersion première dans sa communauté d'appartenance, à une démarche volontaire d'intégration et de participation à la société française, sans intermédiaires. Et cette intégration, telle qu'il se la représentait, se ferait nécessairement par le truchement d'une intégration linguistique : « apprendre le français ». De « non francophone » qu'il était en arrivant en France, Sékou est donc devenu progressivement un « francophone autodidacte » par

⁶¹⁷ Je rappelle que Sékou est arrivé en France à l'âge de douze ans et a été demandeur d'asile pendant sept ans ; ce qui peut laisser supposer, même s'il n'a pas souhaité s'exprimer sur les conditions de sa venue, que la durée des démarches et la transition de l'adolescence à l'âge adulte ont pu largement contribuer à cette prise de conscience.

cette nouvelle forme de projection dans son monde environnant dont il a, à un moment donné, ressenti le besoin et analysé les enjeux.

La France « salvatrice »

Un autre aspect très intéressant à souligner réside dans la relation assez particulière que Sékou semble entretenir de ce point de vue avec la France, son pays « d'accueil ». Après avoir expliqué que pour lui l'intégration passe notamment par l'apprentissage et la pratique du français, il évoque parallèlement son intégration socio-économique – D. Schnapper (2007) parle d'intégration « *structurelle* » qu'elle distingue de l'intégration « *culturelle* »⁶¹⁸ – qui elle, nécessiterait une participation active à la vie économique du pays d'accueil à travers une activité professionnelle.

« Ben première étape c'est du boulot, toujours du boulot, un travail garanti. Deuxièmement pour faire euh pour donner quelque chose à la France, à la France qui m'a donné beaucoup d'avantages dans ma vie, pour moi c'est du travail. [...] J'aimerais bien toujours euh récompenser la France, la France qui m'a donné beaucoup de choses. » (Sékou)

Ce qui attire l'attention dans ce type de discours, c'est cette forme de reconnaissance vis-à-vis de la société d'accueil et de tout ce qu'elle représenterait pour lui. Cela traduit une forme de relation avec cette société (une forme particulière d'intégration comme une autre ?) qui ne passe pas vraiment, ou assez peu, par des relations interpersonnelles avec ses membres. Mais plutôt une sorte de dialogie entre lui d'une part, en tant que migrant, demandeur d'asile pendant un certain temps et désireux d'obtenir un emploi stable pour donner du sens et de la consistance à son intégration « socio-économique », et « la France », d'autre part, à travers ses institutions, celles qui lui donnent un droit de séjour et de travail ; cette « France » qui représente pour lui le pays qui lui offre des possibilités (« la France qui m'a donné beaucoup d'avantages dans ma vie »), que son pays d'origine ne lui a apparemment pas offertes.

On peut mieux comprendre, à la lumière de ce témoignage, l'expression d'un désir fort d'intégration (« il faut que je m'intègre à cent pour cent »). Lequel, vu sous un certain

⁶¹⁸ Elle donne notamment l'exemple, à travers une étude comparative entre la France et l'Angleterre des enfants de migrants (la fameuse « seconde génération ») qui auraient opéré, d'un côté, une intégration structurelle et non culturelle (en Angleterre avec le modèle communautariste ou multiculturel), et de l'autre, une intégration culturelle et non structurelle.

angle, pourrait fort bien ressembler à un désir d'assimilation (inconscient ou pas ?), selon les diverses représentations que l'on peut se faire du processus d'intégration autrefois appréhendé sur la base des caractéristiques de l'assimilation (et encore aujourd'hui de façon moins explicite). Mais un processus, pour Sékou, qui semble constituer une forme de reconnaissance pour services rendus (quel que soit le terme que l'on va choisir pour désigner son projet de participation active à la vie socio-économique française).

« La France ben, ils ont fait leur devoir. Y m'ont bien accueilli, et pis y me fait pas du mal. [...] La France elle t'a donné tout. C'est grâce à eux que aujourd'hui vous êtes là aujourd'hui, le reste c'est pas eux, c'est à toi. C'est à toi de s'intégrer, c'est à toi de faire du respect pour la république française. [...] C'est pas Sarkozy qui va dire y faut que tu respectes telle personne telle personne. C'est pas Sarkozy qui va dire y faut que tu trouves du boulot. C'est pas Sarkozy qui paye votre loyer hein, c'est pas Sarkozy qui paye votre facture, c'est pas Sarkozy qui envoie l'argent en Afrique hein. Sarkozy il a fait son devoir de t'accueillir en France, y vous donne des papiers et de te promouvoir pour que tu cherches du boulot pour travailler. »

Dans le débat sur les modalités de construction du processus d'intégration des migrants et sur le degré de participation respective de la société d'accueil et des personnes « candidates à l'intégration » à la réalisation dans les meilleures conditions possibles de ce processus, Sékou semblerait pencher vers la nécessité pour chaque migrant de prendre en quelque sorte ce projet à bras le corps⁶¹⁹. Ceci, en étant le principal acteur de son processus d'intégration ; la société « d'accueil » ayant joué son rôle selon lui, en lui fournissant les quelques éléments indispensables à la réalisation de son projet (« y vous donne des papiers »). On peut donc noter que dans son cas, dans la mesure où il a appris le français par sa seule volonté et par ses propres moyens, ce facteur ne rentre pas forcément en ligne de compte dans le « cahier des charges » de cette société d'accueil.

Nous verrons que cette conception du processus d'intégration qui transparait en filigrane tout au long de ce témoignage et qui est liée à une histoire de vie particulière ainsi qu'à un faisceau de représentations, d'une part, sur la société française, l'Etat et ses institutions, et d'autre part, sur le rôle d'une personne qui vient bénéficier de ces « avantages » offerts par la France, diverge dans une certaine mesure de celle des autres

⁶¹⁹ Cette question sera à nouveau abordée dans un cadre de réflexion plus global axé sur le rapport des sociétés d'accueil/d'installation des migrants à la diversité et le traitement qui en est fait, au cours de la prochaine et dernière séquence de ce récit de recherche.

figures de migrants évoquées, et notamment de celle de Hugues, francophone précoce exclusif. Et nous en examinerons par ailleurs, dans la séquence suivante, un certain nombre de conséquences.

7.3.3.2 *Le paradoxe du français langue d'intégration : où il est question du « syndrome d'Obélix » et autres particularités notables...*

Un des principaux points de divergence – tout du moins un des plus saillants au regard de la problématique traitée – entre la figure particulière représentée par Sékou, telle qu'évoquée ci-dessus, et la majeure partie des autres personnes rencontrées dans le cadre de la construction de cette recherche, réside à mon sens sur cet élément clé que représente le français dans leurs parcours respectifs. J'évoquais au tout début de cette séquence, la figure de Pulchérie (Miano, 2012), fictive pour sa part, mais allégorisant le parcours expérientiel vraisemblable de nombre de personnes originaires d'Afrique noire. Elle pose, de manière à nous interpeller, la question du lien entre langue et intégration : « *L'intégration, c'est quand tu parles français. Donc, c'est bon. Je suis dedans.* ». Ce lien, dans ce cadre précis comme nous avons pu le voir, est posé en référence directe avec l'héritage historique que constitue la présence de la langue française dans les pays d'Afrique noire anciennement colonisés par la France et la Belgique : « *Moi, j'étais intégrée avant de venir ici, donc, il ne faut pas me fatiguer avec ces histoires-là.* ». Pulchérie était « déjà intégrée avant de venir » ; sous-entendu, le processus d'acculturation qu'a représenté dans son histoire langagière (et dans celle de beaucoup d'autres) l'apprentissage, parfois au forceps, de la langue française, constituerait en soi une préparation par anticipation à une éventuelle future migration ; une intégration avant l'heure (dans la logique ci-dessus affichée d'une équation entre langue et intégration). Et c'est bien là où se situe le paradoxe que j'évoque, au regard de la problématique tissée en France autour des questions migratoires que j'ai rapidement brossée dans la seconde section de cette séquence, mais qui sera plus amplement abordée dans la dernière séquence de cette thèse.

S'il est indéniable qu'apprendre la langue principale de communication et de fonctionnement à divers niveaux stratégiques d'une société donnée est un élément facilitateur dans la dynamique d'un processus d'intégration, la prégnance du débat construit autour de ces questions constitue en soi un indice du caractère limité, dans certaines situations, de ce facteur linguistique. En effet (et c'est un truisme de le dire),

s'il suffisait que les migrants apprennent et comprennent le français pour s'intégrer, il ne devrait pas y avoir ce fameux « problème de l'intégration » tel qu'on le présente aujourd'hui, ou tout du moins ne devrait-il pas avoir une telle portée dans les préoccupations des politiques, médias, intervenants sociaux et autres chercheurs en sciences humaines.

Considérons une autre figure de migrant, celle d'Hugues « francophone précoce exclusif » tombé dès la prime enfance dans la marmite de la francophonie, qui se pose à ce titre et dans les caractéristiques principales de son parcours, en opposition quasi symétrique avec celle de Sékou, « francophone autodidacte ».

Pour rappel, Hugues est un jeune homme de 29 ans, originaire du Gabon. Il est né et a grandi à Libreville, la capitale, et a effectué toute sa scolarité dans des écoles françaises où prédominait cette langue dans les cours de récréation. Arrivé en France en 2003, il a effectué un Master de à l'Université de Nantes, avant de venir à Tours effectuer une thèse de doctorat en littérature africaine. Bien que ses parents soient tous deux de l'ethnie fang, Hugues ne pratique pas cette langue (qu'il considère tout de même comme sa langue maternelle), ces derniers l'ayant élevé en français. Il fait par ailleurs une lecture sans concession du choix éducatif de ses parents à son égard :

« C'est-à-dire que c'est un peu l'aliénation on va dire, parce que nous tout ce qu'on a un peu subi en nous disant que voilà il faut prendre, importer tout ce qui est hein de l'ancienne colonie, etc., etc. »

Cette lecture critique, tout en traduisant le type de relations qu'il a construit aux principales langues constitutives de son répertoire linguistique, constitue une clé d'interprétation des différentes représentations qu'il a exprimées au sujet de l'intégration, lesquelles ont orienté dans une certaine mesure sa façon de se projeter dans la société française. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer assez rapidement au début de la séquence précédente, son point de vue sur la question de l'intégration, c'est que le mot même « intégration » devrait être « banni »⁶²⁰. Celui-ci étant rattaché à de trop lourds sous-entendus :

⁶²⁰ J'ai eu le même type de réaction, bien qu'avec des termes moins radicaux, de la part de Bernadette, médecin pédiatre d'origine camerounaise qui a fait toutes ses études de médecine en France, mariée à un Camerounais, également médecin (ophtalmologue), mais ne présentant pas le même profil langagier que

« En parlant d'intégration il y a trop de choses qui entrent en compte quoi. C'est comme si en fait la culture de l'autre venait entraver la bonne marche de la société française, un truc comme ça. » (Hugues)

Ce point de vue radical sur la question de l'intégration illustre bien le fait que les représentations orientent les attitudes et les conduites des populations étrangères dans les sociétés en fonction de la perception qu'elles se font des représentations émanant des discours ambiants et de leur propre perception de la place qu'elles occupent ou plutôt peuvent/souhaitent occuper au sein de ces sociétés. Dans cette représentation de l'intégration perçue comme une sorte d'injonction politique, il y a effectivement un inconscient d'assimilation qui remonte à la surface. Notamment au regard de l'angle d'appréhension le plus récurrent de cette problématique dans les médias et par un certain nombre d'élus français, à partir duquel l'intégration est vue avant tout comme un « problème » à résoudre alors même que bien souvent :

« le discours sur l'intégration n'est audible et n'est recevable parmi ceux à qui il s'adresse en priorité – le public qui est objet d'intégration – que par ceux qui sont déjà les plus intégrés » (Sayad, 1999).

Paradoxe donc que de lier de façon indéfectible « langue et intégration », alors même que toute une frange de la population considérée comme non intégrée ou mal intégrée maîtrise la langue ainsi posée comme langue voire facteur (exclusif?) d'intégration. Alors même également qu'une partie des personnes ciblées par les dispositifs qui entérinent cette conception idéologique et étatique du processus d'intégration comme le CAI⁶²¹ ou les conditions linguistiques d'accès à la nationalité française (niveau B1 du CECRL⁶²²) proviennent de pays officiellement francophones, où elles ont été majoritairement scolarisées en français...

« Je ne sais pas ce que ça veut dire intégré ! C'est pas parce que tu vas parler français que t'es intégré ! » (Bernadette)

Hugues du point de vue de la « langue maternelle » (qui a été transmise à Bernadette). Alors que nous avons pu voir à l'inverse avec Sékou, « francophone autodidacte » et figure de migrant que j'ai opposée à celle de Hugues, « francophone précoce exclusif » (Tending, 2010 : 21 et 33), un schéma de construction volontariste d'un processus d'intégration devant être réalisé, selon sa vision des choses, « à 100% ».

⁶²¹ Contrat d'Accueil et d'Intégration.

⁶²² Cadre européen commun de référence pour les langues.

Une question qu'on pourrait alors se poser serait la suivante : à quoi bon, pour un Africain, provenir d'un pays qui a été colonisé par la France ou la Belgique, lesquelles ont laissé en héritage une langue, qui en plus est dominante socialement, politiquement et symboliquement dans leur pays d'origine ; à quoi bon être locuteur de cette langue, puisque scolarisé et détenteur de diplômes de l'enseignement supérieur dans cette langue (pour les plus hautement qualifiés), si ces différentes caractéristiques, et les compétences qu'elles impliquent ne peuvent pas être capitalisées dans un processus migratoire en France ? En plus court : A quoi sert sa « compétence » francophone pour un migrant africain en France ?

Le problème effectivement, dans le cadre de la mise en regard construite dans cette recherche entre la France et l'Acadie du Nouveau-Brunswick, c'est qu'au niveau des problématiques qui se dessinent, à la fois sur la base des expériences croisées des migrants que j'ai rencontré, et des diverses sources d'observables construits relatifs aux situations socio-historiques et géopolitiques des ces deux situations, des tendances bien distinctes et même opposées sur certains points (selon l'angle d'appréhension), émergent. L'un des aspects les plus frappants du paradoxe du lien établi entre langue et intégration ici souligné, est qu'il met en évidence le fait que la caractéristique et compétence francophone de millier de migrants – pris dans les filets hyper-linguicisés de cette conception idéologique étatique du processus d'intégration en France – est (paradoxalement) rendue tout à fait transparente, sans intérêt particulier, inopérante⁶²³... Alors que du côté de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, nous avons eu, à contrario, un aperçu de l'atout que cette « compétence » pouvait à priori représenter, du moins, vue d'Acadie. Un atout qui profiterait donc potentiellement aux deux parties, société « accueillante » comme nouveaux arrivants⁶²⁴.

⁶²³ Compétence rendue inopérante puisque le « problème » de l'intégration d'une certaine catégorie de migrants (et de descendants de migrants), notamment indexés par la sphère politico-médiatique, n'est pas (uniquement ou prioritairement) linguistique, dans la mesure où il se pose, en ces termes : et aux allophones, et aux non allophones. Il se trouve donc (partiellement et/ou essentiellement) « ailleurs » et nous tenterons dans la dernière séquence d'en examiner d'autres aspects, signalés par les personnes rencontrées en entretien et ayant un certain écho au niveau du débat social français.

⁶²⁴ Jules, enseignant-chercheur à l'université de Moncton et originaire du Congo Kinshasa a par exemple clairement indiqué que c'est cette « compétence » et plus précisément une certaine maîtrise du français « standard », fonctionnant comme « norme » supranationale qui, selon lui, aurait pesé pour partie dans la balance au moment de son recrutement. Lequel aurait été effectué au détriment d'autres candidats « locaux » dont on pourrait supposer en se fiant à cet avis, que leurs pratiques du français étaient peut-être un peu plus empreintes de régionalismes et moins « standardisées »...

« Les communautés francophones en situation minoritaire profitent peu de l'immigration francophone. Par exemple, en 2001, 75% des immigrants d'expression française ont choisi de s'établir au Québec. Le recensement de 2006 révèle non seulement une diminution de la proportion de la population ayant le français comme langue maternelle au Canada, mais aussi une diminution de la proportion de la population des communautés francophones en situation minoritaire. » (Citoyenneté et Immigration Canada, 2008 : 20)

Mais nous avons vu aussi que dans un sens, plus que la « compétence » francophone des migrants, c'est peut-être d'avantage une certaine « identité » francophone, préalablement supposée, qui serait ainsi implicitement visée et attendue :

« Ah t'es francophone ? Non je ne suis pas francophone! Je veux dire, j'ai une identité, je suis Sénégalais, ma mère est wolof mon père est toucouleur. Le français n'est pas ma langue maternelle.» (Moussa)

« Ils me percevaient comme un ami francophone » (Souley).

Paradoxe qui prend en fin de compte la forme d'un malentendu menant d'un côté à une impasse et débouchant de l'autre sur le front d'un conflit linguistico-identitaire d'une communauté minoritaire, auquel elle invite implicitement à prendre part.

7.4 Conclusion

« Selon l'expression bambara : *Maa ka maaya ka ca a yere kono* : « Les personnes de la personne sont multiples dans la personne. Ma propre mère, lorsqu'elle voulait me rencontrer pour une affaire quelconque, avait coutume de demander au préalable à mon épouse : « laquelle des personnes de mon enfant l'habite aujourd'hui ? Est-ce le toubab ? Est-ce l'homme de religion ? Ou est-ce mon fils ? » Si ma femme lui répondait « C'est ton fils », elle entraît sans aucun ménagement et me dictait ses volontés. Si elle lui répondait « C'est l'homme de Dieu », ma mère se contentait de me faire des propositions. Mais si ma femme déclarait « C'est le toubab », alors ma mère repartait sans même essayer de me voir. » (Hampâté Bâ, 1998 : 130)

Qu'est-ce donc que la *re*-configuration identitaire, sinon cette quête permanente d'équilibre social et affectif indispensable à l'individu pour pouvoir continuer de rester en accord avec lui-même et le milieu qui l'entoure, quels que soient les aléas⁶²⁵ dont son parcours de vie est semé et qui provoquent de façon plus ou moins importante des bouleversements dans ses repères et représentations socio-identitaires ? Les processus migratoires constituent, au regard des phénomènes de reconfigurations identitaires

⁶²⁵ La migration et la confrontation à un espace socioculturel et linguistique autre n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres ; la domination d'un peuple par un autre en étant un type de manifestation extrême.

analysés dans cette séquence, un domaine par excellence de transformation des repères que l'homme se construit et dont il a besoin pour vivre et interagir avec les autres et son monde environnant. La rencontre de *francophones diversitaires* que représentent les processus d'intégration de migrants africains originaires des anciennes colonies belges et françaises au sein des sociétés d'installation (pour certains, sociétés d'adoption ou sociétés secondes⁶²⁶), implique en effet, comme nous avons pu le voir, une modification plus ou moins importante – et parfois radicale – de leurs modes d'être et de projection dans le monde. Cette modification des modalités de projection passe par une transformation de leurs préjugements⁶²⁷ s'actualisant dans une relecture de l'histoire – en partie commune ou non – des protagonistes de cette rencontre (migrants africains, société française, Acadie du Nouveau-Brunswick) faite en fonction des enjeux ciblés/décelés dans chaque situation.

Le point de départ de ces histoires de reconfigurations/transformations avait été les portraits des migrants croqués sur la trame des appropriations langagières et premières constructions identitaires en tant qu'individus-locuteurs dans leurs sociétés d'origines (séquence 6). Comme nous l'avons vu dans le premier acte de ce récit de recherche, ces expériences langagières fondatrices se tissent dans une toile de fond sociolinguistique et socio-historique étroitement liée aux pérégrinations de la langue française, principal legs colonial avec lequel des rapports à géométries variables sont collectivement et individuellement noués⁶²⁸. L'étape suivante (séquence sept) s'est intéressée aux contours spécifiques des problématiques migratoires qui se dessinent respectivement dans les deux destinations migratoires représentées dans cette recherche – l'Acadie du Nouveau-Brunswick et la France hexagonale – et dans les expériences de mobilités physique et symbolique que représente la migration⁶²⁹ vécue par les migrants participant à cette recherche.

⁶²⁶ De la même façon qu'on peut considérer, d'un point de vue sociolinguistique, une langue comme sa langue seconde.

⁶²⁷ Cf. Gadamer, 1976 (question traitée dans le deuxième acte du récit de recherche, séquence cinq, section 5.3).

⁶²⁸ D'un pays à un autre, d'une région à une autre, d'une localité à une autre, d'une famille à une autre, d'un individu à un autre, voire pour un même individu (et toutes les instances précédemment citées) d'une temporalité à une autre.

⁶²⁹ Cf. étymologie du verbe migrer (*migrare*) qui signifie « changer ».

Nous verrons dans la toute dernière séquence que les modalités de projection des migrants (et la recherche d'équilibre social et individuel qui les impulsent en partie) semblent parfois difficilement composer avec certaines logiques en œuvre dans les sociétés d'installation, ce qui fait tout l'intérêt et la portée de l'étude de ces processus, en tension constante entre diverses forces, logiques, besoins ou enjeux. Ce qui vaut pour les individus, vaut également pour les sociétés et les éléments d'identifications collectifs qui les solidarisent, eux aussi soumis aux évolutions sociales et historiques. Si les processus migratoires impliquent pour les personnes engagées dans ces processus une certaine transformation de leurs modes d'être et de représentations de soi et des autres, dans quelle mesure les sociétés confrontées à ces processus migratoires s'inscrivent-elles dans, ou résistent-elles aux dynamiques transformationnelles que les phénomènes migratoires impliquent également pour elles ?

SEQUENCE HUIT

France, Acadie du Nouveau-Brunswick : sociétés francophones vues à travers le prisme des dynamiques migratoires noires africaines

8.0 Introduction

Le dominé comme « analyseur »⁶³⁰ du dominant, le minoritaire comme « analyseur » du majoritaire, l'étranger comme « analyseur » du national, et donc l'immigré comme « analyseur » de la société d'installation...

Telle est en substance l'une des idées mise en avant par une longue citation de De Rudder (1999) constituant un encadré⁶³¹ dans l'ouvrage réédité de Maryse Tripier et Andréa Réa, *Sociologie de l'immigration*, et qui synthétise assez bien l'objet de cette toute dernière séquence. On trouve également symbolisée dans cet encadré (*cf. note infra*), au travers de l'image suggérée de « l'entrée par la petite porte »⁶³², l'idée d'une certaine forme de cécité collective initiale, dont auraient été frappées tant la société civile française que sa classe politique, intellectuelle et scientifique, au sujet de cette problématique-fleuve de l'immigration et de l'intégration des étrangers en France, notamment ceux originaires de ses anciens mondes coloniaux. Gérard Noiriel (1988), nous l'avons vu, a en son temps déchiré le voile (*pourtant* translucide⁶³³) de cette forme particulière de cécité. C'est alors imposé, à tous les niveaux de réflexion, le constat mis en évidence par Noiriel, selon lequel on ne pouvait désormais plus « considérer

⁶³⁰ « Analyseur », non pas tant au sens positivo-rationaliste du terme, mais de façon plus qualitative comme « symptôme » ou encore « perturbateur » (au sens chimique du terme), de ce qui vient, par la réaction provoquée par sa présence dans un milieu donné, questionner rétroactivement celui-ci dans sa nature et sa constitution.

⁶³¹ « On a généralement moins vu que c'est d'abord à travers un « déplacement », au sens propre comme au sens figuré, que les questions associées à l'immigration de main-d'œuvre sont entrées indirectement, « par la petite porte », dans les sciences sociales. Des enseignants partis professer et chercher dans des pays, souvent récemment libérés du joug colonial, les ont « ramenées » en métropole. Il a sans-doute fallu, comme le souligne Quiminal [1995], ce détour par les rapports de peuples soumis, culturellement comme économiquement, à la domination impérialiste, pour que s'ouvre, quelques années plus tard, le « front » de la recherche sur l'immigration. Ces travaux ont ramené de la périphérie exotique [...] des problématiques centrées sur la « mise en situation » des rapports sociaux et culturels, conduisant à leur réinterprétation en termes de domination/subordination, en relation avec la situation coloniale. De fait, la conjonction de ces courants a problématisé l'existence de deux types de rapports sociaux inégalitaires – l'exploitation et la domination – et interrogé sur leur articulation. Elle a amené à déplacer le regard vers la marge, à considérer la seconde comme l'« analyseur » du premier. Le « fou », le « colonisé », la « femme », l'« ouvrier-masse », l'« immigré », etc. ont esquissé, dans cette voie, les figures de l'oppression. » (De Rudder, 1999 : 78-79 ; cité par Réa & Tripier, 2008 : 22)

⁶³² Comme qui dirait une forme d'entrée par effraction, mais discrète, de celui qu'on n'attend pas, que l'on n'a pas vu – ou voulu voir ? – venir, et qui donc surprend au moment où sa présence s'impose soudain à nos sens.

⁶³³ Ce qui veut dire, en d'autres termes, que cette cécité en question n'en était pas vraiment une, ou plutôt en était une vis-à-vis d'elle-même, l'objet ainsi rendu absent ou transparent aux yeux de la société (frange de la population issue d'une immigration permanente) étant peut-être d'une trop aveuglante présence. Et présence dont les enjeux sous-jacents à sa prise de conscience n'étaient peut-être pas encore aptes à être reconnus et acceptés par cette société.

l'immigration comme un problème extérieur, [...] mais comme un problème *interne* à l'histoire de la société française contemporaine » (1988 : 10).

« Ce que nous savons des départs d'émigration à destination de la France et des pays francophones considérés comme développés et démocratiques est contenu dans cette formulation : ce sont majoritairement des départs pour causes économiques, mais aussi des départs motivés par un désir de vie démocratique, incluant l'éducation des enfants, la liberté, les facilités sociales ; et enfin des départs orientés par l'histoire et les liens du passé. Comme le disait le démographe Alfred Sauvy, dès les années cinquante et après⁶³⁴, le flux est durablement du sud vers le nord. » (Berchoud, 2007 : 62)

« Durablement »... C'est effectivement l'un des aspects principaux que revêtent les dynamiques migratoires en tant que phénomène social constituant un processus long, continu et intensif, et qui de ce point de vue n'est pas sans effets sur les sociétés d'arrivée. Bien qu'une inversion de la tendance du flux migratoire soit actuellement observable⁶³⁵, comme le note dans son dernier ouvrage Catherine Wihtol de Wenden (2013), l'Europe, en dépit de la crise qui favorise l'accentuation de cette nouvelle tendance, demeure encore très largement une terre d'immigration, tout comme le Canada (de plus en plus « attrayant et attractif » pour sa part comme nous avons pu le voir dans la séquence précédente). La question des « effets » de ces processus migratoires sur les sociétés d'arrivée et d'installation est donc plus que jamais d'actualité et ce, à tous les niveaux d'analyse, au premier rang desquels, en ce qui concerne cette recherche, la problématique de la diversité sociale, linguistique et culturelle, avec son lot d'enjeux identitaires aux multiples répercussions.

« Même si l'immigration francophone n'est pas une affaire de grands chiffres, elle est en train de provoquer des changements profonds et durables au sein des collectivités d'accueil. » (Belkhodja, 2008 : 3)

Le Canada, et encore plus les collectivités concernées par la problématique des communautés minoritaires de langue française comme celle que représente la société acadienne néo-brunswickoise, par le simple pari à la base de sa politique d'accroissement de l'immigration en particulier au sein de ces communautés

⁶³⁴ SAUVY, A., 1987, *Nord-sud dans trente ans*, Paris, Dunod.

⁶³⁵ Inversion qui se traduit par une augmentation sensible des départs en direction des destinations estampillées comme « pays du sud ».

minoritaires francophones, s'inscrit de fait dans cette logique de répercussion de ce phénomène social sur les dynamiques sociétales. Si le Canada est historiquement une terre d'immigration (celle-ci constituant en quelque sorte la condition de possibilité d'existence de cette confédération issue du processus de colonisation des terres situées tout au nord du Nouveau-monde par des colons français et anglais), le phénomène d'immigration⁶³⁶ n'est, en dehors des grands centres (Montréal, Toronto et Vancouver, pour ne citer que ces principaux exemples), que très récent comparé à ceux-ci. Les provinces des Maritimes, dont celle du Nouveau-Brunswick, ont effectivement connu des mouvements migratoires au cours de la longue histoire de peuplement du Canada, et par la suite, d'accroissement de la population pour faire face au besoin exponentiel de main-d'œuvre. Mais ce processus a connu un très net ralentissement⁶³⁷, suite à la priorité accordée par les pouvoirs publics, avec l'unification des provinces et territoires canadiens (la Confédération), au développement et à la mise en valeur de l'ouest. Ces provinces sont ainsi devenues pendant un temps des terres d'émigration du fait de l'exode important de milliers de jeunes⁶³⁸ les quittant pour se diriger vers des régions plus prospères économiquement et prometteuses socialement.

Ce n'est qu'à l'orée des années 2000, avec notamment comme élément facilitateur, sinon déclencheur, la création en mars 2002 par le ministre de la Citoyenneté et de l'immigration (Denis Coderre), du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire (CIC, 2003), que ces provinces verront les prémises d'une nouvelle vague d'immigration. Celle-ci se caractérise par

⁶³⁶ En tant qu'arrivée et installation de populations étrangères au sein d'un tissu social, national et étatique déjà constitué en tant que tel.

⁶³⁷ « Avant la Confédération, plusieurs habitants des Maritimes croient que leur région offre un potentiel économique illimité et que, de toutes les colonies britanniques dotées d'un gouvernement responsable, les leurs sont les plus développées et les mieux administrées. On estime qu'un rôle particulier est dévolu aux Maritimes dans l'évolution d'un nouvel Empire britannique. La vision d'une destinée aussi idyllique connaît une fin brutale après la Confédération. Les Maritimes sont oubliées par le nouveau Canada qui connaît une importante poussée vers l'Ouest. Elles sont négligées par les immigrants attirés vers l'intérieur du pays, privées des ressources naturelles et humaines nécessaires à l'industrialisation. La plupart des habitants des Maritimes sont prompts à identifier la source de leurs malheurs : le gouvernement fédéral d'Ottawa. La preuve en est évidente : avant la Confédération, la prospérité régnait partout et un sentiment général d'orgueil et d'optimisme prévalait dans l'ensemble de la région. La Confédération entraîne des récessions économiques prolongées et donne lieu à un sentiment collectif croissant d'infériorité et d'amertume. » (« Provinces maritimes », *L'Encyclopédie canadienne*, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/provinces-maritimes>, consulté le 16 novembre 2013).

⁶³⁸ « On en compte au moins 300 000 entre 1900 et 1930, dont au moins les trois quarts prennent la direction des États-Unis » (*Idem*).

une diversification plus importante que par le passé des pays de provenance et, plus particulièrement, par l'arrivée progressive d'un nombre de plus en plus important de personnes originaires d'Afrique noire, par le biais de trois principales voies statutaires : étudiants internationaux (l'Université de Moncton, entièrement francophone, constituant un puissant pôle attractif) ; réfugiés de guerre et/ou politiques ; résidents permanents (les deux premières catégories contribuant également à nourrir la dernière).

Ainsi, le Nouveau-Brunswick, à l'image de tout le Canada qui, jusque dans l'entre-deux-guerres, était encore « manifestement un pays de Blancs » dominé par deux peuples fondateurs⁶³⁹, suite à une politique d'immigration incitative, voit sa population se diversifier progressivement. Cela pose la question de la gestion de cette diversité, tant ethnoculturelle que sociolinguistique, au regard notamment du principal curseur d'appréhension pointé, du point de vue de la société « d'accueil » (politiques et acteurs sociaux) sur le caractère « francophone » de cette immigration. Cette question se pose ainsi de façon encore plus impérieuse pour les communautés francophones en situation minoritaire devant bénéficier de cette politique d'accroissement de l'immigration en son sein.

La fonction principale de la dernière séquence de ce récit de recherche est à ce titre, après les « zooms » successifs effectués sur les sociétés d'origines des migrants (sur la base de leurs expériences de vie) et les sociétés d'installation – ou de transit pour certains –, de questionner les effets de cette migration noire africaine originaire des anciens mondes coloniaux français/belges et héritiers de la langue étrangère-dominante-minoritaire française, dans les espaces sociétaux occidentaux diversement francophones et aux constructions sociohistoriques différentes que sont l'Acadie du Nouveau-Brunswick et la France hexagonale. En quoi les problématiques que cette migration induit (entrées « par la petite porte dans les sciences sociales » et traversant à divers niveaux ces espaces sociétaux) les bouleversent-elles et les obligent-elles, d'une

⁶³⁹ « Malgré l'afflux énorme d'Européens au début du XX^e siècle, en 1931 les habitants d'origine britannique et française prédominaient encore. Les premiers constituaient 51,9 % de la population, et les derniers, 28,2 %. Les personnes d'origine allemande, hollandaise et scandinave représentaient 8,2 % de la population, et tous les autres Européens seulement 9,4 %. Les autres 2,3 % étaient surtout des Asiatiques et des Autochtones. » (« Un aperçu historique de l'immigration au Canada », *Musée canadien des civilisations*, <http://www.civilisations.ca/cmc/exhibitions/tresors/immigration/imf0304f.shtml>, consulté le 16 novembre 2103). On remarquera, dans la composition de ces statistiques, l'absence significative des Africains (du nord comme subsahariens), origine migratoire dans l'histoire de l'immigration au Canada, en ce sens plutôt récente (après guerre).

certaine manière, à un renouvellement identitaire et/ou représentationnel, en termes de construction de projet de société commun intégrant cette nouvelle donne (pas si nouvelle que ça pour au moins l'une des deux) ?

« La sociologie de l'immigration est, par définition, ainsi que l'a montré Sayad, une sociologie de la nation d'installation. » (Richard, 2006 : 596)

Sans prétendre me lancer ici dans une « sociologie de l'immigration » et des « nations d'installation » au sens propre du terme, entreprise d'envergure par ailleurs déjà réalisée par d'autres (Richard, 2008 ; Réa & Tripier, 2008 ; Sayad, 1999 ; etc.), mon objectif pour les derniers fils des histoires croisées déroulées et tissées tout au long de ce récit de recherche est, plus simplement, d'en tirer quelques éléments de lectures ciblés. Il s'agira de montrer de quelle(s) manière(s)⁶⁴⁰ les parcours migratoires Afrique, France, Canada et les constructions/reconfigurations identitaires accompagnant les processus d'intégration mis en lumière et en récit dans cette thèse, interrogent en retour les sociétés « d'accueil ».

Cette dernière séquence se veut ainsi un regard rétrospectif, réflexif et situé⁶⁴¹ sur les transformations et/ou formes de résistances à ces transformations inévitables, induites par l'augmentation et la présence durable dans une société donnée de personnes étrangères. Elle se déploiera notamment au travers du questionnement du rapport à l'altérité des sociétés d'accueil, qui se traduit par une gestion particulière de la diversité et de ses conséquences. Cela constitue, en définitive, une autre façon de questionner les enjeux liés la problématique de l'intégration – linguistique et culturelle notamment, pour ce qui concerne cette recherche – de personnes migrantes d'origines ethnoculturelles *visiblement* différentes (et surtout perçues comme telles). La France et la société acadienne néo-brunswickoise apportent chacune, au regard de leurs problématiques et sociohistoires respectives, des réponses et positionnements différents face au défi que constitue la gestion de cette diversité (8.1). La mise en regard de leurs positionnements respectifs est riche d'enseignements en ce qui concerne

⁶⁴⁰ Evocation qui sera nécessairement ciblée (et selon d'autres types de points de vues éventuellement partielle) puisque construite sur la toile de fond d'expériences (individuelles et collectives) particulières et situées.

⁶⁴¹ De par l'inscription personnelle, anthropo-socio-historique de celle qui le porte, chercheuse, à la fois du dehors et du dedans dans cette thèse, selon les angles d'appréhension des phénomènes observés et positionnements distincts dans les relations tissées.

l'éternel débat autour de la problématique de l'intégration des populations migrantes (et de leurs descendants) (8.2) et sur les conséquences à long terme de gestions diversifiées de cette problématique, comportant de nombreux points de tensions de part et d'autre, mais se cristallisant éventuellement des deux côtés autour d'un point particulier érigé en débat de société (8.3). Nous seront ainsi amenés, en fin de parcours, à poser autrement l'épineuse question de la francophonie, à la lumière de l'apparent détour que constitue l'étude des parcours migratoires de populations originaires des anciens mondes coloniaux francophones subsahariens et de leurs processus d'intégration au sein de deux espaces distincts, emblématiques à divers titres de la complexité de cette francophonie.

8.1 « Creuset français » vs Acadie « inclusive » : même défi, stratégies divergentes... Mêmes causes, mêmes effets ?

« Nous sommes tous un peu romain, un peu germain, un peu juif, un peu italien, un peu espagnol, de plus en plus portugais [...] Je me demande si déjà nous ne sommes pas un peu arabe » (Président de la République française, *Le Monde*, 20 mai 1987)⁶⁴².

Gérard Noiriel (1988 : 7) évoque au début de son ouvrage la tension apparemment contradictoire entre deux registres de perception du phénomène de l'immigration en France dans les années quatre vingt. Cette tension met en effet en balance deux visions distinctes.

1) L'idée, largement répandue, d'une problématique actuelle de l'immigration liée à l'origine de l'immigration récente, plus difficilement assimilable que les vagues précédentes, « la plupart des étrangers d'hier [provenant] de pays « culturellement proches » de la France »⁶⁴³.

⁶⁴² Allocution du Président François Mitterrand au colloque « La France et le pluralisme des cultures », Sorbonne, 15 mai 1987, évoquée par G. Noiriel (1988 : 361).

⁶⁴³ A titre d'exemple, le cas de l'immigration italienne du début du XX^e siècle aux abords des années 1968 (avec un important pic dans l'entre-deux-guerres), présentée comme la plus représentative des processus migratoires de cette période : « Au temps où les immigrés des années soixante ne suscitaient encore que la commisération sociale, l'intégration des Italiens était déjà présentée comme un modèle [Schnapper, 1974]. Ceux qu'inquiète aujourd'hui la différence des étrangers présents en France reprennent cette idée en construisant un passé imaginaire. Européens catholiques, les ressortissants de la sœur latine auraient connus une intégration naturelle dans un pays où les relations avec la population autochtone ne pouvaient poser que des problèmes mineurs. Les travaux pionniers de Michèle Perrot, de Pierre Milza surtout, ont rappelé à la France amnésique une histoire bien différente. Celle-ci commence en effet dans la haine et

2) Celle, plus politiquement correcte au regard du pouvoir en place (et qui, selon G. Noiriel, devenait « l'un des leitmotiv de la « bonne conscience » sur le sujet »), considérant l'immigration de façon résolument positive comme « l'une des clés de notre histoire économique et sociale » (F. Gaspard et C. Servan-Schreiber, 1985, p. 192) ou encore comme « une pièce maîtresse de l'histoire économique et sociale du pays » (H. Le Bras, 1986, p. 201).

Dans le même ordre d'idée, et en remontant plus haut dans le cours de l'histoire, Michèle Tribalat souligne pour sa part le fait que :

« La présence d'étrangers en France et leur assimilation ont suscité périodiquement des débats. Au XVI^e siècle, on se plaignait déjà de la « dénationalisation » de la France et de la trop grande facilité avec laquelle les naturalisations étaient accordées » (1991).

Un des principaux éléments de réflexion soumis au regard rétrospectif et réflexif effectué dans cette séquence repose sur cette tension, perceptible au travers de ces débats récurrents sur la présence et l'intégration de générations successives de migrants (récents comme plus anciens) dont certains deviennent nationaux par naturalisation, d'autres l'étant (en France) par droit du sol. La France et le Canada, de façon globale (le Nouveau-Brunswick plus particulièrement), construisent respectivement des perceptions distinctes du phénomène migratoire et de la diversité, notamment ethnoculturelle, qu'elle induit. Perceptions qui découlent en grande partie de leurs sociohistoires respectives et de leurs inscriptions particulières dans la mondialisation⁶⁴⁴. Si la communauté acadienne, en tant que communauté de langue officielle minoritaire, se pose de ce point de vue bien volontiers comme « communauté accueillante » en tentant de se construire et de se positionner dans le marché hautement concurrentiel de l'immigration au Canada comme société « inclusive », le schéma est en effet aujourd'hui tout autre pour la France, en dépit de la longue histoire d'immigration qui a progressivement forgé son visage actuel.

dans la violence au XIX^e siècle, pour se prolonger jusqu'aux années cinquante dans le mépris général et un rejet aux accès récurrents [Milza, 1981 ; 1993] » (Blanc-Chaléard, 1999 : 165).

⁶⁴⁴ Accélération et intensification des mises en relations d'individus issus de mondes socioculturels divers.

8.1.1 De la « Mosaïque France » à la crise identitaire : l'« égalité des chances » en questions

« Liberté, égalité, fraternité et laïcité, sont les valeurs et principes fondateurs de la république française. Si ces valeurs ont vocation à protéger et à émanciper, force est de reconnaître que le modèle français d'intégration tel qu'il s'est développé au milieu des années 80, en même temps que la politique de la ville ou les politiques d'insertion, et qui ont prévalu jusqu'à présent, peinent à conférer à ces valeurs fondamentales une effectivité, une réalisation concrète pour l'ensemble des concitoyens particulièrement pour les descendants d'immigrés coloniaux et postcoloniaux. Ces derniers, bien que français, bien qu'ayant grandi en France, ayant fait leurs études dans l'école de la république française, développé une activité dans l'économie française, fondé un foyer sur le sol français, contribué à enrichir culturellement la société française restent encore, trop souvent, perçus comme des français *[sic]* illégitimes érigeant ainsi, au sein même de la société française une frontière intérieure symbolique qui rend difficile, actuellement, toute construction d'une société commune. » (Boubeker & Noël : 2013)⁶⁴⁵

La France (comme une large majorité des Etats-nations) est le produit d'un processus multiséculaire de brassage, unification (de gré ou de force) et sédentarisation de peuples venus d'horizons divers : des Gaulois, Celtes venus de l'Est, voire d'Asie Mineure, plus ou moins « romanisés » (Goubert⁶⁴⁶, 1988 : 5) aux vagues successives de millions d'immigrés qui ont fait « souche » sur son sol. « Les Francs eux-mêmes, qui ont donné leur nom au pays, ne venaient-ils pas du Tournaisis, et, plus lointainement, d'Allemagne du Nord ? ». Tel est effectivement le constat – prélude à sa réflexion – posé par Yves Lequin (1988) sous forme de fausse interrogation comme pour mieux souligner le caractère dans le fond paradoxal, bien que sociologiquement compréhensible, de l'immigration perçue en France comme problématique. Cette historique *Mosaïque France* qui, face à un nouveau visage de l'immigration, une nouvelle figure de l'étranger construite comme trop différente pour sans doute pouvoir prétendre faire « souche » comme les autres (celles qui les ont précédées), se crispe parfois sur ce qu'elle considère – à tort ou à raison – comme sa véritable identité au point d'ériger une « frontière intérieure symbolique qui rend difficile toute construction d'une société commune » (*ibid.*).

⁶⁴⁵ Ahmed Boubeker et Olivier Noël, 5 novembre 2013, « Faire société commune dans une société diverse », Rapport au premier ministre Jean-Marc Ayrault sur la *Refondation des politiques d'intégration*, (paragraphe introductif). Ce rapport a fait l'objet d'une assez violente polémique et a été en grande partie révisé pour en estomper les points sujets à controverse.

⁶⁴⁶ Préface à *La mosaïque France* (Lequin, 1988).

C'est dans le sillage de cet arrière-plan que je souhaite inscrire cette réflexion. Les effets de l'immigration dans les sociétés d'installation sont multiples. Parmi eux, et non pas des moindres, l'intensification de la diversité culturelle ou plutôt le caractère plus évident de celle-ci induit par la présence durable de minorités communément dites « visibles »⁶⁴⁷. C'est à partir de cette clé de lecture particulière que se déclineront les différents points d'analyse qui vont suivre et qui sous-tendront cette mise en regard féconde de sociétés qui, pour différentes qu'elles puissent être, et à bien des égards, ont pour point commun de constituer des sociétés d'installation pour un nombre grandissant de migrants originaires d'Afrique noire qui intègrent dans ce cadre cette entité sociologique nommée « minorité visible ». Elles endossent également toutes deux à ce titre, vis-à-vis de ces minorités visibles, le statut symbolique du dominant. C'est, dans une certaine mesure, ce statut spécifique (induit par le seul fait de représenter un ensemble sociétal déjà constitué et se définissant en tant que tel sur la base d'un certain nombre de valeurs communes) qui amplifie symboliquement la portée des postures respectives de ces sociétés vis-à-vis de ceux qui s'y intègrent. Aussi, les lignes de tension évoquées au sujet de la problématique de l'intégration des populations migrantes et de leurs descendants, prennent-elles une résonance toute particulière dans ce cadre. J'en exposerai quelques manifestations à valeur symbolique et illustrative (au regard de l'ampleur du phénomène à appréhender) mais n'en demeurent pas moins significatives et donc éclairantes.

⁶⁴⁷ Cette notion est étroitement liée au caractère perceptif et représentationnel des différentes formes d'expériences sociales (collectives comme individuelles) auxquelles elle renvoie (selon les situations, différents types de groupes ou personnes pourront constituer une « minorité visible » ou pas). Dans le cadre d'une société donnée, cette notion pourra désigner les membres de la société présentant des spécificités socio-identitaires (ethniques, religieuses ou autres) identifiées, du point de vue de cette société, comme telles. En ce sens, le caractère « visible » (ne renvoyant pas uniquement à l'ordre du visuel) peut d'ailleurs avoir plus de prégnance que la « qualité » « minoritaire », non nécessairement quantitative. Statistique Canada, se réfère par exemple à la définition donnée dans la loi sur l'équité en matière d'emploi, qui désigne comme « minorités visibles » les « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche » (cf. <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/def/4068739-fra.htm>, consulté le 25 février 2014). On voit bien ici que la définition est donnée en fonction d'un critère de distinction bien spécifique, établit par les autorités canadiennes sur la base du caractère ressenti, identifié comme le plus significatif au regard de ce qu'elles projettent comme projet/vision sociétal(e). Seront pris en compte, pour cette réflexion, les conceptions respectives dominantes des sociétés française et acadienne néo-brunswickoise au regard desquelles les migrants africains peuvent constituer une « minorité visible », ainsi que la pluralité des expériences individuelles convergentes, s'inscrivant dans ces sociétés.

8.1.1.1 Code « BBR »

A la recherche d'un logement...

« Le plus gros problème auquel je me suis confronté, c'était – euh ch'ai pas si c'était du racisme ou pas hein franchement – c'est quelque chose que j'ai vécu à Avignon, mais jusque là je l'ai pas encore vécu⁶⁴⁸. J'ai appelé des gens plus d'une fois. On me donnait un numéro pour appeler parce qu'y avait quelque chose de disponible. J'appelais, mais bon, vu mon accent, on me disait à chaque fois : « Ah bah vous arrivez un peu tard, le studio a été donné hier ; le studio a été donné ce matin... ». Y me l'on fait à plusieurs reprises ! Après je me suis dis : « Mais attends, je vais chercher quelqu'un qui va appeler à ma place, qui est Français (même s'il l'est pas, bon qui n'a pas l'accent et tout) ». Y a un gars qui a accepté de jouer le jeu quoi. J'ai appelé avant. On m'a dit que le studio a déjà été pris. Cinq minutes après, le gars il appelle. Il est Français ; pas d'accent. Il a appelé, on lui a dit : « Bah si vous voulez vous pouvez venir visiter le studio dès demain... » (Mokhtar)

Le code « BBR »... Vous avez peut-être déjà entendu parler de cette fameuse pratique qui avait cours en France, il y a encore quelques années, dans un certain nombre d'entreprises prestataires de services divers, telles que les sociétés d'intérim notamment, ou agences de logement. Cette expérience qu'a vécue Mokhtar à son arrivée, et qu'il rapporte ici dans un souvenir qui semble encore assez vivace au moment où il l'évoque, en est un témoignage assez représentatif. Derrière ces trois lettres de l'alphabet, « BBR », se cachent (et c'est bien le mot qui convient) les trois couleurs du drapeau français : bleu, blanc, rouge⁶⁴⁹. En d'autres mots : un système d'identification codifié d'une personne appartenant à cet ensemble symbolique du « français de souche » (en apparences...). Car effectivement, ce n'est ni sur des éléments concrets tels que la carte d'identité ou le statut légal de la personne que celle-ci, dans ce système occulte, sera ainsi catégorisée, discrètement placardée dans une case ou une autre, mais bien sur la base de l'indice subjectif et représentationnel, de son *apparente appartenance*.

⁶⁴⁸ Comprendre ici plus précisément qu'il n'a plus vécu par la suite cette situation à laquelle il a été confronté au tout début de son séjour en France (l'entretien a eu lieu environs six ans après les faits).

⁶⁴⁹ « Ce code mis en place dans les années 2 000 notamment par des agences d'intérim pour sélectionner des candidats exclusivement d'origine française n'en finit pas de faire parler de lui. Récemment Adecco et l'une de ses filiales ont ainsi été condamnés à verser des dommages et intérêts de 30 000 € à SOS Racisme. [...] Ces codes « BBR » n'étaient pas seulement l'apanage de la France. Le 31 mai, dans une affaire similaire, le tribunal civil de Bruxelles condamnait Adecco Bruxelles à payer 25 000€ de dommages et intérêts à SOS Racisme. [...] L'affaire en cause ici est relativement similaire au cas français : entre 2000 et 2001, des fiches de postes vacants étaient en effet annotés de la mention BBB (blanc bleu belge).» Cf. article de Béatrice Héraud, « Le code BBR » des intérimaires définitivement enterré ? », *Novethic*, publié le 19 juillet 2011 : http://www.novethic.fr/novethic/discrimination_au_travail_l_origine_toujours_en_tete_des_discriminations_le_code_bbr_interimaires_definitivement_enterre.134631.jsp, (consulté le 05 décembre 2013).

C'est ainsi un signe manifeste, décliné au niveau des relations interpersonnelles, d'un rapport on ne peut plus problématique à la diversité. Avec pour conséquence, comme souligné dans l'extrait d'entretien ci-dessous, de maintenir les personnes ainsi écartées d'un ensemble identitaire sociétal auquel elles pourraient/devraient pouvoir se référer, dans un éternel statut d'étranger (qu'on rappelle d'ailleurs, à l'occasion, à leur bon souvenir, si d'aventure il leur arrivait de ne plus en faire cas d'un point de vue personnel).

Marie-Laure : Est-ce que vous avez senti, qu'en dehors de la langue, il y a eu des facteurs comme ça où vous aviez des raisons de continuer à vous sentir étranger malgré la longueur de votre séjour en France ?

Otto : Ben oui. Tout simplement la couleur de peau. Quand les gens me parlent au téléphone et que tout va bien, ils m'appellent Monsieur, etc., et que je me présente et qu'ils ne savent pas que c'est la même personne à qui ils ont parlé au téléphone. Et que pour louer un appartement tout d'un coup l'appartement n'est plus disponible un quart d'heure plus tard.

Marie-Laure : D'accord, ça aussi ça vous est arrivé à vous ?

Otto : Ça m'est arrivé la toute première année surtout. Et après ça on connaît un peu des gens... Et puis ce n'est plus arrivé parce que je n'ai plus vraiment cherché. A un moment donné on dit aux gens : « J'aimerais bien changer d'appartement », et puis quelqu'un dit : « Oh je connais un tel » ou « j'en ai si ça t'intéresse ». Alors ça, ça ne veut pas dire qu'on est intégré et qu'il n'y a plus de stigmatisation. Mais c'est juste que, comme dirait la psychologie sociale, on s'est fait un réseau. C'est-à-dire que on est toujours aussi étrange ethniquement, mais différent. C'est que quand les gens prennent la peine de vous connaître individuellement ils voient bien que vous êtes une personne comme une autre ; un individu et puis c'est tout. Et là on vous loue l'appartement tranquillement, sans craintes. »

Cet enseignant-chercheur d'origine togolaise a en effet cette particularité d'avoir été élevé par ses parents à la fois en présence de la langue française et des deux langues, très distinctes, de l'un et de l'autre : le kabiyé et l'éwé⁶⁵⁰. Ceci a eu comme conséquence,

⁶⁵⁰ Ce qui le fait donc entrer dans la catégorie de ceux que j'ai identifiés comme étant des « *francophones précoces non exclusifs* », par oppositions aux « *francophones précoces exclusifs* » qui eux n'ont eu que le français comme principale langue de communication familiale, et surtout à qui les parents n'ont pas transmis – volontairement ou non – leur(s) langue(s) de référence ethnique ; et donc par opposition également à la grande majorité des Africains qui ont évolué dans leur enfance dans leurs langues ethniques respectives et ne sont entrés en contact avec le français et/ou ne l'ont véritablement appris qu'à compter de leur scolarisation vers l'âge de six sept ans pour la plus part. On comprend donc bien ici, même si ce n'est pas une règle absolue, que certains, plus que d'autres, en fonctions de leurs parcours langagier spécifique, puissent avoir un accent (ici en français) perçu comme plus ou moins prononcé et surtout identifiable comme accent « étranger », plus précisément « africain » (même si celui-ci n'existe en tant que

assez particulière pour être signalée, de « neutraliser » (comme il le dit lui-même) leurs empreintes phonologiques respectives et de le rendre plus difficilement identifiable par son accent que d'autres ayant grandi plus spécifiquement dans une langue qui laisserait par la suite ses empreintes dans la pratique d'autres langues. On voit donc ici qu'en dépit de ce qui pourrait paraître comme un avantage (comparé à Mokhtar par exemple) dans une logique qui n'intégrerait pas la diversité, notamment linguistique et culturelle, ne l'est, dans le prisme des relations interpersonnelles, que tant qu'Otto reste invisible, indétectable en tant que non « BBR ».

Au-delà de ce type d'exemple particulier de discrimination (soit à l'embauche, soit pour trouver un logement comme dans les deux expériences ici rapportées, ou éventuellement d'autres domaines de la vie sociale) sur lequel il n'est pas nécessaire de s'étaler outre mesure, ce qui retient mon attention pour la suite de mon propos, c'est le processus de catégorisation dont il procède et qui, lui, est partie prenante de la construction des identités sociales et individuelles ici questionnées.

8.1.1.2 Une question de mots ? Du caractère « magique » des catégorisations...

« Peu de chance pour celles et ceux qui sont « *venus d'ailleurs* » d'échapper à la grande machine à catégoriser, à fantasmer la figure de l'autre et en définitive à produire de la ségrégation. Comment réagissent-ils et comment changer notre regard ? » (Cossée, Lada, & Rigoni, 2004)

Les auteures de cette assertion se donnent pour mission, sur la base de ce constat sans détours et en s'appuyant sur le fruit de leurs recherches, de « déconstruire les images stigmatisantes et fixistes imposées par les discours dominants » (*ibid.*, quatrième de couverture). Ce programme ambitieux souligne le rôle important des catégorisations et des assignations identitaires dans les processus sociaux. Appartenant au domaine de la psychologie cognitive et sociale qui en a dans un premier temps élaboré les contours conceptuels (Tajfel, 1972), la notion de catégorisation sociale a ainsi été formulée dans le but d'analyser de façon neuve des phénomènes sociaux tels que les stéréotypes, préjugés ou encore discriminations (Haye, 1998 : 9). Le processus de catégorisation, ne peut être séparé des représentations qui le fondent. Il constitue une forme d'opérationnalisation permettant d'organiser ces représentations en différentes

tel que dans un certain imaginaire, peu apte à saisir les nuances des nombreuses et différentes langues subsumées dans cet ensemble).

catégories où seront rangées spontanément les choses, les personnes, le monde environnant. La catégorisation pourrait alors être considérée, dans une perspective herméneutique, comme une des modalités possible de « jecton » de *l'être-au-monde* (Heidegger), se rapprochant de ce point du vue du *préjugement* gadamérien⁶⁵¹. Le processus de catégorisation, même s'il est organisationnel et en principe univoque dans son mode d'attribution de sens, ce sens est, lui, bien évidemment inscrit dans le tissu d'une histoire qui est globalement celle des expériences individuelles et collectives de construction de sens.

La catégorisation peut aussi se lire comme une histoire de « mots ». Puisque celle qui retient notre attention ici, la catégorisation sociale, se coule dans ces mots pour dire l'autre. Cet autre, dans le cadre de cette réflexion, est pris dans une histoire (personnelle ou familiale) de migration. Il est marqué par cette histoire qui, dans un contexte social particulier, s'insinue dans ses rapports aux représentants du groupe dominant, qui se perçoivent comme nationaux légitimes même s'ils sont peut-être eux aussi inscrits dans des histoires de migration (éventuellement plus lointaines). Le contexte social dont il est question est celui empreint de cette tension déjà évoquée dans les conceptions l'immigration en France (conceptions plutôt positives, neutres ou négatives, pour redéfinir très schématiquement les choses). Entendons nous bien. Lorsque que je parle ainsi d'un « contexte » social, c'est bien au sens *représentationnel* du terme, *construit* par le regard porté sur lui, donc situé ; et non pas *donné*, préexistant.

« Quand on dit *immigré*, constate amèrement Bachir⁶⁵², on pense à quelqu'un de perdu, sans honneur, qui n'a plus rien. » (Noiriel, 1988 : 9)

Nul n'est besoin de multiplier les exemples pour montrer qu'effectivement plane au sein de la société française, de façon générale, une idée dominante (non pas qu'elle soit la plus représentative de ce que pensent l'ensemble des acteurs sociaux, mais dans le sens où c'est celle qui se donne le plus à lire/voir/ entendre) de l'immigration comme un

⁶⁵¹ Bien que celui-ci soit en général peu conscientisé à priori et nécessitant le plus souvent un « travail » d'explicitation du sens projeté sur autrui/le monde ; travail provoqué par une certaine forme de « résistance » (de l'altérité) au sens projeté (cf. théorisation du « conflit » par Didier de Robillard, 2008 et 2013).

⁶⁵² Jeune Maghrébin cité par A. Zerhaoui, *Le Monde*, dossier « Les immigrés en France », octobre 1984.

phénomène qui pose problème, à maîtriser impérativement⁶⁵³. Et effectivement cette vision vient du fait que derrière ce mot « immigration », en dépit des milliers de ressortissants étrangers, naturalisés ou natifs issus de l'immigration vivant en France, domine l'idée d'un monde de difficultés, de souffrances, de déshérités. Parce qu'on se préoccupe généralement le plus souvent de l'immigration clandestine (qui n'est d'ailleurs pas uniquement le fait de « déshérités », selon la façon dont on investit ce terme). L'immigration légale, ou plutôt l'ensemble des personnes participant de cette immigration légale, constitue en comparaison un sujet relativement moins digne d'intérêt (de la même façon qu'on ne parle généralement pas des trains qui arrivent à l'heure) sauf pour ce qui est des effets de cette immigration en termes d'« intégration » des deuxièmes, troisièmes générations, etc., liés aux problèmes des banlieues qui pourtant relèvent aussi voir surtout d'une problématique d'insertion sociale et économique d'une partie de la population française ; issue de l'immigration ou pas.

Ce n'est donc pas qu'il y ait en tant que tel un « problème », mais plutôt un certain nombre de symptômes qui induisent l'idée de ce problème dans les perceptions/interprétations qui en sont majoritairement construites et diffusées dans l'espace public. Les productions scientifiques et juridico-légales ne sont pas exemptes non plus de cette dimension représentationnelle. Ces domaines spécifiques participent eux aussi, à différents titres, à la production de ces perceptions/interprétations variées diversement ressenties, appropriées de part et d'autre (migrants ou personnes issues de l'immigration comme nationaux « BBR » pour reprendre ce label rencontré plus haut). En effet, et pour en revenir à la question des catégorisations, je dois admettre qu'elle s'est posée à moi de façon indirecte en émergeant des interprétations faites par Otto de son expérience française lors de notre entretien. Il est revenu plusieurs fois sur les apports des travaux de la psychologie sociale, pour une meilleure compréhension/interprétation des fonctionnements intergroupaux. Il considère par exemple, sur la question de la nomination des fameuses « deuxièmes, troisièmes générations », etc. que :

⁶⁵³ En parlant de recherche de maîtrise des dynamiques migratoires, dans un sens large, il est clair que la plupart des ensembles nationaux et/ou étatiques occidentaux (dont le Canada et le Nouveau-Brunswick donc) sont concernés par cette volonté qui s'inscrit dans le cadre normal d'une « gouvernance ». Ce qui diffère d'une situation à l'autre, ce sont les modalités de gouvernance mises en place, les besoins et enjeux divers dictant ces modalités, ainsi que leurs effets à long terme (inscrits de ce fait dans une histoire vaste et longue de cette société incluant – pour voir large – celle de sa présence au monde).

« Persister à les appeler immigrants de deuxième génération, c'est les maintenir dans la catégorie de l'étranger perpétuel. Et ça ce n'est pas confortable. Personne n'aime ça. Et peut-être les gens ne le perçoivent même pas consciemment. Et ça finit par affecter la façon dont ils interagissent avec l'Etat, avec leurs concitoyens. Parce qu'en fait il y a, dans la façon de les catégoriser, un déni radical de l'appartenance à la communauté française par exemple. Donc moi je propose qu'on revienne aux définitions de base. L'immigrant c'est quelqu'un qui a immigré volontairement. Alors tous les enfants qui naissent après ça ne sont pas des immigrés. Si on persiste à les appeler immigrants et chaque fois qu'on rajoute une couche de génération, plus le chiffre augmente et plus le refus est flagrant. Immigrant de quatrième génération ça ne veut rien dire. » (Otto)

« Je propose qu'on revienne aux définitions de base »... « Parce qu'il y a dans la façon de les catégoriser, un déni radical de l'appartenance à la communauté française »... Un problème de mots donc, d'après cette lecture faite par Otto. Des mots pour désigner, de la façon la moins stigmatisante possible, ces enfants issus de l'immigration et que l'on maintient, par le verrou de la lettre, dans une séparation subjective de l'ensemble national. « Plus le chiffre augmente et plus le refus est flagrant »... Le refus de les intégrer, sans réserves, dans cet ensemble national.

Ce questionnement sur la catégorisation est pertinent dans le sens où il met le doigt sur des abus notionnels loin d'être neutres comme Otto le met en évidence. Mais ce questionnement est aussi problématique, glissant. Ce qui est pointé par Otto, c'est vraisemblablement un usage abusif des catégories existantes. Un immigré (celui qui est venu d'ailleurs, qui a effectué le déplacement) resterait, du point de vue des catégories officielles, notamment statistiques, toute sa vie un immigré, même s'il obtient entre temps la citoyenneté de son pays d'installation. Ce qui, en soi, pourrait d'ailleurs être questionné dans le cadre de la réflexion sur les processus d'intégration des personnes entrant officiellement dans cette catégorie, exactement de la même façon qu'Otto le fait par exemple pour les générations suivantes qui ne devraient pas, comme il le souligne et à raison, entrer dans cette catégorie « immigré ». Puisqu'un enfant d'immigré, né sur le territoire d'installation, n'est effectivement pour sa part, si l'on s'en tient « aux définitions de base », pas un immigré. Mais il se trouve que le comptage exponentiel des générations qui se succèdent (et semble ne pas vouloir s'arrêter – à partir de quel moment en effet s'arrêter de compter lorsque l'on entre dans cette logique numérique ?) va dans le sens contraire de ce qu'indique la catégorisation officielle définissant ce qu'est un immigré. C'est aussi ce qui est mis en évidence et explicité par Sylla, enseignant-

chercheur également, originaire du Mali et installé au Canada depuis près de quarante ans⁶⁵⁴ :

Marie-Laure : Est-ce que vous, vous vous considérez comme un migrant ? Toujours, ici au Canada ?

Sylla : C'est comme tu dis, c'est un paradoxe. Parce que, immigrant, même du point de vue administratif, on est immigrant et puis ensuite on devient citoyen, quand on a la nationalité. Mais, malgré qu'on a dépassé ce stade statutaire officiel, on continue à nous dire des immigrants !

Marie-Laure : C'est vous qui vous dites vous-même immigrant, ou c'est parce que c'est les autres qui vous voient comme ça, du coup vous continuez à vous considérer comme ça ?

Sylla : Bé moi je considère aussi que je suis immigrant dans le sens que j'ai immigré ; j'ai quitté un pays pour venir m'installer. Moi c'est dans ce sens-là que je vois.

Marie-Laure : Donc ça évidemment ça changera jamais ?

Sylla : Oui. Pour moi c'est ça. Mais mes enfants ne sont pas des immigrants ! Parce que eux n'ont pas quitté ! Ils sont nés ici, ils ont grandi ici. Pour moi c'est ça.

Ce qui m'a frappée dans ces analyses (plutôt pertinentes, bien que partielles, puisque basées sur les définitions juridico-administratives officielles⁶⁵⁵) c'est un point aveugle dans lequel disparaît complètement le statut de ceux que je considérerais, dans ce cadre précis, comme des « sans voix », ceux qui n'ont pas décidé « volontairement » de migrer (puisque c'est ce critère qui semble organiser la logique catégorielle ici mise en œuvre et adossées aux définitions officielles). Ces « sans voix » (dans le sens de ceux qui n'ont pas eu voix au chapitre dans la décision de migrer), ce sont les enfants. Non pas ceux qui sont nés dans le pays d'installation, nous l'avons bien compris, mais ceux (enfants mineurs) que les parents emportent avec eux dans leurs bagages – veuillez excuser le côté quelque peu excessif de l'expression – ou qu'ils font venir par la suite dans le cadre du regroupement familial. Dans ce sens, on pourrait d'ailleurs même aller jusqu'à s'interroger sur le cas des épouses ou compagnes⁶⁵⁶ également. Dans quelle mesure, si c'est le choix volontaire (impliquant une véritable alternative de refus) qui compte, considérer qu'une femme qui, en fin de compte, n'aurait fait qu'accepter de suivre son

⁶⁵⁴ Il est arrivé au Canada pour effectuer des études supérieures en 1970. Notre entretien a eu lieu en 2009.

⁶⁵⁵ Ces définitions de base auxquelles Otto voudrait qu'on revienne pour ne plus « les maintenir [les générations suivantes] dans la catégorie de l'étranger perpétuel ».

⁶⁵⁶ Ou époux et compagnons d'ailleurs, mais avec tout de même une réserve sur l'égalité des capacités à envisager, pour certains cas, une désolidarisation de son conjoint pour un tel projet de vie.

mari, a en fait *volontairement* choisi de quitter son pays ? Il n'est pas aisé de répondre à cette question et je ne m'attarderai donc pas sur cette voie. Mais s'agissant des enfants (puisqu'il est question des générations suivantes), quel choix peuvent-ils faire, eux ? Donne-t-on à un jeune enfant le choix de ne pas suivre ses parents s'ils décident d'aller s'installer dans un autre pays ? Quelle différence y a-t-il entre les aînés d'une famille nés dans le pays d'origine et les petits frères et sœurs nés dans le pays d'installation ? Si l'on suit la logique exposée plus haut, et si l'on va dans le sens des catégories officielles⁶⁵⁷, un enfant né dans son pays d'origine et qui a connu une migration décidée par ses parents (la fourchette d'âge commençant potentiellement à zéro an) sera donc considéré toute sa vie, dans le pays où il aura grandi et été socialisé au même titre qu'un autre qui y serait né, comme un immigré. C'est en effet la connotation de la définition officielle. L'un, celui qui est né dans le pays d'installation, aura le privilège, selon cette définition officielle, de ne pas être considéré comme immigré (parce que cette catégorisation abusive induirait, selon l'analyse faite par Otto, ce « déni radical de l'appartenance à la communauté française ») alors que l'autre devra quant à lui subir cette forme symbolique de stigmatisation⁶⁵⁸.

Donc, effectivement, les mots ont leur importance, leur poids symbolique. Et il est vrai que « immigrant de quatrième génération ça ne veut rien dire » et que les conséquences d'une telle catégorisation « ne sont jamais purement symboliques » (Tribalat, 2004 :15), dans la mesure où elles peuvent avoir des répercussions plus ou moins graves dans la vie quotidienne des intéressés. Mais il est vrai aussi qu'estampiller une personne qui a passé presque toute sa vie dans un pays (ou une partie significative pour cette personne), comme « immigrée », *ad vitam aeternam*, pose tout aussi bien question selon moi. Et ce, pour les mêmes raisons que celles qui font considérer qu'« immigré de quatrième génération ça ne veut rien dire ». La « magie » de la catégorisation *juste* qui rétablirait les enfants de migrants dans le giron de la nation, se brise ici contre elle-

⁶⁵⁷ Bien qu'elles ont le mérite de remettre en cause, dans la lettre, cette absurdité notionnelle d'« immigrant de quatrième génération », décriée par Otto et bien d'autres.

⁶⁵⁸ Il est vrai qu'en poussant cette logique à l'extrême, on en arrive à des considérations guidées par le hasard des lieux et circonstances de naissance des uns et des autres (personne ne choisit de naître ici ou là). Mais cela n'empêche pas à mon avis de se questionner face à une logique définitoire portant en elle ce paradoxe consistant à normaliser d'un côté, le caractère stigmatisant d'une catégorie qui a pour inconvénient de maintenir une personne toute sa vie durant dans un statut officiel de « personne venue d'ailleurs », « donc pas tout à fait d'ici », pour pouvoir extraire d'autres personnes (les enfants de migrants nés sur le territoire du pays d'installation) de cette catégorie, reconnue dans ce cas de figure comme stigmatisante.

même. Car, en même temps qu'elle prétend « rétablir ces enfants de migrants dans le giron de la nation », elle repousse dans le même mouvement leurs ascendants (ceux qui ont migré volontairement comme le dit Otto) hors de ce giron, puisque ceux-ci, mêmes naturalisés, même après quarante ans de présence sur le territoire, sont toujours officiellement des « immigrés », des personnes venues d'ailleurs. Ce sont ces mots, ces catégories officielles qui le disent. Et ce qu'elles disent aussi, c'est peut-être une impossibilité inconsciente, diffuse, difficilement avouable, de pouvoir considérer *l'autre* (celui que l'on construit en tant qu'autre) *comme soi-même* (Ricoeur, 1997). Parce que considérer cet autre comme soi-même (en permettant qu'il s'identifie à soi), implique en conséquence d'accepter dans le même temps de se considérer *soi-même comme cet autre* (s'identifier réciproquement à lui dans un cadre d'appartenance partagé).

Nous avons vu au début de cette séquence que la question est effectivement souvent posée, dans cette problématique du processus d'intégration de l'adaptation des personnes qui arrivent du « dehors » vers le « dedans, de leurs capacités d'adaptation à ce dedans », de leurs problématiques socio-identitaires et profils socioculturels favorisant ou compliquant plus ou moins cette adaptation. « Adaptation » se disant ici de l'identification possible au groupe sociétal constitué et représentant ce « dedans », on oublie parfois de s'interroger sur le versant de ce processus d'identification que j'ai mis en évidence ci-dessus, qui implique de fait une potentielle identification des personnes constituant initialement le « dedans », à celles qui étaient et sont venues du « dehors », pour qu'elles puissent à leur tour être *constitutivement* de ce « dedans ». C'est là le schéma (certes très simplifié) du *Creuset* de G. Noiriel (1988) ou de *La Mosaïque* d'Y. Lequin (1988) qui finit par *Faire France* (M. Tribalat, 1995).

8.1.1.3 Inintégrables ?

La problématique soulevée par l'examen des catégories (officielles comme non officielles), ces mot servant à désigner ces personnes venues du « dehors », montre que si identification il y a, bien souvent elle ne se fait qu'à sens unique⁶⁵⁹, et dans ce cas, peut

⁶⁵⁹ Cette situation peut par exemple être illustrée par une anecdote que l'on m'a autrefois rapportée, sur une linguiste française qui, s'étant rendue dans une des îles lointaines et exotiques (vues de France) de l'Océan indien et constituant un des Territoires d'Outre Mer français, aurait rencontré un vieux pêcheur écoutant sur un tout aussi vieux poste radio, la chaîne RFI. Cette linguiste aurait trouvé tellement insupportable ce soudain et inattendu point d'identification commun, qu'elle a plié bagages. L'exotisme qu'elle partait chercher outre mer, ne l'était sans doute plus dans ces conditions...

au bout du compte ne pas se faire vraiment. Ces mots servent ainsi peut-être à dire de façon subliminale, comme le souligne Achille Mbembe (2010 : 95), que « ceux qui, tout en étant avec nous, parmi nous ou à côté de nous, ne sont finalement pas des nôtres ».

« Dans les années 80, 90, les spécialistes disaient : « le racisme devient subtil, il devient culturel ». Ça voulait dire quoi ? C'est-à-dire que les gens ne disent plus : « telle personne appartient à un groupe qui a tel type de crâne, tel type de chevelure, telle pigmentation de la peau, etc., donc cette personne il faut l'inférioriser », mais : « cette personne est *culturellement* différente, de par sa religion, de par ses origines, de par ses traditions, et *jamais* elle ne pourra vraiment s'adapter aux valeurs de ma société. (Michel Wieviorka, *France Info*, « Un monde d'idées », 18 novembre 2013)

Je voudrais en effet, en m'appuyant sur cette analyse du sociologue Michel Wieviorka, dont l'intérêt ici est son caractère assez récent et donc ancré dans l'actualité française (le chroniqueur l'interrogeait en effet sur les attaques, considérées comme racistes, dont a fait l'objet la garde des sceaux Christiane Taubira), rebondir sur le fil de réflexion déroulé dans cette séquence. En posant le rapport à la diversité et donc à cet autre qui ne semble être socialement perçu et appréhendé bien souvent qu'au travers du prisme de cette altérité projetée, comme clé de lecture des dynamiques migratoires noires africaines, on voit une fois de plus, que la perception qui domine nettement l'espace discursif public en France, est sur ce point plutôt négative. Elle tourne globalement autour des constats récurrents qui sont faits, de l'échec de l'intégration d'une partie significative des populations migrantes ou issues de l'immigration (généralement d'origine maghrébine et noire africaine). Le plus intéressant à noter dans ce constat n'étant point la réalité effective sociologique de cet échec, mais le fait qu'il soit majoritairement perçu comme tel. « La machine à intégrer républicaine serait en panne » ; « la France traverse une profonde crise identitaire » ; exemples parmi d'autres de ces constats qui, selon leurs sources⁶⁶⁰, s'inscrivent dans différents arrières plans représentationnels idéologiques et/ou imaginaires. Les raisons de ces perceptions (dont

⁶⁶⁰ Politiques (de gauche, de droite ou autre) ; médias (de gauche, de droite ou autre) ; intellectuels et chercheurs (n'affichant pas toujours leurs orientations politiques pour les uns et plutôt rarement pour les autres, mais dont on peut estimer qu'elles jouent un rôle, même à minima, dans leurs perceptions) ; citoyen lambda ; voir représentations gouvernementales extérieures (Cf., révélations de Wikileaks sur le point de vue de l'administration américaine au sujet de la problématique de l'intégration en France, cité précédemment : « Le vrai problème est l'échec de la France blanche et chrétienne à considérer ses compatriotes à la peau sombre et musulmans comme des citoyens à part entière » (Craig Stapleton, mémorandum daté du 09 Novembre 2005)).

l'une des lignes directrices semblent être un rapport problématique à la diversité (notamment culturelle) sont multiples et bien connues : raisons historiques (homogénéisme de l'Etat-nation français⁶⁶¹) ou encore conjoncturelles (chômage chronique, multiplication et succession de crises : économique, sociale, civilisationnelle, etc.).

Une des conséquences de cet état de fait se traduit par exemple par un certain nombre de tentatives menées au plus haut niveau⁶⁶², préoccupé notamment de ce que l'on traduit par une situation de « crise identitaire » et désireux de retisser ce qui constituerait les fondements de cette identité « menacée ». Une identité qui semblerait assaillie de toutes parts par une diversité bien trop diverse (ontologiquement), nouvelle *mosaïque* désormais insoluble à cet historique *creuset* français. Il y aurait donc dans cette histoire, diversité et diversité : celle subsumable à long terme à l'impératif monolithique, ciment de la constitution de l'Etat-nation, et une autre, qui aurait plutôt tendance à la saturer ? « Il y a trop d'immigrants et la France ne peut pas tous les intégrer ou n'a plus la capacité de les intégrer » est effectivement un autre type de constat que l'on peut à l'occasion entendre ici ou là...

Les personnes migrantes (ou quelle que soit la façon dont il faudrait les nommer) perçoivent tout cela et entrent donc elles aussi dans ce jeu discursif dont elles font l'objet, se positionnant d'une manière ou d'une autre vis-à-vis de celui-ci, et contribuant de fait à l'alimenter :

« Vous allez venir commander ces gens là, ici en France ? Qu'on voie un Noir président ou directeur d'une banque pour gérer l'argent des Blancs, c'est pas demain la veille. »
(Thomas)

Est posée ici, entre autres choses, la question de cette égalité des chances qui court de fait en filigrane tout au long de cette réflexion, puisque poser la question de l'intégration de personnes venues d'ailleurs pour construire une nouvelle vie dans une société

⁶⁶¹ Des auteurs comme Thiesse (2001), Baggioni (1997) ou encore Antoine et Cerquiglini (2000) ont très bien montré le lien entre la construction de l'Etat-nation et sa difficile compatibilité avec la diversité (linguistique, culturelle, etc.).

⁶⁶² Création sous la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012) d'un Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, et mise en place par celui-ci d'un débat public très controversé sur l'identité nationale qui a en son temps défrayé la chronique.

donnée, c'est aussi poser à un moment ou à un autre cette question de leurs « égales »⁶⁶³ chances de réussite dans les différents niveaux de vie, par rapport à celles de ceux qui sont considérés/se considèrent comme nationaux de droit et ne se rattachent pas personnellement à une histoire d'immigration.

La France veut s'appartenir. La France des « Français de souche » désire faire reconnaître, sur son sol, sa prééminence face à ceux qui, certes, n'ont pas vocation à s'en prévaloir, mais qui font aussi la citoyenneté française aujourd'hui. Comment les concilier (comment ériger une France du XXI^e siècle) ? Comment penser son vis-à-vis comme son semblable⁶⁶⁴ en France ? » (Morin & Singaïny, 2012 : 11)

Voilà résumé en quelques mots un des aspects cruciaux de la problématique que vit la France, au regard du visage actuel que revêt l'immigration. Il se traduit dans la tension ici suggérée par la présence de minorités visibles sur ce sol dont les « Français de souche » désireraient faire reconnaître leur prééminence », mais qu'il faudrait concilier avec « ceux qui, certes n'ont pas vocation à s'en prévaloir, mais qui font aussi [ou sont appelés à la faire] la citoyenneté française » (*ibid.*). Ce qui est ainsi caractérisé comme « problématique que vit la France », est bien évidemment une généralisation basée sur des éléments ressortant de-ci de-là, tels qu'exemplifiés très rapidement dans les lignes qui précèdent, et n'a bien évidemment pas la prétention à l'exhaustivité, ni même à la représentativité analytique. Ce qui est signifiant pour la réflexion de que je mène, c'est l'inscription de ces éléments de lecture dans le cadre de ce que j'ai notamment voulu exprimer au travers de la notion d'écosystème discursif sociétal⁶⁶⁵. Les sociétés d'installation ici appréhendées au travers des problématiques migratoires et des expériences des personnes migrantes ou issues de l'immigration constituent, chacune, un environnement socio-discursif, un tissu historicisé dans lequel prennent forme, se

⁶⁶³ Le modèle républicain de l'intégration, notamment par l'école laïque est en effet quelque peu mis à mal par les nombreuses enquêtes menées sur un plan international, montrant que la France constitue l'un des pays où l'origine sociale reste de façon assez importante corrélée à la réussite. La dernière enquête PISA (2013) a en effet notamment mis en évidence ce qui est interprété comme « une aggravation des déterminismes sociaux : l'école française est aujourd'hui celle des pays de l'OCDE où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires, et cette tendance s'est accrue ces dix dernières années » (cf. <http://www.education.gouv.fr/cid75515/communication-en-conseil-des-ministres-les-resultats-de-l-enquete-pisa.html>, consulté le 27 septembre 2013).

⁶⁶⁴ On pourrait aussi dire : comment reconnaître des Français *dissemblables* ? Question qui pose à la fois celle de la diversité *et* de l'intégration de cette diversité dans les perceptions (reconnaître que les Français sont dissemblables et donc reconnaître « son vis-à-vis comme son semblable », en tant que *dissemblable*).

⁶⁶⁵ Acte deux, séquence trois (3.3.2).

diffusent et s'entremêlent à la fois, les problématiques évoquées et les perceptions/représentations/imaginaires qui les entourent.

Cette problématique de l'intégration traduisant ainsi la difficulté d'une nation construite sur les cendres du plurilinguisme et les fondements d'une idéologie du monolinguisme triomphant – ciment de l'unité nationale et étatique – à se concevoir diverse et plurielle, rejoint dans une certaine mesure celle (bien que de nature différente) de la société francophone minoritaire acadienne en lutte pour la préservation de son identité linguistique en sursis, par l'inclusion de minorités socio-ethniques issues d'autres sphères de la francophonie (qui constituent des francophonies également minoritaires par le nombre de locuteurs, mais dominantes symboliquement).

« Statistique Canada a aussi prédit que l'immigration deviendra vraisemblablement l'unique source d'augmentation de la population d'ici 2030, et les nouveaux arrivants appartiendront essentiellement à des minorités visibles. » (Madibbo, 2008 : 53)

Cette prédiction met de façon encore plus prégnante au centre du débat la question, pour les communautés francophones minoritaires, de leur capacité, au vu même de leur propre problématique minoritaire, à se positionner comme communauté d'accueil, non seulement pour les minorités que constituent les migrants dans toute société constituée en tant que telle, mais encore plus pour ces minorités visibles dont le nombre ira croissant, à en croire Statistique Canada.

8.1.2 Intégration d'une minorité dans une minorité et notion de « communauté accueillante » : processus « gagnant-gagnant » ou jeu de dupes ?

« Etrange formule que cette « communauté accueillante » qui me fait penser à ces enseignes aux limites des villes avec des visages colorés, souriants et accueillants. » (Belkhodja, 2011 : 48)

La société française, comme nous l'avons vu, est confrontée à une forme de dilemme qui la tiraille entre des logiques opposées mettant en tension des conceptions différentes de l'immigration et de l'intégration des populations étrangères (perçues comme culturellement différentes) reposant sur un arrière plan historique montrant une constitution plurielle et culturellement diversifiée de son actuel Etat-Nation. Mais une constitution plurielle qui, en tout état de cause, aurait su se fondre en un « creuset »

unifié (en tout cas que l'on veut revendiquer comme tel). L'Acadie du Nouveau-Brunswick, en tant que communauté définie prioritairement par sa situation de francophonie minoritaire hors Québec est confrontée pour sa part à une problématique bien différente, mais qu'on peut, sur certains points, relier à celle de la France. Un de ces points particuliers réside dans la tension entre identité collective qui fédère un peuple, et inclusion progressive (subie ou voulue) d'éléments ne pouvant à priori pas se référer (pour des raisons historiques, idéologiques et imaginaires) à cet ensemble identitaire constitué, sans nécessiter, pour ce faire, une modification des modalités d'identification collectives traditionnelles établies. Il est ainsi intéressant de noter à ce titre que le Canada lui-même, en tant qu'ensemble fédéral, n'a lui non plus pas été exempt dans sa construction de ce type de considérations identitaires, en dépit des fondements particuliers de cette nation qui repose sur l'association (plus ou moins volontaire selon les temporalités du processus) de peuples distincts, aux histoires, traditions, langues et cultures distinctes, mais ayant comme principal point commun, pour ses éléments les plus représentatifs, leur européanité.

« Le Canada était manifestement un pays de Blancs dominé par deux « peuples fondateurs ». Une hostilité intense envers tous les Asiatiques, surtout en Colombie-Britannique, avait étouffé l'immigration de l'Extrême-Orient. En 1900, par exemple, la taxe d'entrée imposée aux Chinois qui arrivaient au pays a été fixée à 100 \$, soit le double du taux précédent. En 1923, elle a été quintuplée. À cause de cette taxe et d'autres mesures répressives qui ont été prises contre les contingents asiatiques au cours des 24 années qui ont suivi, le Canada est resté presque exclusivement eurocentrique dans son orientation et sa composition jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Mais les excès et les horreurs de ce conflit ont rapidement changé la plupart des idées et des attitudes à l'égard de la race, de la religion, des origines ethniques et de la valeur de chaque personne. » (Musée canadien des civilisations)⁶⁶⁶

Si l'on en juge par la composition actuelle de la population vivant sur le territoire canadien et notamment dans les grands centres urbains qui constituent les principaux attracteurs de populations nouvellement arrivées et de loin les plus cosmopolites, on peut voir que ce changement de perspective est désormais perceptible, y compris au

⁶⁶⁶ « Un aperçu historique de l'immigration au Canada » : <http://www.civilization.ca/cmcc/exhibitions/tresors/immigration/imf0304f.shtml>, consulté le 13 novembre 2013.

niveau des statistiques⁶⁶⁷. Comme je l'ai rapidement évoqué dans l'introduction de cette séquence, cette évolution se traduisant par l'augmentation de la population d'origine non européenne, et particulièrement d'origine africaine, a, elle, longtemps été imperceptible hors de ces grands centres. Ce n'est effectivement que très récemment que cette diversification de la composition des populations se fait sentir dans ces secteurs, allant de pair avec l'augmentation de l'immigration dont ils bénéficiaient beaucoup moins auparavant.

Mais, pour en revenir à la problématique spécifique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick qui nous occupe ici, face à cette immigration qui, lentement mais progressivement, modifie le paysage démographique avec de nouveaux visages venus de divers horizons et éloignés de la référence identitaire collective locale, se crée cette tension entre préservation d'une identité à consolider, et ouverture vers l'autre, de préférence francophone.

Marie-Laure : Et comment tu te sentais toi par rapport à eux, c'est-à-dire...

Souley : Black venu d'ailleurs ?

Marie-Laure : Oui. C'est-à-dire, même étranger dans une nouvelle société. Quel a été ton élan par rapport aux autres ?

Souley : Ils sont inclusifs les Acadiens. Tu parles français, c'est déjà un catalyseur.

« Black venu d'ailleurs »... Un élément furtif qui ressort de ce court extrait, et que Souley, jeune homme d'une quarantaine d'années environs, originaire de la Guinée Conakry et très actif dans le milieu associatif francophone monctonnien, laisse subrepticement entrevoir. Il semble se percevoir avant tout, dans ce milieu qu'il a

⁶⁶⁷ « Au cours des dernières décennies, la politique du Canada en matière d'immigration a subi deux changements fondamentaux. Tout d'abord, en 1967, on a aboli l'accès préférentiel accordé aux natifs des pays européens. Ensuite, dès la fin des années 1980, on a augmenté le niveau d'immigration, et cette tendance se poursuit. Le nombre moyen annuel d'immigrants est passé de 102 000 au cours de la première moitié des années 1980 à 164 000 dans la deuxième moitié de cette décennie pour atteindre 235 000 dans les cinq années suivantes et redescendre à 204 000 dans la période allant de 1996 à 2000. Le niveau d'immigration toujours élevé comparativement aux années antérieures à 1986 a entraîné une hausse de la population immigrante, en nombre et en proportion au sein de la population. [...] En 2001, il y avait au Canada 2,5 millions de personnes qui avaient immigré après 1985 et qui venaient d'à peu près toutes les régions du globe. Ces « immigrants récents » représentent 46 % des 5,4 millions d'immigrants et 8,4 % de la population du Canada, qui compte 29,6 millions d'habitants. » (CIC, *Les immigrants récents des régions métropolitaines : Canada—un profil comparatif d'après le recensement de 2001*, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/recensement2001/canada/partiea.asp>, consulté le 27 septembre 2013)

adopté et qui semble l'avoir adopté en retour, comme « Black venu d'ailleurs »... Il aurait pu aussi dire « francophone venu d'ailleurs... » et c'est d'ailleurs dans ce sens qu'évoluera la tournure de l'extrait. C'est effectivement ce même Souley qui, nous l'avons vu dans un précédent épisode, tout en s'impliquant pleinement dans la cause acadienne – il l'a très clairement expliqué lui-même – parce que « c'est un peuple qui a souffert », de la même façon que son propre peuple a aussi souffert des effets d'une domination extérieure, et qu'il se met généralement toujours du côté du plus faible (même pour supporter une équipe de football), qui se dit *francophile*, comme pour ne pas avoir à passer le cap de se dire francophone, de la façon dont on le lui renvoie très spontanément.

8.1.2.1 Francophones « venus d'ailleurs » face à la minorité Acadienne : pris entre deux feux

Nous avons déjà vu, avec les exemples notamment de Souley, Véronique, Mahete ou encore Germaine (pour ne rappeler que ceux-là⁶⁶⁸), que le choix de construction d'un projet d'intégration au sein de la communauté francophone acadienne plutôt qu'anglophone et l'éventuelle identification à cette communauté qui peut se tisser avec, est, dans bien des cas, un choix circonstancié résultant de la configuration spécifique dans laquelle se retrouvent les migrants africains à leur arrivée et dont ils découvrent les enjeux assez rapidement. Cet échange avec Grégoire, arrivé quelques trois mois à peine auparavant, en témoigne de façon très éclairante.

Marie-Laure : Il y a un contexte particulier ici, les francophones par rapport aux anglophones. C'est vrai que ça fait pas longtemps que vous êtes là...

Grégoire : Mais je le perçois.

Marie-Laure : Qu'est-ce que vous percevez ?

Grégoire : Je le perçois et il me semble même que c'est un problème très très, très profond. Telle que je perçois la chose, il y a eu beau-coup de mal ici et il y a eu beaucoup de mauvaises choses qui se sont passées, parce que je le perçois à travers la haine presque pas dissimulée des deux communautés que vous venez d'évoquer. En parlant avec ceux-là, on voit qu'il y a eu notamment de la part de ceux qu'on peut appeler nos amis francophones, il semble qu'il y a eu presque une séquestration puisque ils ont été expulsés...

Marie-Laure : Le Grand Dérangement.

⁶⁶⁸ Leurs portraits sont proposés en Annexes (annexe 2).

Grégoire : C'est ça. Et donc ça les a profondément marqués. Après ils ont été obligés de revenir. Bon, ça, je ne connaissais pas cette histoire avant d'arriver ici. Mais pourtant je la comprends parce que je la perçois et c'est visible.

Marie-Laure : C'est ça. C'est pas que vous vous êtes renseigné...

Grégoire : Non non non.

On voit donc très clairement ici comment cette histoire tragique, puissant fondement de l'identité collective acadienne (Boudreau & Dubois, 2003) surgit très rapidement dans les interactions au point qu'une personne qui n'en soupçonnait même pas l'existence se trouve ainsi, sitôt arrivée, comme happée par celle-ci et par ses répercussions en termes d'enjeux identitaires (je dirais presque vitaux) au niveau de l'espace social communautaire et intercommunautaire. En cela, il est très intéressant de verser à cette discussion ma propre expérience en la matière, car il ne m'a pas fallu plus d'une semaine (alors que comme Grégoire, je l'avoue, et en dépit du fait que je me suis rendue à Moncton dans le cadre de la construction de cette thèse, je n'avais moi non plus pas connaissance de cette histoire) pour qu'elle vienne à moi au détour de circonstances plutôt anecdotiques. Événement que j'ai par ailleurs déjà eu à rapporter dans la troisième séquence de ce récit de recherche – pour dire à quel point cela m'a marquée – mais que je peux rappeler très brièvement. Pour dire rapidement les choses, étant invitée à un repas le dimanche qui a suivi mon arrivée à Moncton et qui coïncidait avec la fête de l'Aïd, dans ce qui semblait constituer le QG⁶⁶⁹ de l'association des étudiants sénégalais de l'Université, j'ai demandé à une Acadienne qui était de la partie (histoire de faire la conversation et aussi par intérêt interculturel) quel était le plat principal en Acadie. Ce à quoi elle a répondu que c'était en gros la pomme de terre, mets le plus couramment consommé, parce que comme « les Acadiens ont longtemps été pauvres à cause des Anglais », la pomme de terre, peu coûteuse, est devenue par la force des choses un élément incontournable de leur patrimoine culinaire. Tout cela ayant été dit de manière beaucoup moins circonstanciée que je ne le fais ici. J'ai ainsi tout de suite été mise dans le bain que décrit Grégoire, et j'ai rapidement compris que la société dans laquelle je me trouvais était le théâtre d'un vieil antagonisme opposant « deux camps » (c'est aussi une expression qui est ressortie de plusieurs entretiens) bien distincts : avec

⁶⁶⁹ En fait, la maison où logeait le président de l'association et où avaient coutume de se retrouver régulièrement un bon nombre de ses membres et où naturellement se déroulaient le plus souvent ce type de repas festifs, ou autres occasions de regroupement.

pour l'un, le rôle du dominant (majoritaire de surcroît), et pour l'autre, le rôle du dominé (minoritaire et minorisé à l'occasion).

Grégoire : Parce que même dans des réunions, j'ai assisté à des réunions, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le faire, il y a des associations ici qui sont disposées à accueillir les nouveaux immigrants et il y a des réunions. Mais au travers de ces réunions on rappelle quand même que les autres nous ont fait ceci... c'est comme ça. Il y a ça et il y a le fait que même dans le langage courant bon ceux-là ils sont, ils se prennent pour qui ? Ainsi de suite. Donc je percevais effectivement cette haine là, plus du côté francophone, que du côté anglophone. On essaye de nous convaincre que c'est de l'autre côté qu'ils sont mauvais.

Marie-Laure : Vous venez de dire quelque chose de très intéressant : « ils essayent de nous convaincre » ; donc ils essayent de convaincre les... Nous c'est qui ? Les migrants ?

Grégoire : Oui, notamment francophones, du mauvais rôle des autres, plutôt qu'eux.

[...]

Grégoire : Je le perçois effectivement cette appropriation des francophones qui arriveraient ici, à rester dans le joug de...

Ici nous avons été interrompus par un étudiant, l'entretien ayant eu lieu dans le bureau de Grégoire à la faculté des sciences et techniques, durant son temps de permanence... Ce sont là les aléas de la recherche, mais on devine très facilement, au vu de ce qui précède, la suite de cette phrase qui n'a pas été prononcée...

Ce qui ressort en définitive de cet exemple c'est tout d'abord le caractère presque immédiat du surgissement de l'histoire acadienne. La prégnance de celle-ci dans les consciences et conséquemment dans les relations, n'ayant d'égale que la sensibilité quasiment à fleur de peau aux questions linguistico-identitaires qui l'accompagne et qui fait de chaque individu-locuteur inscrit dans un tel contexte, un « expert » à son niveau, du moins en ce qui concerne ses propres représentations, idéologies, imaginaires et pratiques linguistiques collectivement construits/nourris. Il s'agit là d'un des éléments de divergences immédiatement perceptibles entre ce que j'ai pu noter de l'espace sociétal « France » et celui que représente l'Acadie du Nouveau-Brunswick, les plus symboliquement signifiants dans leur mise en regard.

« L'Acadie, de par sa nature géopolitique non fixe, est un lieu où, pour emprunter une expression d'Alain Masson qui parlait de Moncton, il y a un « grouillement linguistique ». » (Jean Babineau, 2002 :14)

La problématique socio-historique, sociolinguistique et socio-identitaire (cette dernière résultant des catégories précédentes) acadienne est ainsi constamment présente⁶⁷⁰, au travers de son évocation sous une forme ou une autre, explicite ou implicite, pour qui arrive dans ce contexte particulier de dualité linguistique, culturelle et donc historique aussi, puisque chaque camp a (comme toujours dans ces circonstances) sa vision des choses et tente (en tout cas pour ce qui est des Acadiens et d'après ce qui vient d'être rapporté) de rallier cette tierce partie à sa cause. Ceci met les migrants – notamment Africains – qui arrivent, dans une position (éventuellement pas toujours confortable), non pas d'arbitres, mais de potentiels alliés quasi sommés de choisir leur camp (et de préférence le leur). Je force un peu le trait en disant les choses de cette façon, mais vous conviendrez peut-être avec moi que l'on n'est pas très loin du sens de la dernière phrase inachevée de Grégoire évoquant en effet cette « appropriation des francophones qui arriveraient ici, à rester dans le joug de... » (on pourrait compléter sans risque de se tromper : « de la communauté acadienne »).

Le second point qui ressort et qui découle du premier constat, c'est que cet angle de vue particulier d'un rapport qui se construirait sur cette base, d'une certaine manière *obligante*, jette également un autre reflet sur les choix de participation à la communauté francophone acadienne effectués par certains migrants, notamment ceux dont l'une des motivations explicitée repose précisément sur le passé traumatique acadien. Celui-ci, comme nous l'avons vu avec l'exemple de Souley, mis en parallèle avec l'héritage historique africain, est en effet un facteur susceptible de provoquer un certain élan de sympathie compatissante par la convergence des statuts dans un même imaginaire de la minorisation. L'ironie de la situation fait que c'est ce même héritage historique africain, provenant d'un passé tout aussi douloureux à bien des égards, que

⁶⁷⁰ Le caractère minoritaire, élément central – bien que contingent – à la définition de l'identité (une des identités) acadienne, et la notion d'exiguïté (cf. notamment Mourad Ali Khodja) qui en découle et contribue à l'exacerber, n'y sont sans doute pas étrangers. Cette prégnance, sorte d'hyper conscience historique intervient à tous les niveaux de la société : interactions entre personnes lambda (en ce qui concerne ma propre expérience que ce soit à l'université – milieu que je fréquentais le plus lors de mon séjour – ou à un dîner quelconque) ; sujet traité par les chercheurs en sciences du langage, mais aussi en littérature (domaine disciplinaire qui par ailleurs a beaucoup contribué et contribue encore avec nombre de productions artistiques de tous bords à la création de ces identités acadiennes (concurrentes et/ou successives) en s'emparant de la brûlante question du rapport aux langues (français, chiac, anglais) et de l'insécurité linguistique des personnages littéraires (donc des Acadiens) ; sans oublier le lieu essentiel où se nouent et se cristallisent les nombreux enjeux liés à cette « identité minoritaire » : le domaine politique mais aussi associatif ou communautaire (en terme de « commerce » d'influences ou lobbying pour utiliser une notion de la langue/partie « adverse »).

celui des Acadiens, qui a permis d'inscrire dans les parcours de vie de ces migrants vus comme des alliés, la caractéristique principale qui permet précisément d'en faire pour les Acadiens ces alliés, *i.e.* le français.

Ainsi se rejoignent au détour de parcours migratoires, des histoires portant la mémoire de traumatismes culturels passés (et aux répercussions toujours présentes dans les deux cas), autour d'un même objet, le français, symbole de la domination pour les uns, symbole de la minorisation pour les autres. Le plus frappant dans cette histoire est que parmi les personnes que j'ai rencontrées, ce sont celles qui ont le plus exprimé, dans l'évocation de leurs appropriations langagières, un rapport très complexifié au français du fait même des conditions particulières de son imposition, qui ont, par la suite, le plus clairement explicité les raisons de leur implication dans la cause acadienne, en faisant ce parallèle. Autrement dit, plus elles auront dans leur construction personnelle, au regard de leur histoire personnelle, été sensibles à la position dominante du français dans leurs pays d'origine et au processus de minorisation de leurs propres langues et cultures qui va de pair avec elle, plus elles l'ont également été à l'égard de l'histoire acadienne⁶⁷¹.

Néanmoins, et tout cela étant dit, quel que soit le choix qui sera fait par le migrant africain (ou de toute autre origine) qui arrive dans ce contexte de francophonie minoritaire, il n'en demeurera pas moins confronté à des problématiques propres à l'expérience d'installation et de construction d'un nouveau départ dans une société, quelle qu'elle soit. Cette situation particulière de minorité linguistique au sein de laquelle construire potentiellement un parcours d'intégration constitue dans ce cadre précis un facteur « complicationnel » de plus. Facteur que les milieux minoritaires concernés tentent au mieux de minimiser, tout en s'engageant résolument dans le marché concurrentiel de l'attraction et de l'accueil de migrants, favorisé et encouragé par les instances politiques et communautaires à différents niveaux.

8.1.2.2 La « communauté accueillante » : une « boîte d'outils » pour « recruter sa part d'immigrants » ?

« La nouvelle géographie de l'immigration ne laisse plus le petit milieu complètement étranger ou indifférent à ce phénomène. [...] l'expression qui se

⁶⁷¹ « Quand tu subis la colonisation et que tu arrives dans une province, et que tu vois que les gens se battent pour leur identité, pour leur autonomie, pour leur indépendance ; parce que toi tu voudrais avoir ton indépendance et couper ce cordon ombilical avec la France, tu te mets de leur côté ! » (Véronique)

généralise dans les milieux gouvernementaux et communautaires est celle de « communauté accueillante ». Puisque l'immigration est présentée comme une des solutions au développement économique, bâtir une communauté accueillante devient donc un leitmotiv pour toute communauté qui désire attirer des immigrants dans des petits milieux. » (Belkhodja, 2011 : 48)

Chedly Belkhodja, tout en relevant les différentes « stratégies de promotion de leur milieu afin d'attirer de nouveaux résidents » (*idem*) effectuées par ces « petits milieux », à l'instar des « promoteurs touristiques »⁶⁷², souligne dans le même temps la gageure que constitue cet énorme défi sociétal construisant ce qu'il nomme « une nouvelle géographie de l'immigration »⁶⁷³. Cette thématique a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses études menées dans le cadre d'un programme de recherche d'envergure impulsé par le Centre Métropolis Atlantique⁶⁷⁴. Une de ces stratégies de promotion repose notamment sur un certain capital de diversité, inscrit dans le patrimoine et que l'on fait ressurgir pour rendre plus légitime le projet d'accueil de nouveaux immigrants :

« Partout, on célèbre la diversité des cultures immigrantes façonnant une mémoire de la diversité pour situer la légitimité du projet d'accueil des nouveaux arrivants. Villes, villages et régions se lancent dans des opérations mémorielles afin de rappeler une présence d'immigrants dans leurs villes. A l'image du succès de la généalogie, on se découvre de la diversité pour donner un sens au projet de vouloir des immigrants. Il suffit de se promener sur les sites Internet de plusieurs municipalités pour remarquer les efforts de celles-ci à développer les atouts d'une communauté accueillante ayant déjà un capital de diversité en banque. » (Belkhodja, 2011 : 48-49).

Il est intéressant de relever ici une forme de résonance inversée par rapport à la posture longtemps adoptée en France vis-à-vis de son histoire d'immigration (et donc de diversité) ignorée. Lorsque des historiens de l'immigration comme Gérard Noiriel (1988) ou Yves Lequin (1988) et des démographes comme Michèle Tribalat (1991, 1995) se penchent sur la question et mettent en évidence cette longue tradition d'immigration (et de diversité) qui a construit la France depuis plusieurs siècles, cette mise au jour, à l'inverse de ce qui se fait actuellement outre-Atlantique au niveau de ces « petits milieux », intervient non pas « pour donner un sens au projet de vouloir des

⁶⁷² Cf. citation en exergue *supra* : « « Etrange formule que cette « communauté accueillante » qui me fait penser à ces enseignes aux limites des villes avec des visages colorés, souriants et accueillants. » (Belkhodja, 2011 : 48).

⁶⁷³ Intitulé du chapitre 2 de *l'Immigration hors des grands centres* (Belkhodja & Vatz Laroussi, 2012).

⁶⁷⁴ Dont il a été le directeur de 2006 à 2012.

immigrants » impulsé par les décideurs, mais bien parce que la présence des immigrants déjà présents et la pression de potentiels nouveaux arrivants aux frontières est majoritairement perçue, comme nous avons pu le voir, comme posant un « problème » de société à régler/réguler. La pique de rappel de la France à son histoire d'immigration longtemps ignorée a plus valeur « pédagogique » que stratégique. Côté canadien, la tendance est bien plus clairement au « toilettage » pour se rendre « le plus attrayant possible » :

« Les petits milieux partent aussi à la conquête du monde en espérant recruter leur part d'immigrants. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral et les provinces, accompagnés par les représentants des villes, des employeurs et de la société civile, se rendent dorénavant dans des salons d'immigration en Europe, en Asie et parfois en Afrique pour y vendre des destinations aux immigrants potentiels. Salons touristiques et d'immigration (Destination Canada) se rejoignent, car ils suivent la même logique, celle de vendre un produit et de le rendre le plus attrayant possible. [...] Dans ces lieux, le Canada se pavane comme étant le pays qui sait gérer une diversité inscrite dans son patrimoine. On se considère surtout meilleur que l'Europe présentée comme un vieux continent prisonnier d'un lourd passé colonial et d'un climat social tendu par des banlieues en crises et par une islamisation des espaces publics. » (Belkhodja, 2011 : 49)

« On se considère surtout meilleurs que l'Europe »... Meilleurs donc à fortiori que la France qui, déjà au niveau européen, aurait bien tendance à remporter le bonnet d'âne dans ce schéma au vitriol... Mais le plus intéressant dans cette mise en regard de l'auteur – qui rejoint opportunément celle que j'effectue dans cette recherche –, c'est la tournure de la phrase : « on se considère meilleurs »... Ici se situe un des points nodaux du défi à relever se matérialisant au travers de cette notion de « communauté accueillante ». On n'est pas nécessairement meilleur. La réalité de ce fait importe finalement peu. Ce qui importe c'est qu'« on se considère meilleurs », le tout étant de se convaincre et de convaincre les autres – les potentiels immigrants – de ce fait. A la fois autosuggestion et autopromotion. Il est vrai que la méthode Coué peut dans certaines circonstances faire ses preuves. Mais c'est néanmoins faire fi, par exemple, de problématiques similaires à celles indexées côté européen et notamment français – « climat social tendu par des banlieues en crises et par une islamisation des espaces publics » – qui se sont également posées sur ce même territoire canadien se présentant à l'envi comme champion de la

gestion d'une diversité « inscrite dans son patrimoine⁶⁷⁵ » (cette même diversité qui l'est également dans celui de la France mais qui, elle, « prisonnière d'un lourd passé colonial », aurait échoué dans cette tâche). L'Ontario et le Québec, pour ne citer que ces exemples les plus emblématiques (et médiatiques), ont eux aussi eu leur part d'« émeutes » sur fond de problématiques socio-ethniques⁶⁷⁶ et de débats autour de certains « accommodements raisonnables » dont l'objet peut également se traduire par la crainte d'une « islamisation des espaces publics » (Belkhodja, *op. cit.*).

Même si les milieux dont il est question dans cette dynamique d'accueil de nouveaux immigrants sont par définition distincts des grands centres où se posent plus spécifiquement ce type de problématiques, il est tout de même légitime de se questionner sur leur caractère transversal. Certains milieux seraient-ils plus propices que d'autres à leur émergence (ce qui voudrait dire que d'autres en seraient prémunis⁶⁷⁷) ? Quelle que soit la réponse apportée, poser cette question mène à s'interroger sur les implications de cette « nouvelle géographie de l'immigration » et le devenir des communautés minoritaires dont elle modifie et va modifier sensiblement la composition socioculturelle, linguistique et identitaire. Les « fameuses boîtes d'outils conçues par le ministère Citoyenneté et Immigration Canada » (Belkhodja, 2011 : 51) à

⁶⁷⁵ Impossible de ne pas s'interroger ici sur la gestion faite par le Canada, de la diversité originelle constituée par les Premières Nations, sujet tabou s'il en est, et généralement passé sous silence y compris dans les travaux scientifiques, tant cette « gestion » entre en l'occurrence en contradiction avec les valeurs actuelles ainsi affichée et revendiquées... A noter à ce sujet le cas particulier du déracinement de toute une génération d'enfants indiens arrachés à leurs familles, des années 1870 à 1970, et dispersés dans diverses institutions scolaires religieuses, dans le cadre d'un vaste programme d'assimilation forcée de cette communauté. Cette histoire peu connue a été mise en lumière par Charlotte Leforestier dans une thèse intitulée : *The Comparaison of the Indian Boarding and Residential School Systems in the United States and in Canada from the 1870s to the 1970*, soutenue en 2005 à l'Université de Tours.

⁶⁷⁶ Cet incident, rapportée dans un article (Madibbo, 2008 : 52) et se déroulant en Ontario, bien qu'anecdotique, est assez illustratif : « Rappelons ici un incident impliquant un jeune francophone de race noire né au Québec de parents originaires d'un pays francophone d'Afrique centrale. Déménagé en Ontario, il a fini par abandonner ses études. Selon les bulletins de nouvelles quotidiens du début de l'année 2007, ce jeune était associé aux gangs de rue, il était recherché pour meurtre et soupçonné d'avoir commis deux autres meurtres. Il a récemment été poignardé à mort. Ces événements ont suscité la controverse, les observateurs se rangeant derrière l'une ou l'autre des deux opinions qui ont été exprimées » 1) « La violence faite aux Noirs par des Noirs ainsi que la violence faite aux autres par des Noirs [est imputable] à des éléments systémiques comme le racisme, la pauvreté, l'inégalité des chances en termes d'accès à l'emploi et le caractère inadéquat des programmes communautaires » ; 2) « La pauvreté et les inégalités sociales n'expliqu[ent] pas la rage et l'agitation des jeunes, ce qui donne raison à la thèse selon laquelle les jeunes de race noire sont incapables de réussir leur intégration au sein de la société canadienne en général » ». En permutant Québec et Ontario par des noms de localités françaises, cette histoire cadrerait sans aucun mal avec l'actualité telle qu'elle se présente assez régulièrement dans les médias français depuis quelques années.

⁶⁷⁷ Autrement dit les mêmes causes produisent-elles toujours les mêmes effets et l'absence de cause implique-t-elle un non effet ?

l'attention des ces communautés désireuses de profiter elles aussi de la manne démographique et économique que représenterait l'immigration dans ce cadre, suffiront-elles à relever le défi de faire d'une minorité linguistique une communauté d'accueil, notamment au regard de la problématique toujours complexe des dynamiques identitaires en jeu, et qu'il est bien évidemment impossible de résoudre à une simple question de « boîte d'outil »⁶⁷⁸, tout aussi sophistiquée soit-elle ?

8.1.2.3 « L'Acadie, terre d'accueil ? »⁶⁷⁹

« Comment une minorité linguistique peut-elle se tailler une place légitime comme communauté d'accueil alors même qu'elle doit lutter pour la reconnaissance de son caractère distinct au sein d'une société canadienne majoritairement anglophone ? Dans cette optique, les chercheurs soulèvent le manque de visibilité et de reconnaissance à l'international (Paquet, 2008), le défi de l'assimilation linguistique qui touche les francophones hors Québec (Belkhodja, 2005), l'absence de services d'accueil et d'établissement en français (Jedwab, 2008; Kasparian, 2008), la prédominance de l'anglais sur le marché du travail (Quell, 2008) et le repli identitaire autour de frontières linguistiques et culturelles comme gage de protection du milieu minoritaire (Farmer, 2008 : 122). » (Violette, 2010 : 36)

Le regard sociolinguistique porté sur la problématique de l'immigration francophone dans les situations de francophonies minoritaires a ceci d'intéressant qu'il permet de faire le lien entre la construction identitaire des individus et des groupes, et l'impact éventuel de cette immigration sur le dynamisme linguistique de ces communautés minoritaires. Nous avons vu dans la séquence précédente que le processus d'intégration des migrants d'expression française en Acadie du Nouveau-Brunswick et donc leur

⁶⁷⁸ « La communauté accueillante se présente de façon plus praticopratique par le principe tant célébré des « bonnes pratiques » pouvant aider les communautés à développer une politique d'immigration. De nombreuses communautés de taille petite et moyenne ont développé des outils et des initiatives, notamment des guides des structures pouvant améliorer la capacité d'accueil, d'intégration et de rétention des communautés aux nouveaux arrivants. Ces initiatives s'appuient beaucoup sur les fameuses boîtes d'outils conçues par le ministère Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). En écoutant plusieurs présentations à ce sujet, faites surtout par des consultants, j'ai toujours été frappé par l'emballement et la naïveté de personnes prêtes à tout simplement suivre les étapes pour arriver en fin de parcours à être plus accueillant. C'est assez consternant de limiter l'intégration à l'application de guides et d'étapes, qui fait penser à certains excès d'une approche dite développementaliste des années 1960 qui proposait aux pays sous-développés de suivre des étapes de développement pour rattraper leur retard [...] On se demande parfois où sont les immigrants dans ce processus... » (Belkhodja, *op. cit.*). Vous noterez ici le parallèle très intéressant entre pays sous-développés dans les années 1960 (période de l'accession aux indépendances des pays d'Afrique noire – et de leur entrée quasi automatique dans le lot des pays sous-développés) et communautés minoritaires canadiennes. Notamment lorsque l'on sait que les Acadiens ont parfois été nommés les « Nègres blancs »...

⁶⁷⁹ Titre d'un forum de discussion télévisé organisé par Martin Robert, présentateur du Téléjournal Acadie, diffusé en Mars 2010 sur Radio-Canada.

inclusion au sein de la communauté francophone acadienne est largement tributaire de leurs positionnements vis-à-vis de la communauté, lesquels sont inextricablement liés à leur construction identitaire et aux contextes socio-historiques et sociolinguistiques desquels ils sont issus. La question identitaire est à cet égard bel et bien au cœur des enjeux de l'immigration en contexte francophone minoritaire et renvoie du coup à la problématique du potentiel inclusif ou non de ces communautés.

« Les milieux minoritaires sont construits comme des milieux qui se protègent. [...] La problématique de l'identité (qui sommes-nous ?) et de son rapport à l'altérité (qu'est-ce qui nous distingue des autres ?) s'avère nécessaire en contexte minoritaire. Par la même occasion, elle a l'effet de repousser ou de chasser une population qu'on cherche à attirer (une population différente du « nous » au départ et donc en dehors du « nous ») » (Farmer, 2008 : 122).

Etre francophone, une des principales caractéristiques valorisées par la politique d'immigration dans les communautés francophones (ou plus précisément se dire francophone), ne représente pas un trait identitaire spontanément reconnu comme tel par les migrants originaires d'Afrique noire francophone que j'ai rencontrés dans le cadre de ma recherche. Cela constitue néanmoins une caractéristique de leurs profils sociolangagiers héritée d'une histoire particulière, et à ce titre potentiellement capitalisable pour leur processus d'intégration en Acadie.

« S'ils font une différence entre Acadiens et francophones, je m'exclus, je leur laisse le privilège de garder leur acadianité. Mais s'ils pensent qu'être francophone signifie que ce sont des Acadiens qui vivent, œuvrent dans cette terre acadienne, je le suis, ça dépend juste de la définition que eux y donneraient à ça. » (Germaine)

Ainsi, si être Acadien c'est être francophone, la réciproque ne s'applique pas automatiquement. Quelles perspectives se dessinent alors pour les générations de migrants francophones à venir en Acadie du Nouveau-Brunswick et sur qui repose une partie de la stratégie gouvernementale de dynamisation de la communauté de langue officielle minoritaire? L'identité collective acadienne fondée sur un passé historique et une lecture actualisée de celui-ci évoluera-t-elle au point qu'un Noir africain puisse se considérer et être considéré comme un Acadien aussi légitime que les descendants du Grand Déplacement ?

Marie-Laure : Est-ce que vos enfants qui sont nés à Moncton pourront se dire Acadiens même s'ils sont noirs, musulmans comme vous dites ?

Sylla : Ils ne vont pas se dire Acadiens.

Marie-Laure : Eux non plus ?

Sylla : Non. Ils ne s'identifient pas à Acadiens. Ils s'identifient à Canadiens. Ils sont des Canadiens ok. Acadiens, non. Parce que... comment je pourrais dire ça ? Il y a une connotation... biologique en quelque sorte. Aucun de leurs parents n'est Acadien. Leurs parents sont d'origine africaine du point de vue biologique et du point de vue physique. Il n'y a pas l'élément on peut dire racial acadien là. Même s'ils sont nés ici, ils ne se disent pas Acadiens. C'est très limité, c'est très restreint. En se disant Acadiens, c'est comme si ils deviennent enfermés là. C'est pas ouvert, c'est une affaire de terroir en quelque sorte.

Si dans l'extrait précédent, Germaine laisse en quelque sorte la balle dans le camp des Acadiens pour décider de la possibilité pour elle et donc pour ses enfants de pouvoir légitimement se dire Acadiens, sur une base commune, disons sociolinguistique, qui serait donc de ce point de vue inclusive puisque reposant sur l'identité francophone dont peuvent effectivement se prévaloir les migrants africains, Sylla⁶⁸⁰, à contrario, explicite un tout autre positionnement. En effet, pour lui, une identification acadienne semble tout simplement impossible dans la mesure où celle-ci lui paraît être indexée, non pas sur ce facteur sociolinguistique inclusif, mais plutôt plus strictement socio-historique (à l'exclusion donc de l'aspect linguistique) ce qui exclurait du coup toute possibilité, pour qui ne peut se prévaloir de cet héritage socio-historique (avoir des ancêtres qui ont vécu le Grand Dérangement), de pouvoir prétendre également à l'identité acadienne qui lui est, dans cette vision des choses, fortement rattachée. Ce lien semble d'autant plus indéfectible dans son raisonnement, qu'il l'associe à une « connotation biologique » comme il dit. Ce qui reviendrait à dire, si on devait faire un parallèle en suivant cette logique, que les enfants de migrants dont aucun des parents (ou au moins un des deux) ne serait français « de souche » (pour faire écho à l'argument « biologique » de Sylla) ne pourraient pas non plus se dire Français. Dans ce cas de figure, la différence pour les enfants de migrants nés en Acadie, serait que, s'ils ne peuvent éventuellement pas se dire Acadiens du fait d'une non appartenance « biologique » à une lignée acadienne, il leur resterait tout de même la possibilité de se référer à un ensemble plus globalement fédérateur, la nation canadienne, comme

⁶⁸⁰ Enseignant-chercheur de l'Université de Moncton d'origine malienne, né à l'orée des années cinquante. Il est arrivé au Canada en 1970 et a passé dix-huit ans au Québec avant de s'installer à Moncton en 1988.

l'indique Sylla pour ses propres enfants. Pour un enfant de migrant ne pouvant se targuer d'une telle appartenance à une lignée française (si tant est que cela puisse continuer à être considéré comme argument pertinent au regard des travaux de Gérard Noiriel), il n'y aurait donc aucun autre recours, pas d'autre sas de protection, pas de filet de sécurité... On en revient à l'exercice périlleux du funambulisme sans attaches⁶⁸¹, et en cas de chute, elle peut alors être vertigineuse et potentiellement catastrophique...

Se pose ici en creux la problématique, esquissée tout au long de cette réflexion, de l'intégration des populations issues de milieux socio-ethniques différents, dont cette différence est significative (dans le sens où elle n'est pas neutre, ou moins neutre que le fait d'être grand ou petit par exemple) dans le cadre de la société d'installation et de ses modalités collectives majeures d'identification. Nous avons pu voir que face au défi de la gestion de la pluralité et de la diversité linguistique, culturelle, religieuse, etc. qu'implique les phénomènes migratoires auxquels est confrontée la majeure partie des sociétés occidentales⁶⁸², les sociétés française et acadienne néobrunswickoise, selon leurs ancrages sociohistoriques respectifs, adoptent des positionnements spécifiques.

Côté français, nous avons ce sentiment, assez bien résumé par Achille Mbembe, d'un goût d'inachevé : « ceux qui sont parmi nous avec nous ne sont finalement pas des nôtres », rejoignant l'image de cette exponentielle dans l'univers mathématique des intégrales, qui tend vers l'abscisse mais ne la touche jamais, évoquée par une des voix mise en scène dans un ouvrage de Sayad (1999)⁶⁸³. Métaphore de l'inatteignable qui reflète la difficulté d'une nation, construite sur la base d'une idéologie universaliste, à composer sereinement avec la pluralité. La tendance est alors à la mise en place, en matière de politique d'accueil et d'intégration, de dispositifs divers portant atteinte (dans leur versant idéologique implicite) à la diversité, tout en déployant officiellement par ailleurs un discours positif sur cette diversité⁶⁸⁴. Le cas du dispositif FLI (Français langue d'intégration) en constitue un des exemples récents les plus frappants.

⁶⁸¹ Cf. Séquence sept (7.3.3).

⁶⁸² Effet principal de la mondialisation et de l'intensification des mouvements de personnes avec une mise en concurrence, à cette échelle mondialisée, des biens (symboliques comme marchands).

⁶⁸³ *Op. cit.*

⁶⁸⁴ Diversité notamment plébiscitée par la construction européenne et endossant aujourd'hui le rôle du politiquement correct.

Côté acadien néo-brunswickois, la notion de « communauté accueillante » reflète le caractère volontariste de communautés tentant de se positionner de façon inclusive vis-à-vis des migrants qu'elles « attirent » et cherchent à retenir le plus (et le mieux) possible en leur sein. De ce fait, je dirais que cette notion est une de celles qui traduisent le mieux la problématique en cause : intégration de migrants au sein de communautés minoritaires en lutte pour leur propre préservation identitaire. Il y a dans la mise en regard de ces deux situations un aspect frappant. D'un côté, un Etat-nation, fort d'une histoire et tradition multiséculaire, montrant régulièrement des signes de crispation sur une identité considérée comme menacée ; de l'autre une petite minorité éclatée, sans territoire, mais raccrochée à une histoire fédératrice, prête à (obligée de ?) modifier son mode de représentation collective pour se préserver.

Positionnements divergents donc, face au même défi de la gestion de la diversité ; mais même point d'achoppement potentiel sur la question cruciale et complexe de l'intégration, ou du moins devrais-je dire pour être plus précise, de la perception et de l'évaluation découlant de cette perception du processus d'intégration des migrants. Cette perception de l'intégration et son appréciation, tout comme les positionnements évoqués précédemment au sujet de la gestion de la diversité, est historiquement construite : ceci, expliquant cela. Le filtre hautement représentationnel des mots/notions/concepts qui ont cours pour dire, décrire ou simplement évoquer ce processus, participe également pleinement de cette construction. Une forme d'historicisation de ce qu'ils recouvrent peut alors sans-doute être utile à notre réflexion.

8.2 Problématiques notionnelles : *sous les pavés des mots, la plage des représentations...*

« Les mots utilisés pour désigner le nouveau venu sont toujours éclairants : si celui qui migre en Amérique du Nord s'identifiera plutôt à l'histoire locale des « immigrants » et sera rapidement considéré comme un futur citoyen, le nouveau venu en France apprendra vite qu'il est un « immigré » et qu'une part des Français le voient d'un mauvais œil, considèrent la migration comme une faute (Sayad, 1999). » (Bertheleu, 2008 : 24)⁶⁸⁵

⁶⁸⁵ Bien que ni Abdelmaleck Sayad, ni Hélène Bertheleu qui le cite ici, ne se situent dans les perspectives herméneutiques posant le sens des mots comme non transparent parce que non rattaché essentiellement

Nous avons déjà eu l'occasion de constater la prégnance de cette dimension représentationnelle rattachée aux phénomènes sociaux et aux mots qui servent à les dire, les évoquer, les analyser... Une autre appréciation de celle qui semble prédominer en ce qui concerne la question migratoire en France est ici symboliquement manifestée par cette idée de « faute » soulignée par Sayad. Cette image est particulièrement intéressante, en ce qu'elle induit comme champ sémantique drainant les notions à la fois d'infraction⁶⁸⁶, de responsabilité (dans les schémas sociaux difficiles des pays d'origine, en l'occurrence africains, où prolifèrent pêle-mêle : pauvreté, échec scolaire, corruption à outrance des dirigeants et incapacité apparente à changer cette donne catastrophique), ou encore – dans un autre ordre d'idée, mais en un sens découlant des éléments précédents – de profit indu, idée résumée par ce poncif (qui refait régulièrement surface en périodes de vaches maigres) que les migrants, ou les étrangers de façon générale, volent le pain ou le travail des nationaux... A cette image de « faute » ainsi attachée à la migration ferait donc écho par ricochet, l'idée de « réparation » qui devrait se traduire par un processus d'intégration devant correspondre en tous points aux (multiples) exigences de la société « d'accueil », afin que celle-ci soit le moins possible impactée négativement, en retour de la formidable générosité que représenterait cet « accueil » de personnes étrangères et le partage des ressources⁶⁸⁷ qu'elle leur offre.

Sous les pavés de l'immigration la plage de l'intégration... pourrait-on également dire pour continuer à filer cette métaphore féconde héritée de Mai 68. La problématique de l'intégration (ou toute autre manière de désigner le processus d'installation, à plus ou moins long terme, de populations étrangères en une société donnée) constituant un des principaux fils rouges qui traversent la réflexion construite tout au long de cette

aux signes qui véhiculent (en partie) ce sens, cette citation que j'emprunte me semble intéressante dans sa proposition finale (« le nouveau venu en France apprendra vite qu'il est un « immigré ») qui fait écho à la perception de l'immigré (rattachée ici au sens de la lettre) discutée dans les séquences précédentes, et dont certains des effets induits (« une part des Français le voient d'un mauvais œil, considèrent la migration comme une faute ») m'intéressent dans la suite de mon propos.

⁶⁸⁶ Je pense par exemple aux migrants clandestins à l'assaut d'espaces qui leur sont en principe interdits mais dont ils franchissent de façon illégale les frontières ; à la fraude aux allocations familiales et/ou à la sécurité sociale (même si plusieurs enquêtes ont montré que la grande majorité de la fraude était le fait de Français et notamment de certains professionnels de la santé) le plus souvent imputée aux familles étrangères (d'origine sociale modeste) installées en France ; etc.

⁶⁸⁷ Ressources concrètes et symboliques, telles qu'un environnement plus favorable (que celui des sociétés d'origine des migrants en provenance du sud) à un épanouissement personnel : par l'éducation, le travail, la santé, un Etat de droit, etc.

recherche, j'ai eu à l'aborder, de diverses manières, à diverses étapes de mon récit de recherche. Dans un premier temps, il a été question du cadre de réflexion instauré par l'orientation des politiques d'immigration et d'intégration prônées par les instances gouvernementales française, canadienne et néo-brunswickoise. Dans un second temps, ont été mises en avant les expériences propres des migrants, concernés au premier chef par ces diverses conceptions politiques et mesures tant officielles qu'officieuses qui en découlent. Il sera donc plus précisément question dans la présente section du cadre notionnel et sémantique entourant ce processus pour le moins complexe, caractérisé par un flou conceptuel et une certaine difficulté par ailleurs à rendre compte de façon satisfaisante d'un phénomène qui cristallise de nombreux enjeux sociopolitiques et socio-identitaires dont nous avons évoqué certains aspects.

8.2.1 Un florilège de notions pour un même processus : l'intégration dans tous ses états lexicaux...

« Assimilation », « acculturation », « intégration », « insertion », « inclusion », « adaptation »... La littérature développée par les sciences sociales pour analyser le processus d'intégration des étrangers dans les sociétés occidentales fourmille de notions et concepts divers censés désigner ce processus mais qui pour autant ne constituent pas entre eux de parfaits synonymes. Développés au gré de la diversité des approches disciplinaires en sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, ethnographie, sociolinguistique, sciences politiques, démographie, etc.), selon leur(s) objet(s) d'étude, ces termes, notions, concepts, vont appréhender le processus d'intégration sous un angle particulier en lui conférant à chaque fois une nouvelle dimension. Laquelle va induire le plus souvent de nouvelles représentations, d'une part, sur les phénomènes migratoires et leur impact sur les sociétés d'installation, et d'autre part, sur le « modèle d'intégration » à proposer aux nouveaux arrivants. Par exemple, « le concept d'assimilation qui apparaît comme le pendant, pour les sociétés modernes [...], de celui d'acculturation élaboré par les ethnologues (Rivers ou Boas) pour les "peuples primitifs" » (Bastenier & Dassetto, 1993 : 95) illustre bien les divergences et/ou spécificités des disciplines les unes par rapport aux autres.

C'est en ce sens que l'élaboration de catégories scientifiques pour rendre compte de processus sociaux complexes et évolutifs participe elle aussi pleinement à la

construction de représentations scientifiques qui vont interagir avec les représentations sociales collectivement partagées dans un espace donné et contribuer à les nourrir. Représentations qui peuvent se manifester sous la forme, nous l'avons vu dans le deuxième acte de ce récit de recherche (séquence 4) d'imaginaires ou idéologies à caractères divers. Dans la mesure où ces représentations constituent une part importante des facteurs influant sur les relations interindividuelles, groupales et intergroupales, lesquelles sont le fondement du lien social qui construit la société à son tour, elles joueront de fait un rôle tout aussi primordial dans la problématique complexe du processus d'intégration des migrants et de son appréhension par les diverses parties impliquées (migrants, politiques, chercheurs, intellectuels, intervenants sociaux, etc.)⁶⁸⁸. De même que cette notion est convoquée de diverses manières selon les divers domaines disciplinaires potentiellement concernés par cette problématique (en fonction notamment, comme je viens de le souligner, d'angles d'appréhension qui leurs sont propres), de même, l'ensemble des acteurs sociaux s'approprie-t-il les productions qui en sont faites et rejette, stigmatise et/ou instrumentalise ces productions en question. A ce titre, le terme même d'intégration, de loin le plus courant et présent dans les discours, de tous bords est également à l'heure actuel, l'un des plus investi (quantitativement et qualitativement) de sens, présupposés, représentations, divers et contradictoires.

« L'intégration, ainsi d'ailleurs que beaucoup de termes associés à l'immigration (« multicultural », « exclusion », « assimilation », « ethnicité », etc.) est un concept flou, polysémique dont la définition évolue avec le temps et la perception de l'immigration. Ce vocable, tombé dans le domaine commun, a le plus souvent la même acception que le terme « assimilation », familier des Français même s'ils ont du mal à l'utiliser à cause de ses connotations coloniales et ethnocentriques. Les multiples usages du terme, le plus souvent abusifs, font que les chercheurs en sciences sociales ont tendance soit à le récuser, soit à s'en démarquer, soit à l'employer avec moult précautions et justifications [Sayad, 1994]. » (Dewitte, 1999 : 7)

Ces propos d'Abdelmalek Sayad, rapportés par Philippe Dewitte, sont ainsi symptomatiques de la tension qui transparait lorsque l'on convoque le terme « intégration » dans un débat scientifique, politique ou autre. L'intégration, comme nous

⁶⁸⁸ Tout comme nous avons pu le voir dans cette même séquence au sujet des catégorisations sociales et notamment celles qui ont cours pour désigner les personnes migrantes et personnes issues de l'immigration.

l'avons vu, est sans conteste un « concept inconfortable, difficile à manier, mais cependant toujours présent et sans doute incontournable » (*ibid.*) qui est brandi tel un étendard dans tous les discours, car il ne cesse de cristalliser, depuis de nombreuses années déjà, beaucoup d'enjeux sociopolitiques, notamment lorsqu'il désigne le processus d'installation de populations étrangères dans les sociétés occidentales et les diverses formes qu'il peut recouvrir. Les travaux ayant entrepris de le décrire et de le définir sont légion, et certains plus connus que d'autres⁶⁸⁹ ; mais il est, pour cette raison même, impossible et d'ailleurs inutile de les passer ici en revue. Une recherche par mots clé dans n'importe quel catalogue de bibliothèque universitaire suffit en effet à donner un bon aperçu de la fécondité de cette thématique.

James Cohen considère par exemple qu'« il convient de distinguer entre deux types de débats : d'une part les débats publics, où les connotations des mots ont plus d'importance que leur contenu conceptuel, et d'autre part les débats théoriques entre chercheurs » (Cohen, 1999 : 32). Ce qui caractérise en partie, à mon sens, ces débats théoriques entre chercheurs, c'est très précisément cette inflation notionnelle servant à rendre compte peu ou prou du phénomène étudié. Notions marquées, chacune, par leur contexte d'apparition et qui différencie quelque peu leurs contenus sémantiques les uns des autres, mais dont l'utilisation conjointe ne facilite pas la compréhension de ce processus déjà complexe en lui-même. En effet :

« Les vicissitudes de l'Histoire et les usages idéologiques passés de certains mots expliquent souvent la fortune et les infortunes des concepts utilisés par le grand public, ou dans les milieux plus restreints tel le champ académique. Dans les sciences de l'Homme, cela est particulièrement vrai pour le mot *intégration* et pour les concepts qui ont pu lui être substitués à différentes périodes » (Richard, 2006b : 627).

J'ai ainsi montré dans un article⁶⁹⁰ faisant état de cette controverse – tant politico-sociale que scientifique donc – qu'une partie du problème réside effectivement dans le débat sémantique et le soupçon qui pèse sur le florilège de termes employés tour à tour

⁶⁸⁹ Durkheim (1893) ; Paugam (2008, 2014) ; Schnapper (1991, 2007) ; Sayad (1994) ; Dewitte (1999) ; Khelil (2005), notamment.

⁶⁹⁰ TENDING, M.-L., 2010, « "Intégration" linguistique et culturelle : une notion en souffrance ? Rôle et enjeux des représentations dans les processus migratoires », dans CADET, L., GOES, J. & J.-M. MANGIANTE (dir.), *Langue et intégration. Dimensions institutionnelle, socio-professionnelle et universitaire*, Bruxelles, P. I. E. Peter Lang, pp. 21-37.

pour évoquer plus ou moins le même processus social. Succession de termes les uns aux autres motivée pour certains par une volonté de se départir des connotations négatives qui ont pu être attribuées – à tort ou à raison – aux précédents, dans l’appréhension du processus à évoquer/étudier. Un peu comme ces vieux immeubles de cités HLM dont on repeint à l’occasion les façades extérieures : ce qui redonne pour un certain temps fière allure au quartier (jusqu’au prochain stade de décrépitude) et, au passage, un sentiment furtif de renouveau qui résiste néanmoins assez peu à un regard minutieux.

A l’origine, étaient les mots « *assimilation* » et son pendant anthropologique « *acculturation* », scientifiquement neutre selon la définition officielle de Redfield, Linton et Herskovits, mais qui conserve le défaut majeur, par télescopage avec le premier, de renvoyer dans les esprits exactement au même processus et donc d’en constituer de ce point de vue *représentationnel* un parfait synonyme⁶⁹¹. La notion d’acculturation, employée dès 1880 par le directeur du Bureau de l’ethnologie américaine, John Powel, pour désigner les emprunts culturels entre sociétés (Etienne, Bloess & *alii.*, 2004 : 7) prend sa signification moderne et officielle en 1936 avec la publication du Mémoire signé par les trois auteurs suscités et qui la définissent comme :

« l’étude des phénomènes qui surviennent lorsque des groupes d’individus de cultures différentes entrent en contact direct et continu et que se produisent des changements à l’intérieur des modèles culturels de l’un ou des deux groupes » (Etienne, Bloess & *alii.*, 2004 : 7).

Son télescopage représentationnel avec l’assimilation, « marquée du pêché du colonialisme extérieur ou « intérieur », coupable de dissoudre l’identité de l’autre au nom d’un principe d’homogénéisation réducteur des véritables authenticités » (Schnapper, 1991 : 82) vient en partie du fait que ce fameux « contact direct et continu » entre « des groupes d’individus de cultures différentes » dont résulte le phénomène d’acculturation ainsi définit (Etienne, Bloess *op. cit.*), ne se fait pas toujours, comme nous l’a montré l’histoire, de façon volontaire.

⁶⁹¹ C’est ce que nous verrons effectivement au travers d’un exemple qui sera évoqué dans la section suivante, où je questionne la nécessité d’une *nième* remise en cause de la notion d’intégration et notamment sa conséquence logique, celle de la pertinence, également beaucoup évoquée (par certains des participants à cette recherche, mais également par certains auteurs A. Bégag (2003) entre autres), de continuer à l’évoquer.

« Lorsque l'une des parties cherche à imposer par la force sa domination à l'autre (par exemple en situation de colonisation), les transferts culturels sont à la fois asymétriques et brutaux : la culture dominante emprunte peu à la culture dominée, si ce n'est des éléments périphériques ; en revanche, les changements culturels dans la société dominée se font à marche forcée suscitant résistances et conflits. » (Etienne, Bloess & *alii.*, 2004 : 7-8).

Fabienne Leconte (1997) évoque à ce titre la tradition assimilationniste de la nation française avec l'exemple de « la politique assimilationniste » et de « l'impérialisme culturel de la France » qui s'est exprimé outre-Atlantique, principalement à travers la négation des langues et des pratiques religieuses locales considérées pour les unes comme inférieures (patois, dialectes) et barbares pour les autres, afin d'apporter une langue et une religion respectivement plus « civilisée » et plus « humaine ». Ce contact frontal avec une autre culture a parfois donné lieu à des conflits de générations⁶⁹², ou alors géographiquement ciblés entre citadins et ruraux (les derniers considérant ceux qui adoptaient la langue et les « manières des Blancs » comme des « déracinés », des « assimilés »). Ce type de représentations, bien qu'elles se soient quelque peu émoussées avec le temps, ont tout de même laissé des traces dans l'inconscient collectif de plusieurs générations et ont tendance à se transposer et à se manifester d'une autre manière dans la société française avec l'intensification de la migration de populations originaires d'Afrique subsaharienne.

Andréa Réa et Maryse Tripier ont cependant souligné une évolution des conceptions, marquant une tentative de prise de distance avec les soubassements colonialistes de cette notion :

« Beaucoup de sociologues européens ont abandonné le terme d'assimilation. [...] Après la décolonisation il a paru politiquement incorrect de parler d'assimilation en direction des migrants des ex-colonies, compte tenu de l'usage de la notion pendant la période coloniale » (Réa & Tripier, 2003 : 92).

⁶⁹² Cf. ouvrages de littérature africaine mettant en scène cette thématique au travers d'intrigues romanesques se déroulant au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : Amadou Hampâté Bâ, *L'étrange destin de Wangrin* (1973), Amkoullel, *L'enfant Peul* (1991), *Oui mon Commandant* (1994) ; Ferdinand Oyono, *Une vie de boy* (1956) ou dans la période des années 50-70 : Camara Laye, *L'enfant noir* (1953) ; Seydou Badian, *Sous l'orage* (1963) ; Amadou Kourouma, *Les Soleils des indépendances* (1968), pour ne citer que ceux-là.

C'est ce que confirme également D. Schnapper pour ce qui concerne le volet plus institutionnel et politique :

« Si l'on s'en tient au discours politique ou social, la France serait passée, depuis les années 1970 – ou, en tout cas pour certains, devrait passer –, d'une politique « d'assimilation » à une politique « d'intégration » » (Schnapper, 1991 : 81).

Et voilà donc le terme « *intégration* » qui entre en piste, plutôt triomphalement, si l'on en juge par les débats actuels et l'objet même de cette réflexion qui s'inscrit dans ce cadre, contribuant de fait à alimenter ce « succès » notionnel. Entrée en piste et surtout inscription durable du terme dans les cadres de réflexion, en dépit de l'échec relatif à effacer complètement ces fameux soubassements colonialistes en lien avec les notions d'assimilation et d'acculturation (au sens décrié du terme), comme nous le verrons plus loin. Ce dernier, dont les premières utilisations au sens « d'intégration sociale »⁶⁹³ remontent à la fin du XIX^{ème} siècle avec des sociologues comme Herbert Spencer (1910 [1891]) qui y eu recours de façon significative dans son ouvrage *Principes de sociologie* (Richard, 2006b : 627) ou côté hexagonal par Emile Durkheim, est de nos jours très majoritairement dédié à l'évocation des « modalités de participations de personnes immigrées ou étrangères en France, voire de leurs descendants plus ou moins directs » (Richard, 2006b : 628).

C'est précisément sur ce point que se concentreront une partie des critiques adressées à l'encontre du terme et de la notion même de façon plus globale, car, si les premières générations de migrants se plient plus ou moins volontiers – par nécessité et/ou désir personnel – au modèle d'intégration « à la française », déjà évoqué, et qui a notamment mené à la constitution du « Creuset français » dépeint par Gérard Noiriel, les « modalités de participation » des générations suivantes sont, elles, beaucoup plus complexes du fait même, en partie, du questionnement et à travers lui de la remise en cause dont elles font l'objet. D'autant plus par exemple que :

« La formulation de l'article 69 du Code de la nationalité, exigeant du candidat à la naturalisation qu'il justifie de son « assimilation » à la communauté française, notamment par la connaissance de la langue selon son milieu social, [...] porte

⁶⁹³ Par distinction avec d'autres types d'acceptions, comme en mathématiques par exemple, où le terme a été introduit dans les années 1700.

encore témoignage de la période où les bienfaits de la politique dite « d'assimilation » des étrangers étaient admis par tous »⁶⁹⁴ (Schnapper, 1991 : 81-82).

Le terme « *Insertion* » ainsi que son homologue « *inclusion* » apparaissent dans ce cadre, eux aussi, comme autant de tentatives supplémentaires pour se départir des représentations idéologiques de l'« intégration », fortement décriée par une partie des protagonistes participant au débat social, politique et scientifique sur ce sujet désormais érigé en « problème », comme nous avons pu le voir précédemment. Appartenant tous deux au domaine de l'action sociale et de lutte contre toutes les formes d'exclusion, et s'adressant donc à toutes les catégories d'individus et de groupes d'individus (nationaux comme non nationaux, résidents ou étrangers, etc.), ils ont progressivement investi le champ de réflexion construit autour de la problématique de l'accueil des étrangers et de leur inscription dans la vie sociale, économique, politique, culturelle, etc.

« *Insertion* participe du débat sur les modalités selon lesquelles un individu, un groupe ("natif" ou "étranger") prend, ou se voit accorder, une place dans la société dans laquelle il vit : les termes *insertion*, *assimilation*, *intégration*, *exclusion* figurent parmi ceux qui balisent ces questions, avec des résonances diverses, notamment politiques, évidentes pour tout le monde. » (Castellotti & Robillard, 2001 : 5)

La réflexion construite autour de ces problématiques prend ainsi acte de ces « résonances diverses, notamment politiques » et tente d'en tirer un certain nombre de conséquences, se traduisant elles aussi par des positionnements variés. La nouvelle alternative notionnelle qu'offrent ces termes en provenance d'un champ d'action suffisamment proche pour investir celui de l'intégration, paraît alors comme une réponse possible.

« La substitution progressive du terme d'insertion à celui d'intégration [...] traduit une évolution dans la conception des rôles des différents partenaires dans la prise en compte et le traitement des différences. Il s'agit moins de proposer un modèle unique, représenté par l'État, que de répartir la charge d'« insérer » entre différentes instances. » (Castellotti & Robillard, 2001 : 6)

⁶⁹⁴ La francisation du nom au moment de la naturalisation constitue par exemple un des symboles les plus marquants de cette conception. Il est par ailleurs encore plus frappant de constater qu'aujourd'hui, plus de vingt ans plus tard, cette même exigence de « justification de son « assimilation » à la communauté française, notamment par la connaissance de la langue » opposée à l'accès à la nationalité française, est toujours présente (niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues requis pour l'obtention de la nationalité).

Mais dans le même temps, ces termes semblent se limiter, par rapport aux usages qui en sont fait⁶⁹⁵, et au regard certainement de leur champ de réflexion d'origine, à des questionnements relevant de l'intervention sociale de type associative, institutionnelle (ONG) et/ou politique (collectivités locales). Cela implique une certaine « spécialisation » sur des aspects *ciblés* du processus : « insertion sociale, professionnelle, économique » ; « inclusion » à un ensemble social bien spécifique⁶⁹⁶. Cette spécialisation induit notamment, par la focalisation sur les problématiques propres à chacun de ces aspects, une certaine ingénierisation du domaine, avec le souci de l'élaboration de dispositifs à même de pouvoir répondre à ces problématiques concrètes, identifiables, et dans un sens appréhendées comme résolubles d'une manière ou d'une autre.

« L'insertion, à la différence de l'intégration, et c'est peut-être là le point de distinction essentielle entre les deux concepts, ne comporte pas de dimension adhésive. L'individu n'a pas obligation d'adhérer au groupe social, au groupe professionnel dans lequel il s'insère. Ce qui est recherché c'est simplement sa participation aux règles, normes (insertion sociale), aux activités productives (insertion professionnelle) à la différence de l'intégration qui comporte une dimension adhésive forte. Mais souvent les deux notions sont employées indistinctement. Insérer ne suppose pas adhérer (même si à moyen/long terme, l'insertion conduit à l'adhésion) contrairement à l'intégration qui repose sur cette dimension adhésive avant tout. » (Multeau, 2008)⁶⁹⁷

Ce qu'il y a d'intéressant à relever dans cette proposition de différenciation des deux termes, c'est que le point principal sur lequel elle repose (« la dimension adhésive » que l'insertion ne comporterait pas, « à la différence de l'intégration ») constitue tout de même, avec la prise en compte du facteur temps, un point de convergence de l'insertion vers l'intégration, estompant de fait son caractère premier discriminant en tant que

⁶⁹⁵ Assez souvent sans explicitation formelle de leur différence avec la notion concurrente la plus proche, en l'occurrence : intégration. Soit que cette différenciation soit perçue comme implicitement établie ; soit, une fois de plus, que ces notions soient perçues comme similaires avec éventuellement quelques variantes non fondamentales dans l'appréhension du phénomène guidant le choix préférentiel de terme. Par exemple, selon que les notions insertion et intégration soient perçues ou non comme similaires, ou au contraire, distinctes, un projet de réflexion sur l'insertion sociale et linguistique de migrants renverra plutôt plus ou plutôt moins aux mêmes questionnements. (À noter tout de même que face à « insertion sociale », « intégration sociale » peut, sous certains aspects, sembler redondant.)

⁶⁹⁶ Mais avec parfois un certain aspect mécaniste qui rendrait compte de façon moins évidente de certaines problématiques identitaires plus complexes.

⁶⁹⁷ MULTEAU, T., « L'insertion sociale », *Homo sociologicus*, article posté le 14 janvier 2008, <http://www.blogg.org/blog-56820-billet-739210.html>, consulté le 24 décembre 2103.

« point de distinction essentiel ». Puisque (« à moyen/long terme, l'insertion conduit à l'adhésion », même si elle ne la suppose pas au départ). Ce qui voudrait dire d'une certaine manière, que l'insertion, appréhendée dans son caractère processuel, est aussi une forme d'intégration, selon les situations considérées. D'où, encore une fois, une certaine forme de synonymie (non pas intrinsèque mais contingente, puisque les notions procèdent à l'origine de domaines disciplinaires et donc théoriques distincts).

Le panel « assimilation », « acculturation », « intégration », « insertion » et « inclusion », dessine en fin de compte un même ensemble notionnel (polyèdre, ici à cinq faces, mais ouvert à d'autres notions comme adaptation par exemple) dont les parties constitutives sont certes colorés sémantiquement par le terme qui les prends en charge, mais désignent de façon globale dans le cadre particulier de la thématique migratoire, un « objet » de réflexion. D'où leur interchangeabilité plus ou moins fréquente, et l'alternance de termes – notamment acculturation/assimilation ; intégration/insertion ou insertion/inclusion – que l'on peut trouver⁶⁹⁸. Tout comme pour la réflexion construite par exemple dans l'acte précédent (séquence quatre) autour du trio représentations, imaginaires, idéologies, ces notions se recouvrent plus ou moins selon leur angle d'appréhension⁶⁹⁹. Elles peuvent fonctionner pour certaines comme des synonymes ou encore se distinguer sur des points de différenciations précis, mais établis qualitativement en fonction de la situation considérée et de la posture de questionnement⁷⁰⁰. Avec en plus pour l'intégration, notion la plus investie actuellement dans l'espace discursif sociétal au sens large (domaine politico-médiatique, universitaire et associatif), comme nous l'avons vu, la prise en charge des connotations négatives

⁶⁹⁸ A titre illustratif : LERMURIER-GAULIER, S., 1993, *Dynamique de l'insertion-intégration dans un groupe-classe d'adolescentes approche longitudinale*, thèse/mémoire, Université de Tours ; PERNOT, C., 1990, *Insertion / intégration professionnelle ? Cas d'handicapés physiques en milieu ordinaire de travail dans le Loiret*, thèse/mémoire, Université de Tours.

⁶⁹⁹ Mais à la différence de la problématique notionnelle mise en évidence sur la question des représentations, imaginaires et idéologies, le principal élément qui pose question, au sujet des notions d'intégration, insertion, etc., c'est la difficulté, non pas à les distinguer, mais à pouvoir définir de façon précise le processus auquel elles renvoient. Le problème réside, à mon sens, dans cette difficulté à pouvoir dire précisément ce qu'est une intégration ou insertion pour un migrant : ce qui implique de pouvoir définir les bornes (en amont en aval) de ce processus, et donc pouvoir estimer son accomplissement (et par là même, sa réussite ou son échec).

⁷⁰⁰ Par exemple, la formulation « intégration des migrants » ou « insertion des migrants » peut tout aussi bien renvoyer aux mêmes problématiques, ou induire une nuance pour insister sur un aspect particulier du processus étudié. « Insertion » pourra être préférée dans le cadre de recherches comportant une dimension « intervention sociale » ; ce qui n'empêche pas « intégration » de pouvoir assumer le même rôle.

construites avec le temps et les changements de perspectives généralement inscrites dans toute historicité, sur les termes qui l'ont précédés : assimilation et acculturation. Lesquels continuent par ailleurs d'avoir cours dans un sens ou un autre ; ce qui ne simplifie pas le débat comme nous allons le voir dans la section qui suit.

8.2.2 Détricoter la notion d'intégration?... Certes, mais pour quel autre tissage ?

Je voudrais ici convoquer à nouveau des expériences de migrants et le regard qu'ils portent sur cette notion pour le moins controversée d'intégration, notamment lorsqu'elle est prise comme une injonction de la société d'accueil, comme c'est bien souvent le cas, tout particulièrement en France hexagonale.

« Le mot intégration, moi je trouve qu'on devrait même le bannir quoi ! [...] je n'ai pas enlevé l'habit de ma culture pour mettre l'habit de la culture française. » (Hugues)

« Aujourd'hui, nous avons des Africains, mais qui sont devenus Européens tout en ayant la peau noire, et ils ne veulent plus reconnaître qu'ils sont Africains. Donc là je parle des acculturés. Les acculturés ne veulent plus entendre parler de l'Afrique. Hein, bien qu'ils sont issus de l'Afrique, ils font dos à leur culture et ils oublient leurs origines. En agissant de la sorte ils se perdent ! Excusez-moi d'être aussi catégorique, mais c'est la vérité. » (Séverin)⁷⁰¹

Nous avons ici deux évocations tout à fait distinctes du processus d'intégration de personnes originaires d'Afrique noire en France et relevant de logiques discursives très opposées mais qui se rejoignent sur un point : leur indexation implicite commune de ce qui relèverait d'un processus d'*assimilation*. Laquelle se traduit, dans les deux extraits, par la mise en procès de ce qui, aux yeux des deux locuteurs, paraît comme le plus condamnable et/ou, donc inenvisageable pour eux : remplacer sa culture d'origine par une autre (avec ici comme facteur aggravant le fait qu'il s'agisse précisément de celle de l'ancien colon avec tout ce que cela implique comme sous-bassement imaginaire et représentationnel). Séverin est un jeune Béninois, rencontré dans le cadre de la recherche que j'ai effectuée en Master 1 (dont j'ai déjà eu à évoquer ces mêmes propos) qui venait tout juste d'arriver en France (trois mois à peine) au moment de notre entretien, et qui ne parvenait pas à s'expliquer par exemple les comportements étranges de ces Africains qu'il traite « d'acculturés » ; « acculturé » ayant ici une forte charge

⁷⁰¹ Exemple déjà évoqué dans la séquence six, et tiré d'une précédente recherche.

négative et fonctionnant comme une ultime insulte pour un Africain. Ce dont il a parfaitement conscience, et modalise donc dans son discours en « s'excusant » de la gravité de la charge donnée, tout en l'assumant pleinement, ce qui en accroît encore plus la portée. Ce discours à charge de Séverin souligne et prend acte de l'existence d'un phénomène constaté, réel, tout incompréhensible qu'il soit à ses yeux. Ce dont il est question et ce qui est ici mis en cause, c'est le phénomène, le processus, sa manifestation concrète, constatable, et ses conséquences. Le vocable utilisé pour le désigner importe finalement peu puisque ce qu'il désigne pourrait tout aussi bien être nommé, selon les points de vue, « acculturation » (choix lexical de Séverin dans cette situation d'interaction spécifique), « assimilation » ou même « intégration ».

Hugues, que nous avons plusieurs fois eu l'occasion de rencontrer dans ce récit et dont cette sortie avait déjà été évoquée dans la séquence précédente (précisément sur la thématique de l'intégration « à la française »), se situe pour sa part dans un positionnement qui prend le contre pied de cette logique en niant l'existence même d'un tel scénario, du moins pour ce qui le concerne. Positionnement qui, nous l'avons vu, prend appui dans son histoire de vie personnelle marquée principalement par une histoire d'appropriations langagières qui a fait du français sa langue maternelle en lieu et place de celle qui aurait légitimement et logiquement dû (selon les schémas habituels en Afrique) jouer pleinement ce rôle : le fang, langue de son groupe ethnique d'appartenance, langue de sa mère, langue de son père. Qu'on ne lui parle en effet pas d'intégration. La question semble avoir quelque chose d'inapproprié en ce qui le concerne : elle ne devrait pas avoir de raison d'être puisque qu'il n'a pas eu à « enlever l'habit de sa culture » pour pouvoir vivre en France et en bonne intelligence avec les membres de cette société. Donc l'intégration pour un étranger⁷⁰², dans son répertoire représentationnel, suppose, selon lui, « enlever l'habit de sa culture » et revêtir – le plus près du corps possible ? – celui de la « culture française » (si tant est qu'on puisse aisément la définir...). Sa charge à lui, Hugues, le *francophone précoce exclusif* dont le parcours de vie l'a mené jusqu'en France pour effectuer des études supérieures (un DEA en Anglais puis une thèse de doctorat en littérature africaine), est, contrairement à

⁷⁰² Et il est intéressant de noter ici que derrière cette notion d'étranger, dans ce même répertoire représentationnel, ne sont pas concernés tous les types d'étrangers, toutes origines confondues. Implicitement, c'est bien des étrangers comme lui dont il est question : des personnes dont le passé historique colonial qui les relie à la France fait ainsi peser lourdement sur la notion d'intégration, par son omniprésence dans les débats publics, ce soupçon de volonté assimilationniste.

Séverin, contre la notion même : le mot qui sert à dire « intégrez-vous ! », mais aussi « assimilez-vous ! ». Ce qui revient logiquement à dire « acculturez-vous ! » et est en ce sens inacceptable, tant pour Séverin (puisque cela voudrait dire qu'on « se perd », parce qu'on aurait perdu son ancrage identitaire), que pour Hugues, qui fustige pour sa part cette « aliénation » dont auraient été victimes ses parents « qui ont eu très tôt le souci d'élever leurs enfants dans le modèle occidental ».

Quel que soit le terme choisi pour désigner ce processus complexe et évolutif que constitue l'installation à plus ou moins long terme d'un individu dans une nouvelle société, ce qui pose principalement problème, c'est donc, effectivement, le fait que le traitement qui en est fait depuis de longues années déjà dans la sphère politico-médiatique française, dresse une figure représentationnelle de l'étranger de plus en plus xénéifiée et de moins en moins intégrable⁷⁰³. Car, plus l'injonction à l'intégration se fait insistante, plus elle montre à ceux et celles qui font l'objet de ces injonctions répétées, que l'objectif n'est pas atteint (avec le message subliminal qui l'accompagne indiquant que cet objectif en question n'est de fait pas atteignable⁷⁰⁴...)

« Dans leur globalité, les migrants du tiers monde sont souvent perçus comme intrinsèquement « inassimilables », ou à tout le moins difficilement assimilables, ou en tout cas plus difficilement assimilables que ne le furent dans le passé les immigrés européens. » (Dewitte, 1999 : 9)

Cette figure représentationnelle s'impose aux nouveaux arrivants, et à cette dernière, s'agrègent leurs propres représentations de la société – fruits de leurs histoires de vies – desquelles dépendront pour une grande part leurs attitudes et positionnements identitaires. C'est très exactement ce que souligne par exemple Patrick, ingénieur statisticien, ayant vécu plus d'une vingtaine d'années en France, où nous nous sommes rencontrés, avant de finalement migrer à nouveau vers les Etats-Unis, où il s'emble s'être

⁷⁰³ Les Italiens, Espagnols, Polonais et autres Portugais, hier étrangers suspects, se sont aujourd'hui fondus dans *le creuset français* (Noiriel, 1988) judéo-chrétien, tandis que les personnes issues des immigrations nord-africaine et subsaharienne sont frappées du sceau d'invisibilité (cf. 8.3.2.1), nommé « minorités visibles ». Ce qui, comme nous le verrons plus bas, ne les empêche nullement d'être paradoxalement invisibilisées (du fait même de leur statut minoritaire) dans l'espace social public.

⁷⁰⁴ Cf. Sayad (*op. cit.*) et l'évocation des intégrales en mathématiques avec l'allusion à l'exponentielle qui ne touche jamais l'abscisse (voir séquence sept, 7.2.1).

installé de façon définitive, au regard de la dynamique de vie familiale qu'il y a construit⁷⁰⁵ :

« Plus on parle d'intégration même, en termes de rendre l'autre responsable de ses soucis ou de ses misères, plus on crée des distances. » (Patrick)

Il porte lui aussi un regard assez particulier sur cette question de l'intégration et sur le traitement qui en est fait dans la société française. On retrouve en effet dans ce commentaire cette idée de « responsabilité », que j'ai soulignée plus haut et qui découlerait comme je l'ai explicité de cette conception française de l'immigration comme une faute, soulignée par Sayad (1999, *op. cit.*). Et, en dépit d'une expérience plutôt décevante, comme il me l'a rapporté, de confrontation à une « réalité » bien différente des représentations idéelles qu'il s'était faites avant son arrivée en France, il prend tout de même en charge la notion d'intégration dans son discours, et, plutôt que de la remettre en cause, l'investit autrement ; de façon totalement différente que celle émanant à ces yeux de la société « d'accueil ».

« L'intégration, pour moi, c'est dans les choses de tous les jours. C'est dans les choses quotidiennes. C'est pas à la préfecture que se fait l'intégration. C'est pas dans les lois qu'on fabrique l'intégration. C'est dans l'acceptation de l'autre au quotidien ; c'est dans cette curiosité qui fait que je veux connaître l'autre. » (Patrick)

Dans cette conception décrite par Patrick, l'intégration apparaît comme une histoire personnelle. Celle qui se construit pour tout un chacun au gré de son parcours et des liens tissés avec la société d'installation. Faire ainsi de l'intégration une histoire personnelle qui ne s'écrit ni « à la préfecture », ni « dans les lois » consiste une fois de plus à prendre ses distances avec cette intégration à la française qui n'est rien d'autre

⁷⁰⁵ Arrivé célibataire aux Etats-Unis à l'âge de 46 ans, après vingt-deux années passées en France, il est aujourd'hui marié, avec deux enfants... et le crédit d'une de ces belles maisons représentatives de la *middle class* (concrétisant pour certains le rêve Américain) à honorer durant un certain nombre d'années... Son discours est sans appel lorsqu'il compare la France aux Etats-Unis : les perspectives de réussite sociale et professionnelles, en dépit de la crise, y seraient beaucoup plus favorables qu'en France, notamment pour les personnes migrantes ou issues de l'immigration. Et c'est sur la base de son expérience personnelle qu'il effectue ce jugement : 15 années de travail en France dans son domaine professionnel, au bout desquelles il était toujours locataire et pas en mesure d'acquérir le type de bien immobilier auquel il aspirait (une maison à Saint-Cyr-sur Loire, un des quartiers les plus cotés de la zone urbaine de Tours) ; face à quelques six années environ de travail (dans le même domaine professionnel), au bout desquelles il est devenu propriétaire d'un type de bien qu'il n'aurait à l'évidence pas pu s'offrir en France. Mais dans le même laps de temps, il a changé quatre fois d'employeur, et déménagé autant de fois d'un Etat à un autre, du Nevada (Reno) au Connecticut, du Connecticut au New Jersey, du New Jersey en Arizona (Phoenix) et de l'Arizona au Texas (San Antonio) où il travaille et réside actuellement.

qu'une construction historique et idéologique d'un modèle conçu de toutes pièces par le sommet et qui a comme principal inconvénient de ne pas pouvoir faire de distinctions entre les besoins et aspirations, forcément distinctes de Pierre, Paul, Jacques⁷⁰⁶. Si l'on suit donc cette logique de l'intégration comme processus spécifique à chaque parcours, expérience migratoire, cela fait de lui une expérience humaine, éminemment qualitative, tout comme peut l'être un processus de socialisation, ainsi que le montrent d'ailleurs un certain nombre de définitions, comme celle de Mohand Khellil (2005) considérant l'intégration comme « une socialisation de tous les instants ».

Là réside la complexité de ce phénomène qui relève du même ordre que les processus identitaires et ne peut à ce titre être standardisé. Et c'est peut-être en cela aussi que réside un certain nombre de crispations sur ce qui se présente avant tout comme un modèle inadapté. Sans parler de ces « fameuses boîtes d'outils » (Belkhodja, *op.cit*) évoquées plus haut, conçues par l'administration fédérale canadienne à destination des communautés minoritaires pour qu'elles deviennent les plus « accueillantes » possibles envers les migrants, cette manne providentielle dont chacune d'elle réclame « sa juste part » et qui doit les sauver de la dénatalité et de l'assimilation linguistique. Nous y reviendrons.

J'aimerais souligner un autre aspect, complémentaire, et non pas contradictoire comme il pourrait le paraître au premier abord, découlant de cette conception personnalisée du processus d'intégration. Une conception personnalisée des parcours ne signifie pas pour autant un retour à un positionnement consistant à dire que ce n'est que l'affaire des migrants : à eux de s'intégrer et s'ils n'y arrivent pas, cela relève uniquement de leur responsabilité. Nous avons pu voir, en nous attachant dans la séquence précédente aux expériences des migrants, mises en regard les unes des autres, et mises en regard avec les politiques déclinées par les sociétés d'installations respectives, que les attitudes étaient justement variables. De ce point de vue, les deux figures opposées que représentent Hugues et Sékou, portraiturées selon les images respectives du « syndrome d'Obélix » (tombé dans la marmite de la francophonie dès le plus jeune âge) et du « francophone autodidacte » (a tout mis en œuvre pour « s'intégrer à cent pour cent »), en sont emblématiques.

⁷⁰⁶ Ou plutôt devrais-je dire, pour être en peu plus en phase avec l'actualité de cette thématique : *Mohamed, Victoire, Ishem* ou *Nguyen*.

Par ailleurs, si l'intégration, comme le soulignait Patrick, « ne se fait pas à la préfecture », ni « ne se fabrique dans les lois », ce n'est pas pour autant non plus, comme il le souligne également, qu'elle ne dépendra pas pour partie du cadre général dans lequel elle prend place.

« Par contre le cadre général peut favoriser c'est-à-dire le fait que l'ambiance générale peut favoriser ou défavoriser, ça peut créer de crispations tout comme ça peut créer des ouvertures. Le fait qu'il y ait un matraquage dans les médias, par les hommes politiques qui parlent, qui font porter à tous les étrangers sans distinction un certain nombre de problèmes liés à la France, notamment l'insécurité, notamment le chômage, ça entraîne au niveau des individus certaines crispations qui ne favorisent pas qu'au quotidien on puisse se rapprocher. » (Patrick)

On en revient donc encore une fois à notre point de discussion sur cette controverse entourant le processus d'intégration, tantôt sulfureux, à bannir (avec Hugues), tantôt désamorcé et ramené au stade paisible des relations quotidiennes et de l'envie de découvrir l'autre (avec Patrick), tantôt investi au contraire d'une importante charge symbolique de réussite d'un parcours et de pied de nez au destin (avec Sékou). Sans oublier Séverin et sa charge sans ambages à l'encontre de ces « Africains acculturés » qui « tournent le dos à leur culture » et « se perdent » au passage !

L'important panel de notions utilisées pour désigner le phénomène social par lequel des individus étrangers vont faire partie de l'ensemble constitutif d'une société donnée (ou pas, selon les degrés de perception), montre ainsi que l'intégration, tout comme un certain nombre de problématiques notionnelles, n'est donc pas simplement un problème de mots ; ou du moins, le débat sur les mots constitue plutôt un symptôme... Il pointe la persistance d'une problématique dans laquelle on entre par les diverses entrées que sont ces mots pour la dire, la rendre malléable et la plier dans les différents sens correspondant aux enjeux que l'on veut défendre. De ce point de vue, point n'est utile de changer l'enveloppe, si la problématique du message contenu dans la lettre glissée dans cette nouvelle enveloppe reste la même. C'est comme pousser la poussière sous un tapis : la pièce paraît nettoyée parce que la saleté n'est plus visible ; mais elle prolifère sous les pieds... Comme je l'ai déjà dit : changer de mots ne suffit pas, si les significations dont on les investit, ne changent pas non plus.

« Le discours républicain classique consiste à dire : « Intégrez-vous, vive la République ; elle est une et indivisible, et elle veut ne reconnaître que des individus, et ces individus

sont tous égaux en droits ». Bon, voilà le discours de l'intégration « à la française ». Le problème, c'est que ce discours relève d'une façon de parler qui ne correspond pas aux réalités vécues. Vous avez un très grand nombre de personnes, qui ont le sentiment que c'est très joli de vous dire : « Intégrez-vous, liberté, égalité, fraternité, République française... C'est très bien ! Mais moi c'est pas ce que je vis ! ». Et donc le problème de l'intégration, ou bien on dit qu'elle se fait mal parce que les personnes concernées *ne veulent pas s'intégrer* (c'est plutôt un discours de droite et d'extrême droite) ; ou bien on dit l'intégration elle se fait mal parce que la société n'offre pas aux personnes concernées les *moyens* de véritablement trouver leur place (ça c'est plutôt un discours de gauche). Donc, oui il y a un problème d'intégration ; mais **qui** doit être incriminé pour les problèmes que nous rencontrons ? Moi – je suis un homme de gauche – je pense que c'est plutôt faute d'efforts de la part de la société, que l'intégration s'est mal faite ou n'est pas assez satisfaisante. » (Michel Wieviorka, invité d'Olivier Lagarde dans « Un monde d'idées », France Info, 18 novembre 2013)

Ce qui se dessine en filigrane au travers de cette analyse du sociologue, et traverse également la réflexion menée jusqu'ici, c'est encore une fois cette idée de tension, évoquée au début de cette séquence, et qui se manifeste sous diverses formes. Ici, elle met en regard deux conceptions différentes de l'intégration, aux implications politiques et sociales également différentes, qui tournent autour de la question clairement posée par M. Wieviorka : *qui* ? Sur qui repose essentiellement la problématique de l'intégration et donc le succès ou non de sa réalisation ? Et subsidiairement : qui doit en être le principal juge ou évaluateur ? Qui décide de la qualité bonne ou mauvaise, suffisante ou insuffisante de cette intégration ? A cette question (son premier volet en tout cas) la réponse apportée par le sociologue est binaire et c'est en cela que réside toute la problématique. C'est là où se situe la tension en question d'une réponse à un même défi sociétal, ainsi tiraillée entre deux pôles politisés, et donc idéologiquement investis...

Si, pour ce qui concerne le débat interne en France, M. Wieviorka établit une ligne de démarcation entre la droite et la gauche, dans le cadre de la mise en regard que j'effectue entre la France et les sociétés francophones minoritaires hors Québec ici représentées par le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, cette différenciation de type d'approche se fera plutôt selon cette même distribution. A savoir que la France, de par sa tradition assimilationniste et ses diverses répercussions, donc au-delà des dissensions internes (et je dirais même par le fait de la persistance de ces dissensions), fait pencher la balance plutôt du côté de la conception de l'intégration que M. Wieviorka attribue à la droite. L'intégration, tout comme le devoir d'assimilation à l'époque, dépendrait de la volonté des migrants. Alors que cela semble, à première vue, à l'opposé de la conception

canadienne de la chose : celle qui se dégage des différentes politiques et dispositifs mis en place pour accroître le capital « attractif » des communautés minoritaires francophones. Et c'est là aussi que réside une différence majeure qui est celle de la perception de l'immigration comme atout ou comme charge⁷⁰⁷. Différence qui se retrouve de part et d'autre des points d'analyse au cœur de cette réflexion : entre système français et canadien (pour dire les choses rapidement), d'une part, et au sein même du système français, d'autre part (le côté canadien – pour ce qui concerne les communautés francophones minoritaires hors Québec et plus précisément l'Acadie du Nouveau-Brunswick – semblant à cet égard et en comparaison plutôt unanime⁷⁰⁸).

De cette distribution représentationnelle de l'immigration, soit, comme un atout relevant donc d'une perception positive, soit, comme une charge (perception négative), découle alors un autre point de tension, largement articulé à celui déjà identifié, qui tourne autour des notions de droit et devoir. Encore des mots, ces gros pavés sous lesquels s'étendent des plages de représentations, idéologies et enjeux aussi divers que variés...

Du côté de la migration perçue comme une *charge*, l'idée de « faute » déjà évoquée et commentée qui implique celle de responsabilité dans cette faute, et la réparation ou l'atténuation de cette « faute » : le *devoir* d'intégration. Une intégration dont la responsabilité principale incombe donc à l'impétrant (indésiré).

Du côté de la migration perçue comme un *atout*, l'idée plutôt de reconnaissance de ses effets positifs pour la société qui en bénéficie (et non qui la subit) et donc l'élaboration et la mise à disposition à l'endroit des mêmes impétrants (recherchés, attirés) des *moyens* nécessaires pour leur intégration qui devient ainsi un *droit* légitime et non plus seulement un devoir. Par ailleurs, qui dit devoir d'intégration, dit aussi *obligation* de se plier au modèle dominant *imposé* par la société. À contrario, qui dit droit à l'intégration, dit aussi *choix* d'accepter ou non le modèle *proposé* par la société.

⁷⁰⁷ Immigration qui constitue à vrai dire pour une société, à la fois une charge et un atout, la question étant de savoir de quelle manière cette société évalue globalement le solde coût-bénéfice (de façon positive ou négative). Ce qui pose ainsi la question des critères d'évaluation et de l'horizon temporel de cette évaluation. Par exemple ce qui constitue une charge sur 10 ans, peut s'avérer, après 20 ans, constituer un atout et vice-versa.

⁷⁰⁸ Les points de discussion et de tension se trouvant ailleurs, notamment entre communautés de langues officielles.

Cette réflexion notionnelle souligne dans quelle mesure la perception des phénomènes migratoires et du processus d'intégration par les diverses parties concernées par ces phénomènes et/ou intervenant dans le processus d'intégration, est liée aux mots qui servent pour les appréhender. L'évolution sociohistorique de la France (universalisme, monolinguisme, etc.) va en effet de pair avec celle de la recherche en sciences humaines, qui en subit d'une certaine manière les influences. En ce qui concerne la problématique spécifique de l'intégration, les concepts, notions, construits pour l'étudier, ont plus ou moins suivi cette évolution. Ils traduisent, au travers des débats de sociétés qui impulsent parfois ces évolutions, lorsque l'un d'eux tend à ne plus correspondre aux expériences (débat qui se nourrissent également de ces évolutions/circonvolutions notionnelles et terminologiques), la persistance d'une problématique qui ne cesse de se poser, au-delà de tous ces « mots », « pavés » de *représentations* aux enjeux non élucidés ou non suffisamment pris en compte.

8.3 Existe-t-il une « condition noire »⁷⁰⁹?

Pourquoi introduire cette question de la « condition noire » ou « question noire » dans cette réflexion ? Répondre à cette interrogation en mettant en avant le fait que ma recherche porte sur les parcours migratoires, processus d'intégration et constructions identitaires de personnes originaires d'Afrique noire peut être un premier constat d'évidence, mais est loin d'être suffisant. Ce n'est pas forcément parce que l'on fait une recherche sur une population qui se trouve être d'origine noire-africaine, pour des raisons de délimitation de cette recherche justement (entre autres raisons), que ce questionnement va *forcément* surgir dans ce sens et être pertinent, selon les cas, à creuser. Alors pourquoi la poser ?

Je dirais dans un premier temps qu'elle a été présente de façon latente durant tout le processus de construction de cette recherche mais que je l'avais en un sens ignorée, percevant les questions tournant autour de l'ethnicité, pour dire franchement les choses, comme ayant mauvaise presse (dans la société française notamment), y compris dans le milieu scientifique⁷¹⁰, ce qui ne m'encourageait pas à aller plus avant dans ce sens.

⁷⁰⁹ NDIAYE, P., 2008, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Préface de Marie Ndiaye, Paris, Calmann-Lévy.

⁷¹⁰ A titre illustratif, la réception très controversée des travaux de Hugues Lagrange (*Le déni des cultures*, 2010).

J'avancerais ensuite comme deuxième et principal élément de réponse, que cette thématique, comme je l'ai dit, est bel et bien présente dans les éléments de construction de cette recherche (entretiens, lectures, faits divers, conversations, etc.) et que face à ce constat, soit je faisais fi de ces divers éléments qui seront évoqués plus bas et dont certains l'ont déjà été d'une manière ou d'une autre à diverses reprises, soit j'optais pour le choix logique de l'aborder. Je m'appuierais enfin sur ces quelques lignes extraites de *La condition noire*, dont la lecture et celle de plusieurs autres ouvrages abordant chacun à leur manière ce sujet, m'a tout d'abord conforté dans ce choix, et a également largement contribué à nourrir ce questionnement particulier.

« Le terme « condition », certes un peu vieilli aujourd'hui, semble néanmoins adéquat en ce qu'il désigne une *situation* sociale qui n'est ni celle d'une classe, d'un Etat, d'une caste ou d'une communauté, mais d'une minorité, c'est-à-dire d'un groupe de personnes ayant en partage, *nolens volens*, l'expérience sociale d'être généralement considérées comme noires. La condition noire est donc la description dans la durée de cette expérience sociale minoritaire. » (Ndiaye, 2008 : 24).

L'expérience sociale d'être généralement considérées comme noires... Je rajouterais pour ma part, celle également de *se percevoir* comme étant considérées comme noires... C'est effectivement de cette expérience sociale particulière dont il sera question ici, articulée à la problématique des dynamiques des constructions identitaires prises dans un processus complexe d'hétéro/auto définitions entrecroisées, travaillées en permanence par des « tendances centrifuges qui poussent à la différenciation, mais aussi par des tendances centripètes, qui produisent [une forme de] communalisation » (Poiret, 1996 : 365).

8.3.1 L'émergence d'une « question noire »...

« La société française a découvert au milieu des années 2000, pour l'essentiel, une question noire. Ça a surgi par exemple à l'occasion de ces émeutes qui ont duré deux trois semaines, en octobre novembre 2005. Et là brusquement on a dit : « Mais, il y a des Noirs en France ! » (Michel Wieviorka, France Info, « Un monde d'idées », 18 novembre 2013).

Le fait le plus frappant, lorsque l'on consulte un ouvrage ou article affichant dans son titre une thématique liée à cette « condition noire » – telle que définie par Pap Ndiaye ci-dessus – et paru aux alentours de la seconde moitié des années 2000, c'est l'évocation à

un moment ou à un autre – et le plus souvent dès les premières lignes – de ce quasi leitmotiv de la découverte en France d'une « question noire ».

« Voilà que depuis quelques temps des observateurs semblent découvrir l'existence de populations noires dans notre pays... Cette remarque peut paraître incongrue, tant il est vrai qu'avoir la peau noire, en France hexagonale, n'est pas, à priori, la meilleure manière de passer inaperçu. » (Ndiaye, 2008 : 17)

Ou encore, phénomène lié à cette « découverte », une évocation de la soudaine multiplication (alors même que cette thématique était quasi absente de la réflexion tant scientifique qu'intellectuelle et donc de la production livresque qui va avec⁷¹¹) d'ouvrages estampillés du terme « noir » ou de ses nombreux dérivés.

« Aujourd'hui, les rayons des librairies françaises proposent de nombreux livres – *Nous, les Noirs de France ; Noirs de France ; Sois nègre et tais-toi ; Les Nègres de la République*, et même *Je suis noir et je n'aime pas le manioc*⁷¹² – développant les divers aspects de cette question, à savoir la remise en cause des valeurs républicaines, la montée du communautarisme, les menaces du multiculturalisme anglo-saxon, ainsi que l'instrumentalisation des études postcoloniales⁷¹³. » (Thomas, 2008 : 403)

Il semblerait qu'il y ait bel et bien une « question » qui se pose, non pas autour de la présence des Noirs en France, je dirais, mais plutôt autour de la (nouvelle ?) perception qui en est actuellement faite, articulée à la problématique spécifique de l'intégration – qui se serait mal faite, arrêtée en chemin, ou pas faite du tout, selon les angles de vue –

⁷¹¹ « Du point de vue universitaire, on peut aussi parler d'invisibilité : sait-on qu'il existe plus de livres publiés en France sur les Noirs américains que sur les Noirs de France ? L'histoire des Africains-Américains est un secteur classique et fréquenté de l'américanisme français, et de nombreux étudiants de civilisation et d'histoire américaines se dirigent vers elle chaque année. En revanche, du côté des populations noires de France, le bilan est rapidement tiré. Il existe certes de bonnes études sur les familles africaines, les immigrés africains, les étudiants africains, les migrants antillais et réunionnais, les agents publics antillais, les tirailleurs sénégalais, etc., mais il n'est pas question de *Noirs*, comme si cette figuration par la couleur de peau n'avait pas de légitimité ou de pertinence pour décrire les situations contemporaines. Étrangement, les historiens étudient pourtant les Noirs pour des périodes anciennes : il existe notamment des études fouillées sur les Noirs en France au XVIII^e siècle, mais le sujet semble s'évaporer pour la période contemporaine. » (Ndaye, 2008 : 18)

⁷¹² On peut rajouter à cette liste : *La condition noire* (Pap Ndiaye, 2008) ; *Le destin des Africains noirs en France* (Mar Fall, 2005) ; *Approches naïves du Noir dans les médias français* (Claver Bibang, 2012) ; *L'échec de l'intégration des Noirs en France* (Gaston-Jonas Kouvididila, 2007) ; *Portraits de douze Noirs de France : ni éboueurs, ni sportifs, ni vigiles, ni musiciens* (Baba Diawara, 2009) ; etc.

⁷¹³ LOZES, P., 2007, *Nous, les Noirs de France*, Paris, Danger Public ; YADE-ZIMET, R., 2007, *Noirs de France*, Paris, Calmann-Lévy ; KELMAN, G., 2003, *Je suis noir et je n'aime pas le manioc*, Paris, Max Milo ; ONANA, J.-B., 2007, *Sois nègre et tais-toi*, Nantes, Editions du Temps ; RIBBE, C., 2007, *Les Nègres de la République*, Monaco, Alphée.

des dites « deuxièmes, troisièmes, etc. » générations de migrants. Il n'est effectivement pas anodin que cette question ait surgi (ou plutôt soit présentée comme telle, car elle n'a pas surgi de nulle part, mais se posait différemment) à la suite des émeutes des banlieues en 2005, comme le signale M. Wieviorka. Différents observateurs avaient en effet appelé à considérer ces émeutes, par delà leur aspect délictueux, comme de véritables faits sociaux symptomatiques d'un problème plus profond qui serait celui du fameux « problème de l'intégration » de cette catégorie de la population (française ou non) au tissu social national. Pourtant, moins d'une dizaine d'années auparavant, la France ne célébrait-elle pas, dans l'euphorie de la victoire des Bleus à la coupe du monde de 1998, la réussite de sa diversité arc-en-ciel, Black, Blancs, Beurs, à l'image de cette équipe victorieuse ? Cela s'est pourtant bien vu à l'époque qu'il y avait des Noirs en France, tout comme il y avait des « Beurs », et bien d'autres, aux côtés des Français (« de souche » ou pas, mais Blancs quand même). Puisque c'est diversité cette même, porteuse de réussite donc valorisée (quoique pendant une courte durée) qui était ainsi célébrée...⁷¹⁴

La question du « surgissement », en tant que tel, d'une question noire est donc à relativiser, ou tout du moins à remettre en perspective au regard d'une historicité plus large. Elle rejoint tout simplement l'éternel débat, évoqué à plusieurs reprises, de la capacité pour des personnes perçues et se sentant perçues comme trop différentes du référent « national type » (le Français blanc d'inscription historique judéo-chrétienne) à réellement s'intégrer, devenir comme lui : une injonction à l'assimilation qui continue de ne pas porter son nom... Et comme cet individu est perçu comme trop différent, culturellement, et aussi visiblement (cette visibilité physique, étant ici instrumentalisée, érigée en prétexte pour mieux pointer, mettre en cause la différence culturelle perçue à tort ou à raison comme irréductible), ce référent national type, peut donc en retour et en toute légitimité refuser cette éventualité de devoir s'identifier à différent de lui, empêchant corrélativement le premier de pouvoir le faire légitimement.

« Au Royaume-Uni, la catégorie « Noirs » – qui renvoie aux Africains, aux ressortissants des Caraïbes et aux Asiatiques (Indes, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh) – et ce qu'elle évoque – Salman Rushdie a souligné : « Le mot

⁷¹⁴ « A moins, justement, que pressentant que la question allait apparaître, la société se le cache derrière le succès des BBB (vs les BBR !) », comme me le fit judicieusement remarquer Didier de Robillard à ce sujet.

immigré signifie toujours immigré noir⁷¹⁵ » – n'est pas sans rappeler le contexte français, où « immigré » signifie « minorité visible » et donc pas véritablement français. Il s'agit de ceux qui, selon Achille Mbembe, « tout en étant avec nous, à côté de nous, ne sont, en dernière analyse, pas des nôtres⁷¹⁶ ». » (Thomas, 2008 : 406-407)

Cette expérience d'être « visiblement » différent entre ainsi en ligne de compte dans le jeu des relations sociales au travers desquelles passent, pour une majeure partie, les conditions d'intégration à la société. Et, à ce titre, elle ne se limite pas à une période spécifique. Un auteur comme Christian Poiret, questionne par exemple, dans une étude effectuée dans le milieu des années 1990 sur *les Familles africaines en France*,

« l'évolution de la société française et, en particulier, cette tendance générale à l'ethnisation des rapports sociaux [...]. De ce point de vue, le cas des populations africaines est particulièrement instructif [...] Christian Poiret montre comment ceux-ci [ces rapports sociaux] sont produits par des processus de ségrégation et de discrimination qui touchent des individus considérés comme particulièrement « visibles » et « différents » » (Poiret, 1996, quatrième de couverture).

Ainsi, on voit bien que le problème de la perception de la différence visible existe de longue date et a été posé, interrogé, mais, comme le signale très justement Pap Ndiaye, pas sous l'angle d'analyse constitué par l'item « *Noirs*, comme si cette figuration par la couleur de peau n'avait pas de légitimité ou de pertinence pour décrire les situations contemporaines ». A ce titre, il me semble que si cette « figuration par la couleur de peau » peut être en droit de revendiquer légitimité et pertinence pour décrire les situations contemporaines, c'est bien parce qu'elle renvoie, dans le cadre des problématiques sociales observées, à des expériences sociales vécues, mais surtout érigées en filtre représentationnel organisant un certain nombre de perceptions et de conduites. De ce point de vue, plus que la couleur de peau en soi, c'est bien ce à quoi elle réfère, ce à quoi elle renvoie, ainsi que les imaginaires qui la sous-tendent, qui sont en cause.

« De siècle en siècle, de millénaire en millénaire, l'Afrique marche, tantôt vaillamment comme au temps des grands empires, quand le peuple mandé comparait l'empereur Soundjata Keita, au XIII^e siècle, à Alexandre le Grand à

⁷¹⁵ RUSHDIE S., 1991, « The New Empire within Britain », in *Id., Imaginary Homelands. Essays and Politics, 1981-1991*, Londres, Granta.

⁷¹⁶ MBEMBE, A., « La République et l'impensé de la « race » », dans Bancel, N. & *alii.*, *op. cit.*, p. 140.

propos de leurs vastes projets de domination universelle ; tantôt elle marche, l'échine courbée, comme au temps de la sauvage et honteuse traite négrière, qui a saigné l'Afrique à blanc en dépit de notre farouche résistance – qu'importe l'immense effort accompli par ceux qui ont consacré leur vie à la falsification de notre histoire et à l'illustration de nos prétendues faiblesses congénitales ! – et la fumeuse conscience de l'égoïste Europe qui s'abreuvait alors dans les Ecritures saintes ; tantôt l'Afrique marche la tête tristement basse, titubant de honte aux « soleils des indépendances », car nos gouvernements ont trahi leurs peuples ; par incompetence, par cupidité, par couardise ou par insouciance, ils bradent nos ressources et nous affament ; ils tremblent encore devant l'ancienne puissance coloniale, qui n'a rien perdu de sa superbe et de son hégémonie. » (Gassama, 2008 : 15-16)

Le présent, celui des migrants et enfants de migrants noirs africains, est pris dans le legs de cette histoire et imprégné de diverses représentations et imaginaires issus des interprétations télescopées de ce passé et des images présentes de l'Afrique. Par association d'idées, ces images sont aussi celles attachées à « l'homme africain » (qui ne serait pas suffisamment entré dans l'histoire), comme l'a de façon très essentialisante proclamé l'ancien président de la République française, Nicolas Sarkozy, dans son très controversé discours prononcé à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar le 26 juillet 2007 devant un public composé pour l'essentiel de hauts dignitaires, hommes politiques, intellectuels, universitaires, journalistes et d'étudiants. Discours qui a fait date, tant du point de vue du statut de la personne qui l'a prononcé (manifestant non pas le simple point de vue d'une individualité, mais d'un homme d'Etat censé incarner la parole républicaine et endosser à l'international les positionnements officiels de la Nation qui lui a donné son suffrage), qu'au regard de la surprise, puis de l'indignation (pour certains) qu'il a suscitée par la teneur du message véhiculé par le premier représentant de la France, ancienne puissance coloniale⁷¹⁷. Et discours qui, parce qu'il a fait date, pour les raisons principales énoncées de manière cursive ci-avant, a également suscité de

⁷¹⁷ « Le discours tenu à Dakar par le président français [...] nous a donc surpris, a surpris le monde, même si l'on connaissait le tempérament, les idées générales, le goût incorrigiblement iconoclaste et le style à la fois direct et lyrique de Nicolas Sarkozy. [...] Ne nous attendions-nous pas, à l'origine, à un cours magistral à l'université Cheikh Anta Diop, un cours obéissant à une certaine rigueur scientifique ? Il a été transformé à la surprise générale en un procès émaillé de contradictions flagrantes, de citations maladroites puisque mal à propos, non pas contre ceux qui ont détruit l'Afrique avec la complicité des maîtres d'hier et d'aujourd'hui, mais un procès contre l'« homme africain », donc contre une race ? Contre mon père, contre ma pauvre mère, contre mes aïeux ! Pas contre tel ou tel tyran africain, installé sur le « trône » grâce à la volonté ou avec la complicité de l'ancienne puissance coloniale. » (Gassama, 2008, 17 ; 19-20).

nombreuses réactions⁷¹⁸ venant grossir le fleuve des importantes productions qui alimentent le débat sur les rapports postcoloniaux françafricains, et la capacité du continent noir à se développer et à instaurer une réelle démocratie au sein de ses Etats, depuis de longues années.

Mon objectif ici n'est néanmoins absolument pas – ce serait une tentative infructueuse – de contribuer à ce débat fleuve. Celui-ci consiste d'ailleurs, dans beaucoup de cas, à tenter d'établir les degrés de responsabilités respectifs des uns et des autres dans la « situation catastrophique »⁷¹⁹ (je préfère pour ma part dire préoccupante) qui est celle de l'Afrique aujourd'hui ; optique dans laquelle s'inscrit pour partie le discours de Dakar. Les références en la matière (littéraires, scientifiques, journalistiques, etc.) ne manquent au demeurant pas⁷²⁰. J'ai en effet déjà évoqué dans la séquence précédente (7.1.2.2), par le biais d'une longue citation de Bernard Mouralis (2012) convoquée à

⁷¹⁸ La citation ci-dessus est extraite d'une de ces réactions, celle d'un collectif d'auteurs, sous l'impulsion de Makhily Gassama : *L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar* (2008) : « Quand il s'agit de tenter de protéger la dignité de tout un continent, il n'y a pas d'empressement possible : toute agitation est alors vaine et ridicule, voire nuisible à l'action. Nous avons donc pris du temps à réagir aux propos du chef de l'Etat français, à son *important* discours qui, assurément, sera versé dans les archives de la décolonisation ; notre modeste ambition est de faire accompagner ce *précieux* document, le discours de Dakar, dans son voyage dans le temps et dans l'espace, par l'ouvrage collectif que voici » (p. 10) (soulignements de l'auteur). A noter également et plus proche de notre domaine disciplinaire, une lettre de Pierre Dumont (voir annexe 5) adressée au Président Sarkozy, et reproduite dans *La francophonie autrement, héritage senghorien ? Et si le "faire" l'emportait sur le "dire"* (2008), préfacé par Abdou Diouf.

⁷¹⁹ « Depuis la chute des grands empires du Moyen Âge africain, le continent noir subit largement l'histoire. « Subir » ne signifie pas que les Africains furent et demeurent des victimes passives et qu'ils ne portent aucune responsabilité dans la situation catastrophique qui est la leur aujourd'hui. Cette vision serait infantilisante. Il s'agit de constater que « à moitié victimes, à moitié complices », comme disait Sartre, ces populations n'ont pas contribué avec la même autonomie que d'autres à la marche du monde et à la construction de leur destin. » (Robert, 2006 : 22)

⁷²⁰ Anne-Cécile Robert (citée dans la note précédente), dans un ouvrage explicitement intitulé *L'Afrique au secours de l'Occident*, distingue par exemple tout une série de types différents d'Occidentaux « africanophiles » : « explorateurs fascinés par une Afrique aux paysages extraordinaires et aux populations si « étrangères » » ; « anthropologues qui, notamment au XIX^e siècle, allèrent étudier les populations d'Afrique [...] avec un mélange d'excitation scientifique et d'étonnement parfois malsain » ; « grands administrateurs coloniaux que l'Afrique « attrapa » et qui s'y immergèrent » ; « tiers-mondistes dans les années 1960 et 1970 » ; « innombrables chercheurs de toutes les disciplines, sociologues, géographes ou économistes, qui se fondirent, temporairement ou radicalement, dans les coutumes et les modes de vie de l'Afrique subsaharienne » ; « organisations non gouvernementales qui travaillent sur le terrain dans de multiples projets de développement, et d'assistance économique, sanitaire et sociale » ; ou encore « « africanophiles » « antidéveloppementistes » qui pensent qu'il faut précisément sortir d'une logique d'aide qui ne serait que la perpétuation de la domination historique » (Robert, 2006 : 19-21). Se classant elle-même dans cette dernière catégorie, l'auteure va jusqu'à considérer l'Afrique comme une « dominée exemplaire », incluant du coup par inadvertance dans cette situation de « dominée exemplaire » l'ensemble de ses ressortissants qui s'identifient à elle. Mais il est vrai qu'en termes d'épisodes durant lesquels, ce que l'on nomme et rassemble par convenance lexicale derrière le générique « Afrique », s'est trouvé sous domination exogène, ce sont les exemples qui manquent le moins. L'Acadie, pour faire le parallèle avec une autre situation de minorisation historique, n'a sur ce point pas grand-chose à envier à une Afrique ainsi dépeinte.

l'appui du lien effectué entre colonisation et immigration africaine en France, un certain nombre de ces ouvrages. A titre d'exemple, notamment en ce qui concerne une des principales lignes de clivage autour du traitement différencié qui est fait de l'interprétation/identification des rôles historiques respectifs des différents protagonistes en cause dans cette histoire chaotique que l'Afrique noire traverse depuis des siècles, je rappelle simplement ici deux ouvrages emblématiques des tendances qui s'opposent : *Nérophobie. Réponse aux « Négrologues », journalistes françafricains et autres falsificateurs de l'information*, publié en 2005 par le collectif constitué par Boubacar Boris Diop, Odile Tobner et François-Xavier Verschave, en réponse au livre de Stephen Smith, *Négrologie : pourquoi l'Afrique meurt* (2003)⁷²¹.

Je laisse ainsi plus compétent et plus au fait que moi sur ces controverses à cette tâche de longue haleine (et parfois ingrate d'ailleurs, les récupérations idéologiques et politiques de tous bords n'étant jamais loin), préférant, une fois de plus, m'attacher aux différentes représentations que génère cette histoire africaine et les ambiguïtés interprétatives dont elle fait l'objet, notamment au niveau des perceptions et constructions identitaires qui en découlent pour les personnes africaines en situation migratoire (ou non) vivant en Occident.

« Les représentations de l'Afrique et des Africains au XVIII^e siècle ont contribué à l'idéologie coloniale et à la justification de l'expansion des frontières de l'Hexagone au-delà de la France métropolitaine. Cette idéologie allait bien sûr être démantelée par les écrits de la Négritude, par les écrivains et idéologies anticoloniaux, ainsi

⁷²¹ On peut également citer un des ouvrages précurseurs de ce vieux débat, *Le Sanglot de l'homme blanc. Tiers-Monde, culpabilité, haine de soi* : « essai polémique écrit par le philosophe, romancier et essayiste français Pascal Bruckner en 1983. Ce livre est consacré à ce que l'auteur décrit comme le sentimentalisme tiers-mondiste d'une frange de la gauche occidentale qui, toujours selon l'auteur, se complait dans une auto-culpabilisation à bon compte. L'ouvrage, qui a participé du vaste mouvement de remise en question du tiers-mondisme français au tournant des années 1970-1980, a exercé une influence certaine sur des auteurs tels que Maurice G. Dantec ou Michel Houellebecq. (Cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Sanglot_de_l%27homme_blan, consulté le 05 décembre 2013). A signaler également, parce qu'il en pastiche le titre et le mécanisme argumentatif, *Le sanglot de l'homme noir* d'Alain Mabanckou (2012), présenté par lui-même dans son site comme suit : « Je suis noir, et forcément ça se voit. Du coup les Noirs que je croise à Paris m'appellent « mon frère ». Le sommes nous vraiment? Qu'ont en commun un Antillais, un Sénégalais, et un Noir né dans le Xème arrondissement, sinon la couleur à laquelle ils se plaignent d'être constamment réduits? J'oublie évidemment la généalogie qu'ils se sont forgée, celle du malheur et de l'humiliation – traite négrière, colonisation, conditions de vie des immigrés... Car par-delà la peau, ce qui les réunit, ce sont leurs sanglots. Je ne conteste pas les souffrances qu'ont subies et que subissent encore les Noirs. Je conteste la tendance à ériger ces souffrances en signes d'identité. » (cf. <http://www.alainmabanckou.net/component/content/article/29/136-les-sanglots-de-lhomme-noir.html>, consulté le 05 décembre 2013).

que par les productions postcoloniales. Mais elle ne peut être séparée de la politique actuelle, et plusieurs liens existent entre le traitement des colonisés et de ceux des populations postcoloniales qui résident actuellement en France. Car, tout comme « les esclaves étaient invisibles », Françoise Vergès a constaté qu'« ils n'existaient pas dans la conscience nationale, si ce n'est comme figures abstraites auxquelles on avait recours pour dénoncer le crime⁷²² ». Ainsi les minorités visibles d'aujourd'hui continuent-elles à être définies par les « problèmes » qu'elles représentent plutôt qu'à travers leurs multiples contributions à la nation française. » (Thomas, 2010 : 407)

Dans une perspective herméneutique comme celle dans laquelle je m'inscris en réalisant cette thèse et le récit de recherche que j'en construis, comment en effet ne pas prendre en compte ces représentations, *effets* manifestes d'une histoire (*wirkungsgeschichte*) aussi prégnante, parfois même pesante pour certains ? L'actualité, souvent riche en faits divers ou événements de plus grande portée, ne cesse en effet de tisser sous nos yeux nombre d'éléments empreints de cette historicité particulière, liant, à des degrés variables, passé présent et avenir. Comment faire fi, dans la réflexion que je mène, de cette dimension historique, alors même qu'elle surgit dans la construction des observables construits, au travers des commentaires des personnes rencontrées⁷²³, se montrant elles-mêmes préoccupées par cette dimension ? Parmi elles, Laurianne (jeune femme originaire du Gabon et effectuant une thèse de doctorat en littérature africaine) est celle qui s'est le plus longuement étendue sur le sujet⁷²⁴. Cet extrait donne un aperçu de son positionnement, tout en ambivalences :

« Je suis engagée parce que je reste convaincue, à l'instar de la première génération des écrivains, c'est-à-dire Senghor, que on a vocation à faire partie de l'histoire. Mais vraiment pour revenir aussi sur la communication de Sarkozy à Dakar, on a vocation à faire l'histoire. Et nous l'avons déjà fait. L'histoire de l'art nous doit énormément. Ne serait-ce que par rapport à l'Égyptologie aujourd'hui. Je sais pas si tu connais la franc-maçonnerie ? Mais la franc-maçonnerie elle puise son savoir dans l'égyptologie. Donc on a vocation, on est dans l'histoire. [...] Et je trouve navrant que la génération de mes petites sœurs, c'est-à-dire celles qui sont nées dans les années quatre-vingt, soient si

⁷²² VERGES, F., 2006, *La mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage*, Paris, Albin Michel, p. 151.

⁷²³ Presque toutes (côté français et côté acadien confondus), à des degrés variables, et à quelques exceptions près. Cela pouvait aller de la simple évocation d'expériences (vécues personnellement, vécues par des connaissances ou ayant fait l'objet d'une médiatisation dans les faits divers), au déroulement d'une analyse construite et nourrie (de ces expériences et faits divers) de façon personnelle pour certains, et/ou collective pour d'autres (discussions/débats entre amis connaissances) par une certaine documentation sur la question.

⁷²⁴ Et c'est pour cette raison que j'aurai à citer des extraits conséquents de ses prises de paroles, car ils sont assez significatifs de la teneur des discussions sur ce sujet, survenues lors des entretiens.

peu, je veux dire, autant ignorantes de la littérature et de l'histoire. Ça me navre. Je trouve ça pathétique » (Laurianne).

Ce qui est intéressant à relever dans cette sortie c'est, comme je le disais, une certaine forme d'ambivalence souvent inscrite dans les discours ayant trait au sort de l'Afrique, que l'on retrouve notamment dans les diverses tendances du débat évoqué précédemment⁷²⁵. Comment donc ces personnes noires-africaines, migrantes ou issues de la migration, se positionnent-elles pour « faire contre », « faire face » et/ou « faire avec » (Lada, 2004 : 139) ces diverses représentations dont elles font ou pensent souvent faire l'objet ? Comment font ceux qui partagent cette expérience sociale d'une « condition noire » mêlant tous ces aspects et bien d'autres encore ? Qu'est-ce que cela dit de leurs processus de constructions identitaires en tant qu'individus, à titre personnel, et du rapport des sociétés occidentales aux minorités visibles de façon plus collective⁷²⁶ ?

8.3.2 La valse du tryptique identitaire : de l'« afropessimisme à l'« afrocentrisme » en passant par le masque du « politiquement correct » et vice versa...

En prélude à la réflexion qui va suivre, je souhaite tout d'abord reproduire ci-dessous un extrait significatif d'une nouvelle de Marie Ndiaye, intitulée *Les sœurs*, et constituant la préface de *La condition noire* de Pap Ndiaye (2008). Elle dresse en effet un tableau fictionnel, assez réaliste, constituant un socle très pertinent pour mon propos.

«Paula et Victoire étaient deux sœurs, ce sont les seules que Bertini ait jamais connues. [...]

Elles n'avaient qu'un an d'écart. Elles étaient si différentes l'une de l'autre que Bertini les avait prises au début pour des amies, et il continua de douter vaguement de leur lien de parenté même après qu'il eut rencontré le père et la mère de Paula et Victoire. [...]

⁷²⁵ Ce qui vaut pour des chercheurs, écrivains et autres essayistes, vaut en effet également pour d'autres, et notamment pour des Africains se définissant comme tels et se montrant au quotidien préoccupés – même loin de leurs patries d'origine (ou justement pour certains parce qu'ils en sont loin et prennent conscience autrement d'un certain nombre de choses) – du sort de cette Afrique « berceau de l'humanité », mais semblant n'avoir eu au chevet de ce berceau, non pas une bonne fée pour marraine, mais une méchante sorcière (ou malicieux lutin), si vous me permettez cet emprunt à un certain imaginaire européen – une façon un peu décalée de marquer l'ancrage mixte des principaux protagonistes de ce récit. (C'eût bien sûr été trop facile et attendu de parler de *Djinns* et autre *Mamie Wata*...).

⁷²⁶ Et c'est pour cela que l'Acadie est également concernée, en dépit de sa propre histoire de minorisation et des formes d'empathies manifestées par certains migrants africains dans ce cadre, car ce qui semble posé, c'est le rapport Noirs/Blancs, inscrit dans une longue histoire de domination/minoration qui a profondément marqué les imaginaires et dont les effets (concrets ou symboliques) continuent visiblement de se faire sentir sous diverses (autres) formes.

La peau de Paula était claire, à peine dorée l'été, et ses cheveux châtain et souples comme ceux de sa mère.

Victoire avait le teint foncé, le cheveu noir et frisé.

Bertini comprit très tôt qu'une telle disparité n'était pas anodine, qu'elle sommait constamment, tant les sœurs elles-mêmes que leur entourage de choisir. Il comprit qu'il était impossible d'englober dans un même sentiment, une même représentation, la fille quasi blanche et la fille presque noire.

Il se rendit compte également qu'aux yeux de tous il paraissait évident que la chance, le succès, la joie, se trouvaient rassemblés autour du front tout juste ambré et des yeux noisette de Paula, tandis qu'une sorte de déveine semblait devoir s'attacher à la sombre figure de Victoire pour le compte de qui une main malheureuse ou malintentionnée avait lancé les dés à l'instant de sa conception.

Tout aussi évidente semblait être l'idée que Paula était jolie, que Victoire ne l'était pas. [...]

Mais, dès le lycée, Bertini sentit que les deux sœurs avaient effectué un choix contraire à celui de l'opinion générale.

Il avait bien compris, lui, qu'on ne pouvait apprécier pareillement les deux filles, et que la préférence qu'on devait marquer pour l'une ou pour l'autre équivalait à une conviction politique. Proclamer qu'on trouvait plus de charme à Victoire ne signifiait pas du tout qu'on la trouvait effectivement plus intéressante. On exprimait ainsi sa propre fierté d'aller à l'encontre du jugement commun, sa propre volonté d'aimer les Noirs et de concourir à la promotion de leurs qualités, celles-ci ne pouvant se défendre toutes seules, par leur simple exposition. Incliner en faveur de Paula relevait alors d'un racisme diffus.

Mais, Bertini l'avait bien vite saisi, ceux-là même qui prétendaient aimer davantage Victoire étaient persuadés intérieurement de la beauté supérieure de Paula, comme un fait injuste mais indiscutable.

Les deux sœurs ne se considéraient pas ainsi, au grand étonnement de Bertini.

Lui qui les rejoignait chaque jour au coin de la rue pour aller au lycée et qui, ensuite, se trouvait toujours dans le sillage de l'une ou de l'autre, imperceptible et nécessaire comme une ombre, et jamais importun, il savait maintenant que ce qui les opposait le plus intensément n'était pas la couleur de leur peau ou la texture de leurs cheveux. C'était la manière dont chacune se voyait elle-même. [...]

Bertini perdit de vue Paula après la première année de faculté, car elle décrocha des études. Il resta proche de Victoire, presque collé à elle, et tâcha de la suivre pas à pas dans ses choix, tout en feignant d'imputer au seul hasard sa présence aux mêmes cours que Victoire ou dans la même résidence universitaire.

Jamais elle ne parut douter qu'elle ferait exactement ce qu'elle voulait.

Il sembla clair à Bertini, plusieurs fois, que les quelques échecs de Victoire devaient être attribués à sa couleur, que ce qu'on lui refusa ici ou là, on ne l'aurait pas refusé à une fille blanche. Mais jamais Victoire ne parut vouloir le comprendre, même le soupçonner. Du coup, face à une telle assurance, Bertini douta de ses propres conjectures. Il se dit qu'il était peut-être trop méfiant, anxieux et susceptible pour elle, cette fille qu'il aimait tant (aucune autre ne lui paraissait la valoir en quoi que ce fût).

Il se dit que, peut-être, Victoire ignorant si manifestement mais si innocemment aussi la couleur de sa peau, son refus tacite d'affecter la moindre valeur à cette modalité mélanique finissait par être, en quelque sorte, contagieux, et qu'on avait de plus en plus de peine à la voir noire à mesure qu'on la fréquentait.

Il lui demanda un jour :

- Ta sœur, Paula, qu'est-ce qu'elle devient ?

Victoire pris du temps pour réfléchir. Elle était grave.

- Elle est perdue, finit-elle par dire.

- Mais pourquoi ? demanda Bertini, le cœur battant.

Pour la première fois, il lui sembla que Victoire était embarrassée. Elle éclata d'un rire bref, acerbe, exaspéré.

- Elle est grotesque. Elle dit qu'elle a du sang noir, elle parle comme ça maintenant, et que les portes lui sont fermées.

Bertini s'enhardit alors à lui dire, de sa voix douce, ce qu'il avait en tête depuis longtemps :

- Tu n'as pas eu, toi non plus, tout ce que tu aurais pu avoir.

Et il lui rappela dans le détail certains faits curieux, telle candidature incompréhensiblement repoussée.

A sa grande surprise, Victoire ne nia rien. Elle hocha la tête, d'accord avec tout ce qu'il lui avançait, seulement troublée peut-être, remarqua-t-il, qu'il fût si bien informé de tout ce qui la concernait.

- Je sais tout ça, dit-elle, tu crois que je ne m'aperçois de rien ?

- C'est tellement injuste ! s'écria Bertini.

- Et alors ?

Elle lui lança un regard dont il se dirait, plus tard, qu'il l'avait trahie à son propre insu, ou qu'il l'avait révélée telle qu'elle était vraiment, cette fille qu'il avait crue confiante, presque naïve – un regard d'une absolue dureté, d'une froideur et d'une hostilité sans égales.

Ce fut bref. Elle redevint aussitôt la fille impassible et souriante, sûre d'elle et joyeuse, qu'il avait toujours connue mais, oh, se dit Bertini désespéré, ce n'était qu'artifice, jeu social, stratégie d'évitement, était-ce vraiment cela, une tactique comme une autre pour contourner le problème que posait fatalement son apparence et auquel, peut-être, elle pensait sans cesse ? »

Victoire et Paula représentent deux figures fictionnelles archétypales parmi les nombreuses autres possibles que peut engendrer l'expérience sociale de l'appartenance à une minorité visible, et plus spécifiquement, l'expérience identitaire de ce vécu. Voici ce qu'en dit Pap Ndiaye, dont l'ouvrage présente en préface cette nouvelle :

« Dans la nouvelle *Les Sœurs* de Marie Ndiaye, en préface de ce livre, Victoire préfère se taire face aux « faits curieux » et aux « candidatures inexplicablement repoussées » qu'elle ne nie pas : tel a été le choix de la plupart des personnes noires, celui de faire bonne figure dans un pays à majorité blanche, quitte à payer « un prix indu » et à dissimuler bien au-delà de ce qu'on peut raisonnablement admettre ». Quant à Paula, qui s'affirme noire de manière revendicative, elle en paie le prix, puisqu'elle est « perdue ». Chacune des deux sœurs vit sa situation minoritaire à sa façon, chacune fait ce qu'elle peut. » (Pap Ndiaye, 2008 : 17-18)

« Chacune fait ce qu'elle peut »... Ce serait ainsi un élément de réponse à la question posée supra : comment « faire contre », « faire face » et/ou « faire avec »... Dans cette valse identitaire des multiples positionnements possibles, dans ce « faire ce que possible », il semblerait que le « masque du politiquement correct » l'emporte sur les autres (« afro-pessimisme » et « afro-centrisme », qu'il convient au demeurant dans cette configuration de renvoyer dos-à-dos). Pap Ndiaye souligne en effet que la posture de Victoire (« faire bonne figure dans un pays à majorité blanche, quitte à payer « un prix indu » et à dissimuler bien au-delà de ce qu'on peut raisonnablement admettre ») constituerait celui « de la plupart des personnes noires » (*ibid.*). Et il n'est certainement pas anodin, dans le script fictionnel mis en œuvre, que Paula, s'affirmant noire de manière revendicative en paie le prix par sa perte – on suppose identitaire. Même s'il l'est peut-être un peu plus, que la figure qui s'en sort au bout du compte (même en payant un prix indu), soit nommée « Victoire »..., comme une revanche (ou antidote) contre le sort prémonitoire à l'endroit de la « *main malheureuse ou malintentionnée* [qui] *avait lancé les dés à l'instant de sa conception* »...

Mais en chaque Victoire il y a, à mon avis, une Paula. Cette part qui, comme Bertini, a bien vu et s'est bien rendu compte de tout ce que celui-ci lui relate pour la convaincre qu'elle aussi, comme sa sœur Paula *n'as pas eu, elle non plus, tout ce qu'elle aurait pu avoir*... Cette part qui, par ce fait même, rejoint Paula dans la perception des choses et le refus d'en être dupe, mais s'en éloigne dans la mise en œuvre de la stratégie visant à déjouer cette duperie. Victoire choisit de jouer en apparence le jeu de la duperie et

semble en sortir victorieuse, mais à quel prix ? « L'intégration consiste sans doute à devenir partie intégrante de la société, mais à quel prix ? », s'interroge effectivement Azouz Begag, 2003 : 5). Paula choisit de ne pas jouer le jeu ; et au final, n'y gagne que sa perte.

Jouer le jeu. C'est aussi un terme convoqué à plusieurs reprises par Laurianne pour évoquer sa conception de l'intégration en tant que minorité visible, cette intégration perçue par elle, tout comme Hugues également (et bien d'autres) comme une injonction à peine dissimulée à l'assimilation. Cette injonction à l'intégration constitue selon elle un piège car intégrer, comme elle dit, « c'est mettre au cœur ». Sauf que ce qui est mis au cœur du débat sur l'intégration, ce ne serait pas une volonté réelle d'intégrer ou le besoin d'intégrer, mais plutôt la marginalité (en faisant référence aux jeunes des cités). Ce serait leur périphérie et leur étrangeté par rapport à l'identité française (celle de référence, celle du « français de souche ») qui seraient ainsi mises au cœur du « problème de l'intégration » (et de ce qui est perçu à tort ou à raison comme une crise identitaire). Jouer le jeu de l'intégration pour Laurianne serait même une façon de ne pas se perdre (comme Paula), puisque ce jeu ne reposerait que sur des apparences.

Laurianne : A la limite tu dois et fournir ton identité, et ta singularité. Ça, c'est un truc extraordinaire ! C'est-à-dire que : « Chuis black, mais moi en tant que black, je mange pas nécessairement ce que les autres mangent hein⁷²⁷ ; moi en tant que black, je sais faire des tartes aux pommes ! ». Donc il a fallu remplir tous ces critères-là pour pouvoir susciter un intérêt. Il faut leur apparaître un peu exotique. Donc il faut absolument que tu dises : « Oui, je suis née à tel endroit, j'ai connu ceci, j'ai connu cela... ». Donc à un moment donné, tu dois presque à la limite parler du « drame africain », avant de t'en détacher et de dire à quel point tu es singulier quoi ! Et donc pour moi, quand on a parlé d'intégration, j'ai repensé à tout ça. Je me dis : « Mais finalement, ça fonctionne beaucoup sur les préjugés ». Je me suis dit : « Mais finalement, on est cons de penser que ces gens-là ne nous regardent pas pour ce que nous apparaissons d'abord ». C'est vrai que quand on est noir c'est un peu un repoussoir quoi, les Noirs hein... Mais on oublie que les gens fonctionnent beaucoup sur les apparences. Et j'ai compris ça. Je m'habille en jeans, j'ai un accent correct, j'utilise un très bon français, meilleur que le leur, *mei-leur* que le leur. Et c'est là qu'on commence à oh... nous respecter. Ça fait bientôt trois ans que je suis là. J'ai sympathisé avec une femme, Françoise. Et Françoise, quand elle m'a vu discuter avec elle, un jour elle vient me voir, elle me dit : « Ecoute, mon fils a des problèmes de français. Est-ce que tu peux lui donner des cours ? ». J'ai dit : « Ah, donc c'est ça. On t'observe d'abord. On juge de tes compétences. Comme c'est un jeu, moi aussi je peux

⁷²⁷ Allusion à *Je suis noir et je n'aime pas le manioc* de Gaston Kelman (2003), ouvrage auquel elle a plusieurs fois fait référence de façon directe ou allusive durant l'entretien.

vous en mettre plein la vue ! Je vais jouer les imposteurs. Peut-être que je ne suis pas ce que je dis que je suis ». Et donc elle m'a fait : « Bon écoute euh occupes toi de mon fils » et j'ai dit : « Y a pas de problèmes ». Et puis quand Romain a eu quatorze sur vingt : « Ah mais je te remercie vraiment... », alors elle m'a offert une robe ! (*rires*)

Marie-Laure : Elle était comment la robe ? (*rires toujours*)

Laurianne : (*sur un ton comique*) très jolie, très jolie la robe. C'est une copine hein, Françoise. (*Redevenant sans transition très sérieuse*) Mais n'empêche que ces gens là, il faut être naïf de penser qu'ils... Ils fonctionnent beaucoup, énormément sur les préjugés. Je pense même que, ou nous sommes inconscients (là je m'adresse vraiment aux Africains), ou nous faisons exprès.

Marie-Laure : De quoi ?

Laurianne : De ne pas comprendre que dans ce jeu là, il vaut mieux être gagnant que perdant. Les Africains, ou ils oublient les règles du jeu, ou ils font semblant de pas comprendre. On a vis-à-vis d'eux, on a presque un, un devoir de transparence. Oui, on a un devoir de transparence vis-à-vis d'eux, même si la couleur de notre peau fait que c'est difficile d'être transparent.

Ce devoir de transparence dont Laurianne parle et auquel elle exhorte les Noirs africains est toutefois en butte à un certain paradoxe entourant l'expérience sociale de la minorité visible en France : être individuellement visible, comme le souligne Pap Ndiaye, mais invisible en tant que groupe social :

« Il conviendra de rendre compte de ce paradoxe : les Noirs de France sont individuellement visibles, mais ils sont invisibles en tant que groupe social et qu'objet d'étude pour les universitaires. » (Ndiaye, 2008 : 17)

Cet effort de transparence – qu'il soit ou non consciemment mis en œuvre – qui se brise également à chaque fois que sera renvoyée à la personne, dans le jeu des interactions sociales, son identité « d'origine » immédiatement perceptible.

8.3.2.1 Le paradoxe du sceau d'invisibilité

Au détour d'un article consacré au processus d'appropriation du français (en tant que langue seconde) par des personnes migrantes et où se pose, à un moment donné, la question des origines, Marie Berchoud souligne fort à propos que celles-ci sont plurielles :

« [...] un pluriel de noblesse et de réalisme, puisqu'une lignée est unique mais faite de croisements et d'appels à l'extérieur. Il faudrait ajouter un pluriel né du parcours de vie : une origine ancienne/un départ ; deux terres, donc, et parfois deux maisons. Celle de là-bas, construite ou reconstruite avec amour, fantasmée ; celle d'ici, quotidienne, habituelle, présente. » (Berchoud, 2007 : 63)

Mais elle pose aussitôt la question, lancée de façon quelque peu provocante à l'endroit de la société française, en tant que société d'installation des migrants et de leurs descendants, de la possibilité pour eux d'avoir et donc de revendiquer deux origines :

« Mais peut-on avoir deux origines ? L'une des deux doit être fausse, ou sans valeur ; l'une est d'or pur et l'autre de papier ; l'une, ontologique, sacrale, l'autre, existentielle, utilitaire, frelatée. » (*Ibid.*)

Dans cette perspective duelle, le partage distributionnel n'est pas toujours celui que l'on peut croire et que l'on renvoie volontiers au visage de ceux qui « visiblement » ne sont pas supposés se réclamer de l'origine d'arrivée, donc seconde, mais plutôt (de façon exclusive ?) de celle de départ, initiale. « D'où venez-vous ? », quelle personne vivant en France et dotée d'un phénotype distinct de la majorité, ne s'est pas, au moins une fois, vu poser cette question ? Baba Diawara⁷²⁸, auteur d'un ouvrage intitulé *Portrait de douze Noirs de France. Ni éboueurs, ni sportifs, ni vigiles, ni musiciens...* paru en 2009 et dont il explicite l'objectif au début de son avant propos par le souhait d'« offrir à la jeune génération [issue de l'immigration] d'autres symboles de réussite », ne me contredirait sans-doute pas. Il représente en effet (et s'en fait à ce titre le porte parole dans son ouvrage) une de ces nombreuses figures, marquées, dans le cadre de la société française et de son rapport particulier à l'immigration d'origine non judéo-chrétienne, d'un sceau d'invisibilité⁷²⁹ qui semblerait dire en permanence : « je ne suis pas d'ici », et donc appeler légitimement cette fameuse question (marquant le plus souvent un intérêt courtois et servant d'entame facile pour une conversation).

« Si en Angleterre ou aux Etats-Unis l'on est habitué à voir des Noirs à des postes de responsabilité dans la haute administration, la science, la politique, les médias, en France tel n'est pas encore le cas. Les Noirs issus de l'immigration africaine font l'objet de préjugés défavorables surtout dans les médias. Si l'on parle d'eux, c'est pour évoquer les banlieues difficiles, l'économie souterraine, la polygamie, les

⁷²⁸ « Baba Diawara a fait des études de Droit Public [...], dirige une entreprise de vente de tissus à Paris, une Agence de Tourisme et une société de vente de matériaux de construction au Mali. Il est membre de la Jeune Chambre Internationale » (Indication biographique de la quatrième de couverture de son ouvrage, *Portrait de douze Noirs de France*).

⁷²⁹ Sceau d'invisibilité qui n'empêche donc pas ces minorités visibles d'être quasiment transparentes dans un certain nombre de domaines professionnels (haute fonction publique, magistrature, principaux médias), lorsqu'elles sont, à contrario, sur représentées (notamment dans un certain imaginaire) dans d'autres (nounous, vigiles, éboueurs, vendeurs à la sauvette...) ; et également sur exposées dans un certain nombre de thématiques traitées dans l'espace public (chaumage, insécurité, immigration clandestine, fraude à la sécurité sociale, etc.), Voir citation ci-contre (Diawara, 2009 : 8-9).

aides sociales, le chômage des jeunes, bref tout ce qui est mauvais et qui ne donne qu'une mauvaise image de cette composante de la République. [...] Une question est toujours posée aux Noirs français, à savoir leur origine. Même si l'on est né en France, que son grand-père y est né aussi, le « Français de souche » demandera : « D'où venez-vous ? »⁷³⁰, si vous lui répondez que vous êtes « parisien ou marseillais », il va insister et demander d'où vous veniez « à l'origine »... » (Diawara, 2009 : 8-9)

« Chaque individu est libre de gérer son passé comme il l'entend, de mettre en avant ou de taire ses origines « ethniques », « nationales » ou « socio-économiques » », nous dit Gérard Noiriel (1988 : 10). La question qui se pose alors c'est : pourquoi en revenir sans cesse à ce sujet des origines à l'égard des minorités visibles ? N'ont-elles pas ce droit, énoncé ci-dessus par Noiriel, à la libre gestion de ce passé qui inscrit leur parcours de vie familial dans des origines, certes, autres que françaises, mais situées parfois dans une temporalité remontant à plusieurs générations ? Ce sceau d'invisibilité physique marque-t-il l'incapacité d'une société à intégrer dans son « creuset » (le fait d'être français et de pouvoir se réclamer de façon légitime d'une origine française quel que soit son phénotype visible) d'autres codes de reconnaissance que la « blanchitude » des « Français de souche » ? L'entité « Noirs français » constituerait-elle un oxymore irréductible ? La caractéristique – de plus en plus répandue – d'être un Noir de France (ou d'Acadie, ou canadien) et pas nécessairement d'ailleurs (les origines parfois lointaines), en termes d'auto-identification principale, ne peut-elle constituer une normalité intégrée dans les représentations majoritaires (ce qui est certainement déjà le cas), mais au point d'atteindre y compris le niveau plus inconscient où se jouent la spontanéité et le réflexe des préjugements (au sens gadamérien du terme) avec lesquels on entre en relation avec autrui ?

« On ne peut pas se fondre dans la masse, donc on reste étranger toute sa vie... » (Otto)

⁷³⁰ À la décharge de ce « Français de souche », celui-ci n'est pas forcément censé savoir si son interlocuteur est éventuellement né en France, voire même que le grand-père de celui-ci y serait né aussi ; mais à la décharge de l'auteur – et de tous ceux (moi y compris, car il est bien évidemment inutile de faire mine de ne pas être concernée) qui finissent par être lassés par cette fameuse question « D'où venez-vous ? » – il pourrait au moins le supposer. Et c'est précisément cette négation de possibilité, et surtout de la signification symbolique qu'elle devrait véhiculer (« je suis d'ici comme vous », en référence au « Creuset français »), renforcée par la récurrence quasi stéréotypique et la spontanéité de la question, qui pose justement problème. Elle en dit en effet plus (à l'instar des débats récurrents, comme le souligne Christophe Verneuil (2010 : 4) autour du « nombre « excessif » d'étrangers en France, des années 1880 aux années 2000 ») sur « les conceptions que se font les Français d'eux-mêmes, de leur nation, de leur Etat et de leur place dans le monde » (*ibid.*) que sur l'objet plutôt banal à priori de la question.

Là reposerait donc un des points nodaux : « rester étranger toute sa vie »... Et il a déjà été évoqué de diverses manières au cours de cette analyse. Rester étranger toute sa vie peut s'interpréter comme un signe manifeste de non intégration. Ce qui donnerait raison à ceux qui – consciemment ou inconsciemment – considèrent qu'une véritable intégration (au sens assimilation) est impossible pour une certaine catégorie d'étrangers, trop différents. On en arrive donc à une impasse, celle identifiée par Laurianne considérant que l'injonction politique à l'intégration est à la fois une résurgence d'un inconscient assimilationniste, et quelque part, un refus de considérer que cette intégration puisse être possible puisque ce qui est mis au cœur du problème, c'est la marginalité, l'étrangeté de ces populations à qu'il l'on demande de s'intégrer sans leur accorder le droit à une véritable identification à la nation. Cette identification devant par ailleurs nécessairement passer, à un moment donné, par la possible identification au français lambda, au français « de souche » non minoritaire.

Les différentes alternatives qui se présentent alors, devant l'impossibilité de « se fondre dans la masse », s'égrènent sur un large continuum de positionnements différents, avec les trois pics dominants qui s'en détachent et que j'ai symbolisés par cette image du triptyque identitaire. Je cède à nouveau (longuement) la parole à Laurianne qui en évoque, à sa manière, certaines des manifestations, toujours en lien avec le rapport problématique à l'autre et à une histoire commune avec cet autre, instrumentalisée au gré de divers enjeux (notamment politiques et identitaires).

« Aujourd'hui on passe notre temps à gueuler sur notre identité : « Ah oui on est black, on est fier d'être black... ! » Est-ce que ceux qui le disent ont jamais lu Senghor, ont lu Césaire, quelques textes de Césaire et encore ! Et finalement, on clame une négritude qu'on ne connaît même pas. La négritude c'est le courant littéraire à mon sens le moins compris par les Africains. Ils sont là ils... Non sincèrement ils n'ont pas lu, ils ne connaissent pas. Donc ils épousent une cause, les paramètres de tous ces éléments là ils ne les connaissent pas. Et je trouve que c'est dommage parce que c'est la culture qui fait l'individu. Et quand l'individu est pratiquement dépareillé parce qu'il se laisse aller à des tas de contingences, euh, finalement, il va s'essouffler. Il est en train de s'essouffler identitairement parlant, à crier tout le temps : « On est noirs, on est noirs, on est noirs ! » Et après ? Moi je dis : « Et après ? » Parce qu'il n'y a pas de projet. Mais ce que je trouve encore plus dramatique c'est que finalement les identités ont pris une telle place que c'est servi dans toutes les conversations. Il y a une ambiguïté identitaire, tout le monde a envie de redéfinir ce que c'est que l'identité, tout le monde a envie de parler de son exception identitaire ! Les premiers écrivains de la négritude ont déclaré : « Nous appartenons à l'humanité entière. Nous ne sommes pas entièrement à part, nous faisons partie intégrante de cette humanité là. » Donc ils écrivent, ils voulaient attester

de leur savoir, de leur science. Le Noir n'était pas né de la dernière pluie on va dire. On dit qu'il n'a pas inventé l'eau chaude, mais il avait du potentiel, il avait une histoire. Et la colonisation, l'esclavage ont fait finalement que, petit à petit, ça s'est effrité. Mais l'Afrique a existé. « Afrique mon Afrique », c'est la première étape. Il fallait absolument dire qu'on était noirs mais qu'on était, qu'on avait une consistance. Parce que la politique de la table rase, jusque là, c'est de dire : « Le noir est vide, on va tout lui imposer, il faut qu'on l'assimile ». Au début c'était l'assimilation Marie-Laure. Dans cette intégration qui devient une injonction, il y a presque cet espèce d'inconscient de l'assimilation qui revient. Derrière l'intégration c'est « assimilez-vous ! » Il faut qu'ils assimilent qu'ils intègrent vraiment. Parce que intégration c'est rentrer au cœur de l'affaire. Ils ont mis les communautés noires et maghrébines en marge de la cité. Et aujourd'hui ils nous font croire que comme on nous a mis en marge, on va nous mettre au cœur. Non. C'est leur marginalité qui est au cœur de leur problématique. Ils ne seront jamais au cœur de leur identité. C'est leur périphérie et leur étrangeté périphérique qu'on met au cœur du problème. Ça renvoie à (peut-être que je me trompe ; j'aimerais qu'on me dise que je me trompe) pour moi c'est la même façon de voir du colon il y a quelques années quand il parlait d'assimilation. Moi je me rappelle, j'étais en première année de fac au Gabon, il y avait *Les douze commandements des colons*. C'est un texte qu'on avait réussi à arracher à l'administration coloniale et que notre prof nous lisait. Et dans ce texte-là on disait, il était clairement dit aux missionnaires, les missionnaires catholiques : « Ces gens-là ce sont des abrutis. Par contre, c'est vrai qu'ils croient en Dieu, mais faites-leur croire qu'ils n'ont pas de Dieu ». Alors qu'ils étaient parfaitement conscients que nous avions notre cosmogonie, notre philosophie ! C'est écrit noir sur blanc que : « Vous allez là-bas pour les abrutir » pratiquement. Donc nous qui n'avons pas, moi je n'ai pas vécu directement la colonisation, mais moi je connais l'histoire de mon peuple. Tu arrives, tu es contraint de discuter avec des gens qui ne connaissent même pas leur passé colonial. C'est enseigné quand ? Alors tu vas leur dire, tu vas dire à une nation : « Il y a des effets positifs de la colonisation ». Ils vont dire : « Bah oui ! » Mais ils savent pas ! Ils savent pas. Il y avait eu un reportage dans une salle de classe aux Antilles, un prof était en train de lire des récits d'esclaves. Les gamins dans la classe étaient tous, mais tellement malheureux ! Tous ils pleuraient. Parce que c'était terrible Marie-Laure. C'était terrible. Alors je me dis, on peut pas être si malhonnête. On prend pas l'histoire et puis on l'aménage comme on veut ! Non, il y a un devoir de mémoire, il y a un devoir d'honnêteté ne fût-ce que par rapport à soi-même. Comment peux-tu expliquer à quelqu'un qu'il y a un effet positif de la colonisation ? Un effet positif de la colonisation, chais pas, d'un point de vue moral c'est inadmissible ! Comment vous pouvez dire à des gens : « On accepte que vous vous intégriez, mais d'abord avant même, il faut hein que vous acceptiez qu'il y a eu des effets positifs de la colonisation ». Ah bon ? Est-ce que tu vois un peu le compromis, mais c'est terrible ! En fait l'intégration ils n'en veulent pas du tout. Ils ont toujours eu un problème avec l'étrangeté de l'autre. Derrière l'intégration-là, il faut faire très attention à ce qu'ils nous disent les politiques, parce que eux-mêmes ce sont les premiers imposteurs. Nous, tant qu'on chante, tant qu'on danse à la télé, ça va, c'est notre domaine. Ça c'est pas normal. Quand c'est des trucs en marge comme ça, c'est bon. Mais à l'Assemblée nationale ? Donc, quand on dit : « Intègre-toi », je dis : « Bon d'accord, je vais jouer le jeu de l'intégration. Je vais porter jeans, je vais manger tartiflette, je vais manger quiche lorraine, tout ce que vous voulez. Je vais dire que c'est très bon même si j'aime pas ; et pis après, moi, mon identité, je la garde pour moi ». Moi je dis, il vaut mieux être malin et continuer à simuler parce que l'intégration s'arrête à ma

porte après tout. Puisqu'on ne nous demande que de l'apparat, fournissons-leur l'ap-pa-rat. Et préservons-nous identitairement parlant ! » (Laurianne)

Je ne rentrerai pas dans le détail analytique de tout ce qui précède, cette très longue tirade que j'ai choisie pour sa valeur à mon sens emblématique, touchant de nombreux éléments importants à commenter mais qui pourront, dans les prolongements de cette thèse, faire l'objet – dans l'espace spécifiquement dédié d'un article par exemple – d'une analyse spécifique plus approfondie et plus fine. Je retiendrai dans l'immédiat et de façon plus transversale, les principales dynamiques qui en ressortent et qui s'articulent de façon plus ou moins évidente autour des trois points de confluence dominants du continuum de positionnements identitaires évoqués précédemment.

« Gueuler sur son identité »... Et après ?

Ou quand « afro-centrisme » et « afro-pessimisme » sont renvoyés dos-à-dos... Les discours, souvent revendicatifs, relevant de l'un ou de l'autre, sont en effet le plus souvent intriqués, construits conjointement : l'un par opposition à l'autre puisque l'un ne saurait exister, avoir de raison d'être, se justifier sans l'autre... Ils fonctionnent en quelque sorte comme les faces opposées de deux aimants, se repoussant et s'attirant selon leurs positions, mais fonctionnant sur la base des mêmes mécanismes. Laurianne nous offre ainsi une critique intéressante d'une forme particulière de ce que je mets derrière « afro-centrisme » qui, comme toute forme de catégorisation, bien qu'ayant un effet en apparence figeant par l'enfermement à l'intérieur d'un même domaine lexical, peut recouvrir des significativités plurielles. La posture « afro-centriste » est ici bien résumée, quoi que de manière assez radicale : « gueuler sur son identité »... au point de « s'essouffler identitairement » ; au point de se perdre comme Paula oserais-je ajouter...

Cette critique de l'afro-centrisme effectuée par Laurianne repose de fait, dans sa construction, sur une forme d'« afro-pessimisme » : celui-ci correspondant à la posture de ceux, notamment Africains, qui désespèrent en quelque sorte des comportements de leurs compatriotes qui n'ont toujours pas compris (pour dire les choses rapidement et sans nuances) qu'ils sont et persistent dans une voie erronée... Et il est par ailleurs très curieux, mais certainement signifiant, de noter que parmi les nombreux griefs et éléments de critique (justifiés ou non, là n'est pas la question) les plus récurrents, revient en très bonne place un rapport problématique à la lecture. Par sa récurrence, cet

élément finit d'ailleurs par fonctionner comme un stéréotype plus que comme un argument (ou plutôt, de la même façon qu'un stéréotype, il semble avoir valeur d'argument d'autorité). En plus de ce qu'en dit Laurianne (« ils se réclament d'une négritude qu'ils ne connaissent pas, n'ayant lu ni Senghor, ni Césaire, ne serait-ce que quelques textes »), je pourrais évoquer – dans un sens se rapprochant plus pour le coup du stéréotype – un ouvrage se réclamant clairement de la mouvance et posture « afro-pessimistes » (Janfa, 2009). Cet ouvrage, très explicitement intitulé *Malgré l'élection de Barack Obama l'Africain, mérite-t-il respect ? Ces vérités que les Blancs n'ont pas droit de dire* (tout un programme), réclame le droit de critiquer les Africains lorsqu'ils le méritent – voire puisqu'ils le méritent à en croire sa ligne directrice). Il affiche, entre autres thématiques abordées, « la haine de l'écrit et de la lecture », en lien avec le casse-tête bureaucratique, pour souligner à quel point la mauvaise habitude de ne pas prendre la peine de porter attention aux documents et aux traces écrites peut être dommageable.

« Jouer le jeu de l'intégration, fournir l'apparat... et se préserver identitairement ? »

Le contre-pied de la posture « afro-centriste » ainsi critiquée par Laurianne (« gueuler sur son identité »), critique mise en œuvre, nous l'avons vu brièvement, au travers d'un discours argumentatif s'inscrivant, lui, dans la logique d'une posture « afro-pessimiste » (« ils s'essoufflent identitairement »), se construit pour sa part dans une stratégie qui consiste à adopter le « masque du politiquement correct » (le jeu de l'intégration). C'est ce même jeu de façade, masque érigé en bunker inviolable derrière lequel Victoire s'est abritée toute sa vie durant (et qui ne s'est effrité qu'une seule fois, lorsqu'elle a baissé la garde en ne niant pas les faits que lui rapportait Bertini) qui, dans le cas de Laurianne, a également pour finalité première explicite de « se préserver identitairement, mais finit au bout du compte (par cet objectif premier et essentiel aux yeux de Laurianne) par rejoindre par un autre bout une certaine posture « afro-centrée ». « Fournir l'apparat et se préserver identitairement est en effet une autre façon, non pas de « gueuler sur son identité » – c'est par rapport à cette modalité acoustique que résiderait en dernière instance la différence – mais de l'affirmer, silencieusement, et d'autant plus fortement. Ainsi se boucle, tel un ruban de Moebius, le continuum de la valse du triptyque identitaire entourant l'expérience sociale d'une certaine « condition noire ».

Le débat autour de la « question noire » et de son « surgissement » dans l'espace public français dessine de la même façon une ligne de fracture entre, d'une part, les tenants de la nécessité d'une reconnaissance de « catégories fondées sur des critères ethniques (visibilité) » (Thomas, 2008 : 406), et d'autre part – cette frontière n'étant pas étanche par ailleurs –, « ceux qui se prononcent contre ce geste essentialiste (invisibilité) » (*idem*). Mais cette fracture, à l'image de la valse du triptyque identitaire, peut s'insinuer comme nous l'avons vu, y compris dans une même individualité, partagée entre des positionnements en tension autour de la visibilité/invisibilité ou transparence identitaires, à la fois assumées et repoussées.

8.3.2.2 Un syndrome particulier : la « laïcité ethnique » (socioculturelle et/ou sociolinguistique)

« Dans les années soixante-dix, l'ambiance intégratrice était de type Michael Jackson : la métamorphose esthétique pour devenir invisible. Transparent. » (Bégag, 2003 : 10)

Ce terme de « laïcité ethnique »⁷³¹ m'est venu à l'esprit, en lien avec cette idée de devoir de « transparence » évoquée par Laurianne (mais plus dans une finalité stratégique que par « docilité » vis-à-vis de cette injonction à l'« assimilation » – une forme de contournement subversif, à l'instar de Victoire), que l'on retrouve également dans la citation d'Azouz Bégag : une « métamorphose esthétique pour devenir invisible. Transparent ». Ce qu'il y a d'intéressant à noter dans ce rapprochement, mettant en scène une même stratégie (tenter de devenir transparent), mais deux types de catégories d'individus considérés comme « minorités visibles », c'est précisément un certain détail biologique d'ordre pigmentaire rendant cet objectif potentiellement « réalisable » pour les uns, mais nécessairement symbolique pour les autres. Et c'est là que se manifeste ce que je nomme « laïcité ethnique » (qui peut être culturelle, linguistique et/ou sociale dans sa mise en œuvre). Elle revient à laisser au pas de sa porte tout « signe visible » et manifestation (pouvant être perçue comme) ostentatoire d'appartenance ethnique, culturelle, linguistique, distincts de ceux considérés comme légitimes, acceptables, dans l'espace public et interrelationnel avec les membres de la société.

Un autre paradoxe intervient ici. Si une personne d'origine maghrébine, pour reprendre la référence à Azouz Bégag, par un heureux concours de circonstances (une « main plutôt heureuse ou bienveillante [qui aurait] lancé les dés à l'instant de sa conception »), et avec un minimum d'artifice esthétique peut éventuellement arriver à se faire passer

⁷³¹ Voulant m'assurer que cette formulation, relevant d'une association d'idée assez évidente, n'avait d'aventure pas déjà été utilisée et le cas échéant dans quel sens et avec quelle postérité, la recherche sur Google que j'ai effectuée ne m'a signalé qu'une occurrence ponctuelle : un article de Christian Delarue, militant altermondialiste, animateur du site amitie-entre-les-peuples.org où cet article a été publié le 18 février 2010 : « La « laïcité ethnique », la racisation et le racisme » (cf. <http://amitie-entre-les-peuples.org/spip.php?article1012>, consulté le 15 novembre 2013). Dans son entendement, la « laïcité ethnique » ou laïcité « français de souche », est une forme d'instrumentalisation de la laïcité officielle, sous couvert de racisme anti islam (pro-christianisme) qu'il dénonce. Cette laïcité ethnique serait donc le fait de personnes issues de la catégorie dominante de la population. Celle que j'évoque pour ma part dans cette réflexion est pour le coup tout autre, puisqu'elle désigne, non pas nécessairement – voire prioritairement comme on peut le supposer dans la configuration précédente – une mise en discours particulière, mais un processus mis en œuvre par des personnes issues de minorités visibles, et consistant à rendre invisible, éviter de manifester leurs spécificités culturelles, linguistiques, etc. dans un espace public, voir privé.

pour un individu de type caucasien, l'histoire se corse tout de même un peu plus pour un noir africain. Cette opposition est intéressante par le fait qu'elle permet de mettre en évidence un élément important. Ce qu'elle pointe, ce n'est pas tant la « transformation » (« métamorphose esthétique pour devenir invisible »), qui ne peut s'appliquer à tous, mais la posture, le choix identitaire consistant à faire comme si...

Cette posture peut impliquer une volonté, conscientisée ou non, de « gommer » un certain nombre d'aspects (la couleur de la peau mis à part) renvoyant à son origine – y compris dans les espaces d'« entre-soi » (on serait alors dans un processus assumé d'intégration/assimilation, la frontière étant mince et dépendant, en fin de compte, plus du jugement personnel que de l'analyse scientifique). Ou alors, elle peut s'inscrire (cette posture consistant à faire comme si...) dans un processus plus conscientisé de différenciation : tenter de se fondre dans la masse par son comportement et baisser la garde dans ces espaces d'« entre-soi » (choix affiché, proclamé de Laurianne par exemple). La question est : quels effets toutes ces circonvolutions identitaires – de façade ou pas – produisent, à long terme, sur les personnes prises dans ces dynamiques complexes. Quel est le prix à payer ? Le coût identitaire ? Quelle(s) nouvelle(s) perception(s) de soi, de ses groupes d'appartenances, revendiqués, repoussés, recherchés cela induit-il ? Et quelle(s) place(s) se donne-t-on ainsi au sein d'une société où l'on en vient à jouer ce jeu, à revêtir ce masque de la « laïcité ethnique », à tout faire pour ne pas être sans cesse renvoyé à ses origines, les masquer (ou tenter de les estomper), pour pouvoir prendre cette/ces place(s) ?

L'intrigue qui se noue en parallèle de ces histoires, qui sont celles de bien des personnes migrantes ou enfants de migrants, noirs, maghrébins, asiatiques (ou même d'autres origines plus proches de la France⁷³²), pourrait se résumer dans les quelques considérations conclusives qui suivent.

⁷³² Le sentiment d'étrangeté, parce que précisément c'est un sentiment et qu'il dépend des perceptions, des représentations, des relations dans lesquelles s'expriment ces représentations, s'insinuent certaines formes d'imaginaires, n'a effectivement pas de frontières (ethniques, culturelles ou autres...).

Pour un *autre* « creuset »...

Vouloir ne plus être interpellé (le plus souvent d'ailleurs de façon bienveillante pour alimenter un brin de conversation entre deux⁷³³) à propos de ses origines (visibles) par le premier venu : tel peut constituer, de façon symbolique, le point de départ de circonvolutions identitaires complexes entre être et paraître. Insensiblement, avec le temps, parfois sans s'en rendre compte vraiment, une forme d'attitude « d'évitement » peut être adoptée pour tenter de se fondre dans le moule. Eviter par exemple de porter en public ce vêtement bariolé qui attire tant de compliments appuyés et entendus : décidemment trop folklorique – ou plutôt perçu comme tel – pour être *juste* joli (un peu comme Victoire dont la promotion des qualités physiques, « celles-ci ne pouvant se défendre toutes seules », équivalait, selon l'analyse de Bertini, à une conviction politique). Mais alors se dessine comme le sentiment d'une amputation d'une partie de soi...

Nié malgré sa spécificité, ce petit plus qui fait l'individualité, rend unique, exprime la personnalité par delà les appartenances, par delà les origines, qui ne sont qu'un élément parmi d'autres d'une histoire, d'un parcours... Mais des origines qui peuvent constituer un élément plus ou moins important, selon chaque individualité, et plus ou moins délicat à évacuer, gommer, faire comme s'il n'existait pas, selon ces individualités. Invisibilisé dans son être malgré / en dépit de sa part d'« identité visible ». Cela ne semble pas convenir non plus...

Mais que faudrait-il alors ?

« On pourrait se réjouir de l'invisibilité des populations noires, ou en tout cas considérer que cela ne pose pas de problème en soi, si certaines difficultés sociales spécifiques qui les affectent étaient mesurées, connues, reconnues. Or ce n'est pas le cas. Aussi, l'invisibilité, plutôt que d'être la conséquence paisible d'une absence de problèmes particuliers, peut être considérée comme un tort.⁷³⁴ » (Ndiaye, 2008 : 17)

⁷³³ Entre le chou et la carotte sur un étal de marché, entre deux essayages dans un magasin quelconque, à la caisse (le temps de payer ses achats), entre deux bus, métro ou tramway : l'un que l'on vient de louper et le suivant qui se fait attendre...

⁷³⁴ A noter, dans le même ordre d'idée, ces propos d'Herménégilde Chiasson, écrivain poète contemporain acadien : « On se souviendra du scandale causé il y a quelques années par des chercheurs québécois qui avaient choisi de faire leur communication en anglais auprès de l'Institut Pasteur à Paris parce qu'ils étaient tannés de se faire niaiser pour leur accent au lieu d'être entendus pour leur savoir. C'est du reste ce qui m'a toujours frappé chez les anglophones. Jamais, sauf dans l'intimité, je ne lais vus relever ou

Pouvoir tout simplement être soi sans que cela pose question (comme pour ceux à qui l'on ne demande pas – entre le chou et la carotte – où se trouvent leurs racines⁷³⁵) : tel serait le pendant du vœu évoqué plus haut et constituant une réponse à la question posée ci-dessus. Autrement dit, et tel que formulé par Pap Ndiaye, considérer « l'invisibilité⁷³⁶ [comme une] conséquence paisible d'une absence de problèmes particuliers ». Et en ce sens, pouvoir bénéficier *sereinement* d'un droit à la spécificité, d'un droit à une différence « visible » qui permette de l'inscrire, elle aussi, dans l'imaginaire du « creuset français »... Un *autre* creuset, celui de la France du XXI^e siècle. Le même type de creuset que semble réclamer – et même prédire – aux Acadiens, cette mère de deux grands enfants, originaire du Congo Kinshasa et installée à Moncton depuis plus d'une vingtaine d'années :

« Que vous l'acceptez ou pas, avoir choisi l'Acadie comme terre d'adoption, soyez-en sûrs que votre portrait changera dans pas longtemps. Si y a pas eu des Acadiens noirs, y va en avoir dans pas longtemps. » (Germaine)

corriger un interlocuteur sous prétexte que sa performance n'était pas adéquate à quelque code d'énonciation que ce soit. C'est pourtant une pratique courante en français où l'on remarque l'accent d'abord – *vous êtes Acadien ça s'entend* ou *j'aime assez ton accin* – suivi d'une écoute attentive pour débusquer les nombreuses expressions que l'on ne cesse de relever pour interrompre la conversation qui finit alors par devenir laborieuse, pénible et assommante. On est loin du plaisir de la langue. Même chose pour l'accent où l'on met beaucoup d'énergie à repérer l'origine, à en faire une mauvaise imitation ou à faire dévier vers le pittoresque tout propos un tant soit peu pertinent. C'est ce que j'appellerais le mal français. » (Chiasson, 2002 : 21) ou en d'autres mots une « hypertrophie de la glande diversitaire » pour paraphraser Klinkenberg (2001) parlant d'une « hypertrophie de la glande grammaticale », ou plus couramment, une hypersensibilité au non conformément conforme, à ce qui diverge de cette conformité conforme, à l'exo-monolithique, à la diversité... Chiasson concède tout de même que ce mal ici dépeint n'est pas une exclusivité française (une de ces nombreuses exceptions tantôt « chauvinement » exhibées tantôt mises à l'index) : « Nous n'en sommes pas exclus. Je m'en suis rendu compte le jour où j'ai entendu quelqu'un de Moncton avec un accent chiac gros comme la tête, dire que ce qu'elle aimait des gens de la Baie Ste-Marie c'était leur accent. Je suis pour l'abolition de ces actes de pouvoir ordinaires même si je sais fort bien qu'une telle affirmation équivaut à un cri lointain dans un immense désert. Crions, crions il en restera bien quelque chose. » (*ibid.*, p. 21-22).

⁷³⁵ Dans certaines circonstances et notamment dans le cadre d'une relation interpersonnelle, cette interrogation peut faire sens, elle peut permettre de mieux se connaître. Mais juste pour alimenter une conversation, sans enjeu, avec un inconnu, elle renvoie plutôt à la dimension non légitime de la présence de celui qui est questionné sur (ce qui se présente dans cette situation comme) la terre de cet inconnu que l'on ne reverra peut-être plus, et qui semble y situer sereinement ses propres racines (du moins pour ceux qui, après avoir demandé d'où l'on vient, demandent « naturellement » si on est là pour longtemps – donc quand est-ce que l'on repart là d'où l'on vient), même si en creusant un peu plus profond, ces racines en question ne s'y trouvent peut-être pas non plus...

⁷³⁶ Je dirais pour ma part, non pas l'invisibilité – qui évoque plus la transparence, le manque de relief ou de caractère (donc de personnalité ?) –, mais peut-être plus (dans un même sens différent), la visibilité intégrée comme « conséquence paisible d'une absence de problèmes particuliers »...

8.4 Epilogue aux parcours migratoires noirs africains

Le traitement effectué de la thématique spécifique de la « condition noire » dans les pages qui précèdent, pourrait susciter, selon les avis, positionnements et sensibilités guidant en partie ces positionnements, le sentiment d'une focalisation (éventuellement trop marquée) sur le facteur de « minorité visible » mis en avant au travers de cette réflexion. C'est un sentiment qui m'a traversée tout au long de celle-ci. Il traduit, à mon sens, le caractère à la fois problématique – et donc important –, tant d'un point de vue intellectuel, qu'affectif (éléments étroitement liés dans une perspective herméneutique), de cette thématique sensible⁷³⁷ et sujette à bien des interprétations et productions discursives. La question du positionnement et de l'implication du chercheur dans sa recherche⁷³⁸ prend ici toute son acuité, car j'ai conscience qu'aborder ainsi la question de l'intégration de personnes d'origine noire africaine (en France ou ailleurs en occident) sous l'angle de leur ethnicité, peut donner lieu à diverses interprétations. C'est toutefois en cela même que réside le signe, un de plus, d'une non équation exacte entre signifiants et signifiés : une partie du « sens » échappant à ces « signifiants », codes normatifs dont l'homme s'est doté pour faciliter la communication, mais qui échouent parfois à la tâche complexe d'exprimer, au plus près, au plus juste, la teneur des pensées, sentiments, intentions, positionnements, etc., également complexes.

Ma démarche, dans cette dernière séquence de mon récit de recherche, a été de mettre en lumière, sur la base des éléments de discussion « saisis » par les témoins (parce que participant de leurs expériences socio-identitaires de personnes inscrites dans une histoire de migration), une problématique également « saisie », de diverses manières, par un certain nombre d'acteurs sociaux. Cette thématique et les éléments de discussion qui la nourrissent participent de débats de société importants, et c'est à ce titre que je les ai appréhendés. Interroger les effets – à long terme – des processus migratoires sur

⁷³⁷ On pourrait d'ailleurs se demander, du point de vue du développement de la recherche, dans quelle mesure il demeure pertinent d'appréhender certaines thématiques comme plus « épineuses » que d'autres, si la conséquence de cela est d'avoir tendance à les éviter (et ainsi, de les marginaliser par rapport à d'autres, à priori plus consensuelles, du moins perçues/construites intellectuellement – et affectivement – comme plus « intéressantes », « porteuses » ou « en vogue »). Cela montre bien que la recherche n'est jamais « neutre », tout comme les personnes engagées dans un processus de recherche et de production de connaissances peuvent difficilement l'être tout à fait (constat qui se pose peut-être avec encore plus d'acuité en sciences humaines).

⁷³⁸ J'ai explicité dans le deuxième acte de ce récit de recherche les spécificités de mon positionnement se présentant comme celui du chercheur à la fois du dedans et du dehors.

les sociétés d'installation, c'est en effet également se saisir des sujets fréquemment évoqués dans le débat public ; et cette « question noire », ainsi que d'autres qui lui sont similaires et/ou corrélées, en fait partie, à plus d'un titre. Cette dimension particulière est ainsi soulignée par la présence d'un certain nombre de références littéraires⁷³⁹, journalistiques⁷⁴⁰, parlementaires⁷⁴¹ ou autres, dont certaines ont d'ailleurs fait l'objet d'importantes controverses.

De façon plus générale, la ligne qui se dégage de la mise en regard multidimensionnelle effectuée entre les deux ensembles sociétaux français et acadien néo-brunswickois, en leur qualité de sociétés « d'accueil » et d'installation d'un nombre important de migrants originaires d'Afrique noire, c'est bien la question centrale du type de rapport à l'altérité, à la diversité et la gestion qui en est faite, qui est posée et continue de poser question. Celle-ci, au regard des éléments de réflexion soulevés, met à mon sens au centre du débat, la *responsabilité* de chacun, face à cette nécessaire gestion de l'altérité et de la diversité qui se pose à tous, individuellement et collectivement. La question de la diversité (linguistique, culturelle, sociale, religieuse, etc.) et de ses multiples conséquences, tend effectivement à devenir – si ce n'est déjà le cas – un des enjeux majeurs de ce monde globalisé et (sauf changement radical de perspective dans les décennies à venir) de ce XXI^e siècle.

Qu'est-ce que j'entends par responsabilité ? Celle inhérent à toute personne, à titre individuel, mais aussi – et certainement au premier chef – aux institutions de façon générale, en tant que prescriptrices de modes de fonctionnements⁷⁴² et d'ordres de vues souvent (forcément ?) idéologiques, sous-tendant ces modes de fonctionnement. L'idée que je défends ici est celle du principe de la liberté, fondamentale à mes yeux, parce que proprement humaine, de s'« ouvrir » (crédo fort généreux de l'interculturel) ou non aux autres. Cette vision des choses entre dans la logique de la complexité des comportements humains et, en ce sens, celle de leur non prédictibilité absolue, du fait même de ce principe de liberté. Ce dernier n'exclut bien évidemment pas les

⁷³⁹ Cf. *Ecrits pour la parole*, Léonora Miano (2012) ; *Les sœurs*, Marie Ndiaye (2008). Voir aussi, dans le même esprit, *Melancholia Africana. L'indispensable dépassement de la condition noire* de Nathalie Etoke (2010), préfacée par Léonora Miano.

⁷⁴⁰ Par exemple, interview de Michel Wieviorka ou de Catherine Wihtol de Wenden.

⁷⁴¹ Cf. Rapport Boubeker, Noël (2013) sur la *Refondation des politiques d'intégration*.

⁷⁴² Dans leurs positionnements face à l'autre, à ce qu'il représente, et au traitement ainsi fait de sa personne et, en définitive, de son humanité.

dynamiques parfois contraires de rapports de forces sociaux, symboliques, dans lesquelles les individus sont pris et construits en partie par elles.

« L'individu est construit par l'histoire. L'identité se construit à partir, d'une part, des événements personnels qu'il a vécu et qui forment la trame de sa biographie, histoire singulière et unique, d'autre part, à partir des éléments communs à sa famille, à son milieu, à sa classe d'appartenance [tout ceci devant être considéré au pluriel], qui le positionnent comme un être sociohistorique. Comme produit de ses conditions d'existence, il est une condensation des rapports sociaux au sein desquels il s'inscrit. » (de Gaulejac, 1999 : 44)

Les individus sont donc en partie construits par ces rapports de force dans lesquels ils sont pris, et imbriqués dans les rapports sociaux au sein desquels ils s'inscrivent. Construis, certes, mais non pas toujours entièrement formatés.

« L'individu est un acteur de l'histoire. Il est porteur d'historicité, c'est-à-dire de la capacité d'intervenir sur ce qui le produit, d'agir sur les déterminations, non pas pour les supprimer, mais pour en modifier les effets. » (*ibid.*)

Et c'est très certainement dans cet interstice que se glisse cet espace (aussi ténu soit-il) de liberté, mais qui peut faire toute la différence. Espaces ténus, distorsions et anfractuosités historiques, dans lesquels ont dû trouver appui et prendre leur essor les mille et un exemples que l'on peut trouver dans l'histoire, de schémas autres, de parcours divergents, conçus par certaines théories déterministes comme « exceptions à la règle ». La migration, nous dit Catherine Wihtol de Wenden, « est un phénomène très positif, c'est le refus de la fatalité »⁷⁴³. C'est donc, vu sous cet angle, une forme d'anti-déterminisme. C'est une manifestation par excellence de cette liberté propre à l'être humain et grâce⁷⁴⁴ à la quelle tous les parcours ne sont pas linéaires, écrits à l'avance.

La problématique de l'intégration des populations noires d'origine africaine en France, en Acadie du Nouveau-Brunswick, ou ailleurs dans le monde, s'inscrit également, de mon point de vue, dans cette logique. L'examen des *effets de l'histoire* (le « *Wirkungsgeschichte* » gadamérien) que j'ai voulu mettre ici en lumière avec le lien entre passé colonial et constructions identitaires diverses (notamment

⁷⁴³ Interview de Catherine Wihtol de Wenden par Catherine Calvet, *Libération*, 1er mars 2013.

⁷⁴⁴ *Grâce*, effectivement, car je considère cette dimension (c'est un positionnement personnel) de manière éminemment positive.

sociolinguistiques, dans le rapport à la langue héritée de ce passé colonial), est essentiel pour la compréhension des processus observés dans les parcours migratoires, des histoires qu'ils tissent, et dans les quelles ils s'insèrent à la fois. Parmi ces histoires, une d'entre elles s'est révélée centrale en cours de cheminement : celle de la francophonie, consubstantiellement liée à ce passé colonial pour ce qui concerne les espaces où prennent naissance les parcours des participants à cette recherche (ce qui en fait un « effet » par excellence – par l'étendue de son impact – de l'histoire).

8.4.1 Quels éclairages pour la question de la francophonie ?

Qu'apporte en substance cette mise en regard de la France et de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, effectuée sur la base de leurs rapports, histoires et traitement respectifs à/de la question de l'immigration et de l'intégration de personnes originaires d'Afrique noire francophone ? Telle est la question que je me suis longtemps posée au cours de la construction de cette recherche. Dans un premier temps, et d'un point de vue plutôt franco-centré, il m'a paru évident que l'éclairage d'une situation particulière⁷⁴⁵ comme celle de la francophonie minoritaire acadienne, en lutte pour la préservation de sa langue identitaire et s'adossant, pour cela, en partie sur l'immigration francophone (du fait même de cette spécificité quelque peu « exotique »), constituait un apport intéressant pour un champ d'étude quelque peu saturé en France. D'un autre côté, il me paraissait beaucoup moins évident, au premier abord, de définir en quoi précisément l'éclairage français pouvait, lui, être intéressant en retour pour la situation acadienne. Les positions respectives, symboliquement construites, de centre et de périphérie⁷⁴⁶, ont sans nul doute joué un certain rôle dans cette perception polarisée et hiérarchisée des choses.

C'est ici qu'entre en scène le troisième élément qui permet de donner du relief à cette mise en regard et de construire une toute autre histoire : l'Afrique noire et ses candidats

⁷⁴⁵ Je devrais même dire « exotique », car j'avoue que c'est comme cela que m'apparaissait au début, de manière un peu simplificatrice, ce bout de francophonie, coincé entre le géant Québec *relativement* francodominant, et le géant américain *véritablement* culturo-dominant – avec comme seul autre horizon d'ouverture, l'étendue de l'océan Atlantique par-delà duquel rayonne ce qui est encore et toujours perçu comme le centre légitime de la francité.

⁷⁴⁶ Positions afférant, d'un point de vue sociolinguistique, au statut du français, mais également, d'un point de vue scientifique, à la diffusion des connaissances, notamment en sciences humaines (et même, d'un point de vue géopolitique, à la stature française de puissance étatique vs celle de nation déterritorialisée acadienne).

à la migration vers l'un et/ou l'autre de ces deux espaces. Cela m'a permis de sortir d'un questionnement binaire en suivant le fil des expériences qui se déroulent et ainsi, faire glisser le regard, de ce qui pourrait être construit et appréhendé comme des spécificités de chaque situation, vers la dynamique des parcours expérientiels qui, eux, provoquent une lecture *autre* de l'une et de l'autre, de l'une par rapport à l'autre. L'éclairage que cette mise en regard apporte à la francophonie réside très précisément dans cette perspective *autre*, décentrée, mobile, diachronique. Celle de la réception de cette « francophonie » par des populations à qui le français a, dans un premier temps, été imposé. Que nous enseignent à ce sujet les expériences de vie de ces migrants dont nous avons suivi les parcours jusqu'ici ? Quels éclairages tirer de leurs constructions identitaires, pour nombre d'entre eux (voire pour la majorité) plus ou moins contorsionnées ?

« La considération de la « question noire » en France convoque toute une série d'influences, notamment dans le contexte *francophone* : liens historiques et croisements avec les espaces du monde ex-colonisés et/ou sujets aux pratiques hégémoniques sous l'égide de la *francophonie*. » (Thomas, 2008 : 404)

A quoi et à qui sert cette francophonie ? Pour qui et comment est-elle encore signifiante ? Que et qui rassemble-t-elle, sous quel(s) dénominateur(s) commun(s) ? Autant de questionnements, en cette fin de parcours de recherche, auxquels je ne prétends pas apporter de réponse à ce stade, mais qui constituent une perspective intéressante à exploiter par la suite. La francophonie, comme thématique de recherche et sous l'impulsion d'un questionnement renouvelé, fait en effet l'objet d'un regain d'intérêt, souligné notamment par la tenue d'évènements scientifiques et de publication d'ouvrages⁷⁴⁷ mettant en avant le caractère pluriel – et non plus homogène, comme cela a longtemps été le cas dans les perceptions et constructions théoriques – des espaces qui la constituent et des pratiques sociolinguistiques auxquelles elle réfère. Véronique Castellotti (2013 : 10) souligne dans ce cadre que le passage d'une francophonie

⁷⁴⁷ Cf. CASTELLOTTI, V., 2013, *Le(s) français dans la mondialisation*, Fernelmont, E.M.E., Actes du colloque *Le(s) français dans la mondialisation : patrimoine(s) à diffuser ou projet(s) à construire ?*, organisé à Tours en mai 2012 par l'équipe de recherche PREFics-DYNADIV – EA 4246, en partenariat avec l'Institut de Touraine. Cf. également, « *Le français et la construction discursive du concept de « francophonie » dans l'espace Francophone* », Colloque international à 3 volets organisé par le CRLA de l'Université de Moncton, CoDiRe & IRFFLE de l'Université de Nantes & la plateforme GRAMM-R : Nantes, avril 2012 (« *Sens et signification dans les espaces francophones* ») ; Moncton, octobre 2012 (« La construction discursive du "locuteur francophone" en milieu minoritaire. Problématiques, méthodes et enjeux ») ; Bruxelles, octobre 2013.

coloniale à une francophonie diversitaire s'impose comme une thématique centrale du débat, tel qu'il se construit pour l'avenir. Point de vue qui fait écho à la citation de Thomas ci-dessus et est également relayé par celui émis, dans le même ouvrage (Castellotti, 2013), par Jean-Marie Klinkenberg :

« Le point central de la nouvelle donne francophone se laisse donc résumer en un seul mot : diversité. Mais cette formule assurément généreuse est si générale et si consensuelle qu'elle en devient suspecte. » (Klinkenberg, 2013 : 24)

Celui-ci souligne par ailleurs, comme nous pouvons le voir, le caractère suspect d'une diversité quasiment érigée en nouveau dogme, notamment lorsqu'elle est pensée dans le cadre de la mondialisation et de ses effets concurrentiels (aussi bien au niveau pragmatique des échanges de biens marchands, qu'à celui plus symbolique d'une certaine forme de marchandisation des identités et compétences linguistiques⁷⁴⁸). A titre d'exemple, les politiques d'internationalisation que mènent un certain nombre d'universités françaises, avec la proposition récente d'offrir un certain nombre de cours en anglais, constituent une forme de manifestation des effets de cette mise en concurrence des agents économiques et de leurs langues, dont parle J.-M. Klinkenberg (cf. note *infra*). Cela pose la question des types de profils privilégiés/recherchés par ces universités. Miser sur l'anglais peut constituer un des moyens pour ces universités françaises de se rendre éventuellement plus attractives sur le marché du savoir, mais auprès d'une « clientèle » ciblée (pour ne pas dire « choisie »). De cette « clientèle », ne ferait, à priori, pas partie un *certain* public francophone (en provenance des pays du Sud pour dire les choses clairement), moins recherché (parce qu'éventuellement pesant moins lourd dans la balance de la course au prestige que mènent ces universités), mais également pour qui, l'offre ainsi développée, ne répondrait pas nécessairement ou plus à ses besoins. Se fait ici un rapprochement intéressant à noter, entre les politiques

⁷⁴⁸ « Le mot de mondialisation – avec son équivalent anglais globalisation – désigne le processus qui fait que tous les producteurs et consommateurs de biens sont dorénavant en contact direct les uns avec les autres, comme s'ils se trouvaient dans le même complexe commercial ou sur le même marché de la même Grand-Place. Cette situation stimule la concurrence, ce dogme planétaire. Elle exacerbe aussi la concurrence linguistique, puisqu'en multipliant les contacts entre les agents économiques, on multiplie du même coup les contacts entre leurs langues. » (Klinkenberg, 2013 : 22-23). A noter cependant que certains chercheurs établissent une différence entre mondialisation et globalisation : « La confusion [de ces deux termes] tient d'abord au fait qu'[ils] évoquent des processus relationnels produits par des interactions qui n'opèrent pas nécessairement à la même échelle. La *globalisation* peut opérer à une échelle locale ou mondiale et permet souvent d'expliquer l'interdépendance d'évènements locaux complexes d'une façon que la notion de mondialisation ne peut pas. [...] *Mondialisation* suggère une circulation des biens, des personnes et des activités humaines à l'échelle mondiale (Mufwene & Vigouroux, 2014 : 9).

d'internationalisation des universités (qui ne se limitent pas à cet aspect linguistique) et les dynamiques migratoires noires africaines (du moins pour ce qui concerne les profils ici représentés). Un des éléments importants ressorti de l'analyse des expériences migratoires effectuée dans la séquence précédente est cette tendance, résumée par le fait que « la France, ce n'est plus le terminus » pour beaucoup de ressortissants africains venus y faire leurs études avant de s'engager dans une perspective migratoire plus durable. (Pour certains d'entre eux, elle constitue même un choix par défaut⁷⁴⁹, ne représentant plus, comme ce pouvait assez souvent être le cas auparavant, le premier point de chute recherché.) L'exemple des politiques d'internationalisation des universités françaises et le cas controversé de l'offre de cours en anglais, alors même que les Français hexagonaux constitueraient l'une des communautés linguistiques verbalisant le plus leurs inquiétudes sur l'avenir de leur langue (Mufwene & Vigouroux, 2014 : 7), montre bien le caractère souvent instrumentalisé de la question de la francophonie et du statut du français (à redéfinir) dans une société mondialisée. C'est ce que Jean-Marie Klinkenberg démontre ci-dessous, de façon édifiante, en déroulant son argumentaire autour de trois objectifs identifiés, liés à cette nécessité de « redéfinition » du statut du français :

« Dans le cadre de la compétition économique mondiale, les Etats francophones septentrionaux développés ont intérêt à garder compétitive (n'ayons pas peur de dire : rentable) la langue qui les définit. Car l'intérêt économique d'une langue – facteur capital dont Rivarol pointait le rôle dans « l'universalité » du français – peut aisément se mesurer. Un premier objectif, pragmatique et même égoïste. Mais il se fait que ce premier objectif pragmatique peut être conjugué avec un second, pragmatique et idéaliste à la fois, qui est le développement du Sud. La plupart des populations francophones résident dans des pays pauvres, où l'implantation d'un enseignement est crucial [sic]. Les Etats francophones du Nord ont donc intérêt à investir dans ce marché qui leur est offert pour les raisons historiques liées à l'aventure coloniale. Or la conjonction de ce premier et de ce second objectif en génère un troisième, plus résolument idéaliste : le maintien de la diversité culturelle. Mais celui-ci ne vient qu'en conclusion et non en prémisse. Si le français peut être une « langue de diversité », c'est donc simplement parce qu'il est dans une position conjoncturelle qui lui permet de l'être en ce début de millénaire. Il

⁷⁴⁹ Cf. Mokhtar, par exemple, jeune homme d'origine sénégalaise effectuant un master en immunologie au moment de l'enquête qui souhaitait faire ses études supérieures aux Etats-Unis, comme sa grande sœur qui s'y trouvait déjà, mais qui s'est retrouvé en France, son père n'ayant pas eu les moyens de supporter un second coût financier aussi important. Mokhtar a engagé, au terme de ses études, la procédure de migrant qualifié pour le Québec, où il est désormais installé.

présente en effet ces deux caractéristiques importantes : d'une part il permet l'expression de la modernité, et d'autre part – assez fort pour être fédérateur et assez faible pour n'être pas (ou plus) universellement dominateur – il occupe une position tactique qui lui permet de jouer un rôle important dans le combat contre la massification et l'uniformisation du monde (crf. Klinkenberg : 2001, 2003) ». (Klinkenberg, 2013 : 31)

Apparaît très clairement, dans cette démonstration, la dimension éminemment stratégique (et l'instrumentalisation de la langue et de la diversité qui va avec) des positionnements qu'adoptent les « Etats francophones septentrionaux développés » pour demeurer compétitifs sur la scène mondiale, en accroissant la « rentabilité de la langue qui les définit ». Mais ces Etats francophones développés ne sont pas les seuls acteurs à même de déployer de telles stratégies, du moins à adopter vis-à-vis de la langue française des positionnements « réfléchis » et non pas seulement affectifs. Les migrants africains en provenance des anciens mondes coloniaux franco-belges, ne sont pas en reste, sur une échelle plus individuelle. Ils peuvent potentiellement, eux-aussi, jouer de cette position tactique qu'occuperait le français (« assez fort pour être fédérateur et assez faible [face à l'anglais] pour n'être pas (ou plus) *universellement* dominateur »), en mettant en balance la question – non évidente – de l'identification francophone qui se pose à eux (indépendamment des compétences et pratiques diverses effectives de la langue), en fonction des enjeux qu'ils pourraient ou non y percevoir⁷⁵⁰.

8.4.2 Es-tu francophone ? Ça dépend...⁷⁵¹

Dans cette paraphrase du titre de l'ouvrage de Valentin Feussi (2008), qui s'interroge pour sa part sur la pertinence de la catégorie « français », est mis en avant le constat que « l'identité francophone », tout comme « le français » et les rapports construits à cette langue, apparaît comme une entité relative, tributaire d'un ensemble de représentations dont la source et la portée sont contextuelles⁷⁵².

⁷⁵⁰ Nous retrouvons ici une des catégories de la typologie des francophones établie par Jean-Marie Klinkenberg (2001 : 75-76), évoquée au tout début du récit de recherche, faisant référence aux usagers qui ont « momentanément choisi [la langue française] parce qu'elle est intéressante pour eux, mais qui pourraient s'en débarrasser si cet intérêt venait à baisser ou si le français devait devenir moins rentable ».

⁷⁵¹ Cf. FEUSSI, V., 2008, *Parles-tu français ? Ça dépend... Penser, agir, construire son français en contexte plurilingue : le cas de Douala au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

⁷⁵² Constat qui transparait tout au long de cette étude, et notamment au travers des phénomènes de reconfigurations identitaires provoqués par l'expérience de la migration et la rencontre des migrants avec des situations francophones autres que celles qu'ils ont connues avant cette migration.

« Etre francophone, c'est ne pas être anglophone et s'affirmer solidaire face à l'anglicisation (Cuq, 2003 : 112) et à la minorisation. Cette conception en creux reflète l'état des lieux des francophonies minoritaires au Canada (Thériault, 1999). » (Jacquet, Moore & Sabatier, 2008 : 83)

Etre francophone c'est aussi, selon une certaine vision, ne pas être français (de souche)⁷⁵³. C'est appartenir et/ou s'inscrire dans cette périphérie non hexagonale que représente, d'un point de vue franco-français, cette francophonie, tant institutionnelle que sociolinguistique. Une autre façon de traduire ce point de vue, serait de dire que la francophonie, « c'est les autres ». Il y a ici un changement de nature impliquant le fait que, plus qu'une question de centre et de périphérie – qui participent tous deux d'un même ensemble, hiérarchisé –, se donne à voir, dans cette perspective, une symbolique de la séparation du même et de l'autre : le centre (la France) y devient l'original ou encore la matière première, et la périphérie (la francophonie) la copie ou le produit dérivé.

Néanmoins, ce que le « *ça dépend ...* » exprime aussi, c'est le positionnement du locuteur (africain), axé sur une histoire qu'il se (re)construit avec cette langue, par-delà les (ou en dépit des) représentations de la francophonie exprimées ci-dessus et qui lui assignent d'avance, d'une certaine manière, une forme de contenu identitaire à endosser. Si la francophonie est sujette à diverses représentations (pour la plupart empreintes d'idéologies et imaginaires qui sont le produit de leurs contextes d'émergence) le locuteur africain du français (dans ses diverses variétés), situé dans l'histoire qui a conduit à faire de lui ce locuteur, semble garder, en dernière analyse, le choix de la représentation (de soi) dans laquelle se couler, selon les circonstances. Ce qui domine ici c'est bien le sentiment de contingence lié à cette question de l'identification francophone. J'irai plus loin en disant que la question la plus pertinente à poser, à mon sens, ce ne serait pas « Es-tu francophone », tel que je l'ai formulé en écho à la réflexion déroulée tout au long de cette recherche, mais plutôt, et de façon moins essentialisante et plus circonstanciée que la première proposition : « Pourquoi parles-tu français ? ». Formulation qui ouvre le champ à une large palette de réponses possibles⁷⁵⁴ qui, elles,

⁷⁵³ Nous en avons vu une illustration, à travers l'exemple évoqué à la conclusion de la séquence six, des étudiants de master de Tours, majoritairement franco-français, « oubliant » de citer la France, en listant les différents pays et contrées faisant, selon eux, partie de la francophonie.

⁷⁵⁴ A titre illustratif, voici par exemple celle que fournit, un des auteurs ayant contribué à l'ouvrage collectif coordonné par Makhily Gassama (en réponse au discours de Dakar), en conclusion de son analyse

ouvrent, dans le même temps, le champ à autant de possibilités de positionnements (identitaires ou non, c'est selon). Cela pourrait constituer une manière de s'inscrire dans cette dynamique du passage d'une « francophonie coloniale à une francophonie diversitaire » (par la valorisation de la diversité des positionnements possibles vis-à-vis du français et non plus par la seule référence – qu'elle soit positive ou négative – à la langue de l'ancien colon), évoquée par Véronique Castellotti (2014, *op. cit.*). Cela pourrait également représenter une façon de sortir de la logique du « dilemme identitaire » que peut générer la première formulation⁷⁵⁵, qui contient également une forme d'assignation à devoir se dire oui *ou* non « francophone », à devoir absolument se prononcer sur un sentiment d'identification à une langue dont le statut en Afrique fait que les choses ne se posent pas *nécessairement* en ces termes⁷⁵⁶. En ce sens, cela participe aussi d'une forme de réappropriation des *effets* de l'histoire :

« Je suis un autodidacte de la langue française, et un autodidacte de la brousse malienne. Je suis de la pléiade des cadets du XX^e siècle, époque où, dans mon pays, apprendre à écrire et à lire en français était plutôt une malédiction. Je ne regrette nullement d'avoir été ce maudit, car la connaissance du français me permet un commerce intellectuel plus élargi, et c'est grâce à cette connaissance qu'aujourd'hui je vous demande de multiplier nos relations humaines, afin de nous mieux connaître, pour nous aider de façon satisfaisante. Sinon, ce que vous ferez pour nous, sans nous, sera comme un vêtement que vous n'aurez pas confectionné

de la francophonie, entre autres, comme instrument de pouvoir : « Il arrive qu'on me demande pourquoi, en tant qu'écrivain et enseignant, je pratique le français. Oui, je pratique le français autant que mes langues nationales, et sans complexes. Parce que j'ai de tout temps considéré la langue française comme une langue « concubine », une langue « deuxième bureau », avec des sensations supplétives par rapport à la langue maternelle... Je n'en suis pas moins fier, ni moins vigilant. » (Yoka, 2008 : 536). Je ne peux m'empêcher de relever le caractère quelque peu « osé » de cette métaphore de la langue « concubine », renforcé par l'évocation du « deuxième bureau » (synonyme en Afrique de « maîtresse ») qui lui est accolée, sans parler des « sensations supplétives » que cette « concubine-maîtresse » est supposée apporter à son usager... A noter qu'il rajoute par la suite (sous forme de concession) que : « comme l'argent, la langue est une bonne servante, mais une dangereuse... maîtresse ! » (*idem*). Ceci constitue un bel exemple suggérant la large palette de positionnements potentiels vis-à-vis du français, par un détournement (volontairement) provocateur d'une caractéristique assez courante. Ce que l'auteur décrit ici de ses rapports au français pourrait effectivement se traduire, en termes sociolinguistiques, par « langue seconde » (mais qui serait par contre beaucoup moins suggestif que « langue concubine »).

⁷⁵⁵ Cf. Moussa, originaire du Sénégal, qui s'étonne de se voir identifier en tant que francophone par les Acadiens et refuse dans un premier temps cette assignation : « non je ne suis pas francophone. Je veux dire, j'ai une identité. Je suis sénégalais, ma mère est wolof, mon père est toucouleur », avant de se demander, visiblement troublé : « Est-ce que identitairement je peux me définir aussi en tant que francophone ? », en faisant le lien (qu'il ne faisait donc pas auparavant) avec le statut officiel du français dans son pays d'origine et le lien à la colonisation qui induit ce statut.

⁷⁵⁶ Cf. Propos de Germaine, originaire du Congo Kinshasa : « Être francophone en Afrique, ça ne veut rien dire ».

sur mesure pour nous. Le résultat sera que vous aurez perdu l'étoffe, sans que nous, nous soyons habillés. » (Hampâté Bâ, 1998 : 14)

Dans quelle mesure la langue française, comme héritage de la colonisation et donc, la francophonie (en Afrique et ailleurs), comme *effet* de l'histoire, sont réappropriables par les différents acteurs qui y prennent part, de façon différenciée, permettant la prise en compte des sensibilités de chacun, mais à la fois sur la base de lectures (communément acceptées) de l'histoire qui les relie ? Le point de départ d'un nouveau questionnement sur la francophonie a été la prise de conscience, tant par les chercheurs que par les instances politiques, que la francophonie ne pouvait plus être appréhendée uniquement comme un grand ensemble uni par le dénominateur commun (idéologiquement construit) de la langue, très diversement significatif d'un espace à un autre, d'une communauté linguistique à une autre et même d'un individu à un autre. La mise en regard, dans cette thèse, des trois espaces sociolinguistiques et socio-historiques diversitaires que constituent l'Afrique noire, la France hexagonale et l'Acadie du Nouveau Brunswick, a mis en évidence la complexité des processus d'identification, au travers des histoires, individuelles comme collectives, et des rapports différenciés ou convergeant à une langue « symbole » qui y sont donnés à voir, et qui posent, à leur manière, la question de l'éclatement de la catégorisation traditionnelle du « francophone » et de la « francophonie ».

En ce sens, les dynamiques migratoires participant pleinement au phénomène de mondialisation (et de globalisation, si l'on prend en compte la distinction des deux notions), constituent une dimension importante à intégrer à la problématique actuelle de la francophonie, au vu, notamment, de l'impact potentiel des processus de diasporisation dans la complexification des représentations de soi et de l'autre (Feussi, à paraître) et, à terme, dans la redéfinition des expressions identitaires et communicatives (re)configurant cette francophonie (à accorder au pluriel, comme les espaces qui la composent).

CONCLUSION GENERALE

Arrivés au terme de ce récit de recherche⁷⁵⁷ retraçant les expériences sociolinguistiques et identitaires de migrants originaires d'Afrique noire francophone, il nous faut maintenant prendre le temps d'un retour réflexif sur ce parcours et les histoires diverses qui y ont été tissées, croisées, comparées, mises en regard... Le processus d'écriture de cette thèse prenant place lui aussi dans une durée, le sens produit au travers de cette écriture au long cours n'est donc pas figé, fixé une fois pour toutes dans la lettre, mais soumis également à la maturation de la réflexion et donc à l'évolution du regard de son auteure. Ce récit prend en partie sens autrement au stade de son aboutissement. C'est donc une (re)lecture synthétique du travail construit intégrant cette dimension que je vous propose dans les quelques lignes qui vont suivre. Cette conclusion s'organisera à cet égard autour de quatre moments de réflexion rétrospectifs (et projectifs) qui mettront en lumière les apports et perspectives que l'on peut dégager de cette recherche.

Retours sur le sujet de recherche

Cette recherche interroge la construction des identités linguistiques et les processus d'intégration de migrants africains plurilingues dont les parcours de vie s'inscrivent dans les espaces sociolinguistiques diversement francophones que constituent l'Afrique noire, la France hexagonale et l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Le point de départ en avait été un intérêt particulier porté sur les expériences migratoires de populations subsahariennes mais, avec un questionnement construit de façon spécifique autour d'un profil bien déterminé : celui de migrants non allophones (en français), d'un niveau académique universitaire et en situation régulière.

Cette circonscription particulière du sujet est partie du constat, pour ce qui est de la France, d'un traitement de la thématique de l'immigration (en sciences humaines et sociales de façon générale et dans les domaines disciplinaires plus spécifiques de la sociolinguistique et de la didactique des langues), le plus souvent dédié à un profil de migrants au statut social peu élevé, généralement allophones et confrontés, dans les pays d'arrivée, à des formes de précarités sociales et économiques (eu égard au statut de

⁷⁵⁷ Le prologue qui ouvre l'écriture de cette thèse, expose les différentes modalités particulières d'écriture qui y sont adoptées, en cohérence avec les principaux partis pris théoriques et épistémologiques qui sous-tendent ma recherche. Ces éléments de théorisations sont par ailleurs amplement développés dans la deuxième partie de la thèse et seront rappelés dans les réflexions conclusives qui vont suivre.

résident). Il est en effet important de s'intéresser aux conditions d'accueil et d'intégration, linguistique, socioculturelle et économique de migrants – pour ceux en provenance d'Afrique subsaharienne – dont les problématiques spécifiques et difficultés liées à l'adaptation et donc à l'intégration au sein des sociétés d'accueil, sont, pour une large part, liées à des origines socioculturelles préparant peu⁷⁵⁸ au mode de vie français ou canadien et à ses implicites. Mais l'évolution des dynamiques migratoires, à la faveur notamment du processus de mondialisation et de ses multiples effets, conduit à la diversification des types de parcours. Ce qui implique, pour la recherche, de s'intéresser à d'autres types de migrants et donc à des types d'expériences autres. Cette thèse contribue ainsi au champ de la recherche sur l'immigration et l'intégration en l'enrichissant de l'apport de ce type d'expériences spécifiques⁷⁵⁹, par la mise en lumière de profils de migrants qui correspondraient d'une certaine manière aux (futurs) élites de leurs pays d'origines et, de par leur formation académique et professionnelle, se situeraient au niveau de la classe moyenne dans le cadre de la société d'accueil. En diversifiant les origines socio-éducatives et économiques dans les pays d'origines, elle se donne de surcroît de meilleures chances de désintriquer, dans ces parcours, et par des comparaisons, ce qui relève de l'origine nationale, et des conditions socio-éducatives et économiques.

Un autre aspect important de la spécificité de ce sujet de recherche, réside dans sa triple inscription contextuelle (Afrique noire francophone, France hexagonale, Acadie du Nouveau-Brunswick). Une inscription qui prend sens au regard du caractère diversement francophone résultant de divers processus historiques de diffusion du français dans ces espaces, ainsi reliés, à la fois par le symbole commun qu'il représente dans chacun d'eux, mais aussi par les expériences socio-identitaires et langagières des migrants qui s'y déploient différemment. Cette inscription contextuelle prend également sens, de façon beaucoup plus fondamentale, au travers de la place centrale et transversale de l'histoire dans cette recherche. Histoire au sens commun du terme, mais surtout *effets de l'histoire* (Gadamer, 1976) et interprétations/(ré)investissements de ces « effets » par les groupes sociaux et les individus. Le sujet de cette recherche repose par ailleurs sur une dimension comparative qui lui est constitutive, non seulement par la

⁷⁵⁸ Du moins, de façon moins évidente que dans le cas de la population choisie dans cette thèse.

⁷⁵⁹ Elle croise, en ce sens, la ligne directrice des travaux menés par les Pinçon-Charlot, qui font partie des (rares) sociologues à s'être intéressés aux classes supérieures en France.

triple inscription contextuelle que j'évoquais ci-dessus, mais aussi, et de façon tout aussi fondamentale que la prégnance de l'historicité⁷⁶⁰ qui innerve la recherche, en terme de posture de construction de sens, par la confrontation des horizons que cette historicité implique.

C'est principalement sur la base de ces deux dimensions fondamentales, comparative et historicisante, que j'ai élaboré des éléments d'interprétation au travers de lectures réciproques des différentes situations évoquées et qui colorent autrement, en retour, chacune d'elles. Le récit de cette recherche est en ce sens construit autour de trois actes, l'organisant de façon thématique, et articulant les deux dimensions comparative et historicisante évoquées. Le premier acte constitue le tissu sociohistorique et sociolinguistique de la recherche, l'acte deuxième, le tissu méthodologique, conceptuel et épistémologique de celle-ci, et l'acte troisième, le tissu interprétatif des histoires qui se croisent dans cette recherche. Le récit de la recherche se déroule par ailleurs le long de huit différentes séquences suivant, de façon globale (sauf pour le deuxième acte), les fils des histoires et expériences sociolinguistiques et migratoires à la base de l'étude, depuis les sociétés d'origine où elles prennent naissance, jusqu'aux sociétés où les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche s'installent à plus ou moins long terme.

Retours sur les éléments d'interprétations

Le premier acte de ce récit de recherche (séquences une et deux) a eu pour fonction d'inscrire la réflexion dans une histoire longue et large, en exposant les arrière-plans socio-historiques et sociolinguistiques qui lui donnent sens. Ont ainsi été mis en évidence, dans la première séquence, des éléments de différenciation significatifs du statut du français dans les situations où il a été importé, au travers de la mise en regard de ses processus respectifs d'implantation en Acadie (par le biais d'une colonisation domestique) et d'introduction en Afrique noire (par celui d'une colonisation d'exploitation). Il en résulte que :

⁷⁶⁰ En tant que *prise en charge* de l'histoire et sa *mise en cohérence* avec un projet spécifique.

- le français (dans sa variété) représente en Afrique, vis-à-vis des langues africaines, ce que l'anglais représente pour lui en Acadie : une langue dominante (alors qu'en France il s'agit d'une langue hyperdominante) ;
- langue minoritaire en Afrique comme en Acadie (en nombre de locuteurs) le français domine socialement dans le premier cas et est minorisé dans le second (alors qu'en France il domine largement démolinguistiquement);
- langue étrangère importée et imposée par la colonisation en Afrique (de même qu'en France il a été imposé sur tout le territoire national, mais est soutenu par les pouvoirs politiques depuis plusieurs siècles), il constitue une langue identitaire héritée en Acadie.

Du point de vue des histoires respectives qui ont conduit à ces situations de dominations/minorisations sociolinguistiques en Afrique noire et en Acadie, la tragédie du peuple acadien (sa Déportation (1755-1762), sa dispersion et les longues années de souffrances qui ont, à l'époque, en partie décimé ce peuple) fait d'une certaine manière écho aux différentes Traites qui ont marqué l'histoire de l'Afrique (Traite arabe et commerce triangulaire) et contraste fortement avec le statut très confortable du français en France. Dans le même ordre d'idées, la période de domination économique des anglophones sur les francophones (francophones quasiment exploités par les anglophones) qui a suivi le retour d'une partie des déportés à la fin du Grand Dérangement⁷⁶¹, fait également écho, de façon symbolique, à la période de la colonisation française en Afrique subsaharienne et l'exploitation des ressources à destination de la métropole, basée sur un système d'indigénat et de travaux forcés. Cette lecture particulière permet de mettre en lumière ce fait, non anodin, que, pour le migrant africain qui arrive en Acadie, c'est en quelque sorte la figure du dominant francophone, laissée dans sa société d'origine, qu'il retrouve dominée à l'endroit où il décide de poser ses valises, alors que dans le trajet vers la France, face au français et aux Français, le rapport se situe dans une rupture moindre, et peut donc se vivre dans le sentiment d'une certaine continuité. Je reviendrai plus loin sur les implications, en termes de positionnements identitaires adoptés par les migrants africains dans ce cadre, de cette mise en regard spécifique.

⁷⁶¹ Nom donné par les Acadiens à la Déportation.

D'un point de vue sociolinguistique, les effets de ces histoires croisées évoqués dans la seconde séquence se traduisent, pour les deux premiers espaces mis en regard en leur qualité de francophonies non hexagonales, par des situations de contacts de langues inégalitaires plus ou moins similaires, mais avec des manifestations différentes. Le choix effectué par les anciennes colonies belges et françaises de conserver le français comme langue officielle ou co-officielle, maintient le rapport inégalitaire entre les langues en présence, initié durant la colonisation. Il en résulte une situation de diglossie (enchâssée, selon les situations) entre le français langue officielle et les langues locales (nationales, véhiculaires le cas échéants, et vernaculaires), d'une part, et d'autre part, entre les différentes langues locales (langues nationales vs langues vernaculaires et/ou langues véhiculaires vs langues vernaculaires). Cette hiérarchisation se manifeste également au niveau des diverses formes d'appropriation du français (en particulier lorsqu'il joue le rôle *de lingua franca* en l'absence de véhiculaire local), et de la pratique des langues vernaculaires (ceci pouvant varier selon les appréciations diverses et jeux de positionnements mouvants entre les langues, d'un endroit à un autre, d'un groupe d'individus à un autre ou d'un individu à un autre).

L'histoire acadienne, marquée par la Déportation faisant suite à la défaite de la France contre la couronne d'Angleterre, se traduit également par une domination à la fois quantitative et symbolique de l'anglais sur le français. Cette situation est complexifiée par le mille feuille sociolinguistique constitué par les diverses langues en présence et leurs statuts respectifs, à diverses échelles. Province officiellement bilingue au même titre que le niveau fédéral canadien, le Nouveau-Brunswick présente une asymétrie dans ce bilinguisme qui ne masque que très superficiellement cette situation inégalitaire entre les deux langues officielles. Il en résulte également (comme en Afrique noire), une situation de diglossie entre ces deux langues officielles, l'anglais et le français, mais aussi, entre ce qui est présenté comme la variété standard du français (norme endogène Québécoise et/ou norme supranationale, hexagonale française) et les vernaculaires, représentés par les différentes variétés de français traditionnel acadien et le chiac (situé, selon les positionnements variables à ce sujet, à égalité ou en deçà des variétés traditionnelles acadiennes).

Le troisième espace sociolinguistique concerné par cette recherche, la France hexagonale, représente et/ou se pose (comme) une référence : le lieu symbolique d'où

est parti le français pour investir, selon les modalités historiques évoquées, l'Acadie et l'Afrique noire. Cet espace n'est pas exempt de tensions entre langues et variétés de langues en présences, langues régionales (encore pratiquées), variétés socialement marquées et langues de la migration notamment. Ici aussi, les effets de l'histoire de la diffusion du français sur l'ensemble du territoire et les conditions entourant ce processus se font ressentir. L'institutionnalisation du français et la construction sociohistorique de la nation sur l'idée fondatrice de l'universalisme français (Thiesse, 2001 ; Baggioni, 1997 ; Antoine & Cerquiglini, 2000), linguistique, culturel tout autant que philosophique, en fait un symbole identitaire collectif, difficilement compatible avec la variation, le pluralisme, la diversité, apportés par la migration. Cela provoque une tension permanente entre pression normative et tendance, constitutive pour une langue vivante, à la variation. Tension qui se trouve renforcée pour les migrants (quel que soit leur degré de compétence), à leur arrivée en France, au travers notamment de la façon dont est envisagé le processus d'intégration devant essentiellement passer par la maîtrise de la langue.

Les parcours des migrants auxquels je m'intéresse sont ainsi inscrits dans ce triangle de francophonies non équilatéral, esquissé par leurs trajectoires qui traversent ces espaces, de l'Afrique vers la France, de l'Afrique vers le Canada et parfois successivement de l'Afrique vers la France puis le Canada (toujours dans le même ordre pour ce qui concerne les parcours évoqués dans cette thèse). Le troisième acte du récit de recherche (séquences six, sept et huit) suit le fil de ces histoires croisées, et met en scène d'autres tensions, inhérentes à la dimension spatiotemporelle inscrivant les parcours de vie des migrants entre des « ici » et des « là-bas », un « avant » et un « maintenant », empreints de part et d'autre de différents héritages sociolinguistiques et enjeux socio-identitaires. Y est traitée la question fondamentale des choix des migrants – conscientisés ou non – de positionnements au sein des sociétés d'installation et/ou de transit, ainsi que celle du sens multiple, mouvant (selon les configurations et leurs projections futures) qu'ils donnent rétrospectivement à leurs expériences de vie.

Deux principaux axes de problématisations structurent l'analyse effectuée : celui des dynamiques migratoires traduites par les parcours et expériences des migrants, et celui de leurs constructions identitaires manifestées dans les rapports aux autres et les positionnements adoptés dans les sociétés d'installation, sous-tendus par leurs

différents ancrages sociohistoriques. Ces problématiques mettent en lumière la relation complexe migration / construction / évolution des identités (celles des migrants, mais aussi celles des espaces identitaires des différentes sociétés qu'ils intègrent).

Dynamiques migratoires

Un des principaux éléments ressortant de cette étude a montré que la France, en tant que destination longtemps privilégiée par les ressortissants de ses anciennes colonies, ne représente plus systématiquement le « terminus » de leurs parcours, tel que cela a été exprimé dans ces termes par une des personnes que j'ai rencontrée. Le profil des personnes privilégié pour cette recherche a ainsi permis de montrer dans quelle mesure la destination « France », si elle continue d'être plébiscitée, l'est, en partie pour sa plus grande accessibilité⁷⁶², et en raison également de coûts universitaires très compétitifs (en comparaison du Canada et du monde anglophone). La France offre ainsi, pour ce public spécifique de migrants en provenance de pays en développement, un potentiel de formation à la portée des moyens disponibles. Mais il s'agit de formations dont les bénéficiaires seront, au bout du compte, investis ailleurs que sur le territoire français, eu égard aux difficultés grandissantes pour les étudiants étrangers de trouver, en fin de cursus, des débouchés en France. Cet « ailleurs », ici représenté par le Canada très actif sur le marché international du recrutement de migrants (surtout hautement qualifiés), est ainsi doublement bénéficiaire : il bénéficie d'élites bien formées, et sans avoir eu à investir dans leur formation. De plus, une partie de ces élites ayant quitté la France, faute de mieux, et en gardant dans de nombreux cas le souvenir d'une expérience décevante, s'investit d'autant plus dans un nouveau projet de vie au Canada.

Cet élément spécifique de lecture, produit par la mise en regard effectuée entre les processus migratoires dans ces deux contextes, permet de montrer la façon dont les différentes situations s'éclairent l'une l'autre, s'interprètent l'une en regard de l'autre.

La problématique migratoire, telle qu'elle se définit dans cette recherche, met ainsi en miroir et questionne les effets de l'immigration sur les deux sociétés d'accueil que

⁷⁶² En termes de facilité d'obtention de visa étudiant (facteur qui tend progressivement à se réduire très fortement pour les ressortissants de pays africains).

représentent pour les migrants africains la France, d'une part, et l'Acadie du Nouveau-Brunswick, d'autre part. L'une est marquée par une politique migratoire « d'attraction et de rétention » (cf. séquence sept) des migrants francophones, et l'autre, par une politique volontariste de régulation de l'immigration. Dans un cas, se pose la question de l'intégration de minorités (les migrants) au sein d'une communauté elle-même minoritaire, dont l'enjeu principal est celui de vivre et de s'épanouir dans sa langue. Dans l'autre, la question de l'intégration est posée dans des termes plus sociopolitiques et économiques que linguistiques. Ceci implique que le capital linguistique des migrants francophones candidats à l'intégration dans ces différents contextes est, dans un cas, fortement valorisé et recherché et, à contrario, assez peu considéré en tant que tel, dans l'autre.

Les éléments d'interprétations construits dans ce cadre, au cours de l'analyse des parcours et des expériences des migrants, ont mis en lumière une dynamique de rencontres diversifiées entre la France et l'Acadie, ne produisant pas les mêmes effets ou positionnements de part et d'autre. L'analyse contrastée de ces expériences montre en effet que le passé colonial liant la France aux pays de provenance des migrants africains, induit, de façon assez récurrente, la production de discours et de positionnements stéréotypés sur ce lien historique, revisité par les migrants à l'aune de leurs expériences (ex. de la « dette coloniale » comme réponse à et critique de l'attitude de la société française envers les migrants soupçonnés/accusés de venir « profiter » des ressources et largesses du système social français).

Sur ce même point de lecture, l'Acadie et l'Afrique noire n'ayant ni passé ni relation commun, la rencontre concrétisée par l'arrivée de migrants originaires d'Afrique noire en Acadie, constitue d'une certaine manière (à l'échelle sociétale) une situation inédite⁷⁶³. Ce schéma de rencontre, à teneur altéritaire encore plus forte que dans le précédent, induit, de la part des migrants, des processus de relectures et de réappropriations des différentes histoires, en vue de la construction de projets de vie dans leur nouvel environnement (à l'instar du processus herméneutique de production

⁷⁶³ De façon individuelle, chaque nouvelle migration, en France comme en Acadie du Nouveau-Brunswick, constitue en effet une rencontre inédite entre le migrant à titre personnel, et la société d'Accueil. Mais à l'aune plus globale des sociétés qui rentrent en contact (société d'origine et société d'accueil) au travers de cette migration, la qualité de cette relation sera, en partie et au moins dans ses débuts, définie par les historicités respectives de ces sociétés.

de sens, notamment en situation fortement altéritaire). Les dynamiques identitaires au cœur de cette recherche se tissent ainsi dans les coutures de ces relectures, et se manifestent au travers des positionnements adoptés par les migrants en fonction des enjeux qu'ils y décèlent.

Constructions/reconfigurations identitaires et positionnements

Un des principaux points saillants de cette recherche réside ainsi dans le positionnement particulier de *certain*s migrants africains (pas tous en effet), marquant une forme de connivence avec la communauté francophone minoritaire acadienne, au regard de sa situation de minorisation (relue en filigrane de l'histoire de l'Afrique subsaharienne avec le français) et des efforts qu'elle fournit pour lutter contre cette situation de minorisation. Certains des entretiens ont cependant montré sur ce point précis, une forme de malentendu au sujet de cette « connivence ». La communauté francophone acadienne a en effet tendance à considérer les migrants africains comme des « alliés », des « amis francophones », s'appuyant principalement sur une identité francophone⁷⁶⁴, supposée *à priori*, mais qui, bien souvent, relève de processus plus complexes (travail/effets de l'histoire côté africain et rapports ambivalents au français en plus des expériences langagières individuelles de chaque migrant). Mais le « ralliement » des migrants africains, lorsqu'il a lieu (et est explicité dans ce sens), est pour sa part justifié par une expérience commune de minorisation, bien plus que par le fait supposé de partager une *même* identité francophone.

De façon plus transversale et du point de vue de la dynamique des constructions identitaires, ce type de positionnement spécifique identifié chez certains migrants africains, s'inscrit dans les processus de reconfigurations des rapports construits au français intervenant, pour la majorité des migrants, dans la phase canadienne et acadienne de leurs parcours de vie. La séquence six, retraçant les processus d'appropriations langagières des migrants dans leurs sociétés d'origines, a montré que le français ne constitue pas, dans le cadre des sociétés d'origine, une langue de référence

⁷⁶⁴ Identité posée comme commune, malgré la bonne connaissance qu'ils ont de leur variation et de sa minoration. Ce qui constitue, d'une certaine manière, une autre forme de minoration, mais une minoration de tout ce qui sépare, pour ne retenir que ce qui permet de résister, de s'opposer face à l'ennemi. Ou encore, du côté des migrants (certains d'entre eux), la manifestation d'une même hantise de se sentir dominés par une autre langue (l'anglais), après avoir subi en Afrique la domination du français.

identitaire pour la très large majorité des personnes que j'ai rencontrées (en dehors du fait qu'il inscrit la personne dans un cadre socio-éducatif particulier). Cela, même lorsqu'il constitue une langue de communication présente dans l'environnement familial et même lorsqu'il constitue la seule langue transmise par les référents parentaux. Ce facteur identitaire est en effet principalement rattaché aux langues ethniques, y compris lorsqu'elles ne sont pas transmises. La migration dans le contexte francophone minoritaire acadien enclenche, par la rencontre avec un environnement socio-historique et sociolinguistique autre, un mouvement de reconfiguration des rapports ainsi construits, pour faire de la langue française une langue d'identification. Positionnement et bouleversement des rapports construits à cette langue qui sont sous-tendus par la nécessité de devoir « choisir un camp », parmi les deux peuples en présence, souvent présentée par les témoins comme élément déclencheur du processus.

Retours sur la démarche et les postures théoriques et épistémologiques accompagnant ces productions de sens

Les éléments d'interprétations produits dans cette recherche, et synthétisés pour partie dans cette conclusion, sont étroitement liés à la démarche et aux postures adoptés au cours de sa réalisation. L'élément fondamental qui traverse et innerve toute la construction de la recherche, comme je l'ai rappelé au début de cette conclusion, c'est l'historicité des personnes, des phénomènes et des sociétés dans lesquelles ils/elles prennent place. Les processus d'intégration se font (ou ne se font pas selon les points de vue) au regard des positionnements adoptés par les migrants dans les sociétés d'installation. Ces positionnements ne sont pas autre chose que le processus herméneutique de projection dans le monde (Gadamer, 1976 ; Robillard, 2008, 2011, 2013) sur la base d'interprétations (projections de sens) des situations rencontrées, articulées aux projets de vie des personnes et à leurs histoires⁷⁶⁵. Ces processus représentationnels, pas toujours (souvent peu) conscientisés sur le moment, sous-tendent les constructions identitaires des individus, tissées et travaillées par différents héritages. Les processus migratoires constituent des processus de rencontres d'individus issus d'horizons divers et, à travers ces rencontres interpersonnelles, se

⁷⁶⁵ Cf. Lecture de la situation acadienne à la lumière de l'expérience coloniale africaine.

produit également la rencontre de sociétés et d'histoires de ces sociétés qui les tissent et les travaillent aussi.

Prendre la mesure de positionnements comme celui de Mahete, qui considère, après son arrivée au Canada, qu'il « ne pouvait pas survivre dans ce pays, dans cette région, dans ce monde, et avec ce qu'[il] avai[t] comme aspirations, sans faire du français [s]a langue maternelle », ne peut se faire sans prendre en compte les rapports antérieurs construits à cette langue, dans son pays d'origine, le Congo Kinshasa. Rapports qui sont en grande partie issus d'un héritage collectif donnant au français un statut particulier. Prendre la mesure de ce que représente, dans les processus d'identifications et de construction personnelle de Mahete, le fait de faire du français sa langue maternelle pour pouvoir « survivre dans ce pays, cette région, ce monde » où il se projette en tant que personne venue d'ailleurs et construisant une partie de sa vie dans ce nouvel environnement, ne peut se faire sans mettre tout cela en regard des modalités antérieures qui tissaient son rapport au monde environnant et, notamment, au français, qui ne représentait pour lui qu'une langue de travail. Il en va de même pour Véronique qui, dans les bouleversements opérés par la migration du Togo au Canada, dans ses rapports au français et aux personnes qui représentent cette langue (les Blancs, français, canadiens ou autres...) est passée d'un rapport « d'amertume » à un investissement entier de sa personne dans la cause de la minorité francophone et la défense de ses intérêts. C'est toujours ces mêmes effets de l'histoire, qui constituent une caisse de résonance au point de vue d'Hugues sur la question de l'intégration en France (mot que, selon lui, il faudrait même « bannir » tant il lui semble inapproprié car recelant, toujours selon lui, un fond d'injonction à l'assimilation). Ces positionnements de migrants, se manifestant différemment selon les sociétés d'installation⁷⁶⁶, montrent ainsi que, sur la base d'une même histoire tissant leurs rapports au monde, ils relisent et se réapproprient celle-ci au regard des projets à construire dans ces différents cadres, et que donc, c'est bien la rencontre avec une altérité (sociétale) qui provoque le processus.

⁷⁶⁶ Formes d'accommodations (stratégiques) au français et à ce qu'il représente vis-à-vis de la communauté minoritaire acadienne, d'un côté, et de l'autre, formes de distanciation par rapport à tout ce qui peut évoquer le rapport de domination historique, dont les résurgences animent, de façon ponctuelle ou plus continue selon les cas, le débat public français.

Les positionnements évoqués (manifestations des projections des personnes dans le monde) prennent ainsi sens au regard de différentes historicités qui se croisent, s'entremêlent dans ces rencontres concrètes et symboliques d'individus et de sociétés diverses produites par les processus migratoires.

La démarche de recherche que j'ai adoptée dans cette perspective et, au regard de la problématique de recherche centrée sur les dynamiques de constructions identitaires dans les parcours migratoires, est une démarche qualitative qui s'inscrit dans la tradition méthodologique du récit de vie, telle que popularisée par les fondateurs de l'école de Chicago (Cf. Thomas & Znaniecki, 1989). J'apprends ces récits de vie, dans la pratique des entretiens que j'ai menés, plutôt comme une construction de récits d'expériences diverses, verbalisées par les participants. Expériences langagières, dans l'évocation de leurs histoires d'appropriation des langues constitutives de leurs répertoires linguistiques, et expériences migratoires, qui ne se circonscrivent pas uniquement, dans le temps et dans l'espace, au pays d'accueil, mais qui plongent leurs racines bien au-delà, dès le pays d'origine et l'histoire longue de celui-ci, dans lesquels se forge le projet de migration.

Construisant une recherche par ailleurs marquée, au cœur même de sa constitution, par le sceau de la diversité et de la pluralité⁷⁶⁷, la principale question qui s'est posée était celle des conditions de possibilité de construction de sens traduisibles à d'autres et donc, de connaissance, à partir et avec cette diversité, à partir et avec l'altérité et l'historicité constitutive de cette altérité. La perspective herméneutique, en tant que démarche qualitative faisant du sens une caractéristique fondatrice de l'être humain⁷⁶⁸, s'est ainsi révélée pour moi, au cours de mon cheminement expérientiel de construction de cette recherche, comme la plus à même de pouvoir donner un sous-bassement théorique et épistémologique cohérent à ma démarche et aux savoirs produits par le biais de cette démarche. Perspective herméneutique qui, nous l'avons vu, comporte, au travers de la prise en compte du travail de l'histoire qu'elle implique, une posture éminemment comparative, inscrite dans le processus même de construction de sens. Ce

⁷⁶⁷ Cf. introduction acte deuxième, pour le détail de ces éléments.

⁷⁶⁸ A partir d'une prise en charge, d'une reconnaissance de son histoire, lue à la lumière de sa projection dans le futur.

qu'exprime très bien Guy Jucquois (1989) en considérant que « la comparaison est une herméneutique ».

C'est en ce sens que cette recherche s'est construite, non seulement à partir du matériau biographique historicisé des expériences langagières et migratoires des personnes rencontrées, mais aussi en tenant compte de ma propre historicité qui croise celles des participants à ma recherche, dans le sens où nous sommes en partie porteurs d'un même héritage socio-historique et linguistique inscrit dans nos origines africaines, mais un héritage investi différemment selon les spécificités des trajectoires individuelles. D'où l'importance accordée dans cette démarche à l'histoire longue, celle de chacune de ces individualités, la mienne y compris, et celles des groupes sociaux et différentes sociétés dont nous héritons, que nous rencontrons au cours de nos trajectoires de vie et/ou avec lesquels nous composons. Comme le souligne à juste titre Charles Taylor, philosophe contemporain canadien dont la réflexion se situe aux entrecroisements de la philosophie analytique, de la phénoménologie et de l'herméneutique :

« [il existe] un lien étroit entre les définitions de soi qui contribuent à constituer ce que nous sommes et ce que nous pouvons comprendre ou non d'autres définitions de soi. [...] Notre incapacité à comprendre s'enracine en effet dans nos propres définitions de nous-mêmes, donc dans ce que nous sommes. Rien n'est dit là qui soit nouveau : Aristote développe un argument similaire au livre I de l'Éthique. Mais c'est encore radicalement choquant et inassimilable pour le courant dominant de la science moderne » (Taylor, 1997 : 189 ; 194).

L'herméneutique figure ainsi une conception de la connaissance induisant un rapport autre au savoir et posant de façon différente la question fondamentale de la « compréhension » et du « sens », à la base du savoir et de la connaissance. Ce qui implique des formes d'évaluation des savoirs produits selon cette perspective, répondant à des critères différents de ceux habituellement convoqués.

Evaluation critique de la thèse et perspectives de recherche

« Il naît sans cesse de nouvelles sources de compréhension qui révèlent des rapports de sens insoupçonnés. La distance temporelle qui opère ce filtrage n'a pas une dimension fixée une fois pour toutes (*abgeschlossene*), elle est prise dans un mouvement et une extension constants. » (Gadamer, 1996[1976] : 320)

Je rappelais en effet, au début de ces lignes conclusives, que le processus d'écriture de cette thèse (comme tout processus au long cours) prenant place lui aussi dans une durée, le sens produit au travers de cette écriture ne saurait, lui non plus, être figé, fixé une fois pour toutes dans la lettre. De ce point de vue, le travail d'écriture évoquant l'expérience de recherche qui s'achève formellement ici, non seulement n'en constitue pas le point final, mais plus fondamentalement, ne représente (tel qu'il est ici matérialisé par l'écriture de cette recherche) qu'une manière parmi d'autres possibles de rendre compte de cette recherche et, ce faisant, de la construire d'une manière spécifique. Le sujet ici traité se prêtait en effet à de nombreuses problématisations possibles. Les problématisations construites se prêtaient également à différents types d'explorations et de constructions d'observables, induisant de nouvelles sources de problématisations... Ceci pour dire qu'un certain nombre de chantiers ont été ouverts durant cette expérience de recherche, et que certains questionnements subsistent.

Ainsi en est-il par exemple de la question des imaginaires évoqués dans le second acte du récit de recherche (séquence 4), aux côtés des notions connexes de représentations et d'idéologies, dont le traitement conceptuel effectué a montré le caractère tout à la fois convergent, imbriqué et partiellement distinct de ces notions, selon les angles de vue. Le choix d'un ensemble conceptuel constitué des représentations, imaginaires et idéologies comme outils théoriques à partir desquels les observables construits ont été travaillés, réfléchis, au regard du projet défini par la problématique des constructions identitaires dans les parcours migratoires et le point de vue sociolinguistique porté sur ces parcours et constructions identitaires, est en effet le fruit d'une évolution de mon positionnement. Mon entrée dans la recherche (par la voie disciplinaire de la sociolinguistique) m'a, dès le début, menée vers la notion de représentations, phénomènes qui m'apparaissaient – et m'apparaissent toujours – comme fondamentaux dans les processus humains et, parmi eux, les problématiques liées aux rapports construits aux autres en situation migratoire, articulés aux rapports aux langues et notamment langues des pays d'accueil (en l'occurrence le français) jouant un rôle central dans les processus identitaires induits. Mais ces représentations, en tant que notion conceptuelle à mobiliser pour appréhender ces thématiques, me paraissaient surtout, avec le recul que j'en ai à ce stade de mon parcours, comme une valeur sûre sur laquelle m'appuyer. En tant que phénomènes sociaux par lesquels les individus et les groupes entrent en relation les uns avec les

autres et avec le monde environnant, les représentations constituent toujours à mes yeux un outil de pensée heuristique, très important à ce titre. Ce qui a évolué peu à peu dans mon mode de perception et d'appréhension des phénomènes sociolinguistiques mobilisés dans mon travail de recherche, c'est la place de plus en plus prégnante que prend la notion d'imaginaire (forme de représentations ancrées historiquement), vers laquelle j'ai glissé, à la faveur notamment de mon ouverture aux perspectives herméneutiques, au regard desquelles cette notion prend une résonance toute particulière et dont je devine la portée sans avoir eu l'opportunité de développer comme je l'aurais souhaité cet aspect dans ma thèse.

« L'imaginaire est le substrat de la vie mentale, une dimension constitutive de l'humanité [...] dont l'homme ne peut se passer sans se mutiler. » (Souty, 2006 : 49)

« L'imaginaire nourrit et fait agir l'homme. C'est un phénomène social, collectif, historique. Une sociologie sans l'imaginaire, c'est une sociologie mutilée, désincarnée. » (Legros et alii, 2006 : 2)

Le mot « mutiler » qui revient dans ces deux citations fait en un sens écho aux travaux menés par une partie des membres de l'équipe de recherche PREFics-Dynadiv autour de ce qui y est réfléchi comme une « épistémologie du divers »⁷⁶⁹, en tant que mode d'appréhension des « problématiques liées à la diversité et à la pluralité » (Debono & Goï, *op.cit.*). L'imaginaire pourrait ainsi être envisagé comme une autre zone de pertinence pour la recherche qualitative en sciences humaines et un moyen de questionner autrement les altérités.

Le second axe de réflexion à développer dans une perspective de prolongement des chantiers ouverts par cette thèse (et lié en partie à mon intérêt pour les imaginaires⁷⁷⁰), prend appui sur l'historicisation du processus d'introduction du français en Afrique, effectuée dans la première séquence du récit de recherche, ainsi que sur les processus multiples d'appropriations du français mis au jour dans la séquence six à la faveur des entretiens biographiques que j'ai réalisés. Le tout est notamment nourri par la littérature scientifique et romanesque ayant trait à la colonisation française en Afrique

⁷⁶⁹ DEBONO, M. & C. GOÏ (éds.), *Regards interdisciplinaires sur l'épistémologie du divers. Interculturel, herméneutique et interventions didactiques*, Bruxelles, E.M.E.

⁷⁷⁰ Au travers du rôle important que j'accorde à la littérature dans la réflexion sur les processus sociolinguistiques d'appropriations des langues ; voie encore peu explorée par les sociolinguistes en dehors de quelques uns (cf. Chiara Molinari, 2005).

subsaharienne que j'ai compulsée à ce sujet. Cet axe de réflexion s'articule à un projet initié par Valentin Feussi et Didier de Robillard, auquel j'ai contribué, et qui a pour ambition la construction d'une « histoire de la réception du français ». L'intérêt principal en est, pour ce qui est des processus d'appropriation et constructions identitaires individuelles et collectives en partie héritières des *effets* de cette histoire, de pouvoir en disposer non pas d'une seule et unique (écrite par celui qui fait figure de dominant⁷⁷¹), mais de versions alternatives (prenant en compte les autres points de vue et notamment ceux des dominés), à même de permettre des formes d'appropriations différentes de cette histoire et éventuellement de composition *autre* avec les effets de cette histoire.

Et pour finir, les processus d'appropriations des langues explorés dans la séquence six et particulièrement le cas des personnes entrées en contact avec le français dans le cadre même de leur cellule familiale – de plus en plus fréquent même si l'ensemble des expériences évoquées dans ma thèse ne le laissent pas paraître –, pourraient également aller dans le sens d'une réflexion à prolonger sur le statut du français en tant que langue africaine (Dumont, 1990). Cette conception, qui ne va pas de soi, peut prendre diverses résonances selon les situations en Afrique noire, dont la thèse a montré quelles sont extrêmement diverses et variées, d'un pays à un autre, dans un même pays, d'une région à une autre, voir d'un village ou quartier à un autre, selon les composantes socio-ethniques et linguistiques qui les constituent, croisées avec un nombre potentiellement important d'autres types de facteurs variés. Elle est en effet éminemment politique (comme tout ce qui touche aux constructions sociales collectives, notamment celles ayant trait aux processus d'identifications et de différenciation, de perception d'appartenance ou non à tel ou tel groupe social) en ce qu'elle comporte un certain nombre d'implications, en termes d'enseignement de la langue et d'élaborations de politiques linguistiques et éducatives adaptées. C'est un chantier qui, plus de cinquante ans après les indépendances des pays africains, reste largement ouvert, au regard des taux encore extrêmement faibles de scolarisation dans certains pays, apportant un cinglant et bien triste démenti aux projets plus qu'optimistes de la conférence africaine

⁷⁷¹ Ou du « chasseur », selon un certain proverbe africain évoqué dans la thèse (séquence six) : « *Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse continueront de glorifier le chasseur.* ».

des ministres de l'Education Nationale tenue à Addis-Abeba en 1961, et prévoyant que « le taux de scolarisation devait être porté à 100% en 1980 » (Dumont, 1978 : 366)⁷⁷².

Autant de chantiers ouverts qui augurent d'autres histoires, d'autres tissages expérientiels, d'autres *lectures de significations*...

Prendre congés...

Il me faut avant cela prendre congés, au bout de ce parcours expérientiel et initiatique que représente l'investissement pendant plusieurs années dans une thèse doctorale. Prendre congés du lecteur qui a accompagné la relation de cette expérience de recherche au travers de l'écriture d'un texte qui lui est adressé, et dans lequel il est en quelque sorte inscrit, par le travail *altéroréflexif* (Robillard, 2009) que cette *relation*⁷⁷³ induit⁷⁷⁴. Mais surtout, prendre momentanément congés d'une recherche, d'une expérience longue et transformatrice... puisque rien n'est fini et tout commence à nouveau, puisque le point qui clôturera formellement cette histoire partagée, le temps d'un récit, n'est qu'un point de suspension...

⁷⁷² « L'adoption du français comme langue officielle s'est accompagnée d'un engagement à atteindre l'objectif de 100% de scolarisation en vingt ans. Cinquante ans plus tard cependant, cet objectif est loin d'être atteint. La moyenne continentale stagne autour de 30% ; une moyenne qui cache d'importantes disparités selon les pays : 4-5% pour le Mali et le Niger, contre 15-20% au Rwanda et 45% pour le Congo. » (Amédégnato, 2013 : 73)

⁷⁷³ Au double sens du terme.

⁷⁷⁴ Je ne m'adresse pas à moi-même en un monologue introspectif retraçant cette recherche, sans visée interlocutive ; je raconte à d'autres comment j'ai produit du sens avec et à propos d'autres altérités, puisque : « Si l'extériorité se « constate », mais que l'altérité se « construit », c'est que l'« autre » est bien à la fois l'élément et le médium de toute opération de la pensée » (F. Julien, *L'écart et l'entre*, 2012: 78).

Bibliographie

- ABDALLAH-PRETCEILLE, M. (dir.), 2006, *Les métamorphoses de l'identité*, Paris, Anthropos.
- ABELES, M., 2002, « Le terrain et le sous-terrain » dans GHASARIAN, C. (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, pp. 35-43.
- ABELS, C., 1997, *Histoires de vie d'enfants placés et construction d'historicité*, Thèse de doctorat de l'Université de Tours, sous la direction de Gaston Pineau.
- ACHARD, P., 1981, « De l'écrit comme terrain », *Langage et société*, supplément au n° 17 « Pratiques langagières et stratégies de communication. Terrains, méthodes d'enquête et d'analyse », pp. 20-25 [En ligne], url : <http://wiki.auf.org/glossairedlc/Index/Terrain>, consulté le 05/07/2011.
- AEBISCHER, V., DECONCHY, J.-P. & E. M. LIPIANSKY (Eds.), 1992, *Idéologies et représentations sociales*, Fribourg, Delval.
- AFFERGAN, F., 2006, « Altérité » dans MESURE, S. & P. SAVIDAN, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France.
- AGIER, M., 2004, *La sagesse de l'ethnologue*, Paris, L'œil neuf.
- AKOUN, A. & P. ANSART (dir.), 1999, *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil.
- ALLARD, R. & R. LANDRY, 1994, *Profil sociolinguistique des francophones du Nouveau-Brunswick*, Moncton : CRDE, Université de Moncton.
- ALI-KHODJA, M., 2003, « Pour une science sociale de l'exiguïté : bilans et enjeux de la connaissance en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*. N° 15, pp.7-23.
- ALPE, Y., BEITONE, A., DOLLO, C. et alii., 2010, *Lexique de sociologie*, Paris, Dalloz.
- ALVAREZ-PEREYRE, F. (Ed.), 1982, *Ethnolinguistique : contributions théoriques et méthodologiques*, Paris, SELAF.
- AMEDEGNATO, O. S., 2013, « De quelques paradoxes de la situation du français en Afrique subsaharienne », dans CASTELLOTTI, V. (dir.), *Le(s) français dans la mondialisation*, Bruxelles, EME & InterCommunications, pp. 71-84.
- AMEDEGNATO, O. S. (dir.), 2007, L'immigration et ses avatars, *Revue d'études africaines et caribéennes*, vol. VII, n° 1&2.
- AMSELLE, J.-L., 2008, *L'Occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes*, Paris, Stock.
- ANTOINE, G. & B. CERQUIGLINI (dir.), 2000, *Histoire de la langue française, 1945-2000*, Paris, CNRS Editions.
- APPADURAI, A., 2001, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- ARACIL, L., 1965, *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe Nouvelle*, IRSCE, Centre Universitaire de Perpignan.
- ARON, R., 1989, *Leçons sur l'histoire. Cours du collège de France*, Paris, Editions de Fallois.
- ARSENAULT, G., 1994, *Acadie Rock. Poèmes*, Préface de Herménégilde Chiasson, Postface de Gérard Leblanc, Moncton, Editions Perce-Neige.
- AUGER, N., 2005, *Comparons nos langues*, (DVD et livret pédagogique), Montpellier, CRDP, Académie de Montpellier.
- AUROUX, S., 2000, *Histoire des idées linguistiques*, tome 3, « Hégémonie du comparatisme », Liège, Mardaga.

- AUROUX, S., 1992, *Histoire des idées linguistiques*, tome 2, « Le développement de la grammaire occidentale », Liège, Mardaga.
- AUROUX, S., 1989, *Histoire des idées linguistiques*, tome 1, « Naissance des Métalangages en Orient et en Occident, Liège, Mardaga.
- BABINEAU, J., 2002, « Ventanas (extraits) », *Eloizes*, La revue canadienne de création, n° 31, Les langues déliées. L'écrivain acadien et la langue, pp. 11-14.
- BABINEAU, R., 1988[1981], *Résumé d'histoire d'Acadie*, Edité par René Babineau et Henri-Dominique Paratte.
- BADIAN, S., 1972[1963], *Sous l'orage*, Paris, Présence africaine.
- BAGGIONI, D., 1997, *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot.
- BAL, W., 1983, *Introduction à l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Montréal, Essai, AUPELF.
- BALIBAR, R., 1985, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BANCEL, N., BLANCHARD, P. & F. VERGES, 2003, *La République coloniale. Essais sur une utopie*, Paris, Albin Michel.
- BANCEL, N., BLANCHARD, P. & alii. (éd.), 2002, *Zoos humains. XIX^e et XX^e siècles. De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte.
- BARRET-DUCROCQ, F. (dir.), 2000, *Migrations et errances*, Académie universelle des cultures, Paris, Grasset.
- BARLET, O., 2005, « Le retour permanent de l'Afrique « au cœur des ténèbres » », dans BLANCHARD, P., N. BANCEL & al., *La fracture coloniale*, Paris, La Découverte, pp. 219-226.
- BARONTINI, A., 2010, « Approcher les reconfigurations identitaires à travers les migrations (post)coloniales du Nord de l'Afrique vers la France », dans BULOT, T. & P. LAMARRE (dir.), *(Re)configurations identitaires. Migration, territoires et plurilinguismes*, numéro spécial des *Cahiers de linguistique : Revue de sociolinguistique et de sociologie de la langue française*, 36/1, Bruxelles, Editions Modulaires Européennes, pp. 39-51.
- BARRY, A. O. (éd.), 2009, *Discours d'Afrique. Tome 1 : pour une rhétorique des identités postcoloniales d'Afrique subsaharienne*, Presses Universitaires de Franche-Comté.
- BASTENIER, A. & F. DASSETTO, 1993, *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*, Paris, l'Harmattan.
- BEAUCHESNE, H. & J. ESPOSITO, 1981, *Enfants de migrants*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BEGAG, A., 2003, *L'intégration*, Paris, Le Cavalier Bleu, collection « Idées reçues ».
- BELKHODJA, C., 2011, *D'ici et d'ailleurs. Regards croisés sur l'immigration*, Moncton, Les Editions Perce-Neige.
- BELKHODJA, C. (dir.), 2008, *Immigration et diversité au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Canadian Issues / Thèmes Canadiens.
- BELKHODJA, C., 2005, « Le défi de la régionalisation en matière d'immigration : l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick », *Diversité canadienne*, Association des études canadiennes, [En anglais dans *Canadian issues/Thèmes canadiens*, Spring 2005, pp. 112-115.]

- BELKHODJA, C. & M. VATZ LAAROUSSI (dir.), 2012, *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques et pratiques dans cinq états fédéraux*, Paris, L'Harmattan.
- BERCHOUD, M.J., 2007, « Le culturel en français langue seconde : statique vs dynamique ? », *Ela. Etudes de linguistique appliquée*, n°145, pp. 59-57.
- BERGER, P.L. & T. LUCKMANN, 1966, *The social construction of reality*, New York, Doubleday & Company.
- BERGERON, G., 1967, *Le Canada français après deux siècles de patience*, Paris, éditions du Seuil.
- BERTAUX, D., 2010 [1997], *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie*, 3^e édition, Paris, Armand Colin.
- BERTAUX, D., 2005, « Biographies et histoires de vie » dans BORLANDI, M., BOUDON, R., CHERKAOUI, M., & B. VALADE (dir.), 2005, *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 63-65.
- BERTHELEU, H., 2008, « Pour une approche sociologique de l'insertion des nouveaux venus », dans CASTELLOTTI, V. & E. HUVER (dir.), *Insertion scolaire et insertion sociale des nouveaux arrivants*, *Glottopol*, N°11, pp. 23-33.
- BILLIEZ, J., 2011, « Terrain » dans BLANCHET, P. & P. CHARDENET, *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Approches contextualisées*, Éditions des archives contemporaines ; Ressources pour la recherche en didactique des langues : glossaire des notions et concepts, Agence universitaire de la Francophonie [En ligne], url : <http://wiki.auf.org/glossairedlc/Index/Terrain>, consulté le 15/09/11.
- BLANCHET, P., 2000, *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- BLANCHET, P., CALVET, L. -J. & D. de ROBILLARD, 2007, Un siècle après le Cours de Saussure : La Linguistique en question, *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique* n°1, Paris, l'Harmattan.
- BLANCHET P. & D. de ROBILLARD, 2003, Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique, *Cahiers de Sociolinguistique*, N° 8, Presses Universitaires de Rennes.
- BLANC-CHALEARD, M.-C., 2006, « Histoire de l'immigration », dans MESURE, S., & P. SAVIDAN, *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 592-595.
- BLANC-CHALEARD, M.-C., 2001, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte.
- BLANC-CHALEARD, M.-C., 1999, « L'intégration des Italiens hier ; quels enseignements pour aujourd'hui ? », dans DIWITTE, P. (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 165-172.
- BLOMMAERT, J., 2010, *The Sociolinguistics of Globalization*, Cambridge University Press.
- BONOLI, L., 2006, « Écrire et lire les cultures : l'ethnographie, une réponse littéraire à un défi scientifique », *À contrario* 2/2006 (Vol. 4), pp. 108-124. URL : www.cairn.info/revue-a-contrario-2006-2-page-108.htm.
- BONTE, P. & M. IZARD (dir.), 2010 [1991], *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, (4^e édition), Paris, Presses Universitaires de France.

- BORLANDI, M., BOUDON, R., CHERKAOUI, M., & B. VALADE (dir.), 2005, *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BOUBEKER, A. & O. NOËL, 5 novembre 2013, « Faire société *commune* dans une société *diverse* », Rapport au premier ministre Jean-Marc Ayrault sur la *Refondation des politiques d'intégration*.
- BOUDREAU, A., 2009, « La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie » dans TREMBLAY, M., (dir.), *Canadian Journal of Linguistics / Revue Canadienne de Linguistique*, n°54(3), pp. 1001-1021.
- BOUDREAU, A., 2008, «Le français parlé en Acadie : idéologies, représentations et pratiques». dans *La langue française dans sa diversité*, Gouvernement du Québec, pp. 59-73.
- BOUDREAU, A., 2001, « Langue(s), discours et identité ». *Francophonies d'Amérique*, n°12. Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 93-104.
- BOUDREAU, A., 1998, *Représentations et attitudes linguistiques des jeunes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Thèse de doctorat, Paris-X, Nanterre.
- BOUDREAU, A. (dir.), 1997, *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire*, actes du colloque organisé par le Centre de Recherche en Linguistique Appliquée de l'Université de Moncton, 19-21 Août 1994, Moncton, Éditions Acadie.
- BOUDREAU, A., 1995, «La langue française en Acadie du Nouveau-Brunswick, symbole d'appartenance, mais pas seulement...». dans LANGLOIS, Simon (dir.). *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Presses de l'Université Laval, Ste-Foy, pp. 134-150.
- BOUDREAU, A. 1994, «La perception des écarts linguistiques par rapport à la norme en milieu diglossique», *Canadiana Romanica*, volume 8, pp. 341-350.
- BOUDREAU, A. & L. DUBOIS, 2008, « Représentations, sécurité/insécurité linguistique et éducation en milieu minoritaire », dans DALLEY, P. & S. ROY (dir.), *Francophonie, minorités et pédagogie*, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 145-175.
- BOUDREAU, A., MALABORZA, S. & I. VIOLETTE, 2006, « Les immigrants et leur(s) langue(s) dans les Provinces maritimes », Série de documents de recherche du *Centre Métropolis Atlantique*, WP-02. [En ligne au http://atlantic.metropolis.net/index_f.html]
- BOUDREAU, A. & R. BOUDREAU, 2004, « La littérature comme moyen de reconquête de la parole. L'exemple de l'Acadie », *Glottopol*, N°3, La littérature comme force glottopolitique : le cas des littératures francophones, pp. 166-180.
- BOUDREAU, A. & L. DUBOIS, 2003, « Les espaces discursifs de l'Acadie des Maritimes » dans Heller, M., & N. Labrie (Éd.), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Proximités, pp. 89-113.
- BOUDREAU, A. & L. DUBOIS, 2001, « Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », dans *Estudios de sociolingüística*, vol. 2, n° 1, pp. 37-60.
- BOUDREAU, A. & F.GADET, 1998, «Attitudes en situation minoritaire. L'exemple de l'Acadie», *Le Français en Afrique*, n°12, [En ligne au <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/12/Boudreau.htm>]

- BOUDREAU, A. & M.-E. PERROT, 1994, «Productions discursives d'un groupe d'adolescents acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick. Là je me surveille, là j'me watch pas», dans PHILIPPONNEAU, C. (dir.), *Sociolinguistique et aménagement des langues*, Actes du XVI^e colloque annuel de l'association de linguistique des provinces atlantiques, CRLA, Université de Moncton, pp. 271-285.
- BOUDREAU, A & L. DUBOIS, 1993, « J'parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil ; j'ai ma own p'tite langue », FRANCARD, M. (dir.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 2, pp. 147-168.
- BOURDIEU, P., 2004, *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raison d'agir.
- BOURDIEU, P., 2001, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir.
- BOURDIEU, P., 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, P. & L. WACQUANT, 1992, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Editions du Seuil.
- BOUTET, J., 2002, « Terrain » dans CHARAUDEAU, P. & D. MAINGUENEAU (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Editions du Seuil, pp. 568-570.
- BOUVIER, B., 2003, « Chinois et français : quand les habitudes culturelles d'apprentissage s'opposent », *Ela. Études de linguistique appliquée.*, no 132, p. 399-414.
- BOYER, H., 2008, *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert-Lucas.
- BOYER, H., 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod.
- BOYER, H., 1997, *Plurilinguisme: «contact» ou «conflit» de langues?* Collection Sociolinguistique, l'Harmattan.
- BOYER, H., 1996, *Éléments de sociolinguistique. Langue, communication et société*, Paris, Dunod.
- BOYER, H., 1991a, *Éléments de sociolinguistique. Langue, communication et société*, Paris, Dunod.
- BOYER, H., 1991b, *Langues en conflit. Études sociolinguistiques. Logiques sociales*, Paris, l'Harmattan.
- BOYER, H. 1990, «Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie». *Langue française*, n°85, pp. 102-124.
- BOYER, H. & J.-F. DE PIETRO, 2002, « De contacts en contacts : représentations, usages et dynamiques sociolinguistiques » dans BOUDREAU, A. et alii. (éds.) *L'Ecologie des langues / Ecology of languages, Mélanges William Mackey / Homage to William Mackey*, Paris, L'Harmattan.
- BRAUDEL, F., 1986, « Interventions » dans PAQUET, M. (éd.), *Une leçon d'histoire de Fernand Braudel*, Paris, Arthaud.
- BRETEGNIER, A., 2007, « A partir de quelques histoires de langues. Rapports construits aux langues et appropriation linguistique », in *Traverses* n°9, « Plurilinguismes et subjectivité », LACIS, Montpellier 3 : 245-278. <http://www.pulm.fr/traverses-9>.

- BRETEGNIER, A., 1999, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contact de langues : la Réunion*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université de la Réunion, UPRES-A 6058 du CNRS.
- BRETEGNIER, A. & G. LEDEGEN (éds.), 2002, *Sécurité / Insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques –*, Paris, Budapest, Torino, l'Harmattan.
- BREUVART, J.-M. & F. DANVERT, 1998, *Migrations, Interculturalité et Démocratie*, Presses Universitaires du Septentrion.
- BRUCKNER, P., 1983, *Le sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*, Paris, Seuil.
- BRUNOT, F., 1905-1938, *Histoire de la langue française des débuts à 1900*, (vol. I à XIX), Paris, Armand Colin.
- BRUNOT, F., 1939-1979, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, par Charles Bruneau, (vol. XII et XIII), Paris, Armand Colin.
- BULMER, M., 1984, *The Chicago School of Sociology*, Chicago, University of Chicago Press.
- CADET, L., GOES, J. & J.-M. MANGIANTE, 2010, *Langue et intégration. Dimensions institutionnelle, socioprofessionnelle et universitaire*, Bruxelles, Gramm-R.
- CALAME-GRIAULE, G., 1965, *Ethnologie et langage. La parole chez les Dogon*, Paris, Gallimard.
- CALVET, L.-J., 2010, *Histoire du français en Afrique. Une langue en copropriété ?*, Paris, Editions Ecriture.
- CALVET, L.-J., 2002[1974], *Linguistique et colonialisme*, Paris, Editions Payot.
- CALVET, L. -J., 2002, *La sociolinguistique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CALVET, L. -J., 2002b, *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris, Éditions Plon.
- CALVET, L.-J., 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
- CALVET, L. -J. & P. DUMONT, 1999, *L'Enquête sociolinguistique*, Paris, l'Harmattan.
- CAMPBELL, D. T. & D. W. FISKE, 1959, "Convergent and Discriminant Validation by the Multitrait-multimethod Matrix", *Psychological Bulletin*, Vol. 56, n°2, pp. 81-105.
- CANUT, C., 2001, « Pour une nouvelle approche des pratiques langagières », *Cahiers d'études africaines*, N°41 3-4, pp. 391-397.
- CANUT, C. 2001b, « À la frontière des langues. Figures de la démarcation », *Cahiers d'études africaines*, N°41 3-4, pp. 443-463.
- CAPUT, J.-P., 1972, *La Langue française histoire d'une institution*, Paris, Larousse.
- CARATINI, S., 2004, *Les non-dits de l'anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CARDE, J., 1924, « La réorganisation de l'enseignement en Afrique occidentale française », *Revue indigène*, mai-juin 1924, n° 185-186, p. 111-129.
- CARDINAL, L. & J. LAPOINTE, 1990, « La sociologie des francophones hors-Québec : un parti pris pour l'autonomie », dans *Canadian Ethnic Studies*, vol. XXII, N°1, pp. 47-46.
- CARRETERO PASIN, A. E., 2006, *Pouvoir et imaginaires sociaux. La légitimation de l'ordre social dans les sociétés postmodernes*, Préface de Celso Sanchez CAPDEQUI, postface de Juan-Luis PINTOS, Paris, l'Harmattan.

- CASTELLOTTI, V. (dir.), 2103, *Le(s) français dans la mondialisation*, Bruxelles, EME & InterCommunications.
- CASTELLOTTI V. & D. de ROBILLARD, 2001a, « Langues et insertion : quelles articulations ? » Présentation, *Langage et société*, n° 98, p. 5-16.
- CASTELLOTTI V. & D. de ROBILLARD, 2001b, « Langues et insertion sociale : matériaux pour une réflexion sociolinguistique », *Langage et société*, n° 98, p. 43-75.
- CASTLE, S., & M. MILLER, 2003, *The Age of Migration*, New York, Guilford Press.
- CASTORIADIS, C., 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil.
- CAZABON, B., 1996, « Comment à trop distinguer, les sujets en arrivent à vider l'objet minoritaire de toute consistance », dans CAZABON, B., (dir.), *Pour un espace de recherche au Canada français. Discours, objets et méthodes*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 13-34.
- CAZAUX, Y., 1992, *L'Acadie. Histoire des Acadiens*, Paris, Albin Michel.
- CEFAÏ, D., 2003, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- CERQUIGLINI, B., 1999, *Les langues de France*, Rapport au Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la Communication.
- CHAPOULIE, J.-M., 2001, *La tradition sociologique de Chicago*, Paris, Editions du Seuil.
- CHAUDENSON, R., 2006, *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, R., 1989, *Vers une révolution francophone ?*, Paris, l'Harmattan.
- CHAUDENSON, R., 1984, « Diglossie créole, diglossie coloniale », *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, n°9 (3-4), pp.19-29.
- CHAURAND, J., 2011[1972], *Histoire de la langue française*, Que sais-je ? Paris, Presses Universitaires de France.
- CHERKAOUI, M., & B. VALADE (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 63-65.
- CHIASSON, H., 2002, « Ecrire pour dire », *Eloizes*, La revue canadienne de création, n° 31, Les langues déliées. L'écrivain acadien et la langue, pp. 19-23.
- CHIASSON, H., 1994, « Relire Guy Arsenault », préface, dans, ARSENAULT, G., *Acadie Rock. Poèmes*, Moncton, Editions Perce-Neige, pp. 7-11.
- CHISS J.-L. (dir.), 2008, *Immigration, école et didactique du français*, Paris, Didier.
- CISSE, M., 2005, « Langues, Etat et société au Sénégal », *SudLangues*, revue internationale électronique de sciences du langage, n°5, pp 99-133, <http://www.sudlangues.sn/IMG/pdf/doc-109.pdf>.
- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2003, *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, www.cic.gc.ca.
- COHEN, J., 1999, « Intégration : théories, politiques et logiques d'Etat » dans, DEWITTE, P. (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 32-42.
- COLLOMP, C., COTTRET, B., SAVIN, A. [et al.], 2001, *Histoire de l'Amérique du Nord : États-Unis et Canada : une anthologie, du XVIIe au XXe siècle*, Rosny-sous-Bois, Éditions Bréal.
- CONSTANT, F., [1960] 2000, *Le Multiculturalisme*, Paris, Flammarion.

- COPANS, J., 1998, *L'enquête ethnolinguistique de terrain*, Paris, Nathan.
- COQUIO, C. (dir.), 2008, *Retours du colonial ? Disculpation et réhabilitation de l'histoire coloniale*, Nantes, L'Atalante.
- CORBEIL, J.-C., 1980, *L'aménagement linguistique au Québec*, Montréal, Guérin.
- CORET, L. & F.-X. VERSCHAVE, 2005, *L'horreur qui nous prend au visage : L'Etat français et le génocide*, Rapport de la commission d'enquête citoyenne, Paris, Karthala.
- COSSEE, C., LADA, E. & I. RIGONI, 2004, *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*, Paris, Armand Colin.
- COSTE, D., MOORE, D. & G. ZARATE, 1997, *Compétence plurilingue et pluriculturelle. Vers un cadre commun de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes : études préparatoires*, Comité de l'éducation, Conseil de la coopération culturelle, Strasbourg, Éditions de l'Europe.
- COULON, A., 1997, *L'École de Chicago*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DACHET, F., 1985, « Écrire ou rendre compte » dans *Décrire, un impératif ?*, t. 2, Paris, CEMS-EHESS⁷⁷⁵.
- DAIGLE, F., 2002, *Petites difficultés d'existence*, Montréal, Éditions Boréal.
- DAIGLE, F., 2002, *Pa pire*, Montréal, Éditions Boréal.
- DAIGLE, J. 1995, « L'historiographie et l'identité acadienne aux XIXe et XXe siècles », dans LANGLOIS, S. (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Presses de l'Université Laval, pp. 85-107.
- DAIGLE, J. (éd.), 1993, *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes.
- DEBONO, M., 2010, *Construire une didactique Interculturelle du français juridique : approche sociolinguistique, historique et épistémologique*, thèse de doctorat de l'Université François-Rabelais de Tours, sous la direction de Didier de Robillard.
- DEBONO, M. & C. GOÏ (éds.), 2012, *Regards interdisciplinaires sur l'épistémologie du divers. Interculturel, herméneutique et interventions didactiques*, Bruxelles, E.M.E.
- DEEGAN, M.-J., 1988, *Jane Addams and the Men of the Chicago School*, New Brunswick, NJ, Transaction.
- DELACROIX, C., DOSSE, F. & P. GARCIA (éds.), 2010, *Historiographies : concepts et débats*, Paris, Gallimard.
- DELEUZE, G. & F. GUATTARI, 1980, *Capitalisme et schizophrénie. Mille plateaux*, Paris, Editions de Minuit.
- DEPREZ, C., 2007, « Langues et espaces vécus dans la migration : quelques réflexions », *Langage et société*, n° 121-122, pp. 247-257.
- DEPREZ, C., 2006, « Ouvertures. Nouveaux regards sur les migrations, nouvelles approches des questions langagières », *Langage et société*, n° 116, pp. 119-126.
- DEPREZ, C., 2005, « Langues et migrations : dynamiques en cours », *La Linguistique*, vol. 41, fasc. 2, pp. 9-22.
- DEPREZ, C., 1994, *Les enfants bilingues : langues et familles*. Paris, Didier.

⁷⁷⁵ Référence incomplète relevée dans l'article de Soudière (1988).

- DE RUDDER, V., 1999, « Jalons pour une histoire sociopolitique de la recherche sur les relations interethniques en France », dans SIMON-BAROUH, I. & V. DE RUDDER, *Migrations internationales et relations interethniques*, Paris, L'Harmattan, pp. 74-96.
- DETIENNE, M. 2009, *Comparer l'incomparable. Oser expérimenter et construire*, Paris, Points Essais.
- DEWITTE, P., 1999, *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, Éditions la Découverte.
- DIAWARA, B., 2009, *Portraits de douze Noirs de France. Ni éboueurs, ni sportifs, ni vigiles, ni musiciens...*, en collaboration avec Marie-Christine Daunis, Paris, L'Harmattan.
- DIOP, C.A., 1979, *Nations Nègres et culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Tome II, Paris, Présence Africaine.
- DIOP, B.B., TOBNER, O. & F.-X. VERSCHAVE, 2005, *Négrophobie. Réponse aux « Négrologues », journalistes françafricains et autres falsificateurs de l'information*, Paris, Les Arènes.
- DORTIER, J.-F. (Ed.), 2004, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Editions sciences humaines imprimeries.
- DOSSE, F., 2009, « Reinhart Koselleck entre sémantique historique et herméneutique critique » dans DELACROIX, C., DOSSE, F. & P. GARCIA (dir.), *Historicités*, Paris, La Découverte, pp. 115-129.
- DOSSE, F., 2006, « Biographie » dans MESURE, S. & P. SAVIDAN (dir.) *Le dictionnaire des sciences humaines*, PUF, pp. 91-93.
- DREYFUS, M. & C. JUILLARD, 2001, « Le jeu de l'alternance dans la vie quotidienne des jeunes scolarisés à Dakar et à Ziguinchor (Sénégal). Variation dans l'usage du français et du wolof », *Cahiers d'études africaines*, 163-164, pp. 667-696.
- DREYFUS, M. & C. JUILLARD, 2005, *Le plurilinguisme au Sénégal. Langues et identités en devenir*, Paris, Karthala.
- DUBOIS, L., 1999, *La traduction officielle au Nouveau-Brunswick : sa place et son rôle*, Thèse de doctorat en linguistique, Université de Laval.
- DUBREUIL, L., (éd.), 2006, *Faut-il être post-colonial ?*, *Labyrinthe*, n° 24.
- DUMONT, P., 2008, *La francophonie autrement, héritage senghorien ? Et si le "faire" l'emportait sur le "dire"*, Préface d'Abdou Diouf, Paris, L'Harmattan.
- DUMONT, P., 1990, *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- DUMONT, P., 1979, « La situation du français au Sénégal » dans VALDMAN, A. (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion.
- DUMONT, P. & B. MAURER, 1995, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone. Gestion d'un héritage, devenir d'une science*, Vanves, EDICEF.
- DUMOULIN, O., 1986, « Historicisme » dans BURGUIERE, A. (éd.), *Dictionnaire des sciences historiques*, pp. 329-330.
- DUPONCHEL, L., 1979, « Le français en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo » dans Valdman, A. (Éd.), *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, pp. 385-417.
- DUPUY, J.P., 2006, « Complexité sociale » dans MESURE, S. & P. SAVIDAN (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France.

- DURAND, G., 1996, *Introduction à la mythologie. Mythes et sociétés*, Préface de Michel Cazenave, Paris, Albin Michel.
- DURAND, G., 1989 [1964], *L'imagination symbolique*, Paris, Quadrige / Presses Universitaires de France.
- DURKHEIM, E., 1893, *De la division du travail social*, Paris, Félix Alcan.
- ELIAS, N., 1985, *La société de cour*, Paris, Flammarion, poche collection Champs.
- ELOY, J.-M., 1998, « Légitimité et légitimisme linguistiques: questions théoriques et pratiques d'idéologie linguistique », *Revue québécoise de linguistique*, vol.26, n°2. RQL (UQAM), Montréal, pp. 43-54.
- ETIENNE, J., BLOESS, F., NOREK, J.-P., & J.-P. ROUX (dir.), 2004, *Dictionnaire de sociologie. Les notions, les mécanismes, les auteurs*, 3^e édition, Hatier.
- ETOKE, N., 2010, *Melancholia Africana. L'indispensable dépassement de la condition noire*, préface de Léonora Miano, Paris, Editions du Cygne.
- FALL, M., 2005, *Le destin des Africains noirs en France. Discriminations, assimilation, repli communautaire*, Paris, L'Harmattan.
- FARMER, D., 2008, « L'immigration francophone en contexte minoritaire : entre la démographie et l'identité », dans THERIAUT, J.-Y., GILBERT, A. & L. CARDINAL (éd.), *L'espace francophone en milieu minoritaire. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Québec, Fides, pp. 121-159.
- FERGUSON, C., 1959, « Diglossia » dans *Word*, n°15, pp. 325-340.
- FERREOL, G., CAUCHE, P., DUPREZ, J.-M., GADREY, N. & M. SIMON, 2011, *Dictionnaire de sociologie*, 4^e édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin.
- FERREOL, G. & J.-P. NORECK, 2010, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin.
- FERRO, M. (éd.), 2003, *Le livre noir du colonialisme. XVI^e-XXI^e: de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont.
- FEUSSI, V., 2014, « Être à la fois ici et ailleurs ? diasporisation, langues et constructions identitaires a travers des cameroon tags », dans BULOT, T., BOYER, I. & M.-M. BERTUCCI (Dirs.), 2014, *Diasporisations sociolinguistiques & précarités (Discrimination(s) et mobilité(s))*, L'Harmattan (Collection Espaces Discursifs), pp. 123-144.
- FEUSSI, V., 2008, *Parles-tu français ? Ça dépend... Penser, agir, construire son français en contexte plurilingue : le cas de Douala au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- FIELOUX, M., 2010 [1991], « Histoire de vie » dans BONTE, P. & M. IZARD (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, (4^e édition), Paris, Presses Universitaires de France.
- FISHMAN, J., 1967, « Bilingualism With and Without Diglossia ; Diglossia With and Without Bilingualism », *Journal of Social Issues*, XXIII : 2, pp. 29-38.
- FLIKEID, K., 1994, « Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine », dans MOUGEON, R. & E. BÉNIAC (dir.) *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, pp. 275-326.
- FORLOT, G., 2008, *Avec sa langue en poche. Parcours de Français émigrés au Canada [1945-2000]*, Belgique, Presses Universitaires de Louvain.
- FOSSIER, A. & E. GARDELLA (coord.), 2009, *À quoi servent les sciences humaines ?*, Lyon, ENS Editions.

- FOUCAULT, M., 1969, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, M., 1967, *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard.
- FRANCARD, M., 1997a, L'insécurité linguistique, In, MOREAU, M.-L. (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège, Mardaga, pp. 170-176.
- FRANCARD, M., 1997b, Légitimité linguistique, In, MOREAU, M.-L. (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège, Mardaga, pp. 201-202.
- FRANCARD, M., 1993, *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Actes du colloque de Louvain-La-Neuve, 10-12 Décembre 1993, Volume 1, Louvain-La-Neuve, Peeters.
- GADAMER, H.-G., 2004, *Esquisses herméneutiques. Essais et conférences*, Paris, VRIN.
- GADAMER, H.-G., 1996[1976], *Vérité et Méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Editions du Seuil.
- GADAMER, H.-G., 1996, *La philosophie herméneutique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GALARNEAU, C. & E. LAVOIE, 1966, *France et Canada français du XVIe au XXe siècle*, colloque de Québec, 10-12 octobre 1963, Presses Universitaires de Laval.
- GARKINKEL, H., 1967, *Studies in ethnomethodology*, New Jersey, Englewoods Cliffs.
- GASPARD, F. & C. SERVAN-SCHREIBER, 1985[1984], *La fin des immigrés*, Paris, Seuil.
- GASSAMA, M., 2008, *L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, Paris, Philippe Rey.
- GAULEJAC, V. de, 1999, « Autobiographie, biographie et histoire de vie », dans AKOUN, A. & P. ANSART, *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, pp. 43-44.
- GARDY, Ph. & L. ROBERT, 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple de l'occitan », *Langages*, 61.
- GEERTZ, C., 2002 [1986], *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GEERTZ, C., 1996, *Ici et là-bas. L'anthropologue comme auteur*, Traduction de Daniel Lemoine, Paris, Editions Métailié [Tire original : *Works and Lives : The Anthropologist as Author*, 1988, by the Board of Trustees of the Leland Stanford Junior University].
- GÉRIN-LAJOIE, D., 2001, « Identité bilingue et jeunes en milieu francophone minoritaire : Un phénomène complexe », *Francophonies d'Amérique*, n°12. Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 61-69.
- GHASARIAN, C., 2004, *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin.
- GHASARIAN, C., 2004, « Sur les chemins de l'ethnographie réflexive », dans GHASARIAN, C., *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, pp. 5-33.
- GALLANT, N. & C. BELKHODJA, 2005, Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada, *Études ethniques canadiennes/Canadian Ethnic Studies*, vol. 37, n° 3, pp. 35-58.
- GODELIER, M., 2006, « Anthropologie » dans MESURE, S. & P. SAVIDAN, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 26-31.

- GODELIER, M., 2006, « Imaginaire et symbolique » dans MESURE, S. & P. SAVIDAN, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 590-592.
- GOFFMAN, E., 1974, *Les rites de l'interaction*, Paris, Éditions de Minuit.
- GOHARD-RADENKOVIC, A. & L. RACHEDI (dir.), 2009, *Récits de vie, récits de langues et mobilités. Nouveaux territoires intimes, nouveaux passages vers l'altérité*, Paris, L'Harmattan.
- GOÏ, C., 2013, « Compétence réflexive et imaginaires symboliques », texte présenté lors de *Tours Qualitatifs 2013*, Université-François-Rabelais de Tours, EA 4246 PREFics-DYNADIV, 27 juin 2013.
- GOÏ, C., HUVER, E. & E. RAZAFIMANDIMBINANANA, 2014, « Inaccessibles, altérités, pluralités : trois notions pour questionner les langues et les cultures en éducation », *Glottopol*, n° 23, janvier 2014.
- GRASSIN, J.-M., 1999, « L'émergence des identités francophones : le problème théorique et méthodologique » dans ALBERT, C. (dir.), *Francophonie et identités culturelles*, Paris, Karthala, pp. 301-314.
- GRIFFITHS, N., 1997, *L'Acadie de 1686-1784. Contexte d'une histoire*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- GREVEN-BORDE, H. & J. TOURNON (dir.), 2000, *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme*, 11e entretiens Jacques Cartier, Montréal, L'Harmattan Inc.
- GRONDIN, J., 2004, « L'herméneutique de Heidegger à Gadamer » dans CAPELLE, P, HEBERT, G, & M.-D. POPELARD (dir.), *Le souci du passage. Mélanges offerts à Jean Greisch*, Paris, Les Éditions du Cerf, pp. 41-60.
- GUEUNIER, N., 1997, « Représentations linguistiques » dans MOREAU, M.-L. (éd.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège, Mardaga, pp. 246-252.
- GUMPERZ, J., 1989, *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Paris, Éditions de Minuit.
- HAGEGE, C., 2011, *Parler c'est tricoter*, La Tour d'Aigues, Nouvelles Éditions de l'Aube.
- HAMPÂTE BÂ, A., 1998, *Sur les traces d'Amkoullel l'enfant peul*, Arles, Actes Sud.
- HAMPÂTE BÂ, A., 1994, *Oui mon commandant ! Mémoires II*, Arles, Actes Sud.
- HAMPÂTE BÂ, A., 1991, *Amkoullel l'enfant peul. Mémoires*, Arles, Actes sud.
- HAMPÂTE BÂ, A., 1973, *L'étrange destin de Wangrin ou Les roueries d'un interprète africain*, Paris, Union générale d'Éditions.
- HARDY, G., 1921, *L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854*, Bulletin du Comité d'étude historique et scientifique de l'A.O.F., pp. 96-166 ; 281-342 ; 481-494.
- HARVEY, L. 1987, *Myths of the Chicago School of Sociology*, Aldershot, Hants, Avebury, Gower.
- Haut Conseil à l'Intégration, 1993, *L'intégration à la française*, Paris, Union Générale d'Éditions.
- HAYE, A.-M. de la, 1998, *La catégorisation des personnes*, Presses Universitaires de Grenoble.
- HELLER, M., 2002, *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Éditions Didier.
- HELLER, M. & C. MOISE, 2009, « Conversation : la co-construction d'un positionnement interprétatif » dans ROBILLARD, D. de (ed) *Réflexivité, herméneutique. Vers un*

- paradigme de recherche ? Cahiers de sociolinguistique n°14, Presses Universitaires de Rennes, pp. 13-25.*
- HELLER, M., & J. BOUTET, 2006, «Vers de nouvelles formes de pouvoir langagier? Langue(s) et identité dans la nouvelle économie», *Langage et société*, n°118, pp. 5-16.
- HELLER, M. & N. LABRIE, 2003, *Discours et identités : la francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Belgique, Éditions modulaires européennes.
- HOUDEBINE, A.-M. (éd.), 1996, *L'imaginaire linguistique*, Travaux de linguistique, n° 7, Université d'Angers.
- HUNEMAN, P. & E. KULICH, 1997, *Introduction à la phénoménologie*, Paris, Armand Colin.
- JACOB, A., 1991, « L'Éthique comme anthropo-logique. Conscience, sujet, personne aujourd'hui », dans JACOB, A. (dir.), *L'Univers philosophique*, préface de Paul Ricoeur, 2^e édition, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 213-223.
- JACQUET, M., MOORE, D. & C. SABATIER, 2008, « Médiateurs culturels et insertion de nouveaux arrivants francophones africains : parcours de migration et perception des rôles » dans CASTELLOTTI, V. & E. HUVER (dir.), *Insertion scolaire et insertion sociale des nouveaux arrivants*, *Glottopol*, N°11, pp. 81-94.
- JAFFE, A, 2008, « Parlers et idéologies langagières », *Ethnologie française*, Vol. 38, pp. 517-526.
- JANFA, L., 2009, *Malgré l'élection de Barack Obama l'Africain mérite-il respect ? Ces vérités que les Blancs n'ont pas droit de dire*, Montréal, Les Diasporas.
- JARDEL, J.-P., 1979, « De quelques usages des concepts de bilinguisme et de diglossie », dans WALD, P. & G. MANESSY (éd.), *Plurilinguisme : normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, pp. 25-38.
- JEDWAB, J., 2002, *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- JEUNESSE, C. & C. DUMONT, 2007, « Être enseignant-formateur à distance en contexte multiculturel », dans MANDERSCHIED, J.-C. & C. JEUNESSE, *L'enseignement en ligne*, De Boeck Supérieur, « Perspectives en éducation et formation », pp. 305-319.
- JODELET, D., 2006, « Représentation sociale » dans MESURE, S. & P. SAVIDAN, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 988-990.
- JODELET, D., 1997 [1989], *Les représentations sociales*, Paris, PUF, Sociologie d'aujourd'hui.
- JODELET, D., 1992, « L'idéologie dans l'étude des représentations sociales » dans AEBISCHER, V., DECONCHY, J.-P. & E. M. LIPIANSKY (Eds.), *Idéologies et représentations sociales*, Fribourg, Delval, pp. 15-33.
- JOHNSON, M. & I. McKEE-ALLAIN, 1999, «La société et l'identité de l'Acadie contemporaine», dans THÉRIAULT, J.-Y. (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada. L'État des lieux*, Éditions d'Acadie, pp. 209-235.
- JUCQUOIS G., 2000, « Le comparatisme, éléments pour une théorie », Jucquois G. et Vialle C. (dir.), *Le comparatisme dans les sciences de l'homme. Approches pluridisciplinaires*, Bruxelles, De Boeck, pp.17-46.

- JUCQUOIS, G., 1999, « La diversité... de la diversité ? Quand la langue se conjugue avec science », *DiversCité Langues*, Vol. IV. En ligne : <http://www.uquebec.ca/diverscite> (consulté le 17 mars 2013).
- JUCQUOIS, G., 1989, *La méthode comparative dans les sciences de l'Homme*, Louvain-la-Neuve, Editions Peeters.
- JUFFE, M., 1995, *Les fondements du lien social. Le justicier, le sage et l'ogre*, Paris, Presses Universitaires de France.
- JULLIEN F., 2012, *L'écart et l'entre*, Paris, Galilée.
- JULLIEN F., 2010, *Le Pont des singes (De la diversité à venir). Fécondité culturelle face à identité nationale*, Paris, Galilée.
- JULLIEN F., 2008, *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Paris, Fayard.
- JULLIEN F., 2004, *La chaîne et la trame. Du canonique, de l'imaginaire et de l'ordre du texte en Chine*, Paris, Presses Universitaires de France.
- KANE, C. H., 1961, *L'aventure ambiguë*, Paris, Editions Julliard.
- KASANDA LUMEMBU, A., 2004, « L'immigration africaine en ces temps de globalisation », *Alternatives Sud*, Vol. XI « Genèse et enjeux des migrations internationales », Cahiers édités par le centre tricontinental, Louvain-la-Neuve, résumé d'article sur : [http://www.cetri.be/IMG/pdf/Genese et enjeux des migrations internationales-Resume des articles.pdf](http://www.cetri.be/IMG/pdf/Genese_et_enjeux_des_migrations_internationales-Resume_des_articles.pdf) (consulté le 16/08/2011).
- KAUFMAN J-C., 2007, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin.
- KAUFMANN, J.-C., 2006, « Identité » dans MESURE, S. & P. SAVIDAN (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 585-587.
- KAUFMAN J-C., 2004[2001], *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Paris, Hachette.
- KAUFMAN J-C., 2004, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Hachette.
- KHELLIL, M., 2005, *Sociologie de l'intégration*, Paris, PUF, Que- Sais- je ?
- KILANI, M., 2009, *Anthropologie. Du local au global*, Paris, Armand Colin.
- KILANI, M., 2000[1994], *L'invention de l'autre. Essais sur le discours anthropologique*, Lausanne, Editions Payot.
- KLINKENBERG, J.-M., 2013, « La francophonie : pour qui ? pour quoi ? », dans CASTELLOTTI, V. (dir.), 2103, *Le(s) français dans la mondialisation*, Bruxelles, EME & InterCommunications, pp. 17-38.
- KLINKENBERG, J.-M., 2003, « Français, encore un effort pour être la langue de la diversité », *Le français, langue du monde*, Paris, L'Harmattan, Organisation internationale de la Francophonie, pp. 161-166.
- KLINKENBERG, J.-M., 2001, *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris, Presses Universitaires de France.
- KOSELLECK, R., 1990, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS [titre original, *Vergangene Zukunft*, 1979].
- KOUROUMA, A., 1968, *Les Soleils des indépendances*, Presses de l'université de Montréal.
- KOUVIBIDILA, G.-J., 2007, *L'échec de l'intégration des Noirs en France*, Paris, L'Harmattan.

- KREMNIZ, G., 1981, «Du «bilinguisme» au «conflit linguistique», cheminement de termes et de concepts», *Langages*, n° 61, pp. 63-74.
- KYMLICKA, W., 2003, *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme*, Montréal, Éditions Boréal.
- LADA, E., 2004, « La fabrique de « l'ethnique » en entreprise publique. « Faire contre », « faire face », « faire avec » », dans COSSEE, C., LADA, E. & I. RIGONI, *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité*, Paris, Armand Colin, pp. 139-160.
- LADRIERE, J., 1995, « Représentation et connaissance », *Encyclopedia Universalis*, Paris, France S.A., pp. 822-824.
- LAGRANGE, H., 2013, *En terre étrangère. Vies d'immigrés du Sahel en Île-de-France*, Paris, Editions du Seul.
- LAFAGE, S., 1988, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF, AUPELF, [1^{re} éd. 1983, AUPELF, ACCT].
- LAFONT, R., 1984, « Pour retrousser la diglossie », dans *Lengas*, n° 15, pp. 5-35.
- LAFONTAINE, D., 1986, *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Pierre Mardaga, éditeur, 163p.
- LANDRY, U., 2002, « La vérité en mange une claque », *Eloizes*, La revue canadienne de création, n° 31, *Les langues déliées. L'écrivain acadien et la langue*, pp. 27-30.
- LANDRY, N. & N. LANG, 2001, *Histoire de l'Acadie*, Québec, Éditions Septentrion.
- LAPLANTINE, F., 1999, *Je, nous et les autres. Être humain au-delà des appartenances*, Le Pommier-Fayard.
- LAPLANTINE, F., 1996, *La description ethnographique*, Paris, Nathan.
- LAUVRIERE, E., 1947, *Brève histoire tragique du peuple acadien. Son Martyre et sa Résurrection*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve.
- LAUVRIERE, E., 1922, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Editions Bossard.
- LAYE, C., 1993[1953], *L'enfant noir*, Paris, Presses Pocket.
- LEAHEY, J. & C. YELLE (cord.), 2003, *Histoires de liens, histoires de vie. Lier, délier, relier*, Paris, l'Harmattan.
- LEBLANC, G., 1995, *Eloge du chiac : poésie*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- LEBLANC, G., 1994, « Dérives à partir d'Acadie Rock », postface, dans ARSENAULT, G., 1994, *Acadie Rock. Poèmes*, Moncton, Editions Perce-Neige, pp. 93-97.
- LeBLANC, M., 2003, *L'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick : l'état des lieux*, Synthèse réalisée grâce à la participation du CRLA, Université de Moncton et de la SAANB.
- LE BRAS, H., 1986, *Les Trois France*, Paris, Odile Jacob/Seuil.
- LECLERC, J., 1992, *Langue et société*, Laval, Mondia Editeurs.
- LECONTE, F., 2011, *Appropriation des langues et construction des identités en contextes plurilingues et pluriculturels*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Rouen.
- LECONTE, F., 2011b, *Les pérégrinations d'un gentilhomme linguiste. Hommage à Claude Caitucoli*, Glottopol n°18, Rouen.

- LECONTE, F., 1997, *La famille et les langues. Une étude sociolinguistique de la deuxième génération de l'immigration africaine dans l'agglomération rouennaise*, Paris, l'Harmattan.
- LEFEUVRE, D., 2006, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion.
- LEFORESTIER, C., 2005, *The Comparison of the Indian Boarding and Residential School Systems in the United States and in Canada from the 1870s to the 1970*, thèse doctorale de l'Université de Tours, dir., Daniel Deuxième.
- LEGROS, P., MONNEYRON, F., RENARD, J.-B., & P. TACUSSEL, 2006, *Sociologie de l'imaginaire*, Paris, Armand Colin.
- LE MENESTREL, S., 1999, *La voie des Cadiens. Tourisme et identité en Louisiane*, Paris, Belin.
- LEQUIN, Y. (dir.), 1988, *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration*, préface de Pierre Goubert, Larousse.
- LERAY, C. & C. BOUCHARD, 2000, *Histoires de vie et dynamiques langagières*, Presses Universitaires de Rennes.
- LEVI-STRAUSS, C., 1975, *Tristes tropiques*, Paris, Plon.
- LIPIANSKY, E.M., 1992, « Représentations sociales et idéologies. Analyse conceptuelle » dans AEBISCHER, V., DECONCHY, J.-P. & E. M. LIPIANSKY (Eds.), *Idéologies et représentations sociales*, Fribourg, Delval, pp. 35-63.
- LODGE, R. A., 1997, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Librairie Athème Fayard.
- LOUBIER, C., 2008, *Langues au pouvoir. Politique et symbolique*, Collection Sociolinguistique, l'Harmattan.
- LÜDI, G., 1997, « Un modèle consensuel de la diglossie? », dans MATHEY, M. (éd.) *Les langues et leurs images*, Neuchâtel : IRDP/Lausanne, LEP, pp. 88-93.
- LÜDI, G. & B. PY, 2002[1986], *Être bilingue*, Berne, Peter Lang.
- MABANKOU, A., 2012, *Le sanglot de l'homme noir*, Paris, Fayard.
- MADIBBO, A., 2008, « L'intégration des jeunes immigrants francophones de race noire en Ontario : défis et possibilités » dans, BELKHODJA, C. (dir.), *Immigration et diversité au sein des communautés francophones en situation minoritaire, Canadian Issues / Thèmes Canadiens*, pp. 50-54.
- MAHEU, R., 1970, *Les francophones du Canada*, Montréal, Éditions Parti Pris.
- MAIGNE, C., 2013, « Gilles Deleuze à travers ses œuvres » dans *Pensées rebelles. Foucault, Derrida, Deleuze*, reprise revue et actualisée du Hors-série spécial n° 3 *Sciences Humaines* (mai-juin 2005), Auxerre, Editions sciences Humaines, pp. 164-168.
- MAILLET, A., 1992, *La Sagouine*, Montréal, Fides.
- MAILLET, A., 1979, *Pélagie-la-Charrette*, Editions Grasset.
- MAKOUTA-MBOUKOU, J. -P., 1973, *Le français en Afrique noire*, Paris, Bordas.
- MANESSY, G., 1994, *Le français en Afrique noire. Mythe, stratégies, pratiques*, Paris, l'Harmattan.
- MATH, A., SLAMA, S., SIPRE, A. & M. VIPREY, 2005, *De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger. Les étudiants étrangers sollicitant un changement de statut à Lille et à Bobigny (2001-2004)*, Synthèse des travaux sur l'immigration et la présence étrangère

- en France. Etude réalisée pour le compte de la Direction de la Population et des Migrations (DPM) par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES).
- MATTHEY, M. & J.-F. DE PIETRO, 1997, « La société plurilingue : utopie souhaitable ou domination acceptée ? » dans BOYER, H. (ed.), *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?*, Paris, L'Harmattan.
- MBEMBE, A., 2010, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte.
- MBEMBE, A., 2010, « La République et l'impensé de la « race » », dans MBEMBE, A., BANCEL, N. & alii. (dir.), *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 205-216.
- MBEMBE, A., BANCEL, N. & alii. (dir.), 2010, *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte.
- MELVILLE, H., 2011, *Mardi*, Paris, Gallimard, préface de Philippe Jaworski.
- MERLEAU-PONTY, M., 1945, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard.
- MESURE, S. & P. SAVIDAN, 2006, *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France.
- MIANO, L., 2012, *Ecrits pour la parole*, Paris, L'Arche Editeur.
- MILROY, J. & L. MILROY, 1985, *Authority in language: Investigating language prescription and standardization*, London, Routledge & Kegan Paul.
- MOÏSE, C., 2009, *Pour une sociolinguistique ethnographique. Sujet, discours et interactions dans un espace mondialisé*, Habilitation à Diriger des Recherches, Sciences du langage, Université François-Rabelais de Tours.
- MOLINARI, C., 2005, *Parcours d'écritures francophones. Poser sa voix dans la langue de l'autre*, Paris, L'Harmattan.
- MOLINIE, M. & C. LERAY, 2002, « Le voyage à l'étranger : un déplacement formateur », dans SABATIER, C., H. MALEWSKA & F. TANON, *Identités, acculturation et altérité*, Paris, l'Harmattan, pp. 229-238.
- MOREAU, M. -L., 1997, *Sociolinguistique : Concepts de base*, Belgique, Éditions Mardaga.
- MORIN, E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, ESF Éditeurs.
- MORIN, E. & P. SINGAÏNY, 2012, *La France une et multiculturelle. Lettre aux citoyens de France*, Paris, Fayard.
- MOUGEON, R. & E. BÉNIAC (dir.), 1994, *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- MOURALIS, B., 2012, *République et colonies. Entre histoire et mémoire : la République française et l'Afrique*, Paris, Présence africaine Editions.
- MUCCHIELLI, A., 2009 [1996], *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin.
- MUCCHIELLI, A., 1991, *Les méthodes qualitatives*, Paris, Presses Universitaires de France.
- MUFWENE, S. & C. VIGOUROUX, 2014, *Colonisation, globalisation et vitalité du français*, Paris, Odile Jacob.
- NDIAYE, P., 2008, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Préface de Marie Ndiaye, Paris, Calmann-Lévy.
- NINYOLES, L., 1969, *Conflicte lingüístic valencia*, Valence, Tres i Quatro.

- NOIRIEL, G., 2001, *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin.
- NOIRIEL, G., 1988, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Editions du Seuil.
- OBIN, J.P. & A. OBIN-COULON, 1999, *Immigration et intégration*, Paris, Hachette éducation.
- ORMESSON, J., d', 2007, *Odeur du temps. Chroniques du temps qui passe*, Editions Héloïse d'Ormesson.
- OYONO, F., 1956, *Une vie de boy*, Editions René Julliard.
- OZOUF, M., 2009, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Paris, Gallimard.
- PARKER, G., 2010, « L'utopie francophone. Grand desseins revus et corrigés » dans BANCEL, N. & alii. (dir.), *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 233-248.
- PAUGAM, S. (dir.), 2014, *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PAUGAM, S., 2008, *Le lien social*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- PENEFF, J., 1990, *La méthode biographique*, Paris, Colin.
- PERETZ, H., 1998, *Les méthodes en sociologie : l'observation*, Paris, Éditions La Découverte.
- PERONNET, L., 1988, *Le parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick. Eléments grammaticaux et lexicaux*, New York, Bern, Frankfurt/M., Paris, Peter lang.
- PERROT, M. -È, 1995, *Aspects fondamentaux du métissage français / anglais dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada)*, Thèse pour le doctorat, Université de la Sorbonne Nouvelle.
- PHILIPPONNEAU, C., 1994, *Sociolinguistique et aménagement des langues / Sociolinguistic Studies and language Planning*, Moncton, CRLA.
- PHILIPPONNEAU, C., 1991, « Politique et aménagement linguistiques au Nouveau-Brunswick. Pour de nouvelles stratégies d'intervention », dans PHILIPPONNEAU, C. (dir.), *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Actes du symposium de Moncton, 3, 4 et 5 Mai 1990, Moncton, CRLA.
- PIAGET, J., 1967, *Biologie et connaissance*, Paris, Éditions Gallimard.
- PINEAU, G., 2004, « Un sujet anthropologique interloquant » dans ROBIN, J.-Y., MAUMIGNY-GARBAN, B. de & M. SOËTARD (dir.), *Le récit biographique. De la recherche à la formation. Expériences et questionnements, Tome 2*, Paris, l'Harmattan, pp. 267-279.
- PINEAU, G., 1996, « L'histoire de vie comme approche constructiviste de nouveaux modes de production de savoirs : le DUEPS de l'Université de Tours » dans DESMARAIS, D. & J.-M. PILON (dir.), *Pratiques des histoires de vie. Au carrefour de la formation, de la recherche et de l'intervention*, Paris/Montréal, L'Harmattan.
- PINEAU, G. & J.-L. LE GRAND, 2002 [1993], *Les histoires de vie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PLATT, J., 2003, « La première vague de l'école de sociologie de Chicago. Le mythe des données de première main » dans CEFAÏ, D. (coord.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, pp. 139-161 [pour la version originale : Jennifer PLATT, « The Chicago School and Firsthand Data », *History of the Human Sciences*, 1994, 7, 1, p. 57-80.]
- POIRET, C., 1996, *Familles africaines en France*, Paris, L'Harmattan.

- POIRIER, C., 1994, « La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications », dans MOUGEON, R. & E. BÉNIAC (dir.) *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, pp. 237-273.
- PRUDENT, L.-F., 1981, « Diglossie et interlecte », *Langages*, 61, pp. 13-38.
- PSICHARI, J., 1886, *Essais de grammaire historique néo-grecque*, Ernest LEROUX éditeur.
- PUDAL, R., 2008, « La sociologie française est-elle pragmatist compatible ? », in *Tracés*, n°15, pp. 25 – 45.
- REA, A. & M. TRIPIER, 2008, *Sociologie de l'immigration*, Nouvelle Edition, Paris, La Découverte.
- REBOUL, O., 1980, *Langage et idéologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- RENAUD, P., 1979, « Le français au Cameroun » dans Valdman, A. (Éd.), *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, pp. 419-439.
- RICHARD, J.-L., 2006a, « Sociologie de l'immigration » dans MESURE, S. & P. SAVIDAN (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 595-597.
- RICHARD, J.-L., 2006b, « Intégration » dans MESURE, S. & P. SAVIDAN (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 627-629.
- RICOEUR, P., 2000, « Introduction », dans BARRET-DUCROCQ (dir.), *Migrations et errances*, Paris, Grasset, pp. 15-16.
- RICOEUR, P., 1997, *Soi-même comme un autre*, Paris, Points essais.
- RICOEUR, P., 1985, *Temps et récits III. Le temps raconté*, éditions du Seuil.
- RICOEUR, P., 1983-1985, *Temps et récit*, Paris, Le Seuil, 3 vol.
- RICOEUR, P., 1965, *Le conflit des interprétations. Essais d'herméneutique I*, Paris, Le Seuil.
- RIOUX, J.-G., 2005, « Le dossier de l'immigration en Acadie », dans H. DESTREMPES & J. RUGGERI (dir.), *Rendez-vous immigration 2004*, Centre Métropolis Atlantique, University of New-Brunswick, pp. 325-342.
- ROBERT, A.-C., 2006, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Préface de Boubacar Boris Diop, Postface de Pierre Kipré, Paris, Les Editions de l'Atelier/Les Editions Ouvrières.
- ROBILLARD (à paraître), « La magie des signes : *Elémentaire mon cher Watson !* Réflexivité, « pratiques réelles », « corpus », « interactions » et autres « données » dans FORLOT, G. & M. Petrovic, eds., *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, Actes des journées d'études de juin 2010 sur la réflexivité, Amiens.
- ROBILLARD, D. de, 2013, « Interlecte. Un outil ou un poit de vue autre sur « la » linguistique des langues ? Sémiotique ou herméneutique ? », dans SIMONIN, J. & S. WHARTON (dir.), *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et concepts*, Préface de Monica Heller, Lyon, ENS Éd., coll. Langages, pp. 349-374.
- ROBILLARD, D. de, 2013, « Réflexivités, qualitativités, ou *humanités* ? », texte présenté lors de *Tours Qualitatifs 2013*, Université-François-Rabelais de Tours, EA 4246 PREFics-DYNADIV, 27 juin 2013.
- ROBILLARD, D. de, 2012a, « Qui a peur du qualitatifisme ? Quelques hypothèses sous-jacentes aux démarches qualitatives et quelques conséquences qui en découlent » dans GOÏ, C. (dir.), *Quelles recherches qualitatives en sciences humaines ? Approches interdisciplinaires de la diversité*, Paris, l'Harmattan, pp. 67-78.

- ROBILLARD, D. de, 2012b, « Problématiser une sociolinguistique émancipée du sémiocentrisme : vers une sociolinguistique phénoménologico-herméneutique » dans BLANCHET, P., KEBBAS, M. & A.-Y. KARA (dir.), *Pluralité linguistique et démarche de recherche. Vers une sociolinguistique complexifiée*, *Cahiers Internationaux de sociolinguistique*, n°2, pp. 11-19.
- ROBILLARD, D. de, 2011, « Les vicissitudes et tribulations de « Comprendre » : un enjeu en didactique des langues et cultures ? » dans BLANCHET, P. & P. CHARDENET (dir.), *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Approches contextualisées*, Paris, Editions des archives contemporaines, pp. 21-29.
- ROBILLARD, D. de, 2009, « Réflexivité : Sémiotique ou herméneutique, comprendre ou donner signification ? Une approche profondément anthropolinguistique ? » dans ROBILLARD, D. de (dir.) *Réflexivité, herméneutique. Vers un paradigme de recherche ?*, *Cahiers de sociolinguistique* n°14, Presses Universitaires de Rennes.
- ROBILLARD, D. de, 2008a, *Perspectives alterlinguistiques. Volume 1 – Démons*, Paris, L'Harmattan.
- ROBILLARD, D. de, 2008b, *Perspectives alterlinguistiques. Volume 2 – Ornithorynques*, Paris, L'Harmattan.
- ROBILLARD, D. de, 2005, « Quand les langues font le mur lorsque les murs font peut-être les langues : *Mobilis in mobile*, ou la linguistique de Némé », *Revue de l'Université de Moncton*, Vol. 36/1, pp. 129-156.
- ROBILLARD, D. de, 2003, « What we heedlessly and somewhat rashly call “a language”: Vers une approche fonctionnelle du (des)ordre linguistique à partir des contacts de langue : une linguistique douce ? », dans BLANCHET, P. & D. de ROBILLARD, *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique*, *Cahiers de Sociolinguistique* N°8, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 207-231.
- ROBILLARD, D. de, DEBONO, M., RAZAFIMANDIMBIMANANA, E., & TENDING, M.-L., 2012, « Le sociolinguiste est-il (sur) son terrain ? Problématisations d'une métaphore fondatrice » dans BLANCHET, P., KEBBAS, M. & A.-Y. KARA (dir.), *Pluralité linguistique et démarche de recherche. Vers une sociolinguistique complexifiée*, *Cahiers Internationaux de sociolinguistique*, n°2, pp. 29-36.
- ROBILLARD, D. De & M. BENIAMINO (dir.), 1993, *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Éditions Champion.
- ROUSSIAU, N. & C. BONARDI, 2001, *Les représentations sociales – État des lieux et perspectives*, Sprimont, Belgique : Mardaga.
- ROY, M., 1981, *L'Acadie des origines à nos jours. Essai de synthèse historique*, Montréal, Éditions Québec/Amérique.
- ROY, M., 1978, *L'Acadie perdue*, Montréal, Éditions Québec/Amérique.
- RUSHDIE, S., 1991, « The New Empire within Britain », in *Id.*, *Imaginary Homelands. Essays and Politics, 1981-1991*, Londres, Granta.
- SABATIER, C., H. MALEWSKA & F. TANON, 2002, *Identités, acculturation et altérité*, Paris, l'Harmattan.
- SAGOT-DUVAUROUX, J.-L., 2004, *On ne naît pas noir, on le devient*, Paris : Éditions Albin Michel.

- SALES-WUILLEMIN, E., 2006, *La catégorisation et les stéréotypes en psychologie sociale*, Paris, Dunot.
- SARTRE, J.-P., 1960, *Questions de méthode*, Paris, Gallimard.
- SAUVY, A., 1987, *Nord-sud dans trente ans*, Paris, Dunod.
- SAYAD, A., 2006[1991], *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université.
- SAYAD, A., 1999, *La Double Absence : Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Éditions du Seuil.
- SAYAD, A., 1994, « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes & Migrations*, n°1182.
- SAYAD, A., 1975, « El Ghorba ; le mécanisme de reproduction de l'émigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*.
- SCHMITT, E.-E., 2001, *Entrevue*, Cahier du 28 avril, Québec, Le Soleil.
- SCHNAPPER, D., 2007, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Folio.
- SCHNAPPER, D., 1991, *La France de l'intégration : sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard.
- SIMON-BAROUH, I. & V. DE RUDDER, 1999, *Migrations internationales et relations interethniques*, Paris, L'Harmattan.
- SIMONIN, J. & S. WHARTON (dir.), 2013, *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et concepts*, Préface de Monica Heller, Lyon, ENS Éd., coll. Langages.
- SCHOR, R., 1996, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin.
- SMITH, S., 2003, *Négrologie : pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann-Lévy.
- SMOUTS, M.-C. (éd.), 2007, *La situation postcoloniale. Les postcolonial studies dans le débat français*, préface de Georges Balandier, Paris, Sciences Po Les Presses.
- SNOW, G., 1981, *Les droits linguistiques des Acadiens du Nouveau-Brunswick*, Moncton, CRLA, Université de Moncton.
- SOUDIERE (de la), M., 1988, « L'inconfort du terrain », *Terrain*, n°11, p. 94-105, URL : <http://terrain.revues.org/3316> (consulté le 06 juin 2012).
- SOULE, B., 2007, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, Vol. 27(1), pp. 127-140. En ligne : [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/numero27\(1\)/soule.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/numero27(1)/soule.pdf), © 2008 Association pour la recherche qualitative (consulté le 05 mai 2011).
- SOUTY, J., 2006, « Gilbert Durand. La réhabilitation de l'imaginaire », *Sciences Humaines*, N° 176, pp. 48-52.
- STOCKING, G. W., 2003, « La magie de l'ethnographe. L'invention du travail de terrain de Tylor à Malinowski », dans CEFAÏ, D. (coord.), *L'enquête de terrain*, Paris, la Découverte, pp. 89-138. [pour la version originale : George W. STOCKING Jr., « The Ethnographer's Magic : Fieldwork in British Anthropology from Tylor to Malinowski », in G. W. Stocking Jr. (ed.), *Observers Observed : Essays on Ethnographic Fieldwork*, Madison, University of Wisconsin Press, 1983, p. 71-120.]
- STRAUSS, A., 1992, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, l'Harmattan.
- STRAUSS, C.-L., 1975, *Tristes tropiques*, Paris, Editions Plon.

- SURET-CANALE, J., 1962, *Afrique noire. L'ère coloniale : 1900-1945*, Paris, Editions Sociales.
- TABOURET-KELLER, A., 1978, « Bilinguisme et diglossie dans le domaine des créoles français », *Etudes créoles*, n°1, pp. 135-152.
- TAJFEL, H., 1972, « La catégorisation sociale », dans MOSCOVICI, S. (dir.), *Introduction à la psychologie sociale*, Tome 1, Paris, Larousse.
- TAYLOR, C., 1997, *La liberté des modernes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- TENDING, M.-L., 2014, « Jeune chercheur, écriture et réception des thèses impliquées : entre convention et émancipation ? Essai « altéro-réflexif » » dans RAZAFIMANDIMBANANA, E. & V. CASTELLOTTI (dir.), *Chercheur(e)s et écriture(s) de la recherche*, Fernelmont, E.M.E. éditions.
- TENDING, M.-L., 2014, « L'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick : du pain béni pour les francophonies minoritaires ? » dans ARRIGHI, L. & M. LEBLANC (dir.), *Dynamiques linguistiques et dynamiques sociales dans l'espace acadien*, Sudbury, Prise de Parole.
- TENDING, M.-L., 2012, « La part du biographique dans la recherche » dans GOÏ, C. (dir.), *Quelles recherches qualitatives en sciences humaines ? Approches interdisciplinaires de la diversité*, Paris, L'Harmattan, pp. 103-117.
- TENDING, M.-L., 2010a, « "Intégration" linguistique et culturelle : une notion en souffrance ? Rôle et enjeux des représentations dans les processus migratoires » dans CADET, L., GOES, J. et J.-M. MANGIANTE (dir.), *Langue et intégration. Dimensions institutionnelle, socio-professionnelle et universitaire*, Bruxelles, P. I. E. Peter Lang, pp. 21-37.
- TENDING, M.-L., 2010b, « Parcours migratoires en contextes francophones minoritaires : lieux de reconfiguration des identités linguistiques ? » dans BLANCHET, P. & P. MARTINEZ (dir.), *Pratiques innovantes du plurilinguisme. Emergence et prise en compte en situations francophones*, AUF, Editions des archives contemporaines, pp. 115-120.
- TENDING, M.-L., 2009, « Contacts de langues et acculturation. Le jeu des représentations linguistiques sur la scène de l'intégration. Le chercheur au cœur de sa démarche : réflexion autour de l'implication » dans PIEROZAK, I. & J.-M. ELOY (dir.), *Intervenir : appliquer, s'impliquer ?*, Paris, l'Harmattan, pp. 87-93.
- TENDING M. -L., 2007, *Les « migrétudiants » et les langues : de la mobilité temporaire au séjour provisoire ? Accueil et intégration à Tours*, Mémoire de Recherche de Master 2, sous la direction du Pr. Didier de ROBILLARD, Université François-Rabelais de Tours.
- TENDING, M. -L., 2006, *Interculturel et intégration des étudiants Africains*, Mémoire de Recherche de Master 1, sous la direction du Pr. Didier de Robillard, Université François-Rabelais de Tours.
- TENZER, N., 2006, « Idéologie », dans MESURE, S., & P. SAVIDAN, *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 587-590.
- THERIAULT, J.Y. (éd.), 1999, *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, Moncton, Editions d'Acadie.
- THOMAS, D., 2008, « L'émergence d'une « question noire » en France ? », dans BANCEL, N. & alii. (dir.), *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 403-413.

- THOMAS, W.I. & F. ZNANIECKI, 1998, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Préface de Pierre TRIPIER « une sociologie pragmatique », Paris, Nathan.
- THOMASSIN, D., 2008, *L'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire – Etat de la question*, Université de Moncton.
- THIESSE, A.-M., 2001, *La création des identités nationales en Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Points Histoire.
- TOBNER, O., 2007, *Du racisme français. Quatre siècles de négrophobie*, Paris, Les Arènes.
- TODOROV, T., 1989, *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Editions du Seuil.
- TRAINEL, C., 1998, *Francophonie, francophonisme : groupe d'aspiration et formes d'engagement*, Paris, Université Panthéon-Assas (Paris II), L.G.D.J.
- TRIBALAT, M., 1996, *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte.
- TRIBALAT, M., 1995, *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte.
- TRIBALAT, M. (dir.), 1991, *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier Français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Cahier n° 131 de l'Institut National d'Etudes Démographiques, Presses Universitaires de France.
- VALDMAN, A. (dir.), 1978, *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion.
- VAYSSE, J.-M., 2000, *Le vocabulaire de M. Heidegger*, Ellipses.
- VERNEUIL, C., 2010, *La France et ses étrangers du milieu du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Ellipses.
- VERSCHAVE, F.-X., 2000, *Noir silence*, Paris, Les Arènes.
- VERSCHAVE, F.-X., 1999, *Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, Stock.
- VEYNE, P., 2008, *Michel Foucault. Sa pensée, sa personne*, Paris, Albin Michel, Sciences humaines.
- VEYNE, P., 1995, « Histoire », *Encyclopédia Universalis*, Paris, France S. A., pp. 464 -466.
- VEYNE, P., 1974, « L'histoire conceptualisante » dans LE GOFF, J. & P. NORA (dir.), *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, pp. 92-131.
- VEYNE, P., 1971, *Comment on écrit l'histoire*, Editions du Seuil.
- VIOLETTE, I., 2010, *Immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick : langues et identités. Une approche sociolinguistique de parcours d'immigrants francophones à Moncton*, Thèse de Doctorat de l'Université de Moncton, en cotutelle avec l'Université François-Rabelais de Tours, sous la co-direction d'Annette BOUDREAU et Didier de ROBILLARD.
- VIOLETTE, I., 2008, « Peut-on faire une sociolinguistique de l'immigration francophone ? Réflexions autour des liens entre structures d'accueil et aménagement linguistique », dans, BELKHODJA, C. (dir.), *Immigration et diversité au sein des communautés francophones en situation minoritaire, Canadian Issues / Thèmes Canadiens*, pp. 83-87.
- WALLERSTEIN, I., 1995, *Impenser la science sociale. Pour sortir du XIXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France.

- WEIL, P., 2005, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard.
- WEIL, P., 2002, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité depuis la Révolution*, Paris, Grasset.
- WEINREICH U., 1953, "Languages in contact. Findings and problems", New York : Publications of the *Linguistic Circle of New York*, Number 1.
- WERNER M. & B. ZIMMERMANN (dir.), 2004, *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil.
- WERNER M. & B. ZIMMERMANN, 2004, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », Werner M. et Zimmermann B. (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, pp.15-51.
- WIEVIORKA, M., 2008, « Questions sur la « diversité » » dans BANCEL, N. & alii. (dir.), *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 249-255.
- WIEVIORKA, M. (dir.), 1996, *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte.
- WIHTOL DE WENDEN, C., 2010, « Postcolonialisme et immigration. Nouveaux enjeux », dans BANCEL, N. & alii. (dir.), *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 256-264.
- WIHTOL DE WENDEN, C., 2009, *La globalisation humaine*, Paris, Presses Universitaires de France.
- YOKA, L.M., 2008, « Francophonie : l'alibi et le doute » dans GASSAMA, M. (dir.), *L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, Paris, Editions Philippe Rey, pp. 525-537.
- ZARATE, G., 1998, « D'une culture à d'autres : critères pour évaluer la structure d'un capital culturel », *Lidil*, n°18, Presses Universitaires de Grenoble, pp. 141-151.

Sitographie

Textes de référence en ligne

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2003, *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*.

<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/cadre-minoritaire.asp>

Rapports sur *La refondation de la politique d'intégration*, remis au Premier Ministre Jean-Marc Ayrault, en 2013 :

LAMARRE C., & M. MAFFESSOLI, 2013, *Refondation de la politique d'intégration*. Rapport du groupe de travail « Connaissance – reconnaissance ».

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000756-refonder-la-politique-d-integration-groupe-de-travail-connaissance-reconnaissance> (consulté le 25 mai 2014)

CHAYNESSE, K. & C.TALLAND, 2013, *L'habitat facteur d'intégration*, Rapport du groupe de travail « Habitat ».

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000757-refonder-la-politique-d-integration-groupe-de-travail-habitat> (consulté le 25 mai 2014)

DHUME, F. & K. HAMDANI, 2013, *Vers une politique française de l'égalité*, Rapport du groupe de travail « Mobilités sociales ».

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000758-refonder-la-politique-d-integration-groupe-de-travail-mobilites-sociales> (consulté le 25 mai 2014)

BOUBEKER, A. & O. NOËL, 2013, *Vers une politique française de l'égalité*, Rapport du groupe de travail « Faire société ».

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000758-refonder-la-politique-d-integration-groupe-de-travail-mobilites-sociales> (consulté le 25 mai 2014)

MADÉLIN, B., GENTIAL, D., GOYAUX, N., & I. BOUILLE-AMBROSINI, 2013, *Refonder la politique d'intégration*, Rapport du groupe de travail « Protection sociale ».

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000759-refonder-la-politique-d-integration-groupe-de-travail-protection-sociale> (consulté le 25 mai 2014)

TUOT, T., février 2013, *La grande Nation : pour une société inclusive*, Rapport sur la refondation des politiques d'intégration, Bibliothèque des rapports publics - La Documentation française.fr.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000099/index.shtml>
(consulté le 25 mai 2014)

Sites de référence

L'Office français de l'immigration et de l'intégration

<http://www.ofii.fr/>

Citoyenneté et immigration Canada

www.cic.gc.ca

Immigrer au Canada

http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/index.asp?_ga=1.246592397.847553002.1406247694 (consulté le 06 juillet 2014)

Statistiques Canada (recensement 2011) :

<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm> (consulté le 06 juillet 2011).

Nouveau-Brunswick, recensement 2011

<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-pr-fra.cfm?Lang=fra&GK=PR&GC=13> (consulté le 06 juillet 2011).

Moncton, recensement 2011

<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-cma-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=305> (consulté le 06 juillet 2011).

Histoire Acadienne

L'Acadie des origines à nos jours, par Nicolas Landry, Université de Moncton

<http://www.cuslm.ca/~clio/fenetre/frame1/resume.htm>

Cyberacadie. Com, L'histoire acadienne au bout des doigts, par Daniel L. Robichaud

<http://cyberacadie.com/>

Généralités

L'aménagement linguistique dans le monde, par Jacques Leclerc

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/>

Radio Canada

www.radiocanada.ca

Téléjournal Acadie

[http://ici.radio-canada.ca/emissions/Telejournal Acadie/2013-2014/](http://ici.radio-canada.ca/emissions/Telejournal_Acadie/2013-2014/)

France 2

<http://www.france2.fr/info>

France info

<http://www.franceinfo.fr/>

Annexes

Annexe 1 – Tableau synthétique des éléments de parcours des témoins

Liste des témoins ⁷⁷⁶	Pays d'origine	Pays d'installation ⁷⁷⁷		1 ^{ers} contacts avec le français		Période de début de scolarisation			« Francophones précoces » ⁷⁷⁸ ?			Motif de la migration	
		France	Canada	Milieu familial	Milieu scolaire	Coloniale	Post coloniale		Oui		Non	Etudes	Autre
							Avant 1980	Après 1980	Exclusifs	Non exclusifs			
1 - Alioune	Burkina Faso	1990	1998		X		X				X	X	
2 - Aminta	Mali		2001		X		X				X		X
3 - Bernadette	Cameroun	1998		X			X			X		X	
4 - Bocar	Niger	2003	2008		X		X				X	X	
5 - Germaine	Congo Kinshasa		1988		X		X				X	X	
6 - Grégoire	Gabon	1998	2008	X			X		X			X	
7 - Hugues	Gabon	2003		X				X	X			X	
8 - Jules	Congo Kinshasa		1998		X		X				X	X	
9 - Laurianne	Gabon	2003		X				X	X			X	
10 - Mahete	Congo Kinshasa		1977		X	X					X	X	
11 - Malik	Bénin ; Congo Brazzaville	2004			X			X			X	X	

⁷⁷⁶ Ordre alphabétique.

⁷⁷⁷ Avec l'indication de la date d'arrivée dans le pays et en fond de couleur distinct les parcours qui intègrent la France puis le Canada comme destination.

⁷⁷⁸ Personnes entrées en contact avec le français en bas âge dans le cadre familial : les « francophones précoces exclusifs » désignant celles à qui la ou les langue(s) de références ethniques n'ont pas été transmises par les parents au profit de la langue française ; et les « francophones précoces non exclusifs » désignant pour leur part celles qui pratiquaient à la maison le français conjointement avec leur(s) langue(s) ethnique(s) de référence.

Liste des témoins	Pays d'origine	Pays d'installation		1 ^{ers} contacts avec le français		Période de début de scolarisation			« Francophones précoces » ?			Motif de la migration	
		France	Canada	Milieu familial	Milieu scolaire	Coloniale	Post coloniale		Oui		Non	Etudes	Autre
							Avant 1980	Après 1980	Exclusifs	Non exclusifs			
12 - Mokhtar	Sénégal	2000			X			X			X	X	
13 - Moussa	Sénégal		1989		X		X				X	X	
14 - Otto	Togo	1993	2002	X			X			X		X	
15 - Patrick	Cameroun	1985		X			X		X			X	
16 - Sékou	Guinée Conakry	1994			X			X ⁷⁷⁹			X		X
17 - Seydou	Sénégal	2000			X			X			X	X	
18 - Souley	Guinée Conakry		1992		X		X				X	X	
19 - Sylla	Mali		1970		X	X					X	X	
20 - Thomas	Gabon	1991		X			X		X			X	
21 - Véronique	Togo		1982		X	X					X	X	

⁷⁷⁹ N'a été scolarisé que la première ou les deux premières années du primaire.

Annexe 2 – Portraits des témoins

Portrait 1 – Alioune

Alioune est originaire du Burkina-Faso. Enseignant-chercheur à l'Université de Moncton depuis 2006, après huit années passées à Montréal où il a effectué une thèse en gestion économique, son parcours migratoire s'est initié en France, où il a effectué ses années universitaires et commencé à travailler, avant de bifurquer vers le Canada. Né vers 1970 à Ouagadougou⁷⁸⁰, centre névralgique de la zone d'implantation des Mossi⁷⁸¹, Alioune appartient comme ses deux parents à ce groupe ethnique et a été principalement élevé en langue mooré, langue des Mossi. Il n'a appris la langue française qu'une fois scolarisé, et considérait à l'époque cette langue comme une langue étrangère difficile à apprivoiser. Il a cependant pris plaisir quelques années plus tard à l'apprécier et du coup à prendre plaisir à l'apprendre et à la pratiquer, grâce notamment à des jeux pédagogiques organisés autour de la langue française en classe et parfois avec d'autres écoles. Il souligne, à ce propos, le rôle essentiel des maîtres d'école dévoués et passionnés, qui ont largement contribué, non seulement à lui faire apprécier la langue française, mais plus globalement à instruire toute une génération de jeunes Burkinabais majoritairement scolarisés à l'école publique⁷⁸², et bons locuteurs du français selon lui.

Dans l'environnement sociolinguistique urbain de la capitale, Ouagadougou, certes dominée démographiquement par les Mossi dont cette région centrale du pays constitue le fief, la langue française jouait, aux côtés du mooré, un rôle de véhiculaire, mais avec en prime une aura valorisante pour ses locuteurs. Le français est donc devenu la principale langue de communication d'Alioune, en dehors du cercle familial, et principalement avec ses amis avec qui il aimait se « challenger » comme il dit, pour faire montre de la meilleure maîtrise possible de cette langue. Elle représentait en effet, pour cette jeunesse des années 1980, une langue d'ouverture sur le monde permettant de suivre les émissions radiotélévisées (presque toutes diffusées en français), de lire des bandes dessinées ou de pouvoir profiter de la magie du cinéma en assistant aux projections de

⁷⁸⁰ Capitale du Burkina-Faso.

⁷⁸¹ Groupe ethnique majoritaire à environ 53% de la population burkinabais, et basé au centre du pays, où se trouve la capitale.

⁷⁸² Du moins en ce qui concerne la capitale, Ouagadougou, disposant de plus de moyens au service de l'enseignement. C'est un peu moins le cas dans les autres villes du pays et encore moins en zones rurales.

films dans les deux uniques salles de cinéma à ciel ouvert que comptait la ville à cette époque. Leurs parents, et tout particulièrement ceux d'Alioune, n'étaient pas en reste dans cette vision positive de la langue française, honorés et fiers de la réussite scolaire de leurs enfants. Réussite qui semble ainsi intimement liée au degré de maîtrise de la langue française, qui se mesurait à l'aune des notes obtenues, distinguant les bons des moins bons élèves. Ce parallèle entre maîtrise du français et réussite à l'école se prolonge jusque dans le monde professionnel, dans la mesure où c'est cette même maîtrise du français qui conditionne l'accès à de bonnes places dans la fonction publique par exemple. « Si tu as un bon niveau en français, tu peux avoir un poste de responsabilité » : tel était alors le crédo illustrant le rôle indéniable du français, langue de promotion sociale dans le Ouaga⁷⁸³ des années 1980 qui a vu grandir Alioune.

S'inscrivant dans le schéma de toute une génération de jeunes Africains partant à l'étranger pour poursuivre leurs études universitaires, et plus particulièrement en France, pour une large majorité de ceux originaires des anciennes colonies françaises, Alioune s'est à son tour dirigé vers l'Hexagone en 1990, juste après l'obtention de son baccalauréat⁷⁸⁴. Il a effectué un cursus en comptabilité à l'Université d'Aix-Marseille jusqu'au DEA⁷⁸⁵ et a commencé à travailler juste après, pour le compte d'une école de commerce. Alioune a alors vingt-six ans. Mais, un an et demi seulement après avoir intégré le monde professionnel, il n'en supportait plus la routine et le manque de stimulation intellectuelle. Il décide alors de faire une thèse, se sentant plus mûr qu'au moment où il a effectué son DEA dont il dit ne pas avoir vraiment compris l'objet. Jusqu'à ce moment là, il n'envisageait pas d'autre destination que la France, considérée comme le « terminus » des parcours migratoires des Africains originaires des anciennes colonies françaises. On quitte l'Afrique pour faire ses études en France et on y reste finalement, si on ne rentre pas travailler dans son pays d'origine : tel était le schéma migratoire tracé et suivi par toute une génération d'Africains ayant précédé Alioune, et dans lequel il s'inscrivait inconsciemment. Le départ pour le Canada d'une de ses connaissances, étudiant africain comme lui, l'avait d'ailleurs frappé comme d'autres de ses amis, trouvant un peu étrange ce changement d'horizon. Mais au final, cet événement, inscrit

⁷⁸³ Diminutif couramment utilisé pour désigner Ouagadougou.

⁷⁸⁴ Diplôme de fin d'études secondaires.

⁷⁸⁵ Diplôme d'études approfondies, équivalent du Master 2 Recherche en France, et de la deuxième année de Maîtrise au Canada.

dans sa mémoire parce que sortant des sentiers battus, a sans doute participé, au même titre que le besoin d'effectuer une thèse dans un domaine où les Nord-Américains étaient pionniers, à son changement de perspective et sa décision de poursuivre son chemin vers le Canada. « *La France ce n'est plus le terminus* » a-t-il dit...

Portrait 2 – Aminta

Aminta est une artiste d'origine malienne de près d'une quarantaine d'années, installée à Moncton depuis huit ans, au moment où a eu lieu notre entretien. Elle a effectué son premier (court) séjour au Canada en 1999, dans le cadre de son activité professionnelle, et a fait la connaissance, à cette occasion, de son actuel mari : un Acadien originaire d'Edmundston qu'elle a rejoint à Moncton en 2001. Née à Bankas (localité située dans la région de Mopti), d'un père Dogon (de Gao, près de Tombouctou) et d'une mère Songhaï, elle a été élevée par sa grand-mère dans cette ville, ses parents ayant divorcés et s'étant remariés chacun de leur côté. Elle déclare ainsi avoir grandi en présence de trois langues : le songhaï, langue de communication familiale, le bambara, langue majoritaire de l'environnement sociolinguistique où elle se trouvait et, à ce titre, langue de communication avec l'extérieur et les amis, et enfin, le peul, également présent de façon significative dans cet environnement.

Elle a appris le français à l'école, comme la plupart des personnes évoquées dans cette thèse (et comme une très large majorité d'Africains), où elle a connu le système du symbole⁷⁸⁶ (matérialisé dans son école par un collier de bouts de bois) dont elle faisait souvent les frais, puisque c'est sa grand-mère (n'ayant jamais été scolarisée et ne parlant pas français) qui l'emmenait à l'école et conversait avec elle en langue songhaï. Bien que sa grand-mère n'a pas été scolarisée, elle a envoyé à l'école ses quatre filles, qui ne sont pas toutes allées loin dans les études (dont la mère d'Aminta, mais qui, elle aussi, a veillé à faire scolariser tous ses enfants). Du côté de son père, tous (son père et ses oncles) ont également été scolarisés, à tel point que le français est devenu une langue courante de communication chez eux. Aminta précise même que son père ne peut pas dire deux mots en songhaï sans placer un mot en français, et qu'il maîtrise assez peu les autres langues comme le bambara et le peul. Le français constituerait pour lui la langue dans laquelle il exprime le mieux ses pensées.

⁷⁸⁶ Le système du symbole consistait à remettre à tout élève surpris en train de parler sa langue maternelle ou toute autre langue locale au lieu du français, un objet dépréciatif (collier d'ossements, de cornes, queues ou pattes de bêtes, etc.) et ce dernier devait à son tour prendre un autre élève en faute pour le lui remettre. Celui que revenait le lendemain matin toujours en possession du symbole était sévèrement puni.

Aminta a une vision du français qui se rapproche sensiblement de celle d'Alioune (portrait 1), en tant langue procurant un sentiment d'orgueil pour ceux qui la maîtrisent. Elle admirait ainsi un de ses professeur de français qui parlait très bien (« ça coulait », « il ne cherchait pas ses mots », comme elle dit) et qui faisait figure d'exception car nombreux étaient les enseignants (même de français) qui n'arrivaient pas à s'exprimer facilement en français (alors même que l'enseignement était censé s'effectuer dans cette langue). Aminta a d'ailleurs confié avoir pris l'habitude de corriger les nombreuses fautes d'expression de ses professeurs. Elle a effectué, au terme de ses études, un concours de la fonction publique (l'équivalent du Capes français) pour lequel elle a vivement été félicitée pour l'inspecteur, impressionné par sa capacité à s'exprimer clairement en français, y compris à l'oral, ce qui contrastait avec les autres candidats. Elle a été enseignante de français durant quelques années, en parallèle à son activité artistique, à laquelle elle finira par se consacrer entièrement, et grâce à laquelle elle a rencontré son mari et s'est retrouvée à Moncton (grâce au français aussi, comme le dit elle-même, puisque son premier séjour au Canada s'est fait dans le cadre d'un jumelage entre artistes francophones africains et canadiens, faisant l'objet d'un documentaire. Son futur mari, caméraman, effectuait le tournage de ce documentaire).

Portrait 3 – Bernadette

Bernadette est une jeune femme âgée de trente huit ans (au moment de notre entretien), naturalisée française, mais originaire du Cameroun. Elle est médecin pédiatre et mariée à un médecin également, lui aussi originaire du Cameroun. Ils ont quatre enfants : trois filles de treize, onze et trois ans et un garçon de neuf ans. Elle fait partie du groupe ethnique des Bamiléké et plus précisément, selon sa formulation, de la tribu des Bayangam⁷⁸⁷, ses deux parents étant issus de ce même groupe. Elle est née et a grandi à Yaoundé, capitale administrative du Cameroun et zone géographique de localisation du groupe ethnique des Béti. Elle habitait d'ailleurs dans un quartier béti, comme il peut exister des quartiers chinois ou juifs ou latin à New-York, à Montréal ou à Paris. De ce fait, son environnement sociolinguistique était constitué de ce qu'elle désigne comme étant sa langue maternelle, le bayangam, langue de communication entre les parents et les enfants, l'éwondo, langue des Béti, présent à l'extérieur de la cellule familiale, et

⁷⁸⁷ Son mari fait également parti du groupe ethnique des Bamiléké, mais, si l'on reprend sa formulation, de la tribu des Banganté.

surtout le français, langue principale de communication de la fratrie, parce que seule langue de communication possible avec les amis du quartier ou de l'école, qui ne sont pas du même groupe ethnique qu'eux et ne comprennent par conséquent pas leur langue (le bayangam). Les pratiques linguistiques au sein de la famille de Bernadette s'organisaient ainsi selon une distribution générationnelle : les parents, grands-parents, oncles et tantes s'exprimant plus volontiers en bayagam et les enfants, entre eux, avec les amis et aussi leurs cousins et cousines beaucoup, plus en français. C'est donc la langue qui s'est le plus imposée dans le quotidien de Bernadette, qui, dans son insouciance d'adolescente (qu'elle avait en commun avec ses frères, cousins et cousines), n'avait pas de réflexion particulière sur ses langues et ce qu'elles pouvaient représenter les unes par rapport aux autres. Laisant le bayangam céder peu à peu le pas au français, elle ne pensait pas que cette langue pouvait être importante pour elle, et s'en rend compte aujourd'hui qu'elle est en position de transmettre son héritage culturel à ses enfants nés en France.

Le projet de migration de Bernadette était au départ un projet de mobilité à court et moyen terme, le temps de faire ses études de médecine et se spécialiser avant de rentrer au Cameroun, « où on avait besoin d'elle » (ou plutôt de la profession qu'elle allait exercer). Elle est donc arrivée en France en 1988 à Rouen, où elle a fait ses six premières années de médecine, puis s'est rendue à Nantes pour sa spécialisation pendant six autres années. Une fois son diplôme obtenu, plutôt que de rentrer au Cameroun, conformément à son projet de départ, elle s'est installée à Tours en 2001, sa route ayant entre-temps croisée celle de Louis⁷⁸⁸, son époux qui, pour sa part, ne souhaitait pas « rentrer au pays » comme on dit.

Bernadette a ainsi un parcours inscrit sous le sceau de la réussite, d'un strict point de vue académique et professionnel. Elle paraît rigoureuse dans les projets qu'elle entreprend, à commencer par ses études de médecine qu'elle a, si l'on se réfère aux différentes dates qui balisent son parcours, accomplies sans faux pas. Entourée de ses enfants, de son époux et de sa mère, dans leur grande maison à façade rose et blanche nichée au bout d'une impasse d'un des beaux quartiers de Tours, il se dégage de la personnalité de Bernadette une forme de sereine assurance face à son expérience de

⁷⁸⁸ Pseudonyme, attribué à son mari selon les mêmes critères que ceux établis pour les témoins.

personne venue d'ailleurs, et se faisant une place au sein de la société française. Abordant les choses avec un certain pragmatisme, elle est consciente de sa différence culturelle et, même si elle ne transmet pas par exemple le bayangam à ses enfants, ces derniers l'entendent toutefois lorsqu'elle le parle avec sa maman qui vit avec eux. Elle prend par ailleurs le soin de leur montrer d'où ils viennent, en leur faisant passer des vacances au Cameroun.

Portrait 4 – Bocar

Bocar est d'origine nigérienne et fait partie du groupe ethnique des songhaï, comme ses deux parents. Il est né dans un petit village du Niger nommé Diomona, situé dans le chef lieu d'arrondissement de Tillabéri⁷⁸⁹. Ses parents n'ayant jamais été à l'école française⁷⁹⁰ comme il dit, ce n'est qu'à l'âge de six ans, au moment de commencer l'école, qu'il est entré pour la toute première fois en contact avec la langue française qu'il n'aurait eu aucune possibilité de côtoyer autrement. Il précise d'ailleurs que c'est une situation très courante dans les villages au Niger, où il n'existe pas vraiment d'hétérogénéité linguistique⁷⁹¹ et où, par conséquent, seules les langues locales servent pour les communications, en dehors du domaine scolaire. Dans le cadre de ce dernier, elles sont par contre interdites et leur utilisation délictueuse dans l'enceinte de l'école est punie par le système du symbole. Bocar n'en garde toutefois pas un souvenir négatif car, l'école représentait pour lui le lieu où l'on apprend le français. Le système du symbole, aussi dur qu'il puisse paraître constituait, d'après ce qu'il en percevait, un moyen comme un autre de faire pratiquer cette langue aux écoliers et donc d'accélérer son apprentissage. Pour lui cela faisait partie du jeu et il le prenait comme tel.

Après avoir eu son certificat d'études primaires, il a quitté son village pour la ville de Tillabéry (du même nom que la région) où il a fait ses études secondaires et eu avec brio un baccalauréat scientifique série C⁷⁹². Il a obtenu grâce à ses bons résultats une bourse

⁷⁸⁹ Une des huit régions du Niger, située au sud-ouest du pays, où se trouve notamment la ville de Niamey, capitale administrative.

⁷⁹⁰ Son père étant marabout, il a donc fait l'école coranique et a été alphabétisé en arabe, mais sa mère n'a jamais été instruite.

⁷⁹¹ Contrairement aux zones urbaines où des populations de diverses origines ethniques cohabitent et pratiquent respectivement leurs langues et/ou un véhiculaire, les zones rurales sont homogènes linguistiquement, dans la mesure où le Niger ne comporte que six grands groupes ethniques, répartis dans les différentes régions du pays.

⁷⁹² Dominantes Mathématiques et Sciences physiques.

d'enseignement supérieur pour les pays du Maghreb, délivrée à l'époque aux deux meilleurs bacheliers de séries scientifiques du pays, et s'est rendu en Tunisie où il a fait ses études supérieures. Ne souhaitant pas rentrer immédiatement au Niger pour travailler et désirant par ailleurs obtenir un diplôme français, en plus de son diplôme tunisien, il a effectué un doctorat de sciences de gestion en finances en France, à l'Université de Reims, pour lequel il a également obtenu une bourse puis un poste d'ATER⁷⁹³. Ayant soutenu son doctorat en 2007, et n'ayant pas trouvé d'emploi en France, il s'est tourné vers une nouvelle destination plus prometteuse⁷⁹⁴.

Après de longues années d'études ponctuées par des mobilités successives, de son petit village de Diomona au collège et lycée de Tillabéry, puis de ses études supérieures en Tunisie à ses cinq années de doctorat en France, Bocar, nigérien, de l'ethnie songaï, fil de marabou et de parents qui n'ont jamais fait l'école des Blancs, est aujourd'hui Résident Permanent du Canada et enseignant-chercheur à l'Université de Moncton depuis Septembre 2008.

Portrait 5 – Germaine

Germaine est originaire du Congo Kinshasa. Nous nous sommes rencontrées à l'Université de Moncton où elle occupe un poste administratif. Etant née et ayant grandi dans une région dont ses parents ne sont pas originaires, elle se définit comme un individu plurilingue depuis sa plus tendre enfance. Ses parents font en effet partie du groupe ethnique des Lunda, alors que sa famille était installée dans la région où le kikongo constitue la principale langue véhiculaire. Elle avait ainsi une langue de

⁷⁹³ Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche.

⁷⁹⁴ Bocar se décrit lui-même comme un homme prévoyant aimant toujours avoir un plan B dans l'élaboration de ses projets et n'aimant pas être soumis aux aléas de la vie qui obligent à des choix contraints par les circonstances et non voulus au départ. Ne sachant pas ce que l'avenir lui réserverait en France après l'obtention de son doctorat, il a anticipé d'éventuelles difficultés de recrutement et conséquemment de renouvellement de titre de séjour (ce qui s'est finalement avéré être le cas) en entamant au cours de sa dernière année une procédure de demande de résidence permanente pour le Canada qu'il a obtenue. Le choix du Canada comme alternative à la France pour trouver de meilleures perspectives d'avenir tant sur le plan professionnel qu'économique constitue en effet un phénomène très récurrent chez les étudiants étrangers venus d'Afrique, fraîchement diplômés des Ecoles ou Universités françaises et tenus de trouver un emploi au plus vite (ce qui n'est pas toujours chose aisée) pour pouvoir changer de statut et continuer de demeurer légalement en France, sans avoir à emprunter des voies parallèles parfois à la lisière de la légalité (reprenre des inscriptions fictives à l'université, faire en enfant à un ou une Français(e), contracter un mariage blanc, etc.), ou devoir faute de mieux rentrer chez eux du jour au lendemain.

communication familiale parents-enfants qui était le lunda⁷⁹⁵, et une autre pour la fratrie : le kikongo, langue qu'elle parlait également avec ses amis. A ces deux langues vint très vite s'adjoindre le français qu'elle a appris et pratiquait à l'école. Sa famille a déménagé lorsqu'elle était au lycée pour s'installer dans la capitale, Kinshasa, dont la langue principale, le lingala, intégrera à son tour son répertoire linguistique.

Chacune de ces langues constitutives du répertoire linguistique de Germaine est, de fait, rattachée à un lieu ou un moment particulier de son parcours de vie, comme autant de repères qui lui remettent son histoire d'appropriation des langues en mémoire et donc son histoire vie finalement. Les différentes situations de communication où interviennent l'une et/ou l'autre de ces langues renseignent en effet automatiquement sur le type de relation qu'elle peut avoir à son/ses interlocuteur(s), et surtout sur l'endroit et la période de sa vie où ils se sont rencontrés. Ainsi, le lingala représente la langue de sa jeunesse, de ses années de lycées, langue qu'elle parle avec des personnes qu'elle a connues lorsqu'elle vivait à Kinshasa. Le kikongo est la langue de son enfance et de son adolescence, langue de ses premières années de scolarisation et des années de collège qu'elle parle avec ses amis d'enfance et les personnes qu'elle a connues dans la région où elle a grandi. Le lunda, langue de ses parents, représente la langue de la famille, celle des longs mois de grandes vacances passés régulièrement dans leur « chalet d'été », pied à terre conservé par leur père dans leur ville d'origine. Et le français représente pour sa part, la langue de l'école, langue des activités intellectuelles et langue qu'elle utilisait avec les personnes qui ne sont pas de la même origine ethnique qu'elle et qui ne parlent ni kikongo, ni lingala.

Germaine s'est rendue au Canada pour faire ses études universitaires en 1988. Elle a choisi cette destination, relativement peu courue à cette époque (au regard du nombre de personnes qui se rendaient plutôt en France ou en Belgique), parce que ses parents avaient des amis, Congolais de nationalité, mais d'origine canadienne, plus précisément originaires de Winnipeg au Manitoba. C'est donc dans cette province qu'elle s'est rendue dans un premier temps, ignorant qu'elle serait confrontée à l'expérience d'une immersion totale en anglais, langue qu'elle n'avait rencontré jusqu'alors que

⁷⁹⁵ Ses parents n'étaient pas très à l'aise avec le kikongo et préféraient donc parler à leurs enfants dans leur langue, le lunda, d'autant plus que leur grand-mère qui vivait avec eux, « trop âgée pour apprendre une nouvelle langue », n'était en mesure de communiquer que dans cette langue.

sporadiquement durant sa scolarité. Ses représentations du Canada, du point de vue linguistique, se limitaient en effet à la ville de Montréal où elle savait que l'on parlait français et au profil de leurs amis canadiens anglophones d'origine, mais en fait nés au Congo et parlant donc parfaitement français (ainsi que le lunda⁷⁹⁶ et le kikongo d'ailleurs). Elle était donc persuadée que l'on parlerait également français à Winnipeg, n'ayant pas réalisé que leurs amis avaient appris le français au Congo. Après une année d'immersion totale et plutôt difficile en milieu anglophone elle s'est inscrite à l'université de Saint-Boniface, niche francophone au sein de la province très majoritairement anglophone du Manitoba et petit oasis linguistique pour Germaine. L'année d'après, en 1991, elle entend parler de l'université de Moncton et va y faire un tour en été pour tâter le terrain. Elle décide finalement d'y effectuer le reste de ses études.

Son projet n'était pas au départ de s'installer définitivement, mais Germaine a entre temps « trouvé son amour » comme elle dit, a fait des enfants, et construit aujourd'hui sa vie au sein de la communauté francophone acadienne de Moncton dont le destin est désormais étroitement lié à celui de ses enfants qui n'ont pas d'autre terre d'identification que celle où ils ont vu le jour.

Portrait 6 – Grégoire

Grégoire est originaire du Gabon. Titulaire d'un doctorat en physique du solide, il est arrivé en France en 1998 et a effectué ses études à l'Université de Nice, jusqu'à sa maîtrise, puis à l'Université de Montpellier, pour son DEA et sa thèse. Mais c'est à Moncton que nous nous sommes rencontrés⁷⁹⁷, en janvier 2009, huit mois seulement après son arrivée au Canada. Sa mobilité était liée à un stage de recherche postdoctorale avec une charge d'enseignement d'une durée de trois ans, effectué à l'Université de Moncton. Il fait partie des personnes que j'ai contactées pour solliciter un entretien, en

⁷⁹⁶ M. Henry (appelons-le comme ça), se trouve être la première personne à avoir traduit la Bible en lunda.

⁷⁹⁷ Il est arrivé au Canada en Juillet 2008 et notre entretien a eu lieu le 16 Mars 2009. Son expérience en France est de fait beaucoup plus importante, car il y a vécu une dizaine d'années avant de rentrer au Gabon à la fin de son doctorat (où il a enseigné quelques temps), puis de se rendre au Canada pour la poursuite de ses travaux de recherche dans le cadre de ce stage de recherche postdoctorale. Toute sa famille (son épouse et sa fille de dix-huit ans) l'ayant accompagné au Canada, ils n'excluent pas, si tout se passe bien, d'engager une procédure de demande de résidence permanente pour s'établir plus durablement.

consultant les listes des personnels universitaires disponibles sur les sites des différentes facultés de l'Université.

D'origine fang (de par ses deux parents) et bien qu'ayant baigné durant toute son enfance au sein d'un environnement sociolinguistique très majoritairement dominé par ce groupe ethnique⁷⁹⁸, Grégoire ne maîtrise pas bien la langue fang dont il a toutefois une certaine compréhension orale, car son père, un instituteur qui ne parlait pas fang chez lui, a élevé ses enfants en français⁷⁹⁹. Cependant, en dépit du fait que sa seule langue de communication familiale soit le français (donc la première langue acquise et parlée), Grégoire ne lui attribue qu'un rôle fonctionnel d'instrument de communication tant sur le plan administratif que relationnel, dans la mesure où c'est la langue officielle et qu'il constitue le seul véhiculaire entre locuteurs d'ethnies différentes⁸⁰⁰. Le français est donc, de ce point de vue, une nécessité, comme le souligne Grégoire, « puisque que tout le monde n'est pas fang ». Mais une nécessité qui semble circonscrite, de façon générale, aux communications interethniques ou liées aux différentes sphères d'application de la langue officielle : institutions scolaires et académiques, administratives, politiques, juridiques, médiatiques, voire culturelles dans certains cas, etc. Répondre en français quand on parle en fang est en effet une attitude peu appréciée⁸⁰¹ et qui du coup, est souvent reprochée à Grégoire, parce qu'on ne s'attend pas à ce qu'il ne soit pas capable de parler fang. Grégoire est malgré tout fier d'être fang, et même s'il lui manque, pour partie, un bagage linguistique qui ne lui a pas été transmis, il semble combler ce déficit par une bonne connaissance de l'histoire de son peuple⁸⁰² et

⁷⁹⁸ Il est né et a grandi à Bitam, ville située au Nord du Gabon dans une zone majoritairement fang.

⁷⁹⁹ Ses parents ayant divorcé lorsqu'il n'avait que trois ans, son père a de fait été le seul médium de transmission des langues et donc du français uniquement. La compétence de compréhension orale acquise en fang lui venait de l'extérieur, dans cet environnement majoritairement fang.

⁸⁰⁰ Il n'y a pas de langue véritablement majoritaire au Gabon qui joue le rôle de véhiculaire pour les communications interethniques. Cependant, l'ethnie fang est la plus importante d'un point de vue numérique sur le territoire gabonais (32%). Grégoire m'a en effet précisé lors de notre entretien que les Fang occupent pratiquement tout le nord du Gabon : plus précisément, la province de la Woleu-N'tem, celle de l'Ogooué-Ivindo, celle du Moyen-Ogooué, et un peu partout dans le reste du pays, « parce qu'ils sont travailleurs, donc se déplacent ».

⁸⁰¹ C'est un trait commun à beaucoup de peuples en Afrique et plus largement aux communautés linguistiques prises dans des situations de contacts de langues inégalitaires dont les rapports de force – symboliques notamment – sont en leur défaveur.

⁸⁰² Il fait référence aux écrits de Cheikh Anta Diop, célèbre écrivain Sénégalais égyptologue qui évoque dans son œuvre l'épopée du peuple fang, qui aurait quitté l'Égypte et traversé des forêts hostiles pour s'établir au cœur de l'Afrique. Le souvenir de cette grande épopée qui aurait fait du peuple fang un grand peuple de guerriers (ce qu'ils n'étaient pas à l'origine) est entretenu par une mythologie contée et chantée lors de grandes cérémonies traditionnelles.

de son rayonnement culturel au niveau du pays et même au-delà de ses frontières. Il déclare en effet que « les Fang sont en fait très très fiers, non seulement de leur culture, mais du fait aussi qu'ils soient très travailleurs, et en général (je ne le dis pas pour moi ; c'est le constat), en général si vous prenez le Gabon – c'est le cas aussi au Cameroun et en Guinée Equatoriale – et bien la plupart des intellectuels du pays sont fang ». Grégoire présente donc la « fierté à être fang » comme une valeur à laquelle il peut se rattacher dans la mesure où « le fang, ce n'est pas seulement une langue, c'est toute une culture ».

Portrait 7 – Hugues

Hugues est lui aussi originaire du Gabon. Il effectuait un doctorat en littérature africaine au moment de notre entretien. Arrivé en France en 2003, il a obtenu un Master d'anglais à l'Université de Nantes, avant de venir à Tours effectuer sa thèse. Né de parents fang, Hugues, tout comme Grégoire, ne parle pas fang (qu'il considère tout de même comme sa langue maternelle) puisqu'il a été élevé en français, mais en a une certaine compréhension orale. Il a par ailleurs effectué toute sa scolarité dans des écoles françaises où prédominait la langue française dans les cours de récréation. Déplorant ce choix de *politique linguistique familiale* (Deprez, 1994), il a exprimé son grand regret de ne pas avoir acquis sa « langue maternelle » de façon « naturelle », à savoir par la transmission de la mère aux enfants dès la prime enfance, et a tenté une fois grand, mais sans succès, de se l'approprier en l'apprenant de façon académique, face au constat (bizarre selon lui) qu'il parlait mieux anglais que sa « langue maternelle ». Il déclare ainsi avoir honte de n'être même pas capable de parler sa langue et envier énormément ses cousins qui la pratiquent. Mais, fort cependant d'un bagage culturel qui lui a tout de même été transmis – bien que cette transmission s'est faite par le biais de la langue française – il se dit fier d'appartenir à l'ethnie fang, majoritaire au Gabon, comme nous l'avons vu pour le cas de Grégoire, et présente également dans d'autres pays comme le Cameroun, la Guinée Equatoriale, le Congo et la République de Sao Tomé-et-Principe. Il a même été initié, selon la coutume, vers l'âge de 12 ans, en dépit de la barrière linguistique qui faisait qu'il ne pouvait pas s'exprimer en langue.

Portrait 8 – Jules

Jules est enseignant-chercheur à l'Université de Moncton, où il a été recruté quelques mois avant notre entretien. Né dans une localité nommée Monkoto, il est également originaire du Congo Kinshasa. Ses parents, originaires tous les deux du même village, font partie du groupe ethnique des Mongo. Jules, dont les deux langues de communications familiales étaient le kimongo, langue d'origine de ses parents, et le lingala, langue véhiculaire de leur région, n'est rentré en contact avec la langue française qu'une fois scolarisé. Ses parents ont été tous deux scolarisés mais seulement jusqu'au niveau du primaire, le temps de savoir lire et écrire, pas plus. Ils ne parlaient donc pas couramment le français. La maman de Jules ne parlait d'ailleurs jamais français, alors que son père, qui était chauffeur mécanicien, le parlait un peu (à sa manière comme dit Jules) lorsqu'il était en contact avec les représentants des administrations coloniale puis étatique, dans le cadre de son travail. Mais une fois rentré à la maison, il repassait automatiquement aux langues locales, en l'occurrence le lingala et le kimongo. Jules ayant été scolarisé au début des années 1970 sous le régime présidentiel de Mobutu, qui a instauré le retour à l'authenticité et favorisé la promotion des langues autochtones, le lingala et le kimongo, langues de l'environnement sociolinguistique de Jules, ont ainsi constitué ses langues d'enseignement durant les deux premières années de scolarisation, avec une introduction progressive de la langue française qui devient à son tour langue d'enseignement à partir de la troisième année. En plus du lingala et du kimongo, Jules compte également dans son répertoire linguistique les autres grands véhiculaires régionaux du pays : le kikongo, le swahili et le tshiluba. Il a en effet quitté Monkoto, sa ville natale, pour rejoindre son frère qui vivait à la capitale, Kinshasa, et y poursuivre sa scolarité, de l'école secondaire à la fin de ses études universitaires. Il y a intégré une chorale comportant des ressortissants de diverses ethnies et un répertoire de chants composés dans de nombreuses langues du pays. Après ses études, il a travaillé dans une entreprise de consultation en informatique et, dans le cadre de son travail, il a eu à se rendre dans presque toutes les provinces du pays. Mais son appropriation des différentes langues véhiculaires est principalement due à son séjour à Kinshasa où il a eu l'occasion de fréquenter des personnes de différentes origines ethniques. Il a par exemple appris le tshiluba grâce à un ami faisant partie du groupe ethnique des Luba, car lorsqu'il lui rendait visite, tout le monde chez lui ne parlait que le tshiluba.

Que ce soit à Monkoto ou à Kinshasa, les principales langues de communication de Jules demeuraient le kimongo et le lingala, dans la mesure où le lingala constitue la langue prédominante dans le paysage linguistique de la ville et que le kimongo était pratiqué en famille puisqu'il vivait chez son frère. Le français occupait ainsi une place assez limitée en fin de compte dans la vie de Jules, ne s'imposant que dans le cadre scolaire, académique et professionnel. Même dans le domaine religieux, biais historique de diffusion de la langue française en Afrique, celle-ci était supplantée dans la vie de Jules par le lingala, car il fréquentait une église où les offices étaient célébrés dans la langue locale. Il en résulte pour Jules un rapport au français plutôt distancié, du point de vue identitaire, puisqu'il le considérait comme une langue étrangère, mais indispensable de par son statut de langue officielle. Il est tout à fait conscient par ailleurs de sa valeur symbolique, car parler français serait signe de promotion sociale, et ses parents l'encourageaient d'ailleurs quand il était petit à bien s'investir dans son apprentissage. Il avoue donc une certaine fierté à parler la langue des Nokos⁸⁰³, la langue des Blancs. Et, tout en se considérant tout d'abord comme Congolais, se reconnaît comme francophone parce que son pays est réputé être le second pays francophone en nombre de locuteurs après la France. Caractéristique enseignée à l'école et dont beaucoup de Congolais s'enorgueillissent⁸⁰⁴.

Son projet de migration s'est dessiné suite à une collaboration établie dans le cadre de son activité professionnelle avec l'Unesco. En sa qualité de consultant en informatique, il avait en charge la gestion informatisée de toutes les bourses de recherches attribuées par l'Unesco et était de ce fait régulièrement en relation avec de nombreux chercheurs, ce qui lui a donné envie de « faire un doc⁸⁰⁵. ». Il a tout d'abord envisagé de se rendre en Belgique, mais a finalement considéré que les perspectives d'évolution professionnelles en Belgique et en Europe plus globalement étaient limitées, même avec un doctorat en poche. Sur les conseils d'amis qui vivaient au Canada, il a finalement opté pour cette destination. Il s'est rendu à Montréal en 1998 en projetant de rentrer chez lui à la fin de sa formation. Mais les troubles politiques et la guerre qui ont duré pendant plusieurs années au Congo, depuis l'accession au pouvoir de Joseph Kabila, l'en ont empêché et il

⁸⁰³ Terme signifiant « oncles » par lequel les Congolais désignaient les colons belges.

⁸⁰⁴ Il serait d'ailleurs intéressant de questionner l'origine de cette information, fonctionnant à l'heure actuelle comme une croyance populaire.

⁸⁰⁵ Comprenez ici : doctorat.

est finalement resté à Montréal pendant onze ans et demi, avant d'être recruté à l'Université de Moncton en Septembre 2008.

Portrait 9 – Laurianne

Laurianne est une jeune femme de trente et un ans, originaire du Gabon, comme Hugues et Grégoire. Née à Port-Gentil, capitale économique du Gabon, elle fait partie du groupe ethnique des Punu, auquel ses deux parents appartiennent. Etudiante inscrite en thèse de littérature africaine à l'Université de Tours au moment de notre rencontre, elle a un parcours migratoire qui comporte deux grandes étapes de mobilité du Gabon vers la France. Laurianne est en effet venue pour la première fois en France en 1982 avec sa famille lorsqu'elle avait dix ans. Ils vivaient à Créteil (Paris) et elle a été inscrite en CE2⁸⁰⁶ dans une école située en ZEP (zone d'éducation prioritaire). Ses parents n'étaient pourtant pas ce qu'elle considère comme les immigrés correspondant regard qu'en ont généralement les Français, de son point de vue, parce que son père était médecin, travaillait dans le privé et sa mère était infirmière. Ils n'avaient pas du tout les mêmes revenus que les autres immigrés, car ils étaient relativement aisés et ne vivaient pas en cité mais dans une résidence. Laurianne n'a ainsi jamais vraiment compris pourquoi elle s'est retrouvée dans une ZEP et garde de cette première expérience migratoire le souvenir, somme toute plutôt positif du regard naïf et innocent de l'enfant qu'elle était, mais rétrospectivement plus lucide et critique de l'adulte consciente des représentations attachées à l'immigration, notamment africaine en France.

Sa famille est rentrée au Gabon, au moment où elle devait faire sa troisième⁸⁰⁷ et Laurianne y a poursuivi son cursus scolaire jusqu'à l'obtention d'une maîtrise en littérature africaine. Les difficultés qu'elle a rencontrées à ce niveau, seront en quelque sorte l'élément déclencheur de sa décision de repartir en France, idée qui lui trottait déjà dans la tête, mais non concrétisée du moment qu'elle pouvait faire ses études sur place

⁸⁰⁶ Dans le système scolaire français, la classe de CE2, correspond à la troisième année de scolarisation. L'école commençant à l'âge de cinq ou six ans au plus tard, Laurianne s'est retrouvée dans une classe avec des camarades plus jeunes qu'elle car elle explique qu'au Gabon il existait (ou existe si c'est toujours le cas) deux classes de CP (première année de scolarisation) : le CP1 et le CP2. Ce qui fait qu'ayant fait ces deux classes de CP, avant de faire le CE1 (deuxième année de scolarisation en France, mais troisième au Gabon), elle avait une année d'avance sur ses camarades, tant au niveau de l'âge que des enseignements d'ailleurs puisqu'elle avait déjà étudié par exemple la division que les autres découvraient et s'ennuyait donc au moment des leçons de calculs.

⁸⁰⁷ Quatrième année du secondaire.

(au Gabon) dans un domaine qui la passionnait : la littérature africaine. Elle a dû reprendre son année de maîtrise, la soutenance de son mémoire ayant été invalidée à cause d'un jury supposément non conforme, ce dernier étant composé uniquement de deux personnes : son directeur de thèse et le président du jury. Voyant dans cette mésaventure le signe manifeste d'un des travers de ce qu'elle nomme les « républiques bananières » (l'excès de zèle d'un fonctionnaire fraîchement nommé à un poste de responsabilité et voulant assoir son autorité) et constatant de surcroît dans quelles conditions les autres étudiants passaient également leurs maîtrises, elle s'est dit que « cette machine allait la broyer ». Elle a alors demandé à son compagnon installé à ce moment là en France où il faisait un doctorat⁸⁰⁸ à l'Université de Tours, de lui obtenir une inscription. C'est ainsi que Laurianne a effectué sa seconde mobilité vers la France en Novembre 2003 pour y effectuer un DEA puis une thèse sur la question du métissage dans la littérature africaine, mobilité résultant d'une démarche personnelle cette fois-ci, et non plus familiale comme lorsqu'elle était enfant.

En tant qu'africaniste⁸⁰⁹, Laurianne se dit engagée dans une dynamique de réhabilitation de l'image de l'Afrique et des Africains qui, contrairement aux propos controversés de Nicolas Sarkozy, lors du discours prononcé à Dakar, ont vocation, selon elle, à être dans l'histoire, à laquelle ils participent déjà et ce, depuis bien longtemps. Faire de la littérature africaine pour Laurianne c'est ainsi sa façon particulière d'entrer et de participer à cette histoire africaine déjà en marche, de remonter à sa source et de retrouver ce que le rapport de force établit par la domination occidentale a enfouis dans les méandres d'une autre histoire écrite, elle, par le vainqueur.

Cet aspect particulier de la personnalité de Laurianne, se retrouve également dans sa volonté farouche de préserver et de transmettre son héritage linguistique et culturel à ses enfants. Héritage qui, du point de vue linguistique, ne lui a que partiellement été transmis, à son plus grand regret. Ses parents parlaient en effet en français et souvent en punu entre eux, mais s'adressaient exclusivement à leurs deux filles en français. Ces dernières ont fini par le comprendre, au bout du compte. Mais Laurianne, dans la sensibilité de la fibre artistique et poétique qu'elle développe parallèlement à l'écriture

⁸⁰⁸ Egalement en littérature africaine.

⁸⁰⁹ Expression désignant une spécialisation dans le domaine africain (dans son cas la littérature), à l'instar des termes germaniste, helléniste, angliciste, etc.

de sa thèse, pleure cette part d'elle dont elle se sent amputée : ce « quelque chose qui souffre en elle », tel un membre du corps absent qui se manifeste parfois dans la douleur d'une cicatrice pourtant fermée. Il y a donc quelque chose qu'elle a perdu, selon elle, et une façon de chercher à le retrouver, c'est tenter de l'exprimer dans les poèmes et les chansons qu'elle compose et met en scène dans le cadre du groupe artistique qu'elle a monté, et qui se produit parfois en spectacle dans de petites sales de la ville de Tours.

Portrait 10 – Mahete

Mahete, avec Germaine et Jules, est la troisième personne que j'ai rencontrée dans le cadre de mes entretiens étant originaire du Congo Kinshasa. Professeur à l'Université de Moncton, il est arrivé au Canada vers la fin des années 1970 pour suivre un cursus universitaire et sa trajectoire migratoire a connu plusieurs étapes du Manitoba au Nouveau-Brunswick, en passant par le Québec. Il compte dans son répertoire linguistique plusieurs langues acquises et/ou apprises au gré des multiples déplacements qui ont ponctué son parcours biographique :

- le lunda, langue de sa mère et le tchokwè, langue de son père ;
- le portugais qu'il a acquis à l'âge cinq ans lorsqu'il est parti vivre chez sa grand-mère en Angola⁸¹⁰, avant de rentrer au Congo au moment de commencer l'école (à sept ou huit ans⁸¹¹) ;
- le kikongo, langue véhiculaire de la région du Bas-Congo où il est né, mais aussi langue vernaculaire dominante dans la ville où il s'est déplacé après sa première année de primaire effectuée dans son village natal, pour le reste de ce cycle. L'enseignement s'effectuant la première année en kikongo⁸¹², il l'a à la fois appris et acquis ;
- le français, avec lequel il n'est entré en contact qu'au moment de sa scolarisation.
- le tshiluba, langue véhiculaire de la région du Kasai dans le sud du pays, où il a effectué ses deux premières années de secondaire ;

⁸¹⁰ Ancienne colonie portugaise.

⁸¹¹ Un an avant de quitter sa famille pour poursuivre son périple scolaire qui va s'égrener de provinces en provinces et de villes en villes où il est à chaque fois entré en contact avec de nouvelles langues.

⁸¹² Il a commencé l'école avant l'indépendance en 1960, et le système colonial belge préconisait un enseignement en langues locales et par la suite, dans quelques rares écoles, en français.

- le kipendè, langue de la ville où il résidait pour effectuer ces deux années de secondaire en question ;
- le lingala, langue véhiculaire des régions du Moyen-Congo et du Haut-Congo, parlée également dans les grandes villes du pays comme Kinshasa ou celle de Kikwit où il a effectué ses dernières années de secondaire ;
- et l'anglais, langue à laquelle il n'a été réellement confronté⁸¹³ que lorsque qu'il a débarqué à Winnipeg au Manitoba en arrivant au Canada vers la fin des années 1970.

Le parcours de vie de Mahete a ainsi été très tôt marqué par la mobilité : du Congo en Angola où résidait sa grand-mère, mais principalement à l'intérieur même du pays, de provinces en provinces au gré de l'évolution de son parcours scolaire ; au point qu'il a fait le constat que le Canada, son pays d'émigration et à l'intérieur duquel il a également transité du Manitoba vers le Québec, puis du Québec à Moncton⁸¹⁴, représente malgré tout celui où sa trajectoire migratoire a connu ses plus grandes phases de stabilité.

Cette mobilité caractérisant la trajectoire mouvementée de Mahete est principalement liée à son parcours scolaire qui l'a amené à se déplacer de ville en ville et de province en province, parfois éloignées au point de nécessiter un voyage par avion depuis sa localité d'origine. Mahete ayant débuté sa scolarité pendant la période coloniale, vers la fin des années cinquante, il a connu le système des missions qui, dans la mesure où les écoles n'étaient pas répandues partout dans cet immense territoire que constitue l'ex. Zaïre, étaient situées stratégiquement dans différents types de localités et limitées chacune, selon l'importance de la localité, à différents niveaux du cursus scolaire. Ainsi, Mahete qui a poursuivi ses études au Congo jusqu'à l'Université, a donc dû franchir (au propre comme au figuré) différents obstacles dans la poursuite de sa scolarité, s'engageant ainsi dès l'âge de huit ans⁸¹⁵ dans un parcours de « migration » scolaire précoce et continue. Ce parcours peut ainsi se résumer en huit grandes étapes que je récapitule ci-dessous :

⁸¹³ En dehors des cours d'anglais élémentaire dispensés au lycée.

⁸¹⁴ « Moncton c'est la seule ville dans ma vie où je suis resté longtemps. Et je dirais même que le Canada c'est le seul pays où je suis resté un peu plus longtemps dans une ville ; parce que toutes les trois villes que j'ai fréquentées au Canada, j'y suis resté plus longtemps qu'aucune autre ville au Congo où je suis né [...] J'ai quitté ma famille après la première année du primaire et je ne suis plus rentré dans ma famille jusqu'aujourd'hui. » (Mahete)

⁸¹⁵ Âge auquel Mahete a quitté le giron familial, pour entamer son marathon scolaire et à partir duquel il n'a finalement plus vécu chez lui, en dehors des périodes de vacances scolaires, jusqu'à l'âge adulte, et par la suite son départ pour le Canada.

1. Retour de l'Angola où il a résidé quelques années durant chez sa grand-mère et est entré en contact avec le portugais : Mahete effectue sa première année du primaire dans son village natal où l'enseignement était dispensé en Kikongo et vit ses premiers contacts avec la langue française.
2. Première mobilité à sa deuxième année de scolarisation, vers une des villes de sa province (Bindu) où il est resté jusqu'au niveau de la cinquième année et où l'enseignement s'effectuait cette fois en français. Il y a poursuivi son appropriation du kikongo, principale langue parlée dans la ville.
3. Deuxième mobilité à la sixième et dernière année du primaire, effectuée dans une autre ville de la province : Kamayala (il y reviendra après l'obtention de son diplôme universitaire pour y travailler).
4. Troisième mobilité, nécessitant un voyage en avion⁸¹⁶, au terme de son cycle primaire, vers une autre province du Congo⁸¹⁷ pour le début des études secondaires (deux premières années). Il y entre en contact avec le tshiluba, langue véhiculaire de la région, et avec le kiphendè, principale langue de la ville où se trouvait la mission.
5. Nouveau déplacement vers une grande ville de cette province (de plus de cinq mille habitants à l'époque), la ville de Kikwit, où il effectue le reste de son cycle secondaire, non plus dans une mission, mais dans un lycée. Il y entre en contact avec le lingala, autre grande langue véhiculaire du pays. Mahete effectue deux années à l'université dans cette même ville, au bout desquelles il obtient une Régence⁸¹⁸.
6. Il retourne dans sa province natale (à Kamayala, ville où il avait effectué sa dernière année de primaire).
7. Il y travaille pendant trois années, avant d'être muté de nouveau à Kikwit (ville où il a terminé ses études).
8. Et s'envole finalement quatre ans plus tard vers le Canada où il reprend et achève ses études supérieures.

⁸¹⁶ Ce qui marque, par rapport à son village natal où demeure sa famille, un éloignement non seulement géographique, mais de surcroît temporel, encore plus important que dans les étapes précédentes. L'importance et le coût du voyage impliquera en effet une raréfaction de ses retours périodiques en périodes de grandes vacances scolaires.

⁸¹⁷ Province du Kasai, autrefois nommée Luabour.

⁸¹⁸ Equivalent de l'ancien DEUG (Diplôme d'Etudes Générales) français et de deux années au niveau du baccalauréat dans le système académique canadien.

Portrait 11 – Malik

Malik est d'origine béninoise. Agé de vingt-neuf ans au moment de notre entretien, il est né et a vécu à Pointe Noire – République du Congo⁸¹⁹ – jusqu'à ses vingt ans. Ses deux parents sont béninois, de l'ethnie yoruba, mais sa mère est née au Congo parce que son père (le grand-père de Malik) fut l'un des premiers Béninois à se rendre au Congo Brazzaville. Il y a perdu la vie au cours de la guerre en 1962, alors que sa fille (la maman de Malik) n'avait que onze ans. Ses oncles l'ont alors ramenée au Bénin où elle a grandi et s'est mariée avec le père de Malik. Mais ce dernier étant polygame, et elle, seconde épouse, elle décida, pour fuir les problèmes conjugaux avec sa coépouse, de partir au Congo, sa terre de naissance. A son départ, elle était enceinte du petit Malik qui a ainsi vu le jour au Congo, tout comme sa mère. Et tout comme elle, il quittera le Congo où il a grandi et été scolarisé, pour aller vivre au Bénin, suite à l'éclatement d'une autre guerre en 1997, l'année où il passait son baccalauréat et qu'il n'a pas pu obtenir, fautes de résultats publiés à cause de la guerre qui a perturbé le bon déroulement des corrections. Ses parents ayant décidé, suite à ces événements, de le rapatrier au Bénin, il y a refait son année de terminale⁸²⁰ et y est resté jusqu'au niveau de la maîtrise avant de migrer vers la France en 2004, pour effectuer une formation professionnelle dans un master d'Ingénierie et Politique Financière. Il n'aura vécu au Bénin, pays d'origine de ses parents, que sept années durant, en plus des deux courts séjours de quelques mois chacun qu'il y a effectué pendant les vacances, lorsqu'il avait cinq et dix-sept ans.

Au Congo, il vivait chez un des ses oncles maternels où la seule langue de communication familiale était le yoruba, langue de leur ethnie d'origine. Il parle par ailleurs le munukutuba⁸²¹, principale langue dominant le paysage linguistique de la ville de Pointe-Noire où ils vivaient, et langue du groupe ethnique majoritaire au Congo Brazzaville, représentant ainsi la plus importante des trois langues véhiculaires⁸²² du pays. Lorsqu'il était encore jeune, un de ses oncles maternels (le frère de celui chez qui il vivait), installé au Congo Kinshasa où il avait épousé une de ses ressortissantes, est décédé, et ses enfants ont été confiés à l'oncle de Malik qui s'occupait de lui. Ses cousins

⁸¹⁹ Ancienne colonie française dont la capitale est Brazzaville ; à ne pas confondre avec la République Démocratique du Congo, ancien Congo Belge et ex. Zaïre, dont la capitale est Kinshasa.

⁸²⁰ Dernière année du lycée.

⁸²¹ Egalement appelé kituba.

⁸²² Les deux autres langues véhiculaires sont le lingala et le kikongo, également langues véhiculaires au Congo Kinshasa.

venus du Congo Kinshasa ne parlaient que le lingala, langue que Malik ne comprenait pas et, en l'absence de langue de communication commune, c'est lui qui a fait l'effort d'apprendre leur langue, le linga, qui est assez proche du munukutuba. Il n'a appris le français qu'une fois scolarisé et ne le pratiquait que dans ce contexte, ainsi qu'au marché, où il accompagnait ses parents vendre leurs marchandises. La langue française s'imposait en effet pour communiquer avec les clients français (touristes ou résidents, assez nombreux dans la région) ainsi qu'avec les commerçants étrangers venus du Sénégal, du Mali et de la Guinée. Ce n'était pas du français soutenu comme il dit, mais ils se comprenaient tout de même.

Portrait 12 – Mokhtar

Mokhtar est originaire du Sénégal. Né à Dakar en 1978, il fait partie de l'ethnie wolof, dominante au Sénégal et dans la capitale, ce qui fait que le wolof a constitué sa principale langue de communication, en famille, comme dans la vie quotidienne. Après un baccalauréat scientifique, il a envisagé de faire ses études supérieures aux Etats-Unis, comme ses grandes sœurs, mais il s'est plutôt retrouvé en France, les démarches d'inscription et de demande de visa étudiant pour cette destination n'ayant pas abouti à temps. Arrivé en France en Septembre 2000, il a achevé une formation en master d'Immunologie, mais, en attendant de trouver un emploi correspondant à sa formation, il s'est réinscrit en master de biotechnologie et de droit. Il évoque l'image du « trou noir » pour symboliser cette impasse dans laquelle de nombreux étudiants étrangers se retrouvent, lorsqu'au terme de leurs études universitaires en France, ils ne parviennent pas à décrocher un emploi leur permettant d'effectuer leur changement de statut administratif. Situation dans laquelle Mokhtar s'est retrouvé, renouvelant des inscriptions à l'Université deux années de suite pour pouvoir continuer de séjourner légalement sur le territoire, plutôt que de se trouver obligé de rentrer dans son pays, avec très peu de perspectives, sans expérience professionnelle préalable (sans parler du taux de chômage extrêmement problématique de la jeunesse sénégalaise – et africaine plus globalement). Il a donc entrepris, sur les conseils d'amis séjournant au Canada, d'effectuer des démarches pour émigrer en tant que travailleur qualifié vers le Canada. Il a obtenu le titre de résident permanent pour le Québec et est aujourd'hui assistant de recherche dans un laboratoire à Montréal.

Portrait 13 – Moussa

Moussa est lui aussi originaire du Sénégal. Il est né en 1969 à Dakar, d'un père Toucouleur et d'une mère Wolof. Il parle assez peu toucouleur, le wolof ayant pris le dessus, au regard du statut dominant qu'il occupe dans l'espace discursif dakarois (et dans tout le Sénégal). Il a été à l'école coranique et y a appris l'arabe littéraire (qui ne lui sert toutefois pas beaucoup en dehors de la pratique religieuse), avant d'apprendre le français, au moment de sa scolarisation. Il a effectué celle-ci dans l'une des écoles privées catholiques les plus cotées de la capitale, et s'est dirigé vers le Canada au terme de ses études. Le fait de partir à l'étranger effectuer ses études supérieures constitue pour lui une évidence, qu'il qualifie de « culturelle ». Comme il dit : « Culturellement, les Sénégalais, s'ils ont de l'argent, ils vont faire leurs études à l'étranger ».

Mais pour lui, l'étranger, ce n'est pas la France (comme c'est le cas pour une majeure partie de ses compatriotes). L'étranger, c'était plutôt un pays comme les Etats-Unis. Il a en effet gardé un mauvais souvenir de la France où il avait coutume d'aller en vacances lorsqu'il était petit. Ne s'y sentant pas à son aise, il a très vite refusé de continuer à y aller en vacances, car tout petit déjà, il percevait, à ses dire, les regards portés sur ses oncles et lui, le caractère étrange des contrôles d'identités dans le métro dont ses oncles faisaient régulièrement l'objet... Il percevait ces choses, sans les comprendre, mais avec suffisamment d'acuité pour ne pas se sentir à l'aise et ne plus avoir envie de passer ses vacances en France... et ne pas avoir envie, plus tard, d'y effectuer ses études...

Le choix du Canada plutôt que celui des Etats-Unis tient à une seule chose, les distinguant de façon significative pour lui : la langue. Il n'avait pas envie de perdre une année à faire des cours de langue, avant de pouvoir entamer son cursus. Pourtant, il ne savait, au départ, pas grand-chose du Canada, pas même qu'il était possible d'y effectuer des études en français. C'est un collègue et ami de son père – d'origine canadienne – qui lui a parlé du Canada lorsqu'il a évoqué son souhait de partir à l'étranger poursuivre ses études, et exposé les différentes possibilités qu'offrait ce pays (notamment des universités francophones au Québec). Il s'est donc rendu à Montréal en 1989, où il a subit, dit-il, un double choc : celui d'un français qu'il n'arrivait à comprendre et par-dessus le marché concurrencé par l'anglais dans la vie courante, auquel il a donc quand-même dû se mettre. Ce premier choc passé, il s'est complètement investi dans la vie

communautaire par le biais notamment de la lutte pour la souveraineté du Québec, au point de devenir lui-même souverainiste convaincu et tentant de convaincre les ressortissants africains, de la légitimité de cette cause. Mais ce n'est qu'en arrivant à Moncton, après de multiples bifurcations et revirements dans son parcours⁸²³, qu'il a pris la mesure du problème linguistique et identitaire lié à la minorité francophone, non perçu, lorsqu'il était au Québec où il était plongé, dans le cadre universitaire (à l'UQUAM), dans un bassin souverainiste et majoritairement francophone. Mais il porte un regard plutôt critique sur la communauté francophone acadienne (ce qui est le cas de plusieurs personnes que j'ai rencontrées, passées par le Québec avant de venir à Moncton, comme Véronique et Souley par exemple⁸²⁴), qui serait divisée entre « gens de Bouctouche, gens de Schédiac ou gens d'Edmundston, etc., alors que, dans le même temps, elle cherche à s'ouvrir pour accueillir des migrants venus d'ailleurs, et de bien plus loin...

Portrait 14 – Otto

Otto est originaire du Togo. Né vers 1974 dans une ville nommée Atakpamé, de parents appartenant à des groupes ethniques très différents – tant du point de vue linguistique que socioculturel – situés l'un au sud du pays et l'autre au nord, il ne se réclame

⁸²³ Arrivé au Québec en 1989, comme indiqué, il a effectué des études de gestion à l'UQUAM, et a trouvé du travail, juste après avoir obtenu son baccalauréat (licence). En 1995, deux ans après avoir commencé à travailler, son entreprise a voulu l'envoyer au Kenya, ce qu'il a refusé et a donc décidé de démissionner pour rentrer au Sénégal monter sa propre affaire avec un ami, grâce à l'expérience qu'il avait acquise. En 1997, il revend sa part, pour financer un nouveau séjour au Canada et obtenir une maîtrise, dont il sentait la nécessité pour aller de l'avant. Il s'est retrouvé cette fois-ci à l'université de Moncton par un concours de circonstances particulier. Au moment où il projetait de repartir au Canada, une connaissance lui a fait part d'un projet du Ministère des pêches organisant une tournée exploratoire au Canada pour le compte des industries sénégalaises voulant découvrir de nouvelles pratiques de pêche, de transformation, etc., et qui avaient besoin d'un agent de liaison pour organiser cette tournée. Il fut engagé pour cela. Il y eut une escale au Nouveau-Brunswick, lors de laquelle, un représentant de l'Université de Moncton qui avait accueilli la délégation sénégalaise, a demandé à Moussa de faire auprès d'elle la promotion des différents programmes d'études offerts par l'Université. Comme il avait en tête l'idée d'effectuer un master en informatique pour compléter sa formation en gestion, un des programmes de l'université a attiré son attention et il est donc revenu à Moncton, à la fin de sa mission auprès de la délégation, pour faire cette maîtrise, au bout de laquelle il a eu l'opportunité » d'être engagé pour superviser l'organisation du 8^e Sommet de la francophone qui s'est tenu à Moncton en 1999. Son contrat arrivé à terme, il est de nouveau rentré au Sénégal en 2006, avant de revenir un an après, toujours à Moncton, où il occupait un poste de gestionnaire de projet chargé du développement communautaire dans une association francophone de la ville de Moncton, lorsque je l'ai rencontré. Il n'excluait pas de rentrer à nouveau s'établir dans son pays, si l'occasion se présente, en dépit de la citoyenneté canadienne acquise entre-temps. Comme il dit : « L'option de rentrer au Sénégal est toujours là... même jusqu'aujourd'hui. J'ai fait déjà deux tentatives... »).

⁸²⁴ Ils trouvent, de façon générale, les Acadiens bien trop conciliants et pas assez combatifs pour réclamer et faire respecter leurs droits linguistiques et communautaires, comme l'ont fait les Québécois.

personnellement d'aucune appartenance ethnique en particulier. La question de l'origine ethnique est, selon lui, trop souvent instrumentalisée à des fins de divisions politiques. Faisant partie d'une minorité de personnes au Togo dont les parents viennent de côtés opposés du pays, cette question est pour lui non significative pour son identification personnelle, mais en plus, potentiellement porteuse de germes de discorde. Ses deux parents ayant cependant transmis leurs langues respectives à leurs enfants, cette double appartenance ethnique participe tout de même à la construction, sinon identitaire d'Otto, du moins à celle de son répertoire linguistique plurilingue. Si lui, ne se reconnaît pas d'appartenance ethnique spécifique (sans-doute pour ne pas avoir à choisir, en dehors et à cause de l'argument de l'instrumentalisation politique), Otto reconnaît toutefois celles de ses parents : son père fait partie du groupe ethnique des Ewé, situés au Sud du Togo, et sa mère de celui des Kabiyé, situés pour leur part au Nord du Togo⁸²⁵.

Ses deux parents étant instituteurs, le français a toujours fait partie de la communication familiale d'Otto, qui se faisait indistinctement en français et dans les deux langues de ses parents : le kabiyé et l'éwé. À ces trois langues, qu'il considère à égalité comme ses langues maternelles, est venue s'ajouter une quatrième, lorsque sa famille s'est installée, alors qu'il avait dix ans, dans une ville nommée Sokodé. Elle représente la principale ville musulmane du pays où la langue majoritaire est le tem. Du fait de la composition bi-ethnique et donc plurilingue à la base de sa cellule familiale, Otto et les siens ont pris l'habitude de toujours s'exprimer dans les langues de leurs interlocuteurs, adaptant ainsi le choix des langues d'interaction à chaque situation de communication. Ce qui fait qu'ils ont intégré le tem dans leur répertoire linguistique et l'utilisaient pour parler aux habitants de la ville et de leur quartier⁸²⁶. Le tem appartient au groupe linguistique « gur », tout comme le kabiyé, ce qui a facilité son appropriation par les membres de la famille (la ressemblance entre le tem et le kabiyé serait du même ordre qu'entre l'italien

⁸²⁵ Le Togo ne comporte pas de groupe majoritaire se détachant de la cinquantaine d'ethnies qu'il compte, mais les Ewé et les Kabiyé sont respectivement les plus représentés dans le pays et dans leurs zones géographiques d'implantation : le Sud et le Nord.

⁸²⁶ Avant de déménager à Sokodé, ils vivaient à Lomé (capitale du Togo), qui est une zone majoritairement éwéphone.

et l'espagnol par exemple). La langue éwé, par contre, appartient à un groupe linguistique différent : le groupe « kwa »⁸²⁷.

Navigant quotidiennement entre l'éwé, le kabiyé, le français et le tem, Otto dit avoir un rapport à ces différentes langues (y compris celles qu'il considère comme ses langues maternelles) d'un ordre purement instrumental. Elles représentent à ses yeux de simples outils de communication, et le fait d'en posséder plusieurs dans son répertoire linguistique est tout simplement associé à une palette d'outils variés qu'il peut utiliser à son gré, quand il en a besoin. Mais le français, outil de l'école, mais aussi langue de l'ancien colonisateur, n'en demeurait pas moins, dans ces toutes premières décennies postcoloniales, une langue de prestige parce que vectrice d'ascension sociale. Le Togo ne faisait pas exception à ces différents pays évoqués dans les portraits précédents : toute personne désirant avoir un *bon travail* (c'est-à-dire travailler dans la fonction publique ou l'administration, publique ou privée, etc.), doit posséder et maîtriser le principal outil qui ouvre les portes à ces secteurs : le français.

Comme la plupart des personnes présentées ici, la mobilité d'Otto est liée à la volonté d'effectuer des études universitaires à l'étranger et le plus souvent en France. Il a quitté son pays à l'âge de dix neuf ans, juste après l'obtention de son baccalauréat, et a donc fait ses études en France où il est arrivé en 1993. Il s'est dirigé en 2002 vers le Canada, une thèse de doctorat en poche, et a séjourné trois ans à Moncton. Il vit actuellement dans une province anglophone.

Portrait 15 – Patrick

Patrick est originaire du Cameroun. Il est né à Yaoundé en 1962, de parents tous deux Ewondo, groupe ethnique des Béti, localisé dans le centre du Cameroun. Elevé en français dans une famille plutôt aisée, il ne parle pas du tout l'éwondo et a effectué sa scolarité dans une école puis un collège privés catholiques, tenus par des missionnaires canadiens. Au terme de ses études secondaires, et son baccalauréat scientifique en poche, il a souhaité effectuer des études en informatique d'un bon niveau, et s'est dirigé

⁸²⁷ L'éwé et le kabiyé, sont des langues complètement différentes et notamment du point de vue de leur tonalité : l'éwé ressemblerait à de l'italien et le kabiyé ressemblerait plus à du japonais. Otto a d'ailleurs eu l'occasion de découvrir que son nom de famille (éwé) était également porté par certains Italiens, mais ce ne serait que pure coïncidence (jusqu'à preuve éventuelle du contraire...).

pour cela en 1985 vers la France, où il a intégré l'INSA (l'Institut National des sciences Appliquées). Mais il considère qu'il serait resté au Cameroun s'il avait trouvé à cette époque une formation équivalente sur place. Il déclare en effet que cela lui était un peu indifférent d'aller en Europe, bien que la majorité des élèves du collège – « élitiste », selon ses termes – où il se trouvait, partait systématiquement à l'étranger (en Europe ou aux Etats-Unis), pour certains, dès l'obtention du brevet des collèges, et pour les autres, après le bac. Il avait cependant, avant de venir en France, une image plutôt positive de ce pays dans lequel il pensait qu'il n'y avait pas du tout de problèmes d'intégration. Un pays qui, par son histoire et son émancipation symbolisée notamment par les Droits de l'homme, avait dépassé les problèmes de préjugés envers l'autre, l'étranger, et donc de racisme. Il était tellement persuadé de ce fait qu'il se disait qu'il épouserait une Française, considérant qu'il aurait bien plus de points de convergences avec elle (puisque les Françaises étaient, de son point de vue, débarrassées d'un certain nombre de préjugés). Ce point de vue est lié au fait qu'il existe, à ses dires, énormément de problèmes de « tribalisme » au Cameroun, ce qu'il déplore ; point de vue renforcé par les discours que tenaient les coopérants français venant effectuer des missions d'enseignement dans son collège et qui étaient surpris de constater cela. Le fait que ces coopérants trouvent ces problèmes de tribalisme « aberrants » comme il dit, a induit l'idée qu'il s'est forgée, d'une France constituant une société, je le cite, « arrivée à un certain stade d'évolution et de civilisation qui est très très au dessus du niveau où nous on se trouve et ça voulait clairement dire que c'était des sociétés dans lesquelles il n'y avait plus de problèmes de discrimination ». Une société où il n'y avait plus de problèmes de discrimination signifiait donc pour lui une société où « il n'y avait pas du tout de problème d'intégration » et donc où « les Françaises étaient dépourvues d'un certain nombre de préjugés ».

Mais à son arrivée en France, il a très vite déchanté en constatant qu'il n'y avait pas vraiment de différence entre les Français et les Africains (du moins du point de vue de leurs travers communs), que « finalement *ils* ne sont pas vraiment au dessus de nous »⁸²⁸... Cela faisait tout de même vingt ans qu'il était en France, au moment de notre

⁸²⁸ « C'était vraiment une c'était une **TRES** grande déception et... une grande déception. Et je me disais : « oh bof, finalement, ils ne sont pas vraiment au dessus de nous. Finalement, que c'est triste, finalement, ils se croient bien au dessus, alors que pour certains c'est... » Enfin, je ne veux pas dire que nous on est au dessus pour certains, mais je veux dire que les travers qu'y a en Afrique, je retrouve les mêmes travers

entretient, et il explique que s'il est resté en France, c'est « par défaut », parce que ce qu'il aurait voulu faire chez lui à ce moment-là n'était plus possible. Quelques années après notre entretien, il s'est marié avec une Camerounaise vivant aux Etats-Unis, rencontrée lors d'un voyage touristique. Il y vit actuellement, et ne regrette plus rien de la France (en dehors – et c'est la seule concession qu'il fait – des nombreux jours de congés payés dont il bénéficiait en tant que cadre).

Portrait 16 – Sékou

Sékou est originaire de la Guinée Conakry. Il est né en 1982 dans une localité rurale de la Guinée, nommée Boké, dominée par le groupe ethnique des Dianhké auquel appartiennent son père et sa mère. Il a très peu été en contact avec la langue française avant de venir en France (dans des conditions sur lesquelles il est resté plutôt discret), car, du fait de leurs origines sociales très modestes, il n'a été scolarisé que durant une ou deux années, et a dû très tôt entrer dans la vie active pour aider ses parents à subvenir aux besoins de la famille. Le commerçant chez qui il travaillait l'a aidé à partir en France en 1994, où il s'est retrouvé à l'âge de 12 ans en tant que mineur isolé et a été demandeur d'asile pendant sept années durant, avant d'obtenir le droit de séjourner légalement sur le territoire. Il n'a pas bénéficié non plus de cours de langue⁸²⁹, comme il en existe actuellement dans de nombreuses structures d'accueil à caractère associatif ou relevant de collectivités locales par exemple, et a fini par apprendre le français de façon autodidacte. Cet apprentissage ne s'est pas fait dès son arrivée sur le territoire puisqu'il s'est dans un premier temps intégré dans une bulle communautaire constituée de ressortissants guinéens, mais aussi sénégalais, comprenant le soussou, la langue véhiculaire de la Guinée Conakry également pratiquée dans les zones frontalières avec le Sénégal. C'est au fil du temps, et commençant à ressentir une certaine frustration à ne pas pouvoir participer pleinement à toutes les interactions dans ce groupe (lorsque la communication passait du soussou au français) qu'il a décidé d'apprendre le français. Un apprentissage qui lui permettrait, selon sa propre formulation, de « s'intégrer à 100% »).

qu'ici. La violence qu'y a en Afrique, je la retrouve ici, dans le regard, dans le mépris. Parfois même la haine de l'autre, parfois même cette hypocrisie qui fait que on masque la chose et, à un moment donné, on n'arrive pas à la masquer ; et ça échappe à la personne en elle-même et elle laisse éclater cela. » (Pascal).

⁸²⁹ Français langue étrangère (FLE), Français Langue Seconde (FLS), Français sur Objectifs Spécifiques (FOS), etc.

Portrait 17 – Seydou

Seydou est originaire du Sénégal. Né en 1974 à Tivaouane⁸³⁰, de parents tous deux Wolof, il se dit aujourd'hui fier d'être Wolof et de pratiquer sa langue partout où il en a la possibilité, y compris et surtout à l'étranger, puisqu'elle lui rappelle sa mère patrie. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Tout petit déjà, Seydou vouait un respect quasi « religieux » au français, qu'il a appris à l'école, durement. Il garde en effet un souvenir cuisant, mais finalement d'une certaine façon reconnaissant, des séances de dictées faites par son père qui leurs infligeait à lui et son frère autant de coup de bâtons que de fautes commises. Alors que le wolof, langue reconnue comme étant sa langue maternelle, ainsi que le toucouleur, langue qu'il a « ramassé », comme il dit, en jouant avec le petit voisin dont sa famille et la sienne partageaient une même cour, ils les a acquis sans aucune forme d'effort, et considère, à ce titre, n'avoir aucun mérite à les parler (il va même jusqu'à dire qu'il ne les appelait même pas des langues). D'autant plus que n'importe qui était capable d'en faire autant, alors que le français, lui, n'était accessible qu'à ceux qui avaient le privilège d'être scolarisés et le mérite de bien travailler à l'école, et donc, de le maîtriser par ce biais. De surcroît, c'est une langue qui faisait référence pour lui uniquement au milieu scolaire. Il a ainsi été très déstabilisé, à la suite d'un déménagement dans le Sud du Sénégal, en Casamance, son père y ayant été muté lorsqu'il s'est rendu compte que ses petits camarades parlaient français dans la cours de l'école : « jouaient avec le français ! », une langue qui pour lui était réservée au cadre « sacré » de la classe. Il dit en substance que : « sortir cette langue de la classe, dans la cours de l'école », « l'utiliser entre amis », « jouer avec », c'était « diminuer sa valeur, la désacraliser ». Si, pour le wolof, sa langue maternelle et langue véhiculaire de son pays, il a changé de point de vue, notamment après sa migration, il continue de considérer le français comme une langue valorisante socialement, pour ceux qui le maîtrisent : catégorie de locuteurs dans laquelle il s'inclut bien volontiers, puisqu'il est venu en France avec une licence en lettres modernes et classiques, obtenue avec une mention très bien, donc pour lui, dit-il, « le français n'avait pas beaucoup de secrets ». Il a donc été très surpris et déstabilisé (encore une fois, dans sa vie de locuteur du français) de constater que les français semblaient ne pas le comprendre quand il parlait,

⁸³⁰ Ville du centre du Sénégal, haut lieu de culte et de pèlerinage de la confrérie religieuse musulmane des Tidjanes et zone principalement dominée par les Wolof.

certain – dans le cadre d’un emploi qu’il avait trouvé pour financer ses études – allant même jusqu’à lui demander d’essayer de « parler normalement », à savoir, « sans accent ». Mais il a eu une belle revanche, dans le cadre de ce même emploi, où la majorité de ses collègues n’avaient pas fait de longues études et dont certains « n’avaient même pas un CAP », retrouvant ainsi sa légitimité de bon locuteur du français qui avait été quelque peu écornée (pour des raisons non fondées a-t-il dit), en corrigeant les productions écrites de tout le monde, en se chargeant des comptes-rendus de réunion, en prenant de plus en plus de responsabilités dans la boîte grâce à ses compétences linguistiques, à tel point que le patron aurait dit un jour : « c’est bizarre que ce soit un Sénégalais qui vous apprenne votre langue »...

Venu en France en 2000, pour ses études (il suivait au moment de notre entretien un double cursus de Littérature Comparée et de Linguistique et interventions sociales), mais aussi pour « fuir le régime de Wade⁸³¹ », il espère un jour rentrer chez lui, car il ambitionne de s’engager en politique et atteindre éventuellement les plus hautes fonctions Etatiques (si le destin en décide ainsi). Mais, pour l’instant, il est installé dans le train-train quotidien d’une vie familiale et professionnelle à Paris, où il vit avec femme et enfants.

Portrait 18 – Souley

Souley est originaire de la Guinée Conakry. Né au début des années soixante dix à Conakry, de parents Peulhs, il considère cette langue comme sa première langue, dans la mesure où elle constituait la principale langue de communication familiale, les vieux peulhs n’aimant pas, selon ses dires, qu’on parle d’autre(s) langue(s) que la leur chez eux⁸³². Néanmoins, il parle plusieurs autres langues qu’il considère comme ses langues, au même titre que le peulh (en dehors du français) pour diverses raisons.

- ✗ Ses parents étant fonctionnaires et à ce titre logés dans des blocs d’appartements de l’Etat, il a appris le malinké, langue au contact de laquelle il a grandi et qu’il parlait avec leurs voisins Malinkés dans la cours commune.

⁸³¹ Abdoulaye Wade, successeur du président Abdou Diouf, et réélu quelques temps avant la tenue de notre entretien, pour un nouveau mandat présidentiel de sept ans à la tête du gouvernement sénégalais.

⁸³² Cette ethnie est en effet réputée très conservatrice sur ce point, la figure paternelle étant garante de la transmission de l’héritage culturel et donc linguistique, particulièrement en situation de contacts de langues comme c’est majoritairement le cas dans les zones urbaines en Afrique.

- ✖ Il parle mandingue⁸³³, qu'il considère comme sa langue maternelle parce que sa grand-mère maternelle est Malienne de l'ethnie mandingue et que sa mère a tout le temps parlé mandingue avec ses sœurs notamment. Il a approfondi plus tard son malinké à l'Université de Kankan (deuxième grande ville de Guinée) parce que c'est une langue qu'il déclare beaucoup aimer, comportant selon lui de belles sonorités et donnant lieu à de très belles chansons.
- ✖ Il parle le sousou, langue de ses amis d'enfance qu'il a acquise en leur compagnie, et dont il a perfectionné l'apprentissage durant sa scolarisation⁸³⁴, mais également langue majoritairement présente dans l'espace sociolinguistique urbain de la ville de Conakry. Il dit parler mieux soussou que toutes les autres langues, bizarrement, mais sans doute parce qu'il l'écrit, pensant que s'il avait étudié en peulh les choses auraient été différentes (mais il lui arrive encore de rêver en peulh).
- ✖ Son père, ancien instituteur colonial devenu professeur à l'université, réprouvait la politique linguistique africaniste établie par le président Ahmed Sékou Touré⁸³⁵, considérant qu'en dehors des frontières du pays le soussou (tout comme les quelques autres langues nationales enseignées dans les autres régions du pays) n'est d'aucune utilité aux Guinéens. Il renforçait donc l'apprentissage du français de ses enfants en leurs prodiguant lui-même des cours à la maison⁸³⁶.

Francophile, à l'instar de son père (nostalgique de la France qui aimait Victor Hugo), il dit du français que c'était une belle langue qui lui permettait à l'époque de comprendre ce qui se disait dans les belles musiques, tout en le limitant à un rôle de simple outil de communication. Mais contrairement à son père, Souley supportait le mouvement de Sékou Touré d'africanité. Il considère que dans les écoles on leur avait fait beaucoup de lavage de cerveau – il a d'ailleurs connu le système du symbole instauré lorsqu'il était en sixième année (dernière année du primaire) face à l'échec de l'enseignement du français

⁸³³ Langue de la même famille que le malinké aux sonorités très proches.

⁸³⁴ Il a en effet été scolarisé sous la présidence de Sékou Touré, premier président de la Guinée, lequel a promu une politique linguistique d'africanisation basée entre autres sur la scolarisation des élèves en langues nationales durant le cycle primaire, le français n'étant dans un premier temps (la première année) qu'une matière abordée à l'oral puis dispensée au cours des années suivantes à raison de quatre heures par semaine pour devenir progressivement langue d'enseignement à partir du secondaire, tandis que les langues nationales empruntaient le chemin inverse : de langues d'enseignement des savoirs de bases, elles devenaient des disciplines au même titre que d'autres dispensées en français.

⁸³⁵ Voir note ci-dessus.

⁸³⁶ Sans pour autant en faire une langue de communication familiale, en dehors de ces plages studieuses, puisque que nous avons vu que la principale langue de communication familiale était le peulh dont il était le principal légateur.

durant les classes dédiées à son apprentissage – et trouvait plutôt normal d’étudier dans leurs langues. Il considère même déplorable que les jeunes aujourd’hui en Guinée parlent de moins en moins les langues nationales, qu’ils bricolent selon lui, et pense que c’est important d’être polyglotte, de ne pas oublier ses langues parce que, dit-il, « une langue c’est un instinct aussi ».

Individu plurilingue du fait de l’environnement sociolinguistique dans lequel il a grandi (peulh des parents, malinké des voisins considérés comme faisant partie de la famille, sousou des amis, de la ville et de l’école, mandingue de la grand-mère et français de l’école, sans compter les autres langues présentes dans son environnement urbain comportant des racines similaires à celles déjà citées et qu’il peut de ce fait également comprendre), c’est sa volonté de vivre de nouvelles expériences, notamment linguistiques, qui l’a en quelque sorte guidé dans son choix de mobilité. Il désirait en effet étudier en anglais⁸³⁷ pour découvrir une autre langue et parmi les différentes possibilités (Etats-Unis notamment) c’est le Canada qui l’a emporté parce que le Québec offrait la possibilité d’étudier à la fois en anglais et en français, ce qui lui permettrait d’entrer « graduellement » dans ce nouvel univers linguistique. Après une année passée au Québec, il a séjourné dix mois aux Etats-Unis avant de se retrouver à Moncton par le fruit du hasard⁸³⁸. Arrivé à Moncton en Août 1994 pour deux trois jours seulement, le 30 Janvier 2009, date de notre entretien, il y était toujours...

Portrait 19 – Sylla

Sylla est originaire du Mali. Il est né durant la colonisation française, à l’orée des années cinquante, dans un petit village nommé Sévéré, situé dans la région de Ségou. Ce village était à composition ethnique exclusivement peul (du moins à l’époque des faits considérés), groupe d’appartenance de Sylla et de toute sa famille (du côté de son père comme de sa mère). Sylla n’a donc eu que le peul comme langue de communication dans

⁸³⁷ Avant de quitter la Guinée, il avait des compétences en anglais assez basiques dans la mesure où il « chôma » les cours d’anglais au lycée qui avaient lieu le Samedi matin...

⁸³⁸ Il s’est rendu aux Etats-Unis en 1993, un an après son arrivée à Montréal pour travailler et gagner de quoi financer la poursuite de ses études, à cause de la dévaluation du franc CFA survenue entre temps et qui rendait la prise en charge de ses études au Canada par son père difficile, voire impossible. Durant son séjour, il a été contacté par l’ambassade de Guinée à Ottawa, l’informant de l’existence de bourses d’exemption de frais de scolarités et celle qu’on lui proposait concernait l’Université de Moncton. Il a dû chercher sur une carte où ça se trouvait. Il s’est renseigné sur la contrée, a vu qu’il y avait des francophones appelés les Acadiens. Il s’est dit : « pourquoi ne pas aller voir, se promener là bas quelques temps ? ».

les premières années de sa vie, jusqu'à ce qu'il soit envoyé à l'école, en 1957 ; perspective qui était peu réjouissante pour lui. Il explique en effet que « c'était un traumatisme important, quelqu'un qui est appelé à aller à l'école, parce qu'on ne va pas par gré, on va par obligation [...] c'est le colon qui impose ça, c'est le déracinement, c'est l'acculturation, c'est l'éloignement du pays ». L'école était ainsi mal considérée en ces temps-là, car les Peul disaient que « quand on y va on est perdu », parce qu'on y apprenait le français, la langue du Blanc, la langue du colon, qui corrompt les esprits en détournant des repères traditionnels. Sylla apprend donc – malgré lui – le français vers l'âge de sept ans et comme l'école primaire se trouvait dans un village voisin (Saye) situé à 3 km, à dominante bambara pour sa part, il y entre en même temps en contact avec cette langue qui intégrera son répertoire linguistique en tant que langue de communication avec ses camarades de classe, pour la plupart Bambara. Il s'est ensuite rendu, pour le collège, à Massina (cercle-lieu de la région), à dominante peul, puis a effectué ses deux premières années de lycée (seconde et première) à Tombouctou et son année de terminale à Bamako, à l'issue de laquelle il s'est rendu au Canada pour effectuer ses études universitaires. Il est arrivé au Québec en 1970, au moment de la réforme de l'enseignement au Québec, avec la mise en place toute récente des Cégep⁸³⁹. Il a ainsi effectué une année en Cégep avant de s'inscrire à l'université, comme il venait tout juste d'obtenir son baccalauréat (ici diplôme de fin d'études secondaires, comme en France). La période où il est arrivé au Québec a également été marquée par la Crise d'Octobre⁸⁴⁰ et le *Manifeste du FLQ* (Front de Libération du Québec). L'image des chars dans les rues de Québec a d'ailleurs été un choc pour lui, d'une part, parce qu'il découvrait de plein fouet – il est arrivé au mois de septembre – l'étendue des tensions

⁸³⁹ Collège d'enseignement général et professionnel : établissement d'enseignement public québécois où est offerte une formation technique et pré-universitaire. Ce sont des établissements soumis à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, qui visent tous les collèges publics du Québec, ainsi qu'au règlement sur le régime des études collégiales, qui visent tous les établissements pouvant émettre un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales. (http://fr.wikipedia.org/wiki/Collège_d'enseignement_général_et_professionnel, consulté le 02 Juin 2012).

⁸⁴⁰ « La crise d'Octobre est une série d'événements sociaux et politiques qui ont eu lieu en octobre 1970 au Québec. Faisant suite à l'enlèvement de l'attaché commercial du Royaume-Uni James Richard Cross par une cellule armée du Front de libération du Québec (FLQ) le 5 octobre 1970, la crise d'Octobre fut marquée également par la lecture du *Manifeste du FLQ* à la télévision de Radio-Canada (8 octobre), par l'enlèvement du ministre provincial du Travail Pierre Laporte par une autre cellule flquistes (10 octobre), par la mise en place de la Loi des mesures de guerre canadiennes (15-16 octobre), par la découverte du corps de Pierre Laporte le 17 octobre 1970 à Saint-Hubert dans le coffre d'une voiture, par la délivrance de James Richard Cross le 3 décembre 1970 et par l'arrestation des meurtriers de Pierre Laporte le 28 décembre 1970 » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Crise_d'Octobre, consulte 3 janvier 2012).

entre francophones et anglophones, mais aussi parce qu'il ne s'attendait pas à ce type de conflit ouvert dans un pays comme le Canada (« On sait que dans nos pays c'est des régimes militaires et puis tout ça, mais au Canada ! »).

Sylla a passé au total dix-huit ans au Québec, années durant lesquelles il a tout d'abord obtenu une maîtrise⁸⁴¹ en économie rurale à l'Université de Laval, avant de rentrer au Mali en 1977 avec un projet de développement⁸⁴². Il voulait faire un doctorat et a fait une demande de bourse dans le domaine de la gestion en économie rurale, mais les gens au ministère, dit-il, ne voulaient pas donner les bourses. Il a alors décidé de revenir au Québec (en 19778) pour faire son doctorat (en sciences de l'administration, toujours à l'Université de Laval) à ses propres frais. Mais en dépit de ce retour, il envisageait toujours son séjour comme provisoire et a d'ailleurs fait de très nombreuses demandes d'emploi, partout en Afrique, une fois son doctorat obtenu, mais aucune n'a abouti, ce qui fait qu'il est resté « par la force des choses », comme il dit⁸⁴³.

Il a été recruté à l'Université de Moncton où il s'est donc installé en 1988, après ces dix-huit années passées au Québec, où il a enfin commencé à se projeter dans ce pays dans un avenir à long terme. D'opposant à la langue française, il en est même devenu un fervent défenseur, au regard de la situation de francophonie minoritaire qu'il partage avec les Acadiens à Moncton, mais un défenseur de cette langue face à l'anglais, pour ne pas avoir à subir le second traumatisme que constituerait pour lui, le fait de subir la domination, une fois de plus, après le français, d'une autre langue⁸⁴⁴.

⁸⁴¹ Il s'agissait d'une maîtrise avec thèse, donc équivalant à l'ancien DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies), aujourd'hui Master recherche, en France.

⁸⁴² Cela correspondait à ses objectifs de départ, faire ses études supérieures au Canada et rentrer chez lui travailler. Raison pour laquelle il s'est très peu impliqué dans son environnement Québécois, durant ses années d'études, puisqu'il savait qu'il était venu dans un but bien précis : obtenir un diplôme et retourner chez lui.

⁸⁴³ « J'ai encore une tonne de demandes d'emplois que j'ai fait dans des pays d'Afrique ! Aucune n'a abouti ! C'est décevant pour nos pays ! A l'époque l'économie rurale c'était quelque chose de vraiment important, qui était recherché. Et en plus, le doctorat en sciences de l'administration, le management... Mais il n'y a eu aucune suite ! Bé... c'est ce qui fait que je suis resté par la force des choses ! » (Sylla)

⁸⁴⁴ « Après être un opposant, je deviens un défenseur parce que c'est le médium de communication avec le reste du monde. Et puis il faut pas encore qu'on... On m'a imposé d'abord pour perdre l'autre, on veut m'imposer encore pour perdre le deuxième ! C'est beaucoup de traumatismes ! [...] Le français devient maintenant un médium très important pour rayonner au niveau mondial, au niveau international, au niveau de la carrière. On le supporte ! » (Sylla)

Portrait 20 – Thomas

Thomas est originaire du Gabon. Il effectuait une thèse en gestion et était âgé de trente six ans au moment de notre entretien. Il est né à Libreville, et tout comme Laurianne, il a connu une première mobilité migratoire durant son enfance et a ainsi séjourné en France de ses cinq ans à ses dix ans. Son père était diplomate, en poste durant cette période, à l'ambassade du Gabon à Paris. Ses parents font tous les deux parties du groupe ethnique des Awandji, et communiquaient entre eux à la fois dans leur langue et en français, mais, tout en s'adressant parfois à leurs enfants en awandji, n'ont pas insisté pour que ces derniers leur répondent en retour dans cette langue, les laissant parler à leur guise uniquement en français. Thomas a ainsi une certaine compréhension orale de la langue awandji, mais déclare la parler très mal et reproche à présent à ses parents le fait de ne pas avoir imposé à leurs enfants la pratique de leur langue. Il déplore ainsi ce manque de prise de conscience de l'importance de la transmission des bases culturelles et notamment linguistiques, particulièrement dans le cas de trajectoires familiales traversées par la mobilité et le séjour dans un contexte autre que celui de l'origine culturelle de la famille.

Après le retour de sa famille au Gabon, Thomas y a poursuivi son cursus scolaire et est revenu en France à vingt et un ans, sur les conseils de son père, afin de pouvoir mener à bien ses études universitaires entamées à l'Université de Libreville deux années auparavant. Deux années qui avaient été perdues à cause de mouvements de grèves incessants. Son projet de mobilité était clairement défini : avoir un diplôme de troisième cycle dans le domaine du management ; acquérir une expérience professionnelle solide de cinq ans minimum en France, puis en Angleterre ou aux Etats-Unis pour ajouter au portefeuille de ses compétences la connaissance du système anglo-saxon ; et enfin rentrer chez lui pour participer au développement de son pays et de l'Afrique plus globalement. Il est ainsi arrivé à Tours en 1992, où il a recommencé ses études en première année de sciences économiques, mais après quinze années marquées par des changements de filières d'études – de sciences économiques en AES (Administration Economique et Sociale) puis en gestion avec une MSG (Maîtrise en science de gestion), Thomas poursuivait toujours son rêve de formation académique de qualité pour rentrer un jour chez lui mettre ses compétences au service de son pays et de l'Afrique.

Ce qui a changé entre temps, c'est la prise de conscience que le beau projet si bien ficelé au départ, prendrait plus de temps que prévu pour se concrétiser, et que le séjour à durée déterminée envisagé dans un premier temps s'est progressivement transformé en séjour à durée indéterminée.

Portrait 21 – Véronique

Véronique est originaire du Togo, qu'elle a quitté après ses études, pour s'installer au Canada au lendemain du référendum de 1980 sur la souveraineté du Québec où le Non l'emporta. Née dans les années cinquante d'un père Ouatchi et d'une mère Ana, elle a grandi dans un environnement sociolinguistique (la ville d'Atakpamé⁸⁴⁵) à dominance Mina. Ayant perdu son père durant son enfance, ses principales langues de communication familiales sont l'ana et le mina. Elle a appris le français au moment de sa scolarisation effectuée dans une école privée catholique dirigée par des religieuses françaises. Cependant, sa mère étant enseignante, elle renforce cet apprentissage par la pratique du français à la maison, conjointement aux autres langues familiales. Véronique décrit son rapport au français comme étant un rapport « d'amertume », lié à la façon dont cette langue leur a été imposée et enseignée à l'école, avec la pratique du symbole punissant l'utilisation des langues locales, et au transfert qu'elle effectuait du comportement sévère des sœurs, dans l'enseignement de cette langue (apprendre les mots par cœurs, aller les réciter au tableau, interdiction de s'exprimer dans sa langue – donc « d'être soi-même », donc « de vivre ») à la langue elle-même. Pour dire les choses simplement, elle n'aimait pas le français, parce qu'elle n'aimait pas le comportement des sœurs françaises à leur endroit. Véronique a d'ailleurs fini par se révolter, arrivée au lycée, contre le fait français et contre les Français (les colonisateurs⁸⁴⁶), parce que, dit-elle, c'est à ce moment là qu'elle a appris comment ils avaient été colonisés et les atrocités qui ont accompagné cette colonisation. Cette révolte s'est traduite concrètement à la fin de ses études secondaires et au moment d'aller à l'université, par le refus, tout d'abord, de faire des études de Lettres Modernes, choix qui lui a finalement

⁸⁴⁵ Cinquième ville du Togo par sa population (84 979 habitants en 2006) elle se trouve à 161 kilomètres de Lomé la capitale. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Atakpamé> (consulté le 23 Mai 2011).

⁸⁴⁶ Le Togo a d'abord été colonisé par les Allemands, qui eux privilégiaient l'enseignement des langues locales, (notamment l'éwé parlé également au Ghana voisin) enseignement supprimé par les Français à leur arrivée.

été imposé⁸⁴⁷ alors qu'elle voulait s'orienter en gestion, et en désespoir de cause, par le choix de la littérature africaine et non française⁸⁴⁸. Tout cela, bien au contraire, ne l'empêchera pas, une fois arrivée au Québec, de soutenir, elle aussi, par un engagement militant, la cause des francophones et du français⁸⁴⁹, de pouvoir « aimer cette langue et les personnes qui parlent cette langue », parce qu'elle a constaté que « les Québécois sont gentils », ils sont différents des Français », des religieuses qui lui avaient imposé le français et empêché de parler dans sa langue, de vivre, comme elle le dit. Professeure à l'Université de Moncton au moment de notre entretien, elle était installée au Nouveau-Brunswick depuis un an et demi, après vingt cinq années passées au Québec

⁸⁴⁷ A cette époque (courant des années 70), lorsque les élèves obtenaient leur diplôme de fin d'études secondaires (le baccalauréat), ils obtenaient une bourse pour poursuivre des études supérieures, cependant le choix d'orientation n'était pas libre mais imposé par l'institution qui orientait systématiquement les garçons vers les disciplines scientifiques et économiques, tandis que les filles étaient dirigées vers les disciplines littéraires (lettres et langues étrangères). Le risque encouru en cas de refus ou contestation du choix d'orientation étant tout simplement la perte de la bourse.

⁸⁴⁸ Comme le dit un certain proverbe africain (d'origine camerounaise) : « A défaut de la poule, on mange le pigeon ! ».

⁸⁴⁹ « Quand tu subis la colonisation et que tu arrives dans une province, et que tu vois que les gens se battent pour leur identité, pour leur autonomie, pour leur indépendance ; parce que toi tu voudrais avoir ton indépendance et couper ce cordon ombilical avec la France, tu te mets de leur côté ! » (Véronique)

Annexe 3 – Monographies⁸⁵⁰ des pays d'origine des témoins

Bénin⁸⁵¹

Capitale: Porto Novo

Population: 8,7 millions (2010)

Langue officielle: français

Groupe majoritaire: aucun

Groupes minoritaires: fon (24,2 %), yorouba (8 %), bariba (7,9 %), goun (5,5 %), ayizo (3,9 %), nago (3 %), gen (2,1 %), ditamari, (2 %), etc.

Langue coloniale: français

1 Situation géographique



⁸⁵² Le Bénin (officiellement la **république du Bénin**, l'ancien Dahomey) est un pays d'Afrique occidentale d'une superficie de 112 622 km², limité au nord par le Niger, à l'est par le Nigeria, au sud par le golfe de Guinée, à l'ouest par le Togo et au nord-ouest par le Burkina Faso.

Par comparaison, la superficie du Nigeria est de 923 768 km²; le Niger, de 1 267 000 km²; le Burkina Faso, de 274 200 km². Le pays s'étend de l'océan Atlantique au fleuve Niger sur une longueur de 700 km; la largeur varie de 125 km (le long de la côte) à 325 km. Le Bénin est presque deux fois plus grand que son voisin, le Togo (56 785 km²).

Le Bénin compte 12 départements : l'Atacora, l'Alibori, le Borgou, le Donga, les Collines, le Zou, le Plateau, le Couffo, l'Ouémé, le Mono, l'Atlantique et le Littoral.

⁸⁵⁰ Les monographies qui vont suivre se limitent à la présentation générale des situations géographiques des pays, des groupes ethniques qui les composent et des langues les plus représentatives. Pour une présentation plus détaillée de chaque situation – notamment des éléments sur les politiques linguistiques, les systèmes éducatifs ou encore des données historiques – se référer au site de *L'Aménagement linguistique dans le monde* de Jacques Leclerc, d'où sont intégralement tirées ces monographies : <http://www.axl.cefanelaval.ca/afrique/af racc.htm> (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁵¹ Source : <http://www.axl.cefanelaval.ca/afrique/benin.htm> (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁵² Source : <http://amikpon.net/carteaf.html> (consulté le 03 mars 2014).



⁸⁵³ Les principales villes sont Cotonou (environ 750 000 habitants), Porto-Novo (environ 191 000 habitants), la capitale administrative, Abomey (environ 67 000 habitants), Parakou (environ 106 000 habitants), Natitingou (environ 57 000 habitants).

2 Données démologiques

Selon les estimations de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), le Bénin comptait environ 8,7 millions d'habitants en 2010. Environ 58 % de la population vivait en zone rurale lors du même recensement. Cette population, inégalement répartie sur le territoire, a une forte densité dans la partie septentrionale.

2.1 Les ethnies

À l'instar de plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest, comme le Burkina Faso, le Bénin compte un nombre très élevé de langues nationales, une soixantaine selon l'INSAE (2004).

Les Fons et les Adjas, deux communautés très apparentées, constituent les groupes les plus importants au sud du pays, mais les Baribas et les Sombas sont les plus nombreux au nord du pays.

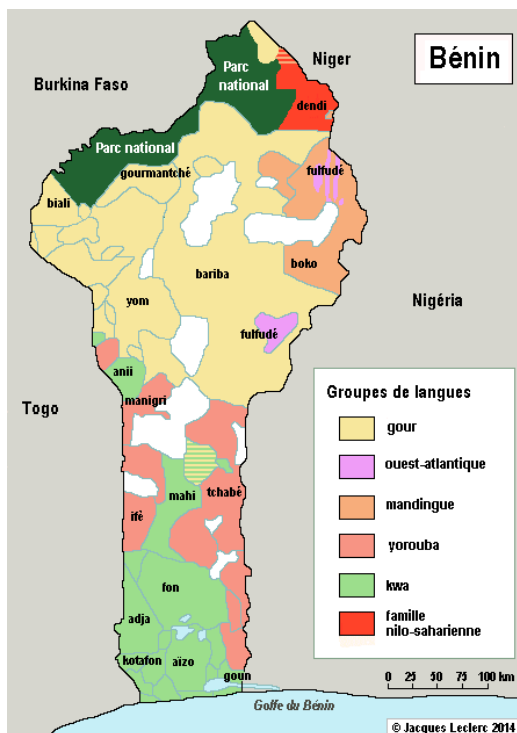
Ensembles, les Fons, les Adjas, les Baribas, les Gouns, les Nagos et les Fulfulés constituent 52,6 % de la population totale. Les Yorubas, qui regroupent environ 10 % de la population, prédominent au sud-est. À d'autres petits groupes côtiers comme les Mina et les Pla, il convient d'ajouter les «Brésiliens» qui, portant des noms portugais, sont des anciens esclaves revenus du Brésil à la fin du XIXe siècle.

Sud-Ouest	Adjas, Ouatchis, Guins, Houédas, Houlas
Sud	Fons, Aïzos, Holis, Toffins
Sud-Est	Gouns et Yorubas
Centre	Fons, Mahis, Yorubas
Nord et au Nord-Est	Batombus, Dendis, Fulbés
Nord-Ouest	Bétamaribés, Waabas, Yowas

Liste des principales ethnies par région

⁸⁵³ Source : <http://www.afriqueindex.com/cartes/images/carte-benin-porto-novo.jpg> (consulté le 03 mars 2014).

2.2 Les langues nationales



⁸⁵⁴ En ce qui a trait aux langues, on en compte près d'une soixantaine dans le pays.

Cependant, les recensements généraux de la population du Bénin ne reposent pas sur les langues nationales parlées ; seule l'appartenance ethnique est demandée aux Béninois dans les questions des recensements.

On suppose que la langue des parents correspond à celle de l'ethnie d'appartenance, de même que celle des enfants. Autrement dit, l'ethnie des parents est la langue maternelle ou locale/nationale parlée. Ainsi, les résultats présentés ici sont à nuancer quelque peu.

Pour une population de moins de sept millions d'habitants, on peut parler d'une mosaïque linguistique.

Seules une vingtaine de langues sont parlées par plus de 60 000 locuteurs.

Parmi celles-ci, le **fon** est de loin la langue la plus importante puisqu'il est parlé par 24 % de la population. Suivent le **yorouba** (8 %), le **bariba** (7,9 %), l'**adja** (6,2 %), le **goun** (5,5 %) et l'**aïzo** (3,9 %).

⁸⁵⁴ <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/benin.htm> (consulté le 03 mars 2014).

Burkina Faso⁸⁵⁵

Capitale: Ouagadougou

Population: 13,9 millions (2005)

Langue officielle : français

Groupe «majoritaire» : mossi ou mooré (53 %)

Groupes minoritaires : une soixantaine de langues dont le peul (7,8 %), le dioula (8,8 %), le bissa (3 %), le lobi (2,7 %), le lyélé (2,1 %) et le marka (1,9 %), etc.

Langue coloniale: français

1 Situation géographique



⁸⁵⁶ Le Burkina Faso (d'une superficie de 274 200 km², soit la moitié de la France) est un État d'Afrique occidentale enclavé entre le Mali au nord et à l'ouest, le Niger à l'est, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire au sud.

Le nom de Burkina Faso est composé de deux mots appartenant à deux langues différentes : en langue moré, *burkina* signifie «homme intègre» et en langue dioula, *faso* désigne la «maison des ancêtres» ou le «pays».

Au complet, la dénomination *Burkina Faso* signifie «la patrie des hommes intègres».

En principe, on ne devrait pas employer l'expression «république du Burkina Faso», puisque la

terminologie officielle considère que le Faso est la forme républicaine de l'État.

On devrait donc dire «le président de la République ou «le président du Faso», mais c'est supposer que tout individu puisse connaître le sens de «Faso».

⁸⁵⁵ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/burkina.htm> (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁵⁶ Source : <http://histolaurencin.blogspot.fr/2013/03/le-burkina-faso-un-pma.html> (consulté le 03 mars 2014).



⁸⁵⁷ La capitale du Burkina Faso est Ouagadougou.

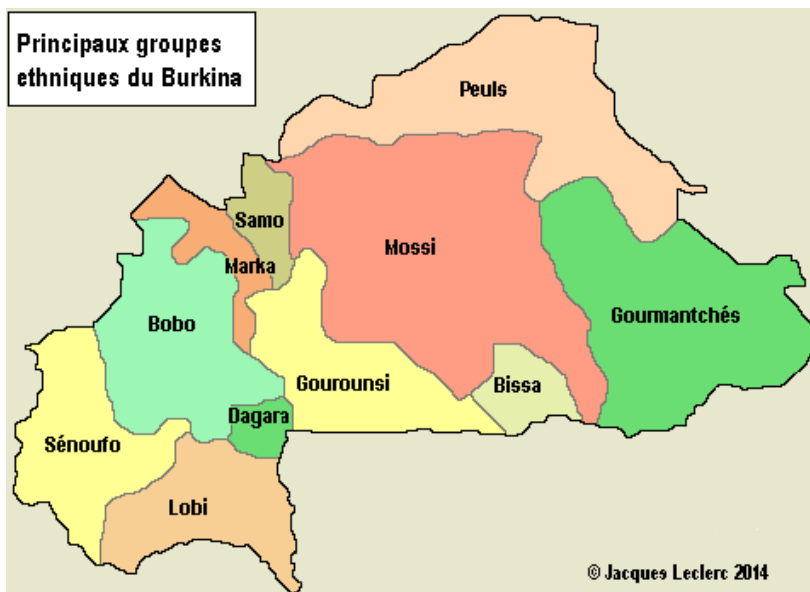
Le pays est subdivisé en 13 régions administratives et territoriales :

- les Cascades,
- les Hauts-Bassins,
- la Boucle du Mouhoun,
- le Nord,
- le Sahel,
- le Sud-Ouest,
- le Centre-Ouest,
- le Centre,
- le Plateau-Central,
- le Centre-Sud,
- le Centre-Est,
- le Centre-Nord

– et l'Est.

Chacune de ces 13 régions est dirigée par un gouverneur désigné par le gouvernement pour y représenter l'État et les institutions nationales, et y faire appliquer les lois nationales. Ces régions sont elles-mêmes divisées en 45 provinces. Chacune des provinces dispose d'un conseil provincial.

2 Données démologiques



⁸⁵⁸ Avec près de 14 millions d'habitants en 2005, le Burkina Faso est un des États les plus peuplés de l'Afrique de l'Ouest. La population du Burkina est composée d'une soixantaine d'ethnies.

Les **Mossi** constituent l'ethnie majoritaire (environ 53 %) et vivent dans le centre du pays. Les autres groupes importants sont à l'est les **Gourmantchés** (7 % de la population), au nord les **Peuls** (7,8 %), au sud les **Bissa** (3 %) et les

Gourounsi (6 %), au sud-ouest les **Samo** (2 %), **Marka** (1,7 %), **Bobo** (1,6 %), **Sénoufo** (2,2 %) et **Lobi** (2,5 %).

⁸⁵⁷ Source : <http://www.afriqueindex.com/cartes/images/carte-burkina-faso-ouagadougou.jpg> (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁵⁸ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/burkina.htm> (consulté le 03 mars 2014).

Les langues nationales

Parmi la soixantaine de langues parlées, trois langues ont le statut de langues nationales : le mooré (ou mossi), le dioula et le foulfoudé (ou fulbé appelé aussi poular ou peul, selon les régions).

Le **mooré** est la langue la plus répandue. Parlée par 53 % de la population du Burkina, c'est surtout la langue des Mossis et des Gourounsis. Le mooré (ou mossi) est aussi parlé dans les pays voisins tels que le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali ; on peut estimer le nombre de locuteurs du mooré à cinq millions.

Le **dioula** (8,8 %), dérivé du bambara, est la langue du commerce. C'est la langue véhiculaire de l'Afrique de l'Ouest, connue et utilisée historiquement du Sénégal au Nigeria par tous les commerçants ; on estime que de trois à quatre millions de personnes peuvent s'exprimer dans cette langue (langue maternelle et langue seconde).

Le **fulfudé** ou **foulfoudé** (6,6 %), appelé aussi poular ou peul, est la langue des Peuls ; le nombre de ses locuteurs de tous les pays se situe autour de trois millions.

Suivent des langues comme le **bissa** (3 %), le **lobi** (2,7 %), le **lyélé** (2,1 %) et le **marka** (1,9 %).

Cameroun⁸⁵⁹

Capitale: Yaoundé

Population: 16,4 millions (2005)

Langues officielles: français et anglais

Groupe «majoritaire»: français (78 %)

Groupes minoritaires: anglais (22 %) et environ 280 langues nationales

Langues coloniales: allemand, anglais et français

1 Situation générale



⁸⁶⁰ La **république du Cameroun** (en angl.: **Republic of Cameroon**) d'aujourd'hui se trouve limitée au nord-ouest par le Nigeria, à l'est par le Tchad et la République centrafricaine, au sud par le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, à l'ouest par le golfe de Guinée.

Le Cameroun s'étire vers le nord jusqu'au lac Tchad, formant un triangle de 475 442 km² de superficie (Espagne: 504 782 km²) reliant l'Afrique équatoriale à l'Afrique occidentale. Sa capitale est Yaoundé.



⁸⁶¹ La république du Cameroun compte dix provinces administratives qui sont les suivantes (avec leur chef-lieu) :

- **au nord**, l'**Extrême-Nord** (Maroua), le **Nord** (Garoua), l'**Adamaoua** (Ngaoundéré);
- **à l'ouest**, le **Nord-Ouest** (Bamenda), le **Sud-Ouest** (Buea), l'**Ouest** (Bafoussam) et le **Littoral** (Douala);
- **au sud**, le **Centre** (Yaoundé), l'**Est** (Bertoua) et le **Sud** (Ebolowa)

Les deux **provinces anglophones** du Cameroun sont les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les autres étant toutes francophones.

⁸⁵⁹ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/cameroun.htm> (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁶⁰ Source : <http://www.encyclopedie-gratuite.fr/Definition/pays-cameroun.php> (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁶¹ Source : http://www.bafoussam.fr/bafoussam_geographie.htm (consulté le 03 mars 2014).

2 Situation démolinguistique

Les langues camerounaises étaient à la fois si nombreuses (entre 250 et 300), si diverses (enchevêtrement de langues des familles nigéro-congolaise, nilo-sahariennes, bantoues et chamito-sémitiques), et parlées parfois par si peu de locuteurs que, au moment de l'Indépendance, il paraissait plus pratique de maintenir le français et l'anglais comme langues co-officielles de l'État.

2.1 Les ethnies



⁸⁶² Au point de vue numérique, les principaux groupes ethniques sont : les **Fangs** (19,6 %), les **Bamilékés** et les **Bamouns** (18,5 %), les **Douala**, les **Loumdou** et les **Bassa** (14,7 %), les **Peuls** (9,6 %), les **Tikars** (7,4 %), les **Mandara** (5,7 %), les **Maka** (4,9 %), les **Chamba** (2,4 %), les **Mbums** (1,3 %) et les **Haoussa** (1,2 %).

Le **nord** du Cameroun (du lac Tchad à la province de l'Adamaoua, comprenant les provinces Extrême-Nord, Nord et Adamoua) est dominé par les **Peuls** musulmans, appelés **Foulbé**, dont les chefferies détiennent dans le pays une position politique dominante; ils se sont faits depuis plusieurs siècles les principaux propagateurs de l'islam; des populations animistes dites *kirdi* («païennes») ont généralement échappé à l'islamisation.

On trouve également dans ce «Grand Nord» les Arabes Choa, les Kotokos, les Kapsikis, les Massa, les Mousgoums, les Toupouris, les Mafa, les Guiziga, les Koma, les Mboums, les Fali, les Sara, les Haoussa, les Baya, etc.

Le **Sud** est le pays des **ethnies bantoues** (les Douala, les Béti, les Atons, les Bassa, les Bafia, les Boulous, etc.), mais les régions forestières du Sud-Est n'abritent guère que quelques communautés de pygmées.

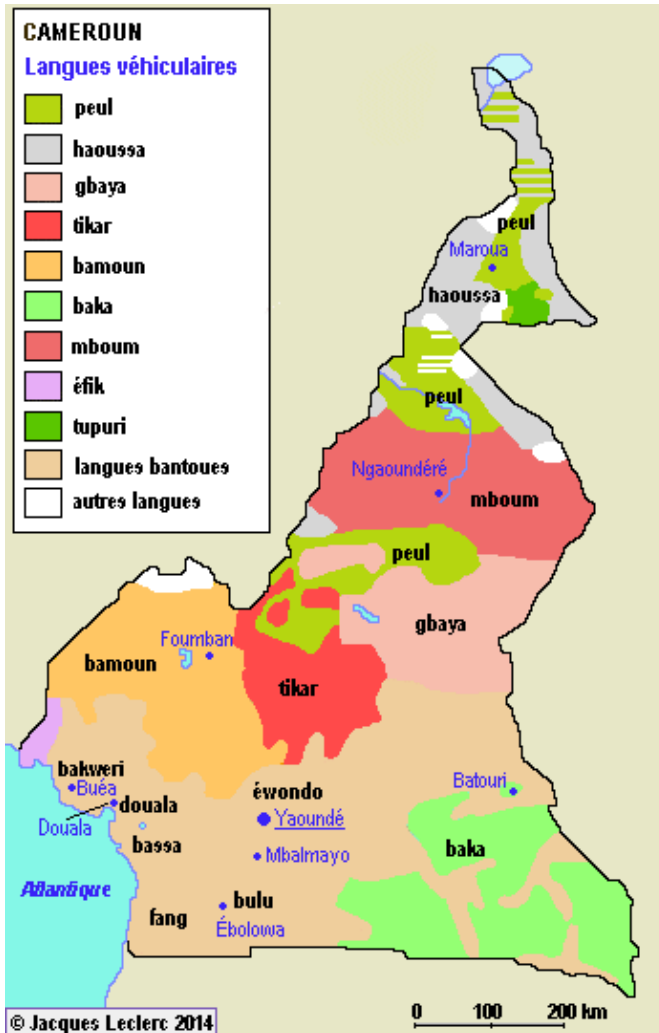
À la différence du Nord et de ses puissantes chefferies, le Sud n'a pas connu de grandes organisations politiques, mais une fragmentation de l'autorité à l'échelon des familles, des lignages et des clans. Dans les régions côtières, les populations, notamment les Douala, sont entrées tôt en contact avec les Européens et ont été scolarisés par les missions chrétiennes; par la suite, ils ont constitué une part importante des élites camerounaises qui ont pris la relève du pouvoir colonial. Paradoxalement, le premier président de la République, Ahmadou Ahidjo, était nordiste, foulbé et musulman.

Dans l'**Ouest**, on trouve surtout les **Bamouns** et les **Bamilékés**, un peuple qui doit sa notoriété à son dynamisme économique et à son expansion spatiale. Les Bamilékés ont fait du port de Douala la capitale économique du Cameroun. Ces peuples sont majoritairement convertis aux religions chrétiennes, mais les Bamouns sont en partie islamisés. La région de l'Ouest se

⁸⁶² Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Groupes_ethniques_du_Cameroun (consulté le 03 mars 2014).

caractérise aussi par un héritage colonial qui en a fait une région partiellement anglophone (les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest) au sein d'un État majoritairement francophone.

2.2 Les langues camerounaises



⁸⁶³ Le Cameroun est un pays très complexe au point de vue linguistique. Le pays est un véritable *melting pot* linguistique comptant entre 250 et 300 langues réparties entre quatre grands groupes: les langues chamito-sémitiques (afro-asiatiques), les langues nigéro-congolaises, les langues nilo-sahariennes et les langues bantoues.

C'est dans ce monde tripartite et très complexe (entre 250 et 300 langues) que se forment les principales **langues véhiculaires camerounaises** :

- le **foulfouldé** (fulfuldé) ou **peul** qui est en usage dans tout le Nord (à l'exception du Logone-et-Chari où domine l'arabe),
- le **béti** et le **bassa** dans le Centre-Sud,
- le **boulou** et le **pidgin english** dans l'Ouest et sur le littoral (provinces francophones de l'Ouest et du Littoral comprises), chacune dépassant aujourd'hui les trois millions de locuteurs.
- On utilise aussi l'**éwondo** dans la banlieue de Yaoundé
- et le **douala** sur la côte.

Le pluralisme linguistique au Cameroun est tel qu'il est difficile de prétendre affirmer avec exactitude, combien d'ethnies et de langues compte le pays.

⁸⁶³ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/cameroun.htm> (consulté le 03 mars 2014).

Congo Brazzaville⁸⁶⁴

Capitale: Brazzaville

Population: 4,5 millions (2014)

Langue officielle: français

Groupe majoritaire: kituba (32,4 %)

Groupes minoritaires: langues tékés (12,4 %), yombé (11,2 %), kikongo, lingala, soundi, mbochi, etc., et plus d'une quarantaine d'autres langues

Langue coloniale: français

1 Situation géographique



⁸⁶⁵ Le *Congo-Brazzaville* est appelé officiellement *république du Congo* (par opposition au Congo-Kinshasa ou République démocratique du Congo) ou simplement *Congo*. C'est un État de l'Afrique équatoriale limité à l'ouest par l'océan Atlantique et le Gabon, au nord par le Cameroun et la République centrafricaine, à l'est et au sud par la RDC (République démocratique du Congo).

Comparativement au Congo-Kinshasa (2 345 000 km²), à la République centrafricaine (622 436 km²), au Cameroun (475 442 km²) et à l'Angola (1 246 000 km²), le Congo-Brazzaville semble un petit pays avec ses 341 821 km² (France: 543 965 km²). Le Congo possède une façade maritime, longue de 169 km, ouverte sur l'océan Atlantique. Sa capitale est Brazzaville.



⁸⁶⁶ Le territoire national est aujourd'hui subdivisé en communes, en départements, en districts, en arrondissements, en cantons, en villages et en quartiers. Le Congo compte onze départements, dont Brazzaville, la capitale politique, qui a la particularité d'être une région autonome distincte.

Les départements sont les suivants, du nord au sud : département de la Likouala, département de la Sangha, département de la Cuvette-Ouest, département de la Cuvette, département des Plateaux, département du Niari, département de la Lékoumou, département du Pool, département du Kouilou et département de la Bouenza. La ville de Pointe-Noire dans le département de Kouilou, sur la façade atlantique, bénéficie aussi d'un statut particulier similaire à celui d'un département, sans le nom. En somme, le Congo compte dix

⁸⁶⁴ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/congo.htm> (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁶⁵ Source : <http://www.malakimakongo.net/congo-brazzaville-3> (consulté le 03 mars 2014).

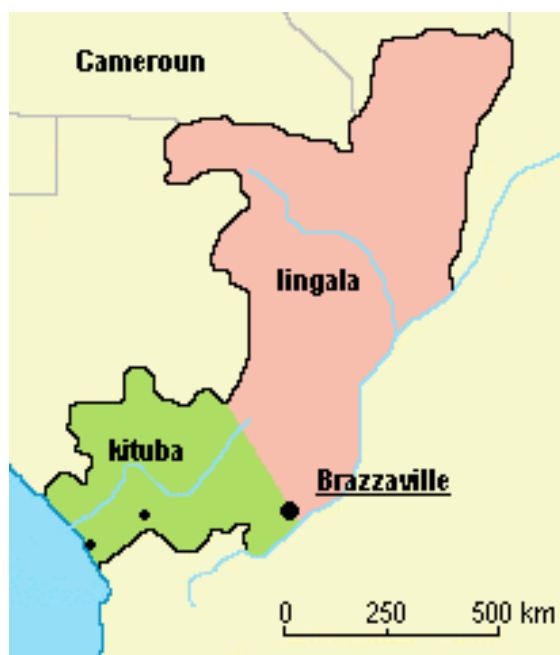
⁸⁶⁶ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/congo.htm> (consulté le 03 mars 2014).

départements au sens strict et deux municipalités de rang départemental (Brazzaville et Pointe-Noire).

2 Données démologiques

Les Congolais sont inégalement répartis sur le territoire, car 70 % d'entre eux sont concentrés dans le **sud du pays**, sur le **littoral**, sur la **rive du Congo moyen** et près de la **voie ferrée Congo-Océan** qui relie ces deux zones. Soulignons également que les trois quarts de la population habitent les villes, ce qui fait que le Congo-Brazzaville reste l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique. À elles seules, les agglomérations de **Brazzaville** (1,4 million) et de **Pointe-Noire** (829 134 habitants) concentrent plus de 55 % de la population; les autres villes importantes sont **Dolisie**, anciennement Loubomo (83 798 habitants) et **Nkayi** (71 620).

La population du Congo-Brazzaville (4,5 millions d'habitants en 2014) est composée très majoritairement de **Bantous** et de quelques minorités parmi lesquelles on compte des **Pygmées** (1,4 %). Parmi la soixantaine d'ethnies, les **Kongos** sont les plus nombreux (32,4 %), suivis par les **Tékés** (12,4 %) et les **Yombés** (11,2 %). Les autres ethnies réunies représentent plus de 40 % de la population.



⁸⁶⁷ Les langues les plus importantes du Congo appartiennent à la famille bantoue : il s'agit du **kituba** (32,4 %), du **téké** et de ses nombreuses variétés (12,4 %) et du **yombé** (11,2 %), mais aucune de ces langues n'est majoritaire, sauf localement. Cependant, le pays compte **deux langues véhiculaires** le **kituba**, la «langue du chemin de fer», au **sud** et le **lingala**, la «langue du fleuve», au **nord**. Selon la Constitution, ce sont aussi les deux **langues nationales** reconnues.

Autrement dit, le kituba et le lingala sont aussi des langues secondes, comme le français, la langue officielle. C'est donc dire qu'avec le kituba, le lingala et le français, il est possible de rejoindre presque toute la population congolaise. La langue française a un avantage supplémentaire : elle demeure une langue-refuge et la langue du pouvoir en raison de son statut de langue officielle.

⁸⁶⁷ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/congo.htm> (consulté le 03 mars 2014).

Congo Kinshasa⁸⁶⁸

Capitale: Kinshasa

Population: 70,3 millions (est. 2012)

Langue officielle: français

Groupe majoritaire: aucun

Groupes minoritaires: quatre langues nationales (kikongo, lingala, swahili et tshiluba) et plus de 200 langues locales (ngala, luba-shaba, songe, phende, kinyarwanda, shi, tetela, zande, etc.)

Langue coloniale: français (Belgique)

1 Situation géographique

Ce pays est appelé officiellement la *République démocratique du Congo* (l'ex-Zaire) ou *RDC*. Comme la RDC n'est «démocratique» que de nom, elle est aussi désignée officieusement *Congo-Kinshasa* pour la différencier du *Congo-Brazzaville* (ou *république du Congo*). C'est un pays d'une très grande superficie de 2,3 millions de km², soit environ 33 fois plus grands que le Bénélux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), quatre fois plus que la France ou deux fois plus que le Québec (Canada), soit l'équivalent de l'Europe entière, moins l'Espagne et le Royaume-Uni. Les habitants du Congo-Kinshasa appellent souvent leur pays simplement «Congo».



⁸⁶⁹ En Afrique, seuls le Soudan et l'Algérie sont plus étendus que la RDC, qui est limitée à l'ouest par le Congo-Brazzaville, au nord par la République centrafricaine et le Soudan, à l'est par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, au sud par la Zambie et l'Angola.

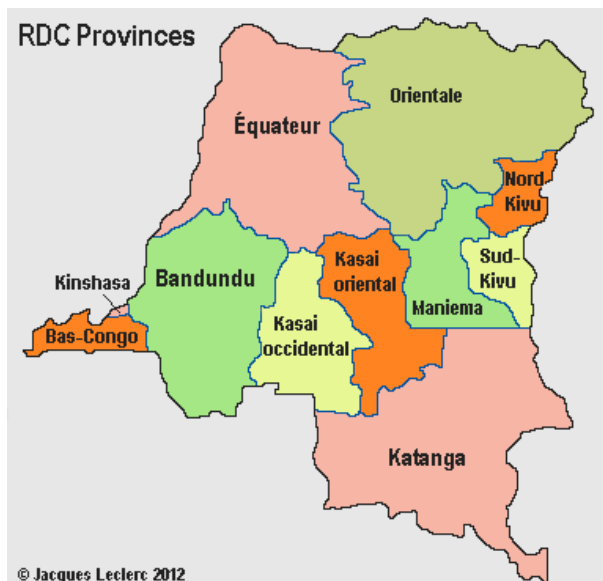
Partageant neuf frontières avec ses voisins, le Congo-Kinshasa est un pays totalement enclavé, sauf quelques kilomètres de côtes en bordure de l'océan Atlantique. En raison de sa grande superficie, de ses énormes richesses et de son importante population, le Congo-Kinshasa demeure l'un des «géants» de l'Afrique, avec l'Égypte, le Nigeria et l'Afrique du Sud.

Le territoire du Congo-Kinshasa jouxte à l'est la région des Grands Lacs africains et sa situation géographique le place à la « frontière » des pays « francophones », au nord, et des pays « anglophones », au sud-ouest, avec le Rwanda et le Burundi (chacun de ces derniers étant 20 fois plus petits en superficie que son grand voisin). Alors qu'au nord-ouest le Congo-Brazzaville

⁸⁶⁸ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/czaire.htm> (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁶⁹ Source : <http://www.afriqueindex.com/cartes/images/carte-congo-rdc-kinshasa.jpg> (consulté le 03 mars 2014).

et la République centrafricaine ont le français comme langue officielle (sans oublier le Rwanda et le Burundi), l'Ouganda et la Tanzanie ont l'anglais comme langue officielle ou semi-officielle comme au Soudan. Quant à l'Angola au sud-ouest, il a le portugais comme langue officielle.



⁸⁷⁰ La République démocratique du Congo se compose de la ville de **Kinshasa** (de 9 à 10 millions d'habitants) et des provinces suivantes :

- le **Bandundu** (8,3 millions),
- le **Bas-Congo** (4,7 millions),
- l'**Équateur** (7,8 millions),
- le **Haut-Congo** (6,9 millions),
- le **Kasai occidental** (5,6 millions),
- le **Kasai oriental** (6,9 millions),
- le **Katanga** (5,9 millions),
- le **Maniema** (2,1 million),
- le **Kivu du Nord** (6,0 millions)
- et le **Kivu du Sud** (4,8 millions).

Province	Estimation 2012	Superficie (km ²)
Bandundu	8 395 580	295 658
Bas-Congo	4 726 510	53 920
Équateur	7 815 700	403 292
Haut-Congo	8 485 458	503 239
Kasai occidental	5 612 615	154 742
Kasai oriental	6 908 220	170 302
Katanga	5 902 416	496 877
Kinshasa	9 463 749	9 965
Maniema	2 149 413	132 250
Nord-Kivu	6 037 394	59 483
Sud-Kivu	4 833 372	65 070
RDC	70 330 427	2 344 798

Provinces du Congo

⁸⁷⁰ Source : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/czaire_carte.htm (consulté le 03 mars 2014).

2 Données démologiques

Le Congo-Kinshasa est l'un des pays les plus multiethniques d'Afrique, avec une population estimée à plus de 73,5 millions en 2012. On y trouve un enchevêtrement de peuples de diverses origines et parlant de nombreuses langues.

2.1 Les ethnies

Le Congo-Kinshasa compte quelque 250 ethnies qui peuvent être réparties en plusieurs groupes. Le premier groupe est formé par les **peuples bantous** (env. 80 % de la population) dont les principales ethnies sont les Luba (18 %), les Mongo (17 %), les Kongo (12 %) et les Rwandais hutus et tutsis (10 %); les autres ethnies bantoues sont les Lunda, les Tchokwé, les Tetela, les Bangala, les Shi, les Nande, les Hunde, les Nyanga, les Tembo et les Bembe. Les ethnies non bantoues se répartissent entre les **Soudanais** (Ngbandi, Ngbaka, Mbanja, Moru-Mangbetu et Zande), les **Nilotiques** (Alur, Lugbara et Logo), les **Chamites** (Hima) et les **Pygmées** (Mbuti, Twa, Baka, Babinga). Les Nilotiques et les Chamites, qui ont jadis quitté la vallée du Nil, ont été confrontés aux migrations bantoues, mais ont dû peu à peu laisser la place.

La majorité des Congolais sont de religion chrétienne. Les catholiques forment 40 % de la population, les protestants, 35 %, les kimbanguistes (une importante Église d'origine africaine), 10 %. Il existe également des petites communautés musulmanes (9 %), juives et grecques orthodoxes.

2.2 Les langues

Sur le plan linguistique, cette ancienne colonie belge est l'un des pays les plus multilingues de toute l'Afrique. En effet, l'*Atlas linguistique du Zaïre* dénombre 221 langues pour une population totale (estimée en 1996) à 42,2 millions d'habitants, c'est-à-dire une langue par tranche de 190 000 locuteurs. Cependant, 186 langues appartiennent à la seule famille bantoue et elles sont parlées par plus de 80 % de la population congolaise. Les autres langues sont représentées par la famille noli-saharienne. Ce pluralisme linguistique exceptionnel comprend trois grandes composantes: les langues **locales** dites «ethniques (ou langues congolaises)», les langues dites **nationales** et la **langue officielle** (le français).

- Les langues locales

Tous les Congolais parlent l'une des quelque 250 langues «ethniques»; elles sont utilisées localement et servent à la communication entre les diverses communautés. Ceux qui ne parlent qu'une langue ethnique sont ordinairement les citoyens les moins scolarisés et les moins urbanisés. Sauf une vingtaine d'entre elles, les langues ethniques sont parlées par peu de locuteurs et ne jouissent pas de la même considération dans l'opinion publique congolaise. Ces langues sont généralement utilisées par des communautés comptant moins de 100 000 locuteurs, souvent entre 5000 et 70 000 locuteurs. Cependant, une vingtaine de celles-ci comptent plus de 100 000 locuteurs, et trois sont parlées par plus d'un million de personnes :

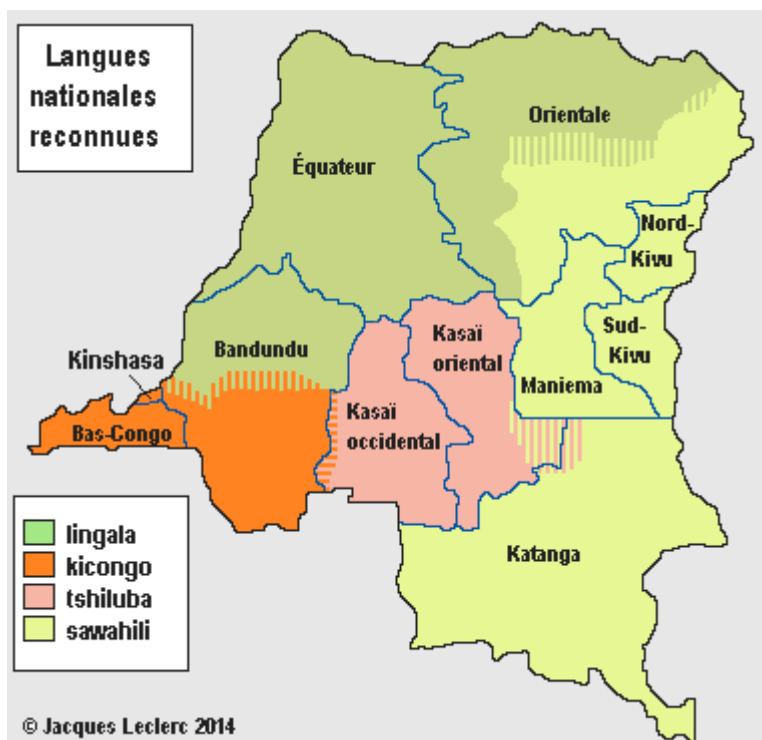
bembe (252 000) bera (120 000) budu (180 000) budza (226 000) chokwe (504 000)	fulero (275 000) kanyok (200 000) lega-shabunda (400 000) luba-shaba (1,5 million) mbole (100 000)	mongo (400 000) mpuono (165 000) ngala (3,5 millions) ntoma (100 000) phende (420 000)	kinyarwanda (250 000) shi (654 000) songe (1 million) tetela (750 000) zande (730 000)
--	--	--	--

Parmi ces langues, le **kinyarwanda** n'est pas une langue congolaise, mais une langue immigrante issue de transferts de populations venant à l'origine du Rwanda voisin à l'époque du Congo belge (vagues de 1905-1906, 1928-1929, 1940-1943, 1950-1952). Ceux qui parlent le kinyarwanda rwandais sont des *Banyarwanda*, c'est-à-dire des réfugiés hutus et tutsis habitant dans la province du Nord-Kivu. Les Banyarwanda sont généralement perçus comme des «étrangers» par les Congolais, surtout depuis que des conflits armés ont éclaté en 1993, dans le Nord-Kivu entre, d'une part, des Hutus et des Tutsis, d'autre part, des membres de plusieurs groupes ethniques congolais.

On parle aussi depuis 1976 des *Banyamulenge*, c'est-à-dire «les gens de la colline ou de la forêt de Mulenge», une région du Sud-Kivu. Ce sont en général des Tutsis kinyarwandophones émigrés depuis quelques décennies du Rwanda (après 1959) et ils ne peuvent présentement se prévaloir de la citoyenneté congolaise. En fait, les Banyamulenge sont des Banyarwanda installés dans les régions de Fizi, de Mwenga et d'Uvira, toutes situées dans la province du Sud-Kivu, à l'exception de la région de Shabunda.

Quoi qu'il en soit, Banyarwanda ou Banyamulenge ne sont plus des Rwandais, mais ils ne sont pas davantage considérés comme des «authentiques» et continuent de faire l'objet de controverses de la part de nombreux Congolais qui les traitent de «minorité agressive». On ne connaît pas, de façon officielle, le nombre exact de locuteurs du kinyarwanda au Congo-Kinshasa, mais certains observateurs les estimeraient à quelque 400 000. Rappelons que, lors du génocide rwandais en 1994, plus de 800 000 personnes ont fui le Rwanda pour se réfugier au Congo-Kinshasa.

- Les langues nationales



⁸⁷¹ Par rapport aux langues congolaises, les langues nationales — kikongo, lingala, kiswahili et tshiluba — bénéficient d'une plus large audience, d'un plus grand développement et d'une plus grande expansion au plan national grâce à l'Administration, la justice, les écoles primaires, les médias et l'évangélisation. Les quatre langues nationales découpent le pays en quatre grandes aires linguistiques.

- Le **swahili** ou **kiswahili** est parlé comme langue seconde par 9,1 millions de locuteurs dans les provinces de l'Est, notamment le Kivu du Nord et le Kivu du Sud, le Maniema, le Katanga et le sud de la Province-Orientale.

⁸⁷¹ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/czaire.htm> (consulté le 03 mars 2014).

Si l'on ajoute ceux qui parlent le swahili comme langue seconde, c'est environ 40 % de la population congolaise qui peut s'exprimer dans cette langue, ce qui en fait aussi la langue la plus parlée du pays.

- Le **lingala** est la langue maternelle de deux millions de locuteurs et de sept millions d'autres qui l'utilisent comme langue seconde. C'est la deuxième langue d'importance, surtout dans les provinces de l'Équateur, ainsi que du nord de l'Orientale et du sud du Bandundu. Le lingala est surtout la langue véhiculaire grâce à laquelle il est possible de communiquer et se faire comprendre dans presque tout le pays.

- Le **kikongo** ou kikonco, avec ses deux millions de locuteurs, est utilisé principalement dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu et à l'ouest du Kasai occidental. Il existe aussi un kikongo dit «commercial» appelé «kituba» et normalement utilisé par l'administration dans le Bandundu.

- Le **tshiluba** ou **tchilouba** (ou **luba-kasai**) est pratiqué par quelque 6,3 millions de locuteurs dans les deux Kasai (occidental et oriental) et dans le nord du Katanga.

Ces langues de grande diffusion se sont imposées avant la colonisation ; elles sont aujourd'hui utilisées comme langues maternelles et comme langues secondes par au moins 30 millions de Congolais (de 75 % à 80 % de la population). Elles sont employées par les couches sociales les plus scolarisées et les plus urbanisées à titre de langues supra-régionales ou pour la communication inter-ethnique dans les villes. Trois des langues nationales congolaises, le lingala, le swahili et le kikongo, sont de formation récente. Leur histoire est liée à celle de la colonisation du Congo et, en principe, elles n'appartiennent en propre à aucune communauté ethnolinguistique du pays. Cet avantage leur permet, surtout au lingala et au swahili, de jouer leur véritable rôle de langues véhiculaires. Quant au tshiluba, c'est une langue qui remonterait au XV^e siècle et est davantage liée aux principales communautés qui la parlent: les Baluba dans l'est du Kasai et les Bena Lulua dans l'Ouest.

Capitale: Libreville

Population: 1,4 million (2005)

Langue officielle: français

Groupe majoritaire: aucun

Groupes minoritaires: une cinquantaine de langues dont le fang (32 %), le mpongwè (15 %), le mbédé (14 %), le punu (12 %), etc.

Langue coloniale: français

1 Situation générale



⁸⁷³ Ce pays de l'Afrique équatoriale, traversé par l'équateur, est limité au nord par le Cameroun, à l'est et au sud par le Congo-Brazzaville, à l'ouest par l'Atlantique.

La superficie du pays est de 267 667 km², soit moins de l'équivalent de l'Italie ou encore la moitié de la France.

La capitale du pays est Libreville; c'est également la plus grande ville, avec une population estimée à 370 000 habitants.

Les plus grandes villes après la capitale sont Port-Gentil (125 000 habitants), Franceville devenue Makusu (75 000 habitants) et Lambaréné (15 000 habitants).

⁸⁷² Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/gabon.htm> (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁷³ Source : <http://www.afriqueindex.com/cartes/images/carte-gabon-libreville.jpg> (consulté le 03 mars 2014).



⁸⁷⁴ Au plan administratif, le Gabon est formé de neuf provinces :

- Estuaire,
- Haut-Ogooué,
- Moyen-Ogooué,
- Ngounié,
- Nyanga,
- Ogooué-Ivindo,
- Ogooué-Lolo,
- Ogooué-Maritime
- et Woleu-Ntem.

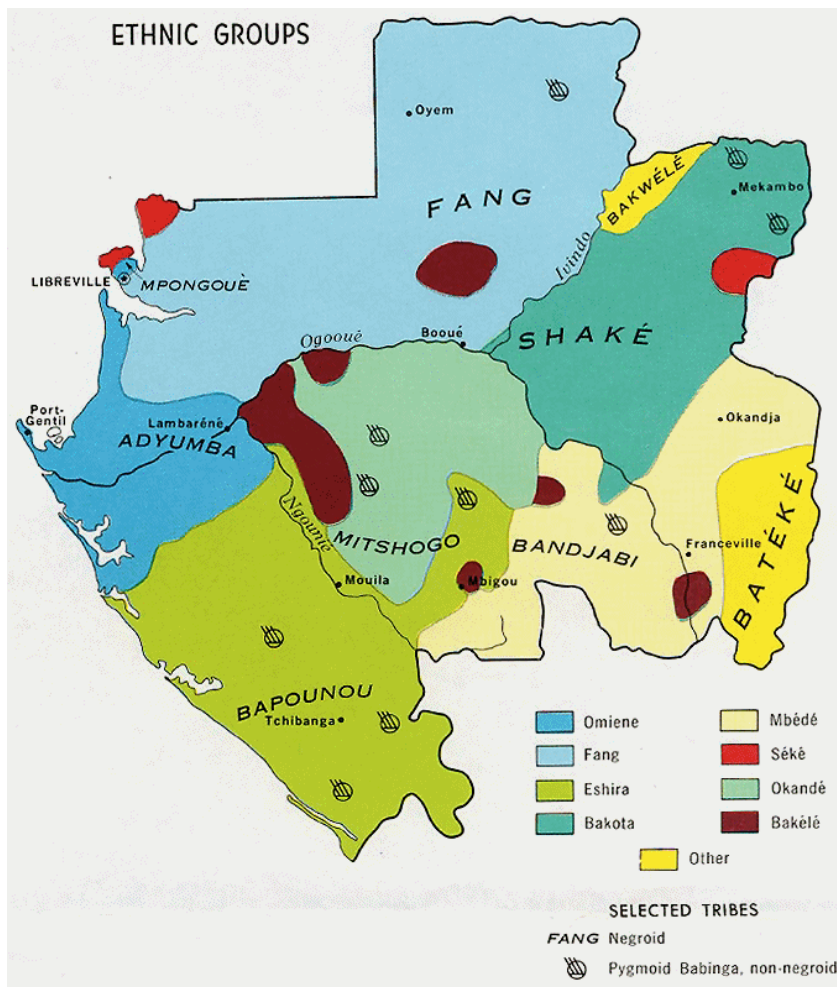
2 Données démographiques

Au point de vue démographique, le Gabon reste un petit pays avec un million et demi d'habitants (2005). Le peuple gabonais est composé d'environ 50 ethnies issues des diverses régions. Près de 73 % de la population vit en zone urbaine, dont 35 % dans la capitale Libreville et sa périphérie. L'intérieur du pays est peu peuplé. La province la plus peuplée est celle de l'Estuaire, là où se trouve la capitale nationale.

Province	Capitale	Superficie	Population (2002)
Estuaire	Libreville	20 740	597,2
Haut-Ogooué	Franceville/Masuku	36 547	134,5
Moyen-Ogooué	Lambaréné	18 535	54,6
N'gounié	Moulija	37 750	100,3
Nyanga	Tchibanga	21 285	50,8
Ogooué-Ivindo	Makokou	46 075	63,0
Ogooué-Lolo	Koulamoutou	25 380	56,6
Ogooué-Maritime	Port-Gentil	22 890	126,2
Woleu-N'tem	Oyem	38 465	125,4
TOTAL	Libreville	267 667	1 308,6

Provinces du Gabon

⁸⁷⁴ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/gabon-prov-carte.htm> (consulté le 03 mars 2014).



875 Aucune des ethnies gabonaises n'est majoritaire, mais les plus importantes au point de vue numérique sont les **Fang** (32 %), les **Mpongwè** (15 %), les **Mbédé** (14 %), les **Punu** (12 %), les **Baréké** ou **Batéké**, les **Bakota**, les **Obamba**, les **Pygmées**, etc.

Depuis longtemps, le Gabon compte des immigrants, soit environ 150 000 personnes, dont près de 10 000 Français qui contrôlent les domaines culturels et commerciaux. On trouve aussi des Libanais, des Nigériens, des Togolais, des Camerounais et d'autres venus s'installer au Gabon. Parmi ces populations, les Pygmées (environ 1% de la population totale) ont une place à part, car ils ont été les plus anciens à occuper

le territoire ; ils sont appelés différemment selon les régions.

Comme la plupart des États d'Afrique subsaharienne, le Gabon est un pays multilingue. On compte près d'une cinquantaine de langues au Gabon, mais seul le **fang**, parlé par 32 % de la population (province de l'Estuaire) constitue une langue importante, avec le **mbédé** (15 %) et le **punu** (10 %). Les autres langues gabonaises ne sont parlées que par de toutes petites communautés, parfois tout juste 5000 locuteurs, souvent moins. La plupart des langues gabonaises appartiennent à la famille bantoue. Chacun des groupes d'origine bantoue (Fang, Bakota, Mbédé, Okandé, Myéné, Mérié) compte plusieurs variétés dialectales de sorte que les Gabonais parlent souvent entre eux le français comme langue véhiculaire. Seul le baka, parlé par les Pygmées, est une langue non bantoue (langue nigéro-congolaise).

Si l'on résume la situation, on peut dire que, parmi les 50 langues nationales, le **français** est la langue officielle et sert souvent de langue véhiculaire avec le «sabir» (ou «français militaire» et le fang (dans le Nord-Ouest rural). Dans la capitale (Libreville), le français est devenu l'unique langue véhiculaire en raison de l'apport des immigrants provenant de toute l'Afrique. De plus, le français est également devenu la langue maternelle de plus de 30 % des Librevillois et il est de plus en plus perçu comme une langue gabonaise. Le nombre de jeunes ayant pour langue maternelle le français progresse dans les capitales provinciales et départementales, alors que dans les villages le français garde encore le statut de langue véhiculaire. Toutefois, dans l'ensemble, les langues gabonaises restent davantage parlées que le français.

875 Source : <http://www.cosmovisions.com/Gabon-Carte-Ethnographie.htm> (consulté le 03 mars 2014).

Guinée Conakry⁸⁷⁶

Capitale: Conakry

Population: 12,1 millions (2014)

Langue officielle: français (*de jure*)

Groupe majoritaire: aucun

Groupes minoritaires: une trentaine de langues dont le peul ou poular (32 %), le maninka (23 %), le soussou (10 %), le guerzé (3,8 %), le kissi (3,5 %), le toma (1,8 %), le dialonké (1,8 %), etc.

Langue coloniale: français

1 Situation géographique



⁸⁷⁷ L'Afrique compte trois Guinées, avec chacune une langue officielle différente: français, portugais et espagnol. On distingue en effet :

- la **Guinée** (245 857 km²) proprement dite appelée aussi **Guinée-Conakry (francophone)**;
- la **Guinée-Bissau** (36 125 km²) dite «Guinée portugaise» (**lusophone**) ;
- la **Guinée équatoriale** (28 051 km²) ou «Guinée espagnole» (**hispanophone**) ou «Guinée espagnole» (hispanophone).

La langue officielle de chacun de ces pays résulte de l'histoire de la colonisation européenne (France, Portugal et Espagne).

⁸⁷⁸ La Guinée-Conakry, appelée officiellement **république de Guinée**, est un pays d'Afrique de l'Ouest borné par l'océan Atlantique, limité au nord-ouest par la Guinée-Bissau (lusophone), au nord par le Sénégal (francophone), à l'est par le Mali (francophone), au sud-est par la Côte d'Ivoire (francophone) et au sud par le Liberia (anglophone) et la Sierra Leone (anglophone).

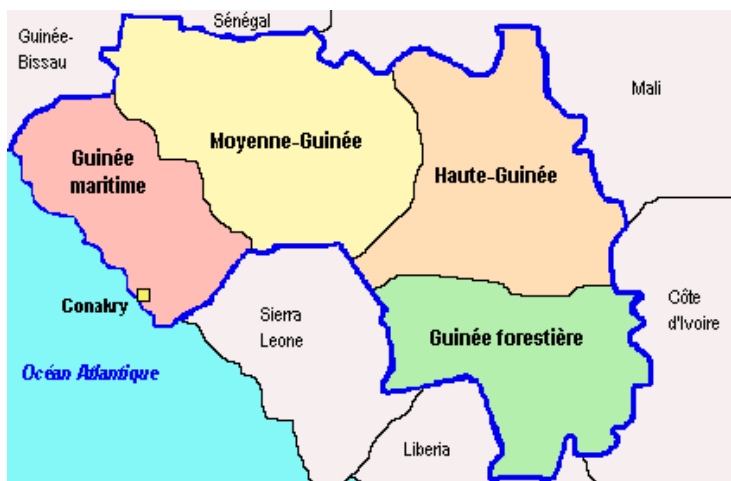
C'est un pays de 245 857 km², soit l'équivalent de 50 % approximativement de la surface de la France. La Guinée-Conakry comprend également les îles de Los au large de Conakry, la capitale. Plus de 1,5 million de Guinéens habitent Conakry qui est aussi une importante ville portuaire.



⁸⁷⁶ Source : http://www.axl.cefanelaval.ca/afrique/guinee_franco.htm (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁷⁷ Source : http://www.axl.cefanelaval.ca/afrique/guinee_franco.htm (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁷⁸ Source : <http://www.afriqueindex.com/cartes/images/carte-guinee-conakry.jpg> (consulté le 03 mars 2014).

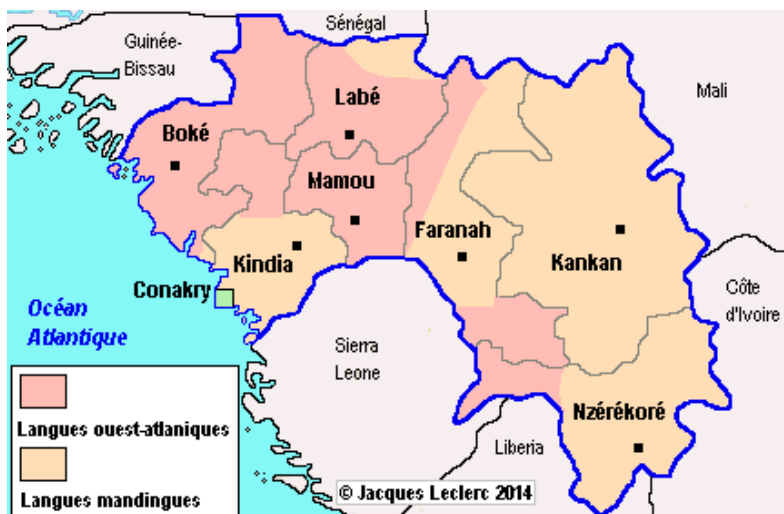


⁸⁷⁹ La Guinée-Conakry est divisée en **quatre grandes régions géographiques** :

- la **Guinée maritime** ou *Basse-Guinée* (en bordure de l'Atlantique),
 - la **Moyenne-Guinée** ou le *Fouta-Djalon* (au sud du Sénégal: de hauts plateaux aux nombreux cours d'eau désignés comme le «château d'eau» de l'Afrique),
 - la **Haute-Guinée** (une immense savane formant une zone de transition avec le Mali)
- et la **Guinée forestière** (région de montagnes couvertes de forêts à l'extrémité sud-est, près du Liberia).

Au point de vue administratif, la Guinée compte **huit régions** qui portent le nom de la ville dont c'est le chef-lieu : la région de Conakry, la région de Boké, la région de Kindia, la région de Mamou, la région de Faranah, la région de Kankan, la région de Labé et la région de Nzérékoré. Ces régions sont elles-mêmes divisées en 33 préfectures.

2 Données démalinguistiques



⁸⁸⁰ Les quelque douze millions de Guinéens sont répartis en près d'une quarantaine d'ethnies parlant chacune leur langue. Pour l'essentiel, toutes les langues font partie de la famille nigéro-congolaise. Et elles constituent deux sous-groupes importants: le groupe ouest-atlantique (OA) et le groupe mandingue (M). Dans la carte de gauche, les langues ouest-atlantiques sont surtout situées dans l'Ouest, les langues mandingues, à l'est, avec

quelques exceptions dans la région de Kindia, de Faranah et de Nzérékoré.

Étant donné que le dernier recensement officiel basé sur les groupes ethniques remonte à 1955, soit avant l'indépendance (1958), il est malaisé de s'appuyer sur des statistiques gouvernementales. Sur les bases de données non officielles, on pourrait affirmer que les groupes les plus importants sont constitués du **peul** ou **poular** (40,9 %), du **malinké** ou **maninka** (28,4 %) et du **soussou** (11,3 %). Ensembles, ces trois langues sont parlées par plus de 80 % de la population.

Les trois principaux groupes ethniques — Peuls, Maninkas et Soussous — se répartissent dans les quatre grandes régions géographiques de la Guinée.

⁸⁷⁹ Source : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/guinee_franco.htm (consulté le 03 mars 2014).

⁸⁸⁰ Source : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/guinee_franco.htm (consulté le 03 mars 2014).

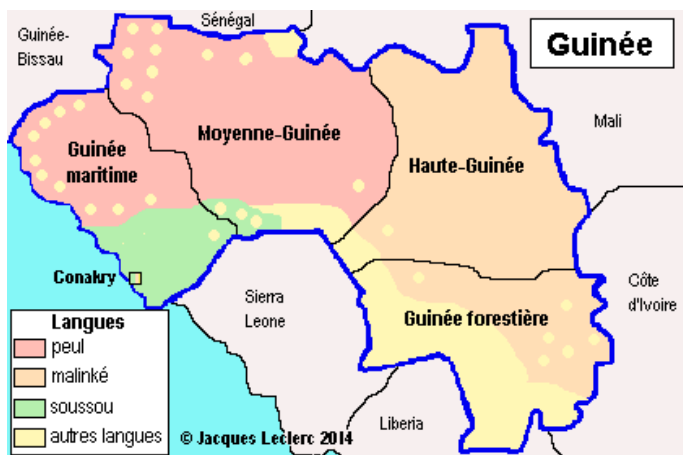
	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière
Soussou	75 %	-	-	-
Peul	-	80 %	-	-
Malinké	-	14 %	45 %	35 %
Forestiers	-	-	-	80 %

La Guinée maritime abrite près de 75 % des **Soussous**, mais on y trouve aussi presque toutes les grandes les ethnies du pays, en raison de la présence de la capitale, Conakry, qui attire les Guinéens. Dans la région de la Moyenne-Guinée, on trouve 80 % des **Peuls** et 14 % des **Malinkés**; ces derniers sont plus nombreux en Haute Guinée (45 % d'entre eux). Quant à la Guinée forestière, elle abrite surtout des **Malinkés** (35 % d'entre eux), mais aussi des petites ethnies telles que les **Kissiens**, les **Tomas**, les **Guerzés**, etc.

Quoi qu'il en soit, l'appartenance à une ethnie est complexe en Guinée-Conakry parce qu'il existe plusieurs regroupements entre ces ethnies en raison des mariages mixtes. On distingue parmi les Peuls, les Malinké et les Soussous des «assimilés», des «apparentés» et des «forestiers». Ainsi, les Nalou, les Landoumans, les Bagas, les Moréakés, etc., sont assimilés aux Soussous.

On distingue également parmi les langues numériquement moins importantes : le kissi (4,4 %), le kpellé (4,4 %), le toma ((2 %), le kono (1,3 %), le dialonké (0,9 %), le koranko (0,8 %), le manon (0,8 %), les baga et ses variétés (0,7 %), etc.

2.1 Les Peuls



⁸⁸¹ La région de la **Moyenne-Guinée** abrite surtout les **Peuls** et les **Dialonkés**.

Les Peuls sont des éleveurs de troupeaux de bœufs à l'origine nomades mais aujourd'hui sédentarisés. Ils ont réussi à dominer les **Dialonkés**, les **Bagas** et les **Landoumans**.

Les conflits entre les autochtones agriculteurs et les Peuls éleveurs ont abouti à des affrontements armés pour la maîtrise et le contrôle du pays.

Aujourd'hui, plusieurs ethnies cohabitent avec les Peuls : ce sont les **Dialonkés** de Sangalan, les **Diakhankés**, les **Tanda** (Badiarankés, Bassari et Koniaki), les **Foulacounda**, les **Tyapi** et les **Toucouleurs** de Dinguiraye. Les Foulacounda et les Toucouleurs sont considérés comme des sous-groupes de Peuls.

En Guinée, les Peuls se sont recyclés dans le secteur commercial; ils sont présents dans la plupart des marchés publics et des grands centres d'affaires de Conakry et des capitales régionales. Les Peuls parlent différentes variétés linguistiques, selon la région où ils habitent.

⁸⁸¹ Source : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/guinee_franco.htm (consulté le 03 mars 2014).

Les Peuls appelés **Fulani** par les anglophones, se dénomment eux-mêmes **fulbé** (singulier : **pullo**). Ils comptent une population totale de plus de 40 millions de personnes dans une quinzaine de pays. On les retrouve, outre en Guinée (4,9 millions), au Nigeria (16 millions), au Mali (2,7 millions), au Cameroun (2,9 millions), au Sénégal (3,6 millions), au Niger (1,6 million), au Burkina Faso (1,2 million), en Mauritanie (400 000), en Guinée-Bissau (320 000), en Gambie (3124 000), au Tchad (580 000), en Côte d'Ivoire (423 000), etc.

2.2 Les Malinkés

Les Malinkés sont appelés aussi **Mandingues**, **Mandinkas**, **Mandés** ou **Maninkas**. C'est un peuple d'Afrique de l'Ouest présent surtout au Mali et en Guinée, mais également au Sénégal, en Mauritanie, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau; il y a quelques petits groupes de Mandingues au nord de la Sierra Leone et du Libéria. On estime leur nombre total à plus de quatre millions.

En Guinée-Conakry, les Malinkés sont installés en Haute-Guinée (45 % d'entre eux), en Guinée forestière (35 % d'entre eux) et en Moyenne-Guinée (15 %). Leur langue, le malinké (ou mandingue, maninka, etc.), compte plus d'une vingtaine de variétés dialectales classées en deux groupes : le malinké occidental (soninké, mandingue du Sénégal oriental, kaabu de la Guinée-Bissau) et le malinké oriental (bambara du Mali, dioula de la Côte d'Ivoire, etc.).

2.3 Les Soussous

Les Soussous constituent le troisième groupe le plus important de la Guinée. Cette ethnie s'est formée à partir de trois autres ethnies :

- un fond mandé qui remonte aux populations qui occupaient l'empire du Ghana,
- un fond nalu et бага assez récent que l'ethnie soussou a assimilé progressivement
- et enfin un malinké plus marqué dans la région de Moreah et le Tamiso.

L'ethnie soussou a donc, au cours de son histoire, augmenté sa taille en intégrant d'autres ethnies du littoral. La communauté soussou appartient au groupe mandingue de la famille nigéro-congolaise et parle à peu près la même langue que les Dialonkés du Fouta (Moyenne-Guinée). La Guinée maritime abrite près de 75 % des Soussous. On trouve des Soussous surtout en Guinée-Conakry, mais de petites communautés subsistent en Sierra Leone et en Guinée-Bissau.

Capitale: Bamako

Population: 16,2 millions (est. 2013)

Langue officielle: français

Groupe majoritaire: aucun

Groupes minoritaires: bambara (25,1 %), sénoufo (12,2 %), songaï (8,0 %), peul (8,5 %), maninka (7,9 %), soninké (7,9 %), dogon (5,5 %), arabe hasanya (5 %), bozo (4,6 %), tamasheq (2,8 %), tamajaq (2,1 %), poular (2%), bomu (1,5%), khasonké (1,3 %), tadaksahak (0,8 %), duungooma (0,7 %), dioula (0,5 %), wolof (0,3 %), marka (0,2 %), mossi (0,2 %), kagoro (0,2 %), siamou (0,1 %), etc.

1 Situation générale



⁸⁸³ La république du Mali est limitée au nord par l'Algérie, le Niger et le Burkina à l'est, la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud, le Sénégal et la Mauritanie à l'ouest.

Le Mali est un pays relativement grand, puisque sa superficie (1,2 million km²) correspond à peu près à 30 fois la Suisse, soit la superficie réunie de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni, de la Belgique et des Pays-Bas.

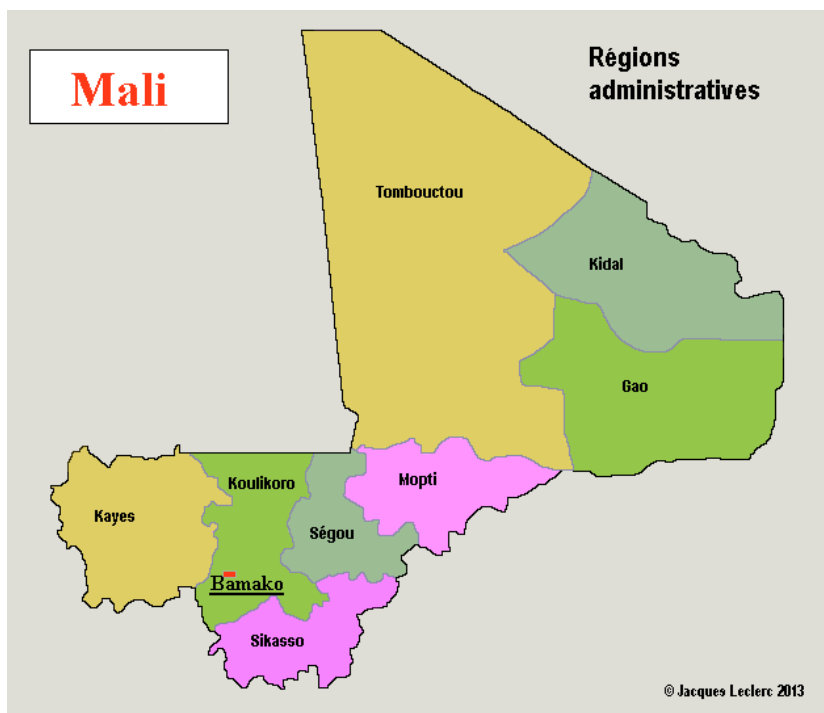
La distance entre le nord et le sud du Mali est de 1600 kilomètres.

Le Mali est un État enclavé dont 65 % du

territoire est occupé par le désert et demeure l'un des pays les plus pauvres du monde.

⁸⁸² Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mali.htm> (consulté le 20 avril 2014).

⁸⁸³ Source : <http://www.afriqueindex.com/cartes/images/carte-mali.gif> (consulté le 20 avril 2014).



⁸⁸⁴Le pays est divisé en **huit régions administratives** : Tombouctou, Kidal, Gao, Mopti, Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou, auxquelles s'ajoute le district de la capitale, Bamako.

2 Données démographiques

En 2012, la population malienne était estimée à 13,7 millions d'habitants.

Les neuf dixièmes des Maliens habitent les régions administratives du Sud (Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et Bamako).

Seule la ville de Bamako (1 926 748), la capitale du pays, dépasse le million d'habitants. Les autres villes importantes sont Kayes (148 000), Mopti (105 600), Nioro (100 230), Ségou (104 992) et Sikasso (213 977). En outre, le Mali a perdu beaucoup de ses citoyens au profit de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, de l'Afrique centrale et de la France.

Région	Capitale	Surface/km ²	Population est. 2011
Gao (nord)	Gao	170 572	472 563
Kayes (sud)	Kayes	119 743	2 511 487
Kidal (nord)	Kidal	151 430	43 667
Koulikoro (sud)	Koulikoro	95 848	2 397 367
Mopti (sud)	Mopti	79 017	1 803 155
Ségou (sud)	Ségou	64 821	2 432 641
Sikasso (sud)	Sikasso	70 280	2 259 769
Tombouctou (nord)	Tombouctou	496 611	527 775
District			
Bamako (sud)	Bamako	252	1 288 700
TOTAL 2011	Bamako	1 248 574	13 737 124

Régions administratives et district de Bamako

⁸⁸⁴ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mali.htm> (consulté le 20 avril 2014).

2.1 Les ethnies



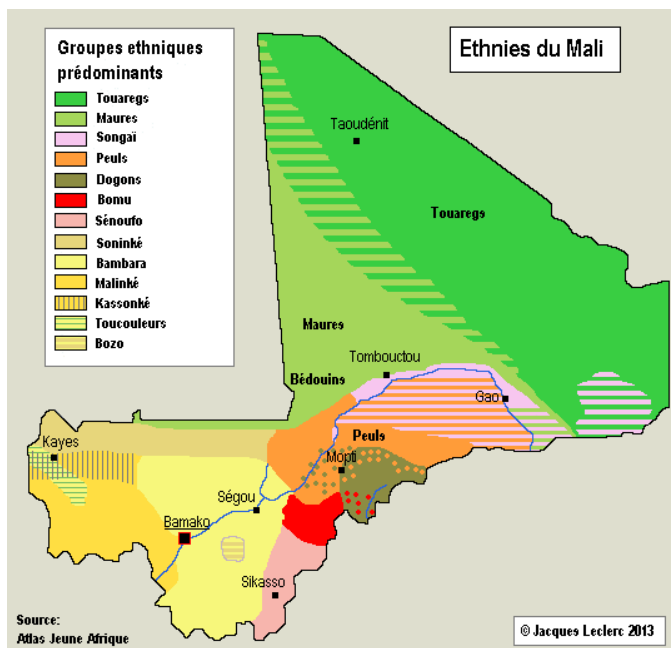
⁸⁸⁵ Le Mali compte deux grands groupes ethniques très différents : les **Arabo-Berbères** au nord et les **Subsahariens** au sud.

Les Arabo-Berbères sont associés aux Maghrébins. Parmi ceux-ci, il convient de distinguer deux groupes : les **Arabes** ou Maures parlant l'arabe hasanya et les **Touaregs** appartenant à l'ethnie amazigh (Berbères) et parlant le tamasheq ou le tamajaq.

La population touareg est estimée à 1,5 million de personnes. Ces peuples minoritaires à l'échelle du pays habitent le nord du Mali et se sentent opprimés par les Subsahariens.

Les Subsahariens du Sud sont de race noire ; ils sont en général soutenus par l'Union africaine majoritairement composée des États de l'Afrique noire. Ce sont des

Peuls, des **Sénoufos**, des **Soninkés**, des **Dogons**, des **Songaïs**, des **Malinkés**, des **Dioulas**, etc. Depuis longtemps, il existe des rivalités profondes entre les Arabo-Berbères du Nord, appelés les «peaux pâles», et les Subsahariens du Sud, les Noirs.



⁸⁸⁶ On compte une soixantaine d'ethnies au Mali. Près de 40 % des habitants du pays (38,7 %) appartiennent à la **grande ethnie mandingue**. Ce sont majoritairement des **Bambara** (23,9 %) vivant principalement dans le district de Bamako. Ils sont suivis par les **Sénoufos** (12,2 %), les **Songaï** (8,9 %), les **Soninkés** (8,8 %), les **Bozos** (4,6 %), les **Khasonkés** (1,3 %), les **Ganadougous** (0,8 %), les **Duongoma** (0,7 %), les **Jula** (0,5 %), etc.

Les autres peuples importants sont les Sénoufos (12,2 %), les Songaï (8,9 %), les Fulani du Maasina (8 %), les Peuls (8%), les Maninka (7,9 %), les Dogons (5,5 %), les Touaregs tamasheq (2,8 %), les Maures blancs (2,8 %), les Touaregs

tamajaq (2,1 %), les Bobo ou Bomu (1,5 %), les Toucouleurs (1,4 %), les Arabes sahariens (1,3 %), etc.

Les Peuls habitent la sous-région de Macina (Kayes), les Sénoufos vivent autour de Sikasso dans la zone frontalière avec le Burkina et la Côte d'Ivoire, les Soninkés dans l'Ouest (Kayes), les Dogons au nord-ouest sur le plateau de Bandiagara, les Songhaï sont établis dans l'Est, tandis que le Sahara (région de Tombouctou) est le domaine des Arabes Bédouins et maures), mais surtout des Touaregs nomades.

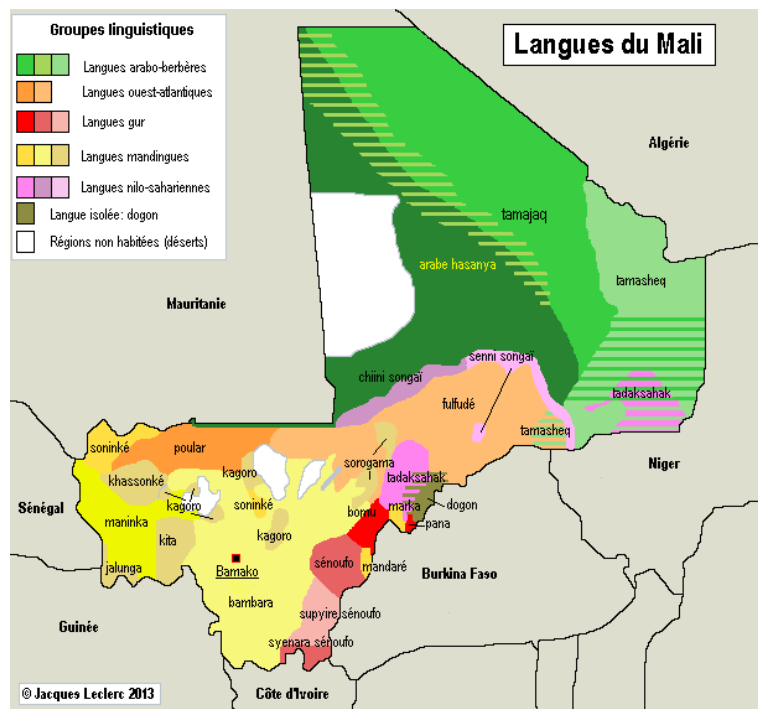
⁸⁸⁵ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mali.htm> (consulté le 20 avril 2014).

⁸⁸⁶ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mali.htm> (consulté le 20 avril 2014).

Ces découpages ethniques se retrouvent dans la répartition du travail. Les Bambara, les Dogons et les Sénoufos sont généralement des paysans; les Bozos, des pêcheurs; les Marka et les Malinkés, traditionnellement des commerçants, constituent l'essentiel de la population urbaine; les Touaregs, les Peuls (Fulani) et les Maures (Berbères), nomades, sont en majorité des éleveurs.

L'islam, teinté d'animisme, est la religion de 90 % des Maliens. Quelque 9 % d'entre eux ont conservé des croyances animistes. Le christianisme ne touche que 1 % de la population.

2.2 Les langues locales



⁸⁸⁷Le pays compte plus de 35 langues, regroupant des langues de la famille nigéro-congolaise, de la famille nilo-saharienne et de la famille afro-asiatique.

Parmi les langues nigéro-congolaises comptant plus de 100 000 locuteurs, mentionnons les suivantes qui appartiennent à différents groupes :

- **Groupe mandingue :** bambara, soninké, khasongué, duungooma, dioula, kagoro, etc.
- **Groupe gur :** sénoufo, bommossi, siamou, etc.
- **Groupe ouest-atlantique:** peul, fulfudé, poular, wolof, etc.
- **Isolat :** dogon

Les langues de la famille afro-asiatique sont peu nombreuses: l'arabe hasanya parlé par les Maures, le tamajaq et le tamasheq parlés par les Touaregs.

Le **songaï**, le **tadaksahak** et le **zarmaci** sont des langues appartenant à la famille nilo-saharienne.

Toutes les autres langues font partie de la famille nigéro-congolaise. Il existe aussi une langue nigéro-congolaise non classée: le **dogon**. Certains linguistes classent cette langue parmi la grande famille nigéro-congolaise, mais sa place au sein de ce groupe demeure incertaine.

Une vingtaine de langues maliennes sont parlées par plus de 100 000 personnes. Elles sont en général dotées d'une écriture alphabétique depuis 1967.

De toutes les langues nationales, le **bambara** (près de quatre millions de locuteurs comme langue maternelle) demeure manifestement la langue la plus importante d'autant plus qu'elle est comprise par au moins cinq millions de personnes : elle sert de langue véhiculaire aux Maliens à Bamako et sur la quasi-totalité du territoire, à l'exception du Nord. Les autres noms possibles pour désigner la langue sont le suivants: julakan, bamanankan, bamanakan. Les principaux

⁸⁸⁷ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mali.htm> (consulté le 20 avril 2014).

dialectes du bambara sont le somono, le ségou, le san, le beledougou, le ganadougou, le wasoulou et le sikasso.

Le bambara est également parlé dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays voisins, soit au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée. Le bambara, le malinké et le dioula sont incompréhensibles entre eux.

Le **sénoufo** est une autre langue importante au Mali, car il est parlé par près de deux millions de locuteurs au sud-est du Mali, ainsi que par les autres Sénoufos de la Côte d'Ivoire (le sénari), du Burkina Faso (le karaboro) et du Ghana (le nafaanra). Le sénoufo est fragmenté en de nombreuses variétés dont le sénoufo de Mamara (minyanka et mianka), le sénoufo de Supyire (suppire), le sénoufo de Nanerige (nanergé), le sénoufo de Sucite (sicite et sicité), le sénoufo de Shempire (syempire), le Sénoufo central (lui-même extrêmement diversifié), etc.

La troisième langue nationale importante est le **songaï** (songhaï) de la famille nilo-saharienne. On distingue le songaï méridional (plusieurs dialectes) et le songaï septentrional (plusieurs dialectes). Près de un million et demi de locuteurs parlent l'une des variétés du songaï.

Vient ensuite le **peul**, parlé au Mali par 1,5 million de locuteurs. Comme le peul est une langue parlée dans une vingtaine d'États d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale — Mauritanie, Sénégal, Mali, Guinée, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Gambie, Tchad, Sierra Leone, Bénin, Guinée-Bissau, Soudan, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Cameroun —, il porte différents noms: peulh, peul, pulaar, pular, pulli, pullo, fulfuldé, fulani, foula, fulah, fulanké, bulbé, etc. Alors que les Français emploient le terme «peul» ou «poular», les Anglais utilisent «fula», «fulfulde» ou «fulfudé». Les Peuls du Mali habitent principalement dans la région de Mopti, région frontalière entre le Nord et le Sud. La plupart des Peuls en milieu rural sont des éleveurs de bovins. La langue peule est apparentée aux langues des Wolofs et des Toucouleurs.

La cinquième langue du Mali est le **maninka** ou le maninkanan, une langue nilo-saharienne, utilisé par 1,2 million de locuteurs. Il est parlé au Mali par les Maninka (appelés par les Français «Malinkés»), mais aussi au Sénégal et en Guinée. Le pays Maninkala, la zone de peuplement des Maninka, est situé à l'extrémité ouest du Mali. Les Maninka sont des éleveurs, des chasseurs et des artisans.

Les locuteurs du **soninké** (groupe mandingue) compte pour 7,6 % de la population malienne; les Soninkés sont établis au Mali principalement le long de la frontière mauritanienne entre Nara et Nioro du Sahel, ainsi qu'au Sénégal et en Mauritanie, mais aussi au nord de Bamako, la capitale. Le soninké compte quelques dialectes: l'azer, le kinbakka et le xenqenna.

Le **dogon**, appelé *dogosso* en langue dogon constitue une autre langue numérique importante avec plus de 900 000 locuteurs. Bien qu'un effort de normalisation soit en cours, le dogon une langue fragmentée en une quinzaine de dialectes souvent non aisément compréhensibles entre eux, avec en plus de nombreuses variantes dialectales selon les villages. Les Dogons occupent une région nommée «le Pays dogon», la première région touristique du Mali, située le long de la frontière avec le Burkina Faso. Les Dogons sont avant tout des cultivateurs, des forgerons et de petits éleveurs. Les Dogons utilisent aussi une langue rituelle secrète, le sigi so, qui est réservée aux hommes dogons initiés et utilisée lors des cérémonies religieuses associées aux masques.

Capitale: Niamey

Population: 13,5 millions (2005)

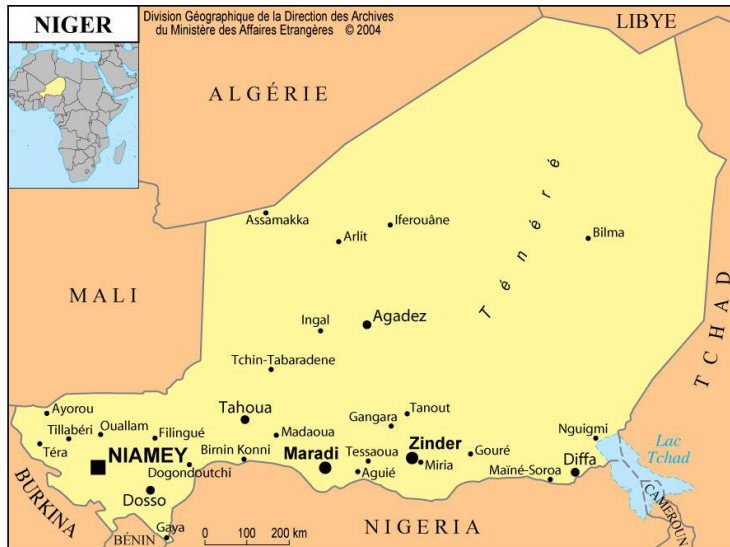
Langue officielle: français

Groupe majoritaire: aucun

Groupes minoritaires: haoussa (43,3 %), zarma (17,9 %), peul (8,5 %), tamajeq: (8,4 %), kanouri (4,8 %), songaï (4,7 %), arabe dialectal (1,2 %), gourma (0,5 %), etc.

Langue coloniale: français

1 Situation générale



⁸⁸⁹ Le Niger, officiellement la «république du Niger», est un pays enclavé d'Afrique occidentale, à 700 km de l'océan Atlantique.

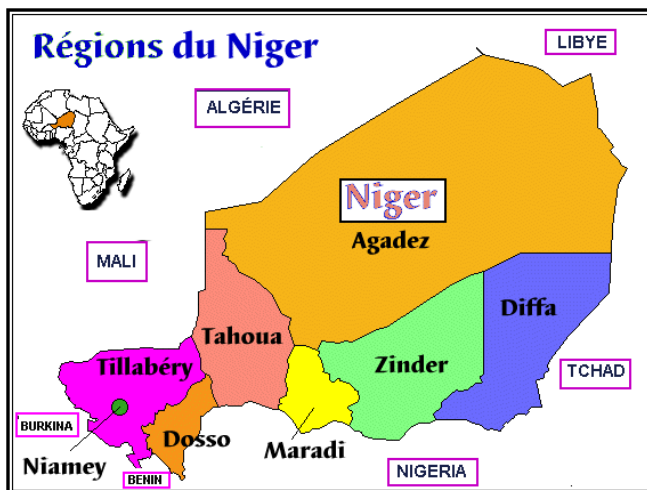
Il est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigeria et le Bénin, et à l'ouest par le Burkina et le Mali.

La superficie totale du Niger est de 1 267 000 km², soit 2,3 fois la France. Sa capitale est Niamey.

Le Niger est un véritable trait d'union entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire. Situé au cœur du

Sahel, il se caractérise par des conditions climatiques extrêmes, un sol pauvre et une influence croissante de la désertification.

2 Données démographiques



⁸⁹⁰ Le Niger est divisé en huit régions (ou «départements») : l'Agadez, le Diffa, le Zinder, le Tahoua, le Tillabéri, le Dosso, le Maradi et Niamey.

La population du Niger était, en 1997, de 9,2 millions d'habitants, mais de 13,5 millions en 2005.

Les trois quarts de cette population vivent sur une superficie égale au quart du territoire : Zinder (19 %), Maradi (19 %), Tillabéri (18,1 %), Tahoua (17,3 %), Dosso (14,3 %), communauté urbaine de Niamey (6,1 %), Agadez (3,1%) et Diffa (2,1%).

2.1 Les ethnies

⁸⁸⁸ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/niger.htm> (consulté le 20 avril 2014).

⁸⁸⁹ Source : <http://www.afriqueindex.com/cartes/images/carte-niger-niamey.jpg> (consulté le 20 avril 2014).

⁸⁹⁰ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/nigercarte.htm> (consulté le 20 avril 2014).

Au Niger, il faut compter six grands groupes ethniques : les **Haoussa** (53,5 %) ; les **Djerma** (14,7 %) et les **Songäi** (4 %), les **Touaregs** (10,6 %), les **Peuls** (10,4 %), les **Kanouri** (Beribéri et Manga, 4,6 %). Il convient d'ajouter aussi les Gourmantchés (0,3 %), les Arabes (0,3 %) et les Toubou (0,5%).

Les ethnies des communautés étrangères représentent 1,8 % de la population. La quasi-totalité de la population est composée de musulmans sunnites (98,6 %). En réalité, ces groupes ethniques comptent un grand nombre de peuples (environ une quarantaine). Soulignons que l'ethnie principale est formée des Haoussa, sédentaires, tandis qu'au nord vivent des Touaregs, des Toubou et des Arabes, en grande partie nomades. Les Peuls, pour leur part, sont plus ou moins dispersés.

2.2 Les langues

Les langues nationales, au nombre d'une vingtaine, sont d'origine arabo-berbère et chamito-sémitique. Les langues les plus importantes sont le **haoussa** (49,6 %) et le **zarma** (20,8 %), qui sont parlées par plus d'un million de locuteurs.

Par ailleurs, le **peul** ou fulfudé (8,3 %), le **tamajeq** (8,4 %), le **kanouri** (4,8 %), le **songäi** (4,7 %) et l'**arabe dialectal** (1,2 %) constituent aussi des langues non négligeables parce que ce sont toutes des langues parlées également dans les pays voisins.

Sénégal⁸⁹¹

Capitale: Dakar

Population: 12,1 millions (est. 2012)

Langue officielle: français

Groupe majoritaire: aucun

Groupes minoritaires: environ 40 langues locales, dont le wolof (39,7 %), le peul (26,3 %), le sérère (10,5 %), le malinké (9,8 %), le diola (2,4 %), le soninké (2,1 %), l'arabe hasanya (1,0 %), le mandjaque (0,9 %), le kriolu (0,9 %), le balante (0,7 %), le bambara (0,5 %), l'arabe libanais (0,4 %), etc.

Langue coloniale: français

1 Situation générale



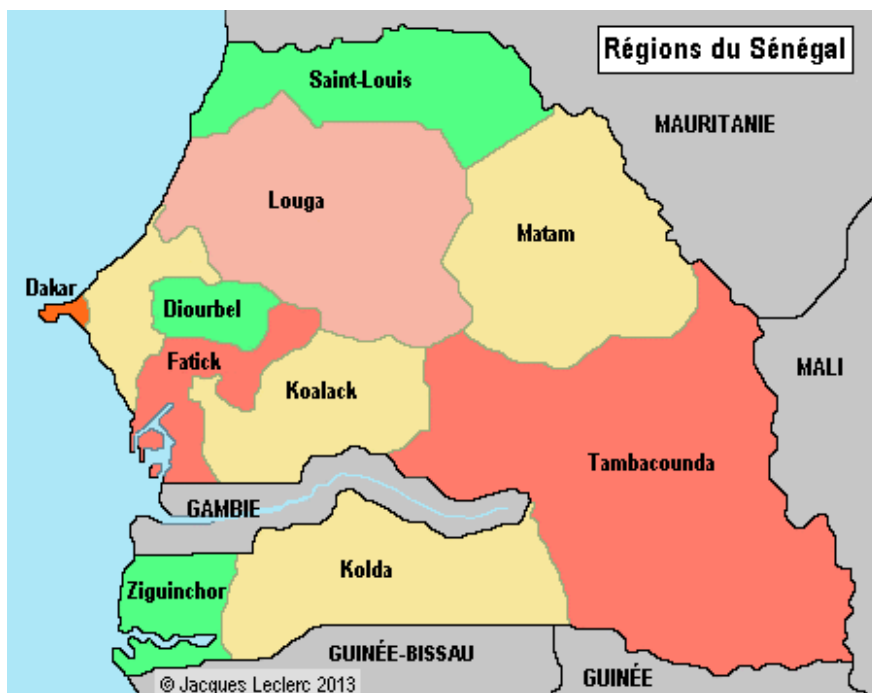
⁸⁹² D'une superficie de 196 200 km² (l'équivalent du Kirghizistan ou de la France : 547 03 km²), la république du Sénégal est située à l'extrême ouest du continent africain, au bord de l'océan Atlantique.

Le pays est limité par l'Atlantique à l'ouest, la Mauritanie (1 million de km²) au nord, le Mali (1,2 million de km²) à l'est et la Guinée-Bissau (36 125 km²) au sud.

À l'intérieur des frontières du Sénégal, la Gambie (11 300 km²) constitue une enclave toute en longueur dans le sud du Sénégal, à l'intérieur duquel elle pénètre profondément. La Mauritanie est un pays à la fois arabophone et francophone, le Mali un État francophone, alors que la Gambie est anglophone et la Guinée-Bissau, lusophone.

⁸⁹¹ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/senegal.htm> (consulté le 20 avril 2014).

⁸⁹² Source : <http://www.afriqueindex.com/cartes/images/carte-senegal-dakar.jpg> (consulté le 20 avril 2014).



⁸⁹³ Le pays est divisé en dix régions administratives :

- Dakar,
- Diourbel,
- Fatick,
- Kaolack,
- Kolda,
- Louga,
- Matam,
- Saint-Louis,
- Tambacounda,
- Thiès,
- Ziguinchor.

Chacune d'entre elles est administrée par un gouverneur et dispose d'une assemblée régionale, dont les

membres sont élus.



⁸⁹⁴ Mentionnons aussi une **région historique** bien particulière, la **Casamance**. C'est une zone située au sud-ouest du Sénégal entre la Gambie au nord et la Guinée-Bissau au sud. Comme on le constate, la Casamance demeure partiellement séparée du reste du Sénégal par la Gambie. La Casamance, qui doit son nom au fleuve Casamance, est composée des régions administratives de Ziguinchor à l'ouest et de Kolda à l'est.

La Casamance est habitée majoritairement par les **Jóola (Diola)**; ils parlent la langue diola (jóola) ainsi que les variantes dialectales telles le **boulouf**,

le **fogny** et le **kasa**. La Casamance est aussi appelée «le pays des Floups» (ou Flup ou Félipés en Guinée-Bissau), du fait que les Diola avaient érigé leur royaume dans cette région qui incluait alors la Guinée-Bissau. Depuis 1982, le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) réclame l'indépendance de la région.

2 Données démographiques

La population du Sénégal était estimée à 12,1 millions en 2012. Les régions de Dakar (2,7 millions), de Thiès (1,5 million), de Diourbel (1,4 million), de Kaolack (1,2 million) et de Kolda (1 million) sont les plus peuplées.

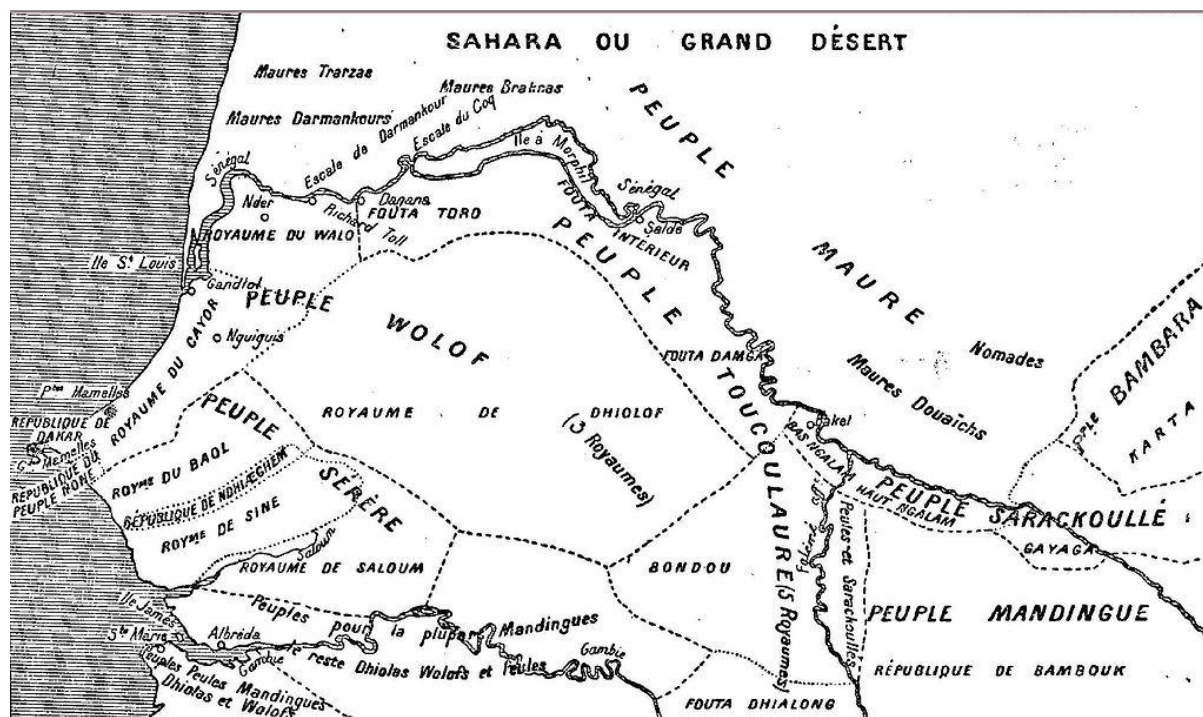
⁸⁹³ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/senegalcarte.htm> (consulté le 20 avril 2014).

⁸⁹⁴ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/senegal.htm> (consulté le 20 avril 2014).

Région	Population 2001	Population 2012	Superficie
Dakar	2 411 500	2 769 900	550 km ²
Thiès	1 348 600	1 529 900	6 601 km ²
Diourbel	930 000	1 426 700	4 359 km ²
Kaolack	1 128 100	1 231 900	16 010 km ²
Kolda	834 800	1 030 450	21 011 km ²
Saint-Louis	863 400	893 900	19 044 km ²
Louga	559 300	787 870	29 188 km ²
Tambacounda	530 300	787 800	59 602 km ²
Fatick	639 100	666 400	7 935 km ²
Matam	-	626 830	25 083
Ziguinchor	557 600	447 360	7 339 km ²
TOTAL Sénégal	9 802 800	12 199 010	196 722 km²

Population du Sénégal par Régions

À l'exemple de nombreux pays d'Afrique, le Sénégal est caractérisé par la diversité linguistique et culturelle née de la rencontre de trois grandes civilisations : la négro-africaine, l'arabo-islamique et l'occidentale française.



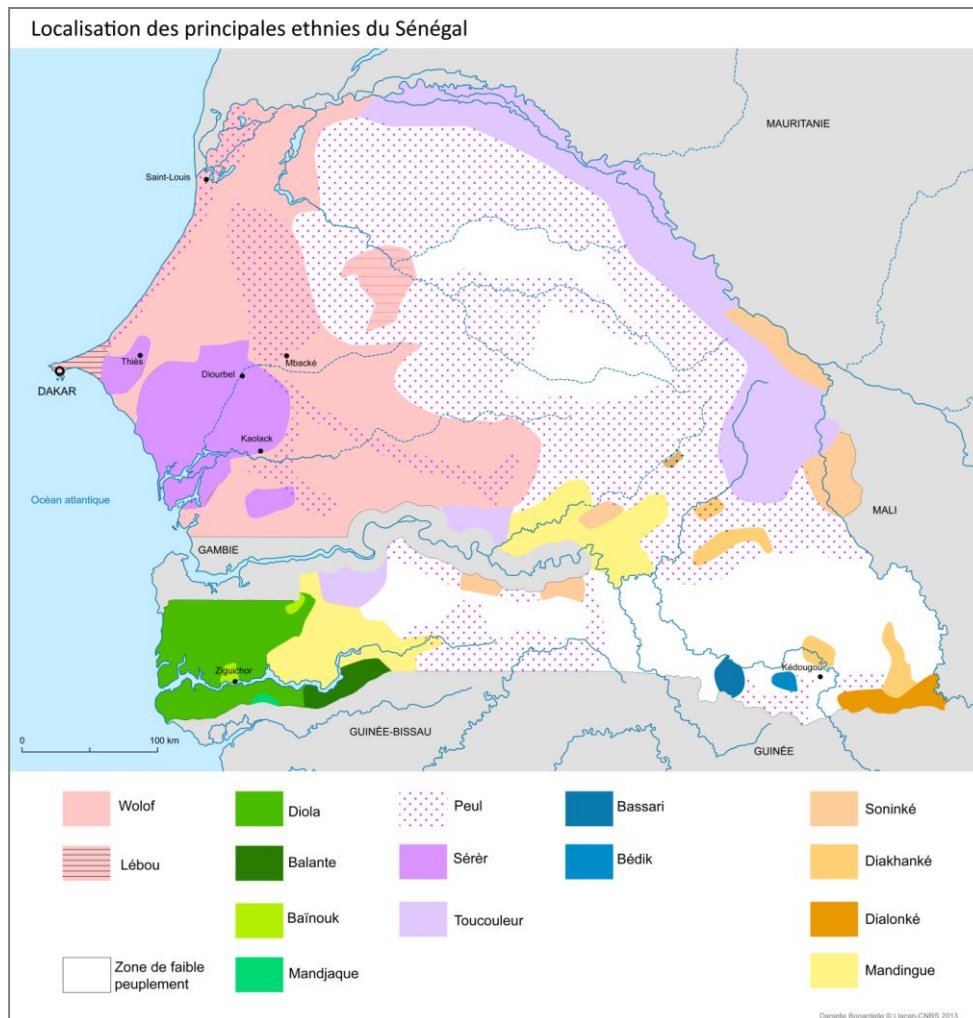
Carte des peuplades du Sénégal de l'abbé Boilat (1853)⁸⁹⁵

⁸⁹⁵ Source :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Groupes_ethniques_du_S%C3%A9n%C3%A9gal#mediaviewer/Fichier:EthniesS%C3%A9n%C3%A9gal.jpg (consulté le 20 avril 2014).

La civilisation négro-africaine est transmise par les nombreuses langues nationales, dont **le wolof, le peul, le sérène, le diola, le malinké et le soninké**. L'apport arabo-islamique, commencé vers le V^e et le VI^e siècle, a amené une langue de culte, un livre sacré et un système normatif et juridique fortement codifié. Quant à l'influence occidentale française, elle est arrivée avec le commerce et la colonisation, et s'est infiltrée non seulement avec sa langue, mais aussi avec la Bible et sa littérature, son administration, son idéologie philosophique politique et juridique.

2.1 Les ethnies



⁸⁹⁶ En considérant la population du Sénégal (10,6 millions en 2004), on peut dire que les ethnies sont fort nombreuses dans ce pays.

Sans oublier qu'à l'intérieur de chacune des ethnies il peut exister des sous-groupes qui parlent des langues parfois très différents des autres sous-groupes de la même ethnie.

- Les Peuls, Toucouleurs et Sarakolés

Ces trois groupes ethniques sont

présents sur l'ensemble du territoire sénégalais, mais ils sont originaires des régions les plus désertiques du pays. Ils sont à l'origine de l'islamisation des autres ethnies du pays. On distingue les **Peuls**, les **Toucouleurs** réputés pour être les grands guerriers du Sénégal et les **Sarakolés**.

Comme le peul est une langue parlée dans une vingtaine d'États d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale — Mauritanie, Sénégal, Mali, Guinée, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Gambie, Tchad, Sierra Leone, Bénin, Guinée-Bissau, Soudan, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Cameroun —, il porte différents noms: peulh, peul, pulaar, pular, pulli, pullo, fulfuldé, fulani, foula, fulah, fulanké, bulbé, etc. Alors que les Français emploient le terme «peul» ou «poular», les Anglais utilisent «fula», «fulfulde» ou «fulfudé».

- Les Wolofs, Lébous et Sérères

⁸⁹⁶ Source : <http://www.linguistique-wolof.org/divers.html> (consulté le 20 avril 2014).

Ce groupe de trois ethnies rassemble la population du nord du Sénégal où ils sont majoritaires. En grande partie musulmans, ce sont des ethnies au pouvoir depuis l'indépendance. Les **Wolofs** (près de 40 %) sont les plus nombreux; peuple d'agriculteurs musulmans, les Wolofs ont réussi, dès l'indépendance, à imposer leur idiome (le wolof) comme langue nationale, bien avant le français.

Quant aux **Sérères** (10,5 %), ils constituent incontestablement l'élite du pays. Ils occupent les plus hauts postes dans l'administration et sont les chefs des grandes entreprises. Ce pouvoir leur donne une importance historique dans le pays. Les Sérères forment la première communauté catholique du Sénégal. C'est grâce à la communauté catholique que les Sérères sont les Sénégalais les plus instruits du pays. En raison de la médiocrité des écoles, les églises ont créé de nombreuses écoles privées catholiques aussi efficaces que prestigieuses. Le premier président, Léopold Sédar Senghor, était un Sérère. La pénétration des Sérères dans le territoire sénégalais va jusqu'à Kaolack ou à Fatick, dans le Centre-Ouest

Les **Lébous** (7% parmi les Wolofs) sont aujourd'hui presque entièrement «wolofisés». Peuple de pêcheurs, ce sont les premiers et principaux occupants de la presqu'île du Cap-Vert. On tend de plus en plus à les associer aux Wolofs dont ils ont adopté, à quelques mots près, la langue.

- Les forestiers

Les petits «peuples forestiers» du Sénégal — **Diolas, Balantes, Mandjaques, Mancagnes, Baïnouks, Karoninkas** et **Pepels** — sont des ethnies habitant la Casamance, une région de forêts pluviales au sud, dans le Kolda. Les forestiers casamançais sont à majorité catholiques, mais ont une lointaine tradition animiste qu'ils tendent à vouloir préserver. Les **Diolas** sont divisés en de nombreux sous-groupes qui, généralement, ne se comprennent pas : les **Essils** (vers Thionk), les **Fognys** (vers Baïla), les **Erings**, les **Bayots** (au Sud), les **Floups** (à Oussouye), etc. Les **Diolas** occupent souvent des postes d'administrateurs et parfois dans les hautes sphères du pouvoir.

La plupart des membres des **Balantes** viennent à l'origine de la Guinée-Bissau au sud du pays. L'écriture de la langue balante a été reconnue en septembre 2000 par le gouvernement sénégalais; le balante peut être enseigné au primaire au même titre que le wolof, le sérère, le siola, le peul et le mandingue. Dans la même région, vivent les **Mandjaques**, les **Mancagnes**, les **Baïnouks**, les **Karoninkas** et les **Pepels**. Ces ethnies ont souvent des noms de famille portugais en raison de leur origine bissau-guinéenne.

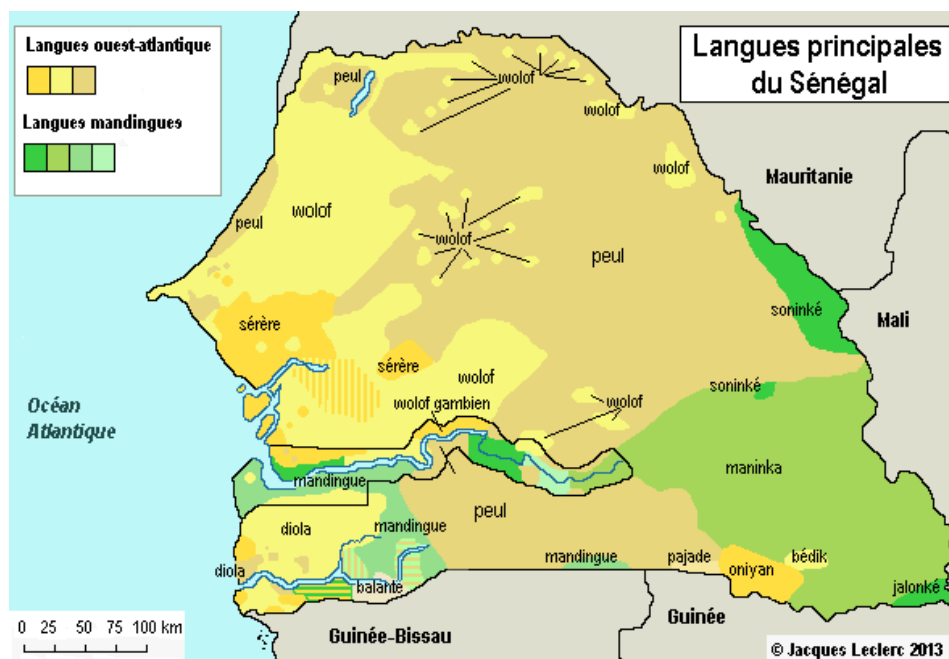
- Les Mandingues et les Bambaras

Les Malinkés (9,8 %) sont des Mandingues comme les Bambara et vivent au Sénégal oriental à la frontière malienne (région de Tambacounda). Malgré leur proche parenté avec les Malinkés, les Bambara (0,5 %) sont considérés au Sénégal comme des «Niaks», c'est-à-dire des Noirs non sénégalais. Ils résident également dans la région de Tambacounda, plus spécialement à l'est du département de Kédougou.

- Les petites ethnies autochtones

Les petites ethnies du Sénégal habitent dans des villages réputés inaccessibles, surtout dans les montagnes du Sud-Est. Mentionnons les **Bassaris**, les **Tendas Bédiks**, les **Coniaguais**, les **Diarankés**, les **Niominkas**, les **Soninkés** (2,1 %), une ethnie mandingue originaire du Mali.

2.2 Les langues sénégalaises



⁸⁹⁷ Les Sénégalais sont répartis entre une trentaine de langues nationales, la plupart appartenant à la famille nigéro-congolaise, dont les six plus importantes sont le wolof, le peul, le sérère, le diola, le malinké et le soninké. Presque toutes les langues sénégalaises de cette famille de langues relèvent

du groupe ouest-atlantique ou du groupe mandingue.

Plus de 40 % des Sénégalais parlent le wolof (groupe ouest-atlantique), alors que 15 % au moins s'expriment en peul groupe ouest-atlantique. Ces deux langues sont parlées dans les deux tiers du territoire du Sénégal.

Bien que le wolof soit la langue maternelle de près de 40 % de la population, plus de 90 % des Sénégalais parlent et comprennent le wolof, car il sert de langue véhiculaire dans tout le pays. Juste avant le français, c'est donc la langue la plus comprise par les différentes ethnies sénégalaises. Le wolof est surtout parlé au Sénégal et en Gambie, mais il a aussi le statut de langue nationale en Mauritanie. Utilisé comme langue véhiculaire notamment par les commerçants, c'est un peu comme «l'anglais de l'Afrique de l'Ouest». Le wolof s'est enrichi des apports des autres langues nationales du Sénégal, de l'arabe et du français. Le monde des affaires est largement dominé par le wolof dans les grandes agglomérations.

Dès 1971, le décret présidentiel n° 71566 du 21 mai 1971 reconnaissait six langues ayant le statut de «langues nationales» : le **wolof**, le **sérère** (*sereer*), le **peul** (*pulaar*), le **diola** (*joola*), le **mandingue** (*malinké*) et le **saralolé** (*soninké*). Ces langues sont considérées comme suffisamment normalisées pour pouvoir être introduites à l'école, même si des travaux complémentaires et l'édition de manuels scolaires appropriés sont encore nécessaires. Ces langues ont aussi des orthographes officielles reconnues et imposées par l'État sénégalais. Seuls le wolof, le peul, le sérère et le malinké sont parlés par plus d'un million de locuteurs. Cependant, la plupart de ces langues sont fragmentées en de nombreuses variétés dialectales, notamment le peul et le malinké.

Certaines autres langues sénégalaises ont aussi été promues comme langues nationales à la suite d'une codification par le gouvernement: **l'arabe hasanya**, **le balante**, **le mancagne**, **le noon**, **le mandjaque**, **l'onyan** et **le saafi** (une variété du sérère). Ces langues ont également une orthographe officielle, mais elles ne sont pas encore enseignées dans les écoles.

⁸⁹⁷ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/senegal.htm> (consulté le 20 avril 2014).

Togo⁸⁹⁸

Capitale: Lomé

Population : 6,1 millions (2005)

Langue officielle: français

Groupe majoritaire: aucun

Groupes minoritaires: environ 40 langues, dont l'éwé (20 %), le kabiyé (16 %), le watchi (8,3 %), le tem (4,6 %), le moba (4,3 %), le naouDEM (3,3 %) et le lama (2,6 %)

Langue coloniale: français

1 Situation générale



⁸⁹⁹ La République togolaise est un pays de l'Afrique de l'Ouest, ouvert sur le golfe de Guinée, limité au nord par le Burkina Faso, à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana.

C'est l'un des plus petits Etats africains avec 56 790 km², s'étirant sur 550 km du nord au sud avec une largeur n'excédant pas 130 km.

Géographiquement, le Togo apparaît comme une étroite bande de terre de 90 km de large inséré avec le Bénin entre deux géants anglophones de l'Afrique occidentale : le Nigeria à l'est et le Ghana à l'ouest.

La capitale du Togo est Lomé. Le pays doit son nom au petit village de Togodo signifiant «situé sur l'autre rive», aujourd'hui appelé Togoville.

Administrativement, le Togo est divisé en **cinq régions** (du nord au sud) :

- les Savanes,
- la Kara,
- le Centre,
- les Plateaux
- et la Région maritime.

Les principales villes sont la capitale **Lomé** (700 000 habitants), **Sokodé** (51 000 habitants), **Kara** (30 000 habitants) et **Kpalimé** (30 000 habitants).

⁸⁹⁸ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/togo.htm> (consulté le 20 avril 2014).

⁸⁹⁹ Source : <http://www.afriqueindex.com/cartes/images/carte-togo-lome.jpg> (consulté le 20 avril 2014).

2 Données démologiques

En 2005, la population du Togo était estimée à 6,1 millions d'habitants répartis une mosaïque de peuples. La population togolaise est essentiellement rurale, avec 79% de ruraux contre 21% de citadins.

On compte plus d'une cinquantaine d'ethnies différentes, dont aucune n'est majoritaire, mais les **Éwés** au **sud** et les **Kabiyés** au **nord** sont les plus représentés.

- Dans le Sud, vivent les ethnies du **groupe kwa**, notamment les **Éwés** (22 %) et les **Ouatchis** (10 %).
- Dans le Centre et le Nord, moins peuplés, vivent des ethnies du **groupe gur**, notamment les **Kabiyés** (13 %).

Aux deux grands foyers démographiques, celui des Kabiyés-Losso au nord, celui des Éwés, des Minas et des Ouatchis au sud, s'ajoute une quarantaine de groupes différents; les deux noyaux de peuplement sont séparés par des régions centrales peu occupées.

Dans **l'extrême nord (Savanes)**, les **Tamberma** comptent parmi les plus anciennes populations du pays. Comme au Bénin, on trouve sur la côte des descendants d'anciens esclaves revenus du Brésil et portant des noms portugais.

À ce grand nombre d'ethnies correspondent autant de langues, dont aucune n'a réellement réussi à s'imposer sur tout le territoire. La quarantaine de langues parlées relèvent massivement de la famille nigéro-congolaise ; elles appartiennent soit au **groupe kwa** (comme l'éwé), soit au **groupe gur** (comme le kabiyé), soit au **groupe mandingue**, soit au **groupe ouest-atlantique** (le peul). Les **langues kwa** (au sud) et **gur** (au nord) représentent à elles seules plus de 90 % des langues parlées au Togo.

Les **langues kwa** se subdivisent en deux sous-groupes : **gbé** et **agnibaoulé**.

- Les langues du sous-groupe **gbé** sont **l'éwé, le kwasi, le kwin, l'aja, le fon, l'enlo**, parlées par environ la moitié de la population.
- Quant aux **langues gur**, elles se subdivisent en langues **lama** (où l'on retrouve le kabiyé et le tem), ainsi que le **lamda**, parlées au total par environ le tiers de la population.

Pour ce qui est du **Togo central**, les langues importantes sont le **kposso, l'higo, le ginyianga, le kékpéké, le gidéré, le yisébé**, parlées par quelque 4 % de la population.

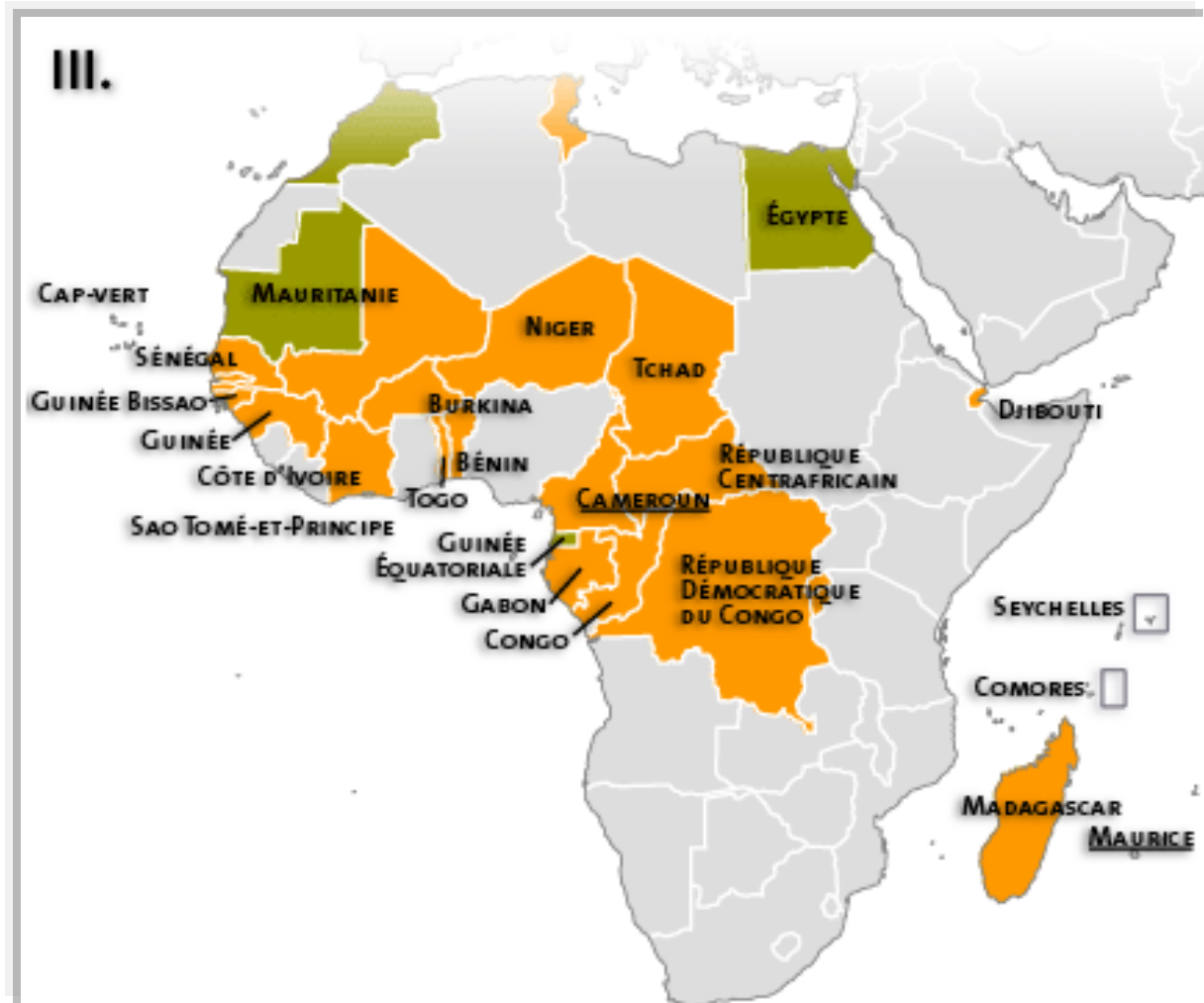
Au point de vue du nombre, les langues les plus importantes sont **l'éwé**, parlé par 20 % de la population et le **kabiyé** parlé par environ 16 %, ainsi que le **watchi** (8,3 %), le **tem** (4,6 %), le **moba** (4,3 %), le **naudem** (3,3 %) et le **lama** (2,6 %).

Seuls l'éwé et le kabiyé sont enseignés dans les écoles, bien que le français soit demeuré la principale langue d'enseignement. Le mina, qui est une forme simplifiée de l'éwé, sert de langue commerciale sur presque tout le territoire.

Les seules langues n'appartenant pas à la famille nigéro-congolaise sont le **haoussa** (famille chamito-sémitique) parlé par 6900 locuteurs et le français (famille indo-européenne). Les religions pratiquées au Togo sont également multiples: la majorité est restée attachée à la religion ancestrale (59 %), mais les catholiques sont très nombreux (22 %), suivis par les musulmans (12 %) et les protestants (6%).

Annexe 4 - Cartes thématiques

Afrique francophone⁹⁰⁰



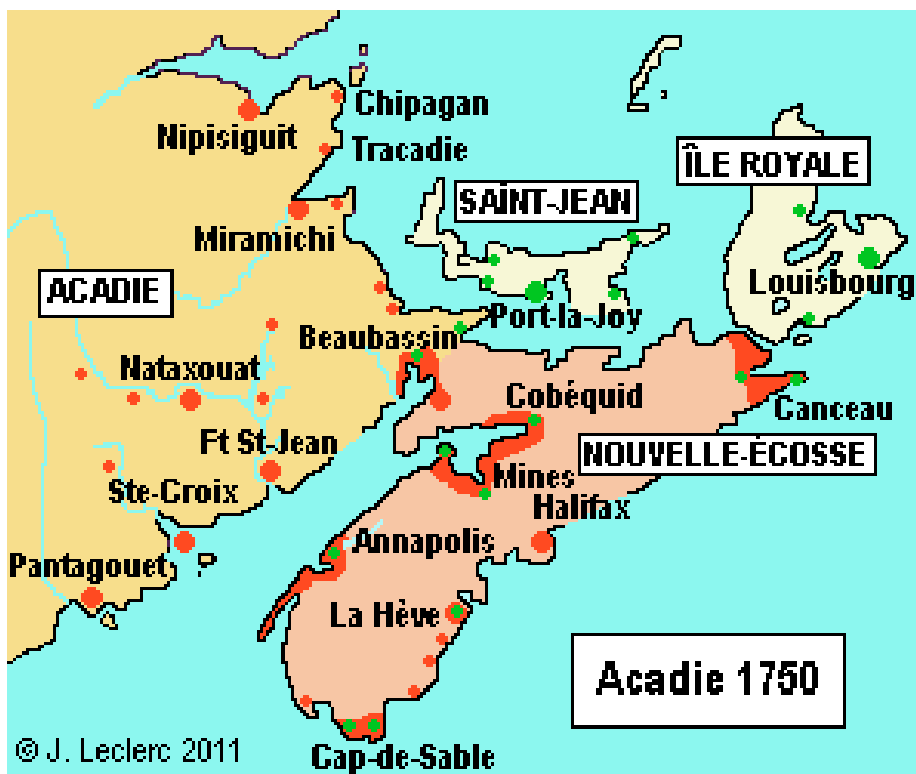
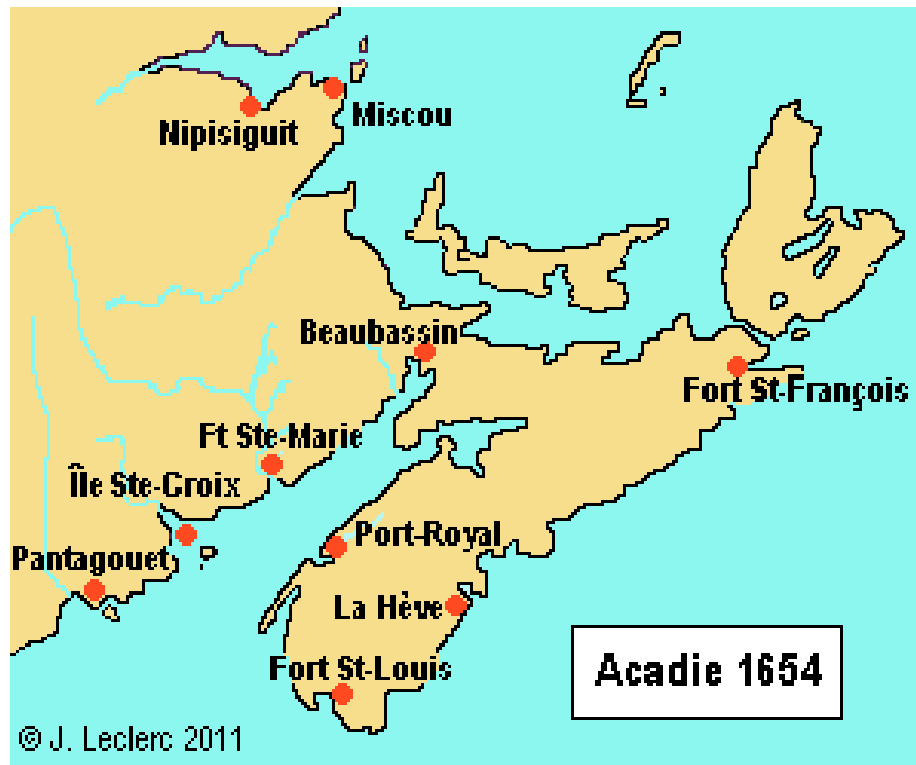
⁹⁰⁰ Source : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/francophonie_carte2.htm (consulté le 20 avril 2014).

Afrique coloniale⁹⁰¹



⁹⁰¹ Source : <http://jeunessafricaine.blogspot.fr/2012/03/vers-une-nouvelle-balkanisation-de.html> (consulté le 20 avril 2014).

Acadie historique (avant la Déportation)⁹⁰²



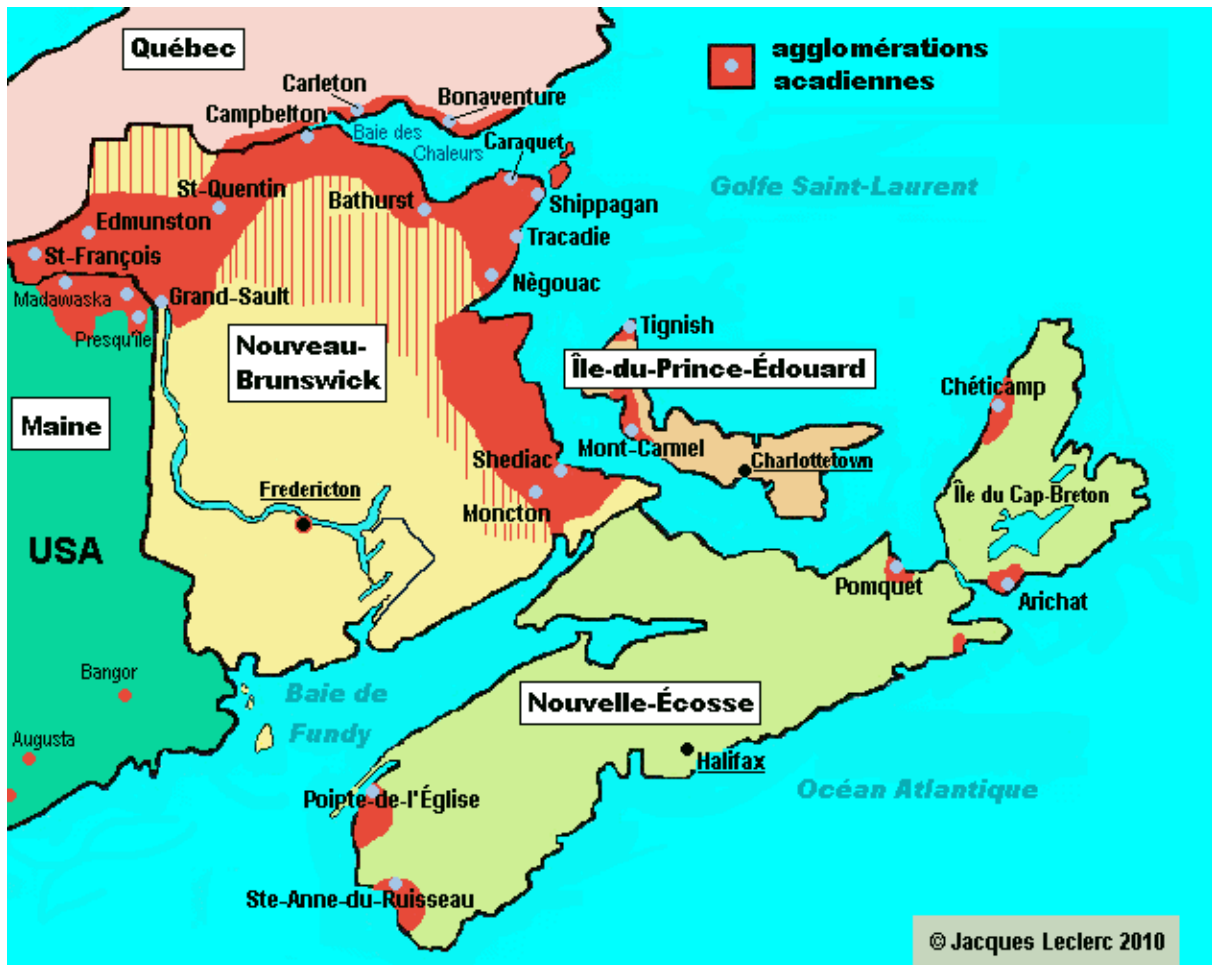
⁹⁰² Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Acadie-frontieres.htm> (consulté le 20 avril 2014).

Déportation des Acadiens (Grand Dérangement)⁹⁰³



⁹⁰³ Source : <http://www.cuslm.ca/~clio/fenetre/frame1/resume.htm> (consulté le 20 avril 2014).

L'Acadie aujourd'hui⁹⁰⁴



⁹⁰⁴ Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/acadie-map-2001.htm> (consulté le 20 avril 2014).

Annexe 5 – Sources diverses

Les sœurs, Nouvelle de Marie Ndiaye, préface de *La condition noire* de Pap Ndiaye (2008, pp. 09-15)

LES SŒURS

par Marie NDiaye

Paula et Victoire étaient deux sœurs, ce sont les seules que Bertini ait jamais connues.

Bertini avait un prénom, dont personne ne se servait cependant à l'exception probable de ses parents et que, de fait, personne n'était sûr de connaître, si bien qu'il n'était, socialement, que Bertini.

Il avait été de ces enfants si peu avantagés (visage sans grâce, très petite taille, timidité excessive, famille modeste) qu'il semble spontanément à leurs camarades que ce serait leur accorder un honneur qu'ils ne méritent pas et leur témoigner une cordialité imprudente que de prendre la peine de se rappeler leur prénom.

Les deux sœurs, ses voisines, disaient aussi « Bertini », mais avec une familiarité pleine de gentillesse, comme on appelle par son nom unique un brave chien.

Cette bienveillance l'encouragea à se rapprocher d'elles. Ils passèrent ensemble leurs années de collège, puis de lycée et de faculté, et jamais Bertini ne les quitta des yeux, jamais il ne put oublier longtemps l'inquiétude diffuse qu'il éprouvait au sujet de ces filles, des sœurs, les seules qu'il ait jamais connues.

Elles n'avaient qu'un an d'écart. Elles étaient si différentes l'une de l'autre que Bertini les avait prises au début pour des amies, et il continua de douter vaguement de leur lien de

La condition noire

parenté même après qu'il eut rencontré le père et la mère de Paula et de Victoire.

La mère, une longue femme élégante, ne posait aucun problème à l'entendement de Bertini. C'est avec le père qu'il éprouvait des difficultés, même si, au bout du compte, il était presque reconnaissant à cet homme noir d'avoir introduit dans sa vie à lui, Bertini, la saveur d'un certain mystère, lequel ne tenait pas précisément au père lui-même qui se révéla plutôt ennuyeux et commun mais à ce qu'avait produit la couleur de sa peau, d'un noir profond : deux filles métisses, des sœurs, les seules que Bertini ait jamais connues.

La peau de Paula était claire, à peine dorée l'été, et ses cheveux châtain et souples comme ceux de sa mère.

Victoire avait le teint foncé, le cheveu noir et frisé.

Bertini comprit très tôt qu'une telle disparité n'était pas anodine, qu'elle sommait constamment, tant les sœurs elles-mêmes que leur entourage, de choisir. Il comprit qu'il était impossible d'englober dans un même sentiment, une même représentation, la fille quasi blanche et la fille presque noire.

Il se rendit compte également qu'aux yeux de tous il paraissait évident que la chance, le succès, la joie, se trouvaient rassemblés autour du front tout juste ambré et des yeux noisette de Paula, tandis qu'une sorte de déveine semblait devoir s'attacher à la sombre figure de Victoire pour le compte de qui une main malheureuse ou malintentionnée avait lancé les dés à l'instant de sa conception.

Tout aussi évidente semblait être l'idée que Paula était jolie, que Victoire ne l'était pas.

Bertini, qui ne parlait à personne à ce sujet, nourrissait en lui-même l'impression d'une duperie, d'une manipulation. Il savait, lui, que les traits réguliers et les longs yeux effilés de Victoire avaient plus de valeur, au grand marché de la beauté internationale, que le petit visage un peu étroit et pincé de Paula. Mais le teint clair de celle-ci, qui aurait pu si facilement, si logiquement, naître foncée, agissait comme une poudre d'or

Les sœurs

lancée aux yeux de qui la regardait : on ne la voyait plus qu'à travers cette poussière pailletée, flatteuse, on voyait une miraculée et son attrait n'en était que plus grand – elle était l'élément séduisant de la dualité antagoniste, puisqu'il s'agissait de sœurs, les seules que Bertini ait jamais connues.

Mais, dès le lycée, Bertini sentit que les deux sœurs avaient effectué un choix contraire à celui de l'opinion générale.

Il avait bien compris, lui, qu'on ne pouvait apprécier pareillement les deux filles, et que la préférence qu'on devait marquer pour l'une ou l'autre équivalait à une conviction politique. Proclamer qu'on trouvait plus de charme à Victoire ne signifiait pas du tout qu'on la trouvait effectivement plus intéressante. On exprimait ainsi sa propre fierté d'aller à l'encontre du jugement commun, sa propre volonté d'aimer les Noirs et de concourir à la promotion de leurs qualités, celles-ci ne pouvant se défendre toutes seules, par leur simple exposition. Incliner en faveur de Paula relevait alors d'un racisme diffus.

Mais, Bertini l'avait bien vite saisi, ceux-là même qui prétendaient aimer davantage Victoire étaient persuadés intérieurement de la beauté supérieure de Paula, comme un fait injuste mais indiscutable.

Les deux sœurs ne se considéraient pas ainsi, au grand étonnement de Bertini.

Lui qui les rejoignait chaque jour au coin de la rue pour aller au lycée et qui, ensuite, se trouvait toujours dans le sillage de l'une ou de l'autre, imperceptible et nécessaire comme une ombre, et jamais importun, il savait maintenant que ce qui les opposait le plus intensément n'était pas la couleur de leur peau ou la texture de leurs cheveux. C'était la manière dont chacune se voyait elle-même. L'unique indélicatesse qu'il ait commise fut de dire un jour à Victoire :

- C'est fou comme tu as confiance en toi !*
- Je ne devrais pas ? demanda-t-elle.*

La condition noire

Connaissant, lui, les regards qu'on portait sur elle, il eut envie de lui répondre qu'elle aurait eu toutes les raisons de ne pas se sentir aussi bien armée pour affronter l'existence que, par exemple, sa sœur Paula. Mais il comprit qu'une telle considération était parfaitement étrangère à l'état d'esprit de Victoire. Il avait parfois l'impression qu'elle était seule à ne pas remarquer sa propre couleur.

– Tu dois savoir, Victoire, que pour les autres tu es noire, lui aurait dit Bertini s'il avait pu exprimer le fond de sa pensée.

Mais il ne lui dit rien de tel. Il songeait d'ailleurs que, d'une certaine façon, elle ne l'aurait pas cru. Cela n'avait pour elle aucun sens, Bertini s'en rendait compte avec un mélange d'admiration, de gêne, de crainte pour cette fille.

– Il faudra bien, Victoire, que tu finisses par en prendre conscience, lui aurait-il dit encore s'il l'avait osé.

Mais, évoluant parmi des visages blancs majoritairement, Victoire se voyait comme eux ou, plus précisément, ne pensait jamais qu'il y avait entre ces figures et la sienne de différence notable et de nature à modifier tant soit peu sa propre manière d'apparaître aux yeux du monde.

En revanche, remarqua Bertini, Paula ne semblait jamais persuadée de son bon droit à se mouvoir naturellement dans le milieu où elle vivait, malgré l'unanime bienveillance dont elle était l'objet.

Bertini fut bientôt convaincu d'une chose : la timidité de Paula, la façon presque agressive dont elle se mettait volontairement à l'écart ou dont elle refusait toute invitation, ne tenaient pas à son caractère propre. Cette pusillanimité de plus en plus hargneuse lui était venue de l'étrange idée qu'elle n'était pas blanche, que peut-être même il lui était interdit de se réclamer de l'être et de se comporter en conséquence, avec naturel.

Oui, je suis noire, et alors ? semblait clamer Paula contre toute évidence. Elle rejetait les invitations avec aigreur et mépris comme si, se disait Bertini, elle prévenait toute

Les sœurs

mauvaise blague, comme si, se disait Bertini, elle ne pouvait imaginer être réellement invitée. Victoire, elle, bien que, au début, un peu moins souvent invitée que Paula, acceptait tout sans surprise, gracieusement.

Bientôt on ne prit plus la peine ou le risque de proposer quoi que ce fût à Paula.

C'est parce que je suis noire, semblait dire alors son visage fermé, amer et dur, son visage pâle et frais.

Bertini perdit de vue Paula après la première année de faculté, car elle décrocha des études. Il resta proche de Victoire, presque collé à elle, et tâcha de la suivre pas à pas dans ses choix, tout en feignant d'imputer au seul hasard sa présence aux mêmes cours que Victoire ou dans la même résidence universitaire.

Jamais elle ne parut douter qu'elle ferait exactement ce qu'elle voulait.

Il sembla clair à Bertini, plusieurs fois, que les quelques échecs de Victoire devaient être attribués à sa couleur, que ce qu'on lui refusa ici ou là, on ne l'aurait pas refusé à une fille blanche. Mais jamais Victoire ne parut vouloir le comprendre, même le soupçonner. Du coup, face à une telle assurance, Bertini douta de ses propres conjectures. Il se dit qu'il était peut-être trop méfiant, anxieux et susceptible pour elle, cette fille qu'il aimait tant (aucune autre ne lui paraissait la valoir en quoi que ce fût).

Il se dit que, peut-être, Victoire ignorant si manifestement mais si innocemment aussi la couleur de sa peau, son refus tacite d'affecter la moindre valeur à cette modalité mélanique finissait par être, en quelque sorte, contagieux, et qu'on avait de plus en plus de peine à la voir noire à mesure qu'on la fréquentait.

Il lui demanda un jour :

– Ta sœur, Paula, qu'est-ce qu'elle devient ?

La condition noire

Victoire prit du temps pour réfléchir. Elle était grave.

– Elle est perdue, finit-elle par dire.

– Mais pourquoi ? demanda Bertini, le cœur battant.

Pour la première fois, il lui sembla que Victoire était embarrassée. Elle éclata d'un rire bref, acerbe, exaspéré.

– Elle est grotesque. Elle dit qu'elle a du sang noir, elle parle comme ça maintenant, et que les portes lui sont fermées.

Bertini s'enhardit alors à lui dire, de sa voix douce, ce qu'il avait en tête depuis longtemps :

– Tu n'as pas eu, toi non plus, tout ce que tu aurais pu avoir.

Et il lui rappela dans le détail certains faits curieux, telle candidature incompréhensiblement repoussée.

À sa grande surprise, Victoire ne nia rien. Elle hocha la tête, d'accord avec tout ce qu'il avançait, seulement troublée peut-être, remarqua-t-il, qu'il fût si bien informé de tout ce qui la concernait.

– Je sais tout ça, dit-elle, tu crois que je ne m'aperçois de rien ?

– C'est tellement injuste ! s'écria Bertini.

– Et alors ?

Elle lui lança un regard dont il se dirait, plus tard, qu'il l'avait trahie à son propre insu, ou qu'il l'avait révélée telle qu'elle était vraiment, cette fille qu'il avait crue confiante, presque naïve – un regard d'une absolue dureté, d'une froideur et d'une hostilité sans égales.

Ce fut bref. Elle redevint aussitôt la fille impassible et souriante, sûre d'elle et joyeuse, qu'il avait toujours connue mais, oh, se dit Bertini désespéré, ce n'était qu'artifice, jeu social, stratégie d'évitement, était-ce vraiment cela, une tactique comme une autre pour contourner le problème que posait fatalement son apparence et auquel, peut-être, elle pensait sans cesse ?

Il lui sembla même que ce ressentiment glacial, contrôlé, le visait, lui, Bertini.

Les sœurs

Et quand, plus tard encore, la réussite de Victoire fut avérée (la profession qu'elle souhaitait dans les lieux auxquels elle aspirait), il demeura toujours dans l'esprit de Bertini qu'elle avait payé pour cela un prix indu, qu'elle avait été contrainte de jouer et de dissimuler bien au-delà de ce qu'on peut raisonnablement admettre.

Elle était devenue une femme implacable et sévère, sous ses dehors amènes, et en quelque sorte inaccessible car jamais elle ne se confierait, jamais elle ne laisserait entrevoir de nouveau ce qui lui avait échappé une fois en présence de Bertini.

Elle se mit d'ailleurs à le fuir. Elle lui échappa, il n'eut plus de ses nouvelles que par des tiers.

D'une certaine façon, il ne se remit jamais d'être coupé d'elle. Il la cherchait, sans s'en rendre compte, dans les rues, dans les gares, traversé d'un frisson quand il apercevait une épaisse chevelure frisée ou quand se posait sur lui, brièvement dans une foule, un regard noir et froid, désabusé, qu'il imaginait plein d'une inexplicable rancœur envers lui, Bertini – et il souffrait alors d'être un homme blanc, il lui semblait que c'était là, peut-être, ce que Victoire n'avait pu lui pardonner.

Qui saurait jamais, songeait-il, les raisons de cette fureur blessée, qui sinon lui, Bertini, qui avait tant aimé les deux sœurs, les seules qu'il ait connues ?

PIÈCES D'IDENTITÉ

OUREY

Mon arrière grand-père s'appelait Aboubakar. Il venait d'une région de France. Rufisque, alors, c'était la France. Il était de la même génération et portait le même nom de famille que Battling Siki. Vous connaissez Battling Si... Bref, Aboubakar est allé dans les tranchées pour défendre ce pays. Il n'a jamais tiré ailleurs, il a fait comme on lui a dit. La guerre finie, il s'est installé à Paris, y a épousé Marie, une infirmière venue du Havre. Marie et lui ont eu deux enfants : Pierre et Lucienne. À la maison, Pierre, on l'appelait Moussa. Lucienne répondait au doux prénom d'Awa. L'état-civil avait refusé ces prénoms-là. Grand-père Moussa a convolé avec Pauline, Bordelaise noire, native du Gosier. Ils ont eu mon père, seulement lui, Philippe, qui s'est marié avec Justine. Ses parents venus du Viêt-Nam l'avaient baptisée Bao Ngoc. Elle a horreur que son nom soit écorché. C'est pourquoi ma mère se fait appeler Justine. Moi, j'ai trois prénoms : Ourey, Garance, Phuong. Ourey était la femme d'Aboubakar. Papa aime bien ce prénom, qui lui fait rêver à Rufisque, à la cuisine de sa grand-mère. Garance, c'est Mamie Pauline qui l'a choisi. Ce sera plus simple en société, c'est ce qu'elle dit. Parce qu'on vous juge à l'habit. Phuong, maman me l'a donné parce que j'étais, à la naissance, aussi rouge qu'une *fleur de flamboyant*. Phuong, ça veut dire ça : fleur de flamboyant. J'ai foncé depuis. J'ai toujours vécu à Paris. Mon grand-père paternel et mon père aussi. Mon patronyme, c'est Fall. Je m'appelle : Ourey, Garance, Phuong, Fall. Mon nom usuel, c'est Ourey Phuong Fall. Je trouve que ça en jette. Ça a du caractère.

PULCHÉRIE

Moi, j'étais intégrée avant de venir ici, donc, il ne faut pas me fatiguer avec ces histoires-là. Je n'ai pas le temps. C'est même quoi ça. Si chacun doit seulement rester attaché là où il est né, comme une chèvre qui reste là où elle peut brouter, il ne fallait pas commencer à venir coloniser les gens. C'est vrai. Il ne fallait pas venir chanter la France partout. L'intégration, c'est quand tu parles français. Donc, c'est bon. Je suis dedans. On m'a bien chicottée à l'école pour que je parle cette langue. Les parents étaient d'accord qu'on nous fouette. Il fallait parler français. Quand la règle en fer du maître faisait gonfler tes doigts, c'était le français qui entraînait dans tes os. Quand la chicotte tombait sur ton dos comme la foudre, c'était le français qui pénétrait dans ta chair. J'ai échoué trois fois avant d'avoir le bac. Trois fois. J'ai supporté. Après ça, j'ai bagarré, bagarré, pour venir jusqu'ici. N'entrons même pas dans les détails. J'ai payé mon droit d'intégration, et ce n'était pas moins cher. Je garde des enfants. Ce n'est pas ce que je voulais faire quand j'allais à l'école, mais ce n'est pas un problème. Le dehors est dur pour tout le monde aujourd'hui. Même les Blancs mangent les cailloux maintenant. Garder les enfants, c'est un travail comme un autre. Il n'y a pas de honte là. Un jour, la maîtresse d'un des petits m'a demandé d'accompagner la classe à Versailles. Au début, j'ai dit non. Ça, il faut demander aux parents. On ne me paye pas pour aller n'importe où comme ça. J'étais catégorique sur cette affaire. La femme-là m'a suppliée, jusqu'à. Elle m'a trop suppliée, mais je gardais les bras croisés. Je ne suis pas venue ici pour les choses compliquées. Pendant qu'elle parlait, un cœur m'a dit de lui poser une question. Je lui ai alors demandé si Versailles qu'elle disait là, ce n'était pas là-bas qu'il y avait un château. Elle a ouvert les yeux comme si moi aussi je ne pouvais pas connaître les châteaux. Je n'ai pas perdu le

temps à lui dire de ne pas s'amuser avec moi, que je suis intégrée. Le château de Versailles était dans un film que j'avais vu à la CRTV, la télévision nationale du Cameroun. C'était un de ces louches films que la France nous envoyait gratuitement pour nous faire rêver. Le film-là était un genre, mais il y avait le château, et ça, c'était bien. La maîtresse a confirmé que oui, c'est au château de Versailles que la classe allait. J'ai alors accepté, mais je n'ai pas souri. Les gens-ci croient trop qu'on aime rire pour rien. On se demande qui leur a menti. Je suis donc allée à Versailles. Je voulais voir l'endroit-là en direct. Les enfants bavardaient comme des moineaux dans le car. Ici, les enfants ne se comportent pas. Ils font ce qu'ils veulent, et tu dois les laisser tranquilles. Sinon, tu risques de les traumatiser. Quand même, il ne fallait pas que ce soit eux qui me traumatisent. Je n'ai pas beaucoup parlé, mais quand l'un d'eux a commencé à tirer les cheveux de sa voisine, j'ai dit : *Hé!* Je l'ai bien regardé. Il m'a bien regardée. Ça s'est arrêté là. Le calme est revenu dans le véhicule. Les gosses ont cru que j'allais les manger s'ils s'amusaient. Ceux que je garde, ils sont deux. Je n'ai pas besoin de les menacer. Mais quand tu as plus de vingt petits, il faut agir. Il y avait une maman avec nous. Ça faisait trois femmes pour vingt-cinq enfants. Elle était au chômage. Nous sommes arrivées à Versailles. Là alors... Il y avait une expo. C'est comme ça qu'ils appelaient ça. Moi, ce que je voyais, c'était le désordre. On avait versé une cargaison de bêtises dans tout Versailles, comme si on voulait seulement gâter ça définitivement. J'ai demandé qui avait fait du vilain comme ça. On m'a donné un nom compliqué : Takashi quelque chose. Je ne vais même pas m'embrouiller à retenir le nom du type-là. Tout ce que je peux dire, c'est que lui, il n'est pas intégré. On ne l'a pas chicotté pour faire entrer la France dans son corps. On le reçoit à Versailles, mais il s'en fout de la France. Il n'a pas rêvé de la France. Je n'ai pas beaucoup parlé. J'ai seulement pensé que, si c'était moi qui

exposais là-bas, je n'allais pas remplir Versailles avec n'importe quoi. J'ai du respect. Voilà alors comment les Français dérangent les gens avec l'intégration, alors que, la France, ils ont oublié ce que c'est.

CÔME

Toutes les trois générations, dans ma famille, un enfant au teint mat vient au monde. Souvent, la peau n'est pas si sombre, mais les cheveux presque crépus, ou le nez un peu large. Parfois, c'est encore autre chose. On ne peut pas savoir. Personne n'en parle, mais tout le monde sait. Il y a longtemps, autour de l'an 1798, un aïeul s'est mis en ménage avec une esclave des colonies. C'était l'époque où les esclaves étaient libérés sitôt qu'ils posaient le pied sur le sol hexagonal. La femme s'appelait Francette. On dit qu'elle venait de Saint-Domingue, mais c'était peut-être de la Guadeloupe. L'affaire est obscure de ce côté-là. Elle était camériste dans une maison bourgeoise. C'est ainsi qu'ils se sont rencontrés. On chuchote des bribes de cette histoire, dès lors qu'un enfant voit le jour. On examine le nouveau-né. On l'observe longuement dès les premières années. On étudie son tempérament. Il arrive qu'on ne puisse pas dissimuler la chose... Surtout chez les femmes. L'esprit de Francette les possède littéralement. La lignée compte deux ou trois internées, recluses dans des asiles pour cause de débordements primitifs. Nous n'aimons pas les évoquer. Elles n'étaient pas folles, juste pas assez conformes... D'un point de vue comportemental. Il a fallu les éloigner. À l'époque, en 1798, notre aïeul, Gerbaud, n'avait pas le droit d'épouser Francette. C'était interdit. Il ne fallait pas que les sangs se mélangent. Les esclaves ayant quitté les îles pouvaient vivre libres, mais sans amour. Francette et lui se sont aimés. Il a reconnu et élevé tous les enfants qu'elle a portés. Ils ne

Le Discours de Dakar, prononcé par le Président de la République française Nicolas Sarkozy, le 26 juillet 2007, à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar⁹⁰⁵

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de remercier d'abord le gouvernement et le peuple sénégalais de leur accueil si chaleureux. Permettez-moi de remercier l'université de Dakar qui me permet pour la première fois de m'adresser à l'élite de la jeunesse africaine en tant que Président de la République française.

Je suis venu vous parler avec la franchise et la sincérité que l'on doit à des amis que l'on aime et que l'on respecte. J'aime l'Afrique, je respecte et j'aime les Africains.

Entre le Sénégal et la France, l'histoire a tissé les liens d'une amitié que nul ne peut défaire. Cette amitié est forte et sincère. C'est pour cela que j'ai souhaité adresser, de Dakar, le salut fraternel de la France à l'Afrique toute entière.

Je veux, ce soir, m'adresser à tous les Africains qui sont si différents les uns des autres, qui n'ont pas la même langue, qui n'ont pas la même religion, qui n'ont pas les mêmes coutumes, qui n'ont pas la même culture, qui n'ont pas la même histoire et qui pourtant se reconnaissent les uns les autres comme des Africains. Là réside le premier mystère de l'Afrique.

Oui, je veux m'adresser à tous les habitants de ce continent meurtri, et, en particulier, aux jeunes, à vous qui vous êtes tant battus les uns contre les autres et souvent tant haïs, qui parfois vous combattez et vous haïssez encore mais qui pourtant vous reconnaissez comme frères, frères dans la souffrance, frères dans l'humiliation, frères dans la révolte, frères dans l'espérance, frères dans le sentiment que vous éprouvez d'une destinée commune, frères à travers cette foi mystérieuse qui vous rattache à la terre africaine, foi qui se transmet de génération en génération et que l'exil lui-même ne peut effacer.

Je ne suis pas venu, jeunes d'Afrique, pour pleurer avec vous sur les malheurs de l'Afrique. Car l'Afrique n'a pas besoin de mes pleurs.

Je ne suis pas venu, jeunes d'Afrique, pour m'apitoyer sur votre sort parce que votre sort est d'abord entre vos mains. Que feriez-vous, fière jeunesse africaine de ma pitié ?

Je ne suis pas venu effacer le passé car le passé ne s'efface pas.

Je ne suis pas venu nier les fautes ni les crimes car il y a eu des fautes et il y a eu des crimes.

Il y a eu la traite négrière, il y a eu l'esclavage, les hommes, les femmes, les enfants achetés et vendus comme des marchandises. Et ce crime ne fut pas seulement un crime contre les Africains, ce fut un crime contre l'homme, ce fut un crime contre l'humanité toute entière.

⁹⁰⁵ Source : Le Monde.fr | 09.11.2007 à 20h34 • Mis à jour le 07.04.2009 à 11h14, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar_976786_3212.html (consulté le 25 avril 2014).

Et l'homme noir qui éternellement *"entend de la cale monter les malédictions enchaînées, les hoquettements des mourants, le bruit de l'un d'entre eux qu'on jette à la mer"*. Cet homme noir qui ne peut s'empêcher de se répéter sans fin *" Et ce pays cria pendant des siècles que nous sommes des bêtes brutes "*. Cet homme noir, je veux le dire ici à Dakar, a le visage de tous les hommes du monde.

Cette souffrance de l'homme noir, je ne parle pas de l'homme au sens du sexe, je parle de l'homme au sens de l'être humain et bien sûr de la femme et de l'homme dans son acceptation générale. Cette souffrance de l'homme noir, c'est la souffrance de tous les hommes. Cette blessure ouverte dans l'âme de l'homme noir est une blessure ouverte dans l'âme de tous les hommes.

Mais nul ne peut demander aux générations d'aujourd'hui d'expier ce crime perpétré par les générations passées. Nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères.

Jeunes d'Afrique, je ne suis pas venu vous parler de repentance. Je suis venu vous dire que je ressens la traite et l'esclavage comme des crimes envers l'humanité. Je suis venu vous dire que votre déchirure et votre souffrance sont les nôtres et sont donc les miennes.

Je suis venu vous proposer de regarder ensemble, Africains et Français, au-delà de cette déchirure et au-delà de cette souffrance.

Je suis venu vous proposer, jeunes d'Afrique, non d'oublier cette déchirure et cette souffrance qui ne peuvent pas être oubliées, mais de les dépasser.

Je suis venu vous proposer, jeunes d'Afrique, non de ressasser ensemble le passé mais d'en tirer ensemble les leçons afin de regarder ensemble l'avenir.

Je suis venu, jeunes d'Afrique, regarder en face avec vous notre histoire commune.

L'Afrique a sa part de responsabilité dans son propre malheur. On s'est entretenu en Afrique au moins autant qu'en Europe. Mais il est vrai que jadis, les Européens sont venus en Afrique en conquérants. Ils ont pris la terre de vos ancêtres. Ils ont banni les dieux, les langues, les croyances, les coutumes de vos pères. Ils ont dit à vos pères ce qu'ils devaient penser, ce qu'ils devaient croire, ce qu'ils devaient faire. Ils ont coupé vos pères de leur passé, ils leur ont arraché leur âme et leurs racines. Ils ont désenchanté l'Afrique.

Ils ont eu tort.

Ils n'ont pas vu la profondeur et la richesse de l'âme africaine. Ils ont cru qu'ils étaient supérieurs, qu'ils étaient plus avancés, qu'ils étaient le progrès, qu'ils étaient la civilisation.

Ils ont eu tort.

Ils ont voulu convertir l'homme africain, ils ont voulu le façonner à leur image, ils ont cru qu'ils avaient tous les droits, ils ont cru qu'ils étaient tout puissants, plus puissants que les dieux de l'Afrique, plus puissants que l'âme africaine, plus puissants que les liens sacrés que les hommes avaient tissés patiemment pendant des millénaires avec le ciel et la terre d'Afrique, plus puissants que les mystères qui venaient du fond des âges.

Ils ont eu tort.

Ils ont abîmé un art de vivre. Ils ont abîmé un imaginaire merveilleux. Ils ont abîmé une sagesse ancestrale.

Ils ont eu tort.

Ils ont créé une angoisse, un mal de vivre. Ils ont nourri la haine. Ils ont rendu plus difficile l'ouverture aux autres, l'échange, le partage parce que pour s'ouvrir, pour échanger, pour partager, il faut être assuré de son identité, de ses valeurs, de ses convictions. Face au colonisateur, le colonisé avait fini par ne plus avoir confiance en lui, par ne plus savoir qui il était, par se laisser gagner par la peur de l'autre, par la crainte de l'avenir.

Le colonisateur est venu, il a pris, il s'est servi, il a exploité, il a pillé des ressources, des richesses qui ne lui appartenaient pas. Il a dépouillé le colonisé de sa personnalité, de sa liberté, de sa terre, du fruit de son travail.

Il a pris mais je veux dire avec respect qu'il a aussi donné. Il a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles. Il a rendu fécondes des terres vierges, il a donné sa peine, son travail, son savoir. Je veux le dire ici, tous les colons n'étaient pas des voleurs, tous les colons n'étaient pas des exploités.

Il y avait parmi eux des hommes mauvais mais il y avait aussi des hommes de bonne volonté, des hommes qui croyaient remplir une mission civilisatrice, des hommes qui croyaient faire le bien. Ils se trompaient mais certains étaient sincères. Ils croyaient donner la liberté, ils créaient l'aliénation. Ils croyaient briser les chaînes de l'obscurantisme, de la superstition, de la servitude. Ils forgeaient des chaînes bien plus lourdes, ils imposaient une servitude plus pesante, car c'étaient les esprits, c'étaient les âmes qui étaient asservis. Ils croyaient donner l'amour sans voir qu'ils semaient la révolte et la haine.

La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de l'Afrique. Elle n'est pas responsable des guerres sanglantes que se font les Africains entre eux. Elle n'est pas responsable des génocides. Elle n'est pas responsable des dictateurs. Elle n'est pas responsable du fanatisme. Elle n'est pas responsable de la corruption, de la prévarication. Elle n'est pas responsable des gaspillages et de la pollution.

Mais la colonisation fut une grande faute qui fut payée par l'amertume et la souffrance de ceux qui avaient cru tout donner et qui ne comprenaient pas pourquoi on leur en voulait autant.

La colonisation fut une grande faute qui détruisit chez le colonisé l'estime de soi et fit naître dans son cœur cette haine de soi qui débouche toujours sur la haine des autres.

La colonisation fut une grande faute mais de cette grande faute est né l'embryon d'une destinée commune. Et cette idée me tient particulièrement à cœur.

La colonisation fut une faute qui a changé le destin de l'Europe et le destin de l'Afrique et qui les a mêlés. Et ce destin commun a été scellé par le sang des Africains qui sont venus mourir dans les guerres européennes.

Et la France n'oublie pas ce sang africain versé pour sa liberté.

Nul ne peut faire comme si rien n'était arrivé.

Nul ne peut faire comme si cette faute n'avait pas été commise.

Nul ne peut faire comme si cette histoire n'avait pas eu lieu.

Pour le meilleur comme pour le pire, la colonisation a transformé l'homme africain et l'homme européen.

Jeunes d'Afrique, vous êtes les héritiers des plus vieilles traditions africaines et vous êtes les héritiers de tout ce que l'Occident a déposé dans le cœur et dans l'âme de l'Afrique.

Jeunes d'Afrique, la civilisation européenne a eu tort de se croire supérieure à celle de vos ancêtres, mais désormais la civilisation européenne vous appartient aussi.

Jeunes d'Afrique, ne cédez pas à la tentation de la pureté parce qu'elle est une maladie, une maladie de l'intelligence, et qui est ce qu'il y a de plus dangereux au monde.

Jeunes d'Afrique, ne vous coupez pas de ce qui vous enrichit, ne vous amputez pas d'une part de vous-même. La pureté est un enfermement, la pureté est une intolérance. La pureté est un fantasme qui conduit au fanatisme.

Je veux vous dire, jeunes d'Afrique, que le drame de l'Afrique n'est pas dans une prétendue infériorité de son art, sa pensée, de sa culture. Car, pour ce qui est de l'art, de la pensée et de la culture, c'est l'Occident qui s'est mis à l'école de l'Afrique.

L'art moderne doit presque tout à l'Afrique. L'influence de l'Afrique a contribué à changer non seulement l'idée de la beauté, non seulement le sens du rythme, de la musique, de la danse, mais même dit Senghor, la manière de marcher ou de rire du monde du XX^{ème} siècle.

Je veux donc dire, à la jeunesse d'Afrique, que le drame de l'Afrique ne vient pas de ce que l'âme africaine serait imperméable à la logique et à la raison. Car l'homme africain est aussi logique et raisonnable que l'homme européen.

C'est en puisant dans l'imaginaire africain que vous ont légué vos ancêtres, c'est en puisant dans les contes, dans les proverbes, dans les mythologies, dans les rites, dans ces formes qui, depuis l'aube des temps, se transmettent et s'enrichissent de génération en génération que vous trouverez l'imagination et la force de vous inventer un avenir qui vous soit propre, un avenir singulier qui ne ressemblera à aucun autre, où vous vous sentirez enfin libres, libres, jeunes d'Afrique d'être vous-mêmes, libres de décider par vous-mêmes.

Je suis venu vous dire que vous n'avez pas à avoir honte des valeurs de la civilisation africaine, qu'elles ne vous tirent pas vers le bas mais vers le haut, qu'elles sont un antidote au matérialisme et à l'individualisme qui asservissent l'homme moderne, qu'elles sont le plus précieux des héritages face à la déshumanisation et à l'aplatissement du monde.

Je suis venu vous dire que l'homme moderne qui éprouve le besoin de se réconcilier avec la nature a beaucoup à apprendre de l'homme africain qui vit en symbiose avec la nature depuis des millénaires.

Je suis venu vous dire que cette déchirure entre ces deux parts de vous-mêmes est votre plus grande force, et votre plus grande faiblesse selon que vous vous efforcerez ou non d'en faire la synthèse.

Mais je suis aussi venu vous dire qu'il y a en vous, jeunes d'Afrique, deux héritages, deux sagesses, deux traditions qui se sont longtemps combattues : celle de l'Afrique et celle de l'Europe.

Je suis venu vous dire que cette part africaine et cette part européenne de vous-mêmes forment votre identité déchirée.

Je ne suis pas venu, jeunes d'Afrique, vous donner des leçons.

Je ne suis pas venu vous faire la morale.

Mais je suis venu vous dire que la part d'Europe qui est en vous est le fruit d'un grand péché d'orgueil de l'Occident mais que cette part d'Europe en vous n'est pas indigne.

Car elle est l'appel de la liberté, de l'émancipation et de la justice et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Car elle est l'appel à la raison et à la conscience universelles.

Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles.

Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès.

Dans cet univers où la nature commande tout, l'homme échappe à l'angoisse de l'histoire qui tenaille l'homme moderne mais l'homme reste immobile au milieu d'un ordre immuable où tout semble être écrit d'avance.

Jamais l'homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin.

Le problème de l'Afrique et permettez à un ami de l'Afrique de le dire, il est là. Le défi de l'Afrique, c'est d'entrer davantage dans l'histoire. C'est de puiser en elle l'énergie, la force, l'envie, la volonté d'écouter et d'épouser sa propre histoire.

Le problème de l'Afrique, c'est de cesser de toujours répéter, de toujours ressasser, de se libérer du mythe de l'éternel retour, c'est de prendre conscience que l'âge d'or qu'elle ne cesse de regretter, ne reviendra pas pour la raison qu'il n'a jamais existé.

Le problème de l'Afrique, c'est qu'elle vit trop le présent dans la nostalgie du paradis perdu de l'enfance.

Le problème de l'Afrique, c'est que trop souvent elle juge le présent par rapport à une pureté des origines totalement imaginaire et que personne ne peut espérer ressusciter.

Le problème de l'Afrique, ce n'est pas de s'inventer un passé plus ou moins mythique pour s'aider à supporter le présent mais de s'inventer un avenir avec des moyens qui lui soient propres.

Le problème de l'Afrique, ce n'est pas de se préparer au retour du malheur, comme si celui-ci devait indéfiniment se répéter, mais de vouloir se donner les moyens de conjurer le malheur, car l'Afrique a le droit au bonheur comme tous les autres continents du monde.

Le problème de l'Afrique, c'est de rester fidèle à elle-même sans rester immobile.

Le défi de l'Afrique, c'est d'apprendre à regarder son accession à l'universel non comme un reniement de ce qu'elle est mais comme un accomplissement.

Le défi de l'Afrique, c'est d'apprendre à se sentir l'héritière de tout ce qu'il y a d'universel dans toutes les civilisations humaines.

C'est de s'approprier les droits de l'homme, la démocratie, la liberté, l'égalité, la justice comme l'héritage commun de toutes les civilisations et de tous les hommes.

C'est de s'approprier la science et la technique modernes comme le produit de toute l'intelligence humaine.

Le défi de l'Afrique est celui de toutes les civilisations, de toutes les cultures, de tous les peuples qui veulent garder leur identité sans s'enfermer parce qu'ils savent que l'enfermement est mortel.

Les civilisations sont grandes à la mesure de leur participation au grand métissage de l'esprit humain.

La faiblesse de l'Afrique qui a connu sur son sol tant de civilisations brillantes, ce fut longtemps de ne pas participer assez à ce grand métissage. Elle a payé cher, l'Afrique, ce désengagement du monde qui l'a rendue si vulnérable. Mais, de ses malheurs, l'Afrique a tiré une force nouvelle en se métissant à son tour. Ce métissage, quelles que fussent les conditions douloureuses de son avènement, est la vraie force et la vraie chance de l'Afrique au moment où émerge la première civilisation mondiale.

La civilisation musulmane, la chrétienté, la colonisation, au-delà des crimes et des fautes qui furent commises en leur nom et qui ne sont pas excusables, ont ouvert les cœurs et les mentalités africaines à l'universel et à l'histoire.

Ne vous laissez pas, jeunes d'Afrique, voler votre avenir par ceux qui ne savent opposer à l'intolérance que l'intolérance, au racisme que le racisme.

Ne vous laissez pas, jeunes d'Afrique, voler votre avenir par ceux qui veulent vous exproprier d'une histoire qui vous appartient aussi parce qu'elle fut l'histoire douloureuse de vos parents, de vos grands-parents et de vos aïeux.

N'écoutez pas, jeunes d'Afrique, ceux qui veulent faire sortir l'Afrique de l'histoire au nom de la tradition parce qu'une Afrique ou plus rien ne changerait serait de nouveau condamnée à la servitude.

N'écoutez pas, jeunes d'Afrique, ceux qui veulent vous empêcher de prendre votre part dans l'aventure humaine, parce que sans vous, jeunes d'Afrique qui êtes la jeunesse du monde, l'aventure humaine sera moins belle.

N'écoutez pas jeunes d'Afrique, ceux qui veulent vous déraciner, vous priver de votre identité, faire table rase de tout ce qui est africain, de toute la mystique, la religiosité, la sensibilité, la mentalité africaine, parce que pour échanger il faut avoir quelque chose à donner, parce que pour parler aux autres, il faut avoir quelque chose à leur dire.

Ecoutez plutôt, jeunes d'Afrique, la grande voix du Président Senghor qui chercha toute sa vie à réconcilier les héritages et les cultures au croisement desquels les hasards et les tragédies de l'histoire avaient placé l'Afrique.

Il disait, lui l'enfant de Joal, qui avait été bercé par les rhapsodies des griots, il disait : *" nous sommes des métis culturels, et si nous sentons en nègres, nous nous exprimons en français, parce que le français est une langue à vocation universelle, que notre message s'adresse aussi aux Français et aux autres hommes "*.

Il disait aussi : *" le français nous a fait don de ses mots abstraits -si rares dans nos langues maternelles. Chez nous les mots sont naturellement nimbés d'un halo de sève et de sang ; les mots du français eux rayonnent de mille feux, comme des diamants. Des fusées qui éclairent notre nuit "*.

Ainsi parlait Léopold Senghor qui fait honneur à tout ce que l'humanité comprend d'intelligence. Ce grand poète et ce grand Africain voulait que l'Afrique se mit à parler à toute l'humanité et lui écrivait en français des poèmes pour tous les hommes.

Ces poèmes étaient des chants qui parlaient, à tous les hommes, d'êtres fabuleux qui gardent des fontaines, chantent dans les rivières et qui se cachent dans les arbres.

Des poèmes qui leur faisaient entendre les voix des morts du village et des ancêtres.

Des poèmes qui faisaient traverser des forêts de symboles et remonter jusqu'aux sources de la mémoire ancestrale que chaque peuple garde au fond de sa conscience comme l'adulte garde au fond de la sienne le souvenir du bonheur de l'enfance.

Car chaque peuple a connu ce temps de l'éternel présent, où il cherchait non à dominer l'univers mais à vivre en harmonie avec l'univers. Temps de la sensation, de l'instinct, de l'intuition. Temps du mystère et de l'initiation. Temps mystique où le sacré était partout, où tout était signes et correspondances. C'est le temps des magiciens, des sorciers et des chamanes. Le temps de la parole qui était grande, parce qu'elle se respecte et se répète de

génération en génération, et transmet, de siècle en siècle, des légendes aussi anciennes que les dieux.

L'Afrique a fait se ressouvenir à tous les peuples de la terre qu'ils avaient partagé la même enfance. L'Afrique en a réveillé les joies simples, les bonheurs éphémères et ce besoin, ce besoin auquel je crois moi-même tant, ce besoin de croire plutôt que de comprendre, ce besoin de ressentir plutôt que de raisonner, ce besoin d'être en harmonie plutôt que d'être en conquête.

Ceux qui jugent la culture africaine arriérée, ceux qui tiennent les Africains pour de grands enfants, tous ceux-là ont oublié que la Grèce antique qui nous a tant appris sur l'usage de la raison avait aussi ses sorciers, ses devins, ses cultes à mystères, ses sociétés secrètes, ses bois sacrés et sa mythologie qui venait du fond des âges et dans laquelle nous puisons encore, aujourd'hui, un inestimable trésor de sagesse humaine.

L'Afrique qui a aussi ses grands poèmes dramatiques et ses légendes tragiques, en écoutant Sophocle, a entendu une voix plus familière qu'elle ne l'aurait crû et l'Occident a reconnu dans l'art africain des formes de beauté qui avaient jadis été les siennes et qu'il éprouvait le besoin de ressusciter.

Alors entendez, jeunes d'Afrique, combien Rimbaud est africain quand il met des couleurs sur les voyelles comme tes ancêtres en mettaient sur leurs masques, "*masque noir, masque rouge, masque blanc-et-noir*".

Ouvrez les yeux, jeunes d'Afrique, et ne regardez plus, comme l'ont fait trop souvent vos aînés, la civilisation mondiale comme une menace pour votre identité mais la civilisation mondiale comme quelque chose qui vous appartient aussi.

Dès lors que vous reconnaîtrez dans la sagesse universelle une part de la sagesse que vous tenez de vos pères et que vous aurez la volonté de la faire fructifier, alors commencera ce que j'appelle de mes vœux, la Renaissance africaine.

Dès lors que vous proclamerez que l'homme africain n'est pas voué à un destin qui serait fatalement tragique et que, partout en Afrique, il ne saurait y avoir d'autre but que le bonheur, alors commencera la Renaissance africaine.

Dès lors que vous, jeunes d'Afrique, vous déclarerez qu'il ne saurait y avoir d'autres finalités pour une politique africaine que l'unité de l'Afrique et l'unité du genre humain, alors commencera la Renaissance africaine.

Dès lors que vous regarderez bien en face la réalité de l'Afrique et que vous la prendrez à bras le corps, alors commencera la Renaissance africaine. Car le problème de l'Afrique, c'est qu'elle est devenue un mythe que chacun reconstruit pour les besoins de sa cause.

Et ce mythe empêche de regarder en face la réalité de l'Afrique.

La réalité de l'Afrique, c'est une démographie trop forte pour une croissance économique trop faible.

La réalité de l'Afrique, c'est encore trop de famine, trop de misère.

La réalité de l'Afrique, c'est la rareté qui suscite la violence.

La réalité de l'Afrique, c'est le développement qui ne va pas assez vite, c'est l'agriculture qui ne produit pas assez, c'est le manque de routes, c'est le manque d'écoles, c'est le manque d'hôpitaux.

La réalité de l'Afrique, c'est un grand gaspillage d'énergie, de courage, de talents, d'intelligence.

La réalité de l'Afrique, c'est celle d'un grand continent qui a tout pour réussir et qui ne réussit pas parce qu'il n'arrive pas à se libérer de ses mythes.

La Renaissance dont l'Afrique a besoin, vous seuls, Jeunes d'Afrique, vous pouvez l'accomplir parce que vous seuls en aurez la force.

Cette Renaissance, je suis venu vous la proposer. Je suis venu vous la proposer pour que nous l'accomplissions ensemble parce que de la Renaissance de l'Afrique dépend pour une large part la Renaissance de l'Europe et la Renaissance du monde.

Je sais l'envie de partir qu'éprouvent un si grand nombre d'entre vous confrontés aux difficultés de l'Afrique.

Je sais la tentation de l'exil qui pousse tant de jeunes Africains à aller chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas ici pour faire vivre leur famille.

Je sais ce qu'il faut de volonté, ce qu'il faut de courage pour tenter cette aventure, pour quitter sa patrie, la terre où l'on est né, où l'on a grandi, pour laisser derrière soi les lieux familiers où l'on a été heureux, l'amour d'une mère, d'un père ou d'un frère et cette solidarité, cette chaleur, cet esprit communautaire qui sont si forts en Afrique.

Je sais ce qu'il faut de force d'âme pour affronter le dépaysement, l'éloignement, la solitude.

Je sais ce que la plupart d'entre eux doivent affronter comme épreuves, comme difficultés, comme risques.

Je sais qu'ils iront parfois jusqu'à risquer leur vie pour aller jusqu'au bout de ce qu'ils croient être leur rêve.

Mais je sais que rien ne les retiendra.

Car rien ne retient jamais la jeunesse quand elle se croit portée par ses rêves.

Je ne crois pas que la jeunesse africaine ne soit poussée à partir que pour fuir la misère.

Je crois que la jeunesse africaine s'en va parce que, comme toutes les jeunes, elle veut conquérir le monde.

Comme toutes les jeunes, elle a le goût de l'aventure et du grand large.

Elle veut aller voir comment on vit, comment on pense, comment on travaille, comment on étudie ailleurs.

L'Afrique n'accomplira pas sa Renaissance en coupant les ailes de sa jeunesse. Mais l'Afrique a besoin de sa jeunesse.

La Renaissance de l'Afrique commencera en apprenant à la jeunesse africaine à vivre avec le monde, non à le refuser.

La jeunesse africaine doit avoir le sentiment que le monde lui appartient comme à toutes les jeunes de la terre.

La jeunesse africaine doit avoir le sentiment que tout deviendra possible comme tout semblait possible aux hommes de la Renaissance.

Alors, je sais bien que la jeunesse africaine, ne doit pas être la seule jeunesse du monde assignée à résidence. Elle ne peut pas être la seule jeunesse du monde qui n'a le choix qu'entre la clandestinité et le repliement sur soi.

Elle doit pouvoir acquérir, hors d'Afrique la compétence et le savoir qu'elle ne trouverait pas chez elle.

Mais elle doit aussi à la terre africaine de mettre à son service les talents qu'elle aura développés. Il faut revenir bâtir l'Afrique ; il faut lui apporter le savoir, la compétence le dynamisme de ses cadres. Il faut mettre un terme au pillage des élites africaines dont l'Afrique a besoin pour se développer.

Ce que veut la jeunesse africaine c'est de ne pas être à la merci des passeurs sans scrupules qui jouent avec votre vie.

Ce que veut la jeunesse d'Afrique, c'est que sa dignité soit préservée.

C'est pouvoir faire des études, c'est pouvoir travailler, c'est pouvoir vivre décemment. C'est au fond, ce que veut toute l'Afrique. L'Afrique ne veut pas de la charité. L'Afrique ne veut pas d'aide. L'Afrique ne veut pas de passe-droit.

Ce que veut l'Afrique et ce qu'il faut lui donner, c'est la solidarité, la compréhension et le respect.

Ce que veut l'Afrique, ce n'est pas que l'on prenne son avenir en main, ce n'est pas que l'on pense à sa place, ce n'est pas que l'on décide à sa place.

Ce que veut l'Afrique est ce que veut la France, c'est la coopération, c'est l'association, c'est le partenariat entre des nations égales en droits et en devoirs.

Jeunesse africaine, vous voulez la démocratie, vous voulez la liberté, vous voulez la justice, vous voulez le Droit ? C'est à vous d'en décider. La France ne décidera pas à votre place. Mais si vous choisissez la démocratie, la liberté, la justice et le Droit, alors la France s'associera à vous pour les construire.

Jeunes d'Afrique, la mondialisation telle qu'elle se fait ne vous plaît pas. L'Afrique a payé trop cher le mirage du collectivisme et du progressisme pour céder à celui du laisser-faire.

Jeunes d'Afrique vous croyez que le libre échange est bénéfique mais que ce n'est pas une religion. Vous croyez que la concurrence est un moyen mais que ce n'est pas une fin en soi. Vous ne croyez pas au laisser-faire. Vous savez qu'à être trop naïve, l'Afrique serait condamnée à devenir la proie des prédateurs du monde entier. Et cela vous ne le voulez pas. Vous voulez une autre mondialisation, avec plus d'humanité, avec plus de justice, avec plus de règles.

Je suis venu vous dire que la France la veut aussi. Elle veut se battre avec l'Europe, elle veut se battre avec l'Afrique, elle veut se battre avec tous ceux, qui dans le monde, veulent changer la mondialisation. Si l'Afrique, la France et l'Europe le veulent ensemble, alors nous réussirons. Mais nous ne pouvons pas exprimer une volonté à votre place.

Jeunes d'Afrique, vous voulez le développement, vous voulez la croissance, vous voulez la hausse du niveau de vie.

Mais le voulez-vous vraiment ? Voulez-vous que cessent l'arbitraire, la corruption, la violence ? Voulez-vous que la propriété soit respectée, que l'argent soit investi au lieu d'être détourné ? Voulez-vous que l'État se remette à faire son métier, qu'il soit allégé des bureaucraties qui l'étouffent, qu'il soit libéré du parasitisme, du clientélisme, que son autorité soit restaurée, qu'il domine les féodalités, qu'il domine les corporatismes ? Voulez-vous que partout règne l'État de droit qui permet à chacun de savoir raisonnablement ce qu'il peut attendre des autres ?

Si vous le voulez, alors la France sera à vos côtés pour l'exiger, mais personne ne le voudra à votre place.

Voulez-vous qu'il n'y ait plus de famine sur la terre africaine ? Voulez-vous que, sur la terre africaine, il n'y ait plus jamais un seul enfant qui meure de faim ? Alors cherchez l'autosuffisance alimentaire. Alors développez les cultures vivrières. L'Afrique a d'abord besoin de produire pour se nourrir. Si c'est ce que vous voulez, jeunes d'Afrique, vous tenez entre vos mains l'avenir de l'Afrique, et la France travaillera avec vous pour bâtir cet avenir.

Vous voulez lutter contre la pollution ? Vous voulez que le développement soit durable ? Vous voulez que les générations actuelles ne vivent plus au détriment des générations futures ? Vous voulez que chacun paye le véritable coût de ce qu'il consomme ? Vous voulez développer les technologies propres ? C'est à vous de le décider. Mais si vous le décidez, la France sera à vos côtés.

Vous voulez la paix sur le continent africain ? Vous voulez la sécurité collective ? Vous voulez le règlement pacifique des conflits ? Vous voulez mettre fin au cycle infernal de la vengeance et de la haine ? C'est à vous, mes amis africains, de le décider . Et si vous le décidez, la France sera à vos côtés, comme une amie indéfectible, mais la France ne peut pas vouloir à la place de la jeunesse d'Afrique.

Vous voulez l'unité africaine ? La France le souhaite aussi.

Parce que la France souhaite l'unité de l'Afrique, car l'unité de l'Afrique rendra l'Afrique aux Africains.

Ce que veut faire la France avec l'Afrique, c'est regarder en face les réalités. C'est faire la politique des réalités et non plus la politique des mythes.

Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est le co-développement, c'est-à-dire le développement partagé.

La France veut avec l'Afrique des projets communs, des pôles de compétitivité communs, des universités communes, des laboratoires communs.

Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est élaborer une stratégie commune dans la mondialisation.

Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est une politique d'immigration négociée ensemble, décidée ensemble pour que la jeunesse africaine puisse être accueillie en France et dans toute l'Europe avec dignité et avec respect.

Ce que la France veut faire avec l'Afrique, c'est une alliance de la jeunesse française et de la jeunesse africaine pour que le monde de demain soit un monde meilleur.

Ce que veut faire la France avec l'Afrique, c'est préparer l'avènement de l'Eurafrique, ce grand destin commun qui attend l'Europe et l'Afrique.

A ceux qui, en Afrique, regardent avec méfiance ce grand projet de l'Union Méditerranéenne que la France a proposé à tous les pays riverains de la Méditerranée, je veux dire que, dans l'esprit de la France, il ne s'agit nullement de mettre à l'écart l'Afrique, qui s'étend au sud du Sahara mais, qu'au contraire, il s'agit de faire de cette Union le pivot de l'Eurafrique, la première étape du plus grand rêve de paix et de prospérité qu'Européens et Africains sont capables de concevoir ensemble.

Alors, mes chers Amis, alors seulement, l'enfant noir de Camara Laye, à genoux dans le silence de la nuit africaine, saura et comprendra qu'il peut lever la tête et regarder avec confiance l'avenir. Et cet enfant noir de Camara Laye, il sentira réconciliées en lui les deux parts de lui-même. Et il se sentira enfin un homme comme tous les autres hommes de l'humanité.

Je vous remercie.

Lettre ouverte de Pierre Dumont à Nicolas Sarkozy : « Réponse au Discours de Dakar », dans DUMONT, P., 2008, *La francophonie autrement. Héritage senghorien ? Et si le Faire l'emportait sur le Dire...*, préface d'Abdou Diouf, Paris, L'Harmattan, pp. 89-92.

Réponse de Pierre Dumont
Schœlcher, le 7 octobre 2007

Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République
Palais de l'Élysée
Paris

Monsieur le Président,

Cette lettre va peut-être vous surprendre, si, par hasard, elle vous parvenait, mais je prends ce risque, après avoir laissé le temps au temps.

Je me présente en deux mots. Professeur des Universités, reconnu dans le monde de la Francophonie africaine, j'ai longtemps œuvré au Sénégal où j'ai eu la chance de collaborer avec le Président L.S. Senghor, en linguiste puis en ami. Mon père lui-même, le Colonel Fernand Dumont, islamologue, a longtemps été le conseiller du Président.

Je suis néanmoins atterré par la forme et le contenu du discours que vous avez prononcé le 26 juillet 2007 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Ce que révèle ce texte, c'est, d'abord, une méconnaissance profonde du contexte culturel africain, ce que personne ne peut vous reprocher, mais, en revanche, qu'on est en droit de déplorer de la part des conseillers qui vous entourent.

Je n'entrerai pas dans le détail, fastidieux, d'une analyse critique de ce texte, à laquelle j'ai bien l'intention

de me livrer ultérieurement, en scientifique, dans un contexte universitaire, mais je voudrais ici soulever quelques points qui me paraissent plus importants que d'autres pour l'avenir de votre politique africaine, particulièrement dans le domaine qui est le mien, celui de l'éducation et de l'interculturel.

Vous soulignez, page 4 de votre discours, la nécessité pour l'avenir de l'Afrique, que celle-ci « puise dans son imaginaire » (contes, proverbes, mythes, rites) mais, deux paragraphes plus loin, vous affirmez : « Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès. »

Vous abordez là l'un des points essentiels à l'ordre du jour des actions conduites en Francophonie sur les rapports à établir, au sein des systèmes éducatifs africains, entre cultures traditionnelles et cultures d'enseignement. Le recours à l'imaginaire est sans doute l'une des solutions à notre disposition, mais pas la seule et surtout pas en l'enfermant dans un retour vers une tradition paralysante. Je regrette infiniment que votre discours ne prenne aucunement en compte, à titre d'illustration, les travaux, sans doute parfaitement méconnus de ceux qui vous entourent, menés depuis longtemps par des équipes franco-africaines, visant à traiter les besoins réels des citoyens apprenants africains. Je constate aujourd'hui, plus de deux mois après la diffusion de votre texte, et de toutes les réactions qu'il a suscitées, la réapparition d'une certaine méfiance, que je croyais abolie, de la part de mes collègues universitaires africains craignant que le recours à l'imaginaire, tel que vous semblez l'entendre, ne soit que pure démagogie.

Mais il y a plus grave, Monsieur le Président. Je ne pense pas qu'il était nécessaire de rappeler, dans votre premier discours d'Afrique, prononcé dans un lieu si symbolique (et auquel je suis, personnellement, si attaché !), que « l'homme africain est aussi logique et raisonnable que l'homme européen ». Nous retombons là dans un très vieux débat dépassé depuis fort longtemps, heureusement, mais que nous, universitaires et intellectuels engagés sur le terrain du développement, avons eu beaucoup de mal à « positiver » auprès de nos partenaires et ceci bien au-delà des frontières du monde professionnel auquel j'appartiens. En effet, vous faites ici référence à l'une des plus fameuses et des plus maladroites, encore qu'il faille en connaître le contexte, déclarations de L.S. Senghor pour qui « l'émotion est nègre et la raison hellène ». La France, la langue française, la Francophonie, terme qu'il faut aujourd'hui remplacer par le concept « d'espace francophone » ont eu beaucoup de mal à faire oublier ce type de déclaration. Ce n'est pas en nous posant en « donneurs de leçons » que nous ferons progresser l'Afrique sans laquelle, bientôt, nous ne serons plus rien. Non. C'est seulement en développant un concept totalement absent de votre discours et qui aurait dû en être le cœur : celui de partenariat, lancé par le Président A. Diouf à Cotonou dès 1995, fait d'équilibre, de respect et de compréhension mutuelle, mais, surtout, qui se fonde sur une réelle volonté d'action. Ce débat a déjà été très largement nourri et éclairé lors des *États généraux de l'enseignement du français en Afrique francophone*, que j'ai eu l'honneur de présider à Libreville en 2003.

L'Afrique, Monsieur le Président, n'a pas besoin d'une « Renaissance », terme « franco-français » beaucoup trop fortement connoté chez nous pour pouvoir être exporté tel quel sur ce continent, mais d'une « refondation », dans

tous les domaines. Je ne me poserai pas, à mon tour, en donneur de leçons, mais en homme d'expérience au service de ce continent depuis quarante ans.

Ce qu'il faut dire à nos amis d'Afrique ? C'est que nous avons besoin d'eux autant qu'eux ont besoin de nous. Je prendrai un exemple qui me concerne mais à partir duquel pourraient réfléchir ceux qui ont la responsabilité de vous conseiller, de vous aider à définir et à appliquer une vraie politique de développement.

Évaluons les systèmes éducatifs, en France comme en Afrique. Établissons un premier et rapide diagnostic. Étudions les causes de leurs dysfonctionnements. Certaines sont communes au Nord et au Sud, comme, par exemple, l'absence de prise en compte des besoins réels des apprenants. Travaillons ensemble, hommes du Nord et du Sud, à la mise en place de solutions réalistes. C'est de cette seule cohabitation de terrain que naîtra l'Afrique de demain où les jeunes générations auront envie de vivre en renonçant à chercher ailleurs des paradis illusoires et que survivra aussi notre pays.

Le temps des « beaux discours » de type senghorien auxquels vous vous référez à plusieurs reprises, malheureusement sur la base d'une analyse parfois très superficielle des textes cités, est bien révolu. La Francophonie sera africaine ou elle ne sera bientôt plus, Monsieur le Président. Quand la France donnera-t-elle enfin envie à l'Afrique de s'approprier sa langue, ses valeurs, son expérience, ses talents ? Je sais, Monsieur le Président, que tout est encore possible, mais le temps passe.

Lettre ouverte d'une citoyenne sénégalaise, lauréate du Concours National d'Orthographe, au Consul Général de France⁹⁰⁶



Bouso Dramé lauréate du Concours National d'Orthographe refuse le visa de la France à cause du comportement vexant du consulat de France !

Rédigé le Jeudi 20 Juin 2013 à 20:20 |

**A Son Excellence, Monsieur le Consul Général,
A Monsieur le Directeur de l'Institut Français du Sénégal,**

Mon nom est Bouso Dramé et je suis une citoyenne sénégalaise qui, en ce jour, a décidé de prendre sa plume pour porter haut et fort un message me tenant particulièrement à cœur.

Par intérêt pour la langue de Molière, j'ai décidé de participer en Avril dernier, au Concours National d'Orthographe 2013, organisé par l'Institut Français, dans le cadre des Prix de la Francophonie. Le concours a réuni quelques centaines de candidats, âgés de 18 à 35 ans dans les Instituts Français de Dakar et de Saint-Louis ainsi que les Alliances Françaises de Kaolack et de Ziguinchor. A la suite de joutes portant sur un extrait de L'Art Français de la Guerre d'Alexis Jenni, Prix Goncourt 2011, j'ai eu l'honneur d'être primée Lauréate dudit Concours. A ce titre, un billet d'avion Dakar-Paris-Dakar et une formation CultureLab en réalisation de film documentaire au Centre Albert Schweitzer m'ont été octroyés. Durant ma petite vie, je n'ai eu de cesse, tout en étant ouverte sur le monde dont je suis une citoyenne, de défendre ma fierté d'être noire et africaine. Il va sans dire que je crois résolument à l'avenir radieux de ma chère Afrique. Je suis également d'avis qu'il est impératif que les préjugés qui ont prévalu au sujet des Africains et de l'Afrique, du fait du passé colonial et de la situation contemporaine difficile de ce continent, soient révolus. Il est temps que les Africains se respectent eux-mêmes et exigent d'être respectés par les autres. Cette vision d'une Afrique généreuse et ouverte, certes, mais fière et ferme dans l'exigence du respect qu'on lui doit et qu'on ne lui a que trop longtemps refusé est une conviction forte qui me porte et me transporte, littéralement.

Cependant, durant mes nombreuses interactions avec, d'une part, certains membres du personnel de l'Institut Français, et, d'autre part, des agents du Consulat de France, j'ai eu à faire face à des attitudes et propos condescendants, insidieux, sournois et vexatoires. Pas une fois, ni deux fois, mais bien plusieurs fois! Ces attitudes, j'ai vraiment essayé de les ignorer mais l'accueil exécrable dont le Consulat de France a fait montre à mon égard (et à celui de la majorité de Sénégalais demandeurs de visas) a été la goutte d'eau de trop, dans un vase, hélas, déjà plein à ras bord.

En personne authentique qui ne sait pas tricher, une décision difficile mais nécessaire s'est naturellement imposée à moi. Un voyage tous frais payés, fut-il le plus beau et le plus enchanteur au monde, ne mérite pas que mes compatriotes et moi souffrions de tels agissements de la part du Consulat de France. Une formation aussi passionnante soit-elle, et Dieu sait que celle-ci m'intéresse vraiment, ne vaut pas la peine de subir ces attitudes qu'on

⁹⁰⁶ Source : http://www.vipeoples.net/Bouso-Drame-laureate-du-Concours-National-d-Orthographe-refuse-le-visa-de-la-France-a-cause-du-comportement-vexant-du_a2773.html (consulté 14 mai 2014)

retrouve malheureusement à grande échelle sous les cieux africains. Par souci de cohérence avec mon système de valeurs, j'ai, donc, pris la décision de renoncer, malgré l'obtention du visa.

Renoncer pour le symbole.

Renoncer au nom de tous ces milliers de Sénégalais qui méritent le respect, un respect qu'on leur refuse au sein de ces représentations de la France, en terre sénégalaise, qui plus est.

Cette décision n'est pas une sanction contre des individualités, mais contre un système généralisé qui, malgré les dénégations de mes concitoyens, semble ne pas avoir l'intention de se remettre en cause.

Par ailleurs, je trouve particulièrement ironique que l'intitulé partiel de la formation à laquelle je ne prendrai pas part soit : « *La France est-elle toujours la Patrie de Droits de l'homme. Jusqu'à quel point les Français sont-ils des citoyens d'Europe, du monde?* » Cela aurait, sans aucun doute, fait un intéressant sujet de documentaire vu d'une perspective africaine et j'espère, avoir l'occasion, par d'autres voies et moyens, de participer à une future formation CultureLab.

Je tiens à remercier, l'Institut Français tout de même, pour l'initiative de ce concours, qui, à mon avis mériterait de continuer à exister, voire se tenir à fréquence plus régulière et ce, pour stimuler l'émulation intellectuelle entre jeunes Sénégalais et pour le plaisir des amoureux de la langue française, dont je fais partie.

Madame la Préposée au Guichet du Consulat de France - je ne connais pas votre nom, mais je vous dis au sujet de ce visa dont je ne me servirai pas : Non, merci. Fièremment, sincèrement et Africainement vôtre.

Bouso Dramé

Consultante Internationale

Récipiendaire de la Bourse d'Excellence du Gouvernement Sénégalais

Récipiendaire de la Bourse d'Excellence Eiffel du Gouvernement Français pour les étudiants étrangers

Diplômée de Sciences Po Paris, *Master en Affaires Internationales*

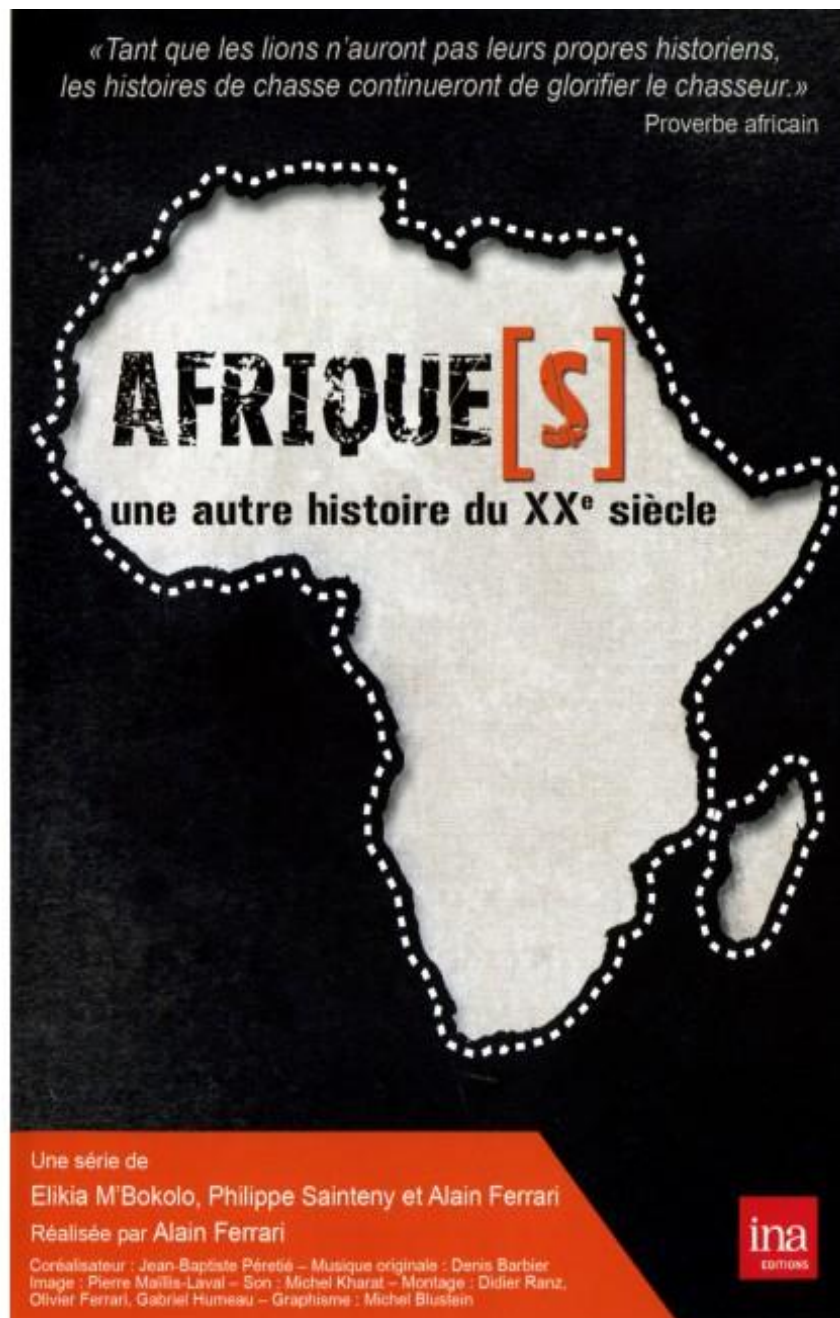
Diplômée de la London School of Economics, *MSc in International Political Economy*

Nominée "Global Shaper" par le Forum Economique Mondial



Dernière Minute: Bousso Dramé reçoit des propositions de travail
http://www.vipeoples.net/Bousso-Drame-recoit-de-grandes-propositions-de-travail-Est-ce-une-nouvelle-vie-prestigieuse-qui-commence_a2823.html

MBOKOLO, E., SAINTENY, P. & A. FERRARI, *Afrique(s). Une autre histoire du XXe siècle*, INA, France 5.



RÉSUMÉS DES ÉPISODES.....

Épisode 1 : 1885 - 1944 Le crépuscule de l'homme blanc

En 1885, la Conférence de Berlin prépare le partage de l'Afrique entre les grandes puissances colonisatrices. Derrière les idéaux philanthropiques affichés, l'exploitation unilatérale et massive des richesses africaines conduit déjà à de véritables excès envers les populations autochtones. Mais de manière sporadique et méconnue, des points de résistance commencent à apparaître, au cœur même des empires et des administrations coloniales. L'Afrique est à peine partagée entre ses grands colonisateurs que déjà une résistance se met en place.

Bientôt, la guerre européenne arrive et si le vieux continent est le théâtre de la première guerre mondiale, ses coulisses en sont l'Afrique. Par le recours à la « force noire », l'exploitation des richesses, la redéfinition des contours territoriaux des empires, le premier conflit planétaire accélère les changements à l'intérieur du continent africain. Après la Grande Guerre, les promesses faites par les grandes puissances de transformer le statut juridique des Africains ne sont pas tenues, au contraire. La « mise en valeur » de l'Afrique passe par d'ambitieux projets, tel le tristement célèbre chemin de fer Congo-Océan dont la construction prend quinze ans et cause, parmi la main-d'œuvre africaine, de 15 000 à 30 000 morts.

Si l'Afrique était l'une des coulisses de la première guerre mondiale, elle devient l'un des principaux théâtres de la seconde. Les Africains aperçoivent pour la première fois la lueur d'un espoir nouveau pour leur émancipation. Ils redécouvrent qu'ils sont une force indépendante capable de combattre et de l'emporter. Ils entendent aussi parler d'un monde libre dans lequel les peuples auraient le droit de disposer d'eux-mêmes et dont ils sont les fers de lance.

Épisode 2 : 1945 - 1964 L'ouragan africain

En 1945, les vainqueurs célèbrent la fin de la guerre et créent l'ONU. Malgré les grands principes proclamés, les peuples africains subissent encore et toujours le joug colonial. Face à cette injustice, des soulèvements ne vont pas tarder à embraser l'ensemble du continent (insurrection de Madagascar et révolte des Mau Mau au Kenya, violemment réprimées). En Afrique du Sud, l'installation du régime d'apartheid entraîne, dans un premier temps, une lutte non violente.

Dans le même temps, des partis politiques se constituent, qu'ils soient modérés ou révolutionnaires. En 1951, le leader Kwame Nkrumah remporte les élections au Ghana, alors même qu'il se trouve en prison. Quand, six ans plus tard, les colons sont obligés de lui confier le pouvoir, les Africains sentent que l'histoire s'apprête à basculer.

La France, échaudée par la fin de la guerre d'Indochine et le début de celle d'Algérie, fait voter en 1956 une loi qui donne à ses colonies une large autonomie interne à condition de rester sous l'influence métropolitaine. En 1958, toutes approuvent l'avènement de la V^{ème} République et de la Communauté, à l'exception de la Guinée qui devient indépendante.

Ces régimes sont renversés les uns après les autres par leur peuple qui entend reprendre un pouvoir trop longtemps confisqué. Malgré la survivance du régime d'apartheid dans une Afrique du Sud plus que jamais isolée, quand tombe le Mur de Berlin en 1989, le continent noir vibre à l'unisson avec un monde assoiffé de liberté et s'apprête à prendre un virage décisif pour son histoire.

Épisode 4 : 1990 - 2010 Les aventures chaotiques de la démocratie

Avec la fin de la Guerre froide, s'ouvrent pour le continent africain des perspectives chargées de promesses autant que de menaces. Après celle des indépendances, celle des coups d'État et celle des remises en cause des partis uniques, la décennie 1989-2000 est celle de l'emballement démocratique ; plus de 23 pays passent au multipartisme entre 1990 et 1992... Les peuples peuvent enfin prendre eux-mêmes leurs destins en main, établir la démocratie et imposer le respect des Droits de l'Homme dans leurs propres pays. Ce vent démocratique qui souffle sur l'Afrique et sur le monde a même raison du régime d'apartheid en Afrique du Sud : Nelson Mandela, après vingt-sept ans de captivité, est libéré et accède au pouvoir avec son parti, l'ANC (African National Congress).

Mais partout les reconstructions prennent du temps, les mauvaises gouvernances et les inégalités sociales demeurent, qui exacerbent un peu plus le ressentiment des populations. L'impatience et les frustrations des classes populaires dégénèrent et se traduisent alors par des pillages et des violences, comme en Côte d'Ivoire, au Bénin ou au Congo. À ceci s'ajoutent les rivalités ethniques et les régionalismes qui, manipulés, débouchent sur le génocide du Rwanda et sur des massacres gigantesques au Libéria ou en Sierra Leone. Devenu République Démocratique du Congo, le Zaïre plonge en 1998 dans une guerre de frontières avec ses voisins de l'est (Ouganda, Rwanda et Burundi) et dans une guerre civile fomentée par d'innombrables groupes rebelles dans laquelle s'affrontent, directement ou indirectement, une demi-douzaine d'États, donnant naissance à la première guerre interafricaine.

Dans les années 2000, le projet politique de l'unité africaine repose sur une nouvelle organisation : l'UA (Union Africaine) succède à l'OUA et tente de gérer les crises qui secouent le continent. Plus que jamais, l'avenir de l'Afrique semble suspendu, contre le retour des vieux démons, à cet espoir d'unification à l'échelle régionale et continentale.

Dans la foulée, la Belgique et le Royaume-Uni cèdent aux mouvements d'émancipation ; en 1960, 17 États accèdent à la souveraineté nationale et internationale, puis 12 autres dans les trois ans qui suivent. Mais au cœur du continent, la fête tourne à la tragédie. Dans l'ancien Congo belge, les guerres de sécession du Katanga et du Kasai puis l'assassinat de Patrice Lumumba révèlent combien l'Afrique est devenue un nouveau terrain d'affrontement entre les puissances mondiales, dans le contexte de la Guerre froide. Et dans les colonies portugaises, malgré la lutte armée, le bal de l'indépendance ne semble pas pour demain.

L'élan en faveur de l'unité africaine se heurte aux rivalités entre leaders et courants : le projet d'une grande République Centrafricaine puis la fédération du Mali échouent l'un et l'autre. En 1963, le sommet des chefs d'État et de gouvernement d'Addis Abeba voit légitimée la « balkanisation » de l'Afrique. Malgré les indépendances et l'espoir qu'elles ont fait naître, la paix et l'unité sont encore loin pour le continent...

Épisode 3 : 1965 - 1989 Le règne des partis uniques

Les indépendances ont des lendemains qui déchantent... Si les années 57-64 furent celles des indépendances, les années 64-75 sont celles des coups d'État : 28 réussissent et plus de 20 autres sont tentés. Le Dahomey connaît un triste record avec plus de 6 coups d'État en moins de dix ans ! Mais à l'issue de cette sombre période, l'espoir va renaître.

Peu après les indépendances, de nombreux pays africains sont sous la coupe de régimes militaires durs, dirigés par des « chefs » aussi spectaculaires que tyranniques, comme Mobutu, ou Bokassa qui se couronne Empereur de Centrafrique. Pour mettre hors d'état de nuire les oppositions, ces leaders pratiquent purges, tortures et disparitions, tandis qu'en Afrique du Sud le régime de l'apartheid réprime dans le sang les émeutes de Soweto. L'Afrique occupe ainsi une place de choix dans le livre des records de la corruption, du népotisme, de la violation des droits humains et des émigrations politiques.

Ces années marquent aussi la fin presque complète de la colonisation de l'Afrique. Avec la chute de l'Empire portugais et l'indépendance de l'ex-Rhodésie du Sud, rebaptisée Zimbabwe, le continent s'émancipe un peu plus des puissances étrangères. Mais, encore une fois, l'indépendance acquise dans ces pays se paie au prix de grandes guerres civiles instrumentalisées par les protagonistes de la Guerre froide. C'est particulièrement le cas en Angola, où s'affrontent le MPLA d'inspiration communiste et soutenu par l'URSS et Cuba, et ses rivaux, le FNLA et l'UNITA, soutenus par les États-Unis. Cependant, partout sur le continent, les régimes de partis uniques sont de plus en plus contestés par les populations qui protestent contre la vie chère, l'accumulation des salaires des fonctionnaires non payés et les dégraissages imposés par les programmes du FMI et de la Banque mondiale.

Extrait entretien Aminta⁹⁰⁷ : un exemple d'évocation de questions relatives à la « *La condition noire* »...

Convention de transcription⁹⁰⁸ :

il y a des gens... : Voix trainante, marquant une hésitation, un court moment de réflexion (pour chercher ses mots)

xxxxx : Extrait inaudible

[sale ?] : Transcription incertaine

[...] : Ellipse

Aminta⁹⁰⁹ : Je suis venue ici, je n'avais aucune attente. Le fait qu'il y avait quelqu'un qui m'attendait ici, mon intégration, mon adaptation, ça n'a pas été difficile. Parce qu'on sortait ensemble, on allait visiter les amis, il me faisait voyager dans les petites régions à gauche à droite. Moi, dans ce sens j'ai eu la chance, j'ai pu découvrir l'Île du Prince-Edouard, toutes ces choses-là. Ça ça été facile parce que dans notre culture on dit : « C'est la femme qui suit son mari ». J'ai dit : « ben je dois suivre mon mari ». Et si mon mari est, chais pas, en Chine ou chais pas où, je vais aller. J'ai décidé que c'est avec lui que je vais partager ma vie, so.

[...]

Marie-Laure : D'accord. Dans le cadre général ça s'est bien passé parce qu'il vous accompagnait. Et vous, vos relations personnelles avec les Acadiens, comment ça s'est passé ?

Aminta : C'est ça que j'ai dit, lui il a toujours été là, il me présente à des gens, puis euh... Dès fois, c'est sûr qu'il y a des gens... Ça dépend, mais dès fois... Les gens sont tellement polis dès fois... Mais moi j'aime pas cette politesse-là. La politesse qui cache quelque chose en dessous-là... mais après... ça c'est hypocrite. J'aime pas ça, parce que quand moi j'aime pas, j'aime pas. Il n'y a pas de demi-mesure. Quand j'aime pas, j'aime pas.

Mais de toutes les façons c'est fait. Le gars il a aimé quelqu'un, il faut qu'il fasse sa vie. Blanc ou Noir, qu'est-ce que ça fait ?

Parce que c'est arrivé qu'il m'a présenté à quelqu'un et la personne dit : « ah ouais qu'est-ce que tes parents ont dit ? » Imagine, si c'était une Blanche, il n'aurait pas dit ça.

⁹⁰⁷ Voir Portrait 2.

⁹⁰⁸ La transcription suit de façon générale les règles de ponctuation prévalant à l'écrit, avec des adaptations ponctuelles au style de l'oral, lorsque cela me semble une indication utile pour la lecture de l'énoncé.

⁹⁰⁹ L'extrait se situe peu après le début de l'entretien (qui dure près de deux heures), après l'évocationursive d'éléments précis de sa biographie (lieu de naissance, ethnie des parents, langues du répertoire, etc.) et des grandes lignes de son parcours (date d'arrivée au Canada, à Moncton, etc.). La question introduisant cette séquence portait sur son arrivée à Moncton et les premiers moments d'adaptation à son tout nouvel environnement de vie. La demande de précision au sujet des rapports interpersonnels construits avec des Acadiens, fonctionne visiblement ici comme élément déclencheur d'une réflexion axée sur les rapports Noirs/Blancs.

Mais parce que je suis une Noire, je suis africaine, je viens d'un pays pauvre, je viens d'un pays où il y a des maladies, je descends, je viens des esclaves...

Marie-Laure : En plus les Africains ne descendent pas des esclaves

Aminta : Non, ils ne comprennent pas ça. Dès fois je me dis ben : « Qui n'est pas esclave aujourd'hui ? » Qu'est-ce tu veux ? C'est ça. Mais il a toujours été là pour me présenter aux gens puis... La plus part du temps les gens étaient sympathiques, très très sympathiques, très ouverts puis c'est souvent des gens qui ont voyagé aussi. Ça ça fait une grosse différence. C'est des gens qui ont, même si ont pas été en Afrique, ont été soit en Asie ou même en République dominicaine ou en Haïti ou quelque chose comme ça. Les gens qui ont voyagé, qui ont été ailleurs et puis qui ont vu, ça ça change. ça change..., ça change la personne. J'ai eu la chance d'avoir ces gens-là autour. Puis mon mari il a beaucoup voyagé, il a fait quand même huit pays d'Afrique dans ses tournages-là. Il a voyagé en Europe, en Allemagne, au Portugal... c'est quelqu'un qui a beaucoup voyagé, qui comprend, qui a vu l'Afrique, puis qui s'est fait une idée, à lui, qui est pas ce qu'on montre à la télé, ce qu'on dit. Y a été, il a vu. Dès fois on parle mais c'est mieux d'aller sur place. Ça a bien été dans ce sens là.

C'est que y a des moments qui sont difficiles... y a des gens qui sont moins tolérants que d'autres. Moi je me dis ces gens-là c'est eux qui perdent. Si tu m'approches, tu veux savoir, tu vas apprendre. Juste en causant tu vas apprendre. Mais les gens qui viennent qui disent : « ah, tu viens d'Afrique, ~~xxxxx~~ », bah qu'est-ce tu penses que je vais te dire ? Je vais te dire, ben : « Pourquoi tu penses qu'on est noirs ? C'est parce qu'on s'est jamais lavés ? » C'est ça. Y a des gens qui sont comme ça ! Si quelqu'un de dit [sale ?] tu dis : « Pourquoi tu penses qu'on est noirs ? On ne s'est jamais lavés ! » Parce que qu'est-ce que tu va expliquer à la personne, elle a déjà son idée dans la tête, que les Noirs ça se lave pas. Moi je vais te dire ça.

Mais quelqu'un qui vient te dire : « Est-ce que », « Tu peux me dire », « Moi je veux savoir quelque chose », « Est-ce que c'est comme ça que a se passe ? ». Moi je vais prendre mon temps, parce que je dis : « Lui il a envie de connaître, lui il veut comprendre quelque chose ». Je prends tout mon temps, j'explique, puis il a appris quelque chose, puis il pourra l'enseigner à son enfant, à son cousin, à son neveu ou à sa nièce.

Tu sais c'est comme il y a toujours... l'espèce de... Blanc/Noir, supériorité des Blancs par rapport aux Noirs... Tant qu'il y a ça là, moi je pense, c'est là... tant qu'il y a ça, il y aura toujours des petites histoires comme ça. Moi ça me fatigue. Moi ça me fatigue quand tu vois les gens pensent comme ça.

Marie-Laure : Ça moi, l'analyse personnelle que je fais, en tout cas ici je ne sais pas comment se sentent les Noirs, peut-être que c'est différent, mais en France, j'ai l'impression que la faute est partagée parce que les Blancs ont cette idée, mais dès fois y a en a qui n'ont pas cette idée, qui pensent à d'autres choses, et puis c'est les Noirs, qui sont tellement persuadés que les Blancs se sentent supérieurs, que le Noir se met en...

Aminta : Moi je me dis qu'on est des êtres humains, qu'on est égaux, mais dès fois ça me tape sur les nerfs quand je vois qu'y a des gens qui pensent comme ça. Tu n'es pas plus intelligent que moi ! Le sang-là, ça coule dans tes veines, ça coule dans mes veines. La couleur-là, je dis couleur-là, au contraire, « C'est vous qui avez des couleurs ! Quand vous êtes gênés vous devenez rouges, quand vous avez mal vous êtes bleus, vous êtes verts, vous devenez pâles... » C'est qui l'homme de couleur la dedans ? A cause de quoi... Moi je dis : « Qu'est-ce que la peau noire a pu ben faire ? Ne dites même pas noir, je ne suis pas noire, quand tu mets du noir à côté de moi, tu sais tout de suite qu'est-ce qui est noir ». Ça fait rire les gens mais c'est la réalité. Le noir c'est tout ce qui est sombre, c'est tout ce qui est obscur, ce qui est mauvais... Le noir c'est le deuil, le noir c'est l'obscurité c'est tout ce qui est sombre, c'est tout ce qui est mauvais... des idées noires...

Dites-moi Africaine, ça me suffit. Moi, chuis une Africaine, that's il, that's all.

[...]

Parcours migratoires et constructions identitaires en contextes francophones

Résumé

Cette recherche doctorale interroge la construction des identités linguistiques dans les trajectoires migratoires et le processus d'intégration de migrants africains plurilingues, dont les parcours de vie s'inscrivent dans les espaces francophones pluriels et diversitaires que constituent l'Afrique subsaharienne, la France hexagonale et l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Elle repose sur une démarche comparée ayant pour but de chercher à comprendre comment et dans quelle mesure les migrants originaires d'Afrique noire s'inscrivent respectivement dans les contextes d'intégration particuliers que constituent l'Acadie du Nouveau-Brunswick et la France, en misant ou pas sur leur identité et compétence francophones. Cette recherche s'inscrit par ailleurs dans une perspective qualitative herméneutique accordant une place primordiale aux expériences des personnes et à l'historicité des processus et des phénomènes sociaux innervant ces expériences. L'étude menée propose, dans cette perspective, une lecture sociolinguistique des histoires de vie et biographies langagières des migrants rencontrés : approche qui permet d'interpréter les expériences mises en mots par ces derniers, et de saisir la portée des reconfigurations engendrées par la confrontation à des environnements sociolinguistiques et socioculturels autres que ceux qui les ont institués en tant qu'individus-locuteurs.

Mots clés :

Sociolinguistique ; Migrant ; Récits de vie ; Intégration ; Francophonies (minoritaires) ; Représentations, idéologies, imaginaires (linguistiques) ; Identités ; Altérités

Résumé en anglais

This doctoral thesis explores the construction of linguistic identities in migrants' trajectories and the integration process of multilingual African migrants whose life courses are contextualized by the multiple and diversified Francophone spaces which Sub-Saharan Africa, mainland France and New Brunswick's Acadie represent. It is based on a comparative approach aimed at understanding how, and to what extent, migrants from Black Africa are integrated into each specific settlement context of New Brunswick's Acadie and France, and whether or not their integration validates their Francophone identity and competencies. Further, the research is informed by a hermeneutic qualitative perspective, which places primary importance on the lived experiences of individuals and the historicity of the social processes and phenomena underlying their experiences. Using this perspective, the study presents a sociolinguistic reading of life histories and linguistic biographies of the migrants interviewed. This approach makes it possible to interpret the experiences articulated in their comments, and to define the impact of reconfigurations generated by their contact with sociolinguistic and sociocultural environments different from those in which they first established themselves as individual speakers.

Key words :

Sociolinguistic, Migrant, Life histories, Integration, (minority) Francophone communities, (linguistic) Representations, ideologies, imaginations, Identities, Diversities.